This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

92299

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1901-1902

CLII[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME XIX

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1902

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 MAI 1902

RAPPORT
SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. R. BLONDEL

MESSIEURS,

Vos traditions imposent, chaque année, à un rapporteur désigné par vous, l'honorable mais difficile tâche de louer comme il convient les vertus aussi touchantes que modestes auxquelles vous rendez témoignage par l'attribution des prix dont vous disposez. Dévouement maternel, piété filiale, et, pour la première fois, actes de dévouement, tels sont les mérites dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui, heureux si je puis exprimer dignement, en votre nom, la sympathie émue et respectueuse dont vos élus doivent recevoir ici l'hommage.

Est-il angoisse plus douloureuse que celle du père de famille, du travailleur frappé dans la force de l'âge et qui laisse derrière lui une veuve sans ressources et de jeunes enfants sans soutien ? Quel déchirement à la pensée de l'avenir qui attend les abandonnés et combien la séparation serait moins amère si un pressentiment bien-

faisant laissait entrevoir au mourant, dans la femme bientôt veuve qui pleure à son chevet, une Providence pour les petits êtres chéris dont la pensée inquiète et assombrit ses derniers moments ! Elles ne sont pourtant pas rares ces courageuses créatures qui, le premier moment d'accablement passé, se ressaisissent, luttent avec énergie contre le sort et élèvent leurs enfants dans l'amour du travail et la pratique de l'honnêteté, dévouées jusqu'à l'abnégation, jusqu'au sacrifice. Telle Mme Georges Meyer, née Schwach, a été présentée aux suffrages de l'Académie. Fille d'un préposé des douanes de Wangen (Bas-Rhin) qui dut quitter l'Alsace après la guerre pour venir exercer ses fonctions à Brin-sur-Seille, Mlle Schwach, après avoir servi quelques années dans une honorable maison de Nancy, épousa Georges Meyer, ouvrier en tissus. Honnête et laborieux, économe et rangé, Meyer, malheureusement, mourut le 1er décembre 1898 après avoir travaillé pendant vingt-deux ans chez le même patron; un assez long chômage avait précédé son décès, épuisant les dernières ressources de la famille et la grevant même de dettes assez lourdes. Mme Meyer avait eu de son mariage dix enfants dont huit survivaient à leur père : un fils âgé de vingt et un ans, appelé dès lors pour douze mois au service militaire, et sept filles s'échelonnant de 19 à 4 ans; l'une d'elles âgée de 13 ans avait été récemment envoyée à Strasbourg chez une tante maternelle qui se chargea de l'élever.

Malgré sa santé relativement chétive, la veuve ne se laissa point abattre. Aidée par le faible salaire des trois aînés, elle se livra à un travail opiniâtre, sans négliger cependant le ménage où elle fit régner l'ordre et l'éco-

nomie, s'efforçant de bien élever ses filles et de leur donner les moyens de gagner leur vie. Aujourd'hui, elle commence à entrevoir un avenir moins tourmenté ; son fils, âgé de vingt-quatre ans et demi, est employé aux écritures dans une maison de commerce et contribue, pour une modeste part, aux dépenses du ménage ; les deux filles aînées gagnent chacune de 1 fr. 50 à 2 fr. par jour ; la troisième s'occupe avec sa mère à des travaux de couture ; la quatrième a un salaire d'un franc par jour dans un atelier de tissage ; les deux plus jeunes vont à l'école. Toutes sont signalées pour leur conduite exemplaire et le témoignage unanime des voisins atteste l'estime dont jouissent la mère et les enfants. Elles habitent, rue de Strasbourg 131, un modeste logis au premier étage, composé de deux chambres où règnent un ordre et une propreté irréprochables.

Bien que sa santé ait été altérée par les épreuves, M^me^ Meyer lutte encore aujourd'hui pour achever sa tâche et pour amortir les restes d'une dette contractée pendant la maladie de son mari, chez le boulanger, et dont se préoccupe vivement sa délicatesse. A cette mère de famille si noblement et si simplement dévouée, à cette femme dont la physionomie calme et paisible reflète la droiture et l'élévation morale, l'Académie décerne un prix de trois cents francs sur la fondation Gouy.

M^mes^ Vautrin et Bleicher obtiennent chacune un prix de cent cinquante francs prélevé sur la même fondation.

La première, née Berthe Laurent, s'est mariée le premier février 1890, dans le département de la Haute-Marne, à M. Paul Auguste Vautrin. Le ménage vint s'ins-

taller à Frouard en mai 1897, et, le 18 juillet 1900, le mari dont la conduite laissait beaucoup à désirer disparaissait, abandonnant sa femme mère de quatre enfants et ne lui laissant que des dettes. L'aîné des enfants âgé de 16 ans était alors chez sa grand'mère paternelle à laquelle il servait de soutien; les autres enfants âgés respectivement de 9, 5 et 3 ans restaient donc à la charge de la mère. Celle-ci fit courageusement tête à la mauvaise fortune. Avec l'aide de quelques voisins qui s'intéressèrent à sa détresse, elle parvint à solder son passif et, depuis, elle a suffi, moyennant le modeste salaire de ses heures de travail et quelques secours, à ses besoins et à ceux de ses enfants. Sa conduite est irréprochable ; son ménage est bien tenu ; ses enfants reçoivent une bonne éducation et accomplissent régulièrement tous les devoirs de leur âge ; de tous côtés, chacun rend hommage au mérite de Mme Vautrin. L'Académie ne pouvait manquer de récompenser en elle les efforts du passé en l'encourageant à y persévérer.

Mme Bleicher, née Greiner, a travaillé dès l'âge de 12 ans dans la cartonnerie Adt, de Forbach, son lieu de naissance. A l'âge de 18 ans, elle se mit en service à Nancy, puis à Paris et, riche à ses yeux d'un petit pécule de 600 fr. péniblement économisé, elle épousa en 1883 un jeune peintre sur verre, Valentin Bleicher, son compatriote. L'union fut heureuse dès ses débuts, mais la naissance d'un enfant, empêchant la mère de continuer ses occupations comme cuisinière, décida le jeune ménage à revenir à Nancy où l'on comptait trouver plu facilement de l'ouvrage et surtout payer un loyer moi élevé. La famille s'augmente rapidement jusqu'au nor

bre de cinq enfants ; le travail et l'épargne du père et de la mère y pourvoient ; on fait même quelques économies qui servent à acheter et à payer, en partie seulement, une petite maison à Laxou. La naissance d'un sixième enfant ne fait que redoubler l'ardeur de ces braves gens ; n'ont-ils pas à se libérer d'une dette de 1,500 francs contractée lors de l'acquisition de leur maison ?

Hélas ! en 1900 une impitoyable maladie enlève en huit jours le père de famille. Aidée par quelques camarades de son mari et par une souscription ouverte dans un journal de Nancy, M^me^ Bleicher peut faire face aux premières dépenses ; mais ces secours s'épuisent bien vite ; l'aîné des enfants est apprenti verrier, le second, âgé de 13 ans, est placé dans une fabrique de chapeaux de paille ; il reste à la maison quatre filles dont l'aînée a 11 ans et la plus jeune 2 ans ! M^me^ Bleicher trouve de l'occupation à Nancy comme femme de ménage ; les commencements sont difficiles ; à peine gagne-t-elle au début 1 fr. par jour. Et il faut partir le matin, rentrer à midi pour retourner en ville à une heure et revenir encore le soir au foyer où les fillettes attendent la mère. Certes, l'existence est rude pour M^me^ Bleicher et quelque peu sévère pour les enfants. Mais, le soir venu, on oublie tout et le cercle de famille se reforme autour de la mère dont l'autorité ferme et douce entretient parmi tout ce petit monde la concorde et l'affection réciproque.

Le prix accordé à M^me^ Bleicher sera la juste récompense de son dévouement maternel et l'aidera, dans une faible mesure, il est vrai, à éteindre la charge contractée lors de l'acquisition de la maison envers le frère de son

mari dont la généreuse patience attend, sans intérêts, un remboursement sans doute encore éloigné.

Les actes de piété filiale que j'ai maintenant à signaler à votre attention ne le cèdent en rien aux exemples de dévouement maternel dont je viens de vous entretenir. Aujourd'hui, vous récompensez à ce titre non seulement les enfants qui se sont fait remarquer par un dévouement exceptionnel à leurs parents, mais encore ceux qui ont consacré leurs soins et l'active bonté de leur cœur aux personnes, parentes ou non, qui ont protégé et guidé leur enfance.

Dans cet ordre de faits, nous rencontrons, absolument hors de pair, M^lle^ Victorine Lévy. Née, le 15 novembre 1869 à Tours où elle a fait sa première communion en 1880 dans la paroisse Notre-Dame la Riche, M^lle^ Lévy perdit sa mère en 1875 et son père en 1881 ; elle fut alors recueillie par sa tante paternelle, M^me^ Blanc qui habitait Nancy. Cette adoption, que la sollicitude charitable de M^me^ Blanc acceptait comme une charge, ne devait pas tarder à devenir pour elle une aide précieuse. Élevée dans les meilleurs principes, d'une conduite exemplaire, aimant le travail et pratiquant avec succès et habileté le métier de repasseuse, M^lle^ Lévy fut bientôt, pour sa tante, une compagne et un soutien, lui remettant ses gains journaliers et l'entourant, à mesure que l'âge amenait la fatigue et les infirmités, des plus tendres soins.

Une circonstance douloureuse devait donner à M^lle^ Lévy l'occasion de développer un de ces mérites exceptionnels comme ils vous arrive rarement d'en rencontrer. Sa tante fut atteinte d'un cancer ; les progrès du mal furent rapi-

des et se propagèrent avec tout le cortège des misères parfois répugnantes qui accompagnent d'ordinaire cette terrible affection. Vivre en contact avec les malheureuses victimes de ce fléau n'est pas toujours sans danger ; le médecin, les sœurs de charité insistaient pour que la malade fût transportée à la maison de Secours ; M^lle^ Lévy refusa de se séparer de sa tante. Travaillant le jour pour subvenir aux besoins de la vie, elle remplissait, la nuit, le rôle de garde-malade, se relevant à chaque instant pour pourvoir aux soins qu'exigeait l'état de sa tante et ne se laissant rebuter ni par l'inégalité d'humeur d'un caractère aigri par la souffrance, ni par la nature d'un mal qui éloigne parfois les plus courageux. Elle a été héroïque, disait l'un des témoins de sa vie ; les sœurs de charité, bons juges en pareille matière, estiment qu'elle a dépassé les limites du dévouement ; tous ceux qui l'ont vue à l'œuvre ne peuvent assez admirer son courage et son abnégation. La mort est venue, en 1901, délivrer M^me^ Blanc de ses souffrances ; la santé de M^lle^ Lévy n'avait pas laissé de souffrir très gravement de cette existence de fatigues passée dans une atmosphère malsaine ; elle dut, avec le secours de quelques personnes émues de sa situation, passer quelques mois à la campagne d'où elle est maintenant revenue pour reprendre sa vie de travail et payer les dettes contractées pendant la maladie de sa tante.

L'Académie est heureuse de lui décerner un prix de quatre cents francs, sur la fondation Gouy.

M^lle^ Aline Favier, née le 5 décembre 1852 à Nancy où elle demeure avec sa mère, rue Saint-Nicolas, 32, est l'aînée de deux enfants. Sa sœur, déjà bonne ouvrière,

fut enlevée en 1873 par une fièvre typhoïde; son père, employé au chemin de fer, fort apprécié de ses chefs, tomba malade en 1884, peu de temps après sa mise à la retraite, et mourut en 1887 après de longues souffrances et une douloureuse opération. Presque immédiatement après, la mère perdit la vue. M^lle^ Favier, ouvrière en robes, avait alors un petit atelier dont les produits lui permirent de soutenir pendant quelque temps sa mère et même d'acquitter une partie des dettes contractées pendant la maladie du père. Mais, sérieusement atteinte à son tour en 1897, la courageuse fille se vit condamnée à l'inaction pendant plus de cinq mois ; elle dut congédier ses ouvrières et contracter de nouvelles dettes. Refusant de se séparer de sa mère qu'elle eût pu faire placer dans un hospice, M^lle^ Favier réduite à ses seules forces bien diminuées par la maladie parvint, au prix de quels efforts ! et avec un gain de 1 fr. à 1 fr. 25 par jour, à épargner à la pauvre aveugle les privations qu'elle s'imposait elle-même. On la voit souvent, pâle et émaciée, promener sa mère, essayer de l'égayer et de l'encourager, ne regrettant dans sa touchante sollicitude que de ne pouvoir lui faire la vie meilleure. M^me^ Favier reçoit de la compagnie de l'Est une pension de 370 francs sur laquelle il faut prélever un loyer de 325 fr. ; c'est dire quels miracles d'ingéniosité et d'économie il faut faire pour assurer le pain quotidien des deux femmes. Il y a dix ans, vous avez déjà récompensé le dévouement filial de M^lle^ Favier par une médaille de cent francs ; ses mérites n'ont fait que croître en même temps que sa santé devenait plus précaire et les infirmités de sa mère plus lourdes. Un prix de trois cents francs, fondation de Goussain-

court, sera envers Mlle Favier le témoignage de votre admiration et de votre sympathie pour sa pitié filiale.

Mlle Célina Capitaine, âgée aujourd'hui de 36 ans, est la plus jeune de quatre enfants dont deux fils, morts l'un et l'autre depuis assez longtemps. Son père, ouvrier cordonnier, est décédé au mois de décembre 1899 ; sa mère a succombé bientôt après, en février 1900. Devenus vieux, malades et infirmes, ils n'avaient plus depuis plusieurs années pour soutien que leurs deux filles dont l'aînée, très affaiblie elle-même, est morte à son tour au mois de novembre 1900, après avoir été, presque autant que ses parents, à la charge de la plus jeune.

Mlle Célina Capitaine s'est donc successivement dévouée à son père, à sa mère et à sa sœur ; les veilles et les inquiétudes ont altéré sa santé ; elle n'a pu éviter quelques dettes qui pèsent encore lourdement sur elle, mais elle supporte vaillamment l'adversité et vous avez voulu l'aider et l'encourager en lui décernant un prix de 200 francs (fondation Gouy).

Enfin vous avez attribué le prix de 100 fr. (fondation Mangeon) à Mlle Amélie Velles, dite Jeanne Drouot. On l'appelle ainsi parce qu'elle fut confiée dès sa première enfance par l'hospice Saint-Stanislas aux époux Drouot, demeurant à Nancy. M. Drouot est mort en 1889 ; sa veuve, restée pauvre, cessa dès le mois de février 1890 de recevoir l'indemnité payée par l'Assistance publique ; elle garda néanmoins l'orpheline et lui témoigna la même affection qu'à sa propre fille, qui mariée à un ouvrier et chargée de famille ne pouvait d'ailleurs lui être d'aucun secours. Après une enfance studieuse et appliquée, Mlle Velles fréquenta pendant quatre ans et demi l'ouvroir

dirigé par les Sœurs de la Doctrine Chrétienne, puis elle entra dans un atelier de bonneterie. En 1901, elle abandonna à Mme Drouot ses petites économies, soit 150 fr., pour effectuer un premier versement sur le prix d'un terrain acheté à la Ville, près du chemin de Remicourt où le mari de Mlle Drouot construisit une maisonnette des plus modestes destinée à abriter les deux familles. Il mourut en 1901 laissant sa belle-mère et sa veuve sans autre ressource que la rétribution payée du chef des enfants assistés qu'on leur confiait et qui sont aujourd'hui au nombre de cinq. Mlle Velles continua à verser ses salaires à sa mère adoptive et, pour alléger les charges de la famille, elle se mit en service, en 1901, chez un honorable industriel de l'avenue de la Garenne, continuant d'ailleurs à entourer Mme Drouot des soins les plus affectueux et à lui abandonner ses gages. La droiture et la sincérité, l'énergie vaillante et gaie, une conduite exemplaire, telles sont les qualités qui la signalent à votre attention et dont ses anciennes maîtresses et ses patrons actuels ont apporté l'unanime témoignage. Déjà récompensée en 1901 par une médaille d'encouragement sur la fondation Boucher de Crèvecœur de Perthes, Mlle Velles nous a paru digne d'une récompense moins purement honorifique. C'est la seule dot qu'elle apportera, en y joignant ses précieuses vertus, à l'honnête ouvrier qu'elle doit bientôt épouser et avec le concours duquel elle espère se libérer d'une dette de 600 francs restant à payer sur le terrain dont l'acquisition a permis d'édifier un modeste asile pour cette intéressante famille.

Jusqu'ici vos récompenses ont été attribuées à ces dévouements faits surtout de patience, de labeur et de cou-

rage persévérant qui, pendant de longs mois, souvent même pendant de longues années mettent à l'épreuve les vertus familiales.

Désormais, grâce à la générosité de M. René de Goussaincourt, auquel l'Académie est déjà redevable de plusieurs prix, vous serez appelés à récompenser l'élan spontané qui, au risque de sa propre vie, porte l'homme à s'exposer, sans calcul, pour sauver celle de son semblable. M. de Goussaincourt a voulu réserver ce nouveau prix de 100 francs aux jeunes gens des deux sexes âgés de moins de 21 ans, et l'Académie a décidé qu'il pourrait être appliqué aux actes de dévouement accomplis dans toute l'étendue du département. Se jeter à l'eau ou dans les flammes pour en retirer quelque malheureux en détresse, aller au-devant d'un animal furieux pour l'arrêter, voilà les manifestations d'instinctif héroïsme dont l'adolescence et la jeunesse nous offrent plusieurs exemples et que M. de Goussaincourt a voulu récompenser.

L'Académie, reconnaissante de cette nouvelle générosité, a la satisfaction de pouvoir, dès cette année, répondre aux intentions du bienfaiteur. Le mercredi 2 août 1901, après la classe, le jeune Constant Poirel d'Houdreville, âgé de 9 ans, se baignait dans le Brénon à un endroit où l'eau est profonde de $1^{m},50$ à 2 mètres. Ayant perdu pied il allait infailliblement périr, lorsqu'un autre enfant de l'école, Jules Grandeury, âgé de 10 ans 1/2, survient et se jette résolument à l'eau pour sauver l'imprudent. Un instant paralysé par son étreinte, et même entraîné au fond de l'eau, il réussit à dégager un de ses bras et à ramener son petit camarade à la surface. Mais la berge à cet endroit est escarpée, et il lui faut nager sur une lon-

gueur d'environ 12 mètres pour prendre pied ; il y parvient et, déposant son fardeau sur la rive, il prodigue à son camarade les soins les plus intelligents et le ramène sain et sauf au village. Ce fait attesté par l'instituteur et le maire de la commune, d'après les témoignages d'un certain nombre d'élèves en présence desquels il s'est passé, vous a paru mériter le prix de 100 francs, et nous avons l'espoir que le dévouement du jeune Grandeury trouvera, si l'occasion s'en présente, des émules et des imitateurs.

Messieurs, en parcourant les dossiers qui m'ont servi à établir ce rapport, je n'ai pu me défendre d'une réflexion par laquelle je vous demande la permission de le terminer. Nous avons parfois, nous autres Français, la singulière manie de nous dénigrer nous-mêmes ; une certaine littérature, un certain théâtre semblent prendre à tâche de présenter au public l'étalage des vices et des tares dont notre nation n'a certes pas le monopole, mais que les autres s'étudient à cacher plus soigneusement. Dans cette étrange entreprise, aucune classe de la société n'a été épargnée. Riches ou pauvres, oisifs ou travailleurs modestes, tout le monde y a passé et l'étranger, qui ne s'y trompe pas toujours autant qu'on pourrait le croire, s'en autorise cependant pour sourire avec quelque ironie à ce tableau des *Français peints par eux-mêmes*. Que valent ces portraits trop poussés au noir d'ailleurs pour être ressemblants, en présence des manifestations touchantes de dévouement désintéressé, d'abnégation persévérante et parfois héroïque dont j'ai eu le grand honneur de vous citer quelques exemples ? Certes, ce ne sont pas vos récompenses si modiques qui suscitent les vertus

cachées que l'on trouve parmi les plus humbles et les plus désintéressés sur toute l'étendue de la France, et il serait impie de désespérer d'une nation où se rencontrent encore, sans parler de ceux qu'on ignore, autant de modèles de dévouement maternel, de piété filiale et d'esprit de sacrifice.

RAPPORT

SUR LES CONCOURS

POUR LES PRIX DUPEUX ET DE GUAITA

PAR

CHR. PFISTER et E. GRUCKER[1]

MESSIEURS,

De tous les héros que notre province a produits, deux surtout attirent et absorbent l'attention des historiens, captivent même la foule. L'un est la jeune fille qui, née « aux marches de Lorraine », s'est jetée dans les batailles pour Dieu et la France, a entraîné les rudes soldats et commencé l'œuvre de la libération. L'autre est le prêtre qui régénéra l'ordre des chanoines, créa la première congrégation de femmes vouées à l'enseignement, osa prêcher la clémence au cardinal de Richelieu et soulagea la misère en un temps bien dur au peuple lorrain. Pierre Fourier vient d'être proclamé saint ; et le même honneur sera réservé, un jour, à Jeanne d'Arc. Chaque année s'accroît le nombre des livres consacrés à ces deux gloires les plus pures de la Lorraine ; et, sur trois ouvrages qui

1. Ces deux rapports ont été présentés le premier par M. Pfister, le second par M. Grucker, au nom d'une commission composée de M Duvernoy Président, MM. Grucker, Millot, Floquet et Pfister.

nous sont présentés au concours Dupeux l'un se rapporte à l'héroïne d'Orléans, de Reims et de Rouen, l'autre au doux chanoine. Nous aurions aimé les couronner l'un et l'autre ; car ils sont dignes d'estime. Il est très vif, très alerte ce livre : *Jeanne d'Arc écuyère,* que vous présente un des plus brillants cavaliers de l'armée française. C'est à cheval, en tête de son escadron, que l'auteur l'a pensé et, selon ses propres paroles, il l'a écrit avec ses éperons autant qu'avec sa plume. Puis, en racontant l'œuvre de délivrance accomplie au temps du roi Charles, il songe à la tâche de demain et il la prépare ; un semblable ouvrage est une action. Le livre qu'un docteur nous envoie sur *Saint Pierre Fourier et les médecins* se distingue par d'autres qualités d'érudition nette et précise. L'auteur dresse l'inventaire de toutes les reliques qui nous restent du bon curé de Mattaincourt ; il nous décrit aussi les maladies qui ont affligé le réformateur pendant sa laborieuse existence de 76 années ; et, à cette lecture, grandit notre admiration pour l'homme qui, accablé de telles infirmités, a accompli de si grandes choses et est toujours resté souriant.

Nous avons décerné le prix au troisième ouvrage présenté, beaucoup plus étendu que les précédents, et embrassant un sujet plus général. Il porte pour titre : *La population des Vosges* et a pour auteur le docteur Liétard, le médecin bien connu de Plombières. Il s'ajoute à beaucoup d'autres volumes, du même écrivain, traitant de notre célèbre station balnéaire vosgienne ou de l'histoire de la Médecine. Cette belle étude clôt dignement la grande publication sur le *département des Vosges,* entreprise pour l'exposition de 1889 par M. Léon Louis ; et il

serait à souhaiter que chacun de nos départements français — j'y comprends Meurthe-et-Moselle et Meuse — possédât de semblables monographies sur la géologie, la flore, la faune, l'histoire et l'agriculture de son territoire.

M. Liétard étudie, en une première section, les origines de la population vosgienne depuis les temps les plus lointains où l'homme apparaît en notre contrée jusqu'après les invasions germaniques. Nous avons admiré la variété et la sûreté de ses connaissances. Il discute avec finesse les principales théories émises sur l'histoire reculée de nos aïeux, où nos documents uniques sont des éclats de silex, des haches taillées, des armes en bronze ou en fer trouvées sous les *tumuli,* des fortifications rudimentaires au sommet des collines ; et il expose les découvertes archéologiques de cette nature faites dans les limites du département. Oserais-je rappeler que votre Compagnie a donné à ces études de la *préhistoire* une véritable impulsion, grâce aux efforts de notre cher et regretté confrère le docteur Bleicher? Des travaux fort remarquables que vous avez couronnés ont été consacrés à ces premières périodes de l'humanité, et le docteur Liétard a souvent occasion de rendre justice au maître et aux disciples. Pour les époques suivantes, il nous résume en termes excellents les travaux d'Alexandre Bertrand, d'Arbois de Jubainville, de Fustel de Coulanges. Au milieu des opinions contradictoires, il se forme une opinion personnelle. Le Français actuel est le descendant de deux races différentes. On voit d'une part sur le sol de notre patrie des hommes courts et trapus, de chevelure foncée, d'une complexion sèche, nerveuse et vigoureuse;

de l'autre de grands hommes blonds, aux yeux bleus, au teint blanc et frais. Les premiers sont pour M. d'Arbois de Jubainville les Ligures, nos vrais ancêtres ; et le savant professeur répudie avec une sorte de fierté farouche l'héritage des Gaulois qui ne sont pas les vrais Français. Pour M. Liétard les hommes petits et noirs représentent la masse des Celtes ; les autres sont des Gaëls ou Gaulois qui, venus de l'Est à une époque relativement récente, ont battu les Celtes et imposé avec leur domination leur nom au pays. Peut-être n'accepterons-nous ces conclusions qu'avec réserves ; nous ne nous résignons point à couper de la sorte en deux les Celtes et les Gaulois. Les noms que le docteur donne à ces deux races ne nous paraissent pas les noms exacts ; mais ses fines observations sur les traits qui les différencient n'en subsistent pas moins toutes entières.

Après avoir fait l'historique de la population vosgienne, M. Liétard nous en décrit, en une seconde section, les principaux caractères physiques à l'époque actuelle. Il mesure les crânes de ses compatriotes qui sont des brachycéphales en majorité et dont l'indice céphalique est très développé : ce qui, comme chacun sait, est une preuve d'intelligence. Il relève canton par canton la taille des conscrits, et des diagrammes qu'il dresse il tire les conclusions les plus intéressantes : la taille tend à s'abaisser dans certains centres industriels, à cause du mépris des règles de l'hygiène et surtout par suite du fléau de l'alcoolisme. Un dernier chapitre est consacré à la langue que parlent les habitants des Vosges. M. Liétard cherche à distinguer les principaux groupes de patois ; il en esquisse une phonétique, une morphologie et une syntaxe ; et ici

encore il a su profiter de l'enquête ouverte jadis par votre Compagnie sur les patois lorrains et qu'a si bien dirigée M. Lucien Adam. Sans être un spécialiste, il a lu un grand nombre d'excellents ouvrages sur le vieux parler français, et les conclusions auxquelles il aboutit nous paraissent fort sages.

Messieurs, aux termes mêmes du programme que vous avez élaboré, conformément aux intentions de M. Dupeux, le prix fondé par lui devrait être attribué cette année « au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1er janvier 1897, qui aurait été présenté sur un sujet d'ordre scientifique ou bien de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine. » Ne voulant exclure du concours aucun ouvrage sérieux, vous avez posé une alternative et vous avez indiqué simplement à la fin une préférence. Et voici que le beau volume du docteur Liétard répond à toutes les phases de votre programme. C'est bien un ouvrage de science très solide, reposant sur de nombreuses observations ; la linguistique y tient une grande place ; et il a pour sujet la population des Vosges, l'une des trois parties du vieux duché lorrain, répondant à peu près à l'ancien bailliage des Vosges, auquel s'opposaient les bailliages de Nancy et d'Allemagne. M. Dupeux eût certainement été très satisfait du résultat de ce concours et, pour ma part, j'ai été heureux de vous montrer les très solides mérites du beau livre du docteur Liétard.

CONCOURS

POUR LE PRIX DE POÉSIE GUAITA

Le prix fondé par Madame Stanislas de Guaita en souvenir de leur fils a été attribué l'année dernière à la poésie ; il l'est encore cette année.

Un concours de poésie attire moins de candidats qu'un concours pour des prix de vertu et cela n'a rien d'étonnant. Il serait même très fâcheux qu'il en fût autrement. La poésie c'est le luxe de la vie. La vertu en est le nécessaire et l'indispensable. La vertu a bien sa poésie. Mais cette poésie consiste principalement à se dérober, à fuir la lumière et la publicité. La vertu, du moins une des vertus de la poésie, c'est au contraire de se produire au dehors, de solliciter les suffrages du public. Nous recherchons les candidats aux prix de vertu. Les candidats au prix de poésie nous recherchent et viennent s'offrir à nous.

Cette fois un seul candidat se présente pour le prix de poésie fondé par M^me^ de Guaita.

C'est M. Paul Briquel dont l'œuvre est représentée par deux volumes : 1° *de Thermidor à Prairial ;* 2° *les Joies humaines,* et par deux plaquettes : les *Gerbes noires* et *Soirées d'automne.* M. Briquel, comme beaucoup de poètes de sa génération, a subi l'influence de cette nouvelle école révolutionnaire, qui, pour régénérer et enri-

chir la poésie moderne trop affaiblie et pauvre, à son gré, a brisé les vieux moules, renversé les lois traditionnelles du rythme, du nombre et des formes métriques, et proclamé le droit absolu du poète, de donner à sa pensée la forme prosodique et rythmique qu'il estime la meilleure, la plus expressive, en dehors des formes consacrées par les maîtres. Un des principes essentiels de cette école, c'est le symbolisme, c'est-à-dire que la langue poétique ne doit pas exprimer l'idée avec la plus grande clarté et précision possible, mais seulement la laisser entrevoir comme à travers un voile; la suggérer plutôt; la faire naître indirectement dans l'esprit du lecteur, qui complète et achève ainsi la pensée du poète, devient son collaborateur et se trouve être de moitié dans son œuvre. Selon cette poétique, la clarté, est donc un défaut : l'obscurité est une qualité essentielle, et un des théoriciens de la nouvelle école, se plaint, ce sont ces propres expressions: « de ce qu'il y a trop peu d'écrivains obscurs en France ». Dans quelques endroits de son œuvre, il semble que M. Briquel ait voulu contribuer pour sa part à combler cette regrettable lacune, et appliquer les préceptes de cette poétique si peu conforme à l'esprit et aux traditions de notre littérature.

Particulièrement dans ce volume de *Thermidor à Prairial,* que l'auteur partage fraternellement avec un de ses amis de la même école, M. René d'Avril couronné ici même, l'année dernière — on rencontre bien des bizarreries de rythme et de prosodie, des strophes dont le sens échappe souvent au lecteur non initié, qui ne parvient pas toujours à dégager la signification symbolique qu'elles recèlent.

Néanmoins, à travers ces défauts (que nous jugeons tels du moins) se font jour des qualités réelles : une langue riche et souple ; une faculté descriptive au service d'une imagination colorée et plastique. En plus d'un endroit le poète se révèle en dépit de sa poétique. Nous citerons particulièrement les pièces intitulées : *Vierges folles, l'Espoir des fins d'été, Variation sur un thème d'automne, les Arbres souffrent.*

Le second recueil intitulé : *les Joies humaines,* ne semble pas tout à fait justifier ce titre. Il ne s'agit ici en effet, que d'une seule joie, celle de l'amour, et encore n'est-ce que l'amour sensuel, l'adoration de la beauté physique. C'est à peu près le thème unique, qui revient toujours sous les variations qui l'accompagnent. On ne rencontre guère chez ce poète enfiévré des sens, ces aspirations vers un idéal supérieur, cette soif de l'infini qui tourmente l'âme inapaisée au milieu des jouissances matérielles, et qui donnent un intérêt dramatique aux poèmes de quelques maîtres modernes. Les souffrances dont se plaint le poète, c'est la lassitude des sens assouvis, la fatigue qui suit les excès du plaisir. Sa mélancolie se tourne en dégoût et en haine de la vie, et aspire au néant. Il est conséquent du reste avec la philosophie qu'il proclame au début du volume. Cette philosophie, sur les ruines de toutes les croyances, et de tous les Dieux, ne laisse subister qu'une seule divinité, l'amour, ou plutôt c'est l'amour qui élève au rang de divinité celui qui aime.

« Tu seras Dieu si tu aimes la femme. » Voilà ce que le poète promet à son lecteur.

Nous n'avons pas à discuter ici cette philosophie,

assez vague d'ailleurs et mélangée d'éléments divers, où domine un panthéisme naturaliste, avec des réminiscences affaiblies du scepticisme byronien, et du pessimisme nihiliste de certains penseurs contemporains.

Reconnaissons cependant que dans ce volume où tout n'est pas de même valeur, certaines parties méritent des éloges, surtout celle qui est intitulée : *Lueurs dans la nuit.*

Mais, le meilleur de l'œuvre de M. Briquel, à notre avis, se trouve dans les deux recueils de modeste dimension : les *Gerbes noires* et *Soirées d'automne*. Ici les qualités que nous avons eu déjà l'occasion de signaler, se rencontrent, mais plus pleinement, plus complètement et presque sans mélange. Les petits poèmes qui composent ces deux recueils sont inspirés par un sentiment sincère, par une émotion vraie, qui vient du cœur et pas seulement de l'imagination, et qui trouve son expression naturelle, non tourmentée et cherchée cette fois, dans les formes rythmiques et prosodiques, conformes aux lois et au génie de notre langue poétique. C'est de la vraie poésie, et dont le principal mérite est, si nous ne nous trompons, d'avoir été vécue avant d'avoir été conçue.

Nous devons donc reconnaître chez M. Briquel, malgré les réserves et les critiques que nous avons faites, un vrai tempérament, un vrai talent de poète, et qui promet encore plus qu'il ne donne aujourd'hui.

En conséquence la Commission n'hésite pas à lui accorder le prix de poésie, fondé par M^me^ de Guaita.

CHARLES MESSIER

1730-1817

(D'APRÈS UN PASTEL DE 1771, SIGNÉ ANSIAUME. – INUTILE DE FAIRE REMARQUER QUE LA CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR Y A ÉTÉ AJOUTÉE PLUS TARD.)

UNIV OF MICH

L'ASTRONOME MESSIER

PAR M. G. FLOQUET

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Appelé par vos traditions à prendre aujourd'hui la parole, je tiens tout d'abord à vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'ouvrant vos rangs. Je le dois à votre bienveillance et à la nature des sciences que je cultive. Vous étiez assurément privilégiés, au point de vue mathématique, dans la liste de vos associés-correspondants, car ils étaient des premiers géomètres du monde. L'un d'eux vous a été récemment ravi : associé dès 1845, alors qu'Arago le signalait déjà comme une

---

Sources.

Renseignements et documents communiqués par M. le docteur Messier, maire de Badonviller, et, en particulier, la *correspondance de Charles Messier avec son frère Hyacinthe.*

Renseignements donnés par M. Chenet (au Claon), par M. Dorlodot des Essarts (à Vienne-le-Château), par M. de Dorlodot (à Tournai).

Je suis heureux de témoigner ici ma reconnaissance pour toutes ces amabilités et de remercier M. le docteur Messier d'avoir bien voulu autoriser la reproduction du portrait de son grand-oncle.

DELAMBRE. — *Histoire de l'astronomie au* XVIII^e^ *siècle.* — *Mé-*

gloire future de Nancy, Ch. Hermite fut des vôtres pendant plus d'un demi-siècle et la mort seule a pu le séparer de vous. Des noms de cette célébrité sont un bienfait pour votre Compagnie, comme ils le sont pour la Lorraine et pour la France. Mais la lacune qui existait dans les rangs de vos membres titulaires ne s'en trouvait que plus visible : depuis les décès de vos regrettés confrères M. le général Didion, M. le doyen Renard, les sciences mathématiques n'y étaient plus représentées. Vous avez eu à cœur de combler ce vide et vous avez cru y réussir en accueillant le professeur d'analyse de la Faculté des sciences. Il vous en remercie, Messieurs, et vous assure de son concours le plus dévoué.

Ce n'est pas toutefois des mathématiques, ni même d'un mathématicien, que je vais vous entretenir.

Il y a plusieurs années déjà, votre dévoué confrère, M. le bibliothécaire-archiviste Favier, avait trouvé dans les cartons de la bibliothèque municipale une lettre adressée par d'Alembert à un astronome non désigné. Le contenu de cette lettre, aussi bien que la signature, faisaient supposer qu'il s'agissait d'un astronome de haute

---

moires de l'Académie royale des sciences de l'Institut de France, année 1817, tome II.

TISSERAND. — *Annuaire du Bureau des Longitudes*, année 1881 (notice sur les observatoires français vers la fin du siècle dernier).

BIGOURDAN. — *Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de l'Observatoire de Paris*.

JEAN BERNOULLI. — *Lettres astronomiques*.

F. L. C. MONTJOYE. — *Éloge historique de Bochart de Saron*.

MAINDRON. — *Histoire de l'Académie des sciences*.

FRÉDÉRIC SEILLIÈRE. — *Documents pour servir à l'histoire de la principauté de Salm*.

Mémoires de l'Académie des sciences, connaissance des Temps, ouvrages d'astronomie.

notoriété. Nous n'eûmes aucune peine à découvrir que le destinataire était notre célèbre compatriote lorrain *l'astronome Messier*.

En appelant mon attention sur cet observateur, la lettre de d'Alembert m'a fait constater à quel point il semble aujourd'hui oublié dans sa province natale. Aussi ai-je considéré comme urgent de faire revivre ici une telle personnalité et je vais tenter d'y parvenir.

Charles Messier est né le 26 juin 1730 à Badonviller, alors capitale de la principauté de Salm, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Meurthe-et-Moselle. Son père, Nicolas Messier, était maire de Badonviller et commissaire aux saisies réelles. Il avait épousé M^lle^ Françoise Grandblaise, qui lui donna douze enfants, dont Charles était le dixième. Six moururent en bas âge; seuls survécurent deux filles, Anne et Barbe, et quatre fils : Hyacinthe, Nicolas, Charles et Joseph, par rang d'âges décroissants.

On voit encore la maison où naquit Charles Messier. Vous n'y remarqueriez, Messieurs, aucune plaque commémorative. Mais on y trouve beaucoup mieux : on y trouve un souvenir vivant du grand astronome dans la personne d'un de ses petits-neveux, M. le docteur Messier, maire de Badonviller[1]. L'honorable docteur a lui-même trois petits-neveux du nom de Messier, et nous sommes heureux de voir se perpétuer un nom cher à la Science et à notre pays.

1. M. le docteur Messier est le petit-fils de Nicolas Messier, frère de l'astronome, dont la vie entière s'est écoulée à Badonviller, ainsi que celle de sa sœur Barbe.

Charles Messier devait perdre sa mère en 1765 ; mais il n'avait que 11 ans quand il perdit son père en 1741. Son frère aîné Hyacinthe, âgé alors de 24 ans, prit soin de son éducation et lui enseigna en particulier l'art du dessin, qui devait lui être si utile. Il le forma aussi à cette écriture nette et soignée, qu'il avait lui-même, et qui, sans prétendre au vain luxe de la calligraphie, se trouve être tellement caractéristique, qu'elle suffit aujourd'hui, à défaut de signature, pour reconnaître les manuscrits de l'astronome.

Le ciel offrit à la jeunesse du futur observateur deux de ses spectacles les plus saisissants. Au mois de mars 1744, parut une des plus belles comètes qu'on ait jamais vues, la comète de Chéseaux, renommée par sa queue sextuple, et, quatre ans après, se produisit une éclipse annulaire de soleil, dont la zone annulaire, il est vrai, ne traversait pas la France, mais qui s'y présenta néanmoins avec une phase considérable. Charles Messier fut vivement impressionné par ce phénomène et on a dit souvent que l'éclipse de 1748 avait décidé sa vocation, en même temps qu'elle déterminait celles de Lalande et de Maskelyne [1]. Il ne s'était pas montré moins sensible à la vue de la comète et il l'avait étudiée en véritable observateur : à propos des phases qu'on avait cru constater, Arago ne craint pas d'opposer les observations de cet enfant de quatorze ans à celles du géomètre anglais Dunn [2].

---

1. Dans la *Connaissance des Temps pour l'an VIII*, Lalande a écrit : « L'éclipse de 1748 est une des plus remarquables de ce siècle ; c'est la première que j'aie vue ; elle contribua à ma vocation et j'y reviens avec quelque satisfaction, après cinquante ans d'observations et de calculs. »

2. *Astronomie populaire.* (Les comètes).

Messier prit donc goût de bonne heure à l'observation des astres, et, quand plus tard nous le verrons illustré par une célébrité européenne, nous nous rappellerons avec plaisir que c'est à deux pas de nous, dans le riant pays de Badonviller, qu'il commença à se sentir attiré vers les sublimes spectacles du ciel.

En 1751, eut lieu le partage de la principauté de Salm, et Senones en devint la capitale. Hyacinthe Messier qui, depuis 1744, était procureur et curateur de ce petit État, suivit le prince de Salm à Senones, où il continua, sa vie durant, à assurer et à contrôler le service des finances [1]. A cette date, Charles allait atteindre sa majorité et Hyacinthe se préoccupa de lui trouver un emploi. Grâce à ses relations, il lui en trouva un l'année même, à Paris, auprès de l'astronome-géographe Delisle (Joseph-Nicolas), membre de l'Académie des sciences et des principales académies de l'Europe, professeur au Collège royal de France, où il demeurait. Ce savant prenait Charles Messier chez lui avec l'intention d'utiliser sa bonne écriture et son habitude du dessin pour la tenue de ses registres d'observation et pour le tracé des cartes.

C'est le 2 octobre 1751, à l'âge de 21 ans, que le jeune Badonvillois arriva à Paris. Le 5, il se rendait place de Cambrai et entrait chez Delisle. Ce dernier avait alors 63 ans, M^me^ Delisle 70 ans ; ils n'avaient jamais eu

1. Hyacinthe Messier mourut à Senones le 30 mars 1791, à l'âge de 73 ans, après avoir exercé durant quarante-sept années les fonctions de receveur général des finances de la principauté de Salm. Sa fille épousa le chancelier de la principauté, M. Noel, et son fils le remplaça, mais pendant fort peu de temps, car lorsque Couthon vint à Senones en mars 1793, pour organiser l'annexion à la France, il le destitua sur sa demande.

d'enfants. Messier trouvait chez eux la table et le logement.

Soixante-quatre ans s'étaient déjà écoulés depuis cette mémorable année 1687 qui avait vu paraître l'immortel ouvrage intitulé : *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*. On était déjà à soixante-quatre ans de l'époque où Newton avait divulgué la grande loi de la nature, la loi de l'attraction universelle. Et pourtant, la vague doctrine des tourbillons de Descartes conservait encore des adeptes. Mais avec Euler, d'Alembert, Clairaut, la théorie newtonienne commençait à triompher.

Le goût de l'Astronomie était très répandu en France et, en dehors de l'Observatoire royal, on remarquait un bon nombre d'observatoires à Paris et en province [1]. Paris en comptait à lui seul plus d'une dizaine, dont plusieurs, sans doute, ne disposaient que de ressources modiques ; mais, grâce au zèle et au talent de leurs observateurs, qui appartenaient pour la plupart à l'Académie, ces établissements rendaient tous de réels services à la Science. C'était l'Observatoire de l'Hôtel de Cluny, dont j'aurai tant à parler tout à l'heure. C'était l'Observatoire du Collège Mazarin, où Lacaille fit des observations si précises pour l'époque et où Lalande, qui observait d'abord au Luxembourg, transporta plus tard ses instruments. Ce fut, à partir de 1768, l'Observatoire de l'École militaire, où observèrent Jeaurat, Dagelet, Burckhardt et où M. et M^me^ Lefrançais-Lalande, sous l'inspiration de

1. Sur les 130 observatoires qui existaient dans le monde entier, à la fin du XVIII^e^ siècle, la France en possédait à elle seule une trentaine environ.

leur oncle Lalande, dressèrent un catalogue gigantesque de cinquante mille étoiles, une des productions les plus glorieuses pour l'Astronomie française. Ce fut aussi l'Observatoire du Collège de France, où l'activité débordante de Lalande devait se manifester encore et où il forma de nombreux élèves. Pingré était installé dans les bâtiments actuels du Lycée Henri IV et Le Monnier, astronome du roi, avait son observatoire des Capucins, rue Saint-Honoré. A deux lieues de Paris, dans sa terre de Colombes, le riche marquis de Courtanvaux s'était créé un élégant observatoire, « le plus joli qu'on puisse voir », a dit Jean Bernoulli, et il y appelait fréquemment les astronomes de l'Académie. En 1788, Geoffroy d'Assy[1] en fit ériger un au Marais, dans son hôtel de la rue Paradis, pour l'usage personnel de Delambre.

L'Astronomie était en honneur dans la magistrature et Bochart de Saron, Dionis du Séjour allaient bientôt donner les preuves de leur dévouement à la Science du ciel. Bochart était du même âge que Messier. Reçu conseiller au Parlement de Paris dès l'âge de 18 ans, il en devint président à mortier en 1755, puis Premier président en janvier 1789. Il aima passionnément l'Astronomie. Pendant plus de trente-cinq années, il lui consacra la majeure partie de ses loisirs et ne recula devant aucune dépense pour la faire prospérer. Riche et généreux, « il achetait les plus beaux instruments, plaçait les uns dans son observatoire de la rue de l'Université et se faisait un plaisir de prêter les autres aux astronomes[2] ». Il cons-

1. Ancien caissier des receveurs généraux des finances.
2. Tisserand, *loc. cit.*

truisait lui-même des télescopes, en fondait et polissait les miroirs ; il construisait aussi des chronomètres. Il se chargeait volontiers des calculs numériques et avait acquis une habileté toute particulière dans le calcul des orbites paraboliques des comètes. En 1784, il fit imprimer à ses frais l'ouvrage de Laplace intitulé *Théorie du mouvement elliptique et de la figure des planètes,* dont il avait su apprécier l'importance.

L'astronome Delisle, qui accueillait Charles Messier chez lui, était le fondateur de l'Observatoire de l'Hôtel de Cluny. A la suite du voyage de Pierre le Grand en France, il avait été appelé en Russie, en 1726, pour y organiser un enseignement astronomique. Il y était resté vingt et un ans, recevant du gouvernement russe une pension annuelle de 15 000 livres environ, qu'il dépensait d'ailleurs presque totalement. Pendant ce long séjour, comme avant, il s'était plu à collectionner une énorme quantité de livres, de manuscrits, d'observations astronomiques et géographiques, amassant et entassant papiers sur papiers. Revenu à Paris en septembre 1747, avec des épargnes assez faibles, il les avait aussitôt employées à installer un observatoire à l'Hôtel de Cluny. Il l'avait établi dans les combles et dans la tour octogone[1] du centre de l'hôtel, vieille de cinq siècles, que surmontait alors un dôme à pans, découpé à jour[2]. « L'Hôtel

1. A 52″ au Nord de l'Observatoire royal et à 27″, 75 à l'Est.

2. « La tour, ayant cinq siècles d'antiquité, a pris probablement des fondements assez solides pour qu'on puisse, quoique sa hauteur soit considérable, se flatter d'y faire des observations exactes. Le toit est fait en dôme, ou plutôt il a la forme d'un cône creux ; il ne tourne pas, mais comme il est entièrement composé de volets qu'on ouvre avec

de Cluny subsiste encore pour la consolation de l'artiste », a dit Victor Hugo [1], mais la tour a été malheureusement découronnée.

A l'arrivé de Messier au Collège de France, Delisle le chargea de copier une carte de la Grande Muraille de Chine, puis de réduire au quart un grand plan de la ville de Pékin [2]. Ces travaux auraient exigé un cabinet assez vaste ; mais Delisle ne put abandonner qu'un long corridor du collège et Delambre rapporte [3] que « le dessinateur, encore peu habitué à se passer de feu en hiver, trouva l'apprentissage assez rude » ; il convenait pourtant fort bien, ajoute-t-il, à la pénible profession d'astronome praticien que Messier rêvait déjà d'embrasser. « Lorsqu'il consacre la nuit, en hiver, à des travaux d'observation, non seulement l'astronome n'a pas de feu, mais il lui faut tenir les fenêtres continuellement ouvertes, pour ramener la température intérieure à celle du dehors. Véritable soldat au bivouac, l'observateur placé à sa lunette est presque condamné à l'immobilité. C'est dans cette pénible situation qu'il doit consacrer toutes ses facultés à l'exécution de travaux de précision qui de-

---

une grande facilité, il me parait avoir même certains avantages sur les toits mobiles, qui ordinairement n'ont qu'une rainure étroite par laquelle on n'observe pas toujours agréablement. » (Jean Bernoulli, *loc. cit.*)

1. *Notre-Dame de Paris,* livre troisième, *Paris à vol d'oiseau.*

2. Delisle avait entretenu une correspondance avec les missionnaires de Chine, particulièrement avec le P. Gaubil ; il avait obtenu en outre une partie des papiers de Fréret et la correspondance du P. E. Souciet. Ses collections renfermaient ainsi de nombreux documents relatifs à la Chine. (Bigourdan, *loc. cit.*)

3. *Loc. cit.*

mandent une grande délicatesse, ou à des recherches difficiles réclamant l'attention la plus soutenue[1]. »

La fréquentation de l'Observatoire de Cluny avait réveillé chez Messier le souvenir de ses anciennes contemplations du ciel. Il revoyait la grande éclipse solaire de 1748, dont il avait suivi toutes les phases à Badonviller. Il revoyait la belle comète de Chéseaux qui

> .....comme un coursier volant dans la carrière,
> Déroulait à longs plis sa flottante crinière,

et, en se rappelant ces spectacles grandioses, il augurait des joies qu'il éprouverait à observer véritablement le ciel, armé des instruments qu'il avait sous les yeux. Ainsi s'accentuait de plus en plus son désir de se consacrer aux observations astronomiques.

Delisle s'empressa de fortifier ce penchant, pour le bien de la Science et de son observatoire. Il avait un secrétaire, nommé Libour, au moins aussi âgé que lui, qui l'aidait dans la correspondance si active qu'il entretenait avec les astronomes de tous les pays et qui le secondait au besoin dans ses observations. Il chargea Libour d'initier Messier à la pratique de l'astronomie. Dès le mois d'août 1752, l'apprenti s'y adonna avec un zèle qui se traduisit par des résultats immédiats, lus plus tard à l'Académie, et il a dit lui-même qu'en 1753 « il commençait à être bien exercé dans ce genre de travail qui lui convenait le mieux ». Aussi le voyons-nous s'y livrer bientôt exclusivement. Avec le graveur de la Grive, géographe de la Ville de

1. Le Verrier, *Annales de l'observatoire impérial*, tome I, 1855, rapport sur l'observatoire et projet d'organisation.

Paris, il collabore pendant quelque temps au plan de Paris et à la carte de France (pour laquelle il leva le plan du bois de Verrières), puis il se voue définitivement aux observations astronomiques. Après Godin, Grandjean de Fouchy et Lalande, il devient l'élève attitré de Delisle.

Il ne tarde pas d'ailleurs à être investi d'un titre officiel. En 1754, pour améliorer sa situation pécunière, Delisle cède au Dépôt des cartes de la Marine ses immenses collections astronomiques et géographiques. En échange, il se voit conférer le titre d'*Astronome de la Marine,* au traitement annuel de 3,000 livres, et M^me^ Delisle reçoit une pension viagère de 2,000 livres. De plus, l'Observatoire de Cluny prend le nom d'*Observatoire de la Marine* et, l'année suivante, en 1755, tandis que Libour est nommé *Secrétaire de la Marine,* aux appointements de 600 livres, Messier reçoit le titre de *Commis de la Marine,* aux appointements de 500 livres.

C'est en 1758 que le jeune astronome observa pour la première fois une comète. Elle avait été signalée de Dresde et il put la suivre pendant trente et un jours. Mais cette comète n'était pas celle qui était alors universellement attendue et, en venant se montrer à un tel moment, il semblait vraiment qu'elle voulut « tromper les astronomes et se jouer de leur impatience[1] ».

A cette époque, en effet, on était dans l'attente d'un événement scientifique considérable : le retour de la comète de 1682. Cinquante-trois ans auparavant, Halley, adoptant les idées et les méthodes de Newton, avait osé

1. Bailly, *Histoire de l'astronomie moderne.*

prédire son retour pour 1758 et dès la fin de l'année 1757 on la guettait partout en Europe. Peu d'années avant sa mort, Halley avait hardiment renouvelé sa prophétie et, comme son âge ne lui permettait pas d'espérer en voir la réalisation, il avait prié la postérité de se souvenir que c'est un Anglais qui l'avait faite : « Hoc primum ab homine anglo inventum fuisse non inficiabitur æqua posteritas. »

La date du retour indiquée par l'astronome anglais était fort vague. A vrai dire, il n'aurait pu la préciser beaucoup mieux, car il eût fallu pour cela calculer l'influence des planètes troublantes. Or, on ne savait le faire de son temps. Toutefois, la Science progressait, et lorsqu'on fut à la veille du retour annoncé, Clairaut et d'Alembert en France avaient réussi à résoudre des questions de même nature. Aussi voyons-nous Clairaut se proposer, en 1757, un beau et difficile problème. Désireux de substituer aux vagues indications de Halley une date de retour mieux définie, il entreprend le calcul des attractions troublantes. Les calculs à effectuer étaient immenses et il importait d'en publier le résultat avant l'arrivée de l'astre attendu. L'illustre géomètre fut aidé en cela par Lalande et par M^me^ Lepaute et, après de longs mois d'un travail acharné, tout fut terminé le 14 novembre 1758, jour de la rentrée publique de l'Académie des sciences. Clairaut put annoncer à l'Académie que la comète passerait au périhélie vers le 13 avril 1759 ; il ajoutait que ses prévisions pouvaient être erronées d'un mois, en raison des petites quantités qu'il avait dû négliger.

Tel était l'état de la question à la fin de l'année 1758. Elle préoccupait non seulement le monde scientifique,

mais même le Public. La comète était attendue depuis près d'un an et les adversaires des idées newtoniennes s'apprêtaient déjà à triompher, lorsque Clairaut était venu calmer les impatiences et démontrer nettement que, loin d'infirmer la théorie de Newton, le soi-disant retard de la comète en était une rigoureuse conséquence. Il fallait encore attendre et, comme les hirondelles, elle reviendrait au printemps.

On la guettait depuis longtemps sur la tour de Cluny et Messier y perdit bien des nuits pendant plus d'une année. Voulant faciliter les recherches, Delisle les avait localisées en indiquant sur une carte les régions qui, suivant lui, devaient être examinées chaque nuit, et, chaque nuit, Messier explorait minutieusement la région prescrite, heureux d'ailleurs de mériter ainsi la bienveillance des astronomes. Ceux-ci, absorbés par d'autres travaux, connaissant déjà la valeur de Messier comme observateur et le mode de recherche adopté par Delisle, se reposaient sur l'Observatoire de la Marine du soin de chercher la comète. Ils ne doutaient pas, du reste, qu'ils ne fussent informés immédiatement de sa découverte et ils se promettaient de se mettre aussitôt à l'œuvre pour en obtenir le plus grand nombre d'observations possibles.

Cependant l'astre voyageur, sollicité par les attractions newtoniennes, continuait ponctuellement sa route. Nullement troublé par les recherches et les discordes toutes terrestres qu'il suscitait, mais régulièrement perturbé par les corps planétaires, il terminait son long voyage de 76 années et achevait de décrire son orbe immense. Le 21 janvier 1759, Messier le découvre dans sa lunette ; le

13 mars suivant, c'est-à-dire dans les limites assignées par Clairaut, l'astre se trouve au périhélie. C'était un triomphe pour Newton, une gloire pour Halley et pour Clairaut ; c'était en même temps un succès pour Messier.

On a raconté qu'avant d'être trouvée par le Commis de la Marine, la comète de Halley avait été aperçue en Saxe, à la vue simple, le 25 décembre 1758, par un berger nommé Palitzch, qui assurément ne s'en souciait guère. Mais cette historiette doit être reléguée dans le domaine des légendes, car, à cette date, la comète n'était pas visible à l'œil nu. Ce que l'on peut dire avec plus de raison, c'est que Messier aurait dû l'apercevoir plus tôt. Il y aurait certainement réussi si, au lieu d'être limité dans ses recherches par les localisations de Delisle, il n'eût pris conseil que de lui-même. Il a été prouvé, en effet, que les zones d'exploration circonscrites par l'Astronome de la Marine ont été longtemps sans renfermer la comète. Mais les torts de Delisle, en cette circonstance, ne se sont pas bornés à cette erreur.

J'aurais aimé pouvoir vous dire, Messieurs, que la découverte de l'astre une fois faite, l'Observatoire de Cluny mit le plus grand empressement à en communiquer la nouvelle aux astronomes et au Public qui l'attendaient. Je dois mentionner, au contraire, une fantaisie étrange de son directeur, souvent blâmée à juste titre et qui eût été susceptible de causer les plus graves préjudices à son élève. Delisle fit un mystère de la découverte et, sur son injonction inexcusable, Messier observa dans le plus grand secret. Fin janvier et en février, sans en rien dire à personne, celui-ci suivit consciencieusement la comète,

puis traça sur une carte la route qu'elle devait prendre en sortant des rayons solaires et qu'on la vit prendre effectivement à dater du 1er avril. « Cependant, vers cette époque, Mayer écrivait à Lacaille et à Delisle que la comète avait été vue et calculée en Allemagne. Ce dernier, voyant qu'il lui était impossible de garder le secret plus longtemps, permit alors à son élève d'aller faire aux astronomes une confidence qui leur parut dérisoire. Ils rejetèrent un secours tardif, offert de mauvaise grâce ; les observations de Messier, dont ils soupçonnaient même l'authenticité, furent regardées comme non avenues et tous, à l'envi, se mirent à observer la comète sur la seconde branche de son orbite [1]. » La conduite de Delisle était d'autant plus regrettable que la tour de Cluny n'était pas avantageusement située pour l'observation de l'astre : Messier avait dû se transporter d'abord dans le jardin du Palais des Thermes, attenant à l'hôtel, puis au Collège Louis-le-Grand [2].

A la fin de sa carrière, Delisle mérita plusieurs fois le même reproche. Il ne profitait d'ailleurs aucunement des observations qu'il accaparait ainsi et on s'est demandé quel pouvait être le mobile d'une conduite aussi singulière : on l'a attribuée à la monomanie du collectionneur. Si c'est cette manie qui l'a incité à rassembler son immense collection de livres et de manuscrits, il est juste de dire que, pour avoir été parfois fâcheuse, elle a eu aussi ses bons effets, car la partie astronomique de

1. Delambre, *loc. cit.*

2. Dans un belvédère à deux étages, que l'on appelait *la guérite* et d'où l'on dominait tout Paris.

cette collection constitue aujourd'hui une des richesses de la bibliothèque de l'Observatoire de Paris [1].

Six années après le retour de la comète de Halley, en 1765, Delisle renonça à l'Astronomie. Agé de 77 ans, devenu veuf, ayant fourni une longue et laborieuse carrière, pendant laquelle il avait rendu de nombreux services à l'Astronomie, à la Géographie, à la Physique générale, il quitte de fait l'Observatoire de Cluny, en même temps qu'il renonce à sa chaire et à son appartement du Collège de France. Comme son départ allait priver Messier de bien des ressources matérielles, il reconnaît son zèle et ses travaux en lui abandonnant 400 livres, à prendre annuellement sur son traitement d'Astronome de la Marine qu'il conservait, se montrant ainsi une fois de plus le bienfaiteur de celui qu'il avait vraiment adopté. En 1760, le traitement officiel du Commis de la Marine avait d'ailleurs été porté de 500 à 1 100 livres.

Cependant, les désagréments que Delisle s'était attirés par son étrange conduite et qui peut-être ont contribué à le déterminer à la retraite, ces désagréments, dis-je, n'avaient pas été sans atteindre son dévoué disciple : les académiciens lui en voulaient un peu de s'être montré si complaisant pour les fantaisies de son maître. Mais il ne semble pas que Messier en ait éprouvé le moindre

1. Les livres et les manuscrits de Delisle restèrent au Dépôt de la Marine jusqu'en 1795 : alors le Comité de Salut public décida que la partie astronomique de cette collection serait remise au Bureau des Longitudes, qui venait d'être fondé, et, peu après, elle fut portée à l'observatoire. (Bigourdan, *loc. cit.*)

découragement, car c'est au lendemain de ses observations de la comète de Halley que nous le voyons, au contraire, se passionner vraiment pour les explorations célestes. A dater de ce moment, et pendant une longue série d'années, il va parcourir et sonder les cieux avec une ardeur et une constance infatigables.

En 1760, il découvre de nouveau une comète[1]. Il se voue à la recherche de ces astres et voici qu'il en découvre un nombre inouï. Pendant les quinze premières années surtout, il a le monopole presque exclusif de leur découverte. Aucune n'échappe à son regard d'aigle et, une à une, il les dérobe à la nuit quand elles viennent contourner notre soleil. Tel le chasseur surprend la légère alouette au moment où elle vient se mirer aux facettes de son miroir. C'est lui qui découvre, en particulier, la comète de 1766, qui devint visible à l'œil nu ; c'est lui qui découvre la grande comète de 1769, dont la queue atteignit plus de 60° de longueur ; c'est lui qui, en juin 1770, découvre la fameuse comète de Lexell. De 1759 à 1801, Messier a découvert vingt-deux comètes. Vingt-deux fois, dans le champ de sa petite lunette de 2 pieds et de 2 1/2 pouces d'ouverture, il a vu poindre la minime nébulosité blanche, indécise, à contour arrondi, sous laquelle se montre d'abord un tel astre. Louis XV l'avait surnommé *le furet des comètes*.

Messier les suivait pendant la durée totale de leur visibilité. Non content de suivre les siennes, il observait aussi celles des autres et il en a suivi de la sorte plus de

1. Le 26 janvier, à une heure du matin, en examinant la situation de plusieurs petites étoiles, dont quelques-unes lui avaient servi de termes de comparaison pour la comète de Halley.

cinquante. Qui dira ses veilles et le nombre des nuits qu'il a ainsi employées ? Qui dira surtout le nombre des nuits passées en recherches vaines ? « Une comète venait-elle à paraître, elle était bientôt observée par Messier, qui portait à Bochart de Saron ses premières observations ; celui-ci calculait l'orbite et, si le mauvais temps était survenu ou si elle avait disparu dans les rayons solaires, il indiquait à Messier l'endroit où il fallait la rechercher[1]. »

Grâce à ces découvertes, grâce à ces observations si nombreuses et si étendues, on a pu déterminer avec précision les éléments paraboliques d'un grand nombre de comètes et, par là, Messier a contribué plus qu'aucune personne de son temps aux progrès de l'Astronomie cométaire.

Mais le furet des comètes a bien d'autres titres à la reconnaissance des astronomes. Il a publié de très nombreuses observations d'éclipses des satellites de Jupiter, de nombreuses observations d'occultations d'étoiles. Il a observé les éclipses de soleil, de lune, les passages de Mercure et de Vénus. D'une manière générale, il n'a négligé aucune éclipse d'aucun genre, pas plus qu'aucune opposition ou conjonction de planète. Le premier, il a dressé un catalogue de nébuleuses et, sur les 102 nébuleuses qu'il renferme, 68 étaient nouvelles. On lui doit encore des observations sur les taches du soleil, sur le passage, en 1777, de très petits corps devant cet astre, sur les aspects physiques de Mars, de Jupiter, de Saturne. On lui doit même des observations d'aurores boréales, des ob-

1. Tisserand, *loc. cit.*

servations météorologiques et l'on peut dire qu'il a enrichi dans toutes ses parties ce précieux trésor des observations, où le calculateur vient puiser pour expliquer et déchiffrer l'Univers.

Tant de travaux utiles et surtout ses découvertes de comètes, d'une fréquence sans précédent, étendaient au loin la réputation du courageux observateur et peu à peu il voyait s'ouvrir les portes de toutes les grandes académies étrangères. Dès 1764, il avait été admis à l'Académie de Harlem et à la Société royale de Londres, puis en 1765, à l'Institut de Bologne. En 1769, il était nommé membre de l'Académie de Stockholm, de l'Académie des arts d'Angleterre et la belle comète de cette année le fit entrer en septembre à l'Académie de Berlin.

A cette époque, il s'était déjà plusieurs fois porté candidat à l'Académie des sciences de Paris, mais il n'avait encore obtenu que des présentations en seconde ligne. « Quelques académiciens lui reprochaient de s'être adonné trop exclusivement aux observations et de n'avoir jamais voulu faire aucun calcul[1]. » Mais, quand Bailly avait été élu, une seule voix lui avait manqué pour être admis. Il le fut enfin le 14 juillet 1770, en remplacement de l'abbé Chappe, décédé, bien qu'il eut alors pour concurrent le comte de Cassini (Jacques-Dominique), qui réussit lui-même quelques jours après.

Delisle était mort en 1768. A ce moment, les appointements du Commis de la Marine avaient été élevés à 1 700 livres. Une fois membre de l'Académie des sciences,

1. Delambre, *loc. cit.*

il songea au mariage et, en réalité, il se maria l'année même. Le 26 novembre 1770, à l'âge de 40 ans, il épousa M^lle^ Marie-Françoise Dorlodot de Vermauchampt, qui en avait 32; née au Claon, près de Clermont-en-Argonne, elle appartenait à une honorable famille de gentilshommes verriers [1]. Dix mois après, le 30 septembre 1771, Messier était nommé Astronome de la Marine, en remplacement de Delisle, quittait le Collège de France et allait habiter rue des Mathurins n° 334, à l'Hôtel de Cluny même, où la Marine paya le loyer de son appartement, en même temps que celui de son observatoire. Mais il connut à peine les joies du mariage : le 23 mars 1772 en effet, sa femme mourait, huit jours après la naissance d'un garçon qui mourut aussi.

Messier s'était lié d'une étroite amitié avec Bochart de Saron. Un égal amour de l'étude du ciel avait rapproché ces deux hommes du même âge, si bien faits pour se comprendre et qui avaient tant à mettre en commun. Le président prêtait ou donnait ses instruments à l'observateur, calculait les orbites de ses comètes et celui-ci secondait le magistrat dans ses observations personnelles, essayait ses télescopes, ses lunettes, ses chronomètres. En multipliant leurs entrevues, le culte de leur science

1. La famille de Dorlodot est originaire du village de Vendresse (Ardennes) où, dès le commencement du XV^e^ siècle, elle possédait la seigneurie des Sarts. Elle s'est divisée en de nombreuses branches (des Essarts, par corruption de des Sarts, d'Armont, de Vermouchamps ou de Vermauchampt, d'Argicourt, etc.). Au XVI^e^ siècle, on la trouve fixée dans la vallée de la Biesme, où ses membres, exerçant l'art de la verrerie, s'allièrent souvent aux autres familles de gentilshommes verriers de la contrée. Le général et l'amiral Dorlodot des Essarts, qui étaient frères, appartenaient à cette famille.

préférée avait établi entre eux les liens de la plus sincère affection. Depuis plus de dix ans, ils se voyaient presque tous les jours et, pendant les vacances de l'Académie, l'observateur de Cluny accompagnait souvent le président soit au château de Saron, en Champagne, soit à sa terre de Nantouillet, près Beaumont-sur-Oise, à 8 lieues de Paris.

Mais, cette année 1772, qui l'éprouva si douloureusement, Messier sentit le besoin de revoir son pays natal et il résolut de passer les vacances à Senones, chez son frère Hyacinthe, qui y possédait un hôtel.

C'est le 22 du mois d'août que Messier se mit en route. Il n'eut garde d'oublier ses instruments, car il n'entendait guère cesser ses observations. Il emportait donc soigneusement tous ceux qui devaient lui être utiles, sauf toutefois son demi-cercle à lunettes, car il en avait procuré un au prince de Salm, pour lever la carte de sa principauté, et il comptait bien le trouver à Senones.

Or, ce demi-cercle n'y était pas et c'est à cette absence toute fortuite, Messieurs, qu'est due la première rencontre de Messier avec votre Compagnie.

« A mon arrivée, dit-il[1], le prince était absent et le demi-cercle l'avait suivi dans son voyage. Ayant été informé que l'éclipse de 1764 avait été observée à Nancy, j'écrivis en cette ville et j'y fis même un voyage, pour apprendre si son académie n'aurait pas en sa possession un de ces instruments. Je m'adressai à M. le chevalier de Solignac, secrétaire perpétuel de l'académie, homme aimable, instruit et de la meilleure société, connu depuis

1. *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, année 1772, 1re partie.

longtemps dans la république des lettres, aimé et chéri de ses confrères, ainsi que de ceux qui avaient l'avantage de le connaître. J'étais autant flatté de faire sa connaissance que de profiter de ses lumières. Quoiqu'âgé alors de 88 ans, sa mémoire et ses connaissances se ressentaient peu de ce grand âge. Il s'occupait encore avec zèle et assiduité aux exercices de son académie, prononçant des discours de rentrées publiques et y rendant compte de ses ouvrages.

« M. de Solignac me donna un avis adressé à M. l'abbé Marquet, bibliothécaire de l'académie. Ce corps possède environ 4000 volumes, distribués dans plusieurs chambres qui tiennent à la salle d'assemblée. M. l'abbé Marquet me fit voir un demi-cercle. Après l'avoir monté et examiné, je reconnus qu'il était très propre pour l'objet de mes observations et je le transportai avec moi à Senones. »

Telles furent, Messieurs, les premières relations du célèbre astronome avec votre Compagnie. Je suis heureux de pouvoir ajouter que le demi-cercle qui les a nouées a survécu aux déplacements de mobilier qui ont eu lieu à Nancy pendant la Révolution. Si votre président de l'année 1772 s'était fait un plaisir d'en autoriser le prêt, votre président d'aujourd'hui s'est fait un devoir de le retrouver : cet instrument repose actuellement, en parfait état, dans une vitrine du cabinet de physique de notre lycée, à côté du beau microscope de votre glorieux fondateur [1].

1. Ce demi-cercle a été construit à Paris, par Canivet. Il a un pied de diamètre et ses lunettes ont 16 pouces de longueur ; le limbe est divisé de demi-degré en demi-degré et le nonius, attaché à la lunette mobile, divise le demi-degré de 2 minutes en 2 minutes.

Messier passa à Senones les mois de septembre, octobre, novembre et y réalisa une série d'observations qui ont été consignées dans les mémoires de l'Académie des Sciences : éclipse de lune du 11 octobre, éclipses de satellites de Jupiter, longitude, latitude et altitude de Senones.

Puis, il reprit le chemin de Paris. Mais il ne le reprit pas seul : il emmenait avec lui sa sœur Anne, qui allait l'entourer des soins les plus affectueux et essayer de lui faire oublier la perte irréparable qu'il avait éprouvée.

Bientôt, en mai 1774, le traitement de l'Astronome de la Marine est porté à 2 000 livres, et la suite ininterrompue de ses travaux l'introduit dans les quelques académies auxquelles il était encore étranger. L'année 1773 le voit entrer à l'Académie de Bruxelles et, le 9 janvier 1777, il est admis à celle de Saint-Pétersbourg, la seule dont il ne fît pas partie. Notre bibliothèque municipale possède la lettre qui informe le nouvel élu de sa nomination : elle est d'un grand prix, car elle est écrite et signée de la main d'Euler. A l'occasion de ses découvertes ou de ses entrées dans les académies, Messier recevait d'ailleurs les lettres les plus flatteuses. Il se voyait aussi dédier des peintures, des gravures représentant quelque phénomène céleste, des poésies chantant ses conquêtes sur l'espace.

Le 14 avril 1781, Messier recevait la lettre suivante, datée du 5 :

« Il paraît à présent une petite étoile très curieuse et nouvelle, de 5e ou 6e grandeur ; les deux dernières nuits, elle

avait 84° 23' 35" d'ascension droite et 23° 34' 14" de déclinaison boréale ; elle n'est pas nébuleuse, mais semblable à une planète très petite de 4" à 5" de diamètre ; quand on la grossit 100 fois, elle parait comme une étoile fixe et presque semblable à une planète. C'est une nouvelle espèce de comète, ce me semble. Son mouvement est très lent. Sa lumière, vue par une lunette, est blanche et brillante comme celle de Jupiter. C'est un hommage que je devais à vous, Monsieur, qui avez découvert tant de comètes, que de vous faire part, par cette première poste, de celle-ci, que peut-être vous n'avez pas vue. »

Signé : MASKELYNE,
astronome royal d'Angleterre.

Ajoutons que c'est William Herschel qui, le 13 mars précédent, avait découvert par hasard « la petite étoile ».

Au reçu de la lettre de Maskelyne, Messier, renonçant à ses observations en cours, se met aussitôt à la recherche de l'astre. Dès le 16, vers 8 heures du soir, il l'a distingué dans la constellation des Gémeaux et il commence aussitôt la série de ses observations. Fidèle à son habitude, il en communique la primeur à de Saron, qui va calculer l'orbite de la prétendue comète. Mais, ô surprise ! l'habile président ne peut y réussir. En vain applique-t-il les procédés cométaires qui lui sont si familiers ; il ne peut parvenir à faire cadrer quatre observations. Le 8 mai enfin, tout s'explique : après avoir fait de nombreuses combinaisons, il constate le premier que la plus courte distance au soleil devait égaler au moins douze fois la distance de la terre au soleil et il obtient ainsi la preuve que l'astre d'Herschel est beaucoup plus exceptionnel qu'on ne le croyait : ce n'est pas une de ces comètes dont Képler disait que « le ciel en est plein,

comme la mer de poissons », mais une terre comme la nôtre, une nouvelle planète à adjoindre aux cinq planètes connues. Pour tout dire, Messieurs, c'était Uranus !

Le 7 juillet, de Saron fut nommé membre honoraire de l'Académie des sciences, à la place que la mort du marquis de Courtanvaux venait de laisser vacante.

Messier fut donc le premier en France, et peut-être en Europe, qui observa, après Herschel et Maskelyne, la planète Uranus. Il la suivait assidûment depuis près de sept mois, lorsqu'un accident terrible vint interrompre ses travaux pendant une année.

Le jardin de Monceaux, faubourg du Roule, excitait alors la curiosité des Parisiens, par les attractions de toute sorte que le duc de Chartres venait d'y rassembler. On y voyait une naumachie, un temple, des obélisques, des serres ; le village suisse n'avait pas encore été imaginé, mais on y voyait aussi des rochers, des grottes, des sites champêtres.

Le 6 novembre 1781, vers quatre heures et demie, Messier s'y promenait avec la famille de Saron. Mais je laisse ici la parole à Delambre [1].

« Une serre chaude avait principalement attiré son attention. Elle servait d'entrée à une grotte obscure qu'il avait parcourue avec intérêt. A peu de distance, il voit une porte ouverte : il la prend pour l'entrée d'une grotte à peu près semblable. Il y entre avec confiance : c'était une glacière. Il y tombe de 25 pieds de haut sur des amas de glace. Il ne peut retenir un cri de douleur

1. *Loc. cit.*

quand il sent qu'il a la cuisse et le bras cassés, le poignet fracassé, deux côtes enfoncées et, au-dessus de l'œil droit, une blessure par laquelle il perd beaucoup de sang. Il n'ose appeler dans la crainte que les enfants de M. de Saron, qui le suivaient habituellement, ne viennent s'engloutir avec lui dans la fatale glacière. Heureusement, l'évêque d'Avranches, qui connaissait le jardin, remarque avec surprise que la glacière est ouverte : il en approche, il entend des gémissements et, sans reconnaître la voix, il se hâte d'aller chercher des secours. Un garçon jardinier, dépositaire des clefs de la glacière, arrive avec une échelle ; il descend et la première consolation qu'il adresse à la victime de sa négligence est de lui demander d'un ton brusque : *Qui êtes-vous et que faites-vous là ?* Messier répond doucement qu'il est de la compagnie du président de Saron. On donne des ordres pour le tirer de l'abîme, on assujettit sa jambe sur une planche, on le pose sur un matelas ; avec des échelles et des cordes, trois hommes parviennent à le tirer de la glacière. M. de Saron envoie aussitôt chercher Sabatier ; il va lui-même prendre Tenon et Bordenave, vient prévenir la sœur de Messier et donner tous les ordres nécessaires. Trois heures et demie après sa chute, Messier arrive à l'Hôtel de Cluny porté sur un brancard. Les trois chirurgiens étaient présents. Le pansement dure deux heures, après lesquelles le malade s'endort assez tranquillement. »

La cure fut très longue et le malade garda le lit une année entière. Elle fut en outre imparfaite, car il resta légèrement boiteux.

En dépit des soins donnés par trois des chirurgiens

les plus réputés de l'époque, membres de l'Académie, au bout de six mois, ni la jambe, ni le poignet du malade n'étaient encore remis. Et alors, il s'était rappelé que, dans son enfance, un simple paysan l'avait rapidement guéri d'une fracture assez grave. De là, des comparaisons si peu avantageuses pour ses savants confrères, qu'il avait renoncé à leur science pour se confier à Dumont. Très en vogue à Paris sous le nom de Valdajou, ce dernier n'était autre que le chef de la dynastie des rebouteurs qui se sont succédé depuis, dans le pays de Plombières et de Remiremont.

« Je suis actuellement entre les mains d'un praticien du Val-d'Ajol, écrit Messier à son frère Hyacinthe. Il se nomme Dumont et a ici une grande réputation pour remettre les membres ; deux fois par semaine, on voit chez lui plus de cent estropiés. Comme ma cure l'intéresse singulièrement pour soutenir sa réputation, il a le plus grand soin de moi et j'en espère beaucoup. Il m'a promis que, dans six semaines, il me sortirait de mon lit et que je commencerais à marcher. »

Cependant, les six semaines furent six mois au bout desquels le pauvre blessé se leva boiteux.

Un an et six jours après son accident, le 12 novembre 1782, jour du passage de Mercure, le vaillant observateur remonte à son observatoire. « Il prend 22 hauteurs du soleil, observe le soleil au méridien, voit l'entrée de Mercure et en marque 14 positions. Le voilà rendu à ses occupations[1]. » Toutefois, ce n'est que le 7 mai 1783 qu'il put reparaître aux séances de l'Académie.

1. Delambre, *loc. cit.*

En son absence, le 28 mars 1782, les académiciens avaient substitué à son titre d'adjoint, celui d'associé, en remplacement de Legentil, élu pensionnaire surnuméraire.

Toutes les classes de la société prirent part au malheur du sympathique astronome, que sa sœur Anne sut entourer des soins les plus touchants. Le président de Saron lui donna les marques du dévouement le plus généreux. Le roi lui accorda une gratification de 3 600 livres, suivie presque aussitôt d'une pension viagère de 1 000 livres. Des personnes qu'il n'avait jamais vues, comme la duchesse de La Vallière, lui témoignèrent le plus grand intérêt et, le 22 novembre 1782, Messier écrivait à son frère : « Pendant plus d'un an, je n'ai pas été un jour seul. J'ai été visité par tout ce qu'il y a de plus grand et un prince du sang ne l'aurait pas été plus que moi. L'homme riche ne jouit pas toujours de tels avantages et c'est une satisfaction pour moi de penser que je les dois à une réputation acquise par le travail. »

Trois ans plus tard, Messieurs, le célèbre astronome sollicitait vos suffrages et devenait votre associé. Le procès-verbal de votre séance du 9 août 1785, présidée par le maréchal de Stainville[1], renferme en effet ces mots : « L'Académie de Stanislas, ayant délibéré d'une voix unanime que M. Messier était au nombre de ceux que tous les corps savants s'empresseraient d'admettre et se glorifieraient de compter au nombre de leurs membres, il a été élu et on est convenu qu'il ne remplacerait aucun aca-

1. Barlet, Blachier, de Sivry fils assistaient à la séance.

démicien, d'après l'article des statuts qui permet l'élection d'un sujet d'un mérite supérieur, quoiqu'il n'y ait point de places vacantes. » Sur la liste de vos associés, le nom de Messier venait s'inscrire à côté de ceux de Lalande, de Boscovich, de Fontenelle qui, comme lui et dans des genres divers, étaient des amis de la Science du ciel. Il est superflu d'ajouter qu'en 1811, après la reconstitution de votre Compagnie, le laborieux astronome fut de nouveau compté parmi vos associés.

La Révolution trouva Messier à son observatoire. En 1790, les abbés de Cluny furent dépossédés de leur hôtel, qui devint propriété nationale. Mais l'Observatoire de la Marine n'en fut nullement troublé.

Il échappa d'ailleurs aux perquisitions et aux invasions que durent subir d'autres établissements similaires. « Par trois fois au moins, l'Observatoire central fut envahi par des bandes de patriotes armés, qui soupçonnaient le directeur de recéler dans les souterrains des munitions de guerre et des farines et d'y cacher des aristocrates[1]. » Le 10 août 1792, les portes de l'Observatoire de l'École militaire furent enfoncées par les gens qui poursuivaient les gardes suisses et les instruments furent bousculés[2]. Disons que, quelques semaines plus tard, Lalande y recueillit plusieurs prêtres échappés au massacre des Car-

1. C. Wolf, *Histoire de l'Observatoire de Paris, de sa fondation à 1793*, page 131.

2. Les observations de Lalande à l'École militaire ne furent d'ailleurs jamais interrompues. « Je calcule l'erreur de mon quart de cercle pendant qu'on se tue aux Tuileries », écrivait-il le 11 août 1793, et plus tard : « En 1794, on était sous la hache ; en 1795, on manquait de pain ; cela n'a point empêché nos observations. »

mes : « Si l'on vient faire des recherches, leur disait-il, nous vous ferons passer pour astronomes ; et ce ne sera pas un mensonge, reprenait-il, car vous vous occupez du ciel autrement, mais tout autant que moi. » Le modeste observatoire de Cluny ne pouvait guère connaître ces épreuves.

Messier ne fut pas inquiété non plus dans sa personne. Presque pauvre, s'étant toujours confiné dans ses recherches extra-terrestres, n'ayant jamais occupé aucune position qui pût le rendre suspect, il traversa la tourmente qui emporta Lavoisier, Bailly, de Saron et tant de glorieuses victimes. On avait découvert, dans la maison de Le Pelletier de Rosambo, président à mortier au Parlement de Paris, un écrit protestant contre certains décrets et contre sa dissolution ; il était signé de plusieurs membres du Parlement et placé sous enveloppe cachetée à l'adresse du Premier président. C'est ainsi que Bochart de Saron, qui ignorait jusqu'à l'existence de cette pièce, se vit enveloppé dans l'épouvantable proscription de ces 26 magistrats qui, le 20 avril 1794, furent conduits à l'échafaud.

Messier n'en eut pas moins à souffrir pendant la période révolutionnaire. Le 17 novembre 1792, il avait été nommé à son tour académicien pensionnaire, en remplacement de Legentil, décédé. Mais il n'eut pas le temps de jouir de sa pension : en 1793, l'Académie est supprimée et sa nomination reste la dernière qu'elle ait faite. Puis ses traitements sont aussi annulés et la Marine cesse de payer le loyer de son observatoire. Il continue néanmoins à y demeurer et poursuit malgré tout ses travaux. La misère, hélas ! pénètre bientôt sous son toit et Delambre

l'a vu plus d'une fois venir chercher de l'huile chez Lalande, n'ayant même plus le moyen d'alimenter la lampe qui servait à ses observations. Mais il supporte avec résignation l'adversité et rien n'abat son énergie. Il observe, il observe toujours. Au plus fort de la Terreur, le 27 septembre 1793, il découvre une comète : il la suit jusqu'au 12 octobre, date à laquelle elle disparaît dans les rayons du soleil. De Saron est toujours là pour calculer l'orbite et Messier lui communique ses observations. Mais, le 18 décembre, l'infortuné Premier président est arrêté et c'est à La Force, au fond de sa prison, qu'il termine le calcul désiré. On put encore lui faire passer un journal[1] où il apprit, avant de mourir, que la comète suivait fidèlement la route qu'il lui avait assignée et,

Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyre,

ce suprême écho des célestes concerts est venu animer les derniers jours du savant et généreux magistrat.

En 1797, dans la Connaissance des temps pour l'an VIII, Messier a publié ses observations astronomiques de janvier 1785 à avril 1796 et il en fait suivre la longue série par ces mots : « J'ai été détourné de mes observations, dans ces dernières années, par la pénurie des subsistances : je manquais, dans mon observatoire, d'huile et de chandelle et ne pouvais m'en procurer, en raison de la suppression des traitements dont je jouissais comme fruits de quarante années de travaux. »

Mais il ajoutait : « Au mois de juin 1796, on vient de

1. *L'Abréviateur universel.*

me dédommager en m'attachant au Bureau des longitudes. » Ce bureau avait été créé, en effet, l'année précédente et la nomination du célèbre observateur avait suivi de près. C'était pour lui la venue d'une aisance matérielle qu'il n'avait jamais connue. L'Institut national avait été également fondé en 1795 et Lalande, Méchain, Le Monnier, Pingré, Cassini en composaient avec Messier la section d'astronomie. Une dizaine d'années plus tard, le 25 avril 1806, l'éminent astronome se voyait nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur, que Bonaparte venait d'instituer.

En 1798, Messier eut la douleur de perdre sa sœur Anne, qui vivait avec lui depuis 26 années. A ce moment, le plus jeune frère de l'astronome, Joseph, et une de leurs nièces, M^lle^ Joséphine Messier[1], âgée de 14 ans, vinrent s'installer à son foyer. Joseph ne vécut que jusqu'en 1804. Mais pendant 19 ans, jusqu'au moment où il mourut, Messier fut l'objet, de la part de sa nièce, d'une tendresse vraiment filiale et d'un dévouement que rien ne lassait. Ils les reconnut par une donation et, un an environ après la mort de son oncle, M^lle^ Messier épousa M. Bertrand, dont le père avait été syndic de la République au Ban-de-Sapt et qui avait conquis le grade de capitaine en faisant une partie des campagnes de la République et de l'Empire.

Malgré ses durs labeurs, grâce à sa vie réglée, Messier atteignit l'âge de 82 ans sans aucune infirmité. « Alors

1. M^lle^ Joséphine Messier était la fille de Nicolas Messier, frère de l'astronome.

sa vue baissa considérablement : il ne pouvait lire ou écrire qu'avec une forte loupe qui le fatiguait. Il fut frappé d'une paralysie sur le côté droit [1]. » Les péripéties de sa longue cure, en 1782, l'avaient rendu rebelle aux ordonnances de la médecine. Cependant, Tenon lui envoya un docteur pour le visiter en qualité d'ami. « Messier consentit à recevoir quelques soins, se rétablit et reparut aux assemblées. Mais, ses forces diminuant sensiblement, il se tint enfermé chez lui pendant deux ans. Attaqué d'une hydropisie, il ne fut alité que deux jours, tant les progrès du mal furent rapides. Il se détourna pour ne pas voir le médecin et, quand il sut qu'il s'était retiré, il demanda seulement à sa nièce : *Qu'a dit ce docteur ?* Ce furent ses dernières paroles [2]. » Le célèbre astronome expira dans la nuit du 11 au 12 avril 1817, à l'âge de 86 ans 9 mois 18 jours, auprès de cette tour de Cluny, que ses observations avaient illustrée pendant plus de cinquante années.

Ses obsèques eurent lieu le 15 avril, en l'église Saint-Séverin, d'où le corps fut transporté au cimetière du Père-Lachaise. Elles ont réuni une foule nombreuse et émue, en tête de laquelle on remarquait les membres de l'Institut, un grand nombre de savants, de gens de lettres et qui fit au défunt des funérailles dignes de lui. Dans la séance publique de l'Académie royale des sciences du 16 mars 1818, Delambre, alors secrétaire perpétuel, a prononcé son éloge historique.

Messier avait la physionomie ouverte et avenante. La

1. Delambre, *loc. cit.*
2. Delambre, *loc. cit.*

Harpe a dit qu'il avait la simplicité d'un enfant. Delambre, dont l'opinion mérite plus de considération, déclare qu'il était bon, quoique sa vie laborieuse lui eût fait contracter une humeur un peu sévère. « Il n'est personne à qui je ne puisse promettre la plus grande satisfaction de la connaissance de M. Messier, écrivait Jean Bernoulli ; on ne peut qu'aimer un homme de son caractère [1]. » Très honnête, ennemi de l'intrigue, il avait la religion de l'amitié. Bien que portant un nom que l'Europe entière connaissait, il était d'une modestie extrême. D'une grande force de volonté et d'une rare ténacité, il montrait en tout une ponctualité extraordinaire. Nous en trouvons un indice à Nancy même, quand nous examinons ces précieuses lettres manuscrites que lui adressaient les hautes personnalités du temps : à chacune d'elles, il a soigneusement accolé un double de sa réponse, daté et écrit de sa main. Il notait ce qu'il voyait, ce qu'il entendait et avec le même soin qu'il mettait à enregistrer ses observations astronomiques.

Messier a mis dans leur plus pleine valeur toutes les ressources physiques et intellectuelles dont il disposait à son arrivée à Paris. Doué d'une bonne santé, d'une vue excellente, d'une grande activité, mais n'ayant pas étudié spécialement les mathématiques, il s'est fait un noble idéal de l'observation. Habitué au dessin, il ne se contentait pas d'enregistrer numériquement les résultats de ses veilles, mais il utilisait les représentations graphiques, traçait sur des cartes les cours de ses comètes. C'était,

1. *Loc. cit.*

a-t-on dit, sa manière de calculer. C'est ainsi, du moins, qu'il se reposait le jour de la nuit passée à l'observatoire et il a mené, dans toute sa grandeur, la vie austère et pénible de l'astronome pénétré de ses devoirs. Il n'a été qu'un observateur, mais il l'a été dans toute la force du mot et il faut admirer ce vaillant que les plus tristes épreuves n'ont pu démoraliser.

Vous l'admirerez d'autant plus, Messieurs, que les instruments dont il disposait étaient fort modestes. Si ce n'est une lunette achromatique, construite à Londres par Dollond et montée parallactiquement, que lui donna la Marine en 1771, les plus beaux instruments que l'observateur de Cluny eût à sa disposition furent ceux que lui procura de Saron : témoin une lunette achromatique de Dollond, dont le président perfectionna l'usage et à laquelle il adapta une pendule qui sonnait les secondes ; témoin un télescope grégorien, dont Bochart avait fondu le miroir, de 6 pouces de diamètre et de 30 pouces de foyer et qu'il donna définitivement à Messier en octobre 1769. Ce dernier l'a employé à plusieurs observations délicates[1]. Lorsqu'en 1769, Jean Bernoulli visita l'Observatoire de la Marine, il y trouva ce télescope, puis un télescope newtonien et en outre : une pendule à secondes de Jullien Le Roy, un quart de cercle mobile de 3 pieds de rayon, un équatorial avec lunette de 5 pieds et un instrument des passages. « Vous pourriez croire, dit Bernoulli, que j'omets ici quelque instrument considérable, si je ne parle de celui avec lequel M. Messier a découvert

1. Notamment pour l'observation du passage de Vénus en 1761, pour des observations physiques de Mars, Jupiter et Saturne.

tant de comètes : il faut donc vous dire que c'est une lunette de nuit ordinaire, de celles que Dollond vend pour une guinée ; ainsi vous voyez que M. Messier doit plutôt à sa vigilance et à sa pratique, qu'à d'autres secours, le pouvoir qui semble obliger les comètes à se montrer à lui de préférence [1]. »

Ce sont des instruments autrement dispendieux qui sont nécessaires aujourd'hui pour faire avancer la Science et Messier est mort au début d'un siècle qui allait en voir naître du plus grand prix. Le même siècle devait opérer une révolution complète en astronomie par les merveilleuses applications de deux immortelles découvertes qui l'eussent singulièrement passionné : l'analyse spectrale de la lumière et la photographie.

Messier a rarement observé en dehors de l'Observatoire de Cluny et c'est là que ses yeux de lynx ont épié si souvent la voûte céleste. Il a fait à Senones les observations que j'ai mentionnées tout à l'heure ; il en a réalisé aussi quelques-unes en Champagne, dans le château de Saron, et à Colombes, dans l'Observatoire du marquis de Courtanvaux. Vers 1768, il fit un voyage en Hollande sur la frégate *l'Aurore,* que le marquis avait fait construire à ses frais, pour essayer plusieurs instruments relatifs à la longitude et principalement les montres marines de Le Roy ; il avait été désigné par l'Académie, avec Pingré, pour vérifier ces instruments, et ce dernier a publié une relation du voyage.

1. *Loc. cit.* — La lunette en question était une petite lunette de 2 pieds et de 2 1/2 pouces d'ouverture ; elle ne grossissait que cinq fois, mais elle avait 4° de champ ; on pouvait, dit Lalande, s'en procurer une pareille pour 70 ou 80 francs.

Messier n'a composé aucun ouvrage. Mais on a de lui un nombre considérable de mémoires, où il rend compte de ses observations astronomiques et météorologiques[1]. Ils sont disséminés dans les volumes de l'*Académie des Sciences,* ceux du *Journal des Savants,* les *Mémoires de l'Institut* ou dans ceux de la *Connaissance des Temps.* Les *Éphémérides de Vienne,* les *Transactions philosophiques de Londres,* les *Mémoires de l'Académie de Berlin* renferment aussi de ses travaux. Peu de temps avant son accident, il avait réuni ses écrits dans deux volumes énormes ; mais il ne songea à les mettre au net que plus tard et il en fut empêché par l'affaiblissement de sa vue. La bibliothèque de l'Observatoire de Paris possède un *Journal des observations astronomiques faites à l'Observatoire de la Marine.* « Ces observations, écrites de la main de Messier, s'étendent du 1er janvier 1757 au 30 septembre 1760 et, au bas de la dernière page, on lit : *La suite des observations dans le journal suivant.* Mais les journaux suivants manquent. Un cahier séparé, écrit par l'astronome et joint à ce volume, est intitulé : *Notice de mes comètes*[2]. »

En 1774, alors que Messier venait d'observer sa quinzième comète[3], Lalande a créé une constellation en son

1. Voir l'appendice, qui donne l'indication de ses principales publications.

2. Bigourdan, *loc. cit.*

3. « De 15 comètes que j'ai observées avec le plus grand soin et la plus grande exactitude, écrit Messier à cette époque, celle-ci est la seule qui m'ait donné autant de peine, pendant un temps aussi considérable, son apparition ayant duré six mois et un jour, du 13 octobre 1773 au 14 avril 1774. »

honneur. Le ciel possédait l'antique constellation du *Bouvier,* gardien des troupeaux : Lalande, jouant sur les mots, lui donna celle du *Messier,* gardien des moissons. « Ce nom, dit-il, rappellera au souvenir et à la reconnaissance des astronomes à venir le courage et le zèle de notre plus infatigable observateur qui, depuis 1757, semble être préposé à la garde du ciel et à la découverte des comètes. » A cette occasion, Boscovich, grand admirateur de Messier, lui adressa le distique suivant :

Sidera, non messes, Messerius iste tuetur ;
Certe erat ille suo dignus inesse polo.

Le nom de Messier a été donné aussi à un couple de cirques lunaires, qui présente derrière lui une traînée simulant remarquablement une queue de comète et, quand la lune resplendit doucement sur les rives pittoresques du Rabodeau, quand ses rayons jouent dans les ruines du vieux château de Pierre-Percée, les habitants de ce joli coin lorrain peuvent découvrir, sur notre satellite, ce souvenir lointain de leur vénéré compatriote.

Mais Messier a aussi son nom sur notre planète. Ce n'est pas à Nancy pourtant. Paris, qui nous l'avait pris vivant, s'est emparé de l'illustre mort : tout près de l'Observatoire national, la rue Messier relie la rue Humboldt au boulevard Arago. Cependant, la capitale de la Lorraine a toujours su faire état des gloires lorraines et, tout récemment encore, Messieurs, vous avez eu la satisfaction de voir décorer du nom d'Hermite une voie de notre ville. Les Badonvillois ne sont d'ailleurs frappés d'aucun ostracisme, car nous avons à Nancy la rue Clau-

dot. Qu'il me soit donc permis de formuler un vœu : que notre Cité s'honore une fois de plus en attribuant à une de ses rues le nom de Messier, nom qui a été entouré d'une célébrité européenne et qui est demeuré si réputé dans le monde scientifique de tous les pays.

A côté de ces natures mortes, de ces belles ruines antiques, de ces gracieux paysages, que le talent de Claudot a donnés à notre musée, on remarque son tableau du songe de Jacob : les anges descendent et remontent vers le ciel. Que de fois Messier a fait la même ascension ! Au-dessus des vertes prairies et des magnifiques forêts du pays de Salm, au-dessus du chaos des toits, des flèches, des clochers de Paris, l'immensité étoilée n'a cessé d'être l'objet de son culte et, s'il n'en a représenté les merveilles que par la carte et par le chiffre, il y a moissonné les observations avec un soin et une profusion qui sont la gloire de son nom.

APPENDICE

PRINCIPALES ŒUVRES DE CHARLES MESSIER

(MÉMOIRES ET OBSERVATIONS[1])

Observations de la comète qui paraît présentement entre la Grande Ourse et la constellation du Lynx, faites pendant les mois de mai et de juin 1762. — Addition à ce mémoire. — Observations astronomiques faites pendant l'année 1762. — Observation du passage de Vénus sur le disque du Soleil, faite le 5 juin 1761, avec des remarques sur ce passage et les résultats des observations pour la théorie de Vénus. — Catalogue et notice des principales observations astronomiques faites dans l'observatoire de la Marine, à Paris, depuis le mois d'août 1752 jusqu'en 1762. — Observation de la plus courte durée du troisième satellite de Jupiter dans l'ombre, faite le 25 janvier 1763, au soir (*Savants étrangers de l'Acad. des Sciences,* tome V, 1768). — Observation de l'éclipse de Soleil, le lendemain du passage de Vénus, le 4 juin 1769, au matin. — Mémoire contenant les observations de la seconde comète de 1770, qui a paru au mois de janvier 1771, qui est la cinquante-neuvième dont l'orbite ait été calculée. — Observation de l'éclipse de Lune, la nuit du 28 au 29 avril 1771. — Catalogue des nébuleuses et des amas d'étoiles que l'on découvre, parmi les étoiles fixes, sur l'horizon de Paris. —

1. Les publications mentionnées dans cette bibliographie ont été signalées par *Quérard,* dans la *France littéraire.*

Observation du passage de Vénus sur le disque du Soleil, le 3 juin 1769. — Mémoire contenant les observations de la comète qui a paru en 1764, qui est la cinquante-quatrième dont l'orbite ait été calculée (*Mém. de l'Acad. des Sciences*, année 1771). — Mémoire contenant les observations de la première comète qui a paru en 1760 et qui est la cinquante-unième dont l'orbite ait été calculée, observée depuis le 8 janvier jusqu'au 30 du même mois. — Mémoire contenant les observations de la seconde comète qui a paru en 1760 et qui est la cinquantième dont l'orbite ait été calculée, faites depuis le 26 janvier au matin jusqu'au 18 mars au soir. — Observations astronomiques faites à Senones, chef-lieu de la principauté de S. A. S. le prince Louis régnant Salm-Salm, pendant les mois de septembre à novembre 1772 (*Ibid.*, ann. 1772). — Occultation de α^2, étoile de la quatrième grandeur, de l'Écrevisse, par la Lune, le 6 février 1773. — Observation de l'éclipse horizontale du Soleil, du 23 mars 1773. — Mémoire contenant les observations des deux comètes qui ont paru en 1766. — Observations de l'éclipse horizontale de la Lune, du 30 septembre 1773, au soir (*Ibid.*, ann. 1773). — Découverte et observations d'une comète observée en avril 1766 et différente de celle qui l'a été un mois auparavant, dans la constellation des Poissons. — Observation d'une aurore boréale, faite la nuit du 21 au 22 mai 1762. — Observations météorologiques faites à Pékin par le P. Amyot, jésuite, pendant six années, depuis le 1er janvier 1757 jusqu'au 31 décembre 1762. Mises en ordre par M. Messier (*Savants étrangers de l'Acad. des Sciences*, tom. VI, 1774). — Observation de l'occultation d'Aldébaran par la Lune du 14 avril 1774, au soir. — Mémoire contenant les observations de la comète qui a paru en 1763, qui est la cinquante-troisième dont l'orbite a été calculée. — Observation sur des points de lumière qui s'observent présentement sur les anses de l'anneau de Saturne, dans ses réapparitions en 1774. — Occultations d'étoiles par la Lune, de γ du Taureau, le 25 septembre matin ; de la même étoile ; de plusieurs Hyades et

d'Aldébaran, la nuit du 18 au 19 novembre 1774. — Mémoire concernant les observations de la quinzième comète observée depuis le 13 octobre 1773, au matin, jusqu'au 14 avril 1774 (*Mém. de l'Acad. des Sciences*, ann. 1774). — Observations de l'occultation de Saturne par la Lune, observée le 18 février 1775, au soir. — Observations de l'occultation d'Aldébaran par la Lune, faites le 4 avril 1775. — Mémoire contenant les observations de la dixième comète observée depuis le mois d'août jusqu'au 1er décembre 1769. — Mémoire contenant les observations de la seizième comète observée depuis le 18 août jusqu'au 25 octobre 1774. — Occultation de l'étoile double γ de la Vierge par la Lune, le 1er août 1775; conjonction de Saturne avec la Lune le même jour et position d'une étoile de la septième grandeur, qui a dû être éclipsée le même soir par la Lune (*Ibid.*, ann. 1775). — Mémoire contenant quatre observations astronomiques (*Mém. de l'Acad. de Berlin*, ann. 1776). — Mémoire sur le froid extraordinaire que l'on ressentit à Paris, dans les provinces du royaume et dans une partie de l'Europe, au commencement de cette année 1776. — Observation de l'éclipse de Lune, la nuit du 30 au 31 juillet 1776. — Observations de l'occultation de l'étoile μ de la Baleine par la Lune, le 27 janvier 1776 et d'Aldébaran, la nuit du 29 au 30 du même mois. — Observation d'une bande obscure qui paraît sur le globe de Saturne. — Mémoire contenant les observations de la onzième comète, observée à Paris, de l'observatoire de la Marine et du collège Louis-le-Grand, depuis le 14 juin jusqu'au 3 octobre 1776 matin (*Mém. de l'Acad. des Sciences*, ann. 1776). — Mémoire contenant les observations de la treizième comète, observée pendant les mois d'avril à juin 1771. — Mémoire contenant les observations de la quatorzième comète. — Observation d'une aurore boréale singulière et d'une forme extraordinaire, observée le 26 février 1777. — Observation singulière d'une prodigieuse quantité de petits globules qui ont passé devant le disque du Soleil, le 17 juin 1777, depuis 11 heures 46 minutes du ma-

tin, jusqu'à 11 heures 51 minutes (*Ibid.*, ann. 1777). — Éclipse de Soleil du 24 juin 1778, après midi. — Observations astronomiques, faites au château de Saron pendant l'automne de 1778 (*Ibid.* ann. 1778). — Observation de l'éclipse de Lune, faite la nuit du 29 au 30 mai 1779. — Observation de l'éclipse de Soleil du 14 juin 1779. — Observation de l'éclipse totale de Lune, le 23 novembre au soir. — Mémoire concernant les observations de la dix-septième comète (*Ibid.*, ann. 1779). — Mémoire contenant les observations de la comète observée à Paris, vers la Grande Ourse, depuis le 27 octobre jusqu'au 29 novembre 1780 (*Ibid.*, ann. 1780). — Mémoire contenant les observations de deux comètes de 1781, observées à Paris (*Ibid.*, ann. 1781). — Observation de l'éclipse de Soleil du 17 octobre 1781. — Observation du passage de Mercure sur le disque du Soleil, le 12 novembre 1782 (*Ibid.*, ann. 1782). — Observations de deux éclipses totales de la Lune, en 1783. — Mémoire contenant les observations de la comète de 1783 (*Ibid.*, ann. 1783). — Mémoire contenant les observations de la première comète de 1784, observée à Paris. — Observation de l'éclipse de Lune (*Ibid.*, ann. 1784). — Deux mémoires contenant les observations de la première et de la seconde comète de 1785. — Occultations de quelques étoiles des Pléiades. — Occultation de Vénus par la Lune (*Ibid.*, ann. 1785). — Première comète observée en 1786. — Mémoire contenant les observations de la seconde comète de 1786. — Observation du passage de Mercure sur le disque du Soleil (*Ibid.*, ann. 1786). — Comète de 1787, observée à Paris depuis le 11 avril jusqu'au 20 mai. — Observation de l'éclipse de Soleil (*Ibid.*, ann. 1787). — Observations de la première comète de 1788, découverte et observée, à Paris, à l'observatoire de la Marine, aux mois de novembre et de décembre, avec un détail abrégé du grand hiver de 1788 à 1789. — Observations de la seconde comète de 1788, découverte en Angleterre par Miss Herschel, le 21 décembre, observée à Paris les 5 et 7 janvier 1789 (*Ibid.*, ann. 1789). — Observations des trois comètes de 1790.

— Observation du passage de Mercure sur le disque du Soleil, le 5 novembre 1789. — Mémoire contenant : 1° les observations des quatre époques des disparitions et réapparitions des anses de l'anneau de Saturne en 1789 et 1790; 2° observations de plusieurs points de lumière vus fréquemment sur les anses de l'anneau et de l'ombre de l'anneau projetée sur le disque de Saturne ; 3° observations de trois oppositions de Saturne au Soleil, en 1788, 1789 et 1790, pour bien constater le lieu de cette planète ; 4° une carte de la route apparente de Saturne, qui représente les quatre observations des disparitions et réapparitions des anses de l'anneau. — Observation de l'éclipse totale de Lune, la nuit du 22 au 23 octobre 1790 (*Ibid.*, ann. 1790).

Les très nombreuses observations d'éclipses des satellites de Jupiter que l'on doit à Messier ont été réunies dans la Connaissance des temps.

Le recueil de l'Institut, classe des sciences mathématiques et physiques, renferme :

Observation de l'éclipse de Soleil du 6 messidor, an V, faite à Paris, de l'observatoire de la Marine. — Comète de l'an VI, découverte et observée par Messier. — Observations sur la sublimation du mercure, dans la partie vide des tubes de baromètre produite par les rayons du Soleil (t. II, 1799). — Année moyenne, conclue des observations météorologiques faites à Paris pendant trente-trois ans (1763-81 et 1783-96) par Messier et, à Montmorency, pendant vingt-neuf ans (1768-96). — Observations : 1° sur les grandes chaleurs, la sécheresse et la diminution des eaux de la Seine, à Paris, pendant les mois de juillet et août 1793, comparées aux chaleurs observées les années précédentes, à compter de 1753; 2° sur la chaleur directe des rayons du Soleil, sur les thermomètres, en 1793 ; 3° sur la chaleur de l'eau exposée au Soleil, dans un bocal de verre très mince, en 1793 (t. IV, 1803). — Description de cercles ou de couronnes, de différentes couleurs, autour de la Lune, observés le 4 pluviôse, an VII. — Observation du passage de Mercure sur

le disque du Soleil, le 18 floréal, an VII (t. V, 1804). — Comète découverte le 23 messidor, an IX (12 juillet 1801). — Observation de l'éclipse de Soleil du 29 thermidor matin, an IX (17 août 1803). — Observation de l'éclipse de Soleil du 21 pluviôse (11 février 1804). — Réapparition de la Planète d'Olbers ou Pallas, à sa sortie des rayons du Soleil, dans la constellation de Pégase (t. VI, 1806). — Observations diverses (t. VII, 1806). — Observations et dessin de la grande et belle nébuleuse de la Ceinture d'Andromède, la première qui fut découverte, et de deux petites nébuleuses, l'une au-dessus de la grande et la seconde au-dessous, vues dans une lunette qui renverse, comme est le dessin (t. VIII, 1807).

Citons encore, pour mémoire, une brochure intitulée : « Grande comète qui a paru à la naissance de Napoléon le Grand, découverte et observée pendant quatre mois. » Paris, 1808. Delambre nous apprend qu'en publiant cet opuscule, Messier avait pour objet d'appeler l'attention de Napoléon sur ce fait que, depuis longtemps, la Marine avait cessé de payer le loyer de l'observatoire de Cluny. Mais l'empereur fit la sourde oreille.

L'ouvrage de M. le baron Frédéric Seillière, sur la principauté de Salm, renferme une carte de cette principauté copiée par Messier, en 1783, sur la grande carte de France.

DISCOURS DE M. DÉGLIN

MESSIEURS,

Je ne suis ni un lettré, ni un savant. Je n'ai résolu aucun problème historique ; je n'ai cherché, ni trouvé la solution d'aucune de ces questions sociales qui agitent notre époque, comme elles ont troublé la Judée, la Grèce, Rome et tout le moyen âge, questions éternelles et éternellement insolubles pour qui veut décréter la suppression de la pauvreté, de la souffrance et de l'inégalité des conditions. Quels parrains ai-je donc eus près de vous pour que leur intervention puissante m'ait fait entrer dans votre Compagnie, où j'ai retrouvé avec tant de joie les maîtres aimés de ma jeunesse, soit dans mon cher lycée, soit à la faculté de droit ou à la faculté des lettres? Qui a pu me valoir une telle bienveillance? Qui a pu vous faire oublier, Messieurs, le devoir strict qui s'imposait à vous de contrôler avec sévérité les titres du candidat?

Ils sont bien humbles et bien modestes, mes protecteurs et mes garants auprès de vous. Ce sont les enfants malheureux ou coupables auxquels j'ai pu consacrer les meilleurs moments de ma vie. Vous avez jugé que cet effort remplaçait tous les titres : je vous en remercie. Et pourtant, un remords me vient. Ayant comme bien d'autres souffert de la souffrance de ces petits, j'ai tâché d'y

apporter quelque remède et, sans prétendre réussir toujours, j'ai tenté de sauver quelques-unes de ces pauvres victimes de la misère et de l'ignorance. Mais je n'ai rien créé, je n'ai rien inventé. Seulement, soutenu par de précieux encouragements et d'efficaces concours, j'ai copié du mieux que j'ai pu ce qui s'était fait si bien ailleurs, heureux de me dire l'élève des Jules Simon, des Henri Rollet et des Adolphe Guillot.

Puisque c'est aux enfants que je dois l'honneur d'être votre collègue, permettez-moi, Messieurs, de vous parler de l'enfance et des dangers qui l'entourent, dangers qu'à l'envi magistrats, membres du barreau, philanthropes et législateurs s'efforcent de combattre, montrant ainsi une sollicitude croissante pour les jeunes clients de la police correctionnelle, mais révélant, hélas ! du même coup, la progression incessante de la criminalité infantile, conséquence de l'abaissement constant des mœurs et d'un déplorable état social.

Je ne vous entretiendrai pas de cette enfance joyeuse et resplendissante en qui se concentrent les joies du foyer, les espérances de la famille et de la patrie. Vous entendez encore vibrant à vos oreilles les vers inspirés qu'André Chénier, Lamartine, et surtout Victor Hugo lui ont consacrés. Non, l'enfant à qui j'ai donné une partie de moi-même, n'est pas l'enfant heureux que la fortune met à l'abri des tentations, que l'affection de parents intelligents et dévoués défend contre le mal, que des maîtres éclairés arment pour les luttes de la vie. Les nôtres ont douze ans à peine. Au lieu d'un front pur auréolé de boucles blondes ou brunes, au lieu d'un regard limpide, ils nous montrent un front ridé, un regard fuyant, une

tête sournoisement penchée. Nul ne leur inspire plus confiance : leur âme est inquiète, leur cœur troublé, leur conscience souillée. Pauvres enfants ! L'idée du mal est entrée en eux, peut-être ont-ils déjà commis la faute ! Ce sont des enfants coupables ou exposés à le devenir : l'occasion seule a fait la différence.

Que faut-il faire en face d'une telle situation ! Faut-il abandonner le petit coupable d'aujourd'hui ou de demain à son malheureux sort, ne voir en lui que la douloureuse victime d'une sorte de prédestination ou d'hérédité fatale ? Les apôtres du déterminisme, partisans de la théorie du criminel-né, ne sauraient trouver qu'une solution : l'internement à perpétuité de l'enfant dans une maison de santé qui différerait peu de la prison.

Grâce à Dieu, la doctrine de M. Lombroso n'a trouvé en France que peu d'adeptes. Et après le congrès tenu à Amsterdam en 1901, je me demande si M. Lombroso lui-même croit encore au système qu'il a si brillamment développé. Mais si l'enfant n'est pas l'instrument inconscient d'une force inéluctable et primordiale, il a pu, il a dû, lorsqu'il a commis une faute, être poussé par des forces contingentes et accidentelles qu'il est possible de connaître et par conséquent de combattre. Et même, étant donné son jeune âge, sa volonté était-elle assez puissante pour lutter contre des influences néfastes ? La chute enfin n'a-t-elle pas été préparée ou accélérée par la négligence ou la complicité de ceux qui avaient le devoir de former son esprit, de fortifier sa volonté, de le prémunir contre le péril ? L'enfant qui a commis une faute est-il vraiment coupable ?

Cette question troublante, dont la solution est capitale,

devait se poser d'abord aux magistrats et aux membres du barreau appelés à juger ou à défendre les jeunes délinquants. Juges et avocats sont heureux de mettre en commun leur expérience et leurs lumières pour rechercher la meilleure solution à adopter dans l'intérêt de l'enfant. On ne discute pas la peine : on n'en veut pas appliquer; mais on se demande s'il vaut mieux rendre l'enfant à sa famille, le confier à une œuvre de patronage, le remettre à l'assistance publique ou l'envoyer dans une maison de correction. Et l'occasion de ces recherches faites en commun ne se présente, hélas ! que trop souvent ! C'est par milliers à Paris, par centaines à Nancy que les enfants sont chaque année amenés au parquet et au cabinet du juge d'instruction. Pour un enfant poursuivi combien d'autres mériteraient de l'être aujourd'hui ou demain ! Il y a là un effroyable péril social et ce n'est pas trop de toutes les forces réunies des gens de cœur et d'initiative, des institutions publiques et des œuvres privées pour le combattre.

Mais pour lutter avec quelques chances de succès, encore faut-il se rendre compte de la nature du mal et des éléments de défense dont on peut disposer.

Rien n'est plus douloureux, rien n'étreint plus péniblement le cœur que de voir un enfant venir s'asseoir dans la salle d'audience d'un tribunal correctionnel sur les bancs réservés aux pires individus. Tout naturellement l'idée de l'enfance s'associe à l'idée d'innocence, de liberté, de libre allure. Et pourtant nous voyons comparaître en justice des vagabonds, des mendiants, des voleurs, quelquefois même des assassins qui n'ont pas 15 ans, qui n'ont pas même 12 ans, des petites filles qui

à 13 ans vivent déjà de leur honte ! Si blasé que l'on soit sur les faiblesses humaines, on ne peut en face d'un tel spectacle se défendre d'une douloureuse angoisse, le juge sur son siège comme l'avocat à la barre et même le public indifférent et gouailleur qui assiste aux audiences de police correctionnelle.

Trois sortes de méfaits sont les principaux délits que commet l'enfant : le vagabondage, la mendicité qui est généralement le corollaire du précédent, le vol.

L'enfant est vagabond par tempérament, par indolence ou par indigence. le vagabond par tempérament est poussé par l'amour de l'inconnu, la soif de voir et d'apprendre. Ce n'est pas un mauvais enfant, il est au contraire souvent intelligent et énergique. Il tâche de se suffire à lui-même et de travailler. Mais la lecture de Robinson Crusoë ou des romans de Jules Verne, le désir de voir la... tour Eiffel ou telle curiosité dont tout le monde parle, le pousse à quitter la famille. Pour un tel enfant, l'internement ne saurait être une solution, ni la prison un remède efficace. Il faut capter et diriger ce flot tumultueux et on peut arriver à d'excellents résultats.

Il n'en est pas de même de celui que j'appellerai le vagabond par indolence, celui qui est atteint de ce mal que les Allemands, qui en ont fait un délit, désignent d'un mot si caractéristique « Arbeitsscheu » et que nos récidivistes nomment, qu'on me passe cette expression peu académique... mais je fréquente un si vilain monde qu'on m'excusera facilement..... « le poil dans la main » !

Vient enfin le vagabond par occasion ou par indigence : un acte de brutalité du père ou de la marâtre, une faute commise dont on craint le châtiment, l'insuffisance de la

nourriture, la mort du dernier parent, la faim et la misère ont chassé l'enfant de ce qui fut le foyer familial. Où l'enfant ira-t-il ? A bout de ressources, il finira par échouer à la prison. Quelquefois, et je le dis au grand honneur des humbles et des pauvres, l'abandonné trouvera un accueil paternel chez des voisins chargés de famille qui, faisant ce que nous ne ferions pas, se serrent à table pour faire place au pauvre abandonné : il y aura seulement un enfant de plus. Mais cette heureuse solution est rare et, le plus souvent, l'enfant isolé et perdu, mourant de faim et de misère, se fait prendre, soit parce qu'il a mendié, soit parce qu'il a volé.

La mendicité est la conséquence presque forcée du vagabondage. Elle est aussi un délit spécial unique, commis soit parce que des parents ou des patrons exploiteurs l'imposent, soit parce que l'enfant veut se donner quelque douceur, se procurer quelque agrément. Oh ! la mendicité des enfants à la mine suppliante ? Que de gens des mieux intentionnés s'y laissent prendre et, s'ils suivaient leur jeune client, ils verraient que l'aumône donnée va au pâtissier, au marchand de jouets et le plus souvent au cabaretier. Oui, des enfants de 12 ans trouvent des cabaretiers qui leur servent à discrétion alcools et absinthes !

Pour les petites filles, la mendicité se cache sous la forme de ventes de bouquets, d'épingles ou de bimbeloterie et je ne puis dire dans cette enceinte quel est vraiment le marché offert et souvent accepté.

J'en viens à mes préférés, les petits voleurs. De ceux-là il y a presque toujours quelque chose à faire, tandis que les vagabonds et les mendiants sont généralement incorrigibles. La convoitise est de tous les âges et de tous

les temps et ce n'est qu'à la longue que se fait dans l'esprit la distinction du tien et du mien. Puis vraiment, certains vols ne sont-ils pas un peu excusables ! Qu'on me permette à ce sujet un souvenir personnel. Une bande d'enfants âgés de 10 à 12 ans étaient poursuivis pour un vol d'oranges fait à l'étalage. Le marchand volé fut absolument stupéfait de la mercuriale qui lui fut adressée par un magistrat pour lequel nous avons tous au palais une profonde vénération : le marchand se demandait si les rôles n'étaient pas intervertis et s'il n'était pas lui-même le véritable accusé. Et le Président avait raison. Quelle tentation que ces tables qui portent jusqu'au milieu de la voie publique ces objets qui pourront satisfaire la gourmandise ou l'amour du jeu des garçons, les instincts de coquetterie des petites filles !

Mais que tous ces jeunes délinquants soient plus ou moins excusables, il n'en faut pas moins intervenir et intervenir le plus tôt possible. Heureux l'enfant qui est arrêté à sa première faute ! Si par une coupable négligence on laisse le vagabond, le mendiant ou le voleur continuer sa carrière, on le retrouvera plus tard, devenu adulte, sur les bancs de la cour d'assises. Ce sera le chef de bande ou l'assassin. Il ne faut même pas attendre qu'un fait grave donne prise sur lui à la justice. Il est des enfants abandonnés, innocents aujourd'hui qui seront les coupables de demain. A tous on doit aide, conseil, protection; dans leur intérêt d'abord, et dans l'intérêt social ensuite.

A première vue, il peut paraître étrange de demander pour des délinquants, même jeunes, non seulement l'indulgence, mais encore la bienveillance de la société, victime de leurs méfaits. Étrange, non ! mais simplement

juste. La société n'a pas le droit de se montrer inexorable, alors qu'elle ne remplit pas vis-à-vis d'eux tous les devoirs qui lui incombent. Je ne suis pas de ceux qui critiquent aveuglément tout ce qui se fait de leur temps. Mais, tout en reconnaissant et en proclamant bien haut les améliorations apportées depuis trente ans à l'administration de la justice et de l'instruction et aux dispositions des lois pénales, je ne puis pas ne pas constater de tristes lacunes qui tendent à s'agrandir de jour en jour.

La tendance moderne du droit pénal est de plus en plus l'individualisation de la peine : on s'occupe moins du délit et plus du délinquant ; on veut le mieux possible proportionner la répression au degré de nuisance de l'agent. Et bientôt on aura pour l'enfant un Code spécial donnant aux juges les plus larges pouvoirs. On en vient peu à peu à reconnaître que l'enfant n'est pas et ne peut pas être un coupable, ce qui écarte l'idée de la peine et de la répression. Les jurisconsultes les plus compétents et les plus pratiques s'en prennent à la déclaration de discernement, critérium fragile et incertain : car le discernement n'est pas la responsabilité ! L'enfant peut être assez intelligent pour discerner le bien du mal sans avoir pour cela la force d'éviter le mal et de faire le bien. Qui l'a instruit ? qui l'a formé ? dans quelle famille a-t-il été élevé ? avait-il même une famille ?

Au lieu d'examiner le fait en lui-même, on l'oublie et on étudie les conditions sociales au milieu desquelles l'enfant s'est développé.

Le résultat de cet examen, le plus souvent, est lamentable. Et je m'appuie ici sur l'autorité d'hommes bien connus pour leur esprit impartial et élevé, que leur dé-

vouement actif aux intérêts des humbles défend suffisamment contre toute accusation de pessimisme impénitent, MM. Petit, Voisin, Albanel, Ferdinand Dreyfus, Henry Joly.

Certes quelques enfants délinquants sont des malades irresponsables ; d'autres ont reçu de parents dévoués les soins les plus vigilants. Mais c'est le nombre infime.

Dans la grande majorité des cas, la responsabilité incombe à la famille et à la société.

La famille, mais elle n'existe presque plus ! Elle ne sera bientôt plus, comme disait Jules Simon en 1893, qu'un accident, un hasard. Les ouvriers se marient de moins en moins. A quoi bon se lier ? On se met en ménage : les enfants viennent ; on reste ensemble par habitude et par paresse de changer. Mais que le travail appelle l'homme ou la femme dans une autre ville, qu'un caprice déplace de vieilles affections, on se quitte. On peut se douter de ce que deviennent alors les enfants dont chacun a hâte de se débarrasser. Qu'ils vagabondent, mendient, s'abrutissent ou se débauchent, nul n'en a cure. Un enfant arrêté que j'interrogeais me faisait avec insouciance cette réponse lugubre : — Mon père « d'aujourd'hui » s'appelle X..., je ne sais ce qu'il fait, il me bat chaque fois qu'il me voit. Quant à maman..... elle roule !

Si même la famille a été régulièrement constituée, l'un des membres a pu disparaître. Les époux souvent se sont séparés pour vivre seuls ou créer de faux ménages. Une fois encore, que deviennent les enfants ? Le divorce enfin, facilement accordé, devient la ruine définitive de cette institution sacrée qu'était la famille. On a appelé le divorce une des lois fondamentales de la République. Celui qui a

proféré ce blasphème n'avait pu évidemment se rendre compte de ses lamentables conséquences.

Ah ! Messieurs, quelle admiration ne devons-nous pas professer pour les familles ouvrières qui ont su garder intactes les nobles traditions du mariage, en accepter les charges et en remplir tous les devoirs. Si l'enfant né et élevé dans une famille régulière vient à faillir, ce n'est qu'un accident. Pouvons-nous être impitoyables pour les pauvres êtres nés d'unions de hasard, pour ces petits à qui nul n'assure l'existence, que nul n'élève, que nul n'aime ?

Si, de la famille proprement dite régulière ou presque régulière, nous tournons nos regards vers cette famille plus grande qu'on appelle la société, nous constatons que là encore l'enfance ne trouve pas la protection à laquelle elle a droit. Sans doute, et je m'en félicite, on a beaucoup développé l'instruction des classes populaires, sans doute aussi on a éveillé de plus en plus l'esprit d'individualisme et d'indépendance personnelle. Mais est-ce suffisant ? et n'a-t-on pas détruit plus encore qu'on n'a édifié ? N'a-t-on pas par une erreur singulière et capitale confondu l'éducation et l'instruction ?

La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement ; elle n'enseigne pas à se conduire de façon irréprochable. Et ce n'est pas parce que l'enfant aura appris qu'une île est une partie de terre entourée d'eau de tous côtés, qu'il pourra éviter les écueils de la vie et les récifs des tentations.

On devait, en ouvrant de plus en plus large le domaine de la liberté, se souvenir qu'il y avait des limites à respecter ! Enfin, en rayant des programmes l'enseigne-

ment religieux, on a enlevé à la formation morale de l'enfant son principal élément.

Jules Simon disait en 1893, en inaugurant le premier Congrès de patronage, que trois personnes sont indissolublement liées dans l'œuvre si délicate qu'on appelle l'éducation de l'enfant: la mère, le maître et le prêtre. La mère qui parle au nom de la nature et de l'amour, le maître au nom de la raison et de la science, le prêtre au nom de Dieu.

Qu'est devenue à notre époque cette collaboration nécessaire? La mère est la grande et douce puissance du foyer domestique ; c'est elle qui met au cœur de l'enfant ces sentiments de tendresse, de délicatesse et d'honneur qui sont sa sauvegarde au milieu des hasards de la vie, et la mère française est plus apte que toute autre à remplir cette haute mission, elle dont l'énergie, le patriotisme et les vertus ont fait en 1870 l'admiration de nos vainqueurs. Mais que peut-elle faire aujourd'hui, alors que la famille est souvent désunie, que le père ne la soutient pas, que les enfants refusent de reconnaître son autorité ? La mère est sans force et n'exerce plus au foyer l'empire que tout devait lui faire reconnaître. La première victime de ce douloureux état de choses est évidemment l'enfant à qui l'on ne saurait faire grief de la désorganisation de la famille.

Le second ouvrier de l'éducation, c'est le maître ; sa part dans l'éducation de l'enfant peut et doit être considérable. Il donne l'enseignement, mais à côté de l'instruction, il n'a plus le temps de donner l'éducation. Hâtons-nous de dire que dans cette terre de Lorraine et surtout à Nancy, les maîtres laïques ou congréganistes

forment un personnel d'élite à la hauteur de toutes les tâches. Mais ils sont écrasés par le nombre énorme des élèves et l'immensité des programmes. Qui dit éducation dit action directe et personnelle. Or, il est impossible au maître si zélé qu'il soit, de s'occuper de tous et de chacun. Le programme absorbe d'ailleurs tous les instants du maître. Quand il a dû enseigner la grammaire, l'histoire, le calcul, la géographie, l'économie politique, le nom et l'usage des instruments usuels, que sais-je encore ! comment pourra-t-il trouver le temps de s'occuper de l'éducation de ses élèves? Ce fut une grande faute de transformer ainsi la mission du maître et d'en faire, non plus un ami de ses élèves et un véritable pédagogue, mais une encyclopédie vivante et un véritable dictionnaire. En Suisse, par exemple, où l'enseignement populaire est très répandu, le maître cherche surtout à développer chez l'enfant l'esprit d'initiative et le désir de s'instruire, et ne lui remplit pas la tête de formules toutes faites : on lui apprend à apprendre.

Ajoutez à cela que bien rarement l'action du maître est secondée par l'action de la famille ; les parents, sans se renseigner, prennent parti contre l'instituteur qui a dû justement sévir ; et l'autorité du maître est sinon détruite, au moins singulièrement ébranlée dans l'esprit de l'enfant.

Mais il est un troisième facteur également nécessaire de l'éducation que la loi a supprimé, ou, plus exactement, qu'elle ne veut plus connaître : c'est le prêtre, et j'entends par ce mot le prêtre de tout culte. Le prêtre connaît les faiblesses et les douleurs de l'humanité : il a des trésors de charité pour y compatir, de dévouement pour y remé-

dier ; mais la loi est intervenue, lui fermant la porte de l'école où il ne peut même plus entrer comme citoyen. Et pourtant le prêtre catholique, le pasteur protestant et le rabbin n'apportent-ils pas à l'école le plus sublime des enseignements condensé dans les formules du décalogue ? N'était-il pas nécessaire de dire à l'enfant : « Tu aimeras ton Dieu, tu respecteras tes parents, tu ne tueras pas, tu ne voleras pas, tu ne convoiteras même pas le bien de ton prochain ! » N'était-il pas bon de lui répéter que la sanction de la morale était Dieu et que Dieu est partout. Si la sanction des prescriptions légales ne réside que dans le gendarme, plus d'un enfant, et nous en parlons ici par expérience, s'en rapportera à la formule populaire que je m'excuse de vous citer : « Pas vu, pas pris. »

Je vous ai dit combien la progression de la criminalité infantile était effrayante ; j'ai essayé de vous en montrer les causes. Devant ce péril croissant, tous les efforts doivent se réunir. En attendant que des lois plus sages aidées par la réforme des mœurs publiques — les longs espoirs sont permis aux nations généreuses — aient accompli les réformes que souhaitent les jurisconsultes et les philanthropes, il appartient à l'initiative privée de seconder l'action des administrations publiques. Le but poursuivi par tous, par l'Assistance publique comme par les œuvres particulières, est le reclassement de l'enfant. La famille naturelle a manqué à l'enfant ; on s'efforce de lui en refaire une dans laquelle il trouve l'affection et les directions qui lui ont toujours fait défaut ; on lui procure l'enseignement professionnel qui lui permettra de gagner sa vie. Mais surtout on doit lui inculquer les principes de morale sans lesquels une vie ne peut être honnête et droite.

Cette œuvre si difficile, mais si attachante, du relèvement de l'enfance doit être l'œuvre de tous ; c'est une œuvre de défense sociale qui ne saurait nous laisser indifférents, car tous nous avons intérêt à voir diminuer le nombre des criminels et à voir s'augmenter le nombre des bons citoyens.

La tâche est pénible : on se heurte à l'ignorance des parents, à la résistance des enfants, souvent aux sarcasmes du public, toujours à l'ingratitude humaine.

Mais qu'importent les difficultés ? Qu'importent les attaques et les railleries ? Qu'importent même les calomnies infâmes ?

On est largement récompensé de ses peines dès que l'on a conscience d'avoir rendu service à la cause de l'enfance et d'avoir sauvé ne fût-ce qu'un seul de ces petits.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Henri MENGIN

AUX RÉCIPIENDAIRES

M. G. FLOQUET et M. H. DÉGLIN.

Messieurs,

Un jour du mois de septembre de l'année 1772, un voyageur arrivant de Senones traversait la place Royale de Nancy, s'arrêtait quelques instants, sans doute, devant l'élégante statue du roi Louis XV dont il s'était acquis par ses travaux l'intérêt personnel ; puis il entrait à l'Hôtel de Ville, et venait frapper à la porte de ce salon même.

Depuis neuf ans, Stanislas y avait établi le siège de son Académie ; il était le lieu de ses travaux ; il était aussi, aux jours de ses séances publiques, le rendez-vous, j'emprunte les termes des comptes rendus contemporains, « d'une assemblée aussi élégante que nombreuse, de la « noblesse de l'un et de l'autre sexe, des Magistrats des « Cours souveraines, des personnes les plus distinguées « de Nancy. »

Après un siècle et demi, votre royal fondateur reverrait pareilles, dans le riche décor qu'il leur avait ménagé,

les fêtes de son Académie : chaque année elle s'y retrouve pour sa séance solennelle, grâce à l'hospitalité offerte par M. le Maire de Nancy avec une courtoisie si empressée que vous lui devez presque l'illusion de vous croire encore ici chez vous, et en tout cas une reconnaissance dont je me plais à être l'interprète; chaque année vous y réunissez une société héritière jalouse des délicatesses et du goût de la société aimable du XVIII[e] siècle; chaque année vous y rendez le témoignage public de votre fidélité aux traditions scientifiques, littéraires et artistiques de vos anciens.

Vous avez été heureusement inspiré, Monsieur[1], en voulant pour le voyageur de 1772 les honneurs d'une de nos solennités, en consacrant à les lui procurer l'autorité de votre science et les faveurs de votre talent, en l'introduisant de nouveau chez nous, avec le respect dû à sa longue existence pleine de patients et féconds travaux.

L'astronome Messier avait, la première fois, franchi notre seuil dans des conditions plus modestes, venant simplement chercher dans quelqu'une des quatre salles suivant celle-ci et occupées par la Bibliothèque et les collections d'instruments[2] de l'Académie, un appareil qui lui manquait pour les observations entreprises par lui à Senones pendant un séjour de vacances. Il a fait à l'Académie des sciences[3], dont il était déjà membre, le récit de

1. M. Floquet.

2. Ordonnance du 14 août 1753, prescrivant la formation, à la Bibliothèque royale, d'un cabinet de médailles, d'instruments de physique, etc...

3. Mémoires de l'Académie royale des sciences, année 1772, p. 456.

l'obligeance qu'il rencontra chez le chevalier de Solignac, premier secrétaire perpétuel, et chez l'abbé Marquet, bibliothécaire de notre Compagnie, et du choix, parmi ses instruments, d'un demi-cercle construit à Paris par Canivet, l'un des meilleurs fabricants de l'époque, à l'enseigne de *La Sphère*[1]. Il a même précisé qu'il avait songé à s'adresser à l'Académie en apprenant que l'éclipse de soleil de 1764 avait été observée à Nancy.

Elle y avait, d'ailleurs, causé un étrange émoi : « Le « public est averti — disait une affiche posée sur l'hôpi- « tal Saint-Julien — que la nuit du jour qui suivra « immédiatement l'éclipse du 1^er^ avril, il y aura un trem- « blement de terre très considérable et le même qui ar- « riva à la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ », et il était recommandé de couvrir les puits, de ne pas sortir pendant l'éclipse, mais de se méfier des maisons placées au midi[2]. Si bien que pour calmer ces appréhensions, on avait dû faire imprimer chez Thomas et répandre à Nancy et dans la province un « Avis sur l'éclipse annu- « laire du soleil du dimanche 1^er^ avril 1764 », invitant les curés « à avertir le peuple que les éclipses n'ont au-

1. Ce demi-cercle se trouve maintenant au cabinet de Physique du Lycée de Nancy. L'identité en est certaine ; il répond exactement par sa disposition et sa graduation à la description de Messier ; il porte la signature *Canivet, à la Sphère, 1755*. Cet instrument est manifestement passé au Lycée, après la suppression de l'Académie en 1793, en vertu de l'art. X du règlement publié le 9 Prairial an IV par l'Administration de la Meurthe, pour l'École centrale du département. Cet art. X comporte en effet l'attribution à cette école, parmi divers objets appartenant à la nation, des « médailles et machines appartenant ci-devant à l'Académie de Nancy ». Or le Lycée a remplacé directement l'École centrale, suivant arrêté du gouvernement du 16 floréal an XI.

2. Durival, Journal manuscrit (Biblioth publ. de Nancy), t. VI, p. 45.

« cune influence ni morale ni physique », mais les engageant cependant « à commencer plus tôt qu'à l'ordinaire « l'office du quatrième dimanche de carême, à cause de « l'éclipse totale de soleil qui, sur les dix heures du ma- « tin, ramènera les ténèbres de la nuit[1]. »

Tout finit bien, du reste. « Les ténèbres de la nuit, « dit Durival[2], ne sont pas revenues comme on l'avait « annoncé; il y avait un demi-jour et de la fraîcheur. « Ainsi, conclut-il, il n'était pas nécessaire de monter la « garde et de dire les messes plus tôt. »

Mais, sans doute, huit ans après, la présence à Senones d'un astronome célèbre réveillait les souvenirs de cette alerte, et on parlait d'elle à Messier qui n'oubliait pas que l'enthousiasme de ses dix-huit ans s'était épris de l'astronomie à Badonviller, lors de la précédente éclipse du 25 juillet 1748, qui avait été accueillie plus gaiement, et observée à Commercy où Stanislas était avec sa Cour, au milieu des fêtes données à la marquise du Châtelet et à Voltaire[3].

Votre intéressant discours, Monsieur, nous préserverait déjà d'attribuer l'affolement populaire de 1764 au retard ou à la négligence des études astronomiques en Lorraine. Elles y étaient, au contraire, fort en honneur, particulièrement à l'Académie de Stanislas, au temps de Messier, et même avant.

Depuis 1720, l'Université de Pont-à-Mousson possédait un petit observatoire construit par les soins du Recteur

---

1. Durival, *ibid.*, p. 43.
2. Durival, Journal manuscrit, t. VI, p. 45.
3. Durival, *Descrip. de la Lorraine*, t. I, p. 196.

au fond du jardin[1], et que devait remplacer en 1761 l'observatoire plus important fondé par le Jésuite Joseph Denis Barlet, professeur de philosophie à l'Université, et membre de notre Compagnie. Le nom et le souvenir de Barlet me paraissent devoir être ajoutés à ceux que vous avez unis à l'histoire de la vie de Messier, ne fût-ce que parce qu'ils ont appartenu tous deux à une même époque à l'Académie de Stanislas, et que Barlet était en « correspondance habituelle » avec Messier, Lalande et Hell[2].

Barlet lut à l'Académie, pour sa réception, un mémoire sur les moyens les plus sûrs de connaître les longitudes; en avril 1779, il prononçait devant elle un discours « sur « la forme de la terre conclue par la longitude de « Nancy »; en mai 1780, un autre sur l'astronomie; il lui rendait compte, en décembre 1781, de l'ouvrage de Mager de Manheim « *de novis in cœlo phenomenis* »; il observait la planète d'Herschell « au temps où on était « dans le doute si elle était comète ou planète », et en donnait quelques mois après l'orbite planétaire; puis il continuait, en 1784 et 1786, la série de ses communications à l'Académie, sur le mouvement de translation du système solaire, sur les positions d'étoiles déduites du livre d'Hipparque, sur la comète de 1770 à l'occasion du travail de Lexell, sur ce qui restait à faire pour les progrès de l'astronomie, et sur une infinité de sujets et d'observations personnelles et journalières[3].

---

1. Abbé Eug. Martin, *L'Université de Pont-à-Mousson*, p. 328.

2. Rapport historique sur l'Académie de Nancy, par le citoyen Coster, secrétaire perpétuel et Bibliothécaire, 1793.

3. *Ibid.*, et Mémoires manuscrits de l'Académie de Stanislas, t. VI, p. 51, 229 et 244.

Le haut intérêt des travaux du Père Barlet, dont le nom paraît oublié même dans les ouvrages consacrés aux astronomes, justifiait en l'an IX l'envoi de ses observations et de ses manuscrits au Bureau des Longitudes, par le citoyen Marquis, préfet du département de la Meurthe[1].

L'histoire mériterait d'être écrite des études et des travaux astronomiques de notre Compagnie et de ses membres; il dépend de vous, Monsieur, qu'elle n'attende plus longtemps un écrivain exceptionnellement compétent. Elle rappellerait avec Barlet, l'abbé Montignot, qui a traduit le septième livre de Ptolémée, et son catalogue d'étoiles; l'abbé de Sigorne de la Maison et Société de Sorbonne, qui prononçait à notre séance publique du 20 octobre 1752, un « Discours sur le système des tour- « billons de Descartes et sur la gravitation universelle de « Newton[2] »; l'abbé Blachier, le professeur d'astronomie de Philippine de Sivry, devenue plus tard M^me^ de Vanoz, qui fit à Paris, dans sa jeunesse, l'admiration des savants et des philosophes aussi bien que des littérateurs, qui émerveillait particulièrement d'Alembert par l'étendue de ses connaissances, et nous appartint depuis 1839 au titre d'associé-correspondant[3].

Et cette histoire commencerait à la séance même d'installation de notre Compagnie, du 3 février 1751, où, devant l'Assemblée la plus choisie et au milieu du plus brillant cérémonial, M. le Comte de Tressan, « Lieute-

1. J. Lamoureux, *Mémoires*, p. 63.

2. Rapport de Coster et Mémoires de la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy, t. III, table.

3. Connaissance des temps, février 1798, p. 453.

« nant général des Armées du Roi très chrétien, Com-
« mandant dans le Toulois, Barrois et Lorraine française,
« Membre de l'Académie royale des sciences de Paris,
« des Sociétés royales de Londres, de Berlin et de
« Nancy », célébra dans son discours l'honneur d'acquérir à l'Académie le titre de citoyen, le système de Copernic, les calculs de Képler, les observations télescopiques de Galilée sur les phases de Vénus et les satellites de Jupiter, les idées et les hardiesses souvent téméraires de Descartes, et le chevalier Newton « plus ferme dans ses
« principes, qui n'osa faire un pas sans être appuyé par
« des démonstrations, sans être éclairé par l'expérience,
« et ainsi mérite d'être suivi[1]... »

Cette opinion était, si je ne me trompe, Monsieur, celle de Messier, en qui vous nous avez montré l'observateur par excellence, par destinée peut-être un peu, en raison des lacunes de son instruction première, trop observateur même et trop peu calculateur au gré de l'Académie des Sciences qui lui marchandait son accueil quand depuis longtemps celui des académies étrangères avait rendu un juste hommage à la patiente ardeur de ses recherches et à la sûre abondance de leurs résultats.

Le génie de l'observation, que possédait véritablement Messier, s'harmonisait d'ailleurs avec l'esprit de ce XVIII^e^ siècle qui, au travers de ses frivolités, répandait sa curiosité de tout dans les lettres comme dans les sciences, l'appliquait à la morale et à la politique aussi bien qu'au monde physique, et préparait par cette immense enquête

1. Mémoires de la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy, t. I, p. 19.

les bouleversements prochains. Messier, pour sa part, jugeait sa vie remplie en la consacrant tout entière à des investigations célestes, n'en laissant que des cartes et de brèves analyses, sans même attacher son nom à un livre d'astronomie. Excusez-moi, Monsieur, de ne pas oser m'engager plus avant à votre suite et comme il conviendrait, dans l'éloge de votre héros. Je suis un profane qui me sens, plus encore au contact de votre science, égaré, si ce n'est impie, dans le domaine infini de l'astronomie.

Comme le paysan et le poète, je n'y vois que :

Ces abîmes d'azur qui sont pour nous les cieux.

Je ne sais du soleil que l'éclat radieux et les caresses fécondes; de la lune, que le charme discret de son amical silence, et en fait de planètes et de comètes, j'en suis à

.....L'étoile qui rayonne,
Paillette d'or cousue au dais du firmament.

Et c'est ainsi que de votre remarquable étude de l'inventeur de vingt-deux comètes, de l'observateur de cinquante, se dégage principalement pour moi l'impression d'ensemble qu'il fut avant tout un consciencieux; qu'il le fut dans l'humilité de ses débuts comme dessinateur et commis de Delisle, et qu'il le demeura dans le scrupule de ses observations, dans la ténacité de ses recherches, dans la simplicité des comptes rendus qu'il en fit, qu'enfin, comme tous les vrais consciencieux, il était à la fois modeste, loyal et bon, souvent avec une naïveté touchante. Ses contemporains, vous nous l'avez dit, ont rendu jus-

tice aux qualités de son caractère. Je voudrais qu'elles apparussent dans cette lettre qu'en 1774, La Harpe adressait au comte André Schowalow, chambellan de Catherine II[1] :

« Vous aimez tant à rendre service, que je m'adresse « à vous avec confiance en faveur d'un homme de beau- « coup de mérite que vous pouvez rendre très heureux. « C'est un très savant astronome, connu dans toute l'Eu- « rope, et qui est de toutes les académies excepté celle « de Pétersbourg. Son nom peut ne pas vous être in- « connu ; c'est M. Messier, de l'Académie des sciences de « Paris. Le feu roi l'appelait *le Furet des comètes*. En « effet, il a passé toute sa vie à éventer la marche des « comètes et les cartes qu'il en a tracées passent pour « être très exactes. Le *nec plus ultra* de son ambition « est d'être de l'Académie de Pétersbourg. C'est d'ailleurs « un très honnête homme, et qui a la simplicité d'un en- « fant. Il y a quelques années qu'il perdit sa femme, et « pendant la maladie dont elle mourut, les soins qu'il lui « rendit empêchèrent qu'il ne découvrît le passage d'une « comète qu'il guettait et qu'un M. Montagne de Limoges « lui escamota. Il fut au désespoir, un peu moins, peut- « être, de la mort de sa femme, que de la perte de sa co- « mète. Dès qu'on lui parlait de la perte qu'il avait faite, « il répondait pensant toujours à sa comète : *Hélas ! j'en « avais découvert douze, il faut que ce M. Montagne « m'ôte la treizième !* et là-dessus les larmes lui venaient « aux yeux ; puis, se souvenant que c'était sa femme « qu'il fallait pleurer, il se mettait à crier : *Ah ! cette*

1. La Harpe, Œuvres, t. X, p. 100 ; lettre XI.

« *pauvre femme,* et pleurait toujours sa comète. Vous le « consolerez de sa comète, si vous pouvez le faire rece- « voir membre de l'Académie de Pétersbourg. »

Le titre demandé consola peut-être Messier de la perte de sa comète ; je doute qu'il ait adouci un deuil qui ne fut pas, en ce genre, la seule épreuve de sa vie. Il y a été assurément moins distrait, comme le ferait croire La Harpe, que soutenu par cet amour de la science qui chez ceux qui l'éprouvent au degré de Messier, est une force invincible. Vous nous en avez fait admirablement sentir l'énergie, Monsieur, jusqu'aux derniers jours de ce laborieux vieillard luttant pour ses œuvres contre les plus cruelles infirmités.

L'hommage sincère que vous venez de lui rendre a un caractère particulièrement flatteur pour sa mémoire, par cela même qu'il est de vous. Votre admiration ne procède pas, en effet, d'une vocation pareille à la sienne pour les observations astronomiques : vos deux voies ont été opposées. La science qui vous a conduit à l'astronomie est celle qui lui manquait, la science des calculs numériques, souvent compliqués et laborieux : la science qui permettait à Halley de calculer l'orbite de la comète de 1682, et, vingt-trois ans après sa disparition, de prédire son retour en 1759 ; la science dont la sûreté est telle qu'un soir, longtemps après la mort du vieil astronome, le soir annoncé ou plutôt calculé, une clarté apparut au ciel, qui, suivant le mot de Flammarion, était la comète de Halley répondant à son appel, la vérité astronomique venant resplendir sur le tombeau de son prophète !

Cette science mathématique, vous l'avez apprise, Monsieur, de maîtres illustres, Hermite, Puiseux, Briot, Bou-

quet, Darboux, dont nous avons eu l'honneur, je me flatte de le rappeler après vous, de compter le premier dans nos rangs. Au moment où vous étiez élève de l'École normale et suiviez les cours de la Sorbonne, ils répandaient dans l'enseignement supérieur les méthodes par lesquelles Cauchy, l'un des plus grands mathématiciens français, avait renouvelé l'analyse mathématique. La science allemande venait de s'engager dans la même direction, de s'y avancer plus encore, et suscitait en France une active émulation. Cette noble jalousie devait tenter un esprit et un cœur comme les vôtres, et dès avril 1879 vous souteniez à Paris, sur ces sujets, une thèse brillante sous la présidence de Hermite, qui en signe de l'importance et de la valeur de votre œuvre, vous autorisait à la lui dédier.

Une fois engagé dans ces recherches, vous y demeuriez jusqu'en 1886, stimulé par une importante découverte de votre ancien maître Hermite, et vous enrichissiez les Annales de l'École normale et les comptes rendus de l'Académie des Sciences d'une série de mémoires et de notes sur les questions qui vous absorbaient. Ces travaux qui ont apporté à la science, sur certains points, des solutions acceptées comme définitives, et que vos anciens professeurs vous annonçaient devoir s'approprier et faire entrer dans leur enseignement, ont rapidement porté hors de France votre légitime notoriété, et je crois savoir, en dépit du secret des correspondances, que les universitaires américains particulièrement, en entretinrent une avec vous, dont leur esprit pratique suffit à garantir le haut intérêt et le profit pour eux.

L'importance de ces études allait me faire oublier,

Monsieur, que le temps que vous leur avez consacré était disputé à la lourde charge que vous imposaient vos fonctions de professeur de mathématiques élémentaires aux lycées de Belfort et d'Angers, puis de mathématiques spéciales au lycée de Clermont-Ferrand, et enfin de maître de conférences, de suppléant et, depuis 1880, de professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des Sciences de Nancy. Dix ans plus tard vous êtes passé de cette chaire à celle de mathématiques pures, sous le titre de laquelle vous enseignez à la fois l'analyse, la mécanique rationnelle, et l'astronomie, prenant ainsi votre part large et multiple de ce fécond et admirable effort où, en face des Instituts allemands de Strasbourg, aux avant-postes de la Science et de l'Université françaises, brillent les intitiatives et l'éclat de la Faculté des Sciences de Nancy.

Les obligations croissantes de votre professorat, l'honneur qu'il vous a valu, à de nombreuses reprises, de faire partie des Jurys d'Agrégation et de les présider, n'ont pas ralenti l'activité de vos productions : les *Comptes rendus de l'Académie des sciences,* le *Bulletin de la Société mathématique de France,* le *Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, suffiraient à en témoigner. Parfois vous semblez vous distraire, quand en réalité vous n'êtes que délicatement obligeant et guidé par l'infatigable souci du progrès, dans une conférence sur l'énergie solaire à la Société industrielle de l'Est, sur la photographie astronomique à la Société lorraine de photographie, ou dans une collaboration au *Bulletin de la Société de géographie de l'Est* à propos de questions de cartes, d'unification internationale de l'heure, de la division décimale

du temps et des angles. Ailleurs, vous signalez à l'intérêt et à l'observation de vos concitoyens les phénomènes astronomiques qui se produisent à Nancy, et leur fournissez le calcul des circonstances et des phases particulières à notre ville. Ou, comme vous l'avez fait dans votre notice sur votre collègue M. Émile Mathieu, vous acquittez la dette de la confraternité et de la science envers ceux dont elles déplorent la perte.

Dans tous ces emplois, dans cette diffusion de vos connaissances et de vos découvertes, vous pratiquez l'art difficile de ne pas instruire seulement, mais de charmer à la fois. Vous avez dit, un jour, dans une réunion de vos élèves et anciens élèves, qu'à votre sens la clarté est la politesse des professeurs de mathématiques. C'est un genre de civilité qui peut être également à l'usage des écrivains, des orateurs, et même des législateurs. Mais dans ce mot de clarté, votre modestie a sans doute compris, sans songer à y faire allusion, la saine aversion du mathématicien pour les assertions sans preuves, les jugements sans raisonnement, la stérilité des discussions sans documents; elle y a compris aussi l'aimable élégance du langage et du style où se dissimule l'aridité des sujets purement scientifiques. Il n'est pas malaisé, Monsieur, de remonter à la source lointaine, mais qui ne tarit jamais, des vues élevées qui dirigent votre choix des problèmes que vous abordez, et de la manière limpide et séduisante que vous avez d'exposer leurs solutions et de les rendre accessibles à ceux mêmes à qui ils ne sont pas familiers. Vos études littéraires vous ont, en effet, préservé de la sécheresse et de l'étroitesse d'esprit que l'on cherchera vainement, du reste, à reprocher aux mathé-

maticiens tant que les vieilles humanités garderont leur place dans les études classiques fondamentales. Et, quand pour justifier mon argument comme il convient de le faire en m'adressant à un maître des sciences exactes, j'ai recherché les petites brochures que nous rapportions, fiers et émus, il y a bien longtemps, de nos distributions des prix au Lycée de Nancy, j'y ai trouvé à côté de vos succès en mathématiques, une suite de prix en discours français, en discours latin, en version grecque, et aussi en vers latins, qui m'a livré le secret de la forme et de l'attrait que vous savez donner aux questions scientifiques, de la portée philosophique que vous en dégagez, et de la poésie même de vos entretiens sur les phénomènes célestes.

En vous écoutant aujourd'hui, l'Académie a éprouvé une fois de plus la satisfaction de vous ouvrir ses rangs. Et si un destin ironique a voulu que la bienvenue vous fût souhaitée en son nom par celui de ses membres qui devait se sentir le plus incapable de louer dignement l'ordre particulier de vos travaux et de vos mérites, vous trouverez peut-être quelque dédommagement à penser que mon incompétence vous est, tout au moins, le gage de la sincérité avec laquelle j'ai tenté de traduire le sentiment unanime d'estime qu'ils inspirent à la Compagnie.

Nous venons, Monsieur[1], avec l'astronomie, de penser beaucoup au ciel; vous nous faites redescendre sur la terre, au milieu de ses plus poignantes misères. Mais ne prenez pas cette remarque pour un reproche; pourrions-nous, en quittant les choses de l'intelligence pure, son-

1. M. Déglin.

ger à nous plaindre d'être menés à celles du cœur? D'autant mieux que nous nous y trouvons encore en face d'une science.

Ce n'est pas que j'ambitionne pour l'étude et la connaissance des questions sociales le titre de science proprement dite, s'il fallait le prendre dans le sens de l'idée abstraite qu'il rend exactement. Rien n'est plus éloigné de l'abstraction que la philanthropie qui naît chez l'homme de l'amour de son semblable, que la bienfaisance qui satisfait un instinct charitable, que le sentiment, même des devoirs sociaux, qui demeurerait inefficace et stérile s'il ne partait que des froids calculs de la raison. Rien n'est plus loin aussi de l'abstraction que l'observation de la détresse humaine, qui en nécessite le pénible contact, et que son adoucissement qui exige avant tout le dévouement personnel et l'action morale. Mais sous ces réserves, la pénétration des secrets douloureux de la pauvreté et de la faiblesse, l'institution des méthodes et des œuvres destinées à leur soulagement et à leur protection sont dignes du nom de science; c'est la science que le psalmiste appelait déjà « l'intelligence de l'indigent et du pauvre, *qui intelligit super egenum et pauperem* », et à laquelle s'offrent, sans limites et sans fin, toutes les variétés de la misère matérielle et morale.

Vous nous l'avez dit vous-même, un jour, Monsieur, dans la conclusion d'une intéressante communication sous ce titre spirituel et expressif : *l'Engrenage*[1] : « La « souffrance a tant de faces, mais les misères se tiennent « de si près qu'il est impossible de s'occuper de l'une

1. Mémoires de l'Académie, 1899-1900 p. 192.

« sans s'occuper des autres et, fatalement, si vous êtes « amené à vous intéresser à un genre quelconque de « souffrances, vous serez obligé de vous intéresser à « tous. C'est le pain quotidien qu'il faudra assurer d'a- « bord ; c'est ensuite le travail du lendemain qu'il s'agira « de procurer par une œuvre de placement ; pour les « vieillards et les infirmes, il faudra des hôpitaux ; pour « les enfants, des œuvres d'apprentissage et de patro- « nage ; pour la famille, un logement sain et à bon mar- « ché ; pour l'avenir, des œuvres d'assurance et de mu- « tualité. »

Aucun des rouages de ce vaste mécanisme de la charité, et vous ne les nommiez pas tous, Monsieur, ne vous est étranger, et j'ai fort aisément saisi le sentiment, mêlé de simplicité et de tendresse, qui vous a porté aujourd'hui à élire seuls pour vos protecteurs auprès de nous, les plus humbles et les plus petits de vos nombreux protégés. J'ai compris encore, par la suite de votre émouvant discours, qu'une fois enfermé modestement dans cette spécialité, vous vous plaisiez à nous entretenir, avec une compétence et une sensibilité pareilles, des besoins de votre triste clientèle enfantine et à nous intéresser à elle, mais que vous évitiez de rien nous apprendre de ce qu'elle vous coûte de labeurs et d'efforts, de ce qu'elle vous demande d'ingéniosité et de patience, des œuvres que vous avez établies ou auxquelles vous participez pour elle. Vous devrez souffrir que je comble ces lacunes ; je le dois à la tradition académique, au risque de dévoiler en chemin un peu du bien que vous faites, et de vous contrister par cette indiscrétion.

Cette entreprise du sauvetage de l'enfance, vous venez,

Monsieur, d'en définir l'objet immédiat et le moyen direct par le mot devenu justement classique pour les résumer : le reclassement de l'enfant; le reclassement, c'est-à-dire la restitution de l'enfant, qui l'a désertée, à la place qu'il doit normalement occuper dans la vie, sa réintégration dans la famille, si elle est digne de l'élever, son placement au patronage ou dans la maison qui rempliront la tâche dont est incapable la famille indigne, son instruction primaire et professionnelle, sa surveillance à l'atelier, jusqu'au jour où, conduite à son terme, la reconstitution de sa conscience anémiée dans l'abandon ou le vice aura rendu à sa volonté la force de se diriger vers le bien. N'est-ce pas ce que célébrait le poète au sujet de l'*Union française pour le sauvetage de l'enfance abandonnée,* l'œuvre préférée de Jules Simon :

Sur cette âme sans jour, sans feu, plus qu'orpheline,
La tutrice au grand cœur, la charité s'incline,
Et sa flamme y rallume un céleste rayon.

A cette flamme aussi se sont échauffés les dévouements qui entourent l'enfance coupable ou moralement abandonnée. Ils ont enfanté en particulier le *Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence* de MM. Rollet et Henri Joly pour les enfants traduits en justice, ou simplement en danger; la *Société contre la mendicité des enfants,* s'occupant de la combattre par l'école et par le travail; les *Comités de défense des enfants traduits en justice,* étudiant tout ce qui touche à la préservation de l'enfant, à sa défense et à son relèvement s'il a été condamné ou absous; la *Société de patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés,* et la *Société de protection des engagés vo-*

lontaires, présidée par M. le Conseiller à la Cour de cassation Voisin, qui prend ses pupilles dans les maisons d'éducation correctionnelle et parmi les enfants moralement abandonnés ou recueillis par l'Assistance publique, les livre et les suit à cette incomparable école de discipline et de droiture qu'est l'Armée, et peut s'enorgueillir d'y compter actuellement sur les trois mille jeunes gens qu'elle y patronne, plus de deux mille cinq cents sujets bien notés, de onze cents sous-officiers, gradés ou employés spéciaux, et cinq officiers dont un est décoré de la Légion d'honneur et deux de la médaille militaire.

Et pourtant, cette organisation puissante de la protection de l'enfance et ses succès ne peuvent faire illusion ni sur la proportion des résultats obtenus, ni sur l'importance des efforts nécessaires pour les assurer et les étendre. A côté des privilégiés replacés dans la bonne voie, sauvés par le sentiment acquis du devoir ou l'idéal entrevu de l'honneur et du patriotisme, demeure la masse des inconnus, des négligés et des réfractaires destinés aux fatales récidives; réserve inépuisable du mal, où les perversités de l'instinct et les audaces criminelles font, d'année en année, chez les plus jeunes, de terrifiants progrès. Jusqu'ici, il faut l'avouer, la lutte est inégale dans l'intérêt de l'enfant, pour l'activité privée et la loi elle-même, sans cesse améliorée cependant, contre la décadence des mœurs et l'absence d'éducation morale et religieuse dans la famille; l'école, à son tour, est impunément négligée, et si obligatoire que l'instruction soit théoriquement devenue, le défaut d'application rigoureuse des sanctions, d'ailleurs insuffisantes, prévues

par les lois scolaires, permet au cinquième des écoliers, surtout dans les grandes villes, de déserter l'école[1].

Cette détermination des causes générales de la corruption de l'enfance a, par elle-même, indiqué les moyens de la combattre, et avec une telle évidence que l'accord s'est fait, avant tout, sur la question qui tourmente et divise le plus notre démocratie, la question de l'éducation religieuse. « Des écoles pour les enfants! écrit M. le Juge « d'instruction Guillot[2], tel était le cri qu'en 1829 Vic- « tor Hugo poussait à la fin de son violent réquisitoire « contre la peine de mort; on le cite souvent, mais on se « garde bien de dire qu'il ajoutait, pour compléter son « programme : « Jésus en savait plus long que Voltaire : « donnez au peuple qui travaille et qui souffre, donnez « au peuple pour qui ce monde-ci est mauvais, la « croyance à un meilleur monde fait pour lui... » Et l'éminent magistrat ajoute avec finesse : « Lorsque les « hommes que leurs croyances religieuses rendent sus- « pects à certains esprits tiennent ce langage, on leur « reproche d'appartenir à un autre temps, mais quand « on le rencontre dans la bouche des philosophes que « notre siècle conduit triomphalement au Panthéon, il « est plus difficile de le traiter avec dédain. »

L'Administration, de son côté, ne parle pas autrement, et devant le *Comité de défense des enfants traduits en justice,* M. Puybaraud, Inspecteur général des services administratifs du Ministère de l'Intérieur[3], exprime ces

---

1. L. Albanel, *Le crime dans la Famille,* Paris, 1900, p. 142.

2. *Les Prisons de Paris,* 1890, p. 312.

3. Comité de défense des enfants traduits en justice, de Paris, 1899-1900, p. 610 (séances des 4 et 7 avril 1897).

idées élevées : « L'éducation de la conscience, il ne faut « pas aller la chercher autre part que dans l'enseigne- « ment de la morale religieuse, de cette morale qui est « de tous les temps parce qu'elle ne se préoccupe pas « du temps... Les mêmes principes fondamentaux se « trouvent à la base de toutes les religions. L'im- « portant est que l'éducation de l'enfant, la culture de « sa conscience, soient données à la lumière de ces « principes qui règlent toutes les heures de la vie, parce « qu'ils ont pour suprême objet de régler l'heure de la « mort. »

Et sous cette inspiration maîtresse se développe dans ses branches multiples l'œuvre entière du reclassement de l'enfant. Si sa famille présente de suffisantes garanties, et qu'il puisse lui être laissé, c'est la surveillance des parents qu'il s'agit de diriger et de compléter par une intervention dont le type idéal est réalisé par le *Patronage familial* fondé sous la présidence de M. le Conseiller-doyen de la Cour de cassation Petit. Mais, en général, l'enfant doit être enlevé à la famille et soustrait à son influence. La justice, l'administration et les sociétés privées trouvent alors au service de leur action soit des colonies agricoles ou industrielles remarquablement perfectionnées, soit le dévouement inestimable des patrons d'ateliers ou d'exploitations modestes, où la vie de famille se mêle au travail de la ville et des champs.

Partout, isolé ou collectif, le soin du reclassement de l'enfant s'applique à associer aux effets salutaires du travail, les inspirations répétées de la religion et de la morale; la fermeté de la discipline n'exclut ni les entretiens intimes des maîtres, des surveillants et des ministres des

cultes, ni les essais progressifs d'une relative liberté, ni les encouragements et les récompenses équitablement distribués. Et dans la régularité de ce traitement, des intelligences jusque-là fermées et rebelles s'ouvrent et se développent, et le sentiment de la confiance reconnaissante pénètre de jeunes cœurs autrefois révoltés ou insensibles. Ce miracle s'opère chaque jour dans les établissements administratifs et particuliers, et je sais, par exemple, que dans un département voisin, quelques religieuses assistées d'un vieil aumônier le réalisent dans l'enseignement agricole par la seule force de leur piété et de leur douceur presque maternelle, sur une population de trois à quatre cents enfants de huit à quinze ans, envoyés en correction.

Sur tous les points de la France se multiplient ces entreprises infiniment variées, pour le salut des petits qui n'ont pas, comme nous, appris le devoir au milieu des tendresses paternelles, la vertu dans les caresses de leurs mères, qui n'ont connu les jours réservés aux joies et aux fêtes de famille que par des scènes d'ivresse, et que la maison sans pain et sans feu a livrés à la rue, au vagabondage, à la mendicité et au vol.

Leur sort désolant a remué dans votre âme, Monsieur, des sentiments que vous me reprocheriez de louer; vous me laisserez au moins dire que vous les tenez de race, et que Dieu a voulu, pour ses pauvres, qu'absorbant votre esprit et votre cœur, la charité intelligente et la générosité fussent aussi présentes à votre foyer dans les deux nobles femmes que chérissent votre piété filiale et votre amour.

Avocat, confident et témoin par profession des dou-

leurs et des faiblesses humaines, vous avez bientôt distingué ce qu'a de particulièrement touchant la cause de l'enfance; votre attention se fixait sur les ravages qu'exerce chez ces êtres fragiles la contagion du mal dans les milieux populeux d'une grande ville, et au Palais, dans le lamentable spectacle de tant d'abjections et de hontes, votre pitié ne se détachait pas des précoces victimes de la corruption et du vice. Le Tribunal de Nancy ne juge-t-il pas chaque année plus de quatre cents mineurs, dont presque le quart n'ont pas atteint seize ans! Votre résolution était prise; il s'agissait pour vous de rassembler en une œuvre locale et en une œuvre unique, les éléments et les programmes, partagés ailleurs entre les œuvres multiples dont je parlais il y a un instant, du sauvetage et de la réhabilitation de l'enfance. C'était à la fois l'hospitalisation et l'observation temporaire de l'enfant enlevé à la prison ou à la famille indigne, le placement répondant à son âge, à ses antécédents et à ses dispositions, le patronage et, dans les cas les plus favorables, l'appui donné à tout instant aux efforts de parents parfois intéressants et honnêtes. Vous mesuriez, dans votre clairvoyance, ce qu'une pareille conception comportait d'activité et de patience, de résistance au mauvais vouloir, à la cupidité et aux rancunes des familles, et le tribut qu'elle devrait à l'ignorance, à la critique et à l'ingratitude. La difficulté vous stimulait, et de votre initiative sortait tout armée, il y a bientôt dix ans, la *Société Nancéienne de patronage de l'Enfance et de l'Adolescence*. Vous m'avez fait l'honneur, Monsieur, de m'associer à sa fondation et de me confier la tâche d'intéresser à elle l'inépuisable générosité de nos conci-

toyens. Votre œuvre a tenu largement la parole que j'avais engagée pour elle. Animée par votre direction, soutenue par votre infatigable action, entourée de sympathies et de concours nombreux, elle répand ses bienfaits sur une clientèle sans cesse croissante.

L' « engrenage » vous avait saisi; il vous a entraîné; heureusement pour les entreprises que l'avenir vous demandera ou vous suggérera, vous n'y êtes pas encore passé tout entier.

Actuellement, il vous tient de la façon que voici : depuis quinze ans vous êtes administrateur de l'*Institut des sourds-muets de l'Est;* vous êtes membre du conseil de la *Société ouvrière de secours mutuels de Saint-François Xavier;* vous êtes secrétaire général de l'*Œuvre lorraine des tuberculeux;* vous avez aidé à la reconstitution de la *Société immobilière Nancéienne* pour la construction des habitations à bon marché, l'œuvre par excellence pour l'hygiène physique et morale de l'ouvrier; pendant douze ans vous en avez été l'administrateur délégué et avez construit pour 600,000 francs d'habitations ouvrières; vous en êtes le président aujourd'hui. Vous avez fondé à Nancy l'*Office central des institutions de Charité et de Bienfaisance* et supportez la charge écrasante de ce véritable ministère dont les relations et la correspondance rayonnent dans la France entière et au delà de ses frontières. Et il vous reste encore de l'ardeur, plus sans doute que du temps, pour vous associer aux consultations gratuites que donne aux braves gens qui ont besoin de conseils et de direction le *Secrétariat du Peuple* dont vous êtes un des organisateurs.

Puis, pour vous instruire, prétendez-vous, et non sans

faire, au moins à votre insu, profiter les autres de votre pratique et de votre expérience, vous assistez aux *Congrès de Patronage* à Paris en 1893, à Anvers en 1898 et en 1900, au *Congrès de Bienfaisance et d'Assistance* de Paris en 1900, où vous défendez l'intérêt des tuberculeux En constantes relations avec les sociétés que j'ai nommées à l'occasion de l'Enfance, vous avez contribué en 1893 à la création de l'*Union centrale des Sociétés de patronage de France*.

Voilà comment le Palais n'entend plus guère vos plaidoiries élégantes, pleines de science et de vigueur; auprès de votre abnégation, l'égoïsme serait déplacé; les magistrats et vos confrères se dédommagent en sentant croître leur estime et leur affection pour vous, devant les sacrifices que fait votre talent à l'intérêt public sous toutes ses formes. Vous leur revenez de temps en temps d'ailleurs, les jours où se réunit la *Société de patronage des détenus libérés*, du comité de laquelle vous faites partie, et chaque fois qu'un malheureux ou surtout quelqu'un de vos petits préférés a besoin de votre chaude et vibrante parole; vos bâtonniers savent ce que vaut à ces misérables votre dévouement pendant et après l'audience; ils n'ont jamais provoqué l'organisation d'un Comité de défense des enfants traduits en justice: à côté de vous, il ne reste pas de place pour lui.

L'Académie de Stanislas a pensé qu'un de ses sièges devait appartenir au représentant le plus autorisé, à Nancy, du progrès social et moral. Intéressée, par sa nature même, à toutes les manifestations de l'esprit et de la pensée, il lui convenait d'honorer le vaste mouvement d'études philanthropiques qui n'est pas, pour notre temps,

une gloire moindre que les plus grandes découvertes de la science, que les plus belles productions de la littérature, que les plus brillantes perfections de l'art. Et puis, chaque année, son hommage va aux exemples héroïques de dévouement et de sacrifice que fournissent à son admiration quelques créatures d'élite; n'était-ce pas un acte de réciprocité et de justice, d'inscrire dans ses travaux, à côté de cette émouvante recherche de la vertu, la poursuite éclairée de la lutte contre le vice?

Vous pouviez nous tenter, Monsieur, par d'autres côtés de votre caractère et de votre personnalité : vous disiez tout à l'heure n'être pas un lettré; vos protégés et vos pauvres vous absorbent depuis si longtemps qu'ils vous ont fait oublier sans doute que tandis que vos solides études juridiques vous conduisaient au doctorat en droit avec de remarquables thèses sur le droit ancien, le droit comparé et le droit international, vos succès classiques étaient couronnés par le grade de licencié ès lettres. Cet oubli ne peut être partagé par ceux que séduisent, dans la lecture de vos travaux ou des simples comptes rendus de vos œuvres, la marque de votre esprit net et précis, le charme élégant de votre forme et de votre style. Ils n'ont échappé ni à ceux qui ont imposé à votre inépuisable puissance de travail les fonctions de vice-président de l'*Alliance française* et de secrétaire de la *Société de Géographie de l'Est*, ni au confrère à jamais regretté qu'une mort tragique nous a ravi il y a un an, quand dans ses derniers jours il provoquait votre nomination à la chaire dont il venait d'obtenir la création pour l'enseignement des matières juridiques à l'École supérieure de pharmacie.

Mais je me plais, Monsieur, à saluer surtout en vous, au seuil de la Compagnie, la science charitable et humaine, en portant ma pensée vers le Roi dont l'Académie perpétue les volontés et le nom, et sur la statue de qui, ici, devant ces fenêtres, le sentiment populaire a écrit : *Stanislas le Bienfaisant.*

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1901-1902

PAR

LE Dr ALBERT FRIOT

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

A la fin de chaque exercice, suivant un plan invariablement fixe, le secrétaire annuel doit signaler les modifications survenues dans le personnel de l'Académie et présenter le bilan succinct mais complet de ses travaux.

L'activité de votre Compagnie s'est surpassée cette année. Les séances ont été largement remplies par la présentation et l'analyse de nombreux ouvrages, par la lecture de mémoires originaux ou de notices sur les titres des candidats à vos suffrages.

Le volume annuel de vos mémoires, en cours de publication, vous apparaîtra de ce fait plus important que les précédents, par la quantité et la valeur des sujets traités par vos titulaires ou par vos correspondants.

*
* *

Suivant un pieux usage que vous tenez à conserver, c'est par l'appel des collègues décédés dans le cours de l'exercice, que doit débuter le rapport du secrétaire.

Cet appel, à l'imitation de l'armée, pour ses morts au champ d'honneur, est un hommage plus justifié cette année — n'est-ce pas ? — en faveur de ce confrère, simple et bon, tombé comme un héros, à la suite d'un attentat aussi odieux que stupide, le 8 juin 1901 dans son laboratoire de l'École supérieure de pharmacie, au champ d'honneur de la science, en hardi défenseur de la probité professionnelle, en généreux protecteur de la santé publique.

La mort a durement frappé dans vos rangs. Deux titulaires, un membre honoraire, un ancien titulaire et trois associés correspondants nationaux vous ont quitté pour toujours.

C'est d'abord le docteur BLEICHER (Marie-Gustave), médecin-major en retraite, docteur ès sciences, pharmacien de première classe, professeur d'histoire naturelle et directeur de l'École supérieure de pharmacie de Nancy, associé national de l'Académie de médecine de Paris.

Tout Nancy connaissait, respectait et aimait notre distingué collègue pour son dévouement à sa ville d'adoption, pour sa grande simplicité de manières, pour son culte et sa pratique des vertus du foyer domestique.

Les travaux d'érudition sortis de sa plume élégante et fine ont trouvé les historiens nécessaires pour en faire ressortir la multiplicité, l'importance et la variété. Nous devons savoir gré à MM. Fliche, Millot et Beaupré d'en avoir si bien parlé.

Homme d'étude, le docteur Bleicher s'est donné tout entier à ses goûts pour les sciences naturelles : il leur consacra ses loisirs, partout où l'appela son service dans

l'armée. C'est ainsi qu'il s'appliqua à étudier successivement le Midi de la France, Rome, l'Algérie et le Maroc, non seulement au point de vue médical et hygiénique, mais aussi au point de vue de l'anthropologie, de la botanique, de la minéralogie, de la paléontologie et de la géographie stratigraphique. Rendu à la vie civile, en 1876, il s'est voué, depuis, à l'étude méthodique du sol, de la flore, de la faune et de l'archéologie préhistorique de l'Alsace et de la Lorraine, inondant nos recueils régionaux et les revues spéciales, notamment le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, d'une foule de mémoires. Ces travaux sur les sujets les plus variés lui ont valu la renommée d'un savant de premier ordre dans tant de branches de la science.

Les Vosges, sol et habitants, le *Guide du géologue en Lorraine*, sont deux ouvrages recherchés, à l'étranger encore plus qu'en France. Les *Recherches archéologiques dans l'Est* ont fait de lui le chef de l'école préhistorique lorraine. C'est à votre Compagnie, dans le ravissant discours *Nancy avant l'Histoire*, qu'il fit connaître « les fleuves innommés » et les données géologiques nouvelles que le premier il a mis en lumière.

Bleicher ne nous a marchandé ni son temps ni sa peine. Le chapitre des sciences physiques, chimiques et naturelles, dans la notice de revision des œuvres de l'Académie de Stanislas depuis son origine, travail composé sur la demande du Ministère de l'instruction publique pour l'Exposition internationale de 1900, fut écrit en entier par notre distingué collègue : il suffirait à témoigner de son labeur, de sa compétence et de son assiduité à vos séances et à vos travaux.

Votre secrétaire ne s'attardera pas à rééditer ici les éloges mérités que notre si exact et si scrupuleux confrère a reçus au jour de ses obsèques, célébrées au milieu d'un immense concours, ni à redire la large place qu'il tient dans la gratitude de tous ceux qui, en France et hors de France, apprécient l'érudition, le labeur persévérant, le dévouement à l'œuvre de savoir et de patience qu'il avait entreprise et menée à bien pour l'honneur de l'archéologie et de la préhistoire de notre région.

L'inscription au *Livre d'Or de la Lorraine* est la récompense de l'intelligente initiative de l'érudit et du savant.

C'est aussi au point de vue des études lorraines que la fin rapide de M. DES GODINS DE SOUHESMES, décédé à Nancy le 21 février dernier, vous fait exprimer de douloureux regrets.

Le *Répertoire archéologique de la ville et des cantons de Nancy, les Puits et fontaines de plusieurs anciennes maisons de Nancy,* le très suggestif *Épisode de l'Alchimie* et la patiente *Étude sur la criminalité en Lorraine*[1], deux travaux lus à vos séances et où il a pénétré les mœurs provinciales d'autrefois de lumières sûres, prouvent l'intelligente manière dont votre ponctuel et serviable collègue savait interroger et comprendre les documents d'archives et nos monuments.

M. de Souhesmes a eu la passion des voyages. Les pays lointains et d'accès difficile n'avaient plus de secrets pour lui.

Il consacra chaque année plusieurs mois à parcourir successivement le Tyrol, la Dalmatie, les fameuses ruines

1. En cours de publication dans les *Annales de l'Est.*

de Spalato, la Suède et la Norvège, la Russie, du Caucase à la Vistule, l'Écosse, l'Espagne, l'Algérie, les cagnons du Tarn. Cet amour des voyages lui a donné motif à d'agréables et instructives notices écrites avec verve et précision et, ce qui ne gâte rien, avec une finesse et une grâce de style tout à fait rares, même chez des lettrés de profession.

M. de Souhesmes est tombé au seuil de la maturité, marquant profondément sa trace dans votre Compagnie par ses érudites recherches et indiquant la collaboration féconde que les archéologues et les historiens lorrains étaient fondés à escompter en lui.

Je ne puis clore la liste des titulaires disparus sans vous rappeler le vénérable et excellent M. CAMPAUX, latiniste par goût et par profession, écrivain passionné pour le vieux français du XV^e^ siècle, qui s'est éteint plein de jours et d'œuvres le 19 décembre 1901.

M. Campaux qui vous restait attaché par le lien de l'honorariat a partagé sa vie entre la poésie et la charité.

Le poème des *Pécheurs* où il affirme les profonds sentiments religieux qui l'ont soutenu toute sa vie au milieu des chagrins domestiques qui sont le partage de l'humaine condition ; *Maisonnette*, « fraîche et gracieuse idylle vosgienne avec inspiration virgilienne », où il a célébré la compagne de son existence si courageuse et si modeste ; *Causeries*, recueil de correspondances en vers, où il vécut si souvent à nouveau sa vie dans d'agréables fictions, sont des pages délicieuses écrites dans l'intervalle de ses cours de littérature latine et de jolies lettres rédigées entre de multiples visites aux pauvres.

Connaissez-vous une manière plus agréable de remplir

son existence, en faisant honneur à sa ville et à son pays? Elle vous semblera bien résumer l'admirable pensée de Bossuet : « Si l'on est obligé d'aimer tous les hommes, à plus forte raison doit-on aimer ses concitoyens. Tout l'amour que l'on a pour soi-même, pour sa famille, pour ses amis, se réunit dans l'amour que l'on a pour le pays où notre bonheur, celui de notre famille et de nos amis est renfermé. »

La section des associés nationaux a perdu son doyen M. BOUDET, comte de Puymaigre, décédé à Paris dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Votre collègue a partagé son existence entre l'archéologie, la littérature et la poésie : il l'a honorée en faisant le bien, en soulageant la misère et en relevant les vaincus de la vie, avec une modestie égale à sa générosité, avec l'horreur du tapage et de la réclame.

M. de Puymaigre s'est essayé d'abord, non sans succès, à des *Recherches sur les chants populaires du pays messin* et à des notices sur la plupart de nos écrivains célèbres. Dans son livre sur les *Poètes et romanciers de la Lorraine* il n'est aucun des hommes qui font notre gloire nationale dont il n'ait recueilli le souvenir, d'une main pieuse, depuis Ausone qui a mérité de devenir un des nôtres pour son poème de la *Moselle* jusqu'à Carrière, le plus heureux et le plus original des disciples qu'ait suscités la poésie de Lamartine, en passant par Pierre Gringoire, Callot, Saint-Lambert, le chevalier de Boufflers, Gilbert et Palissot. Mais c'est surtout l'héroïne lorraine consommant sur le bûcher la rédemption de la patrie française, c'est Jeanne d'Arc qui a été pour M. de Puymaigre l'objet d'un culte pieux. Il a fait de la vocation de Jeanne, de sa

courte et glorieuse destinée, et de sa passion, le sujet d'une tragédie historique. Il s'y était préparé par un pèlerinage à Domremy dont il a laissé un joli récit et par une étude des poètes qui, avant lui, avaient osé s'attaquer à la sainte et héroïque légende, notamment Schiller.

Heures perdues, poésies qui reflètent ses impressions de jeunesse et d'âge mûr, peuvent être considérées comme son chef-d'œuvre poétique.

L'Espagne fut l'autre patrie de l'imagination et du cœur de M. de Puymaigre. Les *Vieux auteurs castillans;* la *Chronique espagnole de la Pucelle d'Orléans, Petit romancero, Romancero portugais,* le *Prodigieux magicien,* drame traduit de Caldéron, autant de volumes faisant foi de sa profonde connaissance de la littérature espagnole et portugaise, sont des études de critique littéraire qui resteront.

Des études géographiques sur la région vosgienne[1] avaient, en 1879, ouvert les rangs de votre Compagnie à M. Gley, décédé à Épinal le 1er août dernier.

Une vie consacrée tout entière à l'enseignement n'a pas laissé à votre correspondant les longs loisirs nécessaires aux longues recherches. M. Gley a eu du moins ce mérite d'inaugurer une méthode en usage depuis longtemps dans les écoles d'Allemagne, celle de rendre aux élèves l'image de la patrie moins abstraite, plus palpable, en quelque sorte tangible, par les monuments et les souvenirs du passé municipal et provincial. Il s'est

1. Géographie des Vosges et Petite géographie du département des Vosges.

appliqué à fortifier l'amour de la patrie par le culte de la petite patrie : il y a réussi.

M. Ernest Masson, associé correspondant du 10 avril 1891, n'était pas qu'agronome. C'était un écrivain. Il l'a montré sous le pseudonyme de E. Heller dans *La nature et le naturalisme* et surtout dans ce livre humoristique et plein de verve : *Paraphronime ou les modernes triboulets*[1] vision intime et solitaire d'un esprit original, dans laquelle il relève, met en saillie et flagelle, au milieu d'aperçus nouveaux, ingénieux et même profonds, les travers et les vices de ses contemporains.

M. Lorin jouissait dans l'Administration des contributions directes d'une réputation scientifique justifiée. De magistrales études : *Le budget et les impôts nouveaux*, *La dette publique en France*, de nombreux mémoires sur le perfectionnement de l'assiette des contributions directes, sur le renouvellement du cadastre, sur la péréquation de l'impôt, l'avaient signalé à l'attention des économistes.

Des monographies importantes sur la frontière de l'Est, qu'il avait parcourue dans toutes les directions, « le sac au dos et la carte à la main », comme il le disait avec simplicité, où il se révélait profondément Lorrain, et particulièrement Nancéen, avaient décidé votre Compagnie à lui réserver une place parmi ses titulaires. Il l'avait échangée contre le titre de correspondant, en 1884, alors qu'il était appelé à la direction de Saint-Lô, où il

1. Esquisses de folies transcendantes d'après les documents inédits tirés du journal du très fameux, très pantagruélique et très maniaque docteur Morosophe, ci-devant directeur de Grand'maison, présentement pensionnaire à Bicêtre, collationnés et mis en ordre par E. Heller.

est décédé, le 8 mai dernier, dans sa soixante-dixième année.

*
* *

Si votre Compagnie a des deuils cruels à déplorer, elle peut cependant se réjouir à bon droit des admissions qui sont venues renforcer les rangs de ses titulaires et grossir la liste de ses correspondants.

Les mérites de M. BLONDEL sont encore présents à votre mémoire. L'avant-dernier rapport annuel les énumérait. Les comptes rendus de la Société des familles — mutualité nancéenne qu'il présida pendant près de dix ans — vous ont montré un *homme sensible*, comme on disait au siècle dernier, un ami de l'humanité parlant de science sociale avec l'intelligence d'un savant.

L'autorité de son enseignement à la Faculté de droit, sa notoriété comme avocat, la considération générale dont il est entouré partout où il est connu, dans notre ville, dans le département de la Meuse dont il est originaire, dans celui des Vosges dont il a l'honneur de représenter le canton de Lamarche au Conseil général, ont justifié ses titres à occuper le fauteuil laissé disponible par le regretté chanoine Vacant.

Nous allons sous quelques mois bénéficier tous de la science et de l'incroyable puissance de travail de M. IMBEAUX, directeur de la voirie et du service des eaux de la ville de Nancy.

Vous ne pouviez vous dispenser de vous attacher un travailleur aussi consciencieusement dévoué, aussi amoureux de notre ville, qu'à travers mille difficultés il a voulu doter d'une abondante distribution d'eau d'excel-

lente qualité, captée à sa véritable source géologique, dans les terrains en place.

Ingénieur des ponts et chaussés et docteur en médecine, nul n'était mieux préparé par ses études pour chercher et réaliser le grandiose projet de captation des eaux souterraines de la forêt de Haye. Quelle reconnaissance les Nancéiens ne lui devront-ils pas, quand, pouvant prodiguer et boire en toute sécurité une eau excellemment fraîche et pure, il les aura débarrassés du cauchemar de la fièvre typhoïde !

M. Imbeaux vous apportait, en plus, des mémoires techniques d'hydraulique agricole, couronnés par le Ministère des travaux publics, dont un profane vous parlerait sans compétence, et un important travail : *Les eaux potables et leur rôle hygiénique dans le département de Meurthe-et-Moselle*, couronné par l'Académie de médecine de Paris, qui l'a mis tout à fait en vue parmi les hydrologues et parmi les hygiénistes. Le fauteuil de M. Bleicher lui revenait de droit. Notre savant collègue, qui l'occupe depuis le 25 octobre, vous a apporté un témoignage de sa reconnaissance et de sa laborieuse émulation par une magistrale conférence sur les *Voies de communication en Meurthe-et-Moselle* qu'il vous a faite le 7 février dernier.

Les titres variés et nombreux de M. l'abbé JÉROME, professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canonique au grand séminaire de Nancy, lui ont valu d'obtenir le plus récent fauteuil.

Celui de nos collègues qui se trouvait le mieux à même de juger ses mérites, M. Pfister, l'avait recommandé chaleureusement à vos suffrages en 1896, pour son *Mémoire sur l'Église séculière du Royaume franc à l'époque de*

Charlemagne par lequel il venait de couronner ses études d'agrégation et pour un important travail d'histoire bénédictine : *L'abbaye de Moyenmoutier de l'ordre de Saint-Benoit, en Lorraine,* auquel vous avez décerné le prix Herpin.

De savantes études sur *Étival et le P. Hugo,* sur *Les élections et les cahiers du clergé des Bailliages de Nancy, Lunéville, Blâmont, Rosières, Vézelise et Nomeny aux États Généraux de 1789,* une *Notice historique et descriptive de l'église N.-D. de Bonsecours à Nancy,* attestent le labeur infatigable de M. l'abbé Jérome. Votre Compagnie fut heureuse d'agréer la requête de cette précieuse recrue, au fauteuil que laissait vacant le regretté M. de Souhesmes.

*
* *

L'art de la guerre, en dépit de théories humanitaires prématurées et périlleuses, tient et tiendra longtemps encore une grande place dans le faisceau des connaissances humaines, et votre Académie, soucieuse de ne rester étrangère à aucune, a tenu à honneur d'accueillir un des écrivains dont le nom restera inscrit dans les fastes militaires de notre époque.

Vous avez voulu faire acte à la fois de patriotisme et de respectueuse considération en appelant le 19 juillet, parmi vos associés, M. le général Langlois auquel le Gouvernement venait d'assigner pour récompense du légitime succès de son enseignement à l'École supérieure de guerre et de ses longs et éclatants services, le premier poste militaire de la région de l'Est, le commandement du 20ᵉ corps.

Vous vous êtes empressés d'accueillir la demande de M. PASCAUD, conseiller à la Cour de Chambéry, correspondant du Ministère de l'instruction publique, de l'Académie de législation de Toulouse et de la Société d'économie politique.

M. Lederlin, rapporteur de cette candidature, n'a pas été embarrassé pour vous faire valoir le travail infatigable, l'esprit ouvert et facile, les profondes connaissances juridiques et la culture littéraire, pénétrante et variée de M. Pascaud.

Vous avez l'assurance de trouver en lui un zélé collaborateur.

Le comte Jules BEAUPRÉ, un des lauréats de votre prix Dupeux, marche avec entrain sur les traces de son aïeul, le bibliographe lorrain Beaupré dont l'érudition a fait honneur à l'Académie.

Vous avez tenu compte à M. Beaupré d'un mémoire manuscrit sur les études préhistoriques en Lorraine avec aperçu sur les époques gallo-romaine et mérovingienne en Meurthe-et-Moselle, d'un *Guide sur les recherches archéologiques dans l'Est de la France*[1], de nombreux articles d'archéologie et de préhistoire locale publiés dans le *Journal et les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, ainsi que dans les comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences. Sa récente admission lui témoigne de l'intérêt que prend votre Académie aux fouilles qu'il pratique et aux recherches personnelles qu'il poursuit. Le *Répertoire archéologique pour le département de Meurthe-et-Moselle* qui en est le

1. En collaboration avec le Dr Bleicher dont il fut un des disciples.

fruit est un travail qui fait le plus grand honneur à votre correspondant et autorise de légitimes espérances.

En réservant une place parmi vos associés à M. ARTH, professeur de chimie industrielle, vous avez voulu reconnaître les services rendus à l'industrie de la région de l'Est par le savant et sympathique Directeur de l'Institut chimique de la Faculté des sciences de l'Université de Nancy.

Le *Recueil des procédés de dosage pour l'analyse des combustibles, des minerais, des fontes, fers et aciers* est « un ouvrage dont nos futurs ingénieurs ne sauraient plus se passer ».

L'Académie de Stanislas possède en M. Arth un homme de science et de haute valeur morale doublé d'un homme du monde et de bonne compagnie.

M. l'abbé GILLANT qui, loin des riches bibliothèques qui rendent le travail si facile et les investigations si fructueuses aux habitants des villes, se consacre à Auzeville, dans l'isolement de son presbytère de campagne, à l'ingrate et pénible rédaction du *Pouillé du diocèse de Verdun* a attiré votre attention par ses *Recherches pédagogiques sur l'instruction publique à Clermont-en-Argonne, sur les écoles de filles avant la Révolution* et par une série de biographies de membres du clergé qui pourront servir dans la suite à une œuvre d'ensemble sérieuse, importante et documentée sur la période révolutionnaire dans le diocèse de Verdun.

L'unanimité de vos suffrages a prouvé à ce chercheur sagace et à ce travailleur désintéressé l'excellent accueil qui lui est réservé par votre Compagnie.

Le nombre et la valeur de vos nouveaux collègues, la

part que plusieurs d'entre eux ont déjà prise à vos travaux, vous sont un sûr garant du surcroît d'intérêt et d'activité que leur présence parmi vous apportera aux séances de l'Académie, en même temps que l'affirmation de la place honorable qu'elle gardera parmi les associations scientifiques et littéraires.

*
* *

Quelques-uns de vos confrères ont été cités pendant l'année à l'*Officiel* ou dans des feuilles publiques pour les distinctions qu'ils ont obtenues ou pour les travaux qu'ils ont écrits.

Parmi les dignitaires de la Légion d'honneur MM. Gasquet, recteur de l'Université de Nancy, et Liétard, docteur en médecine à Plombières, ont été promus officiers ; MM. Pfister et Blondel ont été faits chevaliers.

Deux de vos associés, MM. Henry, professeur à l'École nationale des eaux et forêts, et Haillant, avoué, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, ont reçu la rosette d'officier de l'instruction publique et MM. Melin et Imbeaux les palmes académiques.

En souvenir de son voyage à Nancy à l'occasion du Congrès des sociétés savantes, M. le ministre des Colonies a fait remise à quelques-uns de vos membres de diverses décorations que je ne saurais préciser.

Deux ordres étrangers ont été conférés à M. Pierre Boyé : la croix de chevalier de la couronne d'Italie et celle d'Isabelle la Catholique.

Parmi les promotions militaires de l'année vous avez relevé avec plaisir celles de MM. de Vienne et Journée,

deux colonels qui, ne se cantonnant pas dans les choses du métier, trouvent, en des voies diverses, un aliment à leur activité d'esprit.

Les élections de M. Zeiller à l'Académie des sciences, de M. Pfister comme correspondant à l'Académie des sciences morales et politiques sont deux événements heureux que je dois vous rappeler.

Une récompense flatteuse, l'obtention par M. Félix Bouvier du prix Thérouanne pour son ouvrage : *Bonaparte en Italie, 1796,* est également à enregistrer.

Vous avez applaudi à ces distinctions et vous avez été heureux de féliciter vos collègues.

Vous prendrez plaisir à parcourir dans vos mémoires les études littéraires et historiques dont vous avez suivi attentivement la lecture : la composition, la publication et la fortune de l'*Argenis* de Jean Barclay, par M. Collignon ; *Les campagnes de Turenne en Allemagne, 1670-1675,* important travail de M. F. des Robert, dans lequel il a rassemblé les documents les plus nombreux ; une *Lettre de Madeleine Plantin,* par M. H. Déglin ; *Deux poètes du désert,* par M. Thoulet ; la remarquable notice sur *Nanquette,* par M. Fliche, et l'étude toute d'actualité et d'un vif intérêt, sur le poète nancéen Eugène Hugo lue à l'une de vos dernières séances par M. Alexandre de Roche du Teilloy, qui ne veut pas que l'heure du repos ait sonné pour lui avec l'heure de la retraite.

Vous retrouverez dans les prochains mémoires de la Société d'Archéologie et du musée historique lorrain le travail sur *Les derniers jours de Pierre de Bar* dont votre associé M. H. Lefèbvre vous a donné la primeur.

Les collections de votre bibliothèque se sont augmen-

tées des échanges des vos Sociétés correspondantes et des envois gracieux de vos titulaires et de vos associés.

Parmi vos titulaires : M. O. Berger-Levrault vous a fait hommage d'une élégante plaquette éditée à l'occasion de son cinquantenaire industriel dans l'importante maison qu'il dirige; vous avez reçu du regretté M. de Souhesmes le *Pétrole à Bakou,* la *Torture et les anesthésiques ;* de M. Thoulet, les *Résultats des campagnes scientifiques accomplies sur le yacht d'Albert Ier, prince souverain de Monaco* et l'*Ilot Branco ;* de M. Pierre Boyé le tirage à part des *Lettres inédites du roi Stanislas à Marie Leczinska,* les *Anciennes coutumes* inédites du Bassigny-Barrois; de M. Léon Germain, *Note sur un manteau de cheminée historié du temps du duc Antoine à Juvigny-en-Perthois, Observations relatives à Thiébault Ier, comte de Bar, 1192-1214* et *Observations sur les monuments héraldiques relatifs à Sarrebourg et à la famille Klein de Dieuze ;* de M. de Metz-Noblat, *Étude sur l'emploi des balles de zinc à la chasse ;* de M. Fliche, *Note sur les hybrides du genre sorbus ;* de M. Guyot, *La forêt de Darney et les abornements généraux dans la région de l'Est* ; enfin de M. Pfister le premier exemplaire sorti des presses de l'imprimerie Berger-Levrault et Cie de son importante *Histoire de Nancy,* et de M. l'abbé Jérome le premier volume et plusieurs chapitres de la 2e partie de l'*Abbaye de Moyenmoutier.*

De loin vos correspondants ne vous négligent point. Leurs publications affluent à chaque séance. C'est d'abord : *Devoir et patrie* de M. Sergent ; *Tir des fusils de chasse, choix et établissement des champs de tir pour armes portatives* par M. Journée ; la *Population des*

Vosges par le docteur Liétard ; *Études historiques sur Belfort au* XVIII^e^ *siècle* et *Miscellanées* par M. Bardy ; les *Patois vosgiens* par M. Haillant ; *Rapport général sur les travaux du Conseil central d'hygiène publique de Meurthe-et-Moselle* par M. Tisserant ; *Histoire de la littérature juive,* d'après Karpelés, par M. le grand rabbin Bloch ; le *Champignon des maisons* par M. Henry ; *Mélanges celtiques* par M. d'Arbois de Jubainville ; *Origines bouddhiques du christianisme, Étude sur la Mandchourie et atlantide historique* par M. Léon de Rosny ; *L'énigme de François Gentil* par M. Babeau ; les *Comptes rendus des conseils d'Hermont-en-Auvergne* par M. Tardieu ; les *Anciens registres paroissiaux dans les arrondissements de Reims et de Rethel* par M. Jadart ; *Recherches sur l'étendue et les limites du comté de Verdun* par M. Labourasse ; *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons 1797-1814,* par M. Pingaud ; *Flore houillère du Chansi* par M. Zeiller ; les *Archives des départements lorrains et l'administration des domaines* par M. Paul Maréchal ; le *Sacrifice de la propriété foncière à l'utilité publique* par M. Pascaud ; le *Briquetage de la Seille, fouilles de 1901* par le comte Beaupré ; enfin pour terminer : la *Peinture à l'huile était-elle connue des Romains ?* et *Notes lues à la section archéologique du Congrès d'Arlon en 1899* par M. Arendt, architecte de l'État, à Luxembourg.

*
* *

Ma tâche s'avance. Avant de terminer ce rapport que je n'ai pas eu le talent de rendre plus court, une idée exprimée dans un rapport annuel antérieur me revient à l'esprit : « Le secrétaire doit ressembler à un écho ».

Je répéterai vos remerciements, par conséquent, à votre généreux donateur M. de Goussaincourt pour sa fondation d'un nouveau prix destiné à rendre publics et à récompenser, à côté des actes de dévouement maternel et de piété filiale, les héroïques efforts des actes de sauvetage dus à des jeunes gens.

Cet exposé très rapide, mais aussi le plus complet, de vos travaux vous prouvera, Messieurs, que l'Académie de Stanislas est toujours digne de son passé, digne aussi de figurer à côté des Sociétés savantes de la capitale aussi bien que de la province.

DISCOURS PRONONCÉ

le 11 juin 1901

AUX OBSÈQUES

DE M. LE PROFESSEUR BLEICHER

MEMBRE TITULAIRE

PAR M. HENRI MENGIN

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Jamais un président de l'Académie de Stanislas n'a subi une épreuve accablante comme celle qui assombrit les premières heures de ma fonction.

J'en ai pris possession il y a trois jours. M. le docteur Bleicher était au milieu de nous, comme toujours assidu à nos séances, attentif à nos travaux, aimable et souriant, entouré de notre respectueuse affection. Le lendemain, bouleversé par une de ces nouvelles que la raison se refuse à croire, qui révoltent la nature et le sentiment, je représentais l'Académie pour la première fois, aux pieds de son cadavre sanglant, en inclinant devant lui notre commune douleur.

Et, depuis cet instant tragique, notre deuil ne se sépare pas du deuil inconsolable de la compagne à

laquelle un amour toujours jeune dans sa fidélité et son inaltérable pureté unissait notre confrère, du deuil de ses collègues, de ses élèves, de ses amis, et, je puis l'ajouter sans exagération, du deuil d'une ville où ceux même qui n'avaient pas la faveur de l'approcher avaient appris à aimer et à honorer son nom.

De pareilles émotions déchirent le cœur et étranglent la voix. Je dois tenter de les dominer pour rendre au confrère que nous pleurons un hommage suprême. Dans l'effort que je fais pour embrasser l'existence si remplie de M. le docteur Bleicher, elle m'apparaît, malgré la multiplicité et l'infinie variété de ses actes, dans une harmonieuse unité, tout entière vouée à deux passions, les plus nobles et les plus dignes de s'allier : la passion de la science et la passion de la patrie.

Sa volonté de les servir ensemble trouva à se satisfaire dans la médecine militaire. Élève de l'École de santé de Strasbourg, aussitôt après son doctorat attaché aux hôpitaux du corps expéditionnaire à Rome, bientôt licencié ès sciences grâce à quelques loisirs de garnison utilement employés, puis nommé au concours répétiteur d'histoire naturelle à l'École de Strasbourg, il y arrive à peine pour se dévouer et s'exposer pendant le siège comme médecin des ambulances. La paix lui permet de reprendre ses études, et, le grade de docteur ès sciences conquis, de partir pour l'Algérie ; une mission au Maroc et des explorations dans la province d'Oran lui fournissent des sujets d'études savantes sur l'archéologie préhistorique, l'ethnographie, la géologie et l'histoire naturelle.

En moins de quinze ans, le docteur Bleicher avait

mêlé sans trêve les travaux scientifiques aux campagnes de guerre. Il est officier de l'Instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur; il touche au grade de médecin-major de première classe de l'armée. Mais les sciences naturelles l'attirent particulièrement; entre ses deux doctorats, il s'est fait recevoir pharmacien de première classe, et en 1876 il est nommé professeur d'histoire naturelle à Nancy.

Dès le 23 novembre 1877, l'Académie de Stanislas s'empressait, en l'élisant directement membre titulaire, d'ouvrir ses rangs à l'homme éminent et au travailleur opiniâtre dont les publications déjà nombreuses, les services et les titres semblaient l'œuvre et seraient l'honneur d'une existence consacrée à la science.

M. Bleicher avait trente-huit ans.

D'autres voix proclament sur cette tombe la multiplicité et le mérite des travaux dont sont pleines, je devrais dire dont débordent les vingt-cinq années pendant lesquelles Nancy a possédé votre confrère; vous les suiviez, Messieurs, sentant croître chaque jour votre estime pour leur auteur et votre reconnaissance de l'éclat qu'il répandait sur la Compagnie.

Dans le concert des hommages rendus au professeur et au savant, vous pouvez revendiquer pour la vieille Académie lorraine le tribut à acquitter à la mémoire de M. le docteur Bleicher pour son attachement et son dévoûment à votre province, inspirés eux aussi par les préoccupations scientifiques et patriotiques qu'il n'a jamais séparées.

Lié à son Alsace par une indestructible fidélité, il la témoignait dans une série d'études dont la plus considé-

rable est son travail en collaboration avec M. le docteur Faudel : *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace.*

Mais la Lorraine était devenue à la fois la frontière de la France et son pays d'adoption, et M. Bleicher entreprit de reconstituer ses temps préhistoriques, de fouiller son sol et ses richesses, d'en révéler les ressources, de nous enraciner par les connaissances scientifiques comme nous le sommes par le sentiment dans ce pays d'avant-garde.

C'est à ce souci que vous dûtes son discours de réception : *Nancy avant l'histoire.* C'est à lui que se rattache l'œuvre énorme du docteur Bleicher à Nancy. C'est pour la prospérité et le développement de l'industrie métallurgique lorraine qu'il a multiplié ses observations sur les minerais de fer en Meurthe-et-Moselle, honorant en même temps la science française par la réputation et l'autorité que lui valaient particulièrement en Allemagne et en Autriche ses études sur les formations ferrugineuses.

Au succès de ce multiple effort, M. le docteur Bleicher consacrait tous les modes de diffusion de la science, brochures, volumes, communications aux sociétés savantes dont il vous faisait un lot généreux et par vous avidement reçu. A son enseignement oral il ajoutait les excursions fréquentes où il mettait ses élèves au contact attachant de la nature, aux prises avec la curiosité de la recherche et l'imprévu de la découverte : « C'est, disait-il dans un discours charmant, la partie la plus agréable et non la moins utile de ma vie ; et si, ajoutait-il, nos excursions se terminent en chansons, comme cela arrive souvent dans ce pays de France, elles laissent aussi des souvenirs plus prochains. »

Hélas ! chansons hier et larmes aujourd'hui ; souvenirs prochains, maintenant amers, ceux de ces courses où nous nous plaisions à nous joindre à la jeunesse enthousiaste autour du plus aimé des maîtres, à le suivre et à l'écouter dans quelque sentier pavé d'une pierre curieuse, bordé d'une fleur rare, ou hanté par l'esprit, savamment évoqué, d'un habitant d'autrefois.

Et à nos séances aussi, longtemps et instinctivement, notre regard cherchera cette physionomie ouverte et sympathique, rappelant quelques-unes des figures les plus populaires de l'armée d'Afrique, où se mêlaient aux reflets de l'intelligence et de la pensée les grâces d'une douceur et d'une bonté exquises.

Correspondant du Ministère de l'instruction publique et de l'Académie de médecine, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et du Conseil supérieur de l'instruction publique, directeur de l'École supérieure de pharmacie, les distinctions forçaient, sans les vaincre, la simplicité et la modestie de votre confrère.

Président de votre Compagnie en 1887, il prononçait, à la réception de deux de ses membres, un discours où la variété des connaissances et la facilité de l'assimilation sont enveloppées d'une forme séduisante. Ne répandait-il pas, d'ailleurs, ce charme sur les sujets arides le plus souvent, auxquels le destinait sa spécialité, et n'a-t-il pas su, à l'une de vos dernières séances publiques, intéresser un auditoire mondain à une étude sur la *faune des mares salées*, couronnée à vos concours ?

Cette noble existence m'eût par elle-même dispensé d'ajouter que M. le docteur Bleicher était avant tout et partout l'homme du devoir ; sa mort l'en a consa-

cré le héros et la victime. Il est tombé au poste où il défendait, dans son inflexible droiture, la probité scientifique et la santé publique, insensible aux sollicitations et aux menaces, faisant face au danger, frappé au cœur.

Je manquerais à votre mémoire, vénéré et regretté confrère, en déplorant pour vous cette mort au champ d'honneur.

Dans le brusque et dramatique déchirement de nos affections, sa grandeur ne calme ni les élans de notre indignation, ni l'amertume de notre douleur. Mais elle rayonnera sur les souvenirs impérissables de l'Académie que vous avez tant honorée par votre caractère et par votre science.

DISCOURS PRONONCÉ

le 19 décembre 1901

AUX OBSÈQUES DE M. ANTOINE CAMPAUX

MEMBRE HONORAIRE

PAR M. HENRI MENGIN

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

En touchant doucement de son aile, sans agonie, sans secousses, le noble doyen d'âge de votre Compagnie, la mort semble avoir eu un suprême égard pour une vie tout entière consacrée au culte de l'idéal, et qu'elle avait longuement respectée.

Mais il ne dépendait pas d'elle de ménager les amertumes de votre deuil.

M. Antoine Campaux était pour vous le « beau vieillard » dont ses vers de jeunesse ont tracé le portrait[1] :

> ... Ses beaux cheveux blancs chargés d'expérience
> Racontaient cinquante ans de travail et d'honneur,
> Et, le voyant si calme en son beau soir tranquille,
> A part moi je songeais au sage que Virgile
> Nous montre égal aux rois, près de sa haie en fleur.

---

1. *Causeries*, Un beau vieillard, p. 59.

Il avait été un des premiers parmi les hommes d'étude bannis par la conquête à vous demander asile ; vous aviez accueilli avec empressement l'auteur d'œuvres charmantes et fortes, le poète qui, errant encore et sans foyer, contait à ses hôtes les incomparables misères d'un long siège et du bombardement qui n'avait pas épargné son cabinet de travail, et comme une seconde et plus dramatique histoire de la dernière nuit et de l'incendie de Troie. Il demeurait un des derniers représentants, à l'Académie, de l'Université de Strasbourg, et vous vous souveniez qu'à l'heure où saignaient les blessures de la patrie, accablée par les désastres de la veille, ses chants avaient tour à tour endormi vos douleurs et ranimé vos courages.

Membre titulaire depuis 1872, M. Campaux vous a appartenu pendant près de trente ans, et quand, en 1893, sa santé chétive ne lui permettant plus l'assiduité à vos séances imposa à ses scrupules une retraite que vous déploriez, vous vous fîtes un devoir, doux à votre respect et à votre attachement, de lui conférer l'honorariat.

M. Campaux avait apporté à votre Compagnie la réputation de lettré, de savant et d'homme de goût que lui avait acquise son enseignement à la Faculté des lettres de Strasbourg et qui le suivait à celle de Nancy ; il vous avait révélé dans son aimable fréquentation autant que par ses œuvres les délicatesses et la sensibilité de son cœur, les richesses de son imagination.

L'histoire de sa vie pourrait être lue dans ses seules poésies ; il l'y a écrite parfois, il s'y est livré toujours, parce que, poète véritable, inspiré et vibrant, ce sont ses émotions qu'expriment ses personnages, ses sensations que

peignent ses descriptions, ses passions et sa foi qui animent ses vers. Et cette vie a bien été la vie du poète, touchant par un côté à la terre, à ses réalités, à ses misères, s'ouvrant de l'autre sur le domaine enchanté et sans bornes de l'idéal et du rêve.

A terre il a senti toutes les émotions humaines, l'amour et la joie, la mélancolie et la douleur; il a chanté chez la femme « la pudeur et la tendresse », chez l'homme « la franchise et le courage unis à la bonté [1] » ; il a célébré la grâce et la majesté de la nature, avec une préférence avouée pour la montagne et la forêt, les vallées et les ruisseaux des Vosges dont pour lui « le nom seul évoque, avec la plus pure et la plus fière image du patriotisme, l'idée même de la fraîcheur, de la retraite et de la paix [2] ».

Dans la région sereine de l'idéal il a porté sa pensée et ses regards vers les idées par lesquelles le christianisme éclaire la route des peuples, remontant sans cesse aux sources éternelles du beau et du bien, et s'obstinant dans l'espoir pacifique et consolant du triomphe définitif de l'ordre et de la vérité.

Sa muse développe ses thèmes favoris tantôt en harmonieux morceaux, plus souvent en courts fragments de l'allure la plus vive et la plus variée. Le poète se mêle aux choses de son temps en un vers satirique, alerte, vif et mordant; ailleurs son âme prend son essor au delà des intérêts mesquins et des préoccupations matérielles et sa

1. *Des rapports de la beauté plastique et de la beauté morale.* Discours de réception à l'Académie de Stanislas. (*Mémoires*, 4e série, t. VI, p. LXXI.)

2. *Maisonnette.* Au lecteur, p. VII.

strophe s'enlève, majestueuse ou légère, portée par l'enthousiasme lyrique.

Ces qualités sont répandues dans toutes les œuvres de M. Campaux et dès ses premiers essais dans la poésie. Après y avoir préludé par un livre remarquable sur *François Villon*, plein d'une sympathie indulgente pour cet enfant de la rue revenu le premier à la vérité et à la nature, qui n'a rien chanté d'étranger à lui-même, qui a aimé sa misère même pour ses côtés poétiques, votre confrère choisissait le cadre du *Grand Testament* pour son premier volume de vers, *les Legs de Marc-Antoine.* En vrai héritier de son modèle, il lui prend aussi l'idée de distribuer ses legs aux amis et aux ennemis et il y trouve une manière aussi piquante que variée de passer en revue les doctrines, les œuvres littéraires et les mœurs de son époque telles qu'elles se sont offertes à son regard.

Puis avec la charmante églogue vosgienne, nommée *Maisonnette*, M. Campaux fait passer son héros à une chaire du collège de Remiremont, dans son paysage favori et familier des Vosges. Du charme des descriptions se dégage l'idée morale du poème, le contraste de la vertu champêtre avec le milieu malsain des villes; mais au cœur du tableau de la sereine poésie de la vie rustique, M. Campaux grave en traits puissants son sentiment sur le devoir et le rôle du professeur; c'est de lui-même qu'il parle, quand traçant la méthode des leçons de *Marc-Antoine* à l'élève préféré, il écrit :

> Mais je lui dis surtout ce que c'est que la France
> Et tout ce que son nom rappelle de constance,

De vertu, de courage et de gloire et d'honneur,
De revers inouis et d'immense douleur.
Je lui dis son génie et son cœur et son âme,
Et sa vocation et l'héroïque flamme
Qu'elle va rayonnant devant elle en tout lieu,
Et qui l'a fait nommer le grand soldat de Dieu.
Je lui dis son beau sol et ses sillons prospères,
Tout pétris des sueurs et du sang de nos pères,
Et tout ce que jadis, aux jours de leur fierté,
Pour la sainte justice et pour la liberté,
Ces grands morts ont souffert, prodigues de leur vie.
Ainsi j'éveille en lui l'amour de la patrie,
Lui nomme ses martyrs et jusqu'à sa hauteur
M'efforce de grandir et son âme et son cœur[1].

N'estimez-vous pas, Messieurs, que je ne pouvais déposer sur la tombe de votre confrère une gerbe plus belle que celle de ces fleurs cueillies, suivant une de ses expressions, dans le jardin fleuri de ses vers! Son âme belle et aimante a aimé au-dessus de tout son pays, ses gloires et son drapeau; il a appris leur culte aux nombreuses générations dont il a été le maître, fidèle d'ailleurs aux traditions immuables de cette grande Université de France sur le patriotisme de laquelle de solitaires et criminelles excentricités ne parviendront ni à créer une équivoque ni à jeter une ombre.

Je ne pourrais rendre que de pareils hommages aux autres œuvres en vers ou en prose de M. Campaux. Qu'il me soit du moins permis de signaler, non sans émotion, le dernier recueil de poésies publié par lui il y a deux ans à peine sous le titre modeste de *Causeries*. C'est là

1. *Maisonnette*, p. 48.

surtout que brille le reflet de sa vie, de ses émotions, de ses affections, pendant près de soixante ans; les premiers vers sont de 1841, les derniers, frais, coquets et gais, sont de 1899; votre vénéré doyen avait alors quatre-vingt-un ans!

N'avait-il pas, d'ailleurs, été l'ami de Lamartine et ne vous a-t-il pas lu, un jour, le poétique récit de la visite qu'il lui fit à Saint-Point? Son premier livre n'a-t-il pas été loué dans un *Lundi* de Sainte-Beuve, et sa première couronne à l'Académie française ne date-t-elle pas de bien longtemps?

Mais il pouvait l'écrire naguère encore :

> ... Jeune, je le suis, malgré mes cheveux blancs,
> . . . . . .
> Non, je n'ai pas vieilli jusqu'ici dans mon âme,
> Je demeure fidèle à mes jeunes amours,
> A l'idéal, à l'art sacré qui transfigure
> Ici-bas toute chose et toute créature,
> A la nature auguste...[1].

Et, bercés par ces mélodies, vous vous abandonniez avec complaisance à l'illusion et à l'espoir caressés par votre attachement et votre respect, et que la réalité vient de cruellement briser.

Intimement unie à la douleur de la digne compagne de cette vie longue et si remplie, à celle d'enfants tendrement chéris dont il avait la satisfaction de voir l'un se vouer aux tâches et aux initiatives de l'enseignement, l'Académie de Stanislas gardera pieusement la mémoire

---

1. *Causeries*, p. 103.

de M. Antoine Campaux. Elle lui rappellera un ensemble harmonieux de rares et pures qualités, une conscience fidèle aux plus hautes conceptions de la morale et de la sagesse, la simplicité de mœurs à la fois austères et aimables, un talent auquel n'ont manqué aucune des forces de la pensée, aucun des ornements de l'expression, aucune des grâces de l'inspiration et de l'esprit.

DISCOURS PRONONCÉ

le 24 février 1902

AUX OBSÈQUES DE M. RAYMOND DE SOUHESMES

MEMBRE TITULAIRE

PAR M. HENRI MENGIN

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

La mort épuise sur l'Académie de Stanislas ses rigueurs et ses caprices. Elle vous prend aujourd'hui un confrère dans la force de l'âge, dont vous pouviez vous promettre de goûter longtemps l'agréable fréquentation et la collaboration précieuse.

Il y a quelques semaines, M. Raymond de Souhesmes était encore parmi nous, donnant par son énergie et son assiduité à nos séances l'illusion sur les premières apparences du mal qui, avec une foudroyante rapidité, allait défier les efforts de la science. Sans s'abuser sur la gravité de son état, votre confrère a stoïquement enduré ses souffrances, supporté sans découragement l'affaiblissement de ses forces ; il a, un jour, rassemblé leurs restes pour corriger les épreuves de sa dernière œuvre et se décider à une tentative suprême de la chirurgie ; puis il a vu venir la mort avec la sérénité de l'homme de

bien et la résignation du chrétien, conservant en face d'elle pour les parents aimés et les amis fidèles qui l'entouraient, pour ceux qui lui prodiguaient leurs soins dévoués, l'aimable sourire où s'exprimaient les charmes de son aménité et les délicatesses de sa courtoisie.

Aux tristesses de ce nouvel adieu que vos deuils répétés m'imposent la tâche douloureuse de dire au nom de la Compagnie, se mêlent, pardonnez-moi de n'en pas retenir l'aveu, les émotions d'une amitié personnelle cruellement éprouvée. Le lettré élégant, à qui m'unissait depuis quelques années l'honneur de la confraternité académique, avait été mon camarade à la Faculté de droit de Nancy, et nous étions entrés au Barreau ensemble, à l'époque où ses traditions de famille le destinaient à garder à la Magistrature un nom entouré d'estime et de respect.

Quand les événements l'amenèrent à renoncer à ce projet, Raymond de Souhesmes entreprit sans hésitation d'appliquer à un autre emploi, utile aussi et élevé, son amour du travail et les facultés de son intelligence et de son esprit. Et c'est ainsi qu'en lui ouvrant vos rangs au titre d'associé correspondant en 1892, et en l'élisant membre titulaire en 1896, vous vous attachiez un archéologue savant et un écrivain distingué et séduisant.

L'œuvre considérable de M. de Souhesmes se partage en deux branches absolument distinctes : travaux historiques et archéologiques, d'une part ; relations de voyages, d'autre part ; mais malgré son étendue et son extrême variété, elle se rassemble sous la vigoureuse empreinte des qualités originales de son auteur. Les études instructives, les réflexions de l'observateur sagace, y sont revê-

tues d'une forme souple et animée ; la verve s'y rencontre avec la raison, l'imagination avec le jugement et le goût, l'exactitude et la précision avec la facilité et la couleur, et l'érudition s'y plaît, sans dommage, à des allures spirituelles et enjouées.

Chercheur de trésors et d'antiquités dans les bibliothèques et les archives, d'aventures et de nouveautés dans des explorations lointaines, M. de Souhesmes rapportait avec le même souci les notes d'une visite aux manuscrits et aux cartons poudreux, d'un voyage en Norvège ou en Écosse, à Samarkande ou à Bakou, en Dalmatie ou au Caucase. Et de cette matière recueillie avec pénétration et patience, sa critique judicieuse, son récit consciencieux et vivant, composaient des pages pleines de lumière et de relief, que le crayon de l'artiste, secondant au besoin la plume de l'écrivain, enrichissait à l'occasion de quelque intéressant dessin.

Des heures charmantes qu'à plusieurs reprises votre confrère vous a fait passer en vous offrant la primeur de quelques-unes de ses relations de voyages, n'avez-vous pas, Messieurs, gardé l'impression de la sincérité et de la belle humeur de ce touriste convaincu que ne rebutaient ni les fatigues de la route, ni les morsures du froid, ni les ardeurs du soleil, ni les déceptions accidentelles, d'une bonne grâce si complaisamment familière, qu'à sa description des pays traversés, au récit animé des épisodes qui sont l'action et l'âme d'un voyage, il semblait vous conduire avec lui, dans la société du plus gracieux compagnon et du plus intéressant des guides ?

L'archéologie et l'histoire, même dans ce qu'elles ont de rigoureusement scientifique, n'ont pas résisté à la

contagion de ces qualités aimables, dont l'agrément se retrouve dans les travaux nombreux que M. de Souhesmes leur a consacrés. Son style simple et clair, son ordonnance logique, son raisonnement limpide, donnent à leur lecture un véritable attrait. Et si ses découvertes ou sa perspicacité le conduisent à réfuter une opinion admise ou à rectifier l'erreur d'un devancier, il le fait avec les égards et la réserve que lui inspire son attentive urbanité.

A ces études austères, M. de Souhesmes n'a pas apporté seulement sa puissance de travail, mais aussi les délicatesses de son cœur. Dans un sentiment pieux il les a commencées par un opuscule, utile à l'histoire générale, sur l'organisation politique, administrative, ecclésiastique et féodale d'un village de la Meuse dont il portait le nom et qui fut le berceau de sa famille. C'est dans une pensée pareillement affectueuse, qu'attaché étroitement à Nancy, il a dressé à deux reprises le catalogue des curiosités archéologiques de la ville et de sa banlieue, ajoutant à une nomenclature sans lacunes et à des classifications soigneuses, l'intérêt de commentaires savants, et pouvant exprimer avec autorité le vœu que, instruits de la valeur des œuvres d'art qu'ils possèdent, les propriétaires les traitent enfin avec le respect qu'elles méritent.

Frappé du retard de l'étude de la vie privée des Lorrains sur la connaissance des faits généraux de l'histoire de leur pays du XV^e^ au XVII^e^ siècles, M. de Souhesmes venait de l'aborder dans un de ses éléments, la criminalité, et, du relevé des lettres de rémission octroyées par les ducs de Lorraine, il avait dégagé la reconstitution d'une époque, avec ses mœurs, ses personnages, leurs

pittoresques dialogues, les particularités de leur existence, saisies sur le vif et contées en curieuses anecdotes.

La mort a fermé de son geste brutal la dernière page de ce premier chapitre d'une histoire complète du tempérament lorrain, d'après les documents authentiques. Les œuvres mêmes qu'elle a interrompues m'ont permis, Messieurs, de découvrir déjà par quelques côtés le caractère du confrère dont vous déplorez la perte, et de lui rendre un légitime hommage. Il serait incomplet si j'oubliais une passion entre toutes élevée et respectable, qui s'est partagé avec celle de l'étude sa vie laborieuse.

M. de Souhesmes n'avait pas vingt ans, quand les premiers revers de nos armes l'enfermèrent dans Metz avec sa famille : il y contracta immédiatement un engagement volontaire dans la compagnie des francs-tireurs de Metz employée aux avant-postes où il fit apprécier un dévoûment ardent et généreux. De ces jours d'épreuve il avait gardé à l'armée un attachement intime, et, dans cette nature loyale et résolue, ce sentiment s'était traduit par des actes ; officier d'artillerie de réserve, puis capitaine de l'armée territoriale et attaché à l'état-major, il se donnait au service dans toutes les occasions, gagnant ses grades par son zèle et par son instruction. Il y a deux ans, la croix de chevalier de la Légion d'honneur avait récompensé ses mérites, et nous avions salué cette juste distinction, heureux de nous associer au témoignage rendu aux vertus militaires en la personne d'un des nôtres.

N'était-ce pas d'ailleurs, Messieurs, une satisfaction particulièrement douce, que celle de partager les joies de ce confrère sympathique et délicat, de répondre à la sûreté, au tact exquis et à la prévenance qu'il apportait

à des relations dont le prix s'ajoutait à l'estime que nous avions pour son talent et pour ses travaux ?

Il semble qu'appliqué par sa vocation et ses études à restituer dans le cadre exact de sa vie, de ses institutions, de son art et de ses mœurs notre ancienne société, il ait été destiné par ses qualités personnelles à en perpétuer les traditions courtoises et distinguées, le patriotisme et l'amour du sol natal, le goût des lettres et des armes.

Trop court au gré de nos affections et pour l'intérêt de nos travaux, votre passage à l'Académie lui laissera, mon cher de Souhesmes, une impression ineffaçable, et dans nos souvenirs voilés de mélancolie se mêleront les regrets de votre collaboration prématurément perdue, et la pensée des charmes de votre caractère et de votre esprit.

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

CAMPAGNES DE TURENNE

EN ALLEMAGNE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(1672-1675 [*Suite*])

PAR FERDINAND DES ROBERT

CHAPITRE III

CAMPAGNE DE 1674

Après avoir laissé une partie de ses troupes, en quartiers d'hiver, en Lorraine et dans le Hainaut et confié au marquis de Vaubrun le commandement de notre armée d'occupation d'Alsace, Turenne revint en France.

Louis XIV le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié et l'entretint à plusieurs reprises des moyens de remédier aux insuccès de la dernière campagne en Allemagne. Le maréchal avait de sérieux motifs de se dire mécontent de l'hostilité manifeste que lui avait montrée Louvois, à plusieurs reprises. Aussi se plaignit-il hautement des ordres contradictoires et souvent malencontreux qu'il en avait reçus. Il reconnaissait les talents adminis-

tratifs de ce ministre, mais lui contestait le génie nécessaire à la direction des opérations de guerre, loin des combats et du fond de son cabinet. Louvois, sans faire la part des circonstances, n'avait-il pas reproché amèrement à Turenne de n'avoir empêché ni la jonction de Montecuculi avec le prince d'Orange, ni la prise de Bonn ?

Une lettre que le maréchal adressa à Louis XIV montre combien il avait eu à se plaindre des procédés de Louvois à son égard : « Comme j'aurai l'honneur de pouvoir parler à Votre Majesté ici et de lui écrire quand Elle sera éloignée, je lui ferai savoir les pas que M. de Louvois continuera à faire pour entrer dans les sentiments de son père[1], lequel n'a jamais pardonné ; et cela joint avec la hauteur et l'ambition du fils. Vostre Majesté peut bien juger du danger où est un homme éloigné, et quel est le précipice qu'il voit, à chaque pas, devant soi, puisqu'étant prêt, il a remarqué quantité de petits endroits qui ne l'assurent que trop de cette vérité-là...[2]. »

La situation était trop grave pour que Louis XIV ne cherchât pas à réconcilier Turenne avec Louvois. Des concessions furent faites de part et d'autre ; le maréchal se résigna à aller trouver le délégué à la guerre par obéissance envers le roi, et le ministre, sans abaisser son orgueil et par ordre, promit au maréchal moins de rudesse à son égard.

Si la France n'avait pas été en péril, si Louis XIV n'avait pas été obligé d'évacuer la Hollande et si les Im-

1. Le Tellier, secrétaire d'État, chargé de la guerre de 1643 à 1666, chancelier de France en 1677, mort en 1685.

2. Le vicomte de Turenne au Roi. Sans date. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* t. 2, p. 444.

périaux, campés sur le Rhin, n'avaient pas menacé nos frontières, Turenne fatigué par tant d'années de guerre, et, depuis sa conversion au catholicisme, porté vers la pratique des choses saintes et entraîné par une ferveur de néophyte, aurait pris volontiers sa retraite.

N'avait-il pas maintes fois exprimé le désir de renoncer à son commandement et de finir ses jours chez les Oratoriens, au couvent de Picpus?

Mais le sentiment de son devoir prévalut dans l'âme de ce grand capitaine. N'était-ce pas lui qui, deux ans plus tard, s'adressant au marquis de La Fare, prononça cette phrase qui devrait être gravée dans l'esprit de tous les Français: « Il ne faut pas qu'il y ait un homme de guerre en repos en France tant qu'il y aura un Allemand en deçà du Rhin en Alsace [1]. »

La guerre faite par Louis XIV à la Hollande avait été une grande faute; elle avait disséminé nos forces et amené l'alliance de ce pays avec l'Espagne.

Le danger pour la France était plus que jamais du côté du Rhin et il fallait en éloigner l'armée impériale dont les derniers succès avaient augmenté la jactance, en jetant la terreur parmi nos alliés en Allemagne, prêts à nous abandonner, sauf la Bavière et le Hanovre.

L'ambition de Louis XIV leur a ouvert les yeux et le nationalisme renaît dans une partie de l'Empire. Mais le roi de France ne se décourage pas. S'il n'a gardé en Hollande que Grave et Maëstricht, il a jeté de nouveau les yeux sur la Franche-Comté qui, comme en 1668, va redevenir sa proie.

1. *Mémoires de M. de La Fare.*

Ses plans de campagne sont prêts. Il a à sa disposition 115.000 soldats, dont 75.000 hommes de pied et 40.000 chevaux. Condé concentre 60.000 hommes en Flandre. A Turenne seront donnés 17.000 hommes. Le roi se réserve 25.000 hommes pour la conquête de la Franche-Comté. Schomberg, à la tête des troupes disponibles, est chargé d'opérer une diversion du côté du Roussillon.

Et, pendant que ces préparatifs de guerre se font, le vieux duc de Lorraine a quitté Coblentz et est revenu à Francfort où il a repris son ancien logement, dans la maison de M. Oschs, sur la Zeil, où avait habité autrefois l'ambassadeur de Bavière. L'intrépide guerrier, dont l'âge n'avait pas refroidi l'ardeur, n'avait pas désespéré, si la guerre continuait, de reconquérir la Lorraine. Il promettait aux Confédérés de leur fournir 27 escadrons et 10 bataillons qu'il cherchait à recruter. A Francfort on était las de ses rodomontades [1].

Charles IV fit bientôt courir le bruit qu'il allait quitter Francfort « avec son ménage ». On disait qu'il avait l'intention de se fixer à Coblentz, afin de se rapprocher de Cologne et de vivre avec plus d'économie qu'à Francfort, car il espérait être défrayé, dans sa nouvelle résidence, par l'archevêque de Trèves.

Du reste, le vieux duc de Lorraine était fort éprouvé par la maladie : il avait eu la fièvre et avait souffert d'un dérangement d'entrailles.

Il nourrissait, à cette heure, de grandes espérances pour la grandeur de sa Maison : son neveu, le prince

1. Persode à Vitry, à Francfort, ce 9e janvier 1644. *Aff. étr. Allemagne. Supplément*, t. 281, f° 18.

Charles n'avait-il pas posé depuis peu sa candidature au trône de Pologne, encouragé par la veuve du dernier roi, la fille aînée de l'empereur, princesse qu'il aimait et qu'il espérait épouser après son couronnement ?

Le jeune prince avait quitté subitement l'armée impériale, où il faisait bonne figure, s'étant déjà distingué par son courage et ses talents militaires. Il s'était rendu à la cour de Vienne où il avait été fort bien reçu par l'empereur Léopold qui avait envoyé en Pologne le baron de Sturm pour y appuyer sa candidature. Charles de Lorraine avait eu une rude partie à jouer, car ses concurrents étaient nombreux. Louis XIV, qui connaissait la valeur morale et militaire du jeune prince et ses projets d'union avec la veuve du feu roi, envoya en Pologne Toussaint de Forbin-Janson, évêque de Marseille, pour combattre sa candidature et présenter celle du prince de Neubourg et, à son défaut, celle du prince de Condé [1].

Mais ce n'étaient pas les seuls concurrents que le fils de l'ancien évêque de Toul avait à combattre. Le duc d'York, le prince Guillaume d'Orange, l'Électeur de Brandebourg, le prince de Moscovie, le prince de Vaudémont, fils bâtard de Charles IV, un des héros de la bataille de Senef, et le prince de Danemark se présentèrent contre lui. En outre, le gouvernement espagnol envoya en Pologne Don Pedro Ronquilla afin de patronner devant la diète de

1. Voir mémoire pour servir d'instruction au sieur évêque de Marseille allant, de la part de Sa Majesté, ambassadeur extraordinaire en Pologne (*Aff. etr. Pologne*, t. XI, f° 32 — 30 mars 1671). Ce mémoire a été publié par M. Louis Farges (*Recueil des instructions données aux ambassadeurs et aux ministres de France, Pologne*, t. 2, pp. 119-137).

Varsovie la candidature de don Juan d'Autriche, fils bâtard de Philippe IV, sous la réserve d'appuyer, en cas d'insuccès de cette candidature, celle du prince Charles de Lorraine. Ce dernier fit répandre en Pologne un factum anonyme en sa faveur. Les exemplaires en furent déchirés. L'empereur Léopold, qui avait promis cent mille écus à la Pologne pour l'aider à combattre les Turcs, différa de lui envoyer cette somme, afin de forcer les Électeurs à se montrer favorables à son protégé.

De nombreuses factions, comme il ne s'en était jamais formé dans ce pays, le bouleversèrent. La Lithuanie se prononça ouvertement en faveur du prince Charles de Lorraine, tandis que Varsovie lui était complètement hostile. Le maréchal Jean Sobieski, qui venait de battre les Turcs à Choczim, grâce à la popularité que son courage et ses talents militaires lui avaient acquise, et grâce surtout aux intrigues de sa femme Marie d'Arquien, une Française, et, en dernier lieu appuyé par l'évêque de Marseille lui-même, l'emporta sur ses nombreux concurrents et fut élu roi de Pologne (mai 1674[1]).

Tout en ayant les yeux fixés vers la Pologne, dont son neveu et son fils légitimé convoitaient le trône, Charles IV ne savait quelles résolutions prendre et où porter ses pas. Il fit emballer son équipage, mais tantôt il semblait vouloir se diriger vers Cologne, pour marcher au-devant du duc de Luxembourg, tantôt il parlait de se jeter en Franche-Comté pour y tenir tête au duc de Navailles qui allait y entrer. Il renonça à ce projet, en apprenant que

1. V. *Gazette de France,* année 1674. — Persode au duc de Vitry, e 23 janvier 1674. *Passim,* f° 45.

le marquis de Vaubrun s'était emparé de l'abbaye de Saint-Lure dont il avait fait un poste d'observation et, de là, s'était porté à Alle; près de Porrentruy, et avait empêché le régiment de Staremberg de faire sa jonction avec le colonel Massiette (fin janvier 1674)[1].

Vers le milieu de février, Charles IV retomba malade. Il fut obligé de s'aliter, car il était atteint d'une fièvre lente : « Il semble, écrivait Persode au duc de Vitry, que l'âge de ce prince pourrait donner quelque accident dangereux pour la fatigue qu'il a prise pendant ces fâcheuses saisons d'hiver. Son médecin, nommé Volet, dit qu'il n'y a aucuns risques, mais quelqu'un du logis m'assure qu'on est fort triste de cet accident parmi ses domestiques, surtout Madame la Duchesse de Lorraine[2]. »

On croyait, à la fin de janvier, que Montecuculi se mettrait bientôt en campagne avec un nouveau corps d'armée de 30.000 hommes et qu'il essayerait de se porter vers le Rhin, afin d'envahir l'Alsace et la Lorraine « où Messieurs les princes de Lorraine ont plus d'attachement qu'à la couronne de Pologne, dont ils n'ont plus d'espérance et, quoi qu'il en soit, ces princes font le plus de trouppes qu'ils peuvent, pour former un petit corps considérable, pour lequel la bourse du vieil [Charles IV] est ouverte, contre son gré naturel, mais c'est qu'ils voient les partys si formidables qu'ils prétendent *vaincre ou de périr*, suivant ce qu'ils disent par leurs rodomontades[3] ».

---

1. Du même au même, de Francfort, le 31 janvier 1674. *Passim*, f° 86. — Du même au même, de Francfort, le 3 février 1674. *Passim*, f° 114.

2. Persode à Vitry, de Francfort, le 16 février 1671. *Passim*, f° 126.

3. Du même au même, de Francfort, 27 janvier 1674. *Passim*.

Francfort possédait un autre prince, Jean-Georges, prince électoral de Saxe, âgé de 27 ans, fils aîné de Jean-Georges II, Électeur de Saxe et de Madeleine-Sibylle, fille de Christian de Brandebourg, marquis de Bayreuth. Ce jeune homme avait épousé, le 9 octobre 1666, Anne-Sophie, fille de Frédéric III, roi de Danemark. Au commencement de l'année 1674, il amena à Butchbach (Hesse-Darmstadt), accompagné du colonel Canne, l'avant-garde des contingents saxons promis par son père aux princes Confédérés. Les quartiers-maîtres et les fourriers de l'armée saxonne avaient déjà été reconnaître les quartiers qui lui avaient été assignés par le duc de Bournonville dans les comtés de Hanau et de Wetterau, ainsi que dans quelques bailliages de Mayence et de Königstein, où 4.000 Saxons, tant infanterie que cavalerie, devaient être logés au large et « y tenir bon ordre ».

Les paysans ne se fixaient pas à ces assurances et se réfugiaient avec tout ce qu'ils possédaient à Francfort et à Hanau.

Le prince électoral rendit visite au comte de Hanau, son cousin, et établit successivement son quartier général à Bergen et à Bockenheim. Il prit à Francfort, avec l'agrément du Magistrat, un pied-à-terre dans cette ville. Il fit retenir des appartements à l'auberge du Zum Krachbein. Il s'y rendit accompagné d'une faible escorte et y mena une vie assez triste, n'ayant pas encore touché une maille des 6.000 écus que la cour de Vienne lui avait promis, à son départ de Dresde. Pendant qu'il n'avait pour se distraire que le jeu de paume établi dans l'auberge du Zum Krachbein et la visite du prince électoral Palatin, qui était descendu à l'Homme-Rouge, ses troupes

répandaient la terreur et la dévastation dans les comtés du Wetterau, du Hanau, d'Isembourg, de Kronberg, de Riedle et quelques bailliages de l'Électorat de Mayence, où les paysans étaient obligés de les nourrir et de les entretenir, sous prétexte qu'ils étaient les défenseurs de la liberté germanique. En attendant, elles ruinaient ces petits États « n'y ayant point d'ordre ni de finance ».

Le séjour de Jean-Georges de Saxe à Francfort fut de courte durée. Il reprit le chemin de Dresde, le 16 février, très mécontent des généraux de l'empereur qui ne lui avaient donné ni paye ni quartiers pour ses troupes[1]. Le prince Palatin retourna à Mannheim. Le froid qui régnait en Allemagne à cette époque empêcha les Saxons de suivre le prince électoral de Saxe et, étant fort mal logés et nullement payés, ils commencaient à déserter. L'attentat commis, à Cologne, sur la personne du prince Guillaume de Furstemberg n'avait pas été étranger au prompt départ du gendre du roi de Danemark[1]. Le colonel Canne, envoyé par Jean-Georges de Saxe à Bonn, n'y avait pu s'y procurer aucun argent pour l'entretien des troupes saxonnes.

---

1. Persode à... de Francfort, ce 23 janvier 1674. *Passim*, f° 45. — Persode à Vitry, de Francfort, ce 23 janvier 1674. *Passim*, f° 46. — Du même au même, de Francfort, ce 17 janvier 1674. *Passim*. — Du même au même, de Francfort, ce 31 janvier 1674. *Passim*, f° 86. — Du même au même, de Francfort, ce 3 février 1674. *Passim*, f° 114. — Du même au même, de Francfort, 10 février 1674. *Passim*, f° 118. — Du même au même, de Francfort, 13 février. *Passim*, f° 119. — Du même au même, de Francfort, 17 février 1674. *Passim*, f° 129. — Alwin Fritsche, *Zur Gesch. der Kæmpfe der Deutschen mit Frankreich in den Jahren 1673 und 1674, insbesondere die Theilnahme der Kursæchs. Truppen an denselben*. Programme du gymnase de Plauen. Pâques 1877. — Archives de Dresde, *loc.* 1016.

Après son échec en Pologne, le prince Charles de Lorraine revint prendre sa place dans les rangs de l'armée impériale. Lors de son passage à Vienne, avant son départ pour Varsovie, il avait eu de longues conférences avec l'empereur au sujet de la campagne prochaine.

En Hollande, Louis XIV ne garda que Grave et Maëstricht, et les maréchaux d'Humières et de Bellefonds ramenèrent tout le reste des troupes vers la Meuse.

Le 2 février, Guillaume d'Orange fut proclamé stathouder et capitaine général. L'Angleterre, irritée par le mariage du duc d'York, ménagé par Louis XIV, avec Marie d'Este, princesse catholique (1673), et ruinée par sa guerre contre la Hollande, força le roi à signer la paix avec les États-Généraux (9 février). Charles II promit cependant à Louis XIV de lui laisser les troupes qui le servaient depuis 1672 et de se joindre à la Suède comme médiateur.

Le roi de Danemark, en haine de la Suède, s'était réconcilié avec l'empereur et lui avait promis 15.000 hommes (26 janvier 1674).

Pendant le séjour prolongé du maréchal de Turenne à Paris, où il passa l'hiver de 1674, afin de préparer sa nouvelle entrée en campagne, souvent découragé par le mauvais vouloir de Louvois et rêvant parfois de renoncer à la carrière des armes pour se retirer, chez les Oratoriens, au couvent de Picpus, Charles-Louis, Électeur Palatin, malgré son alliance récente avec la maison de France[1] venait de signer avec l'empereur un traité par

1. Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, avait épousé en secondes noces Charlotte-Élisabeth de Bavière, fille de Charles-Louis, comte Palatin.

lequel il s'engageait à remettre entre ses mains Germersheim, ville du Palatinat, située à l'embouchure de la Queich avec le Rhin[1].

Il promettait, en outre, de recevoir dans ses États 2,000 hommes de pied et 500 chevaux pour renforcer ses troupes personnelles. Il promettait également à l'empereur de fournir, après avoir rompu avec la France, tout ce qui serait nécessaire au siège de Philippsbourg, si l'armée impériale se trouvait en état d'assiéger cette place.

Louis XIV connaissait toute l'importance de Philippsbourg et combien l'occupation de Germersheim par les Impériaux nuirait à la sécurité de ce poste d'avant-garde, que nous avait cédé le traité de Westphalie et qui nous rendait maîtres d'une partie du cours du Rhin.

Aussi le roi de France résolut-il de faire tout ce qu'il pourrait pour empêcher la cession de Germersheim à ses ennemis et renouer ses relations amicales avec le Palatin. Ce qu'il fallait obtenir de lui, c'était de ne pas ratifier le dernier traité d'alliance qu'il venait de conclure avec l'empereur et de garder une entière neutralité dans la guerre présente.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que les

---

1. « C'est une petite ville, à une lieue de Philippsbourg, de l'autre côté du Rhin, bien fortifiée, fermée de murailles et quelques vieilles tours avec une espèce de marais qui lui sert de fossé et un assez grand château qui touche à la ville, avec une double enceinte et un double fossé. Cette ville est considérable, puisqu'elle oste à Philippsbourg le commerce du Rhin, qu'elle touche à tout le pays dépendant de M. de Mayence par l'évêché de Spire, et n'est pas éloignée de la Lorraine et de l'Alsace. » (Le marquis de Béthune au Roi, de Heidelberg, le 17 février 1674. *Aff. étr. Palatin*, volume 13, f° 25.)

efforts faits par le marquis de Dangeau pour décider Charles-Louis à entrer dans la ligue du Rhin et à ne pas favoriser nos ennemis avait eu peu de succès, et que l'ambassadeur de France avait été obligé de demander au roi son rappel [1].

Louis XIV essaya de retenir Charles-Louis dans la voie où il s'engageait et de le détacher de la coalition formidable qui se formait contre nous en Allemagne, après la réconciliation de l'Angleterre avec l'Allemagne.

M. de Pomponne, notre ministre des affaires étrangères, jeta les yeux sur François-Gaston, marquis de Béthune, qui, en 1671, avait négocié le mariage de Monsieur avec la princesse palatine. Il était le fils puîné d'Hippolyte, comte de Selles, marquis de Sabris, et était âgé de 36 ans. Il avait été gouverneur de Clèves en 1672 et avait épousé Marie-Louise de la Grange, fille du marquis d'Arquien, et sœur de la nouvelle reine de Pologne, et ancienne dame d'honneur d'Henriette d'Angleterre, première femme de Monsieur.

La tâche qui allait être assignée au marquis de Béthune était des plus ardues et aussi difficile à accomplir que celle que le marquis de Dangeau n'avait pu mener à terme, malgré tous ses efforts.

Des instructions précises furent données à Béthune par le marquis de Pomponne.

Le nouvel ambassadeur accrédité auprès du Palatin devait lui signaler tous les périls auxquels il s'exposait en rompant avec la France et en voulant former à lui seul

---

1. Cf. *Le marquis de Dangeau et le Palatin*, par F. des Robert. (*Revue des questions historiques*, 1er juillet 1902.)

une ligue des princes du Rhin, sous le prétexte de garantir l'Empire de l'entrée des troupes étrangères. Mais il lui ferait part du regret que Louis XIV éprouvait d'avoir été obligé d'ordonner à ses généraux de s'emparer de quelques passages dans ses États. On lui promettrait de les épargner désormais, et de faire en sorte que les soldats français y commissent moins de désordres, s'il leur était impossible de ne pas y pénétrer, et de le dédommager amplement des dégâts futurs et passés.

Mais il était indispensable, pour le succès de la diplomatie française, que le Palatin ne devinât pas le véritable sujet de la mission confiée à Béthune. Il était de toute importance que ce prince ne se prévalût pas devant la cour de Vienne du désir qu'éprouvait la cour de France de renouer avec lui une alliance nécessaire, sinon indispensable aux succès ultérieurs de nos armes en Allemagne, et ne fût ainsi incité à conclure d'une façon définitive le traité qu'il venait d'ébaucher avec l'empereur.

Il fallait donc que le voyage du marquis de Béthune eût un autre prétexte, et que son but véritable parût n'être que l'accessoire et la suite de ce qui officiellement le motivait.

Un événement récent offrit un prétexte tout trouvé à l'envoi du marquis de Béthune à la cour de Manheim. C'était le décès du comte palatin Maurice-Louis-Henri de Simmern, mort le 24 décembre 1673, sans laisser de postérité de son mariage avec la princesse Marie, fille du prince Henri-Frédéric d'Orange. La mort du duc de Simmern avait fait naître un différend entre l'Électeur de Mayence et le Palatin, le premier prétendant rentrer dans quelques fiefs que le prince décédé tenait par

engagement de l'Électorat de Mayence, l'autre ayant voulu se mettre en possession de toute la succession d'un prince de sa maison dont il se trouvait l'héritier le plus proche.

L'archevêque de Mayence avait instruit Louis XIV de ce différend par une lettre qu'il lui avait écrite et l'avait mis, avec amples détails, au courant de ses droits par l'entremise de l'abbé de Gravel, notre résident à Mayence. Le Palatin n'avait pas fait part au roi de France de ses prétentions et s'était contenté de répondre à une lettre qu'il avait reçue, à ce sujet, de l'abbé de Gravel, qu'il avait l'intention de recourir uniquement à l'empereur pour qu'il se constituât le juge de ses démêlés actuels avec l'archevêque de Mayence, alléguant que ces sortes d'affaires ne pouvaient être jugées que par les tribunaux établis dans l'Empire.

Ils se plaignit, en même temps, des désordres causés par l'armée française dans son pays.

Louis XIV ne se serait pas occupé des différends que la mort du duc de Simmern avait fait naître entre le Palatin et l'archevêque de Mayence, s'ils ne lui avaient offert l'occasion de renouer avec Charles-Louis des négociations brusquement interrompues par le départ du marquis de Dangeau. Il aurait attendu que le Palatin réclamât son intervention.

Le marquis de Béthune, dès son arrivée à Heidelberg, devait remettre entre les mains du Palatin la lettre que lui écrivait Louis XIV, en l'assurant de la continuation de son amitié. Il devait également lui exprimer toute la peine que Sa Majesté avait éprouvée en apprenant ses démêlés avec M. de Mayence et leurs préparatifs de guerre.

Louis XIV était prêt à offrir son intervention, comme il l'avait déjà fait lors de la sentence d'Heilbronn (17 février 1667)[1], alors que des dissensions beaucoup plus sérieuses divisaient ces deux Électeurs. Il était prêt à écouter leurs plaintes réciproques et à suivre leurs indications pour chercher matière à conciliation : « Sa Majesté y contribuerait avec plaisir tout ce qui pourrait dépendre de ses soins et de son affection. »

M. de Béthune apprendrait au Palatin que Louis XIV, en lui donnant l'ordre de se rendre à Heidelberg, avait prescrit à l'abbé de Gravel de parler dans le même sens à l'archevêque de Mayence et qu'il espérait que chacun des deux Électeurs considérerait, comme une marque particulière de son amitié pour eux, les soins qu'il voulait apporter à la conclusion de leur accommodement.

Mais il était à prévoir que, dans les dispositions actuelles d'esprit du Palatin, il n'accueillerait pas avec toute la reconnaissance et la confiance désirables les

---

1. En 1667, des contestations s'étaient élevées entre le Palatin et les princes ses voisins, au sujet du droit de Wildfang. Louis XIV offrit sa médiation et une transaction eut lieu à Heilbronn entre eux, grâce à la diplomatie habile de MM. Courtin et Mérius, plénipotentiaires de France et de Suède. L'électeur Palatin conserva ses droits, mais ils furent restreints. Charles IV, duc de Lorraine, était un des princes en jeu. Au sujet de la *transaction d'Heilbronn*, on peut consulter, à la bibliothèque nationale : « Raisons et plaintes de Gaspard de Borck et Joachim Persins envoyés à la diette de Heydelberg par le prince Palatin contre l'électeur de Mayence et le duc de Lorraine pour être maintenu dans les droits à lui accordés par le traité de Westphalie (1667-1668). » *Catalogue des manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale*, 367, f° 3. — « Mémoires, lettres, missives et informations concernant l'affaire de Wildfang contre M. l'électeur Palatin. Ces pièces ont été trouvées chez M. l'abbé Fournier, lors de son décès ; il avait été chargé de quelques négociations à cet égard. » (1668) *Passim*, 580, f° 1.

marques signalées de l'affection que lui portait Sa Majesté. Il était presque certain qu'il y répondrait par des paroles courtoises, mais qu'il témoignerait que le différend de peu d'importance qui s'était élevé entre lui et M. de Mayence, au sujet du règlement de quelques prétentions émises par chacun d'eux sur des terres situées dans l'Empire, avait pour juges naturels les tribunaux impériaux. Tout en remerciant le roi de France, le Palatin ferait évidemment remarquer qu'il s'était précédemment adressé à l'empereur, comme il ne doutait pas que l'archevêque de Mayence ne le fît de son côté, pour leurs dissensions actuelles.

En supposant que ce fût ainsi que Charles-Louis répondrait aux propositions de la cour de France, Béthune devait se contenter de lui répondre que, de quelque manière que le différend dont il s'agissait pût être terminé à sa satisfaction, Louis XIV s'en réjouirait, et qu'il serait bien aise de lui avoir donné une nouvelle marque de son affection et de l'intérêt qu'il portait à tout ce qui le touchait.

La discussion de l'affaire qui préoccupait le Palatin devait nécessiter plusieurs conférences du marquis de Béthune, soit avec l'Électeur palatin, soit avec ses ministres, et il était probable que Charles-Louis ne se ferait pas faute, au cours de ces conférences, d'exhaler ses plaintes au sujet de la ruine de son pays.

C'est alors que, prenant la balle au bond, l'ambassadeur de France pourrait exposer le but véritable de sa mission : il devait alors faire part à son interlocuteur de toute la sympathie du roi pour les souffrances causées aux sujets du Palatin par le passage de l'armée française

à travers ses États et la nécessité à laquelle nos généraux avaient été contraints de les faire travailler à la réparation des fortifications de Philippsbourg. N'avaient-ils pas pour excuse les nécessités de la guerre, ainsi que le voisinage de l'armée impériale ? De nouveaux ordres avaient été donnés à nos troupes et une discipline des plus rigoureuses leur avait été imposée.

Plus l'Électeur palatin s'étendrait en plaintes et en récriminations, plus il affirmerait qu'il était obligé de pourvoir par lui-même, à l'avenir, à la défense et à la sécurité de ses États, ainsi qu'aux droits de sa souveraineté, plus il donnerait lieu au marquis de Béthune d'arriver à l'objet principal de sa mission. Il saisira cette occasion pour lui apprendre que, quelque doute qu'on pût concevoir de son récent traité avec l'empereur, Louis XIV n'avait pas voulu y ajouter foi, car il ne pouvait se persuader qu'après de si anciennes marques d'amitié, tant de preuves d'alliance, le Palatin ait pu se liguer avec les ennemis de la France. Jamais, à la cour de Versailles, on n'avait voulu croire que le Palatin s'apprêtait à remettre une place aussi importante que Germersheim aux mains des Impériaux et qu'il allait en recevoir des troupes et des subsides.

M. de Béthune devait représenter à Charles-Louis, tout en ménageant son amour-propre et avec la plus extrême prudence, qu'il était de son propre intérêt de se concilier les bonnes grâces du roi de France. Il lui exposerait les dangers auxquels il s'exposerait, en s'attirant la colère de Louis XIV, vu le voisinage de l'Alsace et la situation formidable de Philippsbourg. En embrassant la cause de l'empereur, en répudiant l'alliance de la

France, il allumerait dans son pays une guerre qu'il ne pourrait éteindre.

Louis XIV promettait au Palatin d'ordonner aux commandants des places que nous occupions sur le Rhin, et particulièrement à celui de Philippsbourg, de s'entendre avec ses officiers de manière à ce que rien ne s'y fît sans ses ordres.

Le roi de France s'engageait à faire profiter le Palatin des indemnités de guerre qu'il espérait obtenir des Hollandais, lorsque la paix serait conclue avec eux, car il les considérait comme les véritables auteurs de la guerre et de la ruine du Palatinat.

Si Béthune s'apercevait que le Palatin faisait mine d'écouter les propositions d'amitié que lui faisait, par sa bouche, la cour de France, qu'il semblât vouloir renoncer à ses pourparlers avec l'empereur, Louis XIV était d'avis que, pour le décider à rompre complètement avec nos ennemis et renouer son alliance avec nous, il fallait, comme gage d'amitié, lui accorder, à titre de dédommagement, la somme de 30,000 à 100,000 écus, mais n'arriver à cette dernière somme que par degrés et attendre, pour en faire la promesse, que l'Électeur palatin donnât des gages éclatants de son dévouement complet à nos intérêts.

Le marquis de Béthune devait faire observer au beau-père de Monsieur que, s'il motivait ses allures présentes par son désir d'éloigner la guerre de l'Empire, ce n'était pas contre l'armée française qu'il lui fallait prendre des précautions, puisque Louis XIV avait assez manifesté que ce n'était qu'à contre-cœur qu'il portait ses armes en Allemagne et que son vif désir était de les en retirer. C'était donc à l'empereur qu'il fallait s'adresser pour le

prier de laisser l'Allemagne en repos, car, en s'alliant, dès le 25 juillet 1672, à la Hollande, Léopold faisait bien voir que, contrairement à l'esprit du traité de Westphalie, il ne mettait l'Empire en feu que pour soutenir des intérêts étrangers.

Que demandait au contraire le roi de France à ses alliés en Allemagne? Faire leurs efforts pour ramener la paix dans leur pays dévasté en s'opposant aux secours donnés par l'empereur à nos ennemis. Le repos renaîtrait, nos armées ne franchiraient pas nos frontières et la France désarmerait, sans avoir besoin de se défendre, si l'empereur cessait de vouloir se porter au secours des Hollandais.

Apprenant que la Suède et quelques autres puissances manifestaient le désir de former un tiers parti afin de pouvoir arriver à pacifier l'Empire[1], Sa Majesté applaudissait à leurs efforts, à condition qu'ils ne fussent point en opposition avec le traité de Westphalie dont Louis XIV se déclarait le fidèle observateur.

En somme, Béthune devait faire ressortir aux yeux du Palatin tous les avantages qu'il recueillerait en acceptant avec franchise et loyalement les avances de la France qui était prête à le défendre contre les princes qui pourraient l'attaquer et lui faire entrevoir, tout en se rendant

---

1. « Les ambassadeurs de Suède travaillent toujours à former le tiers-parti et à le fortifier. Nous sommes persuadés qu'ils donneront le mouvement à tous les princes qui le composeront, et que la conduite de la Suède leur servira de règle, si nous en jugeons par ses véritables intérêts. Nous avons tout lieu d'espérer qu'elle voudra procurer au Roy une paix dont Sa Majesté se puisse raisonnablement contenter. »

(Lettre de MM. Courtin et de Barillon à M. le marquis Isaac de Feuquières, à Cologne, le 10 février 1675. *Lettres des Feuquières*, t. 2, p. 355.)

compte de l'état actuel de ses négociations avec l'empereur, des conséquences terribles de son obstination à se montrer hostile à la politique française.

Mais, si le Palatin persistait dans ses rancunes et dans ses agissements si nuisibles au succès de nos armes, le marquis de Béthune ne devait pas se faire faute de lui exprimer son mécontentement et de lui faire entendre que les généraux français envoyés en Allemagne prendraient les mesures nécessaires à leur défense, au risque de porter de nouveau la ruine dans le Palatinat.

Dans ce cas, l'ambassadeur de France avait l'ordre de quitter Heidelberg et se rendre auprès du roi.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire si le Palatin voulait prêter l'oreille aux premières ouvertures qui lui seraient faites et entamer avec lui de nouvelles négociations, Béthune en avertirait incessamment Louis XIV, et attendrait ses ordres « d'autant plus que, si ce prince [le Palatin] voulait prendre un engagement avec Sa Majesté et se dégager de ceux qu'il aurait commencés avec l'empereur, il serait nécessaire que les paroles qu'il donnerait à Sa Majesté et les promesses que Sa Majesté voudrait bien faire fussent mises par écrit comme par une espèce de traité »[1].

---

1. Mémoire pour servir d'instruction au sieur marquis de Béthune, s'en allant de la part du Roi vers M. l'électeur Palatin — Saint-Germain-en-Laye, 1er février 1674 (*Correspondance du Palatinat*, t. XIII). — Cf. *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis le traité de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, t. VII. Bavière, Palatinat, Deux-Ponts, avec une introduction et des notes, par André Lebon, p. 385 et suiv. — Lettre de MM. de Pomponne à MM. Courtin et Barillon, ambassadeurs à Cologne, 20 février 1674. (*Lettres des Feuquières*, t. 2, pp. 373-375.)

Pour se rendre au poste d'honneur qui lui était assigné, le marquis de Béthune fit un détour, car M. Freschmann, résident de France à Strasbourg, l'avait averti que le Palatin avait défendu à ses sujets toutes relations avec Philippsbourg, Landau et Graben, « lieux soupçonnés de peste ».

Ce n'était qu'une tracasserie, car aucun cas de peste ne s'était manifesté jusqu'alors dans le Palatinat. On n'avait constaté jusqu'à présent que quelques cas de fièvre chaude « qui se communiquent aisément et qui sont des maux assez ordinaires en Allemagne dans la saison où nous sommes »[1].

Béthune descendit le Rhin, depuis Strasbourg jusqu'à Mannheim en passant par Germersheim qu'il visita avec le plus grand soin. A Mannheim, il ne put obtenir audience du Palatin, qui lui fit dire, par Steinkalefeld, qu'il comptait se rendre sous peu dans son château d'Heidelberg. Voulant l'y précéder, l'ambassadeur de France arriva en poste à Heidelberg, où on lui promettait de mieux le recevoir qu'à Mannheim, où l'Électeur logeait chez un de ses domestiques, le palais électoral étant en réparation.

L'Électeur envoya ses carrosses et ses officiers au-devant de Béthune. On l'installa dans un appartement magnifiquement meublé et, selon un usage traditionnel, il y fut servi par les domestiques de Charles-Louis[2].

Une entente préalable avait eu lieu entre Béthune et le marquis de Vaubrun, qui avait remplacé momentané-

---

1. Le marquis de Béthune au Roi, de Heidelberg, ce 17 février 1674. *Aff. étr. Palatin*, volume 13, f° 25.

2. *Passim*.

ment Turenne dans le commandement de l'armée française en Alsace. Vaubrun s'était rapproché de la Franche-Comté, afin de surveiller le corps d'Espagnols qui se rassemblait aux environs de Montbéliard, lorsqu'il reçut l'ordre de Louvois d'empêcher que Germersheim ne fût livré par le Palatin aux Impériaux et de se rendre immédiatement, dans ce but, à Philippsbourg, en faisant avancer jusqu'à Landau toute la cavalerie française et quatre bataillons d'infanterie en ce moment en Alsace[1]. Vaubrun, en opérant ce mouvement, devait faire croire et répandre le bruit qu'il agissait ainsi afin que les Lorrains, commandés par Charles IV et concentrés autour de Francfort, fussent dans l'impossibilité de passer dans la Franche-Comté dont Louis XIV méditait de faire une seconde fois la conquête.

Dès son arrivée à Philippsbourg, Vaubrun en avertirait Béthune et le prierait de venir se concerter avec lui sur leur conduite ultérieure et apprendre de sa bouche le résultat de ses premières négociations avec le Palatin, car, avant d'agir avec vigueur, il lui fallait savoir si l'ambassadeur de France espérait pouvoir ramener Charles-Louis à de meilleurs sentiments.

Le marquis de Béthune s'était muni, avant son départ de Paris, d'une copie du dernier traité signé à Vienne, par un ministre du Palatin.

Ce document était une arme redoutable dont il comptait se servir, mais seulement lorsqu'il aurait appris de Vaubrun que la cavalerie française était arrivée à Landau, et

1. Le marquis de Louvois au marquis de Vaubrun, 16 février 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 445.

qu'après avoir envoyé quelques détachements du côté de Philippsbourg, il était prêt à investir Germersheim.

Il fallait que Vaubrun se hâtât et prévînt le Palatin. Il fallait que celui-ci, pendant son séjour à Mannheim, n'eût pas le temps de jeter des troupes dans la ville menacée avant l'arrivée de Vaubrun dans le Palatinat et avant que le comte de Rochefort, après avoir quitté Salm et Badonviller, où il était cantonné, pût se porter vers Landau et Wissembourg avec 1.500 chevaux ou dragons détachés du corps d'occupation de Lorraine, afin de pouvoir tenir tête à toutes tentatives possibles de l'armée impériale campée sur les rives du Mein ou près de Coblentz.

Le temps pressait, car Béthune, dès son arrivée à Heidelberg, avait appris, par une lettre reçue de Strasbourg, que les députés des États du Cercle de Franconie, assemblés à Nuremberg, avaient fourni à l'empereur 2,000 fantassins et quelques cavaliers, et que le Palatin parlait de convoquer les députés du Cercle du Haut-Rhin pour les engager à suivre l'exemple du Cercle de Franconie en réunissant leurs contingents aux siens [1].

Le prince Électoral de Saxe, de retour de Francfort, où il avait été, comme nous l'avons dit plus haut, rendre visite au prince électoral, fils du Palatin, était, en ce moment à Heidelberg. Le marquis de Béthune refusa de souper avec cet allié de l'empereur, ne voulant pas paraître pactiser avec un ennemi de la France et aussi, nous apprend-il, de peur d'être forcé de boire avec excès [2].

---

1. Béthune au Roi, de Heidelberg, 16 février 1674. Déjà citée.

2. Béthune à Pomponne, de Heidelberg, 17 février 1674. *Aff. étr. Palatin*, volume 13, f° 28.

Malgré toutes les précautions prises, le Palatin ne tarda pas à être informé de la mise en marche des troupes conduites par Vaubrun et de son intention d'assiéger Germersheim.

L'appréhension ressentie par Charles-Louis pouvait être salutaire et l'amener à résipiscence, s'il ne s'était pas engagé à fond avec l'empereur et si les excès commis dans le Palatinat par les soldats de Turenne ne l'avait pas exaspéré au dernier point. Ces excès, Béthune les déplorait et en faisait lui-même l'aveu :

« Mais sûrement, écrivit-il au marquis de Pomponne, le 17 février 1674, la licence a esté trop grande, et il eust esté à souhaiter pour le service du Roy, que les choses se fussent passées avec moins de désordre [1]. » Cet aveu est à signaler.

A la date du 20 février, Béthune n'avait pas encore reçu d'audience du Palatin. Celui-ci prétextait une grande perte de sang pour ne pas recevoir l'ambassadeur de France [2].

Deux de ses principaux griefs contre la France étaient le droit que nos officiers s'étaient arrogé de ne payer aucun droit à Germersheim pour les bateaux qu'ils faisaient remonter jusqu'à Philippsbourg, chargés de munitions de guerre ou d'approvisionnements destinés à la garnison de cette ville, et l'offre que Louis XIV aurait faite à l'Électeur de Mayence de toutes ses troupes d'Alsace, pour l'aider dans ses prétentions à la succession de Simmern [3].

---

1. *Passim*.

2. Béthune à Pomponne, ce 21 février 1674. *Aff. étr. Palatin*, volume 13, f° 43.

3. *Passim*.

Cela était faux. Quant au droit de péage éludé par les officiers du roi, le traité de Munster leur accordait toute franchise, mais il y avait eu quelques abus commis par des particuliers non autorisés par le roi de France. Aussi M. de Béthune promit-il à M. de Steinkalefeld, premier ministre de l'Électeur Palatin, de mettre ordre à cet état de choses.

La mission imposée au marquis de Béthune devait être difficile à accomplir, car il venait d'apprendre que le Palatin, fort mal disposé pour la France, aigri au suprême degré contre elle, avait envoyé récemment à Vienne un courrier « pour presser la conclusion d'un traité ou pour savoir ce qu'on doit espérer [1] ».

L'augmentation de la garnison de Philippsbourg « presqu'aussi forte qu'une armée » et la concentration des troupes faite par le marquis de Vaubrun, non loin de ses États, inquiétaient à juste titre le Palatin. Usant d'hypocrisie et semblant ignorer le traité signé par Charles-Louis avec l'empereur, Béthune répondit aux reproches, dont les ministres du Palatin se faisaient les interprètes, que leur souverain ne devait pas s'alarmer, puisqu'il se disait l'ami du roi, des précautions prises par ce dernier, vu qu'elles servaient à garantir le Bas-Palatinat de toute invasion.

On venait d'apprendre à la cour de Heidelberg l'enlèvement du prince Guillaume de Furstemberg à Cologne, le 14 février, lorsqu'il sortait de chez la veuve du comte de la Marck, Catherine-Charlotte de Wallenrode, sa maîtresse, qu'il avait mariée à son neveu, le prince Guillaume

1. *Passim.*

Egon de Furstemberg, après son veuvage. Des soldats autrichiens avaient entouré son carrosse. Ils étaient commandés par le marquis Orbizzi. Le secrétaire du prince Guillaume se défendit et blessa Orbizzi qui resta sur place.

Le prince Guillaume était descendu de l'autre côté du carrosse et allait atteindre le palais de sa maîtresse, lorsqu'il entendit ceux qui le poursuivaient dire tout haut : Arrêtez-le ou tuez-le. Il préféra se laisser arrêter et rentrer dans son carrosse. Ses agresseurs le menèrent par méprise ou pour une autre cause à une porte de Cologne où le régiment du Cercle de Westphalie était de garde. Comme on faisait difficulté de laisser sortir le prisonnier et son escorte, ceux qui le conduisaient tournèrent bride et, repassant sur le lieu même de l'assassinat d'Orbizzi, allèrent à une autre porte gardée par le régiment espagnol de Grana. Ce régiment laissa passer le prisonnier et ses geôliers. Ceux-ci trouvèrent à cette porte quelques cavaliers de renfort et ils prirent la route de Vienne en passant par Bonn.

Le 28 février ils traversèrent Reicheilsheim, à une lieue de Friedberg. Le malheureux prince de Furstemberg était dans un carrosse escorté de quatre officiers impériaux aux deux portières, vingt heiduques à pied, et deux cents cavaliers. On ne parlait plus de le mener dans le palais de Serini, à Vienne, et de le traiter comme ce comte hongrois. Il avait gardé toute sa présence d'esprit et les officiers de son escorte avouaient qu'on n'avait jamais vu un prince aussi résigné à la mort que le ministre de l'Électeur de Cologne. Il leur disait « qu'il n'a qu'une vie à perdre, laquelle il a entièrement donnée pour le

service et la gloire du plus digne de tous les monarques de l'Europe et pour S. A. de Cologne et qu'il la perdra glorieusement dans toutes les occasions comme il l'a toujours fait cognaistre fortement et hautement en tous lieux[1] ». Le prince Guillaume de Furstemberg fut conduit à Vienne et delà à Brunn et à Neustadt, où il fut retenu prisonnier pendant cinq ans.

« L'opinion commune est, écrivait Pellisson, de Versailles, le 23 février 1674, que les Impériaux ont voulu par ce coup trop audacieux et très barbare l'oster seulement des affaires et empescher qu'il ne donnât quelque aigreur à l'archevêque de Cologne, dans la pensée qu'ils ont de le gagner. D'autres croient que les Espagnols ne seraient pas fâchés de rompre par une action comme celle-ci la négociation de Cologne, ou du moins de la transporter a un autre endroit, qui leur permît ensuite de s'emparer absolument de Cologne, comme ils l'ont fort souhaité. D'autres disent que l'Électeur de Cologne a part lui-même à cette action et a prié qu'on le défît de ce prince, pour être plus libre dans ses mouvements, ce qui n'est guère vraisemblable[2]. »

L'attentat commis sur la personne de Guillaume de Furstenberg était une violation flagrante du droit des gens. Les légistes de Louis XIV, soutenus par Esdains, ré-

1. Persode au duc de Vitry, de Francfort, le 20 mars 1674. ***Passim***, f° 223.

2. Voir *Lettres historiques de Pellisson*, XCIV, t. 2, p. 115 et suiv. — M. de Barillon à M. de Turenne, Cologne, 21 février 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 447 et suiv. — *Mémoires du marquis de Beauvau*, p. 370-371. — Lettre do MM. Courtin et de Barillon à M. le marquis Isaac de Feuquières, à Cologne, le 17 février 1694. *Lettres des Feuquières*, t. 2, pp. 365-370.

sident suédois à Vienne, en dénoncèrent le caractère profondément illégal. Le roi de France réclama une réparation immédiate, mais l'empereur, devenu aussi violent qu'il avait été timoré, et hésitant, refusa de relâcher « le criminel ».

Louis XIV ordonna à ses plénipotentiaires de quitter Cologne. L'Europe s'indigna, surtout, lorsqu'on apprit, que non seulement le prince Guillaume de Furstemberg avait été fait prisonnier par les sbires à la solde de l'empereur, mais que des chariots contenant 50.000 écus, appartenant au Trésor de France, venaient d'être arrêtés et pillés à Neuss par le comte de Kieslmanseck et qu'il avait poussé l'audace jusqu'à s'emparer des livrées et des chevaux de nos ambassadeurs (1er mars 1674).

Les plénipotentiaires réunis à Cologne menacèrent la ville de Cologne de représailles, si elle ne faisait restituer l'argent volé, et les bourgeois et les négociants blamèrent fort la conduite des Impériaux. Le peuple lui-même s'émut en apprenant que les plénipotentiaires s'apprêtaient à quitter Cologne sans avoir terminé leur œuvre de pacification.

Les princes allemands furent les seuls que les attentats commis à Cologne par leurs compatriotes laissèrent indifférents, et Charles IV se réjouit de l'arrestation de Furstemberg, espérant que cet acte de vigueur contribuerait à augmenter ses chances de restauration.

Les médiateurs écrivirent au duc de Bournonville, en ce moment à Bonn, pour qu'il fît rendre la liberté à leur collègue. Il leur répondit qu'il se garderait bien de se mêler de cette affaire à laquelle, du reste, il jurait

n'avoir pris aucune part[1]. Le Congrès de Cologne était mort. Les ambassadeurs d'Angleterre, dont le roi, bien malgré lui et pour sauver ses ministres, venait de renier son alliance avec la France, le 9 février 1674, déclarèrent que, quelques ordres qu'ils eussent reçus du roi, leur maître, ils refusaient d'entrer en matière sur les propositions des États, après l'arrestation du prince de Furstemberg, avant de recevoir de nouvelles instructions.

Tous les ministres des princes, représentés à Cologne exprimèrent bien haut leur mécontentement. Le Palatin désapprouva, lui-même, l'arrestation du ministre de Maximilien de Bavière « estant contre la foy et la sûreté publique et intéressant mesme les particuliers[2] ».

Les plénipotentiaires quittèrent Cologne le 16 avril.

---

1. Lettre de MM. Courtin et de Barillon à M. le marquis de Feuquières, à Cologne, le 3 mars 1674. *Lettres des Feuquières*, t. 2. pp. 391-392.

2. Béthune au Roy, de Heidelberg, ce 21 février 1674. *Palatin*, t. 13, f° 40. — Mémoires pour les sieurs Courtin et Barillon. Paris, 27 mars 1674. Archives nationales, 1338, n° 21. — *Recueil des actes et diètes de l'Empire*. Registre de la secrétairerie d'État allemande, aux archives du Royaume de Bruxelles, Reg. 487², f° 46, 4 mars 1674. — Lettre CCLIV de Louis XIV au roi de la Grande-Bretagne, 3 août 1675. Lettres de Louis XIV aux princes de l'Europe, à ses généraux, ministres, etc., recueillies par M. Rose. — *Köln und das Reich. Correspondenzen* (1670-1678). Archives communales de Cologne. — *Esaias Pufendorf's Bericht über Kaiser Leopold, seinen Hof und die österreichische Politik*, herausg. von Helbig. Leipsig, 1862, S. 36. — *Copia memorialis a regio suecico residente Dno Puffendorfio, in causa captivitatis Wilhemi de Furstemberg*, in-4°, 8 mars 1674. — *Lettre* du Roi à ses ambassadeurs et à ses ministres chez les princes étrangers *sur l'enlèvement du sérénissime prince Guillaume de Furstemberg*. Paris, 28 février 1674. — Louis XIV à l'Électeur de Cologne, Versailles, 22 février 1674 (*Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 521). — *Liste des griefs articulés contre Furstemberg*. Registres de la secrétairerie

Au commencement de mars, le comte de Staremberg, envoyé extraordinaire de l'empereur, se trouvant à Stockholm, chez le grand chancelier de Suède, afin de justifier son gouvernement de l'infâme action commise à Cologne, fut fort mal reçu par le premier ministre du roi de Suède, qui menaça l'empereur de représailles suivies bientôt d'effets. « M. le Grand-Chancelier ayant dit au Comte que le Roy, son maistre, hasarderait sa personne et toutes les forces de son Estat pour prendre vengeance d'un si grand oultrage, il y eust des paroles fort rudes et sensibles de part et d'autre qui ont fort chagriné M. de Staremberg. »

Des ordres furent donnés immédiatement dans tous les ports de Suède de n'en faire sortir aucun vaisseau « après l'ouverture des eaux », avant que les troupes que Charles XI, roi de Suède, voulait faire partir pour l'Allemagne ne se fussent embarquées.

On croyait que le comte de Staremberg ne resterait pas longtemps à Stockholm. Le marquis de Feuquières, notre ambassadeur en Suède, que l'ambassadeur impérial « faisait agir en cette cour en homme mort », y recouvra toute son influence depuis la violation du droit des gens commise à Cologne et à Neuss[1].

Le 11 mai 1674, l'archevêque Électeur de Cologne, dégagé de la pesante tutelle de son ministre, se rapprocha des Provinces-Unies et suivit l'exemple de l'Angle-

---

d'État allemande, aux archives du royaume de Bruxelles. — Muntz, *Louis XIV et les Furstemberg en Alsace, Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, t. VI, p. 553. — Samuel Pufendorf, *De rebus gestis Frederici Wilh. Magni, Electoris Brandenburgici*, liber XII, §§ 9 et 33.

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 7 mars 1674. *Passim*, f° 174.

terre et de l'évêque de Munster qui s'étaient réconciliés avec elles (26 avril 1674).

L'Électeur de Brandebourg, qui avait promis au mois de janvier dernier de s'unir aux démonstrations annoncées par la Suède et les ducs de Brunswick-Lunebourg contre l'Empire et devait se joindre, ainsi que ce dernier, aux 24,000 hommes promis à la France par Charles XI, suivit bientôt Maximilien de Bavière et Van Galen dans leur défection. Charles II d'Angleterre eut plus de pudeur ; il laissa ses troupes à Louis XIV, et s'offrit comme médiateur, conjointement avec la Suède, quoique ayant conclu la paix avec les Provinces-Unies à des conditions humiliantes pour elles, et prorogea le Parlement d'Angleterre et celui d'Écosse, du 4 mars au 20 novembre.

Les Électeurs de Trèves et de Mayence conclurent, le 10 mars, un traité offensif avec l'empereur.

L'archevêque de Cologne imita l'Angleterre et laissa pendant quelque temps ses troupes au roi de France ; bien que restituant aux Provinces-Unies les places qu'il leur avait prises[1].

Il ne resta comme alliés à notre pays que la Suède, la Bavière et les ducs de Hanovre et de Wurtemberg.

Léopold, réconcilié avec Maximilien de Bavière, grâce à la diplomatie habile de Lisola, dépouilla les Furstemberg de toutes leurs charges et dignités et suspendit l'évêque de Strasbourg de son droit de séance et de suffrage dans les diètes[2], le priva des revenus de ses

1. *Aff. étr. Fonds de Liège,* tome IV. Correspondance des Descarrières, 7 et 28 juin 1674.

2. Archives de Donaueschingen, B[19], vol. XXI, ***Kayserliches Com-***

évêchés et des autres bénéfices qu'il avait dans l'Empire, tels que l'abbaye de Stavelot-Malmédy [1]. On le dépouilla des biens dont il jouissait dans les terres relevant de l'Espagne. Ne se trouvant plus en sûreté à Cologne, François-Egon de Furstemberg se retira à Reims, puis à Paris, où Louis XIV le combla de pensions et lui donna un appartement au Louvre [2].

Béthune obtint enfin une audience du Palatin à Heidelberg (22 février). Après avoir protesté contre l'attentat commis sur la personne de Furstemberg, Charles-Louis lui parla des démêlés qu'il avait, en ce moment, avec l'archevêque-Électeur de Mayence au sujet de la succession de Simmern. L'affaire était pendante devant la chambre impériale de Vienne [3]. Il se plaignit amèrement des exactions commises par nos soldats dans ses États. Béthune lui répondit qu'elles n'étaient que le résultat des me-

---

missions-Rescript wegen des Herrn Bischoffens zu Strassburg, Suspension dessen Session und Voti in dem Reichsfürstenraths. Dictirt den 13 und 23 november 1674.

1. Archives de Dusseldorf. *Stavelot-Malmédy. Registratur Abstwahl,* liasse 6. L'Électeur de Trèves, qui avait obtenu l'administration de l'abbaye pendant la disgrâce de l'évêque de Strasbourg, ne fut pas reconnu par le chapitre.

2. Louis XIV à Colbert. Dôle, 4 juin 1674 ; Colbert à Louis XIV. Paris, 11 juin 1674. (*Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert,* publiées par Clément, t. VI, p. 322, et t. II, p. 225). — François-Egon s'était rendu à Liége d'où il adressa à l'Empereur une demande de sauf-conduit. « *Abeat episcopas in Gallias !* » se serait écrié Léopold, lui refusant même une retraite dans la principauté (*Aff. étr., Fonds de Liège,* t. IV. Correspondance de Descarrières, 7 juin 1674).

3. Béthune au Roi, de Heidelberg, ce 21 février 1674. *Aff. étr. Palatin,* t. 13, f° 40. — Une transaction avait eu lieu, en 1652, entre Charles-Louis et le prince Henri-Maurice, Palatin de Simmern, par laquelle il fut convenu que le Palatin du Rhin hériterait de la principauté de Simmern, après la mort du titulaire.

naces proférées par l'empereur contre la France, mais qu'elles seraient désapprouvées par Louis XIV et qu'elles étaient contraires à ses instructions. Il lui promit des dédommagements. Si M. Dufay, gouverneur de Philippsbourg, avait requisitionné quelques-uns de ses sujets pour l'exécution de quelques travaux de défense autour de cette place, il l'avait fait croyant à l'amitié du Palatin pour Louis XIV dont il était devenu l'allié, mais dorénavant il serait prié de n'agir que de concert avec lui. Il ne fallait pas que le voisinage de Philippsbourg, non plus que le voisinage de Vaubrun et de Rochefort, incommodât le Palatin, qui par précaution venait de placer 12 compagnies entre Mannheim et Frankenthal.

Malgré les explications fournies par Béthune, et ses assurances d'amitié et ses offres de conciliation, Charles-Louis ne pouvait se consoler de l'occupation de Philippsbourg par nos troupes, qui était, affirmait-il, une cause de ruine et d'inquiétudes continuelles pour ses sujets, vu le passage incessant de nos armées par cette ville.

Aussi, pour y remédier, avait-il fait demander des troupes à ses parents et à ses amis des cercles de Souabe et de Franconie. Que pouvait-on trouver de répréhensible à sa conduite? N'était-elle pas correcte et conforme au dernier traité d'alliance passé par lui avec la France? Louis XIV, qui prétendait vouloir ménager le Palatin, pouvait-il reprocher à son allié d'hier de faire appel au prince de Wurtemberg et à d'autres voisins? Ses démêlés avec le duc de Lorraine et l'archevêque de Mayence avaient-ils pris fin? Non, évidemment. Béthune, qui avait en mains les preuves de sa duplicité, n'eut pas de peine à démontrer au Palatin que ses excuses étaient mauvaises, en lui

faisant observer que c'était bien mal reconnaître l'amitié et les promesses de Louis XIV et défendre son territoire et le protéger contre l'invasion, que de faire appel à des troupes suspectes et hostiles à la France et qui pouvaient « changer en un jour de nom, de maître et d'intérest ».

Un tel voisinage, aux yeux du roi de France, lui semblerait dangereux pour Philippsbourg et l'Alsace.

Charles-Louis, acculé dans ses derniers retranchements, promit à Béthune de ne faire entrer de renforts dans ses places que s'il y était contraint et, dans ce cas, d'en prévenir Louis XIV.

Le Palatin rompit brusquement l'audience qu'il avait accordée au marquis de Béthune, sous prétexte qu'il se trouvait indisposé, mais promit de le revoir bientôt. Cette audience avait été secrète et toutes les personnes présentes au début avaient été congédiées.

Les réponses évasives et ambiguës du Palatin à ses questions et à ses arguments laissèrent peu d'espoir à notre ambassadeur. Il restait plus convaincu que jamais des engagements pris par ce prince avec l'empereur, engagements restés secrets, et qui ne devaient être dévoilés que lorsque Louis XIV ne pourrait plus compter sur son alliance et que les troupes des Cercles de Souabe et de Franconie auraient fait leur jonction avec celles de l'empereur[1]. Tout en rendant compte à Louis XIV de son entrevue avec le Palatin, Béthune écrivait, par le même courrier, au marquis de Pomponne : « Bien que je sois ennemi des conseils violents, de peur d'être prévenu,

1. *Passim.*

j'ose vous dire, Monsieur, qu'il est temps de prendre des mesures[1]. »

Entre temps, en deçà du Weser, dans le comté de Schauenbourg, étaient cantonnées cinq compagnies de cavalerie impériale qui avaient traversé ce fleuve sur la glace et cinq autres étaient entrées dans le pays d'Hildesheim, près d'Hœxter, après avoir passé également le Weser sur la glace. On attendait neuf autres compagnies qui devaient se réunir aux premières. Elles s'étaient déjà emparées d'une petite ville et marchaient en bon ordre. Il était arrivé également dans ces parages, depuis trois jours, trois régiments des troupes de l'Électeur de Cologne. C'étaient les régiments d'Halberstadt et de Mellien, qui avaient fait la dernière campagne avec nous. Jusqu'à présent, depuis la défection de Maximilien-Bavière, on ignorait sous quels drapeaux ils allaient combattre.

En somme, le duc de Hanovre était fort menacé par tous ces rassemblements, car l'empereur ne lui pardonnait pas d'être le seul prince du Nord qui se mît à la traverse du dessein que ses ministres avaient conçu d'attirer tout le Cercle de la Basse-Saxe dans son parti. Aussi le comte de Vindisgraetz, à son retour du Danemark, s'était rendu à Brunswick où se tenait l'assemblée du cercle de la Basse-Saxe et jusqu'alors il n'avait pas à se féliciter du succès de ses négociations[2].

C'était, entre l'empereur et Louis XIV, avant la lutte armée, une lutte d'influence et d'intrigues auprès des

---

1. Béthune à Pomponne, ce 24 février 1674. *Passim*, f° 59.

2. M. de Podvils au vicomte de Turenne. *Mémoires et Lettres du vicomte de Turenne*, t. 2, p. 418 et suivantes.

différentes cours de l'Allemagne. Chacun essayait d'attirer à lui et de faire entrer dans son orbite le plus de princes qu'il lui serait possible. Léopold jusqu'ici avait l'avantage du nombre.

Mais il n'y avait encore lieu, pour le cabinet de Versailles, de se décourager. Il fallait que nos alliés s'entendissent entre eux et opposassent aux menaces de l'empereur une résistance énergique, s'ils voulaient préserver l'Empire des désastres qui le menaçaient. A la veille d'une conflagration générale, la présence et les négociations habiles du duc de Vitry à Vienne, en retenant le duc de Bavière dans notre alliance, rendaient des services signalés à notre cause gravement compromise, mais non perdue [1].

Vitry espérait, comme Béthune et Persode de Maizery, que la nouvelle de l'enlèvement du prince Guillaume de Furstemberg, qui, dès l'abord, n'avait pas eu tout le retentissement sur lequel le cabinet de Versailles comptait, réveillerait bientôt tous les échos de l'Allemagne, ébranlerait les princes neutres ou hésitants et les soulèverait contre l'empereur. Feuquières comptait sur l'influence de la Suède « qui donnerait le branle à tout ». Ne s'était-elle pas posée comme médiatrice entre les belligérants, et son intervention pacifique n'avait-elle pas été outrageusement méconnue et outragée?

La Bavière, notre alliée naturelle en Allemagne, cette nation que l'intérêt politique de la France a toujours été de ménager, en surexcitant sa jalousie et ses rancunes

1. Le vicomte de Turenne au duc de Vitry, ministre du roi en Bavière. Versailles, 22 février 1674. *Passim;* p. 449 et suiv.

contre l'empereur et les Électeurs de Brandebourg, cette puissance que Mazarin avait favorisée, en l'agrandissent, par les clauses du traité de Westphalie, allait entrer encore plus avant dans notre alliance.

Le cabinet de Versailles avait tout lieu d'espérer qu'il serait aidé dans ses désirs d'alliance ferme, décisive et défensive, sinon offensive, avec le duc de Bavière, par son premier ministre, Hermann de Furstemberg, frère de Guillaume. Ne se trouvait-il pas gravement atteint dans ses meilleures affections et dans ses intérêts ? N'était-ce pas son devoir de chercher à se venger du malheur dont son frère et sa maison étaient les victimes ? On pouvait donc être certain qu'il essayerait de faire épouser sa colère à son souverain, prince honnête, sans grand caractère, mais bien conseillé par sa femme, tous deux se trouvant maintenus dans notre alliance par la certitude qu'ils avaient de voir leur fille, Maria-Anna, devenir l'épouse du Dauphin [1].

Le 23 février, le marquis de Béthune demanda une nouvelle audience au Palatin : il la lui accorda pour le lendemain ; mais, à une heure avant celle indiquée, Charles-Louis était parti précipitamment pour Mannheim, en apprenant que le marquis de Vaubrun était arrivé à Philippsbourg. Béthune profita de l'absence du Palatin pour exécuter l'ordre que Louis XIV lui avait donné auparavant, de s'aboucher avec M. de Vaubrun dans cette ville et, pour « oster à M. l'Electeur Palatin l'ombrage

1. Le duc de Vitry au vicomte de Turenne à Munich, 14 mars 1674. *Passim*, p. 450. — La princesse Maria-Anna de Bavière épousa le Dauphin, fils aîné de Louis XIV, le 7 mars 1680. Elle mourut le 20 avril 1690.

qu'il pouvait prendre de son entrevue », il l'en prévint. De la lettre qu'il lui adressa et de la réponse qui lui fut faite il envoya la copie au marquis de Pomponne.

Le samedi soir et le dimanche matin (24-25 février) Béthune conféra avec M. de Vaubrun. Il l'informa de ce qu'il avait vu et entendu à Heidelberg, ainsi que de ses mécomptes. Vaubrun parut convaincu que les procédés du Palatin confirmaient le traité conclu par Charles-Louis avec l'empereur, dont Louis XIV avait envoyé la copie à Béthune. Il était certain du reste que le Palatin attendait sous peu des contingents impériaux. Il n'y avait donc pas de temps à perdre pour se saisir de Germersheim, si on voulait protéger Philippsbourg et tenir en bride le père de la Palatine, et de « peur d'être prévenus » Béthune et Vaubrun se séparèrent, le premier pour exécuter les instructions de son souverain, et le second pour se rendre à Mannheim, bien que le Palatin n'y désirât pas sa présence [1].

Vaubrun venait de recevoir de Louis XIV le brevet de lieutenant-général. Il avait l'ordre de rassembler toutes les troupes qu'il pourrait recruter en dehors de son gouvernement des deux Alsaces, tant infanterie que cavalerie, afin de les faire marcher le plutôt possible vers Landau où le marquis de Rochefort, gouverneur de la Lorraine et des Trois-Évêchés, devait se rendre, le 15 février, avec un autre corps considérable de troupes tirées des quartiers d'hiver de son gouvernement [2].

---

1. Béthune au Roi, de Mannheim, ce 28 février 1674. *Aff. étr. Allemagne, Palatin,* volume 13, f° 62.

2. Persode au duc de Vitry, de Francfort, le 3 mars 1674. *Aff. étr. Allemagne.* — Supplément, tome 281, f° 158.

De Mannheim, Béthune pouvait mieux correspondre avec Vaubrun et Rochefort que de Heidelberg et leur donner ses avis. Il espérait, en même temps, en profitant de l'approche des troupes françaises, pouvoir ébranler le Palatin dans ses résolutions et l'intimider. S'il n'y réussissait pas, la duplicité de l'Électeur ne ressortirait que davantage et elle n'en paraîtrait que plus flagrante. Elle excuserait les mesures violentes que la France serait contrainte de prendre contre lui. Béthune arriva de bonne heure à Mannheim. Le Palatin y logeait chez un de ses domestiques, car il faisait faire des réparations au château. Il ne semblait pas vouloir renouer les négociations entamées avec Béthune. Ce jour même il venait d'apprendre l'arrivée de Rochefort à Landau avec une nombreuse cavalerie (25 février) et ne pouvait plus douter que les préparatifs de guerre faits par Vaubrun et Rochefort ne fussent dirigés contre lui.

Il désirait cependant recevoir quelques éclaircissements positifs sur les intentions actuelles du cabinet de Versailles à son égard. Au cours de la nouvelle entrevue qu'il eut avec l'ambassadeur de France, le Palatin se récria contre les procédés dont Louis XIV usait envers lui au moment même où il se disposait à traiter ; il protesta hautement de son innocence et prétendit que les constitutions de l'Empire lui faisaient une obligation d'avoir recours à la protection des troupes des Cercles voisins du Bas-Palatinat.

En jetant l'alarme dans l'âme du Palatin, Béthune espérait encore ramener au bercail cette brebis égarée, tant ce prince lui semblait affolé par l'orage qui le menaçait. Il essaya habilement de le ramener à la raison en employant

pour cela toute son éloquence et en s'armant des arguments les plus convaincants. Il lui renouvela ses assurances de compensations pécuniaires et lui promit, au nom de son souverain, d'indemniser largement ses sujets lésés.

Mais rien, ni menaces, ni caresses, ni promesses d'argent ne purent vaincre l'opiniâtreté et l'entêtement de l'Électeur qui affirma vouloir persister dans ses résolutions et dans son attitude hostiles à la France.

Cette manière singulière de répondre aux avances, aux promesses, aux cajoleries du représentant de la cour de France, dévoilait les mauvaises intentions de Charles-Louis, son désir de rompre au plus vite avec elle, lié qu'il était par son traité secret avec l'empereur et dans l'attente des secours promis par son suzerain. A la nouvelle que les contingents impériaux allaient arriver dans le Bas-Palatinat, les paysans s'enfuyaient, mais cette panique n'était que l'effet d'une rumeur vague et sans fondement. A la date du 26 février, aucune armée n'avait été signalée du côté de la Souabe et de la Franconie. Béthune, pour se conformer aux instructions de Louis XIV, attendait l'investissement de Germersheim pour mettre sous les yeux du Palatin la copie de son traité avec l'empereur. Il ne doutait pas, du reste, que son parti ne fût pris et qu'il ne sût pertinemment que le roi de France connaissait une partie de ses engagements avec l'empereur. Béthune semblait croire que le duc de Wurtemberg, jusque-là hésitant et incertain de la conduite qu'il devait tenir au milieu du conflit qui allait recommencer entre la France et l'empereur, méditait de conclure un traité d'alliance, soit avec Léopold, soit avec le Palatin. Cet

Électeur venait de lui envoyer un de ses conseillers, celui même qui inspirait le plus de confiance.

Pendant la nuit du 27 février, lorsque les troupes rassemblées par Vaubrun et Rochefort furent reposées, leurs chefs les firent marcher vers Germersheim, suivies de quelques petites pièces de canon.

La ville de Germersheim, qui appartenait au Palatin, est située sur le Rhin, vis-à-vis de Philippsbourg. La Queich, affluent du Rhin, baignait ses fossés. Son château était assez solide, entouré qu'il était de trois bonnes murailles. Il était très bien situé, mais ne contenait pas plus de 200 hommes de garnison et 300 fantassins de la milice du pays « qui était de faible défense ». Les maisons de la ville faisaient bordure au fossé du château. Aussi, la ville prise, il ne pouvait résister longtemps.

Il avait été convenu entre Béthune et Vaubrun, lors de leur entrevue à Philippsbourg, que le premier cacherait autant que possible la marche de l'armée française au Palatin, afin que cet Électeur ne pût jeter aucun soldat dans Germersheim où il voulait faire entrer 200 hommes, dès le premier jour de l'investissement. Comme l'ambassadeur de France attendait que Vaubrun l'eût averti qu'il était en état d'empêcher l'entrée de ce secours dans la place, avant de faire connaître au Palatin les raisons invoquées par Louis XIV pour ordonner son blocus, il crut devoir dire au beau-père de Philippe d'Orléans, au cours de son audience du 26 février, qu'il ignorait le but de la marche du marquis de Rochefort. Dans son inquiétude, le Palatin envoya demander à Béthune, le lundi 27, s'il n'avait pas appris l'approche de l'armée française.

L'ambassadeur lui fit répondre qu'il attendait, pour

être renseigné à ce sujet, le retour d'un gentilhomme qu'il avait envoyé aux nouvelles. A deux heures du soir, il reçut une lettre de M. de Vaubrun qui l'autorisait à avertir le Palatin de ce qui se passait, car ce général n'ignorait pas que l'Électeur avait envoyé déjà plusieurs courriers à Béthune et qu'il se plaignait hautement de l'insulte qu'on lui faisait en investissant une de ses places de guerre.

Béthune jugea alors qu'il était temps de tout dévoiler et d'exposer au Palatin les motifs des opérations de Vaubrun et de Rochefort. Charles-Louis ne voulut pas le recevoir de suite. Ce ne fut que le 28 février qu'il consentit à lui donner audience.

L'ambassadeur de France fut informé, le matin même, que le Palatin avait envoyé dès la pointe du jour un trompette à MM. de Vaubrun et Rochefort, et que, n'ayant pu apprendre de lui ce qui avait décidé Louis XIV à ordonner l'invasion de ses États, il leur demandait de le lui faire savoir.

A midi, Béthune eut son audience. Le Palatin voulut qu'elle fût publique, et il exigea que l'agent français lui exposât les motifs de l'investissement de Germersheim. Béthune lui répondit qu'il les connaissait mieux que personne. N'avait-il pas été déjà averti à plusieurs reprises du mécontentement de Louis XIV et des précautions que le roi se mettait en mesure de prendre contre des actes hostiles à sa cause? Aussi, puisqu'il avait refusé de changer sa manière d'agir, ne devait-il pas s'étonner que les généraux français voulussent s'emparer d'un poste que les ennemis de la France avaient l'intention d'occuper sous peu?

Le Palatin ne se rendit pas à ces raisons péremptoires et prétendit qu'elles n'étaient que des prétextes inventés et mis en avant par le gouvernement français pour envahir ses États et s'emparer d'une ville qui commandait Philippsbourg. En implorant l'aide de l'empereur, il ne croyait pas, disait-il, violer le traité de Westphalie et alléguait qu'il avait été assez maltraité jusque-là pour qu'il prît ses précautions pour l'avenir et qu'il songeât à se défendre. Il avait mis tous ses amis au courant des agissements de Louis XIV, dont il se disait la victime. Pour tout dire, le Palatin était dans un état d'exaspération qu'il est facile de comprendre.

Mais Béthune se sentait fort et ne manquait pas d'armes de défense. Il lui déclara que Louis XIV rendrait publics les motifs qui l'avaient forcé à agir, quoique cela lui coûtât, après toutes les marques d'amitié qu'il lui avait données, son ardent désir de le voir demeurer dans une stricte neutralité et les offres qu'il lui avait fait faire par son ambassadeur.

Ces offres, on les lui avait faites, répondit le Palatin, pendant que l'armée française s'ébranlait et s'avançait vers Germersheim.

Il demanda au marquis de relater par écrit ce qu'il venait de lui dire, afin qu'il pût y répondre de même. Il ajouta que, si Béthune promettait de faire évacuer ses États par nos troupes, il déclarerait, par une note écrite de sa main, qu'il n'avait jamais contracté d'alliance contre la France.

L'ambassadeur répondit qu'il n'avait aucun ordre à donner à nos généraux et que, de plus, puisqu'il était en mesure de lui montrer la preuve du pacte conclu par lui

avec l'empereur, il ne pouvait s'employer en sa faveur que s'il donnait des gages certains de son repentir. Comme l'audience avait été publique, il était inutile que Béthune consignât dans un mémoire les arguments dont il s'était servi pour justifier la conduite de Louis XIV, mais il s'engagea à dépêcher un courrier au roi, si le Palatin avait quelque chose à lui faire dire.

Charles-Louis, plus inquiet qu'il n'en avait l'air, demanda alors à Béthune s'il avait les pouvoirs nécessaires pour traiter. L'ambassadeur lui répondit qu'il pouvait en juger par lui-même d'après les offres qu'il lui avait faites et que, depuis quinze jours qu'il était à sa cour, s'il avait voulu accepter les propositions formulées par lui, il aurait eu tout le temps de les mettre à exécution.

Le marquis ne voulut pas s'engager davantage, trouvant les choses trop avancées et ne sachant pas si Louis XIV, vu la capitulation imminente, presque certaine, de Germersheim, voudrait s'engager plus avant dans ses tentatives de conciliation.

Le Palatin leva l'audience qu'il avait accordée à Béthune après lui avoir annoncé qu'il voulait conférer avec son Conseil et qu'il le reverrait l'après-midi.

Béthune revint à son logis et avertit Vaubrun de son entretien avec Charles-Louis. Il avait attendu jusqu'à 4 heures sa nouvelle audience. Il avait vu cependant le Palatin passer en carrosse. Ce prince ne revint à Mannheim qu'à 8 heures du soir et lui envoya M. de Steinkalefeld lui dire que, s'étant trouvé indisposé, il ne pouvait le recevoir ce jour-là, mais que, le lendemain, il espérait pouvoir s'entretenir avec lui.

Béthune attendit, avant de quitter Mannheim, que

M. de Vaubrun le mît au courant des progrès du siège de Germersheim. Il était décidé, après la prise de cette ville, de rejoindre le lieutenant-général ou de se rendre à Philippsbourg pour y recevoir les ordres de Louis XIV. Si ce dernier jugeait, après la prise de Germersheim, qu'il y eût lieu de renouer avec le Palatin les négociations interrompues, Béthune estimait que, dans l'impossibilité où l'Électeur se trouverait de porter préjudice à notre armée d'Allemagne, il serait plus facile, peut-être, de le ramener à la raison et à une plus juste appréciation de ses intérêts [1].

Entre temps, Vaubrun et Rochefort se saisissaient d'un moulin retranché qui se trouvait sur le bord du fossé de Germersheim. Ils y postèrent 50 hommes afin de pouvoir y placer avec avantage une batterie destinée à battre la place. Après avoir fait leur devant avant le lever du soleil ils constatèrent que les deux écluses du moulin s'étaient rompues par suite du débordement des eaux et que ce débordement avait été tel que deux ponts et la porte qu'on avait résolu de battre s'étaient écroulés.

La besogne se trouva faite. Les eaux avaient creusé une brèche suffisante dans cette tour qui aurait demandé deux heures d'attaque.

Aussi, Vaubrun somma-t-il les assiégés de se rendre et prévint-il le gouverneur que, s'il ne capitulait pas dans une heure, on livrerait Germersheim au pillage. Après s'être abouché avec les généraux français, il se résigna à signer la capitulation, tout en déclarant qu'il n'avait aucun

1. Béthune au roi de Mannheim, ce 28 février 1674. *Aff. étr. Allemagne.* Supplément, vol. 13, fol. 62. — Béthune à Pomponne, même date. — *Passim*, fol. 70.

pouvoir sur le château. Mais Vaubrun et Rochefort ne voulaient accepter la capitulation de la villle sans celle du château. Le gouverneur retourna à Germersheim, après avoir promis d'employer tous ses efforts à persuader le gouverneur du château de l'inutilité de sa résistance. Il y réussit, et, vers midi, ville et château se rendirent. Les soldats palatins furent conduits à Mannheim avec armes et bagages, tambour battant et les bourgeois furent confirmés dans leurs privilèges et laissés libres de pratiquer leur religion (29 février) [1].

Avant de connaître la prise de Germersheim, le Palatin, dans une nouvelle audience qu'il accorda au marquis de Béthune, désavoua le traité qu'on l'accusait d'avoir conclu avec l'empereur « comme une chose supposée et inventée par ses ennemis ». Il donna lecture à l'ambassadeur de France d'un mémoire qu'il le priait d'adresser à Louis XIV.

Dans le premier article de ce mémoire il assurait Sa Majesté que « ni lui ni aucun de ses ministres n'ont fait de traité directement ni indirectement contre Elle; ni sur Germersheim, ni sur aucun des autres articles du dit traité quoiqu'il paraisse signé par son conseiller ». Ce traité, prétendit-il, n'était qu'une invention pareille à celle dont on s'était servi pour s'emparer de Trèves. Le reste du mémoire du Palatin n'était qu'un commentaire confus des autres articles du traité du 14 janvier, concernant la France. Un de ses conseillers prit communication de son mémoire justificatif.

---

1. Persode au duc de Vitry, de Francfort, ce 3 mars 1674. *Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, fol. 158.

Le Palatin finit par déclarer à Béthune qu'il ne prétendait pas que le traité, dont il lui mettait la copie sous les yeux, n'avait été ni écrit, ni signé de sa main.

Afin de pousser la condescendance jusqu'au bout et malgré qu'il n'eût pas d'ordres à ce sujet, l'ambassadeur de France s'engagea, vis-à-vis de l'Électeur, à envoyer à Louis XIV son mémoire justificatif, car ce mémoire n'engageait à rien et le roi pourrait s'en servir au besoin.

Ne se contentant pas de la promesse qu'il venait de lui faire, Charles-Louis somma Béthune de faire sortir l'armée française de ses États. L'ambassadeur lui fit la même réponse qu'auparavant : il n'avait aucun pouvoir pour cela. Sur ce refus, le Palatin changea d'avis et ne voulut plus envoyer son mémoire justificatif à Louis XIV.

Comme Béthune n'avait point encore reçu avis du marquis de Vaubrun de la capitulation de Germersheim ni l'ordre de mettre fin à ses négociations, il écouta avec attention tout ce que le Palatin jugea à propos de lui dire.

Ce qui est positif, c'est que Charles-Louis, après avoir reconnu qu'il avait apposé sa signature au traité du 14 janvier, se rétracta et prétendit encore qu'il avait été inventé par ses ennemis et ne lui avait été montré par Béthune que le jour de l'investissement de Germersheim. Sa mémoire était courte, car, dès la première audience qu'il avait obtenue de lui, l'ambassadeur de France lui avait appris que Louis XIV avait été averti de sa duplicité, mais qu'il n'avait pas voulu y ajouter foi. La certitude de la signature du traité incriminé avait depuis forcé le roi à se précautionner, et cela de suite, contre l'alliance indubitable du Palatin avec l'empereur.

Exaspéré par la logique serrée et irréfutable de Bé-

thune, Charles-Louis prit un ton menaçant et leva le masque. Il fit entendre à l'ambassadeur accrédité à sa cour « que s'il trouvait des mesures pour empêcher la ruine de ses États, il s'en servirait sans s'expliquer si ce serait en traitant avec Sa Majesté ou avec ses ennemis » et il demanda de nouveau à l'ambassadeur du roi s'il avait des pouvoirs nécessaires pour traiter. Béthune lui fit la même réponse que celle qu'il lui avait déjà faite à ce sujet. Le Palatin, avant de se retirer, annonça au marquis qu'il allait se concerter avec ses ministres et qu'il le reverrait l'après-midi.

En sortant de l'audience, Béthune aperçut un trompette que MM. de Rochefort et Vaubrun envoyaient au Palatin pour lui apprendre l'occupation de Germersheim. Cette nouvelle augmenta la colère du beau-père de Monsieur. Il fit dire au ministre de France qu'il le reverrait le lendemain (2 mars) et que, dans l'état où se trouvaient les choses, il ne pouvait plus souffrir que personne n'entrât ni sortît de Mannheim pour donner des nouvelles à Béthune.

Celui-ci écrivit immédiatement à Louis XIV pour l'informer de l'état d'âme où se trouvait le Palatin, afin qu'il avisât à ce qu'il y avait à faire à son égard.

Béthune croyait devoir se retirer à Philippsbourg pour y attendre les ordres du roi, car il ne doutait plus que le Palatin ne l'expulsât de ses États. Du reste, Louis XIV lui avait ordonné de cesser toutes négociations aussitôt que Vaubrun le lui ferait dire [1].

---

1. Béthune au Roi, de Mannheim, 1er mars 1674. *Aff. étr. Allemagne.* — Supplément, volume 13, f° 68. — Lettre de MM. Courtin et de Ba-

Si Vaubrun ne s'était pas emparé de Germersheim, le Palatin aurait pu nuire grandement au succès de nos armes en Allemagne soit en facilitant aux Confédérés le passage du Rhin et du Neckar, soit en attirant tous leurs efforts du côté de Philippsbourg. C'est pour remédier à ce péril que Louis XIV se décida à publier le traité conclu entre Charles-Louis et l'empereur.

MM. de Rochefort et de Vaubrun n'avaient pas mis beaucoup d'empressement à apprendre au marquis de Béthune la prise de Germersheim.

Ils ne l'avaient fait que trente heures après la capitulation de cette ville. Ils s'étaient réservé de l'apprendre directement au roi et l'ambassadeur ne connut l'heureuse nouvelle que par le trompette envoyé aux généraux français par le Palatin (1er mars). Béthune se trouva froissé de ce manque de procédés, car « je crois toujours les gens d'aussi bonne foi que je suis, écrivit-il le 1er mars à Pomponne, et quand on aura la bonté de me laisser seul la discussion d'une affaire, j'ose vous assurer qu'il n'y aura point de pareils contretemps [1] ».

Cette mésaventure lui avait causé un réel chagrin. Ce qui ne lui faisait pas oublier ses propres intérêts [2].

François-Gaston de Béthune avait alors 38 ans. Louis XIV venait de signer une promotion de brigadiers et avait oublié de l'y comprendre. La marquise de Bé-

---

rillon à M. le marquis Isaac de Feuquières, à Cologne, le 6 mars 1674. *Lettres des Feuquières*, t. 2, pp. 393-395. — Des mêmes au même. A Cologne, le 10 mars 1675. *Passim*, p. 396. — Des mêmes au même. A Cologne, 17 mars 1675. *Passim*, p. 402.

1. Béthune à Pomponne, de Mannheim, 1er mars 1671. *Passim*, fo 72.

2. Béthune à Pomponne, de Mannheim, 1er mars 1674. Déjà citée.

thune alla trouver le roi, sans en être priée par son mari. Le souverain lui répondit que le marquis « avait du mérite et qu'il se souviendrait de lui à l'occasion ».

Une telle disgrâce frappa au cœur l'ambassadeur de France et les explications données à Madame de Béthune par Louvois sur l'ancienneté des brigadiers promus n'atténua pas son dépit. Le rang que tenaient à la cour de France la comtesse de Selles, sa mère, dame d'atour de la reine, ainsi que sa femme, belle-sœur du roi de Pologne, qui avait été fille d'honneur de Henriette d'Angleterre, première femme de Monsieur, aurait rendu tout naturel un avancement qu'il méritait du reste, car il servait le roi avec dévouement depuis 18 ans. Pour se consoler, il se dit qu'un jour ou l'autre il recevrait la récompense de ses services, c'est ce qui l'empêcha de manifester trop haut son mécontentement.

Jusqu'alors, par discrétion et peut-être par modestie, dans les lettres qu'il adressait à Louis XIV de Mannheim ou de Heidelberg, il n'avait pas voulu lui parler de ses propres affaires.

Mais maintenant il ne pouvait plus se taire ; aussi écrivit-il à la marquise, sa femme, une lettre qu'elle devait, après l'avoir montrée à Louvois, remettre au roi.

Il espérait que Sa Majesté, à son retour à Versailles, lui marquerait ses bonnes grâces, car s'il n'avait pas réussi à la cour du Palatin, la faute n'en était pas à lui, mais à l'Électeur qui l'avait, du reste, fort bien accueilli et ne voulait pas d'autre ambassadeur français à sa cour, s'il jugeait à propos de renouer avec le cabinet de Versailles les négociations interrompues. En attendant une réparation éclatante, Béthune se

recommanda à la bienveillance de Pomponne, son chef immédiat [1].

Un contretemps retarda l'arrivée à Versailles des dernières dépêches adressées par le marquis de Béthune au roi. Aussi lui écrivit-il de nouveau, le 5 mars, pour le mettre au courant de ce qui se passait dans le Bas-Palatinat.

Il avait quitté Mannheim et était venu à Germersheim.

Quelque peu remis de sa colère, le Palatin s'enferma pendant deux heures avec ses conseillers, évidemment pour savoir quel parti prendre.

Il se plaignait amèrement que Louis XIV ne l'eût pas averti qu'après la prise de Germersheim, il possédait une copie de son traité avec l'empereur. Il rejetait l'élaboration de ce traité sur la jeunesse de son ministre qui s'était laissé peut-être surprendre par les ministres de l'empereur. Quant à lui, il affirmait n'avoir jamais ratifié pareil traité. Il pria M. de Béthune de le faire savoir à Louis XIV et se réserva d'entrer dans de plus amples explications dans une lettre qu'il allait adresser à Monsieur et qu'il chargerait l'ambassadeur de lui faire parvenir le plus vite possible et en toute sûreté.

Le Palatin se plaignait de ce que MM. de Rochefort et de Vaubrun eussent retenu prisonniers 20 de ses officiers ou domestiques et il menaçait de se défendre, si de pareils actes se renouvelaient. Cependant il espérait que les choses ne s'aigriraient pas davantage et que Louis XIV lui rendrait pleine justice. Maintenant il était prêt à traiter d'une neutralité effective.

---

1. Béthune à Pomponne, de Mannheim, sans date, *Passim*, f° 74.

A ces ouvertures pacifiques, Béthune répondit que sa mission était terminée et qu'il lui était impossible de continuer ses négociations, avant d'avoir reçu de nouvelles instructions de Louis XIV.

Du reste, le Palatin n'avait pas trop à se plaindre. Les troupes qui avaient assiégé Germersheim avaient gardé une discipline rigoureuse. Vaubrun était resté momentanément dans cette ville avec 1.200 fantassins 200 dragons et 300 chevaux qu'il avait mis « en si bon estat que les Impériaux ne prendront point envie de s'y venir nicher[1] ». Le marquis de Rochefort avait ramené son détachement à Landau et le surplus des troupes du marquis de Vaubrun avait été renvoyé en Alsace. Quant aux officiers et aux domestiques faits prisonniers à Germersheim, Béthune s'engagea à prier Vaubrun de leur rendre la liberté.

L'ambassadeur de France se trouva bien embarrassé, dépourvu qu'il était de nouvelles instructions. Maintenant il était convaincu que Charles-Louis brûlait de s'accommoder et, malgré cela, il ne se croyait plus autorisé, depuis la rupture évidente de Louis XIV avec son allié d'hier, à rester à sa cour. C'est pour mettre fin à cette perplexité, que l'ambassadeur de France se décida à se rendre à Germersheim afin d'y prendre les avis du marquis de Vaubrun (4 mars).

Il quitta Mannheim, sans dire au Palatin le motif de son départ et sans solliciter de lui un congé régulier « qui lui eust osté le moyen de revoir M. l'Électeur ». En agissant ainsi, il se mettait en état d'exécuter les ordres du roi,

---

1. Persode à..., de Germersheim, ce 3 mars 1674. *Aff. étr. Allemagne.* — Supplément, t. 281, f° 158.

quels qu'ils pussent être « soit de se retirer, si Louis XIV le jugeait à propos, soit de rentrer dans une négociation qui n'a point esté absolument rompue et qui paraît se pouvoir facilement renouer ».

Entre temps, M. de Steinkalefeld et deux des principaux conseillers du Palatin, en remettant à Béthune la lettre écrite par Charles-Louis au duc d'Orléans, son gendre, lui dirent qu'ils comptaient sur lui pour que les choses « ne s'aigrissent davantage [1] ». Ils le supplièrent de demander de nouveaux pouvoirs à son gouvernement, afin qu'on pût traiter, mais en lui faisant remarquer qu'ils proposaient « la chose d'eux-mêmes et sans ordres ». Il était aisé cependant de deviner quel était l'inspirateur de leurs paroles et que la prise de Germersheim, en le mettant au pied du mur, avait forcé le Palatin à chercher à s'accommoder, ce qu'il pouvait faire facilement, s'il était vrai qu'il n'avait pas ratifié son traité avec l'empereur. Malheureusement, on ne pouvait le savoir. Ce qui était certain, c'était que ce traité avait été conclu d'après ses ordres et que même il avait eu l'intention jusqu'ici de l'exécuter. Il pouvait se faire cependant qu'il en eût remis la ratification au moment où il aurait pu se déclarer notre ennemi, attendant le commencement des hostilités et ne voulant se démasquer que lorsque Louis XIV aurait donné l'ordre à notre armée d'Allemagne de quitter ses États. Il connaissait les desseins formés par le roi de France contre la Franche-Comté et croyait avoir tout le temps nécessaire pour mettre à profit une occasion favorable.

1. Béthune au Roi, de Germersheim, le 5 mars 1674. *Aff. étr. Palatin*, volume 13, f° 76.

En ce moment, toutes menaces de représailles de la part du Palatin étaient écartées et Béthune estimait qu'on pouvait de nouveau essayer de traiter avec lui et de le détacher de son alliance avec les ennemis de la France.

L'ambassadeur conseillait à Louis XIV de raser Germersheim : « C'est un lieu, lui écrivit-il, très dangereux pour Philippsbourg et qu'il serait beaucoup plus avantageux de raser entièrement que de s'attacher à le garder, Votre Majesté ne pouvant le mettre en état avant la campagne prochaine[1]. » Le Palatin, prévoyant la destruction de Germersheim, avait fait remarquer à Béthune que c'était le douaire de sa belle-fille. En attendant, il faisait fortifier Ladenbourg et faisait entrer des garnisons dans ses meilleures places. Il remuait ciel et terre pour décider les Impériaux à l'aider à reprendre Germersheim et à renforcer ses garnisons de Mannheim et de Frankenthal, afin de contrecarrer les projets de Louis XIV. Il était certain que les Impériaux avaient détaché des troupes considérables pour se porter à son secours. Les contingents envoyés au Palatin avaient été distraits des corps d'armée campés sur les rives de la Lahn, dans le Wetterau et en Franconie, et dans les pays voisins. Ils devaient passer le pont de Wurtzbourg et s'avancer vers Mannheim. Persode de Maizery, notre agent à Francfort, en avait donné avis à MM. de Rochefort et de Vaubrun, les priant d'en informer Louvois[2].

Le 5 mars, les Lorrains étaient arrivés à Wiesbade et

1. *Passim.*

2. Persode au duc de Vitry, de Francfort, le 6 mars 1674. *Aff. étr. Allemagne.* — Supplément, t. 281, f° 166.

Schwalbach (Nassau). Ils espéraient passer le Rhin du côté de Niederwalluf.

Seize cents hommes de leurs troupes étaient déjà sur l'autre rive et s'étaient approchés de la Nahe. Bientôt des régiments impériaux traversèrent Mannheim, Sandhofen et Oppenheim, se dirigeant vers Frankenthal, pour y renforcer les troupes palatines. Landau se trouvait menacé, si Turenne, à son retour de Paris, ne s'avançait vers cette ville avec son corps d'armée, Rochefort s'étant rapproché de Nancy et M. de Vaubrun se voyant dans l'obligation de se jeter dans Philippsbourg après la démolition de Germersheim et de son château. Il était donc à craindre que bientôt les Impériaux eussent un puissant corps d'armée au delà du Rhin, mais, comme leurs forces n'étaient qu'un ramassis de régiments sans cohésion et sans discipline et peu habitués à obéir à un chef unique, il y avait lieu d'espérer qu'à leur première rencontre avec l'armée française, le désordre se mettrait parmi eux[1].

Tout en informant Louis XIV de ce qui se tramait contre la France à la cour du Palatin, le marquis de Béthune en avertit également MM. de Gravel et de Vitry, nos représentants à Mayence et à Munich. Malgré le dernier démenti du Palatin, l'ambassadeur de France était convaincu que le traité intervenu entre Charles-Louis et l'empereur était bien l'œuvre propre du premier et qu'il aurait été mis à exécution si Louis XIV n'avait pas pris les devants, en ordonnant à Rochefort et à Vaubrun de s'emparer de Germersheim. Ce coup de force était fait pour intimider les Impériaux. Il mettait à néant leur

1. Persode à Vitry, de Francfort, le 7 mars 1674. *Passim*, f° 174.

projet antérieur de s'emparer de cette ville et servait de leçon aux princes allemands disposés à embrasser la cause impériale. Enfin l'occupation de Germersheim par nos soldats mettait à même Béthune de traiter avec le Palatin d'une neutralité effective et rendait Louis XIV « maître des conditions ».

Il était grandement temps, devant l'accumulation et la marche en avant des Impériaux, de prendre un parti, et cependant le ministre de France à la cour de Mannheim ne croyait pas qu'il fût avantageux de pousser le Palatin au désespoir, vu l'importance de ses places fortes et la situation géographique de ses États. Il fallait le ménager, tenir compte de la situation. Il ne fallait pas perdre de vue que, s'il se jetait complètement dans les bras de l'empereur et si son alliance avec lui livrait le Bas-Palatinat aux Impériaux, il était à craindre que, malgré la possession de Germersheim par nos armes, il n'entraînât à sa suite l'archevêque de Mayence, le duc de Wurtemberg et les princes voisins[1].

Le 6 mars, Béthune dîna à Germersheim avec le marquis de Vaubrun et Dufay, gouverneur de Philippsbourg. L'ambassadeur et le lieutenant général restèrent à Germersheim jusqu'au retour du courrier qu'ils avaient envoyé à la cour, Béthune ne pouvait reprendre son poste de combat qu'après y avoir été autorisé par le roi.

Les Impériaux et les Saxons engageaient le Palatin à tout tenter pour reprendre Germersheim et dans ce but ils avaient détaché 20 hommes de chaque compagnie pour

1. Béthune à Pomponne, 5 mars 1674. *Aff. étr. Palatin*, volume 13, f° 80.

assiéger cette ville, mais Vaubrun faisait bonne garde et il lui était facile d'appeler à lui les troupes cantonnées près de Landau. Le temps du reste était fort mauvais et peu propre à un siège. La pluie et la neige fondue gênaient les Impériaux dans leur marche. Depuis huit jours, passaient à travers Francfort des cavaliers et des troupes détachées des régiments cantonnés sur la Lahn et dans la Wetterravie, Impériaux et Saxons. Plus de 4.000 cavaliers avaient traversé le Mein sur le pont que leur avait livré le Magistrat de Francfort. De l'infanterie et de la cavalerie avaient été transportées à Kesselstad et à Rumpenheim, entre Francfort et Hanau, dans des bacs et des bateaux et on assurait que les Cercles de Souabe et de Franconie envoyaient également un corps considérable de troupes au secours du Palatin. Tous ces détachements prenaient la route de Ladenbourg et de Mannheim. Il était à craindre que le Palatin ne cherchât qu'à amuser M. de Béthune en lui offrant de conclure un nouveau traité avec Louis XIV et ne voulût que gagner du temps avant de pouvoir reprendre Germersheim ou se livrer à d'autres actes d'hostilité contre la France.

Il était indispensable que Vaubrun et Rochefort fissent revenir les troupes qu'ils avaient trop tôt renvoyées dans leurs premiers postes, car il était à craindre que les Impériaux, après avoir traversé le Rhin à Mannheim, sur leur pont volant, ne gagnassent Worms et Spire et, de là, Strasbourg d'où on aurait eu de la peine à les *dénicher*, si notre armée ne les prévenait.

On ne croyait pas à la cour de France que, vu l'intempérie de la saison, l'ennemi eût de si noirs desseins, mais l'alliance de l'Angleterre avec la Hollande avait raffermi

les intentions belliqueuses de l'empereur, et ses soldats, qu'ils fussent recrutés dans les pays héréditaires ou dans les Cercles de l'Allemagne, ses alliés, avaient le désir de vaincre. Tous les pays qu'ils traversaient leur étaient favorables et les villes impériales, depuis que Léopold avait donné des *généralités*[1] à ses troupes, ne montraient plus de répugnance à leur livrer passage et leur fournissaient le vivre et le couvert.

Il ne fallait plus douter que l'armée de l'Empire ne cherchât à se tracer un chemin à travers l'Alsace, afin de venir en aide à la Franche-Comté et que celle de Montecuculi ne défendît le Bas-Rhin et la Moselle, en laissant les Espagnols et les Hollandais défendre la Flandre et la Hollande, délivrés qu'ils étaient de la crainte d'être attaqués par les Anglais[2]. A la date du 13 mars, tous les Saxons avaient passé le Mein et les troupes impériales semblaient vouloir les suivre, à en juger par les mouvements observés dans leurs quartiers. Tous ces mouvements semblaient motivés par le désir des Impériaux de se porter au secours du Palatin et de la Franche-Comté qui était aux abois. Le duc de Navailles était entré, un mois auparavant, dans cette province, que l'Espagne, par un aveuglement incompréhensible, avait négligé de mettre en état de défense, avait forcé quelques châteaux et s'était emparé tour à tour de Gray, de Vesoul et de Lons-le-Saunier. Les villes impériales, comme Francfort, de peur de recevoir de Louis XIV le même traitement que les villes libres de l'Alsace, s'efforçaient d'assister l'em-

1. On entendait par *généralités* le corps des intendants des armées.
2. Persode à Vitry, de Francfort, le 10 mars 1674. *Passim*, f° 182.

pereur et l'Empire. La cavalerie impériale traversa le Mein à Francfort, le 13 mars, et d'autres corps étaient attendus. Le Magistrat de cette ville répondait aux remontrances de Persode qu'une telle condescendance de sa part lui était arrachée par son amour de « la liberté de l'Empire ».

Le gros de l'armée impériale devait passer à Aschaffenbourg[1]. De Germersheim, où il s'était réfugié, Béthune écrivit au Palatin que ses sujets faits prisonniers à Germersheim et à Landau lui étaient renvoyés, ainsi que les chevaux pris, que tous ses officiers commis aux péages du Rhin étaient rétablis dans leurs fonctions et qu'on avait conservé avec soin tout ce qu'on avait trouvé appartenant à ses receveurs. Il l'assurait qu'il s'emploierait de son mieux à ce que ses sujets n'eussent pas à souffrir des précautions prises par les généraux français, car il souhaitait de tout son cœur la réconciliation du Palatin avec Louis XIV. De plus, il lui apprenait que les troupes françaises en garnison à Germersheim et à Selz y vivaient « en payant comme marchand[2] ».

Enfin Béthune reçut de nouvelles instructions de Louis XIV, datées du 25 avril. Le roi approuvait pleinement la manière dont il s'était comporté au cours de sa

---

1. Du même au même, de Francfort, le 13 mars 1674. *Passim*, f° 185.

2. Béthune à S. A. E. Palatine, de Germersheim, 6 mars 1674. *Aff. étr. Allemagne*, Palatin, volume 13, f° 86. Selz avait été pris par l'armée française en même temps que Germersheim. Le prince de Vaudémont, fils de Charles IV et de Béatrice de Cusance, princesse de Cantecroix, quitta Francfort, vers cette époque, pour se rendre en Franche-Comté (*Gazette de France*, Anvers, 1er avril 1674, et Francfort, 2 avril 1674. Année 1674, pages 299 et 316).

mission délicate. Le 6 mars, l'ambassadeur de France expédia à Versailles un nouveau courrier. Il informait le roi de l'état présent des choses et lui apprenait que le Palatin lui avait paru, depuis la prise de Germersheim, quelque peu disposé à traiter avec la France dans le sens d'une neutralité dont il aurait à donner les preuves immédiates. Béthune se préparait à retourner à Mannheim, le 9 mars, sous le prétexte « de plusieurs advis que l'on recoit d'un jour à l'autre ». Il était de toute nécessité que Louis XIV prît un parti ferme, car les événements s'aggravaient de plus en plus et il fallait trancher, d'une manière ou d'une autre, la question, qui se posait à cette heure : Ferait-on de nouvelles tentatives d'accommodement avec le Palatin ou romprait-on définitivement avec ce prince cauteleux et irrésolu ?

Jusqu'ici Béthune, au cours de ses pourparlers avec l'Électeur, n'avait pas cru devoir pousser la condescendance jusqu'à lui offrir, pour prix de son alliance avec la France, la somme de 200.000 livres, à titre de subsides. Il était donc loisible à Louis XIV de régler le chiffre de la somme à verser, si l'on traitait de nouveau avec le Palatin.

Le duc de Vitry, notre ambassadeur à Vienne, attendait avec impatience ce que déciderait le Cercle de Souabe que l'empereur suppliait d'embrasser sa cause. C'était pour peser sur les délibérations des membres de ce Cercle que le Palatin envoyait courriers sur courriers au duc de Wurtemberg, qui en était le président [1].

---

1. Béthune à Pomponne, de Germersheim, le 7 mars 1674. *Passim*, f° 97.

Le 11 mars, le marquis de Béthune se trouvait à Philippsbourg. De cette ville, il écrivit de nouveau au père de la Palatine pour lui exposer les raisons qui l'avaient empêché de revenir à Mannheim, depuis qu'un officier Palatin l'avait conduit à Germersheim dans un des carrosses de la cour, pour qu'il pût intercéder auprès de M. de Vaubrun au sujet des prisonniers et des chevaux réclamés par Charles-Louis.

Sa correspondance avec le roi l'avait retenu à Germersheim et à Philippsbourg plus longtemps qu'il ne l'aurait désiré, et ensuite il avait attendu pendant deux jours à Spire un carrosse et un trompette qu'il avait prié le Palatin de lui envoyer. Et pendant qu'il se disposait à revenir à Mannheim, qu'elle ne fut pas la surprise du marquis de Béthune en apprenant que, sans savoir lui savoir gré de ce qu'il s'interposait en faveur de Charles-Louis auprès de Vaubrun et obtenait de ce général tout ce qu'il lui avait demandé, on avait arrêté à Mannheim deux de ses domestiques chargés de lettres pour son Altesse Électorale[1]. Et pour comble d'affront, un gentilhomme de la cour palatine lui apportait une lettre de Steinkalefeld qui lui signifiait qu'il n'y aurait plus aucune sécurité pour lui dans les États de son souverain.

L'ambassadeur de France fit part au Palatin de son indignation devant une telle insulte faite à sa qualité de représentant d'un grand roi. Il ne pouvait croire que l'Électeur eût autorisé son premier ministre à lui envoyer son congé d'une façon aussi inconvenante.

---

1. Béthune à S. A. E. Palatine. Copie de la dernière lettre que j'ai écrite à M. l'Électeur, de Philippsbourg, le 11 mars 1674. *Passim*, f° 99.

Béthune attendit toutefois que le Palatin désavouât les procédés de Steinkalefeld avant de s'en plaindre à Louis XIV. Il ne désespérait pas de pouvoir renouer avec l'Électeur et d'avoir prochainement l'occasion de lui faire part des nouvelles propositions du roi de France, comptant qu'il les trouverait conformes à ses véritables intérêts.

Béthune, en faisant rendre au Palatin les prisonniers faits à Germersheim, avait été poussé par le désir de recevoir quelques preuves de reconnaissance de la part de l'Électeur et de répondre ainsi aux ouvertures faites en dernier lieu par ce souverain. La lettre écrite par Charles-Louis à Philippe d'Orléans laissait quelques marges aux négociations ultérieures. Lorsque Louis XIV aurait connaissance de cette lettre, il pourrait régler sa conduite envers le Palatin sur les excuses et les propositions qu'elle pouvait contenir, et si l'intention du roi était de persévérer à négocier, les prévenances de l'ambassadeur envers Charles-Louis lui laissaient porte ouverte et il gardait le beau rôle, si l'Électeur le trompait.

D'après les conseils de Vaubrun, le marquis de Béthune continua à correspondre avec le prince dont il avait été chargé, jusqu'ici bien inutilement, de rechercher sinon l'alliance, du moins la neutralité.

Mais le soir même du jour où il lui adressait sa dernière lettre, il apprenait de Francfort et de Mayence que les milices palatines avaient pris les armes et s'assemblaient, et que les Impériaux et les Saxons avaient détaché 20 hommes par compagnie pour en former un corps commandé par Caprara, passer le Mein et marcher du côté d'Oppenheim. Le Palatin faisait descendre toutes les barques et tous les pontons du Neckar et du Rhin.

Ces mesures prouvaient surabondamment que l'Électeur n'avait écrit à Monsieur, désavoué son traité et parlé de neutralité que pour dissimuler ses véritables engagements avec l'empereur et gagner du temps.

Aussi, il fut convenu entre Vaubrun et Béthune que ce dernier irait trouver le Palatin pour l'obliger à se déclarer, avant de prendre des mesures rendues nécessaires par ses agissements déloyaux.

Louis XIV avait ordonné au marquis de Béthune de proposer au Palatin de remettre Germersheim entre les mains d'un prince de l'Empire. L'ambassadeur fit part à l'Électeur des désirs exprimés par son souverain, « désirs qui ne s'accompliraient pas sans donner de grandes jalousies aux Impériaux[1] ».

Il fallait, avant tout, si Béthune renouait avec le Palatin les négociations interrompues, éviter les audiences publiques, car on avait affirmé à notre ambassadeur qu'à chacune de ses audiences assistait un agent secret de l'empereur.

Entre temps, Charles-Louis devait se mettre à la tête d'une armée de 20.000 hommes. Peut-être avait-il l'intention de s'emparer de quelques postes avoisinant Philippsbourg, tels que Worms et Spire. Le Palatin avait fait « tâtonner » la ville de Worms, pour savoir si elle consentirait à recevoir une garnison impériale, mais cette ville s'y refusa, alléguant qu'elle se défendrait bien elle-même et que les Français ne l'avaient nullement molestée. On craignait cependant que Caprara ne la forçât à lui

1. Béthune au Roi, de Philippsbourg, le 12 mars 1674. *Aff. étr. Palatin*, volume 13, f° 103.

livrer ses portes en la menaçant de la faire mettre au ban de l'Empire. Tel était le procédé dont usaient d'ordinaire les généraux de l'empereur. Ils avaient voulu exercer la même pression sur la ville de Spire et sur les villes de l'Alsace[1] : « Les Espagnols sont si rusés, écrivait à cette époque Persode de Maizery, que pour détourner le grand orage qu'ils voient bientôt tomber en Flandre, ils sollicitent puissamment les Allemands de faire une diversion en Alsace ou en Lorraine en se postant de l'autre côté du Rhin et y jetant une puissante armée qu'ils feront subsister par le Neckar et le Mein et les pays de Souabe et de Wurtemberg, et ils appelleront cette armée l'armée de l'Empire et celle que commandera Montecuculi vers la Moselle et le Bas-Rhin celle de l'empereur, où il y a apparence qu'ils mettront bientôt leurs quartiers[2]. »

Lors de son dernier séjour à Spire, le marquis de Béthune avait essayé d'engager un des principaux bourgmestres de cette ville à disposer les bourgeois à se mettre sur leurs gardes. Mais ce bourgmestre craignait que la plupart d'entre eux ne fussent dévoués à l'empereur et qu'ils n'ouvrissent leurs portes à ses troupes. Le baron de Raville[3], lieutenant-gouverneur de l'Évêché de Spire pour M. de Mayence, « homme d'esprit, fort affectionné au Roi, le premier chanoine en état de prétendre à l'évêché de Spire », venait d'arriver à Philippsbourg. Il tenait à savoir de M. de Béthune si Louis XIV ne songeait pas à prévenir

1. Persode au duc de Vitry, de Francfort, le 17 mars 1674. *Aff. étr. Allemagne.* — Supplément, t. 281, f° 198.

2. *Passim.*

3. Le baron de Raville appartenait à la maison de Raville ou Rullingen, de l'ancienne chevalerie lorraine (V.-Dom. Pelletier annoté).

les desseins des Impériaux. C'était, disait-il, le désir de tous les membres de son chapitre.

L'ambassadeur de France remercia M. de Raville de ses sentiments d'amitié pour notre pays et cela au nom du roi.

Il affirma à MM. de Spire qu'il ne doutait pas « qu'ils ne dussent compter sur la protection de nos armées pour les maintenir dans leur liberté ». Béthune ne voulut pas en dire plus et Raville lui promit de le tenir au courant des moindres événements.

L'ambassadeur s'engagea à prévenir M. de Vaubrun de son entrevue avec le lieutenant-général de l'Évêché de Spire, dès son retour de Landau où il s'était rendu le 12 mars.

L'archevêque de Mayence avait ordonné que tous les châteaux et lieux fermés qui lui appartenaient se défendissent avec la plus grande énergie et se laissassent forcer plutôt que de recevoir aucunes troupes impériales. Le marquis de Bade fit dire à Béthune qu'il avait donné les mêmes ordres pour Ladenbourg qu'on avait mis en séquestre entre ses mains, malgré les objurgations du Palatin. Béthune comptait attendre à Philippsbourg les ordres de Louis XIV, à moins que le Palatin, par un revirement sur lequel il n'osait compter, lui donnât lieu de revenir à sa cour[1].

Ce fut l'abbé de Chaulieu[2], qui l'avait accompagné en

1. Béthune au Roi, de Philippsbourg, ce 12e mars 1674. *Aff. étr. Palatin*, vol. 13, f° 103.

2. L'abbé Guillaume Auffrye de Chaulieu, poète français, né à Fontenoy, dans le Vésin, en 1639, mort le 27 juin 1720. Il s'attacha de bonne heure aux princes de Vendôme qui lui procurèrent plus de 30,000 livres

Allemagne, que M. de Béthune envoya au marquis de Vaubrun, pour le mettre au courant des propositions du baron de Raville [1].

M. de Pomponne fut averti, en même temps que Louis XIV, de ce qui se tramait à Mannheim [2].

M. de Béthune était décidé, s'il ne lui était plus possible de renouer avec le Palatin les négociations interrompues, de publier les ordres qu'il avait reçus de la cour de France, afin que les princes voisins fussent convaincus de la duplicité de Charles-Louis « qu'ils regardent comme la cause de tous les maux qu'ils appréhendent dans leurs États ».

Évidemment, la lettre impertinente et mal écrite adressée par Steinkalefeld à Béthune avait été dictée ou inspirée par le Palatin. Il fallait à l'ambassadeur du roi de France une réparation éclatante, car il était évident qu'il avait été trompé par les mensonges de Charles-Louis, lorsqu'il nia d'abord avoir conclu un traité d'alliance avec l'empereur, lorsqu'il exprima ensuite son désir de se justifier auprès de Louis XIV et de Monsieur et, enfin, de se déclarer neutre dans le conflit persistant entre la France et Léopold.

Il faut reconnaître que Béthune avait été bien mal récompensé de sa condescendance et sa longanimité à l'égard du Palatin, ainsi que de la générosité dont il a donné

---

de rente en bénéfices. Il est l'auteur de poésies d'un style négligé, mais gracieuses. On le nomma l'*Anacréon du Temple*. « Il est homme d'honneur et d'esprit, écrivait Béthune à Pomponne. »

1. Béthune au Roi, de Philippsbourg, ce 12e mars 1674. Déjà citée.

2. Béthune à Pomponne, de Philippsbourg, ce 12e mars 1674. *Passim*. fol. 108.

la preuve en lui faisant rendre les prisonniers faits à Germersheim par Vaubrun.

Surveillé, gardé à vue à Mannheim, ainsi que ses domestiques par des soldats postés près de sa demeure, ne pouvant n'y recevoir aucunes lettres, ni y correspondre avec la cour non plus qu'avec ses collègues, les ministres de France en Allemagne, comme nous l'avons vu plus haut, il avait été forcé de quitter Mannheim dont on l'avait empêché de sortir ses hardes.

A Spire, il avait attendu vainement le carrosse que devait lui envoyer le Palatin pour le ramener à Mannheim.

On l'invitait cependant à y retourner. Cette invitation rendit quelque espoir au marquis et il se demandait « si M. l'Électeur ne voudrait point, pour faire sa condition meilleure ou avec le roy ou avec l'empereur, rentrer dans quelques jours à de nouvelles propositions[1] ».

Les troupes impériales, qui s'avançaient vers le Rhin, n'étaient pas aussi considérables qu'on le croyait tout d'abord. Il était à présumer que les généraux de l'empereur avaient invoqué, comme prétexte de leur invasion de l'Électorat de Mayence, leur désir de ménager les États du Palatin déjà ruinés. Dans leurs nouveaux cantonnements, entre le Rhin et le Neckar, les Impériaux se trouvaient à couvert, protégés par ces deux fleuves. On venait d'apprendre que le sieur Spanem, agent du Palatin à Cologne, ayant été trouver le comte de Tott, ambassadeur de Suède dans cette ville, lui avait fait part du mécontentement de son souverain au sujet de la prise de Germersheim.

1. *Passim*.

Notre ambassadeur au Congrès de Cologne, M. de Courtin, était présent à cette entrevue. Il apprit à Spanen qu'il avait reçu la veille un courrier de Versailles, qui lui faisait connaître les raisons que Louis XIV avait eues de se rendre maître de Germersheim et le traité conclu par le Palatin avec l'empereur.

L'abbé de Chaulieu venait de partir pour Paris, Béthune le chargea de donner de plus amples explications de sa conduite à Pomponne. On pouvait s'en rapporter à lui, car c'était un homme d'honneur et de plus un homme d'esprit [1].

Le 13 mars étaient arrivés à Oppenheim 400 cavaliers et autant de fantassins. Ceux-ci se cantonnèrent dans cette ville. Les cavaliers allèrent se loger près d'Alsheim.

Worms se trouvait donc menacé. Quoique ville impériale, cette ville était sous la protection du Palatin et ses habitants s'étaient engagés par traité à donner passage à ses troupes à la première réquisition, ce qui lui rendait la tâche facile s'il voulait s'en emparer.

Quant à Spire, où Béthune avait su se ménager des intelligences, Vaubrun prit ses précautions. De Landau, où il se trouvait en ce moment, il écrivit aux bourgmestres qui lui envoyèrent un exprès. Le marquis de Bade-Durlach [2] envoya à MM. de Vaubrun et de Rochefort un gentilhomme qui les assura que son maître empêcherait les Impériaux de s'emparer de Grabey, dont la conservation

---

1. Béthune au Roi, de Philippsbourg, 14 mars 1674. *Aff. étr. Passim*, f° 114.

2. Frédéric III, marquis de Bade-Durlach, né en 1631, mort en 1677. Il épousa Christine-Madeleine, fille du comte Palatin Jean-Casimir de Deux-Ponts, et sœur de Charles-Gustave, roi de Suède.

était très importante pour la sécurité de Philippsbourg. Le marquis de Bade-Durlach devait arriver le 16 mars, dans cette ville et continuer avec M. de Vaubrun les négociations. Ce prince n'avait eu qu'à se louer de la discipline observée par les soldats français dans ses États, à l'époque de l'investissement de Germersheim.

Le marquis de Béthune attendit à Philippsbourg la réponse du Palatin. En tout état de cause, il était résolu à lui faire connaître le sens des dernières instructions que Louis XIV lui avait adressées récemment, « afin de le mettre d'autant plus dans son tort. »

Il ne croyait pas qu'il livrât passage, dans ses États au grand nombre de troupes qui, selon les lettres qu'il avait reçues de Francfort, venaient de traverser le Mein, mais il ne doutait pas qu'il n'en fît entrer dans ses moindres places et ne cherchât à ruiner les États de l'archevêque de Mayence contre lequel il ne dissimulait pas son antipathie[1].

Le marquis de Bade-Durlach arriva, le 16 mars, à Philippsbourg et s'aboucha immédiatement avec M. de Vaubrun.

Le même jour, Béthune écrivit à M. de Betendorf, un des ministres du Palatin, afin qu'il demandât, de sa part, à Charles-Louis une audience de congé : « Les formes, même, lui écrivait-il, demandant, en quelque état que fussent les choses, que je presse mon audience de congé[2]. »

1. Bethune au Roi, de Philippsbourg, ce 11e mars 1674. *Aff. étr. Palatin*, volume 13, f° 114.

2. Bethune à M. de Betendorf. *Passim*, f° 118.

Si l'ambassadeur de France s'adressait à Betendorf, après avoir usé de tous les moyens pour rentrer en grâce auprès du Palatin, c'est que ce ministre lui avait paru « un des plus honnêtes hommes et des plus zélés pour S. A. E., qui fût dans sa cour ». Betendorf avait été page de la Rochefoucauld de François de Roy, comte de Rosny, gendre du duc de Bouillon. C'était un homme d'esprit et de grande sagesse, il avait jusqu'ici donné d'excellents conseils à son souverain et l'avait engagé à ne pas encourir la colère de Louis XIV.

Béthune le supplia d'intercéder auprès du Palatin pour qu'il le reçût de nouveau à sa cour et, si l'Électeur ne consentait pas à le recevoir, de lui envoyer, du moins, son ministre à Spire ou à Reinhaufen où il se trouvait en ce moment. Béthune priait Betendorf de lui répondre courrier par courrier[1].

Enfin, le 17 mars, après avoir reçu une lettre du Palatin, il lui adressa sa réponse. Maintenant qu'il était muni de nouveaux pouvoirs, l'ambassadeur de France, avons-nous dit, tenait à lui faire connaître ce que Louis XIV exigeait de lui et ce qu'il était prêt à lui accorder.

Dans sa dernière lettre, le Palatin reprochait à l'ambassadeur d'avoir été, vu son empressement à obtenir de lui un traité d'alliance avec la France, le principal auteur de la rupture avec le cabinet de Versailles. Béthune lui répondit que la lenteur qu'il avait mise à lui accorder les audiences sollicitées par lui et sa répugnance à écouter les propositions qu'il lui avait faites, de la part de Louis XIV, lui avaient toujours enlevé l'espoir de réussir auprès de lui.

1. *Passim.*

Le mauvais vouloir du Palatin ne l'avait pas empêché cependant, avant et après la prise de Germersheim, d'essayer de lui faire comprendre, par tous les moyens, en quoi consistaient ses véritables intérêts. C'était le désir de l'en convaincre qui l'avait porté à demander à son adversaire de nouveaux pouvoirs après les affronts qu'il avait reçus à la cour palatine.

Le fait même d'avoir écrit à Monsieur et d'en avoir confié l'envoi à l'ambassadeur de France, ainsi que les assurances pacifiques de Steinkalefeld et de deux autres ministres du Palatin ne semblaient-ils pas signifier que ce prince désirait renouer avec Béthune les négociations interrompues par le coup d'audace exécuté par Vaubrun et Rochefort ?

En réalité, Béthune n'avait jamais voulu rompre avec le Palatin dont l'alliance était si nécessaire à la France. Il avait tout supporté et tout pardonné pour ne pas aboutir à un échec. Il n'avait pas brisé les vitres et avait fait preuve de la plus grande prudence.

Maintenant il ne demandait qu'à reprendre ses relations diplomatiques avec le Palatin auquel il demandait audience pour l'assurer de nouveau de la bonne volonté de Louis XIV à son égard.

Béthune attendit à Spire, le 18 mars, la réponse du Palatin à sa dernière lettre.

Malgré le ton acerbe de la lettre adressée précédemment par le Palatin à Béthune, ce dernier ne désespérait pas de le ramener à résipiscence [1].

---

1. Copie de la response que j'ay faite à la lettre de M. l'Électeur, de Germersheim, ce 17 mars 1674. *Aff. étr. Passim*, f° 120.

Béthune se trouvait dans une situation critique. Tour à tour congédié puis rappelé par le Palatin, il lui fallait tout son dévouement à Louis XIV et le sentiment inné du devoir pour ne pas se décourager.

Il envoyait dépêches sur dépêches à la cour de France, car les nouveaux pouvoirs, datés du 6 mars, que lui avait envoyés le cabinet de Versailles, devenaient une arme inutile dont il ne pouvait se servir.

Les prétextes évoqués par le Palatin pour ne pas le recevoir, le rassemblement des troupes impériales entre le Mein et le Neckar, mille indices lui faisaient craindre que Charles-Louis était résolu à conformer sa conduite présente et future au traité conclu par lui, le 14 janvier dernier, avec l'empereur.

Cependant la proposition faite par Louis XIV de remettre Germersheim entre les mains d'un prince de l'Empire désigné par le roi et le Palatin devait être, pour Béthune, une entrée en matière, un prétexte pour renouer ses relations avec le beau-père de Philippe d'Orléans, car cette dernière concession faite par Louis XIV à un prince dont il avait tant à se plaindre, aurait dû le toucher et le faire réfléchir sur ce que sa conduite avait de répréhensible.

On ne demandait, à la cour de Versailles, que le retour de cette brebis égarée, de ce prince troublé peut-être par un patriotisme mal compris, un loyalisme inopportun envers l'empereur et une compréhension obscure et faussée de ses intérêts. Son alliance avec la Maison de France et la place que sa fille y occupait ne lui faisaient-elles pas un devoir de rester sinon l'allié de notre pays, du moins spectateur neutre dans le conflit qui allait mettre l'armée royale et l'armée impériale en présence? Mais le Palatin,

homme d'esprit, prince intelligent, manquait du tact politique dont il aurait eu besoin dans les circonstances difficiles où il se trouvait en ce moment. C'était un homme retors, un politique à double face, inconséquent dans ses négociations comme dans sa conduite privée, dépourvu de franchise.

On pouvait cependant trouver des excuses à ses allures ambiguës, car savait-il qui l'emporterait dans cette lutte gigantesque de la France contre l'empire et ses alliés, qui durait depuis deux ans et n'était pas près de finir ? Mais, quoique son armée fût peu redoutable par elle-même, il fallait le ménager, vu la position stratégique de ses États, placés au centre de l'Allemagne, entre le Mein, le Neckar et le Rhin, point de concentration des forces considérables levées par les ordres de l'empereur des rives du Weser à celles du Danube jusqu'à celles du Rhin, dans les États héréditaires et dans tout l'Empire.

Le Palatin ne répondait pas à la dernière lettre que le marquis de Béthune lui avait adressée le 17 mars. Béthune voulait, avant de renouer toutes négociations, que Charles-Louis s'engageât à faire sortir immédiatement les troupes de l'empereur de ses États et rompît ouvertement, par cet acte énergique, avec son allié d'hier, en promettant d'entrer définitivement et sincèrement dans l'alliance du roi.

Mais l'ambassadeur de France n'avait qu'un vague espoir de réussir, quoiqu'il fût disposé à agir de son mieux et à consacrer tous ses efforts à l'heureux accomplissement de la tâche qu'il s'était imposée, malgré ses mécomptes antérieurs. Un autre que lui, moins patient et moins bon diplomate, se serait montré découragé par

tout ce qu'il apprenait à Philippsbourg où il se trouvait le 18 mars.

Les places fortes du Palatin étaient occupées par l'ennemi. 500 chevaux des troupes saxonnes et 1,000 à 1,200 hommes de pied ne venaient-ils pas de passer dernièrement à Oppenheim ? Une partie de ces forces étaient restées dans cette ville. Le reste s'était cantonné dans le bailliage d'Alzey, près de Worms. Dans Heidelberg étaient entrés 300 hommes « se disant du Cercle de Franconie », et à Ladenbourg, quoique ville mise sous séquestre, quatre compagnies de dragons s'étaient installées ; une compagnie avait occupé Frankenthal.

Le 17 mars était arrivé à Mannheim un officier « de considération ». Béthune n'avait pu savoir si c'était Caprara.

Les troupes impériales n'avaient pas encore traversé le Rhin, mais les avis de Francfort et de Mayence portaient qu'elles s'y préparaient. Le but principal des Impériaux était de s'emparer de Worms et de Spire. Le baron de Raville, dont nous avons parlé plus haut, pria Béthune de se rendre à Spire afin de prendre les mesures nécessaires à la conservation de cette ville. L'ambassadeur partit pour la ville impériale le 18 mars, car il estimait que la neutralité de la cité menacée était indispensable pour la sûreté de Philippsbourg et si l'on voulait que ses habitants se montrassent favorables à la France, même en cas d'une occupation par nos troupes. D'après les renseignements reçus par Béthune, cette occupation lui paraissait chose facile, mais, en tout état de cause, il s'engageait à faire tous ses efforts pour empêcher au moins que les habitants de Spire ne reçussent aucunes troupes allemandes dans leurs murs et il se proposait de ne quit-

ter cette ville avant qu'il ne s'en fût assuré. Cela fait, il devait y attendre les ordres du roi.

Pour revenir au désir de Béthune de ramener le Palatin à de meilleurs sentiments envers la France, il ne se dissimulait pas les difficultés de sa mission et priait Louis XIV de lui pardonner s'il ne réussissait pas dans ses efforts : « Je supplie Sa Majesté, écrivait-il au roi, de me pardonner si je m'esloigne en quelque chose de ses intentions, puisque ce sera plustôt un manque de capacité que de zèle et que Votre Majesté jugera elle-mesme qu'il est difficile de bien s'acquitter d'une commission lorsqu'on trouve l'esprit d'un Prince très mal intentionné et, si j'ose le dire, peu scrupuleux à changer le sens de ses paroles et à tourner à son avantage tout ce qui se passe, mesme de plus indifférent dans une négociation[1]. »

Béthune ne croyait pas cependant que le Palatin voulût attirer les Impériaux dans ses États, après le passage du Mein effectué par eux : « Les choses ne peuvent aller loin, écrivait l'ambassadeur de France à Pomponne, le 18 mars, et Sa Majesté aura toujours le temps de faire marcher des troupes de Lorraine, si elle en a besoin[2]. » Cependant, au dire de Persode, l'Électeur avait « muni et farci » ses places d'Impériaux et de Saxons et il possédait 8 pontons à Oppenheim.

Ce fut le 19 mars, à Friedrichsburg, en Saxe, que le marquis de Béthune reçut la réponse de M. de Bétendorf, un des conseillers du Palatin, à la lettre qu'il lui

1. Béthune au Roi, de Philippsbourg, ce 18 mars 1674. *Passim*, f° 122.

2. Béthune à Pomponne, de Philippsbourg, ce 18 mars 1674. *Passim*, f° 128.

avait écrite, le 14 mars, de Rheinhaufen. Le gentilhomme envoyé par Monsieur et Madame à l'Électeur était retourné en France.

On promettait à Béthune de lui faire rendre ses hardes et de lui envoyer le trompette qu'il avait prié l'Électeur de faire venir à Spire. Quant à ce que l'ambassadeur avait supplié M. de Bétendorf d'exposer, de sa part, à l'Électeur, ce ministre prétendait que ses fonctions ne lui permettaient pas de se mêler des affaires d'État. Cependant, il prenait la liberté de lui faire observer qu'il avait entendu la plupart des hommes politiques prétendre que c'était contraire au droit des gens de se présenter dans un État allié, en qualité d'ambassadeur ou d'envoyé, accompagné par une armée, surtout lorsque, sous le couvert des prérogatives diplomatiques, on cherchait, par ses discours et par ses émissaires, à intimider les peuples et à y recruter des espions.

M. de Bétendorf ne craignait pas d'écrire à Béthune que la lettre que Louis XIV lui avait adressée depuis son départ de Mannheim prouvait péremptoirement les mauvais offices rendus par lui à l'Électeur dès la première audience qu'il en avait obtenue et avant même de lui avoir exposé en termes exprès les sujets de mécontentement du roi à son égard.

Ces plaintes, Béthune, à en croire Bétendorf, ne les avait exprimées que sous la forme de soupçons, ce qui n'empêcha pas Vaubrun et Rochefort de traiter Charles-Louis en ennemi :

« Pour ce qui est de l'opinion que vous avez que S. A. E. donne beaucoup à sa passion, les plus sages jugeront, écrivait Bétendorf, qu'il est plus juste d'en avoir

pour se défendre que pour usurper le bien d'autrui et de se laisser aveugler par des paroles doucereuses, dont les effets ont tant d'amertume [1]. »

La lettre de Bétendorf frisait l'insolence, mais elle n'était que l'écho de la colère du Palatin contre la politique du cabinet de Versailles et les agissements des généraux de Louis XIV.

Le 24 mars, malgré la solennité du Vendredi saint, Charles IV quitta Francfort avec sa femme et sa suite pour se rendre à Coblentz, après avoir fait partir son bagage par eau. Le vieux duc de Lorraine disait bien haut qu'il allait se remettre en campagne pour reconquérir ses États. Le prince de Vaudémont, son fils, l'attendait à Coblentz et tout faisait croire que, si ces deux princes ne pouvaient se porter au secours de la Franche-Comté, « ils en feraient au moins le semblant [2] ».

Maintenant toute la Wetteravie et une partie du Haut-Palatinat semblaient vouloir se rallier aux Impériaux et leur porter aide. La ville de Francfort, elle-même, qui jusqu'alors s'était renfermée dans une neutralité prudente, se préparait à prendre parti pour eux. Elle faisait faire

---

1. Copie de la lettre de M. de Bétendorf, le 19 mars 1674. *Aff. étr. Passim*, f° 131.

2. Bethune au roi, de Philippsbourg, ce 25 mars 1674. *Passim*, f°133. — Persode au duc de Vitry, de Francfort, ce 24 mars 1674. *Aff. étr. Allemagne*, Supplément, t. 281, f° 232. — Du même au même, de Francfort, le 27 mars 1674. *Passim*, f° 240. Persode émet l'avis, dans cette lettre, que si, après la prise de Germersheim, au lieu d'envoyer des troupes en Lorraine et en Alsace, on se fût saisi de Frankenthal et d'Oppenheim, ces deux places ne seraient pas devenues la proie des ennemis. On avait commis la même faute, après la prise de Trèves, en ne s'emparant pas de Coblentz et en ne permettant pas à Turenne de se saisir de suite des places du Mein.

des affûts pour son artillerie destinée, croyait-on, à l'armée impériale. Caprara, après avoir occupé tous les lieux fermés des environs de Worms, consacrait tous ses efforts à faire entrer des garnisons à Spire et à Worms, mais les magistrats de ces deux villes, forts de l'appui promis à eux par la France, ne demandaient qu'à rester neutres. Cependant Béthune et Persode de Maizery craignaient que ces deux villes, laissées à leurs propres forces, ne pussent résister aux séductions et aux menaces des Impériaux et ne laissassent entrer dans leurs murs des troupes appartenant au Cercle du Haut-Rhin.

Le Rhin venait d'être traversé par les Impériaux conduits par Caprara, à Oppenheim où ils avaient laissé 500 hommes de garnison. Toutes les barques qui se trouvaient dans cette ville avaient remonté le Rhin pour prendre à leur bord les contingents de l'armée envahissante, venus de la Hesse et de la Souabe. Alsenz, Kaiserslautern, Mannheim, Deidesheim sont bientôt occupées par l'armée de l'empereur et par les Saxons. Parmi eux se trouvait peu d'infanterie saxonne, mais en revanche près de 2,000 cavaliers fournis par Jean-Georges I^er^. On s'attendait à voir incessamment se grossir encore le flot de l'invasion, et les Impériaux paraissaient se préparer à quelque coup de force.

Le Samedi saint (24 mars), M. de Beauvezé, mestre de camp, se mit en campagne avec 800 maîtres. Il surprit deux postes saxons et leur fit 100 prisonniers. Mais il voulut s'emparer de leur quartier général de Mandach, à trois lieues et demie de Frankenthal. Les Saxons, prévenus, se mirent en embuscade et demandèrent du secours au Palatin et à Caprara. Ce dernier fit monter à

cheval plus de 3,000 cavaliers, pendant que Beauvezé s'engageait dans un long défilé. Il les trouva rangés en bataille et formant 6 escadrons. Après avoir forcé leur garde avancée, il chargea les ennemis et les fit plier. Mais, comme leur nombre grossissait, M. de Beauvezé, quoique blessé, effectua une fort belle retraite par la chaussée qu'il avait suivie en arrivant. Les Saxons n'osèrent le poursuivre, croyant qu'il cherchait à les attirer dans une embuscade, ne pouvant se figurer qu'avec 800 hommes il avait eu la hardiesse de vouloir surprendre 4,000 des leurs. Si M. de Beauvezé n'avait pas été blessé, dès la première charge [1], les Impériaux auraient éprouvé plus de pertes qu'ils n'en éprouvèrent : 500 morts de part et autre ; les Français eurent 100 des leurs prisonniers, les Impériaux 50. Les prisonniers français furent conduits à Frankenthal et ceux qui s'étaient enfuis furent poursuivis jusqu'aux portes de Spire, ce qui ébranla la fidélité des habitants envers la France.

Caprara, après avoir franchi le Rhin à Oppenheim, à la tête de 6,000 hommes, avait établi son quartier général à Rheingönheim, au sud de Mutterstadt, où il demeura sur la défensive. Le marquis de Rochefort se contenta de faire occuper Landau par 2,800 hommes aux ordres du marquis de Vaubrun.

Des lettres, datées de Cologne, annonçaient que trois mille Impériaux avaient descendu le Rhin dans des bateaux et avaient débarqué à quelques lieues au-dessous de cette ville et s'étaient dirigés droit vers Venloo et

1. M. de Beauvezé mourut quelques temps après, à la bataille de Sintzheim.

Ruremonde pour y renforcer les garnisons affaiblies par les renforts envoyés à Cambrai, Valenciennes et Mons. De plus, 6,000 hommes devaient se heurter aux troupes de Lorraine et de Trèves. Sporck avait reçu un contingent aussi considérable, ce qui faisait supposer que Montecuculi et les États et les princes de l'Empire pouvaient disposer d'autres troupes et de nouvelles levées pour se porter sur le Rhin et seconder les corps avancés [1].

Revenons au Palatin. Il ne donnait plus de ses nouvelles au marquis de Béthune qui se trouvait depuis quatre jours à Spire dans l'attente d'une réponse à sa dernière lettre. L'ambassadeur de France se demandait s'il n'était pas arrivé quelque accident au gentilhomme que Monsieur avait envoyé à son beau-père et qui, le lundi saint, devait être arrivé à Mannheim. Il envoya un trompette s'en informer. Béthune revint à Philippsbourg, où il se trouvait le 25 mars, jour de Pâques. De cette ville il écrivit à la princesse Palatine, sous le couvert de M. de Pomponne, une lettre où il l'informait de la fausse position où il se trouvait actuellement par suite de la conduite singulière de l'Électeur Palatin. Il écrivait également à Madame et à Philippe d'Orléans, et pria Pomponne, après avoir pris connaissance de ses lettres, de les détruire s'il ne jugeait pas à propos de les communiquer à leurs destinataires. Afin de se trouver en état de renouer ses négociations, il n'avait pas réclamé tout ce qu'il avait laissé à Mannheim. Du reste, tout en envoyant à Oppenheim un homme de confiance chargé de s'informer combien de troupes y étaient passé, il ne croyait pas qu'elles

1. Persode à Vitry, 27 et 31 mars 1674. *Passim*, f^os^ 240 et 252.

dépassassent, comme nombre, le chiffre indiqué dans le dernier traité conclu par l'Électeur avec la France. Deux compagnies du Cercle de Franconie étaient seules entrées, selon lui, à Heidelberg, de sorte que le Palatin se trouvait encore en état de traiter d'une neutralité effective. Prévoyant son rappel, Béthune pensait qu'il serait opportun, afin de profiter des moindres occasions, de laisser auprès de Charles-Louis un homme de confiance qui y serait accrédité comme chargé d'affaires de la Palatine[1]. Cet agent pourrait mettre à profit l'incertitude d'esprit où se trouvait le Palatin, car maintenant on ne pouvait plus espérer qu'il voulût traiter de nouveau avec un ambassadeur du roi, sans compromettre la dignité de Louis XIV : « Cependant, comme la neutralité est une chose si advantageuse à proposer, l'empereur mesme ne pourrait trouver à redire que Monsieur l'Électeur y entendist et, de quelque manière que l'on la peut obtenir. Quand les troupes mesme demeureraient dans ses États, elle nous serait toujours meilleure que d'avoir un ennemy déclaré, lequel par ces passages du Neckar et du Rhin nous porte une dangereuse guerre proche l'Alsace et la Lorraine[2]. »

En somme, la complicité du Palatin avec les Impériaux était évidente et préméditée depuis longtemps, car il

1. Dans une lettre adressée à Pomponne, de Philippsbourg, le 28 mars 1674, Béthune propose, pour le remplacer, le sieur Bour-Labbé « qui faisait ci-devant les affaires de M. l'Électeur et lequel est domestique de Mme la princesse Palatine ». — (Béthune à Pomponne, ce 28 mars 1674. *Aff. étr. Passim*, f° 112.) Cet agent aurait pu être accrédité à la cour du Palatin par le prince Guillaume de Furstemberg, en ce moment prisonnier, l'allié fervent de la France. Béthune au Roi, de Philippsbourg, le 28 mars 1674. *Aff. étr. Allemagne. Palatin*, volume 13, f° 139.

2. Béthune à Pomponne, ce 25e (mars) au soir. *Passim*, f° 137.

avait dès le mois de janvier dernier amassé des vivres dans ses États, afin que les troupes de l'empereur trouvassent à s'y nourrir.

Si le Palatin avait remis le soin de ses intérêts à Monsieur, cela ne l'empêchait pas d'expulser les Français de ses États et d'ordonner à ses agents forestiers et à ses gardes de faire feu sur ceux qu'ils pourraient rencontrer, ce qu'ils firent avec entrain.

Devant les menaces des Impériaux de s'emparer de Worms et de Spire, bloquées par les forces venues de la Hesse ou de la Souabe, mais qui n'avaient point prêté serment au Palatin, Béthune, incertain de l'attitude du Cercle de Souabe, s'apprêtait à se rapprocher de Spire, selon les nouvelles qu'il en recevrait, afin de raffermir les esprits ébranlés de ses habitants, avant que l'armée française ne se portât de ce côté. La situation était critique, car 800 cavaliers impériaux venaient de se présenter devant Spire (24 mars).

Caprara avait dit à Mannheim que l'empereur retirait le commandement de son armée qui devait opérer dans le Bas-Rhin au duc de Bournonville pour le remettre à M. de Souches, qui commandait à cette heure l'armée chargée d'opérer entre Rhin et Meuse. Quant à Montecuculi, on le destinait à d'autres fonctions.

Mannheim et Frankenthal, malgré ce que Béthune avait craint précédemment, n'avaient pas encore de garnisons impériales ni saxonnes.

Le marquis de Bade-Durlach avait demandé à Béthune et à Vaubrun l'autorisation de faire entrer quelques troupes à Durlach, sa capitale, et à Pforzheim pour préserver ses États des incursions des « coureurs des

armées », en promettant que son pays « sera toujours ouvert et prest aux ordres de Sa Majesté[1] ».

Ce prince, devoué à la France, fit entrer à Durlach et à Pforzheim des contingents fournis par le Cercle de Souabe. Béthune ignorait si ce Cercle s'était déclaré neutre et il pria M. de Pomponne de s'en informer, car on prétendait que Worms et Spire s'étaient adressées à ce Cercle pour qu'il leur envoyât des troupes. Quant à Spire, l'ambassadeur de France promettait de s'opposer à cette demande, fort des assurances de neutralité qu'il avait reçues de ses Magistrats, et il déclarait qu'il n'y consentirait que faute de pis.

Malgré toute sa pénétration d'esprit, le marquis de Béthune n'avait pu deviner les intentions des Impériaux et de l'Électeur Palatin.

Ce qui était évident, c'était le mécontentement exprimé par ce prince contre l'agent de Louis XIV, mais les plaintes formulées par lui contre les agissements de l'ambassadeur n'avaient qu'un but : dissimuler sa duplicité et donner le change sur ses projets hostiles à la France : « Ce qu'il y a d'extraordinaire, écrivait Béthune à Pomponne, le 28 mars 1674, c'est qu'il désavoue un traité dont il exécute à la lettre tous les articles, les Français ayant reçu l'ordre de quitter ses États dès le 1er mars et les troupes de l'empereur ayant esté demandées avant ce temps-là, outre les grands magasins de fourrages qui sont faits dans les places dès le commencement de janvier[2]. »

A la date du 31 mars, un corps de 6 à 7,000 Lor-

1. Béthune au Roi, de Philippsbourg, ce 28 mars 1674. *Aff. étr. Passim*, f° 139.

2. Béthune à Pomponne, ce 28 mars 1674. *Aff. étr. Passim*, f° 142.

rains, cantonnés sur la Moselle, marchaient vers la Nahe, entre Kreutznach et Bingen. 3,000 chevaux et 3,000 fantassins allemands traversaient le Rhin à Baccarach. Ils devaient rallier les troupes de la Moselle qu'on disait devoir être commandées par Charles IV et son fils de Vaudémont, se joindre à celles de Caprara vers Worms et Spire, et de là essayer de pénétrer en Lorraine ou en Franche-Comté. L'intention évidente des Impériaux était de former un grand corps d'armée en toute hâte et avant l'arrivée de Turenne en Allemagne, afin de se rendre maîtres de Spire et de Worms et forcer Strasbourg à se déclarer en leur faveur. Cette ville, placée dans une position critique, avait rêvé d'être englobée dans la neutralité dont il avait été question au Congrès de Bade, en Argovie, pour les Cantons suisses. Maintenant, elle faisait la sourde oreille aux sollicitations de l'empereur. Ses forces militaires, prétendait-elle, étaient à peine suffisantes pour sa propre conservation. C'est inutilement que Léopold voulait l'astreindre à ses devoirs fédéraux et l'empêcher de fournir à l'armée française des vivres et des bateaux ou d'autres munitions, et que l'Électeur Palatin la sollicitait avec instance de prendre parti pour l'empereur, la ville de Strasbourg, dans ses réponses, invoquait, pour excuser la neutralité dans laquelle elle voulait se renfermer, les clauses du traité de Westphalie [1].

1. Par le traité du 14 janvier 1674, Léopold s'engageait à donner au Palatin 2,000 fantassins et 500 chevaux et à lui verser une somme de 50,000 écus (Lettre de M. de Pomponne à MM. Courtin et Barillon, ambassadeurs à Cologne, 20 février 1674. *Lettres des Feuquières*, t. 2, pp. 373-374).

Voir, lettre du sénat de Strasbourg à l'empereur, 24 avril 1674. — Lettre du sénat de Strasbourg à l'Électeur Palatin (*Documents his-*

Il était donc urgent que Turenne, quittant Paris, se mît en route pour l'Allemagne, ce qu'il fit dans les premiers jours d'avril, car il arriva à Toul le 3. Il fallait préserver Philippsbourg, Landau et l'Alsace et empêcher les Impériaux de se faire ouvrir les villes libres de la Décapole « qui, se croyant très maltraitées avec tous leurs peuples, se jetteraient dans leur parti et agiraient en désespérées[1] ». Il fallait empêcher les Impériaux de se porter au secours de la Franche-Comté dont Louis XIV avait projeté la conquête.

Les Impériaux, avant de prendre un grand parti, attendaient le régiment de Portia et les régiments du Cercle de Souabe. Les barques que le Palatin avait amassées à Oppenheim avaient remonté le Rhin jusqu'à Sandhofen, où l'infanterie de Souabe était arrivée. On disait qu'elle s'élevait à 1,500 ou 2,000 hommes. Les Impériaux et le Palatin levaient séparément des contributions dans les Évêchés de Worms et de Spire, selon ce qui avait été convenu entre eux, lors du traité du 14 janvier, et M. de Vaubrun, malgré les bonnes dispositions des habitants de ces Évêchés envers la France, les ménagea peu. C'est en vain que le Palatin voulut intimider les habitants de Spire et leur proposa, comme garnison, des troupes du Cercle de Souabe. Béthune, lors d'un second séjour dans cette ville, réussit à les confirmer dans leur désir de rester

---

toriques relatifs à l'histoire de France, etc., par Ant. de Kentzinger, t. II, pp. 168-172. Voir, Lettre de Léopold au sénat de Strasbourg, 31 mars 1674. — Lettre du sénat de Strasbourg à l'empereur, 28 avril 1674. *Passim*, pp. 174-176.

1. Persode au duc de Vitry, de Francfort, ce 31 mars 1674. *Aff. étr. Allemagne*. Supplément, t. 281, f° 251. — *Gazette de France*, Versailles, 13 avril 1674. Année 1674, p. 323.

neutres et de ne recevoir aucunes troupes dans leurs murs, nonobstant les ordres qu'ils pourraient recevoir de l'empereur. Ils promirent, en outre, de se mettre en état de défense et de lever, pour renforcer leur garnison ordinaire, 300 hommes parmi leurs concitoyens ou « gens connus ».

En apprenant que Louis XIV avait renoncé au démantèlement du château de Germersheim, Béthune s'en émut, car il était convaincu qu'en l'absence d'une armée de secours, cette ville ne pourrait résister au canon de l'ennemi. Un pan de muraille s'était détaché dans la nuit du 1er avril et avait détruit, dans sa chute, l'enveloppe du donjon. La destruction du château de Germersheim empêcherait les Impériaux de s'en servir pour inquiéter Philippsbourg.

Les vœux de Béthune furent exaucés. On avait commencé à démanteler le château de Germersheim dès le 29 mars, mais les mines n'avaient produit aucun effet et on fut obligé de recourir au pic pour percer le roc. La mission du marquis de Béthune devenait inutile et il n'espérait pouvoir renouer ses négociations interrompues avec le Palatin que grâce à l'intervention de la princesse Palatine, car Charles-Louis avait jeté à bas le masque et il affichait hautement sa haine contre la France, depuis que ses États abritaient une armée impériale de 5,000 hommes et qu'on l'avait vu prendre part au combat livré par Caprara à M. de Bauvezé. Maintenant, ses ministres, quoique hostiles à la France, désapprouvaient ce zèle intempestif, mais Caprara avait reçu l'ordre de Vienne de ne rien faire qu'avec le consentement du Palatin, ce qui démontrait amplement son entente absolue avec l'em-

pereur. Le prince Électoral, son fils, commandait un régiment formé de 500 cavaliers recrutés dans ses bailliages. Ses milices lui avaient fourni un corps d'infanterie réglé, mais à peine suffisant pour garder Mannheim, Heidelberg et Neustadt. C'est à Lambsheim que devaient se concentrer les troupes impériales, saxonnes et palatines. Le 4 avril, le quartier général de l'armée coalisée s'établit à Oppau, près de Frankenthal.

En dehors des masses énormes qui avaient traversé le Rhin et menaçaient nos frontières, des troupes de réserve se trouvaient cantonnées dans le Westerwald et le long de la Lahn, prêtes à s'ébranler au premier signal.

Le duc de Lorraine, qui, le jour du Vendredi saint avait quitté Francfort pour se rendre à Coblenz où l'attendait, pour conférer avec lui, le prince de Vaudémont, disant bien haut qu'il marchait au secours de la Lorraine et de la Franche-Comté, en apprenant l'arrivée de Turenne en Allemagne, se hâta de faire repasser le pont du Rhin, à Coblenz, aux troupes impériales, saxonnes et lorraines que l'empereur avait confiées à son fils plutôt qu'à lui-même. Le 1er avril, un de ses domestiques arriva à Francfort pour lui préparer un logement ainsi qu'à sa femme. Cependant les 6,000 cavaliers et les 4,000 fantassins qu'on lui avait confiés restèrent dans le Westerwald [1].

On prétendait qu'il avait l'intention de faire marcher ces 10,000 hommes vers Aschaffenbourg et la Souabe, et de là se jeter dans la Comté.

Turenne était arrivé à Nancy, y attendant son armée et

1. Persode a Vitry, 3 avril 1674. *Passim*, f° 261.

se préparait à pénétrer en Allemagne, après avoir prescrit au marquis de Rochefort de s'opposer aux tentatives du duc de Lorraine toujours à craindre malgré son âge avancé.

En ce moment, le marquis de Béthune demandait à cor et à cris à Louis XIV son rappel[1].

Turenne n'a fait que toucher barre à Nancy. Il a hâte, de concert avec le marquis de Rochefort, d'empêcher la marche en avant du duc de Lorraine, dont le fils naturel, le prince de Vaudémont, a réussi à se jeter en Franche-Comté (avril).

Charuel, intendant de l'armée française d'occupation en Lorraine, doit concentrer toutes les troupes disponibles entre Vaubecourt, Méry, Saint-Dié et Sarrebourg.

Turenne se trouve à Lunéville le 5 avril. De cette ville, il ordonne à Montclar, cantonné en Alsace, de rallier au plus vite le marquis de Rochefort, près de Saverne, pendant que Vaubrun occupe le Palatinat et cherche à arrêter le flot toujours croissant des Impériaux. Quant à lui, voulant avant tout protéger l'Alsace, le 6 avril, il se campe à Blâmont, prêt, suivant les circonstances, à se porter au secours du marquis de Rochefort, du côté de Saverne, ou à lui ordonner de se replier de son côté, vers Sainte-Marie ou Remiremont. Rochefort a avec lui 1,800 chevaux ou dragons.

Il est arrivé à Saverne et Montclar vient de lui amener 600 cavaliers. Turenne a 11,000 chevaux sous ses ordres directs.

---

1. Béthune à Pomponne, de Philippsbourg, le 1er avril 1674. *Passim*, f° 149.

Maintenant que les Impériaux et les Saxons ont franchi le Rhin, il faut que Turenne concentre ses forces et cherche à préserver l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté de toute invasion, car maintenant on ne peut plus compter sur l'aide du Palatin qui s'est allié ouvertement aux Impériaux et leur demande de lui livrer Worms et Spire. Mais il faut éviter de fatiguer les troupes françaises par des marches et des contre-marches, de crainte de les affaiblir et de les fatiguer sans nécessité.

Le 7 avril, Turenne se trouvait à Lixheim où vint le trouver le marquis de Rochefort. La veille, il avait eu une entrevue, à Saint-Jean-des-Choux, avec le marquis de Béthune qui avait reçu ses lettres de rappel, et reprenait le chemin de Paris en carrosse, car il avait été obligé, avant de quitter Philippsbourg, de se faire saigner aux deux bras, ayant reçu un coup assez violent à la tête. Son premier soin fut de mettre le maréchal au courant de ce qui se passait dans le Palatinat. Il le suivit à Sarrebourg, puis reprit le chemin de la France. Le 13, Turenne retourna à Saverne. Cette ville était la clef de l'Alsace, mais, comme place forte, ne valait rien.

On ne pouvait plus compter sur les Électeurs de Trèves et de Mayence qui venaient de conclure un traité d'alliance défensive avec l'empereur. Mais Philippsbourg nous restait et jusqu'alors les Impériaux n'osaient assiéger cette ville, dont la garnison rayonnait à dix lieues à la ronde pour réquisitionner et lever des contributions. Turenne donna l'ordre de réparer les fortifications de cette place importante: « Ce doit être la tête de l'Alsace, écrivait-il à Louvois, le 13 avril, et pour y avoir des magasins, pour

aller plus avant et pour y tenir ferme, quand on ne sera plus faible [1]. »

Entre temps, Charles IV demandait au Magistrat de Francfort l'autorisation de laisser passer son armée à travers la ville impériale. On le lui permit à condition qu'il n'y défilerait que deux compagnies à la fois et que ses troupes s'embarqueraient sur le Mein avant de gagner le Rhin. Renonçant à pénétrer en Lorraine par le chemin de la Moselle ou de la Nahe, il cherchait maintenant une autre voie pour entrer en Franche-Comté où le prince de Vaudémont l'avait devancé.

Il avait sous ses ordres 2,700 chevaux et 2,000 fantassins, disait-on, mais les forces dont il disposait véritablement ne s'élevaient pas à plus de 4,000 hommes.

Sa cavalerie devait traverser Francfort sur le pont du Mein qui sépare cette ville de Sachsenhausen et son infanterie devait passer par Rumpenheim sur un pont volant. L'armée lorraine devait rallier le Palatin et devait s'avancer vers la Franche-Comté, renforcée par un détachement de 4,000 Impériaux.

La Franche-Comté n'avait pas voulu acquiescer aux propositions de neutralité que les cantons suisses lui avaient faites avec le consentement de Louis XIV, représenté par M. de Saint-Romain. Les régiments de Schneidau et de Scherm-infanterie rallièrent l'armée lorraine qui devait s'avancer sur trois lignes, traverser la Tauber à

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, 13 avril 1674, du camp près de Saverne. *Mémoires et Lettres de M. de Turenne*, t. 2, p. 459 et suiv. — Béthune à Pomponne, de Strasbourg, 9 avril 1674. — Du même au même, 9 avril 1674, *Aff. étr. Palatin*, t. 13, f^os^ 181 et 183.

Rothenbourg, après être passée par Heidelberg et Heilbronn, et, de là, traverser la Souabe et le Wurtemberg, pour gagner Rheinfelden et tâcher d'entrer en Comté par la Suisse, Montbéliard ou l'Alsace. Charles IV devait suivre son armée (13 avril).

Malgré les efforts du nonce et des médiateurs, les plénipotentiaires, réunis à Cologne, quittèrent cette ville le 16 avril.

Les Lorrains s'acheminèrent vers Heilbronn en passant par Babenhausen. Ils avaient l'intention de se diriger droit vers les villes forestières, afin de pénétrer, comme nous l'avons dit plus haut, en Franche-Comté, ainsi que d'autres corps impériaux qui devaient se joindre à eux, tels que les contingents promis par les Cercles de Franconie. « On n'avait jamais vu, écrivait Persode au duc de Vitry, le 14 avril, de cavalerie plus mal montée et armée que celle des Lorrains, mais les hommes paraissent être de vieux soldats et forts zélés Lorrains. »

Le Palatin ne voulut pas consentir à ce que les Lorrains passassent à travers ses États.

Entre temps, Landau avait été évacué par nos troupes. Quant à Philippsbourg, son gouverneur continuait à se conduire « en brave homme » et sa garnison à terroriser le Bas-Palatinat.

Le comte de Montausier venait d'être nommé commandant en chef des forces réunies à Philippsbourg [1].

---

1. Persode au duc de Vitry, de Francfort, 10 et 14 avril 1674, f^os^ 283, 289 et 292. — Montausier (Charles de Saint-Maure, duc de), né en 1610 d'une ancienne famille de Touraine. Après s'être distingué pendant sa jeunesse sur les champs de bataille, il fut tour à tour gouverneur de la Saintonge et de la Normandie, et gouverneur du Dauphin

Turenne se trouvait encore près de Saverne, le 19 avril, prêt à marcher en avant, dès qu'il apprendrait la mise en mouvement des Impériaux. Il attendait des renforts, car il pouvait se faire que, lorsqu'il se rapprocherait de la Suisse, pour en barrer le passage à Charles IV, l'armée impériale et celle du Palatin se grossissent d'autres troupes.

Il lui fallait laisser, en arrière, un corps considérable, sous les ordres du marquis de Vaubrun, pour couvrir Haguenau, Saverne et la Lorraine, tandis qu'il remonterait les rives du Rhin jusqu'à Bâle.

Il savait que l'armée impériale attendait le départ de Louis XIV pour la Franche-Comté avant d'agir et de dessiner son mouvement.

A Turenne incombait une lourde tâche. Ne lui fallait-il pas surveiller à la fois les rives du Rhin entre Coblenz et Oppenheim, ainsi que les frontières de la Suisse et de la Comté, du côté de Rheinfelden ?

C'était assurément par le Jura suisse que Charles IV, se voyant barrer le passage de la Lorraine et de l'Alsace, allait tenter, après un long détour à travers la Souabe et le Wurtemberg, de se jeter en Franche-Comté.

Le 24 avril, Turenne est cantonné à Ensisheim, l'ancienne capitale des possessions autrichiennes en Alsace. Il se plaint amèrement à Louvois de ne disposer que de quelques corps d'infanterie pour se couvrir du côté d'Haguenau, qui n'est gardé que par le régiment de Champagne, et du côté de Saverne où est entré celui de Languedoc.

(1688). Il épousa Julie d'Angennes (1615) et abjura le calvinisme. Il mourut en 1690. C'est le Misanthrope de Molière. Il était lieutenant-général depuis 1644. Il s'était distingué au siège de Brisach (1638) et avait été fait prisonnier à Tuttlingen (1643).

M. de Ruvigny s'est posté avec la milice et le régiment de cavalerie-Alsace, près de la vallée de Delemont.

Pourquoi Louvois, qui doit se rendre compte de la nécessité où se trouve Turenne de défendre à la fois l'Alsace et la Lorraine et l'entrée de la Franche-Comté, lui ordonne-t-il d'envoyer au prince de Condé, en ce moment dans les Flandres où il n'y aura probablement que des sièges à soutenir, la gendarmerie et le régiment de Tilladet?

Turenne ne peut dégarnir la Basse-Alsace et cependant il lui faut marcher au plus vite vers le Jura suisse, s'il veut empêcher Charles IV de pénétrer en Franche-Comté que le maréchal de Navailles a reçu l'ordre de Louis XIV d'envahir et de conquérir. L'entrée en campagne du maréchal n'avait été qu'une marche triomphale. Il s'était emparé tour à tour de Gray (28 février), de Marnay et de Vesoul (5 et 6 mars) et avait reçu la soumission de tout le bailliage d'aval. Besançon était menacée. Le gouverneur des Pays-Bas espagnols, d'accord avec Charles IV, confia la défense de cette ville au prince de Vaudémont qui, après avoir tenté vainement de délivrer Poligny et Arbois, y remplaça le vieil et incapable Alveyda qu'y avait envoyé précédemment la cour d'Espagne. Le prince de Vaudémont dirigeait les reconnaissances en personne et réveillait le courage des Bisontins qui s'empressèrent de le seconder dans ses tentatives de résistance. C'était le duc d'Enghien, fils du prince de Condé, qui avait pris la direction du siège de Besançon avant l'arrivée de Louis XIV au camp français.

Charles IV, à la tête de 8,000 cavaliers, avait atteint Fribourg-en-Brisgau où il attendait des renforts. Après

son départ de Francfort il avait fait un long détour et avait passé, avant de se porter dans le marquisat de Bade, à Hall et à Ulm. Il avait l'intention de se diriger vers le canton de Bâle [1].

Le duc de Lorraine a été retardé dans sa marche par la mauvaise volonté du duc de Wurtemberg qui lui a défendu de fouler ses États. Il a donc été obligé de longer la Souabe avant de se jeter dans le Brisgau. Aussi, le 1er mai, se trouve-t-il encore bien éloigné des villes forestières.

Turenne, à cette date, ignorait encore si l'armée impériale, cantonnée dans le Bas-Palatinat, essayerait de passer la Moselle ou, remontant vers le Nord, se dirigerait vers la Meuse, pour se porter au secours des Flandres. Il se dirigea droit vers Mulhouse, pendant que le comte de Roye se rapprochait de Rheinfelden et n'en était plus qu'à quatre lieues.

Le comte de Souches, accompagné de son fils, avait quitté la Bohême, le 22 avril, avait traversé Bayreuth et s'était dirigé vers Heilbronn, en suivant les rives du Neckar, pour de là se porter vers Mannheim où le Palatin avait jeté un pont de bateaux. Du Palatinat il devait conduire ses troupes dans le Brisgau et les villes forestières, afin d'appuyer le duc de Lorraine et tâcher, comme lui, d'entrer par force en Comté et y faire lever le siège de Besançon dont le duc d'Enghien avait fait sommer la garnison de se rendre, le 28 avril dernier. Vaudémont avait refusé de capituler, car il comptait sur les secours que lui avait promis son père dont Alveyda lui annonçait l'arrivée prochaine à la tête de 10,000 hommes.

---

1. *Gazette de France*. 1674. Strasbourg, 19 avril 1674.

De mauvaises nouvelles étaient arrivées au camp français. On venait d'y apprendre la défection de l'archevêque de Cologne et celle de l'évêque de Munster, ainsi que celle des deux ducs de Brunswick-Lunebourg.

Le 7 mai, le comte de Souches entra à Wurtzbourg précédant de quelques jours les troupes dont il avait le commandement. Elles se montaient à 24,000 hommes. Avec celles de Caprara et les contingents Saxons qui se montaient à 8,000 hommes, celles de l'Empire, des Cercles et des États qui comptaient 25,000 hommes, en y comprenant encore 6,000 cravates, les troupes de l'Empire présentaient un effectif de 60,000 hommes, prétendaient leurs généraux. Mais il fallait en rabattre la moitié.

Avec ces forces ils avaient la prétention de bloquer Philippsbourg et de marcher droit à M. de Turenne pour le combattre et ensuite faire lever le siège de Besançon. Heureusement pour eux Spire et Worms venaient d'ouvrir leurs portes à 300 à 400 Impériaux, qui y tinrent garnison.

Offenbourg et Stollhofen étaient également occupées par l'ennemi qui voulait construire un fort à Germersheim pour empêcher la descente de nos bateaux venant de Brisach et de Strasbourg et destinés à ravitailler Philippsbourg. Le rendez-vous général des armées impériales avait été fixé pour le 18 mai à Ladenbourg [1].

Turenne, averti de la présence de Charles IV à Fribourg-

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, au camp de Mulhausen, 4 mai 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 477 et suiv. — Persode au duc de Vitry, de Francfort, 10 et 14 avril 1674. — Persode à..., de Francfort, 14 avril 1674. *Aff. étr. Allemagne*, t. 281, f^os^ 283, 289, 292. — Persode au duc de Vitry, le 8 mai 1674, *Passim*, f° 319.

en-Brisgau, accentua sa marche en avant et se rapprocha de Bâle. Les Suisses promettaient à Louis XIV de n'accorder aucun passage au duc de Lorraine.

Le 10 mai, ce prince, qui avait déjà ses éclaireurs à Waldshut, pendant que Turenne établissait son quartier général à Hésingen, près de Bâle, écrivit, de Donaueschingen, où il s'était cantonné avec ses troupes, aux plénipotentiaires et conseillers des Treize-Cantons la lettre suivante :

« Messieurs, je vous suis bien obligé de la bonne amitié que vous me témoignez par vos lettres du 8 que j'ai reçues aujourd'hui par le sieur capitaine Jean Conrad Wepfer, votre envoyé, où j'ai vu aussi le désir que vous avez que mes troupes ne vous fassent aucune inquiétude. J'ai trop de soin de conserver nos anciennes alliances et d'entretenir un bon voisinage en tout ce qui peut estre de vostre satisfaction pour permettre qu'il soit fait aucun tort à vos sujets et aucun désordre dans tous ce qui vous appartient. J'en ai fait faire la défense ci-jointe, à la tête de mes troupes, pour vous donner des marques de mon inclinaison à vous obliger en tout ce qui dépendra de moi. Je vous prie d'en être bien persuadés, ainsi que le dit sieur Wepfer vous le dira plus particulièrement, et que je suis, messieurs, votre très affectionné voisin à vous servir. Ch. Lorraine, Donachim (*sic*), le 10 mai 1674 [1]. »

---

1. Lettres de Charles IV à MM. les plénipotentiaires et conseillers des treize cantons suisses assemblés à Baden, à Donachim (*sic*), le 10 may 1672. — Cette lettre est accompagnée d'un ordre donné par le duc à ses troupes de ménager le territoire de la Confédération. (Archives de Schaffouse.)

Les Suisses, dans leur diète de Baden, résolurent de n'accorder le passage à aucunes troupes et donnèrent l'ordre à leurs milices de garder les endroits menacés.

A la date du 15 mai, Charles IV était encore derrière les villes forestières. Le bruit commençait à courir qu'il voulait retourner dans le Palatinat, en apprenant la présence de Turenne sous Bâle et l'échec des Impériaux sous Philippsbourg [1].

Le 14 mai, la garnison de Besançon, découragée par les attaques continuelles de l'armée française et un bombardement terrible, jeta ses armes. Seuls les habitants armés ne voulaient pas se rendre.

Le prince de Vaudémont, consulté sur ce qu'il avait à faire, répondit « qu'il était plus que satisfait du zèle et des grands devoirs déployés par le Magistrat et les citoyens de Besançon, mais que les circonstances l'empêchaient lui-même de donner aucun conseil, qu'il offrait toutefois de se mettre à la tête de ce qu'il avait de noblesse et de gendarmerie pour soutenir un assaut, et il jurait de sa personne ».

Charles IV se trouvait à la tête de 9 régiments, tant cavalerie que dragons, sans y comprendre les gardes et les chevau-légers. Allamont avait sous lui le commandement suprême, et ses colonels étaient Berrière, Dupuy,

1. « M. de Lorraine est derrière les villes forestières. Le bruit commence à courir qu'il s'en veut retourner dans le Palatinat ; cela est très incertain ; j'en ai tous les jours des nouvelles ; il peut, si je n'étais ici, être en huit heures devant Rheinfeld dans l'entrée de la vallée de Delmont (*sic*) d'où on ne peut l'empêcher d'aller en Comté, et les Suisses ne gardent pas cela. » (Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, 15 mai 1694, à Hessingen, près Bâle. *Mémoires et Lettres de M. de Turenne*, t. 2, p. 495 et suiv.)

de Housse, Mercy, Thouvenin, le Rhingrave, Ruchemferd, Welden et Silbach, colonel de dragons. Ses chevau-légers étaient commandés par d'Allamont et Duhamel et les gardes par Chausse. A ces 6,000 cavaliers l'empereur avait offert de joindre 1,200 hommes de Strein et 800 chevaux de Gondola. Toutes les troupes espagnoles qui défendaient la Franche-Comté devaient recevoir les ordres de Charles IV, aussitôt qu'il serait entré sur son territoire et les Hollandais avaient fait entendre qu'ils donneraient de l'argent pour subvenir aux dépenses nécessitées par la levée de l'armée lorraine[1].

La plus grande partie des princes Électeurs, des États, des Cercles et des villes impériales fournissaient des renforts à l'armée impériale « avec autant de chaleur et de joie comme si elles allaient combattre des musulmans[2] ».

La ville de Francfort, elle-même, se préparait à donner à l'armée impériale 300 hommes d'infanterie, formant deux compagnies, ainsi qu'une compagnie de cavalerie de 50 maîtres, qui devaient se mettre en marche pour Ladenbourg, le 20 mai. Une partie des troupes auxiliaires de l'armée impériale bloquerait Philippsbourg et l'autre partie s'avancerait vers le Haut et le Bas-Rhin pour renforcer le gros de l'armée. Le prince de Bade et le marquis de Bayreuth, ainsi que les autres officiers généraux qui devaient être pourvus d'un commandement, se préparaient à faire avancer leurs troupes vers le lieu de rendez-vous qui leur avait été assigné (12 mai).

Il ne semblait pas que les troupes impériales, de réserve,

---

1. D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2e édit. t. 3, col. 709.
2. Persode au duc de Vitry, 12 mai 1674. *Aff. étr.* f° 321.

qui devaient se rassembler à Egra, et qui se montaient à 30,000 hommes, fissent mine de se mettre en marche, malgré le bruit qui avait couru qu'elles avaient reçu l'ordre de se hâter. Quant à Caprara, qui avait passé le Rhin à Mannheim, il était encore campé entre Wiesloch et le Neckar. Vaubrun, cantonné à Haguenau, le 14 mai, avait fait partir un convoi de bateaux pour Philippsbourg. Ce convoi, qui arriva à destination, était composé de 15 grands bateaux et de 10 moins grands, chargés de munitions de toute sorte. Il eut à repousser quelques attaques, en passant près des îles qui émergent du Rhin.

Le maréchal de Bellefonds avait retiré toutes les garnisons françaises des places qu'elles occupaient en Hollande, à la réserve de Maestricht et Grave. De toutes ces troupes, en excellent état, il avait composé un beau corps d'armée.

Les troupes impériales et saxonnes, qui étaient restées sur la Lahn et dans le Westerwald, s'acheminèrent vers Bonn, en apprenant la marche de Bellefonds vers Neuss et la présence de Condé aux environs de Tournay.

Le comte de Lippe, notre allié, venait de se rendre maître de la ville d'Erkelenz, dans le duché de Juliers, défendue par plus de 800 hommes, y avait fait plus de 600 prisonniers de guerre, entre autres le prince de Croy, et s'y était emparé d'un grand nombre de chevaux, d'une provision considérable de graines et d'autres munitions qu'il avait distribuées à ses troupes. On avait l'intention de démanteler cette petite place dont la garnison avait ravagé le pays de Liège et menaçait Maestricht.

Les pluies continuelles tombées dans la première quinzaine d'avril avaient empêché d'agir le maréchal de Bel-

lefonds campé près de cette ville. Les Impériaux, cantonnés en Westphalie, profitèrent de cette inaction.

Après un conseil de guerre tenu à Bruxelles, où assistaient le comte de Monterey, Caprara, arrivé en poste du Bas-Palatinat et un député des États-Généraux, il avait été ordonné aux généraux impériaux de tenter le passage du Rhin à Bonn, malgré les insistances du Palatin qui demandait qu'on attaquât Philippsbourg, et celles de Charles IV, qui sollicitait des renforts pour exécuter le projet hardi qu'il avait conçu d'entrer en Franche-Comté par la Suisse ou le comté de Montbéliard, malgré la présence de Turenne aux portes de Bâle. Les Impériaux traversèrent le Rhin à Bonn le 16 avril, sur le pont de cette ville et sur des ponts volants.

Le rendez-vous des troupes impériales qui avaient passé le Rhin était Linnich, dans le duché de Juliers.

Au sud, les troupes de Bohême, des Cercles et des États de l'Empire marchaient en toute hâte vers le Brisgau et les villes forestières pour y rallier Charles IV.

Maintenant, les généraux impériaux, tenus en respect par le marquis de Vaubrun, ne parlaient plus d'assiéger Philippsbourg, mais semblaient vouloir porter tous leurs efforts du côté de la Moselle et songeaient à assiéger Metz ou Verdun, afin de forcer Louis XIV à abandonner le siège de Besançon[1].

Turenne, vu son éloignement, n'avait pu s'opposer au passage du Rhin effectué par les Impériaux à Bonn. Il lui fallait cependant protéger la Lorraine contre toute

1. Persode à... de Francfort, le 12 mai 1674. *Passim*, f° 1674. — Persode à... de Francfort, le 19 mai 1674. *Passim*, f° 331.

invasion, tout en continuant à faire bonne garde du côté du Jura suisse et empêcher Charles IV d'exécuter la trouée qu'il méditait. Il envoya, en conséquence quelques régiments à Trèves, tout en laissant à Montclar, qui se trouvait dans le Hundsrück, la faculté de se porter entre Sambre-et-Meuse, si les Impériaux, qui avaient passé le Rhin à Bonn et s'étaient dirigés vers Linnich, menaçaient Maestricht ou Namur; mais, au cas où, redescendant vers le Sud, ils se porteraient vers Trèves, il lui était enjoint de se diriger vers la Sarre où Condé se hâterait de le rejoindre aussitôt qu'il aurait appris la prise de Besançon. Quant à Vaubrun, il devait se maintenir en état de défense entre Haguenau et Saverne, avoir l'œil sur Philippsbourg et tendre à la fois la main à Montclar et à Turenne, qui attendait avec impatience le moment où il pourrait quitter son poste d'observation et se porter avec toutes ses forces à la défense de la Lorraine (19 mai)[1].

L'Empereur avait destiné le comte de Souches[2] à remplacer Bournonville dans le commandement du corps d'armée destiné à opérer dans les Flandres, après avoir été destiné à appuyer Charles IV dans ses tentatives d'invasion de la Franche-Comté. Il arriva le 21 mai, dans le Spessart, après avoir passé par Wurtzbourg, et se logea

---

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, auprès de Bâle, 19 mai 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 481. — Persode à... de Francfort, 19 mai 1674. *Passim*, f° 331.

2. Louis Rattuit, comte de Souches, d'une famille originaire de la Rochelle, servit d'abord en Suède, puis en Allemagne. Sa défense de Brin, contre les Suedois, en 1645, commença sa réputation. Nommé maréchal de camp général, il eut, en 1664, la conduite d'une armée contre les Turcs. Il mourut en 1682, conseiller au conseil de guerre de l'Empire et charge du commandement des frontières d'Esclavonie.

à Pezelbach avec une escorte de 400 cavaliers. Le gros de sa cavalerie avait passé le Mein à Leinfeld.

Il faut croire que ce général, d'origine française, inspirait peu de confiance aux Allemands, car les contingents fournis à l'Empereur par les États et les princes de l'Empire, sauf ceux fournis par la Saxe et le Cercle de Franconie, ne voulurent ni lui obéir ni le suivre. C'est ce qui le fit renoncer au siège de Philippsbourg, avant de rejoindre, entre Rhin et Meuse, l'armée destinée à soutenir l'armée hispano-hollandaise [1].

Les Suisses, ayant refusé à Charles IV tout passage à travers leurs cantons et ce prince ne pouvant, d'un autre côté, traverser le Rhin et pénétrer dans le comté de Montbéliard, il se résigna à contre-cœur, tout en évitant les atteintes de Turenne, à gagner au plus vite le marquisat de Bade et s'arrêta à Haslach, près d'Offenbourg.

Le jeudi, 14 mai, était arrivé à Strasbourg le major-général Schulz, gouverneur de Fribourg-en-Brisgau. Il était envoyé par l'empereur. Le carrosse de la ville alla le chercher au delà du pont du Rhin.

Voici ce qu'il était chargé de demander au Magistrat de Strasbourg : 1° le passage et le retour pour l'armée impériale cantonnée dans la banlieue par le pont du Rhin, bien qu'il ne fût pas rétabli et qu'il eût fallu le reconstruire ; 2° l'occupation des forts de Kehl par les troupes de l'Empereur. Or, en ce moment, Strasbourg était entouré de toutes parts par des armées françaises. Aussi le Magistrat de Strasbourg fit-il à l'envoyé impérial la

1. Persode à Vitry de Francfort, 22 mai 1674. *Aff. étr. Allemagne*, p. 281, f° 337.

réponse suivante : « En la présente occurence et vu notre neutralité, qui a été antérieurement approuvée par sa Majesté elle-même, il n'est guère possible que nous accueillions ces demandes, ni même que nous puissions prendre une prompte résolution en cette matière. La ville de Strasbourg s'est toujours montrée fidèle à Sa Majesté impériale et ne songe point à changer d'attitude dans l'avenir. » Cette réponse fut également communiquée à messieurs les Échevins et approuvée par eux.

Le major-général Schulz, après avoir échoué dans sa mission, quitta Strasbourg. L'armée lorraine était campée non loin de là, ainsi qu'une partie des troupes impériales. Elles s'étaient cantonnées à Willstätt, à Oberkirch et aux environs. Aussi le Magistrat de Strasbourg prit-il ses précautions. On plaça 100 hommes de garnison supplémentaires à Kehl, outre la compagnie qui y était stationnée d'ordinaire. On débarrassa les retranchements des herbes qui s'y trouvaient, de façon à pouvoir résister à une attaque. Beaucoup de soldats impériaux et lorrains entraient à Strasbourg. C'était des hommes bien équipés. Ils avaient surpris les Français à Oberhausbergen, en avaient tué quelques-uns et avaient enlevé 8 chevaux qu'ils avaient conduits à travers la ville, mais ils furent contraints de mettre fin à leur promenade triomphale par l'officier qui commandait le poste des Bouchers.

Du reste, l'entrée de Strasbourg restait libre aux belligérants, qu'ils fussent Impériaux ou Français et chaque parti s'y approvisionnait [1].

1. Cf. Le peintre Jean-Jacques Walter et sa chronique strasbourgeoise. *Annales de l'Est*, t. 10, pp. 593-594.

Ce ne fut que le 25 mai que Turenne apprit la reddition de la citadelle de Besançon qui eut lieu quelques jours après celle de la ville elle-même (15-23 mai).

Les Français y avaient fait prisonniers 3,000 soldats, dont 400 Suisses. Ils furent conduits, ainsi que leurs officiers à Dijon. Louis XIV fit grâce aux bourgeois et renvoya les gentilshommes dans leurs châteaux, après leur avoir fait promettre par serment de ne plus porter les armes contre la France, et renouvela les privilèges qu'il leur avait accordés en 1668. Dans Besançon, outre la garnison, s'étaient renfermés plus de 4,000 hommes, appartenant aux milices, à la noblesse et à la bourgeoisie.

Deux batteries avaient foudroyé la citadelle, la prenant en travers. La garnison n'avait pu se défendre qu'en descendant dans les fossés. Le gouverneur s'était retiré avec sa femme et sa suite dans une casemate, après avoir été blessé à la cuisse et lorsque sa femme eut reçu une blessure à la joue [1].

Pellisson prétend que la citadelle de Besançon se défendit mal et que le canon français ne tua pas tant de monde qu'on l'avait publié. Il assure qu'on lui affirma qu'il n'y eut pas plus de 25 morts. Mais il ajoute qu'au moment de la capitulation on travaillait à une batterie qui aurait été des plus meurtrières. Elle n'avait pas encore tiré lorsqu'on battit la chamade.

Le prince de Vaudémont, à en croire Pellisson, n'y avait pas fait merveilles [2]. Il fut reçu par Louis XIV avec courtoisie.

---

1. Persode au duc de Vitry, de Francfort, le 29 mai 1674. *Passim*, f° 339.

2. Pelisson. *Lettres historiques*, XCV, à Fontainebleau, ce 28 juin

Le roi, sachant que tous les chevaux avaient été tués à Besançon, lui envoya un de ses carrosses et il l'invita à dîner. Ensuite il lui permit de se rendre où il lui plairait et même de prendre le chemin de Paris, afin d'y voir son beau-père, le duc d'Elbeuf, et s'y divertir aussi longtemps qu'il le voudrait. Le prince de Vaudémont assista, à Paris, à un opéra en musique, puis alla rejoindre en Flandre l'armée espagnole commandée par le comte de Monterey[1].

La duchesse de Lorraine vint à Strasbourg le 25 mai, et retourna au camp lorrain le soir même, reconduite par le syndic.

Trois jours après, ce fut le tour de Charles IV de faire son entrée dans la ville impériale, escorté de 30 cavaliers. Il se logea chez M. Jacques Zelles. Selon son habitude, il était assez mal vêtu[2]. Le duc de Lorraine fut reçu et complimenté au nom de la ville et on lui offrit les cadeaux habituellement présentés aux princes. Après trois heures du soir, il parcourut les rues de Strasbourg à cheval et se montra fort affable envers les bourgeois. Puis il repartit, après qu'on eut tiré une triple salve d'artillerie et de mousqueterie, escorté par un bel escadron de cavalerie. Les membres délégués par le Magistrat l'accompagnèrent au delà du Péage et on fit conduire à son quar-

---

1674. T. 2, p. 122 : « Les retranchements de Reclus et de l'Église furent mal gardés et très bien attaqués : si les ennemis se fussent avisés de faire des mines sous l'église où étaient leurs magasins, ils auraient fait périr une partie de nos troupes, et le roy eut été en grand péril dans son camp même. » (*Passim*, p. 223.)

1. Mémoires du marquis de Beauvau, p. 375.

2. Cf. Le peintre Jean-Jacques Walter et sa chronique strasbourgeoise. *Annales de l'Est*, t. 91, 1895, p. 597.

tier général les cadeaux qu'on lui avait faits, ce qui ne plut guère aux Français. Caprara, avec ses 4,000 cavaliers, avait quitté Mannheim.

Charles IV, après avoir quitté les confins de la Suisse, lui avait donné rendez-vous à Oberkirch, ainsi qu'à d'autres généraux de l'Empire. Il espérait encore fléchir le Magistrat de Strasbourg et l'amener par persuasion à reconstruire le pont du Rhin afin de leur permettre d'envahir l'Alsace.

Le 28 mai, le jour de l'Ascension, les membres délégués par le Magistrat allèrent lui rendre visite à son quartier général où on lui offrit des cadeaux princiers. Ils revinrent à Strasbourg, le vendredi, 29 courant. On évaluait les troupes impériales campées sur la rive droite du Rhin à 12,000 hommes. Elles auraient bien voulu franchir le Rhin, mais elles n'étaient pas assez nombreuses pour pouvoir soutenir le choc des forces françaises. C'est pourquoi elles attendirent d'autres corps de troupes qui s'étaient mises en marche pour les rejoindre[1].

Entre temps, l'Empereur venait d'expulser tous les Français des pays héréditaires et leur interdire tout commerce et toute industrie. Cette mesure violente occasionna de grandes pertes pour les négociants français établis en Allemagne. Aucun Français ne put dès lors recouvrer les créances qu'il pouvait avoir sur les places allemandes.

Nos agents en Allemagne n'étaient pas à l'abri des rigueurs impériales.

---

1. Cf. *Passim. Annales de l'Est.* t. 10, 1896. p. 89.

Un sieur Isaac Mansa, que Persode de Maizery, représentant de la France à Francfort, avait envoyé à Prague faire quelques recouvrements au nom de ses enfants qui continuaient « son petit commerce », fut incarcéré « comme criminel ». On l'accusait d'être un espion au service de Persode.

Le Palatin, aussi impitoyable que l'Empereur, faisait arrêter à Heidelberg des chariots que l'on conduisait de cette ville à Strasbourg. Il les fit décharger, sous prétexte qu'ils contenaient de l'argent destiné aux Français « ses ennemis ». Plusieurs marchands de Francfort allèrent trouver le Palatin et le supplièrent de leur rendre leurs marchandises, ce qu'il leur promit. Mais il fit monter au château trois tonneaux, contenant de l'argent, qui appartenaient à M. Caux, de Strasbourg, et à M. Oxhs, de Francfort, propriétaire de la maison où Charles IV avait séjourné naguère avec sa femme et toute sa suite.

M. Oxhs en référa au Magistrat de sa ville natale. Celui-ci n'osa intervenir ni protester contre cet acte déloyal [1].

De grands passages de troupes avaient lieu journellement à Francfort.

Un jour, c'était le régiment de Daun, composé de près de 1,200 hommes, qui descendait le Mein sur 13 bateaux et se dirigeait vers le Rhin, afin de gagner Coblenz (2 juin). Le lendemain, deux autres bateaux amenèrent des troupes destinées à renforcer l'armée du comte de Bournonville. On attendait encore le régiment de Leslé

1. Persode au duc de Vitry, de Francfort, ce 2 juin 1674. *Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 342.

et les recrues du régiment de Kuelmansfik. Aux forces dont pouvait disposer le duc de Bournonville devaient s'adjoindre celles de l'évêque de Munster, qui de notre allié était devenu celui de l'Empereur et avait rendu toutes ses places aux Hollandais, après avoir expulsé de ses États M. Rousseau, représentant de Louis XIV à sa cour (22 avril). Bournonville croyait aussi compter sur les troupes de l'archevêque de Cologne, mais ce prélat, quoique ayant rompu son traité d'alliance avec la France, malgré l'arrestation par les sbires impériaux de son premier ministre, le prince Guillaume de Furstemberg (14 février), laissa à Louis XIV les soldats qu'il lui avait fournis, imitant en cela le roi d'Angleterre.

On affirmait, à Francfort, que les Impériaux avaient formé le projet d'assiéger Metz ou Trèves, pendant que les Espagnols et les Hollandais assiégeraient Dunkerque[1].

Que se passait-il en ce moment dans les Flandres? Les Impériaux avaient espéré intercepter l'arrière-garde des garnisons de Hollande que le maréchal de Bellefonds ramenait à Maestricht, mais Condé, quoique tourmenté cruellement par la goutte, accourut du Hainaut sur la Meuse avec 1,200 ou 1,500 hommes et rejeta l'ennemi sur Limbourg.

Les Français s'emparèrent de Dalhem, de Navagne et du château d'Argenteau, petites places occupées par les alliés, entre Maestricht et Liège (19 et 23 mai).

Bellefonds, après avoir laissé une garnison à Navagne et à Argenteau, repassa la Meuse, et Condé se campa à Fraisen, sur le Jerse, à deux lieues de Liège.

1. Du même au même, de Francfort, le 2 juin 1674. — Du même au même, de Francfort, le 5 juin 1674 *Passim*, f° 344 et 345.

Malgré les agissements de Lisola, cette ville n'ouvrit pas ses portes aux Impériaux. Ceux-ci avaient rebroussé chemin, conduits par Sporck et Bournonville, après avoir subi un grave échec : 400 cuirassiers de Sporck s'étaient avancés imprudemment pour reconnaître le camp du maréchal de Bellefonds. Ces hommes intrépides se croyaient invulnérables. Ils laissèrent 30 à 40 des leurs sur le carreau et on leur fit plus de 60 prisonniers.

Condé réunit son armée à celle du maréchal de Bellefonds et les fit marcher vers Waremme, laissant l'ennemi en doute s'il allait se diriger vers Léau, Tirlemont, Louvain ou Bruxelles [1].

Les Français faisaient bonne garde du côté de Philippsbourg dont la garnison faisait chaque jour des prisonniers. Le 23 mai, M. de La Villedieu, avec un parti tiré de sa garnison, alla attaquer 200 cuirassiers et 100 dragons palatins qui s'étaient barricadés dans l'abbaye de Herd « que les Allemands appellent Wœrth ». En deux heures de temps les Français s'en rendirent maîtres, après avoir tué plus de 50 soldats du Palatin dans une des cours du cloître, entre autres un colonel, deux capitaines et plus de 12 autres officiers. Parmi les défenseurs du château quelques-uns s'échappèrent par une brèche du mur du jardin. D'autres se barricadèrent dans des cellules de l'abbaye. On y mit le feu et ils furent obligés de se rendre. Au nombre de ces vaillants se trouvaient plusieurs officiers, deux lieutenants, un cornette et deux quartiers-maîtres. 50 cavaliers et cinquante chevaux

1. Du même au même, de Francfort ce 29 mai 1674. *Passim*. f° 338. Ce fut le 29 mai, que Condé s'établit de nouveau dans son camp de Thiméon, près de Charleroi.

furent la proie des vainqueurs. La nuit mit fin à ce combat sanglant[1].

Après avoir fait la conquête de la Franche-Comté, il aurait été encore possible à Louis XIV d'ordonner à Turenne de rester sur la défensive ou de porter toutes ses forces du côté des Flandres, car, devant l'absence de toute invasion en Allemagne de l'armée française, la diète de Ratisbonne aurait, peut-être, hésité à déclarer la guerre à la France, ce qu'elle fit, le 28 mai, après l'expulsion de Robert de Gravel, notre représentant auprès de cette diète, expulsion qui suivit celle du commandeur de Grémonville de Vienne : « Si Sa Majesté, après la prise de la Comté de Bourgogne, tourne avec ses armées sur les Espagnols, écrivait de Francfort, le 22 mai 1674, Persode de Maizery, menacé, lui aussi, d'être expulsé de cette ville, au lieu de venir attaquer l'Empire, toute espérance sera perdue de mettre tout l'Empire sur le harnois contre la France, voyant que les armées de Sa Majesté ne les a pas encore maltraités qu'au sujet des secours des Hollandais, l'affaire du Palatin étant particulière et se pouvant exécuter contre un prince qui rompt les traités de Westphalie, livrant les places à l'Empereur, et je crois que ce malheureux prince n'est pas au premier repentir d'avoir commencé une guerre qui sera la ruine de ses États, s'il ne vient bientôt à resipiscence[2]. »

Turenne, délivré de la crainte qu'il avait éprouvée de voir le duc de Lorraine échapper à son étreinte, quitta

1. *Passim.*

2. Persode au duc de Vitry, de Francfort, 22 mai 1674. *Aff. etr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 337.

Hésingen, le 27 mai, après avoir ordonné au marquis de Vaubrun d'escorter le long du Rhin un convoi destiné à ravitailler Philippsbourg et de s'acheminer ensuite vers Saverne et Haguenau, afin de protéger l'Alsace.

C'est en vain que l'armée impériale s'était avancée, le long de la Ruhr, du côté de Munstereifel, pour sauver cette ville.

Quittant l'Eifel, elle se dirigea vers Trèves. Mais cette ville se trouvait protégée par les troupes que Turenne avait massées de ce côté, et le prince de Condé devait envoyer trois bataillons à Verdun pour que les Impériaux ne pussent le surprendre. En se postant entre Saverne et Haguenau, Turenne, selon les ordres de Louvois, se trouverait prêt à arriver à Metz et à Toul aussitôt qu'eux, gardant la faculté de retourner vers Haguenau, s'ils marchaient vers le Rhin. Mais cela n'était pas à craindre pour le moment, car ils avaient promis aux Espagnols de se tenir toujours prêts à se porter à leur secours, et cela au moindre appel.

Le duc de Vitry, ambassadeur de France à Munich, avait averti Louis XIV que le comte de Souches n'avait avec lui que 150 chevaux et que l'Empereur avait résolu de n'envoyer, cette année, aucunes troupes des pays héréditaires rejoindre l'armée impériale qui devait agir sur le Rhin. La révolte des Hongrois aurait été la cause de cette abstention. Dans le pays de Juliers, les Impériaux ne comptaient que de 9 à 10,000 chevaux, beaucoup moins que ceux de l'an passé, vu les mauvaises recrues qu'ils avaient faites, et 8,000 hommes de pied de méchante qualité.

Turenne avait cependant envoyé au prince de Condé,

campé entre Binche et Charleroi, M. de Montclar avec la gendarmerie et quelque cavalerie [1].

Turenne arriva à Haguenau le 30 mai. Le marquis de Vaubrun l'avait quitté la veille avec un parti de cavalerie et d'infanterie, pour s'approcher de Neubourg, village appartenant au Palatin et situé dans une île du Rhin. Des *chenapans* s'y étaient rassemblés en grand nombre et s'y étaient retranchés pour s'opposer au passage du convoi que Turenne avait donné l'ordre à Vaubrun de faire descendre par le Rhin vers Philippsbourg. Outre les bateaux qui étaient destinés à l'escorte ordinaire, il y en avait qui portaient de l'infanterie. Les *chenapans* avaient reçu l'ordre des Impériaux de l'attaquer, mais Vaubrun les prévint et débarqua avant eux avec l'infanterie dans l'île de Neubourg. Il eut à essuyer la mousqueterie de 40 paysans abrités derrière des redoutes. Le reste eut le temps de se sauver dans des barques. Pendant que les pionniers français travaillaient à se faire un passage avec quelque difficulté, l'infanterie qui escortait le convoi arriva. Vaubrun en fit entrer un détachement dans l'île la plus proche de Neubourg. C'était la plus grande. Là, les paysans avaient construit un parapet sur les rives du Rhin. On les chassa encore de cette île et on la pilla. Mais la plus grande partie des *chenapans* qui en sortirent se réfugia dans une grande île de l'autre côté du Rhin. Ils ouvrirent un grand feu de mousqueterie sur le convoi français protégé par 400 hommes qui ripos-

1. Le marquis de Louvois au vicomte de Turenne, au camp devant Dôle, le 26 mai 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 498-500. — Dôle capitula le 6 juin 1674.

tèrent vivement à cette attaque. 8 ou 10 hommes furent tués ou blessés dans les bateaux montés par les soldats français, parmi lesquels on compta Voucamourt, lieutenant de la Mestre-de-Camp de la Ferté, et un capitaine, nommé Villefans, qui fut grièvement blessé.

Le convoi français arriva à Philippsbourg, chargé de farines, blés, avoines, outils et quelques fournitures pour le camp.

Le marquis de Vaubrun fit brûler les 40 maisons qui composaient le village de Neubourg et emmena plus de 200 vaches et beaucoup de chevaux et un grand nombre de bétail. Il ne revint à Haguenau que le lendemain où il trouva M. de Turenne qui avait quitté les environs de Bâle deux jours auparavant, avec toutes ses troupes, qu'il campa entre Saverne, Molsheim et Haguenau. Il retourna, le lendemain, à Hochfelden, sur la Zorn, où il établit son quartier général. Le 3 juin, le maréchal apprit que Caprara, avec 4,000 chevaux, avait quitté Heidelberg et allait se joindre au duc de Lorraine du côté d'Oberkirch, où tous les généraux confédérés devaient se rencontrer [1].

En se rendant à Haguenau, Turenne se rendit compte du mauvais état des fortifications. Par sa position stratégique, la possession de cette ville était de toute importance. Turenne ordonna au marquis de Vaubrun d'en

1. Le marquis de Vaubrun à M. des Carrières, à Haguenau, le 4 juin 1674. (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 504-505.) — Lettre du secrétaire de M. de Turenne, en son absence du 7 juin 1674, du quartier général de Hocfeld, entre Srasbourg et Saverne, ce 7 juin. Signée Hasset. *Aff. étr. Allemagne*. Supplément, tome 281, f° 347.

réparer les fortifications et d'y établir un magasin d'approvisionnement. Turenne s'inquiétait du peu de garnison qu'il était contraint de laisser à Haguenau « qui a toujours été un lieu capital ».

Il fit élargir la Moder, qui passe sous ses murs, pour pouvoir faire remonter les bateaux du Rhin. Haguenau possédait de fort beaux moulins. C'était un centre admirablement choisi de ravitaillement. Il y fit entrer les dragons qui se trouvaient à Delle et à Belfort, ainsi que le régiment de Vaubrun et celui de Doucet. Il demanda à Louvois d'y envoyer 5 ou 600 hommes de la milice d'Alsace, pour y renforcer la garnison en tous cas insuffisante, s'il était forcé de s'avancer vers Trèves, Metz et Verdun.

La possession de Haguenau par les Impériaux devait les rendre maîtres de Strasbourg. Pourquoi Louvois ne continuerait-il pas les négociations entamées avec les Suisses pour la garde de l'Alsace? « On ne saurait, écrivait Turenne à Louvois le 4 juin, le bon effet que cela produirait dans l'Empire et à Strasbourg[1]. » Il fallait, avant tout sauver l'Alsace et empêcher l'ennemi d'être maître de la rive droite du Rhin, depuis le Palatinat jusqu'à Brisach. L'heure était grave. Au commencement de juin, les Impériaux et les Lorrains étaient concentrés près de Strasbourg, et leurs éclaireurs avaient enlevé quelques soldats français et les avaient conduits à Strasbourg. Le Magistrat de Strasbourg fit relâcher les prisonniers et fit arrêter leurs agresseurs. On obligea les Impériaux et les Lorrains à déposer leurs armes à la porte avant d'entrer

1. Le vicomte de Turenne au m[is] de Louvois, au quartier général entre Strasbourg et Saverne, le 4 juin 1674. (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 503-504.

dans la ville impériale. L'intention des Confédérés était de forcer, à Strasbourg, le passage du Rhin, pour de là se porter en Lorraine ou en Franche-Comté.

Dôle venait de capituler (6 juin). Vers le 7 juin, Turenne se rendit à Saverne où il établit un magasin d'approvisionnement, après en avoir expulsé M. de Neverstein qui commandait la garnison épiscopale. Le maréchal releva les fortifications de Saverne et fit reconstruire solidement la redoute de Saint-Jean, qui s'élevait sur le flanc des Vosges[1].

En réalité, le Rhin seul séparait l'armée française de l'armée des Confédérés. La présence de Turenne sur la Zorn n'avait pour but que de surveiller les allures de Charles IV et de Caprara, qui, en s'approchant du pont de Strasbourg, avaient demandé au Magistrat de cette ville qu'il leur livrât le fort qui « est au bout du pont en de là[2] ».

Le nombre considérable de troupes qui séjournaient depuis 7 mois en Alsace l'avait complètement ruinée. Une grande famine s'y fit sentir. Le quarteau de blé y coûtait 4 florins. On ne pouvait plus se procurer de vin. Toutes les industries chômaient. Les contributions écrasantes levées par les Impériaux et les Français avaient semé partout la terreur. Les Français commirent les pi-

1. M. de Neverstein se réfugia avec ses soldats à Dachstein, petite forteresse de l'Évêché de Strasbourg, entre cette ville et Molsheim, qui devait être rasée bientôt après. (Le peintre Jean Walter et sa chronique strasbourgeoise. *Annales de l'Est*, t. 10 Lettre du secrétaire M. de Turenne, déjà citée. — M. Frischmann à M. des Carrières, à Strasbourg, 1er juin 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 301.

2. Lettre du secrétaire de M. de Turenne, déjà citée.

res excès. Il fallait que Turenne remédiât à cet état de choses avant la moisson.

« On prend son parti en Flandre, selon ses forces, écrivait-il à Louis XIV, le 4 juin, mais dans ce pays-ci il faut combattre ou perdre un pays, j'entends de l'Alsace principalement, qui est si capitale que, si l'ennemi y était le maître, il laisserait Philippsbourg et Brisach derrière, et le Pays-Messin et la Lorraine lui seraient ouverts[1]. »

Turenne engageait, dans cette lettre datée du 4 juin, Louis XIV à venir à Châlons avec un corps d'armée, afin de se porter où sa présence serait nécessaire.

Instruit par la dernière campagne de Hollande, le maréchal n'était pas d'humeur à perdre son temps à assiéger quelque place. Ce qu'il voulait avant tout, c'était ne pas être forcé de battre en retraite avant l'hiver. Si le principal effort de l'armée impériale, qui s'était dédoublée, devait tendre à délivrer les Flandres, comme Turenne le constatait, l'Alsace se trouvait menacée, car Bournonville, laissant le comte de Souches se diriger vers Cologne pour prendre le commandement de l'armée que l'Empereur avait destinée à se porter au secours des Hollandais et des Espagnols, cherchait à rallier Caprara et Charles IV, qui d'Oberkirch s'étaient dirigés vers Strasbourg. Au mois d'avril dernier, cette ville, par la voix de son Magistrat, avait fait promettre au roi de France qu'elle se renfermerait dans une stricte neutralité et avait résisté à toutes les demandes que l'Empereur lui avait faites pour l'engager à livrer le pont de Kehl à son armée. Strasbourg

1. Le vte de Turenne au roi, à Witheim, entre Strasbourg et Haguenau, 4 juin 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 502.

aurait même désiré être compris dans le traité de neutralité que l'Empereur et Louis XIV avait promis de signer avec les Cantons suisses, neutralité dont devaient jouir également le duché de Wurtemberg et de Brisgau.

Louvois avait chargé M. de Machaut, intendant d'Alsace, d'user de toute son influence sur le Magistrat de Strasbourg, afin qu'il résistât cette fois encore aux sollicitations de l'Empereur et du Palatin, qui désirait se débarrasser de ses hôtes importuns, de Charles IV et de tous les généraux impériaux.

Le Magistrat de Strasbourg resta sourd aux prières et aux menaces dont il se trouvait obsédé.

Ce qui n'empêchait pas Lorrains et Impériaux d'encombrer les rues de la ville impériale, mais on les désarmait à la porte, avons-nous dit. Le duc de Lorraine, accompagné de Caprara, se décida à venir, lui-même, à Strasbourg. Tous deux réussirent à gagner le menu peuple à force de promesses et d'argent distribué dans les carrefours. Ému de ces agissements, le Magistrat convoqua les notables. Ceux-ci, partisans d'une neutralité absolue et désireux de rester fidèles à la promesse faite, à plusieurs reprises, à Louis XIV de ne rien faire qui pût nuire aux succès de nos armes et au repos de l'Alsace, firent écarter la populace et prièrent fort poliment le duc Charles IV et Caprara de cesser leurs intrigues (7 juin).

Le duc de Lorraine, déçu dans ses espérances, fit décamper ses troupes des bailliages de Sasbach, Bihel et Oberkirch qu'elles avaient outragés et marcha vers le Bas-Palatinat où il rallia le Palatin et les troupes du Cercle de Franconie que conduisait le marquis de Bayreuth. Prétendant avec toutes ces forces constituer un

corps de 20,000 hommes, il passa le Rhin à Mannheim et sembla se diriger vers Trèves[1].

Lorsqu'il sut que Charles IV et Caprara avaient quitté Oberkirch, pour se porter au-devant de Bournonville, qui était en marche avec les troupes des Cercles, Turenne quitta, le 12 juin, son camp d'Hochfelden, après avoir donné l'ordre aux renforts que Louis XIV lui envoyait et qui devaient passer par Mirecourt, de se diriger vers la Sarre, du côté de Fénétrange, afin d'appuyer le comte de Maulévrier, campé dans l'Électorat de Trèves. Le maréchal avait avec lui 10,000 hommes, tant cavalerie qu'infanterie et six pièces de canon.

Le 13, il vint camper près d'Haguenau, mais sans son infanterie, car elle n'avait pu le suivre. Il ordonna au comte de Maulévrier d'en faire sortir du camp volant qu'il avait établi près de cette place, ainsi que quelques cavaliers et des dragons. A huit heures du matin, il passa le Rhin à Germersheim sur un pont de bateaux que Maulevrier avait fait construire en deux jours. Il emprunta un millier d'hommes à la garnison de Philippsbourg, dont il

---

1. *Relations véritables*, 28 mai et 8 juin 1674. Cf. Frischmann à Pomponne, 28 mai 1674. *Aff. étr. France*, tome 1437; M. de Frischmann à M. des Carrières, de Strasbourg, 2 juin 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 501. — Des Carrières était l'agent de la France à Liège. Par son habileté il sut maintenir cette ville dans la neutralité et combattit pied à pied les intrigues de Lisola, ambassadeur impérial à La Haye :

> Des Carrières a joué son rôle;
> Des consuls et des conseillers
> Il en a fait des écoliers
> Et les a dupés comme un drôle.
>
> (*Aff. étr. Fonds de Liège*, t. IX.)

forma son avant-garde, ainsi que deux pièces de canon. Il se pourvut de pain pour trois jours.

Il venait d'apprendre que M. de Souches ne parlait plus d'aller assiéger Trèves et que le prince d'Orange lui avait communiqué un ordre secret de l'Empereur et de la régente d'Espagne de prendre le commandement suprême des forces hispano-impériales. Souches devait passer la Meuse à Stevenswert ou à Ruremonde pour aller rejoindre les Espagnols et les Hollandais en Flandre. Il était arrivé 6,000 cavaliers français près de Sedan, destinés à rallier Condé, qui aurait sous ses ordres 50,000 hommes de pied et 18,000 chevaux, lorsqu'il aurait reçu le renfort promis par Louvois. Les Hollandais menaçaient d'assiéger Dunkerque ou Calais[1].

Le comte de Portia était arrivé avec sa femme à Francfort. Le 12, y arriva également le duc de Bournonville. 4,000 hommes le suivaient et devaient passer par Francfort sur un pont volant qu'on jetait sur le Mein, au-dessus de cette ville, avant de se porter au secours du Palatin. Ces troupes se dirigeraient, croyait-on, vers Heidelberg.

---

1. MM. de Souches, d'Affentar et de Waldeck eurent une entrevue à Ruremonde et s'adressèrent des reproches réciproques. M. de Souches, interpellant M. d'Affentar, exhala son dépit de ce que M. de Monterey n'avait pas tenu les promesses faites à l'empereur, et le comte de Waldeck lui adressa les mêmes reproches au nom du prince d'Orange. M. de Souches ne put promettre aux Espagnols, opérant dans les Flandres, que 6,000 hommes.

Il avait l'ordre, disait-il, d'assister l'archevêque de Trèves avec ce qui lui resterait de troupes, tandis que le duc de Bournonville avait reçu celui de se porter au secours du Palatin, « ce qui fait croire qu'il (le comte de Souches) ira vers Trèves comme M. de Bournonville va vers Philippsbourg en toute diligence ».

Persode à Vitry, de Francfort, ce 16 juin 1674. *Aff. étr. Allemagne*, Supplément, t. 281, f° 351.

Caprara et Charles IV se trouvaient en ce moment à Bade, et « c'est un signe, écrivait Persode au duc de Vitry, que M. de Bournonville les va joindre et que toutes ces troupes impériales avec les Lorraines, celles des Cercles de Franconie et de Souabe avec les Palatines vont former un corps pour s'opposer à M. de Turenne[1] ».

A trois heures après-midi, le 13 juin, Turenne arriva à Eppelheim (Bade) et marcha vers Heidelberg, voulant empêcher la jonction du duc de Bournonville avec Charles IV et Caprara. Bournonville n'avait avec lui que 1,300 hommes, à savoir 1,000 cavaliers, en y comprenant les officiers, et 300 fantassins qui conduisaient six petites pièces de campagne, avec quelques connétables ou canonniers et 20 chariots de bagage.

Charles IV et Caprara, en apprenant la marche de Turenne vers Heidelberg, quittèrent la grande route à Bruchsal et se jetèrent sur leur droite, afin de pouvoir franchir le Neckar à Wimpfen.

Le maréchal passa le Rhin à Philippsbourg, le 14 juin, à midi, y fit prendre 6 pièces de canon, du pain pour trois jours, fit marcher les régiments de Beaupré et de Calvo, les dragons de Dufay, commandant de la place, les bataillons de Duglas, Plessis et la Ferté, avec un quatrième composé de compagnies de divers corps, sous le nom de Picardie, qui tous étaient campés sous Philippsbourg. Il en forma son avant-garde et, leur ayant fait

1. Persode au duc de Vitry, de Francfort, 9 et 12 juin 1674. *Passim*, f° 349 et 351.

Les deux armées, qui allaient se rencontrer, près de Sinsheim, comptaient chacune environ 10,000 cavaliers; mais Turenne avait plus d'infanterie que ses adversaires, 3,500 contre 1,500.

prendre le chemin d'Hockenheim par un long défilé, à travers les bois, il leur fit faire halte après cinq heures de marche, près d'un petit pont, à une lieue en deçà de Heidelberg, non loin de l'ennemi[1].

Les coureurs français avaient reconnu quelques fantassins au delà de ce pont ; ils s'étaient jetés, à droite, dans une cense nommée Bruckhausen, appartenant au Palatin. Le comte de Maulevrier, maréchal de camp, qui était à l'avant-garde en avertit Turenne. Le marquis de la Ferté-Senneterre reçut l'ordre d'attaquer le détachement ennemi, avec les grenadiers de son régiment, les dragons Dufay et cinquante fusiliers par bataillon. Après avoir forcé la porte d'une première cour, sans beaucoup de peine, on fut forcé de mettre le feu à la seconde. Mais, après une défense assez vigoureuse, la garnison demanda quartier. Sur 200 Impériaux qui s'y trouvaient, 160 se constituèrent prisonniers, ainsi qu'un capitaine et un lieutenant. Les autres furent tués.

Ce n'était qu'un détachement de la garnison de Heidelberg. Trois capitaines du régiment de la Ferté furent blessés dans l'action, un de Picardie fut tué. Il y eut 25 soldats tant morts que blessés. La Villedieu, capitaine au régiment du Dauphin, qui commandait, par commission, 4 bataillons sous Philippsbourg, reçut un coup de mousquet au visage.

Entre temps, 50 cavaliers du régiment de Bayreuth, qui s'étaient avancés par un petit vallon couvert de haies, sur la droite, pour couper notre infanterie qu'ils croyaient

---

1. Le vicomte de Turenne à M. de Persode de Maizery. A Sentzheim, 17 juin 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* t. 25, p. 510.

n'être qu'un détachement de la garnison de Philippsbourg ou pour reconnaître si c'était un corps plus considérable, tombèrent dans l'avant-garde française qui s'avançait entre un petit bois de sapin et un vallon. Ils furent chargés par le comte d'Auvergne et, après avoir essuyé une mousqueterie bien nourrie, ils se sauvèrent. Turenne, croyant que ce détachement ennemi était l'avant-garde du corps d'armée commandée par Charles IV, fit doubler les escadrons de la sienne. Aucun ennemi n'y apparut.

L'armée française s'avança pendant un quart de lieue le long du vallon et campa au deçà du village de Sandhausen.

Le lendemain, 15 juin, Turenne, s'étant assuré que le gros de l'armée impériale n'avait pas encore traversé le Neckar, fit marcher son armée sur sa droite, à travers de longs défilés, dans les bois, en tirant vers Bretten [1], espérant se heurter à l'ennemi.

Mais, ayant appris, par quelques prisonniers, que l'armée de Bournonville avait pris le chemin d'Heilbronn, en côtoyant les montagnes, il alla se camper près de Viesloch, petite ville gardée par 200 cavaliers du Palatin, par quelques soldats de la milice palatine et par un grand nombre de paysans des environs qui s'étaient fiés à la solidité des murailles.

Turenne, qui espérait rencontrer l'ennemi dès le lendemain, ne voulut pas perdre son temps à assiéger cette place et fit reposer ses troupes pendant la nuit du 15 juin.

---

1. Bretten, ville située dans le marquisat de Bade-Durlach, au sud de Heidelsheim, à 20 kilomètres de Karlsruhe. Patrie de Mélanchton.

C'est ce jour-là qu'arrivèrent à son camp les 1,500 hommes recrutés par lui en Alsace et qui n'avaient pu suivre la marche précipitée de sa cavalerie, après son départ d'Hochfelden. Le lendemain, il résolut de se rapprocher de Sinsheim, petite ville bâtie sur l'Elsenz, afin d'arrêter Charles IV, s'il était possible, au passage de cette rivière.

Le jour de la Pentecôte, dès l'aube, Turenne traversa l'Elsenz et, après avoir laissé 500 chevaux et 200 fantassins à l'endroit où ce passage avait eu lieu, sous le commandement du marquis de Renti, afin d'assurer la marche des convois et des équipages, il fit gravir à son armée la montagne qui se trouvait devant lui, pour essayer d'atteindre l'ennemi qui se trouvait du côté d'Eppingen.

Après quatre ou cinq heures de marche, en sortant du village d'Hoffenheim, les éclaireurs français aperçurent les Impériaux qui achevaient de défiler à travers les rues de Sinsheim, avant de gagner la hauteur qui surplombe cette ville (16 juin). L'excellence de cette position, sise au delà de l'Elsenz, avait déterminé Caprara à s'y arrêter, malgré les instances de Charles IV qui aurait voulu qu'on regagnât au plus vite le Neckar sur les rives duquel ils auraient trouvé le corps commandé par Bournonville.

La petite ville de Sinsheim, entre le Neckar et le Rhin, est assise sur la rive droite de l'Elsenz, cours d'eau encaissé et peu guéable, qui baigne le pied de ses murailles dont l'approche était assez difficile par la rive gauche, à cause des jardins et des marais qui la bordaient.

En arrière de la ville, s'élève un plateau de forme triangulaire, aux flancs escarpés et plantés de vignes, au-

quel il n'était guère possible d'accéder que par un chemin creux formant un défilé de plus de 400 pas. Le ruisseau de l'Elsenz séparait les deux armées. On ne pouvait le traverser que par le pont de la ville, qui était occupé par les dragons et l'infanterie de Charles IV. Sur le plateau, situé en arrière de Sinsheim, étaient rangés sur deux lignes les 7,000 cavaliers de l'armée ennemie, les cuirassiers de l'Empereur en première ligne.

L'infanterie impériale, composée d'un millier d'hommes et de 400 dragons saxons, était placée en avant, dans la ville même et surtout dans les jardins de la rive opposée. Les Impériaux étaient entièrement dépourvus d'artillerie.

Turenne avait amené avec lui six pièces de canon, mais sa cavalerie était un peu inférieure à celle de l'ennemi. Son infanterie, en revanche, était deux fois plus nombreuse. Il avait donc l'avantage sur un terrain assez accidenté. Et, cependant, si l'on croit le marquis de Beauvau[1], Turenne émit l'avis, dans un conseil de guerre, qu'il valait mieux se retirer que de tenter l'attaque, car il craignait de perdre trop de monde en se heurtant à l'armée de Caprara[2] si avantageusement postée.

---

1. *Mémoires du marquis de Beauvau. A la sphère*, p. 379.

2. L'armée impériale était ainsi composée, après la jonction du duc de Lorraine avec Caprara, près de Strasbourg : la moitié du régiment de Caprara, celui du prince Charles de Lorraine, les régiments de Dunewald, de Bournonville (ancien régiment de Holstein), les troupes de Saxe, le régiment entier de Schneidau et les Lorrains, au nombre de près de 2,000 chevaux, le régiment de Skein-infanterie, sauf quelques compagnies laissées à Offenbourg, et 400 dragons. Le tout offrait un effectif de 7 à 8,000 hommes. (Le vicomte de Turenne à M. de Persode de Maizery. Sinsheim, 17 juin 1675. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, p. 510.)

Ce fut Saint-Abre, lieutenant-général de l'armée de Turenne, qui insista auprès du maréchal pour qu'il risquât l'attaque en faisant ressortir toute la honte qui rejaillirait sur nos armes si l'on battait en retraite. L'attaque fut donc décidée.

Lorsque les soldats de Turenne furent avertis de sa résolution, ils lancèrent leurs chapeaux en l'air, en signe de joie, ce qui lui sembla de bon augure.

Profitant de cet enthousiasme, le maréchal fit avancer du côté de Sinsheim les détachements d'infanterie arrivés le soir précédent, ainsi que les dragons, et les fit soutenir par des grenadiers de La Ferté et 50 fusiliers détachés de chaque bataillon, avec ordre de gagner les approches de la ville et de son pont, que défendaient 1,200 hommes du régiment de Skein et 400 dragons Saxons et Lorrains.

Dès le commencement de l'attaque, ils opposèrent une vigoureuse résistance, mais ils furent bientôt obligés de lâcher pied. Quelques détachements ennemis ne purent se retirer assez tôt. Ce fut une boucherie sanglante.

Nous fûmes bientôt maîtres des avenues de Sinsheim. Nos soldats s'avancèrent vers cette ville. Sur un terrain de cent pas de large, ils eurent à essuyer un feu meurtrier jusqu'au ruisseau qui formait le fossé. L'attaque fut rude et l'on éprouva de grandes pertes de part et d'autre. Ce fut Cezan, major général, qui commandait notre infanterie. Il se conduisit avec un grand courage, une énergie et une présence d'esprit admirables.

Sous une pluie de feu, les nôtres assaillirent les deux portes de Sinsheim, gagnèrent le corps de garde et ensuite le pont de la ville, se rendirent maîtres de la fausse-

braie, à gauche. Un grand nombre d'ennemis se noyèrent dans le second fossé en voulant fuir, pendant que nos dragons commandés par le chevalier d'Hocquincourt, ayant trouvé rompu le pont qui menait à un défilé par les dehors de la ville, se jetaient à l'eau pour passer, délogeaient à coups de fusil tout ce qui paraissait sur la muraille à cet endroit, et gagnaient la porte qui se trouvait du côté des ennemis. L'attaque avait duré près d'une heure et demie. Les ennemis ouvrirent enfin leurs portes.

400 prisonniers tombèrent entre nos mains. Le reste fut tué on s'enfuit. Plusieurs s'échappèrent à travers les vignes et par les coteaux qui se trouvaient derrière Sinzheim. Tavanne, capitaine des grenadiers du régiment de Turenne, rapporta un drapeau du régiment de Skein, dont le colonel, après avoir eu le bras cassé au commencement de l'action, avaient quitté son poste d'honneur[1].

Après la prise de la ville de Sinsheim tout n'était pas fini. Ce n'était que le premier pas et le prélude d'une action plus importante, le premier acte d'un combat beaucoup plus sanglant.

Ne fallait-il pas pénétrer dans un défilé, une sorte de chemin creux de 250 pas de longueur, qui conduisait au plateau au sommet duquel on apercevait les Impériaux, disposés sur deux lignes, la première composée de 3,500 cuirassiers de l'empereur, commandés par Caprara, et des troupes saxonnes, et la seconde de celles que le duc de Lorraine avait amenées des confins de la

1. *Mémoires des deux dernières campagnes de Monsieur de Turenne en Allemagne*, Maubeuge, chez Nicolas Villemet, 1756.

Comté où il n'avait pu pénétrer grâce aux manœuvres savantes de Turenne ?

Ce défilé qu'il fallait traverser avant d'arriver à l'ennemi était orienté de gauche à droite. Très étroit dès l'abord, il s'élargissait peu à peu et finissait brusquement. A sa sortie, il y avait encore plus de 300 pas à escalader dans un champ de 7 ou 800 pas de large, fermé, à droite, par un grand clos de vignes et environné de haies épaisses. A sa gauche, une longue haie se perdait dans la plaine, du côté des ennemis.

A la gauche de cette haie s'élevait une abbaye, en forme de château, dont les soldats détachés du régiment de Champagne s'emparèrent à l'approche des Impériaux.

Ceux-ci s'étaient formés en bataille dans une petite plaine sur le sommet du plateau. Comme ils avaient pris leur poste assez loin des haies, afin d'être hors de la portée du mousquet, et se couvrir de quelques volées de canon qu'on leur tirait de l'autre côté du vallon, ils ne pouvaient voir l'entrée du défilé, ni savoir ce qui s'y passait [1].

Turenne, voyant qu'ils laissaient le défilé libre, le fit d'abord passer à 60 dragons et aux grenadiers de La Ferté, en fit garder le milieu où il y avait une sorte de porte, par d'autres dragons, et, s'étant avancé lui-même, il reconnut le terrain. C'est alors que les Anglais et les Irlandais, commandés par Hamilton, le saluèrent de leurs cris en jetant leurs chapeaux en l'air. Pendant que des détache-

1. *Passim.* — Le vicomte de Turenne à M. de Persode de Maizery, déjà citée. — Relation de la bataille de Sinsheim gagnée par le vicomte de Turenne le 16 juin 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 513.

ments de Champagne, Turenne et Languedoc contournaient Sinsheim par un chemin creux et que Champagne s'emparait de l'abbaye, sur la gauche, les autres se postèrent près de la haie la plus épaisse et en d'autres endroits, également sur la gauche, le plus à couvert qu'ils purent. Turenne fit d'abord avancer un détachement d'Anglais ainsi que les bataillons du Plessis et de La Ferté, dans le grand clos de vigne qui se trouvait à droite. Le reste de l'infanterie occupa divers postes, selon la disposition du terrain et de manière à ne pas gêner la cavalerie, lorsqu'elle viendrait se mettre en bataille, et pouvoir la soutenir lorsqu'elle serait chargée par l'ennemi.

Les grenadiers de La Ferté et un détachement de dragons s'étaient avancés au milieu du champ qui continait à la sortie du défilé. Ils étaient couverts d'un petit rideau d'arbres et se trouvaient à portée des ennemis avec lesquels ils se livrèrent à quelques escarmouches.

Turenne, désirant commencer à mettre son armée en bataille, tira le régiment de La Ferté du clos de vignes qui fermait le champ dont nous venons de parler et le fit s'avancer à la gauche de la tête du défilé.

Ensuite il fit placer Duglas et les détachements anglais et les mit en bataille devant La Ferté. Du Plessis quitta le clos de vignes pour garder cette longue haie qui allait se perdre dans la plaine du côté des ennemis. Plus en avant dans un clos de haies vives furent placés 200 mousquetaires de Picardie. Toute l'infanterie se trouva donc postée. C'est du Plessis qui la commandait[1].

---

1. M. le chevalier de Vendôme, M. le chevalier de Bouillon, MM. de Malauze et de Courtaumer se placèrent, ainsi que le comte de Roye, au

La cavalerie française, qui se trouvait encore dans le vallon, commença alors à traverser le défilé au galop, et vint se mettre en bataille devant l'infanterie. M. de Piloi était à l'aile droite et M. de Coulange à l'aile gauche, M. le chevalier d'Humières à la seconde ligne. M. le marquis de Resnel commandait, ce jour-là, l'arrière-garde. Le terrain était si étroit, qu'elle fut obligée de se mettre sur trois lignes serrées l'une contre l'autre.

Lorsque la première se trouva assez près des ennemis, les comtes de Maulévrier et de Roye, maréchaux de camp, qui se trouvaient à la droite, ainsi que Saint-Abre et le comte d'Auvergne, commencèrent à charger à la tête des escadrons du régiment Colonel et, ensuite, le régiment de la Reine. Ils firent d'abord plier ceux qu'ils rencontrèrent devant eux au sortir de la ville. Mais quelques escadrons, s'étant trop avancés, furent pris en flanc et mis en désordre. Ils se rallièrent cependant derrière ceux qui n'avaient point été rompus.

M. de Beauvezé, qui se trouvait à droite, comme commandant la cavalerie, combattait assez près de Maulevrier et de Roye avec succès, mais il fut blessé à mort.

Dans la première charge exécutée par la cavalerie française, tous les escadrons furent mêlés et on ne reconnaissait pas auxquels des régiments français ou impériaux appartenaient les étendards.

Le canon français venait d'arriver. Quelques pièces étaient encore attelées, lorsque, dans la confusion insé-

---

deuxième escadron du régiment Colonel. M. de Maulévrier se plaça au second. (Relation de la bataille de Sintzheim gagnée par le vicomte de Turenne le 16 juin 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 513 et suiv.)

parable d'une charge aussi terrible, les attelages épouvantés s'enfuirent à travers les escadrons et retournèrent jusqu'auprès de l'arrière-garde de l'infanterie, commandée par M. de Resnel.

Les suites de cet incident auraient pu nuire au succès de l'armée française, sans la clairvoyance du maréchal de Turenne, qui avait ordonné à sa cavalerie d'essuyer le feu des ennemis sans tirer et de les charger seulement l'épée à la main. Il savait que le mouvement et la peur des chevaux, quand on tire, mettent une certaine désunion dans les escadrons et permettent assez facilement à l'ennemi de les rompre, au lieu que, l'épée à la main, les cavaliers marchent et chargent avec beaucoup plus d'ensemble. Il était d'une grande importance que la première ligne ne fût pas culbutée, dans un terrain aussi étroit que celui qui nous servait de champ de bataille où la confusion aurait été inévitable.

Le grand nombre des cavaliers ennemis et l'avantage que leur donnaient leurs cuirasses faisaient appréhender qu'ils missent en désordre notre cavalerie et il est démontré qu'elle aurait été en péril si les positions avantageuses données à notre infanterie n'eussent pas remédié à ce désavantage.

Dans la première charge effectuée par la cavalerie française, impétueuse, merveilleuse d'audace, la poussière était si épaisse qu'on ne pouvait se reconnaître. Tous les officiers généraux se trouvaient à la tête des escadrons. M. de Turenne les avait priés de ne point se concentrer auprès de lui, pour éviter toute confusion. Il ne garda comme escorte, que le chevalier de Clermont, MM. de Monboissier, Canillac, de l'Estang, lieutenant de

ses gardes, et Saint-Léger, lieutenant. On s'élargissait toujours à droite, qui était le seul endroit par où on pouvait le faire.

Dans cette première charge, M. de Saint-Abre fut tué ; MM. de Beauvezé et de Coulanges furent tués. Les autres maréchaux de camp ou brigadiers furent blessés ou reçurent des coups dans leurs armes. Le chevalier de Vendôme et le chevalier de Bouillon, ainsi que d'autres officiers généraux, pénétrèrent dans les rangs ennemis. L'étendard du régiment Colonel-général faillit devenir la proie des Impériaux.

Turenne fit charger les Impériaux, dont trois escadrons étaient venus fondre sur les nôtres, par une compagnie de grenadiers postés derrière un rideau d'arbres.

Ils reculèrent.

La poussière s'était dissipée. Aussitôt on aperçut l'ennemi disposé en bataille à cent pas de nous.

Turenne fait aussitôt avancer des dragons pour soutenir son artillerie. Il disposa si bien toutes choses, avec tant de promptitude et tant d'intelligence, que, notre première ligne se trouvant dès lors beaucoup plus avancée qu'au commencement du combat, on put s'étendre sur la droite et former un plus grand front.

L'infanterie française en profita. Le bataillon du Plessis, à droite, et celui de Champagne, à gauche, fermaient la marche. Nous avions gagné du terrain sur l'ennemi. Le combat recommença avec autant d'opiniâtreté et de courage qu'auparavant. Nos cavaliers, dont la plupart ne portaient que le buffle, chargèrent encore l'épée à la main, laissant leurs mousquets pendus au quartier de la selle. Ce fut une mêlée sanglante : les régiments de

Bezenwald, la Vieuville, furent magnifiques ainsi que celui d'Armagnac. M. de Foucaud, qui commandait ce régiment, chargea si à propos les ennemis qui s'étaient avancés vers nous, qu'en les prenant en flanc, il les renversa. En mourant avant ce premier succès, M. de Coulanges, brigadier de cavalerie, déplora le malheur de la France. Il croyait que la victoire était pour les Impériaux.

Ils se rallièrent et chargèrent de nouveau l'armée française qu'ils repoussèrent jusqu'aux portes de Sinsheim. Turenne fit avancer sa cavalerie, en forma son aile droite et plaça son artillerie.

Lorsqu'il commençait à former l'aile gauche, les ennemis vinrent pour la troisième fois la charger et se saisirent de nos canons.

En même temps, nos bataillons avec un courage héroïque, s'avancèrent la pique basse et, avec leurs fusils et leurs mousquets, firent un feu si terrible que les ennemis lâchèrent pied. Hamilton, avec ses Anglais, et Douglas, avec son bataillon, se distinguèrent dans cette action. Les Impériaux lâchèrent pied.

On leur reprit nos canons. Le terrain pour nous s'élargit. Notre cavalerie se rallia et s'étendit facilement sur la gauche. Le comte d'Auvergne donna, à cette occasion, de nouvelles preuves de sa bravoure et de sa présence d'esprit. Il était accompagné du chevalier de Bouillon, son frère, qui se signala également par son courage, ainsi que les comtes de Roye et de Maulévrier, maréchaux de camp. Le régiment de cavalerie de Bouillon fit des merveilles. Le premier escadron, composé de 3 compagnies, de la mestre de camp, de celle du marquis du Vignau, qui le commande, et de celle de Grantejac,

après avoir soutint trois fois le choc des ennemis sans avoir été rompu. Le régiment du Plessis se comporta avec honneur, électrisé par l'exemple de son chef.

Disons-en autant de celui de Pilois, où le marquis d'Aubeterre se signala d'une façon digne d'éloges, après avoir reçu trois coups de sabre.

Ce n'est pas sans lutter avec énergie et sans faire un effort suprême que les Impériaux renoncèrent enfin à combattre.

Ils se jetaient à corps perdu dans la mêlée. Quatre fois ils revinrent à la charge, mais, lorsqu'ils croyaient avoir rompu nos escadrons, ceux-ci se reformaient soutenus par notre infanterie.

Charles IV, malgré son âge avancé, désespérant du succès, se jeta deux ou trois fois dans la mêlée, ainsi que Caprara.

Cette journée fut glorieuse pour la France.

Turenne se trouvait partout. Il ne se ménageait pas, comptant pour peu sa vie cependant si précieuse.

Au cours de cette bataille de géants il se trouva mêlé pendant plus d'une demi-heure aux cuirassiers de l'empereur. Et cependant malgré le chaos du combat, malgré le bruit de la bataille, quel calme, quelle présence d'esprit, quelle force de caractère, quelle vigilance, quelle prudence mêlés au courage le plus héroïque !

Ce n'est pas seulement à la valeur des soldats français que l'on dut la victoire, ce fut surtout au génie, au sang-froid, à la clairvoyance de ce grand homme de guerre.

Après s'être ralliés huit fois de suite, après avoir fait preuve, eux aussi, du plus grand courage, les ennemis abandonnèrent enfin la lutte. Ce fut une déroute com-

plète. Les Impériaux commencèrent à faire marcher leurs troupes par un grand ravin, environné de bois, qui se trouvait derrière leur champ de bataille, pendant que leur première ligne soutenait encore le choc. Le combat dura encore quelque temps, mais, lorsqu'il se fut ralenti, les ennemis, profitant de l'épaisseur de la poussière, firent faire un mouvement à leur aile gauche afin de pouvoir se rapprocher des bois et se jetèrent dans le défilé qui les traversait. Leur retraite fut protégée par quelques-uns de leurs escadrons qui firent ferme à l'arrière-garde, et qui, après une dernière charge assez bien menée, rejoignirent enfin le gros de l'armée impériale.

Nos ennemis, en désordre, furent poursuivis, les uns jusqu'à Heilbronn, où ils passèrent le Neckar, par M. de Foucaut, les autres jusque Heidelberg ou Wimpfen.

Le combat avait duré jusqu'à 6 heures du soir. Turenne avait perdu, dans ce sanglant combat de Sinsheim, un millier d'hommes, mais presque tous ses principaux officiers furent mis hors de combat. Ce furent Saint-Abre, M. de Rochefort, son fils aîné, Beauvezé et Coulanges, brigadiers de cavalerie, et plus de 1,800 autres officiers, tant capitaines que lieutenants et cornettes.

Huit mestres de camp furent blessés mortellement. Parmi eux citons le comte de la Marck et le marquis de la Salle. Montferrier et Rochebonne, le chevalier de Sillery et Montgommery furent trouvés parmi les morts.

Les fuyards furent poursuivis pendant plus d'une demi-lieue, mais, comme le pays était couvert de bois, M. de Turenne ne jugea pas à propos de leur mettre l'épée aux reins, de peur de tomber dans quelque embuscade. Il fit sonner la retraite et passa la nuit à Weibstatt.

Les Impériaux, qui s'étaient battus comme des lions, perdirent à Sinsheim 2,000 hommes, tant morts que blessés, entre autres les colonels saxons Munster et Rodiuto. Ils laissèrent entre les mains des Français de 4 à 5,000 prisonniers, parmi lesquels on compta le baron de Mercy, colonel lorrain au service de Charles IV. Berrière, un autre de ses colonels, d'origine allemande, passa à travers l'ennemi, quoique blessé grièvement. Il gagna Strasbourg pour s'y faire panser.

Dix étendards furent pris à l'ennemi et apportés à Louis XIV.

Charles IV traversa le Neckar à la nage : « On ne peut lui donner plus de louanges qu'on ne lui donne de valeur et de conduite à cette occasion », écrivait de lui Pellisson, le 28 juin 1674.

La victoire de Sinsheim fut connue du roi de France, lorsqu'il retournait à Paris, après avoir soumis la Franche-Comté en six semaines. Jamais l'étoile de la France n'avait brillé d'un plus vif éclat [1].

---

1. Cf. *Mémoires du marquis de Beauvau.* A la sphère, pp. 373, 380 et 381. — *Mémoires des deux dernières campagnes de M. de Turenne en Allemagne.* — *Vorlesungen über Kriegsgeschichte,* par Hardeg (Thl. II). — Lettre de Turenne à Persode de Maizery, du 17 juin 1674. — *Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* t. 2, pp. 513-514. — Lettre de M. de Turenne du 17 de juin, portant relation de la bataille de *Sintzem* (*sic*) dans le Palatinat, donnée la veille, 16 juin 1764. *Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 356. Cette lettre est adressée à M. de Podowitz. — Turenne au roy, 17 juin 1674. Relation. — Duc de Lorraine à l'empereur, 18 juin 1674. — État des pertes, n° 138. Dépôt de la guerre. — *Gazette de France,* année 1674, p. 608. — *Lettres historiques de Pellisson,* t. 2, p. 126. — Clausewitz, *Hinterlassene Werke* (Ba. IX). — Le 16 juin, les portes de Francfort restèrent ouvertes toute la nuit pour y recevoir les fuyards et les blessés (Persode à M. Pachau, de Francfort, ce 30 juin 1674. *Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 369).

Le succès éclatant remporté par Turenne à Sinsheim, où il déploya toutes les ressources de son génie, n'empêcha pas Charles IV et Caprara de rallier Bournonville, qui leur amenait 12 ou 15,000 hommes, et le marquis de Bayreuth, à deux où trois heures de Mannheim, du côté de Worms, au delà du Rhin. Cette jonction ne fut pas retardée d'un jour par la victoire de l'armée française, mais elle eut un effort considérable, car les Allemands n'osèrent plus repasser le Neckar avant la fin d'août[1]. Turenne pouvait donc, sans se tromper, écrire à Persode en lui faisant part de sa victoire que c'était *une grande action*. Il ne pouvait cependant se maintenir sur la rive droite du Rhin avec le peu de soldats qu'il avait sous ses ordres. Le 17 juin il revint à Sinsheim, rallia le détachement qu'il avait laissé à Wiesloch, pilla cette ville et repassa le Rhin, à Philippsbourg (20 juin), étant resté deux jours à Mingelsheim. Après être passé à Schweigenheim, il alla se poster à Lacksheim, près de Neustadt, dans le Haardt, pour y observer à son aise ses adversaires. Il y trouva du vin, et des vivres en abondance. Il rappela à lui l'infanterie et la cavalerie qu'il avait laissées près de Saverne. M. de Lambert le rejoignit avec 2,000 chevaux ou dragons qui venaient de la Comté et on pouvait compter sur un grand nombre d'autres troupes qui, de retour de ce pays, étaient en ce moment cantonnées en Lorraine. La campagne de Franche-Comté allait finir,

1. Clausewitz (*Hinterlassene Werke*) prétend que la victoire de Sinsheim ne fut que nominale : « *Aber was ist das Resultat ? Nichts als der Name eines grossen Sieges.* » *Ubi est cadaver ?* écrivait le maréchal d'Humières, de Lille, à Condé, le 26 juin, en parlant de la victoire de Sinsheim.

glorieuse pour la France. Le 25 juin, Turenne se trouva à la Petite-Hollande, à une heure de Philippsbourg.

Les troupes qui étaient cantonnées près de Haguenau s'avancèrent vers Philippsbourg.

Les milices du pays de Sundgau et de l'Alsace prirent le chemin de Haguenau pour y tenir garnison. Salins avait capitulé le 21 juin.

Des 6,000 hommes, qui formaient la garnison de Trèves, le maréchal pensait pouvoir en faire sortir un grand nombre et les appeler à lui [1].

L'armée française, sous le commandement de Turenne, comptait maintenant 16,000 hommes. L'infanterie, divisée en 16 bataillons, obéissait aux marquis de Pierrefitte, de Duglas et de Pysieux, tous trois brigadiers. La cavalerie se composait de 6,000 chevaux et formait trois brigades: celles de Pilois, de Lambert (3 escadrons), du chevalier d'Humières et du marquis de Renty. Ajoutons à ce contigent deux régiments des dragons du Roy et de la Reine. Turenne attendait les troupes qui étaient revenues de la Comté et qui devaient entrer le 27 juin à Landau.

Turenne pouvait donc résister aux forces de Bournonville et de ses alliés, installées à Lampertheim, sur le Rhin, puis près de Ladenbourg, sur le Neckar (29 juin). Elles s'élevaient à 12,000 hommes dont 8,000 cavaliers [2]. Les

---

1. Lettre de M. de Turenne, du camp de Neustat (*sic*), ce 29 juin 1674. *Aff. étr. Allemagne.* — Supplément, t. 281, f° 366.

Voir, M. Frischman au grand Condé, de Strasbourg, 25 juin 1675. — Le même à M. de Carrières, même date. — Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, au camp de Neustat (*sic*), 26 juin 1675. (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 514-518.)

2. Ces forces se décomposaient ainsi: deux régiments du marquis de Bayreuth, chacun de 1,000 chevaux; 1,000 fantassins du vieux ré-

Impériaux avaient Ladenbourg à leur gauche ; leur droite s'étendait vers Mannheim. Ils avaient établi des retranchements au gué de Ladenbourg, dressé des batteries et pris toutes les précautions nécessaires pour s'opposer au passage de l'armée française. M. de Turenne détacha plusieurs partis en deçà et au delà du Rhin, alla reconnaître les passages des montagnes et fit courir le bruit de diverses entreprises. Il faut qu'il se hâte d'attaquer de nouveau les Impériaux avant que les Cercles ne leur envoient des renforts. Bournonville a fait passer une partie de sa cavalerie du côté de Worms et de Frankenthal et il attend l'arrivée de plusieurs régiments d'infanterie, afin de pouvoir compléter son armée et reprendre sa revanche.

Les députés du Cercle de Souabe venaient de se réunir à Ulm. Turenne leur écrivit, au lendemain de la bataille de Sinsheim, pour leur annoncer que le roi de France avait fait connaître bien clairement aux représentants des puissances réunis à Cologne (excepté à ceux qui avaient entraîné l'Espagne dans le parti des Hollandais et à ceux qui veulent y entraîner tout l'Empire) que, non seulement son intention n'était pas de s'opposer par ses actes à la conclusion de la paix avec les Hollandais, mais qu'il ne désirait que leur imposer des conditions fort modérées. Il tenait à prouver ainsi que la guerre actuelle n'avait pour but que de favoriser les intérêts de quelques États. C'est pourquoi, suivant les ordres du roi, Turenne éviterait d'envahir ceux qui n'enverraient point de troupes aux ennemis de la France.

---

giment impérial de Portia ; 2,000 du régiment franconien Davilla : 1,000 Saxons et quelques troupes palatines.

Le maréchal tenait à en avertir les députés de l'assemblée d'Ulm, afin qu'ils en eussent une pleine connaissance et qu'ils sussent que tout ce qui avait été entrepris par les armes du roi contre certains Électeurs n'était que le résultat de la connaissance qu'avait eue le cabinet de Versailles des traités conclus par eux avec nos ennemis, pour nous attaquer sur nos frontières.

Turenne terminait sa lettre d'une façon qui ne manquait pas d'une certaine hauteur[1] : « Vous sçaurez mieux des ennemis que de moy ce qui s'est passé à la bataille de Sintzem (*sic*) ces jours passés, dans laquelle il n'y avait pas la moytié de la cavallerie du Roy destinée du côté d'Allemagne et très peu d'infanterie qui n'estait composée que de 1,500 mousquetaires de l'armée, que quelque infanterie de la garnison de Philippsbourg avait joints. »

L'attitude actuelle de la Bavière préoccupait, à juste titre, Turenne. Nous avons vu, dans les chapitres précédents que Ferdinand-Marie, Électeur de Bavière, grâce à l'habile diplomatie du duc de Vitry, envoyé par Louis XIV en 1672, à Munich, s'était engagé à faire respecter « la sûreté publique dans l'Empire et le maintien du traité de Westphalie ». Il s'était entendu, à cet effet, avec les ducs de Wurtemberg et de Neubourg. Mais, après la campagne infructueuse de 1673, la situation de la France s'était aggravée.

---

1. Copie de la lettre de M. de Turenne à l'assemblée d'Ulm après la bataille de Sintzeim (*sic*), du mois de juin 1674. Lettre de M. de Turenne à MM. les députés du cercle de Souabe assemblés à Ulm, juin 1674. (*Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 371.) — Cette lettre est imprimée dans les *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2.

Louis XIV ne comptait plus guère, comme alliée, que la Suède. Le 1er juillet 1674, une nouvelle alliance avait été contractée entre l'empereur, l'Espagne, la Hollande et l'Électeur de Brandebourg, à Berlin. Dès le 26 janvier dernier, le Danemark, voyant la Suède incliner vers la France, s'était jeté du côté de l'empereur et lui avait promis 9,000 soldats, qui furent portés ensuite à 1,500. Le 24 avril dernier, deux des ducs de Brunswick-Lunebourg promirent 13,000 auxiliaires à Léopold, moyennant subsides.

Si l'on ajoute à cette liste l'Électeur Palatin, lié à l'Autriche par son traité secret du 14 janvier dernier et les Cercles antérieurs de Franconie, de Souabe et du Haut-Rhin, on s'aperçoit que l'Allemagne entière s'était coalisée contre la France, sans en excepter l'évêque de Munster, qui avait fait la paix avec la Hollande le 12 avril dernier et avait recouvré de cette puissance toutes ses conquêtes, sans en excepter la seigneurie de Barckulo, et l'Électeur de Cologne qui, malgré ses engagements antérieurs, s'était réconcilié avec la Hollande le 11 mai dernier.

Il fallait donc réveiller le zèle de l'Électeur de Bavière. Ce n'est pas que Louis XIV voulût laisser exposer cet Électeur seul aux coups de l'armée impériale, « l'expérience lui ayant fait voir que ce prince était susceptible de crainte et d'abattement ou lorsqu'il voyait les armes de l'empereur proches de ses États ou lorsqu'il en croyait celles de sa Majesté éloignées »[1]. Louis XIV ne réclamait de Fer-

1. Mémoire pour servir d'instruction au sieur de la Haye de la part de Sa Majesté vers M. l'électeur de Bavière, février 1675. Correspondance de Bavière, t. VII.

dinand-Marie qu'une chose : c'était de se tenir prêt à se battre dès que la Suède se serait prononcée. Les subsides qu'il recevait furent augmentés par une convention du 5 juillet 1674.

C'était le renouvellement du dernier traité conclu par la France avec l'Électeur de Bavière, le 14 janvier 1673. On lui accorda une somme de 50,000 écus pour la levée de 1,500 chevaux et celle de 12,000 écus par mois pour l'entretien de son armée, à condition toutefois que la France ne remplirait ses promesses que lorsque l'Électeur se serait mis définitivement sur le pied de guerre. « Il n'y a jamais eu, écrivait Turenne, le 29 juin 1674, de temps si beau et si sûr pour M. de Bavière pour se montrer. Il voit la Comté prise et les grandes forces que le Roy a dans le Palatinat, qui sont en estat d'aller où la raison de guerre le demandera. Je suis persuadé que le Cercle de Franconie[1] et M. l'Électeur de Saxe ne demanderaient pas mieux que de retirer leurs troupes s'ils voyaient l'Électeur de Bavière se remuer et se monstrer. On ne perdra point de temps de pousser les choses autant que l'on le pourra. Mais comme M. de Bavière doit être fort hay à la cour de Vienne, il trouvera présentement beaucoup d'amis en Allemagne quand il ne demandera que la paix dans l'Empire et que le Roy lui donnera mesme l'assurance de faire une fort raisonnable et générale quand les ennemis voudront y entendre. A quoy les discours seuls ne font rien. Il faut se montrer à la teste de la Franconie

1. L'évêque de Bamberg et le marquis de Bayreuth ou de Culmbach, comme aîné de la branche de Brandebourg, et comme possédant le burgraviat de Nuremberg, en étaient les directeurs.

avec des troupes et que l'Empire voye que l'on le veut le ruiner pour l'intérest des Hollandais et des Espagnols. L'employ de l'armée de M. de Souches le fait bien voir; quand il reviendroit en deça, ce qui est en Lorraine et en Alsace est en estat d'aller au devant de luy partout.

« Ce que vous m'avez mandé de M. de Bavière doit bien lui faire voir qu'il ne faut pas qu'il perde le temps icy.

« M. de Souche est auprès de Liège avec son armée. Il a tousjours voulu retomber sur Trèves s'il y eust moins de gens. Il y a six sepmaines qu'il y a un corps dans cette armée sous Trèves[1]. »

Turenne n'avait repassé le Rhin qu'après avoir soumis à nos armes toutes les petites villes du Palatinat situées en deçà de ce fleuve.

Tous les bourgs, tous les villages furent mis à contribution par la garnison de Philippsbourg.

Quatre jours après leur victoire de Sinsheim, les Français allèrent jusqu'aux portes d'Heidelberg. Aussi en résulta-t-il une panique telle que les habitants les plus considérables de cette ville se réfugièrent à Francfort. Un grand mécontentement, assure Persode de Maizery, animait les habitants du Bas-Palatinat contre le Palatin qui, par sa défection envers la France, avait réduit ses États à une misère plus grande que celle qui les avait désolés pendant la guerre de Trente ans. Le Palatin se berçait de l'espoir de recevoir quelques contingents des troupes de l'Évêché de Munster ainsi que de celles de Cologne, de Brunswick, de Zell et des Cercles de l'Empire.

---

1. Lettre de M. de Turenne, du 29 juin 1674 (probablement au duc de Vitry), au camp près de Neustat (*sic*). *Aff. étr. Passim*, f° 366.

Mais il fallait plus de cinq semaines à toutes ces troupes pour se rendre à leur rendez-vous.

Quant à l'évêque de Wurtzbourg, qui avait trahi Turenne au cours de la dernière campagne, il « commençait à faire son miserere »[1]. Entre temps, l'armée du comte de Souches s'était approchée de Liège pendant que Condé était cantonné à Bilsen. A Liège, Lisola poursuivait le cours de ses intrigues. On cuisait déjà du pain pour l'armée impériale qui comprenait plus de 20,000 hommes depuis que les troupes de Munster et de Cologne avaient augmenté leurs cadres. On craignait la trahison des bourgeois de Liège, malgré leur parole donnée à Condé, les écus qu'ils en avaient reçus et les assurances qu'il venait de leur donner « par un courrier exprès » qu'il viendrait à leur secours, si les Impériaux voulaient les assiéger.

Vaubrun s'était emparé de Neustadt, après le combat de Sinsheim, et Kaiserswerth et Alzey étaient menacés par le marquis de Rochefort qui se trouvait à la tête de 100 cornettes de cavalerie et de 600 hommes d'infanterie et s'apprêtait à rallier Turenne: « Nos gens ne manqueraient pas, écrivait Persode au duc de Vitry, d'aller à Baccarach pour y boire le bon vin du Rhin, estant les maistres de la campagne, en deçà du Rhin où M. de Turenne est repassé, n'ayant amené aucun bagage, avec ses troupes pour faire une expédition[2]. »

---

1. Persode à M. Pachau, de Francfort, ce 30 juin 1674, déjà citée. — Persode au duc de Vitry, de Francfert, ce 30 juin 1674. *Passim*, f° 360.

2. Persode au duc de Vitry, de Francfort, le 23 juin 1674. *Passim*, f° 362.

Les lettres arrivées de Liège à Francfort, le 29 juin, assuraient que les Impériaux étaient encore au-dessus de Huy, semblant passer la Meuse à Andenne où on leur préparait des ponts de bateaux. C'est dans cette ville que le prince d'Orange et le comte de Monterey avaient donné rendez-vous, pour le 30 juin, au comte de Souches. L'armée hispano-hollandaise devait bientôt les suivre. L'abbé de Gravel, résident de France à Mayence, écrivait le même jour à Turenne que les Impériaux avaient l'intention de mettre 2,000 hommes à Kreutznach pour faciliter, disait-on, leur jonction avec M. de Souches près de la Moselle vers laquelle il devait s'avancer. Gravel ajoutait que M. de Souches avait traversé l'Ourth et s'avançait vers Namur et qu'il pourrait bien, en passant, se rendre maître de Huy de gré ou de force, pour s'assurer, sur la Meuse, un passage plus commode que Namur qui se trouvait trop près de Charleroi et des autres places occupées par des garnisons françaises. C'était, peut-être, son projet avant de se rapprocher de la Moselle ou du Rhin. A Aix-la-Chapelle, Souches avait fait confectionner 3,000 paniers de terre, 5 ou 600 brouettes, 2,000 pelles et d'autres outils destinés à remuer la terre. Kreutznach était un poste trop important pour que Turenne n'empêchât pas les Impériaux de s'en emparer. Sporck, s'appuyant sur Mannheim et Coblence, pouvait tenter de s'emparer de Worms, d'Oppenheim et de Mayence. Dans ce cas l'Alsace se serait trouvée en péril[1].

Turenne, ayant appris que le comte de Souches était

1. L'abbé de Gravelle (*sic*) au vicomte de Turenne, à Mayence, 30 juin 1674. (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 518-519.)

arrivé près de Liège, pendant que Condé, campé à Bilsen, le tenait en respect, et que les secours amenés par M. de Bournonville dans le Palatinat étaient peu considérables, prit la résolution de se porter une seconde fois au delà du Rhin et de le traverser à Philippsbourg.

Il veut agir. Dans ce but, le 3 juillet, il quitte son camp de Neustadt, à la points du jour, avec toute son armée et lui fait passer le Rhin vers deux heures de l'après-midi, après avoir fait faire une fausse marche à 500 cavaliers du côté de Kaiserslautern. Maulévrier avait dès la veille construit un pont de bateaux à Philippsbourg et mis en batterie 6 pièces de canon.

Le maréchal se campa à Hohenheim, à deux lieues de Philippsbourg.

Les 4 juillet, Turenne continua à s'avancer directement vers le Neckar, en laissant, à sa droite, Heidelberg dont la garnison le salua par quelques volées de canon. Ayant trouvé un gué près de Wieblingen, il fit avancer ses pontons de cuivre, pour qu'on pût procéder à la construction d'un pont.

Du côté de Wieblingen, une terrasse soutenue par des murailles de 7 à 8 pieds de haut longeait le Neckar sur une étendue de plus de 200 pas. C'est sur cette muraille que Turenne disposa ses canons et logea son infanterie qui se trouva protégée par une sorte de parapet, d'où elle pouvait tirer avec avantage et nettoyer l'autre rive du fleuve dont la profondeur n'avait, en cet endroit, que 60 pas de large.

En dessous de cette muraille se trouvaient des saules qui plongeaient leurs racines dans l'eau. Des fantassins s'y abritèrent.

De l'autre côté du Neckar, le terrain s'élevait doucement au-dessus du fleuve bordé, sur une longueur de 60 pas, d'un rideau de haies de 400 pas de long. Turenne fit fermer ces haies par deux fossés construits aux extrémités, afin d'arrêter la cavalerie ennemie, si les Impériaux tentaient de s'opposer à la construction d'un pont, de sorte que ce terrain se trouva disposé de manière à ce que le feu de l'infanterie et de la cavalerie françaises qui étaient restées en deçà du Rhin pût couvrir l'infanterie postée sur l'autre rive, le long des haies.

Ce fut au milieu de cet endroit facile à défendre que Turenne résolut de construire son pont.

De l'autre côté du Rhin, dès son arrivée, étaient apparus 2 escadrons de la grand'garde des ennemis. Turenne fit aussitôt mettre pied à terre aux dragons du Roy postés sur les rives du fleuve.

Ils tirèrent sur les Impériaux et les forcèrent à s'éloigner.

Mais, comme ils étaient toujours en vue, le maréchal fit avancer 2 pièces de canon, lesquelles, après avoir tiré 2 ou 3 coups, forcèrent les ennemis à disparaître. En attendant l'achèvement du pont, Turenne fit passer à gué 3 ou 4 escadrons de l'autre côté du Rhin. Nos éclaireurs firent quelques prisonniers qui leur apprirent que les ennemis s'étaient retranchés à Ladenbourg et que Charles IV s'y trouvait avec sa femme. A l'approche de l'armée française, le duc et la duchesse firent sortir tous leurs bagages de la ville.

Les Impériaux avaient-ils l'intention de tenir ferme dans Ladenbourg? C'est ce que Turenne devait apprendre bientôt, dès le lendemain peut-être, par les partis qu'il

avait envoyés en reconnaissance. Il avait, ainsi que son armée, grande envie d'attaquer les Impériaux[1].

Les Impériaux avaient rassemblé à Ladenbourg tout ce qu'ils avaient d'infanterie palatine, ainsi que les Saxons et les régiments de Portia et de Stréni, toute leur cavalerie et 10 pièces d'artillerie qu'ils avaient mises en batterie sur les rives du Neckar où ils s'étaient retranchés. Apprenant que le pont jeté par Turenne à Wieblingen serait achevé le 15 juillet, les Impériaux prirent le parti de se retirer derrière le Mein, en passant par Francfort. Ils avaient 18 lieues de France à parcourir.

Dans ce but, ils firent filer leurs bagages sur le chemin de Francfort et, le 4 juillet, dès midi, renvoyèrent les troupes palatines et leur canon à Mannheim, où le Palatin avait fait enlever quelques bateaux du pont qui se trouvait près de cette ville, afin que nos troupes ne pussent y passer le Rhin.

Le 5 juillet, à minuit, toute l'armée impériale décampa sans bruit et suivit cette grande route, qu'on nomme la *Bergstrasse*, qui mène à Francfort, le long des versants ouest de l'Odenwald.

Turenne ne connut avec certitude les mouvements effectués par les Impériaux que le jeudi 5 juillet, à minuit. Il détacha aussitôt M. de Roye avec 1,500 chevaux et les 2 régiments des dragons du Roi et de la Reine. Il se mit lui-même en marche avec le gros de l'armée et 6 pièces

---

1. Voir lettre de M. Hasset, du 4 juillet 1674, au camp de Vibling (*sic*) sur le Neckar, à une petite lieue de Heidelberg. *Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 379. — *Mémoires des deux dernières campagnes de M. de Turenne en Allemagne,* p. 37.

de canon, pour fondre sur l'arrière-garde des ennemis, avant qu'elle pût passer le Mein.

Le maréchal était arrivé à Zwingenberg, au pied du Melibocus, entre 10 et 11 heures du matin, lorsque du Repaire, qui avait pris les devants avec 200 maîtres, précédant de plusieurs lieues l'avant-garde française conduite par de Roye, surprit 60 cavaliers ennemis, au sortir d'un défilé. Ces cavaliers prirent la fuite à son approche, mais bientôt il se trouva en présence de neuf à dix escadrons. C'était l'arrière-garde des Impériaux, commandée par Dunewald, qui avait donné l'ordre de faire paître les chevaux.

Du Repaire n'était pas capable de résister. A la première attaque, il battit en retraite, profitant de quelques buissons et de quelques arbres qui le sauvèrent, lui et les siens. Mais les cavaliers ennemis, en essayant de l'atteindre, se heurtèrent à M. de Thorigny, qui les chargea en flanc et les força à se retirer.

Entre temps, le gros de l'armée impériale est arrivé à Langen, à deux heures de Francfort. Elle n'a mis qu'un jour à parcourir cette immense étendue de pays qui sépare Ladenbourg de Francfort. Bournonville a eu le temps d'obtenir du Magistrat de Francfort le passage du pont qui traverse le Mein et relie la ville impériale à Sachsenhausen. Le général impérial a pu également faire passer une partie de son infanterie et de sa cavalerie par un gué près de la Ladrerie [Guthlenthoff] (5 juillet). La duchesse de Lorraine se retira à Francfort et Worms fut évacué par les Impériaux.

Si Turenne n'a pu empêcher Bournonville d'atteindre Francfort, c'est qu'il a perdu du temps à jeter son pont

de Wieblingen, dont il aurait pu se passer, puisqu'il avait un gué à sa disposition, près de cette ville, par où avaient défilé ses éclaireurs et ses dragons. Peut-être, en s'arrêtant à Laudenbach, en dessous de Heppenheim, et en n'essayant pas d'arrêter la marche précipitée des Impériaux, a-t-il voulu ne pas perdre de vue la base de ses opérations, et pouvoir, en même temps, surveiller les Flandres et protéger l'Alsace[1]?

Le 7 juillet, Turenne vint se poster à Grossachsen, entre Weinheim et Ladenbourg. Il fit venir son pont de Wieblingen. Maintenant, s'il prend fantaisie au comte de Souches de venir au secours du Palatin, le maréchal ne pourra être surpris.

L'exaspération de ses soldats contre les habitants du Palatinat est à son comble. Les Chenapans[2] se sont livrés à des cruautés incroyables contre les traînards de l'armée française. Ils les ont pendus par les pieds et les ont brûlés vifs. Cela demande vengeance. Aussi nos soldats, surtout les fantassins, se livrent-ils à de justes représailles. Ils mettent le feu aux plus beaux villages qui sont réduits en cendres. La colère du Palatin est grande. Et pendant que ces horreurs ont lieu, les Impériaux, cantonnés près de Francfort, au delà et en deçà du Mein,

1. Relation de la poursuite des ennemis jusqu'à Francfort, 6 juillet 1674. — Le vicomte de Turenne au marquis de Rochefort, à Laudenbach, 6 juillet 1674. — Turenne à Louvois, au camp près de Vinheim (*sic*), 8 juillet 1674. (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 519-524.) — Persode au duc de Vitry, de Francfort, le 5 juillet 1674. *Passim*, f° 382. — M. Frischmann au grand Condé, à Strasbourg, 6 juillet 1674. — Le vicomte de Turenne au grand Condé, à Laudenbach, 7 juillet 1674.

2. De *Schnapphan*, chenapan, bandit, maraudeur.

brûlent et saccagent tout dans l'archevêché de Mayence. Campés près de Ladenbourg, les soldats français s'en vont fourrager aux portes de Heidelberg et de Mannheim.

Le 17 juillet, Turenne, laissant en arrière quelques troupes, fit passer le reste de son armée à Ladenbourg sur le pont qu'il avait fait descendre de Wieblingen.

Le voici campé entre Weinheim, Mannheim et Heidelberg, dans le triangle formé par le confluent du Rhin avec le Neckar, s'étendant le plus possible pour vivre aux dépens de l'ennemi, ravageant tout sur son passage et soumettant cette malheureuse contrée à une dévastation méthodique, pour obéir aux instructions de Louvois qui veut se venger de la trahison du Palatin. Peter, dans son ouvrage intitulé : *Der Krieg des grossen Kurfürsten gegen Frankreich*, affirme que 16 villages furent complétement rasés, 11 incendiés et 5 aux trois quarts détruits. « On fourrage autour de Heidelberg et de Mannheim sans qu'il en ose sortir personne pour l'empêcher », écrivait Hasset, secrétaire de Turenne, le 15 juillet[1].

A peine remis de leur panique, les Impériaux s'étaient campés entre Höchst et Griesheim. Ils avaient le Mein à leur gauche, les montagnes et les bois de Königstein à leur droite, la Nidda à leur tête, et Francfort derrière eux. Leur camp était bien assis et ils avaient, en outre, toutes les tours des gués de Francfort en leur pouvoir. Du haut de ces tours, dans lesquelles ils avaient installé des corps de garde, ils pouvaient surveiller tout le pays

1. Lettre du sieur Hasset, du 15 juillet 1674. *Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 394.

qu'ils faisaient reconnaître par de nombreuses patrouilles. Leurs éclaireurs se portaient sur les deux rives du Mein, du côté d'Oppenheim, de Darmstadt et de Hanau.

La plaine où les Impériaux s'étaient cantonnés regorgeait de grains et de fourrage, et ils pouvaient y trouver de quoi vivre pendant 15 jours.

Francfort leur fournissait nourriture et boissons. Leur commissaire des guerres, Pestallotzy, leur avait distribué, le jour de leur entrée à Francfort, une *montre*. Aussi avaient-ils repris courage et les voyait-on sans cesse à Francfort, à Hanau, à Höchst et à Mayence où ils allaient se refaire. Et cependant leur infanterie se débandait, s'il faut en croire le secrétaire de Turenne[1] ?

L'intention des Impériaux était de séjourner le plus longtemps possible dans ce pays fertile et d'y attendre les secours qu'on leur avait promis. C'étaient 6,000 hommes de M. de Souches, c'étaient les troupes de Munster, qui se trouvaient près de Cologne et se montaient à 6,000 hommes. Ils comptaient également sur 1,000 hommes des ducs de Zell et de Wolfenbüttel, sur le régiment de Metternich, levé à Bayreuth, et sur celui des Cravates de Landskron, qu'on disait être de 2,000 chevaux, mais qui en réalité, ne présentait que 1,000 hommes effectifs. Ce régiment était arrivé à Kitzingen. Les Impériaux comptaient également sur 3,000 Saxons, 4,000 Brandebourgeois, 1,000 Hessois et 4,000 hommes fournis par les Cercles du Haut-Rhin et de Franconie. Le Cercle de Franconie, à l'instigation du marquis de Bayreuth,

1. Persode au duc de Vitry, de Francfort, le 10 juillet 1674. *Passim*, f° 383.

faisait tous ses efforts pour soutenir le parti de l'empereur.

Persode, résident de France à Francfort, bien placé pour se rendre compte de l'état des choses, prétendait que l'armée impériale, campée sur les rives du Mein, ne pouvait mettre en ligne que 7,000 fantassins et 4,500 chevaux[1].

---

1. Turenne n'était pas de l'avis de Persode : « Sa Majesté, écrivait-il à Louvois, le 10 juillet 1674, de son camp de Weinheim, me permettra bien de lui dire qu'il ne faut pas faire de fondement sur ceux qui lui rapportent qu'il n'y a que quatre mille chevaux dans l'armée des ennemis, après la jonction de M. de Bournonville et de M. de Bareith (*sic*); on tomberait dans de grands accidents sur de si fausses mesures. Je vous assure que, quand j'ai passé le Neckar, ils se croyaient égaux en cavalerie à l'armée du Rhin. (Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, 10 juillet 1674. Au camp de Winheim. — *Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* t. 2, pp. 525-526.) — Le marquis de Beauvau et Voltaire prétendent que l'Électeur Palatin, désespéré, défia Turenne à un combat singulier, par une lettre pleine de reproches. Dans cette lettre, remise au maréchal par un trompette, il lui proposait de se battre avec lui corps à corps « avec telles armes et en tel lieu qu'il lui voudrait assigner ». Il lui reprochait, dit Beauvau, d'avoir changé de religion et lui rappelait l'hospitalité que son père lui avait accordée pendant la Fronde, lors de sa brouille passagère avec la cour de France. Il lui faisait honte des exactions commises par ses soldats. Turenne, au dire de Voltaire, aurait envoyé à Louis XIV la lettre du Palatin et n'aurait répondu aux plaintes et au défi de l'Électeur que par un compliment vague, qui ne signifiait rien.

Colini, secrétaire et historiographe du fils de Charles-Louis, a révoqué en doute l'histoire du cartel et a réfuté les affirmations de Beauvau, de Courtilz de Sandras et de Ramsay. Voltaire, tout en faisant des réserves sur la véracité de ce cartel envoyé par l'Électeur à Turenne, prétend avoir tenu le fait de la maison de Bouillon et ajoute que le prieur de Vendôme et le marquis de Villars n'en doutaient pas. Le trompette envoyé par Charles-Louis au maréchal se nommait, disait-il, Petit-Jean. Le président Henault, dans son *Abrégé chronologique,* prétend que Turenne répondit au cartel qui lui était envoyé *avec une modération qui fit honte à l'Électeur de sa bravade.* (*Mémoires du marquis de Beauvau;* A la sphère, p. 382. — *Siècle de Louis XIV,* par Voltaire, éd. Garnier, 1878, p. 136, texte et note. — *Histoire du vicomte de Turenne,* par Ramsay, à La Haye, chez Jean Neaulme, 1736, t. 2, pp. 276-279.)

Charles IV montrait un grand découragement et se lassait de dépenser ses deniers en pure perte. Il ne touchait plus aucun de ses revenus et les tentatives infructueuses faites par son neveu, le prince Charles de Lorraine, lui avaient coûté des sommes considérables [1].

Bournonville a mis son quartier général à Nied. Charles IV et Caprera se trouvent avec lui. En attendant que des renforts lui arrivent, il s'entoure de renseignements. Son service d'éclaireurs est admirablement organisé.

Six mille cavaliers impériaux battent l'estrade et chevauchent à plusieurs lieues à la ronde, pour se rendre compte des mouvements de Turenne. A la moindre alerte, Bournonville doit se jeter dans les montagnes qui avoisinent Wiesbaden et Königstein, abriter son armée contre les attaques possibles de l'ennemi et se réfugier avec elle dans des lieux inaccessibles [2].

Peut-être même, changeant de tactique, si les circonstances l'y forcent, le généralissime impérial cherchera-t-il à s'emparer d'Aschaffenbourg pour pouvoir se jeter en Franconie et s'y fortifier.

Ses bagages ont déjà pris la direction de Hanau.

Il faut tout prévoir, car l'archevêque de Mayence lui a refusé son pont. Son impatience et sa perplexité grandissent. Tout dépend pour lui de l'arrivée des secours

1. Charles IV disait bien haut, en parlant de l'alliance qu'il avait contractée avec l'Empire et la Hollande, qu'il était las de cette alliance « qui n'avait point de vigueur ni de solidité dans ses promesses » et qu'il donnerait congé à ses officiers et qu'il leur permettait d'aller chercher fortune ailleurs. (Persode à Vitry, le 10 juillet 1674. *Passim*, f° 385.)

2. Persode à Vitry, 10 juillet 1674. *Passim*, f° 385.

attendus et des mouvements de l'armée impériale du Nord, commandée par le comte de Souches. Si ce dernier réussit à traverser la Meuse et à envahir les Ardennes, malgré la vigilance du marquis de Rochefort, campé près de la Meuse, qui tient les yeux fixés vers Verdun, où Louvois est accouru avec la maison du roi, s'il échappe à Condé, qui de Bruquelette, près de Lens, s'est porté à Binche, dans le Hainaut, et évite l'étreinte de Luxembourg, qui s'est cantonné, avec des forces considérables, entre Sambre et Meuse, Turenne sera peut-être forcé de quitter le Palatinat et de se jeter dans le pays messin ? On parle, il est vrai, de l'arrivée prochaine de Louis XIV à Verdun « pour prendre M. de Souches en tête, tandis que Condé le prendrait à dos [1] ».

Le duc de Duras, gouverneur de la Franche-Comté, avait reçu l'ordre d'envoyer le plus tôt possible ses régiments disponibles en Lorraine et dans le pays messin.

Le prince d'Orange, le comte de Souches et le comte de Monterey s'étaient donné rendez-vous à Bonfrest et y avaient tenu un conseil de guerre [2]. Espagnols, Hollandais et Impériaux possédaient plus de 50,000 hommes. Ils résolurent de reprendre l'offensive après de longues discussions, car leurs intérêts n'étaient pas les mêmes. Les Impériaux ne demandaient qu'une chose : ne pas s'écarter de la Meuse afin d'aider Bournonville à se jeter en Alsace et en Lorraine. Les Espagnols voulaient reprendre Charleroi. Les Hollandais avaient les yeux fixés vers Grave et Maëstricht que Louis XIV leur avait en-

1. Persode à Vitry, 14 juillet 1674. *Passim*, f° 393.

2. Persode à Vitry, de Francfort, 14 juillet 1674. *Passim*, f° 393.

levés. Guillaume d'Orange ne pensait qu'à pénétrer dans les Ardennes et à envahir la France. Il comptait aller droit à Versailles et prendre Paris « pour y butiner », comme l'écrivait Persode au duc de Vitry le 4 août 1674.

Le comte de Souches, après avoir traversé le Condros, entre la Meuse et l'Ourthe, tenu en respect par Condé, lève son camp d'Andenne et rompt le pont qu'il a jeté à Seille, sur la Meuse (5 juillet)[1].

Les Hollandais n'ont pas encore quitté les environs de Bruxelles. Cependant le prince d'Orange a résolu d'aider aux efforts du comte de Souches. Ce dernier réussit à s'emparer de Dinant, le 19 juillet et menace Liège, tandis que le prince d'Orange remonte la rive gauche de la Meuse. Enfin, grâce à l'immobilité de Condé et aux hésitations de Luxembourg, le comte de Souches traverse la Meuse à Namur (23 juillet) avec une vingtaine de mille hommes et rallie, près de Nivelle, le stathouder qui commandait à 25,000 Hollandais et quelques milliers d'Espagnols (28 juillet)[2].

Rochefort était arrivé à Rocroi le 25 juillet, tenant aux ordres de Condé 2,000 chevaux de la maison du roi, et, pour obéir à Louvois, il avait rétrogradé jusqu'à Charleville avant de rejoindre Condé (10 août).

En apprenant que M. de Metternich, archevêque de Mayence, venait de mourir d'une attaque d'apoplexie,

---

1. *Passim*.

2. Les troupes de l'évêque de Munster s'étaient avancées vers la Rhur afin de rallier le comte de Souches, pendant qu'il se rapprochait de Dinant et établissait un pont de bateaux « au-dessous de cette villotte », en menaçant d'entrer en France du côté de Rocroi et de se joindre au prince d'Orange. (Du même au même, 14 juillet 1674. *Passim*, f° 393.)

Bournonville se rapprocha de Mayence et établit son quartier général à Flœrsheim, sur le Mein (Nassau).

Les Saxons se cantonnèrent à Wickert et les Lorrains à Hofheim et à l'entrée du village de Lorsbach, espérant pouvoir bientôt se rendre maîtres de Mayence et de son pont « à la faveur de leurs partisans. »

Mais la nouvelle de la mort de M. de Mayence était fausse. Il se rétablit. A la cour de France on cherchait à lui trouver un coadjuteur qui nous fût favorable.

Cependant Bournonville, au commencement du mois d'août, comptait toujours voir arriver à son camp des forces considérables.

L'Allemagne se soulevait. Les Cercles du Haut-Rhin et de Souabe, à l'exemple donné par le Grand-Électeur, prenaient ouvertement le parti de l'empereur. Francfort, quoique ville libre, offrait lui-même, aux Confédérés l'appoint, bien faible, il est vrai, mais en rapport avec ses ressources, de 50 maîtres et de 300 fantassins[1].

Mais Bournonville ne devait recevoir que successivement et attendre jusqu'au mois de septembre la totalité des contingents qu'on lui avait promis. Les armées allemandes étaient lentes à se mouvoir et quelques princes de l'Empire mettaient peu d'empressement à faire les levées nécessaires à la défense de l'Allemagne envahie.

Le 16 juillet le marquis de Bayreuth avait amené son régiment[2].

---

1. Persode à Vitry, de Francfort, le 17 juillet 1674. *Passim*, f° 399.

2. Ce régiment passa le Mein le 16 juillet, dès le matin, proche de la Ladrerie, par le même gué par lequel avait passé la cavalerie impériale après sa déroute de Ladenbourg. Ce régiment de Bayreuth était destiné, disait-on, à s'emparer d'Aschaffenbourg. (*Passim.*)

On mandait de Thuringe, le 23 juillet, que le régiment d'infanterie de Reus commençait à se concentrer, entre Erfurt et Arnstadt, qu'un commissaire impérial était venu le passer en revue, qu'on le croyait composé de 1,500 hommes. L'itinéraire qui lui était tracé était Gotha, Eisenach, Vacha, la Verra, Salmünster, Gelnhausen, près d'Hanau, et enfin Francfort où il devait trouver des ordres [1].

Les Cravates, attendus par Bournonville, arrivèrent à son camp. C'étaient des Bohémiens nouvellement recrutés. Quelques-uns d'entre eux étaient habillés « à la Cravate ».

Turenne, campé près de Ladenbourg, à la date du 24 juillet, des deux côtés du Neckar, sur lequel il avait jeté deux ponts, envoyait ses fourrageurs jusqu'aux portes de Mannheim et de Heidelberg. Il ne jugea pas à propos d'attaquer Heidelberg, de peur d'attirer de ce côté l'armée palatine et aussi afin de rester libre de ses mouvements et de pouvoir marcher en diligence du côté où il serait nécessaire. Le marquis de Rochefort lui avait fait dire de Sedan que le comte de Souches s'apprêtait à s'avancer vers la Moselle [2]. Turenne aurait désiré garder le plus longtemps possible son poste de Ladenbourg afin de surveiller Mannheim, où, pendant son éloignement du

---

1. L'abbé de Gravelle (*sic*) au vicomte de Turenne, à Mayence, 28 juillet 1674. (*Mémoires et Lettres de M. de Turenne*, t. 2, pp. 538-560.)

2. « On n'a pas jugé à propos d'attaquer Heidelberg, et on a cru devoir se trouver dans une certaine situation libre pour pouvoir marcher en diligence du côté où la nécessité le requerrait, suivant les nouvelles reçues aujourd'huy. [Lettre de Hasset, du 24 juillet 1674, au camp de Ladeberg (*sic*).] (*Aff. étr. Allemagne*. Supplément, t. 281, f° 401.)

Palatinat transrhénan, l'ennemi aurait pu se concentrer. Maîtres de Mannheim, les Impériaux auraient fermé au maréchal le passage du Rhin et auraient ruiné toute la rive gauche du fleuve. Bloqué de tous côtés, Turenne aurait été forcé de reculer jusqu'en Alsace, en abandonnant aux ennemis la banlieue de Philippsbourg, fertile en fourrage. Si Philippsbourg, pourvue de vivres et de munitions de toute sorte, pouvait résister à tout choc, pour plus de précautions le maréchal donna l'ordre à M. de Maulévrier d'y entrer, dès qu'il serait contraint de quitter l'embouchure du Neckar.

Il était bien désirable que Louis XIV renforçât notre armée d'occupation du Palatinat, s'il voulait qu'elle pût résister aux 35,000 hommes que Bournonville, dans un mois et peut-être auparavant, serait en état de lui opposer. Ne fallait-il pas que cette armée protégeât l'Alsace et la Lorraine et même les frontières de la France qui se trouvaient menacées? Quinze cents chevaux étaient nécessaires pour remonter la cavalerie française et il fallait amasser, en arrière de notre armée, piques et mousquets et faire acheter par nos officiers des cuirasses, des souliers et des bas pour leurs soldats.

Turenne, après avoir, dès le 26 juillet, fait avancer son bagage du côté de Philippsbourg, traversa le Rhin, le surlendemain, près de cette ville, après avoir passé par Schwetzingen, au sud-est de Heidelberg.

Il laissa le bataillon de Picardie à Philippsbourg, passa quelques jours à Seckenheim et se posta à Meitersheim (Petite-Hollande).

Le lendemain, il se logea à Freimersheim et ensuite à Mussbach.

De ce poste, Turenne comptait s'acheminer vers Mayence, pour se porter au secours de M. de Metternich, se rapprocher des Impériaux et les tenir en respect, lorsqu'il reçut, par courrier, une lettre de Louis XIV qui lui ordonnait de marcher le plus vite possible vers Metz, non seulement pour couvrir cette ville, mais encore pour empêcher l'armée hispano-hollandaise, réunie à celle du comte de Souches, de ne rien entreprendre contre Mézières et Charleville ou quelque autre ville des Ardennes. Au cas où les Impériaux en eussent commencé le siège, Turenne devait les obliger à le lever.

L'ordre était précis. Il fallait obéir. Turenne, malgré lui et à son corps défendant, fit partir son bagage, dès le 1er août, et, dès le lendemain, son armée se mit en marche[1]. Il venait d'apprendre seulement par l'abbé de Gravel, résident de France à Mayence, que le comte de Souches avait passé la Meuse, près de Namur, et que sa jonction avec le prince d'Orange et le comte de Monterey était imminente.

Les coalisés avaient fait sortir 8,000 hommes de leurs places fortes. Leur but était moins d'attaquer Condé, campé sur le Piéton, que de se rendre maîtres du cours de la Meuse, en préludant par l'occupation de l'Évêché de Liège, de complicité avec la noblesse du pays, et, ensuite, de réduire Maestricht, dont la possession était d'une importance capitale pour les Espagnols, et, finalement, de s'emparer de Grave.

A la date du 28 juillet, le prince de Bade était encore

---

1. Lettre d'Hasset, du 1er août 1674, au camp de Mosbach (*sic*), ce 1er août 1674. *Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 410.

en deçà de la Meuse avec un corps d'armée d'environ 2,500 chevaux et de 3,000 fantassins, composés, la plupart, de Monastériens, qui semblaient éprouver une grande répugnance à passer la Meuse. Ils se mutinaient, se débandaient et il semblait qu'ils voulaient rentrer au service de leur ancien maître, l'évêque de Munster « qui pourra bien se remettre dans le bon party, aussy bien que M. de Cologne, voyant qu'on est peu exact de tenir la parolle et les traités à ces princes, et que M. de Brandebourg menace fort leurs États[1] ».

Le prince de Bade se dirigerait-il droit vers la Moselle ou se contenterait-il de longer la Meuse pour favoriser les visées du comte de Souches contre Huy et Liège? On l'ignorait. Entre temps, Bournonville accumulait des bateaux près de Mayence et en faisait inspecter le port par quelques-uns de ses officiers. Il construisait un pont à Flœrsheim, afin de pouvoir y repasser le Rhin, tandis que le Palatin faisait descendre des pontons à Oppenheim[2].

Il était à craindre, d'après les ordres qu'il en avait reçus de Vienne, que le comte de Souches, si Condé ne l'arrêtait pas dans sa marche, n'envoyât un secours considérable à Bournonville.

M. Bidal, résident de France à Hambourg, venait d'écrire à Turenne qu'enfin les Suédois se préparaient à agir et que tout faisait prévoir qu'ils allaient jeter un corps considérable dans le pays de Brême, et allaient

1. Persode à Vitry, ce 4 aoust 1674, de Francfort. *Passim*, f° 414.

2. L'abbé de Gravelle au vicomte de Turenne, Mayence, 28 juillet 1674. — Du même au même. Lettre de Hasset, du 1er août 1674. Déjà citée.

faire embarquer 12,000 hommes de leurs vieilles troupes pour les débarquer en Poméranie.

L'ordre envoyé par Louis XIV à Turenne de se porter vers Metz fut probablement rapporté le même jour, car nous possédons une lettre du maréchal à un destinataire resté inconnu, et datée du camp de Mussbach, où nous lisons : « Estant venu avec l'armée du costé de Neustat, j'ay seu que le roy trouverait bon que je ne m'éloignasse pas de l'Alsace et que mesme j'y prisse ma marche, pour ce que M. de Souches, ayant passé la Meuse et les armées d'Espagne, de l'empereur et des Hollandais estant jointes, il y avait apparence qu'il estait nécessaire que je fusse en lieu où les armées me pussent joindre, s'il tournait plus de forces d'Allemagne de ce costé icy, et aussy au cas que tout ce qui vient derrière joignit M. de Souches et qu'il ne restât pas de considérable aux ennemys en ce pays icy, je pusse aisement, mener une partie de ce costé là. D'ailleurs l'armée de M. de Bournonville se trouvant de l'autre costé du Rhin et du Mein, il n'y avait pas moyen d'aller à eux[1] ».

C'est donc vers l'Alsace que Turenne a maintenant l'intention de se diriger.

Le 1er août nous trouvons Turenne à Neustadt. Il venait d'apprendre que les Cercles du Haut-Rhin refusaient de fournir des contingents à l'empereur, alléguant que le passage des Impériaux sur leur territoire les avait ruinés. Le 5 août, le maréchal se cantonna sur la Queich, entre Landau et Arnheim, et fit reconnaître,

1. Lettre de M. de Turenne, du 1er août 1674, du camp de Mosbach (*sic*). [*Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 412].

par le comte de Lorges, le pays qui s'étend jusqu'à Mannheim[1].

Le 1er août, Bournonville, quitta Flœrsheim et alla se camper à Kostheim. Charles IV partit pour Wiesbade où il comptait faire une cure d'eaux.

Louis XIV, inquiet à juste titre de la jonction du comte de Souches avec ses alliés et de son intention manifeste de remonter la Meuse jusqu'à Givet fut sur le point de prescrire à Turenne d'abandonner non seulement la ligne du Rhin, mais encore l'Alsace, pour l'appeler sur la frontière du Nord qui se trouvait menacée.

Turenne combattit avec énergie les désirs exprimés par le roi : « Si l'ennemi était maître de l'Alsace, lui écrivait-il, le 8 août, ayant Strasbourg derrière lui, il y demeurerait tant qu'il lui plairait, porterait la guerre en Lorraine et en Champagne, et, dans peu de jours, on songerait à soutenir Toul. Je dirai à Vostre Majesté qu'il vaudrait mieux pour son service que j'eusse perdu une bataille que si je repassais les montagnes et que je quittasse l'Alsace. Elle sait le nombre qu'elle a de troupes. Je la supplie, dans ces trois mois qui feront le bon ou le mauvais état de ses affaires, de ne les envoyer qu'au lieu où elles pourraient servir[2]. »

Entre temps, les Hollandais avaient mis le siège devant Grave, et Bournonville, ayant su la marche de Turenne vers Saverne, crut que le maréchal « disait adieu à l'Al-

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, au camp près de Landau, 5 août 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 544-545.

2. Du même au même, au camp près Landau, 8 août 1674. *Passim*, pp. 548-550.

lemagne ». Il donna aussitôt l'ordre à ses troupes de se tenir prêtes à se concentrer près de Flœrsheim et à y passer le Mein.

Le 5 août, dès le matin, les régiments impériaux, saxons et poméraniens défilèrent sur le pont que Bournonville y avait fait jeter. L'après-midi, ce fut le tour des Lorrains et des Cravates qui étaient cantonnés dans les montagnes. Les dragons de Reiffenberg, qui formaient l'arrière-garde, furent laissés à la garde du pont de Flœrsheim, pour en faciliter le passage aux Poméraniens que devait, sous peu, amener à Bournonville le marquis de Bade. Ce prince avait traversé l'Eiffel et devait franchir le Rhin à Coblence le 9 août et traverser les montagnes de Schwalbach et de Wiesbade avant d'atteindre Flœrsheim. L'archevêque de Trèves envoya plusieurs chariots de pain dans le comté de Manderscheid. Les Poméraniens devaient atteindre, le 9 août, le pont de Coblence. Là, les rejoindraient 4 compagnies du régiment de Kaiserstein cantonnées en ce moment dans les petites villes de l'archevêché de Trèves, sises sur la Moselle. L'archevêque devait les y remplacer par 2 compagnies nouvelles de 200 hommes qu'il levait actuellement [1].

---

1. L'abbé de Gravel au vicomte de Turenne, de Mayence, le 13 août 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 552-553. — Le marquis de Bade arriva, le 12 août, au soir, à Mayen, ville située dans la vallée de la Nette, au sud de Coblence (du même au même, 14 août 1674. *Passim*, p. 551). Le marquis de Bade amenait à Bournonville 8,000 hommes de cavalerie et d'infanterie et 6 pièces de canon. On ignorait encore s'il passerait le Rhin ou la Moselle pour se diriger vers Kreutznach par le Hundsrück. L'empereur lui avait ordonné primitivement de ne pas abandonner le comte de Souches, mais, sur les instances de M. de Bournonville, de l'archevêque de Trèves et de Lisola, qui croyaient que Turenne repasserait le Rhin et le Neckar, il avait

Bournonville, après avoir passé le pont de Flœrsheim, s'avança vers Gernsheim, ville située sur le Rhin et appartenant à l'Électeur de Mayence. Mais, quand il sut que Turenne, après avoir semblé vouloir se diriger vers Saverne, était revenu sur ses pas et retournait vers Neustadt, le général impérial arrêta sa marche. Il ne s'était éloigné de son pont de Flœrsheim que de 4 lieues. Le 12, il rebroussa chemin[1]. Quelques jours plus tard eut lieu une autre alerte.

Trois jours après son arrivée à Walsheim, Turenne ordonna à Maulévrier de lui ramener les bataillons de Duglas, du Plessis et de La Ferté et le régiment de cavalerie de Doucet qu'il lui avait prescrit, le 1er août, de conduire à Philippsbourg.

Ces troupes, en attendant que leurs logements fussent prêts, avaient fait halte à la Petite-Hollande.

Le lendemain de leur départ de ce camp, un parti de 2,000 cavaliers impériaux, 500 Cravates et autant de dragons, commandés par le colonel Dunewald, que les Allemands surnommaient « le Dieu Mars », arrivèrent à la

---

poursuivi sa marche. S'il apprenait que M. de Turenne ne repassait pas le Rhin, il était à présumer qu'il rejoindrait le comte de Souches, surtout si les troupes de Lunebourg se décidaient à renforcer Bournonville. (*Passim.*)

Ce fut le 16 août que le marquis de Bade passa le Rhin à Coblence, et il se logea à Lahnstein, tandis que les troupes de Zell et de Wolfenbüttel étaient encore à Marbourg.

(Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, à Queichen, près Landau, 22 août 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*. t. 2, p. 560.)

1. Persode à Vitry, ce 7e aoust 1674. — Du même au même, 11 aoust 1674. — Du même au même, 14 aoust 1674. (*Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 414.)

Petite-Hollande, dans le dessein de surprendre et d'attaquer Maulévrier.

Celui-ci avait pu se soustraire à leur poursuite. Déçus dans leur espérance, les Impériaux se ruèrent sur 200 cavaliers français qui s'étaient avancés dans ces parages pour couvrir la marche de caissons français que l'on amenait de l'armée de Turenne à Philippsbourg, par le chemin de Germersheim.

Les cavaliers français voulurent résister à cette attaque inopinée, mais, accablés par le nombre, ils furent renversés et contraints de fuir et de s'engager dans les bois qui mènent à Philippsbourg. Nous eûmes 2 capitaines et environ 20 maîtres de tués ou de blessés, 12 ou 15 furent faits prisonniers. La Fontaine, qui remplissait la charge de maréchal des logis de cavalerie, fut tué dans cet engagement. Les marquis de Lambert et de Beaupré se trouvèrent fort exposés. L'ennemi éprouva de grandes pertes. Ils se retirèrent en toute hâte. Le convoi destiné à Philippsbourg arriva deux heures après à bon port[1].

Deux jours après, Turenne détacha M. de Lorges avec les bataillons de Duglas, du Plessis et de La Ferté, l'aile gauche de l'armée et le régiment de dragons de la Reine et les envoya battre l'estrade sur la route de Mannheim, afin d'y rencontrer quelques partis ennemis. Il ne s'en trouva aucun. Le comte de Lorges arriva, le 9 au soir, au pont de Duttenhoffen, renvoya le lendemain les 3 batail-

1. De M. Hasset, du 15 août 1674, du camp de Quecheim (*sic*) près Landau. *Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 423. — Persode à Vitry, 4 août 1674. *Passim*, f° 414.

lons à Philippsbourg. Maulévrier les y rejoignit avec le régiment de cavalerie de Doucet[1].

Après sa tentative avortée sur l'arrière-garde de Turenne Bournonville quitta Gernsheim, fit halte à Bibesheim et à Stochstadt, se rapprocha, dans la nuit du 11 au 12 août, de son quartier général de Gensenheim.

Bournonville, pour agir, attendait avec impatience les Brandebourgeois qui devaient passer par la Thuringe et Eisfeld. Le Grand Électeur devait lui amener 16,000 hommes. Il comptait également sur les troupes de Brunswick et de Munster qui s'avançaient vers le Palatinat « à pas de plomb » et se trouvaient encore très éloignées du camp impérial.

« J'espère, écrivait Persode, le 18 août, que les nouvelles de la Meuse les feront encore marcher lentement. Ils disent que M. de Brandebourg veut décharger sa colère sur la prise d'Erfurt et la donner au duc Électeur de Saxe contre quelque eschange de quelques bailliages qui lui sont propres. Mais j'estime que c'est que cet Électeur ne sait où faire mieux subsister ses troupes qu'en Thuringe et pour rester dans le voisinage de sa Poméranie par la crainte de l'armée des Suédois[2]. »

---

1. *Mémoires des deux dernières campagnes de M. de Turenne*, p. 50.

2. Persode à Vitry, de Francfort, ce 18 août 1674. *Passim*, f° 425. Les troupes de Brunswick devaient passer le Weser, celles de Zell à Nienburg et celles de Wolfenbüttel à Holtzminden, un peu au-dessus de Hœxter, pour se joindre dans l'Évêché de Paderbon, où elles devaient demander passage, les premières le 5 août, pour 6,000 hommes, et les autres, le 6, pour 4,000 hommes. De là, elles devaient marcher sur trois routes, par le comté de Lippe et les frontières du duché de Westphalie, le comté de Waldeck et le landgraviat de Hesse.

Si les troupes de Zell avaient été obligées de passer par Nienbourg

Des courriers étaient expédiés de tous côtés à Vienne et à Erfurt pour faire avancer les Brandebourgeois et les Saxons[1]. De graves désordres avaient eu lieu au sein des troupes impériales. Les Saxons quittèrent le camp impérial et, le 14 août, dès le matin, ils traversèrent Francfort, au nombre de 6,000 cavaliers et 100 dragons.

C'était le reste des contingents saxons qui étaient passés l'hiver dernier par Francfort. Toutefois quelques régiments d'infanterie saxonne étaient restés à Mannheim et à Frankenthal où l'Électeur palatin les faisait subsister à ses dépens. L'on assurait que le marquis de Bayreuth allait retourner en Franconie et que les Lorrains, cantonnés à Kostheim, se débandaient tous. « Jugez, écrivait Persode au duc de Vitry, le 11 août 1674, ce que viendront faire ses avalleurs de bière de Brunschwig, qui ne trouvent plus d'orge pour brasser leurs boissons ny de pain, ni d'avoyne, ni aulcun fourrage à pouvoir subsister au Palatinat et ces messieurs aussy bien que les Monasté-

---

et de contourner le Weser qui décrit un grand coude, c'est que le duc de Hanovre leur avait refusé le passage sur son territoire, pour aller rejoindre celles de Wolfenbüttel du côté d'Hœxter.

• (L'abbé de Gravel au vicomte de Turenne, de Mayence, 23 août 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 552-553.)

1. Le Grand-Electeur avait envoyé 1,500 hommes au secours des Hollandais. Toutes les troupes brandebourgeoises destinées à l'armée de Bournonville devaient passer l'Elbe dans la seconde semaine du mois d'août, mais on ignorait encore leur lieu de rendez-vous. On assurait cependant qu'elles se dirigeraient vers le comté de Ravensberg, l'Évêché de Paderbon et le landgraviat de Hesse-Cassel avant d'arriver sur le Mein, près de Francfort. Mais les ducs de Zell et de Hanovre leur permettraient-ils de passer à travers leurs États? C'est ce que l'on ignorait encore. (Nouvelles de Berlin. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 545-548.)

riens avec le marquis de Baden ne viendront que pour s'y brusler à petit feu[1]. »

Une nouvelle importante arrive au camp français. C'est celle de la victoire remportée par Condé à Senef, le 11 août dernier, sur les coalisés. Les Impériaux semblèrent déconcertés, ce qui ne les empêchait pas de répandre le bruit que M. le Prince avait été battu à plates coutures.

S'il est vrai que la victoire de Senef n'eut pas de suites, il est incontestable qu'elle fut aussi complète que possible. Condé s'était emparé de 2 canons, de 2 mortiers, de 4,000 chariots et avait fait aux Espagnols et aux Hollandais 4,500 prisonniers dont 300 officiers. 120 drapeaux ou étendards étaient les trophées de son succès. Il avait fait rendre leur épée à 6 lieutenants-généraux ennemis; un même nombre était resté sur le champ de bataille. Les coalisés avaient eu plus de 10,000 hommes tués, dont 24 colonels hollandais. On leur avait pris plus de 300,000 écus en argent monnayé. Enfin 23 bataillons et 204 escadrons de cavalerie avaient été décimés.

Parmi les prisonniers de marque on comptait les princes de Solms, de Holstein, de Nassau, les comtes de Mérode et de Rabatta, le marquis d'Affentar, le prince Maurice de Nassau, Fariaux et les barons de Beck, de Mosny, de Hunck, etc.

Parmi les nôtres, M. de Fourilles avait été frappé à mort, MM. de Soubise, de Rochefort, le marquis de Villeroy avaient été blessés. Le combat avait duré depuis 5 heures du matin jusqu'à la nuit et l'ennemi avait

1. Persode à Vitry, le 11 août 1674. Déjà citée.

été repoussé jusqu'à une lieue et demie du lieu du combat [1].

Le 17 août, au soir, Turenne reçut l'ordre de faire faire des réjouissances publiques pour célébrer la victoire de Senef. Louvois annonçait en même temps au maréchal l'envoi d'un secours considérable en cavalerie et en infanterie. Le duc de Vitry avait supplié Louis XIV d'obtempérer aux sollicitations de Turenne qui demandait à cor et à cris des renforts, si l'on voulait, à la cour de France, qu'il attaquât l'ennemi.

Le 21 août, Turenne, qui se trouvait alors à Queichheim près de Landau, fit chanter un Te Deum et fit tirer trois salves de mousqueterie à ses soldats. Ce fut une joie immense au camp français [2].

Après la bataille de Senef, des renforts considérables arrivèrent à Bournonville.

Le 25 août, arrivèrent à Francfort le duc de Holstein-Pleen, maréchal général des troupes de Zell et Wolfenbüttel, le lieutenant général Chauvet, et le comte de Reuss, major-général. On tira 12 coups de canon en leur honneur. Ces trois généraux, qui amenaient avec eux les contingents brunswickois, étaient escortés de 20 officiers et de 50 cavaliers. Leurs troupes, logées à Welvel, dans le comté de Hanau, le 24 août, à une heure de Francfort, traversèrent le Mein. La cavalerie près de la Ladrerie, du

---

1. Du même au même, 21 août 1674. *Passim*, f° 427. — Lettre de M. Hasset du 15 août 1674 du camp de Zuecheim, près Landau. *Aff. étr. Allemagne*. Supplément, t. 281, f° 423.

2. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, 22 août, de Queichen, près Landau. *Lettres et mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 559-560.

côté de Mayence. L'infanterie dans des bacs, près du moulin à poudre, tout contre le bastion de Francfort.

Quant aux bagages et à l'artillerie, on leur fit passer le pont qui sépare Francfort de Sachsenhausen. C'étaient 3,000 chevaux, 600 dragons et 6,000 fantassins. Les bagages étaient fort nombreux et l'artillerie se composait de 17 pièces de canon parmi lesquels il y avait deux de 84 et deux de 12 livres de balles.

Le reste n'était que des pièces de 2 à 4 livres.

Mais parmi ces 9,600 hommes ne se trouvaient pas 3,000 soldats éprouvés. Le reste n'était composé que de milices et de jeunes paysans incapables de manier leurs armes. Il se dirigèrent vers Darmstadt et la Bergstrasse. La veille, les Monastériens et quelques détachements empruntés à l'armée du comte de Souches, qu'amenait de la Meuse le marquis de Bade, après une longue marche, défilèrent sur le pont de Flœrsheim, après avoir côtoyé Wiesbade.

C'étaient 6,000 soldats en piteux état « qui criaient après la paye et le pain » [1].

Bournonville attendait encore, outre les contingents promis par le Grand-Électeur et dont l'arrivée sur le Mein était imminente, les troupes des Cercles du Haut-Rhin et de Souabe qui présentaient un effectif de 10,000 hommes.

Le commandant des forces fournies par le Cercle du

---

1. Persode à Vitry, de Franfort, ce 21 aoust 1674. *Aff. étr. Allemagne,* t. 281, f° 427. Gravel, en contradiction avec Persode, prétend que le marquis de Bade n'amena à Bournonville que 1,920 hommes, dont il donne le dénombrement. (L'abbé de Gravel au vicomte de Turenne, de Mayence, ce 23 août 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* t. 2, pp. 561-562.)

Haut-Rhin était le comte de Hune qui avait autrefois commandé un régiment en Hollande. Les 3 compagnies levées par la ville de Francfort, composées de 300 hommes, se tenaient prêtes à marcher. Elles étaient commandées « par des Wolkers qui étaient patrices et enfants de Francfort ».

On préparait, dans cette ville, un logement pour le Grand-Électeur chez Menien, le peintre, dont il avait été le locataire l'an dernier. On cherchait un logis pour le duc de Zell qui voulait être près de ses troupes, afin de pouvoir se mettre à leur tête, si elles n'étaient pas bien traitées par le duc de Bournonville [1].

Ce dernier attendait avec une extrême impatience les 16,000 hommes promis par le Grand-Électeur, auxquels devaient se joindre 6,000 Saxons. Tous ces renforts joints aux 4,000 soldats de Bournonville devaient former une armée considérable, 30,000 hommes environ. Mais, ce n'étaient que des paysans armés et qui n'avaient point vu le feu, « des sacs à bière qui meurent comme des mouches quand il leur faut boire de l'eau » [2]. Si les Suédois faisaient mine de vouloir envahir la Poméranie, leur conduite prudente et hésitante inspirait quelque méfiance à Turenne. Voici ce qu'il écrivait au duc de Vitry, de son camp de Queiche, le 25 août :

« On mande que les Suédois continuent à faire passer des troupes. Vous voyez bien par leurs discours et par ce qu'ils font répondre s'ils veulent s'engager. Ils envoient,

---

1. Persode à Pomponne, de Francfort, ce 13 août 1674. *Passim*, f° 431.

2. Persode à Vitry, de Francfort, ce 25 août 1674. *Passim*, f° 434.

comme vous savez, une grande ambassade à Vienne. Si M. de Brandebourg continue, comme il y a grande apparence, à faire marcher son armée jusques au Rhin, il faut qu'il ne les craigne guère. Je ne scais pas ce que les alliés du roi [de France] demandent quand il est fort. Ils en ont de la méfiance, et, quand il a beaucoup de forces contre luy, ils souhaitent, sans agir, qu'il n'y en eust pas tant... On craint une bien prompte irruption des Turcs en Pologne, dont on tesmoigne à Vienne et chez M. l'Électeur de Brandebourg une grande indifférence, et on fait cependant beaucoup de cabales pour brouiller le dedans du royaume [de Pologne][1]. »

Le 30 août, Turenne se rapprocha de Wissembourg pour donner la main à Réveillon qui lui amenait un renfort de 10 bataillons et de quelque cavalerie et se campa à Winden, sur l'Erlenlach, entre Rhein-Zabern et Berg-Zabern[2].

Entre temps, M. de Metternich, archevêque de Mayence, avait livré son pont aux Confédérés. C'était bien malgré lui, prétendait-il. Quoique « bon Autrichien comme tous ceux de sa famille », il leur avait seulement permis d'y faire passer leur bagage. Ce qui n'avait pas empêché le marquis de Bade d'y faire défiler une partie de l'armée impériale. Le reste avait défilé sur des ponts volants. Le Palatin s'empara du pont lui-même. Ce ne fut que vers le 15 septembre que M. de Mayence fit rompre le pont[3].

---

1. Lettre de M. de Turenne à M. de Vitry, du 25 août 1674, du camp près Landau. *Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 436

2. Lettre de M. de Turenne, du 30 août 1674, au camp près Landau. *Passim,* f° 438.

3. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, à Winden, près

Le duc de Bournonville était malade. Il avait eu le dessein de se retirer à Francfort. Mais, arrivé à Kostheim, il y reçut la visite de Charles IV qui l'engagea à se rendre à Worms où tous deux devaient être plus près des lieux où l'armée impériale aurait à agir. Le motif réel du duc de Lorraine, en donnant ce conseil à Bournonville, était le désir qu'il éprouvait de se soustraire à l'influence du marquis de Bade qui remplaçait le généralissime dans le commandement de l'armée impériale, ainsi qu'aux importunités du Palatin, qui, si on l'avait laissé libre de ses actes, aurait fini par obtenir tout ce qu'il aurait voulu.

Le 1er septembre, au soir, Bournonville et Charles IV gagnèrent Oppenheim, d'où le Lorrain partit, dès le lendemain matin, pour Worms. Il se sentait malade, lui aussi, mais était moins gravement atteint que le généralissime. Ce dernier avait l'intention de rejoindre son allié, le jour même ou le lendemain, vers midi. La fièvre chaude dont il souffrait s'était convertie en « fièvre double tierce » qu'on croyait, nous apprend l'abbé de Gravel, devoir dégénérer en une autre fièvre plus dangereuse.

Pendant la nuit du 2 septembre, les Impériaux établirent leur quartier général à Dienheim, au sud d'Oppenheim. Les généraux n'étaient plus d'accord sur la route à suivre. Le duc de Holstein-Pleen voulait que l'on se dirigeât vers la droite du Haardtgebirge, du côté de Kaiserslautern. Le Palatin s'y opposa, de sorte

---

Landau, 3 septembre 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 568-569. — La menace faite par le Grand-Électeur de s'emparer d'Erfurt avait été une des causes de la défection de l'archevêque de Mayence.

que l'armée impériale traversa Wald-Ulversheim, Heppenheim et Mutterstadt (Palatinat). Plus tard, elle eut sa gauche vers la tour du Landvert de Spire et sa droite vers Germersheim (9 septembre). Elle se cantonna ensuite entre Frankenthal et Worms. Le Palatin brûlait de s'emparer de cette dernière ville et parlait déjà d'y mettre une garnison.

Charles IV avertit l'archevêque de Mayence des projets de Charles-Louis, en essayant de lui démontrer qu'il était de son intérêt et de celui de l'empereur de s'opposer aux tentatives du Palatin. Il demanda à M. de Metternich de lui désigner un habitant de Worms avec lequel il pourrait s'entretenir confidentiellement. Quant à lui, il promettait de s'entendre avec les amis de l'archevêque-Électeur pour traverser les projets de son ambitieux voisin. M. de Metternich envoya à Charles IV deux personnes sûres chargées de ses instructions.

Le Palatin devait se poster vis-à-vis de Germersheim que Vaubrun lui avait enlevée l'année précédente et dont il avait rasé les fortifications, et essayer de jeter près de cette ville un pont sur le Rhin, afin de faciliter la jonction de l'Électeur de Brandebourg avec le gros de l'armée impériale. Peut-être, espérait-il, pourrait-il rentrer en possession de cette forteresse démantelée[1].

L'Électeur de Bavière, resté notre allié, s'étonnait de l'immobilité de Turenne qui semblait confiné dans son camp de Winden. Le duc de Vitry, ambassadeur de France à la cour de Munich, essaya de le rassurer. Le

1. Nouvelles de Mayence, 2 septembre 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 565.

maréchal approuva les arguments dont s'était servi le représentant du roi de France : « Vous pouvez l'assurer [l'Électeur de Bavière], lui écrivait-il, le 5 septembre, de Winden, qu'il m'y vient et m'y doit tous les jours venir des troupes, que je peux reculer un peu ou m'avancer selon l'occasion, mais qu'autant qu'on peut en répondre, je ne quitterai point le Rhin[1]. »

Sept jours plus tard, le 12 septembre, Turenne écrivait de nouveau au duc de Vitry et revenait à la charge : « Pourvu que M. de Bavière ne se laisse point persuader que par les faits. Il ne faudra que tascher à faire que les affaires aillent bien, afin qu'il demeure dans une bonne disposition. Comme M. l'Électeur de Brandebourg est bien avant dans sa marche, il y a apparence qu'il craigne beaucoup les Suédois qui font toujours passer des troupes, mais M. Wrangel[2] n'estait pas encore parti de Suède. Le 22 août on disait qu'il allait partir. Je suis à quatre heures de l'armée des ennemis qui s'est arrêtée près de Spire, il y a, aujourd'huy, cinq jours. Je croyais qu'ils suivraient parce qu'ils croyaient que je marchois plus loing. Je vois

1. Lettre de M. de Turenne, du 5 septembre 1674, à M. de Vitry, du camp de Winden. *Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 449.

2. Wrangel (Charles-Gustave), comte de Syltnitzbourg, fils d'Hermann Wrangel, général suédois, servit avec son père, fut officier des gardes de Gustave-Adolphe, combattit avec Weimar, Baner, Tortenson. Amiral de la flotte suédoise, il contraignit le roi de Danemark à signer la paix en 1645. Il remplaça Tortenson. Nommé maréchal-général, fit sa jonction avec Turenne et assiégea Augsbourg. En 1647, il gagna avec lui la bataille de Sommershausen, servit glorieusement Charles-Gustave contre la Pologne et le Danemark. Grand-amiral, battit les ennemis et prit Copenborg (Scanie), et rejoignit le roi sous les murs de Copenhague. Dispersa la flotte hollandaise d'Opdam en 1658, soumit les îles de Langeland, Alsen, Fionie, etc. Fut un des régents de Charles XI. En 1666, il réprima la révolte de Brême. Il mourut, en 1676, dans l'île de Rugen.

bien l'importance de faire que les affaires de ce pays icy soient en bon estat au commencement de l'hiver. Je vous assure que je n'y espargnerai rien de ce que je croyrai pratiquable pour cela[1]. »

Ce n'était pas seulement auprès du duc de Bavière que Turenne avait à se disculper. Il avait aussi à se défendre contre les nouvelles exigences de Louis XIV et de Louvois. Ceux-ci commençaient à être rassurés sur le sort de la Flandre et de la Champagne depuis que Condé avait arrêté les alliés par sa victoire de Senef[2], redoutaient de voir la

---

1. Lettre de M. de Turenne, du 12 septembre 1674, à M. de Vitry, du camp de Winden. (*Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 781, f° 455.) — « Ils (les ennemis) s'étaient flattés que l'armée du Roi, qu'ils avaient vu changer de camp et se porter à deux heures de Landau, près Candel (Kandel), continuerait à se retirer. Dans cette pensée ils s'étaient avancés un peu en deçà de Spire, et avaient envoyé de là divers grands partis vers la Lorraine et dans le derrière en Alsace, pour tascher de donner de l'appréhension, couper les vivres et incommoder les troupes du Roi dans la retraite. Ils avaient même raccommodé les chemins et fait avancer une avant-garde fort près de nos gardes avancées. » (Le vicomte de Turenne à M. de Persode, 3 septembre 1674, du camp de Vinden. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* t. 2, p. 578.) Persode correspondait, de Francfort, avec le duc de Vitry, et MM. Bidal, des Carrières, résident de France à Liège, Rousseau, et M. de Verjus, ambassadeur de France à Berlin, et « le vertueux marquis de Feuquières », ambassadeur de France en Suède, deux fois par semaine. (Persode à Pomponne, à Francfort, 24 août 1674. *Aff. étr. Allemagne,* t. 281, f° 431.)

2. « M^gr le Prince est toujours dans son camp de la Bussière, ayant reçu lestres du 31 août de S. A. S^me que les Impériaux, Espagnols et Hollandais estoient dans leur camp, entre Saint-Guilhain et Valenciennes, à Chéreng, où ils se fortifiaient et tachoyent de se remettre de leur déroutte. Les lettres de Cologne du 6 assurent que Grave est tout à fait bien investie et que les Hollandais en espéraient la prise avant quinze jours, estant proches de la contrescarpe et du fossé, à moins que les pluyes et le secours ne les en empêchent. (Persode à Vitry, à Francfort, ce 2 septembre 1674. *Passim,* f° 445) L'armée hispano-hollandaise ne recevait son pain que grâce à de grands convois. Le dernier était

Lorraine envahie et insistaient pour que Turenne se contentât de défendre la ligne de la Moselle.

Turenne ne put se résigner à quitter l'Alsace sans combat : « Une armée comme celle de l'ennemi, écrivait-il à Louvois, le 13 septembre, en la saison où l'on est, ne peut songer qu'à chasser l'armée du Roi d'Alsace, n'ayant ni vivres ni moyens d'aller en Lorraine que je ne sois chassé du pays, et, si j'en étais dehors, avoir tout par Strasbourg pour aller plus avant[1]. »

Jusqu'à présent, le Grand-Électeur, qui avait rompu avec la France, le premier juillet dernier, et dont l'arrivée au camp impérial était attendue avec tant d'impatience, ne s'était pas empressé d'accourir au secours de Bournonville. C'est qu'il avait les yeux tournés vers la Poméranie où les Suédois avaient débarqué 20,000 hommes et qu'on parlait d'une paix possible entre la Pologne et la Turquie.

Enfin, plus rassuré au sujet de l'attitude des Suédois, après avoir congédié M. de Verjus, ambassadeur de France à Berlin, Brandebourg, suivi d'un nombreux équipage et escorté par les représentants des rois d'Espagne, de Suède, du Danemark, et ceux du Palatin, du duc de Wurtemberg et du marquis de Durlach, sans parler des autres diplomates, quitta le comté de Mansfeld

---

escorté par 4,000 chevaux conduits par le prince de Vaudémont et 8,000 hommes de pied, sous M. Fatriaux (du même au même, à Francfort, ce 11 septembre 1674. *Passim*, f° 453). Oudenarde fut investie le 15 septembre, Vauban s'y jeta. Condé et le maréchal d'Humières forcèrent l'ennemi à en lever le siège.

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, 13 septembre 1674, au camp de Winden. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 573-574.

(Cercle de la Haute-Saxe), traversa l'Évêché de Fulda et le comté de Hanau. Il ne faisait que deux lieues par jour et il se reposait le troisième jour. « Son armée, écrivait le résident de France à Francfort au duc de Vitry, le 13 septembre 1674, marchait sous deux colonnes dont la droite prendrait par icy [Francfort] et la gauche par la Franconie, pour se rejoindre dans la Bergstrasse et s'advancer droit à Philippsbourg pour se poster au dessous de cette place et y construire un pont sur le Rhin[1]. »

Frédéric-Guillaume, après s'être arrêté le 12 septembre à Neustadt (Basse-Franconie), fit mine de marcher vers Coblence ou Bonn, mais il se dirigea vers Schweinfurt, que son aïeul, Albert de Brandebourg, avait incendiée en 1538, et y établit son quartier général, afin de présider au passage du Mein par ses troupes à Ochsenfurt, Schweinfurt et Wurtzbourg. Les États de Souabe, craignant qu'il ne s'arrêtât chez eux, au lieu « d'aller au Palatinat et d'y souffrir la disette », assemblèrent leurs troupes pour s'opposer à son entrée. Le 23 septembre, les Brandebourgeois traversèrent la Tauber, au-dessous de Rothenbourg, à Weikersheim et à Mariendal (Mergentheim). Après avoir fait halte, le 25, à Ballenberg, ils se cantonnèrent, le 27, à Neckarsulm (Wurtemberg). Le 28 et le 29, ils arrivèrent dans la plaine d'Heilbronn. Ils

1. « M. le marquis de Béthune me mande de Varsovie du 12 du passé cette nouvelle très considérable pour nous, qui est la retraite du grand seigneur avec une partie de son armée; il marche du côté d'Andrinople, et le reste de ses troupes, auxquelles se joignent les Tartares, s'avancent du côté de l'Ukraine, pour en chasser les Moscovites. » (M. Frischman au grand Condé, à Strasbourg, 7 septembre 1674, *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 576.)

avaient avec eux 22 pièces de canon, mais, sauf deux de 24, ce n'étaient que de petites pièces. C'est d'Heilbronn que Brandebourg se portera vers Philippsbourg ou Strasbourg, afin d'y passer le Rhin et se jeter en Alsace. La marquise de Brandebourg vint se fixer à Francfort [1].

Le duc de Zell se trouvait, vers le 15 septembre, dans le Westerwald avec 3,120 hommes. On l'attendait à Francfort, ainsi que le Grand-Électeur et sa femme. De Lunebourg arrivaient 3,000 hommes qui, le 20 septembre, avaient été signalés entre Marbourg et Cassel. La veille, le régiment de Reuss, levé en Saxe et fort de 1,200 hommes, passa le Mein près de Francfort. Il suivait de près les troupes de Saltzbourg et de Ratisbonne (800 hommes) qui avaient passé le Mein la veille. Ces forces devaient se diriger vers Philippsbourg et se réunir, dans la suite, à l'armée du marquis de Brandebourg. Le duc de Zell ne devait arriver à Francfort que le 27 septembre suivi de M^me^ de Harbourg, après avoir fait halte à Bornheim. Les troupes qu'il amenait constituaient le contingent de Holstein-royal et des ducs de Brunswick, Zell et Wolfenbüttel, pour le Cercle de la Basse-Saxe.

Bournonville, que le Palatin a remplacé provisoirement dans son commandement, a échappé à la mort et s'est rétabli. La santé de Charles IV s'est améliorée. On croit qu'il se mettra sous les ordres du duc de Zell. Le généra-

---

1. Persode à Vitry, de Francfort, 11, 12, 15, 19 septembre 1674. *Aff. étr. Allemagne*, t. 281, f^os^ 453, 457 et 459. — L'abbé de Gravel au duc de Navailles, Mayence, 24 septembre 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 584-585. — Du même au grand Condé, Mayence, 26 septembre 1674. *Passim*, pp. 581-582.

lissime impérial ne se fait pas d'illusions. Après la retraite du maréchal de Turenne sur Landau, il a pu croire et écrire au Grand-Électeur « qu'il allait poursuivre Turenne et conduire S. A. de Lorraine dans son pays[1] ». Maintenant il sait pertinemment que le maréchal lui disputera pas à pas le sol de l'Alsace et qu'en ce moment il fait bonne garde.

En attendant que Brandebourg ait passé le Mein, Bournonville a établi son quartier général à Worms et ses troupes sont cantonnées entre Spire et Philippsbourg. On voit leur camp des remparts de cette ville. Pour nourrir une armée aussi considérable, Bournonville croit pouvoir compter sur les ressources que lui fourniront le pays de Durlach, les magasins du Palatin et même ceux des princes et des villes un peu plus éloignés. Il compte surtout sur les Cercles de Souabe et de Franconie, sur le Wurtemberg et la Hesse. Évidemment, les princes allemands, alliés de l'empereur, ne demandent qu'à venir en aide à Bournonville pour lui faciliter le siège de Philippsbourg, cette ville que le traité de Westphalie a cédée à la France et qu'on peut considérer comme la clef de la Haute-Allemagne.

Malgré la supériorité apparente de l'armée impériale, qui comprend près de 35,000 hommes et qui va s'augmenter des 16,000 hommes du Grand Électeur et de 6,000 Saxons[2], l'armée française, qui compte, vers le

1. Peter, *Der Krieg 1672-1675, Archivalische Beilagen.*

2. D'après Walkenier (*Verwirrtes Europa*), voici quelle était la composition exacte de l'armée impériale allemande : 14,500 Impériaux, 4,500 hommes des troupes de Munster, 13,000 Lunebourgeois, 2,500 soldats de l'Électeur palatin et 4,000 des cercles de Saxe, de Franconie et du Haut-Rhin — en tout, 34,500 hommes (dont 19,500 fantassins et 15,000 chevaux) avec 40 canons.

milieu de septembre, 25,000 hommes et 10 pièces de canon, et à laquelle Louvois envoie des renforts accourus des Flandres et de la Franche-Comté et de la Lorraine, offre beaucoup plus de cohésion que l'armée ennemie, composée d'éléments disparates, de beaucoup de jeunes recrues et de paysans à peine dégrossis.

Les soldats que Turenne a sous ses ordres sont « des plus lestes ».

Il a fait évacuer ses malades vers Saverne. Peu d'entre eux meurent. Le désir de combattre les Allemands est tel chez les soldats français que les malades, eux-mêmes, à peine convalescents, viennent reprendre leur place dans leurs régiments.

L'armée impériale a de nombreux malades, sans compter les déserteurs. Plus de 7,000 Monastériens, ayant à se plaindre du manque de pain et du désordre dont ils sont les témoins, viennent demander à Turenne de prendre du service sous ses ordres[1].

Ce que redoute maintenant le maréchal, c'est le siège possible ou du moins le blocus de Philippsbourg par les Impériaux dont le but, l'intérêt est de se rendre maîtres

1. Lettre de M. de Turenne, du 30 août 1674, à M. de Vitry, au camp près de Landau. (*Aff. étr. Allemagne.* Supplément, t. 281, f° 438.) — Persode à Vitry, ce 19 septembre 1674. (*Aff. étr. Allemagne,* t. 281, f° 462.) — Le 22 septembre 1674, Persode, résident français à Francfort, qui se trouvait en ce moment menacé d'expulsion, écrivait au duc de Vitry : « J'ai eu des nouvelles de son camp de Winden du 17e de ce mois, que son armée était de 30,000 hommes (ce chiffre était exagéré) des plus lestes et qu'il avait 40 pièces de canon, qu'il attendait 12,000 hommes dans peu de jours conduits par le marquis de Revel, parmi lesquels il y aurait 27 escadrons des meilleures troupes et qu'avec cela il ne craindrait point les grandes forces des Allemands. » (Persode à Vitry, ce 22 septembre 1674. *Passim,* f° 468.)

des deux rives du Rhin avant de pouvoir s'élancer sur l'Alsace.

Bournonville a fait remonter deux ponts volants jusqu'à Luzheim et a donné l'ordre de jeter un pont près de Spire (19 septembre). Ce pont, il l'a fait venir de Mannheim. Vaubrun s'est enfermé dans Landau, et Maulévrier, maréchal de camp, a établi son quartier général à Philippsbourg. M. Dufay en est le gouverneur. M. de la Villedieu, promu récemment capitaine des gardes et commandant de la garnison par provision, a pris des mesures énergiques. Il veille à la sûreté de Philippsbourg qu'il faut défendre contre toute attaque, contre toute surprise.

Le corps de la place est en bon état. Il est composé de 7 bastions revêtus avec un large fossé plein d'eau et une bonne contrescarpe, le tout environné de marais, sans parler de deux avenues, sur lesquelles on avait fait une grande contregarde et deux demi-lunes revêtues. On travaillait également à un grand ouvrage à couronne du côté du Rhin, qui était peu avancé et aurait pu servir à l'ennemi pour s'approcher de la place qui contenait, comme garnison, 1,800 hommes de compagnies détachées de divers corps, les compagnies franches du commandant et du major et 4 compagnies de dragons. Les dehors étaient gardés par 4 bataillons et les régiments de cavalerie de Calvo et de Doucet. Il y avait à Philippsbourg 70 pièces de canon, 200,000 écus et des munitions de guerre et de bouche suffisantes pour un long siège[1].

A plusieurs reprises, Turenne avertit Maulévrier qu'il

1. *Mémoires des deux dernières campagnes de M. de Turenne*, Maubeuge, 1756, pp. 55-57.

n'attendait pour agir que les mouvements et les actes de l'ennemi.

Le 17 septembre, Turenne, ayant appris que le pont jeté sur le Rhin par Bournonville s'achevait, détacha le bataillon de Montclar, qui commandait la cavalerie depuis la mort de Beauvisé et avait sous ses ordres 1,200 chevaux et 500 dragons. Il lui ordonna d'observer les Impériaux le plus près qu'il serait possible et, en même temps, il fit avancer jusqu'au défilé de Rheinzabern un détachement de 500 fantassins commandés par Churchill, colonel anglais, le futur duc de Marlborough, et pria Maulévrier de l'avertir par 10 coups de canon, lorsque les ennemis essayeraient de franchir le Rhin.

Ce devait être le signal qui permettrait à Montclar de charger leur arrière-garde et à Churchill de se porter à son secours, s'il engageait le combat, en même temps que le gros de l'armée, campé à Winden, s'apprêterait à le rejoindre.

Si, au contraire, les Impériaux, au lieu de traverser le Rhin, prenaient le parti de marcher droit à Turenne, Maulévrier devait tirer 4 coups de canon pour avertir Montclar et Churchill de se rejeter en arrière et de rejoindre l'armée française. Cette combinaison habilement conçue aurait dû réussir si l'exécution avait répondu à la sagesse des mesures prises. Le comte de Maulévrier fit tout son possible pour savoir quand les Impériaux passeraient sur la rive droite du Rhin ; mais ceux-ci se servirent si habilement de la disposition du terrain qui se trouvait entre eux et Philippsbourg, d'une rive à l'autre du Rhin, terrain semé de bois, humide et marécageux, dont ils avaient couvert la chaussée de retranchements et coupé les ave-

nues par des abatis d'arbres, qu'il fut impossible aux éclaireurs de l'armée française d'avancer assez loin pour se rendre compte de l'état du pont jeté par Bournonville sur le Rhin, près de Spire dans le Landvert. Ce pont avait été achevé le 19 septembre. Le même jour, les confédérés commencèrent à s'en servir. Le lendemain, avant la nuit, leur défilé était terminé.

Montclar, après avoir escadronné pendant trois jours autour du camp ennemi, ne put obtenir aucun renseignement certain sur ce qui se passait. Il n'arriva près du pont jeté par Bournonville qu'une heure après que les confédérés l'eussent traversé.

Il campa avec ses 300 cavaliers entre Philippsbourg et ce pont, qui fut rompu la nuit même et renvoyé à Mannheim, aussi bien que les ponts volants. Les ennemis avaient mis le feu à leur camp, du reste difficile à surprendre, car deux rivières le couvraient à droite, et il était protégé, sur la gauche, par des bois et des marais.

Maulévrier, aussitôt qu'il eut appris le passage du Rhin par les Impériaux, fit tirer 6 coups de canon, mais un vent violent empêcha les généraux français de les entendre [1].

Turenne, quittant Winden, s'était porté en avant, le 19 septembre, pour se rendre compte de la reconnaissance faite par Montclar, à trois heures du quartier général. Il apprit, par un prisonnier, que le bagage de l'armée

---

1. Cf. *Mémoires des deux dernières campagnes de M. de Turenne*, pp. 57-60.

Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, au camp de Winden, 23 septembre 1674. (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 576-578).

impériale avait passé le pont jeté près de Spire et que cette armée était rangée en bataille sur la rive opposée, à Luzheim [1].

L'armée des confédérés y campa. Ils en partirent, deux heures avant le jour, pour s'avancer vers Bruchsal, semblant se diriger vers Strasbourg par le chemin de Rastadt.

Les Impériaux avaient donc renoncé à assiéger Philippsbourg. Tout au plus le Palatin songeait-il à en faire le blocus.

Il fallait donc que Turenne coupât maintenant le chemin de Strasbourg à Bournonville et le forçât à séjourner dans le Palatinat appauvri.

Pendant que le maréchal faisait jeter un pont à Philippsbourg, il ordonna à Maulévrier de s'emparer du pont de Philippsbourg, de Graben, château situé sur le chemin de Bruchsal à Germersheim, avec 600 hommes des régiments du Plessis et de La Ferté et les dragons du Commandant (25 septembre).

Dans ce château, appartenant au comte de Hanau, venaient d'entrer les troupes du Cercle de Souabe. M. de Maulévrier, s'étant avancé par un défilé marécageux et très étroit, entre le Rhin et le chemin que devait suivre Bournonville, arriva à l'entrée de la nuit aux portes de Graben. Un détachement de 4,000 chevaux, 5,000 dragons et 500 Cravates, commandés par Caprara, étaient

1. *Passim*. « On a fort mal reconnu le passage des confédérés en deçà du Rhin où ils ne devoyent pas le passer sy à leur aise, si on eust observé exactement les ordres du général, mais il n'y a pas de remède à cela, quoique cela soit très fâcheux. ». (Persode à Vitry, à Francfort, ce 29 septembre 1674. *Passim*, f° 478.)

campés près de cette ville. Maulévrier jugea prudent de battre en retraite devant une masse aussi considérable d'ennemis. Il rencontra, sur sa route, du Rozel, capitaine au régiment de Douffet, qui, s'étant jeté sur l'ennemi en marche, avait fait quelques prisonniers. Caprara conduisait l'avant-garde de l'armée impériale, qui faisait halte avant de se porter le plus rapidement possible jusqu'au pont de Strasbourg, où elle devait devancer le gros de l'armée des confédérés.

Vaubrun, pour obéir à Turenne, quitte Winden, le 22 septembre et, à la tête de 6,000 hommes, il marche vers Strasbourg, où il avait logé chez Prim, son commis, afin de pouvoir y précéder Caprara et empêcher les habitants de livrer leur pont à Bournonville [1].

Le 2 octobre, le duc de Zell quitta Francfort, pour se rendre à Hanau. Il devait être bientôt suivi par Madame de Harbourg et par le reste de ses troupes qui passèrent le Mein à Aschaffenbourg afin d'aller rejoindre à Heilbronn, l'Électeur de Brandebourg qui y était arrivé la veille.

Le Palatin s'était rendu dans cette ville pour s'aboucher avec lui. Les Impériaux n'avaient pas renoncé à faire le siège de Philippsbourg, et en devaient faire le blocus des deux côtés du Rhin, si la saison était favorable. Les troupes de Souabe, qui se trouvaient à Graben, avaient l'ordre de ne pas quitter ce poste [2]. Les Impé-

1. Persode à Pomponne, de Francfort, 20 octobre 1674. — Persode à Vitry, même date. (*Aff. étr. Allemagne,* volume 281, f^os^ 479 et 483.)

2. Persode à Pomponne, de Francfort, 20 octobre 1674. — Persode à Vitry, même date. (*Aff. étr., Allemagne,* volume 281, f^os^ 479 et 480.)

riaux prétendaient que le Grand-Électeur, renforcé par les troupes de Luxembourg, Zell et Wolfenbüttel, irait mettre à la raison l'Électeur de Bavière, notre fidèle allié.

Turenne venait de recevoir la nouvelle de la levée du siège d'Oudenarde par l'armée hispano-hollandaise, ainsi que celle de l'héroïque résistance du comte de Chamilli, gouverneur de Grave. Le maréchal de Créqui s'avançait vers la Meuse avec 8 à 10,000 hommes afin de forcer, s'il le pouvait, Babenhaupt à lever le siège de la ville assiégée. Les Hollandais commençaient à se lasser de la guerre, car ni leur armée, commandée par le prince Guillaume d'Orange, ni leur flotte, commandée par Ruyter, n'avaient remporté depuis longtemps de succès importants.

Le prestige dont le stathouder avait su s'entourer, après ses débuts dans la carrière des armes, commençait à décroître et, vu l'esprit des Hollandais « très mutin et dangereux », on pouvait espérer qu'ils le renverseraient du pavois où ils l'avaient fait monter.

Mais revenons à Turenne qui s'apprête à quitter son quartier général de Winden.

Le 23 septembre, apprenant que les Impériaux ont renoncé à faire entrer des troupes à Spire, où il a envoyé des munitionnaires, et que les habitants de cette ville, voulant faire preuve de neutralité, promettent de lui accorder toutes facilités, le maréchal va rejoindre Vaubrun à Wantzenau, en laissant à Winden le gros de son armée sous le commandement du comte de Lorges et de Foucault, lieutenants-généraux, auxquels il a donné l'ordre de le rejoindre dès le lendemain (21 septembre). Il n'a avec lui qu'un seul officier, le comte de Roye.

Que s'est-il donc passé pour que Turenne se hâte ainsi ? Quelque temps auparavant, lorsqu'il se trouvait à Wissembourg, Guntzer, secrétaire du sénat de Strasbourg, est venu l'avertir que, malgré les bonnes dispositions du Sénat de cette ville, il faut tenir compte de l'esprit du peuple entièrement dévoué à la cause de l'Empire [1].

Turenne sait pertinemment que les Strasbourgeois veulent livrer leur pont à Bournonville, malgré l'occupation de l'île de la Robertsau par Vaubrun dont la cavalerie a traversé la Brusch par des gués et dont l'infanterie a pu se procurer des barques fournies par les paysans de la Wantzenau et forcer Jean de Wangen, ancien préposé de ce bailliage, ainsi qu'un bourgeois et un jardinier de Strasbourg, nommé Jean de Boersels, faits prisonniers, à lui montrer le chemin.

Pourquoi ce revirement dans l'esprit des Strasbourgeois qui depuis le commencement de la guerre de Trente ans jusqu'ici ont toujours refusé à tous le passage de leur pont et qui, au printemps dernier, n'ont pas voulu céder aux sollicitations et aux menaces de Charles IV et de Caprara? Ce revirement est l'effet des intrigues du comte de Hohenloe qui est entré à Strasbourg, envoyé par l'empereur.

Il a cru échouer dès l'abord. Le Magistrat de la cité

---

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, au camp de Vinden, 23 septembre 1674. (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 576-578.) — Du même au même, au camp de Vantzenau, 23 septembre 1674. (*Passim*, pp. 579-580.) — Le marquis de Vaubrun à M. des Carrières. Au camp de Vantzenau, 27 septembre 1674. (*Passim*, p. 583.)

impériale lui a déclaré son intention d'observer la neutralité la plus rigoureuse. Mais il sait que l'argent est le nerf de la guerre. Il essaye de gagner le peuple et achète à prix d'or les Strasbourgeois les plus aptes à entraîner les autres.

Il fait appel à leur nationalisme, à leur loyalisme, pour employer une expression moderne, leur représente que l'Alsace est opprimée par le roi de France, que Colmar et Schlestadt ont été démantelées. Les autres villes, sans privilèges, subiront bientôt, leur dit-il, le même sort. Pourquoi ne pas se jeter dans les bras de l'Allemagne qui accourt à leur secours et va bientôt disposer de 60,000 hommes pour nettoyer l'Alsace des quelques soldats français qui l'occupaient? Rien à craindre en fait de représailles. La victoire des Impériaux est certaine. Bientôt ils entreront en vainqueurs en Alsace, en Lorraine et en Franche-Comté. La Lorraine sera rendue à Charles IV. Le peuple de Strasbourg, entraîné par ces belles paroles, cette vantardise tudesque, se soulève et force le Magistrat à violer la neutralité dans laquelle il voulait se renfermer.

Frischmann, résident de France à Strasbourg, a averti trop tard Turenne de ce qui s'y passe, soit par crainte, soit par ignorance. Sans l'accuser de complicité, on se souvient qu'il est Allemand d'origine. Cela suffit pour le rendre suspect.

La patience, la longanimité ne sont plus de circonstance. Il est trop tard pour négocier, car le peuple ne raisonne pas quand il est déchaîné et les hommes sages ne peuvent endiguer le torrent qui déborde.

Il ne reste plus à Turenne qu'à employer la force. Et, cependant il veut encore essayer d'user de diplomatie, de

toute son influence auprès du Magistrat de Strasbourg, sur la sagesse, sur la bonne foi duquel il compte encore. Il charge M. de Machault, intendant de l'armée française, de réfuter, auprès de lui, les arguments fallacieux du comte de Hohenloe et de lui faire entrevoir les conséquences, terribles pour Strasbourg et ses habitants, de leur conduite déraisonnable et déloyale : gare aux représailles qui ne se feront pas attendre ! Le temps presse. Les rues de Strasbourg se remplissent d'une foule enfiévrée, irritée par l'approche des soldats de Vaubrun [1].

Quelques-uns de nos vivandiers, qui s'étaient risqués dans une ville aussi agitée, aussi troublée par les idées folles qui hantent l'esprit du peuple, à l'heure du danger, à la veille des événements graves, ont été maltraités, on leur a refusé les vivres qu'ils s'offraient à payer en écus sonnants [2].

Que demande Vaubrun ? Le passage libre du Rhin. Si l'on résiste à ses désirs, il brusquera les choses. Que ris-

---

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, au camp de Winden, 23 septembre 1674. (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 576-578.)

Lettre de M. de Machault, du 24 septembre 1674. Dépôt de la guerre, t. 414, p. 66. — Le marquis de Vaubrun à M. des Carrières, 27 septembre 1674, du camp de Wantzenau. (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 583.) — Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, 1er octobre 1674, au camp de Wantzenau. (*Passim*, pp. 585-586.) « Je suis résolu dans deux jours, quand l'armée sera arrivée, de marcher dans les plaines, pour donner la main, autant que je pourrai à Haguenau et au côté de Schelestat, laissant Saverne derrière moi. Peut-être que l'ennemi, en passant, me préviendra, ou qu'il cherchera à combattre ou se mettra derrière une rivière qui vient de Molsheim et Mutzig. On n'a présentement point d'autre dessein ici que de s'approcher de l'ennemi, s'il ne se met en un lieu un peu couvert. »

2. Cf. *Le peintre Jean Walter et sa Chronique strasbourgeoise.* (*Annales de l'Est*, t. X, année 1896, p. 97.)

que-t-il ? Turenne le suit avec toute l'armée française et il a réussi à devancer de quelques heures l'avant-garde de l'armée impériale que conduisent Caprara et Charles IV, ce dernier plus jeune, plus ardent que jamais et brûlant de fouler de nouveau le sol lorrain, la terre des aïeux (23 septembre).

L'effervescence s'accroît à Strasbourg. Les échevins sont convoqués dans leurs tribus. On leur expose la gravité des événements et on leur demande ce qu'il y a à faire pour y parer. On sonne le tocsin ; les bourgeois prennent les armes, soucieux de leur autonomie séculaire. On a averti tous les capitaines au service de Strasbourg qu'ils auront à faire double garde. On braque de nouveaux canons sur les remparts, dont 20 nouvelles demi-canonades. La position des batteries, sur tout le périmètre de l'enceinte, est rectifiée par les soins du lieutenant-colonel de la garnison (19 septembre).

Deux jours après, un mardi, les Français paraissent en nombre près de la redoute du Péage, une des redoutes qui défendent le pont du Rhin, occupée par le capitaine Fandi avec sa compagnie et quelques autres soldats de service, au nombre approximatif de 260. Vaubrun, qui a reçu l'ordre d'être prudent et conciliant, fait engager Fandi à sortir de la redoute, afin de conférer avec lui et de « composer les discordes qui étaient arrivées, à l'amiable ».

Rien n'y fait, toute tentative de conciliation est rendue inutile. On va agir, employer la force, s'il en est temps encore.

Si Turenne apparaît au camp de Vaubrun, à la Wantzenau, c'est qu'il veut se rendre compte, par lui-même, de ce qui se passe.

22,000 hommes le suivent. Mais, hélas ! il apprend que le fort de Kehl a été livré par le peuple de Strasbourg à Caprara (24-25 septembre). Aussitôt il fait reconnaître le fort construit à la tête de ce pont et se résout à l'attaquer dès le 26, en creusant des tranchées jusqu'à sa base, car on ne peut s'en approcher autrement. Il fait préparer un grand nombre de fascines et, le lendemain, il ordonne la construction d'un pont sur l'Ill, afin de se relier plus facilement avec le gros de son armée. Il n'a pas encore désespéré de pouvoir adoucir les esprits des Strasbourgeois. Il adresse au Magistrat de la ville impériale des lettres où il le supplie d'user de tout ce qui lui reste d'influence sur le peuple pour l'apaiser et le faire revenir au juste sentiment de ses intérêts. Il lui renouvelle les assurances de son amitié et de son dévouement. Si tout s'apaise, si la ville de Strasbourg réussit à arrêter le flot toujours grossissant des Impériaux, si elle ne se jette pas dans les bras de l'empereur, le roi de France oubliera les injures que la lie de la population strasbourgeoise a proférées à son adresse. Rien n'y fait. Efforts inutiles !

M. Frischmann est expulsé de Strasbourg, beaucoup de sauve-gardes sont maltraitées. Turenne se décourage et ne juge pas à propos de faire attaquer le fort construit à la tête du pont de Kehl. A quoi bon? Les troupes de Caprara y sont entrées et les canons de Strasbourg les soutiennent de leur feu[1].

---

1. Le marquis de Vaubrun à M. des Carrières, au camp de Wantzenau, 27 septembre 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 583. *Mémoires des deux dernières campagnes de M. de Turenne en Allemagne*, p. 61 et suiv.

Comme l'île de la Robertsau est dépourvue de pont, Turenne ordonne à Vaubrun de se retirer derrière l'Ill et va se loger à Wantzenau, à deux petites heures de Strasbourg.

Son armée a reçu l'ordre de se rapprocher du confluent de l'Ill et du Rhin. Quant à l'armée impériale, elle s'avance à marches forcées. Ce n'est que le 29 septembre que le gros de l'armée française rejoint son chef. Il n'attend l'arrière-garde que pour le 1er ou le 2 octobre, ainsi que les malades laissés à Wissembourg : Malgré l'imminence du danger, Turenne ne reculera pas. Il est bien résolu à se maintenir à l'est des Vosges et à prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'invasion de l'Alsace avant l'arrivée de l'Électeur de Brandebourg. « Si je ne change, écrivait-il, le 1er octobre, à Louvois, je suis résolu, dans deux jours, quand l'armée sera arrivée, de marcher dans les plaines, pour donner la main, autant que je pourrai, à Hagueneau et du côté de Schlestadt, laissant Saverne derrière moi. Peut-être que l'ennemi, en passant, me préviendra, ou qu'il cherchera à combattre ou se mettra derrière une rivière qui vient de Molsheim et de Mutzig [la Bruche]. » Il suppliait Louvois de faire entrer de nombreux convois de farine à Saverne et de lui envoyer des renforts considérables[1].

Le 29 septembre, le gros de l'armée impériale arrive à Kehl.

Le 1er octobre, elle campe entre Illkirch et Graffenstaden.

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, au camp de Wantzenau, 1er octobre 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 579-580.

Le 3, elle prend ses cantonnements à Entzheim, Geispolsheim et Blaisheim, villages situés sur la rive droite de la Brusche, affluent de l'Ill. Dachstein est tombé la veille aux mains de Charles IV et a subi le même sort que Molsheim. Turenne avait envoyé un de ses officiers s'assurer de Dachstein, mais le gouverneur qui y commandait pour l'archevêque de Mayence s'empara de cet officier, le livra à l'ennemi et ouvrit les portes de la ville à Charles IV. Les Impériaux s'emparaient également de Mutzig.

La situation de Turenne est devenue périlleuse.

Les Impériaux, par les postes qu'ils occupent, sont maîtres du pays depuis le Rhin jusqu'à Saverne. Ils ont toute la Haute-Alsace derrière eux. L'abondance y règne. Elle peut amplement nourrir leurs troupes et cela longtemps.

Ils ont entre leurs mains des passages commodes pour entrer en France. Ils comptent sur l'arrivée prochaine du Grand-Électeur, qui se trouve en ce moment à Neckarsulm à la tête de 20,000 hommes et de 32 canons. Il s'oppose à la jonction de ses troupes avec les contingents venus du Luxembourg, car une épidémie sévit dans leurs rangs.

Ils ont perdu déjà plus de 4,000 hommes.

Si Brandebourg ne se hâte pas de rallier Bournonville, c'est qu'il est convoqué à Stuttgard, où il doit s'aboucher avec l'Électeur de Bavière, le Palatin, le duc de Zell, le landgraviat de Darmstadt, les margraves de Bade et de Bade-Durlach, le landgrave de Darmstadt, et d'autres princes : « L'on tient, écrivait Persode au duc de Vitry, le 6 octobre, que c'est pour tascher, par un accomode-

ment avec Sa Majesté, que l'Allemagne évite la grande guerre qu'elle voit estre à la veille de tomber sur ses bras, les Hollandais faisant leur paix particulière, puisqu'ils la veulent à toutes forces et voyant les Suédois armés et la Pologne qui va faire la paix avec le Grand Seigneur et d'aultres princes qui feroient un grand party, si les Suédois se déclarent en faveur de la France[1]. »

Les princes cités plus haut auraient désiré, avant de s'accommoder avec Louis XIV, qu'il consentît au démantèlement de Philippsbourg et « que cette épine leur soit ostée des pieds ». Persode ne croyait pas avec raison que le roi de France y consentît. Cela ne pouvait se faire, pensait-il, « que si l'Empire donnait Strasbourg et toutes ses dépendances à la France[2] ».

Revenons à Turenne qui ne s'est jamais trouvé dans

---

1. Persode à Vitry, de Francfort, le 6 octobre 1674. *Aff. étr. Allemagne*, t. 781, f° 281.

2. *Passim*. — L'armée hispano-hollandaise avait levé le siège d'Oudenarde. Chamilly tenait toujours bon dans Grave. Le 29 septembre, il fit une « furieuse sortie » sur le quartier du major général Hondebeck. Les tranchées de l'avant-fossé furent *nettoyées* par nos soldats. Il tua et fit prisonniers plus de 400 Hollandais, un grand nombre d'officiers et de volontaires ennemis furent blessés, entre autres le major général Hondebeck, qui fut blessé à mort. Si le prince d'Orange ne s'était décidé à venir à leur secours, les assiégeants auraient été obligés de se retirer.

Le stathouder n'avait pas eu à se louer des Impériaux et des Espagnols depuis la levée du siège d'Oudenarde, pendant lequel il avait remarqué que les comtes de Monterey et de Souches ne cherchaient qu'à éviter tout combat contre le prince de Condé, ce qui avait « causé de furieuses contestations et de dégoûts aux Hollandais, outre les grands mécontentements que les États et les peuples témoignent pour les chétifs progrès qu'ils ont faits tant par mer que par terre ». C'est pour apaiser ce mécontentement que le prince d'Orange s'efforcera de se rendre maître de Grave. Il y va de son honneur et du maintien de sa réputation militaire, de son autorité et de son prestige, bien diminués depuis

une position aussi critique. Il se trouve dans la Basse-Alsace qui lui offre peu de ressources, épuisée qu'elle est par le séjour que les gens de guerre y font depuis deux mois. Il est obligé de couvrir Saverne et Haguenau.

Après la jonction de Brandebourg avec Bournonville, Turenne ne pourra séjourner en Alsace. Il lui faudra battre en retraite. C'est perdre à la fois Brisach et Philippsbourg. C'est se couvrir de honte. C'est infliger une tache ineffaçable à nos armes, à sa longue carrière guerrière, toujours si glorieuse, c'est laisser nos alliés d'Allemagne exposés aux représailles des Impériaux. C'est, peut-être, leur livrer la Lorraine et la Franche-Comté. C'est leur permettre d'envahir la France!

Il n'y a pas à hésiter un seul instant. Il faut que Turenne prenne un grand parti. Il faut qu'il se décide à attaquer les Impériaux avant l'arrivée du Grand-Électeur.

Il ne faillira pas à cette tâche et fera appel à tous ses talents militaires. Jamais plus belle occasion ne s'est présentée à lui de faire preuve de génie.

Il croit pouvoir compter sur la valeur de ses soldats et sur les mérites de ses officiers qu'il a si souvent conduits à la victoire et qu'il a formés à son école.

Il n'hésitera pas à offrir la bataille aux Impériaux.

Qu'a-t-il à craindre? S'il les bat, il arrête immédiate-

---

peu. Les Hollandais souhaitaient la paix générale ou particulière, si leurs alliés se montraient raisonnables.

La France peut encore espérer conserver Grave que les Hollandais assiègent depuis deux mois. Le maréchal de Créqui commande à un corps d'armée cantonné près de Maëstricht. Il se peut que Condé vienne se joindre à lui ou poursuive l'armée de Guillaume d'Orange, afin de la combattre si elle s'écarte tant soit peu de celles des confédérés. (*Passim.*)

ment l'invasion. S'il ne bouge pas, cette invasion aura lieu dans des conditions plus honteuses que s'il est vaincu.

Il prend ses précautions et fait reposer ses troupes arrivées de Winden le 29 septembre. Et cependant Louvois lui a ordonné de ne songer qu'à la Moselle.

Si Bournonville a fait entrer 600 hommes dans le château de Dachstein, il a négligé de faire occuper le ruisseau qui le baigne. Turenne profitera bientôt de cette faute. Il attend pour agir le retour de Montclar qui arrive de l'Évêché de Spire.

Le 20 octobre, Turenne averti des mouvements de l'ennemi vers la Brusche, du côté de Mutzig, craint qu'il ne veuille se rapprocher plus près des Vosges; aussi, à l'entrée de la nuit, fait-il marcher les dragons du Roi, de la Reine et de Listenois, en leur donnant l'ordre de jeter des ponts volants où il serait nécessaire.

A minuit, toute son armée décampa et alla passer la Souffel à Lampertheim.

Le 3, elle arriva à Achenheim où la rejoignit un petit corps tiré de Philippsbourg dont le mauvais temps avait retardé la marche.

Formée en trois colonnes, l'armée française s'avança vers la Brusche, M. du Repaire, envoyé comme éclaireur par Turenne, à la tête de 2,000 chevaux, le fit avertir, à 4 heures du matin, qu'il apercevait quelques quartiers ennemis. Turenne fit faire halte à son armée au moment où Montclar arrivait. Puis, il s'avança vers Dachstein, où l'avait précédé du Repaire. Bientôt il s'aperçut que l'ennemi était campé derrière la Brusche. Sa résolution fut prise. Il traverserait cette rivière et offrirait la bataille à Bournonville.

Le 3 octobre, on signala l'armée impériale près d'Achenheim. Aussitôt Turenne ordonna au marquis de Boufflers de faire occuper l'église par des dragons. Le comte de Lorges prend les devants avec ses dragons, reconnaît Holtzheim. L'ennemi a placé une petite garde dans une grande place, au delà de ce village.

Turenne, averti, se hâte de le rejoindre, traverse la Brusche. La plaine qu'il a devant lui lui semble bonne pour y déployer son armée et la mettre en bataille, ce qu'il fait, après avoir fait occuper le pont et le village de Holtzheim.

Ses mesures sont prises. Ses troupes sont massées à gauche de Holtzheim, le plus près possible de la Brusche. Son bagage se replie sur Molsheim.

L'armée française s'étend de Lingolsheim à Holtzheim, sur le plateau même dont l'armée impériale occupe la lisière méridionale, du côté d'Enzheim.

Le terrain choisi par Bournonville, sans être accidenté présentait des difficultés sérieuses à cause des fossés bordés de haies vives qui le sillonnaient et des taillis épais dont il était coupé, notamment à l'est et à l'ouest d'Enzheim.

Le sol était d'ailleurs détrempé par la pluie qui tombait en abondance depuis plusieurs jours et ne s'était pas ralentie.

On enfonçait jusqu'à mi-jambe dans les terres labourables.

Chose incroyable, Bournonville ne s'aperçut de l'approche des Français, malgré qu'ils fussent bien proches de lui, que dans la nuit du 3 au 4 octobre !

Surpris, il appela à lui les corps qui venaient de s'ins-

taller à Geispolsheim et à Plobsheim et mit son armée en bataille, sur deux lignes à la hauteur d'Enzheim, de la Brusche au ruisseau qui arrose Lingolsheim, près de la route actuelle de Bâle à Strasbourg. Le centre de l'armée impériale, sous le commandement du duc de Bournonville, comprenait 27 bataillons, abrités derrière un village couvert d'ouvrages de campagne et d'artillerie. Sa droite, commandée par le comte Caprara et le prince Hermann de Bade, comprenait 27 escadrons, sans compter les détachements de dragons, de hussards et les Croates qui la flanquaient vers le bois de Lingolsheim. Sa gauche, appuyée à un bois occupé par les Impériaux, était aux ordres du prince de Holstein-Pleen et comprenait 28 escadrons fournis par les villes de Munster, Zell et Lunebourg. Charles IV, avec ses escadrons, formait la réserve, à l'arrière de l'infanterie. Bournonville pouvait disposer de 35,000 hommes.

Turenne, dès le matin, se prépara à l'attaque. Il fit avancer son armée au delà de deux petits ruisseaux et la déploya suivant l'ordre régulier : au centre, l'infanterie, commandée par Foucault, le plus ancien des lieutenants-généraux, sur deux lignes; la première comprenait 8 bataillons soutenus par 5 escadrons ; la seconde, 5 bataillons. A droite était la cavalerie du lieutenant-général de Lorges. Aux deux ailes, il y avait, en première ligne, 17 escadrons et 14 en seconde ligne.

On avait mêlé des mousquetaires aux escadrons de la première ligne, car Turenne craignait que ses cavaliers se laissassent intimider par l'aspect imposant des cuirassiers de l'empereur — leur armure, leur haute taille, leurs grands chevaux. En arrière du centre, se trouvait

une réserve de 2 bataillons et de 6 escadrons. L'artillerie, de 30 pièces, était répartie sur le front.

Ce fut la droite de l'armée française qui eut la gloire d'entamer l'action vers neuf heures du matin. Les dragons du chevalier de Boufflers furent chargés d'enlever le petit bois situé au nord-est d'Entzheim, principal appui de la gauche ennemie. Deux bataillons et 4 pièces d'artillerie venaient d'y être placés par le général impérial. Leur résistance fut héroïque, mais elle fut impuissante à faire fléchir les escadrons français.

Cependant ceux-ci n'avaient pu soutenir longtemps l'attaque.

Ce fut bientôt l'infanterie des deux armées qui se disputa le petit bois, point principal de l'action, quoiqu'il ne comprît que 1,000 pas de long sur 500 de large.

Du côté des Français, furent engagés les bataillons de Bourgogne et d'Orléans; ceux de Churchill et de Monmouth avec quelques autres de la seconde ligne menés à la charge par les marquis de Puysieux [1] et de Réveillon.

Pendant deux heures, une lutte terrible eut lieu au milieu des arbres. Les Français et les Impériaux qui n'y étaient pas engagés entendaient, sans s'en rendre compte, le crépitement des balles et les clameurs des combattants.

Une fumée intense, comme celle qui se dégage d'un incendie, s'élevait au-dessus de la mêlée et noircissait l'horizon ! Et les spectateurs impassibles de cet engagement épique, absorbés par l'intérêt qu'ils y prenaient,

1. Roger de Brûlart, marquis de Sillery et de Puysieux. Il devint ambassadeur en Suisse et lieutenant général, mort en 1719.

n'avaient cure de la mitraille qui, de part et d'autre, fauchait les rangs épais.

Bournonville et Turenne attendaient avec impatience le résultat de cette boucherie sanglante. De son issue devaient dépendre les décisions suprêmes des deux généralissimes.

Cinq heures, cinq longues heures, s'écoulèrent ainsi, sans avantages marqués d'aucun côté. Enfin, grâce à l'intrépidité de l'infanterie française et anglaise, grâce surtout au dévouement héroïque du régiment de Churchill, luttant d'énergie avec les autres régiments que nous avons nommés et avec ceux de Bretagne et d'Anjou, les Impériaux cédèrent le terrain et abandonnèrent le bois où plusieurs avaient trouvé la mort. On leur prit dix pièces de canon.

L'infanterie française reprit haleine, mais la cavalerie ne voulut pas reculer, restant à découvert sous le feu des redoutes ennemies, proches d'elles, et cela toute la nuit.

Bournonville ne désespérait pas encore du succès. Il comptait sur son artillerie masquée par des épaulements et savait que l'artillerie française était embourbée, placée qu'elle était dans un terrain fangeux.

Le village d'Enzheim couvrait le centre de Bournonville ; aussi pouvait-il envoyer à sa gauche plusieurs de ses bataillons. Turenne, combattant à découvert, n'avait pas osé encore jusque-là affaiblir sa première ligne et s'apercevait que sa gauche était compromise. Dès le début, il avait tiré ses renforts de sa seconde ligne et de sa réserve. Il lui fallut bientôt dégarnir sa première ligne de trois bataillons. Un grand vide se produisit entre le

corps de bataille et la gauche de l'armée française. Le duc de Bournonville s'en aperçut bientôt.

Aussi lança-t-il les dragons de Caprara contre les escadrons de l'aile gauche française et les 7 bataillons restés au centre. « M. de Foucault, lit-on dans la relation du combat d'Enzheim envoyée par Turenne à la cour de France, fit faire des évolutions aux bataillons pour faire tête de tous côtés avec un silence sans pareil. » Il forma en carré les 27 bataillons qui lui restaient et soutint avec énergie l'effort de la cavalerie ennemie.

Tandis que l'infanterie française faisait ferme, les cuirassiers de l'empereur se rejetèrent sur la cavalerie du comte de Lorges pour la prendre à revers. Lorges rendit la charge aux régiments de la seconde ligne et de la réserve.

La gauche française aurait été rompue si Caprara avait pu se décider à soutenir son attaque par sa seconde ligne et avait su profiter de son premier succès.

Après quelques efforts, il céda le terrain. La droite des Impériaux avait été refoulée en désordre. C'est en vain que Bournonville lança dans la direction de Lingolsheim les dragons et quelques troupes légères de son extrême droite ; les dragons français et un bataillon d'infanterie jetés dans le bois ne tardèrent pas à arrêter ce mouvement par un feu de flanc bien dirigé.

Le maréchal de Turenne était vainqueur sur toute la ligne, après 7 heures de combat, mais les Impériaux gardaient presque toutes leurs positions.

Il aurait fallu que Turenne les chassât entièrement d'Enzheim, village d'une assez grande étendue, entouré d'un fossé bordé de haies et d'autres fossés, s'étendant

assez loin à la droite, qui formaient, sur une longueur de 400 pas, un front parallèle à celui de l'armée française. Il aurait fallu, pour s'emparer d'Enzheim, se rendre maître de ces fossés et de trois étages de retranchements.

Les Impériaux reprirent leurs positions du matin. Quelques coups de canon sans grande portée furent les derniers échos de cette mêlée sanglante. L'artillerie française avait tiré plus de 2,500 coups. C'est Saint-Hilaire qui la commandait[1].

Une pluie torrentielle n'avait cessé de tomber pendant l'action.

La nuit venue, les Impériaux traversèrent l'Ill à Grafenstaden et allèrent se réfugier sous le canon de Strasbourg.

Les Français qui marchaient depuis 48 heures dans la boue et par la pluie et s'étaient battus tout un jour, depuis l'aube jusqu'à la nuit, ne purent poursuivre les ennemis. Néanmoins, pour affirmer son succès, Turenne laissa jusqu'au matin sur le champ de bataille une arrière-garde de 16 escadrons qui ramassa 10 canons abandonnés par l'ennemi, ainsi que 20 drapeaux ou étendards.

Plus de 3,000 Impériaux étaient tombés sur place et nous avions fait beaucoup de prisonniers ; nos pertes furent aussi considérables que celles de l'ennemi : 3,500

1. Un de ses fils nous a laissé une description, un peu confuse, du combat d'Enzheim. Il prétend que Charles IV commandait l'aile droite de l'armée impériale et ne put arriver à temps au secours de Caprara aux prises avec le comte de Lorges. (Cf. Mémoires de M. de S. H***, t. I, pp. 164-171.)

Français furent hors de combat, dont 2,000 morts, mais peu furent faits prisonniers : « Dans les charges de cavalerie, disait Turenne, on n'avait guère fait de prisonniers. »

Entre autres officiers généraux, Claire, colonel d'infanterie, Saldagne, Carnas et Lidelton, mestres de camp de cavalerie, le marquis de Listenois, colonel de dragons et le marquis de Bandeville, colonel d'infanterie, moururent de leurs blessures. Le comte d'Auvergne, maréchal de camp, les marquis de Pysieux et de Réveillon, brigadiers, le comte d'Hamilton, colonel d'un régiment irlandais, furent blessés grièvement, ainsi qu'un grand nombre d'officiers de cavalerie et d'infanterie. Turenne eut son cheval blessé et le marquis de Beuvron, son aide de camp, lui donna le sien.

Turenne avait eu raison de livrer bataille à Bournonville, malgré l'infériorité de ses forces, avant l'arrivée en Alsace des forces brandebourgeoises. Sa marche rapide est digne de tout éloge, mais une fois l'action engagée, que de décousu dans la conduite du combat : « Turenne, dit Napoléon, devait refuser sa gauche, ce qui eût rendu impossible la manœuvre habile qu'a faite le duc de Bournonville, et il n'aurait pas couru la chance de perdre la bataille... Si, après la prise du petit bois que l'ennemi défendait de tous ses moyens, il eût poussé son avantage, la bataille eût été décisive ; mais il est allé le même jour à une lieue et demie en arrière ; il a poussé dans cette occasion la circonspection jusqu'à la témérité. » (*Mémoires de Sainte-Hélène.*)

Turenne était demeuré maître du bois si chaudement disputé ainsi que des premiers retranchements élevés

par les Impériaux à sa droite et de toute la plaine qui s'étendait à sa gauche.

Il repassa la Brusche à Holzheim et alla se camper entre Achenheim et Bruschwickersheim, à une lieue et demie des ennemis qui pouvaient facilement venir à lui. Mais, pendant que l'ennemi se retirait sous Strasbourg, le maréchal de Turenne, se sentant trop en l'air sur la Bruche, s'établit à Marlenheim, sa droite à la Mossig.

Ainsi posté, il couvrait Saverne et Haguenau, ainsi que les passages des Vosges, car il fallait qu'il protégeât les Vosges contre toute invasion (7 octobre)[1].

Ce fut le 15 octobre qu'il reçut les 3,000 gentilshommes de l'arrière-ban (42 escadrons) que commandait, à son corps défendant, le maréchal de Créqui, tant ces troupes étaient mauvaises, dépourvues d'enthousiasme et portées à tous les excès, les meilleurs éléments de la noblesse française faisant partie de l'armée active.

L'armée brandebourgeoise, forte de 20,000 hommes (10 régiments d'infanterie, 14 de cavalerie et 2 de dragons), traversa le pont de Kehl et opéra sa jonction à Illkirch avec les troupes de Bournonville[2].

---

1. Vaubrun à Louvois, 5 octobre 1674. Turenne à Louvois, 6 et 9 octobre 1674. Relation. Turenne à Charuel, 5 octobre 1674 (Dépôt de la Guerre, 411). — Mémoires des deux dernières campagnes de Turenne en Allemagne, pp. 72-100. Histoire de Turenne par Ramsay, tome 2, pp. 291-302. *Relation officielle.* Dépôt de la Guerre, vol. 137, p. 413.

2. « M. l'Électeur de Brandebourg a joint les confédérés depuis 3 jours et leur armée s'est avancée du côté de Molsheim et de Dachstein à deux heures et demie de celle du Roy. Le bruit est qu'ils viendront attaquer l'armée du Roy dans son poste. M. de Turenne y est tout préparé et le poste où il est ne lui fait rien craindre. » (Lettre de Hasset du 17 octobre 1674, au camp de Marlenheim. *Aff. étr., Allemagne.* Supplément, tome 281, f° 500.)

Le Grand-Électeur amenait plus d'hommes qu'il n'en avait promis, mais, à en croire Verjus, agent français à Berlin, ces hommes étaient de médiocre qualité : « Les troupes de M. l'Électeur sont composées de très beaux hommes ; mais ils ne sont nullement exercés et je vois que ceux du régiment des gardes connaissent à peine leur droite et leur gauche... Il y a apparence qu'on verra bien de la division et du désordre parmi ces troupes. Les officiers ne valent pas mieux ; il n'y a presque pas un qui sache rien et l'on dit que le pire est le général Dorfling (Derfflinger) qui aura le commandement : il paraît sans aucun mérite et l'opinion commune est qu'il n'en a pas. » Quant au prince de Hombourg, qui était placé à la tête de la cavalerie, Verjus le dépeint en ces lignes : « On tient qu'il serait capable de commander une compagnie, s'il avait le sens commun [1]. »

Bournonville, rallié par le Grand-Électeur qui lui

---

1. Cf. *Der Krieg des grossen Kurfürsten gegen Frankreich,* par Peter. Le peintre Jean Walter, un Strasbourgeois, émet un tout autre jugement sur les soldats du Grand-Électeur.

Il prétend qu'on ne vit jamais de troupes plus belles et mieux équipées. Le régiment des gardes du corps était revêtu tout entier d'uniformes bleus, rehaussés d'argent et tous les chevaux avaient des housses bleues ornées de l'écusson électoral. Tous les étendards étaient en drap d'or, brodés d'or ou d'argent, ainsi que les drapeaux de tous les régiments. Il n'y aurait eu que de beaux hommes bien équipés et rien que de beaux chevaux. C'était un vrai plaisir et une joie, nous raconte Walter, de contempler cette armée si bien rangée, comme aussi l'artillerie forte de 47 pièces, parmi lesquelles il y avait trois grands obusiers et beaucoup de fourgons de munitions. Les piquenicrs avaient tous la cuirasse et l'armet, il en était de même pour quelques compagnies de mousquetaires qui portaient la double cuirasse. Le Magistrat de Strasbourg fit fête aux Brandebourgeois et invita un grand nombre d'officiers à dîner. (*Le peintre Jean-Jacques Walter et sa Chronique strasbourgeoise.* Annales de l'Est, tome II, 1897, p. 427 et suiv.)

amène ses troupes propres, les recrues du duc de Zell-Lunebourg, commandées par le duc lui-même, et les milices de la Souabe et Franconie, fait opérer un mouvement à l'armée impériale. Il s'avance du côté de Molsheim et de Dachstein. Un pont avait été établi, le 16 octobre, à Lingolsheim, sur l'Ill, afin de faciliter la marche de l'infanterie brandebourgeoise. Elle se dirigea vers le Glokesberg. Bournonville alla se poster près du champ de bataille d'Enzheim [1].

L'Électeur Palatin, qui était retourné dans ses États lorsque les Confédérés passèrent le Rhin à Strasbourg la première fois, rallia les Brandebourgeois avec 2,000 hommes. L'armée impériale comptait maintenant près de 60,000 hommes. Les Confédérés espèrent plus que jamais pouvoir chasser les Français de l'Alsace, pénétrer en Lorraine et pousser jusqu'à Paris où les princesses allemandes se vantaient d'aller bientôt se former aux belles manières.

La terreur se répand à Paris. Louis XIV ordonne à l'arrière-ban et à plusieurs régiments qui servaient en

1. Un grand mecontentement régnait parmi les Confédérés. Le duc de Holstein-Pleen assurait, dans ses lettres, que les Impériaux, qui occupaient l'aile droite à la bataille de Senzheim, n'avaient rien fait qui vaille pendant l'action et qu'ils ne l'avaient pas secondé comme il le fallait, mais « qu'ils avaient eu assez à faire de se défendre ».

L'Électeur de Brandebourg et le duc de Zell envoyèrent des courriers à l'Empereur pour se plaindre des généraux impériaux et exprimèrent le desir de fondre dans un seul corps les troupes de Brandebourg et de Lunebourg, en laissant les Impériaux agir séparément (Persode à Vitry, ce 13 octobre 1674, de Francfort. *Aff. étr., Allemagne,* tome 281, f° 495). V., sur la bataille d'Enzheim, la lettre écrite par le marquis Arnauld de Pomponne à M. le marquis Isaac de Feuquières, à Versailles, le 19 octobre 1674. *Lettres des Feuquieres,* publiées par Gallois, tome 3, p. 76.

Flandre de marcher vers le Rhin. Les généraux de l'armée impériale tiennent un conseil de guerre où ils décident qu'ils attaqueront Turenne. Bournonville s'avance sur les hauteurs d'Achenheim avec 16 escadrons, s'y maintint tout un jour, comme pour reconnaître le camp français. Turenne s'alarme. Il écrit le 16 octobre à Le Tellier :

« Comme j'ai vu M. l'Électeur de Brandebourg, que 2 ou 3,000 hommes de Zell ont joint, arrivé au pont de Strasbourg, j'ai fait faire quelques petits redans dans les hauteurs auprès du camp, ce qui est la première fois que l'on avait travaillé de cette année au camp. Leur armée est d'hier en marche en deçà du Rhin. On vit hier leurs fœux et leurs gardes assez proches. Ils ont dans leur derrière Schlestadt, Colmar et la Haute-Alsace, pour empêcher l'armée du Roi de repasser les montagnes, ce qui est d'une conséquence qui ne peut s'exprimer.... Strasbourg leur donne un avantage à quoi on ne peut remédier qu'en ne perdant pas un moment de temps, pour soutenir l'armée par des renforts et des vivres, et ne laissant pas d'envoyer quelqu'un en Comté, pour communiquer à Brisac par ce chemin-là... Il faudrait promptement une somme considérable à Nancy pour pourvoir à beaucoup de nécessités, et m'envoyer tout ce qui n'est pas nécessaire en Flandre, car le Roi a des nouvelles d'Allemagne et sait la situation de Strasbourg... [1]. »

La victoire remportée par Turenne à Enzheim avait fait réfléchir les Strasbourgeois : « La bonne intelligence

1. Le vicomte de Turenne à M. Le Tellier, 16 octobre 1674, à Marlenheim. (Lettres et mémoires de M. de Turenne, t. 2, pp. 599-600.)

se rétablit, écrivait le secrétaire de Turenne, de Marlenheim, le 17 octobre 1674, avec ceux de Strasbourg qui ont envoyé faire des compliments à M^gr de Turenne par un député et lui ont escrit une lettre d'excuse sur ce qui s'est passé. Nous sommes ici dans des lieux qui sont à eux, dont Wasselenheim [1] est un très bon château où l'on a mis des gens [2]. » Malheureusement, les contingents détachés de l'armée de Flandre n'arrivèrent au camp de Turenne qu'au commencement du mois de novembre. Condé, qui s'apprêtait à rentrer en France, avait fait partir, le 11 octobre, 30 escadrons et 8 bataillons sous le commandement de Montauban. Devaient les suivre 12 autres bataillons et 30 autres escadrons. Ils devaient passer par Nancy, Bar, Saint-Mihiel, Toul, Verdun et Metz, avant de se mettre sous les ordres de Turenne [3].

Le prince d'Orange venait de quitter les Flandres avec 6 ou 10 régiments de cavalerie hollandaise pour se porter vers Grave et avait fait embarquer 3 ou 4 régi-

---

1. Wasselonne (arr. de Strasbourg). Le château, qui appartenait à l'évêque de Strasbourg, était situé sur une hauteur, dans la direction de Saverne. Turenne, campé à Marlenheim, en était séparé par un défilé d'un quart de lieue, placé derrière lui, à sa droite.

Le château de Wasselonne était gardé par 50 hommes commandés par un officier.

2. Lettre de Hasset, du 17 oct. 1674. Déjà citée.

« M. de Turenne pour récompenser $\frac{12}{c}$ malter de grains que la ville de Strasbourg luy a fait arrester dans deux bateaux et fait cuire du pain de cette farine aux confédérés, s'est allé saisir de Waslen (*sic*), petite ville appartenant à M. de Strasbourg, où nos gens ont trouvé plus de 30,000 malter de grains qui ne les incommodera pas. » (Persode au duc de Vitry, à Francfort, ce 16 octobre 1674. *Aff. étr., Allemagne*, tome 281, f° 497.)

3. M. Le Tellier au vicomte de Turenne, à Versailles, 16 octobre 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 601.

ments d'infanterie pour la même destination, laissant le reste de ses troupes en Flandre. Toute l'infanterie des Espagnols se maintint dans ses garnisons et toute leur cavalerie s'étendit dans les villages depuis Termonde jusqu'à Bruxelles. L'armée impériale s'apprêtait à aller prendre ses quartiers d'hiver dans le pays de Liège. Le cardinal de Bade, chanoine de la cathédrale de Liège, et Lisola, ambassadeur d'Espagne dans les Pays-Bas, essayaient de recruter des partisans dans la ville de Liège et y fomentaient des complots en faveur de l'Empire. Des Carrières, notre résident, sut déjouer leurs intrigues. Quant au prince de Condé, il avait disloqué ses troupes et les avait envoyées dans les places conquises par nos armes en Flandre, en attendant qu'il reçût des ordres pour leurs quartiers d'hiver[1].

L'apparition de Bournonville sur les hauteurs d'Achenheim parut à Turenne être une feinte. S'il feignait de l'attaquer, n'était-ce pas dans l'intention de le tromper et de tomber sur Haguenau ? Afin de prévenir ce dessein, le maréchal envoya le comte de Roye à la gauche de son armée, avec ordre de détacher divers partis jusqu'au Rhin et de jeter 800 hommes dans Haguenau. Ces éclaireurs n'eurent vent d'aucune marche des ennemis vers cette ville. Bournonville pensait donc sérieusement à l'attaquer dans son camp de Marlenheim. Pour se précautionner contre toute agression, Turenne fit, comme il l'écrivait à Le Tellier, le 16 octobre, construire des redans dans une plaine qui s'élève de l'autre côté de la Mossig. Il y logea de l'infanterie, couvrant ainsi sa droite aussi bien que le

1. *Passim.*

défilé qui conduit à Wasselone. Il délogea la garnison de ce château fort et le fit occuper. Enfin il fit travailler à d'autres retranchements à la tête de son camp. Les Impériaux se figurèrent qu'il s'apprêtait à les y attendre. Ceux-ci ne bougeaient pas. Enfin, le 18 octobre, Bournonville s'avança jusqu'à Osthoffen. Il n'était qu'à une lieue du camp français. Vaubrun et le comte de Roye avertissent Turenne de ce mouvement. Il monte à cheval et, étant arrivé en haut du monticule qui s'élevait, à gauche, au-dessus de son camp, il aperçoit toute l'armée impériale qui s'avance vers lui. Sa position ne lui semble pas assez sûre.

La nuit même, il se résout à se poster entre Dettwiller et Hochfelden. Là, il pourra couvrir Saverne et secourir Haguenau (22 octobre). Il n'est maintenant qu'à deux heures de Saverne. Bournonville ne juge pas à propos de l'attaquer et se contente de l'observer de son camp de Truchstersheim, sur le chemin de Strasbourg à Hochfelden. Ce que voyant, Turenne fit jeter des ponts sur la Zorn, en avant de son camp, comme s'il allait marcher à l'ennemi.

Ce fut du camp de Dettwiller que le maréchal envoya son neveu, le duc d'Elbeuf, à Charles IV qui se trouvait dans le camp ennemi. Le duc de Lorraine ne put s'empêcher de dire à ce jeune prince qui n'avait alors que 14 ans : « Mon petit cousin, vous êtes trop heureux de voir et d'entendre tous les jours le vicomte de Turenne. Vous n'avez que lui de père, baisez le pas où il passe, et faites-vous tuer à ses pieds[1]. »

---

1. *Lettres de Madame de Sévigné.* A Madame de Grignan, à Paris, lundi 12 août 1675.

Les Impériaux s'emparèrent de Wasselonne, où Turenne avait mis 150 hommes commandés par un capitaine. L'Électeur de Brandebourg battit ce château avec 10 pièces de gros canon divisées en 2 batteries. Les assiégés tinrent un jour et demi. L'Électeur voulait les faire prisonniers de guerre, mais le chevalier de Ronzière, qui commandait, ayant refusé de se rendre, ils sortirent avec les honneurs de la guerre et rejoignirent l'armée française, où ils furent comblés d'éloges.

Le 30 octobre, arriva également au quartier général de Turenne le marquis de Genlis avec 15 escadrons que le maréchal posta à Wilwilsen, sur la Sarre, entre son camp et Hochfelden. Le marquis de Montauban amena, trois jours plus tard, 20 autres escadrons, ainsi que 8 bataillons.

Entre temps, le général Goltz s'empara de Wolxheim [1], en présence du Grand-Electeur et du Palatin.

150 soldats défendaient cette place. Ils attendirent, pour se rendre, que deux brèches eussent été pratiquées aux murs de Wolxheim et qu'une des tours fut abattue.

Ils obtinrent les honneurs de la guerre et sortirent avec leurs bagages, balle en bouche et mèches allumées. On les conduisit à Saverne [2].

Le 19 septembre dernier Charles XI, roi de Suède, s'était engagé à attaquer le marquis de Brandebourg et les ducs de Lunebourg-Zell et de Wolfenbüttel, comme ayant contrevenu au traité de Westphalie.

---

1. Volxheim, Bas-Rhin, arr. de Strasbourg, c. Molsheim.

2. Persode à Vitry, ce 30 octobre 1674. *Aff. étr., Allemagne*, tome 281, f° 514.

Aussi Wrangel, connétable de Suède, se rendit-il à Wolgatz, à la fin d'octobre. Le 21 octobre étaient arrivés de Stralsund à Stettin dix canons, 4 de 24 livres et 6 de 12, 4 mortiers, quelques grenades, quelques boulets et de la poudre, ainsi qu'une centaine d'hommes destinés à servir cette artillerie. Le colonel Christiern et le lieutenant-colonel Beton y étaient attendus et devaient y ramener un nouveau renfort de canonniers. Wrangel s'occupait à remettre l'artillerie suédoise en état, faisait descendre des canons par l'Oder et acheter, à ses frais, dans la Poméranie citérieure, pour une somme de 8,000 écus, des chevaux d'artillerie. Le grand connétable de Suède se plaignait du retard apporté par la France à verser à son alliée les derniers 150,000 écus qu'elle lui devait encore sur les subsides qu'elle lui avait promis lors du dernier traité passé avec elle, le 14 avril dernier.

Sollicité par Persode de Maizery, premier secrétaire du marquis de Feuquières, ambassadeur de France en Suède et frère de l'agent de France à Francfort, en ce moment à Wolgast, le sieur du Pré, banquier à Hambourg, promit au connétable de devancer de deux mois le paiement de ce qu'il restait à la France à payer à la Suède et de s'acquitter de cette dette avant la fin d'octobre. Ce n'était que justice, car Wrangel se préparait sérieusement à entrer en campagne avant même l'époque fixée par Feuquières. Il avait déclaré au secrétaire de l'ambassadeur de France qu'il mettrait son armée en mouvement le 20 novembre, et se porterait bientôt avec les troupes de Poméranie vers la marche de Brandebourg, prêt à pousser jusqu'à Berlin dont la garnison était faible. Il fallait prévenir les Impériaux, car le résident de l'Em-

pereur à Hambourg venait de se rendre à Gustrõw (Mecklembourg-Gustrõw), pour y demander des quartiers d'hiver[1]. Ému par les mouvements de l'armée suédoise, le prince d'Anhalt[2], gouverneur de la province de Brandebourg, envoya le colonel Michalander à Wolgast pour y complimenter Wrangel, mais en réalité pour se rendre compte des préparatifs de guerre qui se faisaient dans la province (30 octobre). Il fut fort mal reçu et partit le lendemain de son audience pour Stettin (31 octobre). Ordre avait été donné au maréchal de Horn de s'entendre avec Wrangel et, dès la mise en marche de ce dernier, de se diriger avec 6,000 hommes vers les États possédés par Frédéric-Guillaume au delà de l'Elbe, où le duc de Hanovre pourrait, au besoin, lui venir en aide, sans toutefois vouloir prendre l'offensive[3]. Si le plan de

1. Persode à... à Wolgast, ce 23 octobre 1674. — Du même à... à Wolgast, le 27 octobre 1674. — Persode à... à Wolgast, 30 octobre 1674. *Aff. étr., Allemagne,* vol. 281, f^os^ 504, 508, 512. — V. *Lettres inédites des Feuquières* t. 3, p. 61.

2. Jean-Georges d'Anhalt-Dessau, né le 7 novembre 1627, mort le 13 août 1693 à Berlin. Il épousa Henriette d'Orange, fille du prince Henri-Frédéric d'Orange.

3. Le maréchal Horn quitta Wolgast le 6 novembre pour se rendre dans le duché de Brême où il devait faire un court séjour, car il était rappelé par le roi de Suède pour aller prendre possession du gouvernement de Finlande. Le maréchal Wurtz devait le remplacer dans le gouvernement de Brême. (Persode à..., à Wolgatz, le 6 de novembre 1674. *Passim*, f° 525.)

« M le Connétable escrit aussi par cet ordinaire à M. le duc de Hanover pour savoir sa véritable intention, car il est toujours dans le sentiment que le duc de Hanover ne voudra point agir pour l'offensive comme j'ai eu l'honneur de vous le mander par mes deux dernières lettres. (Persode à..., à Wolgast, le 27 octobre 1674. *Passim*, f° 508.) — M. le Connétable m'a dit aussi qu'il n'a pas besoin présentement de la jonction des troupes de M. le duc de Hanover, qu'il se sent assez fort pour deux attaques qu'il veut faire, mais que, si l'Électeur de

campagne élaboré par Wrangel réussissait, il estimait qu'il serait loisible à Turenne de venir prendre ses quartiers d'hiver en Franconie et, peut-être, plus au nord du côté de Magdebourg (Saxe), vu que le Grand-Électeur, le duc de Zell et le duc de Brunswick-Wolfenbüttel seraient contraints à quitter les rives du Rhin et à reprendre le chemin de leurs États : « Cela étant, comme il n'en doute point, il [Wrangel] souhaiterait fort l'approche de M. de Turenne et que Monseigneur le Prince passast l'hyver en Flandres, car il croit que, si Monseigneur le Prince abandonne ce pays-là, que les troupes de l'Empereur repasseront le Rhin et luy viendront tomber sur les bras [1]. »

Il fallait se hâter d'agir, car l'empereur venait d'envoyer à tous les Cercles de l'Empire une Déclaration ou Mandement, où il défendait, sous peine de l'application « jusqu'à la dernière rigueur des lois impériales » à tous les princes et États de l'Empire de ne fournir aucun secours à Louis XIV « en quelque manière que ce soit ». Ce mandement fort volumineux était imprimé et scellé du grand sceau de l'Électeur de Saxe. Le conseil de la province de la Poméranie citérieure venait de le recevoir et devait en envoyer une copie à Stockholm. Persode attendait les ordres de Pomponne pour suivre Wrangel

---

Brandebourg revient en deçà avec les troupes de l'empereur que commande M. de Souche ou M. de Bournonville, comme il n'en doute point, et que le Roy de Danemark s'y veuille joindre, que, en ce cas, qu'il m'a donné ordre d'écrire à M. Rousseau de tenir disposé le duc de Hanover à marcher et il m'a dit aussy qu'il a escrit par le dernier ordinaire à M. le duc de Hanover. » (Du même au même, à Wolgast, le 30e d'octobre 1674. *Passim*, f° 512.)

1. Persode à..., à Wolgast, le 27 octobre 1674. Lettre déjà citée.

au cours de la campagne projetée, ainsi qu'il lui en avait manifesté le désir.

Le marquis de Pomponne venait d'envoyer Nicolas-Louis de l'Hôpital, marquis de Vitry, frère de l'ambassadeur de France à Vienne pour stimuler son ardeur[1]. Le 30 octobre, le maréchal Horn vint à Wolgatz s'entendre avec Wrangel au sujet de la campagne projetée par eux contre le Grand-Électeur qui commencait à se repentir d'avoir quitté ses États et de s'être porté au secours du duc de Bournonville, au delà du Rhin. Le maréchal Horn emportait avec lui les ordres nécessaires à la marche des 5,000 hommes qui, aussitôt qu'il serait arrivé dans le duché de Brême, devaient se diriger vers les pays de Saxe, Lauenbourg et de Mecklembourg avant de se porter vers les frontières de la Marche de Brandebourg ; en même temps, comme nous l'avons dit plus haut, y entreraient les troupes de Poméraine.

Le connétable avait donc changé son premier projet qui consistait à opérer deux attaques simultanées, soit qu'il n'ait pas trouvé le nombre de troupes mises à sa disposition assez grand, soit qu'il ne voulut pas trop dégarnir les pays de Poméranie et de Brême, soit encore à cause du voisinage du Danemark, allié à l'empereur[2].

---

1. Persode à..., à Wolgast, le 30 d'octobre 1674. *Passim*, f° 512. La mission du marquis de Vitry, comme celle de Persode, consistait à suivre en Allemagne l'armée suédoise, à en presser l'action et à rendre compte à la cour et à M. de Feuquières de tout ce qui s'y passait. Le marquis de Vitry mourut en 1685, après avoir été ambassadeur en Pologne.

2. « Les Hollandais et les Danois prennent grand ombrage des Suédois. C'est pourquoy le roi de Danemark fait marcher ses troupes au rendez-vous et on assure que l'artillerie qui se prépare en Saxe est

Charles XI, roi de Suède, venait d'informer le conseil de régence de la Poméranie citérieure qu'il était résolu d'assister le roi de France et d'opérer au premier jour une diversion considérable. D'orageux débats eurent lieu au sein du conseil de régence, mais, Wrangel ayant fait observer qu'il ne s'agissait pas tant de délibérer que de chercher les moyens de faire marcher l'armée, on se décida à s'occuper activement de l'envoi à Stettin de toutes les choses nécessaires à l'équipage de l'artillerie[1]. Le 5 novembre, sortirent du magasin du château de Wolgatz 100 tonneaux de poudre que l'on envoya par eau à Stettin.

Enfin, ordre fut donné à toutes les troupes levées par la Suède de se tenir prêtes à marcher pour le 20 novembre. Wrangel pria Persode de Maizery d'écrire à M. Rousseau, résident de France à Hanovre, qu'il enverrait au premier jour au duc Ernest-Auguste le résident Cleen et, peut-être, lui adjoindrait le lieutenant Wrangel au lieu du maréchal de Hemfeld[2]. « Il m'a dit de plus, écrivait, le 6 novembre, Persode à Pomponne, que si M. le duc de Hanovre est aussy bien intentionné pour l'offensive que M. Rousseau me le mande, il peut faire des desseins pour faire quelque entreprise de ce côté[3]. »

---

pour ce prince. » (Persode à Vitry, à Francfort, ce 3e de novembre 1674. *Passim*, f° 523.)

1. Persode à..., à Wolgast, le 6e de nov. 1674. *Passim*, f° 525.

2. « Monsieur le Connétable, Monseigneur, est tout à fait fâché de la fâcheuse maladie de M. le marechal Helmfeld, qui ne pourra point servir, je ne dis pas seulement de cet hiver, mais, peut-estre de toute sa vie, estant travaillé d'un grand vertige avec grande faiblesse. » (Persode à..., à Wolgast, le 30 octobre 1674. *Passim*, f° 512.)

3. Persode à..., à Wolgast, le 6 novembre 1674. *Passim*, f°.525.

Le 4 novembre, arriva à Wolgatz le lieutenant-général Wrangel. Il devait se rendre de là à Wismar (Mecklembourg-Schwerin) afin « d'avoir l'œil sur le Danemark »[1]. De Stockholm étaient partis 8 vaisseaux dont chacun portait 8 pièces de canon. Ils se dirigeaient vers Wismar. Le mauvais temps les força à se séparer. Malgré les préparatifs faits par Wrangel qui se disposait à se mettre en route dans 15 jours au plus tard et faisait travailler sans relâche à son équipage, sans être arrêté par un accès de goutte dont il souffrait à une main, le chancelier de Suède n'était pas très rassuré sur l'exécution des engagements pris par la France et sur les suites de la campagne projetée. Charles XI retenait près de lui le lieutenant-général Aschenberg qu'il avait promis cependant d'envoyer au connétable. Ce dernier n'avait pour le seconder, en fait d'officiers généraux, que le général major Gruessen et le général major Wolf. En outre, l'argent lui manquait pour faire les levées nécessaires à opposer à celles qu'il aurait bientôt sur les bras, dès que les hostilités seraient commencées et pour organiser son artillerie qu'il désirait être mise sur un bon pied[2].

Louis XIV comptait avec raison sur l'heureux résultat d'une diversion opérée par les Suédois au nord de l'Allemagne. Les Hollandais et les Danois s'effrayaient des préparatifs belliqueux de nos alliés. Le roi de Danemark activait la marche de ses troupes vers le rendez-vous que le stathouder lui avait assigné et la Saxe lui promettait

1. *Passim*.

2. *Passim*. Trélon, ambassadeur de France à Copenhague, avait reçu l'ordre de Louis XIV d'obtenir du roi de Danemark de se déclarer neutre.

un puissant renfort d'artillerie. Ce n'est pas que les Hollandais n'aspirassent à la paix et n'eussent été bien aise de répondre à l'invite de l'Angleterre qui lui offrait sa médiation. Ce n'était pas seulement par lassitude et par dégoût de la guerre. Les Provinces-Unies commençaient à craindre que, par suite de la continuation des hostilités, la Grande-Bretagne ne fît tort à leur commerce et même ne le supplantât tout à fait. Mais le stathouder ne voulait pas remettre l'épée au fourreau avant d'avoir chassé les Français des Pays-Bas. N'était-il pas lié, ainsi que les États-Généraux, par le traité de La Haye avec l'Espagne et l'Empire [1]?

Si nous reportons nos yeux vers l'Alsace, nous verrons que Turenne était toujours campé, au commencement de novembre, derrière la Zorn, entre Hochfelden et Dettwiller. Son camp se trouvait admirablement situé et les retranchements qui le protégeaient le rendaient imprenable. Les chemins qui l'avoisinaient étaient munis de travaux de défense. Turenne avait derrière lui Haguenau et Saverne qui lui fournissaient toutes les choses nécessaires à la subsistance de son armée.

---

1. « Les Hollandais veulent la paix à quel prix que ce soit et ne veulent plus fournir à des gens qui les amusent de fumées, ayant fait représenter ces choses à M. le baron de Bergeycq, envoyé extraordinaire de l'empereur, à ce qu'il plaise à sa Majesté impériale d'agréer la médiation de l'Angleterre. » (Persode à Vitry, 23 octobre 1674. *Passim*, f° 502.)

« Les Zélandais ont arrêté en particulier leurs traités de la pêche et des entrées des vins, eaux-de-vie et autres manufactures avec les Français. Toutes les autres provinces les vont suivre et on n'aspire qu'après la paix. Elle se feroit aussy bientost, n'estoit les grands engagements ou les États se sont laissés lier par les persuasions du prince d'Orange et de son conseil, mais *Vox populi, vox Dei.* » (Du même au même, à Francfort, ce 3e nov. 1674. *Passim*, f° 523.)

Lorsqu'elle fut renforcée par les troupes que venaient de lui amener MM. de Genlis et de Montauban, Turenne se trouva à la tête d'une armée assez considérable pour pouvoir tenir tête à l'ennemi [1]. La Petite-Pierre (Lutzelstein) reçut une garnison de 200 soldats français. Le château fut laissé au seigneur. La neutralité fut accordée au château de Wasselonne que le marquis de Brandebourg avait rendu à l'évêque de Strasbourg, après s'en être emparé.

Le 2 novembre, Turenne s'avança vers Holtzheim avec 3,000 cavaliers, afin de reconnaître l'armée des Confédérés. Quelques jours auparavant, le marquis de Crussol, colonel du régiment-colonel, qui s'était un peu trop éloigné, se jeta dans un parti de Brandebourgeois qui portaient des casaques bleues et qu'il avait pris pour des dragons du Roi. Il avait compté sur la vitesse de son cheval pour pouvoir s'échapper, mais il ne put se soustraire aux coups de ses agresseurs et il fut tué par eux (30 octobre) [2].

Le Grand-Électeur renvoya son corps à Turenne, après l'avoir fait embaumer.

Pendant que le duc de Saxe s'avançait vers Erfurt, et s'apprêtait à marcher vers Nuremberg où devait se réunir un nouveau corps d'armée destiné à opérer contre la Suède et la Norvège [3], le marquis de Grana arrivait en

1. Le contingent fourni à Turenne par l'armée du prince de Condé était arrivé en entier, le 3 novembre, au camp de Turenne. Dès le 31 octobre, le marquis de Genlis y avait amené 20 escadrons, qui en formaient l'avant-garde. (Persode à Vitry, à Francfort, ce 6e novembre 1674. *Aff. étr., Allemagne*, t. 281, f° 530.)

2. *Passim.*

3. *Passim.*

poste à Cologne, afin d'engager l'Électeur de Trèves à se préparer au siège de cette ville, occupée par une garnison sous le commandement de M. de Vignorix, gouverneur de Trèves pour la France. M. de Trèves tint sa milice, composée de 8 à 10,000 hommes, prête à marcher. Les compagnies du régiment de Grana, sauf une, quittèrent Bonn pour se rendre dans le pays de Trèves où les Impériaux envoyèrent quantité de boulets, de canons et de munitions de bouche. Les corps d'armée de Spork qui devaient coopérer au siège de Trèves quittèrent la Campine le 10 novembre, considérablement renforcés par la cavalerie espagnole et hollandaise et tous les dragons de l'armée hispano-batave (4,000 Hollandais et 4,000 Espagnols). Quelques-uns prétendaient que cette marche vers le sud des forces coalisées n'avait pour but que l'invasion de la Lorraine et du pays messin, pendant que Bournonville occuperait la Haute-Alsace et y établirait ses quartiers d'hiver et, si les Impériaux ne pouvaient réussir à s'emparer de Trèves avant l'hiver, s'avancer vers Spire et Worms et investir Philippsbourg. Les Confédérés y avaient déjà fait choix de leurs cantonnements futurs. A Bournonville était échu le Sundgau. Brandebourg devait se cantonner à Sainte-Marie-aux-Mines, à Thann et à Belfort. Le duc de Zell avait jeté son dévolu sur Schlestadt et le Ried, tandis que le Palatin devait occuper l'Évêché de Strasbourg et les pays environnants. Les Français avaient vu s'ouvrir devant eux les portes de Spire et avaient rétabli leur pont de Philippsbourg, ce qui pouvait forcer Charles-Louis à retourner à Mannheim avec ses troupes.

Le marquis de Vitry, fils de l'ambassadeur de France

à Vienne, était parti de Hambourg pour la Poméranie, porteur de sommes considérables qu'il devait distribuer aux Suédois et aux Polonais [1].

Pendant que Turenne reconnaissait les rives de la Moder jusqu'à l'abbaye de Neubourg, en faisant rompre tous les gués pour mettre ses quartiers en sûreté, et envoyait une grande quantité de fourrage à Haguenau, Charles IV « dont l'activité ne pouvait se lasser », ayant appris que deux escadrons de l'arrière-ban d'Anjou, commandés par le marquis de Sablé (4 à 5,000 hommes), devaient rejoindre Turenne, détacha quatre régiments de ses troupes, ainsi que 100 dragons, sous la conduite des colonels Dupuy, Mercy, le Rhingrave et La Roche, et leur ordonna de se poster sur leur passage, après avoir suivi des chemins détournés.

C'est au village de Bénaménil, entre Lunéville et Blâmont, que les soldats lorrains rencontrèrent l'ennemi.

Il était 9 heures du matin. Les gentilshommes angevins se trouvaient si peu sur leur garde, que les Lorrains en tuèrent la plus grande partie et firent 154 prisonniers, parmi lesquels le marquis de Sablé, leur chef. Dans l'action cet officier eut le bras cassé. Il s'était fort bien défendu, mais il faut reconnaître qu'il ne pouvait imputer son malheur qu'à son manque de vigilance, car il s'était attardé trop longtemps à Bénaménil, devenu, pour lui et ses gentilshommes, un nouveau Capoue. Le vin y était si bon ! Le butin fut d'environ 400 chevaux, presque tous anglais, et de 14 mulets, ainsi que d'une somme d'argent et de hardes d'une valeur approximative de 400,000 livres.

1. Persode à Vitry, à Francfort, ce 11 nov. 1674. *Passim*, f° 532.

Les gentilshommes français surpris n'avaient pu se mettre en selle. Mais ils firent cependant bonne contenance et, devenus fantassins, ils se battirent à coups de fusils et de mousquetons. Leur défense fut héroïque et exaspéra tellement les Lorrains, que, sans pitié, ils mirent le feu au camp français. Bénaménil devint la proie des flammes.

Plusieurs gentilshommes de l'arrière-ban d'Anjou périrent au milieu de cet incendie et ses victimes furent plus nombreuses que ceux qui moururent sous les balles ennemies ! Mercy reçut 7 coups de feu. Deux ou trois capitaines de la cavalerie lorraine succombèrent, ainsi qu'un officier de dragons. Braco d'Ayo et Sainte-Croix furent blessés mortellement, mais Charles IV n'eut à déplorer la mort que d'un petit nombre de ses cavaliers (5 novembre).

Mercy, le frère du grand Mercy, accablé sous le poids de ses blessures, ne put, malgré ses efforts, se traîner jusqu'à Badonviller. Il se rendit au comte de Bissy qui commandait en Lorraine en l'absence du comte de Rochefort. On lui permit « fort civilement » de se faire soigner et, dès qu'il fut rétabli, Charles IV paya sa rançon et il se rendit à Strasbourg.

Le bagage du maréchal de Créqui, qu'escortaient les gentilshommes angevins, dont 100 furent faits prisonniers et dont 30 seulement furent renvoyés à Metz par Turenne, resta aux mains des Lorrains.

Le maréchal de Créqui perdit toute sa vaisselle d'argent [1].

---

1. *Mémoires du marquis de Beauvau*. A la sphère, pp. 394 et 395. — Le vicomte de Turenne à M. le Tellier, 9 novembre 1674. Au camp

On prétendit que l'Électrice de Brandebourg assista au combat de Bénaménil[1]. Elle était enceinte et devait bientôt accoucher à Colmar.

A cette date du 5 novembre, au moment de ce désastre subi par nos armes, Turenne se trouvait encore à Dettwiller.

Les ennemis interceptaient toutes les lettres qu'il adressait aux princes d'Allemagne, nos alliés. Le duc de Vitry, notre ambassadeur à Munich, n'en recevait que du marquis de Vaubrun.

L'armée des Confédérés ne bougeait pas. Le duc de Bournonville ne semblait plus vouloir repasser le Rhin, comme il le disait auparavant. Il émettait le projet de se cantonner du côté de la Haute-Alsace et du Brisgau, espérant que le manque de fourrage et de vivres contraindrait Turenne à évacuer l'Alsace pour chercher à subsister en Lorraine. Le maréchal avait cantonné la plus grande partie de sa cavalerie dans les villages qui environnaient son quartier général « pour avoir le couvert ».

Le 30 octobre, le marquis de Genlis, commandant l'avant-garde des troupes empruntées à l'armée de Flan-

---

de Detweiler (*sic*). — *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 609. — Après cette défaite de la noblesse angevine à Bénaménil, Turenne renvoya l'arrière-ban à Metz, Verdun et a Toul, ou cette noblesse brave, mais turbulente, peu accoutumée aux fatigues et aux privations, devait attendre les ordres du roi. Cette mobilisation d'officiers réformés ou de gentilshommes peu propres au dur métier des armes ne fut pas plus heureuse que celle qui avait été faite sous Louis XIII, en 1635.

1. *Mémoires du marquis de Beauvau.* A la sphère, pp. 394 et suiv. — *Lettres historiques de Pellisson.* CXXII, CXXIII et CXXXIV, tome 2, pp. 207 à 214. — Persode à Vitry, de Francfort, le 13 novembre 1674, *Aff. étr., Allemagne*, tome 281, f° 538.

dre, était arrivé à son camp avec 20 escadrons que le vicomte posta à Wilwisheim, sur la Zorn, entre son camp et Hochfelden. Le marquis de Montauban en amena vingt autres trois jours après, avec 8 bataillons. Le comte de Saulx[1], qui amenait au maréchal 24 escadrons et 10 bataillons, ainsi que La Feuillée, Sourdis et la Gendarmerie reçurent l'ordre de rester sur la Sarre faute de fourrage dans la Basse-Alsace et de se tenir prêts à se porter au secours du gros de l'armée royale[2].

Une pluie abondante, qui commença à tomber le 4 novembre, incommoda les Confédérés. Leur aile droite, sous le commandement de Bournonville et du Palatin, et où se trouvaient comprises les troupes fournies par les Cercles, était campée à une heure et demie de Strasbourg, à Geipitzen. Leur aile gauche, sous le commandement du Grand-Électeur et du duc de Zell, était cantonnée à Gloekersberg, où ils avaient muni leur camp de batteries et de redoutes (7 novembre).

Les Confédérés ne comptaient quitter leurs nouvelles positions que lorsque Turenne se trouverait disposé à

1. Saulx (Charles-Marie de), marquis de Tavannes, d'Arc-sur-Tille et de Suilly, comte de Buzançois, de Beaumont et de Mercy, baron de Lux, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, bailli de Dijon et lieutenant général en Bourgogne, blessé au passage du Rhin et aux batailles de Seuef et de Casselen (1674, 1677), mort le 29 juin 1679.

2. « On attend à Saverne, le 25 et le 26 (octobre), 20 escadrons commandés par le marquis de Genlis et qui ont l'ordre de se rendre de suite à Lunéville. — Le comte de Bussy a l'ordre de M. de Turenne de faire rester en Lorraine les troupes conduites par M. de Saulx, maréchal de camp. Nancy 25 oct.-Paris 3 nov. 1674. (*Gazette de France*, 1674, p. 1122). « Les 50 escadrons de l'armée de Flandre ont tous joint et le reste vient avec M. le comte de Sault (*sic*). » Lettre de Hasset, du 5 nov. 1674, du camp de Dettwiller, ce 5 nov. 1674. *Aff. étr., Allemagne.* Supplément, tome 281, f° 528.

abandonner les rives de la Zorn. En attendant, ils firent avancer leurs quartiers-maîtres dans la Haute-Alsace et dans le Sundgau dont les habitants furent contraints de leur préparer des quartiers d'hiver. Renforcé par toutes les troupes que Louvois avait empruntées à l'armée du prince de Condé, qui était retourné à Paris en compagnie du duc d'Enghien, son fils, après la chute de Grave (28 octobre), si brillamment défendue par le comte de Chamilly, Turenne avait pu renvoyer dans ses foyers la noblesse de l'arrière-ban, battue par Charles IV à Bénaménil. Elle reprit le chemin de la France en fort bon état.

Entre temps, le baron de Landstel, résident impérial à Mayence, demandait à l'Électeur et au magistrat de Francfort le renvoi de Gravel et de Persode de Maizery. On leur donna quinze jours pour faire leurs préparatifs de départ. C'est en vain que notre résident à Francfort protesta contre une telle atteinte au droit des gens et répondit fièrement aux sommations qu'on lui faisait, que n'ayant reçu aucun ordre de Louis XIV, ni aucun passeport, il ne céderait qu'à la force. Il avait été insulté par la populace et avait été outrageusement menacé par des officiers impériaux[1].

1. Persode à Vitry, à Francfort, ce 17e novembre 1674. *Aff. étr., Allemagne*, tome 281, f° 544. « Les petits progrès des Confédérés sur la Meuse et la Moselle avec les aultres de leurs alliés vers l'Alsace et la Lorraine enflent tellement le cœur aux ministres de l'Empereur qu'ils commandent à baguettes tous les États et villes de l'Empire quy sont dans leur alliance particulière et il n'est pas jusqu'au baron de Lancay, qui réside à Mayence pour l'Empereur, qui n'entreprenne d'en vouloir faire sortir M. L. Gravel et moy hors d'icy à S. A. E. et aux magistrats d'icy par lettres, etc. » Voir aussi, au sujet des outrages et des menaces auxquels fut en butte Persode de Maizery, ses lettres au duc

De bonnes nouvelles arrivaient de Suède à Turenne et il avait le bonheur de pouvoir rassurer l'Électeur de Bavière, notre fidèle allié : « Il n'y a jamais eu de temps, écrivait-il, le 11 novembre, au duc de Vitry, de son camp de Dettwiller, où M. l'Électeur [de Bavière] ait dû avoir plus de confiance, car vous voyez bien, Monsieur, comme apparemment l'armée des Suédois et de M. le duc de Hanovre vont faire une grande diversion ou au moins partager les forces et les esprits qui estoient entièrement contre la France. Le Roy aura les passages de Brisach à Philipsbourg libres et les postes de Saverne et de Haguenau pour y aller, sans parler de la Comté et des lieux de la Haute-Alsace [1]. »

Trois jours plus tard, Turenne écrivait encore au duc de Vitry : « Vous pouvez bien assurer M. l'Électeur de Bavière que les choses ne sont point en état, quand ils repasseront le Rhin, qu'ils aillent en son pays. Ce qu'il y a de troupes de l'empereur est fort faible et les troupes de Brandebourg et de Lunebourg n'ont garde de penser à aller en Bavière [2]. »

L'Électeur de Brandebourg venait d'éprouver une grande douleur. Son fils aîné, une des victimes de l'épi-

---

de Vitry, des 8, 11, 13, 19 septembre, 2, 6 octobre 1674, *Aff. étr., Allemagne*, t. 281, f^os^ 453, 457, 462, 479. Le marquis de Beauvau, dans ses *Mémoires*, donne le récit de l'insulte faite par un officier de Charles IV à l'abbé de Gravel, notre résident à Mayence. La *Gazette de France* (année 1676) fait le même recit (p. 775). Réparation fut accordée aux deux résidents.

1. Persode à Vitry, 13 nov. 1674. Déjà citée. — Lettre de M. de Turenne, du 11 nov. 1674, à M. de Vitry, du camp de Dettwiller. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, tome 281, f° 534.

2. Lettre de M. de Turenne, du 14 novembre 1674, à M. le duc de Vitry, à Munich, du camp de Dettwiller. *Passim*, f° 540.

démie qui régnait en Alsace, mourut à Strasbourg où, de Colmar, on l'avait conduit. Il n'avait que 19 ans. On exposa son corps à l'hôtel des nobles de Dettlingen, dans la rue Brûlée (novembre)[1].

Entre temps, Frédéric-Guillaume donnait l'ordre au général Goltz de se rendre à Berlin pour y prendre les mesures nécessaires à la défense de ses États menacés par l'armée suédoise[2].

Il n'était que temps, car, le 14 novembre, le comte Spaar, ambassadeur de Suède en France, au cours d'une audience qu'il obtint de Louis XIV, lui affirma que Wrangel venait de recevoir l'ordre de sa cour d'envahir la Marche de Brandebourg et de pousser jusqu'à Berlin[3] : « C'est sans doutte une des plus grandes affaires et des plus à propos qui puissent nous arriver dans l'état présent des choses, et ce m'est une grande joie qu'elle soit due principalement à votre habileté et à votre conduite », écrivit, le 16 novembre, Pomponne au marquis Isaac de Feuquières, ambassadeur de France à Stockholm[4].

Le Grand-Électeur ne semblait pas fort inquiet des menaces de la Suède. Lui et sa cour menaient grand

---

1. Cf. *Le peintre Jean-Jacques Walter et sa Chronique strasbourgeoise.* (*Annales de l'Est,* 1897).

2. Persode à Vitry, de Francfort, ce 24 nov. 1674. *Aff. étr., Allemagne,* tome 281, f° 552.

3. Cf. Lettre du marquis Arnauld de Pomponne à M. le marquis Isaac de Feuquières, à Saint-Germain, le 16 nov. 1674. (*Lettres des Feuquières,* t. 3, p. 112.) — On espérait que le duc de Hanovre, notre allié, mettrait le siège devant Minden, « qui est à sa bienséance », et qu'il fermerait ainsi toute retraite aux généraux brandebourgeois.

4. *Passim.*

train à Colmar. On se serait cru à Berlin. Frédéric-Guillaume comptait évidemment sur l'approche de l'hiver, les hésitations de la Suède, l'état maladif de Wrangel, ainsi que sur l'amitié d'ancienne date qui liait le connétable à Goltz. Le ministre de Hollande à Copenhague venait de déclarer que les États-Généraux enverraient une armée dans la province de Brême[1], et qu'au printemps de l'année suivante, ils mobiliseraient une flotte pour entraver le commerce de la Suède[2]. Si l'armée suédoise tardait tant à se mettre en mouvement, cette immobilité n'était-elle pas motivée par la crainte éprouvée par Charles XI de perdre, en ouvrant les hostilités contre Brandebourg, son rôle de médiateur dans lequel l'Angleterre essayait de le supplanter? Charles XI n'avait-il pas, après avoir été forcé par son Parlement à passer à l'égard des Provinces unies, de l'offensive à la neutralité (9 février 1674), offert, le 3 juin suivant, sa médiation aux belligérants? « C'est pitié, écrivait le résident de France à Francfort, le 1er décembre 1674, d'entendre les bravoures qu'ils (les Impériaux) font partout contre la France et ne se font que rire des Suédois ny de leurs forces, disant hautement qu'ils n'oseroient branler à cause du Danemark et des maisons de Brunswick, Zell, Wolfenbuttel et Osnabrück[3] quy seront appuyés des Hol-

1. Le duché de Brême, autrefois Archevêché, depuis sécularisé par le traité de Westphalie et cédé, sous le nom de Duché, à la couronne de Suède, était fief de l'Empire et donnait au roi de Suède droit de séance et de vote aux diètes et autres assemblées impériales.

2. Lettre de M. le chevalier Terlon à M. le marquis Isaac de Feuquières. Copenhague, le 3 déc. 1674. (*Lettres des Feuquières*, t. 2, p. 117.)

3. Les ducs Georges-Guillaume et Rodolphe-Auguste de Brunswick-

landais, que les Suédois sont ravis de posséder, la qualité de médiateurs, afin de conserver leur réputation et de tirer l'argent de la France[1], pour venir la combattre avec toutes leurs forces la campagne prochaine[2]. » Il était essentiel, en ce moment, de ménager le Danemark et de l'amener, sinon à une alliance offensive et défensive avec la France, du moins à une neutralité absolue. « Si nous ménageons le Danemark, écrivait le chevalier de Terlon, qui représentait Louis XIV à la cour de Copenhague, nous pourrons en avoir satisfaction (3 décembre 1674). » Le roi de Danemark, lié par le traité qu'il avait conclu avec la Hollande, le 10 juillet dernier[3], hésitait à engager sa parole au sujet de la neutralité qu'il avait fait espérer à la France. Pour l'y aider, le roi de Suède lui

---

Lunebourg avaient signé un traité d'alliance avec la Hollande, à Zell, le 29 juin 1674. Jean-Frédéric, duc de Hanovre, était resté fidèle à la France à laquelle il était lié par les traités de Hildesheim et de Hanovre (10 juillet 1871 et 10 décembre 1672). Jean-Frédéric, duc de Hanovre, né le 25 avril 1621, mourut au mois de décembre 1679. Il se fit catholique en 1651. Il avait épousé Benedicte-Henriette, fille d'Edouard, comte Palatin.

1. Courtin avait fait signer, le 14 avril 1672, au roi de Suède un traité offensif et défensif avec la France, par lequel, moyennant un subside annuel de 600,000 écus, la Suède promit de ne pas intervenir en Hollande et de prendre les armes contre les princes allemands qui seraient tentés de se porter au secours des Hollandais (*Aff. étr., France*, t. 146, f° 169).

2. Persode à Vitry, de Francfort, ce 1er déc. 1674. *Aff. étr., Allemagne*, t. 281, f° 357. — Le prince d'Orange rassemblait un corps d'armée de 15,000 hommes, sous le commandement du comte de Waldeck, destinés à se joindre aux Danois « pour secourir le pays de l'Électeur de Brandebourg en cas que les Suédois le veulent insulter ». Persode à Vitry, de Francfort, ce 8 déc. 1674. *Passim*, f° 567.

3. Par le traité conclu avec la Hollande, le 10 juillet 1674, le roi de Danemark lui promettait, moyennant subsides, un corps de 16,000 hommes.

avait envoyé le comte Nils-Brasé, au commencement du mois de novembre. Ce n'était rien moins qu'un ultimatum qu'on devait lui adresser. Il lui fallait se déclarer neutre et laisser la Suède mettre à exécution le traité conclu par elle avec la France (14 avril 1672). Sinon, Wrangel recevrait l'ordre d'envahir immédiatement le Holstein et le Jutland où son armée se grossirait bientôt du tiers, vu la bonne qualité de ses quartiers. Et cependant le roi de Danemark armait, et il était indispensable que la Suède le prévînt, ne pouvant laisser une si grande puissance derrière elle. Le Danemark, sans se prononcer ouvertement, ne bougea pas[1] et l'on parlait mystérieusement d'un projet conçu par les ministres des deux cours si longtemps ennemies, de marier le jeune roi de Suède avec la fille du roi de Danemark. Ce mariage n'eut lieu qu'en 1680 ; auparavant les deux pays devaient se livrer une guerre acharnée (1675-1679). Enfin, la Saxe, dont les soldats avaient été fort maltraités à Sinzheim, tendit les bras à la France. Elle allait bientôt céder aux supplications de la Suède, et, sans toutefois entrer dans notre clientèle, s'engager à rester neutre entre nous et l'Empire (4 mars 1675). Les évêques de Munster et de Paderborn demandaient à se réconcilier avec la France, et, le 19 décembre 1674, l'armée suédoise commandée par Wrangel, auquel du Pré venait de verser 12,000 écus, envahit la Poméranie brandebourgeoise ou ultérieure.

Le 18 novembre, les Confédérés se trouvaient encore

---

1. V. Rapport fait par M. de la Piquetière de ce que M. le chancelier lui a dit le 6 novembre 1674. (Lettre de M. le marquis de Feuquières à Louis XIV, 7 nov. 1674. *Lettres des Feuquières*, t. 3, p. 163.)

près de Strasbourg, attendant que l'armée française quittât l'Alsace et se retirât au delà des montagnes. On assurait que la maladie faisait de grands ravages dans les rangs de l'armée impériale. Certains jours on enterrait jusqu'à 300 soldats.

Turenne persistait dans la résolution de ne pas souffrir que les Impériaux établissent leurs quartiers d'hiver en Alsace. Il avait réussi à se ravitailler en Lorraine et dans le pays messin. La Champagne lui fournissait de l'avoine en abondance. On en distribua à la cavalerie pour remédier au manque de foin et les chevaux eurent pour toute nourriture cette avoine, ainsi que de la paille qui n'avait pas fait défaut jusqu'alors.

Turenne pouvait, du reste, évacuer Dettwiller quand il le voudrait pour se rapprocher des lieux riches en fourrage, sans quitter le pays. Il faisait travailler aux fortifications de Haguenau et de Saverne et établissait divers postes dans la région. Après la prise du château de Dinant par les Impériaux (21 novembre), qui fut bientôt suivie par celle de Huy, il était à craindre que Sporck, Clapier et Grana ne songeassent à assiéger Trèves et, ensuite, à entrer en Lorraine, ou n'essayassent de donner la main à Bournonville et au Grand-Électeur. Sporck, après avoir bloqué Philippsbourg, avait sous ses ordres 4,000 chevaux hollandais et 4,000 espagnols. Pour parer à ce danger, le maréchal de Créqui rassembla un corps d'armée considérable et s'apprêta à chasser les Impériaux du pays de Liège, et, en même temps, un corps de 20,000 hommes se concentra près de Metz et trois bataillons furent envoyés à Trèves, afin de pouvoir tenir tête à Sporck, s'il se portait vers la Moselle, et menaçait

le Hundsrück [1]. Cette éventualité ne tarda pas à être écartée. Les beaux projets conçus par Sporck lui parurent impossibles à réaliser vu l'approche de l'hiver. Il se replia sur la Ruhr et finalement mit ses troupes en quartiers d'hiver entre la Meuse et le Rhin.

Turenne se trouva bientôt forcé d'abandonner Dettwiller, car le pays environnant se trouva bientôt épuisé (26 novembre). Au lieu de se jeter en Lorraine, comme l'espérait Bournonville, il choisit des cantonnements plus étendus, en remontant vers le nord, derrière la Moder, et établit sa gauche à Pfaffenhofen, son centre à Ingwiller, sa droite à la Petite-Pierre (Lützelstein), et fit raser le château d'Hochfelden.

Les Impériaux, se persuadant que les Français étaient entrés en quartiers d'hiver, se séparèrent pour en faire autant (26 novembre)[2]. Les Impériaux allèrent s'établir dans

---

1. « On ne scait pas encore de quel costé voudra retourner M. Sporck ensuite de la reddition de Dinan, non plus ce que deviendront des troupes qui viennent de Coblentz pour le siège de Trèves. On ne peut pas s'imaginer qu'ils veuillent s'engager en cette saison à une entreprise si difficile, y ayant une garnison très forte. » (Lettre de Hasset, du 4 déc. 1674, au camp de Hirschland. *Aff. étr., Allemagne*. Supplément, t. 281, f° 563.)

2. Le comte de Souches avait abandonné son commandement de l'armée impériale du Nord en faveur de Sporck. Le comte de Souches arriva à Francfort dans les derniers jours du mois de novembre. « On le régala hier (28 nov.) dans la maison de l'empereur d'une superbe collation et, à son entrée, il y eut 20 vollées de canon de tirées de mesme qu'à sa sortie, la garnison estant sous les armes et la moitié de la bourgeoisie de mesme. On luy fist voir les arcenaulx et les raretés de la ville, et l'on s'empressa fort à le recevoir en conquérant et non pas en criminel d'Estat. Il a son fils avec quelques cents cuirassiers à sa suite, tous vieux barbous, 12 chevaux de main, 8 chariots de bagages à 6 chevaux et deux calletsch (*sic*) ». (Persode à Vitry, à Francfort, ce 29 novembre 1674. *Passim*, f° 554.)

le Sundgau, entre Belfort et Mulhouse ; les Lorrains s'établirent au pied des Vosges, de Thann à Sainte-Marie-aux-Mines, occupant, au delà des montagnes, Remiremont et Épinal. Les Brandebourgeois s'établirent de Colmar à Schlestadt « où ils foulaient les pauvres gens » ; les troupes de Lunebourg et de Zell, aux environs de Benfeld. Quant à celles du margrave de Bade et du Palatin, elles retournèrent dans leur pays dans le dessein de bloquer Philippsbourg et Brisach, dont on comptait entreprendre le siège au printemps. Le Palatin se rendit à Vienne.

Les vivres commencent à manquer dans l'armée de Turenne ; sa cavalerie dépérit.

Le cours de la Meuse, entre Liège et la frontière française, est occupé par l'ennemi, et si les Impériaux renoncent au siège de Trèves, tout fait supposer qu'ils feront tous leurs efforts pour s'emparer de Liège où ils se sont ménagé des intelligences.

Il nous reste à sauver l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté de la coalition formidable qui s'est formée contre la France.

La conquête de la Hollande est manquée et Guillaume d'Orange, enorgueilli par de médiocres succès, refuse la médiation de l'Angleterre. Turenne ne se croit pas assez fort pour marcher vers les Impériaux, protégés par l'Ill. Ils ont leur armée dispersée dans la Haute-Alsace et menacent la Franche-Comté que doit envahir le comte de Holstein-Ploen, général des troupes du duc de Brunswick.

Ils veulent intimider le comte de Montbéliard, mais le maréchal de Duras, gouverneur de la Franche-Comté, en se portant vers Belfort, force ce prince à rester neutre.

Que va faire Turenne? Au grand étonnement de la cour de France qui ne songe qu'à l'Alsace, il se prépare à quitter cette province, à traverser les Vosges et à se jeter en Lorraine : « Je laisserai beaucoup d'infanterie dans Haguenau, écrivit-il le 27 novembre, à Le Tellier, ferai avancer les troupes qui se sont reposées sur la Sarre de trois à quatre journées au delà des montagnes, pour être en état de revenir avec la cavalerie française, et je repasserai avec les troupes par la Petite-Pierre, pour ensuite y aller (dans la Haute-Alsace) par les montagnes de Lorraine ou de Belfort[1]. »

Le 1er décembre, Turenne quitte son camp d'Ingwiller et se dirige vers la Petite-Pierre. Il a laissé 6 bataillons à Haguenau et 3 à Saverne, « pour oster aux ennemis l'envie de l'attaquer dans le temps qu'il s'avancera vers la Haute-Alsace ».

Il semblait qu'en construisant un pont à Neubourg, les Impériaux s'opiniâtrassent à rester en Alsace[2].

Aussi le maréchal laissa-t-il une bonne garnison à la Petite-Pierre « qui est un passage pour entrer en Alsace plus commode que celui de Saverne[3] ».

---

1. Le vicomte de Turenne à M. Le Tellier, 27 nov. 1674. Au camp d'Ingweiler. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 615-617. Au camp de Lorquin, *Aff. étr., Allemagne*, supplément, tome 281, f° 561.

2. Lettre d'Hasset du 4 décembre 1674 ; au camp de Hirsland, ce 4 déc. 1674. *Passim*, f° 563.

Cette lettre est reproduite dans celle de Persode à Vitry, 15 déc. 1674. (*Aff. étr., Allemagne*, tome 281, f° 577.)

3. Lettre de M. de Turenne à Persode, 4 dec. 1674. Le vicomte de Turenne à M. Le Tellier, au camp de Hirschland, 4 déc. 1674. (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 618-619.) — Si Turenne continue sa marche « par le chemin de Belfort », c'est parce que « l'au-

Par une bourrasque de neige, le maréchal fit passer à son armée, composée de 27,000 hommes, dont 12,000 cavaliers, le col de la Petite-Pierre. De là il marche vers sa gauche jusqu'à Lischeim, vers Lorquin où il rallie les troupes qu'il avait laissées sur la Sarre (4 décembre). Voici ce qu'il écrivit de Lorquin, ce jour même, à Persode de Maizery : « L'armée de l'ennemi ayant marché de son camp près de Strasbourg dans la Haute-Alsace, j'ai laissé de grandes garnisons dans Saverne et dans Haguenau et, ayant passé les montagnes [les Vosges], qui ne durent qu'une heure par la Petite-Pierre, je marche vers la Haute-Alsace par les montagnes de Lorraine et j'ai joint un corps considérable de troupes que j'avais laissées sur la Sarre pour ayder au convoy et estre en lieu de ne pas manquer de fourrage, et ces troupes sont composées de la gendarmerie, de deux brigades de cavalerie et de 16 bataillons d'infanterie. Voilà seulement le troisième jour que je suis en marche par la Petite-Pierre. »

En passant par Sarrebourg, Turenne apprend que Charles IV a quitté Saint-Hyppolite, a traversé les Vosges et s'est jeté dans Épinal.

Turenne ne reste qu'un jour à Lorquin (4 décembre). Il y laisse ses soldats malades ou anémiés, ainsi que tous les cavaliers démontés et les chevaux malades. Tous, hommes et chevaux, seront envoyés à Nancy. Le 5 décembre, il quitte Lorquin et s'avance vers la Haute-Mo-

---

tre de Strasbourg était impraticable par le manque de fourrage et aussi parce qu'il était serré par des montagnes (Lettre de Hasset du 16 décembre 1674. Au camp de Padoux, près Épinal, *Aff. étr., Allemagne*. Supplément, tome 281, f° 571).

selle. Son armée marche, disposée en plusieurs colonnes, mais de manière à pouvoir être concentrée en un jour. Le rendez-vous doit avoir lieu à Belfort que les Confédérés faisaient mine de vouloir assiéger [1].

Pendant que le comte de Saulx fait une démonstration du côté d'Épinal pour tromper l'ennemi, le maréchal, avec la colonne la plus forte de son armée, loge dans une abbaye, près de Blâmont, le 6 décembre, passe la Moselle à Baccarat le même jour et prend son quartier général à Domptail, afin que les troupes de son avant-garde puissent le rejoindre (8 décembre). Il avait appris que Charles IV avait eu l'intention de fortifier Épinal et quelques postes sur la Moselle. A son approche, les 400 hommes que le duc de Lorraine avait fait entrer à Épinal s'enfuirent en toute hâte, ainsi que l'ingénieur de Lunebourg qui y avait été envoyé pour « tracer les travaux ».

L'armée française comptait peu de malades, malgré la rigueur de la saison [2].

Le 9 décembre, Turenne passe la Mortagne à Rambervillers et envoie des fantassins du côté de Remiremont, sous le commandement de Sourdis.

---

1. Le 6 décembre, l'intendant Charuel écrivait à Le Tellier : « Le maréchal m'ordonne, par ces dépêches, de faire voiturer à Rambervillers tous les souliers, bas et camisoles qui sont à Nancy ; à l'égard des souliers et des bas, cela sera exécuté par le premier convoi, mais pour les camisoles qu'il me demande, il n'y en a pas à Nancy... Vous n'avez pas de peine à croire, Monseigneur, les difficultés qu'il y a d'obliger les Lorrains de continuer à fournir de ces charrois, beaucoup de leurs chevaux demeurant par les chemins, mais on ne discontinuera point à faire tout ce qui se pourra. »

2. Lettre de M. de Turenne à M. le duc de Vitry, du camp de Domptail, près Rambervillers, 8 déc. 1671. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, tome 281, f° 569.

Le 11 décembre, le maréchal poursuivit sa marche vers la Haute-Alsace en se dirigeant vers Belfort.

Il venait d'apprendre que l'armée suédoise s'assemblait près de Stettin où devait avoir lieu le rendez-vous général et avait dû se mettre en marche le 4 décembre dernier.

Sourdis bloque Remiremont où Charles IV a laissé 400 hommes. Ces valeureux Lorrains refusent de se rendre, après les sommations faites par les généraux français.

Turenne séjourne à Padoux le 10 et le 11 décembre.

La possession de Remiremont, qui, comme Épinal, n'est « pas de petite conséquence, donnant une grande facilité pour l'entrée de l'armée dans la Haute-Alsace[1] ». Cette ville est mal fortifiée, mais, vu sa position stratégique, son occupation par une garnison française est chose nécessaire. Les Confédérés ne peuvent-ils pas facilement y faire entrer des secours par les passages de Munster et de Saint-Amarin? Le 12 décembre, Turenne quitte Padoux à la pointe du jour. Il ne se trouve qu'à 6 lieues de Remiremont. De son nouveau poste il fait avancer la gendarmerie, les dragons et deux bataillons des gardes qui ne l'avaient pas quitté et envoie l'ordre aux régiments de Vermandois, de Bourlémont, de Navarre et des Vaisseaux de se rapprocher rapidement avec 6 pièces de canon. Vers le soir, il établit son quartier général à Eloyes d'où il envoie sommer Remiremont, menaçant les Lorrains de les faire pendre s'ils ne se

1. Lettre de M. de Turenne, du 14 décembre 1674. Au camp près de Remiremont. (*Passim*, f° 575.)

rendent pas. Le gouverneur de Remiremont fait répondre à Turenne qu'il capitulera dans vingt-quatre heures, s'il ne reçoit pas de nouvelles de Charles IV ; mais le maréchal exige la reddition immédiate. Le 13 décembre, il paraît aux portes de la ville et trouve la garnison prête à sortir. Il lui accorde les honneurs de la guerre [1].

Tandis que le prince de Holstein-Pleen, renonçant à envahir la Franche-Comté, quittait la Haute-Alsace et passait [2] en poste, le 10 décembre, à Francfort, retournant en Westphalie, que l'armée impériale du nord quittait le pays de Liège, après avoir laissé des garnisonsd ans les villes conquises, et se dirigeait vers Cologne et Neubourg, que les troupes de la Basse-Saxe, attendues par Bournonville, faisaient halte à Friedberg (Hesse-Darmstadt) [25,000 hommes], et que le Palatin et son fils aîné étaient de retour à Heidelberg, après avoir traversé le Wurtemberg [3], 12,000 Allemands s'étaient dirigés de la Haute-Alsace vers Remiremont. Ils battirent en retraite dès qu'ils apprirent l'entrée de Turenne dans cette ville.

Le maréchal avait détaché quelques troupes de son

---

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, au camp de Remiremont, 12 décembre 1674. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 260 et 261.

2. Les uns disaient que c'était pour lever des chevaux et des recrues, les autres que c'était pour surveiller les Suédois. Le prince de Holstein-Pleen se distinguait par sa jactance et sa vantardise. Il prétendait qu'il ne fallait songer à la paix avec la France qu'après avoir recouvré les deux Alsaces, la Comté, la Lorraine et ses Evêchés et toutes les conquêtes faites par nos armes en France. (Persode a Vitry, a Francfort, ce 11 dec. 1674. *Passim*, f° 573.)

3. Du même au même, de Francfort, 15 déc. 1674. *Passim*, f° 577. Le Palatin et son fils faillirent être faits prisonniers par la garnison de Philippsbourg.

avant-garde avec l'ordre de s'avancer, à travers les vallées, vers Belfort. Elles étaient suivies « à petites journées » par le gros de l'armée française. Turenne comptait pouvoir remplacer les cavaliers démontés et « aultres gens qui ne sont pas en état de servir » qu'il avait évacués sur Metz, par un corps considérable, tant cavalerie qu'infanterie, qui accourait de la Meuse [1].

Les Lorrains, après avoir abandonné Épinal et Remiremont, s'étaient retirés vers le Sundgau. Quant à Philippsbourg, sa garnison faisait bonne garde, et, loin de se laisser intimider, répandait la terreur dans les environs et envoyait des partis jusqu'à Heilbronn.

Les deux régiments que le duc de Duras avait fait entrer dans Belfort et commandés par Cateux, brigadier des armées du roi, surprirent un quartier des ennemis, composé de 700 cavaliers des troupes de Munster. La plupart furent tués ou blessés. Le reste s'enferma dans un château voisin. Les ennemis furent contraints de reculer les autres quartiers qu'ils occupaient près de là.

Turenne a établi son quartier général à Longuet, près de Saint-Nabord [2] (14-22 décembre). La neige tombe à gros flocons et les chemins sont devenus presque impraticables. Sourdis, avec sa brigade d'avant-garde, s'avance droit vers Belfort, tandis que le gros de l'armée française se concentre à Remiremont. Le repos accordé par

---

1. Lettre de M. de Turenne, du 14 déc. 1674. Au camp près de Remiremont. (*Aff. étr., Allemagne*, Supplément, tome 281, f° 575.)

2. Turenne y reçut de la ville d'Épinal une pièce de vin, des pâtés, des truites, du gibier et des fruits (*Inventaire historique des archives anciennes de la ville d'Épinal*, par Charles Ferry, t. 3, 2e partie, pp. 849 et suiv.).

Turenne à ses troupes est de dix jours. Il lui faut reconstituer son armée et faire ses derniers préparatifs avant d'offrir la bataille à l'ennemi, lui fermer l'entrée de la Lorraine et de la Franche-Comté, et le forcer à abandonner l'Alsace et à repasser le Rhin. La cavalerie qu'il a jetée dans Belfort fait chaque jour des prisonniers et s'empare d'un grand nombre de chevaux.

Turenne envoie le comte de Bourlémont, un Lorrain au service de France, avec 300 fantassins et 50 maîtres vers Sainte-Marie-aux-Mines, sur le chemin de Schlestadt, et les chevaliers d'Hocquincourt et de Boufflers vers un autre passage avec des dragons et quelques cavaliers. Tous les cols des Vosges sont surveillés par ses éclaireurs Les munitionnaires français ont fait cuire du pain à Neufchâteau et à Mirecourt.

Avant de se remettre en marche, Turenne apprend avec peine que Bourlémont, s'étant arrêté trop longtemps sur une hauteur, en un lieu découvert, dépourvu de retranchements, après avoir forcé les Impériaux à la retraite, les a vus revenir vers lui avec 1,200 ou 1,500 hommes détachés d'un grand corps qu'ils avaient dans Sainte-Marie-aux-Mines, qui se trouvait près du lieu du combat.

Bourlémont a espéré pouvoir s'emparer de Charles IV, campé à Saint-Hyppolite ; mais Chauvette, qui commande les troupes du duc de Zell, a averti le duc de Lorraine de l'approche de Bourlémont. Le vieux duc est monté à cheval et c'est lui qui est apparu sur le lieu du combat. La mêlée est sanglante. L'action dura une heure et demie et fut opiniâtre. Plus de 80 Lorrains furent tués à coups d'épée, sans parler de ceux qui reçurent des coups

de mousquet. Mais le résultat fut contraire aux soldats français. Charles IV les battit à plates coutures, après les avoir enveloppés. Bourlémont perdit 400 hommes, presque tous tués. Quant à lui, il fut blessé et fait prisonnier[1].

Entre temps, le duc de Duras arrive au camp de Longuet et prévient Turenne que les Francs-Comtois attendent avec impatience les Impériaux et leur préparent des vivres.

Duras a amené de solides renforts, ce qui lui permet d'occuper le territoire où Charles IV avait disséminé ses quartiers: Les Confédérés pressent les Suisses d'épouser leurs intérêts..Ils leur représentent qu'ils espèrent s'emparer de Brisach et de Belfort, que l'armée de Turenne n'est pas en état de leur résister et que bientôt ils fouleront le sol français. Il est vrai que Brisach est attaqué vigoureusement des deux côtés du Rhin, que sa garnison est peu considérable et que le sel et le bois commencent à lui faire défaut. Mais la prise d'Épinal et de Remiremont offre des ressources considérables à Turenne. Tout le chemin qu'il a parcouru depuis la Petite-Pierre jusqu'à Longuet est balayé et occupé par nos soldats.

Le 23 décembre, le maréchal de Créqui arrive à Mirecourt. Il se dirige vers Lure. C'est près de Belfort qu'il doit rallier Turenne qui l'attend avec impatience, car les renforts que Créqui lui amène lui sont indispen-

---

1. Lettre de M. de Turenne, du 22 déc. 1674, à M. de Vitry, au camp près Remiremont (*Aff. étr., Allemagne,* Supplément, tome 281, f° 582). — Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, au camp près de Remiremont, 22 déc. 1674 (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* t. 2, pp. 622-623).

sables, plusieurs de ses régiments se trouvant en mauvais état. Il a laissé 300 ou 400 hommes à Remiremont et envoyé M. de Bissy sur la Sarre où M. de Saint-Sylvestre doit escorter les convois venant de Saverne et de Haguenau. Enfin Turenne avait envoyé à Montbéliard un commis des vivres pour y acheter des farines [1].

Malheureusement, Turenne, pendant le séjour prolongé qu'il fit à Longuet, retenu par la neige et la nécessité de reconstituer son armée, n'a pu dissimuler ses intentions à Bournonville : « Depuis ma dernière lettre, écrivit-il au duc de Vitry, le 22 décembre, les ennemis se sont resserrés davantage et, ayant levé presque tous leurs quartiers, sur leur droite, ils se sont jetés sur leur gauche [2]. »

Bournonville recule ses quartiers jusqu'aux environs d'Altkirch, à la tête de la rivière de l'Ill, après avoir laissé à Montbéliard 16,000 rations de pain. Le reste des Confédérés se concentre dans la plaine de Cernay. Ils ont jeté un pont entre Neubourg et Brisach et ils resserrent de plus en plus le blocus de cette ville. L'Électeur de Brandebourg ne semble plus avoir l'intention de retourner dans ses États. Ses troupes sont en fort bon état.

Enfin, Turenne, après avoir achevé ses préparatifs, bien approvisionné par Charuel, l'habile intendant de Lorraine, Jacquier et Berthelot, ses munitionnaires, ravitaillé par les convois de Nancy et de Langres, après avoir

---

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, 22 déc. 1674. Au camp près de Remiremont. — Du même au même, au camp de Mélissai (*sic*), 25 déc. 1674. (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2., pp. 622-624.) — Le vicomte de Turenne au cardinal de Bouillon, à Mélissai (*sic*). *Passim*, p. 703.

2. Lettre de M. de Turenne à M. de Vitry, déjà citée.

enlevé tous les châteaux qui se trouvent sur son passage et avoir incorporé leurs défenseurs dans son armée, va pouvoir reprendre l'offensive.

Il traverse les Faucilles, fait halte à Faucogney et à Mélisey (23-25 décembre). Il passe deux jours à Faucogney.

Le 27, il change de direction, laisse à sa droite le mont Salbert et, à sa gauche, la haute cime du Ballon d'Alsace pour descendre à Valdoie, à une demi-heure de Belfort. De Valdoie, il envoie au gouverneur de Belfort l'ordre de tirer le canon, afin d'annoncer à l'ennemi son approche. « Du haut de ce glorieux rocher, dit le duc d'Aumale, le canon annonce la nouvelle, qui se répand dans toute l'Alsace [1]. »

Turenne était sorti de l'Alsace le 30 novembre en passant le col de la Petite-Pierre. A 40 lieues au sud, il y rentrait, le 27 décembre, avec plus de 30,000 hommes, moitié infanterie, moitié cavalerie, hommes et chevaux en bon état, par la trouée de Belfort.

Le 28 décembre, le maréchal s'avance jusqu'à Brunstatt, au sud-est de Mulhouse. Il fit loger la gendarmerie près de son quartier général avec les brigades de Sourdis et de Cateux. Il leur donna l'ordre de se tenir prêtes dès le lendemain et de l'attendre sur le chemin de Mulhouse, ville vers laquelle il avait le dessein de se porter pour surprendre quelques quartiers ennemis.

A la pointe du jour, le 29 décembre, Turenne apprit par quelques prisonniers que, malgré le bruit qui avait couru de leur retraite, les Monastériens n'avaient pas

1. V. *Archives des Vosges.*

quitté la Haute-Alsace. En même temps, on vint lui annoncer que Saint-Aoust, mestre de camp, qu'il avait détaché avec 300 chevaux vers la plaine de Cernay, avait repoussé le poste qu'avait placé le marquis de Brandebourg sur la Thur, avait fait prisonnier un major et s'était porté en avant. Le maréchal marche droit à Mulhouse, à la tête de 1,000 gendarmes et 900 chevau-légers.

Mais, afin de rassurer les habitants de Mulhouse, ville neutre de la Confédération helvétique, il envoie au Magistrat de cette ville un aide de camp, escorté de 50 maîtres, pour lui faire part de ses intentions pacifiques. Apercevant un détachement de la cavalerie impériale au delà de l'Ill, il ordonne au marquis de Montauban, maréchal de camp, de traverser cette rivière avec le premier escadron d'Orléans et celui de Sourdis, sans leurs étendards.

C'était plus qu'un détachement. C'était l'armée entière de Bournonville, qui, aussitôt qu'on lui apprit la présence de Turenne sur la Savoureuse, avait en toute hâte rassemblé ses troupes disséminées dans le Sundgau jusqu'à Altkirch et les avait fait replier sur Ensisheim où il avait établi son quartier général. Six mille cavaliers, commandés par Caprara et Dunewald, protégeaient l'armée impériale.

Que va faire Montauban en présence d'une masse aussi considérable d'Impériaux, de Lorrains et de Monastériens ? Montclar et lui traversent un gué, sous les yeux de Turenne, avec leurs escadrons, pour charger l'avant-garde de l'ennemi. Dès le premier choc, ils la culbutent, mais comme les escadrons de la brigade de Sourdis

passent le gué, un grand nombre d'Impériaux arrivent à la rescousse. Le combat devient sanglant, terrible, héroïque.

Montauban, victime de son courage, tombe aux mains des Lorrains. Sur notre droite s'élève une hauteur qui s'étend le long de l'Ill. Turenne fait marcher la gendarmerie qui suit la brigade de Sourdis. Cet ordre a un heureux résultat. Ces gros escadrons, qui descendent le coteau, cachent aux ennemis ceux qui les suivent. Bournonville croit qu'ils ne sont que l'avant-garde d'une seconde colonne et que toute l'armée française s'avance derrière eux.

Le gué était large en cet endroit, ce qui permit à M. de la Trousse d'y faire passer les gendarmes en escadrons avec assez de rapidité pour qu'ils pussent soutenir notre avant-garde ébranlée par le nombre toujours croissant des ennemis. Le comte de Duras se jeta dans la mêlée au moment où les chevau-légers de Charles IV, commandés par d'Allamont, chargèrent avec quelque succès un escadron des gendarmes de Bourgogne. Il prit la tête des gendarmes Dauphin et marcha contre les Lorrains l'épée à la main.

Dès le premier choc, il les fit plier, mais, apercevant de nouveaux escadrons qui accouraient derrière eux pour le prendre en flanc, il fit halte et prit avec lui les escadrons les plus proches afin de faire face à l'ennemi.

Le comte de Lorges qui, jusque-là, n'avait pas quitté Turenne, traversa l'Ill et se trouva de suite en présence des Impériaux et des Lorrains. Il plaça ses escadrons à sa gauche et mena un d'eux vers l'ennemi, ordonnant aux trompettes et aux timbaliers de faire le plus de bruit possible.

Les Impériaux essayèrent de tourner les escadrons français par leur gauche. Leur effort fut vain. Les soldats de l'évêque de Munster et les Croates, placés à l'avant-garde de l'armée ennemie, lâchèrent pied et tout le reste s'enfuit et se replia sur Ensisheim, après avoir perdu 300 hommes et laissé à Turenne 200 prisonniers. Quatorze étendards furent pris à l'ennemi. Les Lorrains, au dire de Turenne, se distinguèrent par leur courage. M. d'Allamont, leur chef, eut son cheval blessé ; le comte d'Apremont fut tué ; Majastre, colonel, fut blessé ; Herbeville, capitaine, et du Houx furent tués ; 7 gardes ou chevau-légers du duc de Lorraine furent faits prisonniers et de 34 à 40 cavaliers lorrains furent tués. Reiffenberg, colonel des dragons de l'empereur, le commandant des troupes de Munster, les majors de Caprara et de Dunewald furent faits prisonniers, ainsi que 180 officiers. Plusieurs officiers impériaux et 300 cavaliers furent tués. Parmi les Français on n'eut à déplorer que la mort d'un capitaine du régiment de Sourdis et de 50 ou 60 maîtres. Parmi les blessés, citons le comte de Broglie, le marquis de Beaumont, Sanguin et Rosamel (29 décembre) [1].

---

1. Lettre de Bournonville au Grand-Électeur, du 30 décembre 1674 (*Archivalische Beilagen*, par Peter). — Turenne à Louvois, 27, 31 décembre 1674. Dépôt de la guerre. — Relation du combat de Mulhausen envoyée au marquis de Louvois, de son camp de Brunstatt, près de Mulhouse, le 31 décembre 1674. (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 625-627. *Lettres historiques de Pellisson*, t. 2, pp. 226-230.) — Le bruit avait couru à Strasbourg de la défaite des Français au combat de Mulhouse. L'Électrice de Brandebourg et d'autres princesses, arrivées en toute hâte à Strasbourg, y apportèrent la nouvelle de la défaite des Impériaux et le débloquement par eux de Brisach où Turenne réussit à jeter 400 hommes. (V. « Le peintre Jean-Jacques Walter et sa chronique strasbourgeoise. » *Annales de l'Est*,

Bournonville quitta son camp d'Ensisheim pour se retirer à Sainte-Croix-en-Plaine, près de Colmar, afin d'y rejoindre le Grand-Électeur. Turenne revint, le soir même, de Brunstatt, pour y attendre le reste de son armée, et, le 30 décembre, il envoya un gros détachement vers Bâle. Il lui ramena un grand nombre de prisonniers. Ses cavaliers s'avancèrent de Mulhouse jusqu'au Rhin pour couper le chemin aux Impériaux qui se trouvaient près de Landskron et à la tête de l'Ill. Ils firent quelques prisonniers.

Comme Turenne passait la revue de cinq régiments de cavalerie et de deux régiments de dragons qui arrivaient de Flandre, Lançon qu'il avait envoyé en reconnaissance du côté du Rhin, lui fit dire que le régiment de Portia, composé de 900 fantassins, avec 10 drapeaux, s'était jeté dans le château de Brunstatt, situé à deux lieues et demie de son quartier général et sis sur un petit ruisseau qui se jette dans l'Ill à Mulhouse. Lançon reçut l'ordre de bloquer ce château. Un détachement de dragons français se saisit, dès la nuit, de la basse-cour.

Turenne alla sur les lieux et se fit suivre par deux bataillons des gardes et du canon. Dès son arrivée, il fit sommer la garnison de se rendre. Elle refusa. Et tandis que le maréchal attendait son infanterie, avant de com-

---

t. II, année 1897, p. 577.) — *Mémoires du marquis de Beauvau.* A la sphère. pp. 404 et 405. A partir de cette époque, Persode de Maizery, expulsé de Francfort, et forcé de reprendre le chemin de Metz, sa ville natale, à travers mille dangers, ne nous renseignera plus sur les faits qui se passent en Allemagne. Son fils aîné, resté à Francfort, devait cependant continuer à correspondre avec le duc de Vitry, ambassadeur de France à Munich, mais nous n'avons pu retrouver sa correspondance au ministère des affaires étrangères.

mencer le siège du château, il reçut une lettre du gouverneur de Brisach qui lui apprenait que les Impériaux avaient abandonné le blocus de cette ville.

Il laissa Foucaud sous les murs du château de Brunstatt qui se rendit avant toute attaque.

Les défenseurs furent faits tous prisonniers, sauf le commandant et le major du régiment de Portia.

A PROPOS D'UNE LETTRE

DE

MADELEINE PLANTIN

PAR

M. HENRI DÉGLIN

Au commencement du mois de juin 1898 je me trouvais à Anvers, où j'assistais en auditeur aussi assidu que silencieux aux séances du IIIe Congrès international de patronage. Les Congrès ne sont pas, la plupart du temps du moins, ce qu'un vain peuple pense. Il est trop facile pour un chansonnier plus ou moins joyeux de faire rimer congrès et banquets, discussions et distractions ; la foule applaudit et les ignorants approuvent en hochant la tête d'un air convaincu.

Or, depuis 1890, tous les quatre ans on voit se réunir à Anvers venant de tous les coins du monde les magistrats, les professeurs, les simples particuliers qui s'occupent de la préservation des malheureux que la chute menace ou du relèvement de ceux qui sont tombés. Les questions de législation pénale, les questions de droit pénitentiaire sont étudiées et discutées avec le plus grand soin par les jurisconsultes et les hommes d'œuvres qui se sont donné pour mission l'amélioration de l'humanité et la défense sociale.

Anvers est le lieu choisi pour la tenue périodique de ces grandes assises du bien. Les puissances des deux mondes tiennent à honneur de s'y faire représenter, la Chine et le Japon aussi bien que le Mexique et la République Argentine. Anvers, que le délégué de Hollande, M. Retham Macaré, nommait si justement la Reine de la charité, reçoit avec la plus grande cordialité les membres du Congrès et leur ouvre toutes grandes les portes de ses établissements publics, de ses institutions de bienfaisance, de ses monuments et de ses musées. L'État belge ne veut pas être dépassé et se plaît à faire visiter aux Congressistes ses écoles de réforme et d'enseignement professionnel, ses refuges et ses asiles.

Il est facile de comprendre quel intérêt présentent ces Congrès pour ceux qui, désireux de se rendre utiles à leurs concitoyens, viennent se mettre à l'école d'hommes dévoués et expérimentés qui, pour ne citer que quelques Français, s'appellent Bérenger, Roussel, Georges Picot, Petit, Voisin, Cheysson, Joly, Ferdinand Dreyfus, Louis et Albert Rivière. Entendre discuter par eux avec la plus profonde compétence, une grande élévation d'esprit et le plus parfait désintéressement des questions aussi délicates que celles qui sont relatives à la protection et à l'éducation de l'enfance abandonnée ou coupable, au patronage des libérés et à leur reclassement dans la société, aux mesures à prendre pour empêcher ou réprimer la mendicité et le vagabondage, n'est-ce pas là pour les ignorants de bonne volonté, dont je suis, la meilleure des formations ? Et l'intérêt grandit encore si la discussion s'engage entre orateurs de pays différents. Les idées sur la famille, sur le patronage de l'enfance, sur la réha-

bilitation des condamnés ne sont pas les mêmes en Amérique qu'en France, en Allemagne qu'en Russie! Des opinions sont émises qui choquent, au premier abord, nos préjugés, nos traditions, plus encore peut-être notre mollesse de gens habitués à vivre sur un fonds d'idées que nous croyons intangibles et immuables. Mais peu à peu, en entendant dire comment des idées différentes ont été mises en pratique, quels résultats heureux elles ont produits, on finit par comprendre que ces principes ne nous semblent étranges que parce qu'ils sont étrangers.

Les discussions sont complètes, lumineuses, et si les vœux qui les terminent n'ont point force de loi, il est clair que les avis émis par ces assemblées internationales ont un grand retentissement dans les conseils des gouvernements. Je n'en veux pour preuve que les résultats obtenus par le premier Congrès international d'Anvers qui, tenu en 1890, a provoqué partout, mais surtout en Belgique, un développement merveilleux d'institutions de patronage et de relèvement et dont l'une des plus appréciables conséquences a été la création du Bureau international de patronage, centre et lien des œuvres analogues du monde entier. Les réunions durent environ huit jours. Mais, comme il serait difficile de soutenir sans une fatigue extrême huit jours de discussions, les directeurs du Congrès organisent deux ou trois excursions qui ont ce double avantage de reposer l'esprit et de joindre les études pratiques aux études théoriques. Ce n'est assurément pas sortir du programme que de visiter la colonie de bienfaisance de Hoogstraeten-Merxplas, le refuge de Bruges, les écoles de bienfaisance de Ruysselede et

de Beernem. Ajoutez qu'au mois de juin la chaleur est souvent forte. Comme la distance est relativement longue, la visite minutieuse et captivante, il en résulte que ces excursions ne sont pas toujours un repos. Elles font vraiment partie, comme je le disais, du programme : ce sont des leçons de choses, des leçons d'application.

Et voilà comment aux Congrès d'Anvers on travaille et on s'instruit.

Il ne faut pas cependant prendre les congressistes pour des martyrs du devoir qui, épuisés par le surmenage, n'ont plus qu'à rentrer chez eux pour mourir d'épuisement entre les bras de leurs proches éplorés. L'accueil des Anversois les repose et les retrempe. La réception offerte par la municipalité entourée des ministres dans la salle Leys du bel Hôtel de ville d'Anvers, la promenade traditionnelle sur l'Escaut à bord d'un bâtiment confortablement aménagé dont les flancs recèlent d'inépuisables provisions de victuailles appétissantes et de vins généreux de France comme on n'en boit..... qu'en Belgique, sont des fêtes magnifiques dont on garde un souvenir ravi.

Et puis ! il y a Anvers, Anvers la belle, Anvers la plus séduisante des villes, Anvers la Reine de toutes les royautés ! Je ne connais rien de plus agréable que de flâner à travers les rues d'Anvers sans plan et sans guide. Dans quelque sens qu'on aille on goûte mille jouissances. Les Anversois ne sont pas encore atteints de la monomanie qui consiste à débaptiser et à rebaptiser les rues. Les voies ont conservé leurs vieux noms, souvenirs du passé, témoins de la vie d'autrefois. Vous revivez le temps jadis. Vous savez où se faisaient les marchés du vendredi, où arrivait le blé de Zélande, où on achetait les gants, le lin,

les chevaux, les cochons, les bœufs et le poisson, où se réunissaient les armuriers, les brasseurs, où se retrouvaient de préférence les imprimeurs, où les orfèvres avaient leurs boutiques. On devine quel joyeux parlement tenait ses séances rue des Babillardes. Vous retrouvez tous les noms glorieux de cette cité incomparable. Voulez-vous avoir une idée de l'activité commerciale d'Anvers? Voyez sa gare, visitez ses bassins encombrés de navires venus de tous les pays connus ; parcourez ses quais admirablement outillés pour en faire un des premiers ports du monde. Rentrez en ville, pénétrez dans les églises et vous admirerez le long des murs des tableaux dont un seul ferait la gloire d'un de nos musées. Ne manquez point surtout d'aller jusqu'au nouveau musée, un musée bâti, chose peut-être invraisemblable mais pourtant vraie, pour mettre en valeur les tableaux qu'on y expose, et dites-moi si dans la grande salle, en face des Rubens, des Van Dyck, des Van Orley, des Quentin Metzys et des Memling un respect religieux ne s'empare pas de vous jusqu'au fond de l'âme et ne vous force pas à vous prosterner devant tant de merveilles.

Si vous voulez vous instruire en matière de bienfaisance, les Anversois vous montreront des œuvres excellentes qui vous feront comprendre la charité et l'esprit pratique de vos hôtes. Rien n'est sacrifié aux apparences, tout est bien conçu en vue de faire produire à l'effort de chacun le maximum d'effet.

Parlerai-je de l'amour des lettres, du culte de la musique en général et du chant en particulier? Allez, comme moi, dîner un soir à Sainte-Anne auprès du fort de la Tête de Flandre. Asseyez-vous près de la rive du fleuve

majestueux dont le cours si large fait la richesse d'Anvers et ayez la bonne fortune qu'au coucher du soleil une société de chant vienne répéter non loin de vous ses chœurs accoutumés. Je doute qu'on puisse éprouver une impression plus émouvante que celle qu'il me fut donné de ressentir.

Oui, en vérité, Anvers est la reine de toutes les royautés. C'est la puissance commerciale méritée par une merveilleuse organisation et un admirable esprit de persévérance. C'est la richesse bien gagnée faisant une large part aux malheureux de ce monde. C'est la ville laborieuse et joyeuse ; c'est la ville riche et bienfaisante ; c'est la ville artiste et largement accueillante.

C'est aussi la ville des souvenirs. A tous ceux qui l'ont illustrée, et quels noms ils portent ! elle a voué un pieux et durable souvenir. Voyez les statues de Quentin Metzys, de Jordaens, de Rubens, de Van Dyck, de David Téniers. Voyez surtout le Musée Plantin. Il n'est pas au monde de plus beau monument élevé à la gloire d'un grand homme que ce musée où, sous la haute direction de M. Léopold de Wael, bourgmestre d'Anvers, on rétablit dans l'ancienne imprimerie de Christophe Plantin, rachetée par la ville d'Anvers, les choses en l'état où elles se trouvaient du vivant de celui que le savant cardinal Baronius n'hésitait pas à appeler « le premier des imprimeurs du monde ». On a réuni là dans un ordre méthodique toutes les choses dont s'est servi le maître, depuis les presses et les caractères jusqu'à ses livres de comptes et aux balances avec lesquelles il pesait la monnaie d'or ou d'argent. On a exposé des épreuves de ses ouvrages et les gravures éditées par sa maison, et on a ainsi montré la

perfection des travaux accomplis et le nombre et la qualité des collaborateurs, savants, lettrés, artistes qui contribuèrent avec le fondateur de la maison à lui donner un si grand renom.

On ne peut se défendre d'éprouver une sincère émotion en visitant la fonderie, l'imprimerie, la salle des anciennes presses avec l'admirable Vierge à l'enfant qui préside au travaux des ouvriers, la salle des correcteurs, la galerie des caractères, des bois et des cuivres, la chambre à coucher, la bibliothèque et la boutique de Plantin. Tout semble avoir été abandonné hier seulement par le maître et par ses ouvriers, tant a été consciencieuse et discrète la restauration de la Maison Plantin par M. Max Rooses, le grand prêtre du temple, le conservateur du musée, le savant aussi modeste qu'aimable qui a voué sa vie à faire connaître des richesses dont on lui a confié la garde et qui a consacré à Christophe Plantin un ouvrage considérable illustré de gravures faites d'après ou avec les originaux mêmes du grand imprimeur[1]. C'est un livre définitif; c'est un chef-d'œuvre d'érudition en même temps que de patriotique piété.

La cour est ravissante avec son cloître, malheureusement incomplet, ses deux étages ajourés, avec cette vigne séculaire dont les rameaux vigoureux entourent sans les masquer des fenêtres Renaissance d'un style très pur. C'est sérieux et gracieux tout à la fois. C'est l'asile de la paix et du travail, l'asile aussi du bon goût et de l'élégance. Vous distinguez vite encadrés dans le feuillage les

1. *Christophe Plantin, imprimeur anversois,* par Max Rooses, conservateur du Musée Plantin-Moretus. Anvers : Joseph Maes, éditeur, 1890, 2e édition.

bustes des anciens maîtres de céans, Christophe Plantin et les membres de la dynastie des Moretus.

Dans les salles du rez-de-chaussée, sous des vitrines soigneusement closes, on a exposé de nombreuses lettres originales émanant de Christophe Plantin et de sa famille, de savants, de souverains et de princes qui ne croyaient pas déroger en correspondant avec lui ; dans les galeries, des tableaux, dont quelques-uns signés Rubens et Van Dyck, représentent les traits de Christophe Plantin, de Jeanne Rivière, sa femme, de leurs filles, de leurs gendres et de leurs descendants ainsi que de leurs célèbres collaborateurs qui avaient nom : Arias Montano, Juste Lipse, Abraham Ortelius, etc...

Je n'en finirais pas si je voulais énumérer toutes les richesses contenues dans ce musée. J'ai passé là de longues heures à voir et à revoir ces merveilles, admirant le culte pieux et éclairé voué à celui qui fut autant que Rubens une des gloires de la cité. Anvers devait bien cet hommage à ce Français qui l'avait choisie comme sa patrie d'adoption, qui avait refusé les appels et les offres d'Auguste de Saxe, de l'Électeur palatin, du Sénat de Francfort, et du roi de France. N'est-ce pas Christophe Plantin qui écrivait à Gabriel de Çayas, secrétaire d'État de Philippe II, cette fière déclaration : « Comme il s'était « dédié à imprimer choses catholiques et profitables à la « république chrestiène, aussi il s'était résolu à ne se « transporter en autre lieu que sous l'obéissance du Roi « catholique, auquel il a donné serment de fidélité et « léale obéissance es mains de ses officiers en cette noble « et renommée ville d'Anvers. » (Lettre du 29 novembre 1566.)

Deux parties surtout m'intéressaient au Musée Plantin : c'était d'abord l'admirable collection des gravures sorties de l'imprimerie Plantin et faites d'après Rubens, Van Dyck, Jordaens, Quellin le Vieux. C'était ensuite la vitrine contenant quelques lettres de Plantin et de ses enfants. Le choix des lettres placées sous les yeux du public a été fait avec un grand discernement ; on a pris les plus intéressantes, celles surtout qui ont trait à quelque événement important de la vie de cette noble famille. Il est impossible de n'être pas frappé de la grandeur d'âme et d'intelligence de Christophe Plantin. Citoyen exemplaire, époux modèle, il fut le plus admirable des pères et sut donner à ses enfants une éducation et une instruction sans pareilles, les élevant dès leurs plus jeunes ans dans l'amour de Dieu, du devoir et du travail.

Parmi les lettres ainsi exposées une surtout me frappa. Elle émanait de Madeleine Plantin et était adressée par elle à son père : elle portait la date du 5 juin 1589. Madeleine habitait alors Paris où son mari Gilles Beys était imprimeur : elle écrivait à son père qu'elle et ses huit enfants mouraient de faim ; elle mendiait littéralement son pain. Je n'avais pu copier complètement cette lettre qui m'avait profondément ému : M. Max Rooses, avec une obligeance dont je suis heureux de le remercier ici, m'en a fait adresser une copie intégrale. Je ne sais si cette lettre est ou non inédite ; j'en ai retrouvé un fragment à la page 221 du *Christophe Plantin* de M. Rooses. Je n'ai pas la prétention de l'avoir découverte et si je la reproduis c'est qu'elle est intéressante. C'est aussi parce qu'elle était une réponse péremptoire faite trois cents ans à l'avance à une question débattue le matin même du

jour où je la lisais, dans une des séances du Congrès, question ainsi posée : « Peut-on sans cruauté interdire la mendicité ? quels sont les moyens justifiés de la réprimer ? »

On sait avec quelle sévérité notre Code pénal a traité la mendicité. L'acte de mendier qui, considéré en lui-même, ne porte aucune atteinte à l'ordre social et ne lèse en rien le droit des particuliers, est qualifié de délit et sévèrement puni. Il peut y avoir des circonstances atténuantes, il n'y a pas d'excuses : une peine doit être prononcée. L'idée de rayer de notre Code la qualification de « mendicité » n'est pas encore entrée dans nos esprits. Et pourtant les Belges, partant de l'idée vraie que la mendicité en elle-même n'est pas un délit, ont organisé dans leurs refuges un procédé permettant de distinguer les mendiants par nécessité des mendiants par paresse ou par vocation. Un corps de juges de paix admirablement recruté et mis à l'abri de toute dépendance fâcheuse fait la sélection d'accord avec le pouvoir administratif. On a vite distingué le mendiant qui tend la main malgré lui ; on lui fournit du travail et plus tard un pécule et un placement. Pour celui qui est atteint de « pigrite aiguë » ou de ce que les Allemands appellent si bien *Arbeitsscheu* (l'horreur du travail), des règlements sévères strictement appliqués lui font bien vite comprendre que son intérêt bien entendu est de travailler et de se suffire à lui-même.

Et voilà mon esprit en campagne ! Comment la fille du riche Plantin en est-elle donc réduite à demander à son père ce secours de misère extrême : un morceau de pain ? J'ai voulu savoir, remonter dans le passé et chercher

quelles douleurs et quelles souffrances pouvaient se cacher derrière ces lignes si émues et si troublantes. Et je repassais dans mon esprit les sévères réquisitoires des jurisconsultes français et les vigoureuses argumentations des congressites belges. Le procès était ouvert: à vous de le juger; à moi la tâche d'être un rapporteur impartial et concis.

Certes, si jamais enfants furent fortement armés pour la lutte de la vie, ce furent bien les filles de Christophe Plantin. Elles étaient cinq; car je ne veux pas parler du petit Christophe, né fort tard après le mariage de sa sœur aînée et mort très jeune. Marguerite, Martine, Catherine, Madeleine, Henriette avaient reçu de leur père le meilleur des enseignements, celui de l'exemple. A l'officine tout le monde travaillait. On apprit à lire avec les livres sortis de l'officine plantinienne. On s'initia aux travaux du ménage aussi bien qu'aux travaux de couture et de lingerie. Puis peu à peu les filles furent mises au courant de la comptabilité et des occupations de la maison. Firent-elles de la composition, je ne sais: mais ce que je puis affirmer, c'est qu'elles furent employées à la correction des épreuves et même au contrôle des manuscrits. Ce n'était pas seulement le français que les filles du grand imprimeur devaient connaître, mais bien d'autres dialectes, au moins à la lecture.

L'œuvre principale, le chef-d'œuvre de Plantin fut, tout le monde le sait, l'impression de la Bible polyglotte comprenant les textes en quatre langues différentes: l'hébreu, le chaldéen, le grec et le latin; on y joignit, dans un supplément, le texte syriaque. Grâce à de patients labeurs, grâce aussi à l'aide de Philippe II, Plantin

avait réuni les caractères nécessaires à l'impression. Des collaborateurs lui étaient venus de toutes parts payés par lui, logés chez lui. Le roi d'Espagne lui avait envoyé par un navire spécial le savant bénédictin Arias Montano qui devint son ami fidèle tout autant que son collaborateur indispensable. Tout n'était pas fini; après que les textes étaient vérifiés et les compositions faites, il fallait corriger les épreuves. Plantin, si j'en crois Mattairé, le savant auteur des *Annales typographici*, affichait à la porte de son officine les épreuves sorties de ses presses et récompensait largement les passants qui lui indiquaient une correction à faire.

Mais cela ne suffisait encore pas. Toute la maison se mit à l'œuvre. Christophe Plantin avait près de lui deux correcteurs qui étaient de véritables savants, Rapheleng et Jean Moretus, fort versés dans les langues étrangères: Rapheleng dans les langues anciennes, Moretus dans les langues modernes. Pour se les attacher plus étroitement, il en fit ses gendres, ses vrais fils. A Rapheleng « pour « ses seules vertus et scavoir je la (Marguerite) donnai, « prévoyant qu'il serait ung jour utile à la république « chrestienne ». A Jean Moretus, le chef de la belle dynastie des Moretus, il accorda la main de sa fille Martine. Ses gendres n'apportaient rien en ménage et Plantin s'applaudissait de ses choix : « Et ainsi ay-je (grâce à mon Dieu « qui me donne ceste faveur) deux autres moy-mesmes « aux deux principaux points de mon estat : le premier « pour l'imprimerie à la correction, et le second en la « boutique pour nos comptes et marchandises. »

La troisième fille, Catherine, avait un dépôt de lingerie et de dentelles tenu autrefois par sa mère ; elle devait

épouser plus tard Jean Gassen, « lingier de Messieurs frères du Roy et leur pourvoyeur de marchandises », avec lequel elle avait souvent dû auner du linge fin et de la toile destinés à la cour de France. A force de se rapprocher, les mains avaient fini par se joindre et ne plus se quitter.

Restait Madeleine. Elle avait 13 ans en 1570. Savez-vous à quoi on l'occupait ? Écoutez ce qu'en dit alors son père qui, depuis longtemps sans doute, l'avait mise à cet emploi :

« La quatriesme nommée Magdeleine aagé maintenant « de treize ans, tient encores la règle qu'ont tenu les « autres jusques à pareil aage, ascavoir d'aider à sa « mère aux affaires du mesnage ; et principalement a « péculière charge de porter toutes les épreuves des « Bibles royales au logis de monseigneur le Docteur B. Arias « Montanus et de lire les originaux Hébraïcques, Chal- « déens, Syriacques, Grecs et Latins, le contenu des dites « espreuves, tandis que mondict signeur le Docteur ob- « serve diligemment si nos feilles sont telles qu'il con- « vient pour les imprimer..... Et les dites Bibles royales « étant avec la grâce de Dieu achevées, je suis d'intention « d'autant que l'aage ne me semblera plus être seur de « la laisser fréquenter avec les correcteurs, de l'employer « à m'aider et soulager à prendre esgard à la besogne « qui s'imprime céans et à payer les compagnons au sa- « medi de leurs gages de la semaine et à observer que « chacun face son devoir parmy la maison. Le tout selon « que le temps et la capacité de son esprit le pourra por- « ter et comprendre pour scavoir un jour, s'il le plaira « ainsi à Dieu, aider à gouverner l'imprimerie. » Voilà l'éducation de Madeleine, éducation austère s'il en fut

et pratique assurément : l'enfant ne songeait pas à se plaindre du surmenage.

La correction des épreuves, la paie des ouvriers, sans oublier les menus soins de la maison, voilà toute la vie de Madeleine pendant sa jeunesse. Ces occupations sérieuses ne l'empêchaient point cependant d'être gaie. C'était l'enfant joyeuse, peut-être l'enfant terrible ; c'était en tout cas pour son père une élève qui lui faisait honneur. Je ne sais si je me trompe ; mais je crois voir percer dans les lignes que je lisais tout à l'heure une prédilection particulière de Plantin pour cette enfant remarquablement précoce sur laquelle il semblait fonder de grandes espérances.

La Providence en avait décidé autrement. Deux ans plus tard, en 1572, le grand travail de la Bible polyglotte était terminé et Plantin semblait considérer avec une terreur rétrospective l'œuvre accomplie : « A présent qu'elle « est achevée, écrivait-il, je m'espouvante et m'esmer- « veille de telle entreprise que je n'oserais maintenant « entreprendre de refaire. »

C'était grâce au concours sans réserve donné par chacun des membres de la famille que tout s'était bien terminé. On avait droit à un peu de repos. Madeleine alla, au mois de septembre 1572, voir à Paris sa sœur Catherine dont le mari Jean Gassen était, comme nous l'avons dit, « lingier de Messieurs frères du Roy et leur pour- « voyeur de marchandises ». Elle retrouva en France Gilles Beys qui avait été jadis employé comme vendeur dans la boutique de Plantin. Les jeunes gens se plurent et avec le consentement de Christophe Plantin s'épousèrent le 7 octobre 1572 dans l'église Saint-Jacques.

Madeleine n'avait que quinze ans ! Plantin confiait à son gendre la gérance de son dépôt de librairie à Paris, espérant que le jeune ménage saurait se suffire et, par le travail et l'économie, se créer une aisance honorable.

Plantin et sa femme rentrèrent joyeux à Anvers. Tout souriait aux jeunes époux. Ils avaient, hélas ! compté sans les événements et sans les commotions sociales qui allaient amener dans les Pays-Bas l'insurrection des Gueux, la séparation de la Hollande sous le stathoudérat de Guillaume d'Orange; en France, les guerres de religion, la rivalité des Valois et des Guises, l'assassinat de Henri III, la Ligue et l'avènement d'Henri IV.

Pouvait-on, dans cette lamentable fin du XVI^e^ siècle, s'occuper encore avec fruit de travaux de l'esprit, d'art et de littérature? Avait-on vraiment quelque chance de vendre les livres admirables qui remplissaient l'imprimerie ou de recevoir de nouvelles commandes? Les hommes d'État avaient bien d'autres choses à penser qu'à protéger les arts et les belles-lettres. Les littérateurs, les savants, fuyaient au loin en butte aux vexations et aux persécutions de tous les partis, parce qu'ils ne voulaient être d'aucun. Anvers était une proie trop riche pour que les factions ne se la disputassent point. L'insurrection des Gueux amena des représailles de la part des Espagnols en 1570. Plus de 7.000 personnes périrent et beaucoup émigrèrent. La population diminua de près de moitié de l'année 1576 à l'année 1589. Plantin, la mort dans l'âme, fut obligé de vendre à moitié prix sa maison de Paris à Michel Sonnius et Gilles Beys dut abandonner la marque du compas avec sa fière devise : *Labore et Constantia*. Il resta à Paris et avec sa femme essaya de fonder une imprimerie

avec librairie ; ils adoptèrent comme marque un plant de lis entouré de la devise : *Casta placent superis.* Mais à Paris la situation était la même qu'à Anvers, plus douloureuse peut-être pour Gilles Beys et Madeleine. Car si le vieux Plantin, frappé au cœur par de si grands désastres, se mourait dans le deuil et la douleur, Madeleine souffrait d'une indicible souffrance de ne pouvoir donner à ses huit enfants le pain quotidien. Souvent les Beys avaient fait appel à la pitié et surtout à la tendresse paternelles. Souvent aussi des secours étaient venus d'Anvers. Mais Plantin était pauvre et son grand cœur partageait toutes les douleurs de ses enfants sans pouvoir les soulager.

J'ajoute qu'avant même les terribles événements de 1576 le célèbre imprimeur se trouvait déjà dans une situation fort gênée. Nous avons vu Plantin remercier Dieu de lui avoir permis de conduire son œuvre à bonne fin. Mais, s'il n'exprime ni plainte, ni regrets, nous savons qu'au point de vue commercial l'opération avait été désastreuse. Plantin avait mis toute sa fortune dans l'entreprise ; cela ne suffit pas et il dut s'endetter. Son but fut désormais de payer ses « créditeurs » ; il y parvint par des prodiges d'économie, supportant fièrement sa noble pauvreté, n'éditant plus pour son compte et se bornant à imprimer les œuvres d'autrui. Voici sa profession de foi :

« Je ne prétends pas de laisser un magnifique nom,
« d'amasser aucunes richesses, ni d'en laisser à mes en-
« fants et gendres, qui pour avoir tous longtemps de-
« mouré à mon service, scavent la tenuisté de mon estat,
« et qu'il leur convient travailler, ainsy qu'ils ont tou-

« jours veu et voyent que je le fay, autant qu'il plaist à « Dieu m'en donner la grâce et le moyen. » (1572.)

Certes, ces sentiments étaient beaux et dignes du grand chrétien qui s'appelait Christophe Plantin. Mais la fortune, hélas ! n'est pas toujours la compagne de la vertu. Gêne à Anvers, misère à Paris, tel est le bilan douloureux de la situation de la famille Plantin. Évidemment Gilles Beys et Madeleine ont tout essayé pour se tirer de la misère. Rien ne leur a réussi. Ils ont en magasin belle et bonne marchandise ; ils ne peuvent rien en tirer. C'est la mort, la mort par la faim, la plus atroce de toutes et non pas pour eux mais pour ces chers petits êtres dont Dieu leur a confié la garde. Et alors une dernière fois Madeleine fait appel à son père et lui écrit le 2 juin 1589 cette lettre si simple et si émouvante que je veux reproduire tout entière.

Mon Treschier et très honoré Père ie suis par la tresgrande nécessité du temps contraincte de vous requerir mon Pain de moÿ et de mes huict Enfans et tantost neuf car ie suis grosse de six mois, et fault nécessairement que nous mourrions de ragie de faim si nous n'auons secours de vous et bien tost, nous n'auons rien céans dequoÿ nous puiscions faire de l'argeant non pas un liart, car de la marchandise aultant comme de rien, tellement s'il vous plaist de nous secourrir ie vous prie que ce soit pour le pain il nous en fault touttes les sepmaines pou quatre francs s'il vous plaisoit de nous les assigner quelque part ie les Jroys querir moymesmes a faulte dequoy mon Père nous demeurons sans substance de rien, et prieraÿ Dieu pour vous et pour ma treschiere et treshonnorée Mère, car c'est un Estrangie cas de ne vandre pas pour un liart croÿes fermement que nous sommes en un tresgrand désastre, qui fera [fin] à la presente après vous auoir

présenté les treshumbles reccommandations (sur ce que dessus) à ûne bonne grace et à celle de ma treschiere et treshonnorée Mère, Escrit de Paris ce 5e jour de Juÿn L'an 1589 p.

La toutte Vre treshumble
et Obeÿssante fille Magdelaine
PLANTIN.

Au dos.

Adresse : A mon Treschier et treshonnoré
Père le sire Christophle
Plantin

payés le port
trois soubs
d 6.

A
Anvers

(*Note de la main de Jean Moretus, gendre de Plantin, au dos*)

Magdelene Plantin
a° 1589 5 Juny
Necessitas

Dussé-je être suspect d'une sensibilité exagérée, j'avoue que je n'ai pu lire sans émotion cette lettre de Madeleine Plantin. On sent que cet appel est profondément sincère, que la préoccupation dominante de la pauvre femme est avant tout le sort de ses huit enfants et bientôt neuf. Oserait-on lui reprocher d'avoir poussé ce cri de détresse et d'avoir demandé du pain pour elle et ses petits. Quel délit, quel crime a-t-elle commis ?

Plantin reçut-il cette lettre si triste ? je ne sais. La lettre est datée du 5 juin ; les coches devaient être à cette époque singulièrement irréguliers. Le premier juillet 1589 Christophe Plantin mourait. Sa dernière recommandation fut celle-ci : « Mes enfants, tenez toujours paix, amour « et concorde « par ensemble », et son dernier mot fut : « Jésus ». Dieu peut-être lui épargna la douleur suprême

de connaître l'effroyable misère dans laquelle se débattait sa chère Madeleine. Et j'aime à croire que ses sœurs, se souvenant des désirs de leur père, ne l'abandonnèrent pas dans sa détresse.

En bas de la lettre je lis cette mention écrite de la main de Jean Moretus :

Magdelene Plantin
a° 1589 5 Juny
Necessitas.

C'est sur ce dernier mot que je veux m'arrêter. Non, toute misère n'est point coupable, tout appel à la pitié n'est pas condamnable.

Raisonnez savants, jurisconsultes et théoriciens éloquents. Les Belges ont raison : ils tendent leurs bras aux mendiants. A la misère vraie ils ouvrent les hospices et les refuges. Nous, Français, sans distinguer, nous ouvrons la prison! Je ne juge pas, je me borne à constater.

Et quand je rencontre dans la rue un mendiant, surtout s'il s'agit d'une femme accompagnée par des enfants, je ne puis m'empêcher de penser à la lettre de Madeleine Plantin et à l'objection éternelle et douloureuse que les criminalistes rencontreront toujours sur leur route lorsqu'ils voudront sévir impitoyablement contre la mendicité, qui n'est souvent que le signe visible de la misère, à cette objection que Jean Moretus appelait de ce mot si expressif mais si difficile à traduire :

Necessitas.

UNIV. OF MICH.

D'après *L. Bussière*

Phototypie A. Ber

HENRI NANQUETTE

Par P. FLICHE

PROFESSEUR A L'ÉCOLE NATIONALE DES EAUX ET FORÊTS

En me confiant, il y a quelques années, des papiers importants relatifs à ses premières années de direction, M. Nanquette m'avait investi de la tâche pieuse, de l'honneur qui consisterait à rappeler, lorsque nous aurions eu la douleur de le perdre, ses efforts pour assurer le bon fonctionnement, les progrès de cette École forestière, à laquelle il avait donné sa vie entière, sa grande intelligence et tout son cœur. J'aurais voulu exposer depuis quelque temps déjà, à nos camarades, à tous ceux aussi qui portent intérêt à notre maison, la carrière de l'homme qui, pendant seize ans, l'a gouvernée avec tant d'autorité et de bonheur, ce qu'a été sa vie d'honneur et de dévouement absolu aux intérêts qui lui étaient confiés. La nécessité de recueillir des documents, des renseignements verbaux, venant s'ajouter à mes souvenirs personnels, afin de ne laisser autant que possible aucun point dans l'ombre, je puis bien aussi ajouter le trouble que l'année de l'Exposition a, plus ou moins, jeté dans toutes les existences, ont amené un délai que j'ai regretté, qui aura eu l'avantage cependant de mieux arrêter les termes de cette notice, que je me suis efforcé de

rendre conforme au caractère de l'homme qui, mon maître, mon chef, était devenu pour moi un très cher ami, c'est-à-dire sincère, simple, dépourvue de toute exagération.

Pierre-François-Henri Nanquette est né à Revin le 11 août 1815 ; sa commune natale, située sur une éminence qu'entoure une boucle de la Meuse, se trouve dans une de nos grandes régions forestières de France, les Ardennes ; son père appartenait à une famille destinée à se faire, par son intelligence et son activité, une des premières places dans le pays. C'est à Paris qu'il dut aller chercher un enseignement secondaire qu'il ne trouvait ni dans sa commune natale, cela va sans dire, ni même dans des villes plus importantes du voisinage. Ses premières vues d'avenir s'étaient portées du côté de l'École polytechnique, mais bientôt il les dirigeait du côté de l'École forestière. Le 19 juillet 1836, un avis de l'administration des forêts le prévenait à l'Institution Bourdon, où il achevait ses études, qu'il était admis aux examens ; le 28 octobre de la même année, il était nommé élève à l'École royale forestière, sans numéro de classement, ainsi que c'était encore l'usage.

Il y faisait partie de la 13e promotion et trouvait, parmi ses camarades, quelques hommes qui étaient destinés à tenir les premiers rangs dans l'administration ; deux surtout, Lorentz et Tassy, devaient fournir une carrière remarquable, et il nouait immédiatement avec eux les liens d'une amitié qui, malgré des différences de tempérament considérables, devint très étroite, capable de résister à des divergences de vues importantes, que l'avenir leur réservait.

L'École était encore ce que j'ai rappelé dans ma notice sur Mathieu, qui en sortait au moment où Nanquette y entrait. Professé, avec un rare talent, par Parade, le cours de sylviculture, fondé par B. Lorentz, restait le seul capable de saisir l'âme des jeunes gens, mais y réussissait pleinement. Nanquette subit l'entraînement général, et lui, qui devait contribuer à de si profondes modifications à l'enseignement du maître, en présentait encore la marque presque intacte lorsque je devins son élève en 1857.

De toutes façons, l'École était alors singulièrement différente de ce qu'elle est devenue depuis ; les tournées d'instruction dépassaient les limites de la France et c'est en Allemagne qu'on allait chercher une partie du champ d'études offert aux élèves, bien que déjà B. Lorentz[1] fût d'avis qu'on eût pu trouver sur notre propre territoire, dans le Nord-Est en particulier, qui lui tenait si fort à cœur, tout ce qu'on allait chercher chez nos voisins, parfois des forêts supérieures à celles qu'on trouvait à l'étranger. Ces voyages au dehors n'avaient guère qu'un inconvénient, c'était d'être inutilement coûteux et de faire perdre, vu la lenteur des communications alors, un peu d'un temps précieux ; ce qui était plus grave, avec l'imperfection de la plupart des cours, c'était l'extrême dissipation qu'entretenait parmi les élèves l'organisation défectueuse de l'École, de la discipline par suite, et aussi, il faut bien le reconnaître, une direction qui, malgré beaucoup de bonne volonté, n'avait pas de prise sur les jeunes gens.

1. Lettre du 11 mai 1837 à son fils.

Nanquette garda, je crois, une impression profonde de ce que son expérience personnelle lui avait permis de constater, à ce point de vue, durant ces deux années d'école, et c'est là qu'il faut chercher le motif de la résolution avec laquelle, dès le début de sa direction, il attaqua et détruisit les derniers restes de ce fâcheux état de choses. Dans tous les cas, sans rien d'affecté dans sa conduite, il se faisait, par la précoce maturité de son esprit, une place à part, assez remarquable pour que B. Lorentz vît avec plaisir l'amitié qui le liait à son fils, qu'il jugeât son influence salutaire et se prêtât au désir exprimé par celui-ci d'avoir son ami le plus près possible de lui, pendant leur stage[1].

C'est ainsi que B. Lorentz ayant obtenu, pour son fils, celui de Strasbourg, faisait donner celui de Colmar à Nanquette, sorti de l'École avec le n° 2. Il y était nommé par arrêté du 8 octobre 1838 et y retrouvait, comme conservateur, M. de Salomon qui, fatigué de la direction de l'École, des responsabilités qu'elle lui imposait, avait demandé à rentrer dans le service actif, pour lequel il se sentait goût et compétence. Colmar était d'ailleurs un milieu forestier bien fait pour séduire le jeune stagiaire, l'attacher à cette Alsace, où devait se passer presque complètement sa carrière, jusqu'au jour où il fut appelé à faire partie du personnel enseignant de l'École ; il aimait à y ramener ses élèves, jusqu'à la funeste guerre de 1870.

De Colmar, il était envoyé, le 23 octobre 1839, à Angoulême, comme chef de cantonnement. Il y trouvait

1. Lettre de Bernard Lorentz à son fils, en date du 21 juillet 1838.

une résidence agréable, un service presque exclusivement domanial constitué surtout par la grande forêt de la Braconne; aussi avait-il gardé bonne impression de ce pays où, pour la première fois, il avait eu cette responsabilité qui est l'honneur des fonctions publiques, et il aimait, plus tard, à revenir sur les souvenirs qu'il lui avait laissés. Il ne devait pas y rester bien longtemps; en août 1840, il était rappelé en Alsace pour y gérer un des cantonnements de la grande et importante forêt de Haguenau; il s'y faisait immédiatement remarquer, car je trouve dans une lettre de B. Lorentz à son fils, en date du 5 juillet 1841, le passage suivant: « Becquet a approuvé les propositions de Nanquette et les a envoyées à l'Administration. Je pense qu'elles seront accueillies et, quoique retardées, elles n'en feront pas moins honneur à ton ami. Je passerai dans quelques jours à Strasbourg, en revenant de Bitche et je causerai de Nanquette avec M. Becquet. »

Quel était le travail dont parle B. Lorentz? Sans doute des propositions relatives à l'aménagement de la forêt. Dans tous les cas, elles furent remarquées, et firent honneur, comme il le prévoyait, à leur auteur, car, le 9 juin 1842, celui-ci était nommé membre de la commission d'aménagement de la forêt de Haguenau, une des positions les plus enviables alors pour un jeune forestier. Le travail dont il était chargé lui plaisait singulièrement; il le maintenait dans un milieu très forestier, et lui permettait de nouer de bonnes amitiés notamment avec des hommes qui, plus tard, devaient être parmi les personnalités les plus en vue de l'École; il n'est pas étonnant que son séjour à Haguenau et surtout sa participation à

l'aménagement de la forêt qui porte le nom de cette ville, aient créé, entre lui et la cité alsacienne, des liens que je dois rappeler, parce qu'ils forment un des traits de sa physionomie, parce qu'ils eurent, pendant un temps, une certaine influence sur l'enseignement, à raison de ce qu'il trouvait chez d'autres professeurs des sentiments analogues aux siens.

L'opération à laquelle il collaborait achevée, il était transféré, le 10 février 1845, à la commission d'aménagement de la Moselle ; mais il ne devait pas même être installé à ce dernier poste. Le 10 mars de la même année, alors qu'il n'avait pas encore remis son service à Haguenau, il était nommé sous-inspecteur de 2e classe et attaché à l'École forestière, en qualité d'inspecteur des études. Primitivement les hommes investis de cette fonction, instituée en octobre 1838, devaient être uniquement les auxiliaires du directeur, dans tout ce qui concernait l'ordre intérieur et la discipline, mais rapidement une interversion s'était produite dans leur rôle. Parade qui, en prenant la direction, avait conservé l'enseignement de l'économie forestière, avait rapidement compris que son temps devait être, avant tout, dévolu à son action sur les élèves, à l'étude, puis à l'exécution des nombreuses et importantes réformes ou améliorations que comportait l'établissement ; aussi ne tardait-il pas à se détacher peu à peu de sa chaire au moins pour l'enseignement oral et, suivant son habitude de ne rien brusquer pour arriver plus sûrement au but, il se faisait suppléer par les inspecteurs des études qui finirent ainsi par être surtout des chargés de cours. Cette évolution était achevée, ou peu s'en faut, lorsque Nanquette fut attaché à l'École et

c'est ainsi qu'il devint, non pas immédiatement toutefois, professeur d'économie forestière, entendue dans son intégralité. L'usage, en effet, s'était établi de confier alternativement à chaque inspecteur des études, la culture pendant une année, et l'aménagement pendant la suivante. Pour la première, le livre de Lorentz et Parade restait la base du cours qui ne consistait guère qu'en un sobre commentaire et en interrogations. En aménagement, le livre de Salomon, malgré les services réels qu'il avait rendus, ne pouvait plus être utilisé uniquement pour l'enseignement. Nanquette, qui venait de se livrer à la pratique de cet art, pour lequel il a toujours eu, en outre, un goût très décidé, rédigea un cours nouveau qu'il dictait aux élèves et qui devint le volume sur lequel j'aurai à revenir. Plus tard, il eut le mérite d'y ajouter un enseignement presque entièrement nouveau à l'École, celui qui donna naissance au volume sur l'estimation, l'exploitation et le débit des bois.

Ayant la confiance du directeur, aux heures difficiles que l'École eut bientôt à traverser, uni par son mariage à une des familles les plus considérées de Nancy, Nanquette prenait une place de plus en plus importante dans le corps enseignant; aussi lorsque, à la fin de 1857, Parade, profitant des circonstances favorables et de l'influence qu'il avait rapidement acquise auprès du directeur général M. de Forcade, organisa d'une façon définitive l'enseignement de l'économie forestière, lui fit-il attribuer la charge de professeur titulaire ; en cette qualité, fidèle à ses goûts, Nanquette ne tarda pas à se réserver l'aménagement, donnant la sylviculture à son adjoint. Le 14 février 1859, le directeur général, M. de Forcade,

l'appelait à Paris pour conférer avec lui au sujet du projet d'instruction relatif au martelage des bois de marine.

Bientôt l'importance de sa position à l'École fut consacrée administrativement par le titre de sous-directeur, rétabli, en sa faveur, par un arrêté ministériel en date du 31 octobre 1860. Cette modification, apportée à sa situation devait avoir une première conséquence, faite pour plaire à un forestier aussi épris que lui de pratique. Le décret du 30 mai 1863, qui détachait de la 4e conservation le cantonnement de Nancy-Ouest, pour le remettre à l'École, à titre de champ d'étude, conférait, en ce qui le concernait, les fonctions d'inspecteur au sous-directeur.

Celui-ci éprouvait une satisfaction d'autant plus grande à diriger ce service, qu'il se trouvait ainsi chargé de l'application de l'aménagement de la forêt de Haye, œuvre importante dont il était en réalité le véritable auteur. Sous prétexte d'asseoir, sur le terrain, un projet d'aménagement fort sommaire, décrété sur la proposition de l'inspecteur local, M. de Forcade, en 1859, avait chargé lui, son adjoint Bagneris, et M. Barré[1] d'une refonte presque complète du travail, leur imposant seulement, ce qui était naturel, de rester dans les grandes lignes arrêtées par le décret : nombre d'hectares à convertir en futaie, durée de la révolution, nombre de périodes. C'était une tâche assez lourde pour les trois professeurs, qui ne se trouvaient en rien déchargés de leur enseignement ; ils l'acceptèrent avec plaisir, non seulement à cause de

1. Ce dernier devant diriger les importants travaux géométriques nécessaires pour l'opération.

leur goût pour la pratique forestière, mais parce qu'ils savaient que c'était vraisemblablement le prélude de la remise de la forêt à l'École, remise qu'avec raison ils appelaient de tous leurs vœux. Quels soins, quelle expérience consommée Nanquette et ses collaborateurs apportèrent à l'accomplissement de leur tâche, je puis d'autant mieux en témoigner que mes maîtres m'offrirent de les assister; mon temps d'application à la conservation de Nancy coïncidant avec la durée de leur travail.

A peine la remise du cantonnement de Nancy-Ouest effectuée, Parade, qui en avait été l'habile et heureux négociateur, voyait très gravement atteinte sa santé, qui depuis quelque temps laissait à désirer. Vers le début de l'année scolaire 1863-1864, elle avait reçu un coup dont s'inquiéta vivement tout son entourage, et si, depuis ce moment, elle donna successivement des espoirs et des inquiétudes, elle était telle que le fardeau de la direction retombait, en grande partie, sur le sous-directeur. Au mois de novembre suivant Parade dut, sur l'avis des médecins, se rendre à Amélie-les-Bains, un congé lui fut accordé et le 28 novembre 1864, une décision du directeur général confia officiellement son intérim au sous-directeur. Parade ne devait pas jouir longtemps de ce congé, puisqu'il mourut à Amélie le 29 novembre suivant.

Comme je l'ai dit dans une autre notice [1], l'état si grave dans lequel se trouvait le directeur de l'École, depuis un an, faisait entrevoir sa succession comme devant s'ouvrir prochainement. Dans les conversations des forestiers, deux

1. Notice sur Auguste Mathieu, 1892, p. 21.

noms surtout revenaient souvent : celui du sous-directeur et celui de Mathieu ; d'autres noms avaient été prononcés en des cercles plus restreints. M. Vicaire, alors directeur général, après mûre réflexion, se décida en faveur de Nanquette auquel la direction fut attribuée, avec le grade de conservateur, par décret en date du 11 décembre 1864 ; Mathieu le remplaçant à la sous-direction.

En faisant ce choix, M. Vicaire montrait, une fois de plus, qu'il se connaissait en hommes ; le nouveau directeur avait tout ce qu'il fallait pour occuper, de la façon la plus utile et la plus brillante, l'importante position dont il était chargé. La dignité de sa vie, sa position sociale à Nancy, lui assuraient une grande autorité morale à l'École et au dehors ; les diverses fonctions qu'il avait remplies lui donnaient une grande expérience du caractère des jeunes gens, du but et des besoins de l'enseignement. En même temps il possédait, à un degré remarquable, les qualités qui, partout, constituent les conducteurs d'hommes, un suprême bon sens qui lui faisait voir ce qui était possible et ce qui ne l'était pas, une perception très nette du point important dans chaque question, la décision dans les mesures à prendre, une volonté ferme pour en assurer l'exécution ; non pas cet entêtement aveugle qui vient souvent échouer devant la plus misérable difficulté, mais cette énergie froide, éclairée par la raison qui, suivant les cas, sait briser ou tourner l'obstacle. Un peu rude parfois avec les jeunes gens, lorsqu'il lui paraissait nécessaire de l'être, il en était respecté et aimé parce qu'ils savaient son affection pour eux, sa complète justice, son amour du devoir, son souci constant du bien et de l'honneur de l'École.

Une première difficulté semblait devoir se présenter, pour le nouveau directeur, dans ses rapports avec le sous-directeur, son ancien d'âge et de présence à l'École, possédant une grande situation dans l'esprit de ses anciens élèves. J'ai déjà montré, dans la notice que je viens de rappeler, comment, grâce à la conscience et au tact de ces deux hommes, non seulement il n'y eut pas froissement, mais bien confiance et accord en toutes choses; j'aurai à revenir sur cette si intime et si utile collaboration.

Une difficulté, réelle cette fois, ne tarda pas à se présenter, par suite de la mort presque subite de M. Vicaire. Non seulement le nouveau directeur pouvait compter sur la bienveillance et la confiance de celui qui l'avait choisi; mais il trouvait en lui un forestier de carrière, dont la haute intelligence comprenait tous les besoins du service qu'il gouvernait, et qui avait donné les preuves les plus manifestes de son intention d'assurer à l'École tout ce qui serait nécessaire pour son perfectionnement.

A la place de cet homme éminent arrivait un inspecteur général des finances, homme excellent, mais qui, mis à la direction générale des forêts par l'impérieuse volonté du ministre des finances A. Fould, en vue d'assurer le succès du vaste et fort impopulaire projet d'aliénations que celui-ci avait conçu, songeait avant tout à sa consigne et laissait au second plan les intérêts vitaux du service qu'il avait l'honneur de diriger. Malgré ces conditions difficiles, Nanquette se mit résolument à l'œuvre, et il obtint immédiatement des résultats de la plus grande importance; grâce à la confiance qu'il sut ins-

pirer à ce nouveau chef, grâce aussi, il n'est que justice de l'ajouter, à l'aide puissante qu'il trouva chez deux hommes qui ont joué un rôle considérable, dans l'administration des forêts, M. Meynier, alors chef du personnel, et M. Serval, attaché à son bureau, et qui devait en avoir la direction après lui. Par une correspondance fréquente et très confiante avec eux, Nanquette est mis au courant de tout ce qui se passe à l'administration des forêts et au ministère, des occasions favorables qui se présentent pour une proposition, plus souvent des difficultés qu'elle est appelée à rencontrer, des moyens qui pourront être employés pour les surmonter, à moins que, cela arrive quelquefois, il ne semble plus prudent de la laisser dormir quelque temps. Cette période particulièrement difficile prit fin par la chute de Fould et surtout par la nomination de M. Faré à la direction générale des forêts.

Avec ce nouveau chef on rentre dans les traditions laissées par MM. de Forcade et Vicaire ; les relations les plus confiantes destinées à devenir les plus affectueuses ne tardent pas à s'établir entre le nouveau chef de l'administration et le directeur de l'École forestière. Une lettre de M. Faré en date du 30 décembre 1868 témoigne, à la fois, de l'estime que sut lui inspirer immédiatement Nanquette et de l'intérêt qu'en arrivant à la direction générale, il avait immédiatement porté à l'École. Après avoir dit sa pleine confiance dans le directeur et le personnel enseignant, il ajoute : « L'École forestière, vous le savez, a toutes mes sympathies. Mon désir est de la mettre, tant en ce qui concerne l'instruction que sous le rapport moral et matériel, dans des conditions qui ne

laissent rien à désirer. » Ce n'étaient pas de vaines paroles ; dans la mesure de ce qui était possible, elles n'ont, jusqu'à la fin de cette direction, cessé de se traduire en actes.

Dès son entrée en fonctions, l'attention et l'activité de Nanquette se portèrent sur trois questions d'importance capitale pour l'avenir de l'École : la réforme de la discipline, l'augmentation du personnel enseignant, la réfection partielle et le développement des bâtiments de l'École. Sur ces trois points, Parade avait déjà obtenu de sérieuses améliorations, et il avait eu d'autant plus de mérite à y arriver que, pendant trop longtemps, au lieu d'appui, c'était de l'hostilité qu'il avait rencontrée à la direction générale, qu'à un moment donné, il n'avait même fallu rien moins que son habileté et sa ferme volonté pour sauver l'École de la destruction. Mais il restait beaucoup à faire ; le nouveau directeur, qui savait par l'expérience qu'il tenait de ses services antérieurs ce qui était nécessaire, se mit résolument à l'œuvre.

La discipline n'était plus, il s'en fallait, aussi relâchée qu'à l'époque où Parade avait recueilli la succession de M. de Salomon ; elle laissait à désirer cependant, la dissipation hors de l'École était encore trop grande, elle entraînait des dépenses qui donnaient prise à de légitimes critiques et, parfois, suscitaient les plaintes non moins légitimes des familles. Nanquette résolut de couper court immédiatement à ce fâcheux état de choses et, sur ce point, il trouva dès le premier jour l'appui le plus complet de la direction générale ; une lettre de M. Leydecker, que j'ai eue entre les mains, en fait foi. Sans tomber dans l'excès, sans vouloir soustraire complètement les élèves

à la vie extérieure, ainsi qu'un homme de moins ferme raison que lui aurait tenté de le faire, le nouveau directeur vint rapidement à bout du mal, en se bornant à supprimer quelques excès de liberté, en se montrant plus exigeant pour le travail, en exerçant une surveillance vigilante, quoique nullement tracassière, sur l'existence des élèves hors de l'École, en supprimant rigoureusement toutes les dépenses exagérées, enfin et surtout en faisant appel aux sentiments d'honnêteté et d'honneur des jeunes gens qui lui étaient confiés, en s'efforçant d'en faire des fonctionnaires pénétrés du sentiment de leur responsabilité.

Quels résultats obtint cette sage et ferme direction ? Un des élèves de Nanquette, un de ceux qui font le plus d'honneur à l'École de Nancy, l'a dit en excellents termes et avec l'autorité de l'homme qui en a bénéficié. Je ne saurais mieux faire que de reproduire ses paroles : « Qu'il soit permis maintenant à l'un des plus modestes élèves de M. Nanquette de dire, à son tour, quelle profonde reconnaissance garderont à sa mémoire ceux qu'il s'est efforcé de former à son image ; dur pour lui comme pour les autres, il tenait à faire des jeunes gens qui lui arrivaient des hommes, comme il se plaisait souvent à appeler ses élèves. Ceux mêmes, qui le trouvèrent un peu sévère à Nancy, n'ont pas tardé à reconnaître que leur passage à l'École forestière les avait habitués au travail, à l'endurance et leur avait inculqué l'amour du devoir. Ce sont là des services qui ne s'oublient pas et qui expliquent l'attachement profond des anciens élèves de Nancy à une maison dans laquelle ils ne pouvaient puiser que de bons principes, à l'école de maîtres sans

peur et sans reproches, dont M. Nanquette résumait en lui les qualités solides et les nobles sentiments[1].»

Dès le début de sa direction, Nanquette entreprit également d'apporter dans le nombre du personnel enseignant et dans l'organisation des chaires des modifications qui lui semblaient indispensables. Mais ici il fallait non seulement l'appui et la bonne volonté de la direction générale, il fallait aussi que celle-ci pût disposer des crédits nécessaires ; l'entreprise était donc plus difficile que la réforme de la discipline, elle se fit un peu plus attendre ; elle aboutit cependant assez rapidement.

Peu à peu, par des procédés dont j'ai dit un mot à propos du cours d'économie forestière, celui-ci et celui de mathématiques avaient fini par être confiés chacun à deux professeurs dont les attributions respectives étaient d'ailleurs assez mal définies. Nanquette désirait obtenir pour les cours de sciences naturelles et de droit confiés jusqu'alors chacun à une seule personne le même nombre de professeurs. Il souhaitait, en outre, que pour chacune des quatre chaires il y eût un titulaire, le second professeur devant porter le titre de répétiteur, d'adjoint, ou chargé de cours.

Ce fut par l'histoire naturelle qu'il commença ; c'était là, en effet, que la réforme s'imposait de la façon la plus évidente ; la charge d'enseigner la géologie, la botanique et la zoologie, avait toujours été énorme pour un seul homme ; elle devint absolument excessive, par suite des progrès considérables et rapides de ces sciences, par

1. M. Bouvet. Article nécrologique sur Nanquette. *Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort*. V. 1899, p. 222.

suite aussi du surcroît de travail que donnait à Mathieu l'administration, comme inspecteur, du cantonnement annexé à l'école et l'accomplissement de certaines missions pour lesquelles on avait, sans cesse, recours à sa grande capacité de travail et à sa haute compétence. Le choix qu'il faisait du successeur, au cantonnement de Nancy-Ouest, de M. Broilliard appelé à occuper la seconde chaire d'économie forestière, la part de travaux d'enseignement qu'il lui confiait, préparaient la création d'un poste de répétiteur de sciences naturelles, institué finalement par M. Leydecker, sous la condition que le titulaire devait continuer la gestion du cantonnement dont il fut déchargé, deux ans plus tard, sous l'administration de M. Faré.

En 1868, le professeur de droit était également doublé d'un adjoint qui, chargé en particulier de préparer les élèves à la rédaction des rapports administratifs, ne devait pas tarder à rendre inutile un éphémère cours de littérature supprimé en 1871, et qui malgré le talent des professeurs qui en avaient été chargés successivement, n'avait pas répondu au but que s'était proposé Parade en en sollicitant la création.

Cette même année 1871, sur l'initiative du directeur, et pour des raisons faciles à comprendre, le cours d'allemand, supprimé en 1845, fut rétabli.

Un cours d'agriculture, dont l'utilité avec l'ancien mode de recrutement était incontestable, avait été créé en 1862; mais en dépit de sa bonne volonté, le professeur qui en avait été chargé avait si imparfaitement réalisé ce qu'on attendait de cet enseignement, que celui-ci ut supprimé en 1871. Mais il était d'une utilité tellement

incontestable que, peu de temps après, la commission de réorganisation de l'école en réclamait le rétablissement qui entrait d'ailleurs complètement dans les vues de Nanquette ; réorganisé par lui avec le précieux concours qu'il avait trouvé en M. Grandeau, il devait rendre d'utiles services, jusqu'au jour où le recrutement des élèves par l'Institut agronomique le rendit inutile.

Enfin, il est un enseignement nouveau, qui ne fut pas dû à l'initiative de Nanquette, mais à la refonte de nos institutions militaires, après les désastres de 1870 : ce fut celui qui prépare les élèves aux fonctions qu'ils sont appelés à remplir dans l'armée. Les officiers qui furent chargés de le créer, MM. Vincent et Montigneault, trouvèrent, dans le patriotisme du directeur, le concours le plus utile pour triompher des difficultés qu'entraînait forcément l'introduction d'un service nouveau et demandant beaucoup de temps, dans l'ensemble déjà si chargé des cours de l'École.

Il ne suffisait pas de fortifier la discipline, de constituer un enseignement plus complet et plus solide, il fallait augmenter des locaux devenant chaque jour plus insuffisants pour les besoins du service ; l'entreprise était plus difficile que les deux précédentes. Si la réforme de la discipline ne devait rien coûter au Trésor, si même celle du corps professoral ne devait se traduire que par une augmentation assez faible du budget annuel, la réfection des bâtiments de l'École demandait immédiatement une assez grosse somme, pour l'acquisition d'un immeuble nécessaire, en vue d'augmenter une surface devenue beaucoup trop exiguë, pour remanier ce que l'on conserverait des anciennes constructions, enfin pour édifier

de nouveaux bâtiments nécessaires au logement, plus convenable qu'il ne l'avait été jusqu'alors, des élèves, des locaux d'enseignement, à la réception enfin des importants suppléments qu'avaient déjà reçus les collections et ceux plus importants encore qu'on prévoyait pour un avenir prochain. C'est ici que le directeur dut faire appel à tout ce qu'il avait à la fois de volonté et de prudence, profiter largement des intelligences qu'il avait à Paris, enfin de la situation personnelle qu'il avait su se faire.

En 1866, il obtint de l'impératrice, venue à Nancy pour les fêtes du centenaire de la réunion de la Lorraine à la France, la promesse du crédit nécessaire pour les acquisitions et les travaux qu'il projetait. Mais les promesses que font les chefs d'État en voyage rencontrent à Paris un censeur impitoyable dans le ministre des finances, qui doit trouver les fonds nécessaires. Au cas particulier, le ministre, le tout-puissant Fould, auquel l'échec de son projet d'aliénations n'avait pas donné une sympathie particulière pour le corps forestier, refusa tout net, et, après avoir touché le but, on pouvait s'en croire plus loin que jamais; il fallait recourir à de nouveaux moyens, lorsque tout à coup, alors qu'on ne s'y attendait en rien, le crédit fut accordé sans nouvelles démarches. Que s'était-il passé? une de ces petites scènes, paraît-il, comme il s'en est toujours produit dans le huis-clos des gouvernements, qui relèvent plutôt de la comédie et ont les contre-coups les plus inattendus. Le conseil des ministres, pour de hautes considérations de politique extérieure, avait dû opposer un veto formel à un désir de l'impératrice et, pour apaiser une souveraine irritée, avait dû

chercher à lui donner toute satisfaction sur des points moins importants, dont les promesses faites à Nancy.

Immédiatement après l'octroi des crédits, on se mit à l'œuvre, et l'École se trouva enfin logée d'une façon sinon luxueuse, au moins large et parfaitement adaptée aux divers services. Elle n'avait plus, en fait de bâtiments, qu'à recevoir quelques compléments, lesquels seront toujours nécessaires, dans un établissement de haut enseignement, ne fût-ce que pour loger les collections qui, on l'a dit fort justement, ne prononcent jamais les mots « c'est assez ».

Sous la direction de Nanquette, une addition de cet ordre devenait nécessaire pour loger l'important accroissement que subirent, à la suite de l'exposition de 1878, les collections se référant aux cours d'économie forestière et de sciences naturelles. Auparavant, grâce aux crédits libéralement alloués par M. Faré, deux pavillons avaient en outre été construits, l'un pour le service du stage, dont je parlerai plus loin, l'autre pour un laboratoire de chimie.

Ce dernier établissement avait existé, au début de l'École, uniquement pour servir aux démonstrations d'un cours de chimie générale, il avait été supprimé, le jour où cette science fit partie du programme d'entrée à l'École. Lorsqu'il fut rétabli en 1878, dans la pensée du directeur et de M. Grandeau qui lui en avait suggéré l'idée, il devait servir, d'une part, à initier les élèves aux pratiques de la chimie agricole, surtout en ce qui concerne l'analyse des sols, et d'autre part fournir un utile instrument pour les travaux des professeurs, les recherches forestières s'orientant de plus en plus dans la voie

qui a conduit à des découvertes si belles et si sûres, dans le domaine de la biologie. Construit sur les indications et sous la surveillance de M. Grandeau, aidé de M. Henry qui avait travaillé à son laboratoire et occupe aujourd'hui avec distinction une des chaires de l'École, le laboratoire rendit tous les services qu'on en pouvait attendre pour le double but en vue duquel il avait été construit.

Peu à peu après la retraite de Nanquette, pour des raisons qui ont été exposées ailleurs[1] et sur lesquelles je n'ai pas à revenir ici, il s'est modifié tout en continuant à rendre de réels services.

Un établissement, ainsi gouverné et mis au niveau des besoins actuels de l'enseignement, devait non seulement remplir son but premier, la formation du personnel forestier français, d'une façon aussi satisfaisante que possible ; il devait aussi attirer l'attention de l'étranger et, de fait, le nombre d'élèves appartenant à diverses nationalités ne tarda pas à s'élever et à se maintenir, durant toute la durée de la direction de Nanquette, à un taux qu'il n'avait pas connu antérieurement. Parmi eux, je dois citer tout spécialement les Anglais qui, à partir de 1867, constituèrent le groupe le plus important, par le nombre, les conditions dans lesquelles ils recevaient l'enseignement, la part qu'ils ont prise à la constitution définitive du corps forestier de l'Inde, les positions auxquelles plusieurs d'entre eux sont arrivés.

Ce fut à la suite de conférences entre Nanquette et l'homme éminent ayant alors la direction des affaires

---

1. Voir l'*Enseignement forestier en France. L'École de Nancy*, par M. Guyot.

forestières aux Indes, le docteur sir Brandis, qu'un accord intervint entre les gouvernements de France et d'Angleterre, en vertu duquel la moitié des jeunes gens destinés au recrutement du corps forestier des Indes devait recevoir à Nancy l'enseignement, dans les conditions des élèves français. Plus tard l'École française reçut la totalité du contingent destiné à cet emploi. En 1873, cette organisation reçut un complément par l'envoi, à Nancy, d'un officier de l'armée et du service forestier des Indes, le lieutenant-colonel Pearson qui ne tarda pas à devenir l'ami du directeur, comme des autres membres du corps enseignant. Les résultats de cette organisation, de l'action de Nanquette, furent hautement appréciés en Angleterre. Je ne saurais en donner une meilleure preuve qu'en traduisant ici la fin de la dernière lettre que, à la veille de prendre sa retraite, Nanquette recevait de sir L. Mallet, sous-secrétaire d'État au ministère des Indes, en réponse à son rapport annuel sur les jeunes gens qui lui étaient confiés: « Lord Hartington[1] ne veut laisser passer cette occasion, alors que vos fonctions à l'École forestière de Nancy vont prendre fin, de vous exprimer sa haute estime pour les services que vous avez rendus pendant nombre d'années au gouvernement de Sa Majesté, pour le soin et la vigilance dont vous n'avez cessé d'entourer les élèves anglais qui ont été sous votre direction; beaucoup d'entre eux occupent maintenant des positions importantes et créant des responsabilités dans le service forestier des Indes[2]. »

1. Alors ministre des Indes.

2. Lettre en date du 4 octobre 1880.

Dès son entrée en fonctions comme directeur, Nanquette n'avait pas seulement songé à la réforme de la discipline, à l'organisation meilleure du corps enseignant, à la réfection et à l'augmentation, soit des bâtiments, soit du matériel d'enseignement, toutes choses dont il pouvait s'occuper immédiatement, il s'était proposé, si les circonstances le favorisaient, de mettre à exécution un projet qui avait déjà été caressé par Parade, la transformation du stage, tel qu'il s'était pratiqué jusque-là, en une troisième année d'étude à Nancy, durant laquelle les élèves, déjà gardes généraux stagiaires, non casernés, recevraient un traitement. Durant le semestre d'hiver, ils suivraient quelques cours dont la place était de plus en plus difficile à trouver dans l'espace de deux années, s'initieraient à la pratique des opérations forestières et au traitement des affaires à l'Inspection de l'École; le semestre d'été devait être consacré à des missions d'étude dans trois services différents (forêts de feuillus, de résineux et reboisements). C'était, en un mot, une organisation à peu près calquée sur celle des Écoles des mines et des ponts et chaussées, où elle n'a cessé de donner les meilleurs résultats.

L'occasion que cherchait Nanquette s'offrit en 1871, lorsque à la suite de la guerre et dans la revision que la France commençait de toutes ses institutions, fut instituée une commission de réorganisation de l'École, dont j'ai déjà parlé. Le projet lui fut soumis; elle l'adopta; la décision prise était mise à exécution en 1873-74 avec la 47e promotion, mais sous forme d'expérience, sans règles écrites. Celles-ci vinrent seulement beaucoup plus tard, sous forme d'un simple arrêté du directeur général, en date du

15 novembre 1876. Il eût été préférable que cet acte vînt dès le début de l'institution et qu'il fût revêtu de la signature du ministre, voire même de celle du Président de la République. La nouvelle création aurait eu grand besoin d'être solidement organisée dès le début. Malgré les sérieux arguments qu'on pouvait invoquer en sa faveur, malgré les résultats heureux qu'elle donnait, elle heurtait trop les errements anciens, les habitudes prises, pour n'être pas vivement attaquée dès sa naissance, pour qu'on ne profitât pas de quelques imperfections telles qu'il s'en présente dans toute organisation, alors surtout qu'elle commence seulement à fonctionner. Grâce à l'autorité du directeur, à l'appui de la direction générale, elle put d'abord résister; mais bientôt, surtout après le départ de M. Faré, il devint visible qu'elle ne survivrait pas à la direction qui l'avait organisée. En effet, aussitôt après la retraite de Nanquette, un arrêté du sous-secrétaire d'État, M. Girerd, en date du 4 avril 1881, rapportait l'arrêté de M. Faré. Cette mesure, déjà fort regrettable en elle-même, à mon avis, eut bientôt une conséquence plus fâcheuse encore. Pour subvenir aux besoins de stage, organisé sous forme de troisième année à l'école, Nanquette avait successivement obtenu le rattachement de tous les cantonnements de l'inspection de Nancy, sauf Vézelise, à la 4e conservation *bis*, placée sous l'autorité du directeur de l'école, et primitivement composée seulement du cantonnement de Nancy-Ouest, comprenant la forêt de Haye. Cette extension de ce service spécial, déjà peut-être un peu exagérée avec l'organisation qui disparaissait, ne pouvait évidemment lui survivre, mais par un de ces mouvements d'extrême réaction, malheureuse-

ment trop fréquents en France, ce fut la 4e conservation *bis* qui disparut tout entière, emportant avec elle, même la forêt de Haye, même, dans un premier mouvement, sur lequel on revint bientôt, les observatoires de météorologie comparée qui y avaient été installés par Mathieu. L'École perdait ainsi le résultat précieux d'un des derniers efforts de Parade pour l'amélioration de ses services, ce champ d'études étendu, si nécessaire à un établissement destiné à former des praticiens.

Ces mesures furent très pénibles à Nanquette. Il n'avait pu les prévoir, dans toute leur extension; mais aux inquiétudes qu'il éprouvait, alors qu'il était encore en fonctions, à l'endroit de la troisième année, s'en étaient jointes d'autres, qui ont préoccupé et attristé ses dernières années de direction.

Après la funeste guerre de 1870, la France, faisant un sérieux retour sur elle-même, avait cherché non seulement à remédier aux imperfections de ses institutions militaires, mais encore à corriger certains défauts de son organisation civile. Tout ce qui concernait l'enseignement avait particulièrement attiré l'attention du public et celle du législateur. C'est de ce moment, il est à peine besoin de le rappeler, qu'est née l'admirable rénovation de nos universités. L'école forestière et l'enseignement agricole, dans sa généralité, ne pouvaient échapper à cette poussée de l'opinion. Les premiers résultats de cet état des esprits furent heureux pour l'École de Nancy; M. Faré y trouva un point d'appui dans ses efforts pour améliorer et developper de plus en plus les services de l'École ; j'ai dit, plus haut, comment une commission de réorganisation, constituée au lendemain de nos désastres, décida,

en particulier, l'institution du stage à l'École sous forme de troisième année.

Le mouvement général de réformes que je viens de rappeler ne s'arrêta pas ; en diverses matières, il s'exagéra même d'une façon fâcheuse. Pour m'en tenir au sujet qui m'occupe, il se compliquait du grand développement que prenaient les services de l'agriculture et qui aboutirent à la constitution d'un ministère spécial, à la création, à Paris, d'une école de haut enseignement agricole : l'Institut agronomique, au transfert aussi de la direction des forêts du ministère des finances à celui de l'agriculture. Cette dernière mesure avait, en général, été souhaitée par le corps forestier, séduit en cela par la logique apparente si puissante de la plupart des hommes, des Français en particulier, séduit également par les améliorations importantes qu'il en attendait, dans la conduite des intérêts qui lui étaient confiés, et dans sa propre constitution. Nanquette avait subi l'impression commune et s'était trouvé, sur ce point, en désaccord avec son ami M. Faré.

La mesure prise, il en résulta surtout pour lui des luttes afin de défendre le mode de recrutement de l'École, qui ne lui agréait point complètement, mais qu'il jugeait cependant supérieur à ce qu'on proposait pour le remplacer. En matière de recrutement, ses préférences, et il ne s'en cachait pas, avaient été pour demander les élèves de l'École forestière à l'École polytechnique, mais cette solution déjà préconisée par Parade, cette solution, qui avait toujours été difficile à faire adopter, n'avait, au moment dont je parle, aucune chance de succès. La discussion sérieuse ne portait que sur un point, savoir :

s'il convenait de conserver le recrutement direct ou de le remplacer par celui qui a prévalu depuis, l'Institut agronomique. Nanquette était absolument hostile à cette dernière solution. La nouvelle école de haut enseignement agricole ne lui semblait pas encore avoir fait ses preuves, son propre recrutement comme celui de presque tous les établissements qui commencent était encore faible par le nombre et l'instruction fort inégale des candidats. Si certains cours constituaient une excellente préparation aux études forestières, d'autres lui semblaient très inutiles à de futurs administrateurs de forêts ; enfin, il faut bien le dire, la tournure que commençaient à prendre certaines polémiques lui faisait craindre, en cette mesure, une première atteinte à l'autonomie de l'École à laquelle il était profondément attaché.

Sur cette question, il se trouvait en complète harmonie avec Mathieu ; l'un et l'autre dans les commissions ou sous-commissions réunies, à Paris, pour l'examen des questions qui touchaient à l'organisation de l'École, se placèrent sur le même terrain, combattant ensemble de la plume et de la parole. Cependant, Nanquette, bien qu'il écrivît fort bien, laissait ordinairement la rédaction des notes et des rapports à son collaborateur, auquel il se plaisait à reconnaître, avec le talent, un grand bonheur dans la découverte et l'exposé des antécédents relatifs aux matières mises en délibération. Ils eurent un succès complet. Les conclusions de la sous-commission de l'enseignement furent pour le maintien du recrutement tel qu'il s'était pratiqué jusqu'alors ; aucune modification importante n'était non plus apportée à l'organisation de l'École.

Si le directeur avait lieu de se réjouir de la victoire qu'il venait de remporter; dans la lutte et dans les discussions qui s'étaient agitées autour d'elle, il avait eu le regret de trouver, parmi ses contradicteurs, deux de ses plus anciens et plus intimes amis. Ce n'était pas d'ailleurs la première fois que, sur des questions importantes, ils se trouvaient en désaccord; il me faut dire un mot de ces différends, car ils ont tenu une place notable dans la vie de Nanquette, ils contribueront aussi à montrer la situation considérable qu'il s'était faite; enfin ils sont à son honneur et à celui de ses deux camarades, car si ces trois hommes luttèrent parfois, assez vivement, pour ce qui leur semblait la vérité et le bien d'une cause à laquelle ils étaient également dévoués, ils ne cessèrent non seulement de s'estimer et de se respecter, mais de se garder leur affection.

Les divergences qui survinrent entre Nanquette et ses deux amis ont pu être encore plus accusées, comme on l'a prétendu, par quelques-unes de ces causes secondaires qui se manifestent presque toujours dans les affaires humaines, mais elles avaient leur vrai motif dans les différences profondes de tempérament intellectuel de Nanquette et des deux hommes avec lesquels il devait se trouver en conflit d'opinions. L'un d'intelligence brillante et souple, doué d'un remarquable talent d'écrivain, perdant quelquefois de vue les réalités dans ses spéculations intellectuelles, était quelquefois dupe des créations de sa vive imagination; l'autre était porté au dogmatisme; de même que tous les hommes qui ont cette tournure d'esprit, il ne se laissait pas facilement aller à faire ce qu'on a justement appelé le tour des choses; possédant

une précieuse qualité, la volonté, il avait un peu trop de confiance en elle et jugeait plus facile que ce ne l'est en réalité d'y plier immédiatement choses, hommes et institutions. Nanquette, au contraire, par son intelligence très équilibrée, par le milieu dans lequel s'étaient passées son enfance et sa jeunesse, se tenait fort aux réalités, il savait qu'arbres, forêts, hommes et institutions sont choses vivantes; en relation intime avec leur passé, avec leur milieu, ne se laissant pas facilement adapter aux rêves de l'imagination, ou enfermer dans une formule. Dans ces conditions il était impossible que de sérieuses dissidences ne vinssent pas à se produire entre ces hommes, d'autant plus qu'ayant tous trois de la valeur, ils tenaient légitimement à défendre leurs opinions.

Les premières divergences survinrent sur le terrain purement doctrinal. Lorsque fut épuisée la dernière édition du cours de culture de Lorentz et Parade publiée par les soins de ce dernier, ce livre remarquable, qui avait rendu d'éminents services, avait évidemment vieilli, comme il arrive à toute œuvre de ce genre. Dès le début, cela avait même été une des causes de son grand succès, je l'ai dit ailleurs [1], il était par trop théorique; ce défaut s'était accusé, à mesure que la sylviculture s'était de plus en plus appuyée sur les sciences naturelles et sur leurs méthodes toujours plus précises d'observations; nous connaissions aussi beaucoup mieux l'ensemble des forêts de la France, et les traitements auxquels elles avaient été soumises autrefois. Le soin de préparer une nouvelle édition revenait naturellement aux trois amis, à

1. Notice sur A. Mathieu.

raison de la situation qu'ils occupaient dans le corps forestier, des relations qu'ils avaient eues avec les auteurs du livre. Nanquette par ses propres travaux, par les entretiens qu'il avait eus avec ses collaborateurs, était disposé à admettre qu'une nouvelle édition devait comporter des additions, peut-être des remaniements assez sérieux. Ses deux amis, tout en reconnaissant qu'il ne fallait pas s'en tenir à une simple réimpression, ne voulaient pas de modifications trop étendues; ils les craignaient même, tant il leur semblait important de ne pas ébranler l'ensemble de doctrines qui avaient dirigé le traitement des forêts, en France, depuis que l'enseignement de l'École avait exercé sur lui une influence sérieuse. Malgré ces divergences de vues, on finit par se mettre d'accord ; le résultat fut la publication de la cinquième édition du Cours de culture [1]. Elle était précédée d'une préface de Tassy ; le texte des auteurs était respecté ; les modifications ou additions jugées nécessaires parurent, à la fin du volume, sous forme de notes, chacune signée des initiales de son auteur, Nanquette ou Lorentz ; cinq d'entre elles avaient été rédigées par Lorentz ; six par Nanquette ; il est remarquable de constater que ces dernières se réfèrent à des sujets de l'ordre le plus pratique ; tels que le traitement des taillis sous futaie et l'élagage.

Lorsque, seize ans plus tard, cette édition fut elle-même épuisée, les divergences de vues avaient naturellement augmenté, avec l'orientation de plus en plus décidée de l'enseignement dans la direction indiquée plus haut.

---

1. *Cours élémentaire de culture des bois,* par Lorentz et Parade, 5e édition. Paris et Nancy, 1867, in-8°.

L'accord ne fut plus possible entre les trois collaborateurs en vue d'une nouvelle édition. Celle-ci, la sixième et dernière de l'ouvrage, parut en 1883, par les seuls soins de Lorentz et Tassy, avec une préface du dernier. Ce n'est qu'une simple réimpression de la précédente.

Du domaine de l'enseignement, le conflit finit par passer sur le terrain de la pratique; M. Faré qui avait, en Nanquette, autant de confiance, lorsqu'il s'agissait de traiter une forêt, que pour la direction de l'École, prenait volontiers son avis, en semblable matière. C'est ainsi que Nanquette fut presque amené à servir d'arbitre, entre le directeur général et les deux forestiers dont je viens, à diverses reprises, de rappeler les noms. Devenus l'un administrateur des forêts, l'autre vérificateur général des aménagements, ils avaient uni leurs efforts pour multiplier de plus en plus les conversions de taillis sous futaie en futaie, dans les forêts domaniales. Ils l'avaient fait déjà sur une si grande échelle, et ils annonçaient des projets tels que le directeur général s'était alarmé de mesures qui réduisaient beaucoup le revenu immédiat des forêts, en même temps qu'il lui semblait difficile de mener à bien une aussi vaste opération, d'une façon qui pouvait sembler un peu précipitée. Ce fut à propos de l'avant-projet d'une importante conversion, relative à la forêt de Saint-Gobain que M. Faré voulut faire jouer à Nanquette le rôle d'arbitre. Celui-ci y répugnait beaucoup; aussi fut-ce avec satisfaction qu'il vit l'affaire échouer, pour des causes indépendantes de sa volonté. Comme il jugeait toutefois très utile, pour le bien du service, de faire disparaître la tension de rapports existant entre le directeur général et ses deux amis; comme, de plus,

tout en étant complètement d'accord avec eux sur l'utilité des conversions, il lui semblait que la hâte avec laquelle ils voulaient procéder, le mode d'opération aussi prôné par Tassy compromettraient le succès de l'œuvre, non seulement par les plaintes, légitimes dans une certaine mesure, qu'ils suscitaient de la part du Trésor, mais aussi par l'incomplète préparation d'un personnel jeté, brusquement et sans direction suffisante, en présence de cette vaste et difficile entreprise, il crut faire œuvre utile, en priant ses deux amis de ne pas abandonner, comme ils en avaient l'intention, leurs hautes situations, en leur exposant aussi les considérations que je viens d'indiquer, et par suite les tempéraments qu'il lui semblait bon d'apporter dans l'œuvre des conversions[1].

Il le fit directement dans une longue lettre adressée, le 13 août 1874, à Lorentz, pièce dont la forme est remarquable et qui ne l'est pas moins par le fond. On y trouve des réflexions telles que les suivantes : « Qui trop embrasse, mal étreint. N'allons donc pas trop vite, si nous voulons mener à bien cette entreprise considérable et vraiment difficile » ; et après avoir indiqué les tempéraments dont je parlais plus haut, il ajoute : « C'est le moyen de conjurer une réaction qui pourrait encore compromettre longtemps la grande œuvre des conversions. » Je ne crois pas qu'aujourd'hui il y ait personne pour nier la sagesse, et le caractère prophétique de ces observations.

---

1. En ceci il restait fidèle à la tradition de Lorentz et Parade; on peut s'en convaincre en lisant les pages si sensées, si prudentes, consacrées par eux, dans le Cours de culture, à cette question des conversions.

Ce ne fut pas la seule occasion où M. Faré fit appel à la compétence du directeur de l'École pour l'éclairer sur des questions de pratique forestière. Le 13 août 1875, il l'avait chargé officiellement d'étudier, sur place, conjointement avec MM. Masson, vérificateur général des aménagements, et Clément de Grandprey, conservateur des forêts à Épinal, la question des aménagements de sapins dans les Vosges ; cette étude aboutit à la rédaction, par les trois collaborateurs, d'un rapport en date du 31 mai 1876.

J'ai dit que, dans les commissions de réorganisation de l'École, Nanquette se trouvait en contradiction avec Lorentz. Ce désaccord se produisit aussi avec Tassy, sous une forme qui lui fut pénible. Dans une brochure qui parut en 1875, sous un pseudonyme absolument transparent, Tassy, en exposant les réformes à faire dans l'administration des forêts, en vue d'en mieux assurer le fonctionnement et d'améliorer la situation du corps forestier, s'était trouvé amené à parler de l'École forestière ; il en avait vivement critiqué l'organisation et l'enseignement. J'ai trouvé dans les papiers de Nanquette une remarquable réponse à ces critiques ; elle n'a jamais été publiée, et elle n'était certainement pas destinée à l'être ; sans pouvoir l'affirmer, j'ai de bonnes raisons de croire qu'elle a dû passer sous les yeux de M. Faré et peut-être du ministre.

Les idées émises par Tassy, dans sa brochure, devaient plus tard servir de prétexte ou de motif déterminant à des mesures graves touchant à l'école et à l'administration en général. Mais Nanquette, qui n'était pas sans s'inquiéter des unes et des autres, n'eut pas à s'en

occuper officiellement. En effet, avant l'époque où se passèrent les événements que je viens de rappeler, il avait quitté la direction de l'École, admis à la retraite, sur sa demande, par décret en date du 23 septembre 1880. En se retirant, suivant les expressions de l'historien de l'École [1], « il pouvait montrer avec un certain orgueil le résultat de sa gestion : ces seize années avaient été pour l'École une ère de grande prospérité ». Ce n'était point, d'ailleurs, des raisons de santé qui avaient dicté sa résolution. Physiquement et moralement, il restait capable de pourvoir à toutes les exigences d'un service important. Fidèle à l'affection que son pays d'origine n'avait cessé de lui inspirer; ne voulant pas rompre non plus les liens qui l'attachaient à la ville où s'était passée la plus longue et la plus brillante période de sa carrière administrative, à laquelle l'attachait de plus la famille de madame Nanquette, il résolut, dans la complète liberté qui lui était acquise, de partager son temps entre les Ardennes et Nancy. Primitivement les parts devaient être à peu près égales, celle faite aux Ardennes était déjà la plus forte ; mais plus tard, lorsque sa seconde fille, suivant l'exemple donné par sa sœur aînée, vint fonder une famille au pays de son père, la part de Nancy se fit graduellement plus faible, sans qu'elle ait jamais cessé d'exister. C'était un bonheur pour lui d'y retrouver, avec des amis de sa jeunesse et des forestiers en activité ou en retraite, ses collaborateurs, de s'entretenir avec eux des intérêts de sa chère École. De tempé-

1. Ch. Guyot, *L'Enseignement forestier en France. L'École de Nancy*, p. 60.

rament très différent, de vues absolument divergentes, avec son successeur, il crut cependant, au bout d'un certain temps, devoir s'abstenir d'y paraître; mais ce fut pour lui un chagrin, facilement compris par tous ceux qui ont au cœur l'amour de la jeunesse, qui ont donné toute leur âme à l'accomplissement d'une œuvre. Aussi fut-ce une grande joie, pour l'ancien directeur, lorsque son ami M. Boppe eut été appelé à diriger l'établissement, d'y rentrer pour ne plus cesser, jusqu'à sa mort, d'y entretenir d'affectueuses relations.

Ce n'était pas seulement les maîtres qu'il aimait à revoir, c'était un bonheur pour lui de reprendre contact avec cette jeunesse, qu'il avait toujours aimée, soit qu'il s'agît d'élèves qui lui étaient recommandés, soit même qu'il s'adressât à d'autres qui lui étaient inconnus, les questionnant sur tout ce qui pouvait les intéresser, jouissant ensuite de leur surprise lorsqu'il se faisait connaître; telle cette scène racontée, d'une façon si charmante, dans la Revue des forêts de 1900[1]. Une aventure du même genre, survenue l'année qui précéda sa mort, lui fut très agréable. Il était venu à l'École, n'y avait pas trouvé le directeur, mais il était entré et avait parcouru le jardin, certaines salles, y rencontrant des élèves un peu étonnés de voir un étranger circuler avec tant de sûreté, dans leur domaine; il n'avait pas tardé à se faire reconnaître; c'était avec une véritable joie qu'il me parlait de l'accueil respectueux et empressé qui lui avait été fait, de l'excellente tenue de ces jeunes gens qui, malgré un change-

1. Souvenir signé : Un seul galon (M. Rigoigne). *Revue des Eaux et Forêts*.

ment dans le mode de recrutement, qui lui avait inspiré des appréhensions, avaient conservé les meilleures traditions de la maison, à laquelle ils feraient certainement honneur.

A Revin, il habitait une maison construite sur l'emplacement de la demeure paternelle, détruite par un incendie, alors qu'il était encore en fonctions; c'était un bonheur pour lui d'y recevoir des forestiers, d'où qu'ils vinssent.

C'était naturellement ceux que leurs fonctions appelaient à résider dans son voisinage, qu'il voyait le plus souvent. M. le Conservateur Dérué a rappelé, sur sa tombe, avec beaucoup de cœur et un grand bonheur d'expression, comment pour rendre l'accueil agréable et affectueux, Nanquette trouvait l'assistance de sa femme qui n'avait jamais cessé d'être associée à toutes les pensées de son mari. Dans l'ancien directeur qui accueillait avec tant de cordialité ceux qu'il aimait à appeler ses enfants, ses anciens élèves trouvaient parfois un homme un peu différent de celui dont ils avaient gardé le souvenir. C'est que, cela arrive presque fatalement aux natures affectueuses comme la sienne, il avait dû, pour accomplir ses fonctions, se contraindre, se raidir quelque peu contre ses instincts, afin de montrer la fermeté nécessaire à la conduite des hommes. Depuis qu'il était en retraite, il avait pu se laisser aller sans contrainte à la pente de sa nature, laisser voir complètement, sans le moindre voile, combien il était bon et affectueux. Aucun de ceux qui l'ont bien connu ne démentira cette double qualification. Cette bonté le conduisait non seulement à recevoir ses anciens élèves avec affabilité, mais à s'intéresser aux joies et aux difficultés de tous, aussi bien de ceux qui étaient

éloignés que de ceux dont il recevait la visite, à mettre à leur disposition son expérience et son influence. Un mot aimable, au moment d'un avancement, d'une distinction obtenue, montrait à tous qu'ils n'étaient jamais oubliés.

Cette existence de retraite, entourée de respect et d'affection, eut cependant ses heures très douloureuses; d'abord la perte très profondément ressentie d'un cousin habitant Ravin, M. Baudet, que Nanquette avait toujours considéré comme un frère très aimé, et qui partageait sa passion pour les forêts ; puis celle de deux charmants petits-enfants, emportés, à quelques mois de distance, par un mal impitoyable alors presque inguérissable. Les blessures faites au cœur ne devaient pas se refermer, mais l'âme n'en fut pas aigrie ; les rapports avec autrui furent les mêmes ; c'était toujours un bonheur de voir le maître, de recevoir aussi ses lettres à l'écriture restée si nette et si ferme, d'expressions si heureuses, trahissant jusqu'au bout une si grande jeunesse d'intelligence et de cœur.

Telles étaient celles que recevait, au printemps et dans l'été de 1899, M. l'inspecteur général Lecomte, au sujet d'une souscription ouverte, entre forestiers, pour remettre une épée d'honneur au capitaine Mangin, fils d'un ancien inspecteur général des forêts et lieutenant de Marchand dans sa légendaire traversée de l'Afrique. M. Lecomte avait eu l'heureuse inspiration d'offrir à Nanquette la présidence de la réunion, dans laquelle, à Malzéville près de Nancy, devait être remise au fils de son camarade l'objet d'art destiné à rappeler l'admiration pour l'héroïque conduite du jeune officier, et le fidèle souvenir gardé par des amis au membre considérable du corps forestier. Nanquette avait été très sensible à cette attention, mais,

sentant ses forces décliner, il avait hésité à accepter la proposition qui lui était faite, craignant pour sa santé, les conséquences d'un voyage assez long, fait dans la saison chaude. Il avait fini cependant par promettre sa présence, mais au dernier moment, les conseils de prudence qui lui étaient donnés, et dont lui-même sentait la légitimité, le firent revenir sur sa détermination. Ce fut une grande déception pour tous les forestiers qui se réunirent le 23 juillet à Malzéville ; une très grande aussi pour Nanquette. Il se faisait une fête de se trouver au milieu d'amis, d'élèves, venus pour une cérémonie où se confondaient les deux objets qui avaient été la passion de son existence, l'honneur de la patrie et les traditions d'union du corps forestier.

S'il y avait eu tristesse, chez ceux qui se faisaient un bonheur de revoir leur maître et leur ami, nul ne pensait que la séparation définitive dût être si proche ; confiants dans la robuste constitution du maître, dans ces lettres où ne se trahissaient, à aucun signe, les atteintes de l'âge, ils ne voyaient dans la résolution prise qu'une précaution, sage peut-être, probablement inutile. Cette séparation était bien voisine cependant, car le 27 août, après quelques jours seulement d'une maladie, peu grave en apparence, Nanquette s'éteignait doucement, avec le calme et la sérénité d'un homme qui avait toujours su envisager les choses en face, qui, de plus, était revenu à la foi et aux pratiques de son enfance, devant les exemples qu'il avait eus à son foyer, l'affection si dévouée qu'il n'avait cessé d'y trouver.

Le 30 août, les obsèques avaient lieu à Revin. M. le directeur des forêts alors en voyage, n'avait pu, à son

grand regret, être prévenu à temps pour s'y rendre; mais l'administration centrale était représentée par MM. Fétet, administrateur, et Lafosse, chef du personnel, la conservation de Mézières par M. Dérué, l'École forestière par son directeur, et celui qui écrit ces lignes; l'époque des vacances n'avait pas permis à tous ceux qui auraient considéré comme un devoir d'être présents, d'être prévenus assez tôt. Malgré ces circonstances fâcheuses, c'est devant une foule très considérable, que, sur la tombe, MM. Fétet, Guyot et Dérué ont, en termes excellents, rappelé la vie, les travaux, le caractère de celui que le corps forestier et sa province natale venaient de perdre. L'attitude de nombreux forestiers, de toute une population, venue au cimetière, était le meilleur commentaire de leurs paroles, tous sentaient quel maître, quel citoyen dévoué à son pays, ils avaient possédé.

Après avoir exposé la vie de Nanquette, il me reste à examiner ce que furent ses publications, quelle influence elles exercèrent, aidées, je m'empresse de l'ajouter, par son action personnelle, sur la direction de l'enseignement forestier en France, enfin à tenter de montrer ce que fut sa nature intellectuelle et morale.

Comme je l'ai déjà dit, il aimait assez peu à écrire, en vue de la publication, il disait volontiers en se servant de comparaisons très familières, qu'il n'était point un auteur, que toute son ambition était, à l'égard de ses élèves et des propriétaires de bois, de rappeler aussi simplement et aussi brièvement que possible, ce que son expérience lui avait appris, de leur fournir aussi les données numériques nécessaires à la bonne gestion des bois qu'ils auraient à administrer.

Ce furent les besoins de son enseignement qui l'amenèrent à donner à l'impression deux volumes, ses principales et presque seules publications. On ne peut guère donner ce nom à un petit cahier, relatif au classement et au cubage des bois de marine, reproduisant, pour la plus grande partie, des données officielles, qui d'ailleurs ne tarda pas à prendre place dans le volume sur l'exploitation et le débit des bois.

Les notes placées à la fin de la cinquième édition du Cours élémentaire de culture des bois de Lorentz et Parade sont beaucoup plus importantes, mais elles n'ont trait qu'à une partie des additions jugées nécessaires pour mettre cet excellent livre au courant des progrès de la science, le surplus ayant été rédigé, comme je l'ai déjà dit, par le fils de l'un des auteurs. Si peu nombreuses que soient ces notes, elles portent très nettement la marque des idées et du mode d'exposition de l'auteur; son sens pratique, je l'ai déjà fait remarquer plus haut, et le style dont je vais parler, à propos des deux volumes qu'il me reste à examiner.

Le premier, non pas en date de publication, car il parut seulement un an après l'autre, mais comme objet du travail de l'auteur, fut son cours d'aménagement[1]. J'ai dit comment, chargé du cours d'économie forestière, Nanquette, en ce qui concerne l'aménagement, avait de bonne heure rédigé un cours qu'il dictait à ses élèves; en 1860, il se décida à le livrer à l'impression. Il parut, dédié à Parade, avec une longue préface, dans laquelle

1. *Cours d'aménagement des forêts enseigné à l'École impériale forestière* par Henri Nanquette. Un volume in-8° de XXVII-327 pages. Paris et Nancy, 1860.

ce dernier exposait, avec son talent habituel, l'histoire de l'art des aménagements. En terminant, il rappelait les services rendus par le traité de l'aménagement de son prédécesseur de Salomon ; il disait comment le cours de culture publié par B. Lorentz et lui-même avait amené l'adoption, à peu près générale en France, des principes de Cotta, en ce qui concerne l'aménagement des futaies. L'ouvrage, dont il écrivait la préface, était destiné à exposer les résultats des recherches faites en vue de l'enseignement, et des opérations pratiques ayant servi, dans ces dernières années, à l'aménagement des forêts en France.

Le sous-titre de l'ouvrage de Nanquette établissait qu'il faisait suite au Cours élémentaire de culture des bois de B. Lorentz et Parade ; en effet, non seulement dans ses grandes lignes, mais dans le détail, les deux livres sont basés exactement sur les mêmes principes, ce qui ne veut pas dire que la rédaction ne porte pas parfois l'empreinte d'une personnalité différente de celle des auteurs du premier ouvrage. C'est le cas, par exemple, dans le chapitre sur le choix du régime, où la supériorité de la futaie étant maintenue, les cas où l'on est amené à conserver d'autres régimes, particulièrement le taillis composé, et dans celui-ci à augmenter la part faite à la futaie, sont exposés avec une nuance très sensible pour ceux qui sont habitués à s'occuper de semblables sujets.

L'ouvrage, d'ailleurs très pratique, après un livre consacré aux bases fondamentales de l'aménagement, choix du régime, de la révolution, etc., fait un exposé étendu des opérations sur le terrain ; il se termine par un chapitre relatif à la rédaction du projet d'aménagement et par deux exemples, l'un concernant une série

de futaies, l'autre une série de taillis. L'auteur cherche à être complet, en évitant toutefois les détails inutiles. Cette dernière préoccupation, si louable soit-elle, le conduit quelquefois à une exposition un peu sommaire, c'est le cas surtout pour le chapitre relatif au plan d'exploitation des taillis qui, même en tenant compte du renvoi fait à d'autres ouvrages, est vraiment trop bref. Le style est très simple comme il convient à la nature de l'ouvrage et d'une très grande clarté.

Ce traité, accueilli avec faveur, ne devait cependant pas avoir de seconde édition. Peu de temps après sa publication, son auteur, en prenant la direction de l'École, cédait la chaire d'aménagement à M. Broilliand et lorsque, après l'épuisement de l'ouvrage, un livre devenait nécessaire pour les besoins de l'enseignement, il s'effaça devant son collaborateur. Celui-ci, en tête de la préface du Cours d'aménagement des forêts qu'il publiait en 1878, dit bien que son ouvrage n'était que la seconde édition de celui publié en 1860 par Nanquette ; c'était une exagération de modestie ; non seulement l'œuvre nouvelle portait très nette l'empreinte du tempérament de son auteur, mais il répondait à tout ce qu'entraînaient de modifications, pour un livre de ce genre, les progrès de la science, les changements dans les conditions économiques et administratives, survenus durant une longue période de dix-huit ans ; c'était bien réellement un ouvrage nouveau.

Le second volume de Nanquette, publié en 1859[1], était

1. *Exploitation, débit et estimation des bois*, par Henri Nanquette. Nancy, 1859. 1 vol. 8° de II-418 pages et XIII planches.

consacré à l'exploitation, au débit et à l'estimation des bois ; il paraissait avec une dédicace à M. de Forcade Le Boquette, alors Directeur général de l'administration des forêts, à raison de la part qu'il avait prise au rétablissement de délivrances, alors fort importantes, de bois pour le service des constructions navales : celles-ci ajoutaient, en effet, à l'intérêt du livre pour les forestiers. Comme les autres branches de l'économie forestière, tout ce qui a trait à l'estimation des produits forestiers, à leurs débits et à toutes les questions connexes de celles-ci, avait fait, en France, l'objet de publications très remarquables au dix-huitième siècle.

Comme les autres, sous l'empire de causes qu'il est inutile de rappeler ici, ces questions forestières si intéressantes, avaient ensuite subi une éclipse à peu près complète. Même après la fondation de l'École, alors que paraissait, presque immédiatement un ouvrage aussi remarquable que le Cours de culture ; alors que l'aménagement formait dès le début un cours spécial, aboutissant rapidement à l'ouvrage de Salomon, les questions de l'ordre de celles que je viens de rappeler étaient, il faut le reconnaître, assez négligées. Sans doute, les élèves étaient exercés à l'estimation et au cubage des bois ; cela était indispensable pour une gérance forestière quelconque ; sans doute, depuis que Mathieu était chargé du cours d'histoire naturelle, il avait jugé utile d'exposer, à l'occasion, de véritables chapitres de technologie forestière, la carbonisation des bois par exemple. Mais ces notions étaient d'abord fort incomplètes, puis, exposées en divers cours, accessoirement pour ainsi dire, elles ne pouvaient frapper l'esprit des élèves, comme peut le faire

une exposition méthodique spéciale. Nanquette voulut remédier à ce fâcheux état de choses, et les efforts suivis qu'il fit, en ce sens, constituent un de ses meilleurs titres à la reconnaissance des forestiers français. Son enfance s'était passée dans un pays très boisé, au milieu d'hommes qui s'occupaient des coupes, du débit de leurs produits ; il savait, par expérience, qu'il ne suffit pas à un forestier de créer ou d'entretenir de beaux massifs, de discuter, d'une façon abstraite, les questions de régime, d'exploitabilité, de durée de révolution, mais qu'il lui est nécessaire de savoir à quoi servent les bois, comment on les débite, quelles sont leurs qualités, quels aussi les défauts qu'ils peuvent présenter, défauts susceptibles d'en réduire singulièrement la valeur. Cela est indispensable pour vendre, en connaissance de cause, les produits des forêts, pour permettre aussi de livrer à la consommation tout ce qui lui est nécessaire, pour faire en sorte, dans la mesure du possible, que des tiges souvent prises parmi les plus belles ne soient pas, alors qu'elles sont encore sur pied, soumises à des dommages tels que l'utilisation en devienne parfois impossible.

Sans doute, le cours et le livre, qui en était l'expression, ne pouvaient avoir la perfection que nous sommes aujourd'hui en droit de réclamer d'un ouvrage de ce genre. On ignorait encore, par exemple, ce que les travaux de Pasteur et ceux de plusieurs mycologues, notamment de R. Hartig, nous ont appris sur les causes de destruction des bois, sur celles aussi de diverses maladies ou défauts de ceux-ci. D'un autre côté, l'auteur s'en était tenu systématiquement à peu près exclusivement au bois, en sorte que plusieurs produits forestiers étaient passés

complètement sous silence, par exemple le liège et tout ce qui donne le gemmage, pour citer deux des plus importants. Mais la voie était tracée, et bien tracée; aussi l'ouvrage fut-il accueilli avec grande faveur et neuf ans après sa publication une nouvelle édition[1] devenait nécéssaire. Elle s'ouvrait par une remarquable introduction dans laquelle étaient exposées des considérations fort justes, dont il y a lieu de tenir de plus en plus compte, sur la nécessité pour la France d'augmenter sa production de bois de service, soit résineux, soit feuillus; quelques additions étaient de plus faites au texte et certaines planches améliorées, au point de vue de l'exécution.

L'ouvrage n'eut pas d'autre édition; lorsque la nécessité d'une nouvelle se fit sentir, l'auteur était depuis quelques années déjà hors de l'enseignement; avec un complet désintéressement, il autorisa M. Boppe à faire de son livre l'usage qui lui semblerait le plus favorable à ses élèves et au public forestier, à utiliser ce qui pourrait encore servir, à retrancher ce qui ne s'accorderait plus avec le but de l'ouvrage nouveau, à ajouter aussi tout ce qui serait utile. C'est ainsi que naquit une œuvre nouvelle, le Cours de technologie forestière, le premier traité publié, en France, sur cette branche importante des sciences forestières, depuis les admirables travaux de Duhamel du Monceau sur le même sujet. L'estimation des bois en fonds et superficie, qui appartient à un tout autre ordre d'idées, était laissée de côté, mais on y trou-

1. 2e édition. Nancy, 1868. Un volume in-8° de XIV-368. 40* pages, plus la table des matières et XIII planches.

vait clairement et complètement exposé tout ce qui a trait aux produits forestiers dont je parlais plus haut.

Comme on vient de le voir, si j'ai bien réussi à en mettre le caractère en relief, les livres de Nanquette, autrement dit ses leçons qu'ils reproduisaient, eurent pour but de mettre l'enseignement de l'économie forestière constamment au courant des progrès des sciences sur lesquelles elle s'appuyait et des conditions forcément changeantes auxquelles elle doit s'adapter, de lui donner aussi un caractère toujours plus pratique. Ce double résultat fut acquis, non seulement par la parole et les écrits du maître, mais par l'influence qu'il exerçait comme directeur, par l'appui qu'il ne cessa de donner à ses collaborateurs. Cette orientation, très avantageuse à l'École et à l'Administration, fut d'ailleurs conduite avec la plus grande prudence. Ennemi des exagérations, dans tous les sens, le directeur savait les combattre à l'occasion.

En agissant avec cette prudence, cette modération, Nanquette suivait les inspirations de sa nature essentiellement bien équilibrée, au moral comme au physique. De robuste bon sens, il aimait, dans le domaine des idées, ce qui était simple, clair; dans la conduite de la vie, en administration, il portait les mêmes inclinations; tout ce qui tenait plus ou moins au domaine de la chimère lui était profondément antipathique. Il avait aussi le sens de la complexité des choses humaines, de l'importance de la tradition dans leur maniement, c'est ce qui le rendait hostile aux opinions radicales, aux changements trop brusques, ne tenant pas assez de compte de l'état, soit ancien, soit présent, des choses. Cet amour de la

clarté, de la simplicité, lui inspirait, dans l'ordre moral, une véritable répulsion pour tout ce qui était bas, oblique, faux. Ces qualités étaient, en somme, celles des natures fortes ; la sienne l'était, en effet, par la volonté notamment, qui ne se déprenait pas facilement d'un ordre donné, d'un projet longuement mûri et arrêté. Comme il arrive souvent pour les forts, il était en même temps très bon, très affectueux même, aussi était-il un ami sûr et dévoué, prenant aussi vivement les intérêts de ceux qui lui avaient inspiré de l'affection que les siens propres. Esprit large, comprenant qu'on exerçât son action sur un champ différent de celui que lui-même avait cultivé, très juste, ignorant toute jalousie, il soutenait et aimait à mettre en relief ses collaborateurs.

Rapidement éclairé par l'expérience de la vie, ne se laissant pas duper par les mots, il souriait parfois des enthousiasmes qu'il voyait se produire, en politique, pour certains hommes, pour certaines formules, mais, profondément patriote, il déplorait tout ce qui pouvait nuire au pays, il applaudissait à tout ce qui lui assurait paix, union, stabilité, grandeur. Ce patriotisme était un des principaux traits de son caractère. C'est lui qui, au jour des grandes épreuves de la patrie, le fit transformer l'École en une ambulance internationale, où les blessés des deux armées recevaient les meilleurs soins, mais où nos soldats et nos officiers sentirent, à l'accueil qui leur était fait, qu'ils étaient entièrement chez eux ; c'est lui qui dictait à Nanquette la lettre, très digne, par laquelle, répondant à une circulaire du commissaire civil près l'armée d'invasion, il lui refusait tout concours ; c'est sous son inspiration, jointe à l'habitude qu'il avait

de se faire respecter, qu'après la guerre, durant l'occupation allemande, à la suite d'un excès de zèle dont il avait été victime de la part d'un employé allemand, il obtenait du maréchal de Manteuffel une réparation honorable pour l'un et l'autre [1].

C'est ce patriotisme enfin qui lui rendit si dure la mutilation du territoire, mutilation qui entraînait la perte entière de cette Alsace, où il avait passé d'heureuses années de jeunesse, où il aimait tant à revenir.

Si on cherche à résumer ce qu'était Nanquette, il me semble qu'on ne saurait mieux le faire qu'en se servant d'un mot qu'il avait souvent à la bouche, en l'employant sous une forme usuelle, comme le fait Shakespeare lorsque, voulant résumer toute la carrière d'un de ses principaux personnages, il dit seulement : « C'était un homme. » A coup sûr, ces simples expressions constituent l'éloge qui lui eût été le plus au cœur.

1. Aidé, il est juste de le reconnaître, par le comte de Saint-Vallier, notre ministre auprès du quartier général de l'armée d'occupation, il obtint l'expression des bien vifs regrets du maréchal de Manteuffel, et le versement d'une somme de 3,000 fr. à remettre à une institution charitable indiquée par lui ; il désigna la Maison des apprentis de la ville de Nancy.

APPENDICE

Indépendamment des importantes correspondances dont j'ai dû la lecture à la confiance de notre ancien directeur, j'ai pu consulter des papiers qu'a bien voulu me communiquer Madame Nanquette ; je la prie d'agréer le témoignage tout spécial de ma respectueuse reconnaissance. Je dois en outre la communication du dossier administratif de M. Nanquette à M. Guyot, directeur de l'École forestière ; d'autres documents tout à fait intéressants à M. Grandeau et à M. Lecomte, ancien inspecteur général des forêts, qui ont bien voulu m'aider aussi de leurs souvenirs personnels, ainsi que M. Boppe, ancien directeur de l'École forestière, et M. Serval, ancien inspecteur général ; à tous j'adresse mes bien vifs remerciements.

Voici avec dates à l'appui les états de service de Nanquette :

Élève à l'École royale forestière, 28 août 1836.

Garde général stagiaire à Colmar, 15 novembre 1838.

Garde général à Angoulême, 25 octobre 1839.

Garde général à Haguenau, août 1840.

Garde général (membre de la commission d'aménagement), 3 juin 1842.

Garde général (commission d'aménagement de la Moselle), 10 février 1845, non installé.

Sous-inspecteur de 2e classe (Inspecteur des études à l'École forestière), 10 avril 1845.

Sous-inspecteur élevé à la 1re classe, 29 février 1848.

Inspecteur de 5e classe, 28 octobre 1852.

Élevé à la 4e classe, 15 juillet 1857.

Sous-directeur de l'École forestière, 8 novembre 1860.

Élevé à la 2e classe, 22 janvier 1861.

Conservateur de 4e classe. Directeur de l'École forestière, 11 décembre 1864.

Élevé à la 1re classe, 15 août 1874.

Admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé Inspecteur général honoraire, 23 septembre 1880.

Chevalier de la Légion d'honneur, 6 février 1864.

Officier du même ordre, 6 juin 1875.

Il avait en outre été décoré par le gouvernement anglais de l'Étoile des Indes.

DEUX POÈTES DU DÉSERT

Par M. J. THOULET

Nous avons eu, en France, deux poètes du désert et d'autant plus poètes qu'ils n'ont, ni l'un ni l'autre, écrit un seul vers. J'en demande pardon, mais je suis de ceux qui estiment qu'à de bien rares exceptions près, des vers pensés sont mille fois plus beaux que des vers écrits — sauf pour celui qui les écrit — ou que des vers lus. Sans compter que pour la plupart d'entre nous, penser des vers est incomparablement moins pénible que d'en écrire et même d'en lire. Nos deux poètes du désert sont Eugène Fromentin et Félicien David. Le premier a écrit son « Hiver dans le Sahel », son « Été dans le Sahara », et il a fait ses tableaux; il a peint le désert avec des phrases et des couleurs. Le second a composé sa symphonie « le Désert », son opéra de « Lalla Rouk » et il a peint le désert avec des sons. Tous deux avaient vu la vaste étendue des sables, l'immensité des espaces nus, de la terre et du ciel et, avec leurs yeux, leurs oreilles, leurs sens, leur corps et leur âme, ils s'en étaient imprégnés. Leur œuvre littéraire, artistique ou musicale a été ce qu'ils étaient devenus eux-mêmes après avoir en quelque sorte incarné en eux le désert. Si on la juge au point de vue du métier de l'écrivain, du peintre ou du musicien,

on est frappé de sa simplicité. La prose de Fromentin n'offre pas une seule recherche, pas une seule préciosité ; elle est en apparence celle de tout le monde. La forme même qu'il a adoptée pour son livre est la plus familière de toutes : des lettres à un ami ou plutôt des lettres qu'il s'adresse à lui-même. Point de termes excessifs, aucune de ces prétentions de mots ou de style devenues maintenant si communes, mots nouveaux qui prétendent dire tant et qui disent si peu. Il ne s'est même pas imposé de plan. Il commence son journal le jour du départ, il le termine le jour de l'arrivée, il l'écrit sous la tente « sans presque y penser » et aujourd'hui, après un demi-siècle, cette simplicité se trouve remplie d'une majesté imitative incomparable. Son livre que j'ai lu et relu me paraît grand comme le désert puisqu'il me donne l'impression même de la grandeur de celui-ci.

Les tableaux de Fromentin sont aussi simples que son style. Beaucoup passeraient pour des ébauches. Je me souviens de l'un d'eux. Un cavalier arabe arrive le soir près d'un bordj isolé dont les murs, au sommet d'une colline, se détachent sur un ciel que le soleil à son coucher éclaire obliquement. Le manteau du cavalier est rouge, la terre est de couleur fauve, le ciel bleu pâle est plein de lueurs violettes et la gamme de ces diverses nuances qu'un peintre dit moderne n'aurait pas manqué de faire aussi bariolée que possible est en réalité si atténuée, si discrète, si sobre que lorsqu'on regarde isolément chaque ton, le rouge n'est pas rouge, le bleu n'est pas bleu, le jaune n'est pas jaune, chacun d'eux paraît indéterminé ou grisâtre et pourtant, dès que le regard en embrasse l'ensemble, les teintes s'éclairent les unes

par les autres; elles prennent une vigueur et en même temps une douceur inouïes. Les touches du pinceau sont posées à plat et, au milieu de la masse, chaque objet exactement modelé se met en relief et assume sa valeur dans la série des plans qui se succèdent jusqu'à l'extrême lointain. L'esquisse s'est transformée en un tableau, le tableau est devenu un poème émouvant de réalité, de cette réalité choisie par l'artiste, qui est l'essence même de l'art et que pour cela je me garderai d'insulter du vilain mot de réalisme. L'art est tout de vérité, mais toute vérité n'est point de l'art.

J'ai prononcé le mot de majesté imitative. Il y a, dit-on, un style imitatif et une musique imitative. Or, j'ai maintenant à parler d'un musicien. Faut-il penser qu'il soit possible, à coups de dièses, de bémols, de gammes chromatiques ou autres, d'imiter des pourpoints de velours, des colliers de perles, le froncement des sourcils du traître, le sourire de la femme aimée ou seulement le chant du rossignol ou les soupirs de la brise? Ceux qui l'ont essayé et le nombre en est, hélas! considérable, n'ont réussi qu'à tomber dans le puéril et le ridicule. Le musicien doit éveiller l'imagination de celui qui l'écoute, l'amener à penser, mais qu'il ne prétende point penser pour lui; qu'il ne souligne pas ses intentions. Je me dirige volontiers du côté que l'on m'indique, mais je tiens à marcher de mon pas et je me révolte si l'on me pousse par les épaules.

Félicien David a procédé dans son art comme Fromentin dans le sien: par la simplicité. Je ne suis pas un compétent, je ne suis qu'un humble lisant et un encore plus humble écoutant et parfois j'ose m'en féliciter car

nulle opinion, nul jugement de métier ne risque de troubler les délices que j'éprouve à goûter les œuvres de ces deux grands hommes. Il ne me semble pas qu'il soit indispensable d'être si technicien pour admirer ce qui est simple, clair et beau. C'est une exquise jouissance que de se sentir tout petit et de vénérer comme une bête ; pour cela il n'est, Dieu merci, pas besoin d'une science bien profonde. Par un soir d'hiver, alors que le jour tombe ou que la nuit étant épaisse, on est seul, éclairé par la lueur d'une lampe discrète, devant un feu mourant; quand, les pieds sur les chenets, on regarde les cavernes rouges des bûches en train de se consumer ou que l'on suit du regard les petites lueurs qui courent et se poursuivent le long des tisons à demi éteints, tandis que le vent et la pluie font rage au dehors et, qu'enveloppé de silence, on ressent la douce chaleur du dedans, ou bien lorsque la neige s'accumule dans les ténèbres assourdies, au milieu du calme et du repos, il m'est quelquefois arrivé d'entendre de loin jouer sur le piano et chanter des morceaux du « Désert » ou de « Lalla Rouk ». Les sons me parvenaient atténués, encore adoucis par l'éloignement et leur harmonie se laissait percevoir délicieusement sans étouffer le murmure monotone du bois dans le foyer. La symphonie et l'opéra sont des chefs-d'œuvre ; tous deux se valent. L'un est le désert désolé de l'Afrique, l'autre le désert d'arbres de l'Asie; dans l'un comme dans l'autre, l'homme est presque absent et là est l'essentiel ; ils sont immenses et solitaires, ils sont bien réellement des déserts. Les sons de l'instrument servaient de guides à mes souvenirs, ils ne m'imposaient aucune impression, ils me laissaient la joie de suppléer par mon

imagination à ce qui, en définitive, n'était pas une réalité réelle, une précision précise puisque je n'étais pas, de mon corps, au milieu des déserts, que je n'y allais qu'en rêve et que le rêve est toujours plus beau que la réalité. Que ne suis-je capable d'énoncer ce que me faisait éprouver cette musique! Je connais chaque morceau des deux partitions ; chacun d'eux est un ami dont la voix m'a parlé, m'a ému, réconforté lorsque je me sentais faible, consolé lorsque j'étais triste, arraché aux ennuis et quelquefois à la douleur. En les écoutant je goûtais les splendeurs des régions tropicales ; je faisais plus que les goûter, je m'y abandonnais tout entier et elles me pénétraient, je me confondais avec les plaines de sable aux horizons infinis, au soleil ardent de chaleur et de lumière, nulle discordance ne me blessait, chaque phrase musicale était complète, les sons se suivaient aussi naturellement que les ondes d'un ruisseau d'eau courante. C'était bien l'air que chantait mon âme quand elle était saisie de l'enthousiasme que les anciens appelaient divin parce qu'ils comprenaient qu'il était le souffle d'un dieu, l'aumône qu'il daignait donner à un homme. Combien je songeais peu à analyser, combien j'étais loin de nos musiciens de la nouvelle école et de leurs bruits savants devant lesquels la foule se pâme en attendant le jour où la mode lui ordonnera de se pâmer à la lecture d'un mémoire de mathématiques transcendantes. J'admirais vraiment comme une bête.

J'ai éprouvé des sentiments analogues en lisant ou plutôt en relisant le désert de Fromentin dans mon vieil exemplaire fatigué aux pages, tant il a été de fois ouvert au commencement, au milieu, à la fin, au hasard, car

dans cette série de tableaux écrits il n'y a pas plus d'ordre imposé que dans une suite de tableaux accrochés les uns après les autres le long d'une muraille. On lit quelques lignes, celles qui ont voulu se faire lire en se plaçant elles-mêmes sous les yeux, on prend l'accord et on s'envole dans son rêve. Je revoyais les petits coins de désert qu'à moi aussi il a été donné d'apercevoir. Je suis impuissant à exprimer ni avec une plume, ni avec un pinceau, ni avec une musique; je ne suis ni Fromentin ni Félicien David, mais je le dis en entière sincérité, j'ai senti, je le crois, sinon tout autant qu'eux du moins comme eux. Et voilà que me reviennent en mémoire quelques heures de solitude passées dans le désert de l'île de Sal, l'une des îles de l'archipel du Cap Vert.

J'avais quitté le bord de bonne heure; l'embarcation m'avait conduit au fond de la baie Mordeira, vers une plage blanche précédée d'une rangée de petits rochers noirs dont les pointes étaient alternativement couvertes et découvertes à chaque gonflement de la houle. La mer était absolument calme. Après le bleu du ciel toujours un peu brumeux et la nuance d'un vert légèrement jaunâtre de la mer qui sont caractéristiques dans ces parages, venaient trois lignes parallèles s'étendant à perte de vue, la première noire et discontinue, les pointes des rochers, la seconde d'un blanc argenté, celle de l'écume fine qui frangeait la plage, et enfin le long et mince ruban de la plage elle-même.

Je sautai à terre et l'embarcation s'en retourna au navire. Elle s'éloigna, et quand elle fut loin, que moi je fus bien seul, alors, sans bouger, sans faire un pas, je regardai ce qui m'entourait.

La plage, étroite de quelques mètres à peine, se relevait doucement en une dune minuscule, semée d'ossements de tortues et de coquillages. Au delà et jusqu'à une distance de quinze ou vingt kilomètres, une plaine unie, sans un arbre, sans un brin d'herbe, d'un sol ferme, comme battu ou passé au rouleau, sans aspérités, évidemment couvert par les eaux au moment des terribles averses tropicales qui surviennent peut-être tous les trois ou quatre ans. L'eau est bientôt évaporée et le terrain desséché est sans cesse balayé par une brise dont aucun obstacle n'arrête le souffle. A ma droite, la côte se continuait mollement ondulée jusqu'à l'extrême horizon où elle s'estompait faiblement, toujours bordée de ses trois lignes d'écueils, d'écume et de sable. A ma gauche, un rocher isolé, la Tête du Lion, tout en roche volcanique, haut d'une centaine de mètres, s'avançant dans la mer et offrant la silhouette d'un lion couché la tête à demi enfoncée dans les flots et sa croupe puissante reposant sur la terre. En face de moi la plaine brun jaunâtre, de nuance indécise, la couleur fauve de Fromentin et, très loin, trois ou quatre pitons coniques, isolés, au contour déchiqueté, presque tranchant, anciens volcans morts, conservant l'aspect dur qu'ils présentaient jadis, quand pour la dernière fois la lave avait coulé le long de leurs flancs.

Sous le soleil éblouissant tout flamboyait, tout ruisselait de lumière. Aucune ombre ; je n'en faisais même pas moi-même, tant les rayons tombaient verticalement. Je marchai vers l'intérieur de l'île, sans direction. Il n'importait guère de quel côté tourner mes pas, partout la même uniformité, les montagnes étaient trop loin pour

espérer pouvoir y parvenir. La chaleur pesait sur moi, je ne la supportais pas, je la portais ; elle était un poids matériel. Les effluves lumineuses frappaient la terre et revenaient contre les yeux avec une telle intensité qu'elles les heurtaient douloureusement. Je fermais malgré moi mes paupières comme si j'avais reçu un choc et pourtant je voyais une obscurité rouge. J'étais dans un grand murmure de lumière analogue à celui qu'entend le plongeur qui s'enfonce au sein des eaux. Et quand, pour me conduire je devais les rouvrir, j'en éprouvais une douleur telle que je n'osais plus les refermer, tant j'avais peur du moment où il faudrait les rouvrir de nouveau, après que quelques secondes d'obscurité relative leur auraient rendu la sensibilité. La terre était dure au pied, elle se vallonnait par vastes mouvements arrondis, larges et peu élevés semblables aux lames de houle de l'océan. Partout l'aridité, çà et là, sous des pierres calcaires plates devenues d'un brun mordoré, la patine du désert, quelques lézards blottis et haletants et, parsemés à la surface du sol, des squelettes d'ânes ou de petits chevaux aussi blancs que de l'ivoire, des cadavres de chèvres desséchés et tannés par le soleil. Très rarement un passereau de couleur jaunâtre prenait son vol et dès qu'il s'était posé, à quelques pas, il devenait invisible parce que sa couleur se confondait avec celle du terrain.

J'allai du côté de la montagne du Lion coupée d'une profonde cassure brutale, rendue plus brutale encore par les taches d'ombre commençant à se plaquer sur les parois. Effet bizarre, la roche de lave était rouge, brune ou noirâtre et les ombres portées étaient bleues, mélange

d'indigo et de cobalt. Des hauteurs descendait une nappe de roche terminée par des éboulis de pierres d'abord entassées les unes sur les autres, puis s'espaçant, s'éparpillant et s'arrêtant brusquement en une ligne, extrême limite de l'impulsion qu'elles avaient reçue en tombant.

Et tout d'un coup, dans la direction des pitons volcaniques, au-dessus de la plaine qui tremble dans un flamboiement, apparaît un lac. Il forme un golfe irrégulier, d'abord étroit, puis s'élargissant en une vaste nappe d'eau bleue et tranquille où se reflètent en une image limpide, les hautes falaises qui la bordent. Ce lac est à peine à quelques kilomètres de moi. Malgré la chaleur, malgré mon épuisement, au prix d'un dernier effort, j'aurais pu l'atteindre, trouver l'ombre de ses falaises, m'y abriter, y fermer les yeux, me débarrasser de la coiffure pourtant bien légère qui serre mon front et me semble si lourde, et pendant que je le considère, ses contours se modifient, le lac se découpe en golfes multiples, il se parsème d'îles qui tantôt se détachent les unes des autres et tantôt se soudent entre elles pour s'écarter encore ; les falaises se dressent ou s'abaissent, s'ouvrent devant les flots bleus et ensuite se ferment, montent et descendent, s'avançent et reculent, apparaissent et disparaissent comme autant de fétus de paille chassés par un ouragan effroyablement puissant et effroyablement silencieux. C'est le mirage.

Je reviens vers la mer, inconscient, car mon âme est devenue vide, mon être, ma volonté, sont maintenant des choses. Le désert s'est emparé de moi, il m'a envahi. Je chemine lourdement le long de la grève blanche couverte de coquilles criant sous mon pied qui les écrase.

Je retrouve la place où j'ai débarqué et où l'on doit revenir me prendre pour me ramener à bord. L'embarcation n'est pas arrivée et je m'assieds en l'attendant. Je m'accroupis, serrant mes genoux contre mon corps, cachant mes bras, courbant la tête pour diminuer la surface de ma personne frappée par le soleil. Je me mets à l'ombre derrière moi-même, je m'abrite du soleil comme on s'abrite d'un orage. Dans mon immobilité, la sueur ruisselle de tous mes pores. Je regarde non pas autour de moi — ce serait trop fatigant, puisqu'il faudrait tourner la tête — mais droit devant moi, la plaine frémissante d'où s'élèvent en tourbillonnant quelques nuées de poussière fine et d'air chaud et la mer qui poudroie des étincelles. Les vagues haletantes s'affaissent l'une après l'autre à mes pieds et tracent une raie d'écume sur le sable, par habitude, parce qu'elles le font depuis si longtemps, si longtemps, depuis que le monde est monde. Pas un animal, pas un oiseau, je suis seul parmi le vaste désert, livré à toute la puissance de l'inanimé. Je perds la notion de ma propre existence. Je cesse d'être vivant. Mes sens alanguis, la torpeur qui m'inonde, font disparaître mon humanité, je deviens nature, l'intime partie d'une immensité. Je suis une pierre de plus éboulée de la montagne, un grain de sable de la grève, je respire comme la vague qui à intervalles réguliers couvre et découvre la pointe noire de l'écueil. Du sein de cet embrasement, s'élève un murmure qui monte, monte, grandit, devient formidable. Je le perçois avec mes oreilles, avec tout mon corps, avec chacun de mes membres, il résonne dans mon cerveau, superbe et grandiose, tel un énorme bourdon de cathédrale, sonnant lentement et remplissant

la nature entière. Le silence a pris une voix faite de la voix de tout ce qui m'environne, de l'air, de la terre, de la mer et cela chante un cantique grave, solennel comme on doit peut-être en entendre alors que, lassé d'avoir vécu, on entre enfin dans la grande paix des choses et que l'on s'assoupit dans la mort aussi doucement que l'enfant sur les genoux de sa mère.

On m'a ramené à bord. Le disque rouge du soleil s'est englouti dans les flots et la nuit des tropiques est tombée brusquement, sans crépuscule. La chaleur est aussi écrasante, l'air et la mer aussi calmes que pendant la journée. La voûte du ciel s'est piquée d'étoiles et la Tête du Lion dresse sa masse devenue sombre. Les heures s'écoulent lentes et passives et derrière la crinière noire du Lion paraît le mince croissant de la lune qui trace une raie d'argent sur l'arête de chacune des innombrables dentelures du rocher et monte doucement dans les ténèbres.

J'ai vu tout cela et quelques lignes de Fromentin, quelques accords de Félicien David ont suffi pour me le faire revoir. Ces artistes m'ont touché de leur baguette magique et durant un moment, par le souvenir, ils m'ont rendu, pour moi-même, presque leur égal. Quelle bénédiction que le génie !

NOTES

SUR L'ARGENIS

DE JEAN BARCLAY

PAR M. ALBERT COLLIGNON

I. — LA COMPOSITION ET LA PUBLICATION DE L'ARGENIS (1618-1621)

J'ai été amené par l'étude de l'*Euphormion*, le premier roman de Jean Barclay[1], à lire aussi l'*Argenis*, son œuvre capitale, celle dont il se promettait le plus de gloire et de profit. Il était naturel de rechercher dans quelle mesure se ressemblent ou diffèrent, soit pour les idées, soit pour le style, ces deux écrits composés tous deux en latin et où les vers se mêlent à la prose comme dans le *Satyricon* antique. Cette comparaison m'a entraîné à un examen plus approfondi de l'*Argenis* et il m'a semblé qu'il restait encore quelque chose à en dire, même après les deux thèses de doctorat qui lui ont été consacrées en France, et après l'important chapitre relatif à cet ouvrage dans le livre de Kœrting sur le roman français

1. Cf. mes *Notes sur l'Euphormion de Jean Barclay*, Berger-Levrault et Cie, Nancy et Paris, 1901.

au XVII[e] siècle [1]. En effet, les travaux de M. Léon Boucher (*De Joannis Barclaii Argenide*), Paris, Sandoz et Fischbacher, 1874) et de M. Albert Dupond (*L'Argenis de Barclay*, Paris, Thorin, 1875), intéressants à divers titres, font bien connaître la valeur littéraire de l'œuvre et exposent assez nettement les idées politiques de l'auteur. Mais la question de la bibliographie de l'*Argenis* et de son influence au XVII[e] siècle n'y est pas traitée. Il y a encore d'autres lacunes. Le chapitre de Kœrting en présente aussi. De plus, aucun de ces écrivains n'a eu à sa disposition des documents qui n'ont été connus que plus tard et qui apportent sur la vie de Jean Barclay, sur ses intentions en composant l'*Argenis*, sur les circonstances de la publication de ce roman, des renseignements précieux. On conservait dans le 2[e] registre des minutes de la bibliothèque d'Inguimbert à Carpentras un grand nombre de lettres adressées à Barclay par Peiresc, un de ses plus intimes amis. Cette correspondance a été publiée en 1898 par M. Ph. Tamizey de Larroque [2], qui y a joint des notes d'une érudition substantielle et précise, telles qu'on pouvait les attendre d'un savant de cette valeur. D'autre part, nous devons à M. l'abbé Ch. Urbain la mise au jour de plusieurs lettres de J. Barclay lui-même, qu'il a trouvées à la Bibliothèque Nationale et qui ont paru dans le *Bulletin du Bibliophile* [3]. Ces lettres sont également utiles pour l'intelligence de l'*Argenis*. Voilà donc des sour-

1 *Geschichte des französischen Romans im XVII. Jahrhundert*, von Dr Heinrich Kœrting. Oppeln und Leipzig, 1891. 1. Band. p. 137.

2. *Lettres de Peiresc aux frères*. t. VII. Paris, imprimerie nationale, 1898.

3 1891. p. 313. *A propos de J. de Barclay*.

ces nouvelles où je puiserai pour exposer d'abord l'histoire de la composition et de la publication de ce roman, dont le succès fut immense auprès des contemporains et qui fut traduit en presque toutes les langues européennes.

Dans mes *Notes sur l'Euphormion*, j'ai essayé de réunir les faits essentiels de la biographie de Barclay pendant la période qui est la moins connue, c'est-à-dire pendant sa jeunesse. Pour les parties demeurées obscures ou douteuses, j'ai suivi les indications données par le P. Abram en son *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson* [1].

---

1. Voici, brièvement résumée, cette partie de sa biographie. Jean Barclay est né, en 1582, à Pont-à-Mousson, où son père, Guillaume Barclay, d'une famille noble d'Écosse, enseignait le droit à l'Université. Sa mère, Anne de Malaviller, était une Lorraine. Élève des Jésuites, J. Barclay montra de bonne heure les plus brillantes dispositions. Il n'était encore qu'en rhétorique quand il fit imprimer à Pont-à-Mousson, chez Melchior Bernard, en 1601, un Commentaire sur la *Thébaïde* de Stace, dédié au duc de Lorraine Charles III [a].

Les dissentiments qui avaient éclaté entre Guillaume Barclay et la Société de Jésus, dont le duc de Lorraine prit le parti, le déterminèrent à quitter Pont-à-Mousson avec son fils pour se rendre à Paris, puis à Londres où son compatriote Jacques VI d'Écosse, le fils de Marie Stuart, venait d'être couronné roi d'Angleterre sous le nom de Jacques Ier (1603). A cette occasion, Jean publia un poème latin en l'honneur du nouveau roi. La même année, il fait paraître la 1re partie de son *Euphormion*, roman satirique écrit en latin, où, sous des noms supposés et parmi des épisodes purement imaginaires, il raconte les démêlés de son père avec les Jésuites et le duc Charles III. Le séjour de Barclay et de son père en Angleterre fut de courte durée. Nous les voyons tous deux revenir en France : Guillaume, pour occuper une chaire de droit à l'Université d'Angers ; son fils, pour repartir bientôt et mener une vie assez aventureuse. Il voyage en Italie où il cherche, mais en vain, à utiliser ses talents littéraires, puis, à l'instigation de ses anciens maîtres, il essaie de la vie religieuse où il ne persévère pas d'ailleurs, faute d'une vocation réelle. Tel est du moins le sens que le

a. La bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine possède ce petit volume.

Elles nous ont conduits jusqu'en 1607, année qui suit celle du retour de Jean Barclay à Londres, où il s'était rendu une première fois en 1603, avec son père, lors de l'avènement de Jacques Ier.

A partir de ce moment nous sommes renseignés plus exactement, soit par l'auteur lui-même, soit par ses correspondants, sur les circonstances principales de sa vie, encore qu'il subsiste quelques incertitudes.

Pour nous borner à l'essentiel et retenir surtout de cette biographie ce qui pourra servir à l'explication de l'*Argenis*, rappelons que Barclay séjourna d'une manière presque ininterrompue à Londres, de 1606 à 1616. Quoique catholique, il y jouit, à titre de compatriote et de savant, de la faveur du roi Jacques Ier. Il semble n'avoir quitté Londres que pendant un voyage qu'il fit, en 1607, pour revoir son père et sa mère alors à Angers et se rendre aussi en Lorraine où était sa famille maternelle. Il alla, comme nous l'apprend le P. Abram, visiter le noviciat des Jésuites à Nancy. Une lettre qu'il adresse à Scaliger autorise à croire qu'il assista à Paris aux fêtes données pour le baptême des enfants de Henri IV. Dans le deuxième *Euphormion*, qui paraît à Paris chez François Huby en cette même année 1607, il comble de louanges le roi de France comme le roi d'Angleterre. Marié depuis un an et sans fortune, conscient d'autre part de son mé-

---

P. Abram attribue aux récits du 2e *Euphormion*, publié en 1607, qui ne serait, à beaucoup d'égards, qu'une autobiographie déguisée.

En 1605, J. Barclay est à Paris où il épouse Louise de Bonnaire, fille de Michel de Bonnaire, payeur aux armées. Le couple quitte Paris, en 1606, pour aller habiter Londres. C'est à cette date que nous reprenons la biographie de Jean Barclay.

rite, il flatte ceux qui disposent des honneurs et des pensions, et son souci le plus constant jusqu'à la fin sera de s'assurer un durable et fructueux établissement. En 1606 il a publié à Londres ses poésies latines sous le titre de *Sylvæ*. C'est vers la même époque sans doute qu'il composa le très bref récit de la découverte de la conspiration des Poudres (décembre 1605), paru sous le titre de : *Series patefacti divinitus parricidii*, et annexé depuis 1628 aux éditions du *Satyricon*[1]. Bayle appelle cette plaquette l'*Histoire de la Fougade d'Angleterre*. En 1609 Barclay fait paraître, également à Londres, chez Norton, le traité de son père, Guillaume Barclay, mort l'année précédente. L'ouvrage était intitulé : *Tractatus de potestate papæ et quatenus in reges et principes sæculares jus et imperium obtineat*[2]. Le savant jurisconsulte écossais, qui avait été l'une des gloires de l'Université de Pont-à-Mousson, y attaquait avec vigueur les usurpations des papes au moyen âge dans le domaine temporel et s'y montrait ce qu'il fut toujours, un des plus fermes soutiens des doctrines gallicanes. « C'est, dit Bayle, un livre qui rem-« barre fortement les prétentions des ultramontains, et « les raisons de Bellarmin nommément, et où l'indépen-« dance des Rois est vigoureusement soutenue. » Cette

1. Dukas, *Étude bibliographique et littéraire sur le Satyricon de Jean Barclay*, Paris, Techener, 1880, p. 28.

2. M. Dupond, *L'Argenis de Barclay*, p. 5, note 1, en mentionne une traduction française publiée en 1611 à Pont-à-Mousson avec une dédicace au pape Clément VIII. — Sur quelques exemplaires de l'édition latine (1609) le nom de Pont-a-Mousson avait été mis par fraude. Voir A. Gerardin, *De quelques éditions des œuvres de Jean Barclay. Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson*, 2e partie, 1878, p. 188.

publication fut pour Jean Barclay le point de départ d'une vive polémique avec le cardinal Bellarmin, théologien consommé et ardent champion de l'ultramontanisme. Il eut aussi à combattre le Jésuite Andreas Eudæmon Johannes, de l'île de Candie [1], que Saumaise appelait Cacodæmon Johannes Cretensis [2]. Les Jésuites reprochaient faussement à Barclay d'avoir, pour gagner les bonnes grâces de Jacques Ier, dissimulé et même abandonné le catholicisme. En réalité, il fut seulement un des auxiliaires du roi d'Angleterre dans la lutte engagée par celui-ci contre le pouvoir que le pape prétendait exercer sur le temporel des souverains [3].

Le livre posthume de Guillaume Barclay fut mis à l'index par décret du 9 novembre 1609, comme le second *Euphormion* l'avait été deux mois auparavant. Pour défendre la mémoire et les doctrines de son père, Jean Barclay composa un ouvrage intitulé : *Joannis Barclaii pietas, sive publicæ pro regibus ac principibus, et privatæ pro Guilielmo Barclaio parente vindiciæ adversus Roberti S. R. E. Cardinalis Bellarmini Tractatum « De potes-*

---

1. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1581, André Eudæmon Johannes professa la philosophie à Rome et la théologie à Padoue. Il accompagna le cardinal P. Barberini, légat en France, et mourut en 1625. (Voir Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. III, 1892.) — Son écrit contre Barclay est intitulé : *Epistola monitoria ad Joann. Barclaium* (Cologne, 1613, in-8°). Il est inséré dans le tome 8 des œuvres de Bellarmin (1617, in-fol.).

2. Ad Justum Pacium epistola. Cité par D. Irving ; *Lives of scottish writers*. Edimburgh, Black, 1839, t. I, p. 374.

3. Bayle (article *Barclay*) dit que, d'après Eudæmon Johannes, le roi Jacques se serait servi de la plume de Barclay pour la composition du livre qui a pour titre : *Funiculus triplex et Cuniculus triplex*. Mais je n'ai rien trouvé qui confirmât cette assertion.

« *tale summi Pontificis in rebus temporalibus* », Paris, P. Mettayer, 1612, in-4°. L'année d'après, ce livre était également mis à l'index[1].

En 1610 avait paru l'*Apologia* de J. Barclay, que l'on considère à tort comme une troisième partie de l'*Euphormion*[2]. Il essaie d'y répondre à ceux qui, visés plus ou moins directement par ce roman satirique, s'étaient plaints des allusions ou des applications personnelles qu'ils y avaient trouvées. Il s'efforce de se justifier, particulièrement en ce qui concerne Charles III et le Cardinal de Lorraine. Il proteste aussi que, dans ses attaques contre les Jésuites, il a fait preuve de la plus grande modération ; car il lui eût été facile d'en dire bien davantage. Ainsi, il le prend encore d'assez haut avec ses anciens maîtres : la réconciliation ne s'opérera que quelques années plus tard.

En 1614 il publie son *Icon Animorum* ou Portrait des esprits (Londres, ex officina Nortoniana, apud Johannem Billium, in-8°), un de ses meilleurs ouvrages, qu'il dédie à Louis XIII. C'est une étude ingénieuse et sagace ainsi qu'une peinture animée des différents caractères selon les âges, les conditions et les pays. Qu'on ait pu trouver entre ce livre et celui de La Bruyère certaines analogies même lointaines, cela seul en fait déjà un suffisant éloge.

Les deux livres de Poèmes (*Poematum libri duo*) qu'il fait paraître en 1615 (Londres, E. Griffin, in-4°)[3] sont

1. Il a été reproduit par Melchior Goldast dans le tome III de sa *Monarchia S. Romani Imperii*. Francfort, 1613, in f°.

2. A Paris, chez François Huby, in-12. Cf. Dukas, *op. cit.*, p. 35.

3. Réimprimés en 1626 sous ce titre : *Joannis Barclaii carminum*

une réimpression de ses *Silves* augmentées de pièces nouvelles, telle que celle sur la mort du duc d'Orléans, frère de Louis XIII, arrivée en 1611.

Quelle est pendant ce temps la situation de Barclay à la cour de Jacques Ier ? Quelles sont ses amitiés, ses relations ? Il est l'intime d'un médecin de Londres, Ralph Thorie ou Raphaël Thorius, né en France, poète latin comme lui, qui pleurera sa mort et célébrera sa mémoire dans une élégie [1]. Nous le voyons encore lié avec le savant Isaac Casaubon qui, dans ses *Éphémérides*, parle plusieurs fois de lui en termes affectueux [2]. Mais surtout il fait, dès le début de ce long séjour à Londres, la connaissance d'un homme qui devait rester son ami le plus fidèle, le plus tendre, le plus dévoué, et conserver à son souvenir un véritable culte, c'est-à-dire de Nicolas Claude Fabri de Peiresc, le futur éditeur de l'*Argenis*. On sait que cet homme d'un cœur excellent, d'une grande ouverture d'esprit et d'une vaste érudition, prit à toutes les découvertes de son temps l'intérêt le plus passionné. Il fut en rapport avec tous les savants ou personnages distingués du premier tiers du XVIIe siècle, contribua puissamment au progrès des sciences et des lettres et mérita, par le libéral usage qu'il fit d'une fortune considérable

---

libri duo, ad exemplum Londinensis editionis nunc primum in Germania recusi, cum auctario libri tertii, in quo carmina ejusdem autoris in Argenide. Coloniæ, in-8°.

1. *Elegia in obitum J. Barclaii.* Londres, 1621, sans nom d'auteur.

2. *Ephemerides Isaaci Casauboni*, éd. J. Russell. Oxford, 1890, t. II, p. 1062. — VII Eid. Jun. 1614. Ad Regem hodie Grenovicum profectus cum eruditissimo et amicissimo Barclaio diem suavissime consumpsi. Cf. *ibid.*, p. 833, année 1611 ; p. 1063, année 1614.

pour l'époque [1], le titre que lui décerna Bayle de *procureur général de la littérature* [2]. C'est comme attaché à l'ambassade d'Antoine de la Boderie à Londres (1606) qu'il fit la rencontre de Barclay. Tout de suite il fut séduit par la vivacité d'esprit de celui-ci, et, pour me servir de ses expressions, « par la douceur incomparable « qui accompagnait toutes ses actions [3] ».

Cet attrait, Barclay paraît l'avoir exercé sur presque tous ceux qui ont vécu dans son commerce. On voit fréquemment loués sa parfaite honnêteté et l'agrément de sa conversation, où une rare courtoisie tempérait une propension assez vive à l'ironie ou à l'épigramme. Il sut se créer des amitiés sûres et fidèles parmi ceux-là surtout qui, comme lui, cultivaient les lettres et se montraient les fervents de la Muse latine. Esprit très éveillé, étendu et réfléchi, que rien ne laissait indifférent parmi les préoccupations contemporaines, qui avait approfondi de graves questions politiques, il sut plaire aussi aux souverains et aux hommes d'État et leur faire apprécier la valeur de ses maximes et de ses vues en matière de gouvernement. A cet éloge nous n'aurons à mêler des réserves que quand nous signalerons chez lui une certaine courtisanerie un peu prompte à prodiguer l'encens et aussi quelques palinodies qu'il se crut sans doute imposées par le souci de sa fortune.

A Londres, Barclay vit donc entouré de la considéra-

1. 45,000 livres de rente environ.

2. Voir sur Peiresc : Ch. Joret, *Fabri de Peiresc, humaniste, archéologue, naturaliste*, Aix, Remondet-Aubin, 1894, et l'article de M. Emile Michel, *Revue des Deux-Mondes* du 15 mars 1900, p. 383.

3. Lettres de Peiresc, t. VIII, lettre XCI (1606).

tion des lettrés[1] ; il est estimé de Jacques Ier qui fait cas de son talent poétique et trouve en lui un apologiste de ses doctrines sur le pouvoir royal. Il est gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et, si l'on en croit Bugnot[2], auteur d'une vie de *Barclay* publiée en tête de l'*Argenis*, dans l'édition de Hack (Leyde, 1664), il est seul admis à lui faire la lecture pendant ses repas. Et, ajoute Bugnot, bien que sa religion différât de celle du roi, personne cependant ne parvint auprès de lui à un degré d'amitié plus intime[3]. Il semble bien qu'il y ait là une légère exagération. On a mis aussi très justement en doute les prétendues ambassades confiées, selon Bugnot, par le roi Jacques à Barclay, auprès de Mathias, roi de Hongrie, et de Philibert Emmanuel, duc de Savoie. Qu'il ait joui de la faveur du roi, cela est certain, mais il paraît beaucoup moins sûr qu'il en ait retiré tout le profit matériel qu'il en avait espéré. D. Irving[4] cite une lettre

---

1. Peiresc l'avait mis en relations avec Joseph Scaliger, dont il lui annonce une réponse par une lettre datée d'Anvers le 20 juillet 1606. Lettre 90, t. VII. Dans les *Épistres françoises à M. J.-J. de la Scala* (édit. J. de Reves, Harderwyck, 1624, in-12), il y a trois lettres de Barclay adressées de Londres à Scaliger.

Barclay est aussi en correspondance avec Fra Paolo Sarpi, le célèbre historien vénitien. Cf. Fra Paolo, *Lettere*, Vérone, 1673, p. 517 et 619, 1er décembre 1609 et 20 novembre 1612.

2. Bugnot (dom Gabriel), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Dizier (Champagne), professa la rhétorique dans divers collèges et entre autres au collège de Tiron, à ce que nous apprend Ménage. Il mourut prieur de Bernay en 1673. Son principal ouvrage est une suite de l'*Argenis*, sous le titre d'*Archombrotus et Theopompus*. Leyde, 1669.

3. « Et quanquam a Regis religione differret, nemo tamen propiore amicitiæ gradu apud illum fuit. » (*Joannis Barclaii Vita.*)

4. *Lives of scottish writers*, t. I, p. 376.

de Grotius qui nous fait voir Barclay dans une situation en somme assez précaire. « *Venio ex Anglia,* écrit-il en 1613, *literarum ibi tenuis est merces..... Barclaius inter divitias et paupertatem hæret*[1]. » « Je viens d'Angleterre ; là les lettres ne reçoivent qu'un maigre salaire ;... Barclay se trouve dans une situation incertaine entre la richesse et la pauvreté. »

On entrevoit dans divers poèmes composés par Barclay pendant son séjour à Londres qu'il n'est que médiocrement satisfait de son sort et n'a pas obtenu du roi tous les avantages qu'il en attendait[2]. Telle est, selon toute probabilité, la raison principale qui le détermina à quitter l'Angleterre dans les derniers mois de l'année 1615, pour se rendre à Rome où, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne, Didaci Sarmiento d'Acunha, le pape Paul V l'invitait à venir.

Si l'on songe qu'à ce moment les ouvrages de Barclay, frappés par l'Index, étaient prohibés à Rome, on ne laisse pas d'être surpris qu'il ait choisi la cour pontificale pour y chercher une situation supérieure à celle qu'il avait à Londres, et que le pape, non content de l'assurer de sa clémence, ait encore promis sa protection à ce défenseur du pouvoir des princes contre la papauté. Barclay dut sans doute promettre de désavouer formellement ses écrits et donner des gages de son repentir. Sa lettre au

1. *Grotii Epistolæ*, p. 751 a.

2. Voir en particulier la pièce où il fait parler Corydon :

Tertia jam silvas velavit frondibus æstas
Et toties nudis redierunt frigora campis,
Ex quo tristis, inops, sancta hæc altaria circum,
Et te, Phœbe parens, et me per vota fatigo.

(J. Barclaii *Poematum* libri duo. Londres, E. Griffin, 1615.)

pape Paul V datée de Londres (septembre 1615)[1] nous indique du moins dans quels sentiments il entreprend ce voyage de Rome. Il y proteste de sa religieuse vénération pour le Saint Père, que seule la faute de l'éloignement et des circonstances a pu faire juger moins vive qu'elle n'est en réalité. Son esprit était tourmenté par l'anxiété de penser que ce Père si révéré avait conçu de l'irritation contre lui, alors que lui-même n'avait pas le courage de lui présenter sa justification[2]. Grâce à l'ambassadeur d'Espagne, il a eu le bonheur d'apprendre qu'il peut tout espérer de la clémence du Souverain Pontife. « Aussi, « poursuit-il, est-ce avec une joie immense que, au pre- « mier appel de Votre Sainteté, laissant là filets et bar- « que, j'accours à votre voix. Puis-je vous donner de « mes sentiments un gage plus éclatant que celui-ci? « Toutes les faveurs que me permettaient d'espérer pour « moi et pour mes enfants onze années passées au ser- « vice d'un roi qui plus que jamais me témoigne sa bien- « veillance, non seulement j'y ai renoncé, mais je les ai « rendues impossibles par mon empressement à voler vers « votre Sainteté. Je hâte donc mon départ autant que je le « puis, embarrassé que je suis de femmes et d'enfants[3]. »

Ainsi le motif qu'allègue Barclay dans cette lettre pour

---

1. En tête de l'*Argenis*, édition de Hack, Leyde et Rotterdam, 1664. C'est à cette édition que nous renverrons toujours.

2. Urebar anxiis motibus quod offensum tantum Patrem haberem et placare non auderem.

3. Ingenti itaque gaudio, ubi primum tuam Sanctitatem vocantem audivi, relictis retibus et navi, tuam vocem secutus sum, nec luculentius animi mei pignus dare potui quam quod spem mihi meisque liberis undecim annis quæsitam apud Regem nunc maxime mihi benevolentem, non modo omisi sed prorsus interverti ad tuam Sanctitatem pervo-

expliquer son départ d'Angleterre est le désir dont il est pénétré de présenter au Saint Père son apologie et de lui exprimer sa reconnaissance pour la clémence dont il a fait preuve à son endroit. Il revient sur cette raison dans un livre publié un an après son arrivée à Rome et intitulé : *Joannis Barclaii parænesis ad sectarios libri II*[1]. Il déclare que le succès obtenu auprès des hérétiques par la défense qu'il avait écrite contre le cardinal Bellarmin du livre de son père : *De potestate papæ* lui avait causé de vives inquiétudes. Il n'a cru pouvoir trouver le repos qu'en allant présenter au Saint Père ses excuses et se prosterner à ses pieds, en bon fils de l'Église.

De plus, aux yeux des anglicans comme des catholiques, sa situation était très fausse, malgré la faveur du roi. Certains même ont voulu le faire passer pour hérétique parce qu'il vivait en Angleterre, attaché à la maison de Jacques Ier, et cela bien qu'il n'ait pas un seul instant cessé de pratiquer la religion catholique et qu'il ait élevé ses enfants dans cette même foi. Jamais il n'a été inquiété à ce sujet, attendu que, né en dehors des îles Britanniques, il échappait aux lois portées en Angleterre contre les catholiques[2]. Mais il n'en était pas de même pour ses enfants, et sa crainte de les voir atteints par la contagion de l'hérésie a été une des causes déterminantes de son départ. Nous n'avons aucune raison de

---

laturus. Urgeo profectionem meam quantum impedita mulierculis et infantibus familia sinit.

1. Imprimé à la fois à Rome, B. Zannetti, 1617, in-8°, et à Cologne apud J. Kinckium, in-8°.

2. ..... Quippe et ego extra Britannicas insulas natus sum, et externos non eadem quæ indigenas de religionibus leges in Anglia tenent. (*Parænesis*. Préface.)

douter que ces divers motifs aient contribué pour une bonne part à dicter à Barclay sa décision. Mais l'espoir de trouver auprès du pape Paul V une protection se traduisant par de plus larges libéralités et, d'une manière générale, de se créer, à Rome, une situation plus avantageuse, ne fut pas non plus, la suite nous le prouvera, étranger à cette résolution.

Ce n'est pas sans quelque tristesse que Jacques Ier vit partir celui qu'il avait, pendant dix ans, investi de sa confiance. Comme souvenir, dit Bugnot, il lui donna son portrait peint sur le couvercle d'un coffret d'or enrichi de pierreries [1].

Barclay se mit en route avec sa famille dans les derniers mois de l'année 1615. Il passa par Paris où il fit un court séjour. Il y trouva son excellent ami Peiresc qui le présenta à Guillaume Du Vair, premier président du Parlement de Provence, écrivain remarquable pour l'époque et magistrat intègre, qui devait l'année suivante devenir garde des sceaux.

C'est probablement aussi par l'entremise de Peiresc que Barclay fit la connaissance de M. de Puisieux, secrétaire des commandements du roi, fils du chancelier Brulart de Sillery.

Il se gardera de négliger d'aussi utiles relations. Nous le verrons, dès les premières années de son séjour à Rome, en même temps qu'il reçoit les faveurs de la cour pontificale, se tourner du côté de la France, y chercher des protecteurs et préparer les voies à la pension qu'il attend.

---

1. Abeunti..... effigiem suam insertam aureæ pyxidi, multis gemmis distinctæ, dono dedit. (*J. Barclaii Vita.*)

C'est à Marseille que Barclay s'embarqua pour l'Italie, après s'être arrêté deux jours dans cette ville. Il y fut l'hôte d'un poète latin, Balthazar de Vias, auquel Peiresc l'avait recommandé ainsi que sa femme et qui les reçut avec le plus aimable empressement. Il fut de son côté charmé par la grâce et le mérite des voyageurs qui devaient devenir et rester toujours ses amis. C'est en termes enthousiastes qu'il parle à Peiresc de ses hôtes : « Monsieur, lui écrit-il[1], j'ay receu la vostre qui m'a esté « rendue par M. Barclay, vous remerciant très humble- « ment par un million de fois de votre advis qui m'a « donné la cognoissance d'un tel personnage, auquel, « durant deux jours qu'il s'est arresté en ceste ville ne « l'ayant jamais quitté, j'ay recogneu toute sorte de per- « fections en ses vertus et à son savoir et principalement « en la poésie, n'ayant jamais parlé à homme qui en sceut « tant à mon gré. J'ay esté avec luy au plus haut sommet « du Parnasse et ay beu en sa conversation des mains des « Muses les eaux plus pures d'Hélicon. » Non moins vifs sont les éloges que de Vias prodigue à Mme Barclay. Entre elle et son mari, il s'est trouvé « parmy Apollon et la « première des Muses ». « De Marseille, Barclay et sa « famille firent voile pour Livourne. Leur traversée fut « signalée par une violente tempête qui leur fit craindre « pour leurs jours. Toutefois, ils débarquèrent sains et « saufs et se rendirent à Florence, où ils furent bien « reçus par le grand-duc. De là, ils allèrent à Rome, où

1. Lettre publiée par Ph. Tamizey de Larroque. *Les Correspondants de Peiresc*. VI. Balthazar de Vias. Lettres inédites écrites de Marseille à Peiresc (1615-1637). Bordeaux, Chollet. Marseille, Lebon. 1883.

« ils durent arriver au mois de février ou de mars 1616. « Quoi qu'il en soit, nous les y trouvons installés au mois « d'avril de cette année [1]. »

Barclay fut accueilli avec bienveillancepar Paul V qui lui accorda, outre certains avantages tels que le logement, une pension de 800 livres pour lui et une autre de 300 livres pour son fils [2]. Je n'ai vu nulle part exactement définies ses fonctions auprès du Souverain Pontife, mais tout semble démontrer qu'il fut un des rédacteurs ou des rapporteurs de sa chancellerie.

Par l'intermédiaire de Peiresc, il avait aussi des lettres de recommandation auprès de divers cardinaux, entre autres Maffeo Barberini, le futur Urbain VIII. Tous lui firent bon accueil, même son ancien adversaire, le cardinal Bellarmin. C'est pour témoigner sa reconnaissance à ses nouveaux protecteurs et donner une preuve irrécusable de son attachement à la foi catholique que Barclay écrivit l'œuvre dont j'ai déjà parlé : la *Parœnesis ad sectarios*, livre de polémique contre les protestants. Il y faisait preuve de plus de bonne volonté que d'aptitude aux discussions théologiques.

Une lettre adressée à M. de Puisieux par le cardinal

---

1. Abbé Ch. Urbain, *op. cit.*, p. 318. Ces détails sont fournis par deux élégies publiées sous ce titre : *Balthazar de Vias, Regi a Consiliis, D. Aloysiæ Barclaiæ et D. Aloysiæ Debonnaire* (sic) *Barclaiæ Responsio ad carmen. D. Balthaz. de Vias, Regi a Consiliis*, Paris, 1617, in-4°.

2. Ces renseignements nous sont donnés par Peiresc (*Lettres à divers*, t. VII. Lettre CLXVIII, à Barclay) et par une lettre de Swertius (citée par Irving, *op. cit.*, p. 378), qui indique pour la pension de Barclay un chiffre un peu plus élevé : « Audio Barclaium Romæ agere et singulis annis a pontifice Paulo V mille aureos ejusque filium 300 accipere. » (25 sept. 1616.) *Camdeni Epistolæ*, p. 170. (Londini. 1691.)

Bonsi, évêque de Béziers, depuis peu nommé membre de la congrégation du Saint-Office, nous fait voir jusqu'où était allé le zèle de Barclay en ce livre qui devait être aux yeux du Souverain Pontife un gage de sa fidélité à l'Église catholique et de son repentir. « On n'a pas laissé « imprimer icy, écrit Bonsi, un nouveau livre du sieur « Barclay *contra sectarios* sans qu'il ay esté auparavant « corrigé en plusieurs endroicts, mesmes ou il traictoit « avec peu d'honneur du Roy d'Angleterre[1]. » Il met donc un empressement que nous pouvons qualifier d'excessif à faire sa cour au Pape aux dépens du roi Jacques dont naguère il célébrait les bienfaits avec de lyriques effusions.

On aurait voulu que la transition fût mieux ménagée. Mais la mesure n'est pas ce qui caractérise les écrits de Barclay lorsqu'il s'agit pour lui de conquérir la faveur de quelque protecteur généreux et puissant. La même remarque peut s'appliquer à plusieurs de ses épîtres dédicatoires remplies de protestations, de flatteries et de compliments hyperboliques. Cette courtisanerie et cette promptitude à changer d'opinion selon l'occurrence ont été quelquefois jugées sévèrement. Je lis dans un ouvrage

---

1. Lettre citée par M. Ch. Urbain, *op. cit.*, p. 320-321.

Il parut même en 1615, sous ce titre : *Isaaci Casauboni Corona regia..... ab Euphormione..... inventa, collecta et in lucem edita* (Londres, John Bill), un pamphlet assez violent contre le roi d'Angleterre qui fut attribué à Barclay, à cause de ce nom d'Euphormion inséré dans le titre. Mais en réalité l'œuvre n'était pas de lui : du moins il en répudia nettement la paternité, comme le prouve ce passage d'une lettre de Peiresc (*op. cit.*, t. VII, p. 360, 31 janvier 1617) :

« Je ne doubtois nullement que ceste *Corona regia* ne vint de tout « autre que vous. Mais ce m'est néantmoings un grand contentement « d'en estre particulièrement esclairez de vostre part pour en pouvoir « parler plus hardiment. »

italien récent : « Barclay ne fut en somme ni catholique, « ni protestant ; ce fut un malin qui sut habilement mener « sa barque. Il avait l'intelligence et le caractère d'un « bohème, et l'on serait embarrassé de dire à la littéra- « ture de quel pays appartenait cet auteur écossais de « naissance, français d'éducation, romain d'élection qui « écrivit en latin une satire de la cour de France [1]. »

Il y a quelque vérité dans cette boutade. Toutefois, en ce qui concerne ses dédicaces, il serait injuste de tenir rigueur à Barclay de ce qui était la mode à peu près universelle de l'époque. La plupart des hommes de lettres étaient alors contraints de se plier à de semblables nécessités.

L'ambition de Barclay, comme l'a déjà fait remarquer D. Irving [2], fut toujours plus grande que sa fortune, qui paraît avoir été très modeste. Il lui fallait subvenir aux besoins des siens, de sa femme, de ses enfants, dont l'avenir le préoccupait, peut-être de sa mère, qui vint le rejoindre à Rome en 1620 [3]. Or, s'il n'avait eu à compter que sur le produit de ses livres, ses ressources auraient été dérisoires. L'histoire de la publication de l'*Argenis* nous fera connaître toutes les exigences des imprimeurs d'alors, exigences dont la tradition ne paraît pas d'ail-

1. Luigi Gerboni, *Un umanista nel secento. Giano Nicio Eritreo.* Città di Castello. 1900. p. 138-139.

Kœrting (*op. cit.*, I, p. 135) ne fait pas non plus grand éloge du caractère de Barclay et rappelle qu'on lui a reproché de l'ambition, de l'obséquiosité courtisanesque, de la déloyauté, de l'astuce et qu'il avait en plus le don dangereux de dissimuler habilement ces défauts ou ces vices sous des manières aimables et séduisantes.

2. *Op. cit.*, p. 379.

3. *Lettres de Peiresc.* CLXXXI, 15 octobre 1620.

leurs s'être entièrement perdue, et la mesquine rémunération qu'ils accordaient aux auteurs. Encore les payaient-ils beaucoup moins en espèces sonnantes qu'en ouvrages tirés de leurs magasins. Force est donc à l'écrivain de se faire acheter le plus cher possible par quelque grand personnage l'honneur d'une dédicace louangeuse, mais surtout il cherche à se faire de son talent un titre pour obtenir une pension ou un bénéfice. On trouve dans l'*Apologie* de Barclay[1] des plaintes sur la misérable condition des gens de lettres, qui rappellent les doléances de Juvénal sur le même sujet en sa septième satire. « Que « personne, dit-il, ne se promette dans la culture des « lettres un autre fruit de son labeur que la douceur du « plaisir le plus pur et une renommée bien inutile, quand « on est pauvre. » Aussi entend-il bien tirer de ses œuvres des avantages plus positifs qu'une vaine réputation et c'est dans ces sentiments qu'il entreprendra la composition de son *Argenis*.

Déjà il jouit à Rome d'un grand crédit auprès du pape Paul V. « Vos nouvelles, lui écrit Peiresc (de Paris « le 31 janvier 1617)... me furent merveilleusement « agréables concernant les singulières faveurs que vous « avez reçues de Sa Sainteté et de Monseigneur le cardinal « Borghèse son nepveu. Ce sont vos insignes mérites qui « en sont la cause[2]. » Il est également en excellentes relations avec plusieurs cardinaux. Celui qui devait devenir pape en 1623 sous le nom d'Urbain VIII, le cardinal Maffeo Barberini, est le parrain de son second fils[3].

1. P. 321 sq., éd. Hack, 1674.
2. *Lettres à divers*, t. VII, p. 357. Lettre CXLIV.
3. J. N. Erythræus. Pinacotheca. Lipsiæ. 1692, t. III, p. 79.

Mais en même temps Barclay travaille à cultiver les connaissances qu'il a faites en France et à s'y créer de nouveaux protecteurs. M. l'abbé Ch. Urbain a publié[1] plusieurs lettres de lui à M. de Puisieux, secrétaire des commandements du roi, où il lui offre ses services. Il lui écrit en lui envoyant sa *Parænesis ad sectarios* : « Il me fust « impossible au partir d'Angleterre de vous dire les rai- « sons qui me portoyent en Italie, ce que je désirois infi- « niment pour me régler selon vos commandemens, mais « je vous peus dire en vérité qu'autant que la Fortune « m'a esloignee de la France, autant en sont creus les « désirs d'estre éternellement, Monsieur, vostre tres hum- « ble et tres obeyssant serviteur. » De Rome 25 septembre 1617[2]. D'autres lettres d'une date postérieure (1620-1621) indiqueront clairement que, en échange de ses bons offices auprès du Saint-Siège, il demande au roi Louis XIII une pension et des bénéfices pour ses enfants ; car il désire servir la France de préférence à l'Espagne qui cependant lui offre de le gratifier de bénéfices au royaume de Naples[3].

Il ne se laisse pas oublier non plus par Guillaume du Vair lorsque celui-ci a été rappelé au ministère en 1616. « J'ai fait entendre, lui écrit Peiresc, à Monseigneur le « Garde des Sceaux la resjouissance que vous m'aviez « témoignée de sa promotion et le dessein que vous aviez « de le célébrer par vos escriptz. Il m'a commandé de « vous en remercier de sa part et de vous dire qu'il ne

1. *Op. cit.*, p. 322 sq.

2. Nationale, fr. 18,011, f° 239.

3. Dépêche du marquis de Cœuvre à M. de Puisieux, 15 juillet 1620. *Nat.* fr. 18,014, f° 332.

« pense nullement mériter cet honneur et qu'il est entiè-
« rement à votre service [1]. »

Pour intéresser plus vivement à sa personne ceux dont il cultive l'amitié et recherche la protection, Barclay a l'ingénieuse idée de leur faire une place dans l'œuvre d'un caractère assez particulier qu'il vient d'entreprendre et qui n'est autre que l'*Argenis*.

Le succès médiocre de sa *Parœnesis ad sectarios* (1617) l'avait averti qu'il était peu fait pour les polémiques religieuses. Il songea donc à revenir au genre romanesque où fort jeune il s'était essayé avec l'*Euphormion* [2]. A quelle époque commença-t-il à écrire l'*Argenis*? C'est ce qu'il est difficile de déterminer avec précision. Ces mots de Peiresc dans la lettre que nous avons citée du 31 janvier 1617 : « le dessein que vous aviez de le [3] célébrer par « vos escriptz » ne semblent qu'une allusion à des projets encore bien vagues à cette date et qui sans doute n'avaient pas pris corps. Il est très probable que Barclay ne se mit sérieusement à l'ouvrage qu'au cours de l'année 1618.

---

1. *Lettres à divers*, t. VII, p. 360. Lettre CXLIV, du 31 janvier 1617.

2. Outre la *Parœnesis*, Barclay avait composé à Rome quelques pièces de vers latins, une entre autres relative à un événement contemporain, la chute de Concini. *In Phaethonta Gallicum*.

De cette même année 1617 datent aussi un opuscule : *In Laudes Bohemorum bellatorum principum*, signé J. B., sans lieu d'impression, in-8°, 5 pages, et un ouvrage publié sous un pseudonyme et que les catalogues de Bibliothèques attribuent à Barclay, *Virtus vindicata, sive Polyeni Rhodiensis satyra in depravatos orbis incolas*, sans lieu d'impression, in-12 ; 269 p.

Le catalogue de la Bibliothèque nationale mentionne encore un opuscule de Barclay qui ne porte pas de date et qui est intitulé : *De Rebus Britanniæ novis J. Barclaii ad suos gentiles epistolæ*. Francopoli, ex officina Martiniana, in-8°, 46 ff.

3. Du Vair.

La première mention que j'ai rencontrée de l'*Argenis* se trouve dans une lettre qu'il écrit à Peiresc le 9 octobre 1618. Comme cette lettre est inédite[1] et contient plusieurs renseignements qui ne sont pas sans intérêt sur la situation de Barclay à Rome, je la reproduirai *in extenso* :

« Monsieur,

« Quoyque tout ce qui me vient de votre part me bien-
« heure d'une consolation non pareille, si est-ce que
« j'avoue que vos dernières, du 29 aoust, ont eu beau-
« coup d'aventaige dessus touttes les autres à me faire
« du bien. Car ayant esté tout près de quattre mois sans
« recevoir l'honneur de vos lettres, et voyant que d'au-
« tres vos amys en recevoyent, je m'estois mis en fantai-
« sie que quelque disgrace m'avoit esloigné de vostre sou-
« venir. Imaginés vous, Monsieur, en quelle destresse
« cela me mettoit, veu que je n'ay point plus grand con-
« tentement au monde que la créance d'estre en l'honneur
« de vos bonnes grâces. Je vous asseure qu'il n'arrivoit
« poste, ou ordinaire ou extraordinaire, en cette ville,
« qui ne me mist en nouvelle genne ne m'apportant rien
« de vous. Et la tristesse n'en estoit pas à moy seul. Ma
« femme et mon beau frère[2] en avoyent assés leur part.
« Enfin, Monsieur, vous nous avés levé touttes ces umbres
« par celles qu'il vous a pleu m'escrire, dont je vous re-
« mercie très humblement et vous conjure, qu'autant

1. L'original est à la *Bibliothèque nationale*. Manuscrits français, 9538, f° 224.

2. M. de Bonnaire.

« que vostre loisir vous le permettra, vous ne permettiés « plus que votre silence nous face rentrer en ces cruelles « apprehensions. Aimés votre très humble serviteur, et « croyés que j'ay une jalousie non pareille à ne voir per- « sonne plus favorisé de vos bonnes graces que moy.

« Pour le bon office qu'il vous a pleu rendu aux pres- « tres de Saint-Louys, ils vous sont extrêmement obligés, « et je vous en remercie très humblement. Mais enfin il « a fallu qu'ils ployassent sous l'exprès commandement « de Sa Sainteté, qui y fit conduire et recevoir, il y a trois « jour, deux prestres de l'Oratoire avec ordre qu'on y en « reçoive jusqu'à six. Ç'a esté à la congrégation d'obeyr « à ce vouloir absolu [1]. Quant à ce que m'escrivés, « Monsieur, que vous me voudriés bien me voir entre- « prendre à bon essiant quelques ouvrages dont je vous « ay escrit le sujet, je vous asseure que c'est le plus grand « de mes souhaits, que d'avoir lieu et temps pour m'y « prendre à bon essiant, non que je croye y pouvoir bien « reussir, mais pour faire montre de ma bonne volonté. « Si j'ay trop tardé à faire paroitre au monde combien je « crois que nostre siècle doit à Monseigneur le garde des « seaus, j'en veus payer les arrerages. Le nombre de gens

1. Les prêtres de Saint-Louis dont il est ici question sont ceux qui desservaient à Rome l'église de Saint-Louis-des-Français. Le clergé de cette eglise se composait au XVII^e^ siècle de 24 chapelains, y compris le supérieur de la communauté et le curé de la paroisse. A partir de 1618, et c'est précisément le fait que relate cette lettre de Barclay, six de ces chapelains furent pris parmi les Pères de l'Oratoire de France, congrégation fondée en 1611 par Pierre de Bérulle à l'imitation de l'Oratoire de Rome créé par saint Philippe Néri en 1548. En 1739 les Oratoriens cessèrent de faire partie du clergé de Saint-Louis.

Voir *Mémoire sur les institutions de France à Rome*, par M^gr^ Pierre La Croix. Paris, Goupy, 1868, p. 47.

« qui se sont mis en devoir de l'honorer par leurs escrits « m'ont fait peur, et fait voir que ma plume estoit bien « esmoussée auprès de la leur. Rien ne sortira de mes « mains, soit de sujet léger ou sérieux, qui ne rende té- « moignage du très humble service que je luy ay voué, et « à vous aussy, Monsieur, à qui je dois plus que je ne « seray jamais capable de payer. Je suis après un ouvrage « qui me tient du tout occupé. Ce me seroit trop d'hon- « neur que vostre beau jugement y passat avant que je « luy fisse voir le jour. Mais ce n'est pas chose à espérer. « Vos affaires importantes et la distance des lieux m'en « ostent l'espérance. Si vous désirés quelque chose de « cette ville, soit de la bibliothèque Vaticane, soit anti- « quité ou chose moderne; et que vous ne daigniés pas « m'y employer, excusés moy, si je crois que vous me « faites tort et si je m'en plains à vous mesmes avec toutte « sorte de vehemence.

« Je ne sçaurois vous rendre l'eschange de nouvelle « dont il vous pleut me faire part, car icy les choses « sont en si grand repos qu'il ne se présente rien digne « de vous estre mandé. La court roulle à Latran; le Pape « est de présent à Frascate, où il fait bastir en très beau « lieu. Il nous donne assés de repos, si nous avons l'es- « prit de le bien employer. On parle icy que Monsieur le « marquis de Cœuvre ne vient point ambassadeur, mais « monsieur le chevalier de Sillery. C'est à vous de scavoir « si le bruit est avec fondement. La mort de M. le cardi- « nal du Perron a affligé beaucoup de gens de bien; « c'est une perte à regretter longtemps. Si je ne sçavois « que ce seroit peu civilement fait de vous supplier que « vos lettres nous apportent les nouvelles de vostre court,

« je vous en ferois la requeste. Mais avec plus de har-
« diesse je vous conjureray, puisque c'est vostre bonté
« qui m'a fait espérer quelque part aux bonnes grâces de
« Mgr le G. d. S.[1], qu'il vous plaise me procurer le bon-
« heur d'estre longtemps tenu de luy pour le plus humble
« et affectionné de tous ceux qu'il a jamais daigné reco-
« gnoistre pour ses serviteurs. Permettés, s'il vous plait,
« que la présente vous porte les très humbles baisemains
« de ma femme et mon beau frère et qu'elle serve d'une
« nouvelle obligation par laquelle je me confesse,

« Monsieur,
« Votre très humble et très obligé serviteur,
« BARCLAY.

« Rome, 9 octobre 1618[2]. »

L'ouvrage qui tient Barclay « du tout occupé » est le roman, écrit comme l'*Euphormion* en latin, que, du nom de l'héroïne, il a intitulé : *Argenis*. Peiresc lui répond le 7 novembre de la même année 1618 : « Je « suis bien marry que l'esloignement m'empesche d'avoir « la veue de ce que vous me désignez, et je ne puis que « vous exhorter de tout mon pouvoir à vous resouldre « de donner le plustot qu'il vous sera possible ce que « vous ne sçauriez desrober au public sans une espèce « de sacrilège[3]. »

1. Du Vair.

2. *Au dos.* — A Monsieur,
Monsieur de Peiresc,
Conseiller du Roy en son Parlement d'Aix, etc. Faut s'adresser chez Monseigneur le Garde des seaus à Paris.

3. T. VII, p. 377. Lettre CLII.

Dès lors il n'est guère de lettres de Peiresc à Barclay où il ne soit question de l'*Argenis*, où il ne témoigne son admiration pour les fragments qui lui ont été envoyés et son ardent désir de recevoir le reste. Il a hâte « de don-« ner ce bon repas à sa curiosité, maintenant qu'elle est « si affamée de cet aliment »[1]. « Tout ce que je trouve « de mauvais (en votre excellent *Argenis*), écrit-il encore, « c'est que plus j'en vois, plus j'en suis altéré, mais avec « une telle passion que je me sens transporté hors de « moy mesme, tant me donne de la peine l'impatience « que j'ay en l'attente du contentement que j'ay conceu « et que je m'imagine d'avance[2]. »

Qu'était-ce donc que cette *Argenis* qui inspirait un tel enthousiasme à Peiresc ainsi d'ailleurs qu'aux rares privilégiés auxquels il en faisait lire quelques chapitres? L'idée première de Barclay semble avoir été d'exposer sous la forme d'un roman allégorique l'histoire de son temps et surtout celle de la France depuis l'époque des guerres de religion, mais en la présentant sous ses aspects les plus généraux. Ce ne sont pas les faits eux-mêmes qu'il veut s'attacher à reproduire en une fiction qui nous reporte à une lointaine antiquité, mais il nous communique ses vues sur les questions politiques ou religieuses agitées au XVI^e^ siècle et au début du XVII^e^. Ses héros sont moins

1. *Lettres à divers*, t. VII, p. 382. Lettre CLIV, du 15 janvier 1619.

2. *Ibid.* Lettre CLVIII, du 8 juin 1619, p. 389.

Morisot, qui devait continuer l'*Euphormion* de Barclay, exprime aussi à celui-ci et en des termes passionnés, son impatience de voir paraître l'*Argenis* : « ... Quid si Argenidem tuam videro, si curiosa manu palpavero nondum defloratam, o qui me gaudiorum fluctus obruent! in iis enim, ni fallor, moriturus sum. » Jan. 1620. *Barth. Morisoti Epistolarum centuriæ*, Divione, 1656, in-4, p. 2.

des personnages réels, encore qu'il ait emprunté à l'histoire de son temps certains de leurs traits, que des incarnations de vertus ou de vices, de conditions ou de caractères, le roi, le ministre, l'ambitieux, le courtisan, etc ; tels sont les types qui nous sont représentés par les Méléandre, les Poliarque, les Lycogène, les Cléobule.

Barclay entend donner aux peuples comme aux rois un enseignement. A ses lecteurs de dégager les leçons morales renfermées dans son récit : à eux de faire l'application à des personnes déterminées des portraits qu'il a tracés et de reconnaître à la lumière de cet écrit les factieux qui troublent l'État.

Voilà le dessein de l'*Argenis* tel que l'auteur le révèle d'ailleurs par la bouche d'un de ses personnages, Nicopompe, qui n'est autre que Barclay lui-même :

« Je composerai un grand roman auquel je donnerai « les ornements de l'histoire. J'y ferai entrer des événe- « ments merveilleux ; les guerres, les mariages, les meur- « tres, les joies s'y mêleront à des incidents imprévus. « Le public, entraîné par son goût naturel pour les lectu- « res frivoles, m'accordera une sympathie d'autant plus « vive qu'il ne verra pas en moi un sévère donneur de « leçons. Je nourrirai la curiosité par des descriptions « variées et par la peinture des pays. En leur retraçant « l'image des dangers, j'exciterai chez les lecteurs la pitié, « la crainte, la terreur ; je les tiendrai dans l'anxiété « pour venir ensuite, secourable et d'un front serein, « dissiper les tempêtes. Je serai l'arbitre souverain des « destinées de mes héros. Je connais le caractère de mes « contemporains ; comme ils croiront à un simple badi- « nage de ma part, je les aurai tous pour moi. Mon livre

« les divertira, à la manière d'un théâtre ou d'un cir-
« que. Puis, quand je leur aurai fait prendre goût au
« remède que je leur prépare, j'y mêlerai des sucs salu-
« taires. Je peindrai les vertus et les vices, et les uns et
« les autres recevront le salaire qui leur est dû. Les lec-
« teurs, lorsqu'ils auront éprouvé pour des personnages
« qui leur sont étrangers de la répulsion ou de la sympa-
« thie, finiront par se trouver en face d'eux-mêmes et,
« dans le miroir qui leur sera présenté, reconnaîtront
« leur image et la réputation qu'ils ont méritée. Peut-
« être alors rougiront-ils de jouer plus longtemps sur la
« scène de la vie le rôle que le roman leur prête avec
« raison d'après leur propre aveu. Pour que personne ne
« puisse se plaindre d'être mis en scène, il n'y aura ici
« aucun portrait de tout point exact. Tout au contraire,
« pour dissimuler les originaux, j'inventerai un grand
« nombre de traits qui ne pourront convenir à ceux qu'on
« croira reconnaître. Comme je ne suis pas lié par les
« mêmes scrupules qu'un historien, j'ai le droit de pren-
« dre cette liberté. Ainsi ce sont les vices, non les person-
« nes que je flétrirai ; et nul ne pourra s'indigner, à
« moins de confesser ainsi à sa honte que les dérègle-
« ments que j'attaque sont les siens. De plus je créerai
« certains personnages purement imaginaires, qui figu-
« reront simplement des vertus et des vices, en sorte
« qu'on se trompera autant en voulant voir partout
« dans mon ouvrage des allusions historiques qu'en n'en
« voulant voir nulle part [1]. »

Nous sommes donc bien avertis, par Barclay lui-même

1. Argenis, l. II, p. 183-184.

que chercher à distinguer dans l'*Argenis* l'histoire de la fiction serait une tâche fort délicate. Sans doute c'est l'époque contemporaine qu'il a eue surtout en vue, ainsi que l'indique encore ce passage d'une lettre à M. de Puisieux. « Le sujet du livre où je prétends faire entrer à « bon escient Monseigneur le Chancelier [1] et vous aussy, « est une invention assez gaye comprise en cinq livres où « se traitte de la plupart des affaires de notre temps [2]. » Mais Barclay s'est plu à rendre son œuvre énigmatique, et s'est attaché à déformer toujours par quelque endroit les portraits qui se rapprochent le plus de la réalité [3], à dérouter en un mot le lecteur, tout en sollicitant sa curiosité que parfois il satisfait à demi. Il est tel passage visant un fait tout récent dont l'intention se laisse assez aisément entrevoir, puis nous retombons en plein roman ; le fil que nous avions un instant saisi nous échappe bientôt des mains. Les clefs et les interprétations se sont multipliées, concordantes sur un certain nombre d'allusions qui semblent hors de contestation, mais sur un plus grand nombre divergentes et contradictoires : « Il ne faut pas « se dissimuler, écrit M. Dupond [4], ... que si l'auteur n'a « voulu qu'aiguiser la curiosité et ménager au lecteur « sagace une occasion de montrer son talent, il a peut-« être dépassé le but qu'il se proposait. L'allégorie, assez « claire, si l'on ne regarde que le gros de l'ouvrage, et

1. Brulart de Sillery.

2. Lettre du 12 juillet 1620, citée par M. Ch. Urbain, *op. cit.*, p. 325.

3. J'entends les portraits des personnages politiques. Car sa manière est plus exacte quand il peint ses amis et protecteurs de Rome, Barberini, Aléandre, etc., encore qu'il les flatte et les idealise.

4. *Op. cit.*, p. 51.

« qu'on se contente d'une étude toute superficielle, devient « obscure dès qu'on descend dans le particulier. »

La conception de Barclay, il faut en convenir, ne manque pas d'une certaine originalité [1]; mais l'exécution en était particulièrement difficile. Il entreprend en effet de broder sur un fond de fictions romanesques des portraits où la fantaisie se combine avec le réel, de se placer lui-même ainsi que ses amis sur cette tapisserie dont le décor et le costume sont antiques, d'une antiquité composite, à la fois préromaine et gréco-romaine ; il veut, parmi des récits de guerre et des histoires d'amour, semer des dissertations politiques et morales touchant aux questions du jour, et de cet amalgame faire un roman capable d'intéresser vivement ses contemporains. Il faut aussi que les personnages auxquels il entend faire sa cour se jugent ressemblants, tout flattés qu'ils seront ; car il leur fait accomplir à peu de frais de nombreux et brillants exploits ; il importe qu'il se reconnaissent sous leur nom supposé, sous leur travestissement Sicilien ou Sarde et sous les traits surajoutés à leur physionomie véritable. Cela est nécessaire, parce que Barclay, les lettres de Peiresc en font foi, veut se créer des titres à une gratitude effective et autant que possible monnayée, comme parle Molière.

Mais, il faut se hâter de l'ajouter, de plus nobles mobiles l'ont aussi poussé à écrire cette œuvre, l'amour de la gloire, très vif chez lui, et le fort louable désir de répandre sous la forme attrayante du roman les doctrines politiques qu'il jugeait les meilleures. C'est par les pages

1. Il qualifie lui-même son œuvre en ces termes :
Novum genus scriptionis nec forsitan in Latinis antea visum. (*Épître dédicatoire* à Louis XIII.)

où il s'élève à de hautes considérations morales, propose d'utiles réformes relatives à l'impôt, à l'administration de la justice, à l'armée, au gouvernement des provinces, trace aux souverains comme aux sujets leurs devoirs, et insiste surtout sur la nécessité de fortifier l'autorité royale, que l'*Argenis* a dû de plaire à quelques-uns des plus puissants esprits du XVII^e^ siècle. Enfin il est incontestable que Barclay a pris très à cœur les aventures des héros éclos de son imagination ; il s'est passionné pour ce vaillant Poliarque, pour cette noble Argenis, modèles de toutes les vertus, qu'un heureux destin finit par réunir après mille épreuves. Combien de lecteurs ont versé des larmes sur les infortunes de ces parfaits amants, bien dignes d'être comparés à l'Astrée et au Céladon de d'Urfé, alors dans toute leur florissante nouveauté !

Si l'on décompose donc les trois principaux éléments qui constituent l'*Argenis* de Barclay, on y trouve d'abord un roman d'amour, de guerre et d'aventures héroïques, puis une sorte de recueil de dissertations et d'observations morales et politiques, enfin un livre à clefs ou à allusions historiques, mais difficile à pénétrer et obscur à dessein. Et ainsi s'explique qu'elle ait plu, comme nous le verrons plus loin, à des catégories très variées de lecteurs et dans des pays très différents, les uns étant plus séduits par la fable, les autres par le fond sérieux de l'ouvrage[1].

1. Cette complexité même du roman de Barclay a été une cause d'embarras pour les classificateurs. On le voit dans les catalogues des bibliothèques publiques ou privées rangé tantôt parmi les romans moraux et politiques, tantôt parmi les romans allégoriques. D'autres classent l'*Argenis* dans les romans héroïques, etc.

Ces divers genres de mérites sont ainsi appréciés par l'auteur du *Roman de l'incogneu*[1] :

« ... Sous les doux nuages de telles feintes, ils (les « romanciers) nous lancent mille beaux traits pour cor- « riger nos imperfections et nos vices, et nous remplir de « vigueur et de feu en la recherche des vertus. Tel est « Barclay en son *Argenis*, dont le chaste amour est une « pure flamme sans fumée. Il a trouvé le moyen d'être « véritable sans dire la vérité. Ces belles fables valent « plus que beaucoup d'histoires ; en racontant ce qui n'est « jamais arrivé, il marque ou ce qui déjà est arrivé ou ce « qui peut arriver. Je ne puis parler que par énigmes « des énigmes si beaux de ce grand homme, qui a en ce « siècle appris Rome à parler le langage romain, suivant « l'éloge mis au bas de son estampe, fait par l'illustre « Grotius. Ce qui n'a pas moins honoré ce bel ouvrage « que l'abrégé français d'un disert évêque (Coeffeteau). « C'est un des principaux médecins des passions humaines « qui dorent leurs pilules pour utilement tromper le « malade. »

A cette appréciation trop flatteuse et où la louange va jusqu'à l'hyperbole la critique moderne apporte de grandes restrictions. Sans méconnaître les très réelles qualités de l'œuvre de Barclay, elle est forcée de signaler aussi les défauts qui, à cette distance où nous sommes de l'époque, nous frappent peut-être davantage, l'intérêt d'actualité nous échappant bien des fois. Tous ceux qui ont étudié l'*Argenis*, MM. Boucher, Dupond, Kœrting, ont relevé les

1. *Le Roman de l'incogneu*, ensemble quelques discours pour et contre les romans. Paris, 1634, p. 11.

fautes de composition de ce roman. Il est en effet d'une longueur excessive, d'un enchevêtrement et d'une complication d'épisodes qui en rendent souvent la lecture fastidieuse. Les digressions et les hors-d'œuvre abondent. Les descriptions, surtout les descriptions de batailles, ne sont guère que des imitations des auteurs anciens et en particulier des poètes épiques. Les épisodes eux-mêmes sont peu variés et parfois se répètent. Quant aux caractères, ils manquent de relief et de vie ; on s'aperçoit trop que les héros sont des personnifications de vertus ou de vices, des abstractions plutôt que des êtres en chair et en os. De plus ils se meuvent dans une lointaine antiquité tout en étant par leurs préoccupations, leurs idées, leurs sentiments, des gens du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècle. Cette transposition qui n'avait rien de choquant pour les contemporains, habitués par la littérature et par l'art à ce travestissement gréco-romain, nous fatigue bien vite aujourd'hui et à la longue devient exaspérante. Il en est de même de cette pédantesque érudition que Barclay prodigue à tout propos et surtout hors de propos. Toute cette science historique, mythologique, géographique, archéologique, très solide au surplus, qu'il a puisée chez les écrivains anciens, vient alourdir fort inutilement l'action et faire languir l'intérêt. Enfin le style de l'*Argenis*, très admiré par les uns, a été aussi l'objet de censures fort sévères ; on a reproché à ce latin, entre autre défauts, le gallicisme et l'incorrection. J'examinerai plus loin ce que ces critiques peuvent avoir de fondé. Je m'efforce d'abréger ces généralités préliminaires pour arriver à l'histoire de la composition et de la publication de l'*Argenis*. Cependant il me faut encore, pour la clarté de ce qui va suivre,

donner de ce roman une analyse sommaire, en me bornant aux faits essentiels [1].

L'*Argenis* est divisée en cinq livres qui sont comme les cinq actes d'une tragédie. Dès le début nous sommes jetés en pleine action. Le lieu de la scène est la Sicile, où règne en un temps reculé, avant la fondation de Rome, le débonnaire Méléandre. Ce prince pacifique et d'un caractère faible, a épuisé le trésor par des libéralités irréfléchies, et négligé les affaires pour se livrer aux plaisirs, surtout à celui de la chasse. Il a peu à peu abandonné les charges importantes du gouvernement à ceux dont il devrait le plus se défier et laissé prendre le second rang dans l'état par Lycogène, un descendant des anciens rois. Ce jeune ambitieux plein d'activité, de ressources et d'audace, veut s'assurer la succession au trône de Méléandre en épousant Argenis, sa fille unique. Au besoin il est prêt à enlever de force la jeune princesse et à déchaîner les fureurs de la guerre civile pour conquérir le sceptre royal. Il a de nombreux partisans et peut espérer le concours des principaux gouverneurs de province, Oloodème, Éristhène, Ménocrite, alors que Méléandre ne compte qu'un petit nombre d'amis dévoués et sûrs. Mais Argenis n'éprouve pour Lycogène que de la haine ; son cœur appartient tout entier à un jeune étranger, Poliarque, beau, noble, vaillant entre tous, qui a mis son épée au service de Méléandre. A lui s'est joint un autre étranger, Archombrote, qui va devenir, lui aussi, amoureux d'Argenis.

Lycogène a eu recours aux armes, mais a été vaincu. Il prend sa revanche, après avoir conclu la paix avec

1. M. Dupond, *op. cit.*, p. 13 sq., et Kœrting, *op. cit.*, p. 143 sq., ont analysé en détail l'*Argenis*. Cf. aussi Boucher, *op. cit.*, p. 31 sq.

Méléandre, en accusant Poliarque d'avoir violé le droit des gens. Le roi de Sicile, toujours faible et d'ailleurs mal renseigné, fait déclarer Poliarque ennemi public. Celui-ci, après s'être tenu quelque temps caché dans un souterrain où une amie fidèle, Timoclée, lui a offert un asile, se détermine enfin à quitter la Sicile pour aller en Italie, d'où il compte gagner la Gaule. Mais auparavant il veut revoir sa chère Argenis. Déguisé, la tête couverte d'une perruque qui le rend méconnaissable, il pénètre dans le temple de Pallas dont Argenis est la prêtresse, et s'approche d'elle pendant qu'elle offre à la vénération et aux baisers du peuple le rameau sacré ; il la voit ainsi une dernière fois, tandis que, comme gage de leur réconciliation, le roi et Lycogène immolent une victime à la déesse.

Cette paix ne devait pas être de longue durée. Le livre II nous fait voir les précautions dont s'entoure Méléandre contre son adversaire qui prépare une nouvelle rébellion. Le roi de Sicile se transporte dans la forteresse d'Épeircte qu'il a fait fortifier secrètement. Pendant la route il échappe, grâce au dévouement d'Archombrote, au danger d'être noyé dans un lac où un accident avait fait tomber son char. Argenis, accompagnée d'un des ministres, Ibburrane, a devancé le roi à Épeircte. Là, sous l'influence de sa fille qui montre une énergie virile, Méléandre prend de graves résolutions. Un conseil est tenu, auquel assiste Archombrote, d'autant plus attaché maintenant au parti du roi qu'il est éperdument épris d'Argenis. On décide de déclarer la guerre à Lycogène et de rappeler Poliarque d'exil. De la part d'Argenis on lui enverra une lettre et un riche bracelet que Timonide est chargé de lui remettre. Mais

Éristhène, l'intendant du trésor, est un ami de Lycogène; à l'instigation de celui-ci, il trempera le bracelet dans un poison mortel, et fera tenir à Poliarque par un autre messager une lettre de Lycogène accusant Méléandre de cette tentative d'empoisonnement. Poliarque, justement défiant de ces avances de son ennemi, renvoie la lettre et le bracelet à Méléandre. L'intention criminelle de Lycogène est découverte ; ses deux complices, Éristhène et Oloodème, sont mis à mort. Lui-même, ne voyant de salut que dans la guerre civile, prend les armes et revêt les insignes de la royauté. A la tête d'une armée considérable, il conquiert Enna et menace Épeircte où Méléandre se voit réduit au désespoir. Cinq villes seulement de la Sicile lui sont demeurées fidèles. Mais, dans une situation si critique, un secours inattendu lui arrive et lui apporte enfin l'espoir de la délivrance. Radirobane, roi de Sardaigne et des Baléares, que d'antiques liens d'hospitalité unissaient à la Sicile, se présente avec des forces imposantes de terre et de mer et expose Lycogène au plus grand danger.

Livre III. — Après une tentative infructueuse pour surprendre le camp des deux rois, le prince rebelle est tué en un combat singulier par Archombrote, revêtu de l'armure de Méléandre. Lycogène mort, la Sicile rentre dans le devoir et la paix renaît dans tout le royaume. Mais pour Argenis cette victoire même va être l'origine de nouvelles épreuves. Loin de celui qu'elle aime, elle se voit recherchée par deux rivaux, Archombrote et Radirobane. Car si le roi de Sardaigne est venu si opportunément au secours de son voisin, le roi de Sicile, ce n'est pas par un mouvement généreux et désintéressé. Il aime Argenis et demande sa main pour prix du service rendu. Méléandre répond à

Radirobane que c'est d'elle-même qu'il doit obtenir sa fille et qu'il la laisse libre de ses sentiments. Alors le roi de Sardaigne corrompt par de riches présents Sélénisse, nourrice et confidente d'Argenis, et apprend d'elle l'amour de la princesse pour Poliarque. Elle lui dit comment est née cette grande passion, comment Poliarque, fort jeune encore, attiré par la réputation d'Argenis, s'est introduit auprès d'elle sous un habillement de jeune fille et sous le nom de Théocrine, comment il l'a, par sa bravoure, arrachée aux mains des soldats que Lycogène avait envoyés pour s'emparer d'elle. En vain Sélénisse essaie de plaider auprès d'Argenis la cause de Radirobane ; il ne fait aucun progrès dans le cœur d'une amante tout entière à la pensée de son cher Poliarque, qu'elle a même eu la joie de revoir. Car, le héros, qui avait été forcé d'aborder en Mauritanie, où la fièvre l'a retenu dans le palais de la reine Hyanisbé, est revenu secrètement en Sicile. Il a eu avec Argenis un entretien et l'a encouragée à la résistance ; puis il est parti pour la Gaule.

Radirobane, désespérant de gagner l'affection d'Argenis, se résout à recourir à la violence. Il invite Méléandre et sa fille à une fête nautique, comptant les enlever tous deux sur un de ses vaisseaux et extorquer par la force le consentement du roi de Sicile. Mais la prudence de Méléandre déjoue ce projet perfide.

Livre IV. — Transporté de fureur, Radirobane, avant de rentrer dans ses États, lui révèle par une lettre tout ce que lui ont appris les confidences de Sélénisse sur l'amour d'Argenis et de Poliarque. Méléandre lui répond avec fermeté et dignité ; Sélénisse désespérée se donne la mort.

Cependant les perpétuelles alarmes où le jettent les

prétendants à la main d'Argenis, Radirobane après Lycogène, décident le roi à lui choisir lui-même un époux. Et en est-il un préférable à cet Archombrote auquel il doit la vie, et qu'il estime tout particulièrement? Il s'ouvre de ce projet à sa fille qui, n'osant répondre par un refus formel, demande un délai de quelques mois. Elle espère que, dans cet intervalle, Poliarque sera de retour ; elle lui envoie par un fidèle messager, Arsidas, une lettre où elle le presse de revenir; car elle veut mourir plutôt que d'être à un autre qu'à lui.

Il arriva que le navire qui portait Arsidas rencontra la flotte gauloise qui longeait la Ligurie, se dirigeant vers la Sardaigne. Gobryas qui la commandait fit Arsidas prisonnier, l'interrogea sur le but de sa mission et lui apprit de son côté la naissance et le nom véritable de Poliarque. Ce héros n'était autre en effet que le fils du roi de la Gaule, Britomandès et de Timandra. Mais, sous le nom du roi, un tout-puissant ministre, Commindorix, exerçait réellement le pouvoir et aspirait à la royauté. Timandra, quand elle mit au monde Poliarque, craignit pour la vie de ce fils que pouvaient menacer les ambitieux projets de Commindorix et lui substitua un autre enfant. Poliarque est confié à des paysans qui l'élèvent comme leur propre fils. Dans leur humble demeure se développent ses heureuses dispositions, sa force, son esprit, son courage, dont il donne des preuves éclatantes dans une guerre contre les Allobroges. Fait prisonnier, il gagne les bonnes grâces de leur roi Aneroëste, puis, repris par les Gaulois, se voit attaché, en raison de son mérite, à la maison du roi, son propre père. Il reçoit de Gobryas une éducation digne d'un prince ; reconnu enfin par Britomandès,

il engage avec Commindorix un combat singulier où celui-ci succombe, expiant ainsi son crime. — Alors le jeune homme avait été associé au trône par son père ; mais, après trois ans, voulant, disait-il, achever de se mûrir en parcourant le monde, il était parti sous un nom d'emprunt, avec Gélanore pour unique compagnon, et s'était rendu en Sicile. On sait le reste.

Ce récit plonge Arsidas dans une profonde surprise : il apprend à Gobryas que lui aussi cherche Poliarque. Tous deux l'attendaient sur le navire amiral lorsqu'une violente tempête les jette sur la côte de Sicile, tandis qu'elle pousse dans une direction opposée le navire qui portait Poliarque et le force à aborder sur la côte de Mauritanie.

Là il trouve la reine Hyanisbé en proie à une violente inquiétude. Car elle avait reçu d'Archombrote, qui est son fils, une lettre lui annonçant son prochain mariage avec Argenis et lui demandant l'autorisation de faire connaître à Méléandre sa naissance. Or, la suite nous apprendra que cette union était impossible.

D'autre part, Radirobane avait déclaré la guerre à Hyanisbé et on s'attendait à le voir apparaître d'un jour à l'autre avec une flotte puissante. Ému du danger que courait la reine de Mauritanie, Poliarque, qui cependant n'oublie pas Argenis, lui promet son secours dans ces circonstances critiques. On prépare tout pour la défense. D'abord la fortune semble favoriser le roi de Sardaigne qui, ayant surpris les gardes, s'empare du camp des Mauritaniens. Mais le résultat de la première bataille rangée demeure incertain : la seconde a pour conséquence la défaite et la mort de Radirobane, tué de la main même de Poliarque.

Le livre V nous conduit enfin, mais avec bien des complications encore, vers le dénouement. C'est le 5e acte de la tragédie (ou plutôt de la tragi-comédie, puisque tout finit bien), où

> D'un secret tout à coup la vérité connue
> Change tout, donne à tout une face imprévue [1].

Archombrote, mandé par la lettre de sa mère Hyanisbé, aborde en Mauritanie où Poliarque est encore retenu par ses blessures, et s'empresse de venir témoigner sa reconnaissance au héros qui a sauvé son pays des entreprises de Radirobane. Mais dès que l'un et l'autre se sont reconnus, la haine et la jalousie des deux rivaux éclatent : Poliarque ne veut plus demeurer un instant dans le palais de celui qui lui dispute Argenis. C'est à grand'peine qu'Hyanisbé l'apaise ainsi qu'Hiempsal (tel est le véritable nom d'Archombrote) : elle obtient qu'une trêve soit conclue entre eux et leur promet que la solution à intervenir leur donnera à tous deux satisfaction. Puis elle confie à son fils une lettre pour Méléandre. Après bien des incidents qu'il serait trop long de rapporter, il se rend en Sicile accompagné de Poliarque. Méléandre leur fait à tous deux le meilleur accueil, et convoque une assemblée générale pour que lecture soit donnée de la lettre de Hyanisbé. Or, voici le secret que révélait cette lettre. Dans sa jeunesse, Méléandre avait vécu à la cour de Juba, roi de Mauritanie, père de Hyanisbé et d'une autre fille, Anna, dont il s'était épris. Un

1. Boileau, *Art poétique*, III, v. 59.

mariage secret les avait unis qu'il se proposait de rendre public quand, rappelé en Sicile, il avait appris la mort de son épouse. Il ignorait qu'elle lui eût laissé un fils, dont elle avait exigé que la naissance fût tenue secrète. Alors sa sœur Hyanisbé fit passer cet enfant pour le sien propre et l'éleva sous le nom d'Hiempsal. Donc Archombrote est le fils de Méléandre et le frère d'Argenis. C'est lui-même, ce rival d'hier, qui va mettre dans la main de Poliarque la main de sa sœur. Grande est la joie de tous : Méléandre a désormais un héritier ; Argenis épouse Poliarque et reçoit en dot la Sardaigne et la Ligurie. On marie Archombrote à une sœur de Poliarque dont il n'a jamais été question jusque-là, et qui se rencontre à propos pour resserrer encore l'alliance de la Sicile et de la Gaule. L'*Argenis* se termine par la prédiction de la prospérité et de la grandeur futures des deux pays.

Cette analyse, qui est encore bien longue, quoique je l'aie le plus que j'ai pu élaguée et réduite, nous donne au moins le squelette du roman. Nous aurons maintenant quelques points de repère quand il s'agira de nous reporter à tel ou tel épisode. Quant aux discussions ou dissertations politiques qui tiennent une grande place dans l'*Argenis*, je n'en ai rien dit, non plus que des pièces de vers dont elle est semée[1].

A mainte reprise on a tenté l'interprétation historique du roman. Les clefs offrent à cet égard de précieuses

1. Ces pièces de vers, inutiles à l'action, ne sont là que pour l'ornement. Le récit fournit le prétexte de ces intermèdes poétiques. La narration leur doit plus de variété, ainsi que le fait remarquer Barclay lui-même, parlant d'un de ses personnages : *quod amaret narrationem ejusmodi interpolari carminibus* (L. IV, cap. 14, p. 456).

indications. Si l'on s'en tient aux généralités et qu'on n'envisage l'allégorie qu'en son ensemble, elle paraît en somme suffisamment claire. La Sicile, c'est la France dont l'histoire pendant les dernières guerres de religion s'entrevoit ici esquissée dans ses grandes lignes. La belle et noble Argenis, qu'est-ce autre chose que le trône de France? Et, dans ces rivaux qui se disputent sa main, ne reconnaissons-nous pas les prétendants à la royauté qu'ils veulent ravir à un prince faible et irrésolu? Ce prince est Méléandre qui a certains traits communs avec Henri III, le dernier des Valois. Lycogène représente sinon un Guise, du moins un des chefs de la guerre civile soulevés contre l'autorité royale et aspirant au pouvoir suprême. Dans Poliarque il est facile de retrouver des traits du Béarnais; à ce nom toutes les clefs désignent Henri IV. L'assimilation de Radirobane avec le roi d'Espagne Philippe II semble assez justifiée, comme on peut voir dans Hyanisbé la reine Elisabeth d'Angleterre. Le désastre essuyé en Afrique par Radirobane ne fait-il pas penser à la destruction de l'invincible *Armada*, et ce royaume de Mauritanie, qui est celui de Hyanisbé, ne rappelle-t-il pas par sa constitution celui de la Grande-Bretagne? Car il est à noter que, seul de tous les États dont il est question dans ce roman, il nous offre un exemplaire du gouvernement représentatif.

On a établi beaucoup d'autres rapprochements : Sélénisse serait Catherine de Médicis; Timandra, Jeanne d'Albret, mère de Henri IV; Commindorix, le duc de Savoie; Britomandès, Antoine de Bourbon; Eristhène, le duc de Mayenne; Oloodème, le duc d'Elbeuf; Anoroëste, le pape Clément VIII; Gélanore, le marquis de Turenne; Gobryas,

Harlay de Sancy, etc. Mais la plupart de ces interprétations doivent être considérées comme très hasardeuses; car, pour quelques analogies que l'on arrive à saisir, combien de dissemblances plus frappantes et qui viennent nous déconcerter ! Pourquoi ne pas en croire plutôt Barclay lui-même, quand il nous prévient qu'il a créé certains personnages purement imaginaires? De ce nombre, avec beaucoup d'autres, est assurément Archombrote, que l'ingéniosité des faiseurs de clefs n'est pas parvenue à identifier. Se peut-il en effet un signalement plus vague que celui-ci : *Princeps regi Franciæ subditus, virtutibus heroicis, summam facientibus spem, ornatus*[1] *?*

Encore une fois, même quand Barclay a eu en vue un héros déterminé, il s'est gardé d'en faire un portrait de tout point exact. Aucun de ses personnages n'est tout d'une pièce. Pour chacun il y a eu surcharge, refonte, addition de traits et de caractères nouveaux. La conception primitive, qui a bien pu être la peinture de telle individualité historique, s'est au cours de l'ouvrage plus d'une fois modifiée, altérée selon les circonstances. De même dans la trame du récit, Barclay insère des faits qui sont des allusions à des événements tout contemporains, tenant ainsi dans une certaine mesure, et toujours d'une manière discrète et enveloppée, son œuvre au courant des incidents et des préoccupations du jour. Cette part d'actualité que renferme l'*Argenis*, et que les contemporains ont bien vue, a été peut-être trop négligée par ceux qui

1. Pour le détail des rapprochements, on peut consulter, outre les clefs, les deux discours sur l'*Argenis* qui se trouvent en tête et à la fin de l'édition de Leyde. (Elzévir, 1630.) Cf. aussi le chapitre II de la thèse de M. Dupond.

se sont occupés de l'interprétation du roman. M. Dupond par exemple arrête les allusions historiques à la date du triomphe de Henri IV. Elles vont fort au delà ainsi que va nous le montrer la correspondance de Peiresc avec Barclay, à laquelle il est temps enfin de revenir.

Nous avons dit l'enthousiasme de Peiresc pour l'œuvre dont son ami lui communique d'abord des chapitres, puis les divers livres à mesure qu'ils sont terminés. Il s'écrierait volontiers comme Properce attendant l'apparition de l'*Énéide* :

Nescio quid majus nascitur Iliade [1].

Cette admiration, il la propage autour de lui dans le petit cercle de ceux à qui il fait l'honneur de montrer ces précieux échantillons, surtout avec l'intention d'en faire des protecteurs pour son ami. Dès qu'il a reçu le premier chapitre, il en donne lecture au chancelier Du Vair qui en est enchanté. Jamais homme, déclare-t-il, n'écrivit si nettement ni si dignement que Barclay [2].

Et quelle impatience de connaître la suite des aventures de Poliarque ! « Vous nous avez laissez en grande « peine de coupper si court le fil de vostre discours et en « grande anxiété d'apprendre comment vous aurez tiré « vostre Poliarche de sa caverne [3], nous ayant descript sa « fortune si patetiquement que vous avez estorqué des « larmes à d'aulcuns mesmes de ceux qui le lisaient ou « qui l'entendoient lire... Il me tardera bien de voir la

1. *Eleg.*, II, 25, v. 66.

2. *Lettres à divers*, t. VII, p. 383, CLV, 13 février 1619.

3. Le souterrain où Timoclée lui a donné asile.

« suitte, et vous supplye de me faire languir le moings « que vous pourrez en ceste attente, vous asseurant que je « ne sçaurois estre en repos depuis que je ne l'ay veue. « Ceste pulce m'est entrée trop avant à l'oreille pour en « estre délivré sans cela. »

Le 29 août 1619, Peiresc a entre les mains le premier livre de l'*Argenis* au complet[1]. Le 22 septembre de la même année, il écrit qu'il vient de recevoir la 2e partie, qu'il sait déjà presque par cœur[2]. Ce 2e livre et des fragments du 3e sont lus et relus en octobre 1619 par lui et par le chancelier Du Vair[3] dans la maison de campagne de ce dernier, à Villeneuve-le-Roi[4], « avec un merveil- « leux goust comme chose sans contradiction la plus « excellente qui s'est jamais faite en ce genre-là. »

Ce n'est que très exceptionnellement et par une faveur toute particulière que Peiresc communique à quelques personnes des fragments de l'*Argenis*. Parmi ces privilégiés est le savant publiciste et érudit hollandais, Hugo de Groot, dit Grotius. Peiresc écrit à la date du 4 mai 1621[5]: « M. Hugo Grotius, qui s'est depuis peu miracu- « leusement sauvé de prison[6] dans un coffret dans lequel « on lui portoit souvent des livres, me venant voir, me « surprint avec les premiers feuillets de votre œuvre en

1. *Lettres à divers*, p. 399, Lettre CLXV.

2. *Ibid.*, p. 402, Lettre CLXVI.

3. *Ibid.*, p. 101, Lettre CLXVII.

4. Aujourd'hui commune de Seine-et-Oise, canton de Longjumeau.

5. Lettre CXCI, p. 457.

6. Il avait été condamné à la prison perpétuelle après la défaite de Barneveldt dont il était partisan et s'était échappé au bout de deux ans, grâce au dévouement de sa femme.

« main et lut tout un cahier avec un si grand tesmoi-
« gnage de délectation et d'admiration de votre stille et
« de la beauté de vos conceptions qu'il ne se pouvoit las-
« ser de magnifier votre travail et soubstenoit hardiment
« que le stile de Petronius n'estoit point la moitié si noble
« et qu'il n'y avoit rien en toute l'antiquité qui fust si
« gentil et si agréable que cela. »

Seul M. de la Ville aux Clercs, fils de M. de Loménie et son successeur dans la charge de secrétaire d'État et intendant des finances, a été admis à lire le roman tout entier et feuille par feuille. On ne pouvait le lui refuser, car on a besoin de lui pour la pension que l'on sollicite[1].

Une lettre du 20 mai 1620 nous apprend que Peiresc accepte de s'employer à l'édition de l'*Argenis* à Paris, de même qu'il s'était occupé déjà de l'impression des vers du Cardinal Maffeo Barberini dont Barclay avait composé la préface. Dès lors sa correspondance est remplie du récit de ses démarches auprès des libraires, et sa sollicitude pour les intérêts de son ami se manifeste dans une infinité de détails. Son zèle et son dévouement sont infatigables. Il s'agit d'abord de sonder les principaux libraires, Morel, Cramoisy et Pacard[2]. Ils témoignent tous trois une très grande envie d'imprimer l'*Argenis* en la forme, avec le caractère et le papier que Barclay désire.

Mais quand on en vient au principal, c'est-à-dire au prix, ils font la sourde oreille et se montrent « extrêmement chiches et villains ». Aussi le bon Peiresc propose-t-il, s'ils n'acceptent pas les conditions demandées par

1. Lettre CCI, 29 juillet 1621, p. 480.
2. Lettre CLXXX, 23 septembre 1620, p. 429.

l'auteur, d'envoyer la copie à Cologne ou aux Pays-Bas, « afin de leur faire un peu de peur de perdre la lippée ». Les libraires, de leur côté, ont quelque méfiance et ne veulent pas prendre d'engagement ferme avant d'avoir reçu toute la copie[1]. Cependant on paraît sur le point de s'entendre avec Pacard, et Barclay promet d'envoyer dans peu de temps l'*Argenis* au complet[2].

Mais bientôt Pacard se dédit « comme un Normand[3] ». Il est vrai qu'il a eu depuis peu un grand procès criminel qui lui a fait courir fortune d'avoir toute sa boutique saisie. De plus, comme il appartient à la religion réformée, Peiresc aurait eu quelque regret de l'employer pour Barclay. Comme Pacard, Cramoisy fait un grand trafic hors du royaume, mais il est devenu l'imprimeur des Jésuites où il a tant d'occupation qu'il abandonne toutes les autres entreprises. Toussaint de Bray, qui a imprimé divers romans, et Morel font des offres insuffisantes. Enfin Peiresc s'est adressé à Buon, « comme l'un des plus honnêtes hommes de l'Université[4] », et, après discussion, est tombé d'accord avec lui sur le prix, les caractères, le papier, le nombre d'exemplaires à tirer de la première édition, etc. Il entre dans le détail du traité qu'il a conclu avec Buon et qui sera ratifié par Barclay. Dès lors, l'impression de l'*Argenis* est poussée activement. Le

1. Lettre CLXXXIV, 17 novembre 1620, p. 439.

2. Lettre CLXXXVIII, 11 mars 1621, p. 448.

3. Lettre CXCI, 4 mai 1621, p. 458.

4. Nicolas Buon était libraire juré dès 1600. Lorsqu'en 1618 fut constitué un syndicat pour l'imprimerie et la librairie, on le voit figurer au nombre des officiers de la communauté nommés à l'élection. Il est un des quatre adjoints du syndic. Cf. Werdet, *Histoire du livre en France*, Paris, Dentu, 1861, t. II, p. 191.

19 mai 1621, Peiresc envoie à son ami la première épreuve[1]. Buon a même grand'peur que les trois premiers livres ne soient imprimés avant que la copie des deux derniers ne lui soit parvenue. Il craint que le terme de la foire de Francfort ne s'écoule et qu'avant la suivante, les Allemands ne contrefassent l'ouvrage et ne le préviennent pour le frustrer du débit qu'il se promet[2].

Peiresc rassure l'éditeur ; sa diligence et sa complaisance sont inépuisables ; il songe à tout, aux épîtres liminaires, à l'approbation de la Sorbonne, au frontispice où il faudra mettre le portrait de Barclay et qu'il se propose de faire graver par Michel Lasne, un des plus habiles dessinateurs et graveurs du temps[3]. Il se préoccupe également des corrections, des *errata*, de la traduction du roman en français. Nous apprenons par lui que l'*Argenis* a été sur le point d'être traduite par son ami le poète François de Malherbe. Quelle fortune dans l'avenir pour cette œuvre si un tel projet eût été achevé[4] ! En même temps, Peiresc termine tous les arrangements avec l'imprimeur, et règle de concert avec Barclay la question importante de la distribution des exemplaires à titre d'hommage.

---

1. Lettre CXCIII, p. 162.

2. Lettre CXCVI, p. 170, 16 juin 1621.

3. Lettre CCIII, p. 192. Ce fut C. Mellan qui grava le portrait de Barclay d'après un dessin de Daniel du Monstier. Il ne parut que dans la 2e édition de l'*Argenis*.

4. Lettre CCXCIX, 20 juillet 1621, p. 177. « Malherbe avait presque envie de *le* traduire (*votre livre*). »

Lettre CCIV, 8 septembre 1621, p. 192. « Cependant M. de Malherbe travaille à la version du 1er livre qu'il me promet dans quelques jours, disant par modestie que si son style ne desplaist il achèvera la version du reste dans le moings de temps qu'il luy sera possible. »

Enfin, le 18 août 1621[1], il peut écrire à son ami : « Vous « avez présentement les dernières feuilles ensemble les « trois cartons refaictz. Je suys marry que l'édition ne « soit plus correcte. »

Dans cette même lettre il lui exprimait en termes bien touchants la profonde douleur qu'il avait ressentie de la mort d'un ami tendrement chéri, le chancelier Guillaume du Vair. Il ne savait pas que celui qu'il associait ainsi à son affliction était mort lui-même depuis six jours au moment où il lui écrivait.

Barclay, à ce que nous disent ses biographes, était d'une santé assez délicate. Une certaine mélancolie paraît avoir assombri ses dernières années. Il vivait dans la retraite, partageant son temps entre sa famille, son travail, ses livres et son jardin[2]. Il habitait une maison voisine du Vatican, cultivant des plantes rares et surtout des tulipes, dont la vogue était alors toute nouvelle[3].

Le climat de Rome paraît l'avoir éprouvé. Peiresc nous apprend qu'il habitait un quartier insalubre et que ses amis l'avaient à mainte reprise pressé de le quitter[4]. Mais le chagrin que lui causèrent des deuils bien cruels ne dut pas peu contribuer à le livrer sans résistance à la maladie. Sur neuf enfants il en perdit sept, dont deux en cette année 1621 où il mourut lui-même. A la date

---

1. Lettre CCII, p. 486.

2. Cf. *Erythræi* (Rossi) *Pinacotheca imaginum illustrium virorum*. — Cologne, 1643.

3. Ce goût des fleurs lui survivra chez sa veuve et chez son beau-frère de Bonnaire, comme le prouve la correspondance de Peiresc avec eux où il est plusieurs fois question d'échanges de bulbes ou d'arbustes rares.

4. Lettre à Mlle de Barclay, du 22 septembre 1621, p. 193, CCV.

du 11 mars, Peiresc lui adresse ses condoléances au sujet de la mort d'un enfant en bas âge, « de ce petit popon « qui estoit si gentil » [1]. Quelques mois plus tard un second enfant lui est enlevé [2].

Déjà, au début de cette funeste année, il se plaint d'être persécuté d'une importune colique rénale [3]. Le 1er août il est pris de la fièvre qui devait l'emporter. Laissons Peiresc nous renseigner sur sa maladie. Il écrit à M. de Beauclerc, conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé, le 11 septembre 1621 [4].

« ..... Comme les malheurs s'entresuyvent, j'ai reçu des « lettres de Rome du X aoust avec des nouvelles qui m'ont « cuydé accabler tout à faict, lesquelles vous déplorerez « bien de vostre costé assurément. C'est que le pauvre « M. Barclay estoit malade de fièvre aiguë et maligne « depuis neuf jours avec fort peu d'espérance de sa santé « entre les médecins en mesme temps que son seul fils « estoit encore en pire estat et sa femme pareillement « malade de fiebvre après avoir perdu quatre enfants « masles dans fort peu de moys et s'estre veu reduist de « neuf enfantz à un filz et une fille... » Le 12 août Barclay expirait. On peut juger de l'affliction de Peiresc à la nouvelle de la mort d'un ami « qu'il avoit conservé « depuis 17 ans avec une grande innocence et doulceur « de conversation s'il en feut jamais » [5], et qui tenait tant de place dans son cœur ! Sa douleur s'épanche dans les

1. Lettre CLXXXVIII, p. 418.
2. Lettre CCIII, p. 489.
3. Lettre CLXXXVIII, p. 418.
4. Lettre CCXXVII, p. 536.
5. *Ibid.*, p. 537.

lettres si émues et si affectueuses qu'il écrit à la veuve de son ami, à sa mère et à son beau-frère M. de Bonnaire[1].

Ainsi, par une amère ironie de la destinée, Barclay meurt à la veille de l'apparition de son *Argenis*, sans qu'il lui soit donné de jouir de son succès et de recevoir la récompense de son labeur. Il n'entendra nul écho de ce concert de louanges qui accueillera son œuvre ; il ne touchera même pas un quartier de la pension que le roi de France a fini par lui accorder. Mais du moins put-il se dire en mourant que la fille de son esprit, cette *Argenis* où pendant quatre années il avait mis tant de lui-même, plaiderait auprès des puissants la cause de sa femme, de sa fille et de son fils. Et cet espoir ne fut pas déçu.

L'histoire des démarches conseillées ou tentées pour la pension du père, comme pour celle du fils[2] après la mort de Barclay, pourrait être écrite dans le plus grand détail, grâce à la correspondance de Peiresc. Je veux tout au moins l'esquisser ; car, en lisant les conseils qu'il donne à son ami sur la manière de tirer le meilleur parti possible de son livre, sur les changements qu'il convient d'y opérer pour éviter de porter inconsciemment ombrage à ceux qui disposent des faveurs, nous saisirons quelques-unes des allusions et des intentions de l'*Argenis*.

C'est principalement par l'intermédiaire de Peiresc que Barclay agit ou fait agir auprès des personnages influents qui pourront l'aider à obtenir un établissement avanta-

1. Cf. Lettres CCV, p. 493 ; CCVI, p. 496 ; CCXCIV p. 670 (21 septembre 1621).

2. Guillaume Barclay, né en 1609, devint en 1626 abbé de Saint-Léon de Toul.

geux ou la pension qu'il sollicite. Il n'est guère de lettre où son ami ne l'entretienne de ses démarches et de ses espérances. Le garde des sceaux, du Vair, est très bien disposé et fera ce qui lui sera possible. « Mais il ne pense « pas le pouvoir pour encore que l'ordre que l'on veult « mettre aux finances ne paroisse ung peu davantage [1] ». Peiresc écrit le 8 mai 1619 [2] : « M. le garde des sceaux... « me dit, avant-hier, en arrivant de Saint-Germain, qu'on « parloit de vous rappeler en ceste Cour et vous y ayde- « roit volontiers de tout son pouvoir. » La communication de fragments de l'*Argenis* au garde des sceaux augmente de plus en plus l'estime qu'il fait de Barclay et son regret de ne pas le voir employé à ce que mériterait son éminente vertu [3]. Il voudrait lui voir donner l'appointement de feu M. Casaubon [4]. Cependant, toute réflexion faite, il juge que Barclay rendra au roi plus de services en restant à Rome qu'en venant en France. Ce à quoi il faut travailler, c'est à obtenir de Louis XIII une pension [5]. Mais Barclay va éprouver la vérité de ce mot de M. de Loménie, secrétaire d'État, que « pension et passion sont « bien parents en France » [6]. Ce n'est pas faute toutefois de mettre en mouvement bien des gens, parmi lesquels je citerai le cardinal de Retz, parrain de Barclay, et le P. Arnoux, jésuite, confesseur du roi [7]. On cherche sur-

1. Lettre CL, p. 373, 11 janvier 1618.
2. Lettre CLX, p. 393.
3. Lettre CLXVII, p. 405, 25 octobre 1613.
4. Lettre CLXVIII, p. 406 (sans date).
5. Lettre CLXXII, p. 413, 15 avril 1620.
6. Lettre CLXXXII, p. 434 (sans date).
7. Lettre CLXXII, p. 412.

tout à agir sur M. de Puisieux, secrétaire d'État, fils du chancelier Nicolas Brulart, marquis de Sillery, et gendre de Villeroy : car c'est lui qui a à sa disposition l'état des pensions payées à Rome. M. Ch. Urbain a publié[1] les lettres de Barclay à M. de Puisieux où il proteste de son dévouement à sa personne, à celle de son père le chancelier, au roi et à la France, et où il lui offre ses services. Il écrit en particulier ceci : « M. le marquis « de Cœuvre cognoit la passion que j'ay de me décla- « rer françoys et crois luy en avoir donné quelques « preuves depuis qu'il est icy ambassadeur, mais il scait « ce qui m'empesche de rendre les services que peut-être « je pourrois et lui en ay dit rondement les causes, les- « quelles il n'a peu désapprouver, et m'a dit qu'il s'as- « seuroit que quant vous en seriés averty vous les trou- « veriés légitimes et apporteriés le remède qu'il faut[2]. » L'empêchement dont il est ici parlé est sans doute le mal dont souffrait Panurge, « faulte d'argent », et le remède sera la pension demandée. En échange des bons offices de M. de Puisieux, Barclay lui promet de faire à son père le chancelier Brulart de Sillery une place très honorable dans l'œuvre à laquelle il travaille et « de tirer de lui « dans l'*Argenis* un crayon qui durera aux yeux de la « postérité ».

Puisieux finit par s'engager à faire coucher Barclay sur l'état de Rome pour une pension de mille écus. Mais il ne se presse guère d'expédier le brevet et se contente de donner à M. de Loménie de belles paroles[3]. Il faut appeler

1. *Op. cit.*, p. 322 sq.
2. P. 324. Lettre du 12 juillet 1620.
3. *Lettres de Peiresc*. Ibid., CLXXXVI, 18 décembre 1620.

à la rescousse M. de Modène, grand prévôt de France, et le maréchal de Chaulnes, frère de Luynes[1]. « Cela vien-« dra, écrit le bon Peiresc, avec l'aide de Dieu[2]. » Entre autres conseils, il donne à Barclay celui d'envoyer à M. de Puisieux, qui est amateur de peinture, quelque gentil tableau[3]. Ce serait un excellent moyen de le faire souvenir d'exécuter sa promesse. Malheureusement le tableau expédié par Barclay s'égare en chemin ; rien n'est plus fâcheux, dit Peiresc, « car cela eût opéré quelque effet « dans la froidure de cet homme »[4].

On songe aussi à s'adresser au roi lui-même, auquel Barclay a conçu le dessein de dédier l'*Argenis*. Peiresc l'engage vivement à « ne se pas désarçonner de ces bon-« nes intentions »[5]. L'épître dédicatoire est en effet composée et envoyée à Peiresc qui la juge admirable[6]. Aujourd'hui encore, sans aller jusqu'à l'admiration, nous apprécions le tour élégant du morceau et, sous le luxe des hyperboles, nous saisissons la sincérité des sentiments. N'y a-t-il pas une certaine éloquence dans cette page où il parle de notre pays avec une sympathie profonde et en des termes pleins de noblesse ?

« Sur le trône le plus élevé de l'Europe, vous êtes, « Sire, en spectacle à toutes les nations. Celle à laquelle

1. Lettre CXCIII, p. 464, 19 mai 1621.

2. Lettre CXCVI, p. 472, 16 juin 1621.

3. Lettre CLXXXVI, p. 443, 18 décembre 1620.

4. Lettre CCI, p. 480, 29 juillet 1621.

5. Lettre CLVIII, p. 390, 8 juin 1619.

6. Lettre CCI, p. 480, 21 juillet 1621. Outre l'épître dédicatoire en latin publiée en tête de l'*Argenis*, Barclay écrivit peu de jours avant sa mort ou plutôt dicta une lettre à Louis XIII qui a été reproduite par M. Ch. Urbain (*op. cit.*, p. 327-328).

« vous commandez a su, par ses armes, s'ouvrir un pas-
« sage dans les parties les plus inaccessibles de l'Orient
« qui frémit encore au seul nom de Français. Puis elle a
« combattu des peuples plus voisins avec un si bouillant
« courage et un tel succès qu'il est chez eux peu de pro-
« vinces qui n'aient été à quelque époque assujetties à sa
« gloire et à sa puissance. Nation dont les forces, tant
« qu'elles seront unies, ne trouveront rien d'impossible,
« nul obstacle qu'elles ne puissent franchir, et qui, ché-
« rissant par dessus tout la piété et la religion, n'en-
« treprend jamais que ce qu'elle peut entreprendre
« légitimement. Mais le Ciel a orné votre âme de dons
« si précieux et a éprouvé votre enfance et votre jeu-
« nesse par tant d'accidents qu'il semble que la France
« doive attendre de votre fortune plus encore qu'elle
« ne vous a donné. »

Les longs et persévérants efforts de Barclay venaient enfin d'être récompensés par l'octroi d'une pension, lorsqu'il meurt l'année suivante, avant d'avoir été en possession des appointements « qui luy estoient accordez « soubs les espérances des services qu'il pouvoit rendre « à Rome [1] ».

On escomptait ainsi son crédit auprès du Saint-Siège, crédit très réel et qui naguère avait grandi encore. Car Grégoire XV, le nouveau pape élu en remplacement de Paul V, mort le 28 janvier 1621, lui témoignait les meilleures dispositions, le nommait son camérier [2], lui donnait auprès de lui un facile accès, et faisait à son fils un pré-

1. Lettre CCV, p. 491, 21 septembre 1621, à Mlle de Barclay.
2. Baillet, *Journal des savants*, 1725. t. 4, p. 169.

sent[1]. Quel genre de services attendait-on de Barclay? Il est difficile, faute de pièces, de le déterminer avec précision. Mais il pouvait, à ce qu'il semble, utilement seconder notre ambassadeur dans toutes les négociations relatives aux affaires ecclésiastiques et hâter la solution des questions pendantes devant la Cour de Rome. Ainsi nous voyons Peiresc lui recommander l'affaire que M. le Président d'Oppède y fait poursuivre contre ses vassaux[2]. Je ne parle pas des services d'une autre nature qu'il rend aux savants de notre pays par l'intermédiaire de Peiresc, je veux parler des recherches dans la Bibliothèque du Vatican et de la transcription de manuscrits rares.

Nous avons dit combien fut grande l'affliction de Peiresc à la nouvelle de la mort d'un ami si cher. Sa douleur s'exhale en des lettres fort touchantes. Mais il ne considère pas sa tâche comme accomplie ; de grands devoirs lui restent à remplir envers la famille et envers la mémoire de Barclay. En même temps qu'il va mener à bien la mise en vente, la distribution et le règlement des comptes de l'*Argenis,* il n'épargnera ni peines ni démarches pour faire obtenir à M^me^ Barclay le paiement de la pension tardivement accordée à son mari. Il se montre plein d'ingéniosité et de ressources dans la défense des intérêts de son ami défunt. Ses lettres à M^me^ Barclay, à M. de Bonnaire, au P. Arnoux, à Arnauld d'Andilly, nous le font voir cherchant de tous côtés des protecteurs et des recommandations. Il utilise pour arriver à ses fins les exemplai-

1. Lettre CXCV, 2 juin 1621.

2. Lettre CLXIII, 30 juillet 1619. Cf. Lettre CCXCIV, p. 670, à M. de Bonnaire, sur d'autres démarches entamées par Barclay en faveur de membres d'une congrégation qui n'est pas nommée, etc.

res de l'*Argenis* qu'il s'est chargé de faire distribuer. Il en a fait relier un en maroquin bleu doré pour être présenté au roi, une douzaine d'autres reliés en vélin sont destinés à Monsieur, frère du roi, et aux principaux du Conseil, M. de Puisieux, le Président Jeannin, M. de Schomberg, M. de Vic, M. Bignon, etc. ; une vingtaine reliés en parchemin sont réservés aux amis[1]. Telle était, à peu près, la liste dressée par Barclay lui-même ; mais il a fallu dépasser le chiffre primitivement fixé. Buon, qui d'ailleurs s'est honorablement comporté, a distribué jusqu'à 150 exemplaires de l'*Argenis*.

Enfin, grâce aux efforts persévérants de Peiresc, les quartiers échus de la pension de mille écus accordée à Barclay sur le fonds des deniers du roi à Rome sont acquittés par M. Scarron, conseiller d'État depuis le 7 septembre 1621, le père du célèbre poète burlesque[2].

Mais ce premier résultat ne le satisfait pas. Il faut assurer l'avenir du fils de Barclay pour lequel sa veuve demande une pension. Là encore Peiresc lui est du plus grand secours pour toutes les formalités à accomplir, notamment pour la vérification au Parlement des lettres de naturalité attestant la capacité aux bénéfices[3]. « Ces « lettres, écrit-il à M^me^ Barclay, ont esté vérifiées dans « la cour du Parlement conformément aux conclusions « de M. le Procureur général, lesquelles il octroya bien « favorablement, passant par-dessus les formes ordinai-

1. Lettre CCXCIV, p. 670, 21 septembre 1621, à M. de Bonnaire.
2. Lettre LXXI, p. 197, 24 octobre 1621, au P. Arnoux.
3. Lettre CCX, p. 502, à M^lle^ de Barclay ; de Paris, 6 avril 1622.

« res en mémoire de la vertu du père et en revanche du « plaisir que luy avoit donné l'*Argenis* qu'il a lue deux « fois[1]. »

Ainsi de nouveau s'est produite la secourable intervention de l'*Argenis*, et nous allons la voir enfin, vigoureusement appuyée par des amis dévoués, emporter les dernières résistances de M. de Puisieux. Ces amis sont Mme de la Boderie, veuve de l'ambassadeur de France en Angleterre, sa fille et son gendre Robert Arnauld d'Andilly, conseiller du roi en ses conseils d'État et finances, homme d'esprit et de cœur, qui devait finir ses jours à Port-Royal-des-Champs. Mme de la Boderie était aussi une femme d'une haute distinction et d'une grande vertu. Une lettre de Peiresc nous montrera la belle-mère, la fille et le gendre, ligués en faveur de la famille Barclay contre M. de Puisieux auquel les unissaient des liens de parenté[2]. « Enfin, écrit-il à Mme Barclay[3], le brevet de « la pension de 1,200 libvres pour M. vostre fils a été ex- « pédié lorsque je m'y attendois le moings... Vous pouvez « dire d'en avoir l'obligation entière à M. d'Andilly et « par conséquent à Mme de la Boderie, sa belle-mère, et « à Mme d'Andilly, lesquelles je luy avois mises en teste « pour ne le laisser en repos qu'il n'en fust venu à bout. « Ce fust une bien bonne inspiration que celle où je m'al- « lay adviser de me prevalloir de ceste voye. M. d'Andilly « mesme y faisoit un peu de difficulté la première fois que « je luy en parlay, mais je luy dis qu'il se résolust de

1. Lettre CCXI, p. 504, à Mlle de Barclay : de Paris, 29 avril 1622.

2. Mme de la Boderie était la cousine germaine du chancelier Brulart de Sillery.

3. Lettre CCXI, p. 504, Paris, 29 avril 1622.

« bonne heure à trouver des moyens de la vaincre, s'il « vouloit avoir la paix en sa maison, aultrement qu'il au- « roit sur les bras à toutes heures cez dames qui s'es- « toient monstrées de si bonne volonté en vostre endroict. « Il print si bien son temps qu'après avoir présenté « l'*Argenis* à M. de Schomberg, il s'en chargea pour la « garde et la fit mettre dans le carrosse en partant d'icy « pour aller à Bloys où c'est qu'il s'en entretint et la « leut tout entière par les chemins, soit dans le carrosse « d'icy à Orléans, ou dans le batteau d'Orléans à Bloys, « mais avec tant de délectation de toute la compagnie « qu'à peine furent-ils arrivez que voyants M. de Puysieux, « ils luy firent des reproches des retardements passez et « extorquèrent sur-le-champ le brevet dont je vous envoye « une copie signée par un secrétaire du roy. »

La cause était gagnée. L'année suivante (1623), l'élévation à la dignité de Souverain Pontife du cardinal Maffeo Barberini devait donner à la famille Barclay un nouveau et puissant protecteur. Urbain VIII n'oublia pas le fils de celui qu'il n'aimait pas moins, dit Peiresc, que si c'eût été son propre frère [1]. En 1626, il promut Guillaume Barclay à l'abbaye de Saint-Léon de Toul.

J'avais donc raison de dire que, sans qu'il lui eût été donné d'en jouir en personne, un des résultats poursuivis par Barclay, quand il composait l'*Argenis*, se trouvait atteint. L'enfant de son imagination ne contribuait pas peu à assurer la situation matérielle des êtres chéris qu'il laissait après lui.

Il nous faut maintenant reprendre, pour n'en plus

1. Lettre XX, p. 46, 17 avril 1623, à M. d'Andilly.

sortir, la question des applications qu'on peut découvrir dans l'*Argenis* aux personnes et aux affaires du temps. Nous chercherons aussi par quels moyens Barclay avait imaginé d'y faire une cour adroite et détournée à ceux dont il sollicitait l'appui ; comment enfin il avait plus ostensiblement placé plusieurs de ses amis et s'était placé lui-même parmi les personnages de son roman allégorique. Ces indications, que nous allons demander encore de préférence à la correspondance de Peiresc, nous renseigneront, au moins pour un certain nombre de points, sur ce qu'on pourrait appeler l'*actualité* dans l'*Argenis*.

L'auteur du discours sur l'*Argenis* placé en tête de l'édition elzévirienne de 1630[1] écrit avec justesse : « Barclay a voulu dans cet ouvrage exposer l'origine des rébellions qui ont troublé *son* siècle et le précédent : il la trouve dans la trop grande faiblesse et indolence des rois, dans leur complaisance excessive pour les grands qu'ils ont élevés trop haut. Ceux-ci ont abusé de leur pouvoir et sont devenus des factieux. » Ceux qui se sont occupés de l'*Argenis* ont, j'ai eu déjà l'occasion de le dire, trop négligé cette remarque quand ils ont arrêté les allusions du roman à l'avènement de Henri IV. Sans doute, ainsi que l'a amplement démontré M. Dupond[2], « la lutte entre la ligue et la royauté, entre les Guises et les Capétiens » reste le sujet essentiel de l'*Argenis ;* mais, comme cette fiction ne s'assujettit à aucune des lois de l'histoire et se développe dans un milieu de pure fan-

1. *Discursus de autore scripti et judicium de nominibus Argenidæis*, p. 10 sq.

2. *Op. cit.*, p. 72.

taisie, Barclay a pu en toute liberté se permettre les anachronismes les plus audacieux et façonner sa matière au hasard de ses caprices ou des événements du jour.

Le 26 avril 1617, le maréchal d'Ancre avait été assassiné au Louvre. Peiresc, dans une lettre à Barclay[1] du 10 mai de cette même année, lui avait exprimé sa joie de la mort « de ce monstre que le Roy a fait assommer et « que le peuple a depuis traîné par la ville, pendu, des- « chiré et bruslé en divers endroits avec une furie espou- « vantable ». Les anciens ministres et secrétaires d'État avaient été du même coup rétablis en leurs charges et, parmi eux, Du Vair. A cette occasion, Barclay compose contre Concini la pièce intitulée : *In Phaethonta Gallicum*[2] qui est communiquée par Peiresc à Du Vair et fort goûtée par celui-ci. « Il ne se peut tenir d'affirmer har- « diment qu'il ne s'estait rien fait de si beau et de si ac- « compli sur ce subject[3]. »

Or, Concini et sa femme vont paraître incidemment dans l'*Argenis* sous le nom des époux Lydiens (entendez Florentins, nous explique l'auteur du *Discursus ;* car les Étrusques ou Toscans étaient, dit-on, d'origine lydienne). Au chapitre V du livre Ier, Timoclée rappelle à Archombrote leur fortune inouïe et leur chute soudaine[4].

---

1. Lettre CXLV, p. 361.

2. Ce petit poème, imprimé à Paris, et signé I B (Jean Barclay), commence par ces mots :

O pasta luctu dira monstra Gallico...

(Note de M. Tamizey de Larroque.)

Il existe à la Bibliothèque nationale.

3. Lettre CXLVI, p. 365, 11 août 1617.

4. *Argenis*, p. 27.

« Naguères, dans une cour étrangère, le couple lydien « expia cruellement un trop insolent bonheur; le mari « tomba au seuil du palais du roi, baigné dans son sang; « la femme ne fut tirée de sa prison que pour être livrée « au bourreau... Il ne leur manquait plus pour être rois « que le titre et la pourpre : ils dédaignaient de s'égaler « aux citoyens du pays, et n'avaient cependant aucune « vertu qui leur permît d'élever si haut le sourcil. Aveu- « gles qu'ils étaient, ils foulaient aux pieds la jeunesse « du prince qui seul avait le droit de revendiquer cette « puissance et qui en effet, pour son coup d'essai, a su si « bien la recouvrer. »

Dans cette même conversation entre Timoclée et Archombrote, Peiresc[1] saisit encore d'autres « exemples modernes » entrelacés dans les belles maximes et raisons d'État de l'*Argenis*. « Entre aultres ce discours des fa- « voris d'Aquilius et d'Hippophilus recourants *ad pur-* « *puratum sacerdotium* est du tout admirablement bien « logé et bien exprimé. » Ces mots visent le passage suivant :[2] « Voyez la cour d'Aquilius, voyez celle d'Hippo- « philus. De quoi a-t-il servi aux plus grands, quand ils ont « vu arriver le terme du pouvoir sans borne qu'ils s'étaient « ménagé, de se réfugier sous la pourpre sacerdotale « comme en un asile? Sans doute ils ont voulu donner « plus d'éclat aux funérailles de leur dignité expirante. »

Aquilius[3] désigne l'empereur; Hippophilus, Philippe III d'Espagne. Le premier des favoris que vise ici Barclay

1. Lettre CLV, p. 383, 13 février 1619.
2. *Arg.*, p. 28.
3. De *aquila*, l'aigle impériale.

c'est Melchior Klesl, évêque de Vienne en Autriche et ministre d'État, promu cardinal en 1615, qui, en 1618, fut mis dans l'abbaye de Saint-George, près d'Innsbruck, pour y finir ses jours[1]. L'autre est le marquis de Denia, duc de Lerme. Après avoir exercé de 1598 à 1618 un pouvoir absolu, il se vit renversé par un parti à la tête duquel était son propre fils, le duc d'Uceda. Prévoyant l'orage qui le menaçait, il s'était fait nommer cardinal à la mort de sa femme (1618), mais n'en fut pas moins exilé à Valladolid.

Le même chapitre contient encore une allusion très claire à la chute non moins éclatante d'un autre favori, Robert Carr, comte de Somerset, celui qui avait précédé Buckingham dans les bonnes grâces de Jacques Ier d'Angleterre. Il avait épousé la femme divorcée du comte d'Essex. Dénoncés tous les deux comme empoisonneurs, ils échappèrent à grand'peine au supplice. « La fortune, « dit Barclay, s'est jouée également de ce Phrygien et de « sa femme, qui ne seraient sortis d'une cour où ils avaient « tout pouvoir que pour aller au gibet, si le roi, se sou- « venant de l'affection qu'il avait eue autrefois pour eux, « n'eût changé leur arrêt de mort en une prison perpé- « tuelle[2]... » Si Barclay appelle le comte de Somerset et sa femme le couple Phrygien, c'est encore par une de ces recherches d'érudition qui lui sont familières. L'auteur du *Discursus* nous explique qu'il s'inspire ici de la légende d'après laquelle la Bretagne tirerait son nom de Brutus, petit-fils d'Ascagne, par conséquent descendant des

1. Cf. le *Mercure français*, 1619, p. 176.

2. P. 27-28.

Troyens ou Phrygiens. Phrygiens est donc le très savant synonyme d'Anglais.

Pour Peiresc, comme pour ses contemporains, ces allusions aux choses du jour étaient transparentes. Ce lui est un plaisir de démêler dans le roman allégorique de son ami la trace des préoccupations actuelles ou quelque fait de la veille combiné avec les aventures de Poliarque et de Lycogène. Il encourage Barclay à persévérer dans cette voie. « Voicy, lui écrit-il le 23 mars 1619[1], des évé-« nements nouveaulx qui vous fourniront bien de la ma-« tière. Dieu veuille que nous n'ayons pas tout le mal que « nos peschez méritent! Ce pauvre Estat a bien de la peine « à demeurer en paix. » Quels étaient ces événements nouveaux? Dans la nuit du 22 au 23 février 1619, la reine mère s'était évadée du château de Blois où elle était captive; elle avait gagné Loches où l'attendait le duc d'Épernon, puis Angoulême. La cour était dans un vif émoi. On se croyait en face d'un vaste complot. Luynes redoutait une prise d'armes des gouverneurs de provinces. Allait-on voir se rallumer la guerre civile? Ces craintes ne se justifièrent pas sur-le-champ. Mais Peiresc avait raison de penser que l'histoire de France fournirait bientôt un nouveau chapitre aux entreprises factieuses de Lycogène contre le pouvoir royal. L'année suivante (1620), les grands qui avaient essayé de soulever les provinces seront vaincus aux Ponts-de-Cé. Peut-être est-ce à cette occasion que Barclay fait développer par Cléobule (L. III, chap. IV) tout un plan de réformes pour prévenir les rébellions et insiste en particulier sur la nécessité de

1. Lettre CLVI, p. 386.

limiter à trois années la durée des gouvernements de provinces.

Peiresc continue à reconnaître dans l'*Argenis* « les humeurs françaises exprimées le plus naïvement qu'il se pouvait espérer et en termes inimitables[1] ». Ce sentiment est partagé par le garde des sceaux Du Vair[2] qui a, entre autres, trouvé grandement à son gré le beau fragment contre l'astrologie[3], fragment qui visait sans doute indirectement Concini et la maréchale d'Ancre. On sait que les deux époux consultaient sans cesse les astrologues.

Mais à ses éloges Peiresc mêle aussi quelques conseils et avertit prudemment son ami quand il lui semble s'aventurer sur un terrain dangereux. C'est ainsi qu'il l'engage à opérer un retranchement dans le dialogue entre Timoclée et Archombrote (ch. V du livre I), en raison des allusions que la malveillance y pourrait découvrir.

« Comme vostre œuvre, lui écrit-il[4], est un boucquet « de diverses belles fleurs qui le rendent infiniment beau et « accomply, il y en a une entr'aultres qui est possible des « plus belles, mais neangmoins trop incompatible avec le « venin du siècle présent pour qu'un chascun y puisse « ressaisir son sens, sans que quelqu'un en face mal son « profict. Si ceste édition eust esté faicte trois ou quatre « ans y a avant que l'année eust trouvé de fruit, l'affaire « alloit sans difficulté, mais à ceste heure que la pellotte

1. Lettre CLXVII, p. 404, 25 octobre 1619.
2. Lettre CLXXII, p. 412, 15 avril 1620.
3. L. II, chap. XI, p. 196 sq.
4. Lettre CXCIV, p. 465. 11 juin 1621.

« de neige est si fort grossie, je crains que quelqu'un ne « pense qu'on parle exprez pour luy, encore que vous n'y « ayez pas songé et que cela ne nuise à l'establissement « que vous debvez attendre de ce côté. »

Il conseille donc à Barclay de faire tenir à Timoclée et à Archombrote quelque autre discours que de la faveur. C'est le moyen de se garantir des coups de vengeance que pourraient tirer de lui des gens qui penseraient que, sans les nommer, il a voulu les désigner.

On devine bien aisément que ceux dont il parle ici ne sont autres qu'Albert de Luynes et ses deux frères, les sieurs de Cadenet et de Brantes. L'irritation des grands allait croissant contre Luynes et sa famille comblés sans cesse par le roi de faveurs nouvelles.

Une lettre de Peiresc du 29 juillet 1621[1] nous apprend que Barclay a tenu compte des avertissements de son ami : « J'ai veu les changements que vous avez faict au passage « des favoriz et en suys demeuré fort satisfaict. » Quels sont ces changements? Barclay a conservé ce qui était relatif aux Lydiens, Phrygiens et *Sacerdotes purpurati,* en quoi, lui avait écrit Peiresc, il n'y avait pas de danger: « car ce que vous en dictes est trop modestement et « innocemment dict pour les offenser ». La modification principale a consisté à substituer à un développement général contre les favoris, une distinction entre ceux qui se sont rendus indignes de la bonté du prince et ceux qui, au contraire, la méritent pleinement.

C'est dans cette dernière catégorie qu'il sera loisible de placer d'Albert de Luynes. Et le favori, ainsi que

1. Lettre CCI, p. 480.

le roi qui lui accorde sa confiance, ne sont-ils pas justifiés l'un et l'autre par le passage suivant [1] fort différent du morceau primitif?[2] « Pour moi, je ne m'associerai « jamais à l'envie du peuple qui voit toujours avec indi- « gnation ceux que la faveur des rois élève au-dessus des « autres, et ose reprocher aux princes eux-mêmes leurs « préférences et leurs affections. C'est une cruelle injus- « tice envers les rois, que de vouloir les priver des dou- « ceurs de l'amitié et de la confiance que nous sommes « en droit d'attendre de ceux que nous avons comblés de « bienfaits. Les simples particuliers auront-ils donc seuls « le bonheur de posséder des amis et refuserons-nous aux « rois, par une loi barbare, le droit de chérir quelqu'un « et de trouver du charme en sa familiarité ? »

Puis, par la bouche de Timoclée, Barclay établit que ces reproches adressés aux favoris, au nom du bien public, sont le plus souvent dictés par la jalousie; ils finissent par atteindre les rois eux-mêmes, qui ont bien le droit cependant d'avoir à côté d'eux un second pour les aider dans les affaires importantes de l'État.

Grâce à des considérations de ce genre, Barclay se mettait en règle avec Luynes, qui devait, dans l'affaire de la pension, lui témoigner des dispositions favorables[3].

Il est une autre modification que Peiresc engage son

1. *Arg.*, p. 28.

2. N'ayant pu consulter les premières éditions de l'*Argenis*, j'ignore à quelle date le morceau primitif a été rétabli. Mais je le trouve dans la traduction française de 1625. Peiresc avait d'ailleurs proposé de garder pour les amis quelques exemplaires « non châtrés » de l'édition latine (Lettre CXCIV).

3. C'est de ces retranchements faits sur le conseil de Peiresc que Gassendi se souvient quand il écrit : « Eadem libertate... (Peireskius) usus

ami à opérer : « Je voudrais bien, lui écrit-il[1], que pour « le passage des Hyperéphaniens, vous eussiez seulement « changé quelques petites parcelles et adjousté un aultre « personnage qui parlast de l'affaire en aultre sentiment « que celuy qui ne veut que faire la guerre, afin que le « temps présent y trouve sa place aussi bien que le passé. « Mais je ne sçay si l'advis en pourra venir à temps. »

Les *Hyperéphaniens* (de ὑπερήφανος, orgueilleux), sectateurs d'une religion nouvelle fondée par *Unisulca*, ont longtemps troublé le pays par leurs séditions. On a reconnu les huguenots ainsi que l'anagramme transparent du nom de *Calvinus*. Or, malgré les avantages qu'ils ont obtenus, on les voit dans l'*Argenis*, prêts à s'allier avec le séditieux Lycogène (L. III, chap. III).

Barclay écrivait ce morceau en 1621. A la fin de 1620, à la suite du rétablissement de la religion catholique dans le Béarn, l'assemblée des réformés s'était reconstituée à La Rochelle et la guerre avait éclaté dans plusieurs provinces. Le roi, parti de Fontainebleau le 26 avril 1621, marchait en armes contre les huguenots. Il allait, le 29 juin, s'emparer de Saint-Jean-d'Angély. C'est à cette campagne que Barclay faisait allusion et, par la bouche d'Archombrote, il proposait aux difficultés de l'heure actuelle une solution violente. On doit, s'écriait le jeune prince, trancher avec le fer cette gangrène dont la contagion menace le reste du royaume. Mais le conseil avisé de Peiresc porta ses fruits. Le discours par lequel le sage

est adversus Barclajum, qui Argenidi intexuerat nescio quem Dialogum paullo liberiorem. » *Vita Peireskii*. Quedlinburg, G. E. Strunzius, 1705, p. 186.

1. Lettre CCI, p. 480, 29 juillet 1621.

Ibburrane répond à Archombrote préconise une politique plus pacifique et plus habile à l'égard des réformés. Il s'oppose à la répression par les armes, à moins que ceux-ci ne donnent le signal de la guerre[1]. Mieux vaut, la paix faite, recourir à la douceur, à des remèdes lents mais plus sûrs. Ne peut-on les conquérir par la séduction des faveurs, les attirer par l'espoir de l'entrée aux honneurs, qu'on leur aurait d'abord discrètement interdits? Peu à peu, pour se faire bien venir en cour et assurer l'établissement de leurs enfants, on les verra se convertir. L'intérêt sera plus fort que la contrainte, surtout si le roi leur fait bon visage et les traite en hommes de bien. Car beaucoup d'entre eux n'ont d'autre vice que celui d'avoir été nourris dans la superstition de cette secte nouvelle.

Ainsi la politique religieuse que conseille Barclay est une politique, non pas certes de tolérance, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, mais de temporisation calculée, faite de prudence et d'adresse, et capable, selon lui, de désagréger à la longue le parti huguenot.

On conçoit que ces questions d'ordre religieux étaient pour Barclay particulièrement délicates à traiter. Il ne faut pas oublier que, pour le succès de son livre, il comptait à la fois sur le roi de France auquel il l'avait dédié et

1. « En l'année 1621, le problème protestant et le problème monar-« chique étaient posés en France et en Europe de telle sorte qu'il fal-« lait opter : faire la guerre au dehors ou faire la guerre au dedans. « Luynes, au nom du parti monarchique et du principe catholique, « se décidait pour la guerre intérieure. L'évêque de Luçon, non seule-« ment par situation et par caractère, mais surtout par une vue plus « large et plus complexe des choses, eût préféré la guerre extérieure. » Gabriel Hanotaux : « La Genèse des idées politiques de Richelieu. » *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1902, p. 821.

sur le Souverain Pontife, son bienfaiteur, auquel il avait eu primitivement l'intention d'en offrir la dédicace.

Aussi combien le ton a changé depuis l'*Euphormion!* Dans l'œuvre nouvelle, ni les jésuites ni la cour pontificale ne trouveront un mot qui puisse leur porter ombrage. Acignius, le redoutable et insinuant Acignius, qui personnifiait la Compagnie de Jésus, s'est évanoui comme une ombre. On ne le connaît pas au royaume de Méléandre. Gephyrius, le Souverain Pontife, ne menace plus le pouvoir temporel des rois; on ne dénonce plus son ambition démesurée[1]. En vain chercherait-on dans l'*Argenis* des réflexions touchant au conflit entre l'autorité des princes et le pouvoir religieux. Barclay devait bien cette concession au pape et aux cardinaux ses protecteurs. Il est vrai que, dans une lettre à M. de Puisieux, il annonçait son intention de traiter en une préface dédiée à Louis XIII, « des obligations que les rois ont au Saint-Siège et mutuellement que le Saint-Siège a aux rois de France »[2]. Mais cette préface ne paraît pas avoir été écrite; tout au moins elle n'a pas été imprimée.

Si on laisse de côté les rites d'un paganisme un peu arrangé[3] que célèbrent les personnages de l'*Argenis*,

1. Les lettres de Peiresc nous apprennent qu'en même temps qu'il achevait l'*Argenis*, Barclay préparait une réimpression de l'*Euphormion* avec des remaniements et des suppressions. On est autorisé à penser que les retranchements auraient porté précisément sur les passages où le pape et les jésuites avaient été pris à partie avec assez de vivacité. C'eût été chose curieuse que de voir un *Euphormion* corrigé de telle sorte « qu'on y pût mettre privilège du Pape ».

Lettre de Peiresc à M. de Bonnaire du 5 octobre 1621, CLXCV, p. 673.

2. Cité par M. Ch. Urbain, *op. laud.*, p. 325.

3. Comme d'Urfé, Barclay place en Gaule des druides, mais en qui on ne reconnaît pas, ainsi que dans l'*Astrée*, des prêtres chrétiens.

on constatera que la religion occupe dans ce roman une bien petite place. On peut signaler encore l'éloge qu'il contient de la vie monastique (livre V, ch. XII), éloge mis dans la bouche d'Aneroëste. Ce morceau a une certaine importance. On y voit repris un développement esquissé déjà dans l'*Euphormion* sur la nécessité d'une vocation véritable pour ceux qui embrassent la vie religieuse[1]. Car Barclay la conçoit comme très haute, très noble et d'une grande utilité sociale. « Il semble, dit « M. Dupond[2], qu'il ait voulu répondre à certaines accu- « sations que l'on faisait peser sur les ordres religieux et, « en même temps, aider à la réformation des abus qu'a- « vait amenés le relâchement de la discipline. » Un autre passage (livre V, ch. X, p. 584 sq.) où il décrit un monastère, paraît contenir des allusions à la récente réforme des bénédictins.

En résumé, pour tout ce qui touche à la question religieuse, Barclay fait preuve d'une grande circonspection et se montre attentif à ne blesser aucun de ceux auxquels il veut faire sa cour. Rome et la France sont pareillement ménagées.

C'est à une préoccupation du même genre qu'il obéit en n'introduisant dans l'*Argenis* aucun duel, à l'exception du combat singulier qui se livre entre Astioriste (Poliarque) et Commindorix, et qui nous est présenté comme une sorte de jugement de Dieu. L'édit de Louis XIII contre les duels était du 18 mars 1613. On trouvait encore dans le 1er *Euphormion* un duel entre Callion et Fibul-

1. C'est un retour de Barclay sur lui-même. Cf. mes *Notes sur l'Euphormion*.

2. *Op. cit.*, p. 147.

lius ; mais déjà le narrateur blâmait cette coutume. Il la condamne d'une manière beaucoup plus explicite dans l'*Icon animorum* et dans la dédicace de l'*Argenis* à Louis XIII. Il loue le jeune prince d'avoir supprimé cet usage impie qui faisait que, parmi les Français, pour le moindre différend, il fallait ou perdre la vie ou la ravir à son adversaire. Ce mal, qui a épuisé tant de sang français, provenait d'un faux sentiment d'honneur et s'était enraciné avec le temps. Il a suffi de l'autorité du roi et de ses sages édits pour le détruire. Ainsi en jugeait Barclay. Mais les faits devaient lui donner de nombreux démentis. La rude main de Richelieu ne put même parvenir à abolir les duels. Neuf ans après la mort de Louis XIII, le maréchal de Gramont disait dans une de ses lettres : « De compte fait, il y a depuis la régence neuf cent « quarante gentilshommes tués en duel, et cela sans « compter ceux dont la mort fut attribuée à d'autres « causes, bien qu'ils eussent réellement péri dans les « rencontres. »

Les mœurs seules devaient peu à peu avoir raison de cette pernicieuse coutume ou du moins en restreindre sensiblement les effets.

Citons encore un passage du discours de Dunalbius contre la monarchie élective, où sont visés les événements dont la Bohême et la Hongrie venaient d'être le théâtre. Après avoir établi qu'un peuple qui a élu un roi ose souvent aussi le déposer, l'orateur ajoute :

« Vois Aquilius. Après avoir obtenu naguère deux cou-

---

1. Cf. vicomte d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*. Plon, 1884, t. II, p. 81 sq.

« ronnes dans deux assemblées électives, il s'est vu obligé « d'abandonner l'une et l'autre par l'inconstance de ceux « qui les lui avaient données. On nia que toutes les forma- « lités eussent été remplies dans ces élections. Il lui fallut « reconquérir ses royaumes par le fer, le sang et le ravage « de tout le pays, l'un contre un prétendant, Peranhylæus, « l'autre contre Dereficus qui l'avait usurpé et qui, au « lieu de servir, comme c'était son devoir, les mets à la « table d'Aquilius, s'était, ou peu s'en faut, approprié et « la table et les vivres [1]. »

Aquilius désigne l'empereur Ferdinand. Dans Peranhylæus (traduction grecque de Transylvanus : περάν, au delà, ὑλαῖος, de forêt), nous reconnaissons le prince de Transylvanie, Bethlem Gabor, qui s'était rendu maître de la Hongrie autrichienne ; dans Dereficus (anagramme de Fredericus), l'électeur palatin Frédéric, auquel la diète bohémienne avait déféré la couronne de Bohême. Ce dernier fut défait le 8 novembre 1620 à la bataille de la Montagne Blanche, près de Prague, par Ferdinand II élu empereur à Francfort le 28 août 1619.

Voilà les principales allusions aux faits contemporains que l'on relève dans l'*Argenis*. Mais ce roman contient aussi les portraits, plus ou moins embellis et modifiés sur certains points, de divers personnages politiques de l'époque, des amis ou des protecteurs de Barclay. Parcourons rapidement cette galerie, en nous arrêtant toutefois devant les physionomies les plus intéressantes.

Poliarque étant le prince idéal, il était loisible à Louis XIII de se découvrir avec ce héros de nombreux traits de

1. Livre I, chapitre XV.

ressemblance. Barclay semble l'y inviter dans sa dédicace, ou tout au moins il lui propose pour modèle ce Poliarque en qui les clefs reconnaissent avec raison Henri de Navarre. Louis XIII peut au surplus retrouver son image dans Archombrote, prince non moins accompli que Poliarque.

S'il est deux personnages que l'on s'attende à voir jouer un rôle dans l'*Argenis* et dont on cherche le portrait, ce sont bien le chancelier du Vair et Peiresc qui, à la cour de France, prennent si à cœur les intérêts de Barclay. Or, ni l'un ni l'autre ne figurent dans le roman. On ne peut croire à un oubli. A quelle considération a donc obéi Barclay en négligeant de louer dans son écrit deux hommes auxquels il devait tant? Il est bien difficile de le deviner. En ce qui concerne du Vair, il s'excuse, l'œuvre une fois terminée, de ne l'y avoir point introduit. C'est ce qu'on peut inférer de ces mots d'une lettre de Peiresc[1] : « Quant à l'obmission de M. le Garde des sceaux en « vostre ouvrage, n'en ayez aulcun regret. C'est chose à « quoy il ne songeoit point et dont vous ne debvez vous « mettre en aulcune peine. »

Mais l'omission de Peiresc est encore bien plus inexplicable, à moins qu'il ne faille admettre, comme l'avance Gassendi, que Peiresc lui-même se soit dérobé à l'honneur que voulait lui faire Barclay en lui attribuant un personnage dans l'*Argenis*.

« Barclay, écrit-il[2], s'était proposé de donner dans « cette œuvre un rôle à Peiresc ainsi qu'à du Vair; mais

1. Lettre CCXCIX, p. 477, 20 juillet 1621.
2. *Vita Peireskii*, p. 186.

« Peiresc, après avoir loué ses sentiments affectueux, con-
« sidéra qu'il lui avait rendu un service d'un plus grand
« prix et qui le touchait davantage en lui procurant
« l'amitié de Virginio Cesarini, cet esprit si versé dans
« la connaissance des lettres et des arts : il se félicitait
« d'avoir reçu de celui-ci des épîtres et des élégies du
« tour le plus gracieux. » C'est ce Virginio Cesarini, né à Rome en 1595, que le cardinal Bellarmin comparait, pour l'universalité de ses connaissances, au fameux Pic de la Mirandole. Il mourut en 1624 sans avoir eu le temps de réaliser les grandes espérances qu'il avait données.

On est surpris de ne trouver dans la correspondance de Peiresc aucune trace du dessein qu'aurait eu Barclay de lui faire jouer un rôle dans son roman. On s'étonne encore davantage que Barclay n'ait pas passé outre à la résistance que put lui opposer la modestie de son ami, et n'ait pas spontanément placé parmi les plus honnêtes gens de son *Argenis* un homme de ce mérite et auquel il avait de si grandes obligations.

En revanche, le chancelier Brulart de Sillery occupe une place dans cette fiction. Nous sommes clairement fixés sur les intentions de Barclay par ce passage déjà cité [1] de la lettre qu'il écrit à M. de Puisieux le 12 juillet 1620. « Le sujet du livre où je prétends faire entrer à bon es-
« cient Monseigneur le Chancellier et vous aussy, est une
« invention assés gaye comprise en cinq livres où se
« traitte de la plupart des affaires de nostre temps. »

« Il espère, dit-il encore, que le crayon qu'il tirera

1. P. 357.

« de Monseigneur le Chancelier durera aux yeux de la « postérité. »

Une lettre du 18 octobre 1620 nous fait savoir qu'il a communiqué à Puisieux une partie de l'*Argenis* et attend le jugement du chancelier. Sillery paraît avoir adressé à l'auteur diverses objections au sujet du personnage qui est chargé de le représenter dans le roman et n'avoir pas encouragé le dessein de Barclay.

C'est ce que laisse entendre la lettre du 1er janvier 1621 à M. de Puisieux[1]. « J'ay receu, dit-il, celles qu'il vous a « pleu m'escrire du 2 décembre, et y ay appris la réso- « lution de Mgr le Chancelier touchant ce que je m'estois « proposé de faire pour son service. Je ne faudray pas « de suivre son commandement, quoy que je soye fort « d'opinion que s'il eut veu tout l'œuvre, il eut modéré « ce mien avis. S'il eut trouvé bon que je changeasse ou « adjoutasse quelque chose en ce qui le concerne, je me « fusse estudié de ne point passer ses volontés. Ce sera « quand il lui plaira que je luy rendrai ce très humble « service, etc... »

Sillery, bien que les clefs ne parlent pas de lui, figure donc dans l'Argenis[2]. Car, s'il résulte du passage que nous venons de citer que son portrait a subi des changements, si même Barclay a reçu l'invitation de ne plus prendre le chancelier pour modèle d'un de ses perso-

1 Publiée par M. Delavaud, *op. cit.*, p. 521.

2 M. [illegible] a fait remarquer que dans Zerbine [illegible] Villeroy, bien qu'il y ait cette mention- [illegible] de grandes différences. Mais il est très probable, dit-il, que l'auteur [illegible] la similitude [illegible] entre les noms Sillery et Villeroy [illegible] comme il [illegible] les traits qui se [illegible]

nages, le conseil, à la fin de 1620, arrivait trop tard pour la majeure partie du roman. L'intention de Barclay a bien été de personnifier Sillery dans Cléobule, un des principaux ministres et conseillers du roi Méléandre. Il n'a pu donner satisfaction aux scrupules qui lui étaient exprimés que dans les derniers livres de l'*Argenis* où, en effet, Cléobule ne joue plus qu'un rôle assez insignifiant.

Si nous n'étions prévenus, nous aurions quelque peine à reconnaître dans Cléobule le ministre dont le récent historien de Richelieu, M. Hanotaux, trace un portrait beaucoup moins flatteur [1]. « Vieux routier de la politique, « dit-il, Sillery personnifiait le gouvernement de la ré- « gence fait d'adresse, de faiblesse et de procrastination... « Il plaisait à la reine parce que, dans les conseils, il trou- « vait toujours de bonnes raisons pour justifier les mesu- « res pusillanimes. Affable et très doux, corrupteur plus « encore que corrompu, n'ayant d'autre dessein que de « gagner du temps pour rester aux affaires et de rester « aux affaires pour gagner du temps, il était le type de « ces hommes publics qui ont ce qu'il faut de prudence « et de capacité pour se maintenir au pouvoir, mais non « ce qu'il faut de courage pour y accomplir de grandes « choses. La peur avait été toute sa politique et Richelieu « ne tarit pas sur la « lâcheté » de ce chancelier dont « le « cœur était de cire », et qui « cherchait en toute occur- « rence les accommodements et les conseils moyens que « César dit n'être pas moyens, mais nuls dans les grandes « affaires [2] ».

---

1. *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. II, 1re partie, p. 11.

2. Voir encore sur Nicolas Brulart de Sillery et sur son fils Puisieux

Tout autre, dans l'*Argenis*, nous apparaît le sage Cléobule, le garde des sceaux de Méléandre, celui qui possède son entière confiance et dont on suit le plus souvent les avis : il unit à la prudence la fermeté, la décision. C'est lui qui détermine le roi, malgré ses hésitations, à s'assurer des deux ministres infidèles Oloodème et Éristhène, complices de Lycogène, et à instruire leur procès [1].

Il faut remarquer, toutefois, que dans l'action proprement dite le rôle de Cléobule est assez restreint; il s'en faut de beaucoup qu'il soit un des protagonistes du roman [2]. Peut-être sur ce point Barclay s'est-il conformé aux désirs exprimés par Sillery en faisant plus parler qu'agir le personnage qui le représente. Mais en revanche c'est dans sa bouche qu'il a placé quelques-uns des discours politiques les plus importants de l'*Argenis*.

Au chapitre IV, pages 264 sq., Cléobule fait connaître à Méléandre les causes, les effets et les remèdes des discordes civiles. Il insiste sur la nécessité de fortifier la puissance royale, dicte les règles de la conduite à suivre avec les factieux, enseigne comment il faut contenir le pouvoir excessif des grands. En un autre passage [3], il fait voir combien il est urgent, dans l'intérêt de l'autorité royale, de supprimer les places de sûreté et d'abréger la durée

---

l'article de M. G. Hanotaux, *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1902 : « Richelieu cardinal et premier ministre, chap. II. — Les Sillery. — Le Cardinalat », p. 97.

1. *Arg.*, p. 187.

2. Voici les différents passages où paraît Cléobule, p. 125, 141, 149, 196 sq., 217, 264 sq., 337, 340, 355, 362, 369, 392-393, 536-539, 547, 611.

3. P. 282.

des commandements confiés aux gouverneurs de provinces, qui ont voulu s'ériger en vassaux indépendants.

En lisant ce discours d'une évidente actualité, vigoureusement déduit et plein de solides raisons, celui qu'on croit avoir devant les yeux, ce n'est pas le politique souple et cauteleux que Clément VIII qualifiait de vieux renard, mais bien plutôt l'évêque de Luçon, dont l'astre allait se lever si éclatant, après la chute des Sillery et de La Vieuxville. Quelle place Richelieu n'eût-il pas occupée dans l'*Argenis*, si Barclay avait assez vécu pour la refondre quelques années plus tard !

Il existe tout au moins une certaine conformité entre ses doctrines et celles que développe Cléobule. C'est ce qu'ont déjà suffisamment mis en lumière dans leurs thèses MM. Boucher[1] et Dupond. « Sans prétendre, conclut ce « dernier[2], que Richelieu se soit inspiré de Barclay, ce « qui serait peut-être faire tort au génie de ce grand po- « litique, nous avons dû faire observer que le système de « l'écrivain et celui du ministre sont les mêmes, que tous « deux se sont rencontrés sur les objets les plus impor- « tants, qu'ils ont constaté les mêmes maux, que l'un y « propose et que l'autre y applique les mêmes remèdes. »

Quant à M. de Puisieux, bien que Barclay lui ait annoncé qu'il lui réservait aussi un rôle dans son *Argenis*, j'ai cherché en vain un personnage auquel on pût l'assimiler. Nulle part les clefs ne le désignent. Au surplus, Cléobule n'a pas de fils ou, s'il en a un, le roman ne nous en a pas fait part.

---

1. Chapitre IV. *De la politique dans l'Argenis.*
2. P. 190.

Ce ne sont pas seulement ses protecteurs de France que Barclay introduit, avec plus ou moins d'ingéniosité, en son *Argenis*. Il a su également y loger ses amis de Rome et notamment ceux qui l'ont appuyé de leur influence auprès du pape Paul V. Il se plaît surtout à y faire figurer ceux qui comme lui ont le goût des lettres et en particulier des lettres latines. Dans l'action proprement dite du roman, il ne leur prête, il est vrai, qu'un rôle assez effacé. Admis dans les conseils du prince, ils émettent à l'occasion de judicieux avis. Mais par-dessus tout ils aiment à deviser et à philosopher sur les affaires du jour, à tracer les règles d'un bon gouvernement et à composer, à l'occasion de tous les événements un peu saillants, des *à-propos* en vers élégamment tournés. Nous les trouvons (pages 318 sq.) presque tous groupés autour de Nicopompe, c'est-à-dire de Barclay lui-même, qui les reçoit à sa table.

Voici d'abord Dunalbius, un des grands de la cour de Méléandre. C'est lui qui, dans la longue discussion avec Anaximandre et Nicopompe sur la meilleure forme de gouvernement, fait le procès à la monarchie élective[1]. Cette discussion, notons-le en passant, est en soi fort intéressante. Construite sur le modèle de la délibération analogue qu'on lit dans Hérodote[2], elle fait songer aussi à la célèbre scène politique entre Auguste, Cinna et Maxime au second acte de *Cinna*.

Dans le mot Dunalbius on reconnaît aisément l'anagramme d'Ubaldini. Il s'agit de Robert Ubaldini, né à

1. P. 91.
2. L. III, ch. 80-82.

Florence, petit-neveu de Léon XI qui ne fut pape qu'un mois en 1605. Secrétaire de Paul V, il se brouilla avec le neveu de ce pape, Scipion Caffarelli, devenu le cardinal Borghese, qui l'éloigna en le faisant nommer nonce à Paris, où il resta neuf ans, jusqu'en 1616. A la suite des mariages espagnols, à la conclusion desquels il avait activement collaboré, Ubaldini reçut le chapeau de cardinal. Il montra pendant sa nonciature beaucoup de finesse et d'habileté et dirigea vraiment les affaires religieuses à la cour de France pendant une période difficile [1]. On va retrouver son histoire et les principaux traits de son caractère dans le portrait de Dunalbius [2] :

« C'était un étranger, mais aussi attaché à Méléandre « qu'aucun de ses sujets. Il occupait une des premières « places parmi les grands prêtres ; il était du nombre de « ceux qui sont revêtus de la pourpre, et, par les hautes « qualités de son esprit, donnait autant de lustre à sa di- « gnité qu'il en recevait d'elle. C'était un homme actif et « consommé dans les affaires ; il excellait à se faire des « amis et les cultivait avec soin ; il était franc avec ceux « en qui il reconnaissait les mêmes qualités ; il avait un « génie heureux et orné de ce que les sciences ont de plus « solide et de plus agréable ; il avait aussi beaucoup de « penchant pour les Muses, et savait accorder leur entre- « tien avec la pratique des affaires les plus sérieuses qui « était sa véritable vocation. Mais la fortune, par un ca- « price jaloux qui lui est ordinaire, se plut à traverser le

1. Cf. E.T. Perrens, *L'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*. Paris, Durand et Pedone Lauriel, 1872, t. I, p. 279 sq.

2. P. 84.

« bonheur d'une personne en qui la nature avait rassem-
« blé l'amour de la vertu et le goût des lettres. Il avait
« un oncle qui tenait le premier rang entre les ministres
« des dieux, ce qui lui donnait de légitimes espérances :
« elles furent anéanties par la mort de ce parent enlevé
« si rapidement par une fièvre que les torches triompha-
« les brûlaient encore quand s'allumèrent les flammes du
« bûcher. N'ayant plus rien à attendre de ce côté, par un
« second malheur, il fut employé dans une cour étran-
« gère, pour y négocier diverses affaires. Peu s'en fallut
« qu'il ne succombât à la malice des temps. Le pays où il
« fut envoyé se souleva tout à coup [1]. Il était presque im-
« possible, au sein d'une si violente tempête, de concilier
« des esprits si fort divisés et de faire entendre les con-
« seils de la raison à des personnes animées qui n'écou-
« taient que la passion et leurs intérêts particuliers. Il
« arriva cependant heureusement au port. Il se trouva
« en Sicile dans le temps de nos derniers troubles et fut
« d'un grand secours au roi par son attachement et ses
« conseils. Un des meilleurs amis qu'il eût à la cour était
« Nicopompe [2]. »

L'*Antenorius* [3] de l'*Argenis* n'est autre qu'Antoine Querenghi ou Quærengo, un des plus renommés poètes italiens de ce temps (1546-1632), qui composa, à la louange de Barclay, les vers que l'on peut lire dans l'édition de Hack. Certes, il n'avait pas de son côté trop à se plaindre du portrait que son ami avait tracé de lui.

1. Allusion aux troubles de la régence.

2. Traduction de l'abbé Josse, revue.

3. *Antenorius*, parce que Quærengo était de Padoue, ville qui fut, selon la fable, fondée par Anténor, après la chute de Troie.

Il est, dans l'*Argenis*, grand prêtre du temple d'Apollon près de Panorme[1] : « Parvenu à un âge fort avancé, « il avait su trouver son bonheur en lui-même et me- « nait dans cette retraite une vie douce et tranquille. « Quoiqu'il eût été élevé dans sa jeunesse aux premiers « honneurs[2] et qu'il n'y eût rien où, au jugement de « ses amis, son mérite ne dût le faire aspirer, instruit « par une longue expérience qu'on devient souvent la « victime de son ambition, il avait préféré la tranquillité « d'esprit aux chagrins et aux inquiétudes qui accom- « pagnent les fausses idées de grandeur. Plus particu- « lièrement dévoué à Apollon, qui l'avait souvent ins- « piré, il s'était retiré dans son temple, comme dans une « solitude plus conforme à son inclination, et dans la- « quelle il s'était proposé de passer paisiblement le reste « de ses jours. La philosophie l'avait muni contre les « coups de la fortune : une joie toujours égale régnait « dans son âme et le mettait au-dessus de tout ce qui « pouvait arriver de triste et de fâcheux à lui ou à ses « amis. Il avait l'esprit orné, vif et pénétrant, ce qui, « joint à une extrême probité, élevait au-dessus du com- « mun ce charmant vieillard[3]. »

A ce même repas chez Nicopompe assiste Hieroleander, c'est-à-dire Girolamo Aleandro (né en 1574, mort en 1629), petit-neveu du célèbre cardinal Girolamo Aleandro. Il fut le secrétaire du cardinal Ottavio Bandini, puis du

1. P. 177.

2. Il fut, dit le *Discursus in Arg.*, « utriusque signaturæ Romæ referendarius. »

3. Trad. de l'abbé Josse.

pape Grégoire XV, enfin du cardinal François Barberini, neveu du pape Urbain VIII.

« Cet aimable épicurien, dit M. Léon Pélissier[1], de « santé si délicate qu'il mourut d'une mauvaise digestion, « ce malade qui met volontiers en scène ses maladies, fut « littérateur autant qu'antiquaire. Poète à ses heures, il « se plut à des jeux souvent spirituels et toujours « ingénieux de versification latine. » La mort de sa chienne Aldine fut déplorée en des élégies par plusieurs poètes de ses amis qui faisaient partie du cercle de Gaspard Scioppius[2]. Barclay était du nombre. L'épitaphe qu'il composa pour Aldine, devenue dans le roman la chienne de Poliarque, se trouve reproduite dans l'*Argenis*[3]. Quant à Aleandro lui-même, son portrait n'est qu'esquissé en quelques lignes.

Il manque à cette réunion chez Nicopompe un autre de ses amis qui, dans le roman, figure sous le nom d'Ibburrane, le conseiller respecté de Méléandre. Ibburrane est l'anagramme du cardinal Maffeo *Barberini*, Urbain VIII, le futur pape. Son portrait détaillé se trouve dans une autre partie de l'*Argenis*[4].

---

1. Les amis d'Holstenius, *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*. Paris, Thorin, VIII[e] année, 1888, p. 336.

2. Ces diverses pièces furent publiées sous ce titre : *In obitum Aldinæ catellæ lacrymæ poeticæ*. Paris, Nicolas Buon, 1622, in-4°.

3. P. 178. Elle fut traduite en vers français par Abraham Remy, qui devait devenir professeur au collège de France. Voir le *Catalogue de la Bibliothèque de Carpentras*, t. II, p. 211. « Version de l'épitaphe d'Aldine, tirée du 2° livre de l'*Argenis*, de feu M. de Barclay, par A. Remy. » — A la suite se trouve la traduction de quelques autres passages de l'*Argenis* par le même Remy.

4. P. 66-68.

« Son pays est la Lydie[1]; il est lié avec nous par la « seule amitié ; Méléandre a toujours cherché à se l'atta- « cher par ses égards et sa bienveillance. Il n'est point « de ville qui ne se fît honneur de lui avoir donné la « naissance. Sa maison est des plus anciennes. Il a cultivé « et mûri par l'étude et par la pratique des affaires, « auxquelles il s'est appliqué de bonne heure, un es- « prit très heureusement doué. Il possède des revenus « considérables, capables de lui faire soutenir avec hon- « neur les dignités auxquelles il aurait pu prétendre ; « mais il était fort jeune qu'il se consacra au service « des dieux ; il parvint pourtant à la pourpre[2], un peu « plus tard, il est vrai, que ses amis ne s'en étaient « flattés, car beaucoup l'avait espérée pour lui au sortir « de l'adolescence. Mais ce qu'il y eut de glorieux pour « lui fut de mériter cet honneur, de l'aveu de tout le « monde, avant même que d'y être élevé. Juge, ambas- « sadeur, il fut employé en diverses négociations et se « comporta toujours en homme rempli d'honneur et de « droiture. Quoique dans ces occasions il se vît obligé à « des dépenses extraordinaires et que ses libéralités envers « les pauvres fussent très grandes, sa probité l'empêcha « de s'en dédommager soit par le péculat, soit par le trafic « de la justice. Or, aujourd'hui, être exempt de ces vices « est déjà considéré comme une vertu peu ordinaire. Il « refusait même des souverains, pour ne pas enchaîner sa « liberté, ces présents que les autres recherchent avec

1. Il était né à Florence. Les Tyrrhéniens ou Étrusques, nous l'avons dit plus haut, passaient pour être d'origine lydienne.

2. Cardinalice.

« tant d'empressement. Il a l'air doux ou sévère, selon « les circonstances qui se présentent, de vertus à récom- « penser ou de vices à punir. Il a toujours conservé, même « dans les plus hautes situations, un goût très vif pour les « Muses qui, de leur côté, l'ont toujours favorisé. Il les « consulte souvent en particulier, pour rendre ensuite « compte au public de la manière du monde la plus agréa- « ble de ce qu'elles lui ont inspiré. Aussi, comme un « autre Apollon, il groupe autour de lui tous ceux que « le pur et fier laurier de la poésie élève au-dessus des « vils soucis de l'humanité. Les dieux, pour ne lui refuser « aucun de leurs bienfaits, ont donné à ceux auxquels il « est lié par le sang des mœurs semblables, et les ont unis « à lui par une affection si tendre que cette famille inspire « à tous une sorte de vénération. C'est sans doute un « juste pressentiment qui a déterminé ses ancêtres à « prendre pour armes des abeilles qui, selon l'occasion, « donnent le miel ou se servent de l'aiguillon [1]. »

Ce portrait, quoique visiblement tourné au panégyrique, reste en ses traits essentiels assez ressemblant. Barclay n'a même pas omis les armoiries de la famille Barberini, les abeilles. Au moment où il écrivait ces lignes, Maffeo Barberini était légat pontifical à Avignon. On répandit ces distiques qui faisaient allusion à sa prédilection pour la France ainsi qu'à ses armes.

Le Français dit :

Mella dabit Francis, Hispanis spicula figet.

L'Espagnol réplique :

Spicula sed figens vita et melle carebit.

1. Traduction de l'abbé Josse, revue.

Mais le Cardinal conclut :

Mella dabit cunctis, sed nullis spicula ; quippe
Rex generosus apum spicula nulla gerit [1].

L'affection que le cardinal Barberini portait à Barclay était des plus vives. Nous savons qu'il fut le parrain d'un de ses fils. Tous deux cultivaient avec la même ardeur la poésie latine. Ce fut Barclay qui, par l'intermédiaire de Peiresc, fit imprimer à Paris les poésies du cardinal. On a vu que celui-ci, après la mort de son ami, continua à s'intéresser à sa famille, et que, devenu pape, il donna à Guillaume Barclay l'abbaye de Toul.

Ainsi l'*Argenis* nous offre une série de portraits des amis que Barclay s'était faits à Rome, portraits un peu arrangés, flattés, travestis à l'antique, mais au total facilement reconnaissables. Il n'y a plus ici de pure fantaisie.

Reste Barclay lui-même, c'est-à-dire Nicopompe. Il ne s'est pas oublié ; mais s'il a parlé de lui-même en des termes qui, comme on pouvait s'y attendre, n'ont rien de désobligeant, il l'a fait du moins avec brièveté.

« Nicopompe, dit-il [2], était un homme qui, adonné dès « son enfance à l'étude des belles-lettres, ne s'y était pas « borné. Bien jeune encore, il quitta ses maîtres et alla « dans les cours étrangères comme à la véritable école qui « convient à un esprit libre. C'est grâce à ces différents « voyages qu'il acquit une expérience consommée dans « les affaires, en même temps qu'il se perfectionna dans « le culte des Muses. Ses qualités, son aptitude à la poli-

1. Cf. *Discursus in Argenidem*, p. 668, et la note de Bugnot dans l'édition de Hack, 1664.

2. P. 87.

« tique et la noblesse de sa naissance[1] lui gagnèrent « l'affection de plusieurs princes et particulièrement de « Méléandre[2]. »

Rendons cette justice à Barclay qu'il ne s'est pas attribué dans l'action un rôle trop important. C'est lui qui donne dans sa maison un asile à Poliarque poursuivi[3]. Il prend part à la grande discussion sur la meilleure forme de gouvernement et fait l'apologie de la royauté[4]. Mais, partout ailleurs, il représente simplement le poète de cour chargé d'écrire des pièces de circonstance au sujet de tous les événements considérables qui se produisent, ou même sur de menus incidents. Pour le mariage d'Argenis, Nicopompe compose un épithalame et le fait remettre à la princesse par son fils qui, par jeu, se donne pour l'auteur de ces vers[5]. C'est un moyen détourné de se signaler ainsi que sa famille à la munificence de la maison royale de France.

Je ne relèverai plus que deux passages que la préoccupation de l'actualité a sans doute inspirés à Barclay. Il raconte longuement[6] la découverte que fit Radirobane des ossements d'un cyclope dans une caverne. Cet épisode, qui est un pur hors-d'œuvre, me semble faire allusion à un événement contemporain qui avait suscité parmi les

1. Barclay était fier de la noblesse de sa famille. Il signait Jean de Barclay. Son cachet armorié se trouve sur plusieurs lettres de lui à la Bibliothèque nationale. Cf. Ch. Urbain, *A propos de Jean de Barclay*, p. 315.

2. Trad. de l'abbé Josse, revue.

3. P. 310.

4. P. 87.

5. P. 632, cf. p. 247.

6. P. 232 sq.

savants une grande émotion et, entre autres, avait piqué vivement la curiosité de Peiresc. En Dauphiné, près du confluent du Rhône et de l'Isère, on avait trouvé en 1613 dans une sablonnière de gigantesques ossements fossiles. On eut l'idée de faire passer ces os pour ceux du géant Teutobochus, roi des Teutons, vaincu par Marius, et on fabriqua une inscription portant le nom de ce roi. Il y eut au sujet de cette découverte toute une littérature. Peiresc ne crut pas à cette fable et la réfuta. Il reconnut que ces ossements étaient ceux d'un animal, probablement d'un éléphant[1]. Gassendi nous apprend[2] qu'il eut aussi l'intention d'envoyer en Sicile un savant, pour y examiner des ossements gigantesques qu'on avait récemment découverts à Panorme, et surtout les crânes. Il pensait avec raison que ces prétendus ossements de géants appartenaient de même à des éléphants. « Il ne restait, « dit M. Joret[3], qu'à ajouter que ces pachydermes exis- « taient à une époque antédiluvienne et la paléontologie « était fondée. »

Je suis très porté à croire que Barclay, sachant à quel point son ami s'intéressait à ces questions, a introduit à son intention cet épisode. Il a d'ailleurs suivi d'assez près la narration de Thomas Fazellus dans son Histoire de Sicile[4].

Encore plus inattendue dans l'*Argenis* est la recette

---

1. Gassendi. *De Vita Peireskii*, p. 153.

2. *Ibid.*, p. 157.

3. *Op. cit.*

4. Thomæ Fazelli *De rebus siculis... decem libri*. L. I, ch. VI. L'édition la plus complète est celle de Catane. 1749-1753. 8 vol. in-fol.

pour la préparation des fruits glacés donnée tout au long par Barclay. La découverte était vraisemblablement toute récente et avait fait la renommée de quelque glacier ou confiseur italien.

Le secret de cette fabrication est dévoilé dans le passage suivant[1] :

« On apporte plusieurs moules d'airain de différentes « formes, comme d'assiettes, de plats, de vases, en un « mot d'un service complet. — Voilà, dit Juba, les moules « qui servent à former cette glace que vous avez tant « admirée. Chacun de ces moules a un couvercle qui « ferme hermétiquement ; il n'existe qu'une fort petite « ouverture par où l'on verse l'eau, comme on le prati- « que dans les fontes de plomb ou d'autres métaux. On « les met dans des caisses de bois qu'on saupoudre aupa- « ravant d'un sel noir, commun dans ce pays[2], que l'on « a d'abord pilé ; on les remplit ensuite de neige qu'il « nous est facile de conserver pendant toute l'année sur « une couche de paille, dans des grottes fraîches et obs- « cures. Ainsi l'eau qui est renfermée dans ces moules « reçoit de tous côtés l'impression du froid de la neige, « et se congèle insensiblement par le moyen de ce sel « entremêlé... Sur les moules eux-mêmes une fois placés « dans les caisses, on entasse aussi de temps à autre de « la neige ainsi que du sel ; en moins de trois heures l'eau « se trouve prise. Si l'on y met quelques fruits, comme « ceux que vous voyez maintenant, ils demeurent envi- « ronnés de glace... Il n'y a pas longtemps qu'on a trouvé

1. P. 552.

2. Dans le roman, cette scène se passe en Mauritanie.

« ce secret, dont on est redevable à la délicatesse ingé-
« nieuse d'un particulier de ce pays [1]. »

Je suis loin assurément d'avoir épuisé les allusions aux choses contemporaines que peut contenir l'*Argenis*. Ce que j'ai rapporté suffit cependant pour que l'on aperçoive le genre d'attrait que, par l'actualité, cette œuvre offrait aux lecteurs à l'époque où elle parut. On s'en rendrait bien mieux compte encore en étudiant les doctrines politiques du livre, pour montrer combien elles répondaient aux préoccupations du temps. Mais M. Dupond me semble s'être acquitté suffisamment de cette tâche.

On peut dès maintenant saisir toute la différence qui sépare l'*Argenis* de cette œuvre de jeunesse, l'*Euphormion*. Elle se recommande par une composition beaucoup plus savante et le style y a une autre tenue. Par son sujet elle est aussi autrement sérieuse et profonde. La satire y devient rare, bien qu'il y ait encore quelques traits assez piquants contre les médecins et les astrologues [2]. Enfin, et c'est là son originalité, pour la première fois elle combine des éléments qui jusque-là existaient séparément; car elle est à la fois un roman romanesque, un roman politique et un roman allégorique à clefs.

1. Trad. de l'abbé Josse.

2. Pointes contre les médecins et la médecine, p. 8, 312, 377. — Tirade assez spirituelle contre l'astrologie et historiette plaisamment contée, p. 208. Mais l'*Argenis* nous offre aussi un médecin docte et sage, ce Philippe, qui, à propos du fou Hiéraléon, disserte sur la folie et l'idée fixe, p. 82.

II. — LA FORTUNE DE L' « ARGENIS »

Ce fut, comme on dirait aujourd'hui, un véritable événement littéraire que l'apparition de l'*Argenis* en l'année 1621. Les contemporains la saluèrent par des applaudissements unanimes. Lue avec empressement dans l'original latin, elle est bientôt traduite dans la plupart des langues de l'Europe. « Nicias Erythræus [1], dit Bayle [2], « remarque que ce fut pour satisfaire la curiosité des « femmes qu'on mit l'*Argenis* en italien. Les louanges « qu'elles entendaient donner à ce livre leur inspirèrent « un désir ardent de savoir ce qu'il contenait. » Mais ce désir ne fut pas particulier aux Italiennes. Françaises, Allemandes, Anglaises, Espagnoles, d'autres encore, voulurent connaître une œuvre tant vantée, qui racontait une histoire d'amour mêlée à des récits de guerre et à des dissertations politiques.

La première édition avait été bien vite épuisée. Peiresc se vit dans la nécessité d'en préparer immédiatement une seconde. Il se met à l'œuvre avec l'ardent et infatigable dévouement qu'il avait apporté sans cesse aux intérêts de son ami. Il défend la veuve et les enfants de Barclay contre les exigences et la mauvaise foi des libraires. Ses lettres attestent son zèle et son activité. En ce qui concerne l'éditeur, N. Buon, il entend bien « lui faire cracher au « bassin tout ce qu'il pourra lui arracher » [3]. Dans sa

1. Giovanni-Vittore Rossi (1577-1647).

2. Article *Barclay*.

3. *Lettres de Peiresc*, t. VII, p. 674, note 1, 1 décembre 1621.

colère, il traite couramment les libraires de « fripons » et de « canailles »[1].

Maintenant il s'occupe de faire graver, outre un frontispice, le portrait de l'auteur et celui de Louis XIII, qui seront placés en tête de la seconde édition. Il veille à la correction du texte, qu'altéraient des fautes d'impression, et continue à chercher un interprète habile qui puisse traduire l'*Argenis* en français. Il écrit de Paris au beau-frère de Barclay, M. de Bonnaire, à la date du 28 juin 1622[2]: « On recommence l'édition 2e de l'*Argenis* en la mesme « forme et caractère que la première, où j'ay faict r'abil- « ler les corrections que vous nous avez envoyées. On y « mettra une planche de taille doulce, et si M. du Monstier « me tient parole, nous aurons le crayon de l'autheur, sur « lequel il se pourra faire une planche de son pourtraict. « Car, d'attendre que vous l'ayez à Rome, il n'arriverait « pas à temps, l'édition allant fort vite. On l'a contrefaicte « en Allemagne[3] en meschante lettre et chestive forme, « avec un indice, mais je ne l'ay pas vue. »

Daniel du Monstier, dont il est ici question, né à Paris vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1631, est un des meilleurs peintres de portraits que la France ait eus pendant la première moitié du XVIIe siècle. Ses dessins aux trois crayons étaient fort recherchés. Ce n'est pas sans peine que Peiresc finit par obtenir de lui le portrait de Barclay qu'il avait dessiné à Rome en 1621. Dans une lettre à de Bonnaire[4], il se plaint de la lenteur de l'artiste, surchargé

1. Lettres CCXCVIII et CCXCIX, p. 679 et 681.
2. Lettre CCXCVII, p. 678.
3. Édition de Strasbourg, 1622, *indice locupletior*.
4. Lettre CCXCVI, p. 657. 6 avril 1622.

de travail, et que l'on se disputait à la ville et à la cour : « Je ne puis venir à bout de du Monstier parce que durant « deux mois il n'a quasi bougé du Louvre à pourtraire « des roynes, princesses et dames de la Cour avec tant « d'assiduité qu'il faillit à mourir, cez jours passez. Mais « il se porte mieux, Dieu mercy, et me faict espérer d'en « sortir bientôt. » Le portrait de du Monstier gravé par Claude Mellan[1], un des plus habiles graveurs du temps, orne la seconde édition de l'*Argenis* et a été fréquemment reproduit dans les éditions suivantes. Il a beaucoup d'expression; le front est haut et découvert, la bouche fine; le regard vif et franc a en même temps de la douceur; toute cette physionomie respire l'intelligence. C'est bien là le visage que décrit Bugnot. (*Vita Barclaii*, en tête de l'*Argenis*) : « *lene supercilium, glaucus et suavis oculus, coma subnigra, frons porrecta*, mais je n'ajouterai pas avec lui : *ad hilaritatem*. Car on dirait plutôt qu'une ombre de tristesse ou de mélancolie voile cette figure empreinte d'une réelle distinction, aux traits nobles et réguliers.

Au bas de la gravure on lit le distique composé par le docte Grotius :

Gente Caledonius, Gallus natalibus hic est
Romam Romano qui docet ore loqui.

Dans la *Liste des Portraits des François illustres* (tome IV de la *Bibliothèque historique de la France*),

1. Claude Mellan se lia avec Peiresc, dont il fut l'hôte pendant plusieurs mois à son retour de Rome en 1636. Il fit le portrait de Peiresc et celui de Gassendi. (Gassendi, *Vita Peireskii.*) Voir sur Claude Mellan les trois articles de M. Louis Gonse, *Gazette des Beaux-Arts*, 4e série, t. XXXVII, p. 455, et XXXVIII, p. 177 et 304.

outre cette gravure de Mellan, on en indique une de Larmessin et une troisième d'un inconnu de la suite de Boissard[1].

La traduction du roman en français n'est pas un des moindres soucis de Peiresc. Il songea d'abord à la demander à Malherbe, comme on peut le voir d'après le passage suivant d'une lettre de celui-ci : « Pour le roman de « M. Barclay, vous savez comme j'estime tout ce qui vient « d'un si bon auteur ; mais je me doute qu'à mesure qu'on « a imprimé le latin, l'imprimeur n'ait fait travailler à la « traduction, tellement que je ferois inutilement ce qui « auroit déjà été fait. Il eût fallu, ce me semble, pour « bien faire, que la traduction eût été faite devant que de « rien imprimer. A tous hasards, vous m'obligerez extrê- « mement de m'en envoyer un exemplaire, que je chérirai « et pour celui qui l'aura fait et pour celui de qui je le « tiendrai[2]. »

Malherbe se dérobant, on se mit en quête d'un autre traducteur[3]. Deux mois avant l'apparition de l'*Argenis*, dont l'achevé d'imprimer est du 31 août 1621, le libraire Buon avait obtenu un privilège en date du 3 juin 1621 lui concédant, à l'exclusion de tous autres, le droit d'imprimer et vendre pendant dix ans le texte du livre de

---

1. Note de M. Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. I, p. 51.

2. François de Malherbe, *Œuvres* publiées par Ludovic Lalanne. Hachette, 1862, t. III, p. 543.

3. Sur la question des premières traductions françaises de l'*Argenis*, j'utiliserai des notes que M. l'abbé Ch. Urbain, vicaire général de l'évêché de Tarentaise, a bien voulu me communiquer. Il les avait réunies pour M. Tamizey de Larroque qui en a condensé la substance dans la *Correspondance de Peiresc*, tome VI, p. 78, note 4.

Barclay et les traductions françaises qui pourraient en être faites. Néanmoins, malgré ce premier privilège accordé à Buon, Pierre de Marcassus, avocat au Parlement, professeur et polygraphe très fécond, en obtint un autre, d'une durée de six ans, pour la version qu'il avait en cours d'impression. Marcassus était un Gascon[1] vantard, plein de lui-même et besoigneux, comme il y en eut tant à l'époque de Louis XIII où fourmillent les bohêmes de lettres. S'il faut en croire cette mauvaise langue de Gui Patin, sa conduite ne fut pas des plus recommandables ; il aurait même couru le risque d'être pendu pour plusieurs vols qu'il avait commis. Mais la protection de la nièce de Richelieu, Marie-Madeleine de Vignerod, duchesse d'Aiguillon, lui permit d'échapper aux poursuites. Marcassus était en effet le précepteur de son fils, François de Vignerod, marquis de Pont-Courlay. Auparavant il avait enseigné les humanités au collège de Boncourt et plus tard obtint une chaire d'éloquence au collège de La Marche. Écrivain d'une déplorable facilité, auquel on attribue plus de cinquante ouvrages tant en vers qu'en prose, il se montra dans tous les genres également inférieur. Le même crédit qui l'avait soustrait à la perspective de la potence, ou tout au moins de la prison, le soutint sans aucun doute dans son démêlé avec Buon. En

1. Né à Gimont (aujourd'hui département du Gers) en 1584, mort en 1664. Il a écrit des romans : la *Clorimène*, Paris, 1626 ; le *Timandre*, 1629 ; l'*Amadis de Gaule*, 1629 ; des pièces de théâtre et de nombreuses traductions d'auteurs grecs et latins, entre autres celle de *Daphnis et Chloé* de Longus, 1626, et des *Bucoliques* de Virgile ; des poésies latines, etc. Ce Marcassus, dit Lenglet-Dufresnoy (*Bibliothèque des romans*, t. II, p. 6) « était un médiocre personnage, » et plus loin il le qualifie de « mauvais écrivain » (p. 209).

tout cas celui-ci, malgré un premier succès, ne put finalement avoir raison de son adversaire. Le 4 février 1622, il lui avait fait opposition, avait procédé à une saisie des feuilles déjà tirées et l'avait cité devant le Conseil privé qui, le 7 mars 1622, annula le second privilège. Mais une intervention de la reine elle-même se produisit en faveur de Marcassus et un accord fut conclu entre les parties. Buon dut mettre en vente la traduction française qu'il avait voulu empêcher de paraître. Elle porte ce titre : *Les Amours de Poliarque et d'Argenis* de I. Barclay, mis en françois par P. de Marcassus. L'achevé d'imprimer est du 1^er^ juillet 1622.

C'est à ces contestations que se rapporte le passage suivant d'une lettre de Peiresc à la veuve de Barclay[1] :

« Quant à Marcassus, le desplaisir que j'ay eu de son « entreprise m'a tellement fasché que j'en fus malade et « ne me peus tenir de quereller des principaux du Con- « seil qui le protégeoient, mais ce fut inconvenient que « je ne sceus esviter parce qu'il trouva moyen de se faire « advouer par la Royne, et le pauvre Buon fut bien heu- « reux d'avoir part à l'édition crainte que son privilège « ne fust du tout ruiné. Je n'y vois aultre remède que « d'escrire un livre contre sa version pour monstrer qu'il « n'y a rien entendu et desabuser le monde qui pourroit « croire que l'autheur eust commis les mesmes faultes « que luy. M. vostre frère pourra faire cela mieux que « tout autre et je feray imprimer icy son ouvrage. » Il ne semble pas qu'il ait été donné suite à ce projet d'une censure de Marcassus.

1. T. VII, lettre CCX, p. 502, de Paris, le 16 avril 1622.

Dans d'autres lettres Peiresc exhale encore son ressentiment contre ce méchant traducteur. Ainsi, après avoir félicité Robert Arnauld d'Andilly de la version qu'il a faite en français de trois des plus jolies pièces de l'*Argenis* et avoir loué l'exactitude de la traduction, la netteté, l'aisance et l'élégance du style, il poursuit : « J'ay voulu « voir les mesmes endroictz dans ce misérable Marcassus « qui s'est meslé d'en imprimer une version. J'ay trouvé « que non seulement il ne sçait pas quasi parler françois, « mais qu'il dict toute aultre chose que ce que l'autheur « dict, et bien souvent directement contraire, et laquelle « n'a nul rapport avec la suite de l'histoire, non plus « qu'avec l'intention de l'historien. Or qui le peult voir « sans indignation contre cet indiscret et opiniastre fai- « seur de livres qui a vouleu faire celuy-là en despit de « Dieu et du monde? [1] »

Cependant Buon s'occupait de trouver pour l'*Argenis* un autre traducteur. Il s'était adressé d'abord à Faret, le futur académicien, celui dont, chez Boileau, le nom rime avec cabaret.

« Ce Buon, écrit Peiresc [2], avait faict commencer une « autre version d'un nommé Faret, qui est bien honneste « homme, mais il ne rencontroit guères mieux que ledit « Marcassus, de sorte que je ne luy sceus conseiller de la « mettre en concurrence. Il faudra que quelque habille « homme l'entrepreigne à loisir, s'il est possible d'en « trouver, et en ce cas la version de Marcassus sera « bientost descriée. »

---

1. A Robert Arnauld d'Andilly, lettre XVI, p. 38, du 5 août 1622.
2. A Mlle de Barclay, lettre CCX, p. 504, de Paris, le 6 avril 1622.

Faret renonça donc à la tâche qui lui avait été proposée, et Buon dut chercher un autre interprète. En 1623 nous le voyons imprimer une traduction anonyme, qui parut l'année suivante sous ce titre : l'*Argenis de Jean Barclay,* traduction nouvelle enrichie de figures. Ces figures ainsi que le frontispice sont de Léonard Gaultier ; l'ouvrage contient aussi le portrait de Louis XIII et celui de Barclay gravé par Mellan d'après du Monstier.

« Cette traduction, pour la plus grande partie, est très « différente de celle de 1622 ; pourtant son auteur a « copié mot à mot dans son devancier une pièce de vers « (p. 886) et, à partir de la page 974, sa version se rap- « proche de plus en plus de la première, avec laquelle « elle finit par se confondre. La traduction de 1622 est « divisée en livres ; dans celle de 1624, les livres sont « en outre subdivisés en chapitres précédés chacun « d'un court sommaire. La traduction anonyme de Paris, « 1624, a été reproduite à Paris, chez Buon en 1625, « chez Griset en 1633, chez N. et J. de la Coste en « 1638, et à Rouen, chez Ouyn en 1632 et chez Ber- « thelin en 1643.

« Or, l'édition de Rouen, Ouyn, 1632, in-8° de 1032 « pages, est intitulée (sur le frontispice gravé) *l'Argenis « de Jean Barclay de la traduction nouvelle de M. N. G.*, « tandis que le titre imprimé porte : traduction nouvelle « de M. N. C. L'édition Griset, 1633, in-8°, donne aussi « l'indication : traduction nouvelle de M. G., Paris, et « c'est également à ce M. G. que le traducteur du XVIII^e^ « siècle, l'abbé Josse, dans sa préface, attribue la version « anonyme publiée en 1624.

« Qui est ce M. C. ou G. ou N. G [1] ? »

Peut-être le passage suivant d'une lettre de Peiresc à M. de Bonnaire [2] nous mettra-t-il sur la voie d'une solution plausible : « L'absence de Marcassus, écrit-il à la « date du 28 juin 1622, a porté cet altéré de Pacard (cet « *altéré* de Pacard, c'est-à-dire ce rapace Pacard, était, « nous l'avons vu, un libraire de Paris) de faire achever sa « version par un Guibert, qui a traduit les psaumes, pour « achever l'édition. On m'en doibt apporter quelques « feuilles. Je ne sçay s'il aura faict rien de meilleur que « Marcassus, mais il a faict des psaulmes qui ont esté fort « bien receus. »

Il me semble qu'on peut sans trop de témérité induire du texte précité l'hypothèse suivante.

C'est Pacard qui commença d'imprimer la traduction de Marcassus, nonobstant le privilège de Buon et malgré l'opposition de ce dernier. Quand, grâce à une intervention puissante, un accord se fut établi entre eux, Pacard se contenta d'achever l'impression de l'œuvre et Buon la publia. Pour la terminer plus promptement, Marcassus se fit aider par un certain Guibert, d'ailleurs inconnu.

Mais, à son tour, Guibert composa une traduction complète de l'*Argenis* et naturellement reprit, comme c'était son droit, dans celle de Marcassus, les parties qui lui appartenaient. Il est donc fort vraisemblable que les initiales N. G. désignent Guibert et qu'il est l'auteur de la traduction de 1624.

---

1. Notes manuscrites de M. l'abbé Ch. Urbain.
2. Lettre CCXCVIII, p. 677.

Complétons l'historique des premières traductions françaises de l'*Argenis*. En 1626 nous voyons Buon, qui en avait déjà donné deux, en publier une troisième intitulée : *l'Argenis de I. Barclay,* traduction nouvelle par P. de Marcassus, in-8° de 1043 pages, avec le même frontispice que l'édition de 1622. Or, cette version diffère à la fois de celle de 1622 et de celle de 1624. La dédicace de Barclay au roi, jusque-là conservée dans les traductions, a été remplacée par une dédicace de Marcassus à Richelieu, et cette seconde dédicace est suivie d'un avis au lecteur ainsi conçu : « Je te donne cette nouvelle version « pour désavouer celles qui ont couru sous mon nom, et « pour t'asseurer que ceux qui disent que j'ai continué le « dessein que Barclay avoit fini se trompent fort lourde- « ment. Outre que j'ay tousiours cru qu'il ne faut point « toucher aux choses qui sont achevées, si je voulois « bastir, ce seroit sur un fonds à moy. Jouys de ce tra- « vail et ne désire rien au delà de ce qui ie ne te veux « point donner. » Marcassus a évidemment en vue la continuation de l'*Argenis* faite par le sieur de Mouchemberg, Paris, Buon, 1625.

Revenons un peu en arrière pour signaler une autre traduction qui se recommande par le nom de son auteur, mais qui n'est qu'un abrégé de l'*Argenis* modifiée dans son plan et réduite à la partie romanesque. En 1623, la veille de la seconde fête après Pâques, Nicolas Coeffeteau, ancien coadjuteur de l'évêque de Metz[1], pourvu depuis

1. Rappelons qu'il fut agonothète ou donateur de prix à l'université de Pont-à-Mousson pour l'année 1620. Cf. abbé Hyver, *Les Agonothètes ou les donateurs de prix à l'Université de Pont-à-Mousson.* (*Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson.*)

peu de l'évêché de Marseille, réunissait à Paris, dans sa maison du faubourg située près de la porte Saint-Michel, un certain nombre d'amis pour leur lire, outre l'épître dédicatoire de son livre contre Dominis[1] récemment achevée, l'abrégé qu'il venait de faire en français de l'*Argenis* de Barclay. L'abbé de Marolles nous apprend dans ses *Mémoires*[2] qu'il s'y trouva avec l'abbé de Croisilles, Jean Sirmond, Pelletier, Jérémie Ferrier et d'autres encore parmi lesquels Théophile de Viau, le poète, « à qui « Coeffeteau donna ses écrits à lire, parce qu'il était en « effet bon lecteur ». Mais la lecture ne put être terminée que le lendemain... « Et quand elle fut faite, cha- « cun témoigna à l'auteur l'estime qu'il faisait de son « esprit et de la pureté de son style, et nous eussions pu « croire qu'il était en la meilleure santé du monde. « Cependant, dès le vendredi suivant, on nous vint dire « qu'il était décédé. La goutte remontant l'avait emporté. « C'était le 21 avril[3]. »

L'abrégé de l'*Argenis* fut publié en 1624 sous ce titre : *Histoire de Poliarque et d'Argenis,* par F. N. Coeffeteau, Evesque de Marseille. A Paris, chez Samuel Thiboust et Jacques Villery. M. l'abbé Ch. Urbain, à l'ouvrage duquel[4] j'emprunte ces détails, se demande dans quelle intention Coeffeteau a entrepris cet abrégé.

« Peut-être[5] a-t-il voulu satisfaire au désir de quel-

1. Marc Antoine de Dominis, archevêque de Spalato.

2. T. I, p. 103.

3. Il était né en 1574.

4. *Nicolas Coeffeteau (1574-1623), dominicain, évêque de Marseille,* thèse de doctorat. Paris, Thorin, 1893.

5. P. 259 sq.

« que noble dame qui l'avait prié de lui donner un fil « conducteur pour la guider dans la lecture de l'œuvre « de Barclay. Peut-être, sans y être sollicité, a-t-il voulu « procurer ainsi plus de lecteurs à un ouvrage dont l'au- « teur était l'ami de Peiresc. Peut-être même a-t-il voulu « dispenser de lire l'ouvrage en son entier les esprits « curieux seulement de l'intrigue et que n'intéressent « point les digressions ni les considérations politiques ou « philosophiques. Toutes ces hypothèses sont plausibles.

« Quoi qu'il en soit, Coeffeteau a retranché de l'œuvre « de Barclay toutes les descriptions, tous les discours (à « l'exception d'un seul), toutes les considérations et les « réflexions placées dans la bouche des personnages. Il « a aussi supprimé les incidents accessoires, et par consé- « quent réduit singulièrement le nombre des person- « nages du roman. Mais surtout il a renversé l'ordre « adopté par Barclay. Celui-ci, pour piquer davantage « la curiosité du lecteur et redoubler l'intérêt, interver- « tit dans son récit la suite des événements. Au contraire, « Coeffeteau suit exactement l'ordre chronologique.

« Tout le monde n'approuva pas l'idée qu'il avait eue « de mettre l'*Argenis* à la portée du vulgaire[1]. Toute- « fois, M^lle^ de Gournay s'autorisa de son exemple, comme « de celui d'Héliodore et de Camus, l'évêque de Belley, « pour répondre à ceux qui la blâmaient d'avoir traité, « dans le *Proumenoir de M. de Montaigne,* une fiction « amoureuse[2]. »

---

1. Voir le *Nouveau Jugement de ce qui a été dit pour ou contre la Doctrine curieuse des beaux esprits*. Paris, 1625, in-12, p. 42.

2. Cf. *L'Ombre de la demoiselle de Gournay*. Paris, 1626, in-8°, pages 644 et 645.

Comme nous le verrons par la suite, plus d'un traducteur de l'*Argenis* adoptera le système d'abréviation inauguré par Nicolas Coeffeteau. J'ignore ce qu'en pensa Peiresc, car il ne parle pas dans ses lettres de l'abrégé de Coeffeteau. Mais il est permis de supposer qu'il vit de mauvais œil les libertés prises avec le roman de son ami. J'imagine qu'il n'excepte pas Coeffeteau quand il se déclare peu satisfait des traducteurs français de l'*Argenis*. C'est à propos d'une traduction espagnole de ce roman par don José Pellicer de Salas (Madrid, 1621) qu'il écrit[1] : « J'aurais volontiers un exemplaire de la version espa-« gnole de l'*Argenis*, et voudrais bien que ce Pellicer eût « été plus heureux que Marcassus et ces *autres* qui s'en « sont mêlés pour le français[2]. »

La lettre d'où j'extrais cette citation est du 24 février 1627. C'est, dans la correspondance de Peiresc[3], la dernière où il soit question de l'*Argenis*. Désormais, cet excellent guide, cet ami si fidèle et si dévoué de Bar-

1. *Lettres aux frères Dupuy*, t. I, p. 149.

2. Nous savons qu'une traduction française de l'*Argenis* fut aussi entreprise par Abraham Remy, le futur professeur au collège de France. Peiresc en eut connaissance, ainsi que permet de le supposer la lettre suivante que Remy lui écrit le 25 juillet 1628, de la Fare, terre appartenant au baron d'Oppède, premier président du Parlement de Provence :

« Encore que l'air de ce païs m'aye donné quelque indisposition, je « n'ay pas laissé de continuer la version de l'*Argenis* et me promets, « si vous venés icy avec M. d'Oppède, comme on me fait espérer, que « vous verrés le troisième livre achevé. »

M. Tamizey de Larroque, qui a publié cette lettre de Remy avec trois autres (*Revue d'histoire littéraire de la France*. 1895, p. 221), ajoute : « De ce travail resté inédit (la traduction de l'*Argenis*), on a seulement conservé quelques fragments dans le registre XXXVII de l'Inguimbertine (à Carpentras), f° 425-427. Ils sont intitulés : *Versions tirées du latin de l'*Argenis. »

3. Du moins dans la partie qui a été publiée.

clay et de sa famille va nous faire défaut, bien qu'il ne soit mort qu'en 1637. Mais si ses lettres, dans les dernières années, nous entretiennent encore parfois de M^me^ Barclay et de son fils Guillaume, elles sont muettes sur l'*Argenis*. C'est à d'autres sources qu'il nous faudra puiser pour exposer la fortune de l'*Argenis* au XVII^e^ siècle.

Combien cette fortune fut grande, c'est ce qu'atteste le nombre considérable des éditions, des traductions en diverses langues et des continuations qui se succèdent jusque vers la fin de ce siècle. Je dois me borner ici à quelques indications, et renvoie pour le reste à la Bibliographie de l'*Argenis* qui fait suite à ce travail et que je me suis efforcé de rendre aussi complète que possible. C'est en Angleterre, en Hollande, en Allemagne que paraissent les éditions de l'*Argenis* les plus belles ou les plus intéressantes par le commentaire qu'elles contiennent. Entre toutes se distinguent les sept éditions, devenues assez rares, données par les Elzévir à Leyde et à Amsterdam, et celle de Hack (Leyde et Rotterdam, 1659) avec les notes de Bugnot. A partir de 1630 sont joints aux éditions elzéviriennes et à la plupart des autres une *Clavis onomastica* et des *Discursus de nominibus Argenidæis* ou *de autore scripti* ou *in Argenidem*. Nous connaissons par le P. Lelong[1] l'auteur d'un de ces discours: c'est Christophe Fornster, d'Autriche, chancelier de Montbéliard.

J'ai déjà parlé des traductions françaises de l'*Argenis*; celle de Coeffeteau sera plusieurs fois réimprimée, mais il n'y en aura pas de nouvelle avant le XVIII^e^ siècle. Les

1. *Bibliothèque française*, n° 19919.

traductions en langues étrangères sont nombreuses. Il faut énumérer en anglais celles de Kingesmill Long (Londres, 1625, 2e édition 1636), de Le Grys et May (Londres, 1629)[1]; en italien, celles de Francesco Pona (Venise, 1625; Padoue, 1644), de Cocastello (Turin, 1630; Venise, 1663). Martin Opitz de Boberfeld, célèbre poète allemand, chef de la première école de Silésie [2], traduit l'*Argenis* en allemand (Breslau, 1626, 1631, 1644, etc.); elle est de nouveau traduite dans la même langue par Talander (August Bohse de Iéna) [3]. Dans sa dédicace à son maître le directeur du gymnase de Halle, Prætorius, Bohse nous apprend ce détail curieux que, dans ce gymnase, l'*Argenis* était lue et commentée en classe. C'est même le fidèle souvenir des beautés de cette œuvre qui l'a déterminé, homme fait, à en entreprendre la traduction. Il l'a menée à bonne fin avec un plaisir indicible.

Dans un livre publié à Oldenburg en 1674, Jean Schmid avait essayé de réunir tout ce que l'*Argenis* peut contenir d'utile pour l'éducation d'un prince. Sa préface célèbre la science politique de Barclay qui, selon lui, s'est inspiré des principes de Juste Lipse, et sa finesse qui rappelle la subtilité de Jérôme Cardan. Le livre est intitulé : *Princeps præceptis et exemplis in Argenide nobiliter informatus.*

---

1. Une traduction de l'*Argenis* par Ben Jonson fut inscrite à l'office des libraires (Stationer's Hall) le 2 octobre 1623, mais ne fut pas publiée. — R. Garnett, *Dictionary of National Biography*, t. III, art. *Barclay*.

2. Sur Opitz, voir E. Grucker, *Histoire des doctrines littéraires et esthétiques en Allemagne*, t. I, p. 133 sq. (Berger-Levrault et Cie, 1883.)

3. Bohse, dit Talander (1661-1720), appartient à la troisième école de Silésie. Écrivain fécond et fort médiocre, il a composé des opéras, des romans, etc., et jouit encore assez longtemps au XVIIIe siècle d'une certaine réputation comme épistolier.

Deux versions espagnoles de l'*Argenis* sont données en la même année 1626 à Madrid par Don Gabriel de Corral et par Don José Pellicer de Salas y Tobar. A Leyde, le roman de Barclay est traduit en grec moderne (1627); J. H. Glazemaker en publie deux traductions hollandaises, la première d'après une traduction française (1643), la seconde d'après le texte latin (1680; 2e édit. 1681). Enfin, en 1697, paraît à Varsovie une traduction en langue polonaise [1].

On exploite aussi la vogue de l'*Argenis* en composant des *suites* de ce roman. C'est d'abord, en 1625, la continuation de l'*Argenis* par le sieur de Mouchemberg qu'un Allemand, Ludwig Gothofridus, traduit l'année suivante en latin et Don Pellicer de Salas en espagnol. Une autre suite est publiée en 1669 par le bénédictin Louis Gabriel Bugnot sous ce titre : *Archombrotus et Theopompus* [2] *sive J. Barclaii Argenidis secunda et tertia pars* (Hack, Leyde et Rotterdam).

Ces indications suffisent pour attester le succès vraiment européen de l'*Argenis* au XVIIe siècle. Au reste, quelques-uns des contemporains dont le jugement avait le plus

1. D. Irving (*op. cit.*, t. I, p. 384) parle aussi d'une traduction en langue suédoise, sur laquelle je n'ai pas d'autre renseignement, et mentionne une traduction de l'*Argenis* en islandais par Joh. Einari (1694).

2. Archombrote est Louis XIV, Théopompe le dauphin, etc. De Longue (préface de la traduction de l'*Argenis* [1728]) s'exprime ainsi sur deux de ces continuations : « L'une, du moine Bugnot, professeur de Tiron, n'a de rapport au premier volume de l'*Argenis* qu'autant qu'elle répète les expressions de Barclay et présente les mêmes noms. L'autre, de Mouchemberg, n'est remplie que d'enchantemens et de situations bizarres qui révoltent la pudeur et la raison. » (Cité par le *Journal des Scavans*, Octobre 1728.)

de poids se firent les interprètes des sentiments du public à l'égard de cette œuvre. Je ne m'arrêterai pas au lyrisme officieux des poésies latines liminaires publiées par Bugnot dans l'édition de Hack. Nous pouvons également négliger les vers élégiaques en l'honneur de Barclay qui se lisent dans les *Elogii degli uomini letterati* de Lorenzo Crasso[1] (Venise, 1666). Interrogeons ceux dont les arrêts ont de l'autorité. Nous savons déjà tout le bien qu'ont dit de l'*Argenis* Peiresc, du Vair, Hugo Grotius, etc.

Voici maintenant le grand Monsieur de Balzac, comme on disait alors, qui, dans: *Les Passages deffendus, troisième deffence*, parle « de l'amitié qui était entre M. Barclay et lui, et de l'amour qu'il a pour son *Argenis* ». Chapelain, réputé l'oracle du goût, trouve de l'agrément dans la lecture de cette œuvre qu'il rapproche du roman grec. Il écrit à Balzac, de Paris, 19 décembre 1638 : « Les « histoires qui tiennent du roman et qui cherchent le délec- « table plutôt que l'utile sont celles de Quinte-Curse et « celle de M. le C[ardinal] B[entivoglio], que leurs auteurs « ont entreprises pour faire valoir leur esprit et leur lan- « gage, et qu'on lit avec plus de plaisir que de profit, « plus en se jouant que sérieusement, et je ne mets guère « de différence entre elles et les *Théagène* et les *Argenis*[2]. » Il semble donc que Chapelain tienne plus de compte de la fiction proprement dite que de la partie sérieuse de l'*Argenis*. C'est cette partie, au contraire, que d'autres ont appréciée davantage. L'*Argenis* fut-elle,

1. Petri Alois S. J. epigramma.

2. *Lettres de Jean Chapelain*, publiées par Tamizey de Larroque. Paris, Imprimerie nationale, t. I, p. 337.

comme l'affirme Bugnot[1] et comme on l'a répété souvent après lui, un des livres favoris de Richelieu? Ou bien la conformité que l'on a pu saisir entre sa politique et celle que préconise Barclay a-t-elle donné naissance à une légende? Sur ce point, les témoignages contemporains font défaut. Bayle[2] semble mettre fort en doute que l'*Argenis* ait été la conseillère politique de Richelieu, et vraiment il y aurait beaucoup de naïveté à en croire là-dessus le bon Bugnot. Toutefois, on peut admettre que Richelieu a lu ce roman si en vogue, et qu'il en a goûté les maximes. Et puis l'homme d'État qui se délassait de ses rudes labeurs en écrivant *Mirame* a peut-être suivi avec quelque intérêt l'histoire des amours de Poliarque et d'Argenis. Ce qui est certain, c'est que la Bibliothèque nationale possède un exemplaire de l'*Argenis* relié aux armes du cardinal de Richelieu[3].

Nous savons qu'un autre grand esprit, Leibnitz, se plaisait à lire le roman de Barclay. Du moins peut-on dire qu'il mourut ce livre à la main. Ses biographes racontent que, se sentant malade, il avait fait appeler, quoiqu'il eût l'habitude de se soigner lui-même, le médecin du prince de Waldeck, Seip, de passage à Hanovre.

---

1. « ... Argenis, quam Richelæus, ævi nostri miraculum, assiduis, ut aiunt, versabat manibus, habebatque quasi præceptricem ac directricem illius regiminis, quo deinceps Galliam venerabilem juxta terribilemque gentibus cæteris fecit. » Bugnot, *J. Barclaii vita*, en tête de l'édition de 1664.

2. « On a débité que le cardinal de Richelieu ne cessait de lire l'*Argenis*, et que c'était de ce livre qu'il tirait les conseils et tous les expédients politiques avec quoi il mit la France dans une si avantageuse situation. » Bayle. Ed. de 1720, p. 415 (article *Barclay*), note K.

3. Rés. Y 2, 2970. Édition de 1625.

Celui-ci l'ayant quitté pendant un certain temps pour lui préparer un remède, le trouva mort en rentrant dans sa chambre (14 novembre 1716). « Il vit sur le lit et sur les chaises beaucoup de livres et notamment dans son fauteuil l'*Argenis* de Barclay, à qui on a religieusement conservé sa place[1]. »

A ces preuves d'estime accordées à l'*Argenis* par des hommes dont l'opinion a tant d'autorité, j'opposerai une critique du temps très vive et, à certains égards, fort judicieuse. Elle est due à un écrivain satirique, qui fut aussi un romancier, esprit ingénieux et caustique, habile à saisir les faiblesses et les ridicules. Charles Sorel s'exprime ainsi[2] sur le livre de Barclay, après avoir chicané un peu longuement l'auteur sur son entrée en matière et donné une brève analyse du roman: « Voilà un sommaire de « toute l'histoire dans laquelle je ne trouve rien qui nous « doive ravir. Au contraire, il m'est advis qu'elle nous doit « être désagréable puisque les coustumes du pays n'y sont « point observées... Ceux qui font les subtils nous disent « qu'il y a une clef de l'*Argenis*, mais j'ay bien peur que « la serrure ne soit meslée et qu'ils ne puissent ouvrir ce « cabinet où ils promettent de vous faire voir tant de « raretez. Ils veulent que Méléandre soit le roy Henry « le Grand[3], et qu'Argenis soit la France. Mais quand « l'autheur auroit entendu cecy, quel moyen y a-t-il de

1. Foucher de Careil, *Biographie Michaud*, article *Leibnitz*.
Cf. F. A. Ebert, *Allgem. bibl. Lexic.*, t. I, p. 137. « Die Argenis war Leibnitzens Lieblingsbuch. »

2. *Remarques sur le Berger extravagant*, p. 36. Paris, Toussainct du Bray (1628).

3. Interprétation erronée.

« rapporter toute notre histoire à ces diverses adven-
« tures du roman? Vous voyez seulement que ces dis-
« cours d'estat se rapportent à nostre façon de regir,
« et quand il est parlé des Hyperefaniens, chacun cognoist
« que ce sont les huguenots, qu'Unisulca est Calvinus et
« qu'Aquilius est l'Empereur; mais l'on ne passe guère
« plus avant et au bout de là, quand nous sçaurions toutes
« ces explications, nous n'aurions apris que des choses
« qui nous sont fort communes. Pour quoy est-ce que nous
« aimerions mieux la vérité cachée sous ce voille que
« quand elle est à descouvert? Il y en aura qui viendront
« m'advertir que je ne doy pas parler de ce livre comme
« d'un roman vulgaire, et qu'il est remply de maximes
« d'Estat qui l'eslèvent au-dessus des autres, mais lisez
« quelque livre qui ne traitte que de science politique,
« vous y en trouverez cent fois davantage. » De plus, Sorel juge sévèrement la latinité de Barclay et condamne ses néologismes[1]. Sur ce point Kœrting lui donne tort[2], tout en reconnaissant le bien fondé de la plupart de ses autres critiques. Il lui reproche toutefois de n'avoir pas en somme rendu assez justice aux qualités de Barclay, qui a eu ce mérite d'être le premier à mêler la politique à un roman d'ailleurs bien composé et écrit en une langue qui, à défaut de la pureté, a de l'abondance et de la souplesse.

Sorel lui-même, dans sa *Bibliothèque française* (1664), p. 182, adoucira sensiblement la rigueur de son premier jugement : « Jean Barclay, écrit-il, a voulu rendre son « ouvrage plus accompli en y mêlant des discours politi-

1. P. 161.

2. Nous traitons plus loin la question de la latinité de l'*Argenis*.

« ques, outre les tendresses de l'amour, et y faisant quel-
« ques personnages vaillants et généreux. Il ne sert à rien
« de parler de l'affectation de son langage : la traduction
« peut remédier à cela : on est fort satisfait au reste de
« ses inventions et de sa conduite. »

Cherchons à nous expliquer pour quelles raisons l'*Argenis* a su conquérir le suffrage de beaucoup de gens de goût et plaire au public longtemps encore après son apparition [1].

Et d'abord la partie romanesque est tout à fait selon l'esprit de l'époque : on y trouve déjà la plupart des situations et des épisodes sur lesquels vivra le roman du XVII[e] siècle et que transporteront au théâtre les Quinault, les Thomas Corneille et les autres auteurs de tragédies romanesques. Voici les principales de ces données : amour d'une belle et chaste princesse pour un jeune capitaine illustré par de brillants exploits et qui révèle à la fin son origine royale ; substitution et reconnaissance d'enfants ; déguisement du héros en femme pour se rapprocher de celle qu'il aime [2] ; séditions et guerres, com-

1. On la voit citée par exemple en 1649, parmi les romans en vogue, par l'auteur de la mazarinade intitulée : *le Commerce restably* ou *le Courrier arresté par la Gazette*.

Après avoir dénombré les vieux romans de chevalerie, il dit : « Ner-
« vese et des Escuteaux raffinèrent les premiers leur style et com-
« mencèrent à parler phœbus. Ils furent les mignons des dames, et
« quelques-unes les portoient au lieu d'heures à l'église... Depuis, la
« mode changeant, *Astree*, *Argenis*, le *Polexandre* [a], *Ariane* [b] et
« la *Cassandre* [c] ont donné de la casse à ces pédants. »

2. Le héros de l'*Astrée*, Céladon, encore imberbe, prend le nom et les habits d'Alexis, fille du vieux druide Adamas, et vit ainsi dans

a. De Gomberville (1632).
b. De Desmarest de Saint-Sorlin (1632).
c. De La Calprenède (1642-1645).

bats sur terre et sur mer, sièges, tempêtes, pirates, tentatives d'enlèvement, lettres apocryphes ou perdues, calomnies, traîtrise, etc. Beaucoup de ces incidents se rencontrent déjà dans le roman grec [1] où l'intrigue principale est, comme ici, l'histoire de deux amants que bien des obstacles séparent, qui en triomphent et qui, malgré de puissants et acharnés rivaux, finissent par se rejoindre et s'épouser.

Quelques emprunts que Barclay ait pu faire aux œuvres antérieures, anciennes ou modernes, sa part d'invention paraît demeurer assez grande. Il a une imagination fertile et sait multiplier les incidents et les péripéties pour tenir son lecteur en haleine.

---

l'intimité d'Astrée. Ce déguisement d'un amoureux en femme appartient à l'éternel répertoire romanesque, ainsi que le fait remarquer M. Morillot (*Histoire de la littérature française* publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, t. IV, ch. VII, p. 411). Stace, dans l'*Achilléide*, nous peint son héros déguisé en fille.

Barclay a pu se souvenir de cet auteur, lui qui, dès l'école, l'avait pratiqué et avait donné à Pont-à-Mousson une édition de sa *Thébaïde*. Il est donc fort inutile de supposer dans l'*Argenis*, comme l'a fait M. Dupond (*L'Argenis de Barclay*, p. 80 sq.) une imitation d'un récit du vieux chroniqueur danois Saxo Grammaticus (*Historia Daniæ*... Francfort, 1576, livre VII, p. 114 sq.). On pourrait avec plus de vraisemblance admettre avec M. Boucher (*de J. Barclaii Argenide*, p. 88) une réminiscence de l'*Arcadie* de Sir Phil. Sidney (1590), où Pyrocles prend également des vêtements de femme. Parmi les sources de Barclay, M. Wilbur Cross (*The development of the english novel*, New-York, Macmillan, 1899) cite aussi l'*Arcadie* de Sidney à laquelle, dit-il, l'*Argenis* ressemble par ses naufrages, ses pirates et ses déguisements.

1. Si l'on voulait traiter la question des sources de l'*Argenis*, il y aurait à rechercher avec précision dans quelle mesure Barclay s'est inspiré des romanciers grecs, notamment de la *Théagène et Chariclée* d'Héliodore, qu'il lisait, nous le savons. (Cf. Lettre de Peiresc CLIX, du 19 avril 1619, tome VII, p. 392, et Gassendi, *Vita Peireskii*, p. 185, ed. de 1705.) L'influence de l'*Amadis de Gaule* et de l'*Astrée* serait aussi à étudier.

Même aujourd'hui, certains épisodes peuvent encore intéresser et l'on comprend aisément que l'*Argenis* ait charmé les contemporains, que ne rebutaient point les longues fictions, fussent-elles entremêlées encore, comme celle-ci, de digressions politiques, ou de dissertations sur l'amour comme l'*Astrée*. Mais les gens du monde et les femmes furent surtout séduits quand, dégagée de tout élément parasite, remaniée et adaptée par des traducteurs plus ou moins habiles, l'*Argenis* ne se présenta plus que comme un simple roman. Alors on put admirer, sans en être distrait, la vaillance et la noblesse de cœur de ses héros, les Poliarque et les Archombrote ; on applaudit à leur courtoisie raffinée et grandiloquente [1] ; la touchante et fière Argenis partagée, comme Chimène et Rodrigue, entre l'amour et le devoir [2] ne laissa nul cœur insensible. On s'émut à son entrevue pathétique avec Poliarque, alors que la plus parfaite des amantes jure de n'être jamais qu'au plus parfait des amants [3]. On s'attendrit en voyant en présence une mère et son propre fils qui est pour elle un inconnu, mais vers lequel la porte une vive et mystérieuse sympathie [4].

Et puis que de sièges, d'escarmouches et de batailles ! Quels beaux coups d'épée, dignes d'un Amadis ou d'un Esplandian ! Il y a des scènes d'épopée, comme le com-

---

1. Cf. *Argenis*, p. 4.

2. P. 107 sq.

3. P. 326 sq.

4. P. 434 sq. Cette mère est Timandra et ce fils Poliarque, confié dès son enfance à des paysans, dont il reçoit cette rude éducation montagnarde qui fut celle de Henri IV dans le Béarn. On se souvient que les clefs identifient Poliarque et Henri IV.

bat singulier entre Poliarque et Radirobane, où ce dernier trouve la mort. On songe au duel suprême entre Énée et Turnus par où se clôt l'*Énéide*. La fuite de Radirobane qui précède cet épisode rappellerait plutôt le genre de l'Arioste. Enveloppé dans un escadron ennemi, confondu avec les cavaliers de Poliarque, Radirobane les accompagne malgré lui et fort anxieux jusqu'à la ville et parvient enfin à s'échapper en traversant un lac à la nage [1].

D'autres épisodes, mais en très petit nombre, sont d'un caractère plutôt plaisant, telle l'histoire de la prétendue capture d'Arsidas par des pirates, inventée par son serviteur, ce fripon de Phorbas, et contée à Poliarque. Le chef des pirates, dit le fourbe, exige d'Arsidas trois talents, et, s'il ne les a pas dans trois jours, il mettra son prisonnier à mort. Phorbas reçoit de Poliarque la somme demandée et l'empoche, mais pour son propre compte. Kœrting [2] a déjà signalé les traits de ressemblance que présente cet épisode avec la célèbre scène du *Pédant joué* qui a été reprise par Molière dans les *Fourberies de Scapin*... (Que diable allait-il faire dans cette galère ! [acte II, sc. VII].) Cyrano de Bergerac aurait-il emprunté à l'*Argenis*, fort lue de son temps, le motif de cette scène célèbre ? Kœrting ne le met pas en doute. J'en suis pour ma part beaucoup moins certain. M. Louis Moland a fait remarquer [3] que la scène de la galère existe, au moins en germe, dans un canevas de Flaminio Scala, directeur des

1. P. 497 sq.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 155, note 3.

3. *Molière et la comédie italienne*, Paris, 1867, p. 347. Cité par Régnier : Préface de l'édition de Molière. (Hachette. *Collection des grands écrivains.*)

Gelosi, qui vint en France sous Henri III avec sa troupe. Dans ce canevas intitulé *Il Capitano*, on tire de Pantalon l'argent dont son fils a besoin en lui faisant accroire que ce fils a été pris par des bandits qui, pour lui rendre la liberté, exigent une rançon de cent écus. Cette scène a pu être empruntée par Cyrano de Bergerac qui aura vu jouer *Il Capitano* par une troupe italienne. Les bandits auront seulement été changés en pirates. Il n'est pas impossible d'admettre que Barclay ait connu à Rome cette farce italienne et y ait puisé le motif de l'épisode des pirates supposés.

Ce Phorbas, quelque peu parent de Scapin, est d'ailleurs une exception dans l'*Argenis*, où presque tous les personnages sont de haute condition, et beaucoup même de sang royal. Les gens du peuple figurent à peine en ce roman ou n'y remplissent l'office que de simples comparses.

Une étude complète sur l'*Argenis* ne devrait pas manquer d'insister sur les descriptions qui sont nombreuses, riches et variées. Je me bornerai à mentionner celle des éléphants de la reine Hyanisbé [1] et celle du vaisseau de Radirobane [2], somptueux comme cette galère éclatante d'or et de pourpre que Rubens a peinte dans le *Débarquement de Marie de Médicis*.

En résumé, l'*Argenis*, malgré ses nombreux hors-d'œuvre, ses allusions, ses dissertations, reste un roman. Tout composites que sont ces personnages à la fois imaginaires, allégoriques et réels par certains traits empruntés à l'histoire contemporaine, on sent que Barclay s'y

1. P. 495.
2. P. 220.

est intéressé, et qu'il s'est efforcé, mais sans toujours y parvenir, de leur insuffler de la vie.

La brillante destinée de son livre prouve qu'il répondait par un autre côté encore aux goûts et aux préoccupations de l'époque. Il offrait des sujets de méditation aux esprits sérieux et curieux de politique, à tous les gens soucieux des questions qui touchaient à l'administration du royaume. Là, en d'amples discussions, il est traité, pour me borner à quelques exemples caractéristiques, des avantages et inconvénients respectifs de la république, de la monarchie élective et de la monarchie héréditaire [1] ; on disserte sur le droit qu'ont les rois de lever directement les impôts, sans le consentement des députés du peuple [2], sur les armées permanentes [3], sur les moyens de remédier à la lenteur des tribunaux [4], etc., etc. D'autres digressions ne sont que des lieux communs de philosophie ou de morale : ainsi le discours du prêtre de la Fortune à Antium, où il explique comment le libre arbitre peut se concilier avec la prescience divine [5].

C'est par des morceaux de ce genre que l'*Argenis* se rattache aux traités ou dissertations de morale et de politique si fort en vogue dans la première moitié du XVII[e] siècle [6], et dont on peut citer comme spécimens le

1. P. 85 sq.
2. P. 480 sq.
3. P. 375 sq.
4. P. 356 sq.
5. P. 418 sq.
6. L'Espagne avait contribué à importer ce goût. Cf. Lanson, *Revue d'histoire littéraire de la France*, p. 51, 1896. Littérature française et littérature espagnole au XVII[e] siècle.

Prince de Balzac, *Discours sur les vertus des rois et en particulier de Louis XIII* (1631), et le *Ministre d'État* de Silhon (1631-1634).

C'est même, nous l'avons vu, selon Kœrting[1], la véritable originalité de l'*Argenis* que cette part importante faite à la politique dans un roman. Non pas, sans doute, que Barclay n'eût, même à cet égard, quelques modèles, par exemple dans l'antiquité la *Cyropédie* de Xénophon, et l'*Utopie* de Thomas More dans les temps modernes. Mais il est le premier qui, au XVII[e] siècle, ait combiné l'élément politique avec l'élément romanesque en y mêlant de plus les allusions aux personnages et aux événements contemporains.

Ces allusions contenues dans l'*Argenis* constituèrent, ainsi que nous avons eu précédemment l'occasion de le faire remarquer, un troisième élément de succès pour l'œuvre de Barclay, surtout à l'époque de son apparition. La curiosité fut vivement excitée tant en France qu'à l'étranger et c'est avec empressement qu'on rechercha les clefs, d'abord manuscrites. Pour me borner à un exemple, voici un ami du grand peintre Rubens et de Peiresc, Gevartius, d'Anvers, qui, ayant reçu de ce dernier un exemplaire de l'*Argenis*[2], lui réclame une clef du roman. Peiresc le renvoie à Rubens qui déjà en possède une. « Le bel éloge, lui écrit-il[3], que vous m'avez fait de « l'*Argenis* m'a esté infiniment agréable et plus que si la

1. *Op. cit.*, p. 133.

2. « Je vous envoye l'*Argenis* de M. Barclay en revanche des beaux ouvrages que M. Schilder m'apporta dernièrement de vostre part. » (26 février 1622. Lettre de Peiresc à Gevartius.)

3. 28 avril 1622.

« pièce estoit mienne, pour l'estime que j'en avois tou-
« jours faict. Des noms que vous me demandez, M. Rubens
« vous en peult dire tout ce que j'en ay apprins ou deviné
« à veue de païs. S'il y en a aulcun dont vous doubtiez,
« me le mandant, si je le sçay, je ne fauldray pas de vous
« communiquer ce que j'en auray appris[1]. »

La même clef était demandée à Gevartius par Michel Routart, de Bruxelles, qui lui écrivait le 30 mars 1622 : « Vous m'obligerez de me faire tenir au plus tost l'*Arge-*
« *nis Barclaij* avecq l'explication des noms, si monsieur
« Rubens vous l'a révélé et m'adviser le coust. »

A partir de 1627, aux clefs manuscrites succéderont les clefs imprimées qui seront reproduites presque identiquement dans la plupart des éditions.

La question de l'influence exercée par l'*Argenis* serait très complexe et très délicate à traiter. Comment déterminer avec précision la part qui revient à une œuvre comme celle-ci dans le développement du genre romanesque qui, au XVII^e^ siècle, est général et se produit à la fois dans différentes littératures ? L'*Argenis* n'est pas, comme l'*Astrée*, un roman dont on puisse faire le point de départ d'une transformation du genre. Ce qu'on peut dire, c'est que, si l'on se place au point de vue de l'intrigue, les romans héroïques de Gomberville et de La Calprenède sont apparentés à l'*Argenis*. Kœrting le fait remarquer[2], mais n'oublie pas qu'ils ont des ancêtres dans l'*Amadis* et dans l'*Astrée*. Camus a lu le roman de Barclay

1. Extrait de la correspondance de Rubens et de Peiresc conservée au musée Plantin-Moretus d'Anvers. Ces citations m'ont été obligeamment communiquées par le conservateur de ce musée, M. Max Rooses.

2. *Op. cit.*, I, p. 370.

et le loue ainsi que l'abrégé qu'en a donné Coeffeteau. « Ce n'est pas, écrit-il, une petite marque de la valeur de « cet écrit (l'*Argenis*) de voir qu'en deux ans il ait eu « deux traductions en notre vulgaire... Mais le faîte de « sa couronne consiste en cet abrégé que cette plume « dorée de nos jours, Nicolas Coeffeteau, en a voulu faire « par manière de divertissement [1]. » Il est fort douteux toutefois que Camus ait trouvé l'occasion de s'inspirer de l'*Argenis*.

Bornons-nous à indiquer ici une œuvre qui procède directement de ce roman et qui consacre sa vogue, puisqu'elle le porte au théâtre comme on avait fait souvent pour l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé, d'où sont nées tant de Pastorales. En 1630 Pierre du Ryer [2] fit représenter *Argenis et Poliarque ou Théocrine*, tragi-comédie, première journée, et en 1631 la dernière journée de cette même pièce [3]. L'auteur dit, dans l'avertissement de la première partie de sa tragi-comédie imprimée à Paris chez Nicolas Bessin (1631) :

« Les mérites de M. de Barclay ont été assez grands « pour obliger vos curiosités à considérer les beautés de « sa fille Argenis, et à louer les poursuites de Poliarque. « C'est ce qui m'a fait juger qu'il n'est pas nécessaire de « vous donner l'argument d'une chose que vous sçavez « déjà. Je vous dirai seulement que l'on verra dans cette « première journée d'*Argenis et Poliarque* la naissance « de leurs amours, les déguisements de Poliarque en

1. J. P. Camus, *Le Voyageur inconnu*, 1626, p. 777.

2. Né à Paris en 1605, mort en 1658.

3. Nous donnons dans un *Appendice* l'analyse de la tragi-comédie de Du Ryer.

« *Théocrine,* les mauvais desseins de Licogène rompus par « sa valeur, et que bientôt une seconde journée vous fera « voir la suite de leurs avantures, et la fin de leurs déplai- « sirs dans leur mariage inespéré. »

La 2e journée (Paris, veuve Bessin, 1631) est précédée d'un long argument.

« Les vers de ce poème, disent les Frères Parfait[1], sont « un peu plus travaillés que ceux de Hardy, mais la con- « duite n'en est pas plus régulière. » Du Ryer n'avait que 25 ans quand il composa cette tragi-comédie où, dans la deuxième journée surtout, il s'est souvent borné à découper en actes et en scènes le roman de Barclay.

Faut-il encore attribuer en partie à l'influence de l'*Argenis* le grand nombre de romans à clef que vit éclore la première moitié du XVIIe siècle ? Sans doute elle contribua à mettre à la mode ce genre d'ouvrages. Mais là aussi Barclay avait des précurseurs. Sans remonter jusqu'au *Gargantua* et au *Pantagruel* de Rabelais, sans parler de la *Diane* de Montemayor ni de la *Reine des Fées* (*Faeri Queen*) de Spenser[2], l'*Astrée* elle-même était dans une certaine mesure un livre à clef. Il faut constater toutefois qu'après l'apparition de l'*Argenis* les romans politiques, allégoriques, et contenant des allusions aux choses du temps sont de plus en plus à la mode. En 1624, Jean de Lannel publie le *Roman satyrique,* d'un tout autre carac-

1. 1589-1596. Le rapprochement avec Spenser est fait par M. Wilbur L. Cross (*op. cit.* p., 145). Dans le poème de Spenser on retrouve sous des allégories morales la représentation d'événements et de personnages contemporains.

2. *Histoire du théâtre français*, Paris, Le Mercier et Saillant. 1745, t. 4, p. 488.

tère que l'*Argenis*, mais où l'on peut retrouver l'histoire des quatre premières années du règne de Louis XIII [1]. Claude Morisot, le continuateur de l'*Euphormion* de Barclay, fait paraître à Dijon, en 1645, son *Peruviana* qui contient sous des noms empruntés les démêlés du cardinal de Richelieu avec Marie de Médicis et Gaston d'Orléans. Nous voyons Sully, après avoir terminé sa seconde édition des *Économies royales*, composer un vaste roman en quatre volumes dans lequel il avait caché sous des allégories l'histoire de son temps. Il lui donna ce titre singulier : *Gélastide, ou les illustres princesses et belliqueuses pucelles du puissant empire de la grande Sclaramane de Dolosophomoris, les Sclarazanes diamantées, Perry de Ruhicelle et Pyrope* [2]. On pourrait allonger la liste de ces romans allégoriques ou à clef dont l'*Argenis* est un des types les plus anciens.

On irait ainsi, pour ne pas dépasser la première moitié du XVII[e] siècle, des *Adventures de la Cour de Perse* (1629) et de l'*Histoire des amours du Grand Alcandre*, attribués à Marguerite de Lorraine, princesse de Conti, jusqu'au grand *Cyrus* de Madeleine de Scudéry, où l'on a pu retrouver toute une galerie de portraits des contemporains.

Chevrier a émis une hypothèse assez étrange et que rien ne vient confirmer. Il écrit dans les *Mémoires pour*

1. Cf. dans la *Bibliothèque des romans*, t. 66, septembre 1783, p. 157, la clef du *Roman satyrique*. Cf. aussi d'Artigny, *Nouveaux mélanges d'histoire et de littérature*, t. VI, p. 44 sq.

2. Cet ouvrage resté manuscrit a disparu.
D'après Ch. Pfister, *Les Économies royales de Sully et le grand dessein de Henri IV* (extrait de la *Revue historique*, année 1871, p. 64-65).

servir à l'histoire des hommes illustres de la Lorraine[1] : « Est-ce hasarder quelque chose en disant qu'*Argenis* a « pu fournir l'idée du *Télémaque* à l'illustre Fénelon? » L'auteur de l'article J. Barclay dans la *Grande Encyclopédie* est même plus affirmatif : « C'est, dit-on, après la « lecture de ce roman politico-allégorique que Fénelon « conçut l'idée de son *Télémaque.* » M. Boucher[2] se contente de comparer les deux œuvres et de montrer par quels côtés elles pourraient offrir certains traits de ressemblance. Mais, si elles appartiennent toutes deux au genre du roman politique, elles diffèrent tellement à d'autres égards que l'idée d'une imitation de Barclay par Fénelon doit être absolument rejetée. Le *Télémaque* procède de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* de Sophocle. Barclay, au contraire, est tout latin. Et puis la valeur littéraire du roman de Fénelon est tellement supérieure qu'elle exclut toute idée d'un emprunt quelconque à l'*Argenis*. Je ne crois pas davantage qu'il ait dû quelque chose à la continuation de Bugnot : *Archombrote et Théopompe*, bien que la 3e partie traite particulièrement de l'éducation d'un prince et présente avec le *Télémaque* certaines analogies de situation. « On y trouve, dit l'abbé Lenglet-Dufresnoy[3], de fort « belles choses et quelques personnes prétendent que « c'est de là que M. Fénelon a tiré le fond de politique « qu'il a si noblement employé dans son *Télémaque.* »

L'influence de l'*Argenis* sur la littérature romanesque de l'Italie a été étudiée en un livre récent. M. Albertazzi

1. Bruxelles, 1751, t. I, p. 154.
2. *Op. cit.*, p. 95.
3. *Bibliothèque des romans*, t. II, p. 272.

(*Romanzieri e romanzi del cinquecento e del seicento,* Bologne, Zanichelli, 1891) a montré que l'*Argenis,* ainsi d'ailleurs que les œuvres de Camus et de Gomberville, a contribué à développer en Italie le goût du roman héroïque, caractérisé surtout par la noblesse du ton et la chasteté dans la peinture des passions amoureuses. En Italie, dit-il[1], l'*Argenis* traduite par Francesco Pona[2] (1625) et par Carl'Antonio Cocastello (1630), ne cessa pas de jouir d'une grande faveur pendant tout le XVII^e^ siècle. Mais elle fut surtout imitée en ceci que les réflexions et allusions politiques et le haut rang des personnages contribuèrent à relever les romans d'amour et à leur donner plus de sérieux. M. Albertazzi cite en particulier[3] parmi les imitateurs de Barclay, Giovan Francesco Loredano dans sa *Dianea* (1^re^ édition, Turin 1627 (?), Venise, 1635), où il note divers rapprochements avec l'*Argenis*[4]. Au théâtre il y eut une *Argenide,* opera drammatica di Ottavio Gravina de Cruylles[5].

Barclay eut en Italie un autre imitateur qui, laissant de côté la fiction romanesque, n'emprunta à l'*Argenis* que sa méthode de transposition allégorique des réalités contemporaines et ses allusions. C'est Giano Nicio Eritreo (Giovanni Vittore Rossi), l'auteur de l'*Eudemia* (1637), satire déguisée de la cour de Rome, dédiée

1. P. 153.

2. Médecin, né à Vérone en 1594. Il a laissé de nombreux ouvrages scientifiques et littéraires, dont plusieurs romans, l'*Ormondo,* Padoue, 1635, et la *Messalina.*

3. P. 245.

4. P. 247.

5. P. 184.

au neveu d'Urbain VIII, le cardinal Francesco Barberini.

Comme Barclay, Rossi figure en personne dans son œuvre sous le nom de Nicius Rufus, qui est la traduction latine du sien. *Humanus,* c'est Urbain VIII ; ce nom lui est donné sans doute en raison de sa bienveillance pour les hommes de lettres ; *Mellitus* désigne le cardinal Francesco Barberini, par allusion aux abeilles que portaient les armoiries de sa famille. *Hiero Volusius* n'est autre que Girolamo Aleandro, le même que l'*Argenis* nous présente sous le nom de *Hieroleander,* comme elle introduit aussi sous le nom d'*Ibburranes* le cardinal Maffeo Barberini, le futur Urbain VIII. Ainsi plusieurs personnages sont communs aux deux œuvres. Toutes deux transportent à une lointaine antiquité des faits et des personnes du présent. L'action de l'*Eudemia* se passe à l'époque de Tibère, après la découverte de la conspiration de Séjan[1].

M. Wilbur L. Cross, étudiant l'histoire du développement de la littérature romanesque en Angleterre, estime que plusieurs romanciers anglais pourraient citer Barclay parmi leurs précurseurs, mais désigne particulièrement[2] Roger Boyle, l'auteur de *Parthenissa* (1664-1665,1677). Cet ouvrage est, comme l'*Argenis,* une allégorie historique dont l'action se passe à une époque romaine d'une chronologie assez confuse.

En Espagne nous voyons le célèbre et fécond poète

1. D'après Luigi Gerboni, *Un umanista nel secento. Giano Nicio Eritreo.* Citta di Castello, 1900, p. 107 sq.

2. *Op. cit.,* p. 19.

dramatique Calderon de La Barca (1600-1681) porter l'*Argenis* au théâtre sous le titre de : *Argenis y Poliarco.* La pièce, à part quelques incidents nouveaux, ressemble beaucoup à la tragi-comédie que Du Ryer a tirée du roman de Barclay[1].

Pour conclure, le succès de l'*Argenis* au XVII^e^ siècle a été universel et s'est longtemps maintenu presque aussi vif qu'aux premiers jours. Avec le XVIII^e^ siècle le déclin commence ; mais l'astre de Barclay est loin encore d'être obscurci. Les éditions en différents pays, les traductions en plusieurs langues prouvent qu'il a conservé de nombreux et fidèles lecteurs. Si une partie des critiques se montrent sévères pour une œuvre qui leur semble surannée et dépourvue d'intérêt, d'autres lui prodiguent au contraire les éloges.

Il paraît au XVIII^e^ siècle trois traductions françaises de l'*Argenis*, celles de Pierre de Longue (1728), de l'abbé Josse (1732) et de Savin (1771).

Le *Journal des Scavans* pour l'année 1728 rend compte en ces termes[2] de la traduction de Pierre de Longue[3] : « L'*Argenis* de Barclay est l'unique roman sérieux qui ait « été écrit en latin ; il a fait longtemps les délices de toute « l'Europe ; il a eu des abréviateurs, des traducteurs en « français, en italien, en anglais, en flamand, etc., « même des continuateurs. Mais depuis ce temps-là, il « semble être tombé en quelque manière dans l'oubli, ou

1. Voir à l'*Appendice* l'analyse de la comedia de Calderon.

2. P. 634. Octobre. Paris, Chaubert.

3. De Longue était, dit Moréri (éd. de 1759), connu par d'autres ouvrages, entre autres par ses *Principes sur l'orthographe française* et par ses *Raisonnemens hasardés sur la poésie française*. .

« du moins il y a peu de personnes qui le lisent, peut-
« être parce qu'on n'a point autant de goût à présent qu'on
« en avait du temps de Barclay pour les ouvrages allégo-
« riques, ou qu'on est moins en état de découvrir toutes
« les finesses de l'allégorie que les connaisseurs ont cru
« trouver dans ce roman. Quoi qu'il en soit, on peut dire
« qu'indépendamment du plaisir que procure à certaines
« personnes l'explication des allégories, la fable de l'*Ar-*
« *genis*, prise en elle-même, peut encore faire plaisir aux
« personnes curieuses de ces sortes d'ouvrages. C'est
« ce qui a déterminé notre auteur à en donner un extrait
« en français. »

L'article explique ensuite que l'abréviateur a retranché ce qui lui a paru trop épisodique dans le récit, de façon à faire une histoire bien suivie. Il a également supprimé les discours politiques, les morceaux poétiques et les digressions sur les cérémonies et les usages des païens qu'on rencontre en grand nombre dans l'*Argenis*. Il s'est attaché à bien faire connaître l'héroïne du roman. Ce caractère est fort beau et l'auteur de l'abrégé prétend que Barclay a beaucoup mieux réussi en ce point qu'Homère, Virgile et le Tasse. « Homère, dit-il, n'introduit
« dans son poème que des esclaves craintifs ou des prin-
« cesses adultères, Virgile que des imbéciles ou des
« furieux, le Tasse que des dragons ou des magiciennes.
« Argenis a toutes les qualités éminentes des filles ver-
« tueuses mais sensibles, la prudence, la grandeur d'âme,
« la fermeté, la tendresse née de la reconnaissance,
« etc., etc. »

Voilà certes un jugement qui range sans conteste le traducteur de l'*Argenis* parmi les partisans des modernes

dans la célèbre querelle qui venait de diviser la république des lettres et n'était apaisée qu'en apparence.

Quatre ans après de Longue, l'abbé Josse, chanoine de Chartres, entreprend de donner non plus seulement un abrégé, mais une traduction intégrale du roman de Barclay. Elle paraît à Chartres en 1732 (3 vol. in-12). Les *Mémoires de Trévoux*[1] en rendent compte, en louent l'aisance et la fidélité et font, à cette occasion, une longue analyse de l'*Argenis* à laquelle ils joignent une courte biographie de Barclay. Le second article conclut en ces termes[2] : « Tel est le plan de ce roman, qui est un chef-« d'œuvre en son genre. Il est certain que le but prin-« cipal de Barclay est la manière dont la maison de Bour-« bon monte sur le trône de France ; mais il a telle-« ment uni des événements éloignés et il a mêlé tant de « fables à la vérité, ainsi qu'il l'avait promis lui-même, « que l'on entrevoit, plutôt qu'on ne voit tous les trou-« bles arrivés en France depuis Henri II jusqu'à Louis XIII. « Cet ouvrage est semé de tant de beautés qu'il est im-« possible de les faire toutes sentir. Il faut aussi avouer « que la traduction est belle et que si elle n'est pas « encore à un certain point de perfection, elle se fait lire « avec un véritable plaisir. »

Savin, ancien professeur d'humanités au collège de la Madeleine à Bordeaux, revient au système de Pierre de Longue et donne en 1771 (Paris, Delalain) une traduction libre et abrégée de l'*Argenis*. Mentionnons enfin dans la *Bibliothèque universelle des romans* (avril 1776,

1. Avril 1732, p. 555, et septembre 1732, p. 1503.
2. P. 1533.

2e vol. Paris, Demonville,) une analyse en 35 pages de l'œuvre de Barclay, se bornant, comme le dit l'éditeur, « au simple narré des faits de Poliarque et d'Archombrote, « et de leur amour pour la belle Argenis ».

Ainsi ce roman compte encore en France, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, des lecteurs et même de fervents admirateurs. Témoin cette appréciation de l'auteur des *Querelles littéraires ou mémoires pour servir à l'Histoire des révolutions de la République des lettres, depuis Homère jusqu'à nos jours*[1]. L'abbé Irailh, discutant les arguments employés pour ou contre les romans, dit qu'un bon roman doit être mis au rang des excellents écrits. « Gil Blas[2] vaut lui seul plusieurs traités de mo- « rale..... Peut-on refuser encore des louanges à *Don* « *Quichotte*, à l'*Argenis* de Barclay, qui est un tableau « des vices et des révolutions des cours, et à quelques es- « sais d'un genre particulier, tels que *Zadig*, *Memnon*, « *Babouc*, etc.? » Assurément l'*Argenis* est ici placée en bonne compagnie.

C'est néanmoins vers ce moment que son crédit commence à baisser sensiblement. Déjà l'abbé Lenglet-Dufresnoy souhaitait[3] que l'abbé Josse « eût exercé ses talents « sur un ouvrage moins ennuyeux et plus généralement « utile », et ailleurs,[4] après avoir dit: « On assure que « le cardinal de Richelieu avait souvent ce livre entre les « mains », il ajoute : « Je ne sais s'il faisait bien, car au-

1. Paris, Durand, 1761.
2. T. 2, p. 345.
3. *Biblioth. des romans*, t. II, p. 273.
4. *Ibid.*, p. 271.

« jourd'hui il est peu estimé [1]. » Il est certain qu'aucun des écrivains qui comptent dans le XVIII[e] siècle ne nomme même l'*Argenis*. A mesure qu'on approche du XIX[e] le silence se fait de plus en plus profond autour d'elle. Le goût public a changé et s'est détourné des œuvres écrites en une langue morte. Les traductions elles-mêmes ne suffisent plus à conserver au roman de Barclay une clientèle. Il continue à figurer dans la plupart des bibliothèques, mais on ne le lit guère. Cette *Argenis* paraît décidément trop compliquée, trop touffue et d'une longueur interminable ; elle exige un effort excessif pour être comprise en ses allusions et ses allégories. On se perd dans cette Sicile lointaine qui représente la France, parmi tous ces anachronismes et ces transpositions de mœurs et d'usages. On se fatigue de cette érudition hors de sa place et de cette mythologie savante. On juge froides ou banales les réflexions politiques qui jadis contribuaient au succès du livre. N'a-t-on pas maintenant Montesquieu, Rousseau, beaucoup d'autres qui relèguent bien loin ces dissertations d'un autre âge, trop peu dégagées de l'époque où elles furent écrites pour avoir conservé une valeur propre?

Quant au roman, il est d'une allure si lente qu'il faut pour s'y intéresser beaucoup de bonne volonté et de patience.

A l'étranger, la fortune de l'*Argenis*, autant que j'en

---

1. Cf. Sabatier de Castres, *Les trois siècles littéraires*. La Haye, 1779. I, p. 74.

« Cette *Argenis*, qui a fait tant de bruit dans son temps... est un « roman à allusions, écrit en latin, en prose et en vers, d'un style « plus boursouflé que noble... »

puis juger par les éditions et les traductions, suit à peu près les mêmes phases. En Allemagne le crédit de l'*Argenis* semble s'être assez longtemps maintenu ; on y voit paraître quatre réimpressions de l'édition de Nuremberg (1673) ; la troisième, celle de 1769, est précédée d'une préface de J. J. O. Winkelmann. Il est publié deux traductions allemandes nouvelles, celle de l'anonyme d'Augsbourg (1770) et celle de Haken (1794). En Angleterre, nous avons à signaler une traduction de lady Clara Reeve [1], imprimée en 1772 sous le titre de *The Phœnix*. On réédite en 1728 et en 1743 la traduction polonaise de 1697, et en 1792 paraissent deux traductions en langue hongroise, dont l'une n'est qu'un abrégé de l'*Argenis*.

Des jugements favorables sur Barclay et sur son œuvre se rencontrent encore chez plusieurs écrivains étrangers du XVIII[e] siècle. Pour Lichtenberg [2], l'auteur de l'*Argenis* et de l'*Euphormion* est « *ein grosser Mann* » et « *ein grosser Gelehrter* [3] ».

Le poète anglais William Cowper [4] écrit à Samuel Rose : « Si jamais vous trouvez le temps de lire simplement

---

1. Lady Clara Reeve, née à Ipswich (Suffolk) en 1729, mourut dans la même ville en 1807. Après la mort de son père, ministre de l'Église établie, elle vint habiter Colchester avec sa mère et ses deux sœurs. C'est là qu'elle traduisit l'*Argenis*. Cinq ans après (1777), elle donna le roman qui lui a conservé une toute petite place dans l'histoire de la littérature anglaise : *Le Champion de la vertu, histoire gothique*, dont la seconde édition parut l'année suivante sous le titre plus connu de : *The Old english Baron*, dédiée à l'une des filles de Richardson. Elle produisit encore quatre romans, un ouvrage de critique : *The Progress of Romance* (1785), et un autre de pédagogie.

2. Physicien et écrivain satirique allemand (1742-1799).

3. *Verm. Schriften*, t. III, p. 26 et 61.

4. 1731-1800.

« pour vous amuser, je vous recommande l'*Argenis* de « Barclay ; car c'est bien le roman le plus amusant que « l'on ait jamais écrit. » Samuel Taylor Coleridge[1] exprime avec plus de chaleur encore le goût très vif qu'il a pour le roman de Barclay. « A Dieu ne plaise, dit-il « en 1803[2], que cet ouvrage n'existât pas sous sa forme « actuelle et dans cette langue ! Néanmoins, je ne puis « m'empêcher de souhaiter que quelque contemporain « de Jacques Ier l'eût transformé en un poème héroïque « anglais, écrit en strophes de huit vers ou en vers blancs « du genre épique (lesquels, à vrai dire, n'avaient pas « encore été inventés à cette époque[3]). Je suis vraiment « peiné, lorsque je pense que cet ouvrage, tout admiré « qu'il ait été par des grands hommes de tous les temps, « et récemment encore, si j'en crois ce qu'on me dit, par « le poète Cowper, est tout juste connu du grand public. « On l'a traduit deux ou trois fois en anglais, j'ignore de « quelle manière — exécrable probablement. Le fait que « la dernière traduction[4] (ou plutôt, très vraisemblable- « ment, quelque misérable et inexact abrégé d'une tra- « duction antérieure) a été publiée sous un autre titre[5], « nous donne à réfléchir. Quelle triste preuve de l'oubli « où est tombé ce grand et étonnant ouvrage dans le pu- « blic et dans le peuple ! Cependant le nom de Télémaque « est dans toutes les bouches, le livre dans les mains de « tous nos écoliers et écolières. »

---

1. 1772-1834.
2. Coleridge, vol. VI, éd. Bohn. *Miscellanées*, p. 294-6.
3. Ils datent de Milton.
4. Celle de lady Clara Reeve.
5. *The Phoenix*.

Avec Coleridge nous sommes déjà parvenus au XIX^e^ siècle. L'oubli dont il se plaint va, pendant de longues années, ensevelir l'*Argenis*. Il n'en paraît plus ni édition ni traduction. On ne la lit guère non plus. Dans les recueils de morceaux choisis destinés aux classes on en donne quelques extraits[1]. L'*Hermes Romanus* ou *Mercure latin* de J. N. Barbier-Vémars (tomes II et III, Paris, Chaigneau, 1817) publie encore une réduction très abrégée de l'*Argenis*.

« Nous espérons, dit l'éditeur, que les amis de la bonne « latinité nous sauront gré d'avoir mis à la portée de la « jeunesse studieuse un ouvrage qui est un véritable tré- « sor de tours élégants et d'expressions choisies. » Mais, en dehors des apprentis latinistes, la clientèle du roman de Barclay se réduit singulièrement. Seuls les auteurs de dictionnaires, de biographies générales ou d'histoires littéraires lui consacrent ici quelques lignes, là quelques pages, et souvent se bornent à se copier les uns les autres.

Cependant, il y a une trentaine d'années, un revirement semble s'être produit en faveur de Barclay, et ses œuvres, fort négligées depuis plus d'un demi-siècle, sont devenues l'objet de travaux qui ont quelque peu rappelé l'attention sur elles. A une année d'intervalle (1874 et 1875) deux professeurs de l'Université, MM. Léon Boucher et Albert Dupond, choisissaient l'*Argenis* comme sujet d'une de leurs thèses de doctorat. En 1880, M. Dukas écrivait un essai bibliographique et littéraire sur l'autre roman de Barclay, l'*Euphormion*.

---

1. Voir par exemple les *Leçons latines modernes de littérature et de morale* de Noel et La Place (1830, 2^e^ édit., Paris, Le Normant).

Un peu plus tard, M. le docteur G. Waltz, de Heidelberg, tentait de remettre Barclay en honneur parmi ses compatriotes par une traduction allemande de l'*Argenis* (1891), et tout récemment encore publiait avec le même savoir et la même conscience une traduction allemande de l'*Euphormion*[1]. Enfin l'année même où paraissait la traduction de l'*Argenis* de M. le Dr Waltz, Kœrting consacrait à l'œuvre de Barclay un chapitre important de son *Histoire du roman français au* XVIIe *siècle*.

J'ai mené jusqu'au XXe siècle l'esquisse historique de la fortune de l'*Argenis*. Cependant je ne me crois pas tout à fait quitte envers ce roman. Il est en effet toute une catégorie de jugements que j'ai à peu près négligée jusqu'ici pour éviter de compliquer cette exposition : ce sont ceux qui concernent le style et la latinité de l'*Argenis*. Ce que j'ai rapporté de ce roman s'applique à l'intrigue, à la composition, aux caractères, aux allusions historiques, sans distinction entre les traductions et le texte même. Nous ne devons pas oublier cependant que le livre fut écrit en latin pour des contemporains auxquels cette langue était presque aussi familière que le français. Il n'est donc pas sans intérêt de savoir comment a été appréciée la latinité de Barclay et quelle en est la valeur. C'est par une étude sommaire de cette question, où je ne suivrai plus l'ordre chronologique, que je veux clore cette esquisse de la destinée de l'*Argenis*. Je rechercherai d'abord, comme je l'ai fait précédemment pour l'*Eu-*

1. *Euphormio*, satirischer Roman des Johann Barclay, nebst Euphormios Selbstverteidigung und dem Spiegel des menschlichen Geistes, aus dem Lateinischen übersetzt von Dr Gustav Waltz. Heidelberg, 1902. Carl Winter, Universitätsbuchhandlung.

phormion[1], dans quelle mesure, en ce roman, Barclay a, pour le style surtout, imité Pétrone. Car l'opinion générale est qu'il s'en est fréquemment inspiré. Selon Moréri, c'est Pétrone qui lui sert de modèle dans l'*Argenis*, mais « quoiqu'il en ait assez bien pris le tour, il ne l'a « pas pu tellement suivre partout qu'il n'y ait aussi mêlé « quelque chose de l'air qu'il avait contracté de Lucain « et même d'Apulée ».

Baillet[2] écrit : « Les vers de Barclay ne valent pas sa « prose..... Quelques critiques disent que, comme il s'est « voulu proposer Pétrone pour modèle dans son *Argenis*, « il a tâché aussi de l'imiter dans ses vers. »

Suivant M. Dupond[3], « Barclay écrit comme les écri- « vains de la décadence, *comme Pétrone*, dans un style « sautillant, coupé, haché même quelquefois » ; et plus loin (p. 133), parlant des pièces de vers dont l'auteur a parsemé son roman, il fait cette remarque que « le « poète semble nourri de la lecture de Lucain, de « *Pétrone* ».

Des assertions de cette nature, vagues et générales, que souvent les critiques se transmettent sans prendre assez la peine de les vérifier, risquent d'être quelquefois peu exactes et appellent une enquête plus rigoureuse.

J'ai donc noté attentivement dans l'*Argenis* les mots et les tours de phrase qui paraissent puisés au vocabulaire du *Satiricon* ou construits d'après sa syntaxe. Car, pour ce qui est de la fable elle-même et des épi-

1. *Op. cit.*, p. 39 sq.
2. *Jugements des savants*, Amsterdam, 1725, t. IV, p. 169.
3. *Op. cit.*, p. 121.

sodes, je n'ai rien trouvé que le *Satiricon* ait pu suggérer à l'*Argenis*. Celle-ci est un roman noble et héroïque comme le *Polexandre* ou la *Cléopâtre* et mêlé de graves dissertations politiques. Les traits vulgaires ou réalistes, assez fréquents dans l'*Euphormion*, sont ici tout à fait exceptionnels. Entre l'*Argenis* et le *Satiricon* il ne se peut établir aucun rapprochement de situations ni de caractères : d'où, pour le fond, l'extrême difficulté d'une imitation que Barclay n'a d'ailleurs pas un instant cherchée. Tout ce que les deux œuvres ont de commun, c'est le cadre de la *Ménippée*. Dans la prose s'intercalent des morceaux poétiques qui, la plupart du temps, sont du pur remplissage et pourraient être supprimés sans nul inconvénient.

Voici maintenant la liste des expressions que Barclay me semble avoir tirées de Pétrone pour son *Argenis*.

Argenis, p. 8 : invitavitque matronæ *humanitas*.

Pétrone, 3 : *porrexit ad* humanitatem invitantis... *manum*.

Argenis, p. 9 : non reflexa *tumuerant labra*.

Pétrone, 102 : *Numquid et* labra *possumus* tumore... *inflare?*

Argenis, p. 21 : in Poliarchum *contemplationem injiciunt*.

Pétrone, 12 : injecit contemplationem *super umeros rustici*.

Argenis, p. 22 : *inundatque* hæc in insontem *invidiosa* calamitas.

Pétrone, 101 : inundatus *hac Eumolpus* invidia.

Argenis, p. 27 : nec qua virtute tantum *supercilium tollerent* habebant.

Pétrone, 91 : *postquam se amari sensit*, supercilium *altius* sustulit.

Argenis, p. 30 : in aulæ *tropicis* educata.

Pétrone, 88 : *pecuniæ cupiditas hæc* tropica *instituit*.

Argenis, p. 33 : *laxabitur* deinde *custodia*.

Pétrone, 112 : *ut viderunt* laxatam custodiam.

Argenis, p. 34 : aliquo *ludo fortunæ ;* cf. p. 529 : *fortunæ ludus*, et p. 622 : in tali *fortunæ ludo*.

Pétrone, 13 : *o* fortunæ lusum.

Argenis, p. 34 : *destinatum iter* ingressus est.

Pétrone, 116 : destinatum *carpimus* iter.

Argenis, p. 57 : *perfunctorie* vescebatur ; cf. p. 319 : nec *perfunctorie* cœnarent, et p. 375 : flagitatione non *perfunctoria*.

Pétrone, 11 : perfunctorie *verberare*.

Argenis, p. 97 : *hilarior ... factus*.

Pétrone, 18 : hilarior ... facta.

Argenis, p. 108 : *religiosus cultor*.

Pétrone, 127 : *inter* cultores *admittere*. *Invenies* religiosum.

Argenis, p. 129 : *Dum hæc* apud Regem *aguntur*.

Pétrone, 125 : Dum hæc *magno tempore Crotonæ* aguntur.

Argenis, p. 153 : *capillos deponimus* nihil *profutura religione*.

Allusion évidente aux chap. 104 et 105 du *Satiricon* de

Pétrone : *Audio enim non liecre cuiquam mortalium in*

nave neque ungues neque capillos deponere, nisi cum pelago ventus irascitur sq.

Rapprochement fait en note par Bugnot dans l'édition de Hack.

Argenis, p. 157 : *O* mixturam fatorum *mirabilem!*

Pétrone, 13 : O *lusum fortunæ* mirabilem !

Argenis, p. 184 : ne *traductos* se *querantur*...

Pétrone, 87 : questus *est deceptum se* ... traductum *que.*

Argenis, p. 184 : sub *religione* historiæ scribenti...

Pétrone, 118 : religiosæ *orationis sub testibus fides.*

Argenis, p. 184 : per *tormenta* poesi simillima concitatum laxabo ingenium.

Pétrone, 118 : *per fabulosum sententiarum* tormentum *præcipitandus est liber spiritus.*

Argenis, p. 235 : in *tantum* repente *gaudium effusi sunt.*

Pétrone, 18 : in tantum gaudium effusa est.

Argenis, p. 339 : *nec indelectata* quidem hac fabula ; cf. p. 386.

Pétrone, 87 : *ille* non indelectatus *nequitia mea.*

Argenis, p. 489 : si *calculum ponis.*

Pétrone, 115 : si *bene* calculum ponis.

Argenis, p. 546 : *Erecta* consolatione tam magnifica.

Pétrone, 88 : Erectus *his sermonibus.*

Argenis, p. 588 : *flere ubertim cœpit.*

Pétrone, 72 : flere cœpit ubertim.

Ce dernier exemple m'amène à renouveler une remarque que j'ai déjà faite à propos de l'*Euphormion*. A l'imitation de Pétrone, Barclay aime à employer dans la narration le verbe *cœpi* avec l'infinitif. Cette tournure est également assez fréquente dans l'*Argenis*.

Exemple :

P. 98 : trahere *cœpit*.
P. 112 : *cœpit* orationem parare.
P. 121 : cogitare acriter *cœpit*.
P. 158 : quærere *cœperunt*.
P. 161 : mulctari *cœperunt*.
P. 162 : ferri *cœpere*.
P. 184 : *cœpit* ... exarare.

Que l'on joigne à cette liste quelques termes isolés et quelques constructions familières à Pétrone, qui peuvent être mises au compte des emprunts au *Satiricon* et dont il sera question plus loin, on arrive à un total d'imitations très sensiblement inférieur à celui que nous avait fourni l'*Euphormion*. Cette constatation n'a nullement lieu de nous surprendre, puisque, je le répète, le sujet de l'*Argenis* n'offre aucun point de contact avec celui du *Satiricon*. Au contraire l'*Euphormion*, somme toute, appartenait à la même famille que le roman de Pétrone, celle des romans d'aventures ou picaresques.

Il faut donc, en présence de ces quelques emprunts discrets et assez clairsemés, cesser de proclamer que l'auteur de l'*Argenis a pris Pétrone pour modèle*.

A ne s'en tenir même qu'à sa latinité, on voit que les sources en sont très diverses. Barclay nous apparaît d'abord comme nourri des poètes latins : nombreux sont les rapprochements que l'on pourrait établir avec Virgile, Lucain et Stace. Il a aussi des réminiscences de Lucrèce, d'Ovide, d'Horace, de Claudien[1]. Parmi les prosateurs,

1. C'est même dans sa prose que Barclay se souvient de ces poètes. Il les imite bien plus souvent, cela va de soi, dans les pièces de vers que

outre Pétrone, il a surtout pratiqué Tite Live, Tacite et Apulée.

Pour la forme, comme pour le reste, de l'*Euphormion* à l'*Argenis* le progrès est considérable. Le style s'est visiblement dégagé : la phrase est devenue plus ferme, plus sobre et plus alerte. A côté des périodes qui dominent encore dans les discours et les dissertations, on trouve des traits, des *sententiæ* à la manière de Sénèque et de Tacite, des réflexions morales ou politiques ramassées, condensées en une maxime brève. On sent l'homme déjà mûri par la pratique des affaires : ce n'est plus le *scholasticus* tout plein de ses souvenirs de collège. L'insupportable érudition dont déborde l'*Euphormion* est non point tarie, malheureusement, mais du moins endiguée dans l'*Argenis*.

La latinité de Barclay a été l'objet de critiques et de louanges également très vives : qu'il s'agisse de l'*Euphormion* ou de l'*Argenis*. Quelques-uns de ces jugements se trouvent reproduits dans la préface de l'édition de l'*Euphormion, de Satyra* (Hack, Leyde, 1674). Mentionnons les plus caractéristiques. Balzac[1] rapporte qu'un académicien de Rome, ami de Scioppius, s'offrait à lui montrer dans l'*Argenis* « quantité d'impropriétés et je ne sais combien de péchés originels et de locutions estranges ».

Bugnot nous apprend aussi que Scioppius lui-même,

---

renferme l'*Argenis*. Mais, comme mon étude a laissé de côté cette partie de l'œuvre, je ne traiterai pas davantage ici de Barclay en tant que poète latin.

1. *Dissertations chrestiennes et morales*. Diss. XIV. *Les passages deffendus*, t. II des *Œuvres*. Paris, Joly, 1665, p. 368.

dans un livre qu'il intitule *Hercules Coprophorus*[1], accuse Barclay de gallicisme perpétuel dans l'*Euphormion* comme dans l'*Argenis*. Au siècle suivant, le P. José Francisco de Isla[2] devait relever plus de 1,500 fautes dans ce dernier roman. Charles Sorel en avait également condamné la latinité : « Il y a, dit-il[3], dans ce latin une infi-« nité de nouveaux mots qui n'eurent jamais cours à « Rome, de sorte que si Salluste revenait au monde, à « peine les pourrait-il entendre. » Il trouvait aussi bien des fautes dans l'*Euphormion*[4], envers lequel l'auteur de la *Censura Euphormionis* ne s'était pas montré moins dur :

« *Et, quod miretur aliquis, latinitas quoque ipsa* « *Romanas aures peregrinitate radit, et veteris saporis* « *imbutum palatum offendit*[5]. »

Ces juges me paraissent bien sévères et leur purisme intransigeant m'épouvante. Quel latin oserait affronter la loupe d'un Scioppius, dont le regard impitoyable va découvrir dans le style le plus châtié les microbes de l'impropriété et du solécisme ?

Barclay assurément n'est pas exempt d'incorrections ni de gallicismes. Mais les fautes sont beaucoup plus rares chez lui que pourraient le faire supposer les censures acrimonieuses de ces hypercritiques. Pour ce qui est de

---

1. Ce livre est demeuré introuvable.

2. *Historia del famoso predicador Fray Gerundio*: Madrid, 1758. L. 1, p. 71 (d'après M. Boucher, *op. cit.*, p. 93, note 1).

3. *Remarques sur le Berger extravagant* (sur le XIIIe livre).

4. *Bibliothèque Française*, p. 193.

5. Cf. encore le *Scaligerana*, Amsterdam, 1740, t. 2. p. 216. Barclæus. « Il y a bien des fautes que tout le monde ne connaîtra pas... »

l'*Argenis*, M. Dupond[1] a fait le relevé de ces fautes et le total est assez mince. Encore a-t-il compté comme solécismes des constructions usitées chez les meilleurs écrivains, comme *timere, non dubitare*, suivis de l'infinitif. Le premier se rencontre chez Cicéron, César, Horace, etc., le second chez Cornelius Nepos, Tite Live, etc. Barclay a pu simplement emprunter cette construction à Pétrone, chez lequel on lit : ch. 2, *canere timuerunt ;* — ch. 118, *timuerunt calcare* ; — ch. 88 : *ne quis dubitat concupiscere ;* ch. 136 : *non dubitavit vexare*[2].

On pourrait expliquer encore par des réminiscences de Pétrone diverses expressions de l'*Argenis* que M. Dupond juge impropres ou bizarres. Il blâme comme forcé l'emploi de *cometes* dans cette phrase :

« *Ita est, retulit Archombrotus ; hic* cometes *paucis* « *annis quas aulas non perstrinxit*[3] ? »

Mais cet emploi paraît moins surprenant si l'on se rappelle le : *velut quodam pestilenti* sidere *afflavit* de Pétrone, chapitre 2. De même si Barclay prête au mot *supercilium* le sens d'arrogance[4], il y est autorisé par Pétrone qui a écrit : chapitre 113 : *non domini* supercilium *induebat*.

Il est juste cependant de reconnaître que, si dans le latin de Barclay les incorrections sont exceptionnelles,

---

1. P. 123 sq. — Le chapitre IV de la thèse de M. Dupond traite du style de Barclay.

2. En revanche, M. Dupond a omis plusieurs fautes caractérisées comme celle-ci :

Argenis, p. 129, quan*tum* clarior fiebat Argenis — pour quan*to*.

3. P. 27.

4. Cf. p. 69, 92, etc.

on y rencontre plus fréquemment des gallicismes, des impropriétés, des termes et des constructions qui n'appartiennent pas à l'époque classique.

Mais, malgré des défauts que l'on ne saurait nier, ce style a eu aussi de fervents admirateurs dont il est aisé d'opposer les *testimonia* à ceux de ses détracteurs. Bugnot n'a pas manqué de le faire. Dans l'introduction de l'*Euphormion* il écrit, après avoir rapporté l'accusation de ce redoutable Scioppius dénonçant le perpétuel gallicisme de l'*Euphormion* et de l'*Argenis* :

« Mais nous avons en mains l'antidote d'un venin si « subtil, l'autorité des esprits les plus fins et les plus polis « par une haute culture, d'Urbain VIII, de Grégoire XV, « de Grotius, de Drexelius, de Naudè, d'Antonio Quæ« rengi, de Lauri, de Boccalini, de beaucoup d'autres « qu'il serait trop long d'énumérer. »

Nous savons déjà par la correspondance de Peiresc[1] que Grotius tenait en haute estime le style de l'*Argenis*, et soutenait hardiment « que celui de Pétrone n'était pas « la moitié si noble et qu'il n'y avoit rien en toute l'anti« quité qui fust si gentil et si agréable que cela ».

Plus tard, Grotius résumera cet éloge dans le distique que j'ai déjà cité :

Gente Caledonus, Gallus natalibus hic est
Romam Romano qui docet ore loqui.

Peiresc s'associe naturellement à ces compliments si flatteurs. Il écrit, par exemple :

« Il n'appartient qu'à vous à trouver dans les plus

1. T. VII, Lettre CXCI, p. 457, 4 mai 1621.

« secrets ressorts de la langue latine des locutions de « nostre langue qui sembloyent d'abord en debvoir estre « les plus esloignées[1]. »

Ce n'est pas à Pétrone, c'est à Tacite, à Tite Live que Barclay est comparé par l'abbé Josse, par S. T. Coleridge[2], par William Cowper[3]. Voilà de bien grandes exagérations.

Nous resterons dans une note plus juste en constatant que la latinité de l'*Argenis*, à la prendre dans son ensemble, est supérieure à celle de la plupart des œuvres datant de la même époque. Barclay est moins affecté que bon nombre de ses contemporains, et, quoique élève des jésuites, il a su, mieux que d'autres, éviter la recherche, la préciosité et les fausses élégances dont commençaient à n'être pas exempts l'enseignement et le style de ces maîtres renommés. Hallam[4] n'a pas tort de compter l'*Argenis* parmi les meilleures productions latines de la première moitié du XVII^e^ siècle et de la mettre, pour le style, sur le même rang que les *Annales* et les *Histoires* de Grotius et que la *Décade* de Famianus Strada.

---

1. Lettre CLXVII, p. 404, 25 octobre 1619.

2. *The literary remains of S. T. Coleridge*, vol. 6, éd. Bohn, p. 295.

« Le style et la latinité de l'*Argenis* rivalisent avec le style et la « latinité de Tacite par l'énergie et la concision de bon aloi ; — de « Tite Live par la clarté, tout en se gardant des affectations, des obscu- « rités, de la manie de surprendre qu'on trouve chez le premier, tout « en formant une sorte d'antithèse avec la lenteur et la prolixité du « second, etc. »

3. *William Cowper's letter to Samuel Rose.*

4. *Histoire de la littérature de l'Europe pendant les* XV^e^, XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles*. Paris, 1840, t. III, p. 15.

APPENDICE

ANALYSE DE LA TRAGI-COMÉDIE EN DEUX JOURNÉES DE DU RYER ET DE LA COMEDIA DE CALDERON TIRÉES DE L'« ARGENIS ».

I. — *Argenis et Poliarque ou Théocrine*, tragi-comédie par le sieur du Ryer, à Paris, chez Nicolas Bessin, au Palais, en la galerie des Merciers, sous la montée de la Cour des aides, 1630. — Le privilège du roi est du 25 février 1630.

La pièce est précédée d'une dédicace à M^gr^ de la Châtre, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, chevalier des ordres de Sa Majesté, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et premier maréchal de France.

Suivent des pièces liminaires : à M. du Ryer sur sa *Théocrine*. Épigramme anonyme ;

Un sonnet de Colletet : à M. du Ryer sur son *Argenis*. Voici le premier quatrain :

> C'est en vain que le Tibre à la Seine s'oppose,
> Et que Barclay débat tes honneurs infinis ;
> En dépit qu'il en ait nous voyons Argenis
> Plus belle dans tes vers qu'elle n'est dans sa prose.

Un quatrain de Pichou ;

Des vers de *Daphnide* pour l'auteur de Poliarque ;

Des stances de d'Auvray à son ami du Ryer sur sa *Théocrine ;*

Un quatrain du même au libraire sur les lenteurs de l'impression ;

Des stances de Bonnet à M. du Ryer sur son *Argenis ;*
Enfin un sonnet de Poncet.
Puis vient un avis au lecteur que nous avons reproduit au chapitre II.

Liste des personnages de la pièce :

Lycogène, prince de Sicile, amoureux d'Argenis,
Oloodème, ami de Lycogène.
Éristhène, ami de Lycogène.
Poliarque, roi de France, amoureux d'Argenis.
Gélanore, son confident.
Méléandre, roi de Sicile.
Eurimède, conseiller d'État.
Sélénisse, gouvernante d'Argenis.
Argenis, infante de Sicile.
Florice, damoiselle d'Argenis.
Timonide, gentilhomme sicilien.
Première troupe des soldats de Lycogène.
Seconde troupe des soldats de Lycogène.
Soldats de Méléandre.
Ménocrite, capitaine de Lycogène.
Anaximandre, son neveu.

Comme dans le théâtre de Hardy, dont du Ryer est un imitateur, l'unité de lieu n'est nullement observée. Le principe de la mise en scène, auquel il se conforme, est encore celui du moyen âge, « c'est-à-dire que les lieux divers où doit se transporter l'action ne sont pas présentés successivement, comme cela se fait aujourd'hui, aux regards des spectateurs, mais juxtaposés et toujours présents sur le théâtre. Ainsi celui-ci peut représenter un palais, une prison et un campement, comme dans la *Belle Égyptienne* de Hardy, ou un palais, une prison, un temple, une mer, comme dans la première journée de *Pandoste* [1] ».

1. E. Rigal, *Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du* XVI^e^ *et au commencement du* XVII^e^ siècle. Paris. Hachette, 1889, p. 175.

ANALYSE

ACTE I, SCÈNE I (*La scène se passe en Sicile*).

Lycogène fait connaître à ses confidents toute la violence de son amour pour Argenis.

SCÈNE II (*En France*).

Poliarque s'est épris éperdument d'Argenis à la seule vue de son portrait. Il se décide à quitter la France pour se rendre auprès d'elle, en dépit des respectueuses remontrances de Gélanore qui finit par céder et se déclare prêt à le suivre.

SCÈNE III (*En Sicile*).

Eristhène et Oloodème viennent demander à Méléandre la main d'Argenis pour Lycogène. Mais le roi, qui devine les visées ambitieuses de ce prince, répond par un refus courtois. Resté seul avec Eurimède, il lui fait connaître sa décision de mettre Argenis à l'abri de toute poursuite amoureuse. Elle aura pour résidence un château fort dont un édit solennel défendra l'entrée.

ACTE II, SCÈNE I (*Le château où Argenis est gardée*).

Sélénisse déplore la condition royale dont la grandeur se fait éprouver à Argenis par la perte de la liberté. Toutefois, la jeune princesse n'a pas conscience de sa captivité qu'on s'ingénie à distraire par mille jeux variés.

SCÈNE II (*En Sicile, au bord de la mer*).

Poliarque se désole de ne pouvoir rejoindre Argenis ; il veut à tout prix trouver un moyen d'abattre Lycogène son rival et de délivrer l'objet de sa flamme. L'amour lui suggère une ruse.

SCÈNE III (*Sur un autre point de la Sicile*).

Lycogène exprime avec énergie à ses confidents Oloodème et Eristhène son dessein de se venger de l'outrage que lui fait Méléandre en lui refusant Argenis.

ACTE III, SCÈNE I (*En Sicile*).

Poliarque déguisé en fille, sous le nom de Théocrine, se présente à Sélénisse. Il se fait passer auprès d'elle pour la fille du roi de France que sa mère, effrayée par les discordes civiles qui troublent le pays, envoie à Sélénisse, avec une lettre la suppliant de lui accorder un asile. Où sera-t-elle plus en sûreté que dans le château où Argenis est gardée ? Après quelque résistance, Sélénisse cède à sa prière, convaincue qu'elle obtiendra le consentement du roi.

SCÈNE II (*En Sicile, sur un autre point*).

Lycogène apprend à Oloodème et à ses amis qu'il s'est ménagé des intelligences dans le château où se trouve Argenis. Il compte y pénétrer, accompagné de ses soldats, au jour prochain où Méléandre doit s'y rendre et espère pouvoir du même coup conquérir

La princesse Argenis, le sceptre et la couronne.

SCÈNE III (*Le palais du roi de Sicile*).

Méléandre accorde avec bonté à Théocrine (on se souvient que c'est le nom qu'a pris Poliarque déguisé en fille) l'asile qu'elle est venue lui demander. Resté seul avec Eurimède, il s'entretient avec lui sur les moyens les plus propres à prévenir les rébellions.

ACTE IV, SCÈNE I (*Devant le château où est gardée Argenis*).

Lycogène se félicite de ce que la fortune favorise ses vœux en réunissant dans le même lieu Argenis et son père. Il invo-

que la nuit et la prie d'épaissir son ombre pour seconder son entreprise.

Scène II (*Dans le château*).

Monologue de Poliarque. Il appelle de ses vœux l'instant où l'amitié d'Argenis pour celui qu'elle croit être une jeune fille malheureuse se changera en amour véritable.

Argenis survenant prie Théocrine de poursuivre le récit commencé des aventures d'un amant, récit qui, sous d'autres noms, n'est que l'histoire même de Poliarque.

Soudain les soldats envoyés par Lycogène enfoncent la porte et se précipitent en armes dans la chambre ; mais Poliarque, arrachant à l'un d'eux une épée, les massacre tous et sauve Argenis.

Scène III (*L'appartement de Méléandre*).

Une seconde troupe de soldats de Lycogène surprend le roi dans son lit. Mais Poliarque accourt, met à mort les assaillants, puis, cet exploit accompli, disparaît. Méléandre ordonne à ses gardes, qui arrivent enfin, de lui ramener Théocrine à laquelle il doit son salut.

Scène IV (*L'appartement d'Argenis*).

Poliarque se fait connaître à Argenis, avoue l'artifice auquel il a eu recours, déclare qu'il est roi de France et que l'amour l'a conduit auprès d'elle. S'il l'a offensée, il est prêt à se tuer de ses propres mains. Argenis, partagée entre l'amour et le sentiment de son honneur, rassure enfin Poliarque et lui laisse deviner la place qu'il tient dans son cœur. Mais il faut qu'il quitte ce séjour. Plus tard il se présentera comme un jeune étranger et fera apprécier au roi ses services et son courage. Poliarque obéit.

Après son départ, Sélénisse essaie en vain de détourner Argenis de cet amour dont elle prévoit les dangers. Mais la

jeune princesse jure de rester toujours fidèle à son cher Poliarque.

Méléandre survient et apprend que Théocrine a disparu. Il se persuade alors que c'est Pallas elle-même qui l'a sauvé et, pour reconnaître un tel bienfait, il consacre Argenis au culte de la déesse.

Scène v (*Aucune indication de lieu*).

Lycogène reproche à ses soldats leur lâcheté et se promet au grand jour une vengeance éclatante ; il va déchaîner sur la Sicile les horreurs de la guerre civile et l'inonder de sang.

Acte V, scène i (*En Sicile*).

Cette scène nous apprend que Poliarque a gagné par ses services l'affection de Méléandre et obtenu sa faveur. Quant à sa chère Argenis, il ne l'a revue qu'une seule fois et pendant peu de temps ; mais elle a pu l'assurer de la constance de son amour.

Scène ii (*L'appartement du roi*).

Méléandre, s'entretenant avec Eurimède, s'effraie des dangers qui menacent la couronne. Lycogène a soulevé une partie du royaume. Bien des fidélités paraissent ébranlées. Il a dû confier le commandement de l'armée à ce jeune étranger, Poliarque, qui s'est d'ailleurs montré tout à fait digne de ce choix. Sur ces entrefaites, Poliarque paraît et s'unit au roi pour implorer la protection des dieux.

Scène iii (*Dans le temple*).

Le sacrificateur invoque les divinités et invite Argenis à adresser une prière à Pallas. Stances d'Argenis qu'elle récite en se tournant vers Poliarque ; car c'est lui qu'en réalité elle invoque.

Tout à coup, au milieu du sacrifice, Timonide vient annoncer que l'ennemi approche. Méléandre envoie Poliarque au combat.

Scène iv (*Le champ de bataille*).

Lycogène harangue ses troupes et Poliarque les siennes. Le combat s'engage ; les soldats de Lycogène sont tués ou mis en fuite.

Scène v (*Nulle indication de lieu*).

Désespoir et imprécations de Lycogène. Il veut se tuer, mais en est empêché par son neveu Anaximandre et par Ménocrite, qui lui conseillent de demander la paix à Méléandre, afin de gagner du temps. Plus tard, la fortune pourra lui redevenir favorable. Lycogène finit par consentir à suivre ce parti.

II. — *L'Argenis du sieur du Ryer*, tragi-comédie.

Dernière journée (à Paris, chez la veuve de Nicolas Bessin, à l'entrée de la grande salle du Palais, 1631).

Dédicace à très haute et très puissante dame, Madame Louise Henriette de la Châtre (fille du maréchal de La Châtre).

Achevé d'imprimer, 16 juin 1631.

Pièces liminaires :

Épigramme de Colletet à son ami du Ryer sur son *Argenis ;*

Épigramme de L. Villeneuve ;

Vers à son amy du Ryer sur son livre, par de Rayssiguier ;

Quatrain anonyme ;

Pour son amy du Ryer. Stances sur son *Argenis*, par Auvray ;

Autres stances de Voille des Bruyères et d'Anceaume;
Vers de *Daphnide* à l'auteur sur son livre;
Sonnet de E. Poncet;
Réponse de l'auteur à M. Poncet, quatrain.

Personnages de la pièces:

Arcombrotte, étranger inconnu en Sicile.
Poliarque, roi de France, amoureux d'Argenis.
Députés de Lycogène.
Gelanore, confident de Poliarque.
Arsidas, confident d'Argenis.
Timonide, gentilhomme sicilien.
Deux troupes de paysans.
Un fou qui se croit Poliarque.
Argenis, infante de Sicile.
Sélénisse, gouvernante d'Argenis.
Le roi de Sicile, appelé Méléandre.
Lycogène, prince de Sicile.
Sacrificateur.
Eurimède, conseiller d'État.
Radirobane, roi de Sardaigne, amoureux d'Argen
Un matelot.
Hyanisbé, reine de Mauritanie.
Micipsa, gentilhomme de Mauritanie.
Francinée, sœur de Poliarque.
Gobrias, capitaine gaulois.
Médecin de Radirobane.
Médecin du roi de Sicile.
Un page.
Soldats de Mauritanie.

Pour l'analyse de la pièce, je me bornerai à reproduire les arguments que du Ryer a lui-même placés en tête de chaque acte.

Acte I[1].

Arcombrotte, jeune étranger, désirant paraître dans la guerre, après une longue tempête, arrive, selon son dessein, en

1. La scène est en Sicile, d'abord dans une forêt au bord de la mer, puis au château de Timoclée.

Sicile, où le travail de la mer l'oblige à chercher du repos dans un petit bois qui était sur le rivage. Aussitôt Poliarque est rencontré dans ce même bois par une troupe de cavaliers qui l'attaquent outrageusement; il se défend si bien qu'après en avoir tué une partie, il met l'autre en fuite. Le bruit du combat réveille Arcombrotte. Il vient au-devant de Poliarque, il s'offre à le secourir; ces deux cavaliers commencent à contracter une amitié parfaite et demeurent ensemble tout le reste du jour. Gélanore, secrétaire de Poliarque, le vient advertir que ceux qu'il a vaincus sont les députés que Lycogène envoyait pour traiter de la paix, et qu'au rapport de ceux qui sont restés, il a été déclaré criminel de lèse majesté. Poliarque, à ce mot, se laisse emporter à la colère, Arcombrotte le remet et Gélanore lui conseille de se retirer, pour ce que, selon la coutume de Sicile, on allumait déjà des feux sur les montagnes de peur qu'il ne se sauvât dans l'obscurité de la nuit. Ils vont tous ensemble chez une dame nommée Timoclée, et pour apaiser le roi, Poliarque fait courir le bruit qu'il est mort ; les paysans ne laissent pas de le chercher ; ils viennent au château de Timoclée, où Arcombrotte est pris pour Poliarque, et mené au roi, cependant qu'une autre troupe de paysans a pris aussi pour Poliarque un fou, qui le croit être en effet. Et Arsidas vient avertir Argenis de tout ce qui s'est passé.

Acte II[1].

Argenis, après avoir donné beaucoup de plaintes au faux bruit de la mort de Poliarque, apprend de ses nouvelles par Arsidas qu'elle instruit de ce qu'il lui doit dire, et comment il la pourra voir dans le temple, alors qu'en la charge de grande prêtresse elle recevra les offrandes du peuple. Cependant Arcombrotte et le fou qui croyait être Poliarque sont

1. Lieu de la scène : le palais du roi de Sicile. — Une grotte dans le château de Timoclée. — La Sardaigne. — En Sicile : le temple dont Argenis est grande prêtresse.

présentés au roi qui reçoit en même temps la nouvelle que Lycogène est arrivé selon son commandement pour assurer la paix que tous les Siciliens attendaient. Mais Argenis, qui connaissait combien elle serait préjudiciable à celui qu'elle aimait, se résout de l'empêcher, feignant par un transport extraordinaire qu'un dieu la possède et qu'il s'oppose à tout ce que l'on veut faire. Poliarque, caché dans une grotte secrète au château de Timoclée, est instruit par Arsidas de la volonté d'Argenis, il la voit dans le temple et lui fait reconnaître qu'il s'en retourne en France pour revenir dans peu de temps avec une armée. Le roi et Lycogène viennent aussi au temple pour s'y accorder de tous leurs différends. Argenis exécute son dessein, et l'on ne laisse pas d'arrêter une paix que Lycogène rompt bientôt après. Cependant Radirobane, roi de Corse et de Sardaigne, ayant vu le portrait d'Argenis, en est devenu si passionné qu'il abandonne son pays pour venir lui-même la demander en mariage.

Acte III [1].

Après la défaite de Lycogène [2], Radirobane, qui avait déjà gagné par présents Sélénisse, gouvernante et confidente d'Argenis, découvre son dessein à Méléandre, qui ne s'en éloigne point, pourvu qu'Argenis y veuille consentir. Poliarque, qui pensait s'en retourner en France, est forcé par les vents contraires de revenir en Sicile ; il en fait avertir sa maîtresse, qui lui mande aussitôt par Arsidas que, pour la voir plus facilement, il faut qu'il se déguise en peintre étranger. Cependant qu'il se prépare, Argenis cherche Sélénisse pour lui apprendre son retour, mais, ayant découvert la trahison de cette vieille, elle fait si bien par le moyen d'une tromperie, qu'à son insu [3] elle voit Poliarque déguisé, à qui elle fait le récit

1. Lieu de la scène : le palais de Méléandre.

2. Il a été tué par Arcombrotte qui paraît à la scène I, tenant la tête de son ennemi au bout d'une lance.

3. Le texte porte : à son desceu.

de tout ce qui se passait, et comment Arcombrotte le méprisait autant qu'il l'avait auparavant loué. Poliarque est contraint de céder à son malheur et de quitter sa maîtresse pour aller en France selon le premier dessein qui en avait été pris. Arcombrotte, de qui la naissance était encore inconnue dans la Sicile, devient amoureux d'Argenis, et ne méprisait Poliarque que pour le rendre odieux à cette princesse, dont il avait en quelque façon reconnu les secrètes inclinations. Radirobane se moque de l'amour d'Arcombrotte en sa présence. Arcombrotte lui répond tout de même, et enfin Sélénisse, qui voyait bien qu'il était impossible qu'Argenis changeât d'affection, persuade Radirobane de l'enlever.

Acte IV[1].

Arcombrotte, ayant découvert le mauvais dessein que Sélénisse avait donné à Radirobane, en avertit Méléandre sur le point même qu'il se devait exécuter, si bien que Radirobane se voyant privé de son attente change ses amours en rage, et après avoir appris à Méléandre, par une lettre injurieuse, ce que Sélénisse lui avait dit des secrètes amours d'Argenis, il quitte la Sicile pour aller faire la guerre en Mauritanie. Méléandre voit la lettre de Radirobane, et pour divertir Argenis de son amour, il l'accorde avec Arcombrotte, qui s'était fait connaître depuis peu de temps pour fils de la reine de Mauritanie. Ce jeune prince, à qui la bienséance ne permettait pas de rien faire sans le communiquer à sa mère, prie Méléandre de consentir au voyage qu'il voulait faire sur ce sujet en son pays, ce qui lui est aussitôt accordé, au contentement d'Argenis, qui ne désirait que son absence et le retour de celui qu'elle aimait. Cependant Poliarque, qui revenait en Sicile avec les marques de sa grandeur, est porté par un orage dans

1. Lieu de la scène : en Sicile, au bord de la mer. — En Mauritanie, au bord de la mer. — Le palais de Méléandre. — Sur un autre point de la Sicile. — En Mauritanie, d'abord dans le palais de Hyanisbé, puis sur un champ de bataille.

la Mauritanie avec une bonne partie de son armée ; et sa sœur, qu'il amenait selon la volonté de sa maîtresse, est poussée en Sicile avec un nommé Gobrias, capitaine gaulois. Radirobane éclate dans la Mauritanie ; mais Poliarque, qui n'avait pu souffrir son amour, ne pouvant encore souffrir ses violences, s'oppose à ses desseins, et, après un duel où ces deux rois s'éprouvèrent ensemble, Poliarque demeure victorieux de Radirobane.

Acte V [1].

La Mauritanie ayant été remise en un état paisible, Arcombrotte y arrive et la reine Hyanisbé, que l'on croyait être sa mère, le présente à Poliarque comme à celui qui lui avait conservé le sceptre. Ces deux princes s'étant reconnus, au lieu de se ressouvenir de l'amitié qu'ils avaient contractée chez Timoclée, se ressouvinrent qu'ils étaient rivaux, et, si le respect de la reine ne les eût retenus, ils eussent montré des effets de la haine qu'ils se portaient alors. Hyanisbé, ayant su le sujet de leur querelle, leur promet toute sorte de secours pourvu qu'ils veuillent retourner ensemble en Sicile et porter à Méléandre ce qu'elle leur donnera. Elle fait donc si bien que ces deux princes acceptent les conditions qu'elle leur proposait. Cependant Francinée et Gobrias voient Argenis qui les favorise de tout ce qu'elle peut, sans toutefois découvrir au roi la grandeur de Francinée. Et la misérable Sélénisse, pressée du remords de son crime, se punit elle-même de la trahison qu'elle avait faite contre Argenis, qui apprend d'Arsidas que Poliarque et Arcombrotte sont arrivés ensemble, et qu'ils ont choisi son père pour arbitre de leurs amours. Cette nouvelle la met en peine, et Méléandre reçoit ces deux princes avec beaucoup d'inquiétude ; mais enfin Arcombrotte est reconnu pour son fils par les lettres d'Hyanisbé et par ce qu'elle lui envoyait dans un écrin ; si bien que Poliarque, vainqueur

1. Lieu de la scène : la scène I en Mauritanie, les suivantes en Sicile.

de toutes sortes d'obstacles, épouse Argenis et Arcombrotte Francinée, au grand contentement des Siciliens.

On peut juger d'après cette analyse quelle est, pour l'intrigue, la part d'invention de Du Ryer. Il se contente le plus souvent, ainsi que je l'ai dit, de découper en actes et en scènes le roman de Barclay. Toutefois, dans la première pièce surtout, dont la donnée est moins développée chez Barclay, il se rencontre un certain nombre de péripéties ou d'incidents imaginés entièrement par Du Ryer.

Ce qui est bien à lui, incontestablement, ce sont les pointes, les faux brillants à la mode du temps, les concetti dont il a semé ses pièces. Plusieurs de ses monologues, en particulier, sont des modèles achevés de mauvais goût prétentieux. Je n'insisterai pas sur ces défauts qui lui sont communs avec les imitateurs de Hardy, maîtres alors de la scène, et me bornerai à quelques exemples.

Lycogène invoque la nuit en ces termes :

(*1re Journée*. ACTE IV, SCÈNE I.)

Déesse ténébreuse et mère du silence,
Redouble ton ombrage à notre violence,
Et cache tous les feux de ton noir vêtement,
Celui de mon amour me suffit seulement ;
Pour trouver un soleil au travers de tes voiles,
Nous n'avons pas besoin de petites étoiles.
Puisque les moindres feux d'eux-mêmes se font voir,
Un soleil plus ardent aura bien ce pouvoir...

Notons encore cette pointe d'Argenis, qui croit que Poliarque a péri dans un naufrage :

(*2e Journée*. ACTE II, SCÈNE I.)

Va trouver Poliarque en sa tombe liquide.
Quand le ciel ordonna qu'il mourût dedans l'eau,
Son dessein te faisait un semblable tombeau.
Hélas ! si le destin dont je suis poursuivie
Eût voulu dans les eaux me priver de la vie,
J'eusse pu me noyer dans les eaux de mes pleurs.

On goûtera ce compliment de Radirobane à Argenis pendant la fête qu'il donne à la princesse et à Méléandre.

Des feux d'artifice paraissent sur la mer, dit le texte, et Radirobane de s'écrier :

(*2e Journée.* ACTE IV, SCÈNE II.)

Puisqu'un feu véritable ordinaire à mon âme
Ne vous peut découvrir la grandeur de sa flamme,
Et puisque mon tourment ne le peut faire voir,
J'ai cru que l'artifice en aurait le pouvoir.

Quand Du Ryer se garde de l'emphase et de la recherche, c'est le plus souvent pour tomber dans la platitude.

Il faut cependant lui reconnaître une certaine entente de la scène : sa pièce ne manque pas de mouvement et il esquisse parfois des situations qui, mieux traitées, seraient assez dramatiques ; cf. par exemple la scène IV de l'acte IV (1re journée).

III. — *Argenis y Poliarco de Calderon.*

C'est la seconde des douze comedias qui se trouvent dans la : *Segunda parte de las comedias de don Pedro Calderon de la Barca, caballero del Abito de Santiago.* Recogidas por don Joseph Calderon de la Barca su hermano ; en Madrid, por Maria de Guiñones, anno MDCXXXVII. A costa de Pedro Coello, mercader de libros.

1re Journée. En Sicile, sur le bord de la mer.

Arcombroto est venu d'Afrique chercher en Sicile une belle occasion de faire éclater sa valeur. A peine débarqué, il rencontre une dame, Timoclea, qui le presse de porter secours à un jeune cavalier aux prises avec trois brigands. Il accourt,

tue l'un des brigands, les autres prennent la fuite. Le jeune homme qu'il a secouru est Poliarco, le dauphin de France, mais qui cache sa naissance. Nous apprendrons plus tard pourquoi il est venu en Sicile sous un nom supposé. Sachant que les rois sont assez volontiers ennemis les uns des autres, il n'a pas voulu s'exposer à l'inimitié de Méléandre, roi de Sicile. Pour le moment, il raconte à Arcombroto que ce roi est en guerre avec un ancien favori disgracié Lidogenes qui, une première fois, a essayé de surprendre et d'enlever pendant la nuit Meleandro et sa fille Argenis, une merveille de beauté. Heureusement Poliarco veillait et les a sauvés ; mais il a dû se dérober sans faire connaître son nom au roi, car une prédiction avait annoncé à Meleandro que sa fille serait un sujet de discorde pour les princes étrangers. Meleandro a donc enfermé Argenis dans une forteresse dont aucun homme ne doit approcher. Poliarco est interrompu au milieu de son récit par Timoclea, qui l'avertit que des feux viennent d'être allumés sur les hauteurs pour interdire à tout navire de quitter les ports de Sicile. Le valet de Poliarco, Gelanor, envoyé aux nouvelles, revient annoncer que son maître a été déclaré traître et ennemi public, parce qu'il a tué l'ambassadeur de Lidogenes (cet ambassadeur est un des trois personnages qui avaient tenté d'assassiner Poliarco, pour priver le roi de Sicile de l'appui de ce valeureux Français). Timoclea supplie Poliarco de se réfugier dans une grotte voisine de son domaine pour y attendre que la colère du roi se soit apaisée. On fera courir le bruit qu'il a péri en voulant traverser à cheval le fleuve Himera. Poliarco consent, mais à la condition qu'Argenis sera prévenue par Arsidas que la nouvelle de sa mort est fausse.

Le lieu de la scène est maintenant le palais du roi Meleandro. Argenis est désespérée à la pensée du châtiment qui menace Poliarco. Entrent Eristenes et Lidoro (ce sont les deux survivants des trois personnages qui ont attaqué Poliarco). Ils déclarent au roi que celui-ci leur a dressé un guet-apens, que c'est lui qui de sa main a tué l'ambassadeur de Lidogenes, qui

venait traiter de la paix. Ils apportaient comme présent pour Argenis une superbe écharpe. Cependant Timonides vient annoncer la mort de Poliarco. Restée seule, Argenis s'abandonne à l'excès de sa douleur. Survient Arsidas qui la rassure sur le sort de son amant. Mais au même moment on apprend qu'on a découvert Poliarco dans la maison de Timoclea et qu'on l'amène au palais. Heureusement le personnage qu'on a pris pour Poliarco se trouve être Arcombroto. Meleandro l'interroge et c'est avec une grande émotion qu'il reçoit de lui des nouvelles d'Hianisbé, reine d'Afrique, et de sa sœur Ana. De son côté Arcombroto est vivement ému à la vue de la beauté d'Argenis.

2e Journée. (*Une forêt.*)

Argenis écarte sa suivante, Selenisa, qui se plaint en *a parte* de perdre injustement la confiance de sa maîtresse. La jeune princesse voudrait s'entretenir avec Timoclea de son cher Poliarco, qui s'est enfui sous un déguisement de vilain. Cependant Arcombroto s'efforce de se faire agréer par elle. Soudain Timoclea accourt ; elle annonce que la voiture où se trouve le roi risque, par suite d'un accident, d'être précipitée dans la mer, que les jours de Meleandro sont en danger. Arcombroto arrive à temps pour lui sauver la vie ; il demande et obtient pour prix de ce service la grâce de Poliarco, qu'Arsidas est chargé d'aller chercher en Afrique où il s'est réfugié. Argenis donne à Arsidas pour la remettre à Poliarco l'écharpe que lui avait envoyée Lidogenes et, pour remercier Arcombroto, elle lui ait don d'un bijou. Mais Eristenes nous apprend que l'écharpe est empoisonnée. Ou bien Poliarco la portera et sa mort est assurée, ou bien une lettre l'avertira que Meleandro, en lui faisant ce présent perfide, a voulu sa mort, et on le brouillera de la sorte irrémédiablement avec le roi de Sicile.

Nous sommes transportés dans le palais d'Hianisbé, en un port d'Afrique. La reine de Mauritanie a perdu sa sœur Ana, son fils est absent. Mais elle paraît surtout navrée d'un vol dont

elle a été la victime de la part de corsaires, et explique longuement à une de ses dames de compagnie ce qui donnait un prix inestimable à l'objet qui lui a été ravi. Hianisbé, mariée à Tusbal de Perse, voyait avec tristesse son mari se détacher d'elle de jour en jour. Alors arrive en Mauritanie un jeune étranger, dont Hianisbé veut taire le nom, dont s'éprend sa sœur Ana, et qui abandonne celle-ci la laissant enceinte, mais en lui promettant de donner un jour à son enfant un royaume en échange du joyau qu'il lui confiait. Pour épargner à sa sœur le déshonneur, Hianisbé a feint d'être elle-même enceinte et a fait proclamer comme son fils, sous le nom de Tusbal, l'enfant d'Ana. Cet enfant n'est autre qu'Arcombroto. Or, le joyau qui doit le faire reconnaître était dans le coffre que les corsaires ont volé. Survient un étranger qui demande audience à la reine. C'est Poliarco. Échoué sur un écueil, il a été recueilli par des corsaires qui voulaient le traiter en captif et le vendre comme esclave. Mais il a soulevé les forçats qui composaient l'équipage et les corsaires ont été massacrés. Un vieillard qui était parmi les prisonniers lui a appris où se trouvait le trésor de la reine d'Afrique et il vient le lui rapporter.

La scène se transporte sur la plage. On entend Lidoro mourant appeler au secours. Gelanor remet à son maître Poliarco un billet dans lequel on l'avertit qu'Argenis lui envoie une écharpe empoisonnée. En effet, on voit arriver Arsidas qui annonce à son ami qu'il est pardonné et qu'il lui apporte une écharpe, présent d'Argenis. Alors Poliarco déclare qu'il va suivre l'exemple d'Alexandre quand on calomnia son médecin.

Comment découvre-t-il que l'écharpe est empoisonnée ? C'est ce qu'on ne voit nulle part dans la comédie. Aussi doit-on supposer ici une lacune. Toujours est-il que, sur les instances d'Arsidas, Poliarco se décide à retourner en Sicile.

Nous sommes maintenant dans le parc du palais de Meleandro. Selenisa révèle à Arcombroto l'amour d'Argenis pour Poliarco. Ce dernier paraît. Arcombroto, en proie à une ja-

lousie violente, lui déclare en un langage à double entente qu'il a reçu un bijou qu'il saura défendre. Suit, entre Argenis et Poliarco, une scène d'explications et de reproches qui se termine par une réconciliation.

3e Journée. (*Une salle dans le palais de Meleandro.*)

Le roi a ordonné à Poliarco et à Arcombroto, au lieu de se battre comme ils l'ont résolu, de se mettre chacun à la tête d'une armée pour marcher contre les rebelles. Il a promis de récompenser le vainqueur. Or, tous deux reviennent victorieux et font valoir leurs titres, qui sont égaux. Le roi qui semble préférer Arcombroto, l'emmène avec lui. Le jeune prince ira chercher en Afrique ses preuves de noblesse et reviendra épouser Argenis.

Voilà ce que Poliarco apprend de la bouche de Gelanor. Furieux, il veut enlever Argenis, mais la jeune princesse lui conseille d'aller chercher des troupes en France et de revenir conquérir celle qu'il aime.

—(En Afrique, dans une salle d'une maison de campagne de Hianisbé.) Arrive Arcombroto qui raconte à la reine sa mère son séjour à la cour de Sicile. Celle-ci l'engage à se reposer un jour avant de retourner auprès de Meleandro, qui le récompensera magnifiquement, elle peut le lui assurer.

Arrive à son tour Poliarco, qui révèle son véritable nom, Manfredo, dauphin de France. Un naufrage l'a jeté sur la côte d'Afrique. Il conte son amour et son infortune à Hianisbé qui lui promet de lui venir en aide. En attendant, son fils va se mettre à la disposition du dauphin de France. Elle le présente à Arcombroto : les deux rivaux, se reconnaissant, font éclater leur surprise et leur colère ; mais Hianisbé les apaise, s'engage à les réconcilier, leur fait jurer seulement de rester amis jusqu'à ce que Meleandro ait pris connaissance des deux lettres qu'elle les charge de lui porter.

— (Une salle d'une maison de campagne du roi Meleandro.) Tandis qu'Argenis est plongée dans une profonde tristesse,

Arcombroto et Poliarco se présentent ensemble au roi de Sicile, porteurs des lettres qu'Hianisbé leur a confiées. Arcombroto, le premier, remet la sienne ainsi que le joyau qui l'accompagne. Le roi, transporté de joie, le serre dans ses bras et lui dit d'embrasser Argenis. Grande est la fureur de Poliarco qui cependant remet au roi sa lettre. Meleandro la lit et lui déclare qu'il sera l'époux d'Argenis.

C'est maintenant au tour d'Arcombroto d'être furieux. Mais sa colère tombe lorsqu'il apprend de Meleandro qu'il est le frère d'Argenis, car le roi retrouve en lui le fils qu'il avait eu d'Ana. Il sera donc le prince héritier de la couronne de Sicile. La joie est générale et ainsi se termine la comedia.

Ce résumé permet de saisir les rapports qui existent entre la deuxième journée de l'*Argenis* de Du Ryer et la comedia de Calderon. Tous deux ont taillé leur pièce en pleine étoffe du roman de Barclay. Cependant Du Ryer suit de plus près son auteur et lui emprunte plus d'incidents et de personnages. Si nous ne trouvons pas chez lui l'épisode de l'écharpe empoisonnée (chez Barclay c'est un bracelet) que Calderon a conservé, en revanche il met en scène Radirobane et Francinée que le poète espagnol a complètement supprimés, ainsi que Lycogène qui, dans *Argenis y Poliarco*, ne paraît pas, bien qu'il soit question de lui. Mais il joue dans l'action un rôle peu important.

Les invraisemblances du sujet s'accusent plus fortement dans la pièce espagnole parce qu'elles sont condensées dans trois journées. Aux concetti de Du Ryer répond le gongorisme de Calderon.

BIBLIOGRAPHIE DE L'ARGENIS[1]

I. — LES ÉDITIONS

JOANNIS BARCLAII *Argenis*. Parisiis, apud Nicolaum Buon, in via Jacobæa, sub signis S. Claudij et Hominis silvestris. — MDCXXI. In-8°. 1208 pages : *errata*.

JOANNIS BARCLAII *Argenis*. Augustæ Trebocorum, Impensis Eberhardi Zetzneri Bibliopolæ. — Anno MDCXXII. Petit in-8°.

Les pages 481 à 507, à 2 colonnes (non paginées), contiennent l'index très détaillé. Pages 503-506 (non paginées) : *errata*.

JOANNIS BARCLAII *Argenis*. Editio secunda. Parisiis, apud Nic. Buon. — MDCXXII. In-8°. 1088 pages. — Frontispice gravé par L. Gaultier, portraits de Louis XIII et de Barclay.

JOANNIS BARCLAII *Argenis*. Parisiis, apud N. Buon. 1623. In-8°. 1088 pages. — Frontispice gravé, portraits de Louis XIII et de J. Barclay (3e édition).

JOANNIS BARCLAII *Argenis*. Editio repetita et Indice locupletior. Augustæ Trebocorum, Impensis Eberhardi Zetzneri, 1623.

1. Si cette bibliographie, malgré des lacunes et des défectuosités que rendait presque inévitables la rareté de certains ouvrages, contient cependant, comme je le crois, l'essentiel sur la question, elle le doit en grande partie aux obligeants concours que j'ai obtenus. Je remercie spécialement mon collègue et ami M. Pariset qui a bien voulu dépouiller à mon intention les catalogues des bibliothèques de Londres, et M. le docteur Waltz, le traducteur de Barclay, qui m'a donné des renseignements très complets sur les traductions allemandes de l'*Argenis*.

JOANNIS BARCLAII *Argenis*. — Parisiis, apud N. Buon. 1624. In-8° (4e édition).

JOANNIS BARCLAII *Argenis*. Parisiis, apud N. Buon. 1625. In-8°. 782 pages (5e édition).

JOANNIS BARCLAII *Argenis*. Francofurti, 1626 (éd. V).

Jo. BARCLAII *Argenis*. Editio novissima, cum clave, hoc est nominum propriorum elucidatione, hactenus nondum edita. Lugd. Bat., ex officina Elzeviriana. 1627. In-12. — Frontispice gravé.

C'est, dit Willems [1], la première des sept éditions que les Elzevier ont données de ce roman allégorique.

Elle est fort rare, et se distingue principalement des suivantes en ce qu'elle n'a pas le *Discursus de autore scripti* aux préliminaires.

Cette édition contient pour la première fois, ainsi que le titre semble l'indiquer, une clef des noms propres.

Jo. BARCLAII *Argenis*. Lugd. Bat. ex officina Elzeviriana. 1630. Pet. in-12.

Sous cette date de 1630, Bonaventure et Abraham Elzevier ont réimprimé trois fois l'*Argenis*.

« La première de ces trois éditions a 20 ff. liminaires, 705 pages de texte, 11 pages de table, 1 f. sur laquelle on lit : Lugd. Bat., ex officina Elzeviriana anno CIↃ IↃↃXXX, 1 f. blanc. Elle a pour principal ornement le fleuron au petit solitaire. La seconde qui, paraît-il, est la moins jolie, a 708 pp., plus les liminaires et la table [2]. La troisième édition a 690 pp. et 3 ff. pour l'index. C'est celle qu'on préfère habituellement. » (WILLEMS.)

Ces éditions de 1630 contiennent un *Discursus de autore scripti et judicium de nominibus Argenidæis*, dont l'auteur serait Christophe Forster, d'Autriche, chancelier de Montbéliard. Tel est le sentiment de Jean Ulric Meurer, *Centuria anonymorum*, num. 100, cité par le P. Lelong, *Bibliothèque française*, n° 19919.

---

1. *Les Elzevier*. Bruxelles, Van Trigt, 1880.

2. L'existence de cette édition de 708 pp. est contestée par G. Berghman. *Supplément* à l'ouvrage de Willems. Stockholm, Aktiebolag, 1897, p. 64.

Jo. Barclaii *Argenis*. Francofurti, 1630 (cum clave et indice locupletissimo).

En tête l'épigramme de Hugo Grotius ; à la fin un *Discursus in Argenidem* différent de celui de l'édition elzévirienne et un *Elenchus præcipuorum fictorum nominum*.

Joannis Barclaii *Argenis*. Editio novissima cum gemino indice ; altero rerum, altero Polyticorum, quæ non strictim nec cursim tractantur. Cum privilegio ad decennium. Anno Domini 1632. Segoviæ. Ex officina Hieronymi Morillo. In-4°. 8 ff. 560 pages.

J. Barclaii *Argenis*. Editio novissima cum clave, etc. — *Discursus de autore scripti et judicium de nominibus Argenidæis*. Excudebat J.-L., impensis Thomæ Huygins. Oxoniæ. 1634. In-8°.

Joannis Barclaii *Argenis*, cum clave, editio novissima. Francofurti, Schleichius. 1634. In-16.

Joannis Barclaii *Argenis*. Venetiis, 1637.

Jo. Barclaii *Argenis*, cum clave. Amstelodami, Janson, 1642. In-12. 852 pages. — Frontispice gravé.

Jo. Barclaii *Argenis*. Editio novissima cum nominum propriorum elucidatione hactenus nondum edita. Venetiis, Baba, 1643. In-12.

Jo. Barclaii *Argenis*. Editio novissima. Cum clave, hoc est nominum propriorum elucidatione nondum edita. Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium. Anno 1655. Petit in-12.

C'est la première des trois éditions elzéviriennes d'Amsterdam. 569 pp., y compris le titre gravé. 7 pp. n. ch. pour la clef et l'index.
(Willems.)

Joannis Barclaii *Argenis* (cum clave). 1656. Venetiis, Fr. Baba. In-16.

JOANNIS BARCLAII *Argenis*, sumptibus J. B. Oehleri, Lipsiæ, 1659.

JOANNIS BARCLAII *Argenis*. Amstelodami, ex officina Elzeviriana. In-12. 569 pages. — Frontispice gravé. 1659.

Reproduction page par page et avec le même frontispice de l'édition de 1655.

JO. BARCLAII *Argenis*, nunc primum illustrata (a Theandro Bugnotio). Lugduni Batavorum, ex officina F. Hackii, 1659. In-8°, 637 pages. — Frontispice gravé.

JO. BARCLAII *Argenis*, sq. Lugduni Batavorum et Roterodami, ex officina Hackiana, 1664. In-8°, 637 pages. — Frontispice gravé.

(Réimpression de la précédente.)

JO. BARCLAII *Argenis*, Amstelodami, off. Elizei Weyerstraeten, 1664. In-12.

JO. BARCLAII *Argenis*, nunc primum illustrata. Lugd. Batav., ex officina Hackiana, 1669. In-8°.

Seconde réimpression de l'édition de 1659.

JO. BARCLAII *Argenis*. Amstelodami, ex officina Elzeviriana. 1671. In-12. 569 pages. — Frontispice gravé.

Comme l'édition de 1659, celle-ci est la reproduction pure et simple de l'édition de 1655. C'est la dernière et la moins estimée des éditions de l'*Argenis* données par les Elzevier.

JOANNIS BARCLAII *Argenis*, figuris æneis adillustrata suffixo (*sic*) clave hoc est nominum propriorum explicatione atque indice locupletissimo. 1673. Noribergæ.

Les planches ne représentent pas des scènes tirées du roman. Ce sont des gravures allégoriques inspirées par le texte. Au bas de chacune est un distique latin exprimant une moralité.

JOANNIS BARCLAII *Argenis*. Cantabrigiæ, ex officina Joann. Hayes, celeberrimæ Academiæ typographi, 1673, impensis Joann. Creed bibliopolæ Cantab. In-8°.

Le titre gravé porte la date de 1674.

Jo. Barclaii *Argenis*. Editio novissima cum nominum propriorum elucidatione, etc. Venetiis, typis St. Curtii, 1675. In-12, 664 pages.

Jo. Barclaii *Argenis*. Venetiis, 1682. In-18.

Joannis Barclaii *Argenis*, figuris æneis adillustrata, suffixo (*sic*) clave hoc est nominum propriorum explicatione atque indice locupletissimo. Noribergæ, sumptibus W. M. Endteri, typis J.-E. Adelbulneri, 1693. In-12, 708 pages et planches.

Réimpression de l'édition de Nuremberg de 1673.

Joannis Barclaii *Argenis*, Noribergæ, 1703.

Reproduction de l'édition précédente, ainsi que les quatre suivantes.

Joannis Barclaii *Argenis* sq. Noribergæ, 1724.

Joannis Barclaii *Argenis* sq. Noribergæ, 1750. In-8° avec planches.

Joannis Barclaii *Argenis*. Ed. xvii ad præst. lib. fidem cum clave et indicibus. Præfatus est J. Winkelmann. Noribergæ, 1769. In-8° avec planches.

Joannis Barclaii *Argenis*, Noribergæ, 1776. In-8°.

II. — LES TRADUCTIONS

Allemandes.

Johann Barclayens *Argenis*. Deutsch gemacht durch Martin Opitzen. Inn verlegung David Müllers, Buchhandlers in Breslaw. 1626. 20 Bl. 1047 S. u. Reg. In-8°.

Der *Argenis* anderer Theyl Verdeutscht durch Martin Opitzen. In Verlegung David Müllers. — Anno 1631. 15 Bl. 648 S. u. Reg. In-8°.

JOAN. BARCLAI *Argenis* verdeutscht durch Martin Opitzen. Amsterdam, bey Johan Jansson, 1644. 15 Bl. u. 750 S. In-12.

JOH. BARCLAI *Argenis* anderer Theil durch Martin Opitzen, nach dem Lateinischen Exemplar eigentlich in Teutsche übersetzt. Amsterdam, gedruckt bey Johan Jansson, 1644. 12 Bl. u. 478 S. In-12.

J. BARCLAII *Argenis* verdeutscht von Talander (J. M. August Bohse d'Iena). 1700.

J. BARCLAI *Argenis* verdeutscht von Martin Opitz. Leipzig, 1701. 2 vol. in-12 (réimpression).

Die durchlauchtigste *Argenis*, einer von den vortrefflichsten Staatsromanen dieser und voriger Zeiten von dem berühmten Jo. Barclajo in Lateinischer Sprache beschrieben und aus solcher in unsre hochdeutsche mit Fleisz übersetzet von *Talandern*. Gedruckt zum andern mal. Leipzig. Im Verlag Joh. Ludwig Gleditsch und M. G. Weidmann, anno 1709. Gr. in-8° de 1182 pages.

JOHANN BARKLAYS *Argenis*, ein politischer Roman mit beigefügten Erklärungen aus der Geschichte seiner Zeit. Aus dem Lateinischen übersetzt. Augsburg, in der Veith'ischen Handlung, 1770.

Anonyme, grand in-8° de 602 pages.

Argenide, ein historisch-politischer Roman aus dem Lateinischen Johann Barclays neu übersetzt vom Verfasser der grauen Mappe.

Berlin, 1794, chez Johann Friedrich Unger. 2 petits in-8° de 588 et 720 pages, dédiés au comte de l'Empire de Lehndorff.
L'auteur est J. C. L. Haken de Stolpe.

Argenis, politischer Roman von Anfang des XVII. Jahrhunderts. Aus dem Lateinischen des Johann Barclay übersetzt von D. Gustav Waltz in Heidelberg. München. Verlag von Fr. Bassermann. 1891. In-8° de 684 pages.

Anglaises.

BARCLAY. *His Argenis, or the Loves of Poliarchus and Argenis,* faithfully translated out of Latin into English by Kingesmill Long, Gentl. London. Printed by G. P. (Geo. Purstowe) for Henry Seile. 1625. In-f°. 404 pages.

J. BARCLAY. *His Argenis* translated out of Latin... the prose... by sir R. Le Grys... and the verses by T. May... With a clavis annexed... F. Kyngston for R. Meighen and H. Seile. London, 1629. In-8°. With one engraved portrait of the author, by C. Mellan, inserted.

BARCLAY. *His Argenis, or the Loves of Polyarchus and Argenis,* faithfully translated out of Latin into English by Kingesmill Long... The second edition... together with a key. — Printed for H. Seile. London, 1636. In-4°. 719 pages, planches et frontispice gravés, portrait de Barclay.

Un exemplaire de cette édition avec notes manuscrites de S. Coleridge se trouve au British Museum.

The Phœnix, or the history of Polyarchus, etc., translated by a lady (Clara Reeve). 4 vol. Londres, 1772. In-12.

Espagnoles.

La prodigiosa Historia de los dos amantes Argenis y Poliarco, en prosa y verso. Al Excelentisimo señor Marques de Velada..... del Licenciado Don Gabriel de Corral[1] natural de Valladolid. Año 1626. Con privilegio. En Madrid. Por Iuan Gonçalez. A costa de Alonso Perez mercader de libros. In-4°. 8 ff. 294 pages doubles.

---

1. D. Gabriel de Corral, né à Valladolid, est l'auteur de *La Cintia de Aranjuez,* prosas y versos. Madrid, 1629. Il vécut un certain temps à Rome. (Ticknor, *Histoire de la littérature espagnole*, trad. Magnabal, 1872, t. III, p. 130, note 6.)

Argenis de Don Joseph Pellicer de Salas y Tobar[1]. A don Antonio de Negro, noble de la Serenisima Republica de Genova. Con Privilegio. En Madrid, por Luis Sanchez. Año 1626. In-4°. 6 ff. 454 p.

Françaises.

Les Amours de Poliarque et d'Argenis, de I. BARCLAY, mis en français par P. DE MARCASSUS. Paris, Nicolas Buon, rue Saint Jacques, à l'enseigne Saint Claude et de l'Homme Sauvage 1622. 1 vol. in-8° de 9 ff. et 970 pages avec frontispice gravé et non signé.

L'achevé d'imprimer est du 1er juillet 1622.

L'Argenis de J. Barclay, traduction nouvelle enrichie de figures. Paris, Nic. Buon, 1624. In-8°. 1082 pages, frontispice gravé, portraits de Louis XIII et de J. Barclay, planches.

Le frontispice et les planches sont de Léonard Gaultier ; les portraits de Louis XIII et de Barclay ont été gravés par C. Mellan d'après du Monstier. L'achevé d'imprimer est du 15 mars 1623.

Histoire de Poliarque et d'Argenis, par F. N. COEFFETEAU, Euesque de Marseille. A Paris, chez Samuel Thiboust et Jacques Villery. 1624. In-32 de 204 pages. — Privilège du 16 mars 1624.

L'Argenis de J. Barclay, traduction nouvelle enrichie de figures. Paris, N. Buon. 1625.

Réimpression de la traduction anonyme de 1624.

L'Argenis de J. Barclay, traduction nouvelle par P. DE MARCASSUS. Paris, N. Buon, 1626. In-8° de 1043 pages avec le même frontispice que l'édition de 1622.

---

1. D. José Pellicer y Tobar était un érudit d'une grande réputation, fervent admirateur de Gongora. (V. Ticknor, *ibid.*, p. 61, 443, 444.)

Histoire de Poliarque et d'Argenis, par F. N. COEFFETEAU, etc. Paris, Samuel Thiboust et Jacques Villery. In-32. 1626. 2e édition.

Histoire de Poliarque et d'Argenis, par F. N. Coeffeteau. 1628. 3e édition.

L'Argenis de Jean Barclay, de la traduction nouvelle de M. N. G... Dédiée au Roy. Rouen, Adrion Ouyn. 1632. In-8°. 392 p., frontispice gravé.

C'est la reproduction de la traduction anonyme de 1624.

Les Amours de Poliarque et d'Argenis de J. Barclay, mis en français par DE MARCASSUS. Paris, Buon. 1632. 2 vol. in-8°.

Réimpression de la traduction de 1622.

L'Argenis de J. Barclay, traduction nouvelle de M. G. Paris, Griset. 1633. In-8°.

L'Argenis de J. Barclay, traduction nouvelle, enrichie de quantité de figures. Paris, N. et J. de la Coste. 1638. In-8°, 811 pages, frontispice et pl. gravés.

Ces deux editions reproduisent la traduction anonyme de 1624.

Histoire de Poliarque et d'Argenis, par F. N. COEFFETEAU, evesque de Marseille, avec le *Promenoir de la reyne à Compiègne*. Rouen, Jacques Cailloué. 1641. In-12 [1].

L'Argenis de Jean Barclay, traduction nouvelle, etc., Rouen, Berthelin. 1643. In-8°. — Frontispice gravé.

Reproduction de la traduction anonyme de 1624.

---

1. La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède un exemplaire in-4° de 47 pages de la traduction de Coeffeteau, dont le titre et le frontispice ont été enlevés, de sorte qu'on n'en peut connaître la date. (Ch. URBAIN, *Nicolas Coeffeteau*, Paris, Thorin, 1898, p. 356.)

Argenis, roman héroïque. A Paris, chez Pierre Prault, quay de Gesvres, au Paradis. 1728. 2 vol. in-12.

L'auteur de cette traduction est Louis-Pierre de Longue.

L'Argenis de Barclay, traduction nouvelle, par M. l'abbé Josse, chanoine de Chartres. Chartres, M. Besnard. 1732. 3 vol. in-12.

L'Argenis de Barclay. Paris, Duchesne. 1764. 3 vol. in-12.

Réimpression de la traduction précédente.

Argenis, traduction libre et abrégée de J. Barclai, par M. Savin, ancien professeur d'humanités au Collège de la Magdeleine de Bordeaux. Paris, Delalain. 1771. 2 vol. in-12.

Grecque moderne.

Ἰωάννου Βαρκλαίου ἡ Ἀργενὶς. Leyde, 1627.

Un exemplaire manuscrit de cette édition existe à Madrid, dans la Bibliothèque de M. Fernando Brieva y Salvatierra, nos 3, 4, 5. Petit in-quarto. En papier. Du xviiie siècle. Trois tomes non numérotés. (*Notice sommaire des manuscrits grecs d'Espagne et de Portugal*, par Ch. Graux et Alb. Martin, dans les *Nouvelles Archives des Missions scientifiques*, t. II, 1892.)

Hollandaises.

D'Argenis van I. Barclai, met de sleutel der verrierde namen, door I. H. Glazemaker vertaalt. — Met kopere platen verçiert. — T'Amsteldam, Voor Dirk Houthaek, Boekverkooper op de Kolk in't Bourgoens-Kruis. — MDCXLIII. In-8°.

D'Argenis van J. Barklai... Beneffens de sleutel en aanwijzing van de namen der personen, die men daarbij verstaan kan. Nieuwelijks door J. H. Glazemaker uit de Latijnsche

in de Nederlantsche Taal overgezet. — Met schone kopere Platen verçiert. — T'Amsterdam, bij Johannes ten Hoorn, Boekverkoper over't Oude Heere Logement. 1680. In-8°.

Vervolg op d'Argenis van J. Barklai... Door J. H. GLAZEMAKER uit de oorspronkelijke in de Nederlantsche Taal overgezet. Verrijkt met een allgemeen Bladwijzer, zo op d'Argenis zelve, als op het Vervolg, door W. v. W. te zamengestellt. Met schone kopere Platen verçiert. — T'Amsterdam, bij Johannes ten Hoorn, Boekverkoper, over't Oude Heere Logement. 1681. In-8°.

Hongroises.

Barklájus János' Argenisse, mellyet néhai Fékentetes nemes Féjer Antal... deák nyelvbül magyarra forditott. Ozvegye pedig Fekéntetes nemes Sankfalvai Steinicher Katalin maga koltségen ki-nyomtattatott. Egerben. A püspöki betükkel. 1792. Esztendöben. In-8°.

I. Elso Kötés. 8 + 412 pages. 13 gravures.
II. Második Kötés. 376 pages. 11 gravures.
III. Harmadik Kötés. Pages 377-748. 13 gravures.

Bárkláj Argénisse. Deakbol szabad forditás, K. Boér Sándor által. — Kolósváratt, és Szebenben. Nyomtat-Hochmeister Márton által. 1792. Pages XVI-328. In-8°.

Cette traduction est une traduction abrégée [1].

---

1. David Irving (*Lives of scotish Writers*. Edinburgh, Black, 1839, t. I, p. 384) mentionne une traduction de l'*Argenis* en suédois et une autre en islandais. Cette dernière, restée manuscrite à ce qu'il semble, est la seule sur laquelle il donne quelques détails : « Among the northern manuscripts in the advocates Library there is a *Saga af Argenide*, translated in the year 1691 by a schoolmaster named Einarson. »

Irving ajoute : This translator of Barclay was a Joh. Einari, scholæ primum Skalholtinæ hypodidascalus, deinde rector scholæ Holensis designatur. » (Halfdani Einari *Sciagraphia Historiæ Literariæ Islandicæ*, p. 66. Havniæ, 1777, 8°.)

Italiennes.

L'Argenide di Giovanni Barclaio, tradotta da FRANCESCO PONA. Venetia, Gio. Salis. 1629. In-4°, 749 pages.

L'Argenide di Giovanni Barclaio, tradotta da CARL' ANTONIO COCASTELLO. Torino, per li h. h. di Gian Domenico Tarino. 1630. In-8°, 707 pages.

L'Argenide di Giovanni Barclaio, tradotta da CARL' ANTONIO COCASTELLO. 1631. Venetia, appresso P. M. Bertano. In-8°, 707 pages.

Réimpression de la précédente édition.

L'Argenide di Giovanni Barclaio, tradotta da FRANCESCO PONA, in questa seconda editione riveduta... Venetia, ad instantia di P. Frambotti. 1634. In-4°, 749 pages.

L'Argenide di Giovanni Barclaio, tradotta da FRANCESCO PONA, in questa terza editione riveduta et corretta. Padova, Frambotti. 1644. In-8°, 725 pages.

L'Argenide di Giovanni Barclaio, tradotta da C. A. COCASTELLO. Venetia, 1663. 3e édition.

L'Argenide di Giovanni Barclaio, tradotta da C. A. COCASTELLO. Venetia. 1671. 4e édition.

Polonaises.

Argenida Ktora Jan Barclaius potáčinic nápisal. Waclaw Potocki podezaszy Krakowski polskim wierszem przetlumaczyl. Czyniac za dosyc zadaniu wielu czytelnikow do druku podana. Roku Pańskiego. 1697. W Warszawie, w drukarni J. K. M. w Kollegium O. O. Scholarum Piarum colasnym drukarni kosztem. In-4°.

Jana Barklaiusza Argienida, ktora Waclaw Potocki pode-

zaszy Krakowski polskim wierszem z laćinskiego przetlumaczyl.

Bibliotheca polono-poetica, albo urzedow wielkich, splendorem jas'nieiacych, a oyczysta wena na polskim Parnasie slyniacych poetow wiekuiste prace, dla glosiney resonancyi zebrane, i z regiestrami opatrzone przez Michalā Abrahama Troca, Warszawianina. Tom pierwszy. W. Lipsku w drukarni Bernharda Chrystofa Breytkopfa. R. P. 1728. In-12.

Argenida ktora Jan Barklaius po lacynie nápisal; Waclaw zas Potocki, poderaszy Krákowski, wierszem polskim przetlumaczyl, do druku podana; czyniac zas' zádosyc' zadaniu czytelnikow, z dozwoleniem zwierzchnośći duchowney roku 1743, de novo przedrukowana w Poznaniu w drukarni akademickiey. In-8°.

III. — LES CONTINUATIONS

La *Seconde partie de l'Argenis*, par M. de M. (MOUCHEMBERG). Paris. 1625. In-8°.

La *Suite et continuation de l'Argenis*, faicte par le sieur DE MOUCHEMBERG. Paris, N. Buon. 1626. In-8°. 3 tomes en 2 vol. avec figures.

Réimpression de la précédente édition, avec l'addition d'une troisième partie.

Argenidis pars altera. Francofurti, 1626. In-8°, par JOH. LUDW. GOTHOFRIDUS; continuation dédiée à « D. Henricam Mariam Burboniam Britannicarum insularum reginam. »

C'est la traduction en latin de la continuation écrite par Mouchemberg.

J. Barclaii Argenidis continuatæ pars tertia. *Ibid.* 1627. In-8°, du même auteur.

La *Suite et seconde partie de l'Argenis*, faite par le sieur de Mouchemberg. Paris, Veuve Buon, 1633. (D'après Dukas. *Étude sur le Satyricon de Barclay*, p. 73, note 2.)

Réimpression de l'édition de 1626..

La *Suite et continuation de l'Argenis*, faicte par le sieur DE MOUCHEMBERG. 1638. Paris. Veuve Buon. In-8°.

Réimpression de la précédente.

La *Suite et continuation de l'Argenis*, faicte par le sieur DE MOUCHEMBERG. Amsterdam, 1644, in-12, 2 vol.

Reproduction de la précédente.

Argenis continuada ò segunda Parte por Joseph Pellicer de Salas y Tobar. Consagrada al Chrisostomo deste siglo el doctisimo y reverendisimo P. M. Fr. Hortensio Felix Paravicino, Predicador de sa Mag^d^, Provincial, Visitador y Ministro en la Sagrada Religion de la Santisima Trinidad. En Madrid, por Luiz Sanchez. Año 1626. Portrait gravé, in-4°, 8 ff. 172 pages.

C'est la traduction de la *Suite et continuation de l'Argenis*, par Mouchemberg, publiée en 1625.

Archombrotus et Theopompus, sive Joannis Barclaii Argenidis secunda et tertia pars. 1669. In-8°. Hack, Leyde et Rotterdam.

Forme le second volume de l'édition dite *Variorum*. Le 1^er^ est l'édition de 1664 (Hack). L'auteur de ces deux parties est le bénédictin Louis-Gabriel Bugnot, mort en 1673.

IV. — ŒUVRES TIRÉES DE L'« ARGENIS »

DU RYER. *Argenis et Poliarque ou Théocrine*, tragi-comédie dédiée au maréchal de la Chastre. — Première journée avec des argumens, un avis au lecteur et d'autres poésies. Paris, Nicolas Bessin. 1630. In-8°.

Du Ryer. L'*Argenis*. — Deuxième journée, dédiée à Mme Louise-Henriette de la Chastre. Paris, veuve Bessin. 1631. In-8°.

Calderon. *Argenis y Polyarco*. Cette comedia est contenue dans la *Segunda parte* de las comedias de don Pedro Calderon de la Barca, Madrid, 1637.

La « licencia del Ordinario » est du 2 mars 1637. *Argenis y Poltarco* est une des premières comedias de Calderon. Il l'a tirée de la traduction espagnole du roman de Barclay par don José Pellicer. On ignore la date exacte de la première représentation de cette comédie. Elle a dû être composée vers 1636.

Ottavio Gravina de Cruylles. *Argenide*, opera drammatica.

C. Weisen's *Neue Jugend Lust, das ist drei Schauspiele*. 1. *vom verfolgten David*. 2. *von der Sicil. Argenis* (after J. B.) 3. *von der verkehrte Welt*. Frankfurt und Leipzig, 1684. In-8°. (British Museum, 1745b.)

En dehors des pièces de théâtre ci-dessus, l'*Argenis* a fourni la matière d'un ouvrage d'un genre assez particulier qui est intitulé :

Joannis Barclaij Princeps præceptis et exemplis in Argenide nobiliter informatus sive Aphorismi politici ipsis Barclaij verbis nervose concepti et exemplis ipsi nativis explicati, opera Joannis Schmid in perantiqua Electorali Universitate Erfurtensi Prof. Publ. — Oldenburgi, typis Joann. Erici Zimeri. Anno MDCLXXIV. In-12, 192 pages. — Dédié au comte d'Empire Antoine de Nahel et Kniephausen (Jever, 1673).

Schmid a voulu tirer de l'*Argenis* la doctrine politique qu'elle contient. Il établit un certain nombre d'aphorismes, à l'appui desquels il apporte des citations de l'*Argenis* ou des renvois au texte de l'édition d'Oehler (Leipzig).

Exemple : Aphorisme I :

« Regnorum salus cum non semper timiditate constet, audacia quadoque corrigi possunt quæ rex mansuetudine peccavit.

Suivent des citations de l'*Argenis* : L. I, ch. 5 ; L. II, ch. 20.

V. — ÉTUDES ET TRAVAUX DIVERS

En dehors des *Discursus de autore scripti* ou *in Argenidem* et des préfaces que contiennent un certain nombre d'éditions, je ne trouve à citer sur l'*Argenis* que les travaux suivants :

SCHEBER (Johann David). *Programma de J. Barclaii Argenide (ejusque autore)*. Numburg ; 1729. In-folio.

LÉON BOUCHER. *De Joannis Barclaii Argenide*, thèse latine pour le doctorat (Faculté des lettres de Paris). Paris, Sandoz et Fischbacher. 1874.

ALBERT DUPOND. *L'Argenis de Barclay*, thèse française pour le doctorat ès lettres (Faculté des lettres de Rennes). Paris, Thorin. 1875.

H. KŒRTING. *Geschichte des Französischen Romans im XVII. Jahrhundert*. Oppeln und Leipzig, 1891. 1. Band. p. 131 sq.

UN POÈTE NANCÉIEN OUBLIÉ

EUGÈNE HUGO

PAR M. ALEXANDRE DE ROCHE DU TEILLOY

Le centenaire de Victor Hugo devait appeler l'attention sur sa famille si mal connue. Non seulement, il fallait rectifier des erreurs de dates, de faits, mais détruire mainte légende accréditée par des gens qui se piquaient d'être bien informés, souvent consacrée par le poète lui-même. La patiente et impitoyable sagacité de M. Edmond Biré eut de la peine à suffire à cette tâche : il a dû même parfois se reprendre et se corriger. D'ailleurs, la vivacité passionnée de ses polémiques enlève quelque peu à la sûreté de ses investigations la confiance qu'elles méritent généralement. Un de ceux qui auront le mieux contribué à éclaircir ces mystères, est un professeur de l'Université de Nancy, M. Albert Collignon, dont la consciencieuse érudition est si appréciée de ses collègues de l'Académie de Stanislas.

Dans un substantiel article anonyme de l'*Est républicain* du 28 janvier 1902, intitulé : « Les origines lorraines de Victor Hugo », le « Vieux Nancéien » s'est hâté de rappeler, je dirais presque d'apprendre à ses lecteurs, que

le second fils de Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo, Eugène, naquit à Nancy, le 29 fructidor an VIII (16 septembre 1800 et non 1801, comme l'imprime Vapereau). Son acte de naissance fut dressé le lendemain, par Bouteiller, adjoint au maire, en présence de André-Urbain Décomble, caissier de la recette d'arrondissement, et de Julie Hugo.

Copie exacte de l'acte de naissance de Eugène Hugo, faite sur les registres de l'état civil de la ville de Nancy.

Aujourd'huy (*sic*), trente fructidor an huit de la République française une et indivisible, à trois heures de relevée, par devant moi Jean Hyacinthe Bouteiller, adjoint au Maire de la ville de Nancy, chargé de recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la maison commune Joseph Léopold Sigisbert Hugo, chef de bataillon à la Vingtième demie (*sic*) brigade d'infanterie de ligne, adjoint à l'État Major genéral de l'armée du Rhin, domicilié en cette ville, rue Bénezet[1], lequel assisté des citoyens André Ur-

1. D'après l'*Annuaire du citoyen pour le département de la Meurthe*, an XI, la rue Bénezet était la rue : « qui conduit de la place de Grève à la Pépinière par-dessus la Porte du Peuple », c'est-à-dire la rue de la Pépinière actuelle.

Bénezet était issu d'une famille française chassée par la Révocation de l'Édit de Nantes ; né à Londres en 1713, il se retira en Amérique, se fit quaker pour se vouer à l'instruction, à l'éducation et à l'émancipation des nègres, écrivit plusieurs ouvrages, et mourut à Philadelphie en 1784.

Charles Courbe, dans *Les Rues de Nancy*, indique que la mouvance des deux maisons qui composent le n° 29 actuel de la rue des Maréchaux (maison natale du général Hugo) et les n^{os} 14 et 16 de la rue de la Pépinière, ne remonte pas au delà du XVII^{e} siècle. Entrant par le n° 29 de la rue des Maréchaux, et traversant une cour par un escalier tortueux, presque mystérieux, je suis ressorti par le n° 26 de la rue

bain Décomble, agé (*sic*) de vingt-neuf ans, Caissier de la recette d'arrondissement, domicilié rue (*sic*) impasse des Écoles, et Julie Hugo, agée de vingt neuf ans, domiciliée rue des Maréchaux, a déclaré à moi Jean Hyacinthe Bouteiller que Sophie Françoise Trébuchet son épouse en légitime mariage est accouchée à Nancy, en son domicile, rue Bénezet, septième section, le Vingt neuf du courant à une heure du matin d'un enfant mâle qu'il m'a présenté, et au quel (*sic*) il a donné le prénom d'Eugène. D'après cette déclaration que les dits André Urbain Décomble et Julie Hugo ont certifiés (*sic*) conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Joseph Léopold Sigisbert Hugo père de l'enfant et les deux témoins ont signé avec moi après lecture faite.

fait à Nancy en la maison Commune les an, mois et jour et heure avant dits.

Ont signé :

Julie Hugo	Décomble	Hugo
(sans paraphe)	(avec paraphe)	(avec paraphe)
	Bouteiller.	
	adjoint	
	(avec paraphe)	

Le « Vieux Nancéien » a cru superflu de rappeler que ce frère, qui avait un an et demi de plus que Victor, fut aussi poète. Sainte-Beuve, M. Edmond Biré, entre autres, l'avaient bien dit, mais ce talent est resté ignoré. M. Ber-

---

de la Pépinière, maison, paraît-il, célèbre à Nancy sous le nom de la Tour de Nesle. Si l'un de vous, Messieurs, m'a aperçu sur ce seuil, il n'a pas pu deviner que j'avais pénétré là pour découvrir la maison natale d'Eugène Hugo. Ne peut-on pas supposer que le chef de bataillon Hugo logeait modestement dans le second corps de logis de la maison natale de son père ?

dinand Brunetière, lui-même, dans les volumes récents : *Leçons faites à l'École normale supérieure* (lettres) sous sa direction[1], a laissé M. D. Mornet mêler Eugène, qu'il ne nomme pas, avec son frère aîné Abel auquel il semble attribuer seul une collaboration au *Conservateur littéraire*.

Dans sa *Biographie historique et généalogique des hommes marquans de l'ancienne province de Lorraine*, publiée à Nancy en 1829, M. Michel, juge de paix à Vézelise, qui avait « le don de l'inexactitude », à la fin d'un article sur le général Hugo ajoute : « M. le comte Hugo a deux fils, Victor et Abel, qui se distinguent dans les lettres. Victor a écrit plusieurs pièces fugitives, romantiques ; et tout récemment les *Orientales* ornées de gravures. » Eugène n'est donc pas compté parmi les hommes marquans de l'ancienne province de Lorraine, ou M. Michel ignore-t-il son existence ?

Relisez la longue et belle pièce que Victor Hugo a insérée, en 1837, dans *les Voix intérieures* (XXIX, à Eugène, vicomte H.), commençant par ce vers :

Puisqu'il plut au Seigneur de te briser, poète... ;

il y est beaucoup question de leur enfance, de leurs jeux, de Victor Hugo, surtout, mais à part le mot *poète* mis une fois pour rimer avec *tête*, pas un mot du talent poétique d'Eugène, de ses succès, de ses belles promesses ! Qu'il y a loin de l'admiration que se témoignaient des frères tels que les Corneille, les Chénier, les Musset, les Goncourt !

1. Paris, Hachette et Cie, 1902.

C'est ce poète nancéien que je voudrais, Messieurs, tirer de l'oubli, en vous priant d'insérer son nom et deux de ses œuvres principales dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, à laquelle revient cet acte de justice. Lors même qu'Eugène Hugo n'aurait pas donné de telles espérances, il peut figurer avec honneur à côté de Saint-Lambert.

Au chapitre IV de *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, il est dit que le chef de bataillon Hugo, vers 1801, fit venir à Besançon sa femme et ses deux enfants, Abel et Eugène : « Abel avait de grands yeux bleus et un teint de fille ; Eugène, lui, avait de larges épaules et de bons gros poignets. Il réjouissait l'œil par sa santé robuste ; il était de ceux dont on dit : n'ayons pas d'inquiétude, il nous enterrera tous. » Plus tard est rapportée une lettre de Léopold Hugo à sa mère, la femme du menuisier, restée à Nancy, où, parlant de ses enfants, il dit : « Eugène est celui que vous avez reçu venant au monde. Il a la plus belle figure du monde. Il est vif comme la poudre. Il a moins de disposition à l'étude, je crois, que ses frères, mais aucune mauvaise qualité. » Ce jugement est-il bien exact ? Eugène, enfant, jeune homme, paraît, au contraire, n'avoir pas valu moins que Victor. Plus loin : « Quand on voulut apprendre à lire à Victor, il se trouva qu'il le savait. » (*Joseph Bertrand en a raconté autant de lui-même*). « Il avait appris tout seul, rien qu'à regarder les lettres. L'écriture alla vite, et l'orthographe aussi. » Bien entendu ; et Eugène ? Personne n'a vanté ses progrès.

En 1811, M^me^ Hugo, avec ses trois fils, va rejoindre en Espagne son mari, gouverneur de Madrid, au nom du

roi Joseph Bonaparte. En vue de ce voyage, il nous est assuré qu'Eugène et Victor Hugo apprirent tout seuls l'espagnol en six semaines, en n'hésitant plus que sur la prononciation.

Dans le récit des séjours à Paris, à Madrid, donné par Mme Victor Hugo, il n'est question d'Eugène que collectivement: « les enfants », quand il s'agit de leurs jeux et de leurs études. Eugène et Victor furent mis au collège des Nobles, à Madrid, tenu par des moines. Écoutons le récit de l'examen d'entrée que durent subir « les enfants ». « Il y avait sur une table des livres latins (*pas un seul grec, remarquons-le*), les mêmes que ceux des collèges français. Vu l'âge des deux frères, on leur présenta l'*Epitome*, qu'ils traduisirent couramment. On passa au *De Viris;* ils n'eurent pas besoin de dictionnaire, non plus que pour Justin, ni pour Quinte Curce. Les deux moines étaient profondément étonnés.... De difficulté en difficulté, on vint à Virgile, où ils furent plus attentifs et moins rapides; ils se tirèrent encore de Lucrèce, quoique péniblement, et n'échouèrent qu'à Plaute. Dom Bazile, mécontent, leur demanda qu'est-ce donc qu'ils expliquaient à huit ans? Lorsque Victor lui répondit : Tacite, il le regarda presque avec hostilité ». Les enfants sont donc très forts, mais Eugène qui a 11 ans, vous le voyez, l'est autant que son cadet qui en a 9. En une semaine, ils sautèrent de la septième à la rhétorique. Soyons fiers de notre petit Nancéien.

A un seul endroit, Eugène est loué personnellement, mais pour son bon cœur. Voici le fait : Eugène ayant parlé lestement d'un grand élève du collège, un de ses camarades, Belverana, furieux d'entendre traiter ainsi

un Espagnol, et un Espagnol qui s'était battu contre les Français, prit des ciseaux, se jeta sur Eugène et le blessa à la joue. Eugène avait le visage tout en sang; la blessure semblait profonde. Dom Bazile renvoya Belverana du collège. Un renvoi, dans ces conditions, était une mauvaise note pour Belverana, et peut-être pour sa famille que cette querelle dénonçait comme haïssant le roi Joseph. Eugène oublia sa blessure, parla à Dom Bazile et dit que c'était lui qui avait eu le premier tort, que Belverana avait dû, étant Espagnol, défendre son compatriote insulté, et ne devait pas être puni pour cela. Et, comme Dom Bazile résistait, n'osant pas pardonner, il déclara que, si son camarade partait, il partirait aussi. Dom Bazile n'osait pas encore, mais M^me^ Hugo étant venue dans ce moment-là, Eugène obtint d'elle qu'elle intercédât avec lui, et Belverana resta. Victor, dit la narratrice, eut plus de rancune : longtemps après, il a vengé son frère, à sa manière, en faisant d'un des personnages les moins sympathiques de ses drames, un comte de Belverana. »

Eugène devait cette générosité à son bon naturel, car, Sainte-Beuve, et l'un des élèves de M. Ferdinand Brunetière, M. Auguste Bailly, l'ont remarqué, l'éducation de ces enfants manqua de moralité, parce que jamais elle ne s'est montrée restrictive, et qu'elle a rejeté toute croyance et tout principe.

Ainsi, Eugène se trouve toujours intimement, trop intimement lié à Victor : « *Sic fratres Helenæ, lucida sidera* », a-t-on dit, mais à Pollux seul est assurée l'immortalité : Eugène bon garçon, bon frère, bon camarade ; rien de plus, jusqu'au jour où Sainte-Beuve,

peut-être avec quelque malice, en 1831, rappela qu'Eugène, en 1818, avait gagné un prix aux Jeux Floraux, que l'émulation de Victor en fut excitée, si bien qu'il remporta lui, ensuite, deux prix, coup sur coup. Le général Hugo ayant supprimé la pension qu'il faisait à ses fils, ces pauvres enfants devaient travailler pour vivre et faire vivre leur mère.

Nous allons voir quelle était cette œuvre d'Eugène : *Ode sur la mort du duc d'Enghien*. Il ne faut ni l'exalter, ni la traiter trop sévèrement : composée d'après les procédés classiques, purement versifiée, ce n'est pas certes du Malherbe, tant s'en faut, mais elle procède de J.-B. Rousseau, de Le Franc de Pompignan et de Le Brun, comme, du reste, beaucoup d'Odes de Victor Hugo et de Méditations de Lamartine, vers 1820.

Le *Conservateur littéraire*, auquel collaboraient les deux frères, inséra cette ode dans sa neuvième livraison, en avril 1820. C'est dans ce recueil devenu très rare que l'un de mes jeunes amis, M. Jean de Ramel, a bien voulu me la copier à la Bibliothèque nationale. Elle est donc presque inédite. Voulez-vous, Messieurs, la rendre à la ville natale de son auteur, en l'insérant dans vos *Mémoires*? Daignez aussi recueillir une autre pièce d'Eugène Hugo, également insérée dans le *Conservateur littéraire?* Sur une indication fournie par M. Jules Claretie, dans le *Figaro*, j'ai fini par la découvrir, sur mes rayons, dans un charmant petit livre très réconfortant, chef-d'œuvre d'esprit et d'érudition, à peu près introuvable, le *Code gourmand*[1] d'Horace Raisson et Auguste Romieu, qui l'in-

1. Paris, J.-P. Roret, 1827.

titulent « Chanson à boire ». Ce sont les : « Stances à Thaliarque » très librement imitées d'Horace (Odes I, IX). La forme en est très classique aussi ; le fond n'a guère rien d'original : on dirait de l'assez bon Parny ; le ton en est d'une insouciance affectée, d'une gaieté forcée, comme si l'esprit d'Eugène était déjà frappé.

Voici l'ode et les stances :

POÉSIE

La Mort du duc d'Enghien.

Ode couronnée, en 1818, par l'Académie des Jeux Floraux.

Dixit insipiens in corde suo : « Non est Deus ».

Porté sur le flanc des nuages,
L'ange des nuits parcourt les cieux épouvantés.
Sa voix tonnante appelle les orages ;
La foudre et l'aquilon marchent à ses côtés...
Le loup hurlant dans l'ombre a quitté ses repaires ;
Il traverse à grands pas les hameaux solitaires.
O laboureurs, réveillez-vous !
Veillez ! Veillez ! j'entends les cris de la victime.
La nuit est complice du crime ;
Le sang qu'on va verser retombera sur nous.

J'entends dans les forêts des cris lointains d'alarmes....
Où vont ces coursiers et ces chars ?
Que cherchent ces soldats qui font briller leurs armes ?
Arrêtez !... Ciel ! tout fuit vers ces affreux remparts.
Seul le sinistre airain des heures
Résonne sourdement au haut de ces demeures ;
Un spectre lui répond par des gémissements ;
J'écoute, et loin dans les ténèbres
S'élèvent les clameurs funèbres
Du triste oiseau des monuments.

Je vois, dans Saint-Denis, une pâle lumière
Errer sur ces vieux murs si sacrés autrefois ;
J'entends, au sein de la poussière,
S'agiter à grand bruit les ossements des Rois.
Échappés des sombres royaumes,
De toutes parts vers moi marchent d'affreux fantômes,
Des célestes décrets redoutables hérault*s* (*sic*) ;
Leur effrayante voix retentit dans les plaines ;
Ils s'arrêtent, les bras étendus vers Vincennes,
Ils chantent l'hymne des tombeaux.

Tenant entre leurs mains les ordres sanguinaires,
Des chefs se sont assis pour insulter aux lois ;
Et, devant ces bourreaux, juges imaginaires,
A comparu le fils des Rois.
Noblement exilé d'une terre flétrie,
Sur les bords étrangers il suivit la patrie,
Français digne de ses aïeux :
Depuis qu'il s'est fait voir dans les champs de Bellone,
La France ose espérer, et le tyran frissonne
Sur son trône victorieux.

Les peuples se disaient : Louons la Providence ;
Nous ne sommes plus sans appui,
Le glaive d'un héros veille encor sur la France...
Qu'il meure, a dit le Corse, et sa race avec lui !
Endormi sur la foi de ses traités perfides,
Le héros entouré de pièges homicides
Soudain se réveille étonné ;
Il tombe enveloppé des embûches du crime :
Un forfait l'a vaincu, que la noble victime
Rougirait d'avoir soupçonné.

Il est là, sous les yeux de ces brigands farouches,
Comme un Condé, l'œil fier, le front serein.
L'imposture et le fiel découlent de leurs bouches ;
Il sourit, muet de dédain.

Son regard poursuit leurs pensées,
Il lit l'arrêt fatal dans leurs ames (*sic*) glacées.
Leurs remords ne l'absoudront pas;
Son cœur lui dit assez qu'il n'est plus d'espérance,
Et que l'oppresseur de la France
Ne vivra que par son trépas.

Hélas! que n'est-il mort au milieu des batailles,
Noblement étendu sur un lit de lauriers!
Il mourra loin des camps, sous d'indignes murailles,
Comme le dernier des guerriers!
Les peuples effrayés pleureront en silence;
Des Français oublîront (*sic*) sa cendre sans vengeance;
Ils souriront à son bourreau!
Et long-temps (*sic*) son ombre sanglante
Sur cette terre encor de son trépas fumante,
Viendra demander un tombeau!

Cependant, à l'aspect du héros magnanime,
Étonné d'être ému par le sang innocent,
Le tribunal affreux des ministres du crime
Se tait en frémissant.
Épouvanté de ce qu'il va résoudre,
Il craint de condamner celui qu'il n'ose absoudre....
Mais le Corse a trop attendu:
Il apprend qu'on trahit sa colère inquiète;
Il parle, et la terreur répète
L'arrêt par la justice un instant suspendu.

Ah! quand viendra le jour où l'Europe et la France
Dépouilleront leurs vêtements de deuil?
Ce jour où de son pied l'ange de la vengeance
Frappera le colosse élevé par l'orgueil!
Des bourreaux de Louis héritier détestable,
Cache-toi, cache-toi sous ton bonheur coupable;

Imposé par la gloire aux peuples abusés....
Tu montes pour tomber, aujourd'hui roi suprême,
Demain peut-être esclave, et seul avec toi-même ;
Pleurant sur tes sceptres brisés.

Adieu, noble amour de la gloire !
Adieu, lauriers promis à ses jeunes vertus !
Compagnons du héros si chers à sa mémoire,
Adieu, vous qu'il ne verra plus !
Assis dans les cachots d'une tour solitaire,
Il attend l'heure funéraire,
Signal des derniers attentats ;
Tranquille cependant il rêve en sa pensée
Les beaux jours d'une vie, hélas ! sitôt passée,
Et l'avenir qu'il ne craint pas.

Tristement appuyé sur ses mains valeureuses,
Le héros éleva ses regards vers les cieux ;
Et des larmes silencieuses
Malgré lui roulaient dans ses yeux.
Que faisiez-vous alors, ô toi, sa tendre mère,
Et toi, Bourbon, malheureux père ?
Peut-être un doux sommeil le mettait dans vos bras.
Dormez !... Près de sa dernière heure
C'est sur votre réveil qu'il pleure,
C'est pour vous qu'il gémit en songeant au trépas.

De ce bastion solitaire
Je vois descendre des soldats ;
Un sombre flambeau les éclaire....
Je frissonne au bruit de leurs pas.
Que vois-je ? ô terreur !... sans défense,
D'Enghien au milieu d'eux s'avance
Avec la fierté des héros !
La nuit prête son ombre au crime :
Tout est tranquille, et la victime
Veille seule avec ses bourreaux !

Du moins que la parole sainte
Pour la dernière fois descende sur d'Enghien !
Il parle.... et ce Murat qui vit l'homme avec crainte,
Avec mépris voit le héros chrétien.
Retiens, lâche, retiens ton insultant blasphème !
Tu ne crois pas en un juge suprême
Témoin de tes longs attentats...
Mais tremble ! la Calabre et ses rochers t'attendent ;
Ses vautours naissants te demandent !...
Il est un Dieu vengeur, et tu le connaîtras.

Sur sa poitrine intrépide
Plaçant un pâle fanal
Dont la lumière homicide
Guidera le plomb fatal,
Ils reculent, et dans l'ombre
A peine une lueur sombre
Brille à leurs yeux inhumains ;
Et le héros immobile
Présentait un cœur tranquille
Au fer qu'apprêtaient leurs mains.

Le chef des meurtriers à sa troupe insensible
Donna soudain l'affreux signal.
La mort, ceinte d'éclairs, avec un bruit horrible,
Passa sous ce rempart fatal.
D'Enghien était tombé !... Dormez, peuples esclaves,
Peuples dignes de vos entraves,
Qui croirez le venger par de stériles vœux !
La race des Condés pour jamais est éteinte ;
Ce sang dont la patrie est teinte,
C'est le sang des héros promis à nos neveux.

Étendu palpitant sur la poudre sanglante,
Il voyait ses bourreaux, pour cacher leurs forfaits,
Ouvrir à coups pressés la tombe dévorante
Qui doit l'engloutir à jamais.

Bientôt son sang glacé dans ses veines s'arrête ;
Sur une froide pierre il repose sa tête ;
Luttant contre la vie, il attend le trépas.
En ce moment une ombre immense
Qui siégeait sur les tours, pareille à la vengeance,
Se lève, en agitant ses gigantesques bras.

Une auréole étincelante
Brillait sur son front couronné ;
Et de son sein couvert d'une pourpre éclatante,
Flottait un long linceul aux vents abandonné.
C'était le saint Monarque..... un effrayant silence
Dans les airs étonnés annonça sa présence ;
Le fer tomba des mains des bourreaux pâlissants,
Et sa voix semblable au tonnerre
Bénissait le héros renversé sur la terre
En ces formidables accents !

« Tu meurs, d'Enghien, tu meurs : ton Dieu vers lui
Quitte ce corps par la mort abattu ; [t'appelle !
Lève-toi, viens renaître à la vie éternelle,
Viens voir où le bonheur attendait ta vertu.
L'Éternel a permis ton glorieux supplice :
Car ta vaillance à sa justice
Arracherait un peuple révolté.
Mais après tes vertus, tes malheurs, ta constance,
La mort n'est qu'une récompense
Qui t'ouvre un ciel heureux dès longtemps mérité. »

Il dit, et ranimant ses forces presque éteintes,
Le héros lui sourit de son regard mourant.
Alors le vieux Monarque éleva ses mains saintes
Sur le fils des Condés à ses pieds expirant :
Il bénissait son corps privé de sépulture ;
Et le chêne sacré, poussant un long murmure,

Lui répondait du fond des bois;
Et le ciel, et le fleuve, et les monts, et les plaines,
Et les murs sanglants de Vincennes,
De sourds gémissements accompagnaient sa voix.

Les brigands, muets d'épouvante,
En détournant les yeux saisissent le héros....
Sur sa dépouille encor vivante
J'entends tomber la terre et marcher les bourreaux!...
C'en est fait, tout à coup s'échappe de la tombe
Un cri plaintif du héros qui succombe....
Ils se regardent terrassés;
Ils pensent voir d'Enghien qui pâle, formidable,
Se relève au milieu de leur troupe coupable,
Et les suit de ses bras glacés.

Mais alors s'élançant sur le char des orages,
Saint-Louis monte dans les airs;
Il monte, et loin encor sur le flanc des nuages,
Sa trace éclate en mille éclairs.
Pâles d'horreur, frappés des colères célestes,
Les bourreaux en tremblant quittent ces lieux funestes;
Tout se tait dans les champs déserts;
Et dans les cieux, troublés de leurs rires funèbres,
On entendit passer les géants des ténèbres,
Qui redescendaient aux enfers.

E. Hugo.

Stances à Thaliarque.

Laisse là les chagrins d'une vaine prudence,
Thaliarque, et n'en crois qu'à ton joyeux desir (*sic*);
Le présent est pour le plaisir,
Et l'avenir pour l'espérance.

Le présent est à toi, l'avenir est aux dieux ;
Ne les outrage pas en t'affligeant d'avance ;
Jouis de leurs bienfaits, crois en leur indulgence ;
Et contente-toi d'être heureux.

Celui-là seul, mortels, comprend sa destinée,
Qui, tout le long du jour, assis en un festin,
Jouit gaîment de sa journée
Sans nul souci du lendemain.
Vois ce stoïcien, malheureux qu'on admire,
Il nous regarde, armé d'un œil indifférent ;
Il nous insulte d'un sourire,
Et se détourne en soupirant.

Te verrons-nous toujours, avec un soin frivole,
Épargner ces trésors par ton père amassés ?
Lycus, quoi ! crains-tu donc qu'il ne t'en reste assez
Pour payer ta dernière obole ?

Buvons, rions, chantons, soyons des fous heureux !
N'attendons pas, amis, que la pâle vieillesse
Vienne, ridant nos fronts joyeux,
Nous condamner à la sagesse.

Pour moi, toujours fidèle au doux dieu des chansons,
Je veux de la mort même égayer l'arrivée,
Et parer en riant de mes derniers festons
Sa faux sur ma tête levée.

Eugène Hugo.

Estimez-vous, Messieurs, que dans ces *Juvenilia*, il y ait eu de quoi promettre un grand poète ? L'avenir n'a pas pu le décider, car l'année 1822, où parut le premier livre des *Odes* qui est le début de la gloire de Victor Hugo, termina brusquement la carrière d'Eugène. Remarquons

que les sujets traités dans ce premier livre partent de la même inspiration que l'*Ode sur la mort du duc d'Enghien : La Vendée, Les Vierges de Verdun, Quiberon, Louis XVII, Le Rétablissement de la statue de Henri IV, La Mort du duc de Berry, La Naissance du duc de Bordeaux, Le Baptême du duc de Bordeaux, Vision, Buonaparte.* Si nous avions le loisir de les comparer pour les idées et le style à l'œuvre d'Eugène, les défauts et les qualités paraîtraient à peu près les mêmes : il fallait d'ailleurs plaire au jury des Jeux Floraux : les auteurs étaient frères, royalistes, catholiques, sinon de croyance, au moins d'opinion; longtemps ils avaient fait leurs devoirs ensemble à Madrid, à la pension Cordier, en mathématiques spéciales à Louis-le-Grand ; ce sont là encore presque de bons devoirs de rhétorique ou plutôt de seconde ; M^me^ Hugo, en écoutant ses fils lui lire leurs vers, pouvait s'y méprendre.

... Simillima proles,
Indiscreta suis, gratusque parentibus error.

On pourrait appliquer à Eugène Hugo, mot pour mot, ce que M. Fernand Gregh dit si justement de Victor dans la *Revue de Paris* du 1^er^ mars 1902 : « *Les Odes et Ballades* (1822-1826) forment un volume assurément remarquable pour un très jeune poète. Hugo rime fort bien, ce qui, à l'époque, n'était pas banal, et la composition de ses poèmes est habile. Technicien déjà solide, il demeure pour l'inspiration un jeune rhétoricien, un brillant élève de J.-B. Rousseau. Par moments même, ses vers semblent traduits du latin. Il y aura, d'ailleurs,

toujours en Hugo un Lucain et même un Claudien latents. Ses *Odes* sont pleines de « Justes Dieux ! » de « Ciel ! où courent ces guerriers ? » de « Que vois-je ? » « Que dis-je ? » Tout le sacré délire s'y échevèle froidement.

... Le livre V des *Odes*, entièrement fait de pièces personnelles, est de beaucoup le plus faible. La vie n'a pas encore éveillé cette âme ; Hugo n'a rien à dire. » Les *Stances à Thaliarque*, n'ont-elles pas déjà quelque chose de plus subjectif, de plus *vécu*?

Plus loin, à propos des *Orientales*, M. Fernand Gregh ajoute : « A part quelques vers sur la guerre de l'indépendance grecque, ce recueil est fort vide. Il offre de temps en temps des vers admirables ; la maîtrise est presque absolue déjà dans la composition des pièces, l'ordonnance des strophes, le choix de l'épithète, dans la frappe ou le jet du vers. La rime est abondante et sonore, facile à la fois et imprévue. Mais ces beaux vers manquent d'âme. » Il y en a presque autant à dire de l'*Ode sur la mort du duc d'Enghien*.

Pour employer l'heureuse expression du jeune poète critique, chez Eugène, l'ossature classique n'aura pas le temps de disparaître, comme chez Victor, sous la chair romantique.

Leur vie commune devait se briser d'une façon tragique en 1822, par le mariage de Victor, qui amena la crise fatale. Vous n'avez pas oublié la petite camarade d'enfance qui jouait toute la journée, à Paris, avec les deux frères, Adèle Foucher ; ils la voituraient dans une vieille brouette, la balançaient sur une escarpolette, la faisaient *charganter*, comme auraient dit les grands-

parents Hugo, dans la rue des Maréchaux, en leur patois lorrain. Adèle resta l'amie d'Eugène, mais devint la fiancée de Victor. « Au dîner de noce, le 12 octobre 1822, rapporte M. Edmond Biré, d'après des témoins, Eugène prononça des paroles incohérentes qui frappèrent ses voisins de table. Lorsqu'on entra chez lui, on le trouva poussant des cris forcenés et s'escrimant à grands coups de sabre contre les meubles de la chambre, illuminée comme pour une fête. Il était fou. Faut-il croire ce qu'insinue leur ami, le comte Gaspard de Pons ?

> Peut-être dédaigné par l'Amour et la Muse,
> Un désespoir jaloux s'alluma dans ton cœur;
> Tu haïs, malgré toi, ton rival, ton vainqueur.

N'était-ce qu'une jalousie littéraire qui attendit, pour éclater, le jour où Adèle devenait sa belle-sœur ?

Dès lors Eugène, confié à Esquirol, disparaît. Son père, d'abord séparé de sa femme, puis remarié après un mois de veuvage, essaya de le prendre à Blois pour le soigner, mais ne put pas le conserver, car le pauvre malade voulut une fois tuer sa belle-mère. Transporté à la maison de santé de Saint-Maurice, près de Charenton, ou à Charenton même, les rapports varient, il passait de crises de désespoir à des actes de folie furieuse. Il voulut lire *Hernani*, si l'on en croit l'auteur de *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, mais finit par refuser de voir son frère, qui, disait-il, « était trop bien avec ses ennemis ».

L'excellent Victor Pavie, d'Angers, qui les chérissait tant, de la sincérité duquel je ne puis pas douter, car il fut des plus tendres amis de ma famille aussi, écrivait :

« Eugène Hugo était doué d'un talent prodigieux, qu'une maladie du cerveau empêcha de se développer, et fut longtemps enfermé dans une maison d'aliénés ; comme on ne parlait jamais de lui, beaucoup d'amis ignoraient son existence. » Horace Raisson et Auguste Romieu, après avoir, en 1827, cité ses stances à Thaliarque, mettent en note : « Cette pièce remarquable est d'un jeune homme enlevé avant sa dix-huitième année à ses nombreux amis que son beau talent flattait des plus nobles espérances, et aux Muses que les beaux succès de M. Victor Hugo, son frère, peuvent à peine consoler. » Ils ne savent même pas qu'Eugène avait alors vingt-sept ans, et ils ont l'air de le croire mort, quand il devait traîner sa misérable vie jusqu'en 1837 !

Ce fut seulement le 20 février 1837 qu'il mourut, soit dans l'asile même des aliénés de Charenton, soit dans une dépendance même de cette maison, affectée au traitement et à la convalescence des militaires, dépendant du ministère de la guerre. Voici son acte de décès que j'ai fait copier :

Département de la Seine. Mairie de Saint-Maurice.

Extrait des registres de l'État civil.

DÉCÈS, 1837.

L'an mil huit cent trente sept, le vingt et un février à quatre heures du soir, par devant nous, maire, officier de l'état civil de Charenton-Saint-Maurice, sont comparus : MM. Joseph-Auguste Aune, âgé de trente-six ans, et Girard Augustin Martin, employés[1], domiciliés au dit Charenton.

1. C'est-à-dire : *infirmiers* de la maison de Charenton.

Lesquels nous ont déclaré qu'hier à six heures du soir est décédé en cette commune, le sieur Hugo Eugène, né à Nancy (Meurthe), le neuf septembre mil huit cent, du mariage de Joseph Léopold Sigisbert, comte Hugo, et de Sophie Françoise Trébuchet, célibataire, ancien commis au 2e conseil de guerre de la première division militaire, venu du Val-de-Grâce à Paris en cette commune, et ont les déclarans signé avec nous après lecture faite.

Signé : AUNE, MARTIN et FINOT.

Eugène était né, non le 29, mais le 16 septembre 1800.

Quand avait-il quitté le Val-de-Grâce ? Charenton dépendait-il alors de Saint-Maurice ? Point obscur, que n'ont pu éclaircir ni M. Edmond Biré, ni un de mes amis, M. Émile Grosjean-Maupin, qui m'envoie obligeamment, avec cet extrait, la note suivante, après des recherches faites à Saint-Maurice :

« Eugène Hugo, greffier à la prison militaire du Cherche-Midi, ce qui, paraît-il, a fait croire que Victor Hugo avait habité rue du Cherche-Midi, est mort à la maison nationale des fous de Charenton, qui possède un dossier intéressant contenant beaucoup de lettres de Victor Hugo, où il recommande sans cesse que l'on dépense le moins possible pour son frère. » (Il est avéré que, à cette époque, les œuvres de Victor Hugo lui assuraient une belle aisance.)

Quant à sa tombe, elle n'est point connue du gardien du cimetière de Saint-Maurice.

Victor Hugo, dans un court tableau manuscrit dont *le Magasin pittoresque* du 1er mars a donné le fac-similé, fait mourir son frère en 1836. On a pourtant vanté sa mémoire infaillible.

Pauvre Yorick !

Le *Moniteur universel*, journal officiel, du 7 mars 1837, en première page, accorde cet éloge tardif à notre malheureux compatriote : « Le second fils du général comte Hugo, le frère de MM. Abel et Victor Hugo, Eugène Hugo, vient de mourir avant d'avoir atteint sa trente-sixième année. (*Il avait bien trente-six ans et cinq mois.*) M. Eugène Hugo était l'auteur d'une belle ode sur la mort du prince de Condé (*le* Moniteur *veut dire, du duc d'Enghien; on croirait qu'il s'agit ici de son père qui fut trouvé pendu en 1830, souvenir qui était une maladresse*) et de divers articles de haute critique insérés dans le *Conservateur littéraire.* » (*Encore une erreur; ces articles ont été revendiqués par Victor Hugo, à moins que l'auteur de cet entrefilet ne fasse un aveu de collaboration ou une restitution !*)

Hélas ! hélas ! quel deuil pour ma tête orpheline !
Tu vas donc désormais dormir sur la colline,
Mon pauvre bien-aimé !...
Tu vas dormir là-haut sur la colline verte !

écrit Victor Hugo en 1837. Eugène est-il encore sur cette colline verte ? A-t-il un monument ?

Victor Hugo, qui s'était, en 1828, après la mort de son père, peut-être à tort, intitulé baron, monta d'un rang en 1837, et Adèle désormais signa ses lettres *vicomtesse Victor Hugo.*

C'est elle qui, sous la dictée du maître, a écrit : « Ainsi s'éteignit le camarade de l'enfance et de l'adolescence de M. Victor Hugo. Les deux frères, si étroitement unis avaient paru faits pour la même existence ; ils avaient eu

les mêmes jeux, les mêmes aspirations vers la poésie, le même instinct des besoins nouveaux ; ils ne s'étaient pas quittés un seul jour jusqu'à la mort de leur mère. La destinée les sépara tout à coup, et jeta l'un dans le bruit et dans la lumière, l'autre dans l'isolement et dans la nuit. »

Le moment n'est-il pas enfin venu, Messieurs, d'en tirer notre compatriote pour le rendre un peu au jour,

Cum suus ex merito quemque tuetur honos?

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTERAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin.

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1,000 fr. à décerner tous les *quatre ans* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Le concours est ouvert pour 1904.

2° Prix Dupeux.

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 fr. à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Le concours est ouvert pour 1903.

3° Prix Stanislas de Guaita.

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy.

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 fr. pour récompenser le dévouement maternel et 600 fr. pour récompenser la piété filiale.

2° Legs Bourgon.

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de Mlle Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10,000 fr., payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon.

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, Mlle Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner *chaque année* un prix de piété filiale de 100 fr.

4° Prix René de Goussaincourt.

Prix *annuel* de 300 fr. destiné à récompenser la piété filiale ou exceptionnellement tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3e bataillon des mobiles de la Meurthe.

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 fr. est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy) ; en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1901.

6° Prix Chassignet.

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1,500 fr. en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit permettra d'attribuer ce prix dès 1903.

7° Prix René de Goussaincourt.

Prix *triennal* et indivisible de 200 fr. « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1904.

8° Prix de Bouxières-aux-Dames.

Prix *triennal* de 200 fr., en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1904.

9° Prix René de Goussaincourt.

Prix *biennal* de 100 fr. fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de 21 ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

CONCOURS DE 1903

L'Académie décernera en 1903 les prix suivants :

I

PRIX LITTÉRAIRES

1° Concours Dupeux. — Prix de 350 fr. attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1er janvier 1898, qui aura été présenté sur un sujet d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine. Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1902 au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

2° Concours Stanislas de Guaita. — Prix de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine. Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas.

N. B. — Sont de fait hors concours, les ouvrages déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France ou par toute autre Société française ou étrangère.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy de 600 fr. — Pour récompenser le dévouement maternel.

2° Prix Gouy de 600 fr. — Pour récompenser la piété filiale.

Sont admis à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

3° Prix Mangeon de 100 fr. — Pour la piété filiale.

4° Prix René de Goussaincourt de 300 fr. — Pour la piété filiale.

5° Prix quinquennal Chassignet de 1,500 fr. — Pour la première fois et grâce au généreux abandon fait par M^me^ Chassignet de son droit d'usufruit, l'Académie de Stanislas décernera en 1903, le prix quinquennal et indivisible de 1,500 fr., fondé par M. Chassignet, membre titulaire de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy, le 25 février 1898 ; prix destiné à récompenser la femme (fille, épouse ou veuve) jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

On est prié de faire connaître les concurrents par un rapport écrit, adressé à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy, avant le 1^er^ mars 1903.

CONCOURS DE 1904

PRIX HERPIN A DÉCERNER EN 1904

L'Académie de Stanislas décernera en 1904 un prix de 1,000 fr., fondé par le Dr Herpin (de Metz). Ce prix sera attribué au meilleur mémoire sur l'une des périodes suivantes de l'histoire de Lorraine :

1° Histoire du duché de Lorraine depuis l'avènement de Gérard d'Alsace jusqu'à la mort de Simon Ier (1048-1139);

2° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Mathieu Ier et de Simon II (1139-1205);

3° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Thiébaut II, Ferri IV et Raoul (1304-1346);

4° Le règne de Jean Ier (1346-1390);

5° Le règne de Charles II (1390-1431).

Les concurrents sont invités à suivre, autant que possible, l'ordre chronologique; ils feront un tableau des institutions du pays pendant la période qu'ils étudient; ils dresseront un catalogue des actes émanés des ducs, dont ils font l'histoire, en prenant pour modèle le catalogue des actes de Mathieu II, par M. Le Mercier de Morière.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1903.

Ils porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français. Ces devises seront aussi inscrites sur une enveloppe fermée, jointe au mémoire et contenant le nom et l'adresse

de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les travaux présentés doivent être écrits en langue française.

Ils seront déposés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront en faire prendre copie au Secrétariat de l'Académie.

Sont exclus des concours les travaux imprimés ou manuscrits déjà récompensés par une des Académies composant l'Institut de France.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part à ce concours.

Nancy, le 5 mars 1901.

Le Secrétaire perpétuel, Gabriel THOMAS.

Le Président, A. de ROCHE du TEILLOY.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1901

ALLAIN-LE-CANU (J.). — Historique du monument de François Quesnay. Versailles, 1 vol. in-8°.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. D'). — Mélanges celtiques. Paris, 1 br. in-8°.

ARENDT (Ch.). — Monographie der Burg Falkenstein a. d. Our Luxembourg. 1901, 1 br. in-8°.

ARENDT (K.). — Kunstarchäologische Privatsammlungen. Luxemburger. 1901, 1 br. in-8°.

AVRIL (René d'). — Processions dans l'âme. Paris, 1900, 1 vol. in-24. — L'année musicale à Nancy, 1897-1898 ; 1898-99. Nancy, 2 vol. in-12. — Un jour puis l'autre. Nancy, 1898, 1 plaq. in-8°.

AVRIL (René d') et Paul BRIQUEL. — De Messidor à Prairial. Nancy, 1899, 1 vol. in-4°.

BADEL (E.). — Dictionnaire historique des rues de Lunéville, 1900-1901. Lunéville, 1901, 1 vol. in-8°. — Huit jours dans les Vosges (2e édition). Lunéville, 1901, 1 vol. in-32.

BARDY (H.). — Étude historique sur Belfort (XVIIIe siècle). Belfort, 1901, 1 vol. in-8°. — Miscellanées (10e). Saint-Dié, 1901, 1 br. in-8°. — Les deux premiers maires de

Saint-Dié, Joseph Mengin et Dieudonné Dubois. Saint-Dié, 1901, 1 br. in-8°. — Ormont ci-devant Saint-Dié (Décembre 1793, octobre 1795). Saint-Dié, 1901, 1 br. in-8°.

BASSAL (L.). — Tétanie infantile et nourrices goitreuses. Toulouse, 1901, 1 vol. in-8°.

BEAUPRÉ (comte J.). — Compte rendu des fouilles exécutées dans des tumuli situés sur les territoires de Clayeures et de Villers-Saint-Étienne. Nancy, 1897, 1 plaq. in-8°. — Note sur une sépulture de l'époque néolithique découverte en 1900 dans la grotte du Géant. Nancy, 1900, 1 plaq. in-8°. — Note sur une sépulture barbare à Rogéville. Nancy, 1900, 1 plaq. in-8°. — Compte rendu des fouilles exécutées en 1899 dans des tumuli situés sur le territoire de Moncel-sur-Seille, pour la Société d'archéologie lorraine. Nancy, 1900, 1 plaq. in 8°. — Notice sur les enceintes préhistoriques de Vandeléville. Nancy, 1899, 1 plaq. in-8°. — Compte rendu des fouilles exécutées à Clayeures en 1898, pour le compte de la Société d'archéologie lorraine, Nancy, 1899, 1 plaq. in-8°. — Note sur un établissement gallo-romain situé sur le territoire d'Einvaux. Nancy, 1900, 1 plaq. in-8°. — M. le Dr Bleicher (Extrait du Bulletin de la Société d'archéologie lorraine). Nancy, 1901, 1 plaq. in-8° avec portrait. — Les résultats de l'excursion de Saint-Mihiel, au point de vue de l'archéologie préhistorique. Nancy, 1901, 1 plaq. in-8°. — Sur la répartition des stations préromaines, gallo-romaines et mérovingiennes à la surface du département de Meurthe-et-Moselle et sur ses conséquences, d'après les documents les plus récents. Paris, 1901, 1 plaq. in-8°.

BIZEMONT (A. de). — Les ex-libris du général baron de Vincent. Mâcon, 1901, 1 br. in-4°.

BLEICHER (Dr). — Le plateau central de Haye. Nancy, 1900, 1 br. in-8°.

BLEICHER (Dr) et BEAUPRÉ (comte J.). — Note sur l'exploitation du minerai de fer fort et oolithique en Lorraine, dans l'antiquité. Paris, 1901, 1 plaq. in-8°. — Matériaux pour servir à l'histoire de la métallurgie en Lorraine. Nancy, 1896, 1 br. in-8°.

BLEICHER (Dr) et CHOFFAT. — Contribution à l'étude des dragées calcaires des galeries de mines et de captation d'eaux. Lisbonne, 1901, 1 br. in-8°.

BLOCH (J.) et LÉVY (E.). — Histoire de la littérature juive, d'après G. Karpelès. Paris, 1901, 1 vol. in-8°.

BONVALOT (Edouard). — La Juveigneurie ou privilège de l'enfant dernier né chez les roturiers et les nobles de l'ancienne Alsace. Paris, 1901, 1 br. in-8°.

BOURIANT (H.). — Mémoires publiés par les membres de la mission archéologique française au Caire. T. XVII, 2e fasc.; T. XIX, 3e fasc. Paris, 2 vol. in-f°.

BOUVIER (Félix). — Le Conventionnel Blaise Laurent. Saint-Dié, 1901, 1 plaq. in-8°.

BOYÉ (P.). — Compte rendu critique de l'histoire de Lunéville de M. Baumont. Nancy, 1901, 1 plaq. in-8°. — Lettres inédites du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, à Marie Leszczynska, (1754-1766). Paris, 1901, 1 vol. in-8°.

BRAUX (de). — Journal de Madame de Châteaufort. 1 br. in-8°.

BRIQUEL (Paul). — La gerbe de fleurs noires. Nancy, 1901, 1 br. in-8°.

Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. — Départements. T. XXIX. Paris, 1901, 1 vol. in-8°.

Cinquantenaire industriel de M. Oscar Berger-Levrault, 1er décembre 1850-1900. Nancy, 1901, 1 vol. in-8°.

Congrès international de la propriété foncière. Paris, 11, 12, 13 juin 1900. Paris, 1901, 1 vol. in-8°.

Congrès national des Sociétés françaises de géographie, XXIe session. Paris, 20-24 août 1901. Comptes rendus. Paris, 1901, 1 vol. in-8°.

DANNREUTHER. — La forêt de Passavant (Haute-Saône). — Lettre de Nicolas Pithou au sujet d'une rectification de frontière entre la France et la Lorraine au XVIe siècle. Paris, 1901, 1 plaq. in-8°.

DENIS (A.). — La dévastation de la cathédrale de Toul pendant la Révolution. Paris, 1901, 1 br. in-8°.

DIETZ (E.). — Observations météorologiques de 1896 à 1899 en Alsace-Lorraine et dans la vallée de la Bruche. Strasbourg, 1900, 1 br. in-8°.

DUVERNOY (E.). — Les archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Nancy, 1901, 1 br. in-8°.

FALGAIROLLE. — De la condition sociale, civile et juridique des sourds-muets. Nancy, 1901, 1 br. in-8°.

FÉLIX (Dr J.). — De l'importance de l'hydrologie médicale, des bases et de la méthode de son enseignement. Paris, 1896, 1 br. in-8°.

FÉLIX (Dr J.). — L'Ethnographie et l'avenir de l'humanité. Bruxelles, 1901, 1 br. in-8°.

FIJALEK (J.). — Mistrz Jakob z Paradyza. T. 1, 2. Krakow. 1900, 2 vol. in-8°.

FLICHE (P.). — Sur un insecte fossile trouvé dans le Trias en Lorraine. Paris, 1901, 1 plaq. in-4°. — Un nouveau Cycadeoidea. Paris, 1901, 1 plaq. in-8°. — Note sur les

hybrides du genre Sorbus dans le Jura français. Paris, 1901, 1 plaq. in-8°.

FOURIER DE BACOURT (comte de). — Les étrennes à Bar-le-Duc pendant l'occupation française, 1660-1683. Bar-le-Duc, 1 br. in-8°. — Anciennes épitaphes détruites des églises de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois. Bar-le-Duc, 1 br. in-8°.

FRIDMANN (L.). — Méthode de lecture hébraïque. Paris, 1901, 1 br. in-8°.

GALLÉ (E.). — Le mobilier contemporain orné d'après nature (Revue des Arts décoratifs, novembre-décembre 1900). Paris, 1900, 2 fasc. in-f°. — Orchidées lorraines. — Formes nouvelles et polymorphisme de l'Aceras hircina Lindl, Loroglossum hircinum Reich.

GERMAIN (Léon). — Observations sur un travail relatif aux monuments du roi Louis XI à Bar-le-Duc. Bar-le-Duc, 1901, 1 plaq. in-8°. — L'épitaphe de Thévenin Jacquesson, capitaine-enseigne des bourgeois de Dun, 1588. Bar-le-Duc, 1901, 1 plaq. in-8°. — Observations sur les monuments héraldiques relatifs à Sarrebourg. Nancy, 1901, 1 br. in-8°. — La famille Klein, de Dieuze. Nancy, 1901, 1 br. in-8°.

GILLANT (Abbé). — Le Prieur Martin, 1 br. in-8°. — M. Jean-Baptiste Rigot, missionnaire pendant la Révolution, curé de Romagne-sous-Montfaucon, 1 plaq. in-8°. — M. François Vigneron, missionnaire pendant la Révolution, curé de Malaucourt, curé-archiprêtre de la cathédrale et chanoine de Verdun. Verdun, 1887, 1 vol. in-8°. — L'instruction publique à Clermont-en-Argonne avant la Révolution. Verdun, 1888, 1 vol. in-8°. — M. Gérard Mandre, curé-doyen de Damvillers. Verdun, 1888, 1 vol. in-8°. — M. Pierre Dupuy, vicaire à Blercourt, missionnaire

pendant la Révolution, curé de Marville. Verdun, 1889, 1 br. in-8°. — Les abbés Mennehaud, confesseurs de la foi pendant la Révolution Verdun, 1890, 1 br. in-8°. — L'abbé J.-B. Blondelet, chapelain de Clermont. Verdun, 1891, 1 br. in-8°. — M. Jean-Baptiste Crépelot, curé de Bécourt, chef missionnaire pendant la Révolution. Verdun, 1892, 1 br. in-8°. — Les abbés Méthains et leur sœur. Verdun, 1894, 1 br. in-8°. — Louis le Géant, professeur de philosophie et de théologie, curé d'Auzéville, chanoine et trésorier de Sainte-Croix, 1668-1754. Verdun, 1896, 1 br. in-8°. — Les écoles de filles avant la Révolution. Notes recueillies. Verdun, 1899, 1 plaq. in-12. — M. Thomas, vicaire général du diocèse de Verdun. Bar-le-Duc, 1899, 1 br. in-8°. — M. Jean Vast, vicaire de Laimont, confesseur de la foi, déporté, curé de Stainville, 1764-1813. Verdun, 1901, 1 br. in-8°.

GUYOT (Ch.). — La forêt de Darney. Paris, 1901, 1 plaq. in-8°.

HAILLANT (N.). — Essai sur un patois vosgien. Épinal, Paris, 1901, 1 br. in-8°.

HENRY (E.). — Le champignon des maisons (Merulius lacrymans (Fr.). Nancy, 1901, 1 br. in-8°. — Les vers de terre en forêt. Nancy, 1901, 1 plaq. in-8°. — Action du sulfure de carbone sur la végétation de quelques plants forestiers. Nancy, 1901, 1 plaq. in-8°. — Sur le rôle de la forêt dans la circulation de l'eau à la surface des continents. Nancy, 1901, 1 br. in-8°.

HINZELIN (E.). — Images de France. Paris, 1901, 1 vol. in-18.

HUYGENS (Christian). — Œuvres complètes. T. 9. La Haye, 1901, 1 vol. in-4°.

JOURNÉE (lieutenant-colonel). — Choix et établissement des champs de tir pour armes portatives. Paris, 1901, 1 br. in-8°.

IMBEAUX (Dr Édouard). — L'alimentation en eau et l'assainissement des villes à l'Exposition universelle de 1900. Compte rendu des derniers progrès et de l'état actuel de la science sur ces questions. Paris, 1901, 1 vol. in-8°.

KARLOWICZ (J.). — Slownik gwar polskich. T. 1. 2. Krakow, 1900, 2 vol. in-8°.

LABOURASSE (H.). — Recherches sur l'étendue et les limites du Comté de Verdun et des décanats wallons, 1156-1170. Verdun, 1901, 1 vol. in-8°.

LACOSTE-SEIGNOURET (J.). — De la vente amiable des immeubles domaniaux. Nantes, 1901, 1 vol. in-8°.

LARTET (Louis). — Sur le terrain carbonifère des Pyrénées centrales. Paris, 1884-1887, 2 plaq. in-4°.

LAURENT (J.). — Cartulaires de l'abbaye de Molesme. Mâcon, 1901, 1 plaq. in-8°.

LEHR (E.). — Éléments de droit civil scandinave (Danemark, Norvège, Suède). Paris, 1901, 1 vol. in-8°.

LEVALLOIS (H.). — Recherches à propos d'une liste des vassaux de Bar de l'an 1311 sur les débuts du règne du comte Édouard Ier. Nancy, 1901, 1 br. in-8°.

MAIRE (Charles). — Rimes au coin du feu. Paris, 1901, 1 vol. in-8°.

MALDANT. — Une langue internationale, sa nécessité. Bordeaux, 1894, 1 plaq. in-8°.

MANGENOT (abbé E.). — L'abbé Alfred Vacant. Nancy, 1901, 1 br. in-8°. — Dictionnaire de théologie catholique, fasc. VI. Paris, 1901, 1 vol. in-f°.

MANOUVRIER (L.). — La protection des antiques sépultures et des gisements préhistoriques. Paris, 1901, 1 br. in-8°.

MARIN (Abbé). — Monseigneur Midon, évêque d'Osaka. Paris, 1 vol. in-8°. — Les moines de Constantinople. Paris,

1897, 1 vol. in-8°. — De studio cœnobio Constantinopolitano. Paris, 1897, 1 vol. in-8°.

Materyaly i prace komisyi lesykowej Akademii Uwejetnosci w Krakowie. Tom. 1. Zeszyt. 1. W. Krakow, 1901, 1 vol. in-8°.

Mémoires de l'alliance scientifique. T. VII, 1re et 2e parties. Paris, 1898-1900, 2 vol. in-8°.

Mémoires en faveur de l'alliance avec la Russie et contre l'idée de la conquête des bords du Rhin, faits en 1863 et 1868, par un diplomate. Fontenay-le-Comte, 1901, 1 vol. in-8°.

MENGIN (Henri). — Discours pour le cinquantième anniversaire de la fondation de la Société de prévoyance et de secours mutuels de Lunéville, le 18 novembre 1900. Nancy, 1 br. in-18.

METZ-NOBLAT (A. de). — Emploi des balles de zinc à la chasse. Genève, 1901, 1 plaq. in-8°.

MILLOT (C.). — Notions de météorologie utiles à la géographie physique. Nancy, 1901, 1 vol. in-8°.

MISSET (E.). — Pierre de Tarentaise d'après son dernier panégyriste. — Un enfant de la Savoie arpenteur et deux fois pape, 359-1276, simple rapprochement de dates. Paris, 1901, 1 br. in-8°. — Affaire du Bon-Pasteur de Nancy. — Réponse à une leçon de version latine du défenseur de Mademoiselle Lecoanet. Paris, 1901, 1 br. in-8°.

MOREAU (Irma). — Les pensions ouvrières. Aix-en-Provence, 1901, 1 plaq. in-12.

NETTER (Dr A.). — Examen des mœurs des abeilles au double point de vue des mathématiques et de la physiologie expérimentale. Paris, 1900, 1 plaq. in-8°.

NIEDENZU (F.). — Arbeiten aus dem botanischen Institut

des Kgl. Lyceum Hosianum in Braunsberg, Ostpreussen. I. De genere Byrsonima. Braunsberg, 1901, 1 plaq. in-4°.

NOBILIAIRE DE BAR-LE-DUC. — Recueil des armes et blasons des familles nobles actuellement existantes et établies en la ville de Bar et dans l'étendue de son district (1771). Bar-le-Duc, 1901, 1 vol. in-8°.

PASCAUD (Henri). — De l'autorité paternelle sur la personne et sur les biens des enfants légitimes ou naturels. Paris, 1893, 1 vol. in-8°. — Les droits électoraux des femmes dans le monde civilisé. Paris, 1894, 1 br. in-8°. — Le suffrage politique chez les principaux peuples civilisés. Paris, 1895, 1 vol. in-8°. — Les droits des femmes dans la vie civile et familiale. Paris, 1896, 1 vol. in-8°. — L'inviolabilité de la propriété privée ennemie dans les guerres maritimes. Paris, 1897, 1 vol. in-8°. — Les droits des femmes dans l'association conjugale. Paris, 1898, 1 br. in-8°. — Le droit d'association. Conditions qu'il comporte pour se concilier avec la liberté individuelle et l'ordre social Paris, 1899, 1 br. in-8°. — Le warrantage des produits agricoles. Paris, 1899, 1 br. in-8°. — Mémoire sur le remplacement de la communauté par un autre régime matrimonial de droit commun. Paris, 1901, 1 plaq. in-8°.

Patria rura. Accedunt quatuor poemata laudata. Amsterdam, 1901, 1 vol. in-8°.

PERROUD (Cl.). — Lettres de Madame Roland. T. 1er. Paris, 1900, 1 vol. in-4° cart.

PINGAUD (L.). — Bernadotte, Napoléon et les Bourbons, 1797-1844. Paris, 1901, 1 vol. in-8°.

RAULIN (V.). — Déversement ancien des eaux des Vosges occidentales dans la vallée de la Meuse. Verdun, 1901, 1 br. in-12.

REY-PAILHADE (J. de). — La décimalisation du temps devant les diverses branches de la science. 1 br. in-8°. — Rôle du philothion dans le mécanisme de l'action des médicaments spéciaux de la nutrition. Paris, 1901, 1 plaq. in-8°.

ROCHE DU TEILLOY (Al. de). — Réponse du président de l'Académie de Stanislas, M. Alex. de Roche du Teilloy, aux récipiendaires, MM. Amédée Gasquet et l'abbé Eugène Martin. Nancy, 1901, 1 br. in-8°.

ROSNY (Henry de). — Étude sur la Mandchourie. Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

ROSNY (Léon de). — Variétés orientales. Paris, 1869, 1 vol. in-8°. — Éducation des vers à soie au Japon. Nancy, 1871, 1 vol. in-8°. — L'enseignement de la vérité et l'enseignement de la jeunesse. Paris, 1876, 1 vol. in-8°. — Les origines bouddhiques du christianisme. Bâle, 1894, 1 br. in-8°. — La vieillesse et les idées de Cicéron à son égard. Paris, 1900, 1 plaq. in-8°.

RÜTIMEYER. — Kleine Schriften. T. 12. Basel, 1898, 2 vol. in-8°.

SADOUL (Ch.). — Deux maîtres d'école au ban d'Étival et à Saint-Remy à la fin du XVII[e] siècle. Nancy, 1901, 1 plaq. in-8°.

SALIGNAC-FÉNÉLON (de). — Origines et distribution géographique de la faune de l'Europe. Toulouse, 1901, 1 vol. in-8°.

SEUVRE (D[r]). — Académie nationale de Reims. Rapport du concours de poésie. Reims, 1901, 1 br. in-12.

Sosii fratres bibliopolæ. Accedunt septem carmina laudata. Amsterdam, 1900, 1 vol. in-8°.

SOUHESMES (R. de). — Le pétrole à Bakou. Paris, 1901, 1 br. in-24. — La torture et les anesthésiques. Nancy, 1901, 1 br. in-8°.

THÉVENOT (A.). — Souvenirs d'un journaliste. Arcis-sur-Aube, 1901, 1 vol. in-18.

THIEULLEN (A.). — Deuxième étude sur les pierres figures à retouches intentionnelles à l'époque du creusement des vallées quaternaires. Paris, 1901, 1 br. in-8°. — Varia. Os travaillés à l'époque de Chelles. Paris, 1901, 1 br. in-4°.

THOULET (J.). — Détermination de la densité de l'eau de mer. Anvers, 1901, 1 br. in-8°. — Étude de fonds marins provenant du voisinage des Açores et de la portion orientale de l'Atlantique nord. Monaco, 1901, 1 vol. in-f°.

TISSERANT (H.). — Rapport général sur les travaux du Conseil central d'hygiène publique et de salubrité de Meurthe-et-Moselle, pour 1900. Nancy, 1901, 1 vol. in-8°.

VACANT (A.). — Dictionnaire de théologie catholique, fasc. V. Paris, 1901, 1 vol. in-f°.

VEUCLIN (V. E.). — Alsaciens-Lorrains et Russes, leurs premières relations, ms. in-8°. — Voyage de Louis XVI en Normandie 1786. Rouen, 1 plaq. in-8°. — Pages d'histoire locale. Rennes, 1 plaq. in-32.

VIARD (J.). — Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois. T. 1. 2. Paris, 1899-1900, 2 vol. in-8°.

VIOLLET (Paul). — Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1901. Paris, 1901, 1 plaq. in-4°.

ZEILLER (R.). — Note sur la flore houillère du Chanti. Paris, 1901, 1 br. in-8°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1901-1902

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

ANGERS. — Société industrielle et agricole.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BALE. — Naturforschende Gesellschaft.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Kôniglich-preussische Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique.

BUFFALO (N. Y.). — Society of natural Science.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce.

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di perfezionamento.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GOTHENBOURG. — Société royale des sciences et lettres.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ Germanicæ naturæ Curiosorum, etc.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (35, rue Pont-d'Avroy).

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (17, rue Sainte-Catherine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MÂCON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MADISON. — Visconsin Academy of sciences, arts and letters.
MADISON. — Visconsin geological and natural history Society.
MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.
MARSEILLE. — Société de statistique.
MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.
MERIDEN (Connect.). — Scientific association.
METZ. — Académie.
METZ. — Société d'histoire naturelle.
MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio alzate ».
MEXICO. — Institut géologique.
MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.
MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.
MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.
MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.
MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.
MOULINS. — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.
MULHOUSE. — Société industrielle.
MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.
NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.
NANCY. — Société centrale d'agriculture.
NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.
NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.
NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NEUCHATEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (49, rue des Saints-Pères).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction publique).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Louvre).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle-Saint-Germain).

PARIS. — Société des études historiques (6, rue Garancière).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (à la Bibliothèque nationale).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice).

PARIS. — Société philomathique (8, rue de la Banque).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

PHILADELPHIE. — Geological Survey of Pensylvania.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia del nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOURNAI. — Société historique et archéologique.

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

UPSAL. — Geological Institution of the university.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — Philosophical Society.

WASHINGTON. — United states Geological Survey.

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

BERKELEY. — University of California.

CAIRE. — Institut français d'archéologie orientale.

CEARÁ (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian Albrechts-Universität in Kiel.

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, place de Fourvière.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l'), 60, rue des Francs-Bourgeois.

PARIS. — École polytechnique (Journal de l'), 5, rue Descartes.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet, 13, rue Boissière.

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (publié par la Société académique franco-hispano-portugaise), 2, rue de l'Université.

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

Bruxelles. — Bibliothèque royale de Belgique.
Chaumont. — Bibliothèque de la ville.
Lunéville. — Bibliothèque de la ville.
Metz. — Bibliothèque de la ville.
Paris. — Ministère de l'Instruction publique.
Paris. — Académie française.
Paris. — Académie des inscriptions et belles-lettres.
Paris. — Académie des sciences morales et politiques.
Paris. — Académie des sciences.
Paris. — Académie des beaux-arts.
Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne.
Paris. — Muséum d'histoire naturelle.
Pont-a-Mousson. — Bibliothèque de la ville.
Strasbourg. — Bibliothèque de la ville.
Toul. — Bibliothèque de la ville.
Vendôme. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1902.

BUREAU.

—

Président : M. FLICHE.
Vice-Président : M. FLOQUET
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel THOMAS.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. FAVIER.
Questeur : M. A. DE METZ-NOBLAT.
Secrétaire annuel : M. H. DÉGLIN

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1898. 18 Mars. M. HECHT (le Dr Louis), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine (Membre titulaire le 10 novembre 1876), 4, rue Isabey, Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1851.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

1899. 21 Juill. Mgr MATHIEU (Son Éminence le Cardinal), villa Volskonski, à Rome (Membre titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

II

MEMBRES TITULAIRES.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD (Adolphe), Avocat à la Cour d'appel, Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Associé le 15 février 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juill. M. DUVERNOY (Frédéric), Professeur honoraire au Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. FLICHE (Paul), Professeur à l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN (Eugène), Doyen honoraire de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 37, cours Léopold, Nancy.

5 Août. M. DRUON (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

1884. 18 Janv. M. GUYOT (Charles), Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883), 12, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. FAVIER (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 32, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1885. 23 Janv. M. GRUCKER (Émile), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

1885. 6 Mars. M. GERMAIN (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. MELLIER (Émile), Inspecteur honoraire d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. AUDIAT (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 3 Fév. M. PFISTER (Christian), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé le 2 juillet 1886), 11, rue du Bastion, Nancy.

21 Déc. M. MILLOT (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1889. 7 Juin. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 17 Juill. M. MATHIEU DE VIENNE (Maurice), Colonel, directeur de l'artillerie à Toul (Associé du 18 février 1887), 6, rue d'Alliance, Nancy.

4 Déc. M. GALLÉ (Émile), Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BERGER-LEVRAULT (Oscar), Imprimeur-Éditeur (Associé du 16 décembre 1888), 7, rue des Glacis, Nancy.

5 Mai. M. RISTON (Victor), Avocat (Associé du 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

M. THOULET (Julien), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

3 Nov. M. GASQUET (Amédée), Recteur de l'Université de Nancy, Palais de l'Université.

1894. 15 Juin. M. MENGIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 12 mai 1893), 8, rue Lafayette, Nancy.

1895. 1er Fév. M. MATHIEU (Auguste), Conservateur des eaux et forêts en retraite (Associé du 12 mai 1893), 7, rue Trouillet, Nancy.

1897. 5 Fév. M. DE ROCHE DU TEILLOY (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé du 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. MARTIN (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé du 7 juillet 1893), 11, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. VILLARD (Évrard), Président de Chambre honoraire (Associé du 15 juill. 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

M. FLOQUET (Gaston), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 3 mars 1893), 17, rue Saint-Lambert, Nancy.

16 Déc. M. DÉGLIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 20 novembre 1896), 79, rue Saint-Georges, Nancy.

1900. 27 Avr. M. FRIOT (Albert), Docteur en médecine (Associé du 2 août 1889), 11, rue Saint-Nicolas, Nancy.

M. BOYÉ (Pierre), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 18 novembre 1898), 53, rue de l'Hospice, Nancy.

21 Déc. M. COLLIGNON (Albert), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé du 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1901. 21 Juin. M. BLONDEL (Raymond), Doyen de la Faculté de Droit (Associé du 16 mars 1900), 13, rue de l'Hospice, Nancy.

1901. 25 Oct. M. IMBEAUX (le Dr Édouard), Ingénieur des ponts et chaussées (Associé du 22 avril 1898), 9 *bis*, rue dut Montet, Nancy.

1902. 16 Mai. M. JÉROME (l'abbé Léon), Professeur au Grand Séminaire (Associé du 6 mars 1896), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. LEUPOL, Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1862, décédé le 29 octobre 1896.

M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

M. CHASSIGNET (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882. Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 2 Fév. M. BURNOUF (Émile-Louis), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 14, rue d'Alésia, Paris (14e).

16 Fév. M. MÉZIÈRES (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1857. 10 Juill. M. DE MARGERIE (Amédée), Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 122, boulevard de la Liberté, Lille.

M. LAFON, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 6, rue Paul-Louis-Courier, Paris (7e).

M. LIÉGEOIS (Jules), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

1865. 16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de France (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, villa de l'Ermitage, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), à Menotey (Jura).

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

22 Nov. M. MICHEL (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) [Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879], 9, avenue de l'Observatoire, Paris (5e).

22 Nov. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

1873. 10 Janv. M. PIERROT (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1874. 1er Mai. M. JACQUINET (Paul), Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), place de Rennes, 6, Paris (6e).

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. GIGOT (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 85, rue de la Pompe, Paris (16e).

20 Avril M. DECHARME (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel (5e).

1878. 15 Nov. M. DEBIDOUR (Antonin), Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris (5e).

1882. 4 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Premier Président de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 61, rue de Rome, Paris (8e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

Section de Metz.

1872. 22 Nov. M. Marcus (Adolphe, ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz.

M. Pêtre (Charles), Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1847. 17 Juin. M. Le Brun (Joseph-Félix), Naturaliste, à Lunéville, place Saint-Jacques, 9 (Meurthe-et-Moselle).

1858. 14 Mai. M. Cournault (Charles), Artiste-Peintre, 16, rue de la Rivière, Malzéville (près Nancy).

1863. 24 Juill. M. Lambert (Théophile), Professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

1865. 30 Mars. M. Bonvalot (Édouard), ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 2, place des Vosges, Paris (4e).

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1865. 5 Mai. M. GÉRARDIN (Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 73, rue de Rennes (6e).

1867. 15 Mars. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris (6e).

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. DUBOIS (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD (Gustave), Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. CUNY (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé), Vicaire général honoraire d'Alger, villa Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 7 Déc. M. GRAND'EURY (Cyrille), Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1879. 2 Mai. M. CASPAR, Professeur et Compositeur de musique à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. SERGENT (Gustave), Avocat, ancien Magistrat, 21, rue François-de-Neufchâteau, Épinal.

1881. 20 Janv. M. QUINTARD (Léopold), Homme de lettres, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD (Charles), Conservateur des eaux et forêts en retraite, Directeur de la *Revue des forêts*, 97, rue du Cherche-Midi, Paris (6e).

1882. 5 Mai. M. FOURNIER (Alban), Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY (Henri), Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

15 Juin. M. le comte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (F.), 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 123, rue Mozart, Paris (16e).

20 Nov. M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Bourges (Cher).

18 Déc. M. NETTER (Abraham), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire honoraire, 9, rue de la Hache, Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (H.), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le docteur René), Médecin-Major de 1re classe au 25e régiment d'infanterie, 6, rue de la Marine, à Cherbourg (Manche).

16 Mars. M. SCHLAGDENHAUFFEN (le Dr Frédéric), Directeur honoraire de l'École supérieure de Pharmacie, associé national de l'Académie de Médecine, 63, rue de Metz, Nancy.

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Lamarche (Vosges),

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 80, rue de Grenelle, Paris (15e).

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, à Benoîte-Vaux, par Souilly (Meuse).

1891. 6 Fév. M. CHARAUX (Charles), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

17 Juill. M. DE LANNOY DE BISSY (le colonel Victor-Amédée-Richard), Commandant le 5e régiment du génie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1892. 8 Janv. M. BRUNOT (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 4, avenue d'Orléans (14e).

15 Juill. M. BLONDLOT (René), Professeur à la Faculté des Sciences, Correspondant de l'Institut, 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BUISSON (l'abbé E.), Professeur, 11, rue Legendre, Paris (17e).

M. le baron DE BRAUX (Gabriel), Homme de lettres, à Boucq (Meurthe-et-Moselle).

M. POINCARÉ (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Sciences) 63, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

3 Mars. M. JOURNÉE (Cel Félix-Albert), Colonel commandant le 34e régiment d'infanterie, à Mont-de-Marsan (Landes).

7 Juill. M. DIEHL (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 67, rue de Seine (6e).

1894. 2 Mars. M. BASSET (René), Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger, 77, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. FERRY (René), Docteur en droit et en médecine, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. LEFEBVRE (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. BRIOT (Félix), Inspecteur des eaux et forêts, à Chambéry (Savoie).

6 Mars M. POIRINE (abbé Jean-Joseph), Aumônier du Lycée, 2, rue de la Visitation, Nancy.

1897. 2 Avril. M. LE MONNIER (Georges), Professeur à la Faculté des Sciences, 3, rue de Serre, Nancy.

7 Mai. M. BLOCH (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

29 Oct. M. PARISET (Georges), Professeur à la Faculté des Lettres, 15, rue Saint-Lambert, Nancy.

1898. 4 Mars. M. LIÉGEOIS (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

M. HENRY (Edmond), Chargé de Cours à l'École nationale des eaux et forêts, 5, rue de Rigny, Nancy.

1899. 20 Janv. M. BOPPE (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

1900. 16 Mars. M. MELIN (Gabriel), Avocat à la Cour d'appel, 1, rue de la Visitation, Nancy.

M. PARISOT (le Dr Pierre), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 47, rue Gambetta, Nancy.

28 Juin. M. NICKLÈS (René), Professeur adjoint à la Faculté des Sciences, 27 *bis*, rue des Tiercelins, Nancy.

1901. 26 Avr. M. DE LALLEMAND DE MONT (Pierre), ancien Secrétaire général de Préfecture, 8, rue Isabey, Nancy.

1901. 19 Juill. M. LANGLOIS (le gal Hippolyte), Commandant le 20e corps d'armée, Palais du Gouvernement, Nancy.

8 Nov. M. BEAUPRÉ (le comte Jules), Archéologue, 18, rue de Serre, Nancy.

20 Déc. M. GILLANT (l'abbé Jean-Baptiste-Antoine), Curé d'Auzéville (Meuse).

1902. 10 Janv. M. ARTH (Georges-Marie-Florent), Professeur à la Faculté des sciences, Directeur de l'Institut chimique, 7, rue de Rigny, Nancy.

20 Juin M. BRUNOTTE (Camille), Professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie, 17, rue Grandville, Nancy.

4 Juill. M. GEBHART (Emile), Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 9, rue Bara, Paris (6e).

2°

1852. 16 Déc. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris (6e).

1862. 4 Juill. M. PASSY (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. MILLIEN (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e).

1869. 19 Fév. M. TERRIEN DE LACOUPERIE (Albert), Professeur de chinois, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Docteur en droit, Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de Législation comparée à l'Université de Lausanne, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Suisse.

1871. 7 Juill. M. OPPERT (Jules), Professeur d'assyriologie au Collège de France, 19, rue Mazarine, Paris (6e).

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette, Paris (16e).

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Sénateur, professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, Paris (6e).

4 Déc. M. GARRIGOU (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. PETITOT (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 5, rue de Beaune, Paris (7e).

M. GAFFAREL (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, 28, traverse du chapitre, Marseille.

M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 102, rue de Rennes, Paris (6e).

1880. 16 Avril. M. BLIER (Paul), Professeur au Lycée de Coutances (Manche), 49, rue Saint-Nicolas.

1881. 3 Juin. M. GLASSON (Ernest), Doyen de la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 10, place du Panthéon. École de Droit. Paris (5e).

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, 133, boulevard Haussmann, Paris (9e).

1883. 16 Mars. M. DENY (Édouard), Ingénieur, à Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

6 Juill. M. comte DE MARGON (le Colonel Gabriel-Marie-Joseph-René), Colonel de cavalerie en retraite, au château de Rupt-sur-Othain, par Marville (Meuse).

7 Déc. M. ANTOINE (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, 1, rue des Teinturiers, à Toulouse (Haute-Garonne).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Acad. française, 41, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

1885. 20 Fév. M. DIETZ (Émile), pasteur à Rothau (Alsace).

1886. 7 Mai. M. RENDU (Eugène), Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, ancien député, à Brécourt, par Nesle-la-Vallée (Seine-et-Oise).

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, 2, rue Bansac, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris (8e).

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 15, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, rue de l'École-Normale, à Caudéran (Gironde).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, 25, rue Lesdiguières, à Grenoble (Isère).

5 Avril. M. BARTHÉLEMY (Toussaint), Docteur en médecine, 21, rue du Paradis-Poissonnière, Paris (10e).

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris (6e).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

26 Déc. M. LABOURASSE (Henri), Inspecteur primaire en retraite, à Troyon (Meuse).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Acad. des Sciences morales et politiques), Profess à la Faculté des Lettres de Paris, 260, rue Saint-Jacques (14e).

1893. 12 mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris (16e).

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Saint-Vincent.

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, 41, avenue de Modenheim, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. ZEILLER (René), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

1895. 1er Fév. M. INGOLD (A.), ancien Notaire, place des Six-Montagnes-Noires, à Colmar (Alsace).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 10, avenue du Chapitre, à Créteil (Seine).

1898. 4 Mars. M. BEAUNE (Henri), Doyen de la Faculté libre de Droit de Lyon, 21, Cours du Midi, Lyon.

18 Nov. M. BERGER (Philippe), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris (7e).

1900. 1er juin. M. LYAUTEY (le Colonel Louis-Hubert-Gonzalve), Commandant supérieur du territoire sud, à Fianarantsoa (Madagascar).

M. PASCAUD (Henri), Conseiller à la Cour d'appel de Chambéry (Savoie).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Recteur de l'Université de Kiel.

1854. 15 Déc. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le Comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1864. 5 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur honoraire de l'Athénée à Bertrange, Luxembourg.

1869. 17 Déc. M. MULLER (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade (Copenhague).

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1884. 21 Nov. M. DE SAUSSURE (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 13 Avril. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED (Adolphe), Rédacteur correspondant du Journal officiel du Royaume de Danemark, 6, rue de Bagneux, Paris (6e).

1892. 15 Juill. M. DE LORIOL LE FORT, Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 15 Déc. M. NŒLTING, Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. ARENDT (Ch.), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 23 mai 1901.

Pages.

Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. R. Blondel. . 1

Rapport sur les concours pour les prix Dupeux et de Guaita, par MM. Chr. Plister et E. Grucker XIV

L'Astronome Messier, discours de reception, par M. G. Floquet XXIII

Les jeunes coupables, discours de réception, par M. Déglin. LXVIII

Réponse du président, M. Henri Mengin, aux récipiendaires, MM. G. Floquet et H. Déglin. LXXXII

Compte rendu de l'année 1900-1901, par le Dr Albert Friot, secrétaire annuel. CVIII

Discours prononcé, le 11 juin 1901, aux obsèques de M. le professeur Bleicher, membre titulaire, par M. Henri Mengin, président CXXVI

Discours prononcé, le 19 décembre 1901, aux obsèques de M. Antoine Campaux, membre honoraire, par M. Henri Mengin, président CXXXII

Discours prononcé, le 24 février 1902, aux obsèques de M. Raymond de Souhesmes, membre titulaire, par M. Henri Mengin, président CXXXIX

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Campagnes de Turenne en Allemagne d'après des documents inédits (1673-1675) [*suite*], par M. Ferdinand des Robert 1

A propos d'une lettre de Madeleine Plantin, par M. H. Déglin. 250

Henri Nanquette, par M. P. Fliche, professeur à l'École nationale des eaux et forêts 269

Deux poètes du désert, par M. J. Thoulet 318

Pages.

Notes sur l'*Argenis* de Jean Barclay, par M. Albert Collignon 329
Un poète nancéien oublié, par M. Alexandre de Roche du Teilloy 508
Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas 531
Concours de 1903 535
Concours de 1904 537
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1901 539
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1901-1902 550
Publications périodiques adressées à l'Académie 558
Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications 559
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception 560

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1902-1903

CLIII^e ANNÉE

5^e SÉRIE. — TOME XX

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie

18, RUE DES GLACIS, 18

1903

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1902-1903

CLIII[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME XX

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1903

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 MAI 1903

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR L'ABBÉ EUG. MARTIN

MESSIEURS,

Au frontispice que dessina Gravelot pour les *Statuts* de votre Compagnie[1], se détache cet hémistiche d'Horace : *Animum censoris sumet honesti*[2]. Les Catons antiques avaient à se préoccuper du vice ; votre tâche est plus agréable : il vous est donné d'admirer la vertu, et de généreux bienfaiteurs vous permettent de ne point seulement l'honorer d'une louange platonique et stérile. Certes, ce n'est point à Nancy qu'un Juvénal

1. Cette vignette, composée par H. Gravelot et gravée par Delafosse en 1751, pour la première édition (in-4°) des *Statuts de la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy*, est reproduite en tête de la *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas*, rédigée par M. Favier. (Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1902.)

2. « Il prendra l'esprit d'un censeur intègre. » (Horace, *Épist.* II, II, 110.)

pourrait lancer la fameuse antithèse : « *Probitas laudatur et alget !* La probité ! on la célèbre ! oui, mais elle grelotte ! »

Cette année, pour reconnaître le *dévouement maternel,* vous disposez, Messieurs, d'une somme de 600 francs, que vous devez à la libéralité de M. Gouÿ; pour encourager la *piété filiale,* vous avez à distribuer 600 francs de la fondation Gouÿ, 300 francs de la fondation de M. de Goussaincourt et 100 francs de la fondation de Mlle Mangeon, et c'est avec une émotion de respectueuse gratitude que, pour la première fois, vous allez décerner ce prix de 1 500 francs, non divisible, que la sollicitude de votre regretté confrère, M. Chassignet, vous a ménagé la joie d'attribuer, tous les cinq ans — ce seront désormais vos lustres — « à la femme, fille, épouse ou veuve de nationalité française qui vous paraîtrait la plus méritante et la plus digne d'intérêt [1] ».

Tous ces noms qui vous sont bien chers resteront vivants, j'aime à le croire, dans le souvenir de vos protégées : l'amour maternel, en effet, la piété filiale, ne sont-ils point la manifestation des sentiments les plus nobles et les plus délicats? Non, certes, vous n'obligerez point des ingrates !

Mais, puisque je parle de reconnaissance, ne devons-nous point nous féliciter, Messieurs, du spectacle réconfortant que nous offrent ces humbles femmes?

---

1. Testament du 27 janvier 1898. (Voir *Compte rendu de l'année 1897-1898,* par M. de Souhesmes, et *Rapport sur les prix de vertu,* présenté par M. H. Mengin, à la séance publique du 12 mai 1898, dans *Mém. Acad. Stan.,* 1897, p. xc et u.)

Devant cette constance dans l'effort, cette simplicité dans le dévouement, nous nous sentons réconciliés avec l'humanité, nous apprenons à moins calomnier notre temps et nous ne voulons plus désespérer de notre pays, ni de la société. C'est pourquoi, je ne m'excuse point de soulever le voile derrière lequel ces existences modestes et silencieuses aiment à se dérober : je le dois pour éclairer votre décision et remplir les intentions de vos bienfaiteurs ; je le dois aussi pour aider à la discrète influence, au doux rayonnement du bien.

I

En 1883, se marièrent, à Nancy, Anne-Rose Bertier, de Castelnaudary, et Pierre Coussinet, de Pinguilhem, en Périgord. M. Coussinet était prestidigitateur. Rappelons-nous, Messieurs, la fascination que ce mot exerçait sur nos imaginations d'enfants ! mais, hélas ! la baguette magique put produire des merveilles entre les doigts de son possesseur : elle ne réussit point à faire pleuvoir les écus dans son escarcelle. Bref, après plusieurs années de vie foraine, les deux époux se retrouvèrent dans la cité de leur hymen : elle leur parut si hospitalière qu'ils résolurent de s'y fixer. Ils arrêtèrent leur roulotte dans ce qui fut jadis la prairie de Tomblaine et ils la transformèrent, plutôt mal que bien, en une demeure saine et permanente. La femme se fit matelassière ; le mari organisa des tombolas dans des cafés ou des séances dans les pensionnats.

Vie bien rude et bien précaire, à laquelle ne purent résister des tempéraments débilités : M. Coussinet mourut en 1899.

La veuve avait cinquante-trois ans ; l'un de ses yeux était perdu et l'autre sérieusement menacé ; de ses trois enfants, l'aîné sortait à peine de l'école ; elle n'avait d'autre ressource que ses bras, d'autre asile que sa roulotte, si l'on pouvait encore donner ce nom à ce vague assemblage de planches !

Mais, sur la pauvre femme, une providence veillait. Un logement plus vaste et plus salubre lui fut trouvé dans la maison d'œuvres que le zélé curé de Saint-Sébastien a installée au beau milieu de cette cour des miracles que l'on nommait la rue des Artisans[1] ; on lui procura un travail facile ; ses enfants furent placés en apprentissage, et, grâce à de généreux secours, avec des prodiges d'économie, elle put équilibrer son maigre budget. Mais ce à quoi veille surtout Mme Coussinet, c'est à préserver ses fils et sa fille de toute déchéance morale : elle a mieux aimé renoncer pour eux à des gains plus considérables que les sentir exposés aux périls de certains ateliers.

En accordant à leur mère un prix de 250 francs, l'Académie souhaite que tant de sollicitude pour leur avenir persuade aux enfants Coussinet que la bonne conduite, le travail et l'épargne forment le moyen le plus sûr de se ménager, à soi comme aux siens, une vie heureuse et considérée.

C'est ce dont me semblent convaincus les enfants

1. Rue Clodion, 10.

de Mme Nicolas[1]. Ils forment une belle couronne à cette femme vaillante que votre Compagnie a cru devoir honorer déjà, en 1898, d'un prix de 150 francs[2]. Veuve depuis 1895 et mère de six enfants, elle était dans sa trente-neuvième année, mais elle se trouvait minée par une maladie interne qu'avaient aggravée des excès de travail et n'avaient pu guérir deux pénibles opérations. On peut s'imaginer ses inquiétudes durant les treize mois qu'elle dut passer à l'hôpital. Ses quatre plus jeunes enfants étaient recueillis, l'un par une tante, les trois autres par l'Assistance publique : elle parvenait à se rassurer sur leur compte, mais elle sentait les deux premiers, ouvriers en chaussures, âgés de dix-sept et de seize ans, exposés sans soutien à tous les dangers.

Aussi, fut-elle heureuse de rentrer chez elle. Elle n'était point guérie, tant s'en faut ; elle ne pouvait vaquer à des besognes fatigantes ; elle devait garder la chambre, souvent même le lit. Mais, du moins, elle veillait sur les siens ! « Dominant ses souffrances, vous disait en 1898 votre rapporteur[3], elle tient le modeste logis dans un ordre parfait ; prépare les repas ; entretient les vêtements, réalise des merveilles d'économie avec les modestes salaires des deux excellents sujets qui sont devenus ses appuis, donnant un admirable exemple de courage et de résignation et

1. Rue de Guise, 15.

2. *Rapport* de M. H. Mengin, dans *Mém. Acad. Stan.*, 1897, p. v.

3. *Loc. cit.*, p. vi.

n'exprimant de regrets que de l'éloignement des enfants dont elle avait dû se séparer. »

Telle est encore aujourd'hui l'histoire de Mme Nicolas, sauf qu'elle a subi sans grand succès une troisième opération, qu'elle a pu rappeler trois de ses enfants, qu'elle se voit entourée de leur affectueuse sollicitude, aidée de leur filial concours et félicitée de tous pour leur bonne éducation, leur conduite irréprochable et leur labeur assidu.

« Le fils qui est sage fait le bonheur de son père », lisons-nous au Livre des Proverbes[1] : les enfants de Mme Nicolas ont aujourd'hui la joie bien douce de mériter à leur mère un prix de 350 francs.

II

Mlle Françoise Labouré[2] n'est pas davantage une inconnue pour vous : en 1894, son attentive sollicitude envers un père âgé, une mère impotente fut signalée ici-même, en pareille occurrence[3]. Les ans n'ont point diminué les infirmités des vieux parents, ni surtout les mérites de leur ange tutélaire. S'inclinant avec respect devant cette constance inlassable, votre Compagnie a décidé de renouveler à Mlle Labouré le prix Mangeon, d'une valeur de 100 francs, qu'elle lui décerna, voici quelque dix ans.

---

1. *Prov.*, X, 1.

2. Cours Léopold, 14.

3. *Rapport* de M. Ch. Guyot, dans *Mém. Acad. Stan.*, 1894, p. XIII.

Mlle Eugénie Court[1] n'a point fourni une carrière aussi longue : elle n'a que vingt-cinq ans et pourtant, l'année dernière, la commission du prix Roch l'a jugée digne d'une récompense de 200 francs. C'est une distinction d'une égale valeur, prise sur la fondation Gouÿ, que vous lui accordez. Ce qui fait le mérite de Mlle Court, c'est sa vaillance au travail, malgré une infirmité précoce et des souffrances parfois cruelles qui ne lui permettent point d'exercer une profession continue. Aînée de sept enfants, elle n'a point faibli devant la tâche. Elle est la joie et l'appui de sa mère, le modèle de ses frères et de ses sœurs, l'édification de tout son quartier, et vous vous estimez heureux, Messieurs, de l'encourager dans cette voie de résignation joyeuse et de fidélité au devoir.

Et, si Dieu lui donne vie, son histoire pourra bien offrir plus tard quelque analogie avec celle de Mlle Klughertz[2]. Ici, nous entrons dans une famille alsacienne qui jadis émigra par amour pour la France. La fille aînée avait recueilli son père, lorsque, brisé par l'âge et les infirmités, il avait dû renoncer à son métier de jardinier. A grand'peine suffisait-elle aux besoins du ménage avec ses journées d'ouvrière en couture, quand sa sœur perdit son mari, tambour-major au 69e régiment d'infanterie et demeura sans ressources avec un petit enfant. Sans calculer ses moyens d'existence, Mlle Klughertz appela la veuve auprès d'elle. Toutes deux mirent en commun leurs modestes salaires, leur

1. Rue Saint-Nicolas, 71.
2. Rue de la Constitution, 15.

affection pour le respectable octogénaire et leur tendresse pour le garçonnet. La vieillesse de l'un s'écoule paisible, entourée d'amour et de vénération, et la jeunesse de l'autre se forme docile et studieuse au contact de ces vertus familiales. Fils de soldat, petit-fils d'Alsacien, le jeune Parmentier sera, je l'espère, un fidèle et courageux Français ! il le doit aux leçons, aux bons soins de sa tante, à laquelle votre Compagnie accorde le prix de 300 francs, qu'elle doit, entre bien d'autres, à la générosité de M. de Goussaincourt.

Le logis où nous allons pénétrer, Messieurs, n'est point égayé par les jeux d'un enfant : il n'est peuplé que de sombres souvenirs [1]. La famille Pariset vivait tranquille et considérée ; le chef était l'un des plus anciens ouvriers de l'imprimerie Vagner ; la fille exerçait le métier de repasseuse et le fils se préparait au sacerdoce, quand le malheur vint la visiter. En 1889, la mort emporta subitement M. Pariset, et la veuve et la fille ne parvinrent à se consoler qu'en pensant habiter bientôt le presbytère de l'abbé. Hélas ! ce ne fut qu'un rêve ! En 1897, le curé de Charrey [2] fut enlevé par un mal impitoyable et les deux pauvres femmes durent se replier sur Nancy. Leur santé était fortement ébranlée par tant de peines et de soucis : M^me^ Pariset fut atteinte de glaucome et condamnée à la souffrance et à l'inaction, mauvais remède à la tristesse ; M^lle^ Emma se sentit déprimée par une extrême

1. Rue Braconnot, 7.

2. Ordonné prêtre en 1891, M. l'abbé Léon Pariset fut vicaire à Baccarat, puis curé de Charrey (c. de Thiaucourt) de 1893 à 1897.

neurasthénie..... Mais il fallait vivre et soutenir sa mère qu'elle ne voulut point placer à l'hôpital. Elle reprit donc son ancien métier, souvent vaincue par l'épuisement, et elle sut trouver dans sa foi, dans sa résignation, dans son inaltérable patience, la force de remonter le courage de son infortunée compagne. Dieu seul peut compter les pleurs qui ont coulé, qui coulent encore, en ce foyer dévasté, et c'est tout ensemble pour honorer l'endurance de la fille, pour réjouir un instant le cœur de la mère et de la veuve, que l'Académie prélève sur la fondation Gouÿ et attribue à Mlle Emma Pariset un prix de 400 francs.

III

C'était une distinction aussi rare que vous aviez accordée, Messieurs, en 1898, à Mlle Marie Vauthier[1]. Ce qui vous avait frappés surtout chez cette ouvrière en couture, c'était un dévouement insatiable qui s'étendait à tous les siens et qui s'ignorait lui-même.

Le père avait méconnu son devoir, ruiné le ménage, forcé femme et enfants à quitter la maison, à mener une vie besogneuse. Vainement, Mlle Vauthier essayait-elle de le ramener à de meilleurs sentiments : il échappait à sa tendresse. Elle eut du moins la consolation d'adoucir ses vieux jours, de le réconcilier avec Dieu et de sauver l'honneur de son nom, en remboursant,

1. Rue du Pont-Mouja, 18. — Rapport de M. H. Mengin, dans *Mém. Acad. Stan.*, 1897, p. VI.

au prix de quels efforts ! jusqu'au dernier de ses créanciers.

La mère, plus que septuagénaire, était minée par le travail et le tourment : elle la prit avec elle et pourvut à tous ses besoins. Une sœur était chargée de famille : elle l'aida de ses conseils et la soutint de ses deniers. Une nièce, enfant de cinq ans, frêle et maladive, exigeait des soins empressés : elle voulut s'occuper d'elle, réussit à l'élever, veilla sur sa formation, sur sa persévérance et lui fit apprendre un métier.

Cinq ans se sont passés depuis que votre rapporteur vous signalait ces faits et bien d'autres encore, et ce dévouement ne s'est point démenti. La vieille mère achève doucement ses jours dans cette atmosphère de joyeuse abnégation ; une sœur, rendue impotente, a trouvé un asile en ce foyer doublement maternel ; trois nièces venues à Nancy peuvent bénir le Ciel d'avoir en leur tante une providence attentive et la sœur, restée dans les Vosges [1] avec de nombreux enfants, ne saurait compter les secours qu'elle reçut en temps opportun. Et tant de sollicitude ne satisfait point encore le cœur de M^lle^ Vauthier : elle s'emploie à procurer des ressources à des pauvres, à des infirmes, et surtout elle se préoccupe efficacement des dangers que font courir à l'ouvrière la licence des rues et les promiscuités de l'atelier.

Et tout cela se fait simplement, discrètement, « à la française », et M^lle^ Vauthier fut bien étonnée, quand elle apprit que l'enquête menée par votre Commission,

1. A Bains, berceau de la famille.

à son insu, lui avait reconnu tous les titres au prix quinquennal de 1 500 francs que vous décernez aujourd'hui pour la première fois au nom de M. Chassignet : elle s'imaginait ne faire que son devoir : « Le bon Dieu, pensait-elle, ne recommande-t-il point, dans l'Évangile, d'assister ses parents et d'aimer son prochain ? »

La foi, en effet, Messieurs, j'en prends à témoin ces femmes que, suivant le mot de l'Écriture, « leurs œuvres viennent de louer dans l'assemblée des juges » [1], la foi, voilà le secret de ce profond sentiment du devoir, de cette délicatesse de dévouement parfois poussée jusqu'à l'héroïsme. Oui, la religion est utile à tout, même et tout d'abord aux vertus familiales, et, s'il est un vœu qu'il soit bon de formuler, c'est que ne se perdent jamais ces convictions essentielles qui font les âmes fortes et les cœurs généreux.

1. *Prov.*, XXXI, 31.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DUPEUX

PAR M. GEORGES PARISET

MESSIEURS,

Cinq ouvrages ont été examinés au Concours de 1903 pour le prix Dupeux. Ils se classent tout naturellement en deux groupes, suivant leur importance : trois sont de courtes études, dont on ne saurait dire qu'elles puissent être comparées avec les deux volumes qui ont le plus longtemps retenu l'attention de votre Commission. Aussi suffira-t-il de les mentionner rapidement.

C'est d'abord un cahier manuscrit, intitulé *Phases successives de la Lorraine,* où l'on trouvera un résumé de l'histoire de Metz, Toul, Verdun et du duché de Lorraine. L'auteur est animé d'excellentes intentions, et il a fait quelques lectures personnelles, dont il a profité. — C'est ensuite une plaquette sur le *Pèlerinage de Fontaines* et sur *Saint Boniface et Saint Clair,* martyrs, dont les reliques paraissent authentiques à l'auteur, sur la foi de documents dont le pre-

mier en date remonte à 1648. — C'est enfin une brève notice sur l'érection d'un monument commémoratif d'un des combats soutenus avec honneur en 1870 par le corps franc des Vosges. Sans contester l'intérêt et l'utilité de cette notice, nous ne pouvons y voir qu'un recueil de documents et d'articles de journaux.

Des deux ouvrages qui nous restent à signaler, l'*Histoire de Fribourg-l'Évêque,* en Lorraine annexée, n'est pas faite, dit la préface, « pour le monde des savants ; elle a des ambitions plus modestes ; c'est l'histoire populaire de l'ancienne résidence des évêques de Metz ». L'auteur se juge avec une modestie vraiment excessive. La vérité est que son travail est très solide, consciencieux et instructif. L'origine de Fribourg, le ban communal et les anciens droits féodaux, la paroisse, le presbytère et les curés, les maires, les instituteurs et les personnalités marquantes de la localité ont fourni la matière d'autant de chapitres écrits de fort bon style et qu'illustrent de nombreux documents, inédits pour beaucoup. Mais, quelle qu'en fût la sérieuse valeur, un autre concurrent était inscrit, qui devait l'emporter sans contestation possible.

Messieurs, M. H. Baumont, à qui votre Commission vous propose de décerner cette année le prix Dupeux, n'est pas un inconnu pour l'Académie. Les *Études* qu'il a publiées en 1894 *sur le règne de Léopold, duc de Lorraine et de Bar,* après lui avoir valu à l'Université le titre enviable de docteur ès lettres, ont été couronnées par votre Compagnie. M. Baumont était alors principal du collège de Lunéville et, malgré l'absorbant labeur de ses fonctions, il s'est mis, sans désem-

parer, à réunir les matériaux d'une histoire de la ville qui était devenue sienne. Six ans plus tard, il terminait sa double tâche. Il quittait Lunéville pour aller diriger, comme proviseur à Beauvais, le lycée Félix-Faure, mais son avancement universitaire ne fit pas tort à ses travaux historiques. L'*Histoire de Lunéville* venait en effet d'être achevée. Luxueusement édité, grâce à une subvention du conseil municipal, illustré de quatorze planches hors texte très judicieusement choisies, c'est un beau volume de près de huit cents pages, qui témoigne dès l'abord, avec ses tables alphabétiques, son résumé chronologique poursuivi jusqu'en 1896, ses plans détaillés, ses notes abondantes et précises, d'autant de soins que de recherches. Les lotharingistes lui ont fait le meilleur accueil, et les suffrages de l'Académie lui donneront une consécration nouvelle.

Non que l'œuvre soit, par elle-même, définitive. D'aucune enquête historique on ne peut dire qu'elle soit close pour jamais. M. Baumont a utilisé les documents conservés aux archives municipales de Lunéville et aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, il est au courant des publications imprimées, anciennes et récentes, mais il est douteux qu'il se soit servi de tous les moyens d'information. Il semble que par endroits l'analyse des institutions communales d'autrefois pouvait être poussée plus avant; les origines médiévales sont quelque peu écourtées; certains détails échappent ou restent obscurs; l'énumération critique des principales sources fait défaut; on eût été reconnaissant à l'auteur s'il avait essayé de dresser la

liste de succession du personnel ecclésiastique et civil qui a été en exercice à Lunéville, au moins dans les principaux offices. Mais, s'il est permis de critiquer l'ouvrage pour ce qu'il ne donne pas, on ne peut que le louer pour ce qu'il donne. L'*Histoire de Lunéville* a été présentée au public par l'histoire de Nancy, et si élogieuse qu'elle soit, la conclusion que M. Pfister a mise à sa préface n'a rien que de strictement exact. « Peu de cités en France, et aussi à l'étranger, même parmi les plus grandes, écrit M. Pfister, possèdent une histoire écrite avec autant de science précise, d'exactitude minutieuse et de charme pénétrant. » On ne saurait mieux dire. Le livre de M. Baumont est vraiment d'un historien.

Pour retrouver les origines de Lunéville, il faut, avec M. Baumont, remonter jusqu'au x^e^ siècle ; mais de l'ancienne dynastie des comtes de Lunéville, on ne sait presque rien. En 1243, le comté de Lunéville était incorporé au duché de Lorraine, dont il partagea les destinées jusqu'à l'annexion française. Mais l'entrée de Lunéville dans des groupes sociaux de plus en plus étendus ne fit que modifier, sans la supprimer, l'originalité de son histoire. Lunéville a eu sa vie propre et son évolution particulière, qui dépendent en grande partie de sa situation géographique. Aujourd'hui, Lunéville est, comme Nancy, à l'extrême frontière de la France ; du moyen âge jusqu'au XVIII^e^ siècle, placée comme elle était vers le sud de la Lorraine, elle n'avait rien à craindre du côté du nord, puisqu'elle était protégée par le duché lui-même ; mais elle était menacée des trois autres côtés. Et de fait, les principaux événe-

ments de son histoire ont été, de siècle en siècle, les invasions étrangères. A trois reprises au moins Lunéville a été prise et reprise : en 1476, par les Bourguignons venus du sud, en 1587 par les Allemands venus de l'est, en 1638 par les Français venus de l'ouest. La guerre et les misères affreuses qu'elle amène avec elle planent toujours sur Lunéville, comme une nécessité sinistre. Les chefs de bandes mettaient pour devise à leurs étendards : « Frappe fort, prends tout et ne rends rien ! », et, durant plusieurs centaines d'années, les principales dépenses publiques effectuées à Lunéville n'ont servi qu'aux travaux de fortification et de défense.

Tel est le cadre de guerres et de malheurs où M. Baumont dépeint l'histoire municipale de Lunéville. Quatre fois les institutions communales de la cité ont été réorganisées : en 1265, quand le duc octroya la loi de Beaumont modifiée ; puis en 1589, de 1701 à 1722 sous Léopold et en 1771, après l'annexion française. Les changements sont d'autant plus fréquents qu'on s'éloigne du passé, comme si les créations des hommes devenaient moins stables à mesure qu'elles sont plus récentes. Elles deviennent sûrement plus compliquées aussi, et l'on peut suivre, chez M. Baumont, combien l'administration des finances, des octrois, de la voirie, de l'hygiène, de la police, des subsistances, des messageries, crée à la municipalité de Lunéville des soucis toujours grandissants. Parallèlement se développent les établissements religieux, les églises et les couvents, les écoles, les fondations charitables, les corporations, le commerce et les foires.

Mais les progrès étaient très lents. Au XVII^e^ siècle, à la fin de la guerre de Trente Ans, Lunéville n'avait pas 1 000 habitants ; en 1708, elle en comptait seulement 2 699. C'est alors qu'elle prend essor. En 1753, elle avait déjà 12 000 habitants et, plus d'un siècle après, en 1866, sa population civile était restée sensiblement la même.

Lunéville s'est donc développée brusquement, d'un bond. Sa fortune a été artificielle et inattendue. Deux hommes y ont suffi : le duc Léopold et le roi Stanislas, et, comme le montre justement M. Baumont, Lunéville ne serait peut-être restée qu'un gros bourg, si elle n'était devenue la résidence des deux derniers souverains qui aient vécu en Lorraine. En 1706, sur l'ordre de Léopold, Germain Boffrand achevait le château actuel de Lunéville, autour duquel Ives des Houx dessinait, en 1711 et 1712, la charmante promenade des Bosquets. Léopold fit de Lunéville son Versailles lorrain, et plus tard, la cour du roi Stanislas est devenue justement célèbre. « Grands seigneurs, nobles dames, artistes, hommes de lettres, tous trouvaient à Lunéville l'accueil le plus empressé ; jésuites et philosophes étaient traités avec une égale bienveillance. Pas d'étiquette. Suivant le mot de Sainte-Beuve, que cite M. Baumont, « dans cette petite cour, on vivait entre soi, comme dans une bonbonnière. »

Avec la Révolution commence la « deuxième partie » de l'*Histoire de Lunéville*. Ici, M. Baumont avait tout à faire par lui-même. Jusqu'à présent, la Révolution à Lunéville n'avait pas été étudiée d'ensemble, non plus qu'elle ne l'est encore à Nancy et dans la plupart des

autres villes lorraines. Or, il est bien évident qu'on ne pourra porter un jugement général sur la Révolution française qu'après que la série des études particulières aura été complétée. Nous connaissons passablement l'histoire politique de la Révolution, son histoire parisienne, son histoire militaire et diplomatique ; mais il reste encore beaucoup à apprendre sur la Révolution en province et sur ses conséquences économiques, sociales et morales. Toutes les synthèses sont prématurées à l'heure présente. Une seule méthode apparaît comme possible et nécessaire : la monographie locale. M. Baumont n'a pas consacré moins de vingt chapitres à l'histoire de la Révolution à Lunéville, autant tout juste que dans sa « première partie » qui va des origines à la fin du XVIII^e^ siècle. Les douze années comprises entre 1789 et 1801 tiennent dans son livre une place égale aux neuf cents ans qui précèdent. Il faut savoir gré à l'auteur de l'apparente disproportion à laquelle il s'est délibérément résolu. M. Baumont a fait œuvre originale, et tout en rendant service à l'histoire de Lunéville, il a apporté une sérieuse et utile contribution à l'histoire provinciale de la Révolution française. Cette partie de son livre est la plus neuve, et parce qu'elle est plus détaillée, elle apparaît aussi plus vivante et de lecture plus attachante encore que les autres.

Pour la première fois, il semble que les gens de Lunéville aient un caractère collectif commun. Ils cessent d'être passifs. Ils ne sont plus absorbés par la cour princière autour de laquelle ils vivent et dont ils vivent ; ils pensent par eux-mêmes ; ils se révèlent. Ils

suivent le mouvement, mais avec modération, et non sans quelque défiance, en vrais Lorrains qu'ils sont. M. Baumont nous mène à la Société populaire de Lunéville. Là siégeaient les jacobins les plus farouches de l'endroit. Au-dessus de la tribune, ils avaient inscrit une maxime qu'ils croyaient sans doute très révolutionnaire : « Respect aux autorités constituées ! » A droite et à gauche, les inscriptions disaient encore : « Sois vrai, parle peu, à propos », et : « Sois sage, ferme, décent ». Les sans-culottes de Lunéville ne ressemblent guère à ceux dont Taine a dessiné l'image étrange et fausse. « Quelques-uns, nous apprend M. Baumont, sont de simples manœuvres, des journaliers, de petits commerçants ; mais la plupart appartiennent à la bourgeoisie : industriels, avocats, notaires, médecins, architectes, fonctionnaires ». Leur « modération contraste avec l'attitude violente de beaucoup d'autres sociétés populaires ; grâce à eux, la guillotine ne fut point dressée à Lunéville, et la Révolution n'y fit pas une seule victime ».

Il ne convient pas que nous suivions M. Baumont dans ses chapitres successifs sur l'opinion en 1788, les élections aux États-Généraux, l'anarchie, le district de Lunéville, les fédérations, l'affaire de Nancy, les réformes religieuses, la Constitution de 1791, la patrie en danger, la Convention, la Société populaire de Lunéville, les lignes de Wissembourg, le culte de l'Être suprême, la Terreur, le maximum, la réaction thermidorienne, Lunéville chef-lieu de la Meurthe, le Directoire, Lunéville en l'an IX, et l'instruction publique pendant la Révolution. Le temps manquerait. Du

moins, l'énumération seule qui vient d'être donnée montre que nombreuses sont les questions traitées par M. Baumont, et qu'il n'a rien omis d'essentiel. Elle montre aussi combien la vie locale était étroitement liée à la vie nationale, et que les destinées de Lunéville sont désormais inséparables des destinées de la France. Mais elle ne montre pas les mérites du récit lui-même, que nous nous reprocherions de ne pas signaler. M. Baumont est tout naturellement impartial, parce qu'il n'a d'autre préoccupation que d'exposer les faits tels qu'il les voit. Il discerne avec une remarquable clairvoyance les détails à retenir. Son talent est fait de clarté et de pondération. Quel dommage que M. Baumont n'ait pas travaillé aux dépôts parisiens d'archives, pour compléter et au besoin corriger les renseignements trouvés à Lunéville et à Nancy : il n'aurait, sans nul doute, laissé que bien peu à dire aux historiens qui viendront après lui.

La troisième et dernière partie de l'*Histoire de Lunéville* est consacrée au XIX^e^ siècle. Elle commence par un chapitre glorieux pour la cité lorraine. C'est à Lunéville que fut signé, en 1801, le traité de paix qui, complété l'année suivante à Amiens par l'éphémère réconciliation entre la France et l'Angleterre, mit fin aux guerres de la Révolution. Le nom de Lunéville prend ainsi place dans l'histoire générale de l'Europe. Mais l'Empire survient et, avec lui, les invasions qui en sont la conséquence, puis les divers changements de régime qui, jusqu'à l'établissement de la troisième République, constituent peut-être la caractéristique la plus marquante de l'histoire de France au siècle

dernier. Les gens de Lunéville accueillirent toutes les révolutions avec le même enthousiasme résigné. Ils organisaient des fêtes et rédigeaient des adresses dont M. Baumont donne le texte, et qui sont parfois bien curieuses, par comparaison les unes avec les autres. Le second Empire amena, comme le premier, la guerre et l'invasion ennemie. Il faut lire, dans l'*Histoire de Lunéville*, les chapitres intitulés « 1870-1871 » et « la libération du territoire ». Ils sont profondément douloureux, angoissants comme un cauchemar et dramatiques par la sobriété même de la forme.

Ainsi, l'*Histoire de Lunéville* se termine de nos jours comme elle avait commencé au moyen âge : par la guerre. Mais, cette fois, la guerre a eu, indirectement, des conséquences favorables pour la ville lorraine. Placée tout près de la nouvelle limite faite à la France, Lunéville a bénéficié de la situation géographique dont elle avait eu, jusqu'alors, tant à souffrir. Depuis trente ans, elle n'a cessé de progresser, en partie grâce à l'émigration du pays annexé, et sa population, qui était stationnaire depuis si longtemps, est arrivée rapidement à dépasser le chiffre de 20 000 habitants. Lunéville est maintenant une des cités les plus jolies et les plus actives de toute la région de l'Est. Elle atteste sa prospérité présente par le souvenir qu'elle retrouve de son lointain passé et sans doute n'est-ce pas un fait sans signification qu'au début du XX^e^ siècle, son histoire presque millénaire ait enfin trouvé, pour la première fois, un historien digne d'elle.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DE GUAITA

PAR M. A. COLLIGNON

MESSIEURS,

La Commission que vous avez chargée d'examiner les candidatures qui se sont produites pour le prix Stanislas de Guaita a reçu cinq envois d'ouvrages d'inégale importance. Avant de vous entretenir de celui dont nous vous demandons de récompenser l'auteur, je vous dois quelques mots sur ceux que des motifs divers nous ont déterminés à écarter.

Tout d'abord nous n'avons pas pensé avoir à retenir un livre d'un caractère très spécial, défini par l'auteur lui-même « œuvre de haute vulgarisation théologique », où est combattu le positivisme et affirmée la certitude du miracle. Quelle que puisse être la valeur de cet ouvrage, il nous a semblé que, par la nature des questions qu'il traite et en particulier par la polémique trop actuelle qui s'y trouve mêlée, il ne répond pas pleinement aux intentions du fondateur du prix.

C'est avec un sentiment de bienveillante sympathie

que votre Commission a pris connaissance des essais d'un jeune homme qui, au milieu d'occupations absorbantes et prosaïques, cherche à se distraire du labeur quotidien par la composition d'œuvres littéraires, descriptions, récits, dont la Lorraine et l'Alsace lui fournissent le thème. Il y a certainement quelques promesses dans ces pages d'une inspiration sincère et d'un style assez coloré. Mais si nous devons à l'auteur des paroles d'encouragement cordial, nous avons estimé que l'ensemble, un peu trop mince, de sa production, une plaquette, quelques articles de journaux, doit être considéré surtout comme un gage de son aptitude à obtenir plus tard vos suffrages par la persévérance de son effort. Nous avons reçu encore deux recueils de vers, l'un imprimé, l'autre inédit, où deux jeunes poètes, celui-ci de préférence sous la forme plus savante du sonnet, l'autre en des mètres variés, nous initient à leurs sentiments intimes, joies et tristesses, ou bien évoquent le cadre familier où leur vie s'écoule dans la douce compagnie des Muses. A côté de faiblesses, il y a, en ces deux recueils, de réelles qualités : de la franchise, de l'émotion, un tour souvent heureux.

Mais ni l'un ni l'autre n'a pu être mis en balance avec l'œuvre d'un prosateur chez lequel nous avons trouvé plus de poésie véritable que dans ces vers un peu dénués d'originalité. Je veux parler des belles pages que, sous ce titre : *Chez Jeanne d'Arc,* M. Émile Hinzelin a consacrées à

.....la bonne Lorraine
Qu'Anglais brûlèrent à Rouen.

La supériorité du talent est ici assez évidente pour supprimer toute incertitude relativement à l'attribution du prix Guaita.

Écrire sur Jeanne d'Arc, après tant d'historiens, d'orateurs, de poètes éminents, alors que tout semble avoir été dit sur notre héroïne nationale, l'entreprise au premier abord paraît bien téméraire. N'est-ce pas risquer de redire moins bien ce qui a été exprimé d'une manière qu'on peut croire définitive? Quel espoir reste-t-il de découvrir un document inédit après tant de longues et minutieuses enquêtes sur la vocation, les exploits et le martyre de cette sainte de l'histoire qui bientôt sera une sainte de l'Église?

Eh bien! si difficile et hasardeuse que fût la tâche, M. É. Hinzelin a su s'en acquitter avec honneur. J'entends par là qu'en un sujet qui pouvait sembler complètement épuisé, il a trouvé à dire quelque chose de neuf. Comment? Il nous l'explique lui-même dans sa Préface :

« On a, dit-il, maintes fois écrit cette histoire. Maintes fois on a puisé aux sources que l'on jugeait les plus sûres. Mais, étrange oubli! on a négligé la source vive, féconde, délicieuse, la nature, le pays natal. J'essaie donc, Jeanne d'Arc, d'interroger sur toi les choses parmi lesquelles tu es née.

« J'ai suivi toutes tes routes. J'ai habité ton village. J'ai regardé les yeux clairs de tes petites-nièces. Écartant tout ce qui a été importé dans ton pays depuis ta mort, j'ai voulu ignorer les sapins noirs et les basiliques blanches qu'on y voit çà et là. J'ai essayé de combiner dans mon âme les deux races, la champe-

noise et la lorraine, dont tu es issue. Cette terre où, pendant les dix-huit années de ta vie secrète, tu as travaillé, rêvé, vécu, m'est devenue maternelle. Je souhaite que ceux qui ne l'ont pas habitée trouvent ici quelque chose d'elle, de son image, de son parfum. »

Et c'est bien là en effet ce qui nous séduit dans le livre de M. Hinzelin, c'est la peinture exacte et tout ensemble poétique du village natal de Jeanne, du pays où elle a grandi, des horizons qui dès l'enfance ont attiré ses regards, de la forêt où elle entendait l'appel mystérieux de ses voix, de l'humble chaumière où lentement s'est formé ce rêve d'héroïsme et de dévouement sublime qu'a réalisé son grand cœur. Nous la suivons de Domremy et du Bois-Chesnu à la chapelle de Bermont où elle fit vœu de délivrer la France, de Neufchâteau à Vaucouleurs; et ces premiers chapitres qui évoquent les paysages et les vieilles églises de Lorraine, qui font revivre les mœurs, les traditions, les misères et les fêtes d'autrefois, avec, au centre de toutes ces descriptions, la figure si attachante de l'héroïne, sont à mes yeux les meilleurs et les plus neufs de l'ouvrage.

L'auteur des *Images de France* s'est pénétré de la poésie qui s'exhale de nos bois, de nos champs, de nos collines, de nos rivières et a noté d'une touche délicate et fine les aspects si variés qu'ils revêtent selon les saisons et les heures du jour. Parmi tant de changements cette nature est demeurée immuable ; telle elle nous apparaît aujourd'hui, telle elle apparut aux yeux de Jeanne. M. É. Hinzelin a démêlé avec pénétration et exprimé avec beaucoup de charme les rapports que

l'on peut saisir entre ce milieu et la formation de cette âme si douce, si fière et si pure.

Les chapitres suivants portent pour titres : *De Vaucouleurs à Reims. L'Image de Jeanne. L'Honneur.* C'est dès lors l'histoire bien connue : Chinon, Orléans, Reims, Compiègne, Rouen, la victoire, le couronnement triomphal, la prison et le martyre. Les éléments de la narration sont puisés dans les procès de condamnation et de réhabilitation. Elle est animée, émue et l'intérêt ne languit pas. En un tel sujet d'ailleurs la « seule simplicité d'un récit fidèle » suffirait.

Mais je ne puis toutefois me soustraire ici à des comparaisons. Je songe à Michelet, je songe aux pages d'une précision vivante et pittoresque où Anatole France a raconté le siège et la délivrance d'Orléans, pages détachées du livre qu'il prépare sur Jeanne d'Arc. Et cette fois l'objection que j'exprimais au début se pose avec quelque apparence de bien fondé. N'est-il pas dangereux de recommencer ce qui a été fait déjà d'une manière supérieure ?

En cette dernière partie du livre je goûte surtout ces réminiscences du pays de Lorraine qui reviennent aux heures angoissées et tragiques de la prisonnière de Beaurevoir et de Rouen. J'aime aussi le chapitre où l'auteur étudie, avec un sens très juste de la réalité, le caractère, le dessein, le langage, le cœur et la beauté de Jeanne d'Arc.

Le style de M. É. Hinzelin a beaucoup d'élégance, de vivacité et de couleur. Parfois la phrase se déroule avec une harmonieuse souplesse ; plus souvent elle se condense, se resserre et s'aiguise d'un trait. Le détail en

est curieusement ouvragé. Mais peut-être jugera-t-on que l'écrivain n'échappe pas toujours aux défauts de ses qualités. Il arrive que la recherche de l'antithèse l'entraîne à multiplier les rapprochements inattendus ou artificiels, et que le travail excessif du style le conduit parfois aux confins de la préciosité. Cette tendance se traduit par des allitérations dont plusieurs semblent un peu mièvres ou forcées. Il écrira par exemple, p. 48 : « C'est un écrin sous un écran » ou p. 66 : « La vie est où est la vue ». En ces pointes l'auteur se montre trop à découvert.

Ce sont là taches légères sur lesquelles je me reprocherais d'insister plus qu'il ne convient. Il me sera très agréable de vous permettre d'apprécier par un ou deux exemples le mérite littéraire de M. É. Hinzelin. Je choisis deux paysages lorrains, l'un d'un caractère plus général, l'automne dans la contrée de Domremy et de Vaucouleurs, l'autre nettement localisé et déterminé, la chapelle de Bermont.

P. 46.

« On sait que Jeanne d'Arc préférait l'automne à toute autre saison. La Lorraine est par excellence une terre d'automne ; plus encore, cette contrée de Domremy et de Vaucouleurs !

« Contrée si sensible aux moindres souffles, si impressionnable aux moindres soleils, nerveuse, féminine presque à l'excès !

« Dès la fin de septembre, le subtil sortilège a commencé. Les haies arborent les premières teintes éclatantes et, au matin, se transforment en barrières de corail et d'or. Sur la colline, les noyers, qui ne sont

plus que de gigantesques faisceaux de ramures fines, se dressent en leur triomphale nudité. Dans l'herbe rase des prairies se meuvent les troupeaux bigarrés. La Meuse, de plus en plus, se pénètre des ombres proches de l'hiver.

« Voici que l'air immense nous livre ses essences exquises. Essence de feuilles, plus forte que l'essence de fleurs !

« Dans la forêt, tandis que, dédaigneux des épreuves, les chênes demeurent encore verts, les érables revêtent une tunique de sang et les bouleaux s'évanouissent en fumées d'or.

« Tout à coup, l'on entend une pluie dans la forêt. Mais quoi ! le soleil brille, très chaud, dans un ciel où les moindres vapeurs ont été absorbées. Hélas ! c'est la pluie des feuilles qui tombent. Innombrable signal de la peine infinie ! Les animaux sauvages, si accoutumés pourtant à tous les phénomènes naturels, ne peuvent supporter celui-là. Ils fuient la forêt qui agonise en pleurant ainsi.

« Ne fût-ce qu'un instant, on voudrait retenir toutes ces pauvres feuilles. Leur parfum — suprême haleine amoureuse — enivre et désespère.

« Jeanne, Notre-Dame-du-Bois-Chesnu, a savouré ces heures délicieuses et poignantes. »

P. 67.

« Entre Goussaincourt et Domremy, à gauche de la route, s'élève la Chapelle de Bermont.

« C'est à Bermont que Jeanne d'Arc fit vœu de délivrer la France.

« Pour les âmes simples et droites, un vœu tient

l'avenir résumé en un mot. Désormais, la voie est tracée souverainement ; il n'y a plus qu'à la suivre. Après l'incertitude et l'angoisse, c'est la résolution, c'est la paix. Les vœux de cette sorte, tout personnels, tout intimes, sont fréquents en Lorraine.

.....« Bermont, où le vœu fut prononcé..... est un lieu hautain, rude et mystérieux. De longues collines lui forment une enveloppe reculée et superbe. De Bermont, on découvre d'un côté l'étrange côte crayeuse de Pagny ; de l'autre côté le clocher de Greux et les chères maisons de Domremy ; en face, sur la rive droite de la rivière, le petit ermitage de Beauregard qui domine Maxey-sur-Meuse.

« Pendant les beaux jours d'été ou d'automne, cet horizon respire une vaste sérénité. L'amphithéâtre qu'on domine est tapissé de vignes et de vergers verdoyants. Sous les nénuphars et les joncs, la Meuse ondule parmi de grandes prairies et semble elle-même un fleuve de verdure. Mais quand vient l'hiver et quand tombe la nuit, la contrée a soudain une métamorphose tragique qui saisit tous les cœurs.

« Près de la Chapelle, dans une gorge profonde, une source jaillit. On l'appelle la fontaine Saint-Thiébault. Sur ses bords s'érigent les admirables fûts des hêtres, des frênes et des chênes dont elle réjouit les racines. Son eau très pure est, assure-t-on, très efficace. Elle guérit les fièvres, elle cicatrise les plaies, elle apaise les âmes. Le voyageur savoure ici une chaste et forte odeur de miel divin. D'où vient-elle ? D'une fleur que l'on nomme dans le pays la reine-des-prés. A Bermont, cette plante semble plus belle encore que dans

le reste de la vallée. Tige fière et souple, feuilles ciselées, corolles accumulées en grappes neigeuses, cette tendre reine-des-prés, dont jamais on ne dira toute la grâce, est vraiment la fleur de Jeanne d'Arc.

« Tout d'un coup se fane cette royale fleur. Tout d'un coup ce pays charmant contracte un charme douloureux. Aucun paysage n'est plus changeant. C'est un nuage qui a passé. C'est un souffle qui se lève. On dit que, de même, dans la Chapelle, la statue de la Vierge modifie sans cesse l'expression de son visage.

« Jeanne, tous les samedis, venait à Bermont et priait : « Bermont, disait-elle, voilà mes délices ! »

J'aurais plaisir à multiplier et à varier ces extraits : mais vous attendez de votre rapporteur des conclusions plutôt que des citations.

Si je ne vous ai parlé que de ce livre : *Chez Jeanne d'Arc,* c'est qu'il est le seul que M. É. Hinzelin nous ait envoyé. Il suffit certes à attester, pour rappeler les termes mêmes du programme pour le concours de Guaita, « les efforts et le mérite du littérateur » distingué qui en est l'auteur.

Vous me reprocheriez cependant de paraître ignorer que, poète et romancier fécond, il a publié soit sous son nom, soit sous le pseudonyme d'André Marsy, le héros d'un de ses romans, nombre de volumes justement estimés : *Essence d'âmes, En faisant tourner la terre, Toute une âme, Stenka Razin, Raisons de vivre, Labour profond,* etc., et ces *Images de France,* qui font défiler sous nos yeux en de vives et poétiques esquisses les villes et les campagnes lorraines, alsaciennes et champenoises. Ne savons-nous pas aussi que M. Hin-

zelin est un des plus actifs collaborateurs de la *Lorraine artiste,* qu'il se dépense sans compter en articles et en conférences, toujours prêt à rendre un éloquent hommage à nos gloires lorraines et à nos gloires nationales ? C'est donc en toute confiance que votre Commission vous propose de décerner le prix Stanislas de Guaita, fondé en souvenir d'un poète, à notre compatriote le bon poète Émile Hinzelin.

HENRI MAGUIN

AVOCAT A L'ANCIENNE COUR DE METZ

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR E. VILLARD

PRÉSIDENT DE CHAMBRE HONORAIRE A LA COUR D'APPEL DE NANCY

DISCOURS DE RÉCEPTION[1]

MESSIEURS,

Il me tardait d'acquitter publiquement ma dette de reconnaissance envers vous.

Depuis plusieurs années déjà, je m'honore d'être votre confrère et n'ignore pas que j'ai dû cette faveur bien plus à votre extrême indulgence qu'à des titres personnels sur la faiblesse desquels je ne saurais m'abuser. N'ayant à leur égard aucune illusion, j'ai dû reporter ce grand honneur d'être accueilli par vous à ma qualité de magistrat. J'en ai trouvé la raison dans vos habitudes, dans vos précédents, dans vos tradi-

1. Les parties entre crochets [ ] ont été supprimées, faute de temps, à la lecture publique.

tions qui assignent, en quelque sorte, à la magistrature une représentation dans l'Académie de Stanislas. Ma gratitude envers vous s'en est accrue car votre choix, en s'adressant à moi par de tels motifs, ne pouvait que m'imposer un nouveau et modeste retour sur ma personne.

Parlerai-je maintenant d'autres marques de bienveillance que j'ai reçues de vous ?.. J'en parlerai, malgré l'émotion qui m'étreint à cette seule pensée.

Si je vous paye aujourd'hui seulement, c'est-à-dire très tard, ce tribut du discours de réception que vous doit chaque nouvel élu, c'est que vous avez consenti à en différer pour moi l'époque ordinaire. Et pourquoi tant de complaisance à mon égard ? C'est, hélas ! parce qu'au moment où, très heureux de vous appartenir, je ne songeais qu'à me libérer de mon obligation, une épreuve terrible, fondant sur moi, m'a accablé d'un inconsolable deuil. Vous avez alors, Messieurs, compati avec tout votre cœur à ce cruel chagrin d'un père. De longs délais m'ont été accordés par vous pour me permettre de me ressaisir. Et j'ai à vous remercier encore de votre commisération pour mon infortune.

Je me propose de vous entretenir de M. Henri Maguin, un de vos anciens membres titulaires, né le 21 avril 1830, avocat au barreau de la Cour de Metz, de 1853 à 1870[1]. Contraint après nos désastres de

1. C'est là que nous l'avons connu ; à consulter les documents suivants : *Notice nécrologique sur Henri Maguin*, par M. Viansson, 1876, Nancy, impr. Réau; *Notice sur Henri Maguin*, par

quitter sa malheureuse ville, il vint, avec sa famille, chercher un refuge à Nancy et y trouva l'accueil le plus affectueusement hospitalier. Il était président de l'Académie de Metz. Votre Compagnie se l'attacha avec empressement. La Société centrale d'agriculture fit de l'agronome distingué qu'il était son vice-président. Il fut aussi élu président d'une délégation cantonale d'instruction primaire [1]. Plusieurs d'entre vous peuvent encore se rappeler sa belle et grave figure, habituellement empreinte d'une ombre de mélancolie qui cédait vite et facilement, dans la conversation, à un bon et bienveillant sourire.

La date du 14 mai 1876, qui fut celle de sa mort tristement prématurée, est déjà bien éloignée de nous et m'avertit, Messieurs, du peu de modernité de mon sujet. Pouvais-je, cependant, hésiter à le choisir quand l'élévation et la sincérité des croyances, un zèle inlassable dans la poursuite du bien, l'amour ardent du pays et de sa liberté ; tout ce que m'offre enfin la vie d'Henri Maguin, doivent être pour tous et sont certainement pour vous des actualités de tous les temps.

Presque toute son existence, enfance, jeunesse, âge mûr jusqu'à l'exode qui suivit la guerre, s'est écoulée à Metz. On ne doit en excepter que la durée des absences nécessitées par ses études juridiques et l'obtention de ses grades universitaires, devant la Faculté

M. E. Michel, extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1876, Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie ; *Notice* par M. Abel, Président de l'Académie de Metz, impr. Réau.

1. Loi du 15 mars 1850, art. 42.

de droit de Paris qui le reçut licencié, et celle de Strasbourg où il obtint le diplôme de docteur en droit, après une brillante soutenance de thèse. Mais il fut élève de l'important lycée de Metz où il fit de solides études classiques.

Jules Simon, parlant un jour à la tribune des impressions ineffaçables que laisse toujours dans l'homme la première éducation et, surtout, l'éducation maternelle, n'hésita pas à dire : « Que chacun de nous s'interroge et il verra que ce qu'il y a de meilleur en lui, il le tient de sa mère ». Celle d'Henri Maguin, Messieurs, exerça sur la formation morale de son fils une influence décisive. Il lui dut de n'avoir jamais eu à connaître ou l'éclair et le coup de foudre, ou les hésitations et les lentes étapes des tardives conversions. Douée d'une foi particulièrement vive et agissante, elle lui inculqua de bonne heure ses fortes et sereines croyances et le germe de toutes les vertus qui ont le mieux caractérisé sa vie. J'entends par là la foi imperturbable et la charité qui en furent les règles directrices ; son constant attachement à la cause des pauvres et des humbles ; son persévérant souci de leur relèvement social et de leur éducation par une instruction à la fois morale et religieuse [1]. Ces deux qualités auxquelles devait s'ajouter, dans sa pensée, un caractère légalement obli-

1. La loi du 15 mars 1850 (loi Falloux) comprenait bien en première ligne, dans l'enseignement primaire, l'instruction morale et religieuse.. Mais cet enseignement n'était pas obligatoire. Et quand l'obligation fut édictée (art. 4, loi du 28 mars 1882), on raya du programme de l'enseignement primaire, par une disposition concomitante (art. 1er de la loi du 28 mars précitée), l'instruction religieuse.

gatoire, lui parurent toujours indivisibles dans une œuvre d'enseignement populaire.

Son père, d'origine lorraine et commissaire aux poudres à Metz, avait brillé aux premiers rangs de l'École polytechnique. Principale source de recrutement pour les ingénieurs de l'État et pour les officiers de l'artillerie et du génie, la grande école exerça toujours une attraction particulière sur les esprits, dans la noble cité messine[1]. Les parents d'Henri songèrent donc tout d'abord à le diriger de ce côté. Mais un triste événement, la mort de son frère aîné, quand lui-même n'avait que 10 ans, modifia leurs premières vues et les amena à retenir toujours auprès d'eux le seul enfant qui leur restait. C'est ainsi qu'en 1853, Henri Maguin devint avocat au barreau de Metz.

Dans la sphère, relativement restreinte, de ses attributions devenues exclusivement judiciaires, la Cour de Metz était l'héritière et la continuatrice de l'illustre et puissant Parlement créé autrefois par Richelieu pour les desseins de sa politique dans les Trois-Évêchés. Elle avait conservé un vif reflet de cette ancienne gloire dont l'éclat rejaillissait naturellement sur son barreau[2].

---

1. On sait, en outre, combien Metz, qui possédait l'École d'application de l'artillerie et du génie, était heureuse et fière de ce privilège.

2. Le Premier Président Leclerc, avec l'autorité de sa haute magistrature et de sa profonde érudition de lotharingophile, a fait de la Cour de Metz le plus magnifique éloge en disant d'elle, dans une audience solennelle : « Héritière du Parlement créé par Richelieu, elle a continué son œuvre et fait aimer la France dans toutes les parties de la Province des trois Évêchés auxquelles

La profession qu'embrassait Maguin a pour objet, si on l'envisage dans son essence, le culte et la protection du droit. Il est donc difficile d'en concevoir une plus noble. Que de facilités elle allait lui offrir pour se rendre utile ! On sait que les occasions en sont fournies à toutes les bonnes volontés et à tous les jeunes talents par les défenses d'office. Maguin comptait, du reste, ayant la fortune, exercer gratuitement son ministère de défense auquel il se donna d'abord tout entier comme à la vocation qui l'attendait dans la vie. On s'empressa de le nommer président du bureau d'assistance judiciaire de la Cour.

Sous un autre rapport, le barreau ne pouvait que lui plaire. Disciple ardent de Lacordaire, de Montalembert et d'Alexis de Tocqueville, il avait acquis à la fréquentation de ces grands esprits et de ces nobles cœurs des convictions libérales qu'il n'abdiqua jamais. C'est dire qu'en dépit de toutes les vicissitudes politiques et à travers les temps troublés, il resta toujours fidèle à la cause du droit et de la liberté pour tous. Il ne rencontra, d'ailleurs, au barreau de Metz, que des confrères doués de ce même tempérament en sorte que, dès les premiers jours, il se trouva à l'aise dans ce milieu, comme dans l'atmosphère d'indépendance qui lui convenait. On était, en vérité, tenté de reconnaître, dans tous ces fiers caractères, comme l'influence et l'effet d'un lointain atavisme dû aux libres

---

son ressort s'étendait. » Discours pour l'installation d'une seconde Chambre civile composée, en grande partie, avec les magistrats de l'ancienne Cour de Metz. Audience du 11 avril 1872. Loi du 25 mars 1872. Décret du 30 mars suivant.

institutions sous la protection desquelles Metz, durant le moyen âge, ville impériale seulement par l'étiquette, mais, au fond, cité véritablement républicaine, et exempte de toute sujétion réelle à l'Empire, traversa, forte et respectée, presque toute l'époque médiévale [1].

Ajouterai-je que la République de 1848, née d'une émeute et improvisée au milieu des barricades mais relevant d'un principe éminemment rationnel de réforme électorale, n'effaroucha pas d'abord ses 18 ans? S'en étonnera-t-on si, oubliant les déceptions qui vinrent vite, on veut bien se rappeler les débuts et les séduisantes promesses du nouveau régime : suppression immédiate de la peine de mort en matière politique [2]; bénédictions religieuses demandées, avec empressement, à tous les cultes, pour les arbres de liberté; proclamation, en bonne place, dans la Constitution, d'un axiome formulé en ces trois mots : « L'enseignement est libre [3] »; commencement de consécration législative de cette même règle, peu de temps après, dans la célèbre loi de 1850 [4]. Mais, surtout, la

1. A compter de l'année 1130, date à laquelle Metz s'affranchit définitivement de l'empereur d'Allemagne, pour s'ériger en *Ville libre Impériale,* elle ne conserve plus avec l'Empire que ce lien très relâché de relations féodales, qui se conciliait très bien, on le sait, au moyen âge, avec l'indépendance la plus effective du vassal, souvent même avec une puissance supérieure à celle du suzerain nominal. Et il en est ainsi jusqu'au jour de la réunion à la France (1552).

2. Promesse du Gouvernement provisoire, ratifiée par la Constitution du 4 novembre 1848, art. 5.

3. *Id.*, art. 9.

4. Loi du 15 mars 1850, dite loi Falloux.

jeune république n'avait-elle pas, au milieu même de sa victoire, acclamé, comme le plus digne de la conduire, un grand poète, de noble caractère et d'allures chevaleresques ; très dédaigneux de l'argent et des honneurs mais non de popularité et de gloire ; dont l'intrépide éloquence en face, soit du drapeau rouge et de l'émeute déchaînée, soit de l'Europe défiante et prête à l'agression, brilla avec un éclat égalant, à de certains jours, les plus beaux triomphes des orateurs antiques. Hélas, Messieurs, ce beau règne lamartinien, fait de poésie, de droiture et d'honneur, combien de temps dura-t-il ? Pas beaucoup plus que l'espace d'un matin ou que l'aventure d'un Masaniello. Ne méritait-il pas mieux que sa triste et éphémère destinée ?

Nulle part, le barreau de Metz, si digne de sa grande et malheureuse Cour, dont il voulut suivre fidèlement la triste fortune, n'a été mieux apprécié que par celui de Nancy dont l'avait rapproché, en tout temps, une étroite confraternité. On en eut un jour une preuve touchante. Ce fut lorsque les avocats de Metz, s'étant exilés avec leurs magistrats, eurent, eux aussi, besoin d'un refuge et vinrent également le chercher dans cette ville où ils le trouvèrent si cordial et si hospitalier à la barre de leurs confrères nancéiens.

De Serre, avocat à Metz, au commencement du dernier siècle, avait illustré l'Ordre, avant de devenir le célèbre garde des sceaux de la Restauration. Après lui, Charpentier et Woirhaye qui devaient être appelés un jour à des postes élevés dans la magistrature, avaient longtemps collaboré par leurs savantes plai-

doiries aux arrêts de la Cour. Mangin, l'auteur du *Traité de l'Action publique*, le fougueux procureur général de l'affaire Berton, était venu là, avec son magnifique renom d'intégrité, se reposer, comme dans un port, à l'abri d'orages politiques qu'il ne recherchait plus. Mentionnons encore dans cette liste bien écourtée le nom de Dornés[1] en qui revivaient des vertus de républiques antiques et qui, représentant du peuple en 1848, fut tué aux côtés de Lamoricière, en face d'une barricade de Juin, alors qu'il portait aux insurgés des paroles d'apaisement et de concorde[1].

Maguin, à son entrée au barreau, eut pour confrères Dommanget, le vénéré doyen de l'Ordre, toujours en possession, en dépit de son grand âge, de son immense érudition et de l'éternelle jeunesse de son esprit et de son cœur; Leneveu, dont le savoir encyclopédique embrassait le droit dans toutes ses branches et y joignait la plus vaste documentation en jurisprudence; de Faultrier, orateur énergique et dialecticien robuste qui, par le caractère, l'unité de la vie, son inébranlable fidélité à des convictions pour lesquelles il avait souffert, personnifiait le juste célébré par Horace; Boulangé, que je me contente de nommer avec la certitude que j'éveille ici le souvenir du juste tribut de regrets et d'éloges qui lui fut rendu naguère par l'un de vous, en termes éloquents et émus; Rémont, le digne élève de Boulangé; enfin, car je suis contraint de me hâter

1. V. Henri Martin, *Histoire populaire de France*, t. VI, p. 263.

et d'omettre tant d'autres noms si dignes pourtant qu'on s'y arrête [1], Jules Lejeune qui devait être un jour votre secrétaire perpétuel [2].

La plaidoirie attirait peu Lejeune. Cher à tous ses confrères par le charme de sa nature aimable et souriante, il se plaisait surtout à des études abstraites et spéculatives de philosophie du droit, de science sociale et d'économie politique. Il annonçait déjà la noble vocation que vous deviez lui connaître un jour, par son commerce assidu avec les livres de Leplay, Augustin Cochin, Frédéric Bastiat, Jules Simon. Il en était encore à chercher sa voie. Il devait la trouver un jour, qui le sait mieux que vous, Messieurs, et combien belle ! dans cette carrière dont vous avez été témoins ; qui fut, hélas ! trop courte mais si pleine de bienfaisance, d'œuvres utiles et toute de dévouement et d'honneur.

Les débuts de Maguin se firent remarquer. Il possédait de très heureux dons naturels : grâce, pureté, facilité d'élocution et les avait encore perfectionnés par le travail, par la préparation écrite, par les exercices des conférences. Il acquit bientôt, et très justement, une réputation d'orateur.

A la plaidoirie civile, il préféra toujours la plaidoi-

1. Cependant, nous ne pouvons taire ceux de H. Limbourg et d'A. de Cléry, deux anciens amis de Maguin, aujourd'hui avocats très en vue à Paris, après avoir été, le premier, préfet de Versailles, le second, avocat général à la Cour de cassation.

2. Ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas (1884-1898). Mêlé très activement à Nancy à de nombreuses œuvres de bienfaisance ou d'intérêt public.

rie en matière criminelle, bien que réussissant aussi dans la première par sa science très complète du droit et par une sûre entente des affaires due à la grande et naturelle rectitude de son jugement. Mais il aimait surtout la cour d'assises et cette juridiction du jury qu'on ne trouve jamais blasée parce qu'elle se renouvelle toujours, et qui se montre si facilement accessible à toute émotion généreuse.

Je ne puis, Messieurs, vous donner une idée de son talent par des citations textuelles de ses plaidoiries et n'y ai, je l'avoue, nul regret. Ce n'est pas à l'avocat, s'appelât-il Berrye ou Jules Favre, qu'on pourra jamais appliquer le texte sacré : « Il est mort et il parle encore. *Defunctus adhuc loquitur* ». L'immortalité que se promettait le poète latin lui échappera toujours. Il meurt tout entier. Heureux donc ceux qui ont pu entendre les illustres maîtres que je viens de nommer car on chercherait en vain les restes de leur éloquence, qui fut semblable quelquefois, pendant l'action, à une coulée de lave ardente, sur un papier où on ne la retrouve plus que figée, éteinte, sans couleur et sans vie.

Mais je puis vous dire à quelles sources Maguin puisait les inspirations de sa parole. Il les trouvait d'abord dans son cœur. « C'est le cœur qui fait les éloquents », disaient déjà, il y a bien longtemps, les meilleurs juges, peut-être, en cette matière. Elles lui venaient ensuite d'une conception très vraie et très haute que son esprit se faisait du devoir de la défense, devoir corrélatif au droit qu'a tout accusé d'être défendu. C'est pour avoir foulé aux pieds ce droit sacré,

inviolable bien que parfois méconnu ; c'est pour avoir refusé des défenseurs aux accusés devant le tribunal révolutionnaire que le sanglant décret de prairial an II, digne de tous les mépris et de toutes les réprobations de l'histoire, doit rester marqué par elle d'une note d'infamie.

Mais, il faut bien le reconnaître, la cour d'assises offre souvent à la défense des tâches bien difficiles à remplir. Que de tristes clients elle est exposée à rencontrer là, êtres parfois féroces, cyniques, récidivistes endurcis ; auteurs de crimes abominables, atroces ou abjects. Inaccessibles au remords, incapables de repentir, surpris quelquefois en flagrant délit, obligés de tout avouer malgré leur désir évident de tout nier, ils donnent trop souvent l'impression de fauves pris au piège, sensibles seulement à la honte et au regret d'être arrêtés et contre lesquels il semble que la société soit en droit très légitime de se défendre sans pitié et avec toutes ses armes.

C'est pourtant, Messieurs, dans cette situation où l'avocat, quand il se lève et prend la parole, a la certitude qu'un verdict aussi rigoureux que possible est déjà mentalement rendu par les jurés si consciencieux qu'ils soient, que Maguin n'hésitait pas, sous l'empire du sentiment profond qu'il avait de la mission sociale de la défense, à se transformer, d'accusé qu'il était, en accusateur. Il concédait toute l'indignité de son client. Mais il demandait compte à une civilisation dont il stigmatisait l'égoïsme et l'imprévoyance de ce qu'elle n'avait pas fait et aurait dû faire pour ce misérable ; d'avoir manqué à ses devoirs envers lui ; de l'avoir

laissé tomber dans un abîme de détresse matérielle et morale pour le jeter ensuite, à sa première faute, dans des geôles où s'achevait l'œuvre de sa déchéance. Avait-elle jamais cherché à éclairer cette conscience obscure ; à prévenir en elle d'inévitables tentations de révolte contre la fatalité des inégalités sociales ; à y faire briller quelque lueur d'un sentiment élevé et consolant, le seul propre à lui faire prendre en patience sa lamentable condition par l'espoir d'une réparation future, par la confiance en une justice supérieure ! Lui avait-elle jamais parlé de Dieu ! Et les élans de son cœur élevaient alors si haut sa parole qu'il obtenait, contre toute attente, de jurés émus et entraînés, des verdicts très indulgents pour des coupables qui, il faut bien le dire, ne les méritaient pas toujours.

Nous tenons à dire, Messieurs, qu'aujourd'hui un pareil renversement de rôles, l'attaque substituée à la défense, le procès fait ainsi à la société, nous paraîtraient beaucoup moins fondés qu'au temps où Maguin plaidait. Ni l'esprit public, ni la législation n'étaient alors entrés, comme ils l'ont fait depuis, il est juste de le reconnaître, dans les voies de la sollicitude active qu'ils témoignent actuellement à deux catégories de personnes que la loi, pendant longtemps, a trop ignorées : les enfants maltraités, moralement abandonnés ou coupables et les condamnés à des peines corporelles, toujours si difficiles à reclasser après leur libération [1].

---

1. Loi du 14 juillet 1889. Loi du 19 avril 1898 : sur les enfants maltraités ou moralement abandonnés. Loi du 14 août 1885 sur

La fréquentation régulière du Palais lui fut bientôt rendue impossible par le fardeau croissant d'autres occupations. Il n'est pas toujours facile aux bienfaisants de rester aussi ignorés qu'ils le désireraient. Ils ont beau se cacher quelquefois comme des coupables, ordonner à leur main gauche de ne pas savoir ce que fait leur main droite. Souvent leur secret court les rues sans qu'ils s'en doutent. On ne tarda pas à savoir que l'infatigable dévouement de Maguin était acquis d'avance à toute tâche généreuse et on s'empressa de lui confier une foule de mandats aussi utiles que gratuits. Il n'en refusait aucun, donnant tout, sans compter, fortune, intelligence, temps et travail : « Il n'y eut plus dans Metz une seule œuvre moralisatrice ou de charité et de bienfaisance sans qu'on y vît son

---

la libération conditionnelle, l'amendement, le patronage, le reclassement des libérés. — Outre ces lois, une foule d'œuvres et d'associations charitables se sont donné pour objet le patronage de la jeunesse ouvrière ou la propagation de l'instruction religieuse, en vue, spécialement, de remédier à la lacune créée par la loi du 28 mars 1882 qui a biffé (art. 1er) l'instruction religieuse sur le programme de l'enseignement primaire qu'elle rendait en même temps obligatoire.

Il faut noter qu'à l'époque où Maguin plaidait, la loi du 15 mars 1850 (loi Falloux) régissait l'enseignement primaire, et que l'instruction religieuse était donnée dans les écoles primaires de l'État. Mais cet enseignement n'était pas obligatoire. Dès lors ce régime lui semblait critiquable. La loi Falloux d'ailleurs n'avait été qu'une transaction entre les adversaires et les partisans de la liberté de l'enseignement et si Maguin en appréciait le bienfait et la supériorité sur la législation préexistante, il la jugeait insuffisante. En somme, il voulait la liberté complète de l'enseignement à tous les degrés. Il était loin de prévoir toutes les lois restrictives qui furent votées après sa mort (survenue en 1876), surtout la loi de 1882, dite de neutralité scolaire, qui a interdit dans les écoles de l'État l'instruction religieuse.

nom attaché, sans qu'on y constatât les traces de son action[1]. »

Et maintenant, Messieurs, comment et pourquoi se fit-il agronome? Possesseur à la Hautonnerie, dans les environs de Metz, d'un important domaine patrimonial, il souffrait de voir les cultivateurs, ses voisins, rebelles à toute idée de progrès, s'attarder systématiquement dans les voies de leurs pratiques routinières. Il se mit alors à lire et à étudier Mathieu de Dombasle. En disciple digne de son illustre maître, il eut la noble ambition d'élever autour de lui le niveau de la pratique, de la science et de l'aisance agricoles. Il créa dans sa propriété un magnifique champ d'essais. Mais le savoir théorique, seul, ne lui aurait donné aucune prise sur l'esprit des bons villageois de son entourage. Pour les obliger à croire en lui et leur être utile, en dépit d'eux-mêmes, il fallait en savoir autant et même plus que ceux qui se piquaient d'être les plus habiles en agriculture pratique. Il se mit à l'œuvre et n'hésita pas dans ses séjours à la Hautonnerie à se transformer en garçon de ferme. Il laboura, sema, moissonna lui-même, aussi consciencieux dans son nouvel emploi qu'avait pu l'être, autrefois le tzar Pierre, dans le sien, sur les chantiers de Saardam. Quand il en sut assez pour avoir l'autorité nécessaire, il fit chez lui des essais publics de machines perfectionnées. Très vigoureux et rompu, dès son enfance,

---

1. Notice nécrologique. 1876. Réau, à Nancy. *Op. cit.* — Viansson.

à tous les sports, il avait toute la force et toute l'habileté indispensables pour les manœuvrer lui-même et en démontrer l'emploi. La simplification du travail était évidente ; les récoltes superbes. En face de ces résultats tangibles, les esprits les plus réfractaires se convertirent.

Ce n'était pas encore assez. Chaque hiver, Maguin avec quelques amis auxquels il avait communiqué son ardeur, parcourut les campagnes, faisant des conférences agricoles dans les villages de l'arrondissement. Cette sorte de croisade contre l'ignorance et la routine rurales dura trois ans au bout desquels une révolution presque complète se trouva accomplie dans l'agriculture de la région par le renouvellement de ses procédés et de ses méthodes [1].

C'est vers cette époque (1863-1867) qu'il fut élu président du comice agricole de Metz, conseiller général de la Moselle pour le canton de Verny et membre titulaire de l'Académie de Metz.

Intransigeant comme il l'était, non seulement sur le fait de ses croyances religieuses mais sur toute opinion qu'il avait reçue dans son entendement comme juste et vraie, comment se fit-il que, s'il eut beaucoup d'adversaires, on ne lui connut jamais un ennemi ?

1. Il s'inspirait des multiples écrits de Mathieu de Dombasle, notamment du *Traité d'agriculture* de celui-ci, 5 vol. in-8°, publié longtemps après la mort de l'auteur. Paris, 1861. La connaissance qu'il eut de ce dernier ouvrage, véritable encyclopédie de la science agricole, paraît même avoir décidé de sa vocation agronomique.

C'est que son exquise urbanité n'était en lui que le reflet d'une magnifique vertu, celle dont on a dit « que les grands cœurs seuls savent combien il y a de gloire à être bons ». Et, pourtant, dans cette période de 1860 à 1870 qui fut plus particulièrement celle de sa vie active, les sujets de controverse et de discussion ne manquaient point. Sans parler d'autres brandons de discorde, on soulevait de nouveau sous le ministère Duruy les thèses déjà agitées plusieurs fois, à des époques antérieures, de l'instruction primaire gratuite, de l'obligation scolaire, de l'enseignement religieux dans l'école, du monopole universitaire. Sur toutes ces questions qui, déjà, passionnaient et divisaient l'opinion, Maguin avait des convictions irréductibles et militantes. Deux principes, surtout, lui tenaient au cœur et le pénétraient comme des dogmes : la liberté de l'enseignement et l'instruction religieuse. Nous le verrons, après la guerre, les professer hautement et publiquement, lorsque approchera l'heure des solutions et faire un suprême effort, le dernier, hélas ! pour assurer la victoire à celles qu'il jugeait les meilleures dans sa conscience de citoyen et de chrétien [1].

Bientôt, la parole ne lui suffisant plus pour la pro-

1. Elles étaient simples d'ailleurs et se rattachaient toutes à une large formule de liberté qu'il ne limitait qu'en un point : la faculté pour le père de famille de ne pas faire instruire son fils. Il considéra toujours que l'enseignement primaire devait être obligatoire. Sur ce point, les opinions se partageaient dans le comice agricole, les cultivateurs pauvres ayant besoin de l'aide de leurs enfants. On arriva à une entente par des propositions tendant à modifier les heures des classes et surtout l'époque des vacances annuelles.

pagation de l'enseignement, il y employa les brochures et les monographies. Un thème qui lui était cher comme aux auteurs des *Varia* et à l'école décentralisatrice de Nancy était d'approprier l'instruction au milieu dans lequel elle est donnée. Il l'avait fait pour l'agriculture. Il le fit pour l'histoire, la rendant locale et par cela même attrayante et facile à retenir. Son but était d'attacher l'habitant des campagnes à son sol natal et de le détourner de son dangereux penchant à l'émigration dans les villes, en lui faisant connaître l'histoire de sa petite patrie et en la lui rendant par là d'autant plus chère. Il pensait, ce généreux esprit, qu'aimer la patrie locale dans son passé souvent glorieux, dans ses traditions toujours intéressantes ; la vénérer, comme une mère, jusque dans son ancien patois ou son vieil idiome, à la bonne façon lorraine, celtique ou provençale, c'est encore et ce sera toujours la véritable et meilleure manière d'aimer la France. C'est ainsi que dans une notice relative au vieux château de Louvigny, voisin de la Hautonnerie et dont il ne reste plus que des ruines, il fait un très intéressant récit des nombreuses vicissitudes de l'antique forteresse, souvent assiégée, prise et reprise par les Messins sur leurs ennemis et qui, définitivement, resta acquise aux premiers.

Insister beaucoup, Messieurs, sur le mérite littéraire de ses œuvres écrites serait, je crois, le louer par un trop petit côté. Il s'attachait beaucoup plus au fond qu'à la forme. L'effet utile, le résultat pratique étaient tout à ses yeux. Cependant pourquoi ne pas dire qu'en lui le style était l'homme même ? Jamais le

mot de Buffon ne s'appliqua mieux, nous semble-t-il, qu'à sa manière d'écrire dont la qualité suprême était le naturel. Sans doute l'élégance s'y ajoutait mais par surcroît et toujours sans apprêt, sans effort et sans recherches.

Malgré cela, ou plutôt par cela même, il lui arrivait de temps à autre de se révéler écrivain et littérateur de race, possédant par intuition et sans y prétendre le moins du monde, toutes les délicatesses, toutes les ressources, j'allais dire les finesses, du métier. Dans tel de ses écrits, par exemple, où il s'agit, avant tout, d'économie rurale, de méthodes agricoles, où il n'a voulu écrire que pour instruire, de charmantes surprises attendent le lecteur. Sur l'aridité du sujet, un souffle de poésie virgilienne s'élève soudain, et on se souvient des lointaines Géorgiques. Cette rare et heureuse fortune est due à une page exquise sur la vie des champs. Un peu plus loin, et toujours au milieu de détails techniques d'agriculture, ce n'est plus la poésie qui surgit ; c'est mieux encore ; c'est la note attendrie et pénétrante d'une émotion personnelle qui se communique et qui touche ; un hommage élevé, éloquent, rendu par l'amitié de Maguin à la mémoire de M. Lapointe de Maizery, cultivateur et savant agronome qui avait multiplié dans sa région les bons offices et les bons exemples [1].

Dans un autre écrit [2], il demande, au nom de la

---

1. *Notice sur M. Lapointe de Maizery*. Nancy, Réau, 1876.

2. *La Cathédrale de Metz et les Arcades*. Mémoire lu à la Société d'archéologie de Metz, 26 janvier et 8 mars 1860.

Société d'archéologie, qu'on supprime les disgracieuses constructions qui sous le nom d'arcades et sous un vain prétexte de symétrie dans la décoration d'une place, s'appuient sans façon contre la magnifique cathédrale de Metz, masquent de précieux détails de son ornementation, détruisent l'harmonie de ses lignes extérieures, déparent et outragent sa beauté. Dans l'érudit et consciencieux rapporteur, on découvre vite l'artiste passionnément épris d'art ogival. Et, peut-être, de Victor Hugo à Huysmans, personne n'a mieux compris la merveilleuse majesté de ces sublimes poèmes de pierre que nous ont légués les anciens âges, plus profondément pénétré dans leur symbolisme, analysé avec plus de ferveur et d'amour leurs splendeurs architecturales.

Dans une notice sur Dilange, jurisconsulte du pays messin, célèbre au XVIII^e^ siècle, mais depuis longtemps tombé dans un profond oubli ; dans une étude sur le vieux droit des Trois-Évêchés, il lui faut lutter encore contre la sécheresse du sujet. Se souvenant alors du poète Simonide et de ses ingénieuses digressions, il appelle l'histoire à son aide. De brèves mais suggestives évocations semées, çà et là, font revivre par intervalles, soit la vieille capitale austrasienne, soit la république messine s'affranchissant du joug momentané de l'empire, puis vivant pendant plus de cinq siècles d'autonomie glorieuse, sous l'égide du gouvernement qu'elle s'est librement donné. On revoit ses échevins, ses paraiges, sa treizerie, ses comtes-jurés ; les convoitises germaniques qui la guettent ; ses fortes institutions et le courage de ses citoyens qui la protègent ;

l'initiative hardie et intelligente du boulanger Harel qui veille sur sa ville et la sauve d'une attaque nocturne de ses ennemis ; puis, c'est, au XVI^e^ siècle, un événement depuis longtemps prévu : la réunion à la France de la vieille cité d'origine, de traditions et de langue françaises. Moins d'un an s'écoule, et c'est François de Guise qui apparaît et s'enferme dans Metz menacée par l'Allemagne ; c'est le formidable effort de Charles-Quint contre la vaillante ville et contre le jeune général auquel le roi de France en a confié la garde ; c'est la mémorable défense de 1552, suivie de l'immense échec du puissant empereur sous les murs de la forteresse.

Le juriste, enfin, dans l'étude de l'ancien droit coutumier de son pays, se plaît à en constater la supériorité sur le droit romain oppressif, tyrannique et dur, sacrifiant à l'homme les intérêts et les droits pécuniaires de la femme que la coutume messine prend, au contraire, sous sa protection. Il regrette que les tendances profondément humaines de cet ancien droit aient été trop incomplètement reproduites dans notre Code de 1804. Et ces idées lui sont chères, Messieurs ! Déjà, dans sa thèse de doctorat sur l'inaliénabilité du fonds dotal, il y avait insisté. Il y reviendra en étudiant Dilange[1]. La doctrine moderne du féminisme aurait aisément trouvé l'accès de cet esprit si ouvert et si élevé.

Il eut sa récompense. En 1863, il épousa une jeune

---

1. *Étude sur le droit spécial des Trois-Évêchés*, p. 8, 19, 16, et *Notice sur Dilange*, p. 17.

fille appartenant à l'une des plus honorables familles de Metz, qui lui apporta des trésors de tendresse et d'affection et devint la digne et noble compagne de sa vie[1]. Quatre filles, survenant au cours de cette union, en augmentèrent le bonheur à chaque naissance.

[En 1863, Renan publia sa *Vie de Jésus*.

On ne bat pas le sein qui nous donna son lait[2].

La sentence d'Hugo frappait de tout son poids l'homme qui, gratuitement et généreusement élevé dans les séminaires[3] de l'Église catholique, dont il avait été l'un des plus pieux comme des plus brillants sujets, savait payer un tel bienfait par un acte d'éclatante ingratitude.

Personne n'ignore tout le bruit que fit son livre et quelle levée de plumes en accueillit l'apparition. Les protestations surgirent aussi ardentes que nombreuses. Celle de Maguin, toute frémissante d'indignation et d'éloquence, fut l'une des plus vigoureuses. Non qu'il s'exagérât la portée dangereuse du livre, ni qu'il dût jamais lui faire une part plus grande qu'il ne conve-

1. Citons un seul trait qui suffira à la faire connaître. Il consiste en un don, par acte public, de 60 000 francs, à l'école d'agriculture de Tomblaine (Mathieu de Dombasle) pour la fondation de dix bourses, au nom d'Henri Maguin. Ce don, fait en dehors de tout testament, par la famille, eut pour cause un projet de Mme Maguin, auquel celle-ci n'eut pas le temps de donner suite mais que ses proches s'empressèrent de réaliser, avec un soin pieux, après sa mort.

2. *Chants du Crépuscule*. « A l'homme qui a livré une femme. »

3. Ceux de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Issy et Saint-Sulpice. V. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* de RENAN.

nait dans le développement de l'incrédulité contemporaine. Le rire de Voltaire et, surtout, le déisme vague mais bien autrement redoutable, par son accent d'émotion et de sincérité, de Rousseau, avaient fait courir, en leur temps, pensait-il, de bien autres périls à la cause sacrée de ses croyances. D'ailleurs, par le caractère même de son style, d'une circonspection fort étudiée, par la modération relative et la réserve calculée de la forme, la *Vie de Jésus* semblait bien, dans la pensée du sceptique raffiné qui l'avait écrite, être destinée d'abord [1] à passer au-dessus des têtes de la foule pour arriver directement à l'adresse des plus purs dilettantes de la philosophie et des lettres et offrir à des esprits blasés un régal de choix.

Ces amateurs de la nouveauté à tout prix allaient être satisfaits. La violence, inélégante, stérile en résultats, et ayant fait son temps, était répudiée par Renan. Elle faisait place à une courtoisie de bon goût mais n'allant pas toujours sans une pointe de persiflage; à la génuflexion polie mais légèrement ironique; à un ton de bonne compagnie mais se nuançant aisément d'une teinte de raillerie ou d'impertinence. Sous la plume du moderne détracteur du Christ, on vit donc l'attaque, usant des termes les plus galants, de grossière et brutale qu'elle était autrefois, se faire pateline et doucereuse, oblique et féline et « jusqu'à

1. D'abord..... En effet, cette appréciation n'est vraie que pour 1863. En 1864, Renan a publié une édition populaire, abrégée et à bon marché, *ad usum populi*, enfin, comme il l'indique expressément dans un avis au lecteur écrit et placé par lui-même en tête du livre.

je vous hais » tout dire tendrement. Enfin, à l'exemple de l'exécrable traître dont les siècles se transmettent le nom avec horreur et dégoût, elle embrassait hypocritement sa victime au moment même où elle ourdissait ses trames contre elle.

Maguin, comme on doit s'y attendre, trouva l'œuvre détestable et la jugea sévèrement. En lançant ce livre, l'auteur n'avait donc pas été arrêté par la pensée de tout le mal qu'il pouvait faire à la grande foule de ces déshérités et de ces humbles d'où lui-même était sorti ; qui ont besoin de croire et d'espérer et dans le cœur desquels il risquait, s'il en était lu et compris, de déraciner toute foi et toute espérance. Quel jeu cruel était-ce là et quel triste et dangereux abus l'écrivain avait donc osé faire de son talent ? Du haut de son optimisme satisfait, Renan qui devait finir un jour chargé d'honneurs et n'ayant plus rien à désirer au monde, disait volontiers que la vie, cette *charmante promenade* qu'il se félicitait d'avoir faite, était bonne [1]. Volontiers aussi, il oubliait que bonne pour lui peut-être, elle ne l'était pas pour tous. En somme, son bizarre concept, ce Jésus hégélien et vague, moins qu'un Dieu mais plus qu'un homme, figure imprécise et équivoque, peut-être plus qu'un prophète mais peut-être aussi moins qu'un grossier thaumaturge et, pour parler net, rien moins qu'un imposteur et un fourbe, s'il offensait la foi de Maguin, choquait encore plus sa raison comme une indéchiffrable énigme. On

1. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse.* Calmann-Lévy. 18e édition, p. 378.

sait, d'ailleurs, quel accueil firent à ce livre plusieurs maîtres du criticisme contemporain, et non des moindres, relevant, par leur rationalisme, d'une philosophie hostile à la religion du Christ, mais hommes de bonne foi, qui, sans recourir aux périphrases[1], qualifièrent la *Vie de Jésus* de roman sensationnel, d'une valeur scientifique nulle, voué à la destinée éphémère des livres anti-chrétiens les plus frivoles ; qui accusèrent, de plus et hautement, l'auteur d'ignorer l'histoire et ses monuments, la littéralité comme l'esprit des textes et de suppléer audacieusement à tout ce qui lui manquait, par le dévergondage de l'imagination littéraire, par l'abus, la fantaisie et la fausseté des hypothèses.

Restait le style, il est vrai (principale raison de la vogue du livre), avec ses exquisités, poussées jusqu'à la perfection, par un grand artiste, virtuose de la phrase ; le style de Renan, avec son onction câline et traîtresse ; ses séductions perverses et ses fleurs morbides ; la dextérité de ses précautions oratoires ; ses affectations de respect[2] ; la caresse et le charme, trop

1. Le Dr Keim de l'école rationaliste de Tubingen (*Gazette d'Augsbourg* des 15, 16 et 17 septembre 1863) ; le savant et hébraïsant Ewald (*Revue scientifique de Gottingen*, 5 août 1863), malmenèrent très vivement Renan, l'accusant, sans ambages, d'avoir manqué au devoir élémentaire de la citation exacte des textes et à la probité intellectuelle de l'écrivain. Le père Gratry, Mgr Freppel et le cardinal Perraud lui ont adressé des reproches semblables et d'autres non moins graves. V. notamment du père Gratry, *La Critique et la Vie de Jésus ;* du cardinal Perraud, *Le Père Gratry, sa vie et ses œuvres ;* de Mgr Freppel, *Examen critique de la Vie de Jésus par E. Renan.*

2. Était-ce respecter sincèrement Jésus que le traiter çà et là de « jeune villageois, plein de naïveté... ; de charmant et jeune

réel, de ses périodes si savamment harmonieuses et enveloppantes ; enfin, à la péroraison, les éclatantes sonorités du finale et la fulguration de l'apothéose. Avons-nous besoin de dire que Maguin ne se laissa prendre à aucun de ces artifices et que, blessé au vif de sa foi, il ne vit jamais, dans tout cela, qu'un mauvais livre et qu'une mauvaise action.

Vers la même époque eurent lieu à l'Hôtel-de-Ville de Metz des conférences populaires auxquelles il prit une grande part. Chaque soir, un orateur, savant ou lettré, moraliste ou hygiéniste, historien ou philosophe, traitait là en toute indépendance le sujet qui lui convenait. Maguin choisit l'*Histoire de la philosophie*. Ce champ était immense et il ne s'abusait pas, je me hâte de le dire, sur l'impossibilité de remplir un pareil cadre. Mais au lendemain de la publication de la *Vie de Jésus*, il jugeait bon et utile, lui, croyant, d'affirmer, hautement et publiquement, ses croyances. Il se soucia donc médiocrement de justifier les promesses du titre de *Conférences philosophiques* inscrit sur le programme de l'Hôtel-de-Ville. Il passa rapidement sur les temps du paganisme et ne parla qu'assez brièvement de la sagesse antique. Après un hommage sincère rendu aux Stoïciens, à leurs fortes vertus, à leurs grands hommes, il s'empressa d'arriver à l'ère de l'idée et de la civilisation chrétiennes, c'est-à-dire

---

docteur, un peu sophiste... ; prédicateur bizarre ; tempérament passionné... laissant percer contre ses ennemis un ressentiment sombre... » sans compter que « il est probable que beaucoup de ses fautes ont été dissimulées ». *Vie de Jésus*, par E. RENAN, *passim*.

aux temps où l'esprit humain, affranchi pour la première fois du joug de honteuses erreurs et de dégradantes superstitions, put enfin se saisir de la vérité totale et s'y complaire. Il était là sur son vrai terrain et son succès y fut très grand. Il n'avait jamais eu le goût des froides abstractions ni des laborieuses et incertaines recherches de la métaphysique. Ses maîtres s'appelaient Chateaubriand, Lacordaire, Montalembert, Ozanam. Son vrai sujet, ce fut la France chrétienne ; toutes les grandeurs de son passé ; les temps héroïques de sa foi ; leur personnification dans un saint, Louis IX; leurs œuvres merveilleuses; les croisades ; les cathédrales ; nos nombreuses Universités libres où l'Europe venait s'instruire ; nos écoles attirant successivement par la splendeur de leur rayonnement un maître comme saint Thomas d'Aquin, un élève comme le Dante; puis l'honneur féodal; la chevalerie; les moines d'Occident ; enfin, comme une vision radieuse d'abord, funèbre ensuite, Jeanne d'Arc, la vierge lorraine, couronnée de l'auréole de sa victoire, de son martyre, de sa vocation à la sainteté. L'auditoire dut penser alors qu'on l'avait emmené bien loin de la philosophie et des philosophes mais il le pardonna volontiers à l'orateur.]

Me voici arrivé, Messieurs, à une époque terrible et néfaste, celle de 1870-1871. Certes je ne songe pas à insister longuement sur ces jours de deuil affreux et d'effroyables catastrophes. Mais je dois y suivre l'homme de dévouement et de devoir dont je vous entretiens et auquel s'offrirent, dès les premiers jours de la défaite, les plus tristes épreuves.

Après Wissembourg, Reichshoffen et Forbach, l'armée du Rhin reflue vers Metz. Elle livre sous ses murs les sanglants et glorieux combats que vous savez ; puis elle y est immobilisée par son chef et l'investissement a lieu. Dès le commencement du blocus, la question des subsistances prend la première place dans les esprits. Le président du comice agricole s'arrache vite, car il faut agir, à la stupeur que lui ont causée, comme à tous, nos premiers et foudroyants revers. Il n'ignore pas qu'il existe et il sait mieux que personne où les trouver, dans le rayon encore libre de la place, une grande quantité de récoltes engrangées car la moisson avait pu se faire. Il fallait au plus vite s'en emparer avant que l'ennemi ne s'en saisît ou les détruisît. Maguin prit à la hâte toutes ses mesures, puis multiplia les démarches pour obtenir l'indispensable coopération [1] du commandant en chef. Il fut stupéfait de s'entendre alors inviter à cesser d'agir « *pour ne pas alarmer,* lui dit-on, *la population* [2] ». Le prétexte de l'injonction était dérisoire. La population n'éprouvait qu'une crainte, celle d'être réduite à une capitulation par la famine. Ainsi Bazaine refusait des subsistances qu'on lui offrait et, d'autre part, il ne cherchait pas sérieusement à percer les lignes ennemies pour utiliser ailleurs le courage et le dévouement de ses soldats. Avait-il donc déjà le dessein de dire un jour que s'il avait capitulé il n'avait fait que céder, en cela, à la pression des habitants de Metz en proie à la

1. Des escortes étaient nécessaires pour protéger les convois.
2. Viansson. *Op. cit.*, p. 8.

famine ! Le procès de Trianon dans lequel Maguin fut entendu comme témoin projeta plus tard sur tous ces points, à la honte du commandant en chef, seul coupable et responsable, une éclatante lumière [1].

Ne sachant d'abord que penser de ce refus qui le désespérait, Maguin s'employa autrement. Il y eut bientôt dans Metz une effroyable accumulation de misères. A certains jours, plus de 22 000 blessés ou malades se trouvèrent réunis dans les hôpitaux et les ambulances [2]. Les épidémies les plus dangereuses multipliaient leurs victimes. On sait de quelle somme de dévouement et d'efforts la partie de la population restée valide se montra capable pour soulager, autant que possible, toutes ces infortunes ; Maguin se donna tout entier à cette tâche. Il y épuisa ses forces et y contracta le germe d'une altération générale de santé à laquelle il devait succomber prématurément.

Après la capitulation, le rude hiver de 1870-1871 le trouva, néanmoins, toujours debout ; ne cessant, malgré l'anémie et la fièvre, de parcourir les campagnes et y distribuant des secours de toute nature, surtout des grains afin d'éviter la famine aux environs de Metz par l'ensemencement des terres en temps utile [3]. Il eut le bonheur d'y réussir. Ce fut son dernier service rendu à la patrie messine. Il s'était jusqu'au bout dévoué à sa tâche de président du comice lorsque, quittant Metz

1. V. *Le Blocus de Metz en 1870*. Publication du conseil municipal. Metz, Warion, 1871. Documents annexés. LXVII, *in fine*, p. 241.

2. V. *Le Blocus de Metz, op. cit.*, p. 77, 96, 214.

3. V. Notices de MM. Viansson et Abel. *Op. cit.*

à son tour d'émigration, il vint, à la fin de 1871, se fixer à Nancy avec sa famille, s'arrachant à la ville martyre, à la patrie de Fabert possédée par l'étranger sans avoir été défendue [1], mais conservant au cœur, comme tous ses concitoyens, une inextinguible flamme d'espérance. Le 1er septembre 1871, se séparant de ses collègues du comice agricole, il leur avait dit : « Autrefois, Messieurs, en travaillant pour l'agriculture, nous étions certains de travailler pour la France, notre bien-aimée patrie. N'en désespérons pas, Messieurs. A elle toujours nos vœux, nos efforts et notre vie. » C'est vers cette époque que l'Académie de Stanislas, l'admettant au nombre de ses membres, put apprécier par elle-même toutes les qualités de son intelligence et de son cœur.

Dès son arrivée à Nancy et jusqu'à sa mort, qui approchait, il se voua à la grande cause qui l'avait toujours préoccupé, celle de l'enseignement populaire. Elle allait, plus que jamais, agiter les esprits.

Ce n'était plus de réformes seulement partielles qu'il s'agissait alors ni de simples transactions entre doctrines opposées. On était arrivé à cette conviction qu'après Iéna et le traité de Tilsitt, la Prusse n'avait dû son relèvement, si rapide et si complet, qu'à l'énergique effort de ses réformes, à son *Tugenbund,* et à la rénovation, surtout, de son système d'éducation natio-

1. On connaît ces paroles de Fabert, inscrites sur le socle de sa statue que la population de Metz couvrit d'un voile noir, le jour de la capitulation : « Si pour défendre une place que le roi m'a confiée, il fallait mettre à la brèche ma personne, ma famille et tout mon bien, je n'hésiterais, pas un seul instant, à le faire. »

nale. Dès lors, l'idée dominante, quoique diversement conçue, fut, chez nous, la nécessité d'une refonte entière de l'enseignement public[1].

Maguin avait depuis longtemps ses solutions toutes prêtes au sujet des diverses questions comprises dans ce grand débat. Elles étaient en lui le résultat de méditations fortes et de longues et persévérantes observations. Tous, sans doute, ne les partageaient pas; mais tous, aussi, reconnaissaient qu'elles lui étaient dictées par l'amour profond du pays ; par l'ardent souci de sa réintégration dans son ancienne puissance.

Il voulait donc que l'instruction fût gratuite parce que les pauvres y ont droit; qu'elle fût obligatoire parce que le père de famille doit à ses enfants l'aliment de l'intelligence comme il leur doit le pain du corps. Mais il voulait aussi qu'elle fût absolument libre, exempte de tout privilège au profit de l'État. Il pensait qu'au père seul, dont l'instituteur n'est que le délégué, peut appartenir le droit de choisir celui-ci.

Ancien élève de l'Université, gardant toujours un souvenir fidèle et reconnaissant aux maîtres distingués qui avaient instruit sa jeunesse ; devant particulièrement à cette origine de ne rien ignorer de la richesse de ce grand corps en science et en talents, en esprits généreux et élevés, il n'en repousse pas moins

1. Dès le mois de février 1871, l'instruction publique fut confiée à Jules Simon. Celui-ci avait écrit, en 1864, dans son livre *l'École*, que sur 100 jeunes gens de 20 ans, en 1862, nous en comptions 27 qui ne savaient pas lire tandis que sur le même nombre de Prussiens appelés sous les drapeaux, il n'y en avait que trois de complètement illettrés. (E. Bourgeois, *La Liberté d'enseignement*, p. 147.)

pour eux, comme le don le plus dangereux qu'on pût leur faire, l'attribution d'un monopole dont il lui semblait qu'il y avait tout à craindre en cette matière.

Dans l'affection du père de famille, toujours éclairée quand il s'agit des intérêts de son enfant et, plus encore, peut-être, dans le cœur de la mère, ce « *chef-d'œuvre de la création*[1] » auquel l'homme n'opposera jamais rien d'égal, il voyait les seules garanties, à la fois naturelles et légitimes, raisonnables et sérieuses qui pussent être assurées à l'enfant.

Mais, surtout, il voulait que l'enseignement fût religieux dans toutes les écoles. Il le voulait même confessionnel et donné par l'instituteur à la majorité des élèves, dans le sens de leur culte, sauf aux dissidents, s'il en existait, mais aux dissidents seuls, à n'y point assister. Dans cet enseignement religieux, il voyait la base essentielle et nécessaire d'une éducation nationale que personne, apparemment, ne voulait amorale. Or, en dehors de l'idée de Dieu, le principe, la sanction et jusqu'à la notion même d'une morale perdaient, à ses yeux, toute raison d'être, toute valeur légitime, toute signification.

Cette instruction religieuse, il la considérait comme particulièrement indispensable aux nations démocratiques telles que la France de nos jours. En elle seule, il voyait le frein, le contrepoids nécessaire à l'exercice du pouvoir souverain, illimité, sans partage, dont la Constitution de ces États arme la souveraineté du peuple. Et il demandait, en conséquence, que l'esprit

1. Bersot, *Questions d'enseignement*, p. 130.

de l'enfant y fût tourné de bonne heure vers Dieu comme vers la source, non pas seulement la plus élevée, mais unique, des devoirs de l'homme envers l'homme.

Un discours qu'il prononça comme président de l'Académie de Metz, où il mit toute son âme, et auquel sa mort, survenue peu de temps après, a imprimé un caractère en quelque sorte testamentaire, contenait et résumait toute sa doctrine en cette matière [1].

L'abondance et la fécondité de ses aperçus, l'ampleur et l'élévation de ses vues furent remarquées. Le ministère de l'instruction publique lui proposa une mission qu'il accepta. Il s'agissait d'aller étudier en Suisse l'état de l'enseignement populaire.

Sa santé, l'affaiblissement de ses forces, la rigueur de la saison, tout lui commandait de s'abstenir. Il n'en partit pas moins pour la Suisse ; s'y rendit deux fois pendant l'hiver ; en parcourut tous les cantons dans son premier voyage et, dans le second, étudia, spécialement, ceux de Vaud, Neufchatel et Genève [2].

Les nombreuses notes dans lesquelles il a consigné ses observations ont fait l'objet d'une publication posthume [3]. Très intéressantes, elles fournissent tous les

1. V. *in fine* Appendice.

2. L'enseignement religieux figure dans les programmes d'instruction de ces États. Dans certains cantons, toutefois, ceux, par exemple, de Neufchatel et Genève, il n'est que facultatif. Dans d'autres (Maguin l'a noté pour celui de Vaud), il est obligatoire, sauf le cas d'une demande contraire et expresse de la part des parents, ce qui n'a presque jamais lieu.

Notes sur l'instruction populaire en Suisse, H. Maguin. Paris, Delagrave (1878).

3. V. *Notes sur l'instruction populaire. Op. cit.*, p. 7, 70, 149.

matériaux d'un livre important. Mais ce livre, il ne devait pas avoir le temps de le faire.

De retour en France, au mois de mars 1876, il s'apprêtait à repartir pour la Suisse lorsque le mal dont il avait déjà ressenti les premières atteintes vint le ressaisir.

Il se trouvait alors à la Hautonnerie, ce coin de terre lorraine auquel le rattachaient tant de souvenirs d'un bonheur dont il put revivre encore quelques heures, avant de mourir. Puis le mal empira. Ses progrès furent rapides et le 14 mai 1876, à l'âge de 46 ans, il succombait.

Ses amis se réunirent à sa famille autour de son cercueil. A Metz, où l'inhumation eut lieu [1], quelques-uns d'entre eux exprimèrent les regrets de tous. Le maire de Metz, sur cette tombe où allait disparaître la dépouille mortelle d'un des plus dignes enfants de la cité, lui rendit un légitime et suprême hommage.

On a écrit sur lui, le lendemain de sa mort [2], un mot qui vaut une longue oraison funèbre : « Il y avait en lui de l'apôtre. » C'est bien là l'impression qu'il a laissée dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu. C'est celle aussi, Messieurs, que j'aurais voulu pouvoir vous communiquer sans trop l'affaiblir.

Pourquoi n'a-t-il pas été accordé à ce bon ouvrier d'aller jusqu'au bout de sa journée ? Il avait déjà fait beaucoup de bien et pouvait en faire encore plus, lors-

1. Dans la sépulture de famille, transférée depuis à Nancy, dans le cimetière de Préville.

2. *Courrier de Meurthe-et-Moselle*. Mai 1877. Cité par M. Viansson.

qu'un de ces décrets, qui échappent aux prises de la raison humaine, l'a interrompu brusquement dans son œuvre. Nous nous sommes incliné avec respect devant la volonté qui l'a frappé. Mais c'était aussi un pieux devoir pour nous de dire nos souvenirs, nos regrets, et notre profonde douleur que la mort ait saisi notre ami lorsqu'il pouvait encore ajouter à sa couronne.

Sans doute, le retentissement a manqué à l'existence de cet homme de bien. On n'y trouve pas ce qu'on appelle la gloire ; ce que Bossuet appelle, lui, « une vaine marque de ce qui n'est plus ». Mais on y rencontre l'unité d'une belle vie, consacrée au bien public, et toutes les leçons qui en découlent. J'ai donc cru, Messieurs, que vous ne me désapprouveriez pas d'évoquer devant vous le souvenir d'un homme qui vous a appartenu et qui a disparu trop tôt, dans la poursuite de son constant idéal : « Dieu, Patrie et Liberté. »

APPENDICE

Quelques citations n'ont pu trouver place dans le discours qui précède. Elles nous paraissent utiles pour compléter et faire mieux ressortir l'ensemble des vues d'Henri Maguin, en matière d'enseignement public.

Dans l'allocution que nous avons rappelée (prononcée à Metz, le 13 mai 1873, en séance publique de l'Académie), il constatait que la Prusse après son écrasement, en 1806, et son démembrement de 1807, par le traité de Tilsitt, nous avait donné un grand exemple à suivre :

« Quand la Prusse, après Iéna, témoignait à son vainqueur cette soumission que notre cité, en dépit de ses malheurs, ne connut jamais, Fichte, disciple obscur encore mais convaincu de l'illustre Pestalozzi, conçut l'audacieux projet de restaurer, dans son pays, non point la puissance matérielle, mais ce qui crée et dirige cette puissance, l'art de développer par l'éducation, les germes d'intelligence et d'énergie que Dieu a déposés dans les âmes.

« Résister, disait-il, nous ne le pouvons pas. Le présent ne nous appartient plus. Mais il nous reste l'avenir ; l'éducation des générations allemandes. C'est la semence d'où sortiront, un jour, de plus dignes descendants. »

Au sujet des droits de l'enfant, il demande qu'ils soient exercés par le père, comme ils l'ont toujours été en France, pendant la durée de notre vie nationale antérieure à la Révolution. Qui, mieux que le père, disait-il, exercera ces droits. N'est-il pas pleinement éclairé, à cet égard, par la tendresse et l'affection que la nature a mises dans son cœur :

« Bien avant que l'État se constituât par l'agglomération

des familles, les parents avaient reçu de la Providence le droit et le devoir de nourrir, d'élever et d'instruire l'enfant qu'elle confiait à leurs soins. Elle faisait naître, en même temps, dans leur cœur, ces trésors de tendresse que nous appelons l'amour paternel et maternel; elle communiquait à leur raison je ne sais quoi d'élevé, de ferme; je ne sais quelle maturité exceptionnelle et précoce qui donne au père de famille, dès qu'il s'agit de son enfant, des lumières et un jugement qui lui font souvent totalement défaut, lorsqu'il s'agit soit de ses affaires personnelles, soit des affaires publiques. »

S'il veut que l'instruction soit gratuite et obligatoire, il la veut en même temps religieuse et le dit en ces termes :

« Si l'instituteur veut donner à ses élèves un enseignement sérieux; s'il sort des phrases machinalement répétées pour s'adresser à leur intelligence; s'il veut leur apprendre ce qu'ils auront à faire, étant hommes, il se heurtera nécessairement à ces mots : Dieu, Création, Christianisme, honneur, liberté, devoir, récompense; il faudra bien, alors, qu'il cesse de parler sans rien dire et qu'il révèle à ses élèves les causes sans l'explication desquelles leurs effets, c'est-à-dire le monde qui les entoure, resterait pour eux soit une énigme, soit un perpétuel sujet de colère et d'envie. »

En faveur de l'enseignement religieux qu'avec Alexis de Tocqueville, il considère comme principalement nécessaire aux nations démocratiques, il invoque avec éloquence l'exemple des États-Unis d'Amérique :

« Quand sur le Continent nouveau une cité s'élève, deux monuments seuls attirent les regards : l'Église et l'École. Elles sont le sanctuaire et le symbole de cette magistrature aimante et préventive qui voit l'homme dans l'enfant et qui cherche à faire régner de bonne heure dans les âmes libres la justice et la vérité afin de ne pas être obligée plus tard, pour leur en inspirer le respect, de combattre et d'étouffer leur liberté. »

Il ne sépare pas l'instruction de l'éducation. Celle-ci a le pas sur celle-là qui, comparée à l'éducation, n'a la valeur et ne joue le rôle que d'un coefficient, il est vrai, très important.

« L'instruction s'adresse à l'intelligence. Elle est l'*auxiliaire* indispensable et souverainement efficace de l'éducation dont l'objet propre est la volonté. L'homme avec les seules ressources de son esprit peut vaincre l'ignorance. Mais, contre le vice, le secours de Dieu lui est nécessaire. »

Il répond nettement à l'objection tirée, en faveur du système de l'école laïque et neutre, du principe de la liberté de conscience des parents et des élèves :

« L'instituteur pourra, il devra même, sans porter atteinte à la liberté de conscience des parents, enseigner d'une manière principale et directe, les doctrines du culte professé par la majorité de l'école. Il suffit que les exercices soient placés au commencement ou à la fin des classes de façon à ce que les dissidents, mais les dissidents seuls, soient dispensés d'y assister. »

C'est ce qui se pratique dans d'autres pays, Allemagne, Suisse, États-Unis d'Amérique. Il n'y a là qu'une question de réglementation et de détail. En France, particulièrement, où l'immense majorité des habitants appartient à un même culte, celui de la religion catholique, la difficulté n'existe, pour ainsi dire, pas. Elle est plus grande ailleurs, surtout aux États-Unis d'Amérique où elle naît de la diversité et du grand nombre de cultes différents, ce qui n'empêche pas que l'enseignement y soit religieux.

Il repoussait le monopole comme fatal aux progrès de l'enseignement et devant entraîner, à bref délai, l'abaissement des études par la suppression d'un stimulant indispensable, l'aiguillon de la concurrence. Mais il avait contre lui un second grief, plus fort encore que le premier, tiré de son origine et de ses tendances et parce qu'il n'était qu'un legs du despotisme impérial, forgé en 1808, par Napoléon, suivant, d'ailleurs, en cela, les idées de la Conven-

tion, et faisant de l'Université de France qu'il créait, un instrument de règne et d'asservissement intellectuel à son profit. Mais Maguin ajoutait :

« Ce sera l'éternel honneur des hommes éminents qui se sont succédé à la tête de l'Université d'avoir su, en dépit des vues despotiques de son fondateur, maintenir en France le culte des nobles études qui relèvent l'humanité. »

Enfin, il exposait que la liberté de l'enseignement supérieur est plus indispensable encore que celles de l'instruction primaire et secondaire sur lesquelles elle réagit en élevant leur niveau. Ces trois ordres d'enseignement sont solidaires et doivent, à son avis, converger, comme ils le font en Suisse, vers un même but : l'instruction populaire.

Notons que si, avant 1876, année de sa mort, il lui fut donné de voir triompher la cause de l'enseignement supérieur, il lui a été épargné de voir et les restrictions que cette même liberté eut bientôt à subir, notamment par la suppression des jurys mixtes d'examen, et bien d'autres violations du principe général de la liberté de l'enseignement.

LA

MUTUALITÉ A NANCY

HISTORIQUE, ÉVOLUTION ET EFFLORESCENCE

DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

PAR M. LE Dr A. FRIOT

MESSIEURS,

Tout homme qui ne vit pas pour lui-même se croit aujourd'hui obligé de consacrer un peu de son temps, de sa fortune, de son intelligence ou de son cœur à l'apprentissage de l'action sociale ou à l'accomplissement zélé des devoirs sociaux.

Les questions d'*altruisme,* les solutions que comporte ce que l'on appelle *le problème ouvrier,* ont envahi la rue, la famille, les ateliers, jusqu'aux consultations électorales. Elles nous guettent partout. Impossible de nous dérober à leur contact, à leur sommation.

La préoccupation du sort du plus grand nombre est certainement un des traits qui ont caractérisé et honoré le plus les vingt dernières années du XIXe siècle. Plus

on avance, plus on monte dans la vie, plus on se tourne, avec un redoublement de passion, vers ceux qui luttent pour l'existence. L'homme ne reste plus étranger à rien d'humain.

L'Académie de Stanislas a de profondes sympathies pour les petits, les humbles et les déshérités de la fortune. Elle a accepté l'honorable mission de rechercher pour les récompenser et pour leur rendre hommage, les domestiques excellents, fidèles et *même héroïques*, qui servent, pour l'amour de Dieu, des maîtres tombés dans le malheur, les pauvres mais vaillantes filles qui, conservant pieusement l'exemple maternel, préfèrent travailler jour et nuit et mourir à la peine plutôt que de faillir, les mères de famille supportant courageusement la misère, les vertus qui s'ignorent et sont dignes de toutes les admirations et de tous les respects.

Fidèle à l'institution mutualiste, j'aurais mauvaise grâce à passer sous silence les égards dont vous fîtes souventes fois preuve, vis-à-vis des beaux états de service d'anciennes et solides servantes de la Mutualité, ce riche domaine du progrès social, dans lequel la Compagnie a eu l'honneur de compter des initiateurs et des pionniers, des vulgarisateurs et des propagandistes, des missionnaires à l'esprit assez sérieux, au caractère assez trempé pour se consacrer tout entiers à l'apostolat social.

Les mutualistes ne sont pas pour vous des inconnus. Vous savez qu'ils ont l'amour du travail. Vous les avez sortis de la foule obscure et anonyme des autres ouvriers.

Les rapporteurs de vos prix de vertu se sont souvent tournés, avec respect, vers les figures sereines de ces travailleuses qui sont venues chercher dans les associations de prévoyance l'observation scrupuleuse de la règle et de la pratique constante du devoir.

C'est au bien modeste titre d' « ami des mutualistes » que je dois la courtoise faveur de m'asseoir parmi vous, Messieurs, qui avez conquis vos hautes situations et justifiez votre présence ici, par d'éminents services rendus aux Lettres, aux Sciences et aux Arts. Prévoyance et mutualité sont deux mots à l'ordre du jour, deux talismans à l'aide desquels on espère résoudre l'angoissante question sociale moderne.

Notre ville est, dit-on — sans doute pour nous flatter — la patrie de la Bienfaisance et de la Charité; Nancy est à titre incontestable la patrie de la Mutualité. Veuillez me permettre de signaler à votre attention ces associations ouvrières dont je ne suis ni le fondateur ni le directeur, mais le très humble représentant, ces œuvres économiques, « foyers d'union nationale et de concorde civique », dont hier encore on soupçonnait à peine l'existence et l'utilité, ces humbles congrégations de journaliers et d'artisans, associés pour entreprendre courageusement la lutte contre les maux inhérents à la vie humaine, véritables familles où tous les membres sont solidaires au point de vue de la garantie du risque à courir, où tous les associés se prêtent un mutuel appui.

Vous ne sauriez contester l'opportunité d'une pareille étude au moment où de nombreux indices

annoncent qu'un grand effort se fait dans toute la population ouvrière en vue de multiplier le nombre et de recueillir les bienfaits de ces sociétés.

A mes sentiments de respectueuse reconnaissance et de confraternelle gratitude, viennent s'ajouter en ce moment les remerciements de la famille si saine et si vaillante des mutualistes de Nancy. En vous faisant passer une revue générale de ses troupes et de son matériel, je me bornerai à vous montrer les développement successifs des sociétés locales de secours contre la maladie. Vous verrez comment, dans son mystérieux et long travail d'assimilation, le germe, aux prises avec le milieu ambiant, a su tirer parti, pour ses fins, des ressources que ce milieu présente. Je n'ai ni l'accent communicatif de l'éloquence, ni la maîtrise pour vous tracer avec l'animation de l'enthousiasme le tableau de leurs progrès constants à travers l'histoire, dans les sociétés antiques et dans les temps modernes jusqu'au passé le plus récent. Je m'en excuse par anticipation. Après avoir assisté à la naissance de nos sociétés de secours mutuels et accompagné leurs premiers pas, nous pourrons peut-être apprécier dans son ensemble, avec le recul nécessaire, l'œuvre du Mutualisme, « encyclopédie des efforts « accomplis pour améliorer la vie humaine [1] », constater qu'un progrès social tend à s'accélérer en vue de réparer, dans la mesure du possible, les dommages matériels qui sont le résultat des sinistres coups du

1. *Quatre ans de présidence, 1898-1902*, par Paul Deschanel. Calmann-Lévy, éditeurs.

hasard, et laisser entrevoir les vastes horizons et les salutaires perspectives de l'avenir.

Mais il en est de la Mutualité comme de la météorologie. Elle implique le concours d'une multitude d'actions partielles et de phénomènes spéciaux qu'il faut d'abord étudier avant de prétendre savoir le temps qu'il fera demain.

*
* *

Nous ne sommes plus à l'époque où la mère de famille filait le lin et tissait la toile pour les usages domestiques. L'aiguille à tricoter, qui fait encore partie du menu bagage d'une femme, est disparue devant l'invasion du tricot mécanique.

Il y a cinquante ans, la petite industrie dominait. On ne retrouve plus l'ouvrier d'autrefois. « C'est un monde détruit, une race perdue[1]. » La grande industrie, celle qui a pour agent principal une machine à vapeur, une force hydraulique, une énergie électrique, a supprimé le travail à domicile ou l'a rendu improductif.

La loi maîtresse de notre âge dans l'ordre économique est la concentration des forces laborieuses. Les conditions de l'existence des travailleurs ont subi une modification profonde : leur transformation morale est aussi évidente que celle des méthodes du travail.

1. Jules Simon, *Revue des Deux-Mondes*, Le salaire et le travail des femmes, études morales : 15 février, 1er août, 1er novembre 1860, et l'Assistance publique et les institutions de prévoyance : 1er mars 1861.

la vie de famille est abolie ; l'esprit de résignation s'est affaibli ; le sentiment de révolte contre l'injustice a progressé. L'ouvrier veut un remède ; il exige une solution au nouvel état social que la vapeur a créé.

Il jouit d'un bien-être moitié plus grand, dit-on, que celui de ses aïeux immédiats. Sans doute la qualité des aliments s'est accrue. Inutile d'insister sur l'évidente amélioration des vêtements et du logement. Les maisons sont plus nombreuses, plus et mieux aérées[1]. Des sociétés d'habitations ouvrières se sont créées ; mais le bien-être ne contribue que dans une faible mesure au bonheur. Il n'agit que dans un domaine étroit, en somme, satisfait quelques appétits, mais ne garantit pas la première de toutes les joies physiques : la santé.

Par notre nature, nous sommes toujours prêts à ne considérer que l'heure présente, à écarter l'image du lendemain comme une vision importune. L'homme valide compte peu avec la maladie. Si cette hypothèse se présente à son esprit, c'est dans un avenir éloigné, absolument comme un enfant sait vaguement que ses cheveux blonds seront des cheveux blancs, mais à un âge dont il s'inquiète peu.

L'obligation de travailler ne constitue pas le côté vraiment pénible de la vie de l'ouvrier. « Travailler, c'est vivre. » Le travail est une loi bienfaisante à laquelle est soumise l'humanité tout entière. Le risque consiste dans l'absence de sécurité, dans la nature

1. Le nombre des fenêtres a augmenté dans la proportion de 5 à 7.

précaire de ses ressources. Une maladie, un accident jettent dans le dénuement le plus complet, du jour au lendemain, un employé, un ouvrier laborieux.

Le chômage, c'est d'abord la gêne. Le ménage vit quelques jours sur ses épargnes. L'argent épuisé — et il s'épuise vite — le pain manque. Le crédit fait défaut, et, en même temps, la dépense augmente. C'est bientôt la misère. Impossible de vivre soi-même et de faire vivre les siens sans contracter de dettes. Et ces dettes, pour les payer dans la suite, il faudra s'imposer d'écrasantes fatigues et prendre sur le nécessaire. Comment payer le médecin, le pharmacien, le loyer? Comment avoir la propreté autour du malade? Le bureau de bienfaisance ou l'hôpital sont d'ultimes ressources. Le secours est humiliant et précaire. A l'hôpital, on trouve le repos, les soins intelligents, les remèdes; mais l'inquiétude y tourmente le corps brisé, autant que la maladie. Que devenir pendant la convalescence? Comment retrouver du travail dès la guérison?

Pour s'assurer contre les mauvais coups du sort, l'ouvrier, à l'exemple du général qui, dans la bataille, marche au canon, doit marcher droit à la souffrance pour la faire reculer, et, s'il le peut, emporter d'assaut la « cité dolente ».

Si toute maladie a sa cause, la misère ne fait pas exception à la règle commune. L'imprévoyance en est la cause efficiente. La vertu fondamentale de l'ordre économique, c'est le travail avec son complément l'épargne. Sans doute, la prévoyance n'empêchera pas toujours ce qui doit se produire : le vieil Homère

nous l'a depuis longtemps prouvé ; sans doute, Cassandre aussi cherchait à empêcher toutes sortes de maux et n'y parvenait pas. Mais la prévoyance dont je veux parler n'est d'ailleurs pas cette prévoyance égoïste et solitaire de la fourmi qui entasse pour elle des provisions dans un grenier et qui chasse durement la cigale imprévoyante. Non. C'est la prévoyance familiale, chrétienne, que l'on désigne aujourd'hui d'un nom fort à la mode, « la solidarité », et qui tend à nous serrer les uns contre les autres, de manière à former un bloc compact sur lequel le sort aura moins de prise, à éparpiller en quelque sorte ses coups sur toutes les têtes, pour les effleurer toutes sans en écraser aucune. « Les oiseaux du ciel et les insectes s'assemblent pour faire en commun ce qu'aucun d'eux ne pourrait faire seul [1]. »

Deux mots austères de Kant : « Effort et sacrifice sont les éléments de toute vertu », résument les deux sources de prospérité, commencement et fin de toute saine philosophie sociale. L'artisan laborieux, au sens pratique, raisonneur et indépendant, aux volontés fortes et persévérantes, qui refuse à se courber sous les lois de la fatalité, les adoptant pour devise, sort de son individualisme égoïste et étroit pour s'élever à la conception de l'intérêt collectif. L'effort, c'est le prélèvement modeste sur le plus modique salaire, la rançon qui rachète les mauvaises chances de la vie. Le sacrifice, c'est la substitution de la collectivité, qui obéit à des règles immuables et enchaîne

1. LAMENNAIS, *Paroles d'un croyant.*

les risques, à l'individu justiciable du sort aveugle et de ses caprices. C'est cette prévoyance libre, respectueuse de la dignité de l'individu, réputée vertu[1], qui, sous la forme la plus populaire, s'appelle la société de secours mutuels. Appuyée sur l'obligation de l'épargne, qui, d'ailleurs, ne tarde pas à devenir une habitude et un devoir, cette assurance contre la maladie tend à réaliser un ordre social nouveau, plus rationnel, plus équitable et plus humain, parmi le noble peuple qui travaille, qui peine et qui est l'inépuisable substance de la Patrie.

Par des calculs absolument certains, et par la loi du plus grand nombre, une cotisation mensuelle de un à deux francs, de cinq à dix centimes par jour, suffit pour assurer à l'ouvrier, outre les secours médicaux et pharmaceutiques, une indemnité quotidienne, en cas de chômage par maladie, voire même à soixante ans une modeste pension de retraite. Le mutualiste est d'ailleurs sobre et tempérant, dans ce temps où l'on a de plus en plus à déplorer les ravages de l'alcoolisme, « ce lit de la tuberculose. » Il est probe et honnête, fixe dans ses emplois[2]; il mène sa vie au lieu de se laisser mener par elle. Il n'a aucun démêlé avec les tribunaux; la justice consulaire ou les prud'hommes n'interviennent jamais dans ses affaires[3]. Il se garde de s'en remettre à l'État du soin

1. M. Cheysson.

2. Ce qui explique le nombre prodigieux des médaillés du travail qui peuplent les mutualités. Quelques-uns ont plus de cinquante années de séjour dans la même industrie.

3. Le nombre des mutualistes devenus patrons va en aug-

de prévoir pour lui. Il sait trop bien que, suivant l'énergique expression de M. Keller dans son *Ouvrier libre,* « l'État n'est lui-même qu'un grand pauvre qui vit en pressurant tout le monde »; et, considérant qu'il a, comme citoyen, le devoir de le décharger d'un pareil souci, il prétend ne rien recevoir ni de l'Assistance publique, ni de la charité privée, afin de réserver leurs secours « à l'homme tombé ». Il puise ses sentiments de dignité dans la solidarité qui, en unissant tous les prévoyants, donne à chacun sur la conduite des autres, un droit de contrôle également utile à exercer et à subir. Grâce à l'association, il connaît la douceur de porter sous le toit d'un ami des consolations et des secours. S'il associe ses enfants aux bienfaits de l'épargne, sa sollicitude paternelle contribue à resserrer les liens de la famille. S'il est habile et recommandable, ses pairs l'appellent à défendre leurs intérêts au conseil d'administration de la société où, ayant appris par anticipation comment la propriété naît du travail et de l'épargne, il acquiert la connaissance des hommes et des affaires. En siégeant côte à côte, employeur et employé contractent des relations d'estime et de confiance réciproques.

D'ailleurs, le patron, n'est-ce pas l'ouvrier d'hier qui a travaillé et économisé, qui a eu de la chance peut-être — il en faut toujours en ce monde — et l'ouvrier n'est-il pas lui-même le patron de demain?

« Une loi mystérieuse ne conduit-elle et ne recon-

---

mentant et le chiffre de ceux qui font faillite ou recourent à la liquidation judiciaire est très peu élevé.

duit-elle pas au travail tous les hommes, après qu'ils ont traversé pendant quelques générations la richesse, comme une région vers laquelle ils aspirent tous et où ils se perdent[1] ? » Cette partie de la société qu'on nomme la bourgeoisie n'a pas d'autre origine. Le nombre des ménages pauvres qui se sont acheminés lentement, péniblement vers une modeste fortune s'est multiplié considérablement de nos jours, et tend à s'accroître encore. Notre temps est l'époque des parvenus, dans le bon sens du mot. Remontons le cours des années ; arrêtons-nous de cinquante à soixante ans en arrière, nous nous trouvons en face de l'aïeul aux mains calleuses qui maniaient la bêche et le marteau. Cet aïeul n'avait que ses bras, et ses outils devaient seuls le nourrir. Il travaillait sans relâche, donnait à ses enfants l'exemple d'une vie frugale et régulière. N'ayant d'autre ambition que celle de borner ses désirs, il économisait avec âpreté, sou par sou, le mince pécule qui fructifia plus tard entre les mains de ses descendants. Voilà l'ancêtre d'un bourgeois.

Le rôle de l'effort collectif est immense sans doute, mais l'association repose sur l'effort particulier : elle ne vaut que par ceux qui la composent ; elle n'est qu'un instrument. C'est toujours à la volonté, à la raison et au cœur de l'individu qui veut s'en servir qu'il faut s'adresser.

Le résultat matériel des sociétés de secours mutuels est peu de chose en regard du résultat moral obtenu.

1. Augustin Cochin.

C'est même par le retard de l'éducation morale sur l'instruction scientifique que les besoins du travailleur se sont accrus plus vite que les moyens de les satisfaire : tant il est vrai que la question sociale est aussi une question morale qu'il importe d'aborder dès la jeunesse. « On nous apprend à vivre quand la vie est passée », s'écriait Montaigne, qui ajoutait : « La philosophie a des discours pour la naissance des hommes comme pour leur décrépitude. » L'esprit scientifique n'est autre en soi que l'instinct du travail et de la patience, le sentiment de l'ordre, de la réalité et de la mesure, et l'on conviendra qu'entendu de la sorte, rien ne saurait être plus salutaire au travailleur.

Dans toute œuvre sociale, c'est de l'enfant surtout qu'il faut s'occuper. L'enfant, c'est l'avenir; l'homme fait, c'est le passé, avec ses misères, son isolement et les défauts qui en sont la conséquence. « Il n'y a d'autre esclavage que l'ignorance, car c'est être esclave que de ne pouvoir obéir qu'à la passion, et pouvoir obéir à la raison, c'est être libre, c'est être homme[1]. » Les mutualistes l'ont compris : ils se sont penchés vers l'enfant pendant sa scolarité, pour inculquer dans cette âme saine dans un corps sain les penchants honnêtes, les habitudes d'ordre et d'économie dont elle gardera le pli salutaire pendant toute la vie. C'est là le but des patronages et des bibliothèques créés en faveur des jeunes mutualistes. L'école

1. Jules Simon, *Revue des Deux-Mondes*, p. 113, 1861, l'Assistance publique et les institutions de prévoyance.

ne saurait suffire à tremper leur caractère pour les luttes qui les attendent.

L'école et la caserne sont d'ailleurs séparées par huit années pendant lesquelles se prépare et se dessine un avenir jusque-là obscur, longue période où l'apprenti est exposé aux mauvais exemples, aux entraînements malsains. Il était donc nécessaire de prolonger en quelque sorte l'école, en vue de protéger l'apprenti contre les dangers et de le préparer à l'exercice de la profession qu'il se propose d'embrasser. Tel est, précisément, le double objet de ces œuvres de patronage qui, avec une sollicitude ingénieuse et tendre, s'occupent de veiller sur les enfants des deux sexes pendant cette redoutable période qui mène l'écolier au citoyen et la jeune fille à la fondation d'un foyer, pour les munir du bagage qui doit assurer leur succès professionnel.

Avec l'habitude de l'épargne, contractée dès le jeune âge, c'est la puissance de l'association révélée à l'enfant, le lien solide établi entre le patronné et la société, avant l'heure où des entraînements funestes cacheront peut-être au jeune homme ses véritables intérêts.

Pour travailler à son avenir, l'apprenti mutualiste prend le meilleur moyen, celui d'acquérir par l'étude et le travail la supériorité professionnelle. Il est armé contre les sophismes qui s'attaquent aux bases de la société pour mieux les saper, en affirmant la fatalité de la lutte des classes, tandis que l'observation des faits lui démontre que tous les phénomènes sociaux reposent non pas sur la discorde et la haine, mais au contraire sur l'harmonie, la paix et l'amour.

A côté de la formation morale et de la formation technique, le patronage prépare à la formation économique. En vertu de la faculté légale [1], l'association peut créer des sociétés professionnelles, des syndicats, où les jeunes mutualistes font leur étude sociale par le procédé le plus efficace, par l'action, la plus puissante éducatrice, non par l'action tumultueuse, confuse, incohérente et téméraire, mais par l'action sagement réglée.

C'est ainsi que les sociétés de secours mutuels deviennent des écoles d'application où l'élément dirigeant et l'élément dirigé, rapprochés mais non confondus, abordent en commun ou séparément l'étude théorique et pratique des problèmes vitaux dont ils n'ont, pas plus l'un que l'autre, le droit de se désintéresser.

Les véritables professeurs de morale dans les mutualités, ce sont les femmes. Ce sont elles qui conseillent doucement le bien, qui, donnant, quand il le faut, l'exemple du courage et l'exemple plus difficile de la privation et de la résignation, enfantent les saines et les énergiques résolutions. Les heureux de ce monde ne se doutent guère des peines et de la bienfaisante activité que déploie une mère de famille quand l'argent manque dans son humble ménage, pour que le mari, en revenant de l'atelier, ne sente pas trop son dénûment, pour que les enfants, tenus avec propreté, ne souffrent ni du froid, ni de la faim. La pauvre femme suffit à tout : levée avant le jour,

1. Loi du 21 mars 1884.

elle est couchée la dernière. C'était bien peu respecter les femmes, c'était en faire bien peu de cas, que de les exclure de la mutualité. C'était perdre volontairement ce qu'elles ont d'esprit d'ordre, de rectitude morale, de travail et d'industrie. Cette exclusion n'avait pour elle que la tradition. C'est une force, mais ce n'est pas une raison[1]. Quel est le vrai maître dans le ménage? Vous le savez. — Je n'insiste pas. Il était de bonne politique de ne pas faire jouer à la femme un rôle de dupe, ou bien, un jour prochain, elle aurait détourné son mari de la société. Elle est la cheville ouvrière des institutions d'épargne et de mutualité, et il eût été injuste de lui retirer les bénéfices qu'elle peut et qu'elle doit en attendre.

On se plaint de la dépopulation. La mutualité maternelle est un remède contre ce fléau. La certitude d'avoir tout le temps nécessaire à leurs couches et à leurs relevailles, grâce à une prime spéciale, payée par l'association, est un des moyens qu'il conviendra d'étudier sous peu, pour étendre ce bénéfice à toutes les sociétés de prévoyance.

Je n'ai parlé jusqu'alors que de la maladie. C'est, en effet, de toutes les crises que nous subissons, la plus fréquente et celle que visent, presque sans exception, les sociétés de secours mutuels de Nancy. Mais elles ne s'enferment pas dans cette attribution exclu-

1. Toute médaille a d'ailleurs son revers. La loi du 1er avril 1898 a favorisé la femme : elle peut (à moins d'être trésorière), au point de vue de la mutualité, créer des sociétés et éviter de consulter son mari. Le mineur peut y entrer également sans consulter son tuteur.

sive ; plusieurs ont songé à la longue et incurable maladie qu'est la vieillesse. Avec l'épargne et l'esprit de prévoyance, on fait beaucoup, mais il n'y a jamais dans une caisse que ce que l'on y met [1]. Il n'est d'ailleurs pas sans quelque mérite pour l'ouvrier d'appliquer son épargne à l'acquisition du foyer domestique qui assure, avec la sécurité de la famille, un abri aux vieux parents. On ne saurait également louer trop haut les efforts des artisans qui passent une vie de travail et de frugalité à fonder un atelier. Logement et outils valent bien un livret de retraite, et il serait regrettable que la tendance exclusive du livret sur la caisse nationale des retraites pour la vieillesse vînt tarir dans leur source les manifestations diverses et spontanées de la prévoyance.

La mutualité est donc l'ascension continuelle du peuple par le travail, par l'intelligence et par l'honneur. Elle a répandu l'instruction et fortifié la moralité, c'est-à-dire la lumière et la sagesse. N'est-ce pas là, en définitive, tout ce que l'on peut désirer pour l'amélioration des rapports sociaux ?

Et, s'il est vrai que le corps de l'homme, après l'éducation, est imprégné de propriétés qui y sont emmagasinées et de facultés acquises qui s'exercent sans que la conscience y ait part, que « le tissu connectif de la civilisation », qui relie les générations aux

1. Les modestes résultats constatés jusqu'aujourd'hui (retraites de 100 francs, au maximum — la moyenne de la mutualité française est de 72 francs —) sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été obtenus en dépit d'une législation pleine de restriction, d'arbitraire et de défiance.

générations, n'est que le résultat d'une loi en vertu de laquelle les descendants des parents cultivés ont une plus grande aptitude à la culture que les descendants des parents non cultivés, nous nous expliquerons facilement comment les mutualistes, sortis vainqueurs de la lutte pour la vie et parvenus à hausser leurs destinées par la seule force de leur volonté, de leur persévérance et de leur ténacité dans l'épargne, arriveront à créer autour d'eux la vie pacifique et consciente de l'humanité.

*
* *

Nous croyons avoir tout récemment découvert la mutualité. L'idée d'association est autrement lointaine et vénérable.

Les sociétés de secours mutuels sont la suite d'un effort continu et incessant, le résultat d'une lutte patiente. Le XIX^e^ siècle n'a fait que les rajeunir.

« Nous autres, modernes, nous sommes supérieurs aux anciens, car étant montés sur leurs épaules, nous voyons plus loin qu'eux », disait déjà Fontenelle en reprenant une idée de Pascal et en y ajoutant un trait d'esprit.

Si le progrès social « est l'œuvre méritoire de l'activité appliquée au bien[1] », c'est aussi l'action continue des générations dont chacune a son œuvre à faire et sa tâche à remplir sous peine de manquer au devoir humain imposé à chacune d'elles et aux hommes qui

1. Caro, Le progrès social, *Revue des Deux-Mondes*, p. 744, 15 octobre 1873.

la composent. C'est la solidarité des générations se succédant à travers le temps, des nations se rejoignant à travers l'espace, unies par le même devoir et par la même loi, celle de transmettre à l'avenir, en l'accroissant, le trésor de lumières et de biens accumulés par leurs pères !

Sans remonter aux éranes, chez les Grecs[1], aux collèges et aux sodalités à Rome, on trouvait en Lorraine, au moyen âge, dans toutes les villes, dans tous les bourgs et dans presque tous les villages de quelque importance, des confréries, des corporations d'arts et métiers[2], qui tiraient leur nom, soit de la catégorie d'ouvriers qu'elles groupaient, soit du saint qu'elles choisissaient pour patron. C'étaient des associations semi-religieuses, semi-charitables, dans lesquelles l'idée mutuelle était noyée au milieu d'un flot de prescriptions pieuses.

Dans les papiers des *hans* qui me sont passés sous

---

1. L'association mutuelle a des racines très profondes dans l'antiquité. Les éranes chez les Grecs n'étaient que des sociétés d'avances de fonds, de prêts remboursables. Les collèges et les sodalités à Rome ne fournissaient que des secours exceptionnels à leurs membres, en cas de maladie ; c'étaient plutôt des syndicats funéraires, c'est-à-dire des sociétés religieuses destinées à procurer à leurs associés des funérailles décentes.

La prévoyance était une vertu entièrement ignorée des Romains. Ils vivaient au jour le jour, sans s'occuper du lendemain, d'autant plus volontiers qu'ils recevaient leur nourriture des mains de l'État, comme une chose due. Pour Septime Sévère, les secrets d'un bon gouvernement se réduisaient à enrichir les soldats, à nourrir le peuple et à se moquer du reste.

2. Dans son histoire des classes laborieuses, M. Levasseur nous apprend « que toutes les confréries faisaient de fréquentes aumônes et venaient au secours des confrères malades ».

les yeux, dans les mémoires et les auteurs que j'ai consultés, j'ai bien trouvé les devoirs réciproques des hantés, mais je n'ai rencontré nulle part la réciprocité du droit en matière d'assistance-maladie.

La confrérie assurait la participation officielle aux cérémonies du culte et garantissait les frais funéraires en cas de décès. En cas de maladie, elle pouvait accorder quelques petits secours, mais ils étaient limités aux ressources de l'Association. Aucune n'était en mesure de mettre son corps de métier à l'abri des différentes crises de la vie : la maladie et les accidents, la vieillesse et la mort. Elle se réunissait pour prier une ou plusieurs fois par semaine, avec ou sans insignes, dans l'église du lieu ou dans une chapelle particulière, et assistait avec sa bannière aux plus importantes cérémonies de l'Église, de la paroisse et quelquefois aux fêtes civiles de la Lorraine. Les confrères payaient une cotisation annuelle répartie en cotisations mensuelles ou hebdomadaires ; dans les circonstances extraordinaires, ils ouvraient entre eux des souscriptions. Si l'un d'eux tombait malade, il était assisté jour et nuit par un ou plusieurs hantés. Parfois, on lui dispensait des secours sous forme de médicaments, de linge et de vivres. S'il venait à décéder, les compagnons prenaient souci de son corps et veillaient près de lui. La confrérie accompagnait la dépouille jusqu'à la tombe, se chargeait des frais de sépulture et des prières annuelles ; elle secourait aussi la famille désolée et assistait les enfants jusqu'à leur établissement ou au moins jusqu'au moment où ils devenaient capables de se suffire à eux-mêmes.

Si le confrère était un agriculteur, les compagnons labouraient son champ et dirigeaient ses travaux. Si c'était un artisan, ils entraient à tour de rôle dans sa boutique pour diriger son petit commerce. Au rétablissement, l'adhérent trouvait ses affaires en ordre et n'avait pas à se tourmenter du temps perdu. Plein de courage, il reprenait son travail, pénétré de sentiments d'affectueuse gratitude pour les frères qui l'avaient assisté.

La mutualité déjà en germe dans le *han* de nos aïeux n'est en résumé que le résultat d'une longue et lente évolution. « L'avenir social n'est que le prolongement graduellement modifié du passé [1]. »

Sans vouloir porter atteinte aux prétentions de la Confrérie de Sainte-Barbe pour *le jeu du traict à pouldre* de Lille, dont l'institution remonte au 2 mai 1483 [2], des passementiers de Saint-Omer [3], de celle de Sainte-Cécile, de Saint-Pierre de Caen, inaugurée en 1564 [4], qui tiendraient à passer pour le germe et le

---

1. Caro, *loco citato*.

2. Lettre du Magistrat de Lille portant création et organisation du serment et confrérie du traict à pouldre reproduite dans l'histoire des canonniers lillois :

« Au commandement du conestable le Varlet d'icelle confrérie, « puist aller et soit tenu de aller cœuillier à chun confrère deux « deniers la sesmaine délivrés à iceluy ou ceux qui ainsi sera ou « seront malaides tant qu'il sera ou seront garis. » Donc, en cas de maladie, les confrères de Sainte-Barbe s'assistaient mutuellement en payant chacun, pour le ou les confrères malades, deux deniers par semaine.

3. Ils donnaient vingt sous aux pauvres maîtres malades ou trop vieux. Levasseur, *loc. cit.*

4. Elle dura jusqu'en 1792. Elle laissait la musique à l'arrière-

tâtonnement de la mutualité dont l'origine remonterait ainsi à la fin du xv^e^ ou au milieu du xvi^e^ siècle, Nancy est en droit d'affirmer sa priorité sur les Lillois, les Audomarois et les Calvadossiens.

En 1340, les *belengiers* et *corvisiers* de Nancy organisaient leurs confréries pour rendre plus facile la défense de leurs intérêts. En 1341, le duc Raoul autorisait *en l'honneur et remembrance de Monsieur Saint-Georges,* la confrérie des merciers de Nancy, Rosières et Saint-Nicolas, dans laquelle chaque adhérent versait à son entrée, une cotisation de « douze deniers fors ». En 1342, le même Raoul permettait aux maçons, charpentiers, couvreurs, ardoisiers, charrons et tous ouvriers maniant la hache et le marteau, de se réunir en une corporation dite *confrérie du cloître Saint-Georges,* renforcée, dès l'année suivante, par l'adhésion des menuisiers et tonneliers [1].

Les corporations de nos aïeux étaient avides de privilèges et de monopoles : rangées en bataille autour d'un métier avec l'inflexible volonté d'en défendre l'abord à tout étranger, inspirées d'un communisme étroit, d'une farouche égalité, elles n'arrivaient qu'à

---

plan et se composait presque exclusivement d'ecclésiastiques. Pour employer les expressions mêmes des statuts, c'était « une confraternelle congrégation, une commune association de prières, oraisons et bienfaits les uns des autres ». Lorsqu'un confrère était éprouvé par la maladie, les infirmités ou un revers de fortune, deux prêtres étaient chargés de le visiter pour le consoler et lui apporter, suivant le cas, des secours religieux ou pécuniaires.

1. *Passim* Digot, *Histoire de Lorraine; Notice sur Saint-Georges,* par H. Lepage ; *Les communes de la Meurthe,* par le même, etc.

empêcher l'artisan de s'enrichir; elles le condamnaient à vivoter à perpétuité.

Toutes, depuis celles des arquebusiers et faiseurs de canons, des bahutiers et des bonnetiers, jusqu'à celles des tanneurs et des teinturiers, des tisserands et des tonneliers, pour employer l'ordre alphabétique, nées d'une prévoyance et d'une jalousie mutuelles[1], avaient pour but « de faire marcher leurs adhérents du même pas, de les faire flotter à la même hauteur[2] ». Par la paralysie des efforts d'innovation et l'impossibilité de l'amélioration individuelle, par la consécration de la routine, c'était la préparation à « l'égalité farouche ».

L'artisan qui, de père en fils, tissait, battait le fer, fendait le bois, sciait la pierre, gagnait sa vie suivant cette destinée qui obligeait la masse à peiner pour ne pas mourir, arriva peu à peu à constater la précarité du secours que la confrérie lui accordait pendant la maladie, si toutefois elle ne faisait pas faillite à ses engagements, car l'argent de la caisse sociale était souvent distribué en augmentation de prébende au chef de la paroisse, dissipé par des prélèvements pour enrichir un officier, un maître, un syndic, un sergent, sinon prodigué en fêtes, en banquets inutiles et dispendieux. Tout en reconnaissant le but défensif des

1. Le 14 janvier 1605, Charles III constatait avec peine « les plaintes presque continuelles que de bien longtemps nous avons reçues des abus manifestes que les maîtres et compagnons des hans commettent sous prétexte de chartes ».

2. L'histoire des corporations est faite. M. Levasseur, dans le magistral ouvrage qu'il a consacré aux classes ouvrières avant 1789, a épuisé le sujet.

hans, lors de l'anarchie du moyen âge contre les nobles et les pillards, l'ouvrier finit par accuser la corporation de pourvoir trop parcimonieusement aux besoins créés par la misère des membres. Sans être encore « un grand logicien[1] », il saisit les abus intolérables des confréries : le champ du commerce rétréci, le salaire et le travail diminués et compromis. Au lieu de multiplier les occasions de gain et de répandre le travail rémunérateur, l'association créait la misère, et c'était *tous souffrant pour un seul*.

La pitié pour le malade existait à peine et si, par malheur, l'outil tombait de mains affaiblies par l'âge — la vieillesse a été de tous temps le lot de l'humanité — la charité ne venait pas en aide avec la douceur de main et la tendresse compatissante que nous lui connaissons aujourd'hui. C'est le grand air des champs[2] qui, à cette époque, conserve le vieillard. S'il geint, sa plainte est étouffée par cette résignation passive dont le bon La Fontaine, dans sa fable du pauvre bûcheron tout couvert de ramée, nous a laissé le saisissant tableau. N'en pouvant plus d'effort et de douleur, il se débat sous le poids écrasant de la misère, des impositions de guerre, de la gabelle et autres charges[3], du créancier et de la corvée.

> Quel plaisir a-t-il depuis qu'il est au monde ?
> En est-il un plus pauvre *en la machine ronde ?*
> Point de pain quelquefois et jamais de repos.

1. Expression consacrée par Félix Pyat au peuple souverain.

2. La population était alors presque exclusivement rurale.

3. Journal de Pierre Vuarin dans le *Recueil des documents sur l'histoire de Lorraine.*

Il ne connaît d'autre ressource que d'appeler la mort ; c'est sa suprême consolation.

Le trépas vient tout guérir.

Les consolations de la religion et les espérances de l'au-delà berçaient et endormaient encore les maux des vieux Lorrains.

*
* *

De l'autre côté du duché, sous l'immense effort de Montesquieu, de Jean-Jacques Rousseau et de Voltaire, « ces trois porteurs de torches », la littérature devenait sociale. « C'est la condition, ses devoirs, ses avantages, ses embarras, qui doivent servir de base aux ouvrages [1] », écrivait Diderot.

Plus épris de bien-être que d'idéal, plus docile au suggestionnant positivisme de la civilisation qu'aux intangibles et réconfortants espoirs de la foi religieuse, l'ouvrier aspirait à l'indépendance, à la laïcité des corporations. Elles ressemblaient alors à ces monnaies dont la circulation a usé l'effigie et qu'il faut jeter à la fonte et repasser au martelage du balancier pour leur rendre l'éclat des pièces neuves. « Quand une institution a atteint son but et qu'une autre plus parfaite vient à apparaître, la première, qui n'a été que l'instrument d'un plus vaste édifice, tombe d'elle-même,

1. *Entretien sur le fils naturel.*

si elle n'est renversée comme les échafaudages qui ont servi à la construction [1]. »

La confiance des artisans lorrains envers les confréries s'était peu à peu teintée de scepticisme. Leurs jours étaient comptés.

Un des « hommes sensibles » qui fréquentaient à la cour de Lunéville vint à parler au Fondateur de notre Compagnie du « plan d'une Maison d'association [2], dans laquelle, au moyen d'une somme très modique, chaque associé s'assurerait, pour l'état de maladie, toutes les sortes de secours qu'on peut désirer » et de « l'établissement de compagnies qui fourniraient [3] les secours les plus abondants et les plus efficaces à tous ceux qui, en santé, leur paieraient une très petite somme par an ou même par mois ». Ces deux projets de Claude Humbert Piarron de Chamousset, maître ordinaire à la Chambre des comptes de Paris, avaient l'agrément de Louis XV, l'honneur de la souscription de tous les membres du Ministère français et l'appui de Jean-Jacques Rousseau [4]. Stanislas tint à se faire

1. *La fraternité humaine*, par Francesco Vigano. Traduction de Mme Jules Favre.

2. Mémoire in-4° de quinze pages, 1765, réimprimé dans les *Vues d'un citoyen* en 1767. In-12, p. 36 et 37. Voir aussi *Additions et éclaircissements au plan d'une maison d'association*, in-4° de douze pages, 1765, réimprimé également dans les *Vues d'un citoyen*, 1767, p. 80-113.

3. Mémoire in-4° de 1765, réimprimé en 1770 chez d'Hourcy. Voir extraits *Journal des sçavants*, décembre 1770, p. 871-873, et *Année littéraire*, 1770, p. 265-275, t. V.

4. J. J. Rousseau avait spécialement mandé C. H. P. de Chamousset pour le féliciter. Il avait cru l'honorer d'une façon particulière en affectant le plus profond mépris pour la politesse,

présenter et à « converser familièrement » avec « l'excellent citoyen qui, outre le culte de la bienfaisance et la recherche continuelle du bien qu'il pourrait faire aux autres hommes[1] », avait « la tête toujours en effervescence pour le bien de l'humanité[2] ».

En appuyant le principe des *compagnies d'assurances sur la santé,* d'observations et d'expériences de la Faculté de médecine de Paris, « scavoir que sur cent personnes, il n'y aura jamais, dans l'année[3], plus de douze maladies d'un mois ou vingt-quatre de quinze jours », Chamousset fit pressentir à Stanislas le progrès de la mutualité scientifique sur la mutualité sentimentale. Le duc se montra-t-il favorable à l'établissement et à l'ouverture des refuges où « les malades de toutes les classes au-dessus de la pauvreté, qui sont celles que les gouvernements doivent le plus protéger, parce que ce sont celles qui contribuent le plus, par leurs travaux, à la richesse des États », pourraient, « au cours de leurs voyages », se faire admettre et soigner ?

L'abbé Cottin des Houssayes l'affirme. Il néglige

« cette étiquette française qui pouvait bien être née dans l'empire de la bassesse ou dans celui de la pauvreté ». Jean-Jacques était assis, il ne salua même pas Chamousset ; l'entretien terminé, il ne fit même pas l'honneur à son visiteur de le reconduire. « Je vous aime trop pour contracter comme le reste des hommes », fit-il au conseiller interloqué.

1. *Passim, Œuvres complètes de M. de Chamousset,* contenant ses projets d'humanité, de bienfaisance et de patriotisme, par l'abbé Cottin des Houssayes, Paris, 1783. Imprimerie de Ph. D. Pierres. 2 vol. in-12.

2. Abbé de Voisenon.

3 P. XXIX des œuvres complètes de Chamousset.

d'ajouter que Chamousset comptait sur une fondation du Roi de Pologne. Regrettons que la mort ait privé le « philosophe bienfaisant » d'une initiative qui eût fait le plus grand honneur à la Lorraine, en lui assurant dès 1766, la primauté de cette *mise en subsistance des mutualistes* que l'on pratique à peine aujourd'hui.

« Si la Providence, ajoute l'historien de l'entrevue, eût conservé plus longtemps les jours de ce souverain, peut-être ces deux âmes faites l'une pour l'autre, l'une et l'autre pour le bonheur de l'Humanité, se seraient-elles réunies pour ne se séparer jamais ; et la Cour de Stanislas fût devenue pour Chamousset le temple du Bonheur, parce qu'il aurait pu y exercer la bienfaisance, sans obstacle et sans contradiction[1]. » Pitoyable illusion ! Gardons-nous, Messieurs, de partager ce lyrisme et cet enthousiasme. Chamousset ne réussit même pas à faire couvrir à Paris, dix-huit ans plus tard, l'émission des 3 000 actions de 200 livres, nécessaires à la mise en exécution de son projet d'assurance sur la santé : il est mort avec la douleur de n'avoir pu exécuter le plan qu'il avait caressé toute sa vie.

Si son projet ne convenait pas aux Français, « peuple léger, indifférent au bien public, qui ne sçut jamais prévoir l'avenir[2] », s'il manquait « de l'intérêt, ce grand ressort de toutes les entreprises » et surtout de l'appui des Maîtres « qui se refusaient à souscrire

1. P. CXXXV des œuvres complètes de Chamousset.
2. P. XXVI des œuvres complètes de Chamousset.

pour leurs domestiques, en répondant qu'ils avaient la ressource des maisons de charité », il ne pouvait avoir aucune chance d'aboutir en Lorraine.

Le zèle et la charité faisaient alors défaut chez ceux qui pouvaient, qui devaient obliger leurs semblables, à ce point que, deux ans après l'édit de Turgot supprimant les maîtrises et les jurandes, le *Journal de Nancy* était dans l'obligation, pour inciter à la bienfaisance, de signaler à l'admiration publique, avec de flatteurs commentaires, ces deux traits de bienfaisance des officiers municipaux de cette ville [1] :

« Les papiers anglais reprochent aux Échevins de Londres d'être les seuls qui ne prennent point part au danger commun et de renoncer à tout intérêt national pour un morceau de tortue et de daim, dont ils se régalent souvent, aux dépens de la caisse publique.

« Ce que le patriotisme, qui commande les plus grands sacrifices, n'a point obtenu des Aldermans de Londres, dans un instant de crise, les officiers municipaux de la Ville de Nancy viennent de le faire par les seuls sentiments de l'humanité.

« Par une délibération, ils ont décidé qu'on remettrait au Receveur des Enfants trouvés, la somme qui leur est allouée pour un repas d'usage, le lendemain de l'Assomption, fête de Saint-Roch. Ils vont ce jour-là à Bonsecours, église consacrée à la Sainte-Vierge, acquitter au nom de la Ville de Nancy, le vœu qu'elle a fait à cette puissante protectrice de la France, pour

1. Traicts de bienfaisance, *Journal de Nancy*, 1779, p. 436 et 437, 1re partie.

le secours qu'elle en a reçu lorsque la peste ravageait la Lorraine.

« C'est par les mêmes sentiments d'humanité que ces officiers municipaux emploient depuis plusieurs années, à faire distribuer du pain aux malheureux, l'argent qui, auparavant, était destiné à un feu d'artifice le jour de la Saint-Louis, Patron de notre auguste Monarque. Ils croient que la meilleure manière de célébrer la Fête d'un souverain qui ne s'occupe que du bonheur de ses sujets, c'est d'imiter sa bienfaisance. »

Ce n'est qu'après les guerres de l'Empire, après l'Invasion, que des temps meilleurs étant venus, plus calmes, mais non moins laborieux, le besoin d'assistance réciproque se fit impérieusement sentir. Le besoin d'appui mutuel était dans l'air ; c'était une force que chacun voulait utiliser.

Suivant l'exemple des Messins, qui venaient d'organiser leur Société de Prévoyance[1], les ouvriers nancéiens se réunirent en 1834 pour fonder d'abord la Société des Amis de l'Industrie, puis la Société industrielle et de Bienfaisance. Ils ne tardèrent pas à comprendre que la véritable unité sociale ce n'est pas l'individu mais la famille : de là les sociétés familiales de Prévoyance et de Secours mutuels, des Familles, et de Saint-François-Xavier, auxquelles s'ajoute, trente ans après, la Société d'Alsace-Lorraine, où vinrent se grouper tous les mutualistes des provinces annexées réfugiés à Nancy, pour y mettre en commun leurs

1. En 1825.

tristesses et leurs infortunes, leurs joies et leurs espérances.

A partir de 1881, les vertus des mutualistes ont créé en faveur des sociétés de secours mutuels un courant d'opinion qui a commandé la sympathie du public — des divers publics — et provoqué une noble émulation qui a donné naissance à une véritable efflorescence de sociétés.

Ce sont d'abord les ouvriers et ouvrières des Tabacs qui se groupent dans la Société de secours mutuels de la Manufacture; les voyageurs et employés de commerce, qui créent la Société fraternelle de prévoyance et de secours mutuels et la Mutualité lorraine. La corporation de la chaussure, la plus répandue de nos industries locales, s'est émiettée en cinq groupements, sans compter les caisses de secours des manufactures; les ouvriers et employés des chemins de fer de l'Est se sont dispersés dans sept sociétés; voici ensuite les mutualités d'anciens militaires dont l'avant-garde est occupée par l'Association fraternelle des anciens sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer. Et, de même que, dans le combat, tout le monde ne peut être à l'avant-garde, puisque l'avant-garde n'a sa raison d'être qu'autant qu'elle est appuyée par le gros d'une armée, voici des tirailleurs pour engager la lutte, et derrière eux une infanterie solide, capable d'occuper les positions et de s'y maintenir : les anciens militaires des groupes de la Marine et du Génie, la Chéchia, la Légion étrangère, et, avec le but exclusif de la retraite, la section des Vétérans des Armées de terre et de mer.

Depuis plusieurs années les sociétés professionnelles se sont multipliées à l'infini. C'est une pluie qui rappelle le déluge :

Les typographes, les menuisiers et charpentiers, les tailleurs et les ravaleurs de pierre, les maçons et carriers, les corroyeurs, les coiffeurs, les garçons de café, les électriciens et les allumeurs de gaz.

Gardons-nous d'oublier, pour terminer, la Mutualité scolaire, sorte d'antichambre et de pépinière des sociétés non familiales, et la Prévoyante nancéienne qui s'est imposé la majoration des insuffisantes pensions de vieillesse des mutualistes de Nancy et de Meurthe-et-Moselle.

Cette végétation de plus en plus touffue et luxuriante de sociétés exclusivement professionnelles est profondément regrettable. En ignorant l'article 212 du Code civil, le chef de famille se met *seul* à table en présence des siens, qu'il invite à jouir de la vue et de l'odeur des mets. Bien maigre repas ! La femme se lassera, un jour prochain, du rôle d'Esther devant Assuérus, de servante devant son seigneur et maître. Regrettons de ne pouvoir dire de la mutualité nancéienne contemporaine ce que les méridionaux aiment à dire de leurs vins, qu'elle s'améliore en vieillissant.

Quelques-uns de ces groupements sont encore à l'état embryonnaire, d'autres traversent une crise de croissance analogue à l'âge ingrat des individus qui ne sont pas encore adultes. Leur isolement actuel est stérile et coûteux. L'union serait économique et féconde. C'est faire œuvre utile que de rappeler ici cet axiome : « Les activités individuelles isolées croissent

lentement ; opposées, elles s'entre-détruisent ; juxtaposées, elles s'additionnent. Seules les activités associées croissent rapidement, durent et multiplient[1]. »

La société de secours mutuels isolée n'excelle d'ailleurs qu'en certains services, celui de maladie notamment, par suite du contrôle plus facile à exercer. Il en est d'autres auxquels le syndicat et l'union de sociétés peuvent seuls pourvoir d'une façon efficace ; telles la continuation de l'indemnité-chômage en cas de maladie prolongée ou chronique et la mise en subsistance de mutualistes passagers.

Le mouvement de concentration qui se produit dans toutes les régions du monde industriel et ouvrier commence à gagner la mutualité. Elle a déjà organisé l'union dans le canton, dans l'arrondissement et dans le département. Aujourd'hui elle songe au groupement des unions, à la Fédération régionale, susceptible d'aborder utilement l'office gratuit de placement, la mutualité maternelle, les caisses de prêt et d'assurance sur la vie[2]. Demain la fédération régionale aboutira à la Fédération nationale de la grande famille mutualiste française.

Rien ne pourra résister à cette armée de l'ordre et du progrès.

Voilà les fruits bienfaisants dont l'espoir nous est permis !

La mutualité, Messieurs, a rendu moins précaire la condition des ouvriers en leur prêtant secours pendant

1. Léon Bourgeois, *De la solidarité*, p. 57.

2. Cette dernière est une forme de prévoyance supérieure à la retraite, moins égoïste et plus productive.

la maladie, en rendant le chômage moins cruel : elle se dispose à assurer leur vieillesse dans une plus large mesure et à conjurer les effets désastreux de la disparition du chef de famille. C'est un puissant instrument de sécurité et de concorde qui permettra au siècle qui commence de se rapprocher de l'idéal auquel aspire l'Humanité.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. P. FLICHE

AUX RÉCIPIENDAIRES

M. VILLARD ET M. LE Dr A. FRIOT

MONSIEUR,[1]

L'Académie de Stanislas, vous le faites observer avec raison, compte au nombre de ses plus constantes traditions la représentation, chez elle, de ces corps judiciaires qui, ne se contentant pas de faire l'application pratique du droit, en cultivent la science avec toutes les études sur lesquelles elle s'appuie ou qu'elle éclaire parfois d'une vive lumière. Que ce soit au prétoire ou dans le livre, leurs membres nous ont donné et continuent à nous donner des modèles de cette langue si pure, si souple et si précise que reste le français, en dépit des méfaits de quelques littérateurs, essayant de nous faire croire que le néologisme sans frein et l'obscurité sont les signes suprêmes du talent.

---

1. M. Villard.

Lorsque la compagnie a porté son choix sur vous, elle savait trouver, à la fois, un jurisconsulte et un maître dans l'art de bien dire. Elle était heureuse de vous posséder, lorsque bientôt des inquiétudes trop justifiées, puis une des plus grandes douleurs qui puissent briser un cœur d'homme, vous amenaient à vivre dans une retraite que comprenait et respectait notre affectueuse sympathie. Aujourd'hui, si la douleur est toujours présente, elle ne nous prive plus de votre présence aux séances, elle ne vous a pas empêché de nous donner un discours tel que nous l'attendions, absolument digne de ceux que, membre du ministère public, vous avez maintes fois prononcés aux séances de rentrée de la Cour d'appel. Malgré les protestations de votre modestie, il me faut bien rappeler ici qu'ils constituaient, pour vous désigner au choix de l'Académie, les titres les plus sérieux, aussi bien pour la forme si littéraire de l'exposition, que pour la science juridique ou historique dont ils témoignent.

La première fois que vous étiez appelé à porter la parole, dans une de ces séances solennelles de la Cour, c'est à un sujet d'histoire lorraine que vous vous êtes attaqué en présentant un portrait complet et bien vivant du président Le Fébvre ; vous vous sentiez attiré vers lui par une sympathie de nature, tant il vous semblait, en même temps que jurisconsulte éminent, ambassadeur habile, homme de caractère à la fois très ferme et très aimable, cherchant à dénouer les difficultés plus qu'à les trancher. Me permettrez-vous une toute petite critique? Des travaux historiques, en partie d'ailleurs postérieurs à votre

œuvre, ne permettent plus de souscrire, sans réserve, à l'éloge à peu près absolu que vous faites de Léopold. Je joue ainsi un peu le rôle de l'avocat du diable, et je puis employer ici cette expression empruntée à une procédure spéciale, puisque, aussi bien, c'est une vraie canonisation que les écrivains du dix-huitième siècle ont accordée au duc de Lorraine, canonisation toute laïque d'ailleurs, car le chœur était mené par Voltaire, et l'Église, en dehors des démêlés qu'elle eut avec lui sur le terrain de la législation ecclésiastique, aurait bien trouvé, dans sa vie, quelques faits incompatibles avec les honneurs qu'elle rend à ses saints. Mais cette part faite à la critique, je m'empresse de faire valoir un des plus grands mérites de Léopold ; il sut écouter, sans lui retirer rien de sa confiance et de son amitié, les « remontrances fermes, presque rudes », suivant vos expressions, de son conseiller ; assez d'autres sans être princes souverains trouvent semblables donneurs d'avis gens d'humeur chagrine et même coupable, pour qu'en ceci on loue, sans réserves, le duc de Lorraine.

Cette excursion faite dans le domaine de l'histoire, politique autant que juridique, vous vous attachez à un sujet unique, mais singulièrement fécond, la législation pénale ; qu'il s'agisse de l'origine du droit de punir, des duretés anciennes de la procédure criminelle ou de l'application de la peine, de la grande révolution qui se fit en cette matière à la fin du XVIII^e^ siècle ou des améliorations encore possibles à nos lois et à nos mœurs actuelles.

Dans une première étude sur le droit de punir et

Joseph de Maistre, vous ne vous laissez pas dominer par le style puissant d'un écrivain de génie, vous montrez que sa conception du droit de punir se lie très intimement à ses vues sur l'origine du pouvoir politique, qu'il veut, sous de notables réserves toutefois, monarchique et absolu; vous n'avez pas de peine à faire sentir le danger que présente, au point de vue pénal, l'attribution à ce pouvoir du devoir de faire expier au coupable sa faute envers la Divinité, alors même qu'il n'en résulterait pas un dommage direct pour les droits des autres membres de la société. C'est ainsi que vous trouvez l'explication des rigueurs théoriques d'un homme que sa correspondance nous révèle de si grand sens, si bon, même si plein de charme.

Au lieu de faire progresser la législation pénale, les idées de Joseph de Maistre, si elles avaient eu de l'écho dans l'opinion publique, l'auraient fait rétrograder, alors qu'elle venait d'accomplir un grand pas en avant. Afin de nous faire bien apprécier ce qu'a été cette réforme pénale de la fin du XVIII^e^ siècle et du commencement du XIX^e^, vous avez cherché, par un bref résumé historique, à bien faire comprendre ce qu'avaient été la procédure et la pénalité, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, l'Angleterre faisant seule exception, à raison de son développement historique et aussi de l'influence presque nulle du droit romain sur elle.

Vous avez très bien montré que, si la législation pénale du moyen âge n'était pas parfaite, il s'en faut, elle était cependant très supérieure à celle qui l'a

suivie, lorsque, au XVI^e^ siècle, il y eut, sur toute l'Europe, une si forte poussée de gouvernements absolus. Toutes les garanties accordées au prévenu disparaissent, notamment cette assistance de l'avocat, regardée par tous les absolutismes comme une entrave à ce qu'ils appellent la prompte expédition de justice. C'est avec beaucoup de raison que, sous ce rapport, vous avez rapproché les paroles de Pussort, commissaire de Louis XIV pour l'élaboration de l'ordonnance de 1670, et celles du rédacteur du décret de Prairial an II, instituant le tribunal révolutionnaire. Mais ce n'était pas seulement par la disparition du défenseur que se distinguait cette affreuse législation ; tout y était : pour l'instruction criminelle, la procédure secrète, le serment imposé à l'accusé, le plaçant entre le parjure et le fait d'être son propre dénonciateur, les preuves légales, la torture préparatoire, torture préalable ensuite s'il était condamné, enfin dans l'application de la peine, soit par la trop fréquente exagération de celle-ci, soit par les souffrances qu'y ajoutait une cruauté sans nom. On se demande comment des sociétés, arrivées à un haut degré de civilisation, ont pu supporter une pareille législation et les spectacles qu'elle entraînait. On compte les protestataires ; à l'honneur de la France, vous faites observer qu'il y en eut toujours dans notre pays, non seulement des philosophes tels que Montaigne et La Bruyère, mais des hommes de loi, Dumoulin et Ayrault au XVI^e^ siècle, le président de Lamoignon au XVII^e^; au XVIII^e^ siècle, ils deviennent légion. Ce n'est pas cependant les efforts de ceux-ci qui devaient avoir

raison de l'édifice commençant à menacer ruine ; cet honneur était réservé à un jeune Italien inspiré d'ailleurs, il est le premier à le reconnaître, par les ouvrages des Français, tout spécialement ceux de Montesquieu. L'effet produit par le livre de Beccaria fut foudroyant ; il trouvait un terrain admirablement préparé, mais il faut convenir aussi que par sa brièveté, sa précision, ses chapitres courts et bien distincts, le bon sens aussi, la froide mais intense passion dont il était l'expression, il était de nature à agir, non sur quelques lecteurs, mais sur la foule, aussi bien que sur les chefs d'empires, à commencer, pour ces derniers, par la grande Marie-Thérèse, alors souveraine de la Lombardie, par conséquent de Beccaria. Celui-ci comptait, dites-vous, au nombre de ses causes de succès, sa science assez courte, en matière de droit pénal ; à ce sujet, vous citez une boutade de Pascal sur certains effets de la science, en général. Je me garde de vous contredire, sans insister ; je ne voudrais pas fournir, même involontairement, une mauvaise excuse aux élèves de nos confrères de la Faculté de droit ; je craindrais aussi de nous attirer quelque méchante affaire, non avec la science ! qui est une fort bénigne divinité, mais avec certains de ses dévots, de ceux surtout dont les ardeurs, alors que leur commerce avec elle est aussi sommaire que peu suivi, font involontairement songer à l'adage antique *Major e longinquo reverentia*. Quoi qu'il en soit des causes de succès de Beccaria, il eut la conséquence que celui-ci avait ardemment souhaitée : il entraîna la réforme pénale. Vous avez très bien montré comment, en France,

celle-ci, commencée par quelques ordonnances de Louis XVI, menée très vite, d'une façon généreuse, mais quelquefois un peu inconsidérée par l'Assemblée constituante, aboutit aux codes du commencement du dernier siècle. Ceux-ci régissent encore la matière, non sans avoir été déjà heureusement modifiés et sans réclamer de nouvelles améliorations, notamment en ce qu'on appelle l'amendement du coupable et si justement aussi son reclassement. Je n'aurais pas besoin d'aller bien loin, pour trouver, à Nancy même, des hommes de cœur et d'intelligence qui se donnent à cette œuvre, aussi difficile que méritoire et utile.

Ce souci, celui également de prévenir le développement de la criminalité, étaient de ceux qui, durant sa vie d'avocat, avaient préoccupé le confrère que votre éloquent discours vient de faire revivre devant nous. Ne vous excusez pas de nous en avoir entretenu; sans doute, il nous a appartenu trop peu de temps et ce temps est déjà bien lointain, mais Henry Maguin est de ceux qu'on n'oublie point. Bien que mes rapports avec lui aient été très éphémères, je vois encore sa belle physionomie, rendue un peu pensive et triste par les malheurs de la patrie, peut-être aussi par le mal qui déjà le rongeait, mais traduisant tout ce qu'il y avait dans son âme d'intelligence, d'ardeur et de tendresse. Il était facile de pressentir en lui, ce que vous avez fait si heureusement ressortir, l'influence bénie d'une mère qui, comprenant la grandeur de sa tâche, y avait mis toute son intelligence et tout son cœur, ce bienfait l'un des plus grands, le plus grand

peut-être qui puisse échoir à un homme. C'était aux enseignements de cette mère que Maguin restait fidèle, en étant jusqu'au bout le défenseur de ces deux grandes causes : celles de la religion et de la liberté, en appelant ces forces puissantes à son aide, dans ses efforts pour améliorer la condition de ce qui vivait autour de lui. C'est ce qui a fait l'unité de cette existence, au premier abord un peu disparate, puisque, commencée d'une façon brillante au barreau qui, à raison de ses traditions d'indépendance et de défense de la liberté, lui convenait si bien, elle se continuait dans le labeur agricole qu'impose l'exploitation d'un domaine rural, pour finir par les travaux du patriote défenseur de sa ville natale, et propagateur, faisant autorité, de l'enseignement populaire. Partout d'ailleurs, Maguin apportait, avec son ardeur, une indépendance qui lui faisait parfois adopter des solutions qui n'avaient pas le suffrage de ses amis, et en même temps le souci de ne jamais blesser volontairement personne, surtout un adversaire. Pour résumer ce que vous nous avez si bien dit de lui, je ne saurais mieux faire que de donner, un instant, la parole à votre ami. Comment en effet ne pas lui appliquer les dernières lignes d'un discours qu'avocat stagiaire, il consacrait à un jurisconsulte messin du XVIII[e] siècle[1] : « Cette vertu (l'amour de la loi totale), elle avait guidé Dilange vers le but qu'il poursuivait toujours et que ses exemples semblent nous indiquer encore, rendre à Dieu et

1. *Éloge de Dilange*, Metz 1862, lu à l'ouverture de la conférence des avocats à la Cour impériale de Metz.

aux hommes ce qui leur est dû, travailler à instruire et à améliorer ses semblables. »

Ce souci de l'amélioration de vos semblables a été aussi, Monsieur[1], la pensée directrice de votre vie; vos vues d'avenir ne se dirigeaient point vers une carrière quelconque, lorsque vous commenciez vos études à la Faculté de médecine; vous saviez quel soulagement moral, en même temps que matériel, un médecin peut apporter aux membres souffrants de l'humanité. Ce que vous êtes alors aux foyers même les plus humbles, de discrètes confidences me l'ont appris; mais je ne veux pas insister sur ce côté intime de l'existence du médecin; aussi bien, de très bonne heure, avez-vous compris qu'il peut exercer une influence plus générale, et parmi les ouvrages que vous avez soumis à l'Académie, lorsque vous avez sollicité ses suffrages, s'il en est qui, d'ordre purement médical, ont mérité les éloges des maîtres les plus réputés, il en est d'autres qui ont trait à l'hygiène publique, dont le plus important de vos travaux imprimés, ce volume consacré à l'assainissement des villes. Vous y traitez, avant tout, de cette question importante, toujours à l'étude, malgré de grands progrès réalisés, l'enlèvement aussi économique, aussi parfait et aussi utile que possible de tous ces détritus que l'exercice de la vie, sous toutes ses formes, produit dans les grandes agglomérations urbaines. Mais bientôt, une préoccupation plus importante encore sollicite votre activité; vous vous demandez si, au lieu de secourir la

1. M. Friot.

misère, ce qui est très bien, il n'y aurait pas moyen de l'empêcher de naître, ce qui est mieux, et vous trouvez, dans la mutualité, l'un des plus puissants moyens d'action pour réaliser le but qui vous préoccupe ; dès lors vous êtes devenu un de ses apôtres.

Peut-être vous le rappelez-vous, pour moi j'en ai gardé le souvenir très présent, c'est par la mutualité que nous nous sommes connus. Vous veniez d'être nommé médecin d'une de nos sociétés nancéiennes, née d'une pensée généreuse d'un prêtre, mais organisée par la grande et pratique intelligence de Nicolas Vagner ; le conseil de la société avait eu quelques renseignements à vous demander et bientôt vous y preniez place ; car nous avions reconnu en vous un ami de cette forme d'assistance qui avec tant de raison commençait à s'imposer à l'attention publique, un de ces amis précieux, de plus, dont l'affection ne craint ni la fermeté, ni la vigilance. Vous étiez impitoyable pour les abus, et vous saviez résister à des entraînements qui, en vue du bien de quelques individualités, créent un danger pour la collectivité. Vous saviez aussi rappeler les conditions de toute mutualité sérieuse, exigeant que les dépenses ordinaires soient payées par les cotisations des membres. Avec ces qualités, il n'est pas étonnant que vous soyez devenu un des représentants les plus autorisés de la mutualité, non seulement à Nancy, mais au dehors, témoin la place qui vous a été faite au congrès de Paris en 1900.

Vous ne vous bornez pas à la pratique : président de la plus ancienne des sociétés de Nancy, vous avez

eu, à diverses reprises, en des séances solennelles, occasion d'en expliquer le mécanisme, d'en faire valoir les avantages, d'en faire l'histoire aussi, vous créant ainsi des titres littéraires aux suffrages de l'Académie, qui d'ailleurs savait apprécier aussi les autres.

En fait d'histoire, vous vous étiez tenu, devant vos sociétaires, sans sortir de Nancy, à celle du XIX^e^ siècle, c'est-à-dire de la période durant laquelle s'est constituée complètement la mutualité, telle que nous la pratiquons actuellement ; vous avez vivement intéressé vos auditeurs, car vous exposiez d'une façon très documentée et très claire comment on était arrivé à l'heureux état de choses actuel, non sans avoir eu à traverser des moments difficiles, durant lesquels il semblait parfois que l'œuvre avait sombré. Je n'insiste pas, tenant à ne pas pénétrer sur un terrain que vous même avez évité dans le discours que nous venons d'entendre. Vous n'y avez pas négligé l'histoire, mais, laissant de côté celle que vous aviez si bien traitée, dans l'allocution que je viens de rappeler, ce sont les origines de la mutualité en général que vous avez voulu nous montrer.

Comme vous l'avez très justement fait observer, l'antiquité gréco-romaine n'avait véritablement aucune notion de ce que nous appelons aujourd'hui une société de secours mutuels, seules les sodalités romaines avaient, en ce qui concerne les funérailles, un des buts que poursuivent celles-ci. Les corporations et les confréries du Moyen âge, au contraire, sont bien réellement les ancêtres de la mutualité moderne. Si elles

n'avaient pas créé, du premier coup, pour l'assistance mutuelle, des organisations aussi parfaites que les nôtres; si, comme toutes les choses humaines, elles avaient fini par dégénérer et entraîner de très réels abus, ce n'est que justice de reconnaître hautement les très grands services qu'elles ont rendus aux classes laborieuses, ce qu'elles ont fait, non seulement au point de vue physique, mais au point de vue moral, pour le maintien de la paix sociale. Vous leur rendez si bien justice, que vous éprouvez une véritable satisfaction à montrer que les ouvriers lorrains ont eu, en cette matière, une heureuse initiative. Peu s'en est fallu que la mutualité moderne ne prît naissance à Nancy, vous le montrez par le récit curieux des rapports de Chamousset avec Stanislas. Mais tout ardent en faveur de son œuvre que fût le maître ordinaire à la Chambre des comptes de Paris, il ne devait arriver à aucun résultat, pas plus à Paris qu'à Nancy. La sensibilité du XVIII^e^ siècle avait quelque chose de trop théâtral, pour aboutir à une création utile dans cet ordre d'idées. Elle pouvait bien opérer la réforme de la législation pénale et encore parfois en dépassant le but, ou, pour passer du sérieux au plaisant, instituer des couronnements de rosières; elle n'aurait su que faire, dans un ménage ouvrier, pour se rendre compte de ses ressources et de ses difficultés, lui assurer le bienfait de l'association en vue du secours mutuel.

D'ailleurs, il faut bien se le rappeler, ce mot d'association sonnait assez mal au XVIII^e^ siècle ; ceux qui, frappés des inconvénients des corporations, les avaient supprimées, ne songeaient guère à les rétablir sous

une autre forme, plutôt étaient-ils hantés par la crainte de cette résurrection. On sait comment la Révolution a, dans tous les domaines, renchéri sur ces craintes et créé une poussière d'individus en face de la toute-puissance de l'État. Dans la dernière moitié du siècle qui vient de finir, il y a eu dans le monde ouvrier une forte réaction contre cet individualisme exagéré, d'où l'efflorescence de syndicats, à laquelle nous avons assisté et qui continue à se poursuivre. Les sociétés de secours mutuels ont bénéficié de ce mouvement; non seulement elles ont eu la faveur du public, mais, sous la pression de celle-ci, les pouvoirs politiques leur ont été favorables, ce qui s'est traduit pour elles par une législation des plus avantageuses. Comme il arrive souvent, le danger qu'elles courent, c'est l'exagération même de leur triomphe. Tout le monde aujourd'hui, non content de faire vivre les mutualités anciennes, veut en créer de nouvelles; vous venez de nous en donner la preuve par l'énumération même incomplète de celles existant à Nancy. Il y a là un danger qui n'a point échappé à votre sagacité; sans doute, il est bon qu'il y ait plusieurs groupements, afin que chaque ouvrier puisse en trouver un qui convienne à ses ressources, à ses idées, à ses goûts, pourquoi ne l'ajouterai-je pas, même à ses préjugés; à cela il y a d'ailleurs un avantage, toujours précieux, l'émulation. C'est à cette diversité que des progrès sérieux de la mutualité ont dû leur apparition, ainsi cette admission des enfants et des femmes à ses bénéfices, dont vous venez de nous exposer en si justes et si beaux termes les grands avantages. Mais

entre cette création de quelques types et la pulvérisation à laquelle nous assistons, il y a un abîme. En même temps qu'elles affaiblissent leurs aînées, ces nouvelles sociétés, dont la base est souvent bien étroite, non seulement ne peuvent faire jouir leurs adhérents de tous les bénéfices qu'on est en droit d'attendre de la mutualité, mais, devant une crise quelconque, il peut leur devenir difficile de satisfaire à leurs engagements, d'où nécessairement quelque discrédit jeté sur le principe dont elles se prévalent.

Espérons, Monsieur, qu'il n'y a là qu'une crainte passagère, que, suivant vos prévisions, il y aura, au contraire, des groupements même entre sociétés très solides pour profiter de mieux en mieux du principe salutaire de l'association. Celle-ci ne peut d'ailleurs prospérer, suivant votre juste remarque, que par des efforts individuels reposant, avant tout, sur le travail producteur du salaire et sur l'esprit de sacrifice qui sait en mettre une part de côté, au lieu de le faire servir uniquement à la satisfaction du moment. Ce sont de grandes vertus, aussi n'est-il pas étonnant de voir le mutualiste tirer du parti qu'il a pris un profit moral plus grand encore que celui de l'assistance physique. Rien de plus moralisateur, l'expérience de chaque jour le prouve, que l'épargne, et je ne crains pas d'être contredit par vous, si j'ajoute le souci de se créer une propriété individuelle qui en est la suite nécessaire, dès que cette épargne dépasse la prime d'assurance payée à la société de secours mutuels.

C'est parce qu'elle repose sur des principes moraux et profondément vrais que la mutualité, à côté des ré-

sultats directs poursuivis par elle, offre une aide si puissante, vous l'avez fait justement remarquer, à la solution de quelques-unes des plus graves questions du temps présent. Quel plus grand ennemi de l'alcoolisme, ce fléau dont se préoccupent si sérieusement tous ceux qui ont, au cœur, l'avenir de la France, que cet esprit de sacrifice qui, dans un salaire modeste, doit trouver la part de l'épargne, avant tout sur ce que trop souvent l'ouvrier laisse au comptoir où se débite l'alcool, sous toutes ses formes? N'est-ce pas la mutualité qui permettra le plus facilement de résoudre, dans ce qu'elle a de juste et de pratique, la question, redoutable pour nos finances, des retraites ouvrières?

Je m'arrête, je ne ferais que redire, moins bien que vous, ce que vous venez de faire applaudir. Qu'il me soit permis cependant, en terminant, de saluer dans nos mutualités un des plus puissants instruments de paix sociale parce que, reposant sur le travail et le sacrifice, elles y joignent ce qui est la loi première du monde moral, ce qu'exprime mieux que tout autre ce bon vieux mot de charité, pris dans son sens le plus général et le plus élevé, autrement dit cet amour qui relie les hommes entre eux parce qu'il les rattache à leur Père commun.

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1902-1903

PAR

M. H. DÉGLIN

SECRÉTAIRE ANNUEL

Il faut avouer, Messieurs, que la tâche imposée à votre secrétaire annuel est singulièrement difficile. Si votre Compagnie a quelque prétention, non pas à l'immortalité, mais à la longévité, elle ne peut réaliser son désir qu'en maintenant une étroite union entre tous ceux qui ont eu l'honneur de lui appartenir. Si les confrères vivants nous sont chers, les morts ont droit à une large place dans notre souvenir et dans notre affection. Fiers de l'éclat qu'ils ont jeté sur la Compagnie et reconnaissants des services qu'ils lui ont rendus, les confrères survivants doivent aux collègues disparus l'hommage de leur reconnaissance.

Aussi, chaque année, en votre nom, votre secrétaire inscrit-il au Livre d'or de l'Académie bordé, hélas ! d'un filet noir, les noms des membres titulaires ou des associés correspondants décédés dans le cours des

douze derniers mois. Un pieux usage veut aussi qu'une courte note indique pour les collègues à venir les mérites des disparus. Et ce n'est pas tout. A ceux que l'Académie a appelés à prendre rang à ses séances, votre secrétaire doit donner la bienvenue. Il faudrait donc que votre rapporteur fût un homme universel et omniscient.

Or, il se trouve que, modeste avocat, je vais avoir à vous parler des maîtres de la science, de la littérature, de l'histoire et de l'enseignement. Les louer, je n'ose ; les juger, je ne puis ! Si je suis inférieur à ma tâche, si ce compte rendu est vide et insignifiant, si vos confrères ne sont pas présentés dans leur vrai jour et comme il conviendrait, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes : je n'avais pas brigué l'honneur d'être votre secrétaire.

Si vous avez eu la bonne fortune de ne voir mourir aucun de vos membres titulaires, vous avez éprouvé de nombreuses pertes dans la classe des associés correspondants. J'en note cinq : MM. Faye, l'abbé Loyson, Paul Blier, Piat de Braux et Eugène Rendu. D'autre part, les nécessités de la carrière et des promotions méritées vous ont enlevé des confrères très estimés : M. le recteur Gasquet et M. le professeur Pfister.

Pour combler les vides causés par la mort ou par des démissions forcées, vous avez eu la bonne fortune de vous attacher par des liens plus ou moins étroits : MM. Brunotte, Villain, Albert Martin et Émile Gebhart, nommés associés correspondants, et MM. le docteur Gross et Pariset, élus membres titulaires.

Par une douloureuse ironie du sort, au moment même où M. Floquet faisait revivre devant nous la personne et l'œuvre de Messier, le dénicheur de comètes, mourait à Paris, chargé d'ans, de gloire et d'honneurs, l'un de vos plus anciens confrères qui s'était fait connaître en découvrant par le calcul, et en indiquant mathématiquement sa course, une comète qui porte son nom. M. Hervé FAYE, né le 5 octobre 1814, président du Bureau des longitudes, de la Société astronomique de France, de l'Association géodésique internationale, grand'croix de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, se souvenait toujours qu'il avait été membre titulaire de l'Académie de Stanislas et qu'il en était resté associé correspondant. Aussi lorsqu'en 1897 votre Compagnie, joignant ses hommages aux félicitations du monde entier à l'occasion du cinquantenaire académique de M. Faye, adressait à l'illustre astronome l'expression de son admiration, M. Faye se déclarait « particulièrement heureux que ces félicitations partissent de Nancy et d'un corps auquel il avait l'honneur d'appartenir ».

Vous lui avez ouvert vos rangs lorsque, nommé recteur et professeur d'astronomie à Nancy, il était venu, en 1854, organiser la Faculté des sciences et la nouvelle circonscription académique, dont le centre avait été fixé dans notre ville.

Assidu à vos séances il prenait une grande part à vos travaux, à vos joies et à vos peines. Il était entièrement vôtre ; j'ai trouvé dans vos archives une lettre adressée au Président de l'Académie, lettre dans laquelle M. Faye se plaignait qu'à côté de son titre de

membre de l'Institut on n'eût pas dans un document public fait figurer sa qualité de membre de votre Compagnie.

J'ai parlé du collègue aimable et dévoué; je n'ose vous dire ce qu'était le savant. Je sais qu'il ne se cantonnait pas dans les calculs astronomiques ou même dans l'astronomie mathématique pure. Il aimait à s'attaquer aux grandes questions et aux difficiles problèmes. On connaît ses travaux sur la nature des comètes, des étoiles filantes, la constitution du soleil, ses mouvements, ses taches, la théorie des cyclones solaires et lunaires. Sont devenus classiques ses beaux livres sur les théories cosmogoniques et sur l'origine du monde. Pour M. Faye la science était une et harmonieuse, et si l'esprit humain à cause de sa faiblesse ne peut en embrasser toute l'ampleur, celui qui se consacre à l'une de ses branches ne doit pas ignorer les autres, sous peine de ne pouvoir jamais arriver à des conclusions générales et définitives.

Nancy ne saurait oublier non plus le créateur de la Faculté des sciences, si modeste au début, si grande aujourd'hui. Et en félicitant les collaborateurs et les successeurs du fondateur, nous devons saluer celui qui fut le premier recteur de l'Université de Nancy, qui lui donna la première impulsion et prépara la belle institution que nous admirons de nos jours.

Sur la tombe de M. Faye, qui était votre doyen, comme il était le doyen de l'Académie des sciences, qui fut une des gloires de la France, et dont l'illustration rejaillit un peu sur votre Compagnie, je dépose en votre nom un pieux souvenir. Vous ne m'en voudrez pas

d'y ajouter l'expression de mes regrets personnels pour celui qui voulut bien toujours se souvenir qu'il avait été le contemporain, le camarade d'école et l'ami de mon père.

M. l'abbé Jules-Théodore Loyson était un de vos plus anciens correspondants. Son admission remontait au 22 décembre 1860. Lorsqu'il mourut à Bourg-la-Reine, le 28 mai 1902, à l'âge de 73 ans, il était votre associé depuis près de 42 ans. C'était un théologien de grande valeur ; il avait écrit plusieurs ouvrages très appréciés sur le *Rôle de la raison en théologie* et sur la *Renaissance catholique en France au* XIX^e^ *siècle*. Il était aussi fort goûté comme orateur. C'était en éloquence un élève de Lacordaire, à la parole simple, claire, aimant les grands tableaux largement esquissés. Partout où il avait passé, prêchant la parole de Dieu, il avait laissé les meilleurs souvenirs ; je n'en veux pour preuve que le titre qui lui avait été conféré de chanoine honoraire des diocèses de Troyes, de Mende, de Montpellier et de Paris. Sa vie avait été attristée et brisée par la bruyante apostasie de son frère. Pour effacer le scandale, il s'était voué tout entier aux bonnes œuvres et à la prédication. Missionnaire apostolique, docteur et professeur d'éloquence sacrée en Sorbonne il avait accepté avec joie les fonctions d'aumônier au collège Lakanal. Je sais qu'il avait acquis par son éloquence et sa simplicité la plus heureuse influence sur ses élèves qui aimaient en lui, non pas le bon aumônier, distribuant sans compter des exemptions nombreuses, mais le prêtre se donnant avec amour au plus beau des apostolats : l'enseignement

et la formation de la jeunesse. J'ajoute enfin que ses collègues du lycée Lakanal professaient pour votre regretté confrère la plus sincère et la plus respectueuse estime.

C'est au culte qu'il professait pour Jehanne, la bonne Lorraine, que nous devons d'avoir eu comme associé correspondant, en 1880, M. Paul BLIER, professeur au lycée de Coutances. M. Blier avait osé une entreprise devant laquelle avaient reculé les plus grands poètes : un poème épique sur Jeanne d'Arc ! Prenant comme canevas l'histoire de la Pucelle de Henri Martin, il n'avait fait, disait-il modestement, que mettre des rimes à la prose de l'historien ; son audace avait été couronnée de succès. Si on trouve dans ce poème, qui compte plus de 6 000 vers, bien des parties touffues et un peu lourdes, on peut y admirer des passages animés d'un grand souffle poétique et des vers frappés au bon coin. Telle était l'opinion de juges fort compétents ; j'ai nommé MM. Antoine Campaux et Adolphe Lombard, chargés du rapport sur la candidature de M. Blier. Votre correspondant ne s'est pas montré ingrat. De Coutances, il vous a envoyé quelques jolies pièces de vers finement ciselées comme : l'*Arbre de Vie, la Cigale, la Dernière Alouette et Savitri.* Il voulait payer la dette de reconnaissance qu'il avait contractée vis-à-vis de l'Académie.

Pieux chevalier et dévot fidèle de l'héroïne était aussi M. PIAT DE BRAUX qui était devenu votre associé correspondant lorrain le 17 février 1893. Ce galant homme et cet érudit distingué avait de plus l'honneur

d'être un arrière-neveu de Jeanne d'Arc; aussi s'était-il trouvé tout naturellement porté à diriger ses études vers l'histoire de l'héroïne. Dans deux mémoires importants il s'est efforcé d'établir la descendance de la famille de Jeanne d'Arc.

De nombreuses études avaient mis en relief ses qualités d'érudit et d'historien. Lotharingiste par tradition de famille, M. de Braux était aussi et surtout le plus aimable et le plus instruit des bibliophiles. Ce n'était pas l'avare cachant jalousement ses trésors, c'était un galant homme aimant à partager ses richesses avec de plus pauvres que lui, et ouvrant largement sa bibliothèque à tous ses confrères. Mais si nous l'avons remercié d'avoir toujours fait hommage de ses travaux à l'Académie, nous pouvons regretter qu'il n'ait pas cru devoir nous en donner quelquefois la primeur. La Société d'archéologie lorraine fut sur ce point plus favorisée que nous; peut-être était-elle (ceci soit dit sans le moindre sentiment de jalousie) plus compétente que nous pour apprécier les savants travaux de M. de Braux.

Pendant près d'un siècle, le nom de Rendu a été étroitement lié à tout ce qui touche l'histoire de l'instruction publique en France. M. Ambroise Rendu fut le collaborateur actif et indispensable de M. de Fontanes qui, avec le titre de grand maître de l'Université, avait été chargé par Napoléon Ier de l'organisation ou plutôt de la réorganisation des diverses branches de l'enseignement. De 1808 à 1850, comme inspecteur général, puis comme membre du Conseil supérieur, il avait été, suivant l'heureuse expression de M. H.

Druon, le magistrat suprême de l'enseignement primaire. Fils de cet homme éminent, le collègue que vous admettiez le 7 mai 1886 sur la chaude recommandation du futur cardinal Mathieu, avait été élevé à bonne école. M. Eugène RENDU, par goût et par tradition, s'était voué à l'étude des questions d'enseignement. Son début avait été un bel et juste hommage rendu à son père dans un livre magistral intitulé : *M. Ambroise Rendu et l'Université de France.*

Or, effet singulier d'un hasard intelligent, M. Eugène Rendu fut le chef de cabinet du ministre sous les auspices duquel la loi du 15 mars 1850, rompant avec les théories absolues de l'empire, avait appelé toutes les forces morales de la Société à collaborer à l'œuvre essentielle de l'éducation et de l'instruction du peuple. Votre collègue publia de cette loi un commentaire théorique et administratif qui fit autorité. Puis, abandonnant les questions d'enseignement secondaire, il s'était donné tout entier à résoudre le problème de l'enseignement populaire au premier degré. En 1852 et en 1855, il avait, comme chargé de mission, fait des enquêtes approfondies sur l'état de l'instruction primaire en Angleterre et dans l'Allemagne du Nord et il avait résumé les conclusions de son enquête en deux rapports nourris de faits et de renseignements où, sans se laisser, comme tant d'autres, éblouir par le prestige de ce qui est étranger, il avait fait un choix judicieux entre ce qu'il convenait d'introduire en France et ce qu'il valait mieux laisser à nos voisins. Devançant de beaucoup nos modernes démocrates il demandait que l'enseignement primaire fût obliga-

toire ; mais, libéral et généreux, il voulait que cet enseignement fût libre. Aussi le jour où, l'obligation étant proclamée, la liberté fut compromise, voyons-nous cet ancien inspecteur général fidèle serviteur et, disons-le bien haut, fidèle interprète des sentiments de l'*Alma Mater,* se faire le champion de la liberté de l'enseignement primaire. Il était, à la fin de sa vie, l'âme de la Société de l'enseignement libre. Les choses avaient changé ; mais les sentiments de notre confrère n'avaient pas varié.

Les questions politiques qui ont agité l'époque pendant laquelle il a vécu ne l'ont pas laissé indifférent, et, comme d'autres, il s'est attaché à résoudre le problème de la question romaine. Partisan de la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, il voulait l'indépendance de l'Italie, dont les diverses provinces, en y comprenant la Lombardie et la Vénétie alors occupées par l'Autriche, auraient formé une grande confédération dont le Pape aurait été le chef. Rome au Pape seul et capitale d'honneur de l'Italie, la Papauté grande dans l'Italie grande, telle était la formule dans laquelle il résumait ses idées sur la question italienne.

M. Eugène Rendu avait un style clair, précis et élégant ; son cœur était à la hauteur de son intelligence, il était bon et secourable aux malheureux ; c'était une tradition de famille. Il se montrait ainsi parfaitement digne de sa proche parenté avec l'admirable Sœur Rosalie qui portait dans le monde le nom de Jeanne Rendu.

Qu'il nous soit permis de souhaiter que la vie si

bien remplie et si complètement une de notre regretté confrère trouve un historien digne d'elle.

Comme je le disais au début de ce rapport, ce n'est pas seulement la mort qui fait des vides dans nos rangs; Paris attire toujours à lui l'élite de la province. L'administration appelle à elle les esprits qui se sont montrés supérieurs et qu'elle veut élever aux plus hauts rangs de sa hiérarchie. C'est pourquoi le ministère de la guerre nous a enlevé cette année M. le général Langlois, qui reste toujours notre associé correspondant, mais qui s'éloigne de plus en plus d'une ville où il était entouré de l'estime et du respect universels. C'est pourquoi aussi l'Instruction publique nous a privés de la présence et du précieux concours de MM. Gasquet et Pfister. S'il est difficile de louer dignement les morts, il est plus délicat encore de célébrer les vivants. Nos chers transfuges me permettront cependant de leur témoigner les regrets que nous inspire leur départ, en même temps que de leur adresser les plus sincères félicitations pour les faveurs méritées dont ils ont été l'objet.

Tout à l'heure, Messieurs, je vous parlais de M. Faye. La force des choses ne nous amène-t-elle pas à associer à son nom celui de M. le recteur GASQUET ? Si M. Faye a commencé l'œuvre du haut enseignement scientifique à Nancy, on peut dire que M. Gasquet l'a, non pas terminée (les œuvres humaines ne sont jamais terminées), mais merveilleusement développée. Si dans notre ville les instituts de toutes sortes se sont multipliés avec un outillage irréprochable et des maîtres d'élite, il faut en remercier vivement les pouvoirs

publics et les assemblées locales qui n'ont jamais marchandé ni leur concours, ni leurs subsides. Mais nous devons réserver la plus grande part de notre reconnaissance à M. le recteur Gasquet. Esprit large, administrateur modèle, exempt de toute jalousie mesquine, il savait accueillir tous les concours, encourager toutes les initiatives et diriger tous les efforts vers un but unique, la prospérité de sa chère Université de Nancy. L'Académie avait été heureuse de recevoir, dès qu'il avait heurté à la porte, l'historien et l'administrateur que lui recommandaient tant de titres indiscutables. Je n'ai pas à énumérer les œuvres qui l'ont sacré géographe et historien et notamment son cours de géographie générale et sa thèse magistrale sur l'*Autorité impériale en matière religieuse*. Mais pour vous faire sentir la perte que vous faites en sa personne, je n'ai qu'à vous rappeler son charmant rapport sur les prix de vertu et son discours de réception si remarquable sur l'*Idée de progrès*. Je ne vous rappellerai pas non plus le livre dont il vous fit hommage, modestement intitulé : *Essai sur le culte et les mystères de Mithra*. Esprit fin et distingué, M. le recteur Gasquet était le plus aimable des confrères, et derrière son abord un peu froid on devinait une chaude affection pour ses collègues et un profond dévouement à l'Académie. Nous ne saurions oublier avec quelle vive sympathie il s'associa au deuil de l'Académie lorsque la mort impitoyable et brutale nous enleva M. Lejeune, notre cher secrétaire perpétuel.

Nous ne perdons pas M. Gasquet tout entier, il nous reste attaché comme ancien membre titulaire et nous

espérons bien qu'il se souviendra du lien qui l'unit encore à nous, malgré les multiples occupations que lui imposent ses fonctions de directeur de l'enseignement primaire.

Était-il vraiment indispensable de nous enlever M. Christian PFISTER pour en faire un suppléant à l'École normale supérieure? Peut-être, à ne considérer que l'intérêt des élèves de cette école. Non, assurément, si l'on ne tient compte que des sentiments des Nancéiens et des membres de l'Académie. Si la déclaration des Droits de l'Homme de 1793, portant que l'insurrection est le plus sacré des devoirs, était encore en vigueur, nul doute que la population de notre ville ne se fût tout entière soulevée pour empêcher M. Pfister de se rendre à l'appel du ministre. M. Pfister n'était pas un Nancéien quelconque, c'était Nancy même. Il connaissait l'histoire de nos institutions, de nos monuments et de nos rues mieux que qui que ce fût. Il n'était pas de pierre à Nancy dont il ne pût dire l'origine et la destination. Son cours, je n'ai pas besoin de vous le dire, était suivi par tous ceux qui aiment à entendre une parole simple et substantielle, à apprendre des choses vraies, intéressantes; sans aucun effet de rhétorique, mais par le simple exposé d'une doctrine claire et de recherches consciencieuses, M. Pfister s'était attiré les sympathies profondes d'un auditoire considérable. Loyal, impartial, reconnaissant les mérites de chacun, indulgent pour les faibles et sévère pour les violents, M. Pfister réalisait le type de l'historien parfait. Pourquoi nous a-t-il quittés? Nous espérions qu'après l'histoire de Nancy il nous

ferait l'histoire de la Lorraine, puis celle de sa chère Alsace, suivant en cela un programme qu'indiquait mal le titre de la chaire qui lui avait été confiée. Faut-il renoncer à ces espérances ? Son histoire même de Nancy n'est pas finie et attend une suite ! Nous croyons pouvoir dire que cette suite viendra et, si nos renseignements sont exacts, de nombreux volumes de notre bibliothèque prennent le chemin de la rue d'Ulm, à Paris, mais par wagons, comme ils prenaient autrefois le chemin de la rue du Bastion par ballots sous le bras infatigable de notre cher confrère. M. Pfister ne voudra pas laisser tomber interrompue l'œuvre commencée, parce qu'il a, comme disait M. Fustel de Coulanges, « l'esprit et le cœur d'un véritable historien ». Vous savez ce qu'était M. Pfister à nos séances et vous désirez tous qu'il tienne la promesse, solennellement faite, de prendre part de nouveau à nos réunions chaque fois qu'il lui sera possible de nous faire ce plaisir.

Tel est, Messieurs, le triste bilan des pertes que nous avons faites pendant l'année qui vient de s'écouler, pertes douloureuses et irréparables. L'avare Achéron ne rend jamais sa proie, et Paris, autre Achéron, ne rend pas à la province les intelligences d'élite qu'il lui a enlevées. Mais l'exercice en cours ne se solde pas uniquement par des pertes. Nous avons fait des gains et de précieuses recrues : Quatre nouveaux associés correspondants et deux nouveaux membres titulaires viennent, en effet, combler les vides.

M. Camille Brunotte, professeur à l'École supé-

rieure de pharmacie, a été nommé associé correspondant lorrain, le 20 juin 1902. Docteur ès sciences naturelles, pharmacien diplômé supérieur de 1re classe, M. Brunotte a une compétence remarquable en matière d'histoire naturelle. Très nombreux et très intéressants sont les mémoires et notes qu'il a publiés sur d'importantes questions de matières médicales, de botanique, de zoologie et de géologie.

Il est surtout botaniste ; c'est le digne élève de notre regretté collègue, le docteur Bleicher, à qui il a consacré une notice émue. Il était impossible de se présenter à vous sous de meilleurs auspices que ceux du maître aimé et vénéré dont M. Brunotte se réclame. Nous ne lui demandons qu'une chose, c'est de se montrer le digne héritier du docteur Bleicher. Nous savons que nous trouverons en M. Brunotte un confrère actif, aimable et d'agréable commerce ; nous espérons qu'il sera pour nous un collaborateur assidu.

Est-il besoin de présenter d'une façon particulière M. François Villain, ingénieur au corps des mines, élu le 21 novembre dernier associé correspondant lorrain ? Chacun connaît les beaux travaux étudiés, préparés et exécutés par M. l'ingénieur Imbeaux pour fournir aux habitants de Nancy une eau potable, pure et abondante. Or, notre confrère M. Imbeaux a eu dans la personne de M. Villain le plus précieux des collaborateurs. Unis dans le labeur, ils devaient être unis aussi dans l'honneur. M. Villain n'est pas seulement un hydrologue distingué, il s'est fait connaître par ses belles études sur les gisements du fer oolithi-

que en Lorraine. Mais si le fer est pour notre région une source incomparable de richesse, quelle fortune ne serait pas la nôtre si, à côté du fer, nous avions la houille ! Aussi, en ce moment, les recherches de M. Villain portent-elles sur l'existence, en Lorraine, d'un bassin houiller dont il s'efforce d'établir l'existence et d'indiquer le développement. Sur cette question il diffère, je crois, un peu d'opinion avec notre confrère, M. René Nicklès ; les réunir au sein de l'Académie, pour que du choc des idées puisse jaillir la lumière, était évidemment pour vous, Messieurs, un devoir, je dirai même une nécessité. M. Villain est un infatigable chercheur, un remarquable observateur, un conférencier spirituel, convainquant. A tous ces titres, Messieurs, sa place était marquée à l'Académie.

La part des savants étant faite et très heureusement faite, l'Académie s'est agrégé deux lettrés éminents : le doyen de la Faculté des lettres de Nancy, M. Albert Martin, et M. le professeur de Sorbonne, membre de l'Institut, Émile Gebhart. Tous deux sont devenus nos associés correspondants lorrains.

M. Albert Martin, Biterrois de naissance, a pris à Nancy ses lettres de grande naturalisation et l'Académie a été heureuse de lui ouvrir ses rangs. La carrière de M. Martin peut se définir en quelques mots : travail consciencieux, inlassable persévérance, intelligence supérieure des droits et des devoirs de l'historien. Ancien élève de l'École des hautes études, de la Sorbonne et du Collège de France, disciple de Weill,

Egger. Jules Girard, Foucart et Gaston Boissier, membre de l'École française de Rome, M. Albert Martin a fait des manuscrits grecs de Rome, de Venise, de Milan, de Florence et de Ravenne, une étude aussi consciencieuse que féconde en résultats.

L'Espagne et le Portugal lui ouvrirent aussi leurs archives les plus secrètes et là encore il put examiner et contrôler des manuscrits de la plus haute importance. Ce qui l'a surtout attiré, c'est l'archéologie et, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines de Daremberg et Saglio,* il a publié une série d'articles extrêmement intéressants. Il collabore aussi à la *Revue de Philologie,* à la *Revue critique d'Histoire et de Littérature,* aux *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome.* Ces travaux nombreux ne l'empêchent pas de donner à la Faculté des lettres un enseignement fécond sur la langue et la littérature grecques.

Dans ses études historiques, M. Albert Martin a particulièrement porté son attention sur ce qui concerne les chevaliers, c'est-à-dire la cavalerie d'Athènes. Il a fait de ces questions une étude très approfondie, s'occupant du recrutement, de l'armement de la cavalerie athénienne et, pour employer un terme moderne, de sa mobilisation en cas de guerre. Nul doute que si nous étions plus jeunes de quelque vingt-cinq ou vingt-quatre siècles, M. Albert Martin, si compétent dans les matières militaires de l'époque, eût été appelé à faire partie du Conseil supérieur de la guerre, du Grand Conseil des stratèges de la république athénienne. N'est-il pas habitué aux honneurs ?

Je ne sais, Messieurs, si c'est votre choix qui lui a porté bonheur (je le souhaiterais); mais ce que je sais, c'est que depuis que, en attendant mieux, vous lui avez conféré le titre de correspondant lorrain, M. Albert Martin a été choisi par ses collègues comme doyen de la Faculté des lettres et nommé par le ministre de l'instruction publique chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion du centenaire de l'École française de Rome. Il était depuis plusieurs années déjà membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Depuis bien longtemps déjà, M. Émile Gebhart devrait nous appartenir et, si j'en crois les bruits qui ont couru, il y eut autrefois manège de coquetteries entre l'Académie et notre nouveau confrère. M. Gebhart était alors au début de sa carrière; mais si quelques confrères trouvèrent le jeune licencié digne d'être élu, d'autres le trouvèrent trop jeune pour l'Académie, et peut-être, d'autre part, M. Gebhart trouva-t-il l'Académie trop grave et bien un peu vieille pour lui.

On s'attendit et on se manqua. Aujourd'hui nous nous emparons du maître qui, pour habiter Paris, avoir rang à la Sorbonne et à l'Institut, n'en est pas moins resté nancéien de goût et d'affection, comme il l'était de race et de naissance. C'est à Nancy que, soit par son enseignement, soit par ses premières publications, il s'est fait d'abord connaître et, lorsque j'étais moi-même étudiant, j'étais un des auditeurs les plus assidus d'un cours de littérature étrangère qui avait le plus grand succès. Idées originales, charme de l'exposition, quelquefois imprévu des conclusions, tout

attirait et retenait l'attention. Mais Paris nous a pris M. Gebhart et c'est une parcelle de lui-même que nous avons essayé de sauver pour notre ville en nous l'associant.

Ce serait fatuité de ma part que de vouloir vous dire les titres et les mérites de cet esprit original et charmant : il est trop universel. De la même plume alerte, nous le voyons donner une fin à l'Odyssée, continuer Rabelais et nous dépeindre les enthousiasmes que suscitent en son âme généreuse les exemples et les doctrines de sainte Thérèse et de saint François d'Assise. Ce qui l'attire surtout, c'est l'Italie, de préférence l'Italie du moyen âge. Faut-il vous dire le succès de ses livres devenus classiques : *Autour d'une tiare, Au son des cloches, Conteurs florentins, Moines et Papes*, etc. Historien, critique d'art, joyeux conteur ou grave critique littéraire, M. Gebhart apporte à notre Académie, avec le charme de son commerce spirituel et brillant, sa réputation de fin lettré et de professeur éminent. Pouvions-nous à l'enfant prodigue cherchant à se rattacher de plus en plus à sa ville natale, refuser d'ouvrir nos bras tout grands? Nullement. Le seul regret que nous pourrions exprimer aujourd'hui, c'est que M. Gebhart ne nous ait pas plus tôt demandé son admission. Hâtons-nous de le recevoir, de lui souhaiter la bienvenue et de lui demander que son élection prochaine sans doute à l'Académie française ne prive pas complètement Nancy de la visite et de l'esprit de l'un de ses enfants qui lui sont le plus chers.

Le départ de MM. Gasquet et Pfister a créé deux vacances auxquelles vous avez pourvu en nommant

membres titulaires M. Gross, doyen de la Faculté de médecine de Nancy, et M. Pariset, professeur à la Faculté des lettres.

M. le docteur Frédéric Gross appartient à une vieille dynastie médicale strasbourgeoise. Il a pu ainsi recueillir dans les traditions paternelles le fruit d'une expérience qu'on n'acquiert pas à l'école et qui exerce sur la vie du praticien, souvent à son insu, la plus puissante influence. Aussi n'y a-t-il point lieu de s'étonner que, fils de médecin et médecin lui-même, le docteur Gross soit vite devenu *primus inter pares*. Jeune étudiant à Strasbourg, à peine a-t-il conquis ses titres de docteur et d'agrégé, que la guerre éclate et qu'il est chargé d'organiser sous les bombes prussiennes une ambulance considérable. Après la capitulation il rejoint l'armée française et organise dans le Doubs, à Clerval, une ambulance de campagne destinée à recevoir les blessés de l'armée de l'Est. Puis vient la paix, c'est-à-dire, pour les Alsaciens, l'exil. Le jeune docteur vient se fixer à Nancy et c'est là que sa situation se crée et se développe. Il se fait connaître comme médecin et surtout comme chirurgien. Le professorat lui ouvre une brillante carrière et, quand il s'agit de donner un successeur au doyen Heydenreich, c'est sur M. Gross que se portent les suffrages de la majorité de ses collègues.

Je n'ai pas à vous peindre ici la grande mission du chirurgien dont le bistouri va à travers le corps humain chercher la cause du mal et la supprimer. Il faut à l'opérateur une netteté de décision, une sûreté de diagnostic et d'exécution qui peuvent seules assurer

le salut du malade. Ces qualités de sang-froid, d'intelligence et de science, tout le monde s'accorde à les reconnaître à M. le docteur Gross. Mais ce n'est pas seulement comme médecin très aimé de ses clients qu'il se recommande à vos suffrages, c'est aussi comme professeur et comme écrivain. Sans parler des nombreux mémoires et communications publiés dans des revues spéciales (il y en a plus de 200), je signalerai ses œuvres maîtresses, traités devenus aujourd'hui classiques : les *Nouveaux éléments de Pathologie et de Clinique chirurgicales* (1893) et les *Nouveaux éléments de Pathologie chirurgicale générale* (1898).

Le docteur Gross, travailleur infatigable, ne s'est pas contenté d'exposer ses propres théories. Il a voulu faire connaître aussi les travaux étrangers en France, de façon à augmenter les points de comparaison et à faciliter la solution des importants problèmes qui se présentent tant en médecine qu'en chirurgie. A tous égards donc, l'Académie privée des lumières du regretté doyen Tourdes ne pouvait faire mieux que de choisir comme l'un de ses membres nouveaux M. le professeur Gross, à qui je suis heureux de donner la bienvenue en votre nom. M. le professeur Gross est déjà membre correspondant de l'Académie de médecine et membre du Conseil de l'association générale des médecins de France. Divers congrès techniques ont été heureux de l'appeler à la présidence de leurs travaux, honneur rarement conféré à un médecin de province.

M. Georges Pariset, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, est associé correspondant depuis le

29 octobre 1897. C'est un des plus jeunes et des plus actifs professeurs de notre Université. Un de mes prédécesseurs au secrétariat, le regretté M. Raymond de Souhesmes, nous disait en termes excellents, dans son compte rendu de l'année 1897-1898, les mérites de votre nouveau collègue en analysant l'œuvre considérable par laquelle M. Pariset avait conquis, dans les conditions les plus honorables, le titre de docteur ès lettres de Sorbonne. « *L'Histoire de l'État et des Églises en Prusse, sous Frédéric-Guillaume I^er^* (1713-1740) » est un ouvrage complet qui sera toujours à consulter par quiconque s'occupera de l'histoire de l'Allemagne protestante. Les relations de l'État et de l'Église en Prusse, la constitution de l'Église, sa situation et son rôle social ont été étudiés avec une conscience et je dirais presque avec une minutie remarquable. Sa thèse est une œuvre monumentale. C'est un véritable travail de bénédictin ; je me hâte d'ajouter, pour ne compromettre personne, de bénédictin laïque. En saluant M. Pariset, je lui répéterai que nous sommes heureux de le compter parmi nos membres titulaires, mais que notre bienvenue n'est pas tout à fait désintéressée. Le départ de M. Pfister a laissé parmi nous un grand vide ; sa bonne volonté était inépuisable, on ne faisait jamais appel en vain à son dévouement, lorsqu'il s'agissait de rédiger un rapport, de juger un concours ou de nourrir l'ordre du jour de nos séances. Nous espérons que M. Pariset s'inspirera des traditions créées par son prédécesseur, collègue et ami et rendra à la Compagnie, avec la même bonne grâce, les mêmes précieux services.

Un sentiment de juste fierté m'amène à vous parler des distinctions accordées à quelques-uns des membres de l'Académie. Si nous avons été surpris d'apprendre par une promotion un peu tardive que notre Président, M. Fliche, l'éminent professeur de sciences naturelles à l'École nationale des Eaux et Forêts, n'était pas encore officier de l'instruction publique, nous avons été très heureux de voir nos confrères M. le doyen Albert Martin et M. Charles Diehl, chargé de cours à la Sorbonne, nommés chevaliers de la Légion d'honneur. Hellénistes distingués, ils ont été décorés à l'occasion du centenaire de la Villa Médicis. Félicitons les nouveaux légionnaires et félicitons-nous aussi, Messieurs, de compter au nombre de nos collègues de nombreux élèves des écoles de Rome et d'Athènes.

Notre collègue, M. Thoulet, a reçu une médaille d'or au Congrès de géographie de Bordeaux. Pour cet océanographe à l'universelle renommée qui connaît le fond de la mer mieux que nous-mêmes nous ne connaissons la vallée de la Meurthe, vous ne sauriez vous étonner de voir qu'une haute distinction lui ait été conférée par le suffrage de ses pairs. M. Thoulet fait mentir le proverbe qui dit que nul n'est prophète en son pays. Nancy, sa ville adoptive, est fière de lui et plus fière encore de le voir apprécié au dehors comme il le mérite.

Enfin, Messieurs, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a donné une des plus hautes récompenses dont elle dispose, le prix Prost, à notre confrère M. l'abbé Eugène Martin pour sa belle *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*. Vous

avez entendu, les premiers, quelques-unes des plus belles pages de ce travail et l'auteur vous a fait hommage des trois volumes de l'ouvrage. En faire l'éloge serait superflu, après surtout que l'Académie l'a couronné. L'organisation du diocèse de Toul et son histoire jusqu'à la réunion de Toul à la France, sa vie sous la domination française, son démembrement en trois diocèses et l'histoire de ces trois diocèses jusqu'à nos jours, telle est l'étude considérable que M. l'abbé Martin n'a pas craint d'entreprendre et qu'il a menée à bonne fin. Une table des matières, de près de cinquante pages, facilite merveilleusement les recherches et fait de ce travail une source précieuse de renseignements et d'informations.

Je serais infidèle aux traditions de mes prédécesseurs, en ne vous énumérant pas les nombreuses communications faites à vos séances ou les envois plus nombreux encore d'ouvrages, de brochures et de revues adressés à l'Académie. Vous lirez ces communications dans le volume de vos mémoires, et vous trouverez tout au long dans ce même volume la liste des ouvrages offerts à l'Académie.

Vous m'en voudriez, Messieurs, de m'en tenir là et de ne pas mentionner un ouvrage qui vous a été dédié sous l'humble titre de *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas (1750-1900)*. Une table ! N'en croyez pas un mot. C'est, avec la préface, l'histoire vivante de l'Académie pendant un siècle et demi. M. Pfister et M. Favier ne pouvaient, Messieurs, faire à votre Compagnie un plus beau présent. Laissez-moi les en remercier en votre nom. Que M. Pfister, en

termes simples et élevés, quelquefois malicieux, nous conte l'histoire de votre Compagnie, ses succès et ses tristesses, sa disparition momentanée pendant la Révolution, sa renaissance en 1802 et son éclat au XIX^e^ siècle, les grands noms qu'à toute époque elle sut inscrire sur ses registres ; qu'il vous dise quelle part elle prit au développement du mouvement littéraire, scientifique et social en Lorraine ; qu'il vous montre comment elle se fit à diverses reprises la protectrice et l'aide vaillante de l'Université naissante, vous ne direz certes pas qu'il ne s'agit que d'une préface à une table quelconque des matières.

Et si, après avoir goûté ce morceau charmant que je ne veux pas croire l'adieu définitif de notre collègue, M. Pfister, vous examinez la table elle-même, vous constatez bien vite que c'est un travail de haute valeur : que n'y trouve-t-on pas ? La liste des membres de l'Académie, de leurs œuvres, l'énumération des communications faites et des œuvres déposées, puis groupés sous un nom donné tous les documents se rapportant à une question spéciale. Générales ou spéciales, les indications abondent ! Je suis heureux et fier d'être appelé à remercier notre trop modeste confrère, M. Favier (et j'insiste sur ce mot trop modeste), à le remercier, dis-je, du monument qu'il a élevé à la gloire de l'Académie de Stanislas. En parcourant ces pages si fournies de documents et de renseignements, j'éprouvais, je l'avoue, une grande fierté de voir ce qu'a été et ce qu'est notre Compagnie, et une grande confiance sur son rôle dans l'avenir. Et je crois ne pouvoir mieux remercier notre cher bibliothécaire archi-

viste qu'en reproduisant les lignes par lesquelles M. Pfister termine sa préface.

Si je ne les rapportais ici, M. Favier les mettrait dans ses archives et personne ne les verrait plus.

« L'œuvre de M. Favier est un dépouillement fait une fois pour toutes et pour tout le monde et les travailleurs le remercient d'avoir épargné leurs peines et leurs recherches par sa propre peine et par ses recherches. L'Académie de Stanislas, de son côté, lui est reconnaissante d'avoir rendu plus accessibles au public toutes les richesses littéraires et scientifiques qu'elle a produites ; sous forme d'index et par des chiffres, M. Favier a condensé un siècle et demi de travaux qui font honneur à la Compagnie et à la ville de Nancy. »

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

LE MARIAGE DE LOUIS XV ET LES MESSINS

PAR RAYMOND DE SOUHESMES

Le mariage de Louis XV a souvent tenté les historiens[1] et tout a été dit, semble-t-il, sur les motifs peu avouables qui l'ont amené, les négociations compliquées qui l'ont précédé, et les fêtes somptueuses qui ont accompagné sa célébration. Cependant, un curieux manuscrit de la Bibliothèque municipale de Metz, le *Journal du chevalier de Belchamps*, relate tous les on-dit qui circulèrent à l'occasion du mariage royal, et contient des détails inédits sur le séjour que Marie Leszczynska fit à Metz, quand elle traversa cette

1. Pour ne citer que les plus récents : comte D'HAUSSONVILLE, *Histoire de la Réunion de la Lorraine*, IV, chap. XXXVIII, 1860 ; P. DE RAYNAL, *Le mariage d'un roi*, 1887 ; marquise DES RÉAULX, *Le roi Stanislas et Marie Leczinska*, chap. II à VI, 1895 ; Pierre BOYÉ, *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne*, chap. Ier, 1898 ; comte FLEURY, *Louis XV intime et les petites maîtresses*, chap. Ier, 1899 ; H. GAUTHIER-VILLARS, *Le mariage de Louis XV*, 1900 ; P. DE NOLHAC, *Louis XV et Marie Leczinska*, I, 1900 ; docteur CABANÈS, *Le cabinet secret de l'histoire*, IV, p. 117, 1900.

ville pour rejoindre son nouvel époux. Il note l'impression médiocre que la Reine fit sur les habitants, et son récit corrige, d'une façon parfois plaisante, les relations officielles, seules publiées jusqu'ici [1].

Deux mots tout d'abord sur le chevalier de Belchamps et son *Journal*.

Laurent de Belchamps, écuyer, seigneur de Talange et de Montrequienne, appartenait à une ancienne famille du Barrois [2], fixée depuis plusieurs générations dans le pays messin. Son père, Balthasar de Belchamps, était conseiller au Parlement de Metz, et il tenait par

---

1. M. J. D. L. F., *Sept pièces de vers sur le mariage du Roy et pour le passage de la Reine*, 12 p.; *Vers présentés à la Reine par la jeunesse du Collège de Metz, de la Compagnie de Jésus, au passage de S. M. par cette ville*, Metz, J. Collignon, 1725, 10 p., *Explication du feu d'artifice qui doit être tiré lors du passage de la Reine, par ordre de Messieurs les Magistrats de la Ville de Metz*, Metz, J. Collignon, 1725, 6 p.; *Relation de ce qui s'est passé à l'arrivée de la Reine, et pendant son séjour à Metz*, Metz, veuve Brice Antoine, s. d., 4 p.; *Relation de l'Entrée de la Reine dans la Ville de Metz, le 21 août 1725*, Dijon, A.-J.-B. Augé, 1725, 15 p., attribuée à Baltus; *Journal de ce qui s'est fait à Metz, au passage de la Reine*, Metz, J. Collignon, 1725, attribué à M. de Bionville, maître-échevin; *Journal historique du Voyage de S. A. S. Mademoiselle de Clermont, depuis Paris jusqu'à Strasbourg, du mariage du Roy et du voyage de la Reine*, etc., par le chevalier Daudet. Châlons, Bouchard, 1725; *Annales de Metz, depuis 1724*, par feu M. Baltus. Metz, Lamort, 1789.

Dans cet ouvrage, p. 3, Baltus se déclare l'auteur de la *Relation de tout ce qui s'est fait à Metz, au passage de la Reine*. S'agit-il de la *Relation de l'Entrée de la Reine*, imprimée à Dijon, chez Augé, ou bien du *Journal de ce qui s'est fait à Metz, au passage de la Reine*, imprimé à Metz, chez Collignon? D'après Bégin, ce *Journal* serait l'œuvre de Baltus, tandis que M. de Raynal l'attribue à M. de Bionville.

Sur Baltus, cs. Bégin, *Biographie de la Moselle*, I, p. 67.

2. *Arm. de la Recherche de D. Richier*, p. 62.

sa mère, Béatrix d'Auburtin, à une famille d'échevinage de la cité. Laurent de Belchamps, né à Metz, le 12 novembre 1699, fut reçu chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, en 1730; il épousa Marie Gomé, et mourut, à Metz, le 17 juillet 1778[1]. Par sa situation dans le monde, le chevalier de Belchamps était bien placé pour connaître les historiettes qui couraient les salons et les ruelles; aussi, dès l'âge de vingt-cinq ans, s'amusa-t-il à les consigner au jour le jour, et c'est la réunion de ces notes qui forme le manuscrit intitulé *Journal de ce qui s'est passé à Metz, écrit de la main de feu Mr le chevalier de Belchamps, depuis 1724 jusque 1735*[2]. En réalité, le journal s'étend jusqu'en 1742, et il offre le récit succinct et souvent spirituel des menus faits comme des grands événements qui défrayèrent la conversation des gens de qualité, à Metz, pendant près de vingt ans.

La chronique locale tient naturellement la plus grande place dans ces notes, écrites sans aucune préoccupation littéraire, et où l'orthographe même est rarement observée. — Est-il question d'un mariage? vite M. de Belchamps s'empresse de le rapporter, en ayant soin d'indiquer la dot de la future; les réunions mondaines, bals, comédies ou divers, sont soigneusement enregistrées, et quand Mlle de L..., « de

1. Abbé Poirier, *Metz, docum. généal.*, p. 18 et 57, 1899. J'ai emprunté à cet ouvrage et à la *Biographie du Parlement de Metz*, de Michel, la plupart des renseignements concernant les familles messines citées dans ce travail.

2. Voir *Mém. Acad. de Metz*, 1849, p. 273.

la rue à Mazelle », devient folle d'amour pour M. de Saint-Jure, l'auteur se garde bien de laisser échapper une telle aubaine. — Il passe du grave au doux, sans la moindre transition, et annonce du même ton qu'un récollet fait en ce moment merveille dans la chaire de la cathédrale, ou qu'il vient d'arriver à Metz de l'excellent beurre des Flandres, vendu à un prix très raisonnable. Les nouvelles des vendanges tiennent une place considérable dans le journal du chevalier qui devait posséder, à Sainte-Ruffine, quelques bonnes *mouées* de vignes. L'impôt du cinquantième fait aussi l'objet de ses préoccupations de rentier

A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier.

En bon messin, M. de Belchamps semble avoir une sympathie plutôt modérée pour les Lorrains, et j'imagine que les trésoriers de France ont eu maille à partir avec lui, car il paraît les tenir en assez mince estime. Les « gens de l'Hôtel-de-ville », comme il les appelle non sans dédain, ne sont guère mieux traités, et M. l'Intendant lui-même ne trouve pas grâce à ses yeux : M. de Creil n'avait-il pas eu la prétention intolérable d'empêcher MM. les officiers de danser la farandole !

Évidemment, le chevalier fréquente surtout dans le monde militaire : les nouvelles de l'armée, les changements de garnison l'intéressent au plus haut point. C'est un vol commis chez l'aide-major de Royal-Artillerie, pendant qu'il était à la Comédie, ou une rixe sanglante qui a eu lieu sur le Moyen-Pont, entre sol-

dats du régiment de Normandie. Plus loin, c'est l'aventure du jeune des Armoises d'Anderny qui s'est vendu, pour 60 livres, à un sergent recruteur au régiment de Meuse, ou le récit dramatique du trépas des dindons de M. du Baschet, fusillés à bout portant, et après sommations, par un factionnaire facétieux, esclave d'une consigne impitoyable. Un jour, un bourgeois de Metz est conduit en prison, pour avoir traité un officier d' « esgreffin » en le régalant de la cassolette de Trufaldin, ou bien un juif empoche allègrement dix écus, en paiement des vingt coups de bâton que M. Peltre lui a administrés. Parfois l'anecdote est plus leste : M^lle de Salce a eu son ajustement complètement gâté, à la Comédie, le 13 février 1725, par suite de l'incontinence d'un spectateur du paradis, et la mésaventure de M^me X... montre combien il était prudent de relever sa traîne, quand on traversait le Haut de Sainte-Croix, le lendemain du réveillon. Enfin, les malheurs conjugaux de M. d'H....., qui aurait dû « aller à la sinagogue avant de se marier », semblent intéresser tout particulièrement le chevalier.

On juge, par cet aperçu sommaire, de l'intérêt que présente, malgré ses longueurs, le journal de M. de Belchamps. L'auteur ne se borne pas à enregistrer, avec malice, la chronique scandaleuse ou les faits divers de la vie messine ; il fait presque de l'histoire en racontant les événements dont il est témoin, ou en notant les nouvelles politiques qu'il entend débiter dans les salons. L'auteur est généralement bien informé, et quand, décrivant l'entrée de la Reine, son récit va se trouver en opposition formelle avec les

relations officielles, sur une grave question d'étiquette, il faudra toute l'autorité de ses contradicteurs pour infirmer sa version.

C'est au mois de mars 1725 que l'on apprit, à Metz, le renvoi de l'infante, et, dès le 6 avril, la nouvelle invraisemblable du mariage du Roi avec Marie Leszczynska se répandit en ville. Trois jours plus tard, le 19, le projet était abandonné, disait-on, et Louis XV épousait une princesse lorraine. On revient ensuite au mariage polonais; cependant, le 20 mai, on annonce que tout est rompu, lorsque, le 31, une lettre de M. de Fréjus au premier Président Chatot lui fait part de la déclaration officielle du mariage. On ne sait même pas au juste comment se nomme la future Reine : les uns l'appellent « Mademoiselle Stanislas », d'autres « la princesse Stanislas », quelques-uns enfin « la reine Stanislas ». Tout de suite les habitants de Metz s'inquiètent de l'itinéraire que va suivre la Reine pour se rendre à la cour; passera-t-elle par leur ville, ou prendra-t-elle la route de Bourgogne ? Cependant, dès la fin de juillet, l'évêque, M. de Coislin, fait de grands préparatifs pour recevoir la nouvelle souveraine. M. de Metz est un grand seigneur, fort magnifique, il perd galamment au jeu 140 louis dans sa soirée, et il a fait venir de Paris pour 100 pistoles de fleurs en l'honneur de M^me^ de Prie. C'est, en effet, chez le prélat qu'elle sera reçue quand elle traversera Metz, pour aller saluer, à Strasbourg, la princesse qui lui doit sa couronne. Monseigneur a même chargé les pieuses mains des carmélites de disposer ces fleurs, avec art, sur la table de la cé-

lèbre favorite. M. de Metz a fait encore venir de Paris quatorze cuisiniers, et les bons messins supputent, non sans admiration, que le passage de la Reine lui coûtera bien trente mille écus. Le prélat entretient d'excellentes relations de voisinage avec le duc de Lorraine; Léopold lui prêtera un plein chariot d'argenterie, et, plus tard, on racontera comment un des grands plats d'argent prêtés par S. A. R. a été volé à Frescati.

C'est au château épiscopal, devenu si tristement célèbre, qu'arrive, le 31 juillet, le duc d'Orléans, chargé d'aller, au nom du Roi, épouser à Strasbourg la princesse de Pologne, et M. de Belchamps, rendant compte de l'entrée du prince à Metz, raconte, avec une joie mal déguisée, la mésaventure arrivée au lieutenant de Roi, M. de Pélissant, qui, pour complaire à M. le Duc, n'avait pas fait rendre au premier prince du sang les honneurs qui lui étaient dûs.

Après le duc d'Orléans qui sème les louis à pleines mains, les messins voient arriver la parcimonieuse M^lle^ de Clermont, sœur aînée de M. le Duc et surintendante de la maison de la future Reine. Elle se rend aussi à Strasbourg, et arrive à Metz le 6 août. La princesse voyage en grand équipage, elle est accompagnée des dames du Palais, et un historiographe est même attaché à sa personne: c'est le chevalier Daudet, de Nîmes, l'aïeul peut-être du charmant écrivain à qui la ville de Nîmes vient d'élever une statue[1]. Si

1. Son *Journal historique* a été consulté avec fruit par tous les auteurs qui ont décrit les fêtes du mariage, et, en particu-

le duc d'Orléans tient strictement à ses prérogatives, Mlle de Clermont fait observer à ses dames une discipline exacte, et elle traite de petit gentillâtre l'intendant, M. de Creil, qui a négligé de faire tapisser sa chambre, au gîte de Mars-la-Tour. — M. de Metz offre à l'illustre voyageuse un repas magnifique où il y a chair et poisson, avec jet d'eau sur la table. Elle dîne à Frescati le 8, et le lendemain elle continue sa route sur Strasbourg, sans laisser aux messins une haute idée de sa générosité. Aussi bien, la malechance accompagne la princesse : le 11, en arrivant à Sarrebourg, elle apprend que le château de M. de Lutzelbourg, où elle doit loger, est en feu, et le pauvre intendant qui, pour effacer le souvenir du mauvais gîte de Mars-la-Tour, « multiplie son attention pour le service de la princesse », perd dans cet incendie sa vaisselle d'argent qui est complètement fondue. Je ne sais ce qu'il advint de la vaisselle royale dont Mlle de Clermont s'était fait suivre, mais la princesse déclara que tous les malheurs lui arriveraient, tant qu'elle serait dans le gouvernement de ce petit gentillâtre.

Cependant, dès le 10 juillet, les messins se concertent pour former treize compagnies bourgeoises et huit de cadets, qui formeront la haie sur le passage de la Reine. On choisit 1 300 hommes parmi les mieux faits, on les équipe, mais l'autorité militaire n'a qu'une confiance limitée dans leur expérience des armes à feu, car elle leur défend d'avoir de la poudre

---

lier, par M. J.-A. Schmit dans son étude sur *La Route de France ou la Route de la Reine, dans le Saulnois* (*Mém. Soc. arch. lorr.*, 1869, p. 446).

et de tirer des coups de fusil, « sous peine d'être pendus ». Les juifs eux-mêmes qui formaient, à Metz, une nation à part, demandèrent la permission de former trois compagnies de cinquante hommes qui, précédés de leur musique, se rendraient au-devant de la Reine; leur demande fut agréée, mais comme on n'était pas autrement rassuré sur la sympathie populaire à leur endroit, il fut convenu qu'on leur adjoindrait quarante hommes, portant leur uniforme, pour les protéger contre toute insulte. Cette précaution devait être imitée plus tard, dans une autre circonstance, par un maire de Beaune, célébré en une chanson bien connue [1].

L'offre des juifs fut-elle définitivement rejetée? Ou bien, comprenant le ridicule dont ils se couvraient en acceptant une escorte, renoncèrent-ils à leur projet? Il ne fut plus question de leurs velléités guerrières.

Viennent ensuite les mesures de police pour assurer la sûreté de la Reine, les mécomptes du lieutenant de Roi, M. de Pélissant, les rivalités de préséance entre M. de Guébriant et M. de Ségur.

Enfin, le mardi 21 août, la Reine fait son entrée à Metz, à dix heures du soir. Les routes sont complète-

---

1. Tout un régiment de chasseurs,
Passait à Beaune et, sur sa route,
Il devait traverser, sans doute,
Un bois infesté de voleurs.
Le maire en conçoit des alarmes,
Au colonel incontinent
Il offre charitablement
De lui donner quatre gendarmes
Pour escorter son régiment.

ment défoncées par les pluies torrentielles des jours précédents, et le cortège arrive avec quatre heures de retard. Depuis longtemps, toute la garnison est sous les armes : les régiments forment la haie dans les rues, les compagnies bourgeoises depuis la porte Mazelle jusqu'à la Croix de Lorraine [1], et les cadets-bourgeois, sous les ordres de M. d'Augny, s'avancent jusqu'auprès de Grigy. Ils sont uniformément vêtus de surtouts rouges, avec plumets, et la Reine leur fait compliment sur leur bonne mine, elle demande même leurs noms, mais néglige de faire acquitter la note de leur tailleur, laquelle s'élève à 4 000 livres. — La nuit est fort obscure et l'éclairage assez modeste, malgré les flambeaux de cire blanche qui entourent le carrosse royal. Les cadets avaient bien apporté douze flambeaux, malheureusement ils oublièrent de se munir d'un briquet, il leur fut impossible de les allumer.

A la porte Mazelle, M. de Bionville, maître échevin en tour, et MM. de l'Hôtel-de-Ville présentent à Sa Majesté les clefs de la cité, avec leurs souhaits de bienvenue, mais ici notre journal diffère des relations officielles, sur une question d'étiquette, qui paraît avoir, aux yeux des messins, l'importance d'une affaire d'État. Au dire du chevalier, les « gens de l'Hôtel-de-Ville », comme il les appelle dédaigneusement, firent leur compliment à genoux sur une botte de paille, sans doute à cause de la boue, et, comme ils se con-

1. Une auberge portant cette enseigne existe encore, sur la route de Grigy, au pied de la côte du cimetière de l'Est.

tentaient de plier le genou « on les fit appesantir dessus ». M. de Belchamps paraît enchanté de l'humiliation imposée à la municipalité, car il ajoute, quelques pages plus loin : « M. de Bionville s'est mis à genoux, sur une botte de paille, à la porte. » C'est dans cette humble posture que le maître échevin aurait dit à l'illustre voyageuse que le Ciel avait créé la vertu et que le Roi l'épousait. Le compliment était assez fade, je dois ajouter que le texte officiel du discours ne contient rien de semblable. Quant au fait même de la génuflexion du maître échevin, la *Relation* attribuée à Baltus dit formellement que M. de Bionville parla debout, « par un privilège ataché au Maître-Échevin de Metz ». Le *Journal* attribué à M. de Bionville lui-même reproduit la même version : « M. de Bionville a parlé debout, sans avoir fléchi le genoüil, suivant le droit du Maître-Échevin de Metz, et dont aucune autre ville du Royaume ne jouit. » Dans l'exemplaire du *Journal* que possède la Bibliothèque municipale de Metz, on lit la note suivante, d'une écriture du temps : « Mr Poutet qui avait été Me Échevin, lors du passage de Loüis 14 en cette ville, a donné sa décon publique, reçue par devant Baltus, notaire, le 2 août 1725, comme il avait eu l'honneur de complimenter le Roy, sans fléchir le genoux. » En prévision des difficultés qui pouvaient surgir, l'Hôtel-de-Ville avait donc pris ses précautions trois semaines à l'avance. On peut essayer de concilier les deux versions contradictoires : le privilège du maître-échevin lui était personnel et ne s'appliquait pas à MM. de l'Hôtel-de-Ville ; pourquoi ne pas supposer que ceux-ci, s'étant contentés

de fléchir le genou devant la Reine, se firent rappeler à l'étiquette par le chef du protocole. Quant au récit de la génuflexion imposée au maître échevin, il est permis d'y voir seulement une petite malice de M. de Belchamps envers son cousin Bionville.

Passons rapidement sur le *Te Deum* chanté à la cathédrale, en présence de la Reine qui alla coucher au Gouvernement. Le lendemain, 22 août, elle reçut les autorités militaires, le parlement[1] en robes rouges, puis M. de Bionville et les échevins apportant les présents de la ville, les traditionnelles boîtes de mirabelles et de framboises. Le maître échevin était indisposé, — il s'était refroidi, la veille, en attendant, les pieds dans la boue, l'arrivée du cortège — et ce fut le premier échevin, M. Malherbe, qui prononça le discours. Enfin, les trésoriers de France furent admis à présenter leurs hommages, et on les fit mettre à genoux : « ce qui, ajoute M. de Belchamps, leur a fait de la peine. » Après les fonctionnaires, les notables furent présentés à Sa Majesté, et plusieurs dames ayant cru pouvoir s'habiller en *toute ronde*, c'est-à-dire mettre des paniers, mode encore peu répandue, furent traitées de folles et mises à la porte par les officiers de la Reine.

Il semble qu'en appliquant l'étiquette dans toute sa rigueur, en rendant à Marie Leszczynska des honneurs qu'elle trouvait elle-même véritablement excessifs, on

1. Em. Michel, *Histoire du Parlement de Metz*, p. 331, raconte comment le premier président Chasot, très souffrant, dut se faire porter dans l'antichambre de S. M., et se faire soutenir pendant qu'il prononçait sa harangue.

ait voulu masquer, aux yeux des populations, l'inégalité de l'union, disons le mot, la mésalliance que l'on faisait commettre au roi. Les Leszczynski n'appartenaient pas même à la première noblesse de Pologne. Dans une généalogie commandée, d'Hozier ne put, malgré toute sa bonne volonté, faire remonter leur origine au delà du XV^e^ siècle, et la descendance fabuleuse de Dambrowska et de Miecislas I dut être définitivement abandonnée[1].

La nouvelle reine était très bonne, très simple; gênée par une étiquette à laquelle ne l'avait préparée ni sa naissance ni son éducation, le cérémonial compliqué de la cour n'entrait pas dans ses goûts. Elle était bourgeoise dans l'âme[2] et, sans M^lle^ de Clermont, elle eût fait la révérence à tout le monde, peut-être même aux juifs quand ils vinrent lui apporter leurs présents. Ceux-ci consistaient en trois coupes : deux étaient en vermeil, et la troisième, formant calice, était en cristal de roche, garnie d'or et enrichie de diamants. Elle valait, dit-on, 12 000 livres, et la reine en fit don à la cathédrale. Le rabbin harangua Sa Majesté, la *Gazette de Hollande*[3] raconta même, quelques jours après, que l'émotion l'avait empêché d'achever son discours. C'était cependant un morceau oratoire inspiré de l'Ancien Testament, où l'on comparait modestement Marie Leszczynska à la reine de Saba, puis à Esther et à Judith, en lui souhaitant une

1. Boyé, *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne*, p. 61 et 68.

2. Boyé, *Lettres inédites du Roi Stanislas*, p. 18, 1901.

3. Gauthier-Villars, p. 259.

heureuse fécondité : c'est la note qui domine dans tous les compliments qui lui furent débités par les messins.

La communauté des juifs de Metz[1] était déjà prospère et puissante, et si M. de Belchamps se montre assez sobre de détails sur le rôle important qu'elle joua dans toutes ces fêtes, les autres relations, notamment le *Journal historique* de Daudet, permettent de le compléter sur ce point. Dès le mois de juillet, les juifs avaient prêté leurs meubles pour garnir les salons du Gouvernement, à l'arrivée du duc d'Orléans, et ces meubles étaient magnifiques, ajoute-t-on. Le 7 août, la synagogue avait reçu la visite de M^lle^ de Clermont ; la princesse avait assisté à un office religieux, et avait même pénétré dans le sanctuaire. Nous avons vu que les juifs avaient manifesté l'intention de former trois compagnies pour aller au-devant de la Reine, et, le 21 août, n'osant pénétrer dans la cathédrale pour assister au *Te Deum,* il avaient loué, à raison d'un écu, toutes les fenêtres de la place d'Armes. Le lendemain, après avoir offert leurs présents et harangué la Reine, ils obtinrent la permission de passer en cavalcade devant Sa Majesté. Ils étaient 150 cavaliers, bien montés, vêtus de velours noir avec des vestes « glacées d'or et d'argent » ; deux d'entre eux étaient habillés en femmes, « selon les règles de leur institut », et un rabbin, monté sur un char richement décoré, prononça une prière en hébreu, dont la traduction a été con-

1. Voir CAHEN, *Les juifs de Metz* (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1875, p. 111).

servée[1]. Le 23 août, ils obtiendront encore la faveur de faire entendre leur musique, pendant le dîner de la Reine, « concert de bon goût et parfaitement exécuté », ajoute le chevalier Daudet; enfin la communauté juive de Metz tira le contrôleur de la maison de la Reine d'un grand embarras. On n'avait oublié qu'une chose, c'était de lui remettre de l'argent, et comme la table à elle seule coûtait 15 000 livres par jour, le contrôleur devait déjà 400 000 livres. Isaac Spire en mit 100 000 à sa disposition, pour lui permettre d'attendre à Verdun le million qu'il devait toucher.

Les juifs de Metz multipliaient les témoignages de leur dévouement, parce qu'ils étaient en instance pour obtenir main-levée d'un impôt bizarre, la taxe Brancas, dont l'origine mérite d'être rapportée. En 1670, les juifs du pays messin avaient été chargés de plusieurs crimes rituels, comme ceux dont on les accuse encore périodiquement à notre époque; Raphaël Lévy avait été exécuté en vertu d'un arrêt du parlement, et la communauté juive, menacée et malmenée par les habitants, résolut de se rendre favorables deux des premières autorités du pays, un président à mortier et le lieutenant de roi. Les procédés, comme on voit, n'ont pas beaucoup varié. Pour ménager l'incorruptibilité de ces deux hauts fonctionnaires, les juifs, d'accord avec eux, s'engagèrent à faire chaque année des cadeaux en argent au duc de Brancas, gendre du

1. Les juifs renouvelèrent cette cavalcade, en 1744, lors du voyage de Louis XV. (Cf. MICHEL, *Histoire du Parlement de Metz*, p. 518, et Cahen, p. 145.)

président Frémyn[1], et à la comtesse de Fontaine[2], fille du lieutenant de roi, M. de Givry[3]. A la mort du président Frémyn et de M. de Givry, les juifs cessèrent leurs cadeaux, et, tant que Louis XIV vécut, M. de Brancas et Mme de Fontaine ne purent obtenir le rétablissement des anciens dons volontaires, sous forme de taxe obligatoire. Mais dès les premiers jours de la Régence, ils reçurent, le 30 novembre 1715, des lettres patentes leur accordant un droit de 40 livres sur chaque famille juive résidant à Metz. Les juifs se trouvaient pris à leur propre piège ; ils adressèrent immédiatement des remontrances au Roi et, forts de l'appui du parlement, ils tentèrent de s'exonérer de la taxe qui venait de leur être imposée. Bientôt cependant, voyant l'inutilité de leurs efforts, ils renoncèrent à la lutte et s'engagèrent à verser annuellement 20 000 livres au duc de Brancas et à Mme de Fontaine. A diverses reprises, notamment en 1735 et en 1743, ils renouvelèrent sans succès leurs démarches pour obtenir l'abrogation de la taxe Brancas, qu'ils durent acquitter jusqu'à la Révolution[4].

---

1. Guillaume Frémyn, comte de Moras, président à mortier le 28 septembre 1675, résigna sa charge vers 1700 et vivait encore en 1708. Sa fille, Marie-Angélique, épousa, le 17 décembre 1709, Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars.

2. Marie-Louise-Charlotte de Pellard de Givry, mariée à Nicolas comte de Fontaine, capitaine de cavalerie. Femme de lettres, elle correspondait avec Voltaire qui, en 1713, lui souhaitait de taxer quatre synagogues.

3. Bernard de Pellard de Givry, seigneur de Servigny, né à Metz vers 1622, maître échevin de 1667 à 1668, maréchal de camp, lieutenant de Roi au gouvernement de Metz jusqu'en 1690, mort le 17 août 1697.

4. Cf. Michel, *Histoire du Parlement de Metz*, p. 163 et 514; Cahen, p. 118.

Revenons au voyage de la Reine : le jeudi, 23 août, dans la matinée, elle reçut les élèves des jésuites, présentés par le duc de Noailles qui, paraît-il, était lancé dans la haute dévotion. Elle écouta leurs vers, puis entendit la messe et partit, à 3 heures, pour Frescati, où elle donna un nouvel exemple de son dédain de l'étiquette, en invitant les dames de sa suite à prendre place avec elle à une table chargée d'un *ambigu*. On appelait ainsi un repas où l'on servait à la fois les viandes et le dessert. Le soir elle revint à Metz pour assister à un feu d'artifice, tiré sur l'Esplanade, en face des fenêtres du Gouvernement. Il avait été préparé par le commissaire de police de la ville, le sieur Gilles Gauthier, qui joignait à ses talents variés celui de tourner des vers, assez médiocres du reste.

Enfin, le vendredi 24 août, la Reine partit, à midi et demi, pour Mars-la-Tour, et les routes étaient tellement défoncées qu'il fallut réquisitionner plus de 400 chevaux de paysans pour conduire les équipages. A peine le cortège royal a-t-il quitté Metz que les langues se délient ; on échange ses impressions, on colporte de salon en salon des anecdotes, des détails rétrospectifs sur le grand événement qui est venu apporter diversion à la monotonie de la vie de province. Pendant de longues semaines, le passage de la Reine va défrayer toutes les conversations.

On se raconte qu'un conseiller, ayant déclaré qu'il aimerait mieux avoir à loger huit tambours qu'un garde du Roi, s'est vu envoyer huit valets. Il paraît que les dames d'honneur, scandalisées du bruit que l'on

faisait devant Sa Majesté, on dit bien haut que les messins ne savaient pas vivre. La Reine cependant a été fort touchée de leur empressement : les Strasbourgeois, paraît-il, s'étaient montrés plus réservés. M. de Belchamps, brouillé décidément avec l'Hôtel-de-Ville, ajoute que Sa Majesté a trouvé mesquin le luminaire envoyé par la municipalité, et qu'elle a été médiocrement satisfaite des échevins qui lui ont présenté les clés de la ville sur un simple « plat bassin d'argent haché », c'est-à-dire ciselé de hachures. Mais voici qui est plus grave : il a fallu mettre en prison trois officiers qui avaient exprimé trop librement leur sentiment sur la personne de la Reine. Elle était cependant « brillante comme un astre », et portait pour 5 millions de diamants, le soir de son entrée. Malgré toute cette bijouterie, ses agréments étaient modestes, et Menin, lui-même, écrivant de Metz à sa femme, le 22 août, ne trouve à dire que ceci : « Elle n'est point belle, mais bien faitte ; on s'accoutume à son visage[1]. » Aussi les dames d'honneur se disent entre elles, en escomptant déjà sa succession : « A la santé de la Reine qui ne la sera pas longtemps ! », et l'une d'elles, Mme de Nesles, ne croit pas si bien dire.

La Reine fait des largesses et donne sans compter ; passée brusquement de la détresse à l'opulence, elle ne connaît pas la valeur de l'argent et son père devra, plus tard, lui adresser des observations sur ses prodigalités[2]. Les couvents de la ville sont particulièrement

1. Gauthier-Villars, p. 391.
2. *Ibid.*, p. 261.

bien traités : les Ursulines s'étaient mises en frais pour broder un superbe écran de satin blanc, armorié et entouré d'inscriptions pompeuses où les bonnes sœurs, s'inspirant de la harangue du rabbin, avaient appelé à leur aide tous les souvenirs bibliques, pour souhaiter à la Reine « la fécondité de Lia, les charmes de Rachel, la sagesse d'Ester, le courage de Judith, et la prudence d'Abigaïl ». Malgré cette attention délicate, la tourière des Ursulines reçut quinze louis seulement, tout comme les Carmélites, les Prêcheresses, les sœurs Colettes et les Clarisses qui n'avaient rien envoyé.

Cependant la Reine a continué son voyage, et, malgré l'état « effroyable » des chemins, elle a fini par arriver, le 4 septembre, à Moret, où le Roi, impatient de connaître enfin sa femme qu'il n'a encore vue qu'en peinture, s'est avancé jusqu'à Froidefontaine, à trois quarts de lieue de la ville. Afin de reconnaître de loin son carrosse, il a fait monter le petit duc de Gesvres sur l'impériale. La pauvre Reine a grand peur : elle n'a pas l'habitude des cours, ni l'assurance que donnent une naissance et une éducation véritablement royales ; elle se sait point jolie, presque laide ; la fluxion qu'elle a contractée à Verdun est guérie sans doute, mais quelle impression va-t-elle faire sur ce jeune Roi, vrai prince Charmant, qui n'a pas encore seize ans et qu'elle trouve bien beau ? Elle tremble « comme si elle avait la fièvre », mais le Roi la rassure, l'embrasse et demain, après la cérémonie nuptiale célébrée dans la chapelle du château de Fontainebleau, il lui donnera de telles preuves de son amour qu'on en sourira dans tout le royaume. Le che-

valier de Belchamps se fait naturellement l'écho de ces prouesses, mais, s'il dit vrai, Louis XV était terriblement précoce quand, à peine âgé de quinze ans, il exposait à ses courtisans sa théorie sur les femmes. L'anecdote est sans doute apocryphe, car, plus loin, le journal du chevalier confirme tout ce que l'on sait des petits soins et de la galanterie du Roi pour la Reine, au début de leur mariage. Pendant quelques mois, Marie Leszczynska paraît avoir exercé sur son amoureux époux une heureuse influence ; à ce moment, elle avait assez d'autorité pour interdire à plusieurs grands seigneurs de paraître devant elle, avant d'avoir repris leur femme, et l'accès de dévotion qui saisit le jeune Roi, vers cette époque, est dû, sans aucun doute, à l'exemple de la pieuse Reine. Cette grande piété n'empêchait pas du reste Marie Leszczynska de faire, au même moment, la cour à Mme de Prie, et la reconnaissance lui faisait fermer les yeux sur un scandale que ses principes devaient lui faire sévèrement réprouver. Mme des Réaulx [1] suppose que, dans la pureté de ses sentiments, la Reine n'avait rien deviné : ce serait le fait d'une belle âme, mais d'un esprit peu avisé.

Dès le mois de novembre, le bruit se répand que le Roi « n'aime plus tant » la Reine, puis on assure que celle-ci a des espérances, mais ces deux nouvelles sont bientôt démenties, et une question bien autrement grave commence à préoccuper les messins. Le sot ma-

---

1. Marquise des Réaulx, *Le roi Stanislas et Marie Leczinska*, p. 107.

riage que l'on vient de faire faire au Roi va-t-il jeter la France dans une guerre européenne ? — Le roi d'Espagne ne peut pardonner à M. le Duc le renvoi de l'infante sa fille ; le duc de Savoie prend nettement parti pour Philippe V et demande la disgrâce du ministre ; le roi Auguste lui-même a fort mal reçu l'ambassade chargée de lui notifier le mariage. L'Espagne a signé un traité d'alliance avec l'Empereur qui, de son côté, s'est rapproché de la Russie, et l'Angleterre se tient sur la réserve. On compte sur l'intervention du pape, en qualité de médiateur, mais on juge prudent toutefois de faire réparer les places fortes depuis Perpignan jusqu'à Bayonne. A Metz, où domine l'élément militaire, on croit volontiers à la guerre, et, pendant les mois de septembre et octobre 1725, on parle de lever les milices. En novembre, le bruit se répand que les Espagnols, franchissant la frontière, ont investi Saint-Jean-Pied-de-Port, et que les officiers en semestre ont reçu l'ordre de rejoindre leurs régiments, sur les frontières d'Espagne. On ajoute que le duc de Lorraine va démolir la citadelle de Nancy, pour éviter une garnison française. Jusqu'au mois de février 1726, les nouvellistes s'entretiennent de la guerre : un jour, on annonce qu'elle est conjurée, le lendemain on assure qu'elle n'a jamais été plus certaine, et c'est au milieu de ces appréhensions, difficiles à concilier avec la dépêche de M. de Marcillac [1], que M. de Belchamps place une anecdote assez amusante qu'on vient de lui mander de Paris.

1. Raynal, p. 211 et 213.

Un jour, le Roi, jouant au piquet avec la Reine, annonça quinte et quatorze. — « Pardon, répondit la Reine, j'ai trois rois dans mon jeu et un gravé dans le cœur. » L'histoire ajoute que le Roi, se levant de table sauta au cou de la Reine et « y fut plus d'un gros quart d'heure ». Cette niaiserie sentimentale ne cadre guère avec le portrait allégorique de Thémire donné par Mme du Deffand, et décourage l'effort des apologistes nous vantant l'esprit de Marie Leszczynska; elle confirme plutôt la médiocrité un peu mièvre et très nonchalante[1] qui formait le fond de son caractère. Créature de soumission et de tendresse, comme l'appelle M. de Nolhac, âme candide et un peu simple, Marie Leszczynska n'apporta dans le mariage qu'une obéissance passive et résignée. Entre cette Reine dont l'esprit eut toujours, comme le visage, l'âge d'une vieille femme[2], et des rivales jeunes, jolies et spirituelles, la lutte n'était pas égale, et la prédiction des dames du Palais devait bientôt se réaliser. Marie était véritablement trop insignifiante pour retenir longtemps le cœur de son jeune époux, et la cour, sceptique et corrompue, fut médiocrement surprise le jour où elle apprit que, le 24 janvier 1732, dans un petit souper à La Muette, le Roi avait levé son verre en l'honneur de l'*Inconnue*. La Reine n'avait-elle pas avancé elle-même l'heure de l'abandon en manifestant une indifférence lassée, qu'elle regretta bientôt. Les

1. Boyé, *Lettres inédites du roi Stanislas*, p. 6.

2. Voir Ed. et J. de Goncourt, *Les maîtresses de Louis XV*, I, p. 6, 1860.

historiens, violant les secrets de l'alcôve, ont rejeté sur la Faculté la responsabilité de certaines répugnances qui ne seraient pas, dit-on, imputables à la Reine[1], mais n'est-ce pas le cas de répéter avec le poète :

Præcipue Cytherea jubet sua sacra taceri[2].

Quoi qu'il en soit, on éprouve une véritable compassion pour cette pauvre Reine, exilée au milieu de la cour, souveraine délaissée et amante inconsolable, qui, le cœur brisé, paya de quarante années de souffrances et d'humiliations l'honneur inespéré d'avoir ceint « la couronne la plus belle qui fût au monde ».

---

1. Voir *ibid.*, I, p. 14 et 21 ; Boyé, *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne*, p. 65 ; Fleury, p. 47 ; *Nolhac*, p. 106 ; Cabanès, IV, p. 153.

2. Ovide, *L'Art d'aimer*, II, vers 607.

PLATON

LA POÉSIE DANS LA RÉPUBLIQUE ET DANS LES LOIS

PAR A. LOMBARD

I

« Adimante, nous ne sommes poètes, ni toi, ni moi ; mais nous fondons une république et, en cette qualité, il nous appartient de fixer le modèle sur lequel les poètes doivent composer leurs fables, avec défense de jamais s'en écarter. Seulement ce n'est pas à nous d'en composer. »

C'est ainsi que Platon fait parler Socrate. En effet, avant d'être enfermé dans la prison où il devait mourir, Socrate n'avait jamais composé de vers. Mais comme il le dit dans le dernier entretien qu'il eut avec ses amis, toute sa vie il avait été poursuivi par un songe qui lui disait : ... Socrate, exerce-toi aux beaux-arts !.. Or, on sait qu'en grec c'est le mot μουσικὴ qui exprime l'ensemble des beaux-arts et que cela comprend la philosophie aussi bien que la poésie. Et comme la philosophie, étude de la sagesse, est le pre-

mier des beaux-arts, fait observer Socrate, il n'avait cessé en aucun temps de s'y exercer.

Mais après sa condamnation, sa mort en vertu des lois d'Athènes se trouva retardée jusqu'au retour du navire sacré envoyé à Delphes pour la célébration de la fête d'Apollon. Et comme en attendant le songe reparaissait toujours, il se demanda si la voix qu'il entendait ne lui enjoignait pas de se livrer aux beaux-arts de la manière dont tant d'autres le font, c'est-à-dire en abordant la poésie. Alors, pour obéir au songe, il commença par un hymne à ce Dieu qui préside aux beaux-arts avec le cortège des Muses. Puis, réfléchissant que pour être vraiment poète il faut avoir l'imagination créatrice qui invente les fictions et qu'il ne l'avait pas, il se borna modestement à mettre en vers quelques fables d'Ésope, croyant ainsi satisfaire, autant qu'il était en lui, à l'ordre qui lui était envoyé par ce songe qui ne cessait de le poursuivre.

Platon s'était lui-même exercé dans sa jeunesse à la poésie; et certes l'imagination poétique ne lui manquait pas. Mais un jour, relisant Homère, il rencontra dans l'*Iliade* des vers qui le transportèrent d'une admiration telle qu'il déchira les siens et qu'il n'en fit plus.

Ceci du moins nous rappelle en quelle estime la poésie était tenue dans la cité des Eschyle et des Sophocle, quelle place elle avait dans la pensée des esprits les plus élevés. Et en effet, si on se reporte aux origines de la civilisation grecque, n'était-elle pas primitivement confondue avec la philosophie et, par excellence, l'expression du sentiment religieux et moral?

Orphée, dit Horace, était regardé comme un interprète des dieux. Il est vrai que sous Périclès la philosophie, persécutée plus tard dans la personne de Socrate, commençait à devenir suspecte, accusée qu'elle était de porter atteinte à des croyances qu'un long temps et des habitudes traditionnelles avaient liées aux institutions sociales. Cependant la poésie, comme les autres arts, croissait toujours en faveur. La rivalité des talents artistiques était excitée par les concours ouverts dans Athènes, Delphes, Corinthe, pour les sculpteurs, les peintres, les musiciens. Athènes en particulier avait porté l'art dramatique à sa perfection. La tragédie, encouragée par ces concours devenus une institution de la cité, était la fête de la poésie pour le peuple convoqué dans la vaste enceinte du théâtre antique.

Que cherche donc Platon lorsqu'il considère la poésie dans ses rapports avec la République telle qu'il l'a conçue ? Il cherche les règles qu'il s'agit d'imposer aux poètes; car il ne faut pas les laisser libres de s'abandonner aux caprices de leur imagination, ni de se livrer à la peinture de passions qui les rendraient dangereux pour l'éducation de la jeunesse.

Ces règles auront pour fondement le principe immuable du vrai et du juste. Que le poète comprenne d'abord que Dieu, essentiellement bon, n'est jamais la cause du mal. Il est la justice même et tout ce qu'il fait est juste. Qu'on ne dise donc pas que disposant des biens et des maux il les répand arbitrairement sur les hommes, ni même qu'il rend malheureux ceux qu'il punit ! Car où est le mal pour le criminel ?

Il est simplement dans la violation de la justice ; le bien est par conséquent dans l'expiation que le coupable doit lui-même provoquer, loin de chercher à s'y soustraire. L'expiation *vòulue* délivre l'âme de l'injustice qui de tous les maux est le plus grand.

Le principe que Platon a posé l'amène à considérer les fables sans nombre dont l'imagination grecque avait entouré l'idée de la divinité. Il faut repousser toutes celles qui la dégradent et vont même jusqu'à supposer les dieux de l'Olympe emportés par les passions les plus indignes, Uranus, Saturne, Jupiter, qui se disputent l'empire, guerres des fils contre les pères, révoltes, usurpations, vengeances.

Que de telles fables, transmises par la fiction poétique aux oreilles de l'enfance, ne viennent pas s'emparer de son esprit !

Et comme la peinture est une sorte de poésie, qu'on ne laisse pas sous ses yeux ces tableaux qui représentent les guerres de l'Olympe ou les querelles des dieux ; Junon, par exemple, mise aux fers par son fils, Vulcain à son tour précipité du ciel pour avoir tenté de secourir sa mère frappée par son terrible époux, ou les guerres fabuleuses des géants, toutes ces fables en un mot qui n'entreront dans la mémoire de l'enfant que pour contrarier le développement de sa raison !

Poursuivant cette épuration, Platon exclut encore ces fictions qui transforment les dieux en enchanteurs prenant la figure humaine, trompant ainsi nos sens et opérant des changements prestigieux.

De tels contes, débités par les mères, ne peuvent-

ils pas inspirer aux enfants des craintes superstitieuses? On objecterait en vain que ces métamorphoses ont pu donner lieu à de gracieuses légendes. Ces fables ne dégradent pas moins l'idée de la divinité dont l'essence est le vrai et qui ne peut tromper ni par des discours, ni par des apparences.

Ainsi on n'approuvera pas Homère quand il raconte le songe menteur qui par l'ordre de Jupiter apparaît à Agamemnon et le flatte d'une victoire prochaine, malgré sa querelle avec Achille, tandis qu'il doit être puni du refus cruel opposé à Chrysès, le prêtre d'Apollon, venu pour lui offrir la rançon de sa fille ; ni Eschyle quand il fait dire à Thétis : « Apollon m'a cruellement trompée. Il m'avait prédit que je serais une heureuse mère et ce dieu qui me fit de si belles promesses et qui chanta à mon hyménée est le meurtrier de mon fils ! »

Comment donc formera-t-on l'enfance? On ne placera pas sous ses yeux des poésies comme celles d'Homère et d'Hésiode où il y a beaucoup à louer sans doute, mais aussi beaucoup à reprendre. A des esprits si tendres, à cet âge qui reçoit si facilement les impressions qu'on veut lui donner, on ne doit présenter que des fables choisies qui ne pourront que lui inspirer l'idée du bien. Que les mères forment par là les âmes de leurs enfants avec plus de soin encore qu'elles n'en mettent à fortifier leurs corps ! Contraignons donc nos poètes à ne rien composer, nos vieillards (la vieillesse est conteuse) à ne rien raconter qui ne tende à les rendre meilleurs. Telle doit être à cet égard la règle essentielle de la poésie.

Mais la poésie ne regarde pas seulement la vie ; elle envisage aussi la mort et nos futures destinées. Doit-elle alors énerver les âmes par des paroles pleines du regret de l'existence terrestre, par exemple :

« L'âme fuit sous la terre en gémissant. »

« Il ne reste de nous dans les demeures de Pluton qu'une ombre vaine et privée de sentiment ? »

Pourra-t-elle faire dire à son héros : « Je préférerais à l'empire des morts la condition de l'homme qui sur la terre vit du travail de ses mains ? »

Ces vers d'Homère sont beaux, dit Platon, mais ils ne conviennent pas à des hommes dont la vie appartient à leur pays et qui doivent à la servitude préférer la mort.

Au contraire il admire pleinement Homère quand il représente la discipline, l'obéissance aux chefs, la valeur tranquille qui va braver tous les dangers :

« Respectueux de leurs chefs et pleins de courage, ils marchaient en silence. »

Ou bien la fermeté du héros qui, rencontrant une nouvelle épreuve après tant d'autres, commande à son âme (tel Ulysse se frappant la poitrine) :

« Sois ferme, ô mon âme ! Tu as supporté de plus grands maux. »

Toutefois si Platon a réprouvé justement la poésie qui exprime la crainte de la mort, aura-t-il également raison de blâmer l'expression de la douleur violente qu'elle cause au survivant, celle d'Achille ayant perdu son ami, celle de Priam pleurant son fils ?

Or, il ne craint pas de désapprouver le grand poète qui retrace les transports d'une amitié dont les regrets

sont devenus de la fureur, et ceux du terrible désespoir où se plonge l'affection paternelle :

« Homère ne devait pas montrer Achille couché sur le rivage et sanglotant, ni Priam se roulant dans la poussière », alors que le char d'Achille traîne par trois fois le cadavre d'Hector autour des murs d'Ilion.

Ter circum Iliacos raptaverat Hectora muros !

Par contre, quand Achille rend à Priam les restes de son fils, il faut signaler cette belle réflexion : « Achille accepte une rançon pour un cadavre ! »

Exanimumque auro corpus vendebat Achilles !

a dit Virgile, avec cette touchante sensibilité qui répond si bien à l'indignation du philosophe.

Certes, le mot de Platon est digne du moraliste qui voulait que la guerre se fît aussi humainement que possible, sans incendier les maisons, sans dévaster les campagnes. C'est une honte de dépouiller les morts ! Il ne faut prendre aux vaincus que leurs armes. Il ne faut pas offrir aux dieux, consacrer dans leurs temples les dépouilles des vaincus ; ces offrandes sanglantes sont un outrage à la divinité !

N'oublions pas cependant que la critique de Platon est toute morale, non littéraire. Pouvait-il en effet méconnaître que la voix du poète qu'il admire pardessus tout fut nécessairement celle de son temps, qu'elle en reproduit les mœurs et ce qui s'y mêle d'élévation et de rudesse, de violence et de sensibilité ? Ne voyons-nous pas aussi, du côté d'Hector et des Troyens, avec quel acharnement ils disputent à

Ajax et aux Grecs le cadavre de Patrocle qu'ils veulent jeter en proie aux chiens et aux vautours?

D'un autre côté, cet Achille dont Homère va immortaliser la colère, nous le montrera-t-il dépourvu de toute raison, de toute justice? Sans doute il est furieux dans la bataille alors par exemple qu'animé du désir de la vengeance, il s'emporte contre les dieux mêmes, contre Apollon qui a soustrait Hector à sa poursuite : « Tu m'as trompé, ô le plus funeste des dieux! » Et Platon blâme Homère à ce sujet. Mais au début du poème et dans sa querelle avec Agamemnon qui se refuse à rendre Chryséis, si en réponse aux outrages du chef des Grecs, Achille a déjà mis la main sur son épée, vous le voyez qui la replonge dans le fourreau, obéissant à Minerve, à la déesse de la sagesse qui lui retient le bras. Et si Agamemnon se venge brutalement de la perte de sa captive en faisant enlever Briséis, ce nouvel affront lui fait verser des pleurs de rage. Mais il attendra sa noble vengeance ; car les Grecs auront besoin de son courage. Il se retirera sous sa tente et c'est la mort de Patrocle, auquel il a vainement confié ses armes, qui le ramènera dans la bataille.

Il s'attendrit enfin devant le père qui lui réclame les restes de son fils. L'image de Pélée a passé sous ses yeux. Son père comme Priam peut bien être entouré d'ennemis et son fils, qui succombera sous Ilion, ne sera pas là pour le défendre. Aussi ne faudrait-t-il pas prendre à la lettre ces vers d'Horace :

> .....*Honoratum si forte reponis Achillem,*
> Etc.

Si vous remettez en scène cet Achille tant célébré, qu'il soit irascible, impétueux, *inexorable,* que pour lui le droit n'existe pas, qu'il ne connaisse que le recours aux armes !

Jura neget sibi nata, nihil non arroget armis !

Non que je me permette ici une critique, Horace ne voulait dire qu'une chose : c'est qu'il faut se conformer à la tradition, et prenait pour exemple cette violence qui semble en effet ce qu'il y a de plus saillant dans Achille.

A mon sens pourtant Boileau dit mieux :

Achille déplairait moins bouillant et moins prompt,
J'aime à lui voir verser des pleurs pour un affront.

Quel est d'ailleurs le sentiment de Platon quand il juge Homère simplement comme poète ? C'est, dit-il, le plus grand des poètes et le premier des poètes tragiques.

Veut-il alors parler seulement des emprunts que lui a faits la tragédie ? Assurément non ! Ce qui le frappe surtout, c'est la diversité et l'opposition des caractères qui distinguent si bien les héros homériques en se développant, comme dit Boileau, « dans les longs replis d'une vaste action ». N'est-ce pas précisément, dans un cadre plus resserré, l'œuvre de la tragédie ?

Aussi Gœthe considérait cette poésie comme un bloc indestructible malgré l'érudition qui a voulu en diviser les membres, « *disjecti membra poetæ* ».

« La critique d'érudition, dit-il, conversant avec

Eckermann, peut nuire à la religion, mais bien moins à la poésie. »

Il ajoute : « Wolf a renversé Homère ! Mais il n'a pas touché au poème. Car ce poème a la force merveilleuse des héros de la Walhalla lesquels se taillent en pièces le matin et qui, à midi, se trouvent assis à table, sains et saufs avec tous leurs membres.

Sauf le pittoresque de la causerie, c'est précisément la réponse que faisait Boileau à Perrault prétendant que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne sont qu'une collection de petits poèmes joints ensemble et mis sur le compte d'un nommé Homère. Boileau répondait : « Il n'y eut jamais deux poèmes si bien suivis et si bien liés et où le même génie éclate partout. » Homère est donc toujours debout !

Revenons au sentiment de Platon sur Homère par rapport à l'esprit qui doit régner dans la république.

« Écoute, mon cher Glaucon ! quand tu entendras dire aux admirateurs d'Homère, que ce poète a formé la Grèce, il faudra leur accorder qu'il est le plus grand des poètes... ; mais en même temps, souviens-toi qu'il ne faut admettre dans notre État d'autres ouvrages de poésie que les hymnes en l'honneur des dieux et les louanges des grands hommes. »

Il est naturel que chez un peuple primitif doué, comme le peuple grec, des plus beaux dons de l'intelligence, la poésie se soit éveillée par le sentiment religieux ou guerrier que traduit l'hymne ou l'ode. C'est par là qu'elle a commencé chez les Grecs. Ensuite elle a passé à l'épopée et aux vastes scènes que celle-ci embrasse, d'où la tragédie s'est élancée à son tour.

Platon semble donc remonter le cours des âges quand à la rigueur de ses principes il sacrifie son admiration pour Homère et réprouve le sentiment général de la Grèce qui lisait dans son poète favori et l'origine de sa propre grandeur et les leçons du passé. Là, à côté des enseignements de l'héroïsme, ne voit-on pas, comme le rappelle Horace, tous les maux que font retomber sur les peuples et sur les rois les passions funestes qui s'agitent et se combattent au camp des Grecs et dans les murs d'Ilion: adultère, orgueil, ambition, colère, mépris de la justice et des sages conseils, comme dit Horace, préférant les leçons d'Homère à celles de Chrysippe et de Crantor.

Des idées de Platon sur le rôle de la poésie dans l'éducation de la jeunesse, rapprochons maintenant celles que Plutarque présente dans son langage simple et spirituel. Son traducteur Amyot y mêle une naïveté de langage qui a bien aussi son agrément.

Plutarque prend pour objet de comparaison la conduite d'Ulysse envers ses compagnons qu'il voulait soustraire aux prestiges du chant des Sirènes.

« Contraindrons-nous les jeunes gens de monter sur le brigantin d'Épicurus pour passer par devant et fuir la poésie, en leur plâtrant et bouchant les oreilles, ni plus ni moins que fit jadis Ulysse à ceux d'Itaché?

« Ou si plutôt nous environnerons et attacherons leur jugement avec les discours de la vraie raison (Ulysse ne s'était pas fait boucher les oreilles, mais attacher solidement au mât du navire) pour les engarder qu'ils n'inclinent par le moyen des allèchements du plaisir à ce qui pourrait leur nuire?

« Il y eut un roi qui voulait préserver ses sujets de l'ivresse. Mais il n'eut pas l'entendement sain et bon quand il fit par tout son royaume couper et arracher les vignes, pour autant qu'il voyait que plusieurs se troublaient de vin et s'enivraient, là où il devait plutôt en approcher les nymphes qui sont les eaux des fontaines pour retenir en office un dieu fol et enragé, comme dit Platon, par une autre divinité sage et sobre..... Aussi ne devons-nous pas arracher et détruire la poésie qui est une partie des lettres et des muses. »

Plutarque veut donc seulement préserver la jeunesse d'un enivrement de l'esprit qui troublerait sa raison comme le breuvage de Circé.

« Communément, ajoute-t-il, poètes sont menteurs. » Il entend par là, non qu'ils méconnaissent le vrai, mais qu'ils ont recours à la fiction blâmée par Platon ; et pourquoi ?

« C'est que l'austère vérité, racontant les faits comme ils sont, peut manquer d'agrément. Mais placez-la dans un conte inventé à plaisir et bien déduit qui chatouille agréablement l'esprit du lecteur ; c'est par là surtout que vous le retiendrez. »

Puis il conclut : « Ès poésies le mensonge, mêlé avec quelque vérisimilitude, excite plus et plaît davantage que ne saurait faire toute l'étude qu'on emploierait à composer de beaux carmes (*carmina*), à bien polir son langage, sans mélange de fables et fictions poétiques.

« Il y a bien des sacrifices où on ne danse point ; on sait combien la danse, harmonieuse et noble, était

en honneur chez les Grecs), où on ne joue pas de la flûte; mais nous ne savons pas de poésie où il n'y ait point de fictions ni de menteries. »

Nous bornerons-nous à Plutarque? Ne nous est-il pas permis d'en appeler à la plus grave des autorités, celle de Bossuet lui-même qui s'est fortement prononcé contre cette condamnation générale d'Homère et de la poésie grecque, et cela dans le Discours composé pour l'éducation du Dauphin? Rappelant d'abord les législateurs de la Grèce, l'institution de l'Aréopage, il rend aussi justice à la philosophie, dont il cite les principaux représentants, Pythagore, Thalès, Anaxagore, enfin Socrate et Platon, et caractérise son œuvre en ajoutant : « Ce qu'elle fit pour conserver l'état de la Grèce n'est pas croyable. Plus ces peuples étaient libres, plus il était nécessaire d'y établir par de bonnes raisons les règles des mœurs et celles de la société... A part certains extravagants qui prirent le nom de philosophes, ceux qui étaient suivis enseignaient qu'il faut sacrifier l'intérêt particulier, la vie même à l'intérêt général et au salut de l'État. »

Il reprend : « Pourquoi parler des philosophes? Les poètes même qui étaient dans les mains de tout le peuple l'instruisaient plus encore qu'ils ne le divertissaient; Homère et tant d'autres dont les ouvrages ne sont pas moins graves qu'ils sont agréables et ne respirent que le bien public, la patrie, la société et cette admirable civilité que nous avons expliquée. »

Voilà donc la philosophie et la poésie réconciliées en celui dont le vaste esprit comprenait bien le génie de Platon, mais n'aimait pas moins celui d'Homère

dont il s'inspirait quand il avait à célébrer un grand capitaine. Qui n'a été frappé de cette parole épique racontant le plus beau des exploits de Condé?

A ce témoignage on peut, semble-t-il, ajouter le sentiment de Montesquieu, alors qu'engagé dans cette œuvre si grande et si compliquée de l'*Esprit des lois*, il se repose un instant de sa fatigue dans la pensée du génie poétique de la Grèce.

« Vierges du mont Piérie, entendez-vous le nom que je vous donne? Inspirez-moi, je cours une longue carrière; je suis accablé de tristesse et d'ennui.

« Mettez dans mon esprit ce charme et cette douceur que je sentais autrefois et qui fuit loin de moi. Vous n'êtes jamais si divines que quand vous menez à la sagesse et à la vérité par le plaisir.

« Mais si vous ne voulez point adoucir la rigueur de mes travaux, cachez le travail même! Faites qu'on soit instruit et que je n'enseigne pas et lorsque j'annoncerai des choses nouvelles, faites qu'on croie que je ne savais rien. » (N'est-ce pas là un souvenir de la méthode socratique?) « Muses charmantes, si vous portez sur moi un seul de vos regards, tout le monde lira mon ouvrage, et ce qui ne saurait être un amusement deviendra un plaisir. »

II

Jusqu'ici nous avons vu Platon imposer à la poésie des règles de morale.

Il envisage ensuite la forme de la parole ou du discours dont le poète se sert. Car le poète, dit-il, consi-

dérant les choses passées, présentes ou à venir, aura recours au récit simple ou bien au récit imitatif, ou encore au récit mélangé de ces deux formes.

Reportons-nous aux premiers vers de l'*Iliade*. Après l'invocation qu'il adresse à la Muse, Homère emploie d'abord le récit simple; il raconte l'arrivée au camp des Grecs du vénérable vieillard Chrysès, le prêtre d'Apollon, qui se présente pour racheter sa fille captive aux mains d'Agamemnon.

Puis le poète s'efface et donne la parole au suppliant. C'est le récit imitatif qui nous touche bien plus vivement, s'adressant à notre âme comme la peinture qui parle aux yeux. Car le peintre, en nous représentant l'attitude de l'auguste vieillard devant l'orgueilleux chef des Grecs, nous ferait entendre et sa prière et déjà le cruel refus qui va lui répondre.

C'est le procédé imposé par l'art dont la beauté ne peut autrement se développer. Vous le retrouvez aussitôt dans Virgile quand Junon, voyant la flotte des Troyens cingler vers l'Italie, exhale son courroux et va leur susciter de nouveaux périls; et pour ne pas nous arrêter à l'épopée antique, dans la *Jérusalem délivrée*, où l'action débute par l'envoi à Godefroy en prière du céleste messager qui lui apparaît à l'Orient, près du soleil qui se lève, et vient de la part de Dieu l'encourager à poursuivre son entreprise; dans le *Paradis perdu*, quand Satan, précipité avec son armée dans l'abîme embrasé, se ranime et rend courage au grand révolté que la même chute a couché près de lui.

Au reste, cette loi naturelle de l'art n'est pas seule-

ment celle de la grande poésie, de l'épopée. Outre qu'elle est l'essence même de l'art dramatique, c'est elle aussi qui préside à tant d'œuvres aimables qui ont le don de plaire et souvent d'instruire.

Voyez dans Ésope un exemple donné par Taine, la fable de la Panthère et du Renard. Qui mérite le prix de la beauté ? Est-ce la robe bigarrée de la panthère ou l'esprit du renard ? Le renard soutient que c'est son esprit, qui est bien une autre beauté que cette bigarrure du corps. C'est un récit imitatif très bref à la manière d'Ésope.

La Fontaine reprend le sujet, mais le développe bien autrement et de façon plaisante.

Voilà nos deux héros installés sur un champ de foire, haranguant chacun de son côté la foule qu'il s'agit d'attirer en vue de la recette. On sait avec quel esprit le renard rabat les fastueuses prétentions du léopard orgueilleux de sa fourrure. Les parties entendues, l'auteur conclut : « Le singe avait raison. »

Mais à quoi vont aboutir, dans les idées de Platon, ces distinctions sur la forme du discours poétique ? Elles amènent la question suivante : « Laisserons-nous aux poètes, dit Socrate, la liberté d'user de récits purement imitatifs ou mélangés d'imitation ? »

« Ah ! répond Adimante, je devine ton dessein ; tu veux voir si nous admettrons dans notre État la tragédie, la comédie. »

— « Peut-être et quelque chose de plus. J'irai où le souffle de la raison me conduira. »

Réponse qui signifie que les lois de la poésie doivent concorder avec les principes constitutifs de la

République. Car c'est à cela que Platon entend toujours aboutir.

Il est donc utile de rappeler ces idées fondamentales.

Cet État idéal qui, selon son auteur, ne pouvait se fonder que par l'autorité d'un sage investi de la puissance suprême, comprendra trois classes absolument distinctes :

La première, celle des magistrats, gardiens et conservateurs de la République ; la seconde, celle des guerriers appelés à la défendre ; la troisième, celle des laboureurs et artisans qui représenteront le travail et l'industrie, ce qui fait vivre les sociétés humaines, quelle que soit leur forme politique.

Tous les citoyens sans doute seront frères. Mais les hommes naissent avec des facultés inégales ou diverses ; elles détermineront la classe dont chacun d'eux fera partie.

« Les dieux, dit Platon, ont mis de l'or dans la composition de certains d'entre nous propres à gouverner les autres, de l'argent dans la formation des guerriers, du fer et de l'airain dans celle des laboureurs.

« Il se peut, néanmoins, qu'un citoyen de la race d'or ait un fils de la race d'argent, qu'un autre de la race de fer ou d'argent en ait un de la race d'argent ou de la race d'or. »

C'est aux magistrats qu'il appartient de veiller à ces changements.

« Si donc ils ont eux-mêmes des fils de la race d'argent ou de fer, ils obéiront aux dieux qui défendent

de leur faire grâce ; ils les relégueront dans la classe à laquelle ils doivent appartenir. »

« Et si de laboureurs ou artisans naissent des enfants doués de qualités supérieures montrant en eux l'or ou l'argent, ces nouveaux venus seront élevés à la condition de guerriers ou à celle de magistrats. Chacun doit être à sa place. Un oracle a dit : « La République périra quand elle sera gouvernée par le fer ou l'airain. »

Dans ce système nul ne doit sortir de la fonction qui lui est assignée, sans quoi toute cette organisation serait bientôt détruite. « Chez nous, ajoute Platon, le laboureur est simplement laboureur et non pas juge, le guerrier est guerrier et non pas commerçant. Que faut-il donc à des hommes dont chacun est attaché à des travaux, à des devoirs qui lui sont propres ? Il faut le discours simple, sans fiction, fondé sur la raison et la vérité, propre à représenter l'homme de bien ou le guerrier courageux et discipliné. »

Mais ne peut-il y avoir d'exception ?

Platon n'en admet qu'en ce qui peut conduire les citoyens à leurs fins, c'est-à-dire au courage, à la tempérance, à la sainteté, à la grandeur d'âme. Telle serait la circonstance où un homme, doué de ces vertus, exposerait en un discours imitatif la parole et les actions d'un homme semblable à lui.

Seulement il s'empresse d'ajouter que cette forme de discours offre en elle-même bien des dangers ; car l'imitation peut varier à l'infini, suivant les circonstances, les personnes qu'elle met en scène, les sentiments qu'elle représente.

Où s'arrêter ? Comment lui fixer des limites ?

La sagesse nous prescrit donc de nous en tenir au récit simple : « Et pourtant, mon cher Adimante, le récit mélangé a bien de la grâce ; il plaît à l'enfance, à ceux même qui gouvernent la jeunesse, surtout au peuple. » A ce peuple, pouvons-nous ajouter, qui vivait entouré de toutes les merveilles de l'art, poésie et peinture, architecture et sculpture, et qui seul, dit Renan, eut le culte de la beauté pure.

De là suit la réponse à Adimante. La comédie et la tragédie ne seront pas admises dans notre République ; car elles ne comportent que le genre imitatif. Puis vient le passage si connu : « Si un de ces hommes habiles dans l'art d'imiter venait apporter chez nous son art et ses œuvres, nous lui rendrions hommage comme à un homme divin, mais lui dirions : « Notre État n'est pas fait pour posséder un homme comme vous. Puis nous le congédierions, orné de bandelettes et après lui avoir versé des parfums sur la tête, nous contentant du poète plus austère et moins agréable, mais plus utile, qui n'emploierait que le ton du discours qui convient à l'honnête homme et suivrait scrupuleusement les règles prescrites pour l'éducation de nos guerriers. »

Est-ce bien là le dernier mot de Platon, particulièrement sur la tragédie, le grand honneur du théâtre grec ? Nous ne le pensons pas. Nous y reviendrons à l'occasion d'un passage du dernier livre de la République. Mais il convient d'achever l'exposé des règles de la poésie, considérée dans son ensemble et telle que les Grecs l'avaient conçue.

« Il nous reste, dit Platon, à parler de cette autre partie de la musique qui regarde le chant et la mélodie. » Poésie et musique se confondaient pour les Grecs.

Comme l'a dit M. Camille Bellaigue[1], ils ne mettaient pas à proprement parler leur poésie en musique. « Mais au contraire ils dégageaient en quelque sorte la musique d'une poésie où elle était comme enfermée et latente et qui, beaucoup plus que la nôtre, était déjà de la musique. » Cette explication concorde parfaitement avec celles de Platon.

La musique, si on la prend dans le sens moderne du mot, n'est donc pour Platon qu'une dépendance de la parole à laquelle elle ajoute la mélodie.

Il va même jusqu'à réprouver absolument la musique sans la parole, comme flattant la mollesse de l'âme qu'elle livre à la rêverie, aux chimères de l'imagination, aux séductions de sentiments passionnés.

C'est pourquoi, tout comme le rythme des vers qui est déjà une harmonie, elle est subordonnée au Λόγος : ἀκολουθεῖν δεῖ τῷ λόγῳ. Ces mots la signalent comme une compagne de la poésie, non comme une égale. C'est à ce titre que la lyre est l'attribut d'Apollon. Les doigts qui la touchent parlent avec la voix.

« *Digiti cum voce loquuntur* », dit Tibulle dans l'idylle où lui apparaît le dieu.

Ni la Grèce ni Rome n'avaient donc l'idée de ces compositions théâtrales où l'art du musicien, placé à son tour au premier rang, s'appuie sinon sur la poésie,

1. *Traité des différentes époques de la musique.*

du moins sur la versification, pour développer les beautés qui lui sont propres. C'est le système des anciens renversé.

Au reste, comme le chant se forme de trois éléments, la parole, le rythme et l'harmonie, pour la parole les règles sont déjà données; pour le rythme, si varié chez les Grecs, Platon le veut aussi simple que possible; quant à l'harmonie, elle doit concorder avec les règles sévères imposées à la parole.

D'où résultera cette concordance? A cet égard, il y a lieu de considérer que les Grecs reconnaissaient quatre sortes d'harmonie, lesquelles peuvent se ramener à deux par les caractères moraux qui les distinguent.

Ainsi, d'une part, ils distinguaient la Lydienne et l'Ionienne, harmonies molles ou plaintives, exprimant le plaisir ou la douleur avec la faiblesse de l'âme; d'autre part, la Dorienne et la Phrygienne, viriles et sévères, et répondant au devoir du guerrier, à celui du citoyen.

« Nos guerriers iront-ils se plonger dans l'indolence ou s'avilir dans l'ivresse des festins ? C'est là qu'ils entendraient ces harmonies lâches qui ne peuvent qu'énerver l'âme ! »

A l'idéal d'une poésie qui ne doit jamais caresser en nous l'amour du plaisir doit nécessairement s'unir une harmonie forte et calme, en rapport avec les sentiments d'une âme vaillante et juste.

Il faut qu'elle soit forte quand dans la bataille les combattants marchent au-devant de la mort, quand elle célèbre le héros qui soutient les assauts de la for-

tune sans fléchir. Il faut qu'elle soit calme quand elle s'élève sous l'impression de la majesté des Dieux et dans toutes les circonstances de la vie où l'homme doit se comporter avec la modération du sage et la bienveillance envers les autres hommes.

Ne semble-t-il pas qu'en s'exprimant ainsi la pensée de Platon s'est involontairement reportée à l'ἦθος ou caractère des chœurs d'Eschyle et de Sophocle, quoique la rigidité de ses principes paraisse lui imposer l'exclusion de la tragédie.

N'est-ce pas aussi cette puissante harmonie dorienne que le ciel de la Grèce entendit à l'aube d'une journée à jamais fameuse et que répétèrent les échos prolongés des rochers de Salamine ?

« Allez, ô fils de la Grèce ! Délivrez la patrie, délivrez vos enfants, vos femmes, les temples des dieux de vos pères et les tombeaux de vos aïeux ! Un seul combat va décider de tous vos biens. »

Hymne qui évoque en nous l'image de la cité antique, figurée par les temples consacrés à ses dieux protecteurs, et l'image de la famille si fortement constituée au sein de la cité et dont les ancêtres, objet du culte des vivants, continuaient à résider auprès d'eux dans leurs tombeaux ! Les voilà, ces biens dont une bataille allait décider ! C'était le sort de la Grèce entière, et celui de la civilisation antique !

Ne passons pas non plus sans remarquer que ces paroles d'Eschyle sont bien dignes du poète qui combattit à Marathon, à Salamine, à Platée et qui voulut que sa pierre tumulaire ne rappelât que son courage : « Les champs de Marathon diront s'il fut brave. »

Nous avons vu la distinction platonicienne entre ces harmonies, l'une s'inspirant du plaisir, l'autre de la loi du devoir. Mais n'y a-t-il pas une ode de Victor Hugo qui nous la rappelle avec une différence, celle de l'inspiration chrétienne? Je parle de cette ode si pure et si touchante que dans sa jeunesse il dédiait à Lamartine; elle oppose la harpe à la lyre, l'écho du Carmel à la voix du Pinde.

Alternis dicetis ; amant alterna Camœnæ.

Le chant de la lyre est celui des joies de la vie; c'est le sentiment chrétien qui anime l'harmonie de la harpe; elle répond par la charité, la prière et la pensée de l'éternité.

Relisons seulement les deux dernières strophes :

LA LYRE

Jouis! C'est au fleuve des ombres
Que va le fleuve des vivants.
Le sage, s'il est des jours sombres,
Les laisse aux dieux, les jette aux vents.
Enfin, comme un pâle convive,
Quand la mort imprévue arrive,
De sa couche il lui tend la main
Et riant de ce qu'il ignore,
S'endort dans la nuit sans aurore
En rêvant un doux lendemain.

LA HARPE

Soutiens ton frère qui chancelle;
Pleure si tu le vois souffrir;
Veille avec soin, prie avec zèle,
Vis en songeant qu'il faut mourir!

Le pécheur croit lorsqu'il succombe
Que le néant est dans la tombe
Comme il est dans la volupté.
Mais quand l'ange impur le réclame
Il s'épouvante d'être une âme
Et frémit de l'éternité.

Une observation cependant.

Cette voix de la lyre n'est que celle de l'harmonie ionienne ; c'est le chant de la mollesse.

Platon lui oppose l'harmonie virile et religieuse, celle qui célèbre le devoir du citoyen, le courage du guerrier, celle enfin qui rend hommage aux Dieux.

Voilà le Pinde comme Platon le conçoit.

Il est loin de ressembler à celui d'Anacréon.

III

Platon arrive au terme de cette œuvre où il a voulu montrer la justice en grand, de cette république idéale où chacun, renfermé dans sa classe, serait assujetti à des devoirs invariables. Il en a bien compris le côté faible, il a dit : « La République périra quand elle sera gouvernée par le fer et l'airain. » Car alors elle versera dans la démocratie qui est précisément l'opposé du système de Platon. Nous l'avons vu, appliquant toute la rigueur de ses principes à une éducation qu'il veut fonder sur l'idée pure du vrai, du juste, sans aucun mélange de fiction poétique, réduire en conséquence la poésie à n'être qu'un chant religieux ou héroïque, lui interdire enfin le discours imitatif, seul propre à représenter les passions sous toutes leurs formes.

Au reste, il a déclaré qu'un tel État ne pouvait se fonder que par l'autorité d'un sage revêtu de la toute-puissance. Au fond, c'est avouer que ce ne peut être que le rêve d'un idéal. De plus à ces pensées de justice, de devoir social, dont il a voulu s'inspirer uniquement il se trouve qu'il a mêlé des conceptions chimériques et même profondément contraires aux sentiments de notre nature. Cela doit-il nous empêcher de goûter ce qu'il y a d'excellent dans cette philosophie? N'oublions pas que ce rigoureux idéalisme a conduit Platon à la plus haute expression de la justice, indépendante en soi de tout jugement des hommes. Ce juste par excellence, s'il apparaissait en ce monde, il le voit méconnu, détesté, bafoué, livré enfin au supplice de la croix, en face du triomphe de l'homme qui joindrait à sa perversité l'hypocrisie par laquelle est atteint le comble de l'injustice ; opposition où Bossuet « a vu un fondement caché de la vérité future, jeté par la Providence dans les ténèbres du paganisme ». C'était quatre siècles avant le Christ. Faut-il dire ici, avec Guizot : « La Providence marche dans le temps comme « les Dieux d'Homère dans l'espace ; elle fait un pas, et « des siècles se sont écoulés. »

Mais Platon revient une fois encore sur la poésie. On voit qu'il ne peut l'exiler sans regret. Il a d'ailleurs pour maxime que la philosophie doit être équitable et douce, non intraitable et farouche :

« Puisque l'occasion s'est présentée, à propos d'Homère, de parler encore une fois de la poésie et de crainte qu'elle ne nous accuse de dureté, de rusticité, et malgré les injures qu'elle a plus d'une fois adressées

à la philosophie, la traitant de *chienne hargneuse,* et les philosophes de *grands hommes qui brillent dans un cercle de fous,* malgré tous les traits satiriques qui attestent leur vieille querelle, déclarons hautement que si la poésie imitative peut nous prouver par de bonnes raisons qu'on ne doit pas l'exclure d'un État bien policé, nous la recevrons à bras ouverts, ne pouvant nous dissimuler la force et la douceur de ses charmes. Seulement, il n'est pas permis de trahir ce qu'on croit la vérité.

« Toi-même, mon cher Glaucon, n'es-tu pas de ceux que la poésie enchante, surtout dans Homère? — Oui, assurément! — Il est donc juste de lui laisser le droit de venir défendre sa cause soit dans une ode, soit dans tout autre poème qu'il lui plaira de choisir.

« Nous admettons aussi ses défenseurs officieux. Ils auront pour sa défense à nous démontrer qu'à l'agréable elle joint l'utile.

« Car nous y gagnerons, s'ils nous le font voir. Sinon, nous imiterons la conduite de ces amants qui se font violence pour s'arracher à une passion dont ils ont reconnu le danger et nous resterons convaincus que tout homme qui craint pour le gouvernement de son âme doit être en garde contre elle, ne l'écouter qu'avec précaution et croire enfin à la vérité de tout ce que nous avons dit. »

Voilà donc la poésie imitative qui ne sera plus bannie sans être entendue. La voilà admise à plaider sa cause et soutenue par ses défenseurs. Tenant compte du faible que Platon avait pour elle et qu'il vient d'accentuer, nous pouvons croire que cette cause n'était

pas perdue au fond de son esprit ou du moins qu'il ne saurait manquer d'atténuer la rigueur de ses condamnations.

Mais l'intéressante accusée, citée devant un tribunal de philosophes, ne serait-elle pas en droit de répondre que la question doit être autrement posée, qu'il n'est pas juste de lui demander la preuve de l'utilité de son art, qu'il faudrait encore lui prouver qu'il est nuisible en soi; car, à défaut de cette preuve, son utilité ressortirait du plaisir même qu'elle procure à l'esprit.

Ne pourrait-elle ajouter que le genre imitatif qui se présente sous des formes si diverses doit être jugé suivant ses applications? Voici la comédie et la tragédie! Au temps de Socrate et de Platon régnait encore la comédie satirique exerçant la puissance malfaisante de son esprit. C'était cette comédie, l'ancienne, qui lançait contre la philosophie les traits injurieux rapportés par Platon. Elle ne se bornait pas à des généralités. Mettant les personnes en scène, elle donnait à Socrate, aux yeux du peuple assemblé, un rôle odieux et ridicule. Rien ne l'arrêtait; les dieux n'étaient pas mieux traités que les philosophes. On mourait de faim sur l'Olympe; Hercule n'y voulait plus rester; il préférait la terre; il s'engagerait comme valet chez le riche Chrémyle pour y faire n'importe quelle besogne.

Enfin aucun citoyen, quels que fussent les services rendus par lui à la cité, n'était à l'abri de la cruelle raillerie ou de la calomnie qui s'exerçaient sur le théâtre et que rien ne réprimait. Les meilleurs deve-

naient ainsi le jouet et la risée du peuple qui se croyait dispensé de toute reconnaissance.

Telle était cette comédie dont la liberté aboutissait à une licence sans frein.

Platon définit cette situation dans le troisième livre des *Lois* en disant: « Le gouvernement d'Athènes, d'aristocratique qu'il était, devenait pour son malheur *théâtrocratique* ».

« Dès lors, continue-t-il, chacun se crut capable de juger de tout. De là un esprit général d'indépendance. La bonne opinion de soi délivra chaque citoyen de toute crainte et l'absence de crainte engendra l'impudence. Or, pousser l'audace jusqu'à ne pas craindre le jugement de ceux qui valent mieux que nous, c'est la pire espèce d'impudence! « C'était là l'avis de Platon. Mais le peuple considérait au contraire cette liberté comme essentielle à la démocratie. Aussi ne fut-elle abolie que par la tyrannie des Trente.

De là ces mots d'Horace :

.....Lex est accepta, chorusque
Turpiter obticuit, sublato jure nocendi.

Le chœur satirique se tut honteusement, n'ayant plus la faculté de nuire, le droit de calomnier.

Cette abolition eut d'ailleurs pour le théâtre une conséquence avantageuse et sans doute imprévue. Elle fit apparaître la comédie nouvelle, la comédie de caractères qui fit la gloire de Ménandre, puis la gloire de Térence, qui ne fut pourtant, au jugement de Jules César, qu'un demi-Ménandre : *O dimidiate Menander!*

ayant bien la grâce et l'élégance de son modèle, mais non sa force comique.

Pour la tragédie, la question était bien différente.

Néanmoins Platon, dans le Gorgias, semble la condamner encore comme un plaisir offert au peuple, mais sans utilité et vain comme les flatteries des orateurs populaires.

Ce dialogue est le combat du bon sens et de la morale contre la sophistique appliquée à l'éloquence. Corruption de la philosophie, la sophistique était aussi celle de l'art de la parole. On a très bien dit qu'elle était née d'un raffinement de culture intellectuelle, joint à la décadence des habitudes morales et religieuses. De là, en premier lieu, le scepticisme élégant et frivole, l'obscurcissement de la morale, l'oubli des principes de la justice; et en second lieu un savoir apparent qui trompait par la séduction d'une parole flatteuse dont le mobile était l'ambition ou l'intérêt.

Platon, dit Cicéron, en raillant de tels orateurs s'est élevé lui-même à la plus haute éloquence, *summus orator in oratoribus irridendis.*

Il est beau surtout dans la conclusion quand, après la réfutation du sophisme éternel des tyrans et des démagogues qui confond la justice et la force, il représente ce monde où l'homme après sa mort trouve sa récompense ou son expiation. C'est de ce tableau qu'est venu le sixième livre de l'*Énéide,* et c'est à ce sujet que Bossuet, qui aimait Virgile, lui adresse un reproche d'inconséquence; car il est purement platonicien dans ce livre, tandis qu'ailleurs il suit Épicure

et Lucrèce qui font sortir les mondes uniquement d'une matière cosmique répandue dans les espaces sans fin. C'est exact : mais le chant de l'*Énéide* n'a-t-il pas effacé le chant de Silène ?

« Suis donc », dit Platon à son dernier adversaire, le jeune et impétueux Calliclès, « le discours qui t'apprend que le premier des biens est d'être juste, le second de le devenir, après quoi tu pourras prendre part, si cela te convient, aux affaires publiques. Mais répudie le discours qui t'avait séduit; car il ne vaut rien, mon cher Calliclès ! »

Toutefois, dans ce dialogue considéré à juste titre comme un des plus beaux de Platon, on peut relever des raisonnements ou des rapprochements très contestables. Telle est la comparaison qu'il établit entre le poète tragique et l'orateur qui parle au peuple.

La tragédie, selon lui, quelle que soit la grâce ou la force que le rythme et le chant ajoutent à la parole, n'est pas moins au fond un discours qui s'adresse à la multitude. « Car le poète, pas plus que l'orateur ne sacrifiera ce qui, mauvais en soi, serait agréable au peuple, tandis qu'il se gardera de lui dire ce qu'il serait bon qu'il entendît, mais malheureusement pourrait lui déplaire. »

En somme, c'est une sorte de rhétorique destinée à la foule rassemblée au théâtre; elle est en effet semblable à celle qui se produit devant les assemblées de citoyens et cherche à gagner leur faveur, par l'agrément de la parole et des flatteries intéressées.

Il va sans dire que Calliclès ne saurait relever ce qu'il y a d'injuste pour la tragédie dans un tel rappro-

chement plutôt flatteur pour la rhétorique enseignée par Gorgias.

Mais on se demande ce qui a pu motiver cette critique de Platon, précédée d'ailleurs par le témoignage d'une haute estime littéraire. N'a-t-il pas commencé par dire de la tragédie : « Ce poème imposant, admirable ! » Il y voit donc une expression du beau. Et puis il se refuse à voir en elle une alliée du sentiment moral; il lui inflige ce rapprochement odieux avec la rhétorique des sophistes ! La voilà, sans raison apparente, reléguée en bien mauvaise compagnie !

La seule explication qui m'ait paru admissible, la voici :

Il nous reste bien peu des chefs-d'œuvre de la tragédie athénienne. Néanmoins, nous en avons assez pour nous rendre compte de son esprit. D'abord il est évident que les paroles de Platon ne peuvent remonter au sévère Eschyle, à ces grands tableaux épiques ou lyriques où vainement on chercherait la moindre chose qui pût motiver les fâcheux effets que Platon attribue à la poésie imitative. Nous en dirons autant de Sophocle, admirable par la peinture des caractères, leur variété, les oppositions ou contrastes qui en font saillir le relief, simple, touchant, sublime, mais qui n'a jamais décrit ces passions ardentes où Platon voit le danger de la communication. Reste donc Euripide que Platon a connu, dont il a applaudi les œuvres dans sa jeunesse, Euripide avec ses qualités *tragiques,* dans le sens où aujourd'hui nous entendons ce mot, plus propre par cela même aux imitations des

modernes, avec lequel Racine a rivalisé ou même qu'il a surpassé. Mais Euripide n'a pas toujours la réserve et la noble simplicité de ce Sophocle que Racine plaçait si haut.

« Mon père », dit Louis Racine dans ses mémoires, « a souvent dit qu'il avait osé joûter contre Euripide, mais qu'il ne serait jamais assez hardi pour joûter contre Sophocle. »

Non qu'Euripide se soit beaucoup écarté des traditions de ses devanciers et qu'il ait eu tort de ne pas se borner à les suivre. Son génie eut un caractère original; il complète la merveilleuse série. Eckermann rapporte que Gœthe s'élevait avec la plus grande vivacité contre les attaques de Schlegel qui, sur l'autorité des philologues, « est tombé d'une façon honteuse sur ce grand ancien et l'a morigéné en maître d'école ». Mais, ajoutait Gœthe, « un poète que Socrate nommait son ami, qu'Aristote plaçait si haut, que Ménandre admirait, à la mort duquel Sophocle » (qui lui survécut d'une année) « et Athènes prenaient des vêtements de deuil, devait pourtant bien être en effet quelque chose. »

Sans doute; mais, laissant de côté l'autorité des philologues, nous pouvons admettre que ce n'est pas sans raison que Schlegel, en reconnaissant d'ailleurs à Euripide la facilité la plus heureuse et un charme séduisant, lui a reproché de trop chercher à plaire sans être difficile sur le choix des moyens. Et quand Gœthe ajoute qu'il ne possédait pas la haute gravité et la sévère perfection d'art de ses prédécesseurs, qu'il a dans sa manière d'écrire ses pièces un laisser-aller

plus humain, il se rapproche bien un peu de la manière de voir de Schlegel.

Et pour nous, en nous reportant à Platon, nous pouvons nous expliquer comment il arrivait à voir dans la tragédie modifiée, sinon transformée, une œuvre qui cherchait à flatter le goût du peuple, soit par l'expression de sentiments passionnés, ou par des discours qui ont en effet quelque ressemblance avec ceux des orateurs qui discutent à la tribune ou devant des juges, soit enfin en abaissant le ton traditionnel, fondamental de la tragédie, en y mêlant des détails destinés à amuser la multitude.

Voici un exemple assez remarquable de cette tendance. Je l'emprunte à la tragédie d'Alceste. Le sujet de cette pièce est touchant; Racine voulut le traiter et il convenait bien à son génie; nul doute qu'il aurait joûté avec succès contre Euripide pour la quatrième fois. C'est l'héroïsme de la femme qui veut se sacrifier pour sauver la vie de son époux; car les déesses infernales ont voué Admète à la mort à moins qu'il ne leur donnât une autre victime, et c'est l'épouse qui veut mourir! Le cours des travaux d'Hercule l'amène au palais d'Admète. Déjà le deuil y règne; il l'ignore, malgré la tristesse du roi qui lui en a caché le motif par respect pour les devoirs de l'hospitalité. Hercule en profite largement. Conduit dans la salle des étrangers, à force d'user de la coupe qu'il tient en main, il chante ou plutôt il hurle et malmène les gens qui le servent. Puis, revenant sur la scène et s'adressant à l'un d'eux :

« Écoute-moi, pourquoi cet air chagrin? Viens ici;

je veux te rendre sage. Sais-tu quelle est la nature des choses mortelles ? Tu l'ignores ; où l'aurais-tu appris ? Puisque nul ne sait s'il vivra demain, ne compte comme à toi que la vie de chaque jour. Livre-toi donc à la joie, au plaisir de boire, etc. »

Puis il l'invite à boire avec lui.

Ainsi se comporte Hercule avant de connaître le malheur d'Admète ; mais quand il l'apprend, il rentre dans son rôle et va lutter contre la Mort sur la tombe même ou déjà elle saisit sa victime. Il la lui arrache et ramène au palais, couverte d'un voile noir, une femme devant laquelle recule Admète effaré, jusqu'au moment où Hercule lève un coin du voile et lui dit : « Regarde-la donc et vois si elle n'a pas quelque ressemblance avec Alceste ! »

Dénouement délicat et charmant ! Mais Platon ne pouvait que blâmer les bouffonneries d'Hercule et sa façon d'endoctriner les gens, cela n'étant fait que pour l'amusement de la multitude.

Au reste, il y avait des plaisanteries que ce peuple ne goûtait pas volontiers dans la tragédie qu'il écoutait religieusement. Euripide l'apprit à ses dépens.

Dans une de ses pièces, raconte Sénèque (115e lettre à Lucilius) il avait introduit un avare qui naturellement vantait la richesse comme la mesure des hommes. Demande-t-on qui vous êtes ? Non ; mais combien vous avez ! Ceci est écouté sans murmure, comme une banalité.

Mais le personnage continue sur un ton lyrique : Ὦ Χρυσὲ... « Or, le plus précieux des trésors pour les mortels ! Rien ne le vaut, ni les douces jouissances de

l'amour maternel, ni le bonheur du père qui se dévoue à ses enfants. Et si un éclat aussi enchanteur brille dans les yeux de Cypris, elle mérite bien d'exciter l'amour et des dieux et des hommes ! »

A peine ces derniers vers étaient-ils prononcés que le peuple entier fut debout et d'un même élan, *uno impetu,* s'élança vers la scène pour en chasser acteur et pièce, *ad ejiciendum et actorem et carmen ;* jusqu'à ce qu'Euripide se fût jeté au milieu de la foule en colère, lui criant que l'odieux personnage serait dûment châtié.

Voilà certes, une mésaventure qui n'aurait pu arriver à Sophocle.

Je conclus de tout ceci qu'on ne peut trouver dans les paroles de Platon que j'ai rapportées qu'une vérité purement relative, empreinte d'ailleurs d'une singulière exagération, mais non une condamnation générale de la tragédie qui atteindrait même Eschyle et Sophocle, ce qui serait d'une injustice profonde et démenti par la belle morale de Platon qui se trouve déjà et avant lui dans ces deux poètes.

Qu'il me soit permis d'appuyer ceci de quelques citations : d'Eschyle d'abord si bien caractérisé par Taine : « Esprit viril et lyrique comme les poètes hébreux, comme fut aussi Milton, nourri dans les émotions religieuses et dans l'enthousiasme contenu, aimant à étaler la pompe et la majesté sacerdotales. »

Reportons-nous à la première scène des sept chefs devant Thèbes, scène qu'admirait André Chénier.

Etéocle va combattre l'armée assiégeante. Plein d'ardeur guerrière il donne des ordres précis, rapides ;

car le poète connaît les choses de la guerre. Mais bientôt s'exhale sa fureur fratricide : « Oui ! Oui ! nous nous verrons face à face, roi contre roi, frère contre frère ! Courez ! mon armure, ma lance, mon bouclier ! »

Et le chœur composé de femmes thébaines : « O toi qui m'es si cher, ô fils d'Œdipe ! N'imite pas la rage d'un affreux blasphémateur. Que les enfants de Cadmus luttent contre les Argiens ; ce sang, on peut l'expier encore ! Mais un mutuel fratricide ! Les années passent sur un tel forfait sans l'effacer ! »

Dans le vaste drame de l'Orestie, les feux allumés de montagne en montagne ont annoncé le retour d'Agamemnon victorieux. Mais les vieillards d'Argos, le chœur, ne peuvent se défendre de funestes pressentiments, malgré la joie affectée de l'épouse coupable. Le crime a souillé la maison des Atrides et le crime a sa fatalité : « Une action impie en met au monde bien d'autres, enfants dignes de leur race. A l'heure marquée par le destin, elle en fait naître une autre chez les mortels méchants ; la nouvelle est mère à son tour. Ténèbres, invincible génie des crimes, noirs accidents qui renversent les palais, ces enfants ont tous les traits de leur famille. »

Surtout écoutons ceci :

« La justice conserve son éclat même dans les chaumières enfumées. L'or et la fortune, quand les mains sont souillées, n'arrêtent point ses yeux. Elle fuit, elle cherche une demeure sainte ; elle ne prostitue pas son encens à la puissance, à la richesse, marquées du sceau de l'infamie. »

Après le nouveau crime, combien est admirable le chœur des Choéphores, vierges troyennes devenues les servantes de Clytemnestre et allant par son ordre porter les libations expiatoires sur la tombe de la victime ! Car dans la nuit une voix déchirante a pénétré sous les voûtes du palais, épouvantant la femme impie. Ce sont les mânes qui demandent vengeance.

Ce chœur, réuni près du tombeau, est agité de sentiments divers, également pieux et touchants. D'une part il fait entendre les regrets de ces jeunes Troyennes qui ont perdu, dans la ruine de leur patrie, leurs défenseurs et leurs soutiens, vouées désormais à l'esclavage ; d'autre part le respect que dans leur infortune elles ont conservé pour la majesté royale, ce qui redouble l'horreur que leur inspire le forfait de l'épouse ; car pour laver sa main c'est en vain que tous les fleuves rassembleraient leurs ondes [1].

Enfin il y a encore une autre source d'émotions. C'est la pitié que ressentent ces captives pour les deux enfants privés de leur père par un crime horrible : « Mais il nous faut, disent-elles, obéir à ceux qui disposent de notre vie ; il faut sous nos voiles cacher les larmes que nous arrache l'affreux destin de notre roi. »

Un mot encore sur les *Perses* que je voudrais rapidement caractériser. Ce n'est pas d'Eschyle qu'il faut

1. Deux génies d'un caractère tout différent peuvent très bien se rencontrer dans les images de la vérité morale. Lady Macbeth dira dans son somnambulisme : « Toute petite qu'est cette main, tous les parfums de l'Arabie ne pourraient la désinfecter. Oh ! Oh ! »

attendre de ces déclamations qui semblent sortir toutes faites de l'opposition ou du contraste entre une libre république et un empire absolu. Il n'a pas méconnu ce qu'il y avait d'imposant dans ce grand empire, dans ce conseil des Fidèles ou vieillards auxquels en partant Xerxès avait laissé le soin de la monarchie. L'opposition entre la Perse et la Grèce est indiquée de la manière la plus poétique et la plus originale. Elles apparaissent en songe à la reine Atossa, mère du grand roi, inquiète du sort de son fils. Ce sont deux femmes majestueuses, l'une vêtue de l'habit perse, l'autre de l'habit dorien; deux sœurs cependant, filles de la même race. Son fils qui les voit veut les atteler toutes deux à son char. L'une accepte le joug, orgueilleuse d'un harnais brillant; l'autre, indignée, se cabre, renverse le char et Xerxès tombe.

Mais ce n'était pas le chœur respectueux composé des Fidèles qui pouvait, dans sa désolation, exprimer la leçon politique et morale qui sortait des événements. Il fallait pour cela l'ombre évoquée par les Fidèles à la demande d'Atossa. C'est l'ombre de Darius, c'est la majesté royale divinisée par la mort qui viendra dire : « Et voilà l'œuvre des flatteurs! Voilà le châtiment de cet orgueil qui n'a pas craint dans la Grèce envahie de briser les statues des dieux et d'incendier les temples! C'est pourquoi des flots de sang couleront encore dans les champs de Platée et des amas de cadavres jusqu'à la troisième génération diront encore aux yeux des hommes : Mortels, il ne faut pas vous élever au-dessus de la condition mortelle; laissez germer l'insolence, il en sortira l'épi

du crime et vous n'aurez qu'une moisson de douleurs ! »

Ces idées ne sont-elles pas déjà platoniciennes ? Et Platon, parlant en poète, aurait-il pu mieux penser et mieux dire ?

A plus forte raison devait-il reconnaître les principes de sa philosophie dans cette incomparable Antigone de Sophocle, invoquant les lois de l'éternelle justice, dans le courage de la sœur qui a refusé, en leur nom, de se soumettre aux ordres du tyran qui lui défendaient de rendre à son frère les derniers devoirs, sous peine d'être elle-même, vivante, ensevelie dans la tombe : « C'est à ces lois qu'elle doit obéir, heureuse encore dans l'accomplissement de son devoir ! Malheureuse au contraire si elle n'y obéissait pas ! »

Ce nom d'Antigone est donc resté éternel, d'abord comme ce qu'il y a de plus touchant dans la tendresse et la sollicitude avec laquelle elle guidera les pas d'un père aveugle, victime d'une horrible fatalité, jusqu'au moment où la mort sera venue le délivrer de son désespoir; ensuite comme ce qu'il y a de plus énergique dans le sentiment fraternel qui ne permettra pas à la sœur dévouée d'hésiter un seul instant à sacrifier sa vie pour remplir une obligation sacrée.

C'est qu'avec Sophocle la tragédie a fait un grand progrès, une évolution si on préfère ce mot à la mode. Car le génie d'Eschyle est surtout épique et lyrique. Il éclate dans ces chœurs qui ont quelque chose d'impersonnel, qui ne répondent pas exactement à la définition d'Horace : *Actoris partes chorus,* etc., mais sont plutôt au-dessus de l'action. Sophocle tire l'inté-

rêt de ses drames du développement des caractères et c'est en cela qu'il atteint cette perfection inimitable, au jugement de Racine.

Citons encore deux exemples :

Dans *Ajax*, c'est Teucer, c'est encore l'affection fraternelle qui lutte contre la haine d'Agamemnon poursuivant dans la mort le héros qui pouvait bien prétendre aux armes d'Achille et qui, ne les obtenant pas, s'est tué de désespoir.

Philoctète ! C'est la générosité du fils d'Achille qui s'oppose aux effets de la ruse et de la violence d'Ulysse qui a mis la main sur les fameuses flèches sans lesquelles on ne triomphera pas d'Ilion. Le loyal jeune homme vient les rendre à Philoctète dont la résistance ne cessera qu'à la voix d'Hercule.

N'oublions pas non plus que les trois tragiques sont des disciples de la philosophie grecque :

Æschylus Pythagoreus, dit Cicéron (*Tusculanes*, II, 10). *Non poeta solum, sed etiam Pythagoreus : sic enim accepimus.*

Sophocle invoquant la justice éternelle; Euripide, disciple de Socrate et qui a présenté ses idées sous la forme poétique dans un fragment qui nous est resté et dont voici l'analyse :

Il y eut un premier âge où les hommes vivaient sans justice sous le règne de la force.

Puis de sages législateurs établirent des lois qui mirent un frein à la violence par la punition des coupables.

Mais le crime se cachait dans l'ombre. C'est alors qu'un sage voulut réveiller dans les âmes la connais-

sance négligée de la divinité, de l'être immortel dont l'intelligence sans bornes ne laisse échapper aucune de nos paroles et de nos actions. Et pour frapper plus vivement les esprits il plaça son séjour dans ces sphères élevées où l'éclair fend la nue, où le tonnerre gronde, où brillent les étoiles et le soleil prend sa course.

Voilà, semble-t-il, ce qui achève de caractériser la tragédie grecque.

Où serait donc la raison du blâme infligé à la tragédie qui chercherait, comme une mauvaise rhétorique, à flatter l'esprit populaire, si ce n'est dans certains écarts d'Euripide et dans la hardiesse inusitée de son pinceau.

Voyons sur ce dernier point sa tragédie d'Hippolyte. Il est vrai qu'il n'a pas mis en scène la déclaration d'un amour incestueux, chose impossible dans la tragédie grecque et ce que Racine n'a pu oser qu'au moyen d'un art incomparable.

Une première scène nous montre Hippolyte; il revient de la chasse avec ses compagnons qui chantent un hymne en l'honneur de Diane ; il passe avec dédain devant la statue de Vénus pour poser sur la tête de Diane la couronne qu'il tient à la main. Mais la seconde scène est l'abattement et le délire de Phèdre subjuguée par sa funeste passion. Et si les deux scènes sont l'une et l'autre également admirables (et Racine n'a pu mieux faire que de s'emparer de la seconde), il faut bien reconnaître que cette brûlante expression d'un amour criminel, nouvelle sur le théâtre grec, a pu paraître à Platon d'autant plus répréhensible qu'elle est singulièrement émouvante.

Je rappelle enfin les paroles de Bossuet dans les *Maximes et réflexions sur la comédie* (1694); elles confirment pour la tragédie ce que dans le *Discours* il avait dit de la poésie grecque.

Sans doute il condamne le théâtre en général, se fondant précisément sur les principes de Platon qui suppriment à la fois et l'art du comédien et la représentation du jeu des passions, parce que c'est arroser de mauvaises herbes qu'il faudrait laisser complètement dessécher; poussant ainsi, ajoute Bossuet, la démonstration jusqu'au premier principe.

Puis, répondant à ceux qui rejetaient en partie sur les libertés et les indécences de l'ancien théâtre les invectives des Pères contre les représentations et les jeux scéniques, il continue :

« On se trompe, si on veut parler de la tragédie. Car ce qui nous reste en ce genre-là, j'en rougis pour les chrétiens, est si fort au-dessus de nous en gravité et en sagesse que notre théâtre n'a pu en souffrir la simplicité. »

Assurément nous ne pouvons méconnaître la grandeur de la tragédie du XVII^e^ siècle, de cet art qui ne s'adressait plus, comme celui de la Grèce, aux traditions et à l'histoire d'un seul peuple, mais, s'ouvrant un vaste horizon, aux grandes époques de l'humanité : car il enfantait coup sur coup le *Cid*, les *Horaces*, *Cinna*, *Polyeucte*, puis tous ces chefs-d'œuvre de Racine dont le dernier est resté comme le plus éclatant et le plus pur.

Mais on comprend aussi les alarmes du grand chrétien voyant la prédominance de l'amour passionné

dans beaucoup d'œuvres nouvelles. Il n'était pas le seul à s'en inquiéter. Le prince de Conti, frère de Condé, dans le *Traité de la comédie et des spectacles* publié par lui en 1666, se plaint de ce que rien n'intéresse plus à la scène, en dehors de l'amour et des amoureux et rappelle « les graves leçons offertes à la foule par les tragique grecs ». Arvède Barine signale[1] à ce sujet, d'une part, l'influence extraordinaire que le roman de l'*Astrée* avait exercée sur la société la plus élévée; d'autre part, ce fait que l'assiduité des personnes de haute naissance et même de leurs enfants au théâtre donnait alors « à la comédie » un grand rôle dans l'éducation. On sait aussi la vive controverse qui s'éleva sur le dénouement du *Cid* et le jugement de l'Académie que la postérité n'a point ratifié.

IV

Il ne nous reste, dans l'ordre de nos idées, qu'à interroger sommairement le livre des *Lois*, œuvre de la vieillesse de Platon où son esprit mûri, mais non desséché par l'âge, au contraire plus fécond et plus inventeur que jamais, est en quête d'institutions pratiques, et, supposant dans ce but une colonie que veut fonder la Crète et où elle transporterait une partie de ses habitants, donne avec les plus grands détails les conceptions sociales auxquelles il s'arrête.

Dans ces intéressantes conversations du vieil Athé-

1. *La Grande Mademoiselle*. Réflexions sur le théâtre et son influence.

men (c'est Platon) avec le Spartiate et le Crétois, il apparaît comme le Nestor de la philosophie dont on pourrait dire, comme André Chénier du vieil aveugle :

> De sa bouche abondaient les paroles divines
> Comme en hiver la neige au sommet des collines.

Pour indiquer rapidement les différences qui séparent les *Lois* de la *République*, je rappellerai qu'il pose en principe qu'à un État bien ordonné il ne faut pas un gouvernement simple. Ainsi ni monarchie, ni démocratie pure, ce qui exclut aussi le corps purement aristocratique en qui, dans la République, toute l'autorité se concentre.

C'est pourquoi, l'État fondé, sa constitution comprendra :

Un corps de magistrats chargé d'en maintenir les principes et les institutions ;

Un Sénat qui veillera à l'exécution des lois ;

Un corps de judicature ou de magistrats qui régleront les différends entre citoyens, lesquels seront soumis d'abord à des arbitres qui chercheront à concilier les parties ;

Enfin une magistrature toute spéciale pour la musique et la gymnastique, c'est-à-dire pour l'éducation, puisque la musique désigne l'ensemble des beaux-arts ou, dans un sens spécial, la poésie, c'est-à-dire les paroles, le rythme, le chant qui doivent, comme Platon le veut, concourir au perfectionnement de l'âme.

Toutes ces magistratures seront constituées par voie d'élection et tous les citoyens appelés à prendre part au vote.

Celle qui veille à l'éducation répond principalement au but que le législateur doit avant tout se proposer.

Ce but est la force de l'âme.

Or, cette force consiste non seulement dans le courage qui brave les dangers et la mort, mais aussi et surtout dans le courage plus rare qui sait vaincre le plaisir.

Platon formule cette doctrine en disant que nous devons honorer ce qu'il y a de céleste en nous, notre âme, éviter par conséquent ce qui la dégrade.

On la déshonore, on la dégrade, soit quand on a la faiblesse de se persuader que la vie est le plus grand des biens, soit quand on préfère la richesse ou la beauté à la vertu.

C'est donc sous la surveillance des sages que la poésie entrera dans l'éducation. Faite pour l'enfance, elle sera le miel qui lui fera goûter un sérieux enseignement moral. « C'est ainsi qu'un habile médecin, dit Platon, mêle au remède propre à rendre la santé un breuvage qui en tempère l'amertume pour l'enfant malade. » Poétique comparaison reproduite par deux grands poètes absolument opposés par leur but : Lucrèce, quand il entreprend l'exposition de son système matérialiste ; le Tasse en vue de la vérité religieuse à laquelle il veut mêler le charme de la poésie. Car, s'il invoque non la Muse qui sur l'Hélicon ceint son front d'un laurier périssable, mais celle qui dans le ciel, au milieu des chœurs des bienheureux, porte une couronne d'étoiles, il demande à celle-ci la permission d'unir à la vérité la grâce de la poésie, « car tu sais, lui dit-il, que le monde accourt où il doit goûter la douce liqueur que lui verse le Parnasse. »

Mais il ne suit pas de là que l'assemblée des sages n'appréciera la musique (paroles, rythme et mélodie) que d'après le plaisir qu'elle nous donne, et cela par deux raisons :

La première, c'est que le plaisir peut servir aux Muses pour élever l'âme vers le bien, mais n'est pas leur objet ; la seconde, c'est que le sentiment du plaisir est variable suivant les individus, les circonstances, les dispositions de l'esprit ; il n'est donc pas un véritable juge.

C'est pourquoi Platon rappelle ces temps lointains où la musique était fixée par les lois, où personne ne pouvait changer la mélodie des chants une fois réglée. « Les sifflets et les clameurs de la multitude, les battements de mains et les applaudissements n'en étaient point les juges. Cette tâche n'appartenait qu'à des hommes consommés dans la science de la musique, écoutant en silence jusqu'à la fin et tenant en main la baguette qui suffisait à maintenir le peuple dans le respect.

Voilà bien l'image du système que le vieil Athénien propose d'introduire dans la future colonie de la Crète.

Et si ce système est contraire à la liberté de l'art, toujours est-il qu'il est bien différent des principes qui dans la *République* interdisent la poésie imitative et par suite excluent l'art dramatique, l'épopée même, ne laissant à la poésie que les hymnes et les odes. Les lois ne proscrivent aucun genre, si ce n'est la comédie satirique. Seulement tout est soumis à l'examen des sages nommés par les citoyens.

A la fin du septième livre, l'Athénien suppose que des poètes tragiques se présentent aux fondateurs du nouvel État et leur demandent : « Étrangers, irons-nous ou non nous établir dans votre ville pour y représenter nos pièces ? » Que faudrait-il leur répondre ?

« Étrangers, nous sommes nous-mêmes occupés à composer la plus belle tragédie ; car tout notre plan de gouvernement n'est qu'une imitation de ce que la vie a de plus beau et de meilleur... Ainsi, enfants et nourrissons des muses flatteuses, commencez par montrer vos chants aux magistrats, afin qu'ils les comparent avec les nôtres ; et s'ils jugent qu'ils disent les mêmes choses ou de meilleures, nous vous permettrons de représenter vos pièces. Sinon, mes chers amis, nous ne pourrions vous accueillir. »

J'ajouterai une remarque peu grave en apparence, qui pourtant montre combien Platon s'est éloigné des rigoureuses interdictions formulées dans la *République*.

Dans les concours ouverts à Athènes, il était de règle que le poète présentât quatre pièces, trois tragédies et un drame bouffon dont le chœur se composait de satyres. Il n'est resté qu'une seule pièce de ce genre, le *Cyclope* d'Euripide. Or, Platon se demande si la bouffonnerie, c'est-à-dire la pièce bouffonne, peut être admise sur le théâtre. Il répond affirmativement, ce qui peut surprendre ; mais c'est qu'il croit que cela servira à montrer ce que la bouffonnerie a de ridicule et d'indécent, comme à Sparte l'aspect de l'ilote ivre montrait à la jeunesse ce qu'il y a d'ignoble dans l'ivresse ; d'autant mieux que les rôles des

bouffons seront tenus par des esclaves, les personnes de condition libre devant rester étrangères à ces indécences.

Je voudrais en terminant dire quelques mots du style de Platon, qui d'ailleurs est bien conforme à son génie.

« Platon, Aristote, dit Pascal, étaient d'honnêtes gens qui riaient volontiers avec leurs amis... »

Mais il ajoute que leurs travaux politiques sont sans valeur comme s'ils avaient voulu régler un hôpital de fous.

Ne nous arrêtons pas à cela : Pascal a jeté bien des idées sur le papier, en vue de les faire servir à son grand ouvrage. Il faut présumer qu'il y aurait changé bien des choses. Un auteur n'y manque pas, quand son esprit repasse sur les premiers jets de sa pensée.

Or, le caractère du style de Platon dérive de celui qu'il entendait donner à la philosophie, la voulant douce, équitable, malgré les injures qu'on pourrait lui prodiguer, jamais intraitable et farouche.

Pascal disait donc très bien qu'il était du monde des honnêtes gens, puisque c'est ainsi que la bonne compagnie était désignée au XVII^e^ siècle.

Pour le reste, contentons-nous des opinions de Bossuet.

Le style de Platon ne sera donc jamais déclamatoire. C'est une conversation familière, sans trivialité, tranquille et spirituelle avec l'animation de la pensée; c'est à ses adversaires qu'il laisse l'emportement et il le réprime avec une grâce où ne manque pas la force, tant s'en faut.

A propos de Platon, Cicéron se demande en quoi le style du poète se distingue de celui de l'orateur.

« Il semblait autrefois[1] que ce fût par le nombre, l'harmonie, ce que les Grecs appellent le rythme. Mais il n'est pas rare de rencontrer aujourd'hui le nombre chez les orateurs; car le nombre est ce qui donne à l'oreille le sentiment de la mesure, alors même que les mots ne formeraient pas un vers, ce qui d'ailleurs serait une faute dans le style oratoire.

Ce n'est donc pas là, fait observer, Cicéron, qu'il faut chercher si l'élocution de Platon se rapproche de la poésie. S'il en est ainsi, c'est à cause de son mouvement et de l'emploi des expressions les plus lumineuses.

Incitatior fertur, clarissimis verborum luminibus utitur.

Puis, revendiquant la supériorité de l'orateur sur le poète, chose peu surprenante de la part d'un grand orateur qui n'était pas sans quelque faiblesse d'amour-propre, il ajoute :

« Pour moi j'estime que si le langage de certains poètes joint la grandeur à l'ornement, néanmoins, dans l'invention et l'association des mots, il arrive aussi qu'ils s'attachent souvent moins au fond des choses qu'à l'agrément du langage, s'asservissant par là au goût ou aux préjugés de certaines personnes. »

Cette critique de Cicéron a de l'analogie avec celles de Platon; elle s'en rapprocherait davantage s'il

1. *Orator*, XX.

disait que les orateurs méritent assez souvent le même reproche.

Je termine par une observation d'un caractère général.

Lamartine, quand il a voulu transporter dans notre langue une partie des beautés du Phédon, a dit un mot qui rentrerait bien dans les sentiments de Platon : « La métaphysique et la poésie sont sœurs, l'une étant le beau idéal dans la pensée, l'autre dans l'expression. »

Il me semble que j'ai rencontré un exemple qui met cette vérité en relief.

Pascal dit : « Le fini s'anéantit devant l'infini et devient un pur néant. Ainsi notre esprit devant Dieu ; ainsi notre justice devant la justice divine. »

Il entend par là que nous recevons de Dieu la lumière qui nous éclaire et qui toutefois est comme un néant devant l'infini, devant l'absolu. C'est la raison pure qui dicte cette vérité.

La voici maintenant qui devient sensible au cœur et à l'imagination, d'autant mieux poétisée que l'âme du grand écrivain est entièrement absorbée dans sa contemplation.

Bossuet est arrivé au terme de l'exposition de ces paroles de saint Jean : « N'aimez pas le monde, ni ce qui est dans le monde. »

Il finit en disant qu'il s'est levé pendant la nuit avec David pour contempler les cieux qui sont l'ouvrage de Dieu. Il y a vu une admirable image de sa lumière infinie ; la lune qui s'est levée avec son croissant d'un argent pur et vif, tandis que l'approche du soleil se fait

connaître par la blancheur qui se répand à l'horizon. Elle semble alors l'honorer, comme le père de la lumière, en paraissant claire et lumineuse du côté qu'elle tourne vers lui. Mais à mesure qu'il approche, le faible croissant diminue peu à peu ; et quand le soleil se montre tout entier, la pâle et débile lumière s'évanouissant se perd dans le grand astre ; elle y est comme absorbée, elle est confondue avec la grande lumière.

« Image de ce qui arrive à l'âme qui n'est éclairée que du côté où Dieu l'éclaire et qui n'est que ténèbres partout où ses rayons ne pénètrent pas ! »

De cette image la poésie s'est emparée. Reportons-nous à ce passage de la Méditation de Lamartine adressée à lord Byron :

> Ni si haut, ni si bas ! Simple enfant de la terre,
> Mon sort est un problème, et ma fin un mystère,
> Je ressemble, Seigneur, au globe de la nuit,
> Qui, dans la route obscure où ton doigt le conduit,
> Réfléchit d'un côté les clartés éternelles
> Et de l'autre est plongé dans les ombres mortelles.
> L'homme est le point fatal où les deux infinis
> Par la toute-puissance ont été réunis.

Platon avait déjà dit que l'âme qui a l'idée du bien et du beau, malgré toutes les misères terrestres, ne reçoit cette clarté que de sa céleste origine ; et se servant des images de la théologie fabuleuse, il la comparait au cygne qui chante avant de mourir ; car il est dans la joie d'aller retrouver le Dieu de la lumière auquel il est consacré. On a calomnié le cygne en disant qu'il pleurait sa mort !

Telle est la poésie du spiritualisme. Non cependant, car il faut être juste, que le matérialisme n'ait pas eu la sienne. Elle se résume en Lucrèce qui arrachait à Villemain cette exclamation : « Oh ! que Lucrèce est un grand poète ! » Et cela non seulement quand son esprit s'élance dans les espaces sans fin, où il voit des soleils et des mondes sans nombre, *numero magis innumerabili,* ou qu'il trace avec une vigueur incroyable le tableau qu'il conçoit de l'humanité primitive, mais encore quand il s'attache à décrire les maux causés par des passions qui nous emportent ou par des excès qui sont l'anéantissement de la volonté de l'homme, son esclavage et sa perte, concluant à la modération dans la vie, à la résignation devant la mort. Mais ce n'est pas lui, avec cette résignation au dernier sommeil, c'est Platon, c'est le Phédon avec cette parole, « le prix est beau, l'espérance est grande », qui consolait Caton prêt à mourir, désolé de la perte de la liberté romaine, oublieux toutefois de cet autre principe de Socrate qui refuse à l'homme le droit de devancer l'appel de la divinité.

LA

MOBILISATION DU SOL

EN TANT QU'ÉLÉMENT DE CRÉDIT

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

PAR H. PASCAUD

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE CHAMBÉRY
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE
ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS DE NANCY
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE SAVOIE

I

De tous les éléments sur lesquels peut se fonder le crédit, le plus solide, assurément, c'est la propriété foncière. Aussi de tout temps a-t-elle été le gage constitué le plus fréquemment par l'emprunteur au prêteur. Pour peu que ce dernier soit prudent quant à la justification des droits de propriété de la personne à laquelle il doit prêter des fonds, et n'accepte comme garantie qu'un sol d'une valeur supérieure dans une proportion suffisante au capital dont il va disposer en faveur de l'emprunteur afin d'obvier aux risques et aux insuffisances qui peuvent se produire lors de l'échéance, sa créance est généralement à l'abri de tout danger. Cette sécurité est un avantage inappréciable que ne procurerait pas le gage mobilier, toujours susceptible de détournement et de détérioration. Mais

ces bienfaits du crédit, il faut les acheter un prix fort élevé ; l'affectation de la propriété foncière à la garantie du prêteur, l'acte authentique et l'hypothèque qui constituent cette garantie et l'assurent coûtent fort cher. Ce n'est d'ailleurs qu'au moyen d'une procédure compliquée et onéreuse que l'on parvient à la réalisation du gage ; trop souvent il arrive que les instances judiciaires avec leurs frais énormes en absorbent une importante portion. De tels inconvénients n'ont pas laissé que de paralyser l'essor du crédit foncier. De là les diverses combinaisons qui ont été créées soit par la loi, soit par les intéressés pour imprimer aux titres représentatifs de la propriété une plus grande facilité de circulation, de là l'idée de la mobilisation du sol née dans le but de faire face aux diverses éventualités qui peuvent se produire avant l'époque du paiement et de diminuer le coût toujours onéreux des emprunts.

Souvent le prêteur a besoin d'argent sous l'empire d'un besoin inopiné avant l'échéance de l'obligation consentie par l'emprunteur, ou bien encore ce dernier n'est pas en mesure de rembourser à la date convenue. Comme l'hypothèque, du moment où elle n'est pas périmée, conserve la créance, le Code civil donne la faculté au créancier de la transférer à un tiers moyennant l'accomplissement des formalités du transport-cession telles qu'elles sont réglementées dans les articles 1690 et suivants. Mais si ce transport s'opère par un acte sous seing privé, il faut que la signification en soit faite au débiteur pour produire effet au regard des tiers, sinon l'acceptation du transport par le débiteur doit s'effectuer au moyen d'un acte authentique.

C'est donc un mode lent et coûteux de se procurer de l'argent, lequel, sans parler des difficultés auxquelles peut donner lieu la tardivité du transport ou de sa signification, est bien souvent sans portée efficace lorsqu'il s'agit de besoins urgents.

Aussi, la pratique a-t-elle imaginé d'autres procédés pour faciliter la transmission des titres hypothécaires. S'inspirant de cette idée que les dispositions relatives au transport des créances ne sont pas d'ordre public, qu'on y peut déroger conventionnellement, et que si la clause d'endossement stipulée pour leur transfert est surtout usitée en matière commerciale, aucun texte n'en prohibe l'emploi en matière civile, elle a créé les obligations civiles à ordre. Leur validité, après avoir été discutée pendant un certain temps, a fini par être admise en jurisprudence, et elle a été définitivement consacrée par la Cour de cassation le 8 mai 1878. C'était là un progrès évident, car on échappait ainsi au paiement onéreux des frais de signification du transport ou de l'acte authentique d'acceptation de ce transport par l'emprunteur. Dans d'autres cas on a admis qu'en vertu de la règle que l'accessoire suit le principal, les billets à ordre ou les lettres de change dans lesquels l'obligation hypothécaire principale était rappelée et qui étaient souscrits en même temps qu'elle avec la clause à ordre, assuraient aux endosseurs le bénéfice de l'hypothèque sans qu'il fût nécessaire de recourir aux formalités du transport-cession. La jurisprudence a toujours reconnu la parfaite régularité de ce mode de transmission.

Mais ce ne sont là, somme toute, que des palliatifs

destinés à remédier imparfaitement à l'insuffisance de notre législation sur le transfert des titres hypothécaires. Le crédit foncier réclame de plus puissants moyens de diffusion : l'agriculture, l'avenir économique du pays exigent des procédés plus rapides et plus sûrs qui leur permettent, à l'instar du commerce, de se procurer à bon compte les capitaux nécessaires à leur développement. Notre production générale a d'autant plus besoin d'encouragement que les pays neufs lui font de plus en plus la redoutable concurrence que l'on sait. Mobilisons donc le sol, suivant l'expression consacrée, mais avec toute la circonspection requise, et en ayant soin de ne pas donner à ce moyen de crédit une portée abusive qui pourrait être pleine de danger.

Ce qu'il faut entendre par cette sorte de mobilisation, il importe de le préciser immédiatement. Il ne s'agit pas de mobiliser la propriété et, par des transmissions trop réitérées, effectuées sans les précautions nécessaires, d'ébranler le fondement même du crédit foncier. A un mal déjà considérable, on substituerait ainsi un autre mal plus grand encore. Donc la garantie provenant de l'affectation du sol comme gage d'une créance doit conserver toute la stabilité, toute la sécurité qui résulte d'un régime hypothécaire sagement conçu. L'expression de « mobilisation du sol » ne peut être prise dans un sens littéral, le sol ne saurait être réduit à l'état de meuble, mais le signe représentatif de ce sol, le titre qui constate le droit du prêteur sur la propriété foncière de l'emprunteur, doit pouvoir jouir d'une grande facilité de circulation et passer de

main en main sans frais ni entraves. Par conséquent, la mobilisation du sol n'est rien autre chose que la transformation juridique du droit de propriété immobilière en un titre mobilier qui la représente, et qui, sans altérer les conditions de sécurité propres aux immeubles en tant qu'éléments de crédit, bénéficie des avantages de la diffusion mobilière en se transmettant du détenteur primitif à tous autres, moyennant l'emploi de certains procédés de nature à rendre ce transfert sans danger.

Avant d'exposer les idées personnelles que nous pouvons avoir sur la question, il convient toutefois de faire connaître les précédents législatifs qui ont été ou sont en vigueur, ainsi que les divers systèmes préconisés en cette matière tant dans notre pays qu'à l'étranger. Cette étude ne peut qu'être féconde en enseignements précieux, et fournir d'intéressants points de comparaison.

II

Chez nous, ce sont deux décrets de la Convention en date du 9 messidor an III qui durant la Révolution ont organisé le régime des hypothèques et celui des déclarations foncières. Ils se rattachent l'un à l'autre par le lien d'une intime connexité, mais nous n'analyserons que les dispositions de chacun d'eux qui concernent le procédé par lequel devait être réalisée la mobilisation du sol, la création des cédules hypothécaires. C'étaient des titres de créance négociables par voie d'endossement, portant en eux-mêmes une

garantie hypothécaire sur un immeuble déterminé, et délivrés sur lui-même par un fonctionnaire public au propriétaire qui était réputé fictivement son propre créancier jusqu'à leur cession à des tiers.

Ainsi une garantie pouvait être attribuée à une dette qui n'existait pas encore. Telle était l'innovation considérable qu'introduisait parmi les divers modes d'hypothèque volontaire l'article 36 du décret qui avait constitué le régime hypothécaire. Tout propriétaire de biens et droits susceptibles d'être hypothéqués avait la faculté de prendre hypothèque sur lui-même pour un temps déterminé, qui ne pouvait excéder dix années, et ce au moyen de cédules hypothécaires payables non point au porteur, mais à l'ordre de ceux au profit de qui elles auraient été endossées jusqu'à concurrence des trois quarts de la valeur des immeubles engagés, y compris le montant des affectations hypothécaires dont ils étaient grevés antérieurement. Le conservateur des hypothèques, chargé de délivrer les cédules, était garant de la valeur en capital qui y était indiquée, aussi bien que du montant des créances hypothécaires antérieures. La cédule formait titre exécutoire contre son souscripteur au profit de celui à l'ordre duquel elle avait été passée. Sauf en cas de faux, il n'y avait aucun recours de garantie d'un endosseur à l'autre : un modèle officiel était établi pour la délivrance des cédules : la souche originale restait entre les mains du conservateur de manière à ce qu'elle pût être confrontée avec la cédule si besoin était. Avant leur délivrance, les cédules étaient enregistrées à la diligence dudit conservateur sur un registre spécial

au bureau de la perception des droits d'enregistrement du chef-lieu de district. Le droit dû au Trésor pour cette formalité était d'un demi pour cent du montant de la cédule, et le conservateur, qui en était responsable, était autorisé à le faire consigner d'avance.

Plusieurs conditions préalables étaient imposées à celui qui voulait obtenir la délivrance de cédules hypothécaires : il était obligé de faire la déclaration foncière de ses biens dans les termes du deuxième décret du 9 messidor an III et de justifier au conservateur de l'existence de cette déclaration, le tout à peine de nullité de la réquisition à fin de cédule, et de la cédule elle-même, sous la garantie de ce fonctionnaire qui en demeurait responsable. Il devait, en outre, pour mettre le conservateur des hypothèques en mesure d'apprécier l'existence du droit de propriété et la valeur des biens, lui communiquer sur récépissé ses titres d'acquisition, baux à loyer, à ferme, à emphytéose, les derniers procès-verbaux d'estimation et d'expertise et autres documents ayant servi de base à la déclaration foncière, puis l'extrait du rôle de la contribution foncière pour la dernière année et l'année courante. Enfin, si le conservateur trouvait la justification de propriété insuffisante, le requérant était tenu de rapporter à celui-ci, pour mettre à couvert sa responsabilité, un certificat de l'autorité municipale de la situation des biens constatant qu'on l'en reconnaissait publiquement propriétaire, et, à défaut, une caution hypothécaire jusqu'à concurrence en capital de la valeur des immeubles dont la propriété était

douteuse. Faute de quoi, les cédules hypothécaires pouvaient être refusées jusqu'à la décision du tribunal de district qui était chargé de statuer sur les difficultés survenues à cet égard.

La déclaration foncière, pour laquelle on n'avait à recourir à aucun fonctionnaire public quelconque, et que le propriétaire ou son fondé de pouvoir avait la faculté de préparer lui-même, s'effectuait sur timbre de format moyen, en triple expédition. Elle était ensuite présentée à un notaire qui, par une attestation en due forme, lui conférait la validité et l'authenticité, et ce à peine de nullité. Pour qu'elle fût complète, il y avait lieu d'y comprendre : les nom, prénoms, âge et lieu de naissance, profession et domicile du propriétaire, la description de chacun de ses biens territoriaux en situation, nature ou genre d'exploitation et destination, quantité superficielle, d'après les mesures locales comparées soit au mètre, soit à la toise ou au pied de France, avec confins nettement déterminés. Le tout devait former des articles séparés, sans qu'aucun immeuble non contigu pût figurer dans le même article ou dans une description commune. De plus, la déclaration énonçait la valeur de chacun des biens pris séparément tant en revenu net annuel qu'en capital; l'origine de la propriété entre les mains du possesseur actuel, l'indication et la date du titre d'où elle dérivait en remontant jusqu'à la déclaration foncière précédente s'il y en avait une, enfin le montant du prix d'acquisition.

Dans le cas où le conservateur des hypothèques trouvait exagérée la valeur des biens du requérant

portée dans la déclaration, il y avait lieu de procéder, à sa diligence, à une expertise pour laquelle chacune des parties choisissait son expert, et les deux experts ainsi désignés s'adjoignaient, en cas de désaccord, un tiers expert pour les départager. Le décret de messidor indique ensuite les formes et délais de l'expertise, donne au conservateur le droit d'en provoquer une nouvelle si les prescriptions légales ont été méconnues, et charge le juge de paix de l'arrondissement de statuer sommairement et sans frais sur toutes les contestations qui pouvaient être soulevées à cet égard.

Cette législation a suscité maintes critiques. On lui a reproché notamment de créer les cédules hypothécaires en dehors de tout lien d'obligation entre contractants quelconques ; puisque le propriétaire, investi du droit de prendre hypothèque sur lui-même, peut ainsi se faire délivrer une cédule sans autre condition à remplir, et que ce n'est qu'à partir de l'instant où il a endossé cette cédule à un tiers que naît entre ce tiers et lui-même un rapport de droit en vertu duquel lui, propriétaire, devient l'emprunteur, et celui qui bénéficie de l'endossement, le prêteur. On a dit aussi que l'affectation hypothécaire, qui constitue l'accessoire, au lieu de suivre l'obligation, qui est le principal, la précède.

Ces objections ne sont peut-être pas très fondées au point de vue juridique. La création de la cédule hypothécaire contient, en effet, virtuellement et en puissance, si l'on peut ainsi dire, la formation d'une obligation par l'effet de laquelle le bénéficiaire du premier endossement prêtera une somme déterminée à celui

qui en sera l'auteur. Cette obligation, à la vérité, est soumise à une condition suspensive, à savoir que le propriétaire transmettra la cédule à un tiers en la passant à son ordre. Il est manifeste que s'il la garde par devers lui sans la mettre en circulation, aucun lien de droit ne se formera. Mais si la condition se réalise par suite de l'apposition d'un endos, elle rétroagira au jour de l'émission de la cédule, et alors l'accessoire prendra nécessairement la date du principal; la créance et l'hypothèque, la dette donnant lieu à la garantie et cette garantie elle-même seront réputées être nées en même temps.

C'est avec plus de raison assurément qu'on a critiqué le décret de messidor an III en ce qu'en admettant la possibilité de la délivrance des cédules jusqu'à concurrence de la valeur des trois quarts des biens, il n'a pas suffisamment tenu compte de l'éventualité d'une dépréciation des immeubles. Des causes politiques ou économiques de genres divers, des estimations excessives peuvent avoir pour conséquence un abaissement notable des prix de la propriété au moment de la réalisation du gage, et un législateur prévoyant ne saurait en faire abstraction s'il veut que le crédit foncier devienne un instrument de progrès et non un élément de ruine. Et quant à l'estimation des biens qui forment la garantie des futurs prêteurs, pourquoi lui donner un caractère officiel, pourquoi la faire effectuer par les soins du conservateur des hypothèques sur qui l'on fait peser corrélativement la plus lourde responsabilité? Ce sont là des conceptions erronées que les circonstances désastreuses de l'époque peuvent expli-

quer, mais qui ne sauraient se justifier de notre temps. Outre qu'il n'est pas aisé de trouver des fonctionnaires pécuniairement aptes à supporter l'onéreux fardeau que leur imposait la loi de messidor, on doit reconnaître que l'État et ses mandataires sont en affaires bien inférieurs à l'initiative individuelle et à l'intérêt privé. Ce luxe d'expertises multipliées avait l'inconvénient d'entraîner des frais énormes, et certes on aurait pu en éviter une partie au moins si le législateur s'en était rapporté au prêteur pour la constatation de la valeur des biens, et avait exonéré le conservateur des hypothèques d'une responsabilité qu'il n'aurait dû encourir qu'en cas de faute caractérisée.

Ce qui a paru aussi à certains juristes critiquable, c'est que l'hypothèque cédulaire n'arrivait à une existence réelle et concrète qu'au moyen d'un acte sous seing privé, par l'endossement de l'emprunteur au profit du prêteur intervenu en dehors de la présence d'un officier public. Il y a là une évidente exagération que les errements actuels de notre droit civil ne peuvent qu'accroître. Et cependant de sérieuses considérations sont de nature à faire repousser une opinion aussi absolue. S'il est bon, en effet, que la propriété et ses transmissions, les constitutions de charges qui pèsent sur elle, soient entourées de solides garanties, encore faut-il ne pas dépasser la mesure. Alors que le droit intégral de propriété peut se transférer par acte sous seing privé, pourquoi exigerait-on un acte authentique pour transmettre un droit réel pur et simple qui n'est que le démembrement de la propriété? C'est ce qu'il est assez difficile de justifier, la présence du

notaire n'étant pas, selon nous, de nature à empêcher les constitutions d'hypothèques imprudentes et ruineuses, ni même l'emploi d'autres moyens pour convertir en numéraire les biens immobiliers qu'on veut dissiper. Que l'on simule une dette, par exemple, et qu'à la suite un jugement soit pris : voilà celui qui a voulu se créer un crédit et dépenser sa fortune par ce procédé détourné grevé d'une hypothèque judiciaire. Le profit qu'il retirera de cette étrange combinaison est clair et net : il aura à supporter le coût des frais de jugement, d'enregistrement, d'inscription hypothécaire, et, au lieu de l'affectation partielle de ses immeubles au paiement de sa dette, il devra subir leur affectation intégrale. Au surplus, ne faut-il pas tenir compte des nécessités économiques lorsqu'on légifère? La Convention voulait, par la libre et peu coûteuse circulation des titres hypothécaires, créer le crédit foncier à bon marché. L'hypothèque sur soi-même et l'endossement des cédules hypothécaires sans l'intervention du notaire paraissaient constituer des moyens fort rationnels pour atteindre ce but.

Si l'on se reporte aux lois successives qui du 1er nivôse an IV jusqu'à la loi du 11 brumaire an VII ont ajourné l'effet obligatoire du décret de messidor an III, on est tenté de supposer que, par suite de ces prorogations réitérées, il n'a jamais été appliqué. Telle est du reste l'opinion la plus accréditée. Nous croyons toutefois que c'est une erreur. Si le décret de la Convention n'avait pas reçu un commencement d'exécution, comment la loi du 11 brumaire an VII sur le

régime hypothécaire contiendrait-elle une disposition transitoire portant que les droits d'hypothèque ou privilège existants lors de la publication de la présente loi, *qui n'auraient pas été encore inscrits* en exécution et dans les formes de la loi du 9 messidor an III, le seraient, pour tout délai, dans les trois mois qui suivraient la publication de la nouvelle législation. A moins d'admettre que pendant quatres années toutes les hypothèques, tous les privilèges étaient demeurés dépourvus d'inscription, on est bien forcé de reconnaître que cette prescription est exclusive de l'idée de non-application absolue.

D'autre part, dans son ouvrage sur la mobilisation du sol en France, M. Georges Rondel, à l'appui d'un commencement d'exécution de la loi, invoque une brochure émanée de Jolly, conservateur général des hypothèques, constatant que dans 87 départements, à la date du 19 floréal an IV, il avait été fait 680 déclarations foncières, et 35 545 inscriptions de créances. Quant aux cédules hypothécaires, il résulte d'une publication de Mengin, nommé par Jollivet, agent principal de la conservation générale des hypothèques, qu'il en avait été délivré un certain nombre en remplacement de créances privilégiées, qu'en Belgique la loi de messidor était vue avec une faveur particulière, et qu'enfin en ventôse an IV le conservateur général Jollivet avait rédigé une instruction destinée à vulgariser la nouvelle institution des cédules.

Si donc le décret de messidor n'est pas resté sans application, ainsi qu'on le croit généralement, il est du moins incontestable que l'expérience qui en a été

faite a été trop brève et trop incomplète pour que l'on puisse apprécier les résultats qu'il aurait produits avec le temps. Aussi bien, il n'était pas parfait, comme nous l'avons démontré, et la désastreuse émission des assignats gagée sur les biens nationaux n'était pas de nature, il faut en convenir, à populariser en l'an III l'usage des cédules hypothécaires qui tendait, de même qu'elle, à réaliser la mobilisation du sol.

De l'an VII à 1830, la question fut à peine discutée. Mais, à partir de cette dernière époque, il en fut autrement. Nous ne signalerons, du reste, que les principaux systèmes mis au jour par les publicistes. Après la chute du saint-simonisme, dont il avait fait partie, A. Decourdemanche imagina une combinaison nouvelle pour donner au régime cédulaire de la Convention plus de solidité et de garanties. Tout propriétaire pouvait se faire délivrer des cédules sans examen, sur le vu d'une déclaration expresse faite à cet effet devant notaire, mais ces cédules ne devaient être négociées qu'après que leur paiement aurait été garanti par une ou plusieurs compagnies anonymes d'assurances autorisées dans ce but par le gouvernement. En cas de non-paiement à l'échéance du terme, l'immeuble était vendu en justice avec les formalités d'expropriation forcée à la requête, soit de la compagnie assurante, soit des créanciers au profit desquels l'assurance avait été contractée, à moins que ceux-ci ne reconnussent comme vraie la valeur des biens assurés telle que la garantissait la compagnie, et ne consentissent à lui donner décharge. Ce système de l'assurance était

assurément des plus ingénieux, mais n'était-il pas excessif de le rendre obligatoire? La nécessité de payer cette garantie fort cher sans doute, et cela d'autant plus que l'état de la propriété est très incertain chez nous, et que notre régime hypothécaire est défectueux, ne permettait guère d'obtenir ce crédit foncier à bon marché. Or, tel est le but auquel doit tendre surtout la mobilisation du sol. Logique, du reste, dans ses idées, Decourdemanche, qui reconnaissait les imperfections de notre organisation hypothécaire, en demandait la modification avec des développements dans lesquels nous n'avons pas à entrer ici, car ils sont étrangers à notre sujet. Pour donner à l'innovation proposée une actualité pratique, son auteur aurait dû l'adapter au régime hypothécaire en vigueur, ce qui ne semblait pas impossible.

Vers le même temps, MM. Loreau et le marquis d'Audiffret publiaient deux brochures, que ce dernier a refondues postérieurement dans le *Système financier de la France,* à l'effet de provoquer la réunion, dans une seule administration, de l'enregistrement, des contributions directes, des hypothèques et du cadastre. Cette administration unifiée devait avoir son siège dans chaque canton et par la simplification des écritures, procurer une économie de frais en même temps qu'une augmentation de crédit par suite de la *lumière* qui se ferait sur les hypothèques et leur valeur. Quant à la transmission des créances hypothécaires, elle était assimilée au transfert des rentes sur l'État, et s'opérait par la simple formalité de l'enregistrement.

Nous devons encore signaler un écrit dû à Decour-

demanche en 1832 intitulé « Projet de loi sur la mobilisation de la propriété foncière ». D'après ce document, on devait établir un registre foncier cadastral sur lequel serait effectuée l'inscription des biens immobiliers après une sorte de purge facultative.

En 1840, M. Courtet de l'Isle imaginait la création d'une *Caisse centrale de la rente foncière* avec siège à Paris et d'assez nombreuses succursales dans les départements. Cette caisse devait prêter, moyennant première hypothèque et après s'être assurée de la valeur de l'immeuble, une somme égale à cent cinquante fois la contribution foncière de l'année. L'intérêt serait de 4 p. 100, plus les frais d'engagement pour l'emprunteur : le prêteur toucherait 3 p. 100, et la différence serait attribuée à l'État, ou formerait la dotation de la caisse des *inscriptions de rente foncière,* imitées des inscriptions de rente publique et qui seraient distribuées en coupons de 100 et de 1 000 francs. La perception des intérêts s'effectuerait par l'intermédiaire des receveurs d'impôts. Les inscriptions devraient être perpétuelles en principe. Tout créancier porteur d'un jugement pouvait faire hypothéquer à l'État les immeubles de son débiteur à l'effet de le faire désintéresser en inscriptions de rente foncière. Ce système n'est guère acceptable, le rôle attribué à l'État y étant étranger à ses fonctions normales. Il n'appartient pas, en effet, à ce dernier de se faire le banquier des propriétaires et d'assumer de ce chef une responsabilité même éventuelle. Son intervention doit se borner exclusivement à faciliter les opérations librement stipulées entre le prêteur et l'emprunteur.

En 1841, M. Wolowsky, lui aussi, pour parvenir à l'organisation du crédit foncier, préconisait dans la *Revue de législation* la mobilisation du sol. Il fallait, disait-il, imiter la législation allemande, instituer un grand-livre de la propriété foncière et avoir un registre de la dette hypothécaire qui fût le pendant du grand-livre de la dette publique. On créerait des associations territoriales chargées de l'émission d'obligations foncières qui auraient pour base le triple de l'impôt capitalisé à 4 p. 100 avec faculté d'adopter une base plus large pour le propriétaire qui voudrait faire expertiser l'immeuble à ses frais. De cette manière, le crédit foncier pourrait être porté jusqu'à la moitié de la valeur immobilière. L'intérêt serait de 4 p. 100, plus 3 p. 100 du montant de ces intérêts pour frais d'administration. A partir de la cinquième année, on devait ajouter un demi p. 100 pour couvrir l'amortissement opéré par tirages semestriels. A toute époque on pouvait se libérer de la dette foncière en versant des obligations au Trésor pour une quantité égale. Ce système n'avait qu'un inconvénient, celui d'exiger préalablement à sa mise en application une refonte totale de la législation hypothécaire qu'on cherche à réaliser plus ou moins activement, mais qu'on n'effectuera pas sans doute de longtemps, tant elle comporte de complications et de dépenses.

En 1841, le ministre de la justice, obéissant aux tendances de plus en plus générales qui se produisaient en faveur de la mobilisation du sol, un peu partout, même au sein des Conseils généraux, se décida à consulter les Cours d'appel et les Facultés de

droit sur les modifications à introduire dans notre régime hypothécaire. Il s'agissait, au point de vue spécial qui nous occupe, de la transmission par endossement des titres hypothécaires, et, dans la circulaire adressée aux chefs des Cours, il était même question de la mobilisation du sol et des cédules hypothécaires de la loi de messidor an III. Mais c'étaient là des réformes trop hardies : personne alors ne voulait en venir à la création de cédules de cette sorte, et la majorité des Cours, dont cependant la jurisprudence validait les obligations civiles à ordre, refusa de se prononcer en faveur d'une disposition législative autorisant leur transfert au moyen d'un endos. Tant il est vrai que la logique n'est pas toujours suffisamment admise dans les discussions les plus sérieuses même par les gens réputés les plus sérieux ! Toujours est-il qu'après de longues études une proposition de loi contenant quelques réformes de second ordre sur notre régime hypothécaire fut soumise par le gouvernement de juillet au pouvoir législatif. On était sur le point de la discuter lorsque la révolution de 1848 éclata.

Tout naturellement, les préoccupations politiques du moment eurent pour conséquence l'abandon de la question. Elle fut reprise en 1849 et 1850. Une commission avait été nommée pour étudier les nombreux systèmes de réforme hypothécaire préconisés par des novateurs souvent peu pratiques, et aussi les projets émanés des membres de l'assemblée législative et du gouvernement. En 1850, cette assemblée était saisie d'une proposition de M. Pougeard, représentant du peuple, qui comportait de profondes modifications

dans le régime des hypothèques, notamment la suppression de certains privilèges et de l'hypothèque judiciaire qui devait être remplacée par l'opposition; au sujet de la mobilisation du sol, elle admettait la transmission des titres hypothécaires par la voie de l'endossement, et la création obligatoire de titres en brevet pour tous les prêts inférieurs à 500 francs en y attachant la force exécutoire.

A côté du projet Pougeard, la commission avait eu à examiner une proposition présentée par le gouvernement. De tout cela, elle forma un projet qui lui était propre, et qui, dans l'ordre d'idées spécial de la mobilisation du sol, consacrait la transmission par endossement des créances hypothécaires. D'après elle, ce procédé, avantageux pour l'emprunteur parce que l'expérience démontrait que dans les pays où il était en usage le taux de l'intérêt avait baissé, ne l'était pas moins pour le prêteur qui trouvait dans son application le moyen prompt et facile de rentrer dans la possession de son capital. Mais voulant donner aux titres hypothécaires les facilités de circulation et les garanties dont sont pourvus les effets de commerce, la commission admit que l'endosseur serait garant du remboursement à l'échéance, sauf le cas où son endossement serait accompagné d'une mention portant qu'il ne garantirait pas le paiement. Cette solidarité n'était-elle pas exorbitante? On peut le croire d'autant plus que la créance hypothécaire, qui n'est pas toujours représentée par une contre-partie, diffère profondément de la créance commerciale où, dans la généralité des cas, cette contre-partie consiste en

marchandises, et que son défaut de paiement, alors même qu'il expose le débiteur à une expropriation, n'est pas sanctionné par les dures coercitions de la faillite. La vérité, selon nous, eût été de n'admettre la solidarité entre endosseurs que lorsqu'elle aurait été formellement mentionnée sur le titre. Qui ne voit d'ailleurs les complications du système projeté ? La garantie solidaire imposée aux endosseurs devait leur donner le droit de surenchère en cas de vente sur saisie. Il aurait donc fallu régulièrement leur notifier la vente à tous ; le projet de loi avait reculé devant des conséquences aussi extrêmes et aussi onéreuses au point de vue des frais. Aucune disposition n'était proposée pour la radiation de l'hypothèque après paiement, ce qui pouvait permettre au porteur du titre remboursé de le transmettre à un autre. De la loi de l'an III et de l'hypothèque sur soi-même, il n'était pas question.

Le projet était en cours de discussion quand survint le coup d'État du 2 décembre 1851 qui le fit abandonner. Mais le nouveau régime politique ne devait pas tarder à développer le crédit immobilier d'une autre manière, car, dès les premiers mois de son établissement, il organisait le Crédit foncier par les décrets des 28 février et 9 avril 1852. Il entre d'autant moins dans les données de ce travail d'en étudier les dispositions que le mécanisme de cette organisation n'a aucun rapport avec la mobilisation du sol. Sous l'Empire on institua aussi une société de crédit agricole, sans analogie du reste avec les procédés qu'on préconise pour la transmission des titres hypothécaires.

Les premières années de la République ne donnèrent lieu à aucunes propositions tendant à faciliter la circulation des créances garanties par l'hypothèque. Il faut attendre leur éclosion jusqu'au 19 juin 1883, date à laquelle M. Fleury, député, déposa un projet de loi qui fit l'objet d'un rapport favorable de la commission d'initiative parlementaire le 23 février 1884, mais n'eut jamais les honneurs de la discussion publique.

En voici l'économie : le Gouvernement est autorisé à émettre des billets hypothécaires pour une somme de trois milliards. Ces billets seront garantis par une hypothèque sur les biens fonciers de l'emprunteur ; le prêt ne pourra dépasser le quart de la valeur des biens. Ce prêt sera consenti par le ministre des finances sur l'avis du trésorier-payeur général du département, après enquête du receveur particulier et sur la demande du notaire de l'emprunteur. Le notaire percevra 2 p. 100 d'honoraires, le trésorier-payeur général et le receveur des finances chacun un demi p. 100 sur le montant de la somme prêtée.

Les prêts conclus par l'État sous forme de *billets hypothécaires* seront faits au taux de 2 fr. 50 c. p. 100 et pour une durée de cinq ou sept ans. Ces billets seront reçus dans les caisses publiques pour leur valeur nominale. En cas de non-remboursement à l'échéance, l'État poursuivra directement l'emprunteur, et, si le gage est insuffisant, le trésorier-payeur général, le receveur particulier et le notaire qui auront consenti le prêt seront responsables vis-à-vis de l'État, les deux premiers solidairement de trois huitièmes et le second

de trois huitièmes du montant du prêt. Un règlement d'administration publique devra déterminer les formes dudit prêt, les conditions d'émission et de remboursement des *billets hypothécaires*.

L'exposé des motifs nous initie plus complètement aux intentions de M. Fleury. D'après lui, la propriété foncière est évaluée à cent milliards. On pourrait en mobiliser le quart. Chaque propriétaire aurait donc à sa disposition une ressource de premier ordre, le quart de sa propriété mobilisée sous la garantie de l'État moyennant 2 fr. 50 c. p. 100 d'intérêts payés à celui-ci. L'emprunteur s'adresserait à un notaire de son choix, lequel, avant de rédiger l'obligation, désignerait deux experts pour procéder à l'estimation des immeubles proposés comme garantie. En cas de désaccord, les deux experts en choisiraient un troisième. Dans les villes, ce seraient deux architectes qui évalueraient les immeubles urbains. La possibilité d'une dépréciation étant plus grande pour ces sortes de biens que pour les immeubles ruraux, la mobilisation serait limitée au cinquième de leur valeur. Pour les usines, elle ne devrait pas dépasser le sixième. La demande de prêt et l'estimation des experts seraient ensuite transmises au trésorier-payeur général qui s'entendrait avec le receveur des finances de l'arrondissement. Ces deux fonctionnaires, si les garanties offertes leur paraissaient insuffisantes, pourraient provoquer une seconde expertise par le contrôleur des contributions directes. Le percepteur aurait la faculté d'y joindre son appréciation et au besoin de charger d'une contre-expertise des experts choisis par

lui. Du reste, chaque année, on pourrait faire déterminer approximativement, par une commission cantonale composée des maires sous la présidence du conseiller général, la valeur de la propriété foncière du canton en prenant pour base les baux et en indiquant la moyenne de la capitalisation.

Le notaire, le trésorier-payeur général et le receveur particulier seraient seuls juges de la valeur des immeubles. Ils ne pourraient être contraints à réaliser le prêt par une expertise qu'aurait provoquée l'emprunteur. L'accord s'étant fait entre tous les trois, le notaire dresserait l'acte d'emprunt, et l'on y annoncerait l'évaluation des experts. Puis l'État, par l'entremise du trésorier-payeur général, délivrerait à l'emprunteur, dans le délai de deux mois, les billets hypothécaires jusqu'à concurrence du montant du prêt, et toucherait néanmoins l'intérêt pendant ces deux mois. Nous n'avons pas à indiquer de nouveau la durée, ni les conditions de ces prêts comme rémunération des intermédiaires employés.

Les billets hypothécaires, au porteur comme ceux de la Banque de France, seraient établis par coupures de 100, 200, 300, 400, 500 et 1 000 francs. Ils devraient être revêtus de signes distinctifs que l'État déterminerait et porteraient l'indication de la date de l'échéance, les nom et signature du notaire, le lieu de sa résidence, le numéro de son répertoire et son cachet. Les intérêts seraient payés tous les six mois, en deux termes égaux, par le percepteur du lieu de la situation des immeubles affectés à la garantie. Le remboursement du billet hypothécaire par l'emprun-

teur devrait s'effectuer huit jours avant l'échéance indiquée sur le titre, afin que l'État fût nanti, à l'avance, de la somme qu'il devrait remettre à présentation au porteur. C'est en effet à l'État qu'incomberait l'obligation de payer au terme convenu. Quant au porteur, il serait tenu de se présenter à une caisse de l'État dans la quinzaine qui suivrait l'exigibilité du titre pour réclamer son paiement. Afin d'éviter tout retard, tout oubli en ce qui concerne la présentation des billets, il y aurait lieu de fixer l'échéance des billets à une date unique, en janvier, par exemple. Six mois après, le porteur qui n'aurait pas produit son titre pour le remboursement serait déchu de tout recours contre l'emprunteur, l'État donnerait main levée de l'hypothèque que ce dernier aurait consentie, mais demeurerait néanmoins responsable.

C'est à l'État, demeuré garant, ainsi qu'on l'a vu, de deux huitièmes du montant du prêt, qu'il appartiendrait de diriger des poursuites contre l'emprunteur s'il ne payait pas les intérêts ou le capital aux échéances fixées. On se souvient qu'il pourrait exercer son recours contre le notaire, le trésorier-payeur général et le receveur des finances dans les proportions signalées ci-dessus. En aucune circonstance l'État ne pourrait se rendre adjudicataire des immeubles expropriés. Si, dans un moment de crise, il ne lui était pas possible de rembourser le prêteur, celui-ci pourrait recourir contre l'emprunteur, et contre le notaire, le trésorier-payeur général et le receveur particulier jusqu'à concurrence des sommes dont ils ont été plus haut déclarés responsables. Enfin, si la propriété, qui

est le gage de l'emprunt, était vendue à l'amiable ou par suite d'expropriation avant l'exigibilité du billet hypothécaire, l'acquéreur garderait entre ses mains une somme égale au montant du prêt, et servirait à l'État les intérêts sur le pied de 2 fr. 50 c. p. 100 jusqu'à l'époque du remboursement.

M. Fleury est si fier de sa combinaison économique qu'il en escompte d'avance avec une imperturbable assurance les bienfaits financiers, sans se douter que la réalité pourrait bien être moins brillante que le rêve. « L'État, dit-il, pourrait faire quatre émissions successives de billets hypothécaires ainsi échelonnés : d'abord une émission de trois milliards en stipulant le paiement en espèce desdits billets à présentation dans toutes les caisses publiques ; puis quand on aurait pu se convaincre que les billets hypothécaires sont acceptés comme monnaie courante, l'État ferait trois émissions, d'années en années, chacune de quatre milliards. On atteindrait ainsi le chiffre de quinze milliards sur cent milliards environ que représente la valeur de la propriété foncière en France.

« Ce serait donc tout d'abord près de cent millions, dit-il, puis bientôt de deux à trois cents millions qui viendraient s'ajouter chaque année aux revenus de l'État, par suite de l'intérêt de 2 fr. 50 p. 100 payé pour ces billets hypothécaires, lesquels ne coûteraient rien à l'État.

« Mais le but que nous nous proposons ne serait pas complètement atteint si ces ressources nouvelles n'étaient pas directement employées à diminuer les charges des contribuables et à soutenir les travailleurs.

« Voici en conséquence l'affectation que nous voudrions voir donner aux 240 millions environ de revenus que l'État trouverait dans l'institution des billets hypothécaires :

« 80 millions à l'amortissement de la dette publique ;

« 80 millions en encouragements directs aux producteurs agricoles, c'est-à-dire aux fermiers, à leurs aides et aux propriétaires exploitant eux-mêmes ;

« 80 millions en secours aux familles des travailleurs pauvres, aux hospices et aux invalides du travail, afin d'arriver à détruire la mendicité. »

Cette conception de l'État se portant garant, par ses fonctionnaires et par lui-même, d'emprunts contractés par des particuliers, se faisant le banquier des intérêts privés est essentiellement critiquable. Son rôle sainement compris est tout différent : il doit faciliter les transactions, mais ne saurait y participer. Ne serait-il pas inique de créer au profit d'une catégorie spéciale d'individus, des agriculteurs, un privilège dont ne pourraient user les commerçants, les rentiers et autres personnes obligés d'emprunter à un taux plus élevé ? Mais, dira-t-on, la production agricole touche aux intérêts généraux du pays, et ce sera tant mieux pour ceux qui bénéficieront des avantages de la loi. Comme si le commerce et l'industrie ne se trouvaient pas dans le même cas ! Pour passer outre à la mobilisation du sol, telle que l'entend M. Fleury, il faudrait tout au moins que ses résultats favorables l'emportassent sur ses inconvénients.

Or, il n'en est pas ainsi. On doit tout d'abord remarquer que les billets hypothécaires seront au por-

teur, tandis que la Convention, l'act Torrens, et la législation allemande, ainsi qu'on l'a vu et qu'on le verra plus loin, ont préféré créer des titres transmissibles par endossement. Ce n'est pas sans raison qu'ils ont procédé ainsi : par cela même que la propriété des billets hypothécaires s'établit exclusivement par leur détention, ils sont sujets à des détournements et à des vols. Avec les billets de la Banque de France qui, comme eux, sont au porteur, les titres hypothécaires se feraient une concurrence funeste pour tous les deux. Qu'on ne s'y trompe pas ! Jetés en masse dans la circulation, ces billets hypothécaires ne tarderait pas à s'avilir. C'est, en effet, un principe économique constant que l'abondance excessive des valeurs métalliques ou fiduciaires amoindrit leur pouvoir d'acquisition et amène leur dépréciation. Qui ne se souvient de la baisse rapide, eu égard à leur montant nominal, des assignats pendant la Révolution ! Et cependant ces assignats étaient gagés sur les biens nationaux dont la valeur était notablement supérieure au total des émissions qui furent faites. Ne serait-il pas à craindre que les mêmes causes ne produisissent les mêmes effets ?

Oui, assurément. Supposons une situation économique dans des conditions à peu près satisfaisantes. L'émission énorme du papier monnaie agricole que préconise l'auteur du projet y apportera une perturbation considérable ; car elle ne correspondra pas à la création de nouvelles valeurs échangeables qui lui fassent équilibre. Aussi le marché sera troublé, les billets hypothécaires diminueront de prix, et les mar-

chandises, au contraire, subiront une hausse. Que l'état économique du pays soit mauvais, c'est à la ruine que pourrait nous conduire le billet hypothécaire. Les emprunteurs, dans l'impossibilité de rembourser le montant des prêts, seraient expropriés en masse, on ne trouverait point d'adjudicataires en nombre suffisant pour les remplacer, et le prix des immeubles s'abaisserait outre mesure. Ce n'est ni la responsabilité de fonctionnaires publics, ni celle de l'État succombant sous son lourd fardeau qui, à la longue, parviendraient à enrayer ce désastreux état de choses.

A ce mal possible, M. Fleury propose un remède : le cours forcé des billets hypothécaires pour cinq ou sept années, durée de leur échéance. Ce serait là une détestable mesure économique qui ne ferait qu'aggraver la situation. La confiance ne se décrète pas, elle est la résultante des conditions concomitantes à l'émission et à la circulation des valeurs fiduciaires. Les pouvoirs publics sont sans action efficace sur leur dépréciation et tous les actes autoritaires ne suffiraient point pour arrêter l'amoindrissement des titres au porteur.

La commission d'initiative parlementaire a également critiqué le mode de remboursement des billets hypothécaires. Selon elle, le porteur pouvait se trouver dans l'impossibilité matérielle de représenter à l'échéance le billet qui circulerait à l'étranger ou aurait été détruit. De plus, les responsabilités éventuelles qui pèseraient sur le porteur par le seul fait de la détention du billet devaient jeter sur celui-ci

une défaveur d'autant plus grande que le terme fixé pour le remboursement se rapprocherait davantage. « Qu'importent, disait-elle, les numéros des billets qui seront annulés, pourvu que ces billets représentent une valeur égale au montant de la dette à éteindre ? Le porteur est hors de cause. L'extinction de la dette et de l'hypothèque est une question de droit qui ne le concerne pas. L'emprunteur devra seul être tenu, selon nous, d'effectuer le remboursement. Il se présentera à la caisse de l'État muni d'une valeur en billets hypothécaires équivalente au montant de sa dette. Ces billets, oblitérés au moyen d'un timbre, demeureront annexés au talon du livre à souche sur lequel a été transcrite l'obligation. L'État donnerait alors mainlevée de son hypothèque. En même temps que disparaîtrait le gage, on retirerait ainsi de la circulation une valeur correspondante de billets ; leur annexion au talon du registre à souche constaterait la régularité de l'opération. Quant aux billets correspondant directement par leurs numéros d'ordre à l'hypothèque annulée, ils continueraient de circuler gagés par l'hypothèque afférente aux billets supprimés.

« Ce mode de procéder permettrait à l'État banquier d'échelonner ses échéances, de les faire coïncider avec des émissions nouvelles provoquées au besoin par l'appât d'une prime de façon à écarter l'éventualité même d'une crise monétaire. Il aurait, en outre, l'avantage de mettre le porteur en dehors de toute opération, et cette dernière condition nous semble indispensable, car, ne l'oublions pas, aux yeux du

public, le billet doit être une monnaie et rien autre chose. »

Ces correctifs n'étant pas de nature à améliorer suffisamment un projet impraticable sur lequel nous avons insisté, peut-être trop longuement, parce qu'il constituait le premier effort fait de nos jours en vue de la mobilisation du sol, il nous reste à examiner la proposition d'un autre député, M. Dethou, déposée à une époque peu éloignée de la présentation du projet de M. Fleury. Elle substitue à l'intervention de l'État, celle du Crédit foncier aidé de la Banque de France. C'est toujours l'ingérence officielle, mais plus tempérée parce qu'elle est indirecte. Il y a lieu d'en reproduire les dispositions.

Le Crédit foncier de France (après entente avec la Banque de France et modification des statuts de ces deux sociétés financières) est autorisé à émettre des billets hypothécaires pour une somme minimum de trois milliards. Ces billets portent des coupons d'intérêt à 2 p. 100, payables trimestriellement par les caisses de l'État. Ils seront garantis par première hypothèque sur tout ou partie des biens de l'emprunteur ; le prêt ne pourra s'élever que jusqu'au tiers de la valeur de la propriété rurale hypothéquée, jusqu'au quart de la valeur des propriétés ordinaires bâties, et jusqu'au cinquième de la propriété bâtie utilisée comme usine, atelier ou magasin. Les biens hypothéqués devront être assurés à deux compagnies agréées par le Crédit foncier contre la grêle pour les propriétés agricoles, contre l'incendie pour les autres propriétés foncières susénoncées.

Les prêts seront conclus par le Crédit foncier après formalités et expertise dans les conditions qu'il exige actuellement. Les frais relatifs à l'établissement de la propriété, à l'inscription hypothécaire et à la réalisation de l'acte de prêt qui doivent être à la charge de l'emprunteur demeureront les mêmes que ceux prévus par les lois actuelles. La durée des prêts ne dépassera pas trente années; les prêts porteront intérêts à 3 1/2 p. 100 par an payables dans les caisses de l'État aux mêmes conditions que la contribution foncière. Ces intérêts seront ainsi répartis : 2 p. 100 seront attribués aux porteurs des billets hypothécaires; 1 p. 100 sera versé dans la caisse de l'État à titre de contribution et un demi p. 100 sera employé à couvrir les frais d'administration et de perception.

Aussitôt que le prêt aura été consenti par le Crédit foncier, un crédit d'égale somme sera ouvert à l'emprunteur à la caisse du trésorier-payeur général ou des agents désignés par lui. L'emprunteur pourra toucher la totalité de son emprunt, ou des sommes partielles, selon ses besoins, quatre jours après en avoir fait la demande. Il aura toujours la faculté de rembourser soit totalement, soit partiellement, à sa convenance. Les remboursements s'effectueront par sommes de 100 francs ou des multiples de 100 francs, 200, 300 francs, etc., et devront avoir lieu quatre jours au moins avant la fin du trimestre. L'emprunteur sera tenu de payer les intérêts du trimestre entier dans le cours duquel il aura acquitté le montant du prêt.

Chaque mois, le Crédit foncier sera tenu de retirer de la circulation des billets hypothécaires pour une

somme égale aux remboursement effectués. Ces billets seront conservés dans les caisses et utilisés lors de nouveaux emprunts. Lorsque le Crédit foncier aura réalisé des prêts et émis des billets pour une valeur de deux milliards, il pourra exiger que les remboursements soient tous faits en billets hypothécaires.

Si, à certains égards, pour la quotité des émissions, l'atténuation du rôle de l'État, le compte plus grand qu'elle tient de notre régime hypothécaire avec la faculté de purger les hypothèques existantes, cette proposition paraît constituer un progrès, eu égard à celle de M. Fleury, il faut reconnaître que sous d'autres rapports elle est encore défectueuse. Pourquoi, en effet, cette défiance de l'initiative privée dans une matière qui après tout est entièrement dans son domaine? Est-ce qu'un grand établissement financier, mandataire de l'État, intervient dans la circulation des effets commerciaux? La même règle devrait être applicable aux billets hypothécaires qui ne pourraient circuler que sous la garantie du souscripteur résultant de l'endossement donné par celui-ci. Malgré la limitation qu'impose le projet de M. Dethou à la création des billets hypothécaires, malgré les précautions prises en vue d'en assurer le remboursement, cette masse de titres au porteur jetée dans le pays submergerait le marché, amènerait une dépréciation et pourrait avoir pour la situation économique les plus funestes, les plus ruineuses conséquences.

Nous allons maintenant étudier les divers procédés par lesquels on a réalisé à l'étranger la mobilisation du sol.

C'est dans le régime hypothécaire de la ville de Brême, dont l'origine remonte au moyen âge, que nous trouvons tout d'abord une institution qui se rapproche, dans une certaine mesure, du billet hypothécaire. Nous voulons parler des *Handfesten.* La *Handfeste* est un écrit qui contient la désignation du propriétaire, celle de l'immeuble, le montant de la somme pour laquelle elle est délivrée et, enfin, un numéro d'ordre. Ce numéro d'ordre résulte de l'indication sur le titre même du chiffre des handfesten créées antérieurement. Le propriétaire d'un immeuble a la faculté de le grever d'une ou de plusieurs handfesten à son profit. Supposons qu'il veuille faire établir 5 000 marks d'handfesten en deux fois : il prendra un premier titre de 3 000 marks et un second titre de 2 000 marks sur lequel on mentionnera que les 2 000 marks viennent après une handfeste de 3 000 marks. De la sorte toutes les handfesten portent en elles-mêmes la constatation de leur rang et de leur valeur.

Une commission foncière, chargée de la tenue des registres fonciers, rédige cette espèce de titre. On procède de la manière suivante: un journal judiciaire, sous la direction de la commission, annonce à deux reprises différentes la création projetée des handfesten. Un délai de quinze jours est accordé à tous intéressés pour s'opposer à leur délivrance. Le propriétaire ne peut l'obtenir que s'il a fait la preuve complète de son droit de propriété et écarté les actions et les revendications dont ses immeubles ont été l'objet. Ces formalités accomplies, les droits du propriétaire

sont à l'abri de toute contestation de la part des tiers. Celui-ci peut prendre des handfesten sur ses immeubles pour un chiffre qui lui convient, pour une somme supérieure même à leur valeur. Il est, en effet, à peu près impossible de les estimer exactement.

Les évaluations faites tous les dix ans par les agents du fisc pour la perception de l'impôt, les ventes antérieures sont consultées dans la pratique, mais elles ne forment pas des bases légales d'appréciation. Aussi la commission foncière n'est-elle pas obligée d'en tenir compte. On peut se demander si cette manière de procéder ne nuit pas au crédit que la handfeste a pour but d'assurer et n'est pas de nature à induire les tiers en erreur. Mais le danger est moins grand qu'on le supposerait. La handfeste n'est, en effet, que la représentation sensible et matérielle de l'immeuble, envisagée comme objet d'un gage. C'est en quelque sorte l'immeuble lui-même divisé en autant de parts qu'il y a d'handfesten. A la différence de l'hypothèque, qui donne un droit sur la chose, la handfeste est une chose sur laquelle on peut avoir un droit. C'est là un mécanisme assez peu en harmonie avec nos idées juridiques et dont M. Challamel (*Bulletin de la Société de législation comparée,* année 1878, p. 485) a donné l'intéressante explication que nous allons reproduire :

« La handfeste doit servir d'intermédiaire de crédit entre un débiteur et un créancier; elle ne remplace donc l'immeuble qu'au point de vue de son engagement au profit d'un tiers pour la garantie d'un droit de créance. La handfeste ne représente donc pas tant l'immeuble que la valeur engageable de l'immeuble.

« Pour bien comprendre cette différence, il faut écarter tout souvenir de la législation romaine et de la législation française. Pour nous, une hypothèque grève tout l'immeuble, elle porte sur chaque parcelle du fonds, elle est indivisible et contient en elle-même une force naturelle d'expansion, *est tota in toto ;* elle se répand, dès qu'elle peut le faire, sur toute la chose qui en est l'objet. A Brême, au contraire, la handfeste est essentiellement limitée. C'est une part d'immeuble ; c'est un corps certain. Je suis créancier de 2 000 marks et j'ai une handfeste qui vaut 2 000 marks, il n'y a d'engagé à ma créance qu'une part divise d'immeuble valant 2 000 marks. Peu importe donc que l'immeuble soit ou non grevé déjà ; la handfeste qui m'a été engagée vaut par elle-même et indépendamment du reste de la situation hypothécaire. Peu importe que cet immeuble soit ensuite grevé, je n'en profiterai pas. Autant l'hypothèque romaine est générale, autant la handfeste est locale. »

On se sert des handfesten pour grever d'une obligation réelle les parts d'immeubles qu'elles représentent, pour hypothéquer les immeubles. Le propriétaire qui veut les employer traite avec un prêteur et lui remet pour sûreté de la dette un ou plusieurs de ces titres. Il est à remarquer que la date de l'engagement est sans influence sur le droit du créancier ; ce qui détermine la valeur de ce droit, c'est le numéro de série des handfesten qui lui sont remises. En effet, le propriétaire a la faculté de les engager dans l'ordre qui lui convient et d'employer les dernières avant les premières, ce qu'il ne manque pas de faire dans l'in-

térêt de son crédit lorsque l'argent est à bon marché. Quand, au contraire, les emprunts sont plus difficiles à contracter, il se sert alors des premières handfesten. Mais le prêteur ne peut se tromper sur la valeur des titres qu'on lui donne. Il sait toujours, si on lui remet une handfeste du troisième rang, que deux autres handfesten d'une valeur déterminée doivent avoir la priorité.

L'engagement d'un immeuble pour la sûreté d'une dette ne peut avoir lieu qu'au moyen des handfesten dont la remise est opérée entre les mains du créancier. En définitive, ce système aboutit à la mobilisation du sol : par suite, en effet, de la création des handfesten, l'immeuble devient meuble, en ce sens qu'il est divisé en fractions, lesquelles s'incorporent dans un titre qui est mobilier.

La possession d'une handfeste ne donne qu'un droit purement accessoire. Le titre mobilier n'est point un titre au porteur. Il n'a de valeur qu'à la condition qu'il y ait eu impignoration par suite de la prise de possession réelle qui a eu lieu au profit d'un tiers, et que ce dernier justifie, en outre, de sa qualité de créancier. La preuve de l'existence de cette créance peut se faire sans aucune espèce de solennité, par tous les modes du droit commun. Dans la pratique, l'engagement d'une handfeste est toujours accompagné d'une reconnaissance écrite de la dette, constatant que la remise de cette handfeste est affectée à la sûreté de la dite dette.

Le caractère vraiment original de cette législation unique en Europe, c'est que, d'après ses dispositions,

il n'existe pas de gage immobilier. Les immeubles eux-mêmes sont meubles, puisque, avant de les engager, on est obligé de commencer par les mobiliser. L'absence de formes solennelles, à raison de sa simplicité même, fait de la création des handfesten un puissant élément de crédit, un moyen efficace de se procurer de l'argent à bon marché, sans frais d'actes ni autres dépenses accessoires. Le possesseur de cette espèce de titre jouit d'une sécurité absolue : une procédure rapide lui permet, en cas de non-paiement à l'échéance, de requérir la vente forcée de l'immeuble, et d'y faire procéder par l'intermédiaire de la commission foncière à qui est confiée cette mission. Malgré ces nombreux avantages, ce système se fonde sur des principes si opposés à ceux de notre régime hypothécaire que nous ne croyons pas qu'il puisse être importé avec succès dans notre pays. Il faut, en effet, que les lois ne soient pas en trop flagrant désaccord avec les mœurs et les traditions juridiques si l'on veut qu'elles aient une efficacité pratique là où elles seront appliquées.

En Prusse, les lois du 5 mai 1872 sur le régime hypothécaire ont organisé la mobilisation du sol, et l'institution des livres fonciers depuis longtemps en vigueur n'a pas peu contribué à l'introduction d'un système si favorable à la diffusion du Crédit foncier. La tenue du livre foncier, *Grundbuch,* est déterminée de la manière suivante : à la différence de nos registres hypothécaires qui ne mentionnent qu'un certain nombre d'actes concernant la propriété foncière, le livre prussien publie l'état même de cette propriété. C'est

l'immeuble qui est inscrit, ce n'est pas son propriétaire, et sans cette inscription il n'y a pas de propriété. Le *Grundbuch* est la représentation et la description de la situation juridique des immeubles. Chaque propriété foncière a un feuillet et un compte spécial : toutes les propriétés sont classées dans un ordre qui correspond à la place qu'elles occupent sur le cadastre. Les indications relatives à la situation et à la contenance doivent être conformes à celles du cadastre. La désignation du propriétaire, la date de l'investiture qu'il a eue de la propriété, les charges, soit périodiques, soit perpétuelles, que supporte l'immeuble, les restrictions au droit de propriété, les hypothèques et les dettes foncières, les changements dans les droits réels qui grèvent les biens immobiliers sont mentionnés dans ce feuillet. De la sorte, la publicité qui résulte du livre foncier a un caractère non plus personnel, mais réel, non plus relatif, mais absolu, puisque tous les actes qui concernent la propriété, tous les droits qui la grèvent sont réunis dans un même document.

D'après la loi sur l'acquisition de la propriété immobilière et sur les droits réels immobiliers, la dette foncière existe indépendamment de toute créance. Elle n'affecte pas l'ensemble du patrimoine, mais uniquement un fonds déterminé, et a un caractère exclusivement foncier. Chez nous le créancier hypothécaire a deux droits, l'un personnel, l'autre réel qui forme le corollaire et la garantie du premier. En Prusse, la dette foncière existe par elle-même et ne se rattache à aucune dette personnelle. Le plus souvent,

il est vrai, elle sera constituée à l'occasion de quelque obligation personnelle, mais cela ne l'empêchera pas d'être complètement indépendante, de vivre de sa vie propre sans que les vices ou l'extinction de cette obligation puissent réagir sur son existence ; ce sera, au contraire, l'obligation qui prendra fin lorsque la dette foncière aura été cédée sans elle. Cette dette doit être inscrite au livre foncier ; elle puise toute sa force dans cette inscription et a la même durée qu'elle. En somme, elle offre autant de sûreté que celle résultant de l'affectation d'un immeuble, mais sa facilité de circulation en fait un titre bien préférable.

L'inscription effectuée, le juge conservateur des hypothèques délivre au propriétaire une lettre foncière ou bon foncier constatant cette inscription. Ce titre n'est pas au porteur, mais se négocie comme une lettre de change par endossement en blanc. La désignation du créancier primitif est purement fictive, le propriétaire pouvant toujours faire rédiger la lettre à son nom et à son ordre, et en transférer la propriété au moyen d'un endos en blanc. On a la faculté de joindre au bon foncier une série de quittances pour les intérêts à échoir. Ces quittances, détachées du titre, sont l'équivalent de coupons payables au porteur.

A côté de la lettre foncière ou bon foncier, la loi a créé le bon hypothécaire qui est corrélatif à l'hypothèque et se transmet par un endossement rempli au nom de celui qui doit bénéficier du titre, sous la seule condition qu'il ne faut pas séparer ce titre de l'obligation qu'il doit garantir.

Cette coexistence de deux titres qui diffèrent entre

eux assurément, mais que rapprochent leur but commun, la mobilisation du sol, et diverses analogies n'a pas été sans nuire au succès des bons fonciers qui, paraît-il, a été fort relatif. D'un autre côté, les dispositions qui les régissent prêtent à la controverse et ne sont pas d'une clarté parfaite, s'il faut en croire certains juristes. Enfin, le porteur du bon foncier n'a de recours que sur l'immeuble, tandis que le bon hypothécaire laisse subsister l'obligation personnelle de l'emprunteur. Il est donc naturel que le prêteur préfère avoir à sa disposition une double garantie, le propriétaire lui-même doit mieux aimer voir son immeuble libéré au bout d'un certain temps que grevé pendant une période indéterminée. Avec le bon hypothécaire il aura cet avantage lorsque la créance aura été remboursée, alors que dans le système du bon foncier l'hypothèque, même après le paiement de la dette, conserve une existence propre indépendante de l'obligation.

Le nouveau Code civil allemand, qui a remplacé depuis le 1er janvier 1900 l'ancienne législation, a néanmoins admis le bon foncier malgré ses imperfections et son caractère plutôt théorique. Comme autrefois, il constitue une dette qui ne se rattache pas à l'engagement personnel du débiteur, une dette de nature réelle; c'est l'immeuble seul qui en est tenu. D'où cette conséquence que, s'il périt, le bon foncier périt avec lui et que la dette s'éteint par le délaissement. Le bon foncier peut être au porteur; le propriétaire a le droit de créer une dette réelle à son profit et de prendre ainsi hypothèque sur soi-même. Enfin, la

conversion entre la dette foncière et l'hypothèque est toujours possible.

Concurremment au bon foncier, la législation allemande a institué l'hypothèque avec lettre hypothécaire. Cette hypothèque se prend soit sur autrui, soit sur soi-même, n'est utilisable que si on produit la lettre hypothécaire et négociable que si on remet cette lettre à celui qui est nanti de la créance. De cette manière elle est assimilée à l'effet de commerce; le créancier qui est inscrit au livre foncier ne peut la transférer en vertu de son inscription qu'autant que la lettre hypothécaire est en sa possession, et le cessionnaire se trouve ainsi entièrement garanti de même que le constituant après le remboursement.

Au cas où l'hypothèque est prise sur soi-même, ce mode de procéder donne la faculté au propriétaire emprunteur de ne remettre au prêteur la lettre hypothécaire que contre le versement immédiat des fonds, ce qui est un avantage fort appréciable pour le créancier, qui n'a pas à consigner son argent en dépôt à un intermédiaire jusqu'à l'accomplissement des formalités légales. Il est, d'ailleurs, admis que l'on peut stipuler que la transmission de la lettre, au lieu d'être effectuée par le propriétaire, sera faite par le bureau foncier, et alors, jusqu'à la réalisation de la remise, la lettre et son hypothèque continuent à appartenir à ce dernier. Il y a lieu de remarquer enfin que l'existence de l'hypothèque n'est pas subordonnée à la justification de la conservation de la créance, ce qui constitue une différence considérable entre les principes du droit allemand et ceux du droit français.

Le législateur a créé également l'hypothèque sans lettre hypothécaire lorsque cette hypothèque dépend seulement de l'inscription qui en a été faite. Ce procédé a l'avantage d'assurer contre toutes chances de perte ou de destruction les droits réels du propriétaire sur l'immeuble, puisqu'ils se rattachent exclusivement au livre foncier. De plus, on doit aviser celui-ci de toutes les mesures d'exécution, car son nom figure sur ce livre. De même que dans le cas précédent, l'existence de l'hypothèque est indépendante de la justification de la persistance de la créance.

Enfin, une troisième espèce d'hypothèque affectée à la sûreté des créances est celle qui ne peut exister sans la coexistence dûment démontrée de ces créances. On peut la prendre ou sur autrui ou sur soi-même. Ainsi qu'on le voit, à part cette dernière différence qui est considérable, elle se rattache aux principes de notre régime hypothécaire. Son emploi a toujours lieu pour les ouvertures de crédit et pour la garantie des titres au porteur ou à ordre.

Voilà bien des sortes d'hypothèque, et le système allemand paraît fort compliqué avec son bon foncier, son hypothèque accompagnée de la lettre hypothécaire, son hypothèque sans lettre hypothécaire, et son hypothèque prise par le propriétaire sur soi-même et sur autrui. N'aurait-il pas été préférable de simplifier le régime en ne conservant que l'hypothèque de sûreté ordinaire, et l'hypothèque sur soi-même avec lettre hypothécaire? Tout porte à le croire, car ce dernier titre est assurément le plus apte à une facile et rapide circulation, et constitue le meilleur élément de crédit.

Quant au bon foncier avec son hypothèque que l'on a appelée si justement une hypothèque abstraite et qui a eu si peu de succès sous le régime prussien, on eût pu aisément s'en passer.

Les lois hypothécaires suédoises de 1875 consacrent le principe que le seul consentement des parties suffit pour la transmission de la propriété entre elles, mais qu'au regard des tiers une investiture légale est nécessaire. Cette investiture se demande au tribunal, composé dans les villes du bourgmestre et des conseillers, et à la campagne du juge et de ses assesseurs. Celui-ci l'accorde ou la refuse après examen des titres sans autre formalité que la mention de sa décision sur le registre des procès-verbaux. S'il accueille favorablement la demande, il dresse acte de l'hypothèque accordée en la mentionnant au pied même du titre à raison duquel l'inscription a été réclamée, de sorte qu'il est inutile de recourir au registre pour s'assurer de la validité d'une inscription, et que l'acte porte en lui-même la preuve de l'hypothèque. Lorsque le titre est un billet à ordre ou au porteur, l'hypothèque participe de sa nature et le suit entre les mains des tiers. Elle est d'ailleurs indépendante de la créance et subsiste à son rang malgré le paiement de la créance garantie.

Ce système a soulevé bien des critiques. On lui reproche ce défaut capital que l'obtention de l'investiture légale n'empêche pas l'action en revendication, qu'en outre l'intervention du tribunal peut inspirer au public une confiance trompeuse, et que, les formalités à remplir devant la justice exigeant un certain

temps, il en résulte l'ouverture d'une période d'incertitude où tout est en suspens et pendant laquelle le créancier ou l'acquéreur ne peut agir pour la sauvegarde de ses intérêts. Mais l'objection la plus grave consiste dans la difficulté qu'éprouvent les propriétaires, obligés de demander l'investiture, à rapporter la preuve qu'elle ait été conférée à leurs auteurs. Sans doute il existe en Suède des livres terriens, mais leur rédaction obscure et confuse ne permet pas toujours de reconnaître l'identité des immeubles, et d'ailleurs les mentions qu'ils contiennent n'ont que la valeur de simples renseignements, et non celle de véritables preuves. On se plaint également de ce que la loi sanctionne l'existence d'un droit réel avant que la publicité l'ait rendu opposable aux tiers. Ces reproches paraissent justifiés, et il ne serait pas bon, au point de vue de la mobilisation du sol, d'imiter un régime dont les dangers en matière de crédit apparaissent aussi nettement.

Nous allons terminer cette revue législative par l'étude complète de l'*act Torrens*, ainsi appelé du nom du créateur d'un nouveau régime de la propriété, actuellement en vigueur dans de nombreux pays, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande, dans la Colombie britannique, aux îles Fidji, dans la Tunisie avec quelques modifications, etc. Des tentatives ont été faites pour l'introduire en Angleterre et en Irlande, mais malgré les efforts de trois lords chanceliers, elles ont échoué. Cela provient sans doute de l'opposition des hommes d'affaires que le nouveau régime aurait pu

léser, de ce que les *acts* qui l'ont momentanément mis en pratique n'ont pas exigé l'enregistrement pour tout transfert sans exception, et aussi de ce que l'application en est moins facile dans les vieux pays à propriété morcelée et compliquée que dans les contrées neuves.

Le système Torrens a été organisé en 1858 par une loi intitulée « Real Property Act ». Il est essentiellement facultatif : nul n'est obligé de s'y soumettre, et tout le monde peut l'adopter à la condition de remplir certaines formalités. Tout d'abord on procède à l'immatriculation. Le propriétaire qui veut mettre sa terre sous le régime de l'act Torrens doit préalablement en faire dresser le plan à une échelle déterminée par la loi, et la faire certifier par un arpenteur breveté. Puis il rédige une déclaration indiquant son droit de propriété, ainsi que tous les droits et charges qui, à sa connaissance peuvent grever l'immeuble. S'il le veut, il peut se procurer des formules tout imprimées, soit au bureau de l'enregistrement, soit chez le premier papetier venu, sur lesquelles il lui suffit de remplir les blancs et d'apposer sa signature en la faisant certifier par un témoin. Le propriétaire transmet ensuite sa demande avec le plan de l'immeuble et ses titres de propriété au *Registrar general,* directeur de l'enregistrement, en ayant soin d'ailleurs d'y joindre un bon de poste pour couvrir les frais. Ce fonctionnaire fait ensuite examiner le dossier par deux jurisconsultes qui ont mission d'étudier les titres de propriété avec le soin le plus scrupuleux, comme le ferait un acheteur. Ils vérifient si la description du domaine

est claire, conforme aux règles, si les titres de propriété paraissent indiscutables, et si aucune éviction n'est à redouter.

Quand les titres du propriétaire ne semblent pas bien établis, la demande est rejetée. Celui-ci a le droit d'exiger du registrar general un refus motivé, et si les raisons invoquées lui paraissent mauvaises, il a la faculté de l'assigner devant le tribunal pour faire prononcer l'admission d'office.

Lorsque, au contraire, les titres produits semblent irréprochables, les vérificateurs donnent un avis favorable au directeur de l'enregistrement, et lui indiquent seulement, selon les cas, les personnes qu'il convient d'aviser et les délais qu'il y a lieu d'observer. En outre, si la valeur déclarée par le propriétaire peut être taxée d'insuffisance, le directeur de l'enregistrement a la faculté d'exiger le certificat d'un expert.

Ce fonctionnaire fait alors insérer des annonces dans les journaux du pays ou même des colonies voisines de la métropole. Il envoie des certificats nominatifs à toutes personnes plus ou moins intéressées et ordinairement aux propriétaires voisins pour leur signifier que si dans un certain délai, qui ne peut être de moins d'un mois ni de plus de trois ans, il n'y a pas d'opposition, le domaine sera soumis définitivement au régime du Real Property Act, et que le titulaire en deviendra propriétaire incommutable.

Quand une opposition se produit dans les délais fixés, elle est communiquée au demandeur et toute immatriculation est suspendue jusqu'au jour où la mainlevée est rapportée au registrar general en la fai-

sant, au besoin, prononcer par les tribunaux. Lorsque cette mainlevée est présentée ou qu'il n'y a pas d'opposition, l'immeuble est immatriculé de la manière suivante : le directeur de l'enregistrement rédige deux certificats complètement identiques. Dans chacun d'eux il fait la description du domaine non seulement en se référant au plan qui est dans le dossier, mais encore en reproduisant ce plan dans le certificat. Il doit spécifier s'il s'agit d'un droit de propriété entier ou limité, si ce certificat a été délivré à un individu capable ou incapable, et il est obligé d'inscrire au verso de la feuille toutes les charges, hypothèques, baux, etc., qui peuvent grever la terre. Il faut enfin qu'il laisse une place suffisante pour faire mention ultérieurement de tous les actes pouvant intéresser cet immeuble.

L'un des certificats est gardé par le directeur de l'enregistrement et déposé au bureau. Réuni sous une couverture mobile aux autres certificats émanés du même bureau, il constitue le folio numéroté d'une sorte de registre qui forme le grand-livre de la propriété foncière.

L'autre certificat est remis au propriétaire auquel il servira de titre à l'avenir. Il doit porter le numéro du volume et du folio matricule où se trouve consigné le certificat correspondant, afin de rendre les recherches promptes et faciles. D'ailleurs, la conformité garantie et toujours maintenue du certificat mobile avec celui qui ne l'est pas rend ordinairement toute recherche superflue. Cette pièce a une force probante considérable ; tout certificat de titre, dûment scellé et signé

du registrar general, fait foi en justice de son contenu, ainsi que de son immatriculation, et prouve également que la personne qui y est dénommée est réellement investie des droits que l'on y a spécifiés.

En cas de perte, le propriétaire est tenu d'en faire au directeur de l'enregistrement la déclaration appuyée au besoin par les personnes qui peuvent être au courant des circonstances dans lesquelles le titre a été perdu, et ce fonctionnaire peut lui délivrer un nouveau titre sous cette double condition : que cette délivrance doit être mentionnée sur le folio matricule du registre, et qu'elle ne peut avoir lieu que treize jours après un avis publié dans la *Gazette officielle* et dans un autre journal.

Du moment où le propriétaire a obtenu l'immatriculation et a reçu son certificat, son titre devient inattaquable et est placé sous la garantie de l'État. Si, en effet, en dépit des précautions qu'elle a dû prendre, l'administration de l'enregistrement s'est trompée et n'a pas enregistré le véritable propriétaire, ce dernier est privé de tout droit de revendication, et ne peut exercer qu'une action en dommages-intérêts contre cette administration. Aussi, dans le but de garantir l'État contre ses responsabilités pécuniaires, la loi a pris soin de former un fonds d'assurance qu'elle alimente au moyen d'une taxe de 2 p. 1 000 imposée à quiconque veut placer son immeuble sous le régime du Real Property Act. L'expérience a démontré que cette prime modique est suffisante.

Avec son titre le propriétaire a une sécurité absolue, puisqu'on ne peut plus revendiquer contre lui l'im-

meuble immatriculé. Mais on ne l'obtient qu'au moyen du sacrifice des droits des tiers qui, s'ils ont quelque réclamation à faire valoir, sont complètement dépossédés. Ce résultat, à première vue, ne laisse pas de paraître exorbitant.

Quand le propriétaire veut vendre sa terre, il se procure, soit au bureau de l'enregistrement, soit dans un magasin de papeterie une formule tout imprimée contenant les clauses les plus usitées du contrat de vente, qu'il complète s'il le veut, mais qui, telles qu'elles sont, ont l'avantage d'économiser beaucoup de temps et de frais, et d'éviter l'intervention du notaire ou des hommes de loi. Puis le vendeur remplit à la main les blancs, appose sa signature et la fait certifier par un témoin.

A cet acte de transfert il joint le certificat du titre et envoie le tout au directeur de l'enregistrement.

Pour plus de commodité, si la transmission doit porter sur la totalité de l'immeuble, il peut remplir au verso de son certificat une formule de transfert pareille à celle que l'on trouve imprimée chez nous au verso de certaines actions ou obligations financières, y apposer sa signature, y faire mettre celle d'un témoin et envoyer le certificat ainsi endossé au directeur de l'enregistrement.

Ce fonctionnaire ouvre son registre au folio qui concerne l'immeuble et inscrit sur ce folio matricule la vente, avec le nom de l'acheteur, le prix et les autres conditions essentielles. Il doit aussi mentionner la date et l'heure de cette inscription. Au dos du certificat de propriété qui lui a été renvoyé par le précédent

propriétaire, le registrar general reproduit les mêmes mentions et ensuite annule ce certificat par un timbre d'annulation et le classe au dossier. Puis il rédige un nouveau certificat contenant les mêmes indications que le certificat originaire, sauf le changement de nom, se référant du reste à ce certificat, et il le remet au nouveau propriétaire.

Si la vente ne doit comprendre qu'une partie de l'immeuble, le directeur de l'enregistrement inscrit sur un folio spécial du registre avec le plan modifié le nouveau domaine, ou la nouvelle parcelle qui se trouve ainsi prendre naissance. Il délivre à l'acquéreur un nouveau certificat qui reproduit fidèlement le nouveau folio matricule avec le nouveau plan en marge. Quant au vendeur d'une partie d'immeuble, il lui remet, à son choix, ou son ancien certificat sur lequel sont inscrites les modifications subies par ledit immeuble, ou un titre nouveau sur lequel figurera seulement la portion restante.

Il n'est donc pas exact, du moins pour les aliénations, que les titres circulent de main en main au moyen d'un simple endossement. C'est là une erreur qu'ont commise nombre de publicistes cependant très compétents, mais elle ne devrait pas persister dans le public, étant données les dispositions formelles de la loi que nous venons de faire connaître. Un nouveau titre enregistré seul rend possible le transfert d'un immeuble.

Pour la transmission de l'hypothèque, il n'en est pas de même. Elle peut s'opérer par un endos, sauf à faire certifier la signature par un témoin, à moins que

le constituant ne préfère recourir aux formalités du transfert usitées pour la vente des immeubles. Celui qui veut hypothéquer sa propriété, lorsqu'il a trouvé un prêteur, se procure une formule imprimée appropriée au contrat d'hypothèque : il en remplit les blancs en y inscrivant les noms des parties, la somme prêtée, le taux de l'intérêt, le terme du paiement, puis il la signe et fait certifier sa signature par un témoin. Il envoie alors cet acte avec son certificat de propriété au registrar general. Celui-ci inscrit les mentions sur le registre, au folio matricule de l'immeuble, et y indique en même temps la date et l'heure de l'inscription. Ensuite il reproduit les mêmes mentions au dos du certificat de propriété et le renvoie à son propriétaire. Enfin sur le dos de l'acte d'hypothèque il constate la formalité de l'enregistrement, avec la date et l'heure de l'inscription et le remet au créancier. C'est ainsi que l'hypothèque est constituée.

Quand le propriétaire sera libéré et voudra obtenir mainlevée de l'hypothèque, il fera signer par le créancier une décharge au dos de l'acte sur lequel elle est établie, fera certifier cette signature par un témoin, puis il enverra cet acte au directeur de l'enregistrement en y joignant le certificat de propriété. Ce fonctionnaire mentionnera la décharge sur le folio matricule de son registre, reproduira la même mention au dos du certificat de propriété qu'il retournera au propriétaire, et frappera le titre hypothécaire d'un timbre d'annulation. Dans le cas où ce certificat serait trop surchargé par suite d'inscriptions et de radiations successives d'hypothèques, baux, etc., le titulaire peut

faire remplacer le titre ancien par un titre nouveau, et au besoin le registrar general a la faculté de lui imposer d'office ce remplacement.

Des divers modes de mobilisation du sol que nous venons d'examiner, le système Torrens est peut-être le plus séduisant. Mais son application, sous certaines réserves à faire, ne peut qu'être subordonnée à la confection de registres cadastraux complets formant titre de propriété au profit du propriétaire, où chaque immeuble serait inscrit avec un numéro d'ordre, les mutations diverses qu'il subirait et les charges réelles dont il serait grevé. Nous n'en sommes pas là encore, et peut-être n'y arriverons-nous jamais malgré le zèle que déploie la commission du cadastre. Il y a de bonnes raisons pour qu'il en soit ainsi. Ce n'est guère dans un budget aussi obéré que le nôtre qu'il est possible de trouver les cinq cents millions auxquels on évalue au bas mot le coût de la réfection cadastrale, et il serait presque impossible d'en rejeter le fardeau sur les départements ou les communes. Supposons-la néanmoins accomplie malgré les difficultés financières qu'elle comporte : croit-on qu'il sera bien facile de tenir au courant les registres du cadastre au jour le jour ? Pour quiconque se rend compte des lenteurs et des complications qu'entraîne actuellement la plus minime mutation foncière, le doute est au moins permis.

D'autre part, il est certain que le caractère facultatif de l'act Torrens, qui constitue à nos yeux un de ses mérites, serait peu apprécié dans nos campagnes, au moins pendant longtemps. Une loi qui ne com-

mande pas est, pour beaucoup d'esprits trop simplistes, inexistante et sans portée. On peut appréhender aussi que le paysan, toujours méfiant à l'endroit du fisc, ne voie dans le nouveau régime qu'un moyen détourné pour faciliter l'augmentation des impôts.

Il ne faut pas oublier non plus que la propriété est très divisée en France. On ne sait même pas au juste combien on y compte d'immeubles appartenant à des propriétaires distincts et ne se confondant pas avec des immeubles voisins qui appartiennent à d'autres propriétaires. S'il y a un peu plus de 14 millions de cotes foncières englobant souvent plusieurs propriétés situées dans la même commune, par exemple, il est évident que le nombre de ces propriétés est bien supérieur, quoiqu'on ne puisse le déterminer avec précision. Ne voit-on pas, dès lors, à quelles inextricables difficultés se heurterait une réforme, et conçoit-on la possibilité d'établir sur le cadastre un feuillet spécial pour chaque propriété, ou plutôt, car le mot sera souvent trop ambitieux, pour chaque parcelle de terre morcelée fréquemment dans des proportions presque infinitésimales ? Quel travail pour les conservateurs, obligés de se reconnaître au milieu de ce dédale terrien et de rectifier plus ou moins exactement les déclarations incomplètes et défectueuses des intéressés ! La conclusion qui se dégage de ces considérations, c'est que le système Torrens, d'une application facile dans les contrées neuves et jeunes, ne convient guère à un vieux pays comme le nôtre. L'échec qu'il a éprouvé en Angleterre suffit pour le démontrer. En outre, la mise en vigueur de ce nouveau régime im-

que la nécessité de faire table rase de tous les privilèges immobiliers, de toutes les hypothèques légales, et par conséquent la refonte totale de notre législation hypothécaire. C'est dire que le système est, pour le moment tout au moins, absolument impraticable.

III

Cherchons donc un autre procédé de mobilisation du sol, qui soit plus en harmonie avec notre régime hypothécaire et d'une application plus immédiate. Et d'abord posons en principe qu'il ne s'agit pas d'organiser un crédit foncier public, mais un crédit foncier privé. Par suite, il y a lieu d'en conclure que l'État ne doit encourir aucune responsabilité, subir aucune obligation de garantie relativement aux titres à mettre en circulation ; sa mission n'est pas, en effet, de devenir le prêteur ou la caution des particuliers, mais seulement de faciliter les stipulations intervenues entre eux. En cette matière, il ne doit pas être plus responsable qu'il ne l'est lorsqu'il s'agit de la négociation de billets à ordre, lettres de change ou effets quelconques, laquelle, pour être réglementée par le Code de commerce et mettre en mouvement des huissiers et des tribunaux dans le cas de non-paiement, n'en conserve pas moins un caractère exclusivement privé. L'intervention de l'État serait, d'ailleurs, désastreuse pour nos finances; vainement il voudrait limiter à une somme déterminée l'émission des titres hypothécaires : la force des choses, les besoins impérieux d'un Trésor plus ou moins aux abois, heureux de percevoir

un impôt de ce chef, l'obligeraient à passer outre, et les nouveaux assignats inonderaient le marché au grand détriment de la propriété immobilière et des ressources du pays.

Laissons donc à l'initiative privée un domaine qui lui appartient en propre, et voyons comment on pourra s'y prendre pour créer le crédit que réclame l'état économique et agricole de la France.

Parmi tous les moyens préconisés dans ce but, le mieux approprié à la réalisation du résultat si utile que nous recherchons nous paraît être le procédé qu'avait adopté la Convention : la création par le propriétaire d'une hypothèque sur soi-même, sa constatation dans une cédule ou billet hypothécaire, et la transmission de cette cédule au prêteur à l'ordre duquel le propriétaire la passera. Deux éventualités peuvent alors se produire : ou l'affectation hypothécaire se constitue en même temps qu'est consenti le prêt qu'elle doit garantir, ou, au contraire, elle lui est antérieure, et la cédule ne sera endossée qu'ultérieurement par le propriétaire au profit d'un tiers quelconque. Dans le premier cas, la garantie et l'obligation dont elle assure la sécurité sont nées ensemble, puisque la création de la cédule et son transfert au prêteur par la voie de l'endossement sont concomitants, et qu'ainsi l'exécution des engagements respectifs des parties a été simultanée. Dans le second cas, une hypothèque et une cédule ont été établies avant qu'un prêteur ait été trouvé, l'obligation n'est qu'incomplètement formée, mais elle existe en germe, en puissance en quelque sorte. Sa constitution définitive est subordonnée à l'a-

vènement d'une condition suspensive, à la dation de l'endos que fournira dans l'avenir le propriétaire devenu emprunteur au profit d'un tiers qui lui versera les fonds mentionnés sur la cédule hypothécaire, et assumera ainsi le rôle de prêteur. Cette conception juridique de l'obligation n'a rien qui répugne aux principes, et nous ne voyons pas qu'au point de vue doctrinal on puisse formuler d'objection sérieuse contre l'émission des cédules.

Tout naturellement nous sommes maintenant amené à spécifier les conditions substantielles qu'il y aurait lieu d'observer pour la délivrance de la cédule hypothécaire par le conservateur des hypothèques. Établie sur un registre à double souche, elle devrait énoncer la date de la réquisition du propriétaire, l'engagement pris par lui de payer à son domicile ou à un domicile élu sur ses biens immobiliers situés en un lieu déterminé à l'ordre de telle personne à qui le titre sera transféré par voie d'endossement une somme spécifiée avec les intérêts stipulés à tant pour cent. Le conservateur certifierait, en outre, que le requérant est propriétaire de tels biens aux termes des documents qui lui ont été remis, qu'ils ont comme capital une valeur fixée d'après les justifications faites, que les privilèges ou hypothèques inscrits avant la demande de la cédule s'élèvent à une somme spécifiée. La cédule porterait un numéro d'ordre afin que le prêteur puisse se rendre aisément compte du rang qu'elle occuperait parmi les émissions cédulaires du propriétaire. On l'inscrirait ensuite sur un registre spécial et on l'enregistrerait. Elle ne devrait produire effet que sur la

moitié de la valeur des biens terriens hypothéqués, et sur les deux cinquièmes de la valeur des autres immeubles, déduction faite du montant des affectations hypothécaires ou privilégiées antérieures. Il faut, en effet, que le gage du prêteur ait assez de consistance pour que celui-ci ne soit pas victime des éventualités politiques ou économiques susceptibles d'amener sa dépréciation. Sur le vu du certificat de décharge émané du dernier endosseur, le conservateur serait tenu de la radier sans autre formalité. Au dos de la cédule seraient imprimées les mentions nécessaires pour l'endossement. Il n'y aurait de recours d'endosseur à endosseur qu'en cas de faux ou de dol caractérisé dans l'évaluation de l'immeuble à engager, ainsi qu'il sera expliqué ci-dessous. Aucune solidarité ne rattacherait les uns aux autres ceux à l'ordre desquels le titre aurait été successivement passé.

Quant à la responsabilité du conservateur des hypothèques, du moment où la cédule hypothécaire serait régulière en la forme et où l'on ne pourrait imputer à ce fonctionnaire aucune faute dans les termes du droit commun, il serait à l'abri de tout recours.

C'est dans la quinzaine de la réquisition que le conservateur serait tenu d'y déférer. Le requérant devrait d'abord justifier ses droits de propriété. A cet effet il remettrait au conservateur des hypothèques tous les documents propres à les établir actes authentiques ou sous seing privé ayant date certaine : actes de vente, d'échange, de partage, baux, donations, testaments, etc., et à défaut, une attestation du maire de la commune où sont situés les immeubles portant qu'il en

est reconnu publiquement propriétaire. De cette manière, croyons-nous, la propriété sera suffisamment constatée. Il ne faut pas, en effet, s'imaginer, comme le croient certains esprits subtils et bien des hommes d'affaires, que toute convention ne pouvant ni profiter ni nuire à ceux qui n'y sont point partie, les titres de propriété ne sont pas opposables aux tiers. C'est là une erreur manifeste que le texte de l'article 711 du Code civil et la jurisprudence condamnent formellement (V. Cass. 28 juin 1864, 13 juillet 1870, 8 juillet 1874, 21 mars 1894). Les titres font preuve de la propriété *erga omnes*, mais les tiers peuvent les combattre par des titres contraires ou par une possession susceptible de leur conférer la prescription. Où donc en serait-on si le principe de la *res inter alios acta* ou *judicata* avait la portée extensive et antijuridique qu'on lui attribue si gratuitement? On n'a pas, en effet, l'habitude de convoquer les tiers pour figurer dans les actes translatifs de propriété qui ne les intéressent pas.

Si les justifications de propriété nécessaires n'ont pas été fournies, le conservateur des hypothèques a le droit de se refuser à la délivrance de la cédule hypothécaire.

Le droit de propriété dûment établi par les productions ci-dessus énumérées, il y aurait lieu de déterminer la valeur des immeubles, et d'en déduire le montant des privilèges et hypothèques antérieurs. A cet effet, il serait produit par le propriétaire un état d'inscriptions émané de la conservation des hypothèques de l'arrondissement où l'immeuble est situé.

Deux hypothèses pourraient ensuite se présenter : ou le prêteur et l'emprunteur se rendraient ensemble chez le conservateur, et le second recevrait immédiatement après l'endossement les fonds convenus, ou au contraire le propriétaire provoquerait la délivrance d'une cédule hypothécaire à son profit en vue de l'avenir, pour un emprunt à contracter ultérieurement avec une personne quelconque.

Dans le premier cas, rien n'empêche, pour déterminer la valeur des biens engagés, de s'en rapporter aux appréciations de l'intérêt privé, dont le contrôle établira en général, plus exactement que ne le feraient des formalités coûteuses et compliquées, le prix réel de l'immeuble. Si donc le prêteur déclare devant le conservateur, qui le constate en présence de son emprunteur, que tel domaine non affermé a une valeur de 50 000 francs et qu'il l'estime ce prix, il y aura lieu de délivrer au propriétaire une cédule hypothécaire de la valeur de 25 000 francs, s'il n'existe pas d'hypothèque ou de privilège dont on devrait opérer la défalcation. Mais il peut dans certaines circonstances exceptionnelles y avoir collusion caractérisée entre le prêteur et le propriétaire ; si, par exemple, le premier acceptait vis-à-vis du second une évaluation exagérée à l'effet de permettre à celui-ci la réalisation ultérieure d'un emprunt plus considérable avec une autre personne. Il en résulterait une disproportion du gage avec la somme prêtée qu'il faut éviter de toute nécessité. Pour y obvier nous admettrions qu'il y a là un dol caractérisé, et que de ce chef les endosseurs pourraient exercer un recours contre les endosseurs

précédents. Nous croyons que ce remède suffirait à garantir tous les intérêts qui, d'ailleurs, ne courront de risques que très rarement.

Quant aux propriétés affermées par baux authentiques ou sous seings privés ayant date certaine, nous proposons un autre mode d'évaluation très simple et n'entraînant aucuns frais. Le fermage serait capitalisé au taux de 2 1/2 ou 2 3/4 p. 100, revenu moyen de la propriété dans la plupart des régions de notre pays. Ce procédé nous semble à l'abri de tout inconvénient.

Abordons maintenant le cas où le propriétaire prend hypothèque sur lui-même dans le but d'avoir à sa disposition un élément de crédit futur. Le procédé que nous venons d'indiquer ne laissera place à aucune difficulté si l'immeuble est affermé. Mais s'il s'agit d'un domaine exploité par métayage ou par faire-valoir direct, il y aura lieu de prendre toutes les précautions requises pour la protection des intérêts du futur prêteur qui remettra ses fonds au propriétaire sur le simple endossement de celui-ci donné longtemps après la délivrance de la cédule hypothécaire. Sur quels documents s'appuiera-t-on, à quels moyens devra-t-on recourir pour estimer la valeur de la propriété engagée ?

Il n'est guère possible de prendre le revenu imposable comme base d'évaluation, car selon les localités le multiple de 25 ou 20 p. 100, adopté pour élément de capitalisation en ce qui touche le paiement des droits de mutation par décès, est ou trop bas ou trop élevé, et les résultats qu'on en obtiendrait manqueraient de netteté et d'exactitude. Parmi les autres modes de pro-

céder à employer, nous n'en entrevoyons qu'un seul, l'expertise, qui puisse aboutir à de suffisantes constatations. Ayons-y donc recours faute de mieux, sans toutefois méconnaître les inconvénients qu'il comporte avec ses lenteurs parfois considérables, avec les frais toujours importants qu'il entraîne nécessairement. Le principe de cette expertise une fois admis, il s'agit de décider par qui elle devra être faite, et nous n'hésitons pas à dire qu'on ne saurait la confier à un ou plusieurs experts désignés par le propriétaire, qui se trouve, ne l'oublions pas, dépourvu de contradicteur. Ce dernier, en effet, est intéressé à ce qu'une estimation élevée intervienne, ce qui lui permettra, soit de contracter un emprunt plus fort, soit de fournir une affectation hypothécaire d'une importance inférieure en réalité. Dans ces deux cas, les intérêts des tiers peuvent être lésés, ce qu'il faut empêcher dans la mesure du possible. Le moyen à employer doit donc consister dans la désignation d'office d'un ou plusieurs experts selon les cas par l'autorité judiciaire. En conséquence, le propriétaire devrait présenter au président du tribunal de la situation de l'immeuble qu'il veut hypothéquer une requête à fin de nomination d'experts. Puis, cette expertise achevée, il remettrait les rapports à la conservation des hypothèques, et la cédule pourrait être délivrée si le fonctionnaire qui la dirige n'avait pas à se préoccuper à d'autres égards des règles de notre régime hypothécaire.

Il est manifeste, en effet, que le conservateur ne peut faire abstraction des hypothèques légales de la

femme mariée, du mineur, de l'interdit et des privilèges immobiliers. Ces derniers figurent sur les états d'inscriptions, mais il n'en est pas de même des hypothèques que nous venons de mentionner qui existent sans être inscrites et sont occultes. Le propriétaire qui ne sera engagé ni dans les liens du mariage, ni dans ceux de la tutelle, devra donc présenter au conservateur des hypothèques un certificat émané du greffier du tribunal de son domicile portant qu'il n'est pas marié et qu'il n'est pas tuteur. Alors seulement il pourra obtenir la délivrance de la cédule qu'il requiert.

En cas de mariage, deux procédés nous semblent praticables pour permettre au propriétaire de prendre hypothèque sur soi-même et de se faire remettre une cédule hypothécaire. Il peut se présenter devant le conservateur avec sa femme, et la faire figurer comme contractante dans l'hypothèque et dans la cédule en renonçant à son hypothèque légale, jusqu'à concurrence de la somme garantie par l'immeuble engagé. D'autre part, la femme peut céder son hypothèque au prêteur par acte authentique et dans la proportion de l'importance de l'emprunt à conclure. Pour parvenir à l'émission des cédules, on a encore préconisé l'emploi d'une purge facultative dont le résultat serait de libérer les immeubles de toutes les charges occultes ou non dont ils seraient grevés, et qu'on mettrait sans doute à la disposition du créancier suivant la procédure usitée pour le crédit foncier. Ce moyen nous paraît bien inférieur à tous égards à celui que nous venons d'indiquer, car il suppose toujours l'existence

d'un prêteur au moment de la constitution d'hypothèque, ce qui n'est pas exact, et d'ailleurs il peut léser la femme si, dans des délais à fixer, son hypothèque légale n'a pas été inscrite, tandis qu'en intervenant dans la constitution d'hypothèque sur soi-même faite par le mari, pour renoncer à son hypothèque légale ou en la cédant par acte séparé, elle limite le défaut de garantie accepté par elle-même aux besoins de l'emprunteur sans autre répercussion sur ses intérêts.

Quant au tuteur, il nous paraît nécessaire d'admettre qu'il ne pourrait se faire délivrer une cédule hypothécaire sans une autorisation du conseil de famille dûment homologuée par le tribunal en chambre du conseil. Cette autorisation limiterait la garantie hypothécaire dont il est tenu envers le mineur ou l'interdit et exonérerait l'immeuble à engager au profit du prêteur dans la proportion requise pour la sûreté de ce dernier.

Un tarif dûment établi déterminerait les salaires dus au conservateur des hypothèques pour les diverses formalités qu'il aurait à accomplir.

Telles sont les règles qu'il nous paraît utile d'édicter en cette délicate matière de la mobilisation du sol. Leur application, tout en assurant au prêteur une suffisante sécurité, aura l'avantage de n'être pas incompatible avec notre régime hypothécaire actuel, et d'être possible sans qu'on ait à subir les longs délais que nécessiteraient la réfection du cadastre et la refonte de notre législation sur les hypothèques. Cette innovation aura-t-elle des résultats satisfaisants ? Cela dépend de

l'usage que l'on en fera. Si peu de personnes se résolvent à s'en servir, il est manifeste qu'elle restera à l'état de lettre morte, car il ne suffit pas de créer des titres de crédit foncier pour développer la prospérité économique et agricole d'un pays, il faut encore que ces titres s'adaptent aux mœurs et aux habitudes de la nation qui l'habite. Si, au contraire, de trop nombreux propriétaires voulaient jeter dans la circulation de trop nombreuses cédules hypothécaires pour l'endossement desquelles les contre-parties se feraient rares, si beaucoup de ces cédules restaient en souffrance au terme convenu et motivaient des expropriations, on pourrait redouter leur dépréciation et l'avilissement de la propriété foncière. Les cédules ne seraient pas sans doute au porteur comme les anciens assignats, mais malgré tout il y aurait lieu d'appréhender les effets d'une circulation trop intensive sans proportion avec les facultés d'absorption du pays. Là comme partout il faut garder la mesure, et, à cette condition, il nous semble que le nouvel instrument de crédit mis à la disposition du propriétaire serait de nature à favoriser l'essor de notre production générale pour le plus grand profit de l'agriculture française si dûrement éprouvée depuis quinze années.

LA

NOTION DE LA MER

CHEZ LES PEUPLES ANCIENS

CHALDÉENS, ÉGYPTIENS ET HÉBREUX

PAR J. THOULET

Je ne suis pas hébraïsant et, si j'ai su autrefois un peu de grec, mes souvenirs sont tellement lointains, qu'ils le sont plus encore que mes souvenirs de latin lesquels ne sont que trop lointains. Je ne m'en félicite pas moins, d'ailleurs, d'avoir fait autrefois du grec et du latin, car ayant eu besoin, plus tard, de savoir quatre ou cinq langues modernes, je les ai toutes apprises en latin. Il m'a suffi pour cela d'employer chaque fois la méthode qui m'avait servi pour le latin et je n'ai eu d'autre peine que d'exercer le simple effort de mémoire nécessaire pour retenir un certain nombre de mots. Mon grec et mon latin, tout oubliés qu'ils étaient, me servaient autant qu'à un musicien la connaissance préliminaire parfaite des principes de la musique, du solfège et des gammes. J'ai réussi à jouer de n'importe quelle langue, comme ce musicien

qui, ayant reçu une sérieuse éducation première, est certain de réussir à jouer n'importe quel morceau de musique en y mettant un peu de pratique et grâce à l'application imperturbable des principes qui lui ont été inculqués une fois pour toutes. Je demande pardon, en abordant une question fort controversée et sur laquelle, je l'avoue, ma raison et une pratique très longue, une pratique répétée au moins quatre fois, ont créé en moi une inébranlable conviction, je demande pardon, dis-je, de m'être écarté dès mon début du sujet que j'ai l'intention de traiter et auquel je m'empresse de revenir.

Je ne suis donc ni hébraïsant ni helléniste, à peine latiniste, ce qui, certes, ne m'aurait aucunement nui pour étudier le rôle des Hébreux dans le développement de la science de l'océanographie. Je ne suis qu'océanographe. Je trouve cependant que dans la culture d'une science quelconque, il est si important, si intéressant, de chercher à reconnaître les progrès successifs accomplis par l'esprit humain pour conduire cette science depuis son aurore jusqu'aux magnifiques progrès modernes, que j'ai cherché partout où j'ai pu les trouver mises à mon humble portée, les indications devenues indispensables à ma curiosité. J'ai pris la Bible, la Bible de tout le monde, écrite en français et une vieille Bible latine et j'y ai noté tous les passages se rapportant à la mer. Je les ai lues de mon mieux et me suis efforcé d'y découvrir les idées exprimées et souvent même cachées sous les mots. Je l'ai fait comme un océanographe que je suis. J'ai pris pour bon tout ce qui était écrit. Je ne m'inquiète pas de chercher si

le texte est correct ou erroné; cela est affaire aux philologues et aux historiens. Qu'ils bataillent entre eux, s'ils croient devoir le faire; je proclame bien haut mon incompétence et me dérobe au combat.

Le petit travail que j'essaie d'exécuter sera-t-il sans utilité? Je le pense si peu que j'essaie de l'exécuter. Si, océanographe, la connaissance des langues et de l'exégèse me fait défaut, combien de savants littérateurs, historiens ou exégètes ne sont-ils pas encore plus ignorants en océanographie que je le suis en philologie! Il vaudrait mieux tout savoir, je le répète. Faute de mieux, la division du travail, ce principe si fécond en industrie, n'est-elle susceptible de ne s'appliquer qu'à l'industrie? Chacun y mettra du sien, en mettra peut-être trop, mais qu'importe! Chacun aura parlé à son tour, aura plaidé sa cause, même en l'exagérant. Et quand les avocats auront terminé leurs plaidoiries, dans un sens et dans l'autre, le public, ce grand juge, n'en sera que mieux en état d'asseoir son jugement et de le formuler.

Les Touraniens de Chaldée, quoique ne touchant à la mer que sur une portion infiniment petite de leur territoire, la région plate et si différente autrefois de ce qu'elle est aujourd'hui, située à l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate, n'en mirent pas moins l'Océan parmi leurs premiers mythes religieux. « Ils se représentaient la terre, dit M. Maspéro, comme une barque renversée et creusée par-dessous, espèce d'auge entièrement ronde que les bas-reliefs nous montrent si souvent. Dans le creux inférieur était caché l'abîme, séjour des ténèbres et de la mort. Sur les pentes de la surface

convexe s'étendait la terre proprement dite, enveloppée de tous côtés par le fleuve Océan. La Chaldée était regardée comme le centre du monde. Bien loin au delà du Tigre, se dressait la montagne d'Orient qui unissait le ciel à la terre. Le ciel avait la forme d'une vaste calotte hémisphérique dont la partie inférieure reposait sur les extrémités de la barque terrestre au delà du fleuve Océan. Le firmament, « déployé au-dessus de la terre ainsi qu'une couverture » tournait comme sur un pivot autour de la montagne d'Orient et entraînait dans sa course perpétuelle les étoiles fixes dont sa voûte était semée. Entre ciel et terre circulaient d'abord les sept planètes, sortes de grands animaux doués de vie, puis les nuages, les vents, la foudre, la pluie. La terre reposait sur l'abîme et le ciel sur la terre.

L'histoire maritime de ces peuples est à peu près nulle. Placés au milieu même de l'Asie, riches et puissants par leurs armes, les denrées précieuses que d'autres peuples étaient obligés d'aller chercher par mer leur arrivaient sans doute par voie de terre. Dans deux cas seulement, ils eurent à lutter contre des nations maritimes. D'abord avec celles qui occupaient les rivages du golfe Persique et qu'il était plus facile d'attaquer par mer puisque du côté de terre elles étaient protégées par des déserts à peu près infranchissables, et ensuite avec les Phéniciens. Chaque fois ils se servirent des Phéniciens eux-mêmes. Par suite des rivalités continuelles existant entre les diverses petites républiques syriennes, lorsque certaines d'entre elles se révoltaient, les autres s'empressaient de mettre

leurs flottes au service des Assyriens dont l'armée appuyait l'action sur la terre ferme. C'est ainsi que Saryoukin (Sargon), en 704-701, et ensuite son fils Sennachérib furent vainqueurs sur mer des flottes de Tyr. Plus tard, en 676, lorsque le roi de Sidon se révolta contre Assour Akké Idin et que, battu sur terre, il s'enfuit dans l'île de Chypre, les Assyriens, montés sur des bâtiments phéniciens fournis par les autres villes, la poursuivirent « comme des poissons » à travers la mer, l'atteignirent et s'emparèrent de lui.

Quand ce même Sennachérib eut à soumettre les riverains du golfe Persique, il profita des avantages que lui donnait la souveraineté qu'il exerçait sur la Syrie. Il rassembla sur la côte méditerranéenne des ouvriers et des matelots et leur fit traverser à pied la Mésopotamie. Arrivés sur le golfe Persique, ils y construisirent des navires de guerre, les équipèrent et le roi d'Assyrie eut ainsi une flotte sur l'une et l'autre des deux mers qui baignaient son empire. Les navires assyriens figurés sur les monuments représentent donc des barques rondes en osier enduites de bitume qui aujourd'hui encore servent à la navigation fluviale, ou, s'il s'agit de navires de guerre, des bâtiments phéniciens.

Les Égyptiens comme les Chaldéens ont une mythologie maritime. Au commencement était le Nou, l'océan primordial dans les profondeurs infinies duquel flottaient confondus les germes des choses et, de toute éternité, Dieu s'était engendré et enfanté lui-même au sein de cette masse liquide encore sans forme et sans usage. Puis, sur l'ordre de la divinité suprême, le

chaos se précise, le soleil jette ses premiers rayons. Shou le Lumineux aplanit la terre et sépare les eaux en deux masses distinctes, l'une répandue à la surface du sol donne naissance aux fleuves et à l'océan, l'autre suspendue dans les airs forme la voûte du ciel, les *eaux d'en haut,* sur lesquelles les astres et les dieux, entraînés par un courant éternel, se mettent à flotter. Le soleil, Râ, se dégageant lentement de la nuit, apparaît à l'horizon oriental du ciel et, debout dans la cabine de sa barque sacrée « Sekti, la bonne barque des millions d'années », il glisse majestueusement sur le courant des eaux célestes. Hor, armé d'une lance, sert de vigie à l'avant, un autre Hor tient le gouvernail, les Akhimou Ourdou, travailleurs infatigables, halent la barque ; les Akhimou Sékou la poussent de leurs longues rames et l'équipage céleste se recrute sans cesse parmi les âmes pures et les âmes des rois [1].

Si nous entrons dans l'histoire, nous trouvons chez les Égyptiens comme plus tard chez les Hébreux, une horreur innée pour la mer se traduisant par un besoin instinctif d'isolement que des siècles suffiront à peine à atténuer; d'ailleurs, la contrée qu'ils habitaient, était totalement dépourvue de bois de construction. Si pour les besoins du commerce, il devient absolument indispensable d'entrer en relations avec l'extérieur, on fera appel aux Phéniciens toujours prêts à vendre leurs services.

Mais les Égyptiens durent plus longtemps que les Chaldéens et les Hébreux. Les nécessités de la poli-

1. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient,* p. 29.

tique ne tardent pas à leur faire comprendre qu'une nation ne saurait avoir confiance dans les services de mercenaires, et alors tous les efforts des rois tendent à créer une marine nationale. Ils n'y parviennent qu'en partie et par raison géographique. Les côtes du pays sont malsaines. Sur la Méditerranée, un delta plat qui se prolonge au loin sous les eaux, rend les atterrissages difficiles; point de ports naturels. Sur la mer Rouge un golfe étroit et peu profond, celui de Suez, sorte de petit lac qu'il était important de conserver parce qu'il donnait accès aux mines de cuivre du Sinaï, l'unique point où il était possible de s'approvisionner de métal, mais qu'il était facile de défendre à cause de sa petitesse même et dont, à la rigueur, on se passait en franchissant l'isthme et en suivant la route de terre, il est vrai plus pénible. Les côtes orientales de la mer Rouge, celles du pays de Pount, étaient occupées par d'éternels ennemis continuellement domptés et continuellement révoltés. La rive africaine est frangée de récifs et, quoique géographiquement rattachée à l'Égypte, elle est plus éloignée d'elle que la rive arabique à cause des déserts qui, à l'ouest, la bordent d'une ceinture continue.

Dès la XVIII^e^ dynastie, vers 1800, la reine Hatasou, à la suite d'une campagne maritime, s'empare du Tonouten, grâce à une flotte de guerre rassemblée par elle dans la mer Rouge. Cette région, portion du pays de Pount, s'étendait le long de la côte méridionale de l'Arabie et servait d'entrepôt général aux bois de luxe, gommes, aromates, or, argent, pierreries, lapis-lazuli et autres marchandises précieuses

amenées de l'Inde et de l'Extrême-Orient par les navires arabes.

Sous Thotmès III, les Phéniciens déjà sujets de l'Égypte, se révoltent et sont châtiés, mais les villes de Gebel, Beyrouth, Sidon et Tyr, restées fidèles depuis le règne de Thotmès Ier jusqu'à celui de Ramsès II, sont récompensées de l'aide qu'elles ont prêtée par le monopole du commerce en Égypte pour le compte des étrangers et à l'étranger pour le compte de l'Égypte. A ce rôle de courtiers en quelque sorte attitrés d'un puissant empire, leur marine se développe d'une façon prodigieuse.

Ramsès II (XIXe dynastie), vers 1400, construit lui-même des vaisseaux de guerre, arme 400 navires sur la mer Rouge et s'en sert pour devenir maître de toutes les côtes de la mer Érythrée jusqu'à l'Indus. C'est le moment où l'Égypte atteint l'apogée de sa puissance. Ramsès III (XXe dynastie) conduisit une expédition maritime contre l'Arabie et écrasa à la bataille navale qui eut lieu entre Raphia et Péluse la coalition des « peuples de la mer » dont faisaient partie ceux de l'Asie mineure, des îles de la Grèce et les Phéniciens eux-mêmes. Replacés sous la souveraineté de l'Égypte, les Phéniciens reprirent leurs relations maritimes et commerciales avec ce pays auquel ils étaient indispensables.

Sous Psammétique, une nation nouvelle apparaît ; des « hommes d'airain », des Grecs, pirates cariens et ioniens chassés par la tempête, débarquent dans le Delta et aident le roi à établir sa domination sur l'Égypte entière. En reconnaissance, on leur donne des

terres et de nombreux privilèges. Le fils et successeur de Psammétique, Néchao II (xxvi^e^ dynastie), charge, en 611, des ingénieurs grecs de lui construire des chantiers et des vaisseaux. Dans le but de faire passer ses flottes de la Méditerranée dans la mer Rouge, et inversement, il reprend la construction du canal entre le Nil et la mer Rouge, abandonné et ensablé depuis les dernières années de la xx^e^ dynastie; malheureusement, il doit l'abandonner une fois de plus à cause de l'effroyable mortalité qu'elle entraîne parmi les travailleurs. Déjà le besoin de couper les isthmes se faisait sentir; l'entreprise de Néchao devait encore attendre 2 500 ans avant d'être achevée. Le canal de Kiel aura été plus promptement terminé.

Les Phéniciens ont maintenant des concurrents et cependant leurs services ne sont pas dédaignés, car c'est à eux que s'adresse Néchao pour exécuter le grand voyage d'exploration qui aboutit au périple de l'Afrique. On savait que certaines contrées inconnues baignées par la mer, quelque part en Libye, abondaient en richesses de toutes sortes. Les républiques phéniciennes et Carthage s'opposaient à ce qu'on pût s'y rendre par la Méditerranée. Le roi résolut d'y parvenir par le golfe Arabique. Il ordonna aux marins phéniciens de sa flotte de suivre la côte d'Afrique aussi loin qu'elle s'étendrait. Les prêtres égyptiens firent le récit du voyage à Hérodote qui nous l'a transmis. Les vaillants explorateurs accomplirent leur mission sans se laisser arrêter par les terribles dangers qu'ils avaient à surmonter. A l'automne, ils débarquaient, semaient du blé, attendaient qu'il fût poussé

et, ainsi ravitaillés, ils continuaient leur route. Après un certain temps, ils virent se lever à leur droite le soleil qui jusque-là s'était levé à leur gauche; l'extrême pointe du continent était franchie. Trois ans après ils revenaient par la Méditerranée; le périple de l'Afrique était achevé. Mais, les temps n'étaient pas mûrs pour que la découverte pût prendre une utilité pratique. Son souvenir même s'effaça peu à peu. D'ailleurs l'Égypte commençait à perdre sa puissance; d'autres nations mieux préparées à ce rôle par la nature, Grecs, Ioniens, Phéniciens, Carthaginois, allaient s'emparer de l'empire de la mer.

La terre de Chanaan n'est nulle part limitrophe à la mer, du moins à la grande mer, la Méditerranée. Pendant un court intervalle de temps, seulement, sous le règne de Salomon, alors qu'Israël atteignit l'apogée de sa puissance, il posséda un débouché sur la mer, à l'extrémité du golfe Élanitique. La presqu'île du Sinaï est limitée par deux bras de mer: à l'ouest le golfe de Suez, l'ancien Heropoliticus Sinus, à l'est celui d'Akaba, l'Elaniticus Sinus. Ce dernier, dirigé presque exactement du nord au sud, est étroit et allongé. La « Pola », qui en a fait l'hydrographie, a reconnu que sa profondeur était considérable, dépassant 500 mètres à une petite distance de terre et arrivant à 1 287 mètres. C'est une fissure volcanique aux pentes beaucoup plus abruptes que celles du golfe de Suez dont la profondeur est tellement faible qu'elle dépasse à peine 50 mètres, au moins jusqu'à Ras Mohammed, à l'extrême pointe sud de la péninsule. Aussi le golfe Élanitique est-il sujet aux tempêtes. Le roi Josaphat

(Rois, I, XXII, 49) y perdit une flotte de dix navires. A son extrémité la plus reculée, se trouvait la ville d'Élath servant sans doute de port à Éziongaber. De là partaient les flottes phéniciennes d'Hiram, roi de Tyr, qui allaient chercher à Ophir de l'or dont on rapporta une fois 420 talents, de l'argent, de l'ivoire, des singes, des paons, des pierres précieuses et du bois de santal (Rois, I, X, 11, et IX, 26) pour le compte du roi Salomon. Ophir semble être l'Arabie ou Sofala ou encore la côte occidentale de l'Inde. On croirait volontiers que le terme est vague et désigne les pays riches en or, tout comme les îles Cassitérides désignent les localités maritimes riches en mines d'étain. Ils mettaient trois ans à faire le voyage et continuaient d'une façon régulière. C'était un des rares moments où Phéniciens et Hébreux avaient entre eux de bonnes relations. Hiram envoyait ses ouvriers construire le temple de Jérusalem et ses matelots, heureux de trouver un bon port surtout pour les petits bâtiments de l'époque, en eau profonde et par conséquent plus sûre, se rendaient à Élath où, moyennant un honnête bénéfice, naviguant sous pavillon hébreu, comme l'on dirait aujourd'hui, ils allaient jusqu'aux ports de la côte Est d'Afrique, de l'Arabie et de la mer Érythrée. Peut-être quelques Hébreux étaient-ils mêlés aux équipages. Ils y devaient être peu nombreux, car si leurs goûts ne les portaient guère à bâtir, ils les portaient moins encore à battre l'Océan. Du reste, cette issue vers le dehors ne demeura pas longtemps au pouvoir des Israélites. Cantonnés de l'autre côté du Liban, comme avant Salomon, ils n'eurent pas le temps

d'être forcés par les circonstances à changer d'esprit et plus que nul autre peuple, ils restèrent antipathiques à tout ce qui touche de près ou de loin à la navigation.

Cependant, quoique coupés de la mer, il ne leur était pas impossible du haut de leurs montagnes d'en apercevoir de loin la nappe étincelante : ils étaient certains de son existence et, relativement à ceux qui l'avaient vue réellement de près, ils étaient dans un état de demi-connaissance qui les disposait à croire aisément les récits qui en étaient faits, quelque exagérés qu'ils fussent. Au total, ils en éprouvaient une effroyable terreur.

D'abord, pour eux, la mer était philistine. Ils reportaient donc sur elle l'horreur et la haine qu'ils ressentaient pour ce peuple philistin, de même race — c'est entre parents qu'on se hait le mieux — qui était l'ennemi héréditaire et dont tout les séparait, la religion comme la politique.

Puis pendant les éternelles guerres qui avaient sévi entre eux et qui presque toujours s'étaient terminées au désavantage des Hébreux, plus d'un, parmi ces derniers, avait dû être fait prisonnier et emmené comme esclave dans les ports de la côte. C'était une occasion, payée cher il est vrai, de connaître la mer. Cette vue leur avait causé une profonde épouvante. La Méditerranée est mauvaise, l'hiver, sur la côte de Syrie. Le spectacle des vagues furieuses couvrant d'écume les rochers avait, par sa grandeur, ému des âmes sensibles et poétiques de sémites et peut-être aussi le spectateur involontaire y associait-il les idées de douleur et

de désespoir dans lesquelles il était alors plongé par le fait même de son esclavage. En outre, un peuple de navigateurs avait besoin de rameurs pour ses bâtiments. On sait quelles abominations furent commises sous Louis XIV pour compléter les chiourmes des galères. Les Phéniciens embarquèrent certainement leurs prisonniers pour les conduire au loin, partout où ils allaient eux-mêmes, sur le bassin entier de la mer Intérieure, jusque par delà les colonnes d'Hercule, vers Tharsis, au bord de la mer Hyperboréenne. Là ils purent, bien malgré eux, connaître encore mieux la mer dans toutes ses colères, attachés au banc, couverts par les vagues, tirant sur la rame avec le désespoir de ceux qui luttent contre la mort. On trouve dans les psaumes (Ps. CVII, 21) l'admirable description d'une tempête certainement écrite sous la dictée d'un témoin.

« Qu'ils célèbrent donc la bonté de l'Éternel et ses merveilles parmi les fils des hommes;

« Et qu'ils sacrifient des sacrifices d'actions de grâces et qu'ils racontent ses œuvres en chantant de joie.

« Ceux qui descendent sur la mer dans des navires et qui font commerce sur les grandes eaux.

« Ce sont eux qui voient les œuvres de l'Éternel et ses merveilles dans les lieux profonds.

« Car il commande et il fait lever un vent de tempête qui élève les vagues de la mer.

« Ils montent aux cieux, ils descendent aux abîmes, leur âme se fond d'angoisse.

« Ils branlent et chancellent comme un homme ivre et toute leur sagesse leur manque.

« Alors ils crient à l'Éternel dans leur détresse et il les délivre de leurs angoisses.

« Il arrête la tempête, la changeant en calme et les ondes s'apaisent.

« Puis ils se réjouissent de ce qu'elles sont calmées et il les conduit au port qu'ils désiraient. »

Supposons, ce qui est probable, que l'un de ces malheureux échappé au naufrage, rentré en Phénicie à bord de son navire désemparé, soit parvenu à prendre la fuite, à franchir les montagnes et à revenir parmi ses compatriotes. Reprenant son ancien état de gardeur de troupeaux, plus d'une fois, dans le calme des nuits chaudes de l'Orient, sous un ciel dont la voûte bleu sombre s'étend jusqu'à l'horizon de l'immense désert, au milieu du silence à peine troublé par le bêlement d'un mouton en train de s'assoupir, étendu près d'un feu dont la fumée monte droite vers les étoiles, il a raconté à ses compagnons frémissants les épisodes de ses voyages, récits encore exagérés, s'il est possible, par son ignorance même et par toute l'imagination des races sémitiques.

On trouve la trace de cette horreur dans la Bible tout entière. Jamais, quand il s'agit de la mer, n'apparaît une idée riante. Les Juifs n'ont compris ni sa couleur, ni son murmure si doux pendant l'été, ni son aspect enchanteur lorsque les risées de la brise qui en balaient la surface lui communiquent un moiré qui est un charme pour les yeux, ni le chemin de lumière qu'y trace le soleil quand son disque rouge s'enfonce lentement sous les flots. Rien que de la terreur, la notion de son immensité et des effroyables monstres,

la baleine, le Léviathan, qu'elle cache au fond de ses abîmes. Leur peur finit par se transformer en vénération. Plus encore que le ciel, ils en font la demeure de leur Jéhovah vindicatif et terrible et lorsqu'ils veulent donner idée de la toute-puissance de celui-ci, ils disent qu'elle dépasse celle de la mer à laquelle il donne des ordres et dont il est obéi. Cette pensée les a inspirés et ils ont su trouver d'admirables accents pour l'exprimer.

« Et la terre était sans forme et les ténèbres étaient en face de l'abîme et l'esprit de Dieu se mouvait sur les eaux. (GENÈSE, I, 2.)

« Tu as fendu la mer par ta force, tu as cassé la tête des baleines sur les eaux. (Ps. LXXIV, 13.)

« Les eaux t'ont vu, ô Dieu, les eaux t'ont vu et ont tremblé, même les abîmes en ont été émus. (Ps. LXXVII, 17.)

« Ton chemin a été par la mer et tes sentiers dans les grosses eaux et tes traces n'ont point été connues. (Ps. LXXVII, 20.)

« Il étendit sa main d'en haut et il m'enleva et il me tira des grosses eaux. (II SAMUEL, XXII, 17.)

« L'Éternel fait tout ce qu'il lui plaît, dans les cieux et sur la terre, dans la mer et dans tous les abîmes.

« C'est lui qui fait monter du bout de la terre les vapeurs ; il produit les éclairs pour la pluie, il tire le vent de ses trésors. (Ps. CXXXV, 6, 7.)

« En ce jour-là, l'Éternel punira de sa dure, grande et forte épée Léviathan, le grand serpent, et Léviathan, le serpent tortueux, et il tuera la baleine qui est dans la mer. » (ESAÏE, XXVII, 1.)

En revanche, toute notion scientifique est obscure ou, pour mieux dire, nulle. Jamais on ne distingue la trace d'une observation attentive des phénomènes naturels ni la moindre tentative pour les expliquer. Si un événement, éruption volcanique, tremblement de terre, cyclone ou autre, s'est imposé violemment à l'attention des Hébreux, ils se sont bornés à en saisir le côté littéraire ou philosophique. Ce n'est pas du dédain, mais une inconscience comparable à celle d'un aveugle de naissance pour les couleurs. Il y a absence totale de toute curiosité de la nature. Ils ne vivent que dans le monde des idées générales et rien n'existe en dehors de celles-ci. Le Grec, au début même de son histoire, cherche le pourquoi et le comment des choses. Bonne ou mauvaise, il invente une explication qu'il perfectionne ensuite aussitôt qu'il en devient capable. En attendant mieux, il anthropomorphise : le tonnerre c'est Jupiter, l'Etna est le soupirail des ateliers de Vulcain, et la rosée est faite des larmes de l'Aurore. Sans se lasser, il regarde autour de lui et, appliquant instinctivement la synthèse aussi bien que l'analyse, il cherche à imiter la nature. Il imagine des dieux et, matérialisant sa pensée avec du marbre ou du bronze, il en fait une statue ou, avec de la pierre, il construit le Parthénon. S'il s'appelle Hipparque ou Ératosthène, il dresse un gnomon, mesure son ombre, vise des étoiles, mesure l'angle qui les sépare, se rend d'Alexandrie à Syène et en évalue la distance afin de se servir du chiffre obtenu pour mesurer la terre. Le Juif rêve, écrit et maudit, même quand il bénit, car sa bénédiction n'est qu'une forme de malédiction.

Dans une circonstance, on a cru trouver dans la Bible une trace, bien faible il est vrai, d'une préoccupation pratique et scientifique. Josué, à Scilo, reproche à sept des tribus d'Israël de n'avoir pas pris possession de la part d'héritage qui leur revient dans la terre de Chanaan (Josué, XVIII, 4, 5, 6, 8, 9), et il les engage à choisir chacune trois hommes et à les charger de lever le plan du pays qu'on divisera ensuite en sept parts qui seront distribuées par le sort.

La Bible d'Osterwald emploie l'expression « tracer un plan ». Si telle est la traduction exacte du texte hébreux, ce passage prouverait qu'à l'époque où il a été rédigé, on connaissait l'art de représenter le terrain à une échelle déterminée, de façon à pouvoir en partager la superficie en portions égales. En d'autres termes, on aurait la première indication d'une carte géographique ou tout au moins topographique. La question passe à la philologie et j'en laisse la discussion à d'autres plus compétents. Je me bornerai à remarquer que la Bible latine se sert du mot *describere*.

Date ex vobis ternos viros ex quaque tribu, ut mittam eos et surgentes obambulent terram ac describant eam secundum possessionem suam, deinde redeant ad me. (Josué, XVIII, 4.)

S'il ne s'agit que d'une « description » verbale, la question perd tout caractère scientifique.

On lit encore dans le livre d'Esdras :

In die tertio, imperasti aquis ut congregarentur in partem septimam terræ..... (Esdras, IV, VII, 42.)

On aurait tort de donner un sens géographique ri-

goureux à cette distribution de la mer sur la septième partie de la surface terrestre. Le nombre sept était le nombre rituel des Sémites. On le retrouve dans une foule de leurs légendes et de leurs institutions. Il n'avait en soi rien de précis. La semaine est de sept jours, Joseph explique le rêve des sept vaches grasses et des sept vaches maigres, il y a sept planètes, un chandelier sacré à sept branches, les sept merveilles du monde, les sept portes de Thèbes, les sept sceaux du livre de l'Apocalypse[1]. On multiplierait les exemples. D'ailleurs Murray[2] observe que cette portion du livre d'Esdras est apocryphe et a été écrite après le Christ, probablement vers la fin du I^er^ siècle de notre ère, de sorte qu'elle n'a aucune relation avec les croyances des anciens Juifs. On retrouve ce même nombre chez les Indous, qui divisent la terre en sept climats et sept zones séparées par sept mers.

Suess[3] a consacré un chapitre entier à l'étude du déluge biblique. S'appuyant sur la lecture de l'épopée babylonienne d'Izdubar rapportée d'abord par Bérose puis déchiffrée sur les briques à caractères cunéiformes, restes de la bibliothèque royale de Ninive, retirées des tas de débris de Koyoundjik, le savant géologue de Vienne, après une discussion approfondie des diverses circonstances du cataclysme telles qu'elles sont rapportées par les traditions les plus authentiques,

---

1. Voyez à ce sujet Victor Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, I, p. 300 et p. 461.

2. *The voyage of H. M. S. Challenger. Summary of Results*, I, 3.

3. *La face de la Terre*, I, 25.

formule nettement sa conclusion. L'événement connu sous le nom de déluge a eu lieu sur le bas Euphrate et son élément principal a été une inondation de la plaine mésopotamienne. Il a été causé essentiellement par un violent tremblement de terre précédé par plusieurs secousses de moindre importance et il est très vraisemblable que durant la période des plus violentes secousses, un cyclone venu du sud a pénétré dans le golfe Persique. En d'autres termes, le déluge est un immense raz de marée.

On peut examiner de la même façon les circonstances d'un autre événement qui fit une profonde impression sur les Hébreux, l'asséchement de la mer Rouge au moment de l'Exode, le retour subit des eaux et l'engloutissement de l'armée des Égyptiens. La Bible raconte la catastrophe en plus de vingt endroits. Or, tout permet de l'attribuer aussi à un raz de marée conséquence de phénomènes sismiques.

La Palestine est une région éminemment volcanique et les manifestations de l'activité souterraine y étaient certainement beaucoup plus actives encore il y a trois ou quatre mille ans qu'aujourd'hui. Les livres saints y font des allusions presque à chaque page : la destruction de Sodome et de Gomorrhe sur l'emplacement de la mer Morte, la transformation de la femme de Loth en statue de sel (Genèse, XIX, 26), la terre donnant passage à une fumée comme celle d'une fournaise (Genèse, XIX, 28), les puits de bitume, les eaux amères de Mara (Exode, XVI, 23) et tant d'autres. La mer Rouge possède la même constitution, car elle n'est, tout entière, qu'une longue fissure volcanique.

Le livre de l'Exode fournit les détails les plus précis sur le phénomène. Les Israélites arrivant d'Égypte et, cherchant à gagner la péninsule du Sinaï, parviennent sur le bord occidental du golfe de Suez qui, nous l'avons déjà remarqué, est peu profond. Pendant la nuit, la mer recule, il s'élève « un vent d'orient qui était véhément », et son lit devient à sec. Les Israélites y descendent et traversent. Pendant ce temps, on aperçoit une colonne de feu et une nuée. Les Égyptiens lancés à la poursuite des fugitifs entrent à leur tour dans la mer dont les eaux « fendues se dressaient comme un mur à droite et à gauche ». Mais, tout d'un coup, la mer « retourne avec impétuosité et les engloutit ». Ces particularités s'accordent parfaitement avec ce qu'on connaît du mode d'action des raz de marées. Il en fut de même à Lisbonne, le 1er novembre 1755.

« En six minutes environ, cite Lyell d'après le récit d'un témoin[1], 60 000 personnes périrent. La mer se retira d'abord et mit la barre à sec; puis elle se précipita sur le rivage en s'élevant de 15 mètres ou même plus au-dessus de son niveau ordinaire... On rapporte que des flammes supposées de nature électrique sortirent des montagnes et qu'il s'en dégagea de la fumée, mais il se pourrait que de grands nuages de poussière eussent donné lieu à cette apparence. »

Lyell cite encore une grande vague qui balaya la côte d'Espagne et atteignit, à Cadix, 18 mètres de hauteur. D'autres agirent de même à Tanger, à Funchal

1. Lyell, *Principes de Géologie*, II, 189.

dans l'île de Madère. Au Callao, au Pérou, le 28 octobre 1746. « Subitement, la mer commença à se gonfler et elle s'enfla d'une si prodigieuse manière et sous une pression si forte que lorsque les eaux en se précipitant du niveau très élevé qu'elles avaient atteint, se ruèrent avec fureur en avant, elles recouvrirent tout le pays jusqu'à une grande distance à l'intérieur[1] », et brisa la plus grande partie des navires qui étaient à l'ancre dans le port.

Que l'on pèse toutes les expressions du chapitre XIV de l'Exode et principalement les versets 20, 21, 27, et chapitre XV, 4, 8, 10, 19 et l'on ne remarquera aucune discordance. Des phénomènes analogues ont été constatés, dans les temps modernes, à Simoda au Japon, le 23 décembre 1854, à Arica au Pérou, le 13 août 1868, à Iquique au Pérou, le 9 mai 1877, pour ne citer que quelques exemples et, dans les temps anciens, pour le Jourdain (Ps. CXIV, 3, 5) ainsi que dans d'autres circonstances. En effet, « l'Éternel fait bouillonner le fond de la mer comme une chaudière et il la rend semblable à un chaudron de parfumeur ». (Job, XLI, 22.)

Le Nouveau Testament renferme peu d'allusions aux choses de la mer. Les passages où il n'est question que de navigation y sont rares et se bornent à relater des faits. Il en est ainsi pour la tempête qui s'éleva non loin de Génézareth, alors que le Christ marcha sur les eaux (S. Matthieu, XIV, 24 et *pass.*). L'agitation des flots est parfois terrible sur les lacs et

1. Suess, *l. c.*, p. 28.

le Léman, par exemple, éprouve de très dangereuses tempêtes. Le texte ne donne rien de plus qu'un récit. Dans les Actes des apôtres (Actes, XXVII), on lit la relation du voyage par mer de l'apôtre Paul emmené prisonnier en Italie. Le bâtiment qui le porte reçoit, près de l'île de Crète, un coup de vent qui met en sérieux danger la vie des passagers. Les nombreux détails donnés sont très précis, mais il n'est fait là encore aucune tentative qui, en outre, littérairement, n'eût guère été à sa place, pour découvrir ou seulement pour chercher une explication aux faits observés ayant le moindre caractère scientifique. Nous arrivons à une époque où, d'ailleurs, l'étude de l'état de la science n'a plus d'intérêt que s'il s'agit de Rome.

CLAUDE LE LORRAIN

PAR

Ch. de MEIXMORON de DOMBASLE

Le nom seul du peintre immortel dont notre Lorraine s'enorgueillit définit insuffisamment, par un désir de concision, le but de cette étude. Si l'auteur de ces pages a quelquefois songé à une monographie de Claude Gellée, la difficulté d'une tâche si bien accomplie par d'autres l'a peu à peu amené à modifier son projet. Ce n'est pas de la grande figure de notre compatriote qu'il sera uniquement question ici : la trouvant trop haute pour être abordée de front, on cherchera à la tourner en rattachant l'œuvre qu'elle symbolise aux tendances dont s'est inspirée l'école de paysage du milieu du XIX^e^ siècle, et qui paraissent être, toutes modifications d'époques gardées, celles de ce siècle nouveau. Relier le passé à l'avenir, montrer que dans notre pays, malgré des intermittences et des repos, la tradition des grands exemples artistiques ne se perd jamais, apprécier les préoccupations des interprètes français de la nature depuis trois cents ans, tel est le plan de cet essai, dont le véritable titre eût dû

être, si on n'y avait craint un peu de longueur et peut-être de prétention : Claude le Lorrain et le paysage moderne.

Ce préambule a paru utile pour faire accepter et rendre moins téméraire l'évocation du maître admirable dont les productions continuent à s'affirmer comme des modèles, et à rester la source des plus féconds enseignements.

I

L'abondance, même excessive, de documents sur la vie d'un homme illustre est toujours désirable. Il faut bien reconnaître toutefois que ce que nous savons de l'existence de Claude le Lorrain n'a pas sous ce rapport de quoi satisfaire notre curiosité : il y plane des obscurités irritantes, et l'on sent que nombre de détails donnés par certains de ses biographes ne sont que des compléments romanesques destinés à corser une notice trop grêle. Les suppositions, les peut-être, les sans doute, les probabilités abondent dans ces récits où la fantaisie occupe trop de place.

Le fonds des renseignements dont nous pouvons faire état repose sur les écrits de deux contemporains de Claude, le peintre allemand J. de Sandrart, qui eut l'honneur d'être son ami, et l'historien Baldinucci, qui l'a connu à peine et dont les informations, dues pour la majeure partie à la famille du maître, n'ont pas la même autorité. Les deux versions ne s'accordent pas sur plusieurs points : de là, entre leurs commentateurs, des divergences et des discussions qui

pourraient offrir de l'intérêt si elles ne portaient guère que sur des minuties d'où ne se dégage rien d'essentiel.

On ne s'entend pas sur l'orthographe du nom patronymique du peintre, que les uns, comme l'estiment de bons juges, écrivent avec deux l, les autres avec une l seulement; on discute sur la maison de Chamagne où l'artiste naquit en 1600 de Jean Gellée et d'Anne Padoue, en la qualifiant quelquefois de château, tandis qu'elle n'a jamais été que la demeure très modeste d'un petit cultivateur; on se demande si l'enfant fut un marmiton ou un apprenti pâtissier; on nie, après l'avoir affirmé, qu'il ait eu à Fribourg un frère y exerçant la profession de graveur sur bois, et qu'après la mort de ses parents il ait été le rejoindre pour en apprendre les premiers éléments du dessin; on le fait partir pour l'Italie, lorsqu'il s'y rendit pour la première fois vers 1613, tantôt avec un de ses parents, marchand de dentelles, tantôt avec un des nombreux maîtres cuisiniers que la France exportait à cette époque dans la Péninsule; on le désigne tour à tour comme le domestique et comme l'aide artistique de ses premiers maîtres en Italie, le peintre Godefroid Wals, d'origine allemande, établi à Naples, et le fastueux Agostino Tassi, condamné aux galères à la suite de nombreux méfaits, fixé alors à Rome. Il serait possible de poursuivre l'énumération de ces désaccords, mais encore une fois ils sont de si médiocre portée qu'ils ne méritent pas plus d'insistance.

Au lieu de ces menus détails, combien ne préférerions-nous pas être édifiés sur l'initiation du jeune pein-

tre à son art, sur ses aspirations, sur sa technique ! Il semble certain, quelque bizarre et troublante que cette affirmation puisse paraître, qu'après avoir été un écolier rebelle à toute instruction, il demeura pendant toute sa vie fruste, illettré, et pour tout dire un peu simple d'esprit. Les quatre lignes par lesquelles il attesta, dans ses dernières années, la propriété du recueil de dessins au lavis qu'il appela son *Livre de vérité,* et où il réunit la reproduction de trois cents de ses plus belles compositions, prouve chez lui un dédain si naïf de l'orthographe qu'il n'y a pas à douter que sa vie entière ne se soit écoulée dans l'absence de toute culture intellectuelle.

Comment concilier cette ignorance avec le génie artistique qui lui fut dévolu à un si haut degré ? Par quelle mystérieuse prodigalité d'en haut ce cerveau de villageois, fermé à la plupart des connaissances humaines, s'épanouit-il à la contemplation des grands spectacles de la nature, et reçut-il le germe divin d'où devaient éclore tant de chefs-d'œuvre ? Quelle étincelle alluma en lui cette flamme sacrée dont l'éclat continue à nous éblouir ? C'est là le problème intéressant, dont le secret ne sera jamais dévoilé, et pour la solution duquel les contemporains de Claude ne nous ont laissé aucun élément.

Il est indéniable que le Lorrain apprit chez Tassi et chez Wals les principes de l'architecture et les premières notions du métier de peintre, mais c'est tout ce que purent lui enseigner ces maîtres modestes, dont le nom n'a pris de la notoriété que parce qu'ils eurent la fortune d'être tirés de l'oubli par la renom-

mée de leur élève. D'autre part, il paraît bien établi que ce dernier, lors de sa seconde et définitive installation à Rome, en 1627, noua des relations avec le Poussin : c'est là, croyons-nous, qu'il faut chercher la véritable source de sa vocation et de ses pas décisifs dans la voie qu'il devait suivre si glorieusement. Le Poussin n'est pas seulement le plus grand peintre d'histoire de notre école française; c'est aussi un paysagiste de premier ordre, dont les œuvres se distinguent par le plus noble caractère. Les quatre paysages qu'il a exécutés pour le duc de Richelieu, sur le thème des *Quatre Saisons,* constituent un des chants les plus magnifiques que l'homme ait consacrés à la nature. Il est donc plus que loisible d'admettre que l'influence du grand peintre des Andelys, alors âgé de trente-trois ans, décida de la destinée de Claude Gellée. Ils habitèrent longtemps l'un près de l'autre sur le Pincio : et cependant, par une inexplicable lacune dans les documents que nous pouvons consulter, ni Sandrart, ni Baldinucci, ni le Poussin lui-même, qui nous a laissé de nombreux écrits, ne mentionnent ces rapports.

Quittons le champ des suppositions pour aborder le terrain, cette fois sûr et ferme, des travaux du maître. Si les débuts de l'enfant de Chamagne furent particulièrement pénibles; si la guerre de Trente ans le priva peu après son arrivée en Italie de toute communication avec sa famille et des maigres subsides qu'il en recevait; si l'indigence dans laquelle il vécut à Naples et à Rome lui inspira la résolution de revenir en Lorraine et d'accepter à Nancy, de notre concitoyen Claude de Ruet, une collaboration à ses fresques de

l'ancienne église des Carmes ; si ce métier finit par lui déplaire, à la suite d'une chute dont un de ses compagnons de travail, installé sur le même échafaudage, faillit être victime ; si enfin son retour dans la ville éternelle, effectué avec le peintre Claude Errard, futur directeur de notre Académie de France à Rome, le condamna pendant quelques années encore à une vie besogneuse, l'ère des épreuves et de l'attente allait se terminer pour lui. Il reprit ses pinceaux avec une nouvelle ardeur, entreprit simultanément des fresques et des tableaux, et reçut vers 1632 du cardinal Bentivoglio la commande de deux paysages qui attirèrent sur lui l'attention du pape Urbain VIII et la demande de quatre autres œuvres.

De pareils patronages excitèrent chez les amateurs de peinture, très nombreux à cette époque, un élan qui ne devait que s'accroître pendant les cinquante années que le peintre devait passer encore sur cette terre. Les papes, les rois, les princes, les collectionneurs opulents se disputèrent le plaisir de posséder ses tableaux. Cette vogue extraordinaire ne subit aucun arrêt, malgré quelques défaillances séniles de son pinceau, jusqu'à la mort de l'artiste, en 1682. En dépit d'une débilité de constitution qu'on peut attribuer aux privations de sa jeunesse, et de douloureuses attaques de goutte imputables à ses longues stations devant la nature romaine, sous un climat qui a ses caprices et ses perfidies, ce vaillant ne cessa de peindre tant qu'il lui resta un souffle de vie.

Ce travail acharné est le glorieux résumé de cette longue existence sans histoire.

Claude ne quitta guère les États pontificaux. Il paraît cependant établi qu'il fut reçu à la cour de Bavière et habita pendant quelque temps une villa dans les environs de Munich. Pour tenir sa maison et gérer sa fortune, qui fut considérable, il prit avec lui un de ses neveux, Joseph Gellée, étudiant en théologie, et une nièce, que d'aucuns prétendent sa fille, à laquelle il légua, entre autres richesses, son *Livre de vérité*.

Ne sachant que très peu de chose de l'homme, étudions l'œuvre.

II

Les tableaux de Claude le Lorrain ont été décrits et classés avec la conscience et le sens artistique le plus méritoires par une Anglaise, M^me^ Mark Pattison. Disséminés dans les musées et les galeries privées du monde entier, disputés de loin en loin dans les ventes par des enchères retentissantes, gardés avec un soin jaloux par leurs possesseurs, leur examen d'ensemble est devenu impossible : il faut se contenter de ceux qu'on peut voir plus ou moins facilement dans les musées d'Europe. Fort heureusement, Claude a semblé prévoir la dispersion de ses œuvres en en reproduisant lui-même à la sépia la majeure partie : cette précaution, dont le but originaire était la mise en garde de ses admirateurs contre la foule d'imitateurs qui lui créaient de son vivant une concurrence acharnée, est devenue pour les siècles un éloquent témoignage de la fécondité de son génie. Gravés par Earlom

d'après les lavis de Claude, qui après la mort de sa nièce sont devenus la propriété du duc de Devonshire, ces dessins, sous le burin et l'aquatinte un peu lourds du traducteur, forment un recueil précieux à tous les titres, dont chaque page est la source des satisfactions de l'ordre le plus élevé : la diversité des sites, la variété des effets, les magnificences de l'éclairage, ne sont égalées dans ces trois cents sujets que par la richesse de la composition et la noble disposition des lignes.

Rapprochées des eaux-fortes originales du maître, dont elles n'ont, il est superflu de le dire, ni la finesse, ni la liberté, ni l'enveloppe, ces reproductions complètent les leçons que nous donnent ses tableaux.

Claude Gellée est avant tout le chantre du soleil, dont son œuvre est illuminée. Le rayonnement de cette source de la lumière s'affirme en traits éloquents dans toutes ses compositions, dont le soleil est l'inspirateur et l'âme. L'astre baigne de ses vibrations les ciels, les mers, les fleuves, les arbres et les terrains ; qu'il s'abîme tout radieux dans les profondeurs des flots, que ses matinales caresses soient apaisées par la fraîcheur des aurores, qu'il écrase la campagne sous les brûlantes ardeurs des midis, que ses flèches déclinantes strient d'or rougi les ombres allongées des soirs, qu'il se voile derrière les moutonnements des nues, partout sa chaleur, son irradiation et son éclat sont accusés avec une puissance prestigieuse.

C'est ensuite le peintre de l'atmosphère, dont les mouvantes palpitations n'ont pas de secret pour la

vigilance de son observation. Personne n'a mieux compris et rendu avec plus de science et de vérité la dégradation des plans, la circulation de l'air, sa fluidité, sa limpidité et son ambiance.

C'est aussi le maître des belles ordonnances et des magnifiques interprétations de la nature. Il la voit et la rend non point banale ou convenue, mais élevée, ennoblie, transfigurée par son instinct génial. Les sites qu'il a choisis prennent sous son pinceau une telle grandeur, une pondération de lignes tellement harmonieuse, un arrangement d'une telle noblesse et d'un tel charme, qu'ils évoquent en nous une émotion et un plaisir que la réalité elle-même ne saurait atteindre avec cette plénitude.

C'est enfin, pour nous en tenir aux traits principaux entre lesquels notre admiration n'a qu'à choisir, un praticien consommé, respectueux de son métier, poursuivant sa tâche avec une conscience que rien ne rebute, et n'abandonnant ses tableaux que lorsqu'il ne trouve rien à y ajouter.

Claude aima d'une passion égale le paysage et la mer, qu'il allait souvent contempler dans les ports et sur les rivages qui avoisinent Rome. L'eau est un des principaux éléments de ses compositions. Il en est bien peu qui ne soient traversées par des rivières aux cours sinueux, dans le miroir desquelles les ponts reflètent la courbe de leurs arches; les troupeaux s'y abreuvent, les roues des moulins blanchissent sous leur écume, les pêcheurs les sillonnent dans leurs barques. Dans les ports, bordés de riches demeures, les vaisseaux entrent et sortent, les passagers en des-

cendent, et les matelots y entassent des cargaisons pour les pays lointains.

Dans tous ces tableaux s'affirme la prédilection du peintre pour les beautés permanentes de la nature, les matins et les soirs, les heures de calme, les apaisements des après-midi d'été, les ciels limpides où quelques nuages voguent sous les caresses de la brise. Devant ces paysages arcadiens, on se laisse bercer par de doux rêves de paix et de sérénité.

Il est hors de doute que tous les tableaux que nous connaissons du Lorrain ont été composés et peints dans l'atelier. Et cependant, quelques phrases de Sandrart nous permettent de croire que notre compatriote a quelquefois abordé la peinture d'après nature. Ce point a été si souvent controversé qu'il nous paraît utile de chercher à l'élucider. Voici les passages de Sandrart qui y ont trait et qui sont empruntés à l'excellente traduction de notre savant et regretté confrère M. Arthur Benoit :

« Claude restait à la campagne depuis les premières lueurs du jour jusqu'à la nuit, afin d'observer l'aurore, le lever et le coucher du soleil et du crépuscule; quand il avait bien cherché un sujet en pleine campagne, il faisait aussitôt un mélange de couleurs et il courait chez lui pour les employer. Enfin, un beau jour, il me rencontra à Tivoli, près de la célèbre cascade, au milieu de rochers abrupts. J'avais mon pinceau en main et il vit que je peignais d'après nature et que je faisais beaucoup de tableaux en présence du modèle, sans avoir besoin de recourir à la mémoire et à l'imagination. Ce procédé lui plut tellement qu'il

chercha aussitôt à se l'approprier, et à force de travail et de persévérance il arriva à reproduire la nature avec une perfection croissante. »

Sans contester au bon Sandrart l'honneur d'une évolution dont on le sent fier, on peut affirmer que si Claude Gellée s'est décidé à fixer les sites qui l'inspiraient par des études devant la nature même, il n'a pas appliqué cette méthode à des tableaux complets, mais seulement à de simples notations de lignes et de tons, utilisées pour des œuvres définitives. Nous ajouterons qu'on ne connaît de lui aucune étude authentique d'après nature. Les détruisait-il après leur avoir demandé les renseignements qu'elles comportaient? Ont-elles été dispersées après sa mort comme des œuvres anonymes, ce qui n'est guère supposable en présence de la foule de ses admirateurs? Le problème restera probablement sans solution. Ce qu'il y a de positif, c'est que Claude a produit une énorme quantité de croquis à la plume, de lavis au bistre et à la sépia, dont l'accent énergique et la décision indiquent à ne pouvoir s'y tromper l'influence directe de la nature. Cette partie de son œuvre n'est pas la moins éloquente : elle accuse des facultés de vision tellement exceptionnelles et un tempérament d'exécution si prodigieux qu'on reste confondu devant tant d'audace et tant de vérité. En procédant par simple induction, il est certain que ces recherches à un seul ton, ne nécessitant qu'un léger bagage, se prêtaient mieux aux études en pleine campagne que de véritables peintures, dont le matériel au XVII^e^ siècle était embarrassant et compliqué. La préoccupation des couleurs, de leurs

variétés, de leurs jeux, celle même de l'étude directe de la nature, sont d'ailleurs très modernes, et ne se sont imposées que vers le milieu du XIX^e^ siècle : les grands paysagistes flamands et hollandais, contemporains de Claude, pas plus que le Poussin, ne s'en sont jamais inquiétés. Il ne faudrait pas en conclure que le Lorrain n'a pas exécuté d'études peintes d'après nature, mais elles ont dû être en petit nombre, et on peut s'étonner qu'aucune ne nous ait été conservée. Le Louvre ne possède que quelques esquisses de tableaux, où il n'y a guère que des traits, et qui paraissent plutôt des recherches à l'atelier que des indications sur place.

III

Paysagiste admirable, Claude le Lorrain fut aussi un novateur. Pour l'apprécier sous ce rapport, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état de la peinture du paysage à l'époque du plein épanouissement du maître, c'est-à-dire de 1635 à 1660.

Au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, ère de l'expansion de l'art religieux, le paysage tenait une certaine importance dans les compositions, mais il y était traité avec une sobriété qui n'en faisait qu'un simple accompagnement des sujets. Des montagnes noyées dans des bleus éthérés bornaient l'horizon de leurs légers linéaments, et des arbres ténus, comme synthétisés, profilaient sur la pureté des ciels des rameaux et des feuillages dont le peintre se plaisait à préciser les essences en quelques traits caractéristiques. Le chant de la nature

s'y jouait en sourdine, sur un mode mineur que tous les artistes d'alors avaient adopté.

Dans les scènes religieuses et mythologiques des illustres peintres français, italiens et flamands de la fin du XVI^e^ siècle et du début du XVII^e^, le paysage prend plus d'importance, mais à part Rubens et Rembrandt, qui se sont souvent plu à le traiter avec leur maîtrise habituelle, il ne peut être considéré encore que comme un complément subordonné aux motifs principaux.

Ce sont les petits maîtres des Pays-Bas et des Flandres, les Bril, les Breughel, Van Ostade, Hobbema, Van der Neer, Ruysdaël, Van Goyen, qui ont commencé à prendre la nature comme thème de leurs tableaux. Vivant en communauté avec le sol natal, ils en ont reproduit la mélancolie et les délicatesses dans des plaines infinies où se dressent quelques clochers et les croix ailées des moulins à vent, dans des mers glauques agitées par la houle, dans des rives tranquilles où les pêcheurs tendent leurs filets, dans des forêts assombries par les brumes du nord. Mais il faut bien reconnaître, sans rien enlever au charme de tant d'œuvres exquises, qu'elles sont éclairées, non par la vraie lumière du plein air, mais par le jour tamisé et un peu conventionnel de l'atelier. La grande voix des heures, des vents, de l'atmosphère, ne s'y fait pas suffisamment entendre, et l'habileté d'une exécution monotone y atténue l'imprévu et l'inédit de la réalité.

Claude le Lorrain apporta donc une véritable rénovation dans l'art du paysage en y introduisant le soleil. Sous les vibrations de ce nouveau venu, tout changea, tout resplendit. La lumière entra en triom-

phatrice dans la peinture, et de l'aube au couchant on y vit l'astre glorieux tracer sa course dans le firmament. La voûte céleste flamboya, l'atmosphère devint brillante, les arbres se colorèrent de tons joyeux, et leurs ombrages transparents offrirent de délicieux abris aux déesses, aux nymphes et aux bergers, ravis de respirer un air si chaud et si pur. Ce fut l'âge d'or de la peinture et comme la traduction par le pinceau des idylles et des églogues de Théocrite et de Virgile, que les mêmes horizons avaient inspirés deux mille ans auparavant.

Des dieux et des héros, il y en a beaucoup dans les tableaux de Claude, trop peut-être, peints par lui ou par les familiers de son atelier. Les nombreux personnages dont il a peuplé ses paysages, et qu'il déclarait lui-même donner pour rien à leurs acquéreurs, en enlèvent quelquefois la simplicité et le caractère. Tous ses tableaux sont classés par l'énoncé de sujets qui n'en sont que l'accessoire, et qu'il puisait dans l'Ancien Testament et dans la traduction par Anguillara des *Métamorphoses* d'Ovide. C'était la mode du temps, probablement le goût des amateurs, et il y a sacrifié avec une surabondance souvent inutile. Les constructions désignées dans le vocabulaire de l'art sous le terme générique de fabriques sont aussi répandues dans ses toiles avec profusion, nous allions dire avec prodigalité. Les temples, les palais, les colonnades, les châteaux, les édifices de tout ordre dont beaucoup de ses compositions sont remplies, leur donnent un aspect décoratif qu'elles perdent lorsqu'on fait résolument abstraction de ces enjolivements pour n'admirer

que la merveilleuse interprétation de la nature qui les met hors de pair. Combien l'artiste nous émeut davantage lorsqu'il reste face à face avec cette inspiratrice éternelle! Peu nous importe que sous cette harmonieuse lumière, à l'ombre de ces arbres au port si noble, au bord de ces eaux limpides, se déroulent les pompes du *Débarquement de Cléopâtre,* les attendrissements de la *Réconciliation de Céphale et Procris* ou les splendeurs du *Sacre de David;* seules les beautés immanentes des sites nous intéressent et nous touchent.

Sandrart nous donne la cause du regret, souvent formulé, de l'alourdissement des premiers plans des tableaux de Claude par des terrains, des rochers et des troncs d'arbres dont le ton et la facture ne s'accordent pas toujours avec le reste. « Il ne peignait, nous dit son biographe, que sur une très petite échelle et des objets au delà du second plan, se perdant vers l'horizon et se confondant avec le ciel; il excellait dans ce genre de peinture. » Sous cet exposé un peu nébuleux se cache une grande vérité: c'est que devant un paysage l'œil se porte instinctivement à la hauteur de l'observateur, s'applique à la partie essentielle et en néglige l'entourage. Le Lorrain obéissait donc, en n'étudiant que les plans éloignés, à un principe d'optique, mais ici encore il lui a fallu faire des concessions aux goûts de son époque et enserrer le vrai motif de ses toiles dans des coulisses composées de pratique et ajoutées après coup. Ces additions, sur lesquelles le regard est tenté de se porter, donnent à l'œuvre une apparence théâtrale qui se perd si on ne

tient compte que de la vérité et de la magie de coloration du sujet principal. Une école récente a érigé en principe la réduction systématique des premiers plans à des indications sommaires : il y a là une autre exagération, mais l'art ne vit, en somme, que de ces inquiétudes incessantes et de ces indépendances qui le gardent de la langueur et des sentiers battus.

La conscience, la probité artistique de Claude sont légendaires. Il travaillait souvent, écrit encore Sandrart, huit jours entiers sur la même partie de son tableau, sans qu'il y parût de changement appréciable. Ces lenteurs, ces retouches, bien connues de tous les peintres qui ont souci de parachever leur œuvre, constituent la différence entre la peinture d'atelier et celle d'après nature. Cette dernière autorise et on pourrait dire exige une grande liberté d'exécution, de l'imprévu, des heurts de touches et de tons, des audaces : il faut aller vite, pour profiter d'un éclairage souvent fugitif, de l'heure qui passe, d'un effet qui peut-être ne se représentera plus. Chez soi, on a du loisir, on peut procéder avec méthode, se tracer une tâche quotidienne, reprendre et modifier son tableau jusqu'à ce qu'on en soit satisfait. Mais ce travail d'intérieur, appuyé uniquement sur des souvenirs quelquefois rebelles, est l'origine de fréquents déboires et de labeurs acharnés. La journée faite, on s'aperçoit qu'on a gâté tout un morceau qu'on avait l'ambition d'améliorer ; il faut le reprendre le lendemain, trop heureux si on le rétablit dans son état primitif. Tels détails qu'on avait perlés paraissent secs et nuisent à l'ensemble : nouveau sacrifice et nouvelle perte de temps.

S'il est heureux que le Lorrain ait trouvé en Italie les éléments de ses chefs-d'œuvre, il nous est permis de regretter que les circonstances ne l'aient pas amené à s'inspirer de nos sites lorrains.

La nature de Chamagne est bien humble au regard de celle de Rome, mais les aspects en sont très divers. Si brillante dans les ardeurs estivales, qui font ressembler le cours de la Moselle, enchâssé dans les caprices de ses sables, à du lapis serti de topaze, d'une si douce mélancolie dans les apaisements de l'automne, si calme lorsqu'elle s'endort dans son blanc sommeil d'hiver, si gaie sous la tendre parure de ses rameaux naissants, elle est bien faite pour tenter un peintre. Le soir, les coteaux qui dominent Charmes, coupés par les fuseaux des peupliers, prennent de la majesté en se détachant comme d'immenses forteresses sur le brasier du couchant. Quels souvenirs l'illustre enfant de Chamagne eût laissés à nos yeux et à nos cœurs s'il se fût inspiré de ce coin de notre pays!

IV

Bon, pieux, bienfaisant, honoré, Claude Gellée s'éteignit à Rome, où ses restes mortels sont conservés, le 29 novembre 1682. Il reste et demeurera le grand contemplateur de la nature, le créateur d'interprétations admirables que la puissance de son observation et de sa pensée ont su parer du rayonnement de la lumière, le génial inventeur de l'idéalisation des formes et des harmonieux arrangements.

Son héritage artistique était bien lourd à porter et

devait promptement tomber dans des mains débiles. Parmi la foule des peintres que ses prodigieux succès avaient fascinés, quelques artistes de talent, le Guaspre, Francisque Millet, Sébastien Bourdon, les Patel, exécutaient de son vivant des tableaux où son influence et celle du Poussin se font heureusement sentir, mais leurs élèves et leurs successeurs ne furent que des écoliers honorables et ne produisirent que des décalques de plus en plus affadis de leurs modèles. Ils avaient beau superposer leurs montagnes, grouper savamment leurs masses d'arbres, encombrer leurs campagnes de temples et de nobles promeneurs, le décor apparent subsistait, mais sans émotion et sans vie. Plus de lumière dans ces plates copies, dont l'indifférence générale devait bientôt faire justice. C'est à peine si les curieux de l'histoire de l'art ont pu retenir deux ou trois noms, Jean Forest, Allegrain, parmi ces fabricants froids et conventionnels.

Vers la fin du XVIIe siècle, le soleil de Claude, devenu blafard sous les lourds pinceaux de ses continuateurs, n'était plus qu'une lueur morne qui devait bientôt s'éteindre sous une éclipse totale de plus de cinquante années de durée. L'amour et le respect de la vérité disparurent en même temps.

Le mélancolique et subtil Amiel l'a très justement écrit dans une phrase célèbre, promue presque à l'honneur d'un axiome : « Un paysage quelconque est un état de l'âme. » On peut affirmer aussi que la compréhension et la traduction par l'art de la nature sont influencées par le caractère et les mœurs d'une époque. Autant le XVIIe siècle fut grave et correct, autant le

Joseph Vernet pour retrouver quelques rayons du vrai soleil. Mais la peinture de cet artiste gracieux, si habile, si amusante qu'elle soit, manque de vérité, au sens qui nous occupe : avec des clartés et des transparences très séduisantes, des recherches d'ordonnance qui font penser à Claude, il n'en ressort pas cette personnalité qui seule donne l'investiture d'une complète maîtrise ; elle reste toujours un peu artificielle et sacrifie trop encore à la mode.

Fragonard, dans les paysages trop rares de son œuvre délicieuse, et surtout Hubert Robert, nous ramènent à un sentiment plus net de la lumière et de la vérité : au milieu des élégantes supercheries qui sont la dominante de l'art au XVIII^e^ siècle, leurs villas italiennes, leurs parcs aux admirables frondaisons, leurs ruines ensoleillées, leurs ciels vibrants, jettent un souffle d'air pur et vivifiant.

Tel un cours d'eau qui se perd dans les sables pour reparaître plus loin, l'art du Lorrain, longtemps délaissé, reprend faveur sous le règne de Louis XVI. On revient à la nature, on en vante les charmes dans des idylles ; les physiocrates célèbrent les richesses du sol, et l'agriculture devient une passion. J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre et Chateaubriand exaltent les beautés de la Suisse, de l'Inde et de l'Amérique, sans oser parler encore de celles de la France, et leurs descriptions enthousiastes ramènent les esprits vers ces sources éternelles des plus hautes émotions. Dédaigneux des formules conventionnelles, quelques artistes, Bruandet, Lantara, Louis-Gabriel Moreau, Demarne, Georges Michel, s'en vont bravement à la

découverte des environs de Paris, aussi inconnus jusque-là que le nouveau monde, s'installent au bord des rivières, en plein bois et en plein champ, et rapportent de leurs stations des études animées, transformées par un souffle de renouveau.

La tourmente révolutionnaire et la conflagration de l'Europe sous le Consulat et l'Empire arrêtèrent dans son essor ce retour aux charmes tranquilles de la vie champêtre. Déjà les fouilles récentes d'Herculanum et de Pompéi avaient remis en honneur les peintures de l'antiquité, et il se trouva un artiste qui, par la puissance de sa volonté et l'entêtement de son despotisme, imposa à la France le retour à une esthétique vieille de plus de dix-sept cents ans. Politicien fougueux, sectaire implacable, tout au moins jusqu'à l'avènement au trône de Napoléon Ier, dont il devint le thuriféraire, David asservit l'art aux formules qu'il estimait les plus conformes à la rigidité de ses principes républicains. A son exemple, on ne peignit plus que des Romains et des Grecs, figés sous leurs casques et leurs péplums, et les scènes modernes, retraçant les faits principaux de cette époque tragique, furent hiératisées dans une froideur gourmée d'où tout sentiment de grâce fut systématiquement banni. David fut un très grand peintre, mais un chef d'école désastreux : ses élèves, que ne soutenaient ni sa passion pour les civilisations anciennes, ni sa puissante organisation artistique, outrèrent jusqu'au ridicule la raideur de leur maître.

Le malheureux paysage fut, lui aussi, travesti à l'antique et perdit tout naturel. Ce n'est pas de

Claude le Lorrain qu'il s'inspira, mais de ses continuateurs, qui n'y avaient cherché qu'un prétexte à étalage de montagnes et de palais. On ne regarda plus autour de soi, mais on s'hypnotisa dans la contemplation de ces pâles décalques auxquels une lueur lunaire, projetée sur quelques Léonidas ou quelques Spartacus, donnait l'aspect d'une exhumation après un ensevelissement de plusieurs siècles.

On hésiterait à croire que c'est du Poussin et de Claude que se réclamaient les paysagistes du premier empire. Le fait existe cependant, et c'est à l'œuvre gravée de ces maîtres admirables que professeurs et élèves demandaient les éléments de leurs tableaux. Mais au nom de leurs principes immuables, ils les dénaturaient pour les accommoder à l'étroitesse de leur esthétique, accentuant l'importance et la lourdeur des coulisses, desséchant les arbres, figeant les cours d'eau et les cascades, entassant les édicules, raidissant les lignes et recouvrant le tout d'une couleur triste et blafarde. Rien ne subsistait dans ces mosaïques laborieusement combinées de l'éclat souverain, de la vie et de la vérité de leurs modèles.

Un peintre écrivain, Valenciennes, auteur d'un *Cicéron découvrant le tombeau d'Archimède,* se piqua en 1800 d'édicter les lois de cet art patriotique en un gros ouvrage in-4° où il donna la manière de composer et de peindre un paysage, comme un traité de cuisine apprend à réussir une entrée et à dresser un plat. Pour confectionner un paysage suivant la bonne méthode, il suffisait de prendre des arbres héroïques, des cascatelles, force colonnades et ruines, des per-

sonnages à chlamyde ayant fait preuve de civisme, de faire pyramider le tout et de servir froid. Le naïf pédagogue indique en même temps les formules, qu'on croirait empruntées à un manuel du fantassin, suivant lesquelles doivent se peindre les feuilles des diverses essences d'arbres : deux temps et un mouvement pour le chêne, cinq crochets pour le marronnier, des virgules pour le frêne. Ces candides recettes nous ont valu d'abord les œuvres de leur auteur, puis celles de Bidauld, de Watelet, de Rémond, de Victor Bertin, tous rompus à leur métier, mais fort peu amusants avec leur faux héroïsme et leur facture routinière. Michallon, Aligny, Paul Flandrin secouèrent davantage ce joug scolastique et osèrent de temps en temps quelques notes plus indépendantes. Valenciennes fut aussi l'instigateur des concours de paysage historique institués en 1816 par l'Académie des beaux-arts, et qui, maintenus pendant près d'un demi-siècle, malgré l'inattention générale, ne succombèrent qu'en 1861 sous les sarcasmes de Prosper Mérimée.

Cet endiguement de l'art dans des formules surannées amena la réaction qui suit inévitablement tous les excès. Cette fois encore, c'est du Nord que nous vint la lumière.

V

Au Salon du Louvre de 1824, trois peintres anglais, Constable, Bonington et Copley Fiedling envoyèrent des paysages dont l'allure de nouveauté et d'émancipation suscita des sentiments bien différents, stupéfac-

tion indignée chez les partisans de l'école de David, enthousiasme et enchantement chez les jeunes artistes impatients de s'affranchir de leur joug. Au milieu des banalités académiques, ces morceaux de nature, si bien choisis et d'un aspect si franc, firent l'effet de fenêtres brusquement ouvertes dans la pénombre d'un caveau. L'*Écluse* de Constable notamment, avec ses eaux chatoyantes, sa fraîche campagne, ses arbres que le vent semblait agiter, son ciel éclatant et dramatique, fut une révélation et le signal d'un mouvement qui devait rénover de fond en comble l'art soumis jusque-là aux défenseurs des traditions préconçues.

Ébranlée, décimée par vingt-cinq ans de révolution et de guerres, la France se recueillait; elle pansait ses blessures et cherchait dans les loisirs de la paix à rétablir sa prospérité. Parallèlement aux artistes, les écrivains se dégageaient des entraves apportées par le bataillon des auteurs classiques, satellites de David, à l'affranchissement de la pensée, à l'originalité des conceptions et à l'indépendance de l'écriture. Le cadre très circonscrit de cette étude ne nous permet que d'indiquer cette éclosion du romantisme, à laquelle la littérature et la peinture peuvent revendiquer une part égale. Deux ans avant l'apparition de l'*Écluse* de Constable à Paris, Victor Hugo publiait ses premières *Odes,* et Delacroix exposait son *Dante et Virgile,* dont la fougue juvénile plongeait son maître Guérin dans de telles transes qu'il le suppliait de ne pas le montrer au public. Le *Massacre de Scio* redoubla les colères classiques, et chaque nouvelle œuvre du maître fut accueillie par les deux camps avec une violence égale

d'injures et de louanges. En 1831, *Notre-Dame de Paris* paraissait, et Victor Hugo et Delacroix étaient consacrés chefs de l'école romantique.

Les paysagistes évoluèrent dans le même sens, et avec un tel bonheur qu'ils partagent avec Delacroix l'honneur de représenter l'élite artistique désormais classée sous le nom d'École de 1830. L'évolution entre les préceptes académiques et le retour à la nature s'opéra progressivement. Quelques novateurs, Diday, de la Berge, Ed. Bertin, Alex. Desgoffes, ne rompaient que timidement avec les traditions et gardaient dans leurs œuvres un peu de l'influence de Valenciennes : d'autres, Flers, Roqueplan, Isabey, Achard, accentuaient plus énergiquement l'évolution que leurs successeurs, Corot, Cabat, Diaz, Troyon, Jules Dupré, Th. Rousseau, J.-F. Millet, Daubigny, Français, pour ne citer que les plus célèbres, allaient accomplir en transformant de fond en comble l'art de comprendre et d'exprimer la nature.

En même temps que ces peintres s'inspiraient du sol français, une autre phalange, influencée certainement par les magiques évocations des *Orientales,* se mettait en route vers le Levant pour demander aux pays évoqués par le poète des sources neuves de vision. A la suite de Marilhat, mort si prématurément, Decamps, Dauzats, Ch. de Tournemine rapportèrent de l'Égypte, de la Turquie, de la Syrie, des paysages tout vibrants de soleil. Un peu plus tard, Eug. Fromentin devait demander d'autres inspirations aux contrées algériennes ouvertes à sa curiosité par les succès de nos armes sous le gouvernement de Juillet.

La recherche de la beauté dans le vrai, la poursuite de l'idéal dont la nature est la source, le respect des lois imprescriptibles qui régissent les accords de la terre et du ciel, la préoccupation du mouvement et du pittoresque, un goût affiné pour l'ordonnance, l'instinct de la magie et de la richesse de la couleur, tels sont les caractères essentiels du paysage romantique. Tous les représentants de cette école illustre furent des méditatifs et des solitaires : fuyant les agitations des villes, indifférents à la politique, ils menaient une vie austère dans leurs retraites d'élection, dédaigneux des succès, des honneurs, de l'argent, de l'ostracisme dont les frappaient les dispensateurs des faveurs officielles, supportant stoïquement l'existence souvent très rude à laquelle les condamnait une hostilité sans merci dont la postérité les a bien vengés. « Nous n'avons rencontré, disait Louis XVI au retour d'une chasse dans la forêt de Fontainebleau, que des sangliers et Bruandet. » On peut en dire autant de Rousseau, de J.-F. Millet, de Jules Dupré, de Diaz, qui, véritables sylvains, ne quittaient guère les solitudes des bois et des champs autour desquelles la grande nature leur livrait ses trésors.

Ces qualités primordiales des romantiques, ce sont précisément celles qui distinguent les œuvres du Lorrain, dont jamais mieux qu'à cette époque de rénovation la gloire ne fut plus universellement exaltée et ne resplendit d'un éclat plus pur. C'était le maître incontesté. « Jules Dupré, écrit un peintre de ses amis, M. Amédée Besnus, prononçait le nom de Claude le Lorrain sur un ton particulier, traînant la

voix d'une façon mystérieuse où l'on sentait l'excessive admiration. » Nous n'avons pas oublié avec quelle émotion enthousiaste Français a parlé de son compatriote vosgien, le jour où, délégué par l'Institut, il lui rendit un solennel hommage au pied du monument que la reconnaissance de la Lorraine lui éleva dans notre ville. Toute la pléiade est visiblement impressionnée par l'œuvre de Claude, et chante à son exemple des hymnes au soleil : Diaz le fait chatoyer dans les paillettes de ses sous-bois; Millet en aime les lueurs mourantes aux heures crépusculaires; Rousseau projette l'incendie de ses rayons sur ses magnifiques chênaies; tous emplissent l'atmosphère de ses chaudes vibrations.

Corot, qu'il faut mettre à part, puisque par sa naissance il appartient à la fin du XVIII^e^ siècle, est peut-être celui de tous ces maîtres qui s'apparente le plus étroitement au Lorrain. Comme lui, il partit dans sa jeunesse pour l'Italie, où, à deux cents ans de distance, il se trouva dans le même courant d'inspiration. Jusqu'à l'âge de trente-deux ans, moment de son retour en France, il reste livré aux tendances classiques et mythologiques qu'il devait à son maître Victor Bertin, mais dès son arrivée à Paris il est emporté dans le courant romantique et se crée une place d'élite au milieu de ses compagnons de lutte. Contesté, critiqué, souvent proscrit comme eux des Salons, rien n'altère sa sérénité. Il épie dans les clairières l'éveil et l'agonie du jour, dresse dans un air subtil, au bord des lacs et des étangs, les troncs d'argent des bouleaux et les entre-lacs lancéolés des saules, épris de cette exquise

poésie des choses qui sous son pinceau joyeux et aimable n'ont de larmes que celles dont l'aurore fait scintiller les brins d'herbe : et toujours une forme savante dans son élégance ingénue ennoblit ces rêves charmants, dont quelques théories de nymphes font autant d'évocations virgiliennes. C'est l'art de Claude le Lorrain, avec moins de fierté romaine, mais avec plus de tendresse française.

Pour préciser la comparaison, regardez la *Fête villageoise* de Claude et la *Matinée* de Corot, qui voisinent au Louvre dans deux salles contiguës, et voyez s'il n'y a pas dans ces toiles une parité frappante de composition et de sentiment. Chez le Lorrain, l'effet est plus écrit ; il reste plus voilé chez Corot. Différence d'époque, de milieu et de tempérament, mais tendances analogues.

Le rapprochement serait plus sensible encore si les tableaux de Claude nous avaient été gardés intacts par leurs conservateurs. Il s'en faut malheureusement beaucoup. En plus des injures du temps, impossibles à éviter, les hommes ont exercé sur eux leurs féroces déprédations. Sous prétexte de les *accorder,* verbe qui sous son apparente bénignité euphémise la plus dangereuse opération que la peinture puisse subir, les intendants du Louvre les ont recouverts d'un enduit brunâtre qui sous les altérations des ans et de l'atmosphère est devenu opaque. Cette manie coupable, à laquelle on doit la destruction à Paris de deux superbes œuvres du Lorrain, le *Passage du Gué* et une *Marine,* n'est pas spéciale à la France, et on peut citer deux autres toiles parfaites de Claude, l'*Embarque-*

ment de la reine de Saba et les *Noces de Rébecca et Isaac,* tuées sans rémission à la *National Gallery* de Londres par ces criminels badigeonnages.

Partie de l'Angleterre, l'impulsion romantique a été plus lente à s'y acclimater. Mais elle y triompha avec Turner, qui, le dernier venu, partage avec Wilson, Gainsborough, Morland, Crome, Constable et Bonington l'honneur de la régénération du paysage dans la Grande-Bretagne. Chez Turner encore, l'influence de Claude le Lorrain fut décisive : pendant la première moitié de sa vie, il l'étudia, le copia, lui emprunta son style. S'il obéit plus tard à l'ardeur de son tempérament et à la fougue de son imagination, ce peintre audacieux garda toujours, même dans ses audaces géniales et ses sublimités, l'empreinte de son maître d'élection.

Comme toutes les manifestations de l'intelligence, l'art est en perpétuelle évolution. L'ère du romantisme peut être inscrite entre 1830 et 1850, bien que le sillon qu'il a tracé ait été si profond qu'il n'est pas comblé aujourd'hui, et qu'un grand nombre de ses adeptes, formés par ses chefs, continuent d'honorer notre école contemporaine de paysage. Mais vers 1850 les idées d'indépendance semées par la révolution de 1848 provoquèrent contre son omnipotence une division, accrue par les emportements et les exagérations de composition et de couleur auxquels certains romantiques se laissaient entraîner. De cette lutte naquit le réalisme, que Gustave Planche définit avec beaucoup d'à-propos « une doctrine sérieuse, mais transitoire, qui pourrait bien servir à la régénération de l'art, mais

qui, à coup sûr, n'était pas l'art lui-même. » Conçu et représenté par un peintre d'un grand talent, mais de mince imagination, Courbet, le réalisme enrôla sous son drapeau les mécontents, les inquiets, les chercheurs de nouveau, et surtout les exécutants à courte vue qui préféraient le plaisir tout extérieur de peindre la réalité brutale à la difficulté de chercher dans l'art l'expression délicate de hautes aspirations.

On doit à Courbet et à son école, qui disparut avec lui vers 1870, de superbes morceaux de peinture, des sous-bois d'une grande vérité, des marines de belle allure, des paysages comtois d'une facture ferme, mais sans aucune des qualités précieuses qui donnent à ces représentations de la nature l'émotion et la vie. Le peintre d'Ornans a aussi à son actif le mérite d'avoir montré les dangers des mélanges de couleurs et des pratiques laborieuses qui ont exercé de si cruels ravages sur les chefs-d'œuvre de l'école de 1830 ; par la liberté de ses procédés et la franchise de sa touche, il a rendu à l'art de peindre des services dont il doit être loué.

Nous ne pouvons qu'indiquer sommairement, et sans nous attarder à un examen que son caractère d'actualité rendrait délicat, les tendances du paysage dans ces trente dernières années. Ici encore les événements militaires, politiques et sociaux ont réagi sur l'art. Le paysage est devenu inquiet, tourmenté, maladif : ainsi que le poète, le paysagiste cherche des rythmes nouveaux et demande au clavier des harmonies fugitives, jusque-là délaissées ou inconnues, l'expression d'une mélancolie trop justifiée. Le XIX^e^ siècle a

fini et l'aube froide du xx^e^ s'est levée sur l'anéantissement de bien des espérances et le frisson de l'avenir.

Il ne faut pas toutefois désespérer. Quelques symptômes favorables se manifestent. La pratique rationnelle de la peinture a fait un grand pas en appelant la chimie à son aide pour l'assainissement des palettes, et l'optique pour l'observation des lois du contraste des couleurs. Pendant qu'un groupe de novateurs demande à l'impression directe produite par la nature la vivacité, la sincérité et l'éclat de la vérité, un autre se préoccupe d'en symboliser les grands aspects, et d'en résumer en une synthèse savante la magnificence et la poésie.

Tous deux ont leur raison d'être. Le contact perpétuel avec la nature est la source éternelle de l'art du paysage, à laquelle il faut constamment se retremper pour ne pas tomber dans des décalques de plus en plus anémiés. D'autre part, il faut bien reconnaître que la peinture en plein air est souvent très difficile dans nos climats, et aussi, obstacle plus grave encore, que l'homme est l'ennemi de la nature. Il la domestique, la réduit à sa taille, la plie à ses besoins. Quand il ne coupe pas les arbres qui se mirent dans le courant des eaux, il les élague jusqu'au faîte ; il arrache les forêts où bruissaient les sources, endigue dans la rigidité de murs de pierres les sinuosités des rivières, et détruit les délicieuses berges qu'égayait la chanson des roseaux ; il badigeonne en blanc cru les vieux murs où les mousses avaient tracé le lacis de leurs arabesques, et ensanglante les toits sous la crudité des tuiles. Partout s'étend son action destructive.

La nature généreuse se défend de son mieux contre ces mutilations en rajeunissant à chaque printemps sa parure, mais son bourreau finira par en avoir raison, et maintenant déjà nos pays civilisés n'offrent plus aux artistes les tableaux tout faits qui jadis se multipliaient à chaque pas. Il faut souvent que le peintre retranche de son étude des détails nuisibles, qu'il en arrange d'autres, travail presque impossible dans la fièvre du travail au dehors: il ne peut guère s'exécuter que chez soi, avec la collaboration des renseignements pris sur place et les soucis d'un arrangement sans lequel l'œuvre, si bien peinte qu'elle soit, restera toujours incomplète. C'est donc à l'esthétique de Claude le Lorrain, modernisée si on le veut et autant qu'on le voudra, mais entière et intacte dans son but, que nous ramène ce rapide coup d'œil sur les destinées du paysage.

Au terme de cet hommage bien incomplet, saluons une fois encore ce grand génie qui jette sur notre Lorraine un si radieux éclat. Nous exprimions tout à l'heure le regret que la vie de notre immortel compatriote fût si mal connue. Mais, tout bien considéré, ne vaut-il pas mieux qu'il en soit ainsi, et l'indécision qui entoure l'humanité de l'artiste n'ajoute-t-elle pas à sa gloire le charme qui émane de tout mystère ? Elle nous permet d'immatérialiser son image, de la délier des misères terrestres. Il est presque fâcheux que Sandrart nous ait laissé de Claude un portrait dont le caractère rude et fruste cadre mal avec l'élévation de son œuvre : ce masque de pâtre aux longs cheveux, à

la barbe inculte, aux yeux sans flamme, n'est pas pour notre admiration celui de l'artiste dans les traits duquel nous voudrions voir se refléter l'inspiration de ses productions magnifiques.

En évoquant cette noble figure, nous aimons à nous la représenter dégagée de son enveloppe périssable. Nous ne voulons y voir ni l'humble paysan de Chamagne, ni même l'artiste devant lequel s'inclinaient les grands de la terre; nous nous plaisons à la deviner, transfigurée et surhumaine, flottant dans le rayonnement de ces magiques couchants dont le peintre a si bien rendu la splendeur, dans ces ors de l'astre à son déclin qu'on aime de plus en plus à mesure qu'on avance dans la vie, parce qu'ils parlent avec une croissante éloquence d'infini et d'au-delà.

CONCOURS DE 1904

L'Académie décernera en 1904 les prix suivants :

I

PRIX LITTÉRAIRES

1° Concours Stanislas de Guaita. — Prix de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine. Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas.

2° Concours Herpin. — Prix de 1 000 fr., fondé par le Dr Herpin (de Metz). Ce prix sera attribué au meilleur mémoire sur l'une des périodes suivantes de l'histoire de Lorraine :

1° Histoire du duché de Lorraine depuis l'avènement de Gérard d'Alsace jusqu'à la mort de Simon Ier (1048-1139);

2° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Mathieu Ier et de Simon II (1139-1205);

3° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Thiébaut II, Ferri IV et Raoul (1304-1346);

4° Le règne de Jean Ier (1346-1390);

5° Le règne de Charles II (1390-1431).

Les concurrents sont invités à suivre, autant que possible, l'ordre chronologique; ils feront un tableau des institutions du pays pendant la période qu'ils étudient; ils dresseront un catalogue des actes émanés des ducs, dont ils font l'histoire, en prenant pour modèle le catalogue des actes de Mathieu II, par M. Le Mercier de Morière.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1903.

Ils porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français. Ces devises seront aussi inscrites sur une enveloppe fermée, jointe au mémoire et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les travaux présentés doivent être écrits en langue française.

Ils seront déposés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront en faire prendre copie au Secrétariat de l'Académie.

Sont exclus des concours les travaux imprimés ou manuscrits déjà récompensés par une des Académies composant l'Institut de France.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part à ce concours.

Nancy, le 5 mars 1903.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy, de 600 fr., pour récompenser le dévouement maternel.

2° Prix Gouy, de 600 fr., pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

3° Prix Mangeon, de 100 fr., pour la piété filiale.

4° Prix René de Goussaincourt, de 300 fr., pour la piété filiale.

5° Prix du 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (fondé par M. René de Goussaincourt), de 500 fr., pour récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy); en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé.

6° Prix des servantes (fondé par M. René de Goussaincourt), de 200 fr., pour récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie.

7° Prix de Bouxières-aux-Dames (fondé par M. René de Goussaincourt), de 200 fr., pour récompenser des actes de vertu, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

8° Prix de dévouement (fondé par M. René de Goussaincourt), de 100 fr., pour récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de 21 ans.

On est prié de faire connaître les concurrents par un rapport écrit, adressé à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy, avant le 1er mars 1904.

Le Secrétaire perpétuel,
Gabriel THOMAS.

Le Président,
G. FLOQUET.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1902

Abeille havraise (L'). — Havre, 1901, 1 vol. in-8°.

Archives de la Société américaine de France. Nouvelle série. T. Ier. Paris, 1875, 1 vol. in-8°.

ARENDT (Ch.). — La peinture à l'huile était-elle connue des Romains ? Luxembourg, 1901, 1 br. in-8°.

BABEAU (A.). — L'énigme de François Gentil. Paris, 1901, 1 br. in-8°.

BADEL (E.). — Les douze apôtres de Nancy. Nancy, 1902, 1 plaq. in-18. — Une noce à Frolois. Nancy, 1902, 1 plaq. in-8°.

BARDY (Henri). — Gaston Save, artiste peintre, 1844-1901. Saint-Dié, 1902, 1 br. in-8°. — Le Colonel du génie J. B. Nicolas Souhait (de Saint-Dié), 24 juin 1773-22 juin 1799. Saint-Dié, 1901, 1 br. in-8°. — Miscellanées, 11e fascicule. Saint-Dié, 1902, 1 br. in-8°.

BARUS (Carl). — Experiments with ionized air. Washington, 1901, 1 br. in-f°.

BEAUPRÉ (Comte J.). — Le briquetage de la Seille (Fouilles de 1901). Nancy, 1902, 1 plaq. in-8°. — Essai de classement des principaux gisements d'objets de bronze pré-

romains en Lorraine. Nancy, 1902, 1 plaq. in-8°. — Les études préhistoriques en Lorraine de 1889 à 1902. Nancy, 1902, 1 vol. in-8°.

BERNARDAKIS (de). — L'Avenir d'Athènes. (En grec.) Athènes, 1902, 1 vol. in-12.

Le comte de Bizemont, 1839-1899. — Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

BLED (Abbé O.). — Regestes des Évêques de Thérouanne, 500-1533. T. Ier, fasc. 1er. Saint-Omer, 1902, 1 vol. in-4°.

M. le Professeur Bleicher, 1838-1901. — Discours à ses funérailles, 1 br. in-8°.

BLUM (M.). — Bibliographie luxembourgeoise ou catalogue raisonné de tous les ouvrages ou travaux littéraires publiés par des Luxembourgeois ou dans le grand-duché actuel de Luxembourg. (1re livr. A-B.) Luxembourg, 1902, 1 vol. in-8°.

BOAS (F.). — Kathlamets texts. Washington, 1901, 1 vol. grand in-8°, cart.

André Bochefontaine. — Nancy, s. d., 1 br. in-8°.

BOSSU (Louis). — Une bâtarde de la Maison de Lorraine en Boulonnais. Paris, 1902, 1 br. in-8°.

BOUDREAU (L.). — L'arrachement circulaire du col utérin pendant l'accouchement. Toulouse, 1902, 1 vol. in-8°.

BOYÉ (Pierre). — Les anciennes coutumes inédites du Bassigny barrois. Paris, 1901, 1 plaq. in-8°. — Les hautes-chaumes des Vosges. Étude de géographie et d'économie historiques. Paris-Nancy, 1903, 1 vol. in-8°.

BRONDER (Ph.). — Les armoiries de Saint-Avold. Paris, 1902, 1 vol. in-8°.

Broocks, Richardson, etc. — Reconnaissances in the Cape Nome and Norton Bay regions, Alaska in 1900. Washington, 1901, 1 vol. in-8°.

Brunotte (Camille). — De la détermination biologique des falsifications du thé. (Thèse.) Nancy, 1883, 1 vol. in-4°. — Recherches anatomiques sur une espèce du genre Branchiomma. (Thèse.) Nancy, 1888, 1 vol. in-4°. — Des fruits utiles de Pipéritées. (Thèse.) Nancy, 1889, 1 vol. in-4°. — Sur quelques fleurs de Monocotylédones liluflores. Rennes, 1892, 1 br. in-8°. — Anatomie de la feuille de Trigonella cærulea seringe. Rennes, 1892, 1 br. in-8°. — Quelques cas tératologiques chez Tulipa *L* et Fritillaria *L*. Nancy, 1892, 1 br. in-8°. — Sur l'avortement de la racine principale chez une espèce du genre Impatiens *L*. Paris, 1896, 1 br. in-4°. — Un pseudo-succédané du café. Bordeaux, 1896, 1 br. in-8°. — Les marais salés de la vallée de la Seille au point de vue botanique. Nancy, 1896, 1 br. in-8°. — Rapport sur les modifications à apporter au stage officinal, présenté à l'Assemblée de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy. Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Sur l'origine de la double coiffe de la racine chez les Tropacolées. Paris, 1898, 1 br. in-4°. — Nouvelles stations de plantes rares dans le massif du Hohneck. Paris, 1899, 1 br. in-8°. — Recherches sur quelques espèces d'Impatiens et de Tropæolum. Paris, 1900, 1 vol. in-8°. — Sur les téguments séminaux de quelques espèces du genre Impatiens *L*. Paris, 1900, 1 br. in-4°. — Nécrologie. Marie-Gustave Bleicher. Paris, 1901, 1 br. in-8°. — Nouveau procédé d'étude des tissus végétaux. Nancy, 1901, 1 br. in-8°. — Observations sur l'inflorescence de Leontopodium alpinum *L*..... Paris,

1901, 1 br. in-8°. — M. le docteur Bleicher, directeur et professeur à l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Nancy. Metz, 1902, 1 br. in-8°.

Brunotte et Lemasson. — Guide du botaniste au Hohneck et aux environs de Gérardmer. Nancy, 1893, 1 br. in-8°.

Campaux (Antoine), professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Nancy, 1818-1901. Nancy, 1902, 1 vol. in-8°.

Cardot. — Le jury et la correctionnalisation. Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. T. 34, 36 et 40. Paris, 1902, 3 vol. in-8°.

Champion (L.). — Jeanne d'Arc écuyère. Paris, 1901, 1 vol. in-18.

Chervin (Dr). — La Société d'anthropologie en 1901. Paris, 1902, 1 br. in-24.

Claudel (J.). — Essai de synthétique. Paris, 1899, 1 vol. in-18.

Clerval (Abbé). — L'ancienne maîtrise de N.-D. de Chartres, du vᵉ siècle à la Révolution. Chartres, 1899, 1 vol. in-8°.

Collignon (A.). — Notes historiques, littéraires et bibliographiques sur l'Argenis de Jean Barclay. Nancy, 1902, 1 vol. in-8°.

Comes (O.). — Chronographical table for tobacco in Asia. Portici, 5 feuilles in-f°.

Compte rendu des travaux et des transports exécutés par la Compagnie des chemins de fer de l'Est à l'occasion du voyage de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice

de Russie à Reims et de la grande revue de Bétheny en septembre 1901. Paris, 1901, 1 br. in-4°.

Congrès national des Sociétés de géographie, 22e session, Nancy, 1-5 août 1901. Comptes rendus publiés par la Société de géographie de l'Est. Nancy, 1902, 1 vol. in-8°.

Cour d'appel de Nancy. — Audience solennelle du 11 juin 1902. — Installation de M. Saint-Aubin, Procureur général. Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

Cuny (Albert). — Plan des portes de la ville de Nancy fortifiée, in-f°.

Dalles tumulaires et pierres tombales du département d'Eure-et-Loir. T. Ier. Chartres, 1895, 1 vol. in-4°.

Declève (J.). — Lettres de prince au xvne siècle. — Florent de Ligne à Nancy. 1607-1608. Mons, 1902, 1 br. in-8°.

Déglin (H.). — Société immobilière Nancéienne. — Rapport sur l'exercice 1901. Nancy, 1902, 1 br. in-8°. — A propos d'une lettre de Madeleine Plantin. Nancy, 1902, 1 plaq. in-8°. — Discours prononcé à la séance publique de l'Académie de Stanislas le 22 mai 1902. Nancy, 1902, 1 plaq. in-8°.

Delisle (Léopold). — Notice de douze livres royaux du xiiie et du xive siècle. Paris, 1902, 1 vol. in-f°, cart.

Fliche (Paul). — Notice sur Gustave Bleicher. Paris, 1902, 1 plaq. in-8°. — Note sur un Zosterites trouvé dans le crétacé supérieur du Dévoluy. Paris, 1902, 1 plaq. in-8°. — Henri Nanquette. Nancy, 1902, 1 br. in-8°. — Note sur l'Epiphytisme du Polypodium vulgare *L.* Paris, 1902, 1 plaq. in-8°.

Floquet (G.). — L'astronome Messier. Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

FRIOT (Dr). — Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale. Nancy, 1901, 1 plaq. in-8°.

FRIREN (Abbé). — Promenades bryologiques en Lorraine. Metz, 1902, 1 plaq. in-8°. — Supplément au catalogue des mousses de la Lorraine. Metz, 1902, 1 plaq. in-8°.

GAFFAREL (Paul). — Le corsaire Jean Fleury. Rouen, 1902, 1 br. in-4°.

GÉRARDIN (A.). — Les odeurs de Paris. Paris, 1901, 1 br. in-8°.

GERMAIN (Léon). — Observations relatives à Thibaut Ier, comte de Bar, 1192-1214. Nancy, 1902, 1 br. in-8°. — Note sur un manteau de cheminée historié du temps du duc Antoine à Juvigny-en-Perthois. Nancy, 1901, 1 br. in-8°. — Raymond des Godins de Souhesmes. Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

GILLANT (Abbé J. B.). — L'Église Saint-Didier de Clermont-en-Argonne. Verdun, 1901, 1 br. in-8°.

GRAFFIN (R.) et JADART (H.). — Les notices cadastrales de Terwel, sur les villages de la frontière de Champagne en 1657. Paris, 1902, 1 vol. in-8°.

GROSS (Dr F.). — Exposé des titres et travaux scientifiques du Dr F. Gross. Nancy, 1895, 1 vol. in-4°. — Deux observations de grossesse trigémellaire avec leçons cliniques de M. le professeur Stolz. Strasbourg, 1868, 1 plaq. in-8°. — Notice sur l'hôpital civil de Strasbourg pendant le siège et le bombardement. Paris, 1872, 1 vol. in-8°. — Contribution à l'histoire des corps libres articulaires dans l'arthrite déformante. Paris, 1873, 1 br. in-8°. — Classification naturelle des néoplasmes pathologiques, basés sur le développement et l'accroissement physiologiques des éléments, des

tissus et des organes. Paris, 1875, 1 br. in-8°. — Étude anatomique d'un monstre anencéphale. Nancy, 1878, 1 br. in-8°. — Deuxième série de faits relatifs à l'étude de la méthode antiseptique de Lister. Paris, 1879, 1 br. in-8°. — Leçons de clinique chirurgicale professées à l'hôpital Saint-Léon. Paris, 1880, 1 vol. in-8°. — Manuel du brancardier. Nancy, 1884, 1 vol. in-12. — Hystérectomie sus-vaginale. Réflexions sur le traitement du pédicule utérin. Nancy, 1884, 1 br. in-8°. — Contribution à l'étude des tumeurs perlées. Paris, 1885, 1 br. in-8°. — Observations d'ovariotomie. Nancy, 1885, 1 br. in-8°. — Ostéome du pied et extirpation du calcanéum. Nancy, 1886, 1 br. in-8°. — Un cas de septicémie foudroyante par auto-inoculation traumatique. Paris, 1886, 1 br. in-8°. — De la cystotomie chez les jeunes sujets. Paris, 1887, 1 br. in-8°. — Du traitement des angiornes chez les jeunes enfants. Nancy, 1888, 1 br. in-8°. — Note sur un cas de fibrome utérin pédiculé et douloureux. Nancy, 1890, 1 br. in-8°. — Laparo-hystéropexie. Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — De l'aseptie et de l'antiseptie opératoires. Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Tuberculose et résection totale du tarse. Paris, 1891, 1 br. in-8°. — Tumeur fibro-cystique de la matrice. Nancy, 1892, 1 br. in-8°. — Contribution à l'histoire des tumeurs solides et en particulier des fibro-myomes des ligaments larges. Paris, 1892, 1 br. in-8°. — De la colostomie iliaque dans le cancer du rectum. Épinal, 1893, 1 br. in-8°. — Les tumeurs de la paroi abdominale antérieure autres que les fibromes. Un cas de tératone. Nancy, 1893, 1 br. in-8°. — Quelques interventions opératoires pour accidents médullaires consécutifs à des affections du rachis. Paris, 1894, 1 br.

in-8°. — Ostéochondrome de l'apophyse transverse gauche de la troisième vertèbre dorsale — bourse muqueuse avec corps libres d'origine traumatique. Nancy, 1895, 1 br. in-8°. — Déformations secondaires après la résection du genou chez l'enfant. Paris, 1895, 1 br. in-8°. — Indications et résultats de la tarsectomie postérieure cunéiforme dans les pieds bots varus équins congénitaux rebelles et invétérés. Paris, 1896, 1 br. in-8°. — Discours prononcé à la séance d'ouverture du 11e congrès de l'Association française de chirurgie, le 18 octobre 1897, par M. le Professeur Gross, président. Fibrochondrome et résection des deux maxillaires supérieurs. Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — Hystérectomie abdominale totale. Résultats d'une série de quatre-vingt-deux opérations. Paris, 1899, 1 br. in-8°. — Les premiers soins en cas d'accident. Conférence faite le 29 octobre 1899 à la réunion des médecins de la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Nancy, 1900, 1 br. in-8°. — Trois cas d'inversion utérine. Paris, 1901, 1 br. in-8°. — Accident mortel à la suite de l'administration d'un lavement. Nancy, 1901, 1 br. in-8°. — Gastrectomie. Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

Gross et Rohmer. — Expériences sur le catgut employé pour la ligature des artères dans la continuité. Paris, 1881, 1 br. in-8°.

Guyot (Ch.). — Les abornements généraux dans la région de l'Est. Paris, 1901, 1 plaq. in-8°. — L'administration municipale à Mirecourt pendant le Directoire. Paris, 1901, 1 br. in-8°. — Le gouvernement révolutionnaire à Mirecourt pendant la Révolution. Paris, 1901, 1 br. in-8°. — Mirecourt pendant la Révolution. Nancy, 1902, 1 vol. in-8°.

HAILLANT (N.). — Américe Andréocci, chimiste italien. — Notice bio-bibliographique traduite de l'italien du Dr Gius. Grassi-Cristaldi. Épinal, 1902, 1 plaq. in-8°. — Petit programme de recherches sur les patois vosgiens, avec notes pratiques. Épinal, 1901, 1 br. in-8°. — Sobriquets, prénoms et noms de famille patois d'un village vosgien (Uriménil près Épinal). Paris, 1901, 1 br. in-8°. — Les Vosges et les vosgiens au Congrès des Sociétés savantes à Nancy en 1901. Épinal, 1901, 1 br. in-8°.

HAUSHALTER et BRIQUEL. — Description d'un cas de monstruosité rare de la face et de l'encéphale. Paris, 1902, 1 br. in-8°.

HENRY (Edm.). — La Pyrale grise (Tortrix pinicolana) et les mélèzes des Alpes. Paris, 1902, 1 plaq. in-8°. — Influence de la couverture morte sur l'humidité du sol forestier. Paris, 1901, 1 plaq. in-8°. — La lutte contre le champignon des maisons. Expériences récentes. Nancy, 1902, 1 plaq. in-8°.

IMBEAUX (Dr Ed.). — L'alimentation en eau et l'assainissement des villes. Paris, 1902, 1 vol. in-8°.

IMBEAUX et VILLAIN. — Captation des eaux souterraines de la forêt de Haye. Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

INGOLD (R. P.). — Lettres du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, 1632-1707. Paris, 1892, 1 vol. in-8°.

JADART (H.). — La limite occidentale du département des Ardennes, ancienne ligne de démarcation du Rémois et du Laonnois. Paris, 1901, 1 plaq. in-8°. — Les anciens registres paroissiaux dans les arrondissements de Reims (Marne) et de Rethel (Ardennes). Paris, 1901, 1 plaq. in-8°. — Relation du voyage à Reims

d'Antoine-Nicolas Duchesne, à l'occasion du sacre de Louis XVI (5-21 juin 1775). Reims, 1902, 1 vol. in-8°.

JÉRÔME (L.). — L'Abbaye de Moyenmoutier et l'ordre de Saint-Benoit, en Lorraine. T. Ier. Paris, 1902, 1 vol. in-8°.

JOURNÉE (Lieutenant-colonel). — Tir des fusils de chasse (2e édition). Paris, 1902, 1 vol. in-8°.

KALECSINSKY (A. V.). — Ueber die ungarischen warmen und heissen Kochsalzseen als natürliche Wärme-Accumulatoren, sowie über die Herstellung von warmen Salzseen und Wärme-Accumulatoren. Budapest, 1901, 1 br. in-8°.

LACHICHE-HUGUES. — Un seul champignon sur le globe. Port-Louis, Maurice, 1902, 1 br. in-8°.

LANGLOIS (Abbé M.). — Bibliographie d'Eure-et-Loir. T. Ier. 1898-1899. Fiches 1 à 576. Chartres, 1899, 1 vol. in-8°.

LASTEYRIE (Robert DE). — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. III, 4e livraison. Paris, 1902, 1 vol. in-4°.

LEDERLIN. — Rapport sur les travaux de la Faculté de Droit pendant l'année scolaire 1900-1901. Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

LÉVY (Abbé Joseph). — Die Burg von Ratzweiler. Saargemund, 1902, 1 plaq. in-8°. — Die Konvertitin Sophie, Furstin von Nassau-Saarbrucken. Trier, 1902, 1 plaq. in-8°. — Die abgegangenen Ortschaften und Schlösser des ehemaligen Erzpriesterthums Bodenheim. Saargemund, 1902, 1 plaq. in-8°. — Regesten der Pfarrei Lorenzen. Strassburg, 1902, 1 br. in-8°.

— Urkundenbüchlein der ehemaligen Ritterburg zu Dehlingen (Unter-Elsass). Strassburg, 1902, 1 br. in-8°.

LIÉGEOIS (Dr Ch.). — Saint Pierre Fourier et les médecins. Épinal, 1897, 1 vol. in-18.

LIÉTARD (Dr). — La population des Vosges, T. Ier. Paris, 1902, 1 vol. in-8°.

LONGNON (Auguste). — Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie, 1172-1321. T. Ier : Les fiefs. (Documents inédits de l'histoire de France.) Paris, 1902, 1 vol. in-4° cart.

MAC DONALD (A.). — A plan for the study of man. Washington, 1902, 1 vol. in-8°.

MAIRE (Charles). — Rimes du Souvenir. Paris, 1902, 1 vol. in-8°.

MANGENOT (E.). — Dictionnaire de théologie catholique, fasc. VII. Paris, 1902, 1 vol. in-8°.

MARICHAL (Paul). — Les archives des départements lorrains et l'administration des domaines. Besançon, 1902, 1 br. in-8°.

MARTIN (Albert). — Les cavaliers et les processions dans les fêtes athéniennes. Rome, 1886, 1 br. in-8°. — Inscription grecque de Corcyre de 1228. Rome, 1882, 1 br. in-8°. — 1° Un manuscrit de l'abrégé de chronologie de Nicéphore ; 2° Les stiques des Acta Thomæ. Rome, 1892, 1 br. in-8°. — Les manuscrits grecs de la Bibliothèque Malatestania à Cesena. Rome, 1882, 1 br. in-8°. — Notes sur l'Héortologie athénienne. Paris, 1886, 1 br. in-8°. — Les cavaliers athéniens. Paris, 1887, 1 vol. in-8°.

MENGIN (Henri). — Réponse du Président, M. Henri Men-

gin, aux récipiendaires, MM. Gaston Floquet et Henri Déglin. Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

Méril (Marcel). — L'Infini et le fini. Paris, 1902. 1 br. in-24.

Métais (Abbé Ch.). — Cartulaire de N.-D. de Josaphat. T. Ier. Chartres, 1 vol. in-4°.

Mieg (Mathieu). — Biographie de Marie-Gustave Bleicher, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy. Colmar, 1902, 1 br. in-8°.

Millot (Ch.). — Le vent dans la montagne. Malzéville-Nancy, 1902, 1 plaq. in-18.

Milloué (De). — Conférences au Musée Guimet, 1898-1899. Paris, 1902, 1 vol. in-18.

Monceaux (P.). — Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe. Paris, 1901, 2 vol. in-8°.

Pascaud (H.). — Le contrat de travail au point de vue économique et juridique et l'utilité de sa réglementation législative. Paris, 1902, 1 vol. in-8°. — Le sacrifice de la propriété privée à l'utilité publique. Paris, 1901, 1 br. in-8°.

Peixotto (J.-B.). — The French Revolution and modern French socialism. New-York, 1901, 1 vol. in-12.

Perrin de Dommartin. — Le Héraut de Lorraine. Nancy, 1902, 1 vol. in-8°.

Pfister (Christian). — Histoire de Nancy. T. Ier. Nancy, 1902, 1 vol. in-8°. — Mélanges Paul Fabre. Études d'histoire du moyen âge. Paris, 1902, 1 br. in-8°.

Picot (Georges). — Documents relatifs aux États généraux et assemblées réunies sous Philippe le Bel.

(Documents inédits sur l'Histoire de France.) Paris, 1901, 1 vol. in-4° cart.

POLIER et DE MARANS. — Esquisse d'une théorie des États composés. Contribution à la théorie générale de l'État. Toulouse, 1902, 1 vol. in-8°.

RATIÉ (L.). — De l'hypothèque judiciaire. Narbonne, 1902, 1 vol. in-8°.

RECOUVREUR (A.). — Gustave Henry. Notice extraite du *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*. Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

REMY (J.-J.). — Vers le repos idéal. Paris, 1 vol. in-18. — Les Jeanne devant l'histoire. Nancy, 1902, 1 vol. in-18. — Essai de flore fourragère. Paris, 1901, 1 vol. in-18.

RENOUARD (Ph.). — Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs, enlumineurs, parcheminiers, etc. Paris, 1901, 1 vol. in-8°.

RISTON (Victor). — L'abbé Charles Pierre, chanoine honoraire de la cathédrale de Nancy, etc... Malzéville, 1902, 1 br. in-8°.

ROBERT (F. DES). — Le marquis de Dangeau et le Palatin, 1672-1673. Paris, 1902, 1 vol. in-8°.

ROCHE DU TEILLOY (Alex. DE). — Un poète nancéien oublié : Eugène Hugo. Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

ROSNY (Léon DE). — L'Atlantide historique. Études d'ethnographie et d'archéologie américaines. Paris, 1901, 1 plaq. in-8°. — Revue orientale américaine. Paris, 1877, 1 vol. in-8°.

SAINT-LAGER (Dr). — Histoire de l'Abrotonum. Signification de la désinence *ex* de quelques noms de plantes. Paris, 1900, 1 br. in-8°. — La perfidie des synonymes

dévoilée à propos d'un astragale. Lyon, 1901, 1 br. in-8°.

SCHRADER et SPENCER. — The geology and mineral resources of a portion of the Copper river district, Alaska. Washington, 1901, 1 vol. in-8°.

SERGENT (G.). — Devoir et patrie. Lérins, 1901, 1 br. in-8°.

TARDIEU (A.) et DAUGAT (A.). — Les comptes des consuls d'Herment en Auvergne en 1598. Toulouse, 1902, 1 br. in-8°.

THÉVENOT (A.). — Journal des campagnes de Jacques Danton, sur le Rhin de 1794 à 1800. Arcis-sur-Aube, 1902, 1 br. in-24. — Monographie de la commune de Lhuître. Arcis-sur-Aube, 1903, 1 vol. in-8°.

THIEULLEN (A.). — Technologie néfaste. Industrie de la pierre taillée aux temps préhistoriques. Paris, 1902, 1 fasc. in-4°.

THOMAS (J. B. C.). — Monographie du monument de Brouvelieures, précédée d'un résumé sur le rôle des corps francs en 1870-1871 et de l'historique du combat de Brouvelieures. Nancy, 1901, 1 vol. in-8°.

THOULET (J.). — Campagnes scientifiques de la *Princesse Alice*. — Échantillons d'eaux et de fonds. Monaco, 1902. 1 vol. in-f°. — L'Ilot Branco (archipel du Cap-Vert). Paris, 1 plaq. in-8°.

TISSERANT (H.). — De la lutte contre l'émigration et la dépopulation des campagnes en Lorraine. Nancy, 1902, 1 br. in-8°. — La fièvre aphteuse. Paris, 1902, 1 br. in-8°. — Les maladies contagieuses en Lorraine. Paris, 1902, 1 br. in-8°.

TOUTEY (E.). — Charles le Téméraire et la Ligue de Constance. Paris, 1902, 1 vol. in-8°.

VILLAIN (F.). — Le gisement de minerai de fer oolithique de la Lorraine. Paris, 1902, 1 vol. in-8°. — Les minerais de fer du département de Meurthe-et-Moselle. Paris, 1902, 1 plaq. in-8°. — Le gisement des minerais de fer en Meurthe-et-Moselle. Conférence. Nancy, 1900, 1 br. in-8°. — Sur la genèse des minerais de fer de la région lorraine. Paris, 1899, 1 plaq. in-4°. — Conférence sur le captage des eaux potables, faite aux membres du Congrès de l'industrie minérale, à Montluçon. Saint-Étienne, 1897, 1 br. in-8°. — Discours prononcé à la distribution des prix de l'École professionnelle de l'Est, le mardi 29 juillet 1902 (N° 3 du *Bulletin de l'Association des anciens élèves*). Nancy, 1902, 1 br. in-8°.

VIOLLET (P.). — Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1902. Paris, 1902, 1 plaq. in-4°.

ZEILLER (R.). — Nouvelles observations sur la flore fossile du bassin de Kousnetz (Sibérie). Paris, 1902, 1 br. in-4°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1902-1903

Abbeville. — Société d'émulation.

Aix. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

Amiens. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie.

Amiens. — Société linnéenne du nord de la France.

Amsterdam. — Koninklijke Academie.

Angers. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).

Angers. — Société industrielle et agricole (7, rue Saint-Blaise).

Anvers. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Avignon. — Académie de Vaucluse.

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BOURG. — Société des sciences naturelles et archéologiques de l'Ain.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique (14, rue des Sols).

BUFFALO (N. Y.). — Society of natural Science.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

CAMBRAI. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (à l'Hôtel de Ville).

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di perfezionamento.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GOTHENBOURG. — Société royale des sciences et lettres.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ germanicæ naturæ Curiosorum.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles (École de chimie).

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois (13, rue du Palais).

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (35, rue Pont-d'Avroy).

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France (87, rue Nationale).

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (17, rue Sainte-Catherine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MACON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MADISON. — Wisconsin Academie of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MERIDIEN (Connect.). — Scientific association.

METZ. — Académie.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».

MEXICO. — Institut géologique.

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum).

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NÎMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction publique, 110, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle-Saint-Germain, 7e).

PARIS. — Société des études historiques (6, rue Garancière, 6e).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice, 5e).

PARIS. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

PHILADELPHIE. — Geological Survey of Pensylvania.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest (4, rue de l'Étude).

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue de Bar).

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (5, rue Caventou).

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (99, cours National).

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURNAI. — Société historique et archéologique.

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

UPSAL. — Geological Institution of the university.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (à l'Hôtel de Ville).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise (25, avenue de Paris).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — Philosophical Society.

WASHINGTON. — United states Geological Survey.

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

BERKELEY. — University of California.

CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian Albrechts-Universität in Kiel.

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, place de Fourvière.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

NANCY. — Carnet de la Sabretache.

PARIS. — Association philotechnique (47, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l'), 60, rue des Francs-Bourgeois.

PARIS. — École polytechnique (Journal de l'), 5, rue Descartes.

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut, quai Conti).

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet, 13, rue Boissière.

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (publié par la Société académique franco-hispano-portugaise), 2, rue de l'Université.

ROMANS. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers à Romans.

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
CHAUMONT. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'Instruction publique.
PARIS. — Académie française.
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres.
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques.
PARIS. — Académie des sciences.
PARIS. — Académie des beaux-arts.
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne.
PARIS. — Bibliothèque du Ministère de la Guerre (231, boulevard Saint-Germain).
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle.
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.
VENDÔME. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1903

BUREAU

—

Président : M. Floquet.
Vice-Président : M. le Dr Friot.
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel Thomas.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Questeur : M. de Metz-Noblat.
Secrétaire annuel : M. P. Boyé.

I

MEMBRES HONORAIRES

1898. 18 Mars. M. Hecht (le Dr Louis), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine (Membre titulaire le 10 novembre 1876), 4, rue Isabey, Nancy.

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

1899. 21 Juill. Mgr Mathieu (Son Éminence le Cardinal), villa Wolskonski, à Rome (Membre titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

II

MEMBRES TITULAIRES

1863. 27 Mars. M. Lombard (Adolphe), Avocat à la Cour d'appel, Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Associé le 15 février 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juill. M. Duvernoy (Frédéric), Professeur honoraire au Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. Fliche (Paul), Professeur honoraire à l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

1877. 2 Fév. M. Lederlin (Eugène), Doyen honoraire de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

1881. 5 Août. M. de Metz-Noblat [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 37, cours Léopold, Nancy.

5 Août. M. Drioux (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883), 12, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. des Robert (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 32, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1885. 23 Janv. M. Grucker (Émile), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

6 Mars. M. Germain (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. Mellier (Émile), Inspecteur honoraire d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1889. 7 Juin. M. de Meixmoron de Dombasle [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. Thomas (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 17 Juill. M. Mathieu de Vienne (Maurice), Colonel d'artillerie (Associé du 18 février 1887), 1, rue d'Alliance, Nancy.

4 Déc. M. Gallé (Émile), Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1893. 17 Fév. M. Berger-Levrault (Oscar), Imprimeur-Éditeur (Associé du 16 décembre 1888), 7, rue des Glacis, Nancy.

5 Mai. M. Riston (Victor), Avocat (Associé du 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

M. Thoulet (Julien), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 12 mai 1893), 8, rue Lafayette, Nancy.

1895. 1er Fév. M. Mathieu (Auguste), Conservateur des eaux et forêts en retraite (Associé du 12 mai 1893), 7, rue Trouillet, Nancy.

1897. 5 Fév. M. de Roche du Teilloy (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé du 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé du 7 juillet 1893), 11, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Villard (Évrard), Président de Chambre honoraire (Associé du 15 juillet 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

M. Floquet (Gaston), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

16 Déc. M. Déglin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 20 novembre 1896), 79, rue Saint-Georges, Nancy.

1900. 27 Avr. M. Friot (Albert), Docteur en médecine (Associé du 2 août 1889), 11, rue Saint-Nicolas, Nancy.

M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. Colignon (Albert), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé du 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1901. 21 Juin. M. Blondel (Raymond), Doyen de la Faculté de Droit (Associé du 16 mars 1900), 13, rue Hermite, Nancy.

25 Oct. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur des ponts et chaussées (Associé du 22 avril 1898), 9 *bis*, rue du Montet, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérome (l'abbé Léon), Professeur au Grand Séminaire (Associé du 6 mars 1896), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1903. 9 janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen de la Faculté de Médecine, 25, rue Isabey, Nancy.

M. Pariset (Georges), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé du 29 octobre 1897), 105, rue Charles III, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol, Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1862, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 2 Fév. M. Burnouf (Émile-Louis), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 34, rue d'Alésia, Paris (14e).

16 Fév. M. Mézières (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1857. 10 Juill. M. de Margerie (Amédée), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique de Lille (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 54, rue de Madame, Paris (5e).

M. Lafon, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. Chasles (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 49, rue de Lille, Paris (7e).

1863. 23 Janv. M. Liégeois (Jules), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. Jalabert (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

16 Juin. M. Arnault de la Ménardière (Joseph-Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers, [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. Jacquemin (Eugène), Directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de France (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, villa de l'Ermitage, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. Lefebvre (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), à Menotey, Jura.

1872. 12 Avril. M. Adam (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

22 Nov. M. Michel (Émile), Membre de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, Paris (5e).

22 Nov. M. Viansson (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

1873. 10 Janv. M. Pierrot (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1874. 1er Mai. M. Jacquinet (Paul), Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), place de Rennes, 6, Paris (6e).

1875. 5 Mars. M. Rousselot (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. Gigot (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 49, avenue Malakoff, Paris (16e).

20 Avril. M. Decharme (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1878. 15 Nov. M. Debidour (Antonin), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris (5e).

1882. 4 Août. M. Ballot-Beaupré, Premier Président de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1886. 2 juillet M. Pfister (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques). Maître de conférences suppléant à l'École normale supérieure (Titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902), 72, boulevard du Port-Royal, Paris (5e).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1902. 24 oct. M. Gasquet (Amédée), Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique (Titulaire du 24 octobre 1893 au 23 octobre 1902), 48, rue de Vaugirard, Paris (15e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

1°

A

SECTION DE METZ

1872. 22 Nov. M. Marcus (Adolphe), ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz, et 101, rue du Bac, Paris (7e).

M. Pêtre (Charles), Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1858. 14 Mai. M. Cournault (Charles), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 16, rue du Lion-d'Or, Malzéville, près Nancy.

1863. 24 Juill. M. Lambert (Théophile), Professeur honoraire au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

1865. 30 Mars. M. Bonvalot (Édouard), ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 2, place des Vosges, Paris (4e).

5 Mai. M. Gérardin (Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 73, rue de Rennes (6e).

1867. 15 Mars. M. Gérardin (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris (6e).

29 Mars. M. d'Arbois de Jubainville (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. Dubois (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article premier du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1871. 19 Mai. M. Liétard (Gustave), Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. Cuny (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, Nancy.

1874. 6 Mars. M. Hyver (l'abbé), Vicaire général honoraire d'Alger, villa Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. Depautaine (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 7 Déc. M. Grand'Eury (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1879. 2 Mai. M. Caspar, Professeur et Compositeur de musique 8, rue Hargant, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle),

M. Sergent (Gustave), Avocat, ancien Magistrat, 21, rue François-de-Neufchâteau, Épinal.

1881. 20 Janv. M. Quintard (Léopold), Président de la Société d'archéologie lorraine, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. Broilliard (Charles), Conservateur des eaux et forêts en retraite, Directeur de la *Revue des forêts*, 97, rue du Cherche-Midi, Paris (6e).

1882. 5 Mai. M. Fournier (Alban), Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. Bardy (Henri), ancien pharmacien, à Lafeschotte, par Fesches-le-Châtel (Doubs).

15 Juin. M. le comte de Warren (Lucien), ancien capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. Dinago (F.), Avocat, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. Haillant (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1885. 15 Mai. M. Bouvier (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 123, rue Mozart, Paris (16e).

20 Nov. M. Thirion (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Bourges, 9, place Planchal (Cher).

18 Déc. M. Netter (Abraham), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire honoraire, 9, rue de la Hache, Nancy.

*

1886. 19 Mars. M. Tisserant (H.), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Fév. M. Krantz (Émile), Doyen honoraire, Professeur à la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. Ambroise (Emile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. Collignon (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe au 25e régiment d'infanterie, 6, rue de la Marine, à Cherbourg (Manche).

16 Mars. M. Schlagdenhauffen (le Dr Frédéric), Directeur honoraire de l'École supérieure de Pharmacie, associé national de l'Académie de Médecine, 63, rue de Metz, Nancy.

13 Avril. M. Chapelier (l'abbé Charles), Curé de Mirecourt (Vosges).

29 Juin. M. le baron Hulot (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 80, rue de Grenelle, Paris (15e).

1889. 3 Mai. M. Rogie (l'abbé J.), à Amel, par Senon (Meuse).

1891. 6 Fév. M. Charaux (Charles), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

17 Juill. M. de Lannoy de Bissy (le colonel Victor-Amédée-Richard), Commandant le 5e régiment du génie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 4, avenue d'Orléans (14e).

15 Juill. M. Blondlot (René), Professeur à la Faculté des Sciences, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1893. 17 Fév. M. Buisson (E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris (17e).

M. Poincaré (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 63, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

1893. 3 Mars. M. Journée (le colonel Félix-Albert), Colonel commandant le 34e régiment d'infanterie, à Mont-de-Marsan (Landes).

7 Juill. M. Diehl (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 67, rue de Seine (6e).

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger, 77, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. Ferry (René), Docteur en droit et en médecine, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. Lefebvre (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. Briot (Félix), Conservateur des eaux et forêts, à Aurillac (Cantal).

6 Mars. M. Poirine (l'abbé Jean-Joseph), Aumônier du Lycée, 2, rue de la Visitation, Nancy.

1897. 2 Avril. M. Le Monnier (Georges), Professeur à la Faculté des Sciences, 3, rue de Serre, Nancy.

7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

M. Henry (Edmond), Professeur à l'École nationale des eaux et forêts, 5, rue Lepois, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

1900. 16 Mars. M. Melin (Gabriel), Avocat à la Cour d'appel, 1, rue de la Visitation, Nancy.

M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 47, rue Gambetta, Nancy.

28 Juin. M. Nicklès (René), Professeur adjoint à la Faculté des Sciences, 27 *bis*, rue des Tiercelins, Nancy.

1901. 29 nov. M. le Lieutenant de Mont-Pierre, ancien secrétaire général de Préfecture. Correspondant de la Société d'archéologie lorraine. 9, rue Lionnois, Nancy.

1902. 9 avril. M. Lyautey (le général Hubert). Membre du Conseil supérieur de la guerre, grand'croix de l'ordre impérial chérifien de la Légion d'honneur. 13, Paris (7e).

1902. 4 nov. M. Benoît (le comte Jules), archéologue. 3, rue de Metz, Nancy.

1903. 20 déc. M. [illegible] (Jean-Baptiste-Antoine), Curé d'Autreville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

1904. 6 janv. M. Auth (Georges-Marie-Ferdinand), Professeur à la Faculté des sciences, Directeur de l'Institut chimique, 7, rue de Rigny, Nancy.

1904. 2 juin. M. Barbotte (Camille), Professeur à l'École supérieure de pharmacie, 7, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1904. 1 juil. M. Bernard (Émile), Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 4, rue Bara, Paris (6e).

1904. 2 nov. M. Vuillemin (François), Ingénieur des mines, 7, rue Sainte-Anne, Nancy.

1904. 7 déc. M. Adam (Albert), Doyen de la Faculté de lettres, 6, rue Sainte-Catherine, Nancy.

1905

1905. 6 janv. M. [illegible] (Antoine de [illegible] Henri), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur au Collège de France, 44, boulevard Montparnasse, Paris (6e).

1905. 1 juil. M. [illegible] (Pierre), Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), 9, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1905. 7 juil. M. Mellier (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e).

1869. 19 Fév. M. TERRIEN DE LACOUPERIE (Albert), Professeur de chinois, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Docteur en droit, Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de Législation comparée à l'Université de Lausanne, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Suisse.

1871. 7 Juill. M. OPPERT (Jules), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres, Professeur d'Assyriologie au Collège de France, 2, rue de Sfax, Paris (6e).

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette, Paris (16e).

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Sénateur, Professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, Paris (6e).

4 Déc. M. GARRIGOU (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. PETITOT (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université Paris (7e).

M. GAFFAREL (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, 28, traverse du Chapitre, Marseille.

M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 102, rue de Rennes, Paris (6e).

1889. 7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris (6e).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e),

26 Déc. M. LABOURASSE (Henri), Inspecteur primaire en retraite, à Troyon (Meuse).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris (16e).

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Mégerand.

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, 48, avenue de Modenheim, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. ZEILLER (René), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

1895. 1er Fév. M. INGOLD (A.), ancien Notaire, place des Six-Montagnes-Noires, à Colmar (Alsace).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, avenue de Paris à Créteil (Seine).

1898. 4 Mars. M. BEAUNE (Henri), Doyen de la Faculté libre de Droit de Lyon, 21, Cours du Midi, Lyon.

18 Nov. M. BERGER (Philippe), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris (7e).

1900. 1er Juin. M. LYAUTEY (le Colonel Louis-Humbert-Gonzalve), Commandant le 14e régiment de hussards, à Alençon (Orne).

M. PASCAUD (Henri), Conseiller à la Cour d'appel de Chambéry (Savoie).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1854. 15 Déc. M. Van der Straten Ponthoz (le Comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1864. 5 Août. M. Colnet d'Huart, Directeur honoraire de l'Athénée, à Bertrange, Luxembourg.

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

1871. 17 Mars. M. Bernardakis, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. Haynes, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

M. Schmidt (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1884. 21 Nov. M. de Saussure (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. Langsted (Adolphe), Rédacteur correspondant du Journal officiel du Royaume de Danemark, 6, rue de Bagneux, Paris (6e).

1892. 15 Juill. M. de Loriol le Fort, Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 15 Déc. M. Nœlting, Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Arendt (Ch.), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 14 mai 1903.

Pages.

Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par l'abbé Eug. Martin 1

Rapport sur le concours pour le prix Dupeux, par M. Georges Pariset XII

Rapport sur le concours pour le prix de Guaita, par M. A. Collignon XXII

Henri Maguin, avocat à l'ancienne Cour de Metz. Notice biographique, discours de réception, par E. Villard, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Nancy. XXXII

La Mutualité à Nancy. Historique, évolution et efflorescence des sociétés de secours mutuels, discours de réception, par M. le Dr A. Friot LXXI

Réponse du président, M. P. Fliche, aux récipiendaires, M. Villard et M. le Dr A. Friot CIV

Compte rendu de l'exercice 1902-1903, par M. H. Déglin, secrétaire annuel. CXIX

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Le Mariage de Louis XV et les Messins, par Raymond de Souhesmes 1

Platon. La Poésie dans la République et dans les Lois, par A. Lombard 24

La Mobilisation du sol, en tant qu'élément de crédit, en France et à l'étranger, par H. Pascaud, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry 76

La Notion de la mer chez les peuples anciens, Chaldéens, Égyptiens et Hébreux, par J. Thoulet. 140

Pages.

Claude le Lorrain, par Ch. de Meixmoron de Dombasle. 162
Concours de 1904 195
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1902 199
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1902-1903 214
Publications périodiques adressées à l'Académie 223
Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications 224
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception 225

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 8352